



HAL
open science

Regroupement de clubs sportifs amateurs : enjeux stratégiques et logiques : le cas des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon

Laurent Nkodo Samba

► To cite this version:

Laurent Nkodo Samba. Regroupement de clubs sportifs amateurs : enjeux stratégiques et logiques : le cas des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon. Education. Université de Lyon, 2017. Français. NNT : 2017LYSE1083 . tel-02145205

HAL Id: tel-02145205

<https://theses.hal.science/tel-02145205v1>

Submitted on 2 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2017LYSE1083

THESE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT STAPS DE L'UNIVERSITE DE LYON

Opéré au sein de

L'Université Claude Bernard Lyon 1

Faculté des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Ecole Doctorale EPIC 485

Education, Psychologie, Information et Communication

Présentée et soutenue publiquement le 1^{er} /06/2017, par :

Laurent NKODO SAMBA

Regroupement des clubs sportifs amateurs, enjeux stratégiques et logiques : le cas des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon

Sous la direction de **Pierre CHAZAUD** PU émérite

Devant le jury composé de :

M. BESSY, Olivier PU Université de Pau/UFR de Géographie **Président**

Mme ROUX, Frédérique PU Université de Rennes/UFR STAPS **(Rapporteure)**

M. RASPAUD, Michel PU Université Joseph Fourier Grenoble/UFR STAPS **(Rapporteur)**

M. SOULE, Bastien PU Université Lyon 1 UFR STAPS

Mme HONTA, Marina PU Université Toulouse UFR STAPS

M. CHAZAUD Pierre, PU émérite à l'Université de Lyon 1(Directeur de thèse)

Mme SONTAG, Katia MCF Université de Nice/UFR de Droit

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements, tout d'abord à mon directeur de thèse, Pierre CHAZAUD qui, par son accompagnement, a rendu ce travail possible. Son investissement, ses conseils, remarques et suggestions ainsi que ses nombreuses relectures attentives et exigeantes m'ont été d'une aide précieuse. Je remercie également Bastien Soulé et Guillaume Bodet dont les relectures attentives et avisées ainsi que les remarques pragmatiques, ont positivement influencé ce travail.

Un remerciement particulier à l'ensemble des membres du L-VIS, qui a participé, chacun de sa manière, à l'élaboration de ce document. Notamment, à travers conseils et formations reçus au sein de ce laboratoire, tout comme les événements auxquels il m'a permis de prendre part, contribuant de ce fait, à nourrir mes réflexions et forger mon goût pour la recherche. Mes remerciements vont également aux doctorants et jeunes docteurs du laboratoire, particulièrement Jessica et Ghislain pour leur soutien permanent.

Un grand merci à tous les clubs qui m'ont ouvert leurs portes et surtout à leurs membres qui ont acceptés de me fournir des informations sur les regroupements de clubs. Leur sympathie et disponibilité ont su transformer mes temps d'observations et entretiens (formels/informels) durant cette recherche, en une véritable aventure humaine. Je pense notamment à Robert TOZAN et à Jacques MARACHET, pour leur soutien sans faille. Ma profonde gratitude va également à l'endroit de M. Thierry BRAILLARD, alors élu chargé du sport de la ville de Lyon, pour l'intérêt qu'il a bien voulu porter à mes recherches.

Enfin, je tiens à remercier tous mes proches pour leur soutien, leurs encouragements et en particulier, Thierry JACOUD et le diocèse de Lyon, pour l'encadrement et les formations reçues. Une pensée particulière à ma famille, Emmanuel, Martine, Michelle, ...etc., qui ont su m'encourager, me réconforter tout au long de cette « expédition scientifique ».

Résumé

Le regroupement des clubs sportifs amateurs est une mise en commun partielle ou totale des ressources de ces clubs. S'il a le plus souvent été au centre des recherches scientifiques effectuées dans le milieu des entreprises, le regroupement n'a jusque-là été que partiellement évoqué dans ces études concernant le milieu sportif. Cette étude vise à sortir les regroupements de clubs sportifs amateurs de l'anonymat en permettant leur compréhension. Il s'agit, suivant une approche pluridisciplinaire (sociologie, management et économie des organisations sportives) de connaître le phénomène de regroupement de clubs sportifs amateurs. C'est questionner les facteurs à l'origine des regroupements, c'est aussi scruter la mise en œuvre de telles décisions et c'est enfin, sonder leurs conséquences sur la vie quotidienne du club sportif. Nous avons donc soigneusement inspecté, les enjeux organisationnels de ces regroupements, leurs modalités et processus, les stratégies et logiques d'action des principaux acteurs et les conséquences de ces regroupements sur la vie quotidienne du club. Notamment, sur le plan culturel et identitaire, économique et sportif, et sur le plan de la gouvernance au sens de Gérard Charreaux (1997). Les données recueillies selon une méthode inductive sont principalement des observations et des entretiens, secondairement des coupures de presse et documents internes aux clubs et FFA. Dix entretiens formels d'une moyenne de cinquante minutes chacun et une centaine d'entretiens informels, conçus dans un esprit de complémentarité et de recoupement. Vingt-cinq numéros du journal Le Progrès de 1999 à 2015, soit environ cinquante pages de coupure de presse sur les regroupements de clubs. Les comptes rendus d'AG, de CD, de réunions d'entraîneurs, tout comme les statuts et règlements spéciaux des clubs et de la FFA ont constitué l'essentiel des documents internes. Le traitement de ces données s'est fait selon le triptyque : analyse qualitative de contenu par théorisation ancrée-analyse stratégique de l'acteur-théorie de la contingence, selon respectivement, Pierre Paillé-M. Crozier & E. Friedberg-Henry Mintzberg. Les regroupements de clubs d'athlétisme présentés dans notre recherche, au-delà d'avoir deux modalités principales, ententes et fusions, sont un construit collectif et local, intéressés, instables et institutionnalisés. Cinq grands groupes de facteurs contingents poussent le club vers le regroupement : les objectifs et effectifs du club, leur modernisation, le développement de la pratique et de la politique sportive locale. Dans ce contexte de regroupement de clubs, la latitude managériale du dirigeant de club reste conditionnée à plusieurs niveaux, notamment, celui de la collectivité territoriale et de la FFA. Notre recherche, permet d'éclairer non seulement les enjeux du regroupement des clubs d'athlétisme, les interactions clubs d'athlétisme-FFA-collectivités territoriales, la gouvernance de ces clubs, mais aussi, balise un nouveau cadre comparatif clubs sportifs amateurs-entreprises sous le prisme du regroupement.

Mots clés : regroupement de clubs, entente et fusions de clubs, stratégie d'acteur, logique d'action, groupe de facteurs contingents, gouvernance du club, territoire de club, collectivités territoriales, associations sportives, politique sportive.

Grouping of non-professional sport clubs, their strategic and logic implications: The case of athletics' club of Lyon's Metropolis.

Abstract

The grouping of non-professional or amateur sports clubs is a partial or total pooling of their resources. Despite that it has been centrally and generally evoked in scientific researches based on business companies, grouping only has been partially conducted in research studies in the sport field. Our study aims to remove those non-professional/amateur sports clubs from anonymity, expose them to the public eye and facilitate their understandings as well. To accomplish this goal, we used a multidisciplinary approach of sport organizations (including their sociology, management and economy). To understand the phenomenon of grouping non-professional sports clubs. In order to grasp that phenomenon, we need to inquire about the factors at the origin of the groupings, the implementation of such decisions and, finally to inquire on their consequences on the daily life of the sporting club. To answer to inquiries, we analyzed meticulously, the organizational challenges of these groupings, their methods and process, the strategies and logics of action of the main actors, and the consequences of these groupings in the daily life of the club, particularly, on the aspects of culture and identity, economic and sporting, and as regards to the governance within the meaning of Gérard Charreaux (1997). The data collected under an analytical method were of two types: those principals were based on observations and talks and those secondaries were based on newspaper cuttings and documents internal to the clubs and FAF. The principal data consisted of 10 formal talks of an average of 50 minutes each and a hundred abstract talks, conceived in a spirit of complementarity and stepping. The secondary data were collected from 25 numbers of the *Le Progrès* newspaper from 1999 to 2015, which comprised approximately 50 pages of newspaper cut on the groupings of clubs, the GA and DC reports, meetings of trainers, as well as the status and special regulations of clubs and FAF. All those data were analyzed according to the triptych: qualitative analysis of contents by theorization and anchored strategic analysis actor-theory of the contingency, according to respectively, Pierre Paillé-M. Crozier & E. Friedberg-Henry Mintzberg. Beyond the two principal methods: agreements and fusion. The groupings of athletics' clubs presented in our research are built collectively and locally. They are more interested, unstable and institutionalized. Five large groups of contingent factors lead the club towards the grouping: objective and manpower of the club, modernization of the club and development of the practice, and the local sporting policy. In this context of grouping of clubs, the managerial latitude of the leader of club remains conditioned on several levels, including, the territorial collectivity and FAF. Our dissertation through the theoretical framework chosen, makes it possible to clarify not only the challenges of grouping athletics' clubs, the club's interactions of territorial athletics-FFA-communities, the governance of these clubs, but also, stands out as a new comparative framework non-professional sporting clubs.

Keywords: grouping of clubs, agreement and fusions of clubs, strategy of actor, logic of action, group of contingent factors, governance of the club, territory of the club, territorial collectivities, sports clubs, sports policies.

TABLE DE MATIERE

REMERCIEMENTS	3
Résumé.....	4
Grouping of non-professional sport clubs, their strategic and logic implications: The case of athletics' club of Lyon's Metropolis	5
Abstract	5
Préambule	13
Introduction générale	19
CHAPITRE 1 : Bref historique et état des lieux de l'athlétisme dans la métropole de Lyon, sur la période allant de 2000 à 2015.....	35
1- Bref historique de l'évolution de l'athlétisme et son organisation après les « actes I & II » de la décentralisation.....	36
2- Présentation générale de l'athlétisme dans la métropole de Lyon	41
2-1 La métropole de Lyon, une agglomération « sportive » dans laquelle l'athlétisme a sa place ...	41
2-2 Le niveau de pratique de l'athlétisme : moyen par rapport à certaines disciplines sportives de l'agglomération lyonnaise	42
3- Présentation des clubs d'athlétisme les plus importants.....	44
3-1 L'Entente Sud Lyonnais	45
3-2 Lyon Athlétisme	46
3-3 ASVEL Athlétisme	47
3-4 L'AC Tassin.....	48
3-5 Le Décines Meyzieu Athlétisme	49
3-6 L'AFA Feyzin-Vénissieux.....	50
4- La distinction entre les différents clubs d'athlétisme au moment de leur tentative de réorganisation	53
4-1 La place des clubs d'athlétisme dans l'agglomération lyonnaise par rapport aux autres disciplines sportives	55
4-2 Caractéristiques des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon	57

4-2-1 La multiplicité des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise	57
4-2-2 La divergence des objectifs sportifs source de complémentarité ?.....	58
4-2-3 La spécialisation des clubs d'athlétisme, une conséquence du manque de ressources ?	59
4-2-4 l'instabilité de la forme organisationnelle.....	66
4-2-4-a Parcours de l'ASUL Bron.....	68
4-2-4-b Parcours de l'ASPTT	68
4-2-4-c Parcours ASVEL Athlétisme	72
4-2-5 L'entente-crétation.....	73
4-2-6 L'entente-absorption	73
4-2-7 La fusion-crétation	74
4-2-8 La fusion-absorption.....	74
4-3 Fortes propensions des clubs d'athlétisme du Grand Lyon pour le regroupement	74
4-4 Des clubs généralement marqués par une quelconque carence juste avant le regroupement	75
4-5 Le regroupement des clubs d'athlétisme du Grand Lyon, une trajectoire incontournable dans le développement du club ?.....	77
5- Logique de regroupement des clubs du Grand Lyon	81
6- Le positionnement des organes fédéraux et des collectivités territoriales par rapport au regroupement des clubs d'athlétisme	82
6-1 Le positionnement de la FFA et ses structures déconcentrées	82
6-2 Le positionnement des collectivités territoriales du Grand Lyon par rapport au regroupement des clubs d'athlétisme.....	83
7- Les tentatives de reconstruction du sport lyonnais par les collectivités locales à partir de l'exemple de l'athlétisme.....	85
7-1 L'ASU Bron et son parcours.....	85
7-2 L'ASVEL Villeurbanne et son parcours	87
7-3 Lyon Athlétisme et son parcours.....	88
7-4 le rapport Plaziat	89
8- les regroupements de club d'athlétisme comme fruit des interactions avec son environnement ?	90
CHAPITRE 2 : Le cadre conceptuel.....	94
1- Construction d'un cadre d'identification des regroupements de clubs d'athlétisme	95

1-1 Le contexte dans lequel se déroulent ces regroupements.....	96
1-2 Logiques et motivations auxquelles répondent ces regroupements	97
1-3 Existence d'un projet commun.....	98
1-4 Délimitation de l'espace de coopération	99
1-5 Nature des ressources mises en commun	99
1-6 Le degré d'autonomie	100
1-7 Mode d'organisation des tâches et modes de coopération	101
1-8 Le degré de concurrence	102
1-9 L'appartenance.....	102
1-10 Le degré de confusion de l'opération.....	103
1-11 La réversibilité de l'opération	103
2- Positionnement des regroupements des clubs d'athlétisme dans le « milieu » des regroupements	104
2-1 « Entente » de clubs et non « alliance » de clubs ?	104
2-1-1 L'Entente-crétion	112
2-1-2 L'Entente-absorption	112
2-2 « Fusion » et non « Acquisition » encore moins « fusion-acquisition »	113
2-2-1 Fusion-crétion	115
2-2-2 Fusion-absorption	116
2-2-3 Les notions de zone d'intervention, zone d'influence, territoire de club	117
3- Une approche pluridisciplinaire des organisations liée à la transversalité de l'objet sport	118
3-1 Problématique	149
CHAPITRE 3 : les perspectives méthodologiques	152
1- Caractéristiques des regroupements et leurs acteurs : conséquences sur notre démarche	152
2- Construction de l'objet d'étude : un travail de terrain fait à base d'entretiens informels et d'observations	155
2-1 Délimitation du terrain d'étude	164
2-1-1 un terrain taillé pour une possible saturation des formes de regroupements	164
2-2 le choix des clubs, ou l'échantillonnage : une construction progressive.....	165

2-3 Les personnes à interviewer, choix ciblés dans un esprit de complémentarité et de vérification	169
3- Difficultés rencontrées.....	172
4- La collecte des données, dans un esprit de recoupement et de vérification.....	173
4-1 les coupures de presse, comme principal relais du sens commun des regroupements de clubs d'athlétisme	173
4-2 Des observations ciblées	177
4-3 Les interviews	181
5- L'analyse des données, à travers un outil adapté à notre travail de terrain.....	213
5-1 le choix de l'analyse qualitative par théorisation ancrée	214
5-1-1 la codification	221
5-1-2 la catégorisation	223
5-1-3 le regroupement et l'affinement des catégories.....	226
5-1-4 la mise en relation	228
5-1-5 la modélisation	232
5-1-6 la théorisation.....	233
5-2 l'analyse stratégique des acteurs de M. Crozier et E. Friedberg.....	235
5-2-1 Jeux d'intérêts et de positionnement des principaux acteurs autour de l'avènement des regroupements.....	235
5-2-2 Jeux de pouvoir entre acteurs au sein d'une fusion	240
5-2-3 : jeux de pouvoir au sein d'une entente de clubs d'athlétisme.....	246
5-3 la théorie de la contingence selon Henry Mintzberg	250
RESULTATS.....	254
PREMIERE PARTIE : Les regroupements de clubs d'athlétisme, une réorganisation formelle de l'athlétisme à travers une construction locale, collective et progressive	254
CHAPITRE 4 : les regroupements, comme construit local harmonieux instable, intéressé et institutionnalisé.....	255
1- Les regroupements comme construit local harmonieux et instable	255
2- Le regroupement comme un construit institutionnalisé	260
3- Le regroupement comme un construit intéressé.....	262

CHAPITRE 5 : les regroupements des clubs d'athlétisme, comme forme d'adaptation à un ensemble de facteurs contingents.....	269
1- Adaptation aux influences de l'environnement	269
1-1Influence de la FFA : quand le développement de l'athlétisme pousse les clubs à se regrouper.....	270
1-2Influence de la collectivité territoriale	286
2- Quand les objectifs du club le conduisent vers un regroupement.....	288
3- l'effectif comme « catalyseur » du regroupement.....	289
4- Quand les activités athlétiques à proposer aux adhérents poussent le club vers le regroupement.....	290
5- les regroupements dans leur singularité	294
5-1L'entente de clubs d'athlétisme	294
5-1-1Définition et caractéristiques	294
5-1-2 L'entente-création.....	295
5-1-3 L'entente-absorption	295
5-1-4 L'entente : étapes de création, son esprit, principales causes de l'éloignement de son esprit	296
5-1-5 Avantages d'une entente de clubs d'athlétisme.....	299
5-1-6 Inconvénients d'une entente de clubs d'athlétisme.....	302
5-1-7 Entente de clubs : freins et échec.....	304
5-2 Fusions de clubs d'athlétisme	305
5-2-1 Définition et caractéristiques	305
5-2-2 La fusion-création	306
5-2-3 La fusion-absorption.....	306
5-2-4 Fusions de clubs d'athlétisme : étapes de création, son esprit	307
5-2-5 Avantages d'une fusion de clubs d'athlétisme.....	308
5-2-6 Inconvénients d'une fusion d'athlétisme	308
5-2-7 Fusions de clubs d'athlétisme : freins, facteurs de réussite.....	309
6- Proposition d'une modélisation des principales formes de regroupement.....	309
6-1 Modélisation fusion de clubs d'athlétisme	309
6-2 Modélisation Entente de clubs d'athlétisme	310
7- Proposition d'une théorisation du regroupement de clubs d'athlétisme.....	311

DEUXIEME PARTIE : L'impact du regroupement des clubs d'athlétisme	315
CHAPITRE 6 : l'impact du regroupement sur l'organisation globale et la gouvernance du club d'athlétisme.....	317
1- Sur le plan structurel et culturel	317
1-1 Le plan structurel	317
1-2 Le plan culturel	320
2- Une gouvernance des clubs d'athlétisme conditionnée à plusieurs niveaux	327
3- Sur le plan de la vie quotidienne	330
3-1 La mobilisation des ressources financières	331
3-1-1 les rentrées financières	331
3-1-2 la rationalisation des finances	344
3-2 La mobilisation des ressources humaines	348
3-2-1 la mobilisation des encadrants	349
3-2-2 la mobilisation des athlètes.....	350
3-2-3 la mobilisation des bénévoles	352
3-2-4 la mobilisation des salariés.....	354
4- La notion de territoire de club	357
4-1 Les notions de zone d'intervention et zone d'influence.....	359
4-2 Construction du territoire d'un club d'athlétisme : le cas d'une fusion	360
4-2-1 l'impact de la fusion sur le territoire du club.....	363
4-3 Construction d'un territoire de club : Le cas d'une entente de clubs	366
4-3-1 le cas des sections locales assez proches (zone d'intervention et d'influence presque contigües).....	367
4-3-2 le cas des sections locales assez éloignées : territoire fictif-territoire cloisonné-territoire déporté	369
5- La résolution des problèmes quotidiens du club.....	376
CHAPITRE 7 : l'impact du regroupement au tour du club d'athlétisme.....	381
1- L'apport du regroupement sur la notion de territoire.....	381
2- Comparaison clubs d'athlétisme-entreprises : aspects historique et descriptif de leurs regroupements.	382

3- Comparaison clubs d'athlétisme-entreprises : aspects compréhensifs et explicatifs de leurs regroupements.	384
CONCLUSION GENERALE	389
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	398
LISTE DES FIGURES	407
LISTE DES TABLEAUX	408
LISTE DES GRAPHIQUES	409
LISTE DES CARTES	409
TABLE DES ANNEXES.....	410

Préambule

Sportif pratiquant, notamment en athlétisme (courses et sauts), après avoir commencé par le football comme la plupart des jeunes, je me suis retrouvé à l'INJS de Yaoundé où j'ai entrepris une formation d'encadrant d'athlétisme, puis d'enseignant d'EPS. J'ai découvert la pratique du sport, sous une nouvelle facette avec le passage du statut de pratiquant à celui d'encadrant et le statut d'apprenant à celui de transmetteur du savoir-faire en athlétisme. Les diverses difficultés rencontrées dans ce milieu, l'organisation et la gestion du monde sportif en général et celui de l'athlétisme en particulier m'ont intéressé. Notamment l'écart entre le formel et l'informel en matière d'organisation, qui rend parfois difficile la pratique sur le terrain, compte tenu du fait de ne pouvoir appliquer les règles officielles. Ces questions sur le fonctionnement des organisations sportives devenaient de plus en plus complexes et multiples au fur et à mesure que j'acquerrais de nouvelles connaissances et responsabilités en entraînement. C'est ainsi qu'après avoir été nommé entraîneur national d'athlétisme, chargé des sauts verticaux et obtenu le niveau IV IAAF en entraînement spécialité sauts, mes nouvelles responsabilités m'ont amené à un questionnement permanent autour des difficultés liées à l'exercice quotidien de mes fonctions. Essentiellement, ce qui m'empêchait d'accomplir le projet de développement que j'avais pour cette discipline. J'ai pu, à travers les responsabilités déclinant de ma nomination, comprendre que la pratique et l'organisation sportives seraient régies et guidées par des acteurs dont la philosophie peut différer d'un décideur à un autre, au-delà d'un environnement financier la plupart du temps, peu favorable. Seule, la volonté, la clairvoyance, l'engagement d'un individu, fut-il un décideur, ne peut suffire à impulser un changement dans l'organisation du sport en général. Uniquement, un travail collaboratif entre différents intervenants peut aboutir à un projet évolutif et cohérent. La connaissance des

intérêts des différents protagonistes peut apporter une meilleure compréhension à certains comportements au sein du monde sportif. C'est avec ces éléments partiels de compréhension de l'organisation du sport et des associations sportives que j'arrive en France en 2010, à Nancy, où je côtoie l'ASPTT athlétisme. Les différences sur le plan organisationnel et structurel étaient évidentes. De l'extérieur et sans le moindre recul, tout paraissait pour le mieux, surtout quand le discours des dirigeants se prête au jeu. Néanmoins, une phrase était récurrente sur toutes les lèvres : « *l'année prochaine, ce sera encore plus dur, car les subventions vont encore baisser* ». Deux années plus tard, à Lyon, c'est presque le même discours qui est tenu par les dirigeants des clubs d'athlétisme. Au-delà du « *tout va bien, notre club n'a pas de problèmes* », nous avons tout de même entendu ceci : « *les subventions vont encore baisser et ce sera plus dur* ». Ce discours qui tend à faire du club d'athlétisme « une potentielle victime » d'un environnement économique peu favorable a nourri notre questionnement de départ. Ces clubs d'athlétisme dont les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles sont-ils obligés d'exister ? Si oui, à quoi tiendrait leur existence ? Y auraient-ils des influences/forces externes et/ou internes qui les obligeraient à exister ? Dans ce cas, quel serait le degré d'implication de chacune des influences ou forces ? À partir de ces questionnements, nous voulions étudier les stratégies managériales qui amènent un club d'athlétisme à résister à la baisse des subventions. Le nombre de clubs d'athlétisme dans le comité d'athlétisme du Rhône est quasiment resté le même et a même un peu progressé depuis la saison 2012-2013, avec 26 clubs, 27 clubs en 2014 et 28 clubs en 2015. Ce qui veut dire que, les clubs ont résisté malgré les conditions financières mettant en péril leur pérennité. Comment comprendre le maintien du nombre de clubs d'athlétisme alors que leur financement devient de plus en plus difficile du fait de la diminution des subventions et leur statut d'association loi 1901 ? Est-ce l'usage de méthodes de management assez efficaces pour pallier cette baisse ? Si oui, lesquelles ? Est-ce une simple affaire de détermination des dirigeants de clubs d'athlétisme à ne pas vouloir voir disparaître

leurs clubs ? Un phénomène nous est par ailleurs apparu : le regroupement des clubs qui prend de l'ampleur. Du moins avons-nous pu constater que la plupart des clubs qui jouent les premiers rôles dans les classements et compétitions ont fait l'objet par le passé, de regroupements. Il serait probablement important de souligner ici que le regroupement de ces clubs s'accompagne généralement de la création d'un nouveau. Ce nouveau club d'athlétisme représente l'ensemble des clubs regroupés et en fonction du mode de regroupement choisi, les clubs ayant rejoint la nouvelle structure peuvent continuer à exister juridiquement ou pas selon leur souhait. Dans cette optique, le nombre de clubs dépendrait de la source d'information. Dans son classement, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ne tient compte que du club maître alors que le comité d'athlétisme du Rhône liste nommément les clubs maîtres et leurs sections locales qui jouissent aussi d'une existence juridique indépendante. Ainsi le classement des clubs effectué par le comité du Rhône laisse apparaître un peu d'évolution pour ce qui est du nombre de clubs depuis 2013, (3 clubs environ). L'explication est trouvée à travers le fait que, en plus des clubs existants, certains transformés en sections locales¹, s'ajoutent aux clubs maîtres² et l'équilibre semble se rétablir par quelques fusions qui tendent à remplacer le nombre de clubs concernés par un seul, parfois nouveau. Ce phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme ne nous a pas laissé indifférent, d'autant plus que, les clubs sportifs en général, sont par essence beaucoup plus concurrentiels que collaboratifs (José Chaboche 2002, Marina Honta 2010). Existerait-il un lien entre le regroupement des clubs sportifs en général, des clubs d'athlétisme en particulier, des difficultés financières et de compétitivité des clubs ? Le regroupement est-il

¹ Une section locale est l'appellation réservée à un club qui rentre dans un regroupement appelé « entente » de clubs. La différence majeure entre un club classique et une section locale vient du fait que la section locale est partiellement autonome dès lors qu'elle est un des constituants du club maître, alors que le club classique est autonome, d'où certainement le concept de « reprise d'autonomie » explicité dans le règlement de la FFA, pour désigner la procédure qui permet à une section locale de sortir d'une entente de clubs.

² Le club maître est un club d'athlétisme constitué de sections locales

la forme de management choisie par les clubs pour faire face aux difficiles conditions financières ? Dans ce sens, par qui serait-il initié ? Quelles peuvent en être les modalités ? À quoi tient la logique de ces regroupements ? Les clubs sont-ils libres de se regrouper entre eux et en fonction de quels critères ? Quelles peuvent être les conséquences en termes d'organisation interne des nouvelles entités constituées ? Ces différentes questions ouvrent la voie à une réflexion orientée vers les formes d'adaptation des clubs à leur environnement socioéconomique, politique et institutionnel. Le fondement de ces regroupements semble être la mutualisation ou mise en commun des ressources, une manière de les optimiser. Mettre en commun nécessite une collaboration : que peut-il en être des bases, contours, limites et formes de celle-ci ? Cette mise en commun aurait certainement une influence sur l'organisation du ou des clubs concernés. Quelles sont les conséquences de ces regroupements sur l'organisation des clubs ? Ces questions semblent nous renvoyer dans un premier temps vers une double orientation de notre sujet, à savoir, la compréhension des regroupements et leurs conséquences sur l'organisation des nouvelles entités constituées, ainsi que le rôle joué par les collectivités locales dans le cadre de fusions ou de regroupements de communes. La question serait en effet de savoir s'il y aurait une symétrie entre le regroupement des clubs et le regroupements des communes dans une communauté de communes ou d'agglomération. Cependant, si la compréhension des regroupements nous oriente vers une approche par la sociologie des organisations ou la sociologie politique en lien avec la gouvernance, en revanche, leurs conséquences sur l'organisation des nouvelles entités formées semblent plutôt nous orienter vers une approche par le management et par l'économie des organisations sportives. Au vu de ce qui précède, pour mieux aborder les regroupements des clubs sportifs avec une visée d'efficacité, il va falloir les observer et les analyser pour une meilleure compréhension de leur fonctionnement. Ainsi, dans notre travail, la sociologie des organisations est utilisée non seulement pour rendre compte du comment et du pourquoi de ces regroupements, mais aussi

pour faciliter la maîtrise de leur management et de leur économie, en tant que stratégie organisationnelle ou de réorganisation et de mobilisation des ressources du club à travers l'étude de leurs conséquences dans l'organisation interne du club. Une approche pluridisciplinaire (sociologie, économie et management des organisations) sera adoptée pour rendre compte des motivations des principaux acteurs, de leur implication, de leurs interactions et des conséquences de ces regroupements dans l'organisation interne du club.

Sachant qu'une thèse volumineuse est assez difficile à lire et partant, difficile de compréhension, nous avons rédigé la nôtre de manière à faciliter sa lecture. Ainsi chaque chapitre est structuré entre autres, d'une introduction et d'une conclusion. L'introduction annonçant le plan et l'essentiel de ce qui sera développé, la conclusion quant à elle, donne le fil rouge du chapitre et dévoile le suivant. D'autres précisions liées à la dénomination du terrain d'étude et à nos définitions, méritent d'être faites ici pour faciliter la compréhension de notre travail. En effet, dans la suite de notre rédaction, les termes « Grand Lyon » et « Métropole de Lyon » sont synonymes, pour la simple raison qu'ils représentent non seulement le même espace géographique, mais aussi le fait que l'étude avait commencé avant la transformation du Grand Lyon en métropole de Lyon. L'autre précision est liée à la « redondance » dont semble « souffrir » notre rédaction. En effet, ces redites sont liées à la méthode inductive adoptée pour conduire nos travaux de recherche. Nous partons des données empiriques pour construire une compréhension scientifique de l'objet d'étude. Cependant, le recueil de ces données ne se fait pas en une seule fois. Il s'établit ainsi un va-et-vient entre le terrain et l'analyse des données, qui dévoile progressivement les contours de l'objet d'étude, tout comme sa compréhension. Pour cette raison, certains concepts sont définis plusieurs fois, mais la définition la plus proche de la réalité vécue se retrouve dans la partie réservée aux résultats. Ces définitions faites avant la partie réservée aux résultats, que nous pouvons qualifier d'« intermédiaires » ne montrent que l'évolution de la compréhension du phénomène au rythme des va-et-vient entre terrain et

analyses. Compte tenu de ce qui précède, les définitions complètes ne sont pas plaquées en début de rédaction. Néanmoins, retenir dès à présent que le regroupement de clubs est une forme d'organisation de ces derniers, qui privilégie la mise en commun des ressources. Il se présente dans notre étude sous deux principales formes : l'« Entente de clubs » et la « fusion de clubs ». L'entente étant ce regroupement de clubs basé sur une mutualisation partielle des ressources tandis que la fusion est considérée par nous comme un regroupement de clubs fondé sur la mutualisation de toutes les ressources. Ces deux principales formes de regroupement présentent chacune deux variantes, celle « création » et celle « absorption ». Le choix de la nomenclature attribuée aux regroupements de clubs est fait en comparaison de ceux des entreprises. Ainsi les justifications sur ces choix en matière de nomenclature se retrouvent en bonne place aux chapitres 2 et 3. Cependant, l'entente de clubs d'athlétisme, considérée comme un choix de survie des clubs concernés s'éloigne de celle des entreprises dont l'objet principal, sur le plan juridique, est de fausser la concurrence. Il en est de même pour la fusion de clubs d'athlétisme qui s'éloigne de celle des entreprises étant donné, qu'il n'y a pas d'acquisition pour les fusions de clubs. Ces dernières restent un choix d'organisation pour assurer la survie de la pratique. La comparaison clubs d'athlétisme et entreprises sous le prisme du regroupement développée au chapitre 7 revient largement sur les nuances entre regroupement de clubs d'athlétisme et regroupement d'entreprises. Cette comparaison vient étayer les choix faits sur le plan de la nomenclature des formes de regroupements des clubs d'athlétisme.

Introduction générale

Le regroupement de clubs d'athlétisme est une mise en commun partielle ou totale des ressources des clubs concernés. Cependant, chaque mise en commun nécessite une certaine collaboration entre agents ou clubs concernés, c'est dans ce sens qu'elle se rapproche d'une organisation. La mise en commun n'est pas loin d'une réorganisation pour ces clubs sportifs, dont les rapports entre pairs ont été beaucoup plus concurrentiels que collaboratifs. Le regroupement des clubs d'athlétisme que nous vivons depuis les années 2000, dans le Grand Lyon, n'est pas forcément un phénomène nouveau, en tant que tel. En effet, la région lyonnaise a connu des phénomènes de regroupement durant la période allant de la fin du 19^e siècle au début du 20^e siècle. Nous y reviendrons plus en détail au chapitre 1. Néanmoins, la grosse différence entre ces deux époques réside certainement sur le contexte de réalisation de ces regroupements. Il y a tout d'abord l'évolution des rapports clubs sportifs amateurs collectivités territoriales, ensuite celle de l'institutionnalisation de la pratique et enfin l'évolution du contexte socioéconomique. Si au début du 20^e siècle, l'institutionnalisation³ de la pratique sportive se construisait progressivement, il est à souligner qu'elle est aujourd'hui une réalité. De plus, les responsabilités des collectivités territoriales vis-à-vis de leur localité ont fondamentalement évolué depuis 1982 et les actes 1 et 2 de la décentralisation. De nos jours, les collectivités territoriales sont les maîtres d'œuvres de la politique publique locale, ce qui n'était pas le cas en début du 20^e siècle. La démocratisation de la pratique du sport est une

³ Le terme institutionnalisation renvoie au processus de formalisation. Dans le cadre espèce, il s'agit du processus de formalisation de la pratique sportive en général et d'athlétisme en particulier, qui n'était pas une réalité au début du 20^e siècle. Chaque club organisait ses activités en toute autonomie, sans une base de travail arrêtée en commun accord avec les autres clubs. Ces activités des clubs d'athlétisme n'étaient non plus sous le contrôle d'une structure coordinatrice, à l'image de ce que fait de nos jours la FFA.

réalité aujourd'hui, contrairement à la sélectivité⁴ dont elle fut l'objet en début du 20^e siècle. Cette évolution de la société sur les plans politique, institutionnel, économique et social, apporte un intérêt particulier sur les regroupements actuels des clubs d'athlétisme, notre objet d'étude. Sachant que le regroupement n'est pas une exclusivité des clubs sportifs amateurs, il serait intéressant d'être clair sur la connotation que nous attribuons au regroupement des clubs d'athlétisme. La clarification mérite d'être faite, d'autant plus que ces regroupements s'assimilent au concept d'organisation. C'est par ailleurs, à travers le rapprochement fait avec ce dernier, que nous allons essayer de trouver la signification à attribuer au regroupement dans notre recherche.

D'après M. Crozier et E. Friedberg (1977), une organisation est un construit collectif mené par les différents acteurs à partir d'intérêts individuels parfois contradictoires, dont le jeu tend à réguler le fonctionnement. Les acteurs sont donc dotés de rationalité quoique limitée et l'organisation devient le lieu d'expression de leurs interactions dont les jeux contribuent à réguler. Pour Henry Mintzberg (1989), une organisation est une action collective à la poursuite de la réalisation d'une mission commune. Bien que mettant en avant le côté commun de l'action à poser et de l'objectif à atteindre, Henry Mintzberg ne fait pas, à travers sa définition de l'organisation, allusion à des interactions encore moins à un quelconque intéressement individuel de chacune des parties prenantes. Vaillau (2008), quant à lui définit une organisation comme un ensemble de moyens mobilisés et ordonnés en fonction d'un but spécifique à atteindre. Dans ce sens, le regroupement de clubs sportifs, comme mutualisation des ressources en vue d'assurer la viabilité de leur activité, devient une organisation, en tant que moyen mobilisé pour pérenniser l'existence des clubs engagés. **Le regroupement** dans

⁴ Le sport n'a pas commencé par être pratiqué par tous. Au début, il n'était réservé qu'aux adultes de sexe masculin, c'est avec le temps que les femmes, jeunes, personnes handicapées et âgées ont pu progressivement avoir accès à la pratique. Pour plus d'informations, lire les thèses de doctorat suivantes : Anne Roger, 2003 et Nathalie Rosol, 2005.

notre travail est une **organisation adoptée en commun accord, par au moins deux clubs, pour faire face aux défis liés à leur existence. Il repose sur la mutualisation des ressources, qui peut être partielle ou totale.** Les modalités du regroupement, sont les formes que peut prendre cette mise en commun des ressources, dont les principales sont : l'« entente » et la « fusion ». La particularité de ces trois définitions de l'organisation est qu'elles en font un construit collectif, qui en plus est intéressé pour Crozier et Vaillau et moins pour H. Mintzberg. Compte tenu de la complexité des objets liés au sport, nous vous disions en préambule que, les regroupements de clubs d'athlétisme, dans notre recherche, sont appréhendés à travers une approche pluridisciplinaire. Il s'agit en fait de : sociologie, économie et management des organisations, dont les détails de leur apport et articulation sont développés dans les lignes qui suivent.

L'approche par le management permet d'analyser et de préciser les stratégies organisationnelles, de réorganisation, de management adopté par une structure, une organisation. Dans ce sens, l'approche par le management des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise est susceptible de nous aider à décrypter les différentes stratégies de réorganisation utilisées par ces clubs.

L'approche sociologique quant à elle, rend compte du pourquoi et du comment du phénomène social observé. En d'autres termes, les différents courants de l'approche sociologique, parmi lesquelles, celle explicative et compréhensive permettent, de saisir au mieux les contours du phénomène étudié. Ainsi, l'approche sociologique va nous permettre de mieux comprendre et de mieux expliquer le phénomène du regroupement des clubs d'athlétisme. En effet, l'approche par la sociologie et le management, au-delà d'une explication et par là d'une meilleure compréhension, nous permet d'appréhender les conséquences de ce phénomène sur l'organisation interne du club d'athlétisme. C'est une approche qui devrait nous permettre également de saisir au mieux, les multiples impératifs qui pousseraient un club vers

de nouvelles formes organisationnelles, tout en éclairant les conséquences de ces choix sur le plan structurel, voire culturel.

L'approche économique quant à elle nous renseigne sur les motivations économiques qui poussent les clubs à rejoindre un quelconque regroupement.

Nous tenons à souligner que dans notre recherche, ces trois approches n'interviennent pas de manière isolée. C'est à partir de l'une d'elles que les autres sont mises en lumière. Il apparaît qu'une analyse sociologique (l'analyse stratégique des acteurs) nous permettra de décrypter au mieux, les orientations économiques et managériales des regroupements.

Les clubs d'athlétisme ne sont pas les premières organisations à recourir à des regroupements, même si les leurs se faisaient déjà remarquer depuis la fin du 19^e siècle. Les regroupements au niveau des entreprises se produisent depuis l'existence du commerce (Claude Sordet et Claude Brosselin, 2011). Les regroupements ont longtemps été utilisés dans le monde des entreprises, soit pour aller vers un développement interne, soit pour éliminer un concurrent (Albéric Hounounou, 2005 ; Claude Sordet et Claude Brosselin, 2011). Ils étaient par ailleurs déjà utilisés par les entreprises, dans leur version limitée dans le temps et l'espace, pour un travail collaboratif, notamment en recherche et développement, dans le cadre d'un transfert de compétences. Les clubs d'athlétisme s'engagent-ils dans des stratégies de fusion/regroupement pour les mêmes raisons que les entreprises ?

Sous l'angle de la simple mutualisation des ressources, le regroupement semble concerner essentiellement les entités associatives et les projets d'intérêt public. C'est pourquoi les collectivités territoriales, à travers la mise sur pieds des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), se retrouvent parmi les organisations pionnières et les plus aguerries en matière de regroupement. En 2015, les EPCI à fiscalité propre, ont connu entre autres opérations, 18 fusions suite à l'application de la loi de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ainsi que de la loi relative à

l'amélioration du régime des communes nouvelles. D'autres domaines, aussi variés que divers, se révèlent également excellents en matière de regroupements. Même l'enseignement supérieur, notamment, les Universités et les Laboratoires de Recherche ont tendance à se regrouper afin de résoudre les problèmes d'efficience, de complémentarité et de bien d'autres difficultés que ces institutions ne peuvent résoudre individuellement. C'est dans cet ordre d'idées que les Universités de Lyon de Lorraine et la plupart des Structures Fédératives de Recherche (SFR) ont été créées, pour ne prendre que ces exemples-là. Le phénomène de regroupement, à travers la mutualisation ou mise en commun des ressources semble gagner du terrain. Que ce soit dans le domaine purement sportif, où élus politiques et sportifs se retrouvent pour bâtir un cadre de vie des clubs, basé sur la mutualisation des ressources. Les regroupements entrent ainsi réellement dans l'air du temps. Nous semblons éloignés de cette époque, où les regroupements se faisaient de manière isolée, à l'instar de la création de la FFA et de la ligue Rhône-Alpes d'athlétisme, car ils tendent à se construire ensemble localement. C'est ce que nous démontre ce colloque d'information sur le vivre ensemble associatif, sous l'égide du centre de ressources et d'informations pour les bénévoles, organisé par le comité départemental olympique et sportif Rhône-Métropole de Lyon, le 27 avril 2016. Ce colloque qui concernait les sports collectifs, a réuni les acteurs du sport local pour partager leurs expériences du vivre ensemble associatif, exposé et décliné sous forme de fusions de clubs, mutualisation des ressources, cohabitation des clubs, et rôle des collectivités. Ce colloque a tenté à travers des témoignages, de répondre à un certain nombre de questions autour du vivre ensemble associatif, parmi lesquelles : comment réussir la fusion de clubs dans une même commune ? Comment les clubs d'une même discipline mais de communes différentes mutualisent-ils leurs moyens ? Comment les clubs de disciplines différentes cohabitent-ils dans une même commune ? Quels rôles les offices des sports et les municipalités peuvent-ils jouer pour inciter à ce vivre ensemble associatif ? Par ailleurs, les témoignages aussi édifiants les uns les autres, nous ont donné des idées concernant

les tenants et aboutissants d'un regroupement de clubs en sports collectifs, mais aussi concernant la mobilisation des principaux acteurs autour de ce phénomène qui semble se positionner comme solution à certains maux que connaissent les clubs sportifs amateurs. De ce colloque, nous avons choisi trois témoignages.

Tout d'abord, celui des représentants du REEL XV, le Rugby Entente de l'Est Lyonnais, club situé à l'est de l'est lyonnais, à la périphérie du Grand Lyon. Le REEL XV fut créé le 27 juillet 2005 lors de la fusion de l'ESGA Rugby de Genas et le Rugby Club de Pusignan. Cette fusion est la conséquence d'une nécessité des clubs concernés de pérenniser leur passion dans la mesure où individuellement, chacun des clubs projetait un avenir sombre à cause des conditions économiques de plus en plus difficiles. Le projet de fusion de ces deux clubs a été encouragé et soutenu par les deux villes, qui par ailleurs partagent la même philosophie de la vie associative et sportive. Les moyens humains ont été ceux les plus mis en commun. La volonté d'aller plus loin avec la mutualisation des ressources est matérialisée par le travail développé conjointement avec les communes de Chassieu et de Meyzieu pour les catégories jeunes.

Le second témoignage vient du LYONSO BB, Lyon Sud-Ouest BasketBall, qui est une association de mutualisation, réunissant des clubs de basket de différentes communes de l'ouest lyonnais. C'est donc une sorte d'entente de clubs de basketball, ce que la Fédération Française de Basketball (FFB) appelle **Coopération Territoriale de Clubs**. La Coopération Territoriale de Clubs (CTC) est un dispositif incitant à la mutualisation et à la coopération entre clubs volontaires (tout en excluant la fusion). Dans ce cadre, chacun participe à la vie de la CTC, à hauteur de ses possibilités, en respectant les engagements décrits dans la convention. Les projets d'une CTC peuvent concerner l'ensemble des domaines de la vie associative : utilisation rationalisée des équipements à disposition, émergence de groupements d'employeurs pour favoriser le développement de l'emploi et l'embauche de salariés, mise en place d'écoles

territoriales d'arbitrage permettant aux plus jeunes de s'initier à la fonction d'officiel technique, dans des conditions favorables, maillage plus fin du territoire permettant à chacun de pratiquer le basketball au plus près de son domicile, optimisation des parcours d'excellence sportive des jeunes joueurs. L'idée, quoique soutenue par les différentes villes concernées, vient des clubs et est consécutive aux multiples défis à relever par ces derniers pour assurer leur existence. La baisse des subventions qui s'oppose aux ambitions sportives, la concurrence des autres sports et activités culturelles dans un territoire dense, un certain niveau d'excellence atteint en termes de formation qu'il faut maintenir malgré les difficiles conditions économiques, sont autant d'obstacles à surmonter par ces clubs sportifs. Cette CTC concerne quatre clubs implantés dans le sud-ouest de l'est lyonnais à savoir : USM Pierre-Bénite (USMPB), St Genis/Oullins/-Ste-Foy-les Lyon Féminin (SGOSFF), Oullins / Ste-Foy Basket (OSFB), Le BALE St Genis Laval. Des 4 clubs, un seul est 100% féminin (SGOSFF) et ne rentre pas dans des synergies exclusivement « basket ». Toutefois, ce club uniquement féminin, retrouve sa place dans la coopération territoriale des clubs par l'élargissement du cercle d'activités à proposer aux adhérents(es), qui s'étend désormais aux loisirs et à l'animation. Les quatre clubs sont sous la direction de la nouvelle structure créée, et gardent chacun leur identité de club. La création de cette association/mutualisation aura permis le développement des 4 structures concernées à travers la mise en place d'activités de loisirs, *péri* et *extra* scolaires, elles-mêmes étant le fruit de la mise en commun des moyens humains (encadrants, bénévoles et salariés). La première saison de LYONSO fut lancée en septembre 2015, après, un bilan devrait être fait avec pour objectif de s'accorder sur l'avenir ou non de la CTC. Si la coopération s'avère trop épuisante, les acteurs de terrain mettront fin à la coopération.

Le troisième témoignage nous vient de l'office municipal des sports de l'Arbresle. Pour lui, l'objectif est d'atteindre la mutualisation des ressources. Pour y arriver, il a choisi de faire rencontrer les acteurs du sport associatif pour discuter du cadre et des modalités d'une

mutualisation des ressources (réunion prévue le 30 avril 2016). Elle devrait aboutir à la mise en place d'une charte associative qui portera en principe les attentes et les devoirs de chacune des parties. Le regroupement associatif prend de plus en plus d'importance dans notre société. Tous les acteurs concernés semblent apporter leur contribution pour la réussite de ce phénomène à travers le choix d'une meilleure intégration des acteurs du sport dans une vie communautaire. Cependant, si le regroupement de clubs sportifs amateurs semble vulgarisé sous la bannière « du vivre ensemble » en sports collectifs, qu'en est-il réellement en athlétisme ? La mise en avant de ce concept suffira-t-elle pour justifier les regroupements des clubs d'athlétisme ?

À noter que si le regroupement semble avoir intéressé les chercheurs du monde des entreprises, en revanche, les chercheurs prenant pour objet le milieu sportif ne s'y intéressent pour l'instant, que très peu. En effet, le regroupement des clubs sportifs en général et celui des clubs d'athlétisme en particulier, ne semble pas attirer les chercheurs dont le sujet dominant est le milieu sportif. José Chaboche (2002) évoque la fusion des clubs sportifs en ce qui concerne les catégories jeunes, dans le but, pour les clubs concernés, de remplir les exigences du cahier des charges de la fédération sportive. Son constat nous amène à exprimer l'opinion que cette mise en commun d'une catégorie de ressources humaines⁵ est d'ordre stratégique, car elle permet aux clubs concernés de remplir certaines exigences liées au cahier des charges de la fédération sportive. Marina Honta (2010) semble aller plus en profondeur, en parlant du regroupement des clubs, en tant que mutualisation des ressources, comme proposition stratégique de la politique sportive locale, pour pérenniser l'emploi sportif et développer la professionnalisation des clubs sportifs. Elle ne manque pas de préciser dans son ouvrage que, cette proposition de mutualisation des ressources à travers les regroupements éprouve

⁵ En l'occurrence, la catégorie jeune est celle sur laquelle repose le regroupement de ces clubs. Les catégories seniors n'étant pas forcément concernées par ce phénomène de regroupement

d'énormes difficultés à être adoptée par les clubs du fait de l'esprit concurrentiel qui est l'essence même de leur vitalité et « *nourrit* » la plupart du temps, leurs rapports.

Les axes de recherche les plus prisés qui prennent pour objet l'athlétisme s'organisent autour de la recherche de performance sportive, de l'enseignement et de l'entraînement ; l'organisation sportive, la structure des clubs, leur gouvernance et les facteurs de performances liés à l'environnement sont fréquemment abordés.

En effet, plusieurs chercheurs se sont intéressés à l'athlétisme, en tant que pratique sportive. L'éducation, l'entraînement et la santé ont particulièrement intéressé les chercheurs. Ces recherches ont notamment contribué à répondre à deux questions centrales : comment enseigner l'athlétisme ? Comment progresser en tant qu'athlète, être performant tout en restant en bonne santé ?

De toute façon, les travaux sur les organisations sportives, au sens de Barget et Vaillau (2008) se sont tardivement développés. En 1987, Chifflet a le mérite d'être parmi les tous premiers chercheurs à appliquer l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg au domaine sportif (Frédéric Lassalle, 2015). Il mettait au centre de ses travaux les fédérations sportives, faisant d'elles son objet d'étude, et confirmant l'intérêt progressif des chercheurs pour les organisations sportives. Cet intérêt fut confirmé à la fin des années 1980 et au début des années 1990, caractérisé par la *pluri* disciplinarité grandissante des recherches portant sur les organisations sportives. La *multi* dimensionnalité de l'objet « sport » ne permet plus à une seule discipline d'en fournir les clés de compréhension nécessaires. Économie, sociologie, droit, sciences politiques, sciences de gestion de manière combinée, permettent une nouvelle compréhension des organisations sportives. Nous pouvons ainsi citer le cas de Ramanatsoa et Thiery-Baslé (1989), qui abordent les organisations sportives et les fédérations en articulant sociologie, sciences de gestion et sciences politiques. Certains semblent aborder les organisations sportives, sous l'angle éthique. C'est le cas d'Alain Loret (1993) et Pigeassou &

Garrabos (1997) dont les œuvres, parlent des associations sportives et du sport dans un sens qui tend à façonner les conduites des pratiquants et principaux acteurs, selon un ensemble de principes moraux. Dans les années 90, les organisations sportives vont intéresser plusieurs chercheurs dont les travaux seront impactés par la sociologie des organisations, notamment le modèle de l'action organisée de Michel Crozier, pris pour référence dans l'élaboration d'approches scientifiques spécifiques aux organisations sportives. L'attrance que les organisations sportives ont exercée sur les chercheurs, durant les années 90 a certainement amené Daniel Vaillieu, (2008), à en faire, les 10 années glorieuses de la sociologie des organisations sportives qui sont abordées sous divers angles. Tous les maillons de la chaîne organisationnelle semblent avoir intéressé les chercheurs, du dirigeant au simple adhérent, en passant par le bénévole et le salarié, sans oublier les organes constitutifs de ces organisations, les politiques sportives et les relations entre organisations sportives et d'autres formes d'organisation. C'est ainsi que la professionnalisation de ces organisations sportives a été l'objet de plusieurs études, avec pour chef de file, Pascal Chantelat (2001). Le bénévolat (Mayer et Perrineau, 1992 ; Walter, 2000 ; Dubar, 2000 ; Denis Bernardeau, 2004), comme principe fondamental des associations sportives est resté au cœur de certaines recherches scientifiques. Les acteurs internes de l'association sportive tels que les moniteurs (Chantelat, Bouhaouala, Champely, 2001), les dirigeants (Chimot, 2004), ont également séduit plusieurs chercheurs. Les relations entre les organisations sportives et d'autres formes d'organisation ne sont pas restées en retrait, à l'instar de l'entreprise privée (Pichot, 2000 ; Barbusse, 2002). Les politiques sportives, comme feuille de route de l'animation et du réaménagement du territoire, ont intéressé d'autres chercheurs (Jean-Paul Callède, 2000 ; Marina Honta, 2003, 2004, 2010), tout comme la sécurité et la gestion des risques sportifs (Bastien Soulé & Corneloup, 2001), le tourisme, l'innovation et le loisir (Jean Pierre Mounet, 2010, 2012, 2014, 2015) les entreprises de tourisme sportif (Bouhaouala & Chifflet, 2001 ; Pierre Chazaud, 2004 ; Jean Pierre Mounet,

2010) et les organisations liées au sport professionnel (Gasparini & Stumpp, 2004). Les liens entre membres de ces organisations sportives n'ont pas échappé à la « curiosité » des chercheurs. Dans ce registre, nous pouvons évoquer les travaux sur la gouvernance des associations sportives amateurs (Idrissa Diallo, 2009), et ceux sur la cohérence et la performance des clubs sportifs amateurs (Modeste ONOMO ONOMO, 2014). Les organisations sportives sont ainsi étudiées par l'intermédiaire d'approches variées. Cette diversité des paradigmes peut avoir le mérite de clarifier la frontière qui sépare les sciences de gestion et les sciences sociales appliquées à la lecture de la dynamique des organisations sportives (Daniel Vaillau, 2008).

Toutes ces recherches dont la diversité disciplinaire et théorique constitue une indéniable richesse contribuent, chacune de sa manière, à une meilleure connaissance de l'organisation du sport en général et de l'athlétisme en particulier. Cependant, malgré une littérature aussi abondante que variée sur le sport et l'athlétisme, certains aspects sont très rarement évoqués. C'est le cas du management et du fonctionnement des clubs d'athlétisme, et *a fortiori* du cas du regroupement des clubs, sur fond notamment de mutualisation des ressources. Un choix stratégique *a priori* surprenant puisque les clubs en question sont davantage en concurrence qu'en situation de collaborer. Cette thèse entend combler cet aspect de la vie des clubs d'athlétisme, en questionnant les facteurs à l'origine des fusions et ententes, ainsi que la mise en œuvre de telles décisions. Renoncer à une partie de son histoire, liée à un territoire (le quartier, la ville), au nom du club, ou encore à ses couleurs est en effet loin d'aller de soi tant ces éléments, parmi bien d'autres, sont source d'identification. Au vu de ces éléments, quels ressorts s'avèrent assez puissants pour faire accepter ce compromis ? Avec quelles conséquences sur l'organisation interne du club, l'implication des principaux acteurs et les interactions qui s'en suivent ? Toutes ces questions semblent justifier une recherche doctorale centrée sur les regroupements de clubs d'athlétisme. Il s'agit de comprendre les

enjeux organisationnels de tels regroupements, leurs différentes modalités et leurs processus, les stratégies ainsi que les logiques d'action des principaux acteurs, et enfin les conséquences de tels choix en termes culturel et identitaire ainsi que sur le plan de la gouvernance des clubs regroupés.

Les clubs qui s'engagent dans des processus de regroupement le font pour des raisons renvoyant à des paramètres aussi internes qu'externes à l'instar du nombre d'adhérents, des formes de pratiques, des types de publics à prendre en charge, de la mise à disposition des subventions et des aires de pratique. Ces influences sont proches des facteurs de contingence évoqués par Henry Mintzberg : la taille (nombre d'adhérents), les facteurs de production (forme de pratique développée et types de populations accueillis, objectifs du club) l'environnement (modalités à remplir pour obtenir la subvention et accéder aux infrastructures d'une part et d'autre part, développer et moderniser la pratique). À la lumière de ce constat, pour une meilleure compréhension des regroupements des clubs d'athlétisme, nous avons choisi un cadre théorique constitué de deux axes majeurs : introduction des facteurs de contingence selon Henry Mintzberg, lui qui a mis sur pied une typologie organisationnelle dont les facteurs de contingence sont la taille, l'environnement, les facteurs de production. Ces facteurs de contingence, selon Henry Mintzberg peuvent pousser à un changement d'organisation, justifiant l'orientation stratégique attribuée à cette contingence. L'analyse stratégique, en référence à Michel Crozier et Ehrard Friedberg, constitue le second axe de notre cadre théorique. La contingence et l'analyse stratégiques semblent complémentaires. Notre travail est centré sur le regroupement selon une approche managériale compréhensive et économique visant à élucider les processus de mise en place et les conséquences concrètes sur l'organisation.

L'intérêt heuristique de notre recherche réside dans l'inscription des regroupements de clubs d'athlétisme dans le champ scientifique lié à la sociologie, à l'économie et à la gestion

des organisations sportives. Cette étude consacrée aux regroupements dans ces différents champs est globalement faite sur trois chapitres, tel qu'il suit.

Le chapitre 1 est un état des lieux de l'athlétisme dans la métropole de Lyon, qui s'inscrit dans le cadre élargi de l'évolution globale du monde sportif et celui des politiques publiques dans cette métropole. Dans un premier temps, il revient sur l'évolution des rapports entre clubs sportifs amateurs et élus politiques locaux à partir de la décentralisation, ainsi que sur les conséquences de l'évolution de ces rapports sur l'organisation du club d'athlétisme. Dans un second temps, nous présentons l'athlétisme et ses acteurs, ainsi que sa place dans l'agglomération. Il s'agit de préciser les caractéristiques d'un club d'athlétisme afin de mieux comprendre les orientations organisationnelles. Nous retraçons leur trajectoire organisationnelle pour en extraire les modalités organisationnelles les plus courantes sur le terrain et de potentielles implications des différents acteurs. Le positionnement ainsi que le rôle des autres acteurs par rapport au regroupement est clarifié. Nous ne manquerons pas de questionner la place du regroupement dans le développement du club d'athlétisme, tout comme son origine probablement liée aux potentielles interactions, conséquences de relations entre différents acteurs ? Des questions auxquelles les tentatives de reconstruction du sport local par les collectivités territoriales, que nous évoquons vers la fin de ce chapitre, apportent un début de solution.

Le chapitre 2 présente le cadre conceptuel qui prend la forme d'une dizaine de critères retenus au sein de la littérature sur les regroupements d'entreprises. Ce cadre d'identification permet non seulement de positionner les différents regroupements de clubs d'athlétisme au sein des modes pluriels de regroupement, au sens large, mais il jette par ailleurs les bases d'une comparaison associations sportives-entreprises. Dans ce chapitre sont aussi présentés la plupart des concepts utilisés et la justification de nos choix théoriques, ainsi que les conditions concrètes de leur articulation. La problématique soulevée est celle de la réorganisation formelle

et informelle de l'athlétisme à travers la construction collective et progressive des regroupements de clubs préexistants.

Le chapitre 3 présente la méthodologie utilisée. De manière générale, la méthode inductive a orienté notre recherche. La collecte des données a été réalisée en priorité à partir d'entretiens et d'observations, et secondairement, à partir d'une analyse documentaire. Cette triple provenance des données, après triangulation de ces dernières, enrichit les données produites.

Les principaux résultats sont présentés en deux parties. La première aborde les regroupements comme une réorganisation formelle de l'athlétisme à travers une construction collective et progressive. Elle est composée des chapitres 4 et 5. Le chapitre 4 présente le regroupement de clubs d'athlétisme comme un construit local harmonieux instable, intéressé et institutionnalisé. Le chapitre 5 parle de chaque regroupement dans leur singularité, évoquant les moindres détails de leur création et l'esprit qui guide chacune des formes de regroupement en passant par leurs caractéristiques.

La deuxième partie aborde l'impact des regroupements d'athlétisme et est constituée de deux chapitres : 6 et 7. L'impact pour nous ici est un ensemble d'effets produits par le regroupement de clubs d'athlétisme, au sein et autour du club. Cet impact peut être étudié à travers plusieurs angles d'attaque. Dans le chapitre 6, nous vous proposons d'étudier cet impact, tout d'abord au niveau de l'organisation globale du club d'athlétisme et de sa gouvernance en tant qu' « *ensemble des mécanismes qui déterminent la latitude managériale des dirigeants* » (Gérard Charreaux, 1997). Par la suite, nous vous proposons l'impact du regroupement au niveau de l'organisation globale du club, en abordant les changements majeurs, notamment ceux apportés sur le plan structurel, culturel et au niveau de la vie quotidienne du club ; en s'intéressant à la mobilisation des ressources. L'impact sur la

gouvernance des clubs d'athlétisme quant à lui, nous interpelle sur les modèles de gouvernance des clubs sportifs amateurs jusque-là exposés et qui présentent le plus souvent, le trio Assemblée Générale-Comité Directeur-bureau, comme étant au cœur de la gouvernance des associations sportives. La question pour nous ici, est de savoir si ce trio, suffit de nos jours à expliquer voire comprendre la gouvernance de ces clubs d'athlétisme. Le chapitre 7, détaille l'impact du regroupement autour du club d'athlétisme. Nous entendons par impact autour du club, un ensemble de liens que notre étude sur le regroupement des clubs a pu permettre d'établir entre les clubs et d'autres structures différentes mais qui connaissent aussi des regroupements. Parmi ces structures, nous avons privilégié les entreprises, à travers lesquelles nous avons bénéficié d'une riche revue de littérature et dont les comparaisons avec les clubs sportifs foisonnent. Nous avons choisi dans ce chapitre d'explicitier la comparaison entre clubs sportifs amateurs et entreprises, sous le prisme du regroupement. Cette comparaison des clubs sportifs amateurs et entreprises autour du regroupement, va au-delà des aspects descriptifs, pour toucher ceux explicatifs et compréhensifs, jetant par la même occasion, les prémices d'un nouveau cadre comparatif clubs sportifs - entreprises. .

Au-delà des héritages politiques et économiques qui influencent le tissu associatif à partir de la décentralisation, le regroupement des clubs d'athlétisme répond à une dynamique spécifique. Celle-ci implique un nouveau type de gouvernance dans les clubs et de nouveaux rapports avec ses parties prenantes (collectivités locales, sponsors, adhérents, parents...). Ces mises en parallèle vont être étudiées dans les prochains chapitres. Le regroupement influence la gouvernance, structure et culture des clubs d'athlétisme concernés. Notre recherche sur le regroupement des clubs sportifs amateurs ouvre un nouveau cadre comparatif clubs sportifs-entreprises, sous le prisme du regroupement. En revanche, une étude approfondie de ces regroupements tant sur le plan spatial (Hexagone,

Afrique) que sportif (étude à mener en sports collectifs) nous édifierait davantage. Ce sont les pistes de recherches à développer après la thèse.

Pour l'instant, nous vous invitons à découvrir l'historique et l'état des lieux de l'athlétisme dans la métropole de Lyon.

CHAPITRE 1 : Bref historique et état des lieux de l'athlétisme dans la métropole de Lyon, sur la période allant de 2000 à 2015.

Notre étude concerne les clubs d'athlétisme, notamment leur regroupement. Avant d'y rentrer, nous avons voulu présenter l'athlétisme et ses acteurs. Pour cela, nous sommes revenus sur quelques aspects historiques de l'organisation des clubs d'athlétisme en lien avec les politiques publiques en général et les « actes I & II » de la décentralisation en particulier, d'une part. Présenter les caractéristiques des clubs d'athlétisme, les rôles et positionnement des principaux acteurs du regroupement, d'autre part.

Ce chapitre, dans un premier temps, revient sur l'évolution des rapports entre clubs sportifs amateurs et élus politiques locaux à partir de la décentralisation, ainsi que sur les conséquences de l'évolution de ces rapports sur l'organisation du club d'athlétisme. Dans un second temps, nous présentons l'athlétisme par rapport à certaines disciplines sportives de la métropole de Lyon. Pour cela, nous insistons sur les critères qui influencent la place d'une pratique sportive dans la société, notamment, le budget alloué par les collectivités locales, le niveau standard de pratique, l'attrance pour les élus politiques, le degré de visibilité,...etc. bien d'autres. Dans un troisième temps, nous présentons les clubs d'athlétisme. Il s'agit de donner les caractéristiques des clubs d'athlétisme qui permettent de mieux comprendre leurs orientations organisationnelles. Nous évoquons ceux qui ont un certain lien avec le regroupement, notamment, le nombre de licenciés, la discipline phare, le niveau de pratique, les activités proposées aux adhérents, le nombre de salariés, l'historique organisationnel,...etc. et d'autres. Les dirigeants, leur mode de gouvernance, origine, profession, retraité ou non, ne nous intéressent pas forcément dans la présentation des clubs car n'ayant pas une influence révélée

sur le regroupement. Nous retraçons par la suite leur trajectoire organisationnelle pour en extirper les modalités organisationnelles les plus courantes sur le terrain et de potentielles implications des différents acteurs. Le positionnement ainsi que le rôle des autres acteurs par rapport au regroupement est aussi clarifié dans ce chapitre. Nous ne manquons pas de questionner la place du regroupement dans le développement du club d'athlétisme, tout comme son origine, probablement liée aux potentielles interactions, conséquences des relations entre différents acteurs ? Nous évoquons vers la fin de ce chapitre les questions auxquelles les tentatives de reconstruction du sport local par les collectivités territoriales, apportent un début de solution.

1- Bref historique de l'évolution de l'athlétisme et son organisation après les « actes I & II » de la décentralisation

La décentralisation à travers le transfert des compétences a marqué l'administration de l'Hexagone en ce sens qu'elle s'est voulue de proximité et adaptée aux spécificités de chaque localité. Elle sonne comme une mise en avant de la participation du citoyen dans le développement quotidien de sa localité. En ce sens, la décentralisation a été au départ de la reconfiguration des rapports entre élus politiques locaux sous la bannière des collectivités territoriales et des citoyens, particulièrement, ceux regroupés en associations. Elle met en avant les collectivités territoriales pour ce qui est du développement des localités. Si dès le 19^e siècle, ces relations tournent autour des sujets essentiellement administratifs tels la déclaration, ou le contrôle de la non-politisation des associations sportives, il n'en demeure pas moins que la commune, depuis 1869, soutenait déjà le mouvement sportif en général à travers la construction d'infrastructures sportives, tels que les gymnases pour favoriser la pratique des gymnastiques. Leur apport dans le projet de vulgarisation de la pratique du sport initié par l'État entre les deux guerres a été non négligeable. La décentralisation et la répartition des compétences sont venues

élargir le champ d'action et confirmer les responsabilités des collectivités territoriales auprès des clubs sportifs. La principale innovation qu'apportent les « actes I & II » de la décentralisation sur le soutien des clubs est qu'il provient désormais des collectivités territoriales et non plus directement de l'État (centralisé). Le sort de la vie sportive locale est dès lors dévolu par les collectivités territoriales, avec lesquelles les clubs sont appelés à travailler en étroite collaboration.

Un petit rappel des « actes I & II » de la décentralisation me paraît nécessaire. Ainsi, l'acte I est un ensemble de lois appelé « lois Defferre » adoptées en 1982 avec pour objectif d'opérer une profonde décentralisation de l'administration française. Lancé sous M. Raffarin, l'acte II de la décentralisation, a commencé par le vote de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République, avec pour principal objectif, l'amélioration des conditions de vie du citoyen. La commune, le département et la région, selon leurs compétences deviennent les « principaux responsables » du développement de leurs localités. Si le sport n'est pas une compétence obligatoire, son soutien est partagé par toutes les collectivités territoriales. En tant que « principale responsable » du développement de la localité, la collectivité territoriale pense, conçoit et oriente les axes de développement de la localité, tout en choisissant les partenaires avec lesquels ce développement doit être effectué. C'est dans ce sens que le club sportif amateur en général et d'athlétisme en particulier travaille en étroite collaboration avec la collectivité territoriale pour atteindre les objectifs de visibilité, notoriété, animation et aménagement du territoire, pérennisation de la pratique, etc. Dans cette collaboration collectivités territoriales - clubs sportifs amateurs, le statut de ce dernier selon la loi 1901, le rend dépendant des donateurs, en tant qu'association à but non lucratif. Le principal partenaire du club sportif, comme fournisseur de subventions, infrastructures sportives et autres aides, est la collectivité territoriale qui décide aussi de la politique sportive à mener localement.

Si par rapport au manque de moyens financiers, certaines collectivités proposent la

mutualisation des ressources aux clubs à travers le regroupement (Marina Honta, 2010), certaines collectivités s'opposent au regroupement de leurs clubs sportifs surtout avec des entités plus grandes que les leurs, pour des problèmes de visibilité. La collectivité territoriale semble ainsi se retrouver au centre du regroupement/organisation des clubs d'athlétisme et son orientation dépendrait des objectifs à atteindre. La présence de plus en plus remarquable de ces dernières, dans l'idéologie organisationnelle interne des clubs en leur proposant des pistes montre la place qu'occupe désormais la collectivité territoriale dans l'organisation du club sportif amateur. L'extrait suivant, de conversation hors micro avec un dirigeant de club, essaie de montrer l'implication de la collectivité dans l'organisation du club : « ... *Vous êtes assez nombreux en termes de clubs, nous n'avons plus suffisamment d'argent pour distribuer ce nombre d'enveloppes. Regroupez-vous en tel nombre de clubs pour obtenir des subventions...* ».

Le club sportif amateur semble détenir une double « tutelle », depuis l'avènement de la décentralisation et le transfert des compétences. La « tutelle institutionnelle », la FFA et ses structures déconcentrées que sont la ligue et le comité, élaborent et veillent à la réalisation du projet de développement de la discipline sur le terrain et encadrent la pratique à travers un certain nombre de textes et motivations/aides. La « tutelle politique », c'est-à-dire la collectivité territoriale, pense la politique sportive locale et choisit ses partenaires pour la mise sur pied de cette politique, à travers subventions et aides diverses. Le club sportif se retrouve donc dans une situation où il est appelé à respecter l'institution sportive et la politique sportive locale. Par ailleurs, l'adhésion à la politique sportive locale est l'une des conditions qui ouvre la porte aux subventions et autres aides de la ville et le respect de l'orientation de la politique de développement menée par la FFA. C'est une condition pour ne pas sortir du « circuit institutionnel ». Cette double « tutelle » du sport local fragilise davantage le club sportif tout en augmentant son état de dépendance déjà signalé au début du 20e siècle, lui conférant une autonomie réduite à sa plus simple expression. Le club, qui au départ, est conçu pour évoluer

en toute autonomie, voit celle-ci s'amenuiser au gré de l'évolution des politiques publiques et de la société. Ces « tutelles » proposent et orientent la pratique sportive en fonction des objectifs à atteindre. C'est ainsi que la massification des pratiquants, fruit de la démocratisation de la pratique sportive, est soutenue par la FFA et les collectivités territoriales, pour développer la pratique et animer au mieux la localité. En revanche, cette orientation complexifie davantage la structuration du club d'athlétisme, appelé à accueillir un public de plus en plus nombreux, aux besoins en termes de pratique, diverses et variées, le fragilise tout en le rendant davantage dépendant.

Localement, les clubs semblent avoir opté pour la mutualisation des ressources afin probablement, de faire face à ces moments difficiles qu'ils traversent. La résurgence des regroupements des clubs est apparue localement dans les années 2000, période fortement marquée par la prise en mains de la politique sportive locale par les collectivités territoriales. Les dates de création des principaux clubs regroupés de l'agglomération lyonnaise sont assez édifiantes à ce propos. Lyon Athlétisme est créé en 2007 suite à la fusion entre les sections athlétisme des clubs omnisport ASPTT et LOU, sur le point de déposer leur bilan chacun de son côté. Une année plus tard, le Décines Meyzieu Athlétisme (DMA) est créé, suite à la fusion du Club Athlétique de Décines (CAD) et de la section athlétisme du foyer de jeunes et d'éducation populaire (FJEP), soucieux d'évoluer en autonomie par rapport à leur environnement initial d'une part et de mettre en commun leurs ressources pour faire face aux défis liés à leur survie, d'autre part. Durant la saison 2009/2010, l'officialisation du rapprochement entre Feyzin et Vénissieux est annoncée. En effet, ce rapprochement vise le soutien du club d'athlétisme de Feyzin l'AFA par ces deux villes. Les détails vous seront donnés plus tard. Mais il est à retenir que, dès 2003, une convention allant dans ce sens, entre le club AFA et la ville de Vénissieux avait été préalablement signée. Mais trois années au paravent, en 2000, les clubs Ternay et Francheville se réunissaient autour de Pierre Bénite, pour former

l'Entente Sud Lyonnais, que rejoindra l'ASUL Bron en 2008. La tendance actuelle des clubs en matière de réorganisation interne semble être orientée sur les regroupements, du moins, si l'on s'en tient aux différents classements des clubs depuis quelques années, où ceux regroupés jouent les premiers rôles. Nous partons ainsi d'une organisation interne du club d'athlétisme qui prend en compte l'orientation de la politique sportive de la ville, et celle du développement de la pratique initié par la FFA vers une réorganisation interne basée sur la mutualisation des ressources à travers les regroupements de clubs. De nombreuses questions se posent pour une bonne compréhension : pour quelles raisons les clubs d'athlétisme se regroupent-ils ? Sont-ils libres de choisir ? Est-ce un choix de cœur ou de raison ? Quels sont les principaux acteurs du regroupement des clubs, leurs rôles ? Comment peut-on comprendre ces regroupements de clubs ? Ces questions et bien d'autres font des regroupements de clubs d'athlétisme, le cœur de notre recherche, avec pour objectif le décryptage des stratégies de réorganisation des clubs pour s'adapter à l'évolution de leur environnement, social, politique, économique et institutionnel.

Les regroupements de clubs d'athlétisme semblent ainsi évoluer dans un terrain préparé par la crise financière et entretenu par les relents de rationalisation⁶ de l'État et collectivités locales d'une part et ceux des clubs d'autre part.

Après ce bref historique, nous allons vous présenter l'athlétisme dans la métropole lyonnaise, notamment ses principaux acteurs, et ses caractéristiques sur le plan organisationnel, aux côtés des autres pratiques sportives.

⁶ Nous entendons par relents de rationalisation de l'État, un ensemble de politiques publiques adoptées par l'État visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la diminution de ses dépenses. Nous pouvons ainsi citer, les « actes I, II & III de la décentralisation, la RGPP et la MAP. Si la MAP a remplacé la RGPP, il est à souligner que l'acte III de la décentralisation, un des objectifs de la Modernisation de l'Action Publique, est au départ de la récente fusion des régions.

2- Présentation générale de l'athlétisme dans la métropole de Lyon

La métropole de Lyon est une agglomération au sein de laquelle se développe une pléthore de pratiques sportives, à des niveaux différents, sous la supervision des élus politiques. Ces pratiques sportives, parmi lesquelles l'athlétisme, diffèrent les unes des autres, soit par leur popularité, parfois liée à leur nombre de licenciés, lui-même lié aux résultats sportifs, soit ne jouissent pas forcément de la même attention auprès des élus, quoique toutes soutenues.

2-1 La métropole de Lyon, une agglomération « sportive » dans laquelle l'athlétisme a sa place

La métropole de Lyon c'est 16 % de la superficie du département du Rhône, soit environ 51500 hectares, partagés en 59 communes. Ce territoire est l'hôte d'une grande partie de la population du Rhône, puisqu'il abrite environ 80 % de la population de ce département. Ces caractéristiques du Grand Lyon font de lui, un territoire d'exception. Le Grand Lyon, au-delà de sa notoriété sur le plan industriel, est classé parmi les villes sportives de l'Hexagone, à travers les exploits sportifs de ses clubs. Ces performances en clubs des athlètes du Grand Lyon lui confèrent ainsi une identité sportive, la plupart du temps source de notoriété sur le plan national voire international, au-delà de son ouverture à une multitude de pratiques sportives. Parmi les disciplines sportives pratiquées dans le Grand Lyon, se retrouvent en bonne place, le football, le basket-ball, le rugby, la gymnastique, l'escrime, le volley-ball, le hand-ball, le tennis, l'Athlétisme et bien d'autres. Ces pratiques sportives ne contribuent pas toutes, de la même manière à la visibilité et à la notoriété du Grand Lyon sur un plan purement sportif. Les éléments de compréhension de cette situation ne manquent pas. Ils vont tout d'abord de leur statut, amateur ou professionnel, puis de leur popularité, qui le plus souvent peut avoir pour indicateur le nombre de licenciés, le niveau de pratique, et enfin, le montant de la subvention reçue ou à recevoir. Ce dernier semble avoir, un lien fort logique avec les trois précédents éléments de compréhension : le statut, le nombre de licenciés et le niveau de pratique.

Le football compte 28 330 licenciés dans le Grand Lyon. Avec 3 066 licenciés, l'athlétisme en compte environ 8 fois moins, le tennis, 6 fois moins, le volleyball 3 fois moins et le rugby environ 1 fois ½ en moins.

Parmi ces sports qui jouent les premiers rôles dans la visibilité du Grand Lyon, seul le basketball détient un nombre de licenciés inférieur à celui de l'athlétisme, avec environ 2 170 licenciés, cf. atlas du sport dans le Grand Lyon 2014.

2-2 Le niveau de pratique de l'athlétisme : moyen par rapport à certaines disciplines sportives de l'agglomération lyonnaise

En fait de pratique, le football, le Basket et le Rugby sont les rares disciplines à évoluer au niveau professionnel. Si le LOU Rugby évolue cette saison en Pro D2, il a toutefois connu des passages au top 14 aussi éphémères furent-ils, 2011-2012 et 2014-2015. Le football et le basketball à travers respectivement l'OL et l'ASVEL de Villeurbanne évoluent dans le haut niveau, la Ligue 1 pour le football et la Pro A pour le Basket. Ces deux clubs ont chacun un palmarès édifiant, que l'on ne présente plus, à travers titres et trophées glanés çà et là. Cette saison (2015-2016), l'OL a joué la phase de groupe de la ligue des champions et a assuré sa place en ligue des champions pour la saison 2016/2017 en prenant la deuxième place du classement général des clubs à l'issue du championnat de ligue 1 saison 2015/2016. L'ASVEL quant à lui dispute les « PLAYOFFS 2016 », après une cinquième place méritée en championnat Pro A, une sortie en 1/8^e de finale de la coupe d'Europe et une autre sortie en demi-finale de la coupe de France. Ces clubs ont donné à l'évidence à leur public, l'habitude des compétitions de haut niveau.

Pour ce qui est de l'athlétisme, il est très difficile de faire un lien entre le niveau de pratique d'un club et la visibilité de la localité. Dans ce contexte, la performance sportive, source de visibilité de la localité, passe par les compétitions auxquelles prennent part les athlètes. C'est dans ce sens que les compétitions d'élites, nationales et internationales sont une

priorité par rapport à celles organisées localement, pour des acteurs qui veulent se faire connaître, ou asseoir leur notoriété. Pour sa part, l'athlétisme s'est structuré en niveau de pratique comme dans d'autres disciplines sportives, mais ces niveaux de pratique restent très dépendants des performances individuelles. Un athlète d'un club de niveau de pratique très bas, peut prendre part à des compétitions internationales ou aux championnats nationaux si ses performances individuelles le lui permettent. L'on a même tendance à croire qu'en athlétisme, il existe deux niveaux de pratique : celui général ou du club, correspondant à celui des interclubs, et celui individuel ou de chaque athlète. C'est ainsi que dans un club de National2 (N2) par exemple, l'on peut trouver des athlètes d'un niveau élite, à travers leurs performances. C'est par ailleurs le cas du DMA qui compte 2 athlètes du niveau élite, sur les 14 que compte la ligue Rhône alpes d'athlétisme. Ce club de N2 peut donc procurer plus de visibilité qu'un club de l'élite qui ne compte qu'un seul athlète de ce niveau et par ricochet, attirer plus l'attention des politiques. Dans un même club d'athlétisme, peuvent se côtoyer au quotidien amateur et « professionnel », au sens strict du terme, soit en ayant le même entraîneur, ou alors en prenant part aux mêmes compétitions.

Le Grand Lyon quant à lui, comptabilise la moitié des athlètes d'élite de la ligue Rhône-Alpes d'athlétisme, soit, sept (07), très insuffisant pour rivaliser avec le football, le rugby et le basketball, pour ne citer que ces disciplines sportives, en matière de visibilité. Et ce n'est pas une surprise si la ville de Lyon alloue 46 000 € de subvention au seul club d'athlétisme d'envergure, Lyon Athlétisme (LA), soit 1,7 % des subventions allouées aux clubs sportifs. Tandis que, 8,43% vont au club amateur de l'OL, 6 % à l'association LOU Rugby, 7,89 % au Lyon basket F., 13,27 % à l'ASUL Lyon volleyball.

Malgré son statut de « petit poucet » dans l'univers sport du Grand Lyon, l'athlétisme existe tout de même et semble progresser comme l'indique la présentation globale qui suit. On

note une stabilité apparente du nombre de clubs dans le comité d'athlétisme du Rhône, qui oscille entre 26 et 28, de 2013 à 2015, et ce, malgré la particularité liée à l'existence de clubs sans le moindre licencié. Nous aimerions bien savoir pourquoi ces chiffres ne tendent pas à baisser au même rythme que les subventions accordées aux clubs. En plus, la FFA comptabilise 13,88 % du nombre de licenciés sportifs de Rhône-Alpes. Ci-dessous, le tableau récapitulatif des clubs d'athlétisme du Comité d'Athlétisme du Rhône et leurs caractéristiques en nombre de licenciés durant les trois dernières années.

Tableau 1: nombre de clubs d'athlétisme du Comité d'Athlétisme du Rhône (CAR) et leurs caractéristiques en nombre de licenciés durant les années 2013, 2014 et 2015.

Nbre clubs/Année	Licenciés= 0	Licenciés<10	Licenciés<100	100<licenciés	Total clubs
2013	1	4	13	8	26
2014	2	4	13	9	27
2015	0	6	12	10	28

Source : atlas du sport Grand Lyon, février 2014. Consulté le 20/02/2015

A l'analyse du tableau ci-dessus, le nombre de clubs semble plutôt augmenter. Comment comprendre cette légère progression du nombre de clubs d'athlétisme, dans un contexte de baisse de subventions ?

3- Présentation des clubs d'athlétisme les plus importants

Préambule : la présentation que nous faisons est le traitement des informations recueillies auprès des personnes qui ont accepté de partager leur expérience avec nous, en répondant positivement à notre demande. La plupart des clubs sportifs ne souhaite pas communiquer avec « un inconnu » sur certains sujets du club, à caractère sensible comme les budgets ou organigramme. À ce niveau, il n'est pas possible de compter sur la DDCS du Rhône

pour l'obtention de ces informations, car la réponse est assez claire : *« le club est une structure de droit privé, à ce titre, il n'est pas question qu'elle délivre à quiconque des documents privés d'un club. La démarche doit être effectuée auprès du club »*.

Les clubs d'athlétisme du Grand Lyon, néanmoins ceux atteignant au moins les 200 adhérents, proposant un panel considérable d'activités, ont connu diverses fortunes ces dernières années, soit en nombre d'adhérents, soit en termes de réorganisation. Certains ont connu une légère évolution et d'autres ont stagné quand ils n'ont pas reculé. Je vais dans les lignes qui suivent, présenter six (6) clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise, tous affiliés à la FFA, ayant plus ou moins un lien avec le regroupement, soit pour l'avoir vécu, soit alors pour l'avoir évité. Nous insistons dans notre présentation des clubs, sur les caractéristiques en lien avec l'organisation du club comme, l'historique organisationnel, les activités proposées, le nombre de licenciés et salariés, la discipline phare, le niveau de pratique, ...etc.

3-1 L'Entente Sud Lyonnais

L'Entente Sud Lyonnais (ESL), est né à l'initiative du club d'athlétisme de Pierre Bénite, une ville de la métropole de Lyon. Dans sa volonté d'évoluer et de progresser et, dans l'incapacité de pouvoir se rallier à un club d'athlétisme de la ville de Lyon, pour diverses raisons que nous évoquerons plus tard, ce club d'athlétisme a demandé et obtenu la mutualisation des ressources avec d'autres clubs d'athlétisme, à l'instar de Francheville, Grigny, et Ternay, dans une structure unique appelée ESL. C'est en 2008 que l'ASUL Bron, après avoir rompu son entente avec l'ASPTT Lyon, va rejoindre l'ESL, et, gonfler les rangs de ce dernier. De 2013 à 2015, le nombre de licenciés est passé de 587 à 666. Notons néanmoins, une légère

augmentation en 2014, avec 672 licenciés⁷. Ce club qui évolue en élite⁸, est présent dans cinq communes de la métropole de Lyon, plus ou moins proches les unes des autres. Il semble être, par ailleurs, celui qui recouvre le plus d'espace, sur le plan géographique, dans la métropole. Nous aurions bien voulu parler du budget de l'ESL, mais nous nous sommes heurtés à l'opacité qui entoure la gestion des clubs sportifs amateurs, d'une part. D'autre part, la multitude de sections locales de l'ESL n'est pas de nature à favoriser une lecture globale de son budget, d'autant plus que chacune de ses sections locales est financièrement autonome. De ce fait, chaque section locale est libre de communiquer ou non sur les chiffres liés à son budget. Cependant chaque commune qui abrite une section locale de l'ESL soutient l'ESL en fonction de ses moyens. Ce soutien est généralement sous deux formes, matériel et financier. L'ESL propose à ses adhérents, un panel diversifié d'activités. Cette diversification des activités dépend des ressources de chaque section locale et tend plutôt à les spécialiser. Ternay propose les courses sur route comme activité principale. Francheville excelle dans l'encadrement des jeunes, l'ASUL Bron s'oriente vers les sprints et sauts horizontaux tandis que la section locale de Pierre Bénite, excelle sur les sauts verticaux, courses d'obstacle et épreuves combinées. C'est sur cette complémentarité des sections locales que repose l'ESL, faisant de ce club, l'un des meilleurs en compétitions par équipe.

3-2 Lyon Athlétisme

Lyon Athlétisme est un club issu de la fusion entre les sections d'athlétisme de deux clubs omnisport le LOU et l'ASPTT. Si Lyon Athlétisme voit le jour en 2007, il est à souligner que la section d'athlétisme de l'ASPTT Lyon avait, bien avant cette année-là, tenté un accord avec l'ASUL Bron sous le club Entente Grand Lyon. Ce regroupement n'a duré que 6 ans et

⁷ Sources : FFA classement des clubs 2013/2014/2015

⁸ Du moins pour ce qui est de la saison sportive 2015/2016 car, elle évoluera la saison prochaine (2016/17) en National 1A, n'ayant pas pu se maintenir en élite après les interclubs 2016.

pour des raisons que nous évoquerons plus tard, a pris fin. Lyon Athlétisme évolue au niveau élite depuis la saison 2015/2016. Parti de 365 licenciés en 2013, il s'est retrouvé à 504 licenciés en 2015. Ce chiffre semble plutôt traduire la stagnation du nombre d'athlète de Lyon Athlétisme entre 2014 et 2015, puis qu'il était de 507 en 2014. Depuis sa création, le club a pu gravir tous les niveaux de pratique, du plus bas au plus élevé (élite). Un sommet qu'il parvient pour l'instant à tenir, à travers son maintien acquis de haute lutte à ce niveau de pratique, au terme des interclubs 2016. Le budget de Lyon Athlétisme a presque doublé au cours des dernières années. Il est passé de 23 000 € à 46 000 €⁹, entre 2011 et 2014. Cette évolution peut être le fruit de ses résultats sportifs, qui scellent le soutien des élites politiques d'une part, et la création de la section locale Lyon Athlétisme à La Duchère d'autre part, puisqu'elle apporte au club une somme supplémentaire de 20 000 €, ramenant le budget global de Lyon Athlétisme à 66 000 €. Lyon athlétisme propose à ses adhérents, un panel intéressant d'activités, couvrant la quasi-totalité des cibles actuelles de l'athlétisme et la totalité des formes de pratique, compétition-loisir-santé-handisport-jeunes. Seulement, la discipline la plus impressionnante dans ce club reste les lancers, menés par l'internationale française Mélina Robert Michon et son coach, Serges Débie, « le fabricant des champions », sous le regard d'un autre excellent entraîneur de lancers, Olivier Rambo. Lyon athlétisme compte en son sein un salarié.

3-3 ASVEL Athlétisme

ASVEL Athlétisme, est un club assez particulier, puisqu'appartenant à un club omnisport, l'ASVEL Villeurbanne. L'ASVEL Athlétisme qui, au départ, était la section d'athlétisme du club omnisport ASVEL, a dû absorber le VLAC, pour se développer et prendre plus d'importance. Les objectifs de développement de l'ASVEL Athlétisme vont augmenter avec le temps, matérialisés par la mise sur pied d'une entente de clubs avec le CAMN et

⁹ Source : documents du club, notamment rapport financier du club, compte rendu Assemblée Générale

MIRIBEL, deux clubs voisins, sous l'unique entité ASVEL Athlétisme. Le CAMN et MIRIBEL sont désormais les sections locales du club maître ASVEL Athlétisme. Si le CAMN est de Villeurbanne (Rhône), Miribel est situé dans l'Ain, mais beaucoup plus proche des clubs du Rhône que ceux de l'Ain. Grâce à cette proximité, le club de Miribel avait demandé et obtenu de la FFA l'autorisation de rester actif au sein du comité d'athlétisme du Rhône. Le nombre de licenciés de l'ASVEL Athlétisme, club de National 2 (N2) est en nette progression au cours des trois dernières années. 330 en 2013, 354 en 2014 et 463 licenciés en 2015. L'ASVEL athlétisme propose plusieurs activités à ses adhérents, sous différentes formes de pratique : compétition-loisir-santé-jeunes. L'encadrement des jeunes est l'une des spécialités de l'ASVEL Athlétisme, au-delà du sprint et des sauts horizontaux qui jouissent d'une certaine reconnaissance dans le petit milieu de l'athlétisme. Le budget de l'ASVEL Athlétisme, à l'image de celui de l'ESL, est difficile à cerner car, au-delà de l'opacité qui caractérise ces clubs amateurs au niveau de leur gestion, Miribel et le CAMN sont autonomes financièrement. Il est tout au moins intéressant de retenir que les autorités politiques de la ville de Villeurbanne soutiennent l'ASVEL Athlétisme dans ses choix de réorganisation et son parcours de développement. L'ASVEL Athlétisme s'offre les services d'un salarié.

3-4 L'AC Tassin

L'AC Tassin est l'un des rares clubs de la métropole de Lyon, qui propose une diversité d'activités à ses adhérents et, qui n'a jusque-là connu aucun regroupement, avec la bénédiction des autorités politiques de la ville de Tassin. Cependant l'évolution de l'AC Tassin au niveau du nombre de licenciés, fait réfléchir ses dirigeants, par rapport à sa prise en charge. De 281 licenciés en 2013 à 368 en 2015, avec un maximum d'adhérents atteint en 2014, soit 368. Cette évolution du nombre d'adhérents est au centre des réflexions des dirigeants qui se préparent à y faire face dans un proche avenir. De nos jours, l'AC Tassin a créé une école d'athlétisme à Dardilly, se présentant comme une section locale du club. Cependant, cette présence de l'AC

Tassin sur la commune de Dardilly s'apparente beaucoup plus à une extension du club qui trouve en cette école d'athlétisme, un pourvoi de licenciés, qu'une véritable section locale d'un club maître. D'un budget relativement modeste, le club y associe ses infrastructures propres pour résister aux sirènes du regroupement, du moins, pour le moment. L'AC Tassin, propose prioritairement à ses adhérents, les courses de moyenne et longue distance et l'athlétisme jeunes. L'AC Tassin ne compte aucun salarié.

3-5 Le Décines Meyzieu Athlétisme

Le Décines Meyzieu Athlétisme (DMA) est un club d'athlétisme dont la fusion est plutôt classique. Les deux clubs étaient au départ des sections d'athlétisme de deux clubs omnisport : Club Sportif de Décines (CSD) et le Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire de Meyzieu (FJEPM). C'est la section athlétisme du CSD qui quittera le premier son club omnisport pour devenir le Club Athlétique de Décines (CAD). Il va tout d'abord établir une entente avec la section athlétisme du FJEP de Meyzieu. À son tour, la section athlétisme du FJEP de Meyzieu va quitter le club omnisport pour fusionner avec le CAD, avec la bénédiction des deux villes, Décines et Meyzieu. Meyzieu ayant conservé ses installations, tout comme Décines, les entraînements du nouveau club fusionné (DMA) peuvent donc se dérouler indifféremment à Décines et à Meyzieu, consacrant ainsi la fusion des deux clubs. Le DMA, ce club de National 2, qui compte des internationaux, impressionne par la qualité des performances de certains de ses athlètes, qui prennent part à la plupart des compétitions d'envergure tant sur le plan national qu'international. En effet, ce club compte 2 athlètes dans le Rhône-Alpes Elite Athlétisme (RAEA), en quelque sorte, la crème de l'élite sportive de la ligue Rhône-Alpes d'Athlétisme (LARA). Il s'agit notamment de Jennifer GALAIS et E-Mariama DIARRA. Le DMA excelle en courses de vitesse. Son évolution et surtout la qualité de ses athlètes fait de lui un potentiel partenaire privilégié de la métropole lyonnaise, pouvant justifier l'aide financière que reçoit ce

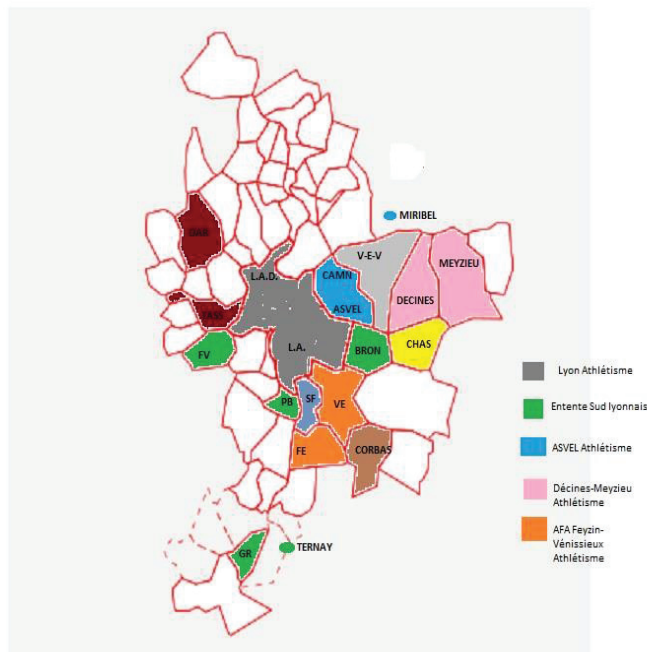
club de sa part. Entre 2013 et 2015, le nombre de ses licenciés est passé de 166 à 213, une augmentation d'environ 30 %.

3-6 L'AFA Feyzin-Vénissieux

AFA Feyzin-Vénissieux est une structure spéciale, pour ce qui est de sa mise sur pied. En effet, l'AC Vénissieux et l'AFA Feyzin ont connu une fusion assez particulière. Les élus de Vénissieux manifestaient déjà clairement l'envie d'un rapprochement entre les deux clubs. Et ce n'est pas la dissolution de l'AC Vénissieux quelques années plus tard qui les découragera. En effet, les élus de Vénissieux matérialisent la fusion en orientant tous leurs athlètes et ceux qui viennent solliciter leur club dissout vers l'AFA Feyzin. Ces élus de Vénissieux vont plus loin dans la matérialisation de la fusion en s'engageant à construire des infrastructures de pratiques, complémentaires à celles de Feyzin. C'est probablement cet engagement de la ville de Vénissieux aux cotés de l'AFA Feyzin, qui aboutira au changement du nom du club. Vénissieux a été rajouté à l'ancien nom AFA Feyzin, pour former le nouveau nom, montrant ainsi le rapprochement entre les deux villes (Feyzin et Vénissieux) autour du club d'athlétisme AFA. Le nom du club reste AFA, il n'a donc pas changé (caractéristique d'une fusion absorption, cependant, peut-on fusionner avec un club qui n'existe pas juridiquement ?), par contre, AFA appartient désormais aux villes de Vénissieux et Feyzin, à travers le nom du nouveau club qui porte désormais les noms des deux villes. Tout porte à croire que la fusion en question concerne plutôt les deux villes, pour soutenir le club d'athlétisme. Conformément aux textes, l'AFA Feyzin Vénissieux n'est pas reconnue comme un club fusionné. La fusion de clubs ne peut être effective que si ces deux clubs existent, c'est-à-dire affiliés à la FFA au moment de leur fusion. Cependant, le rapprochement prendra corps après la dissolution de l'AC Vénissieux. En 2014 le club a atteint 274 licenciés et réalisé l'une des meilleures évolutions, car leur nombre n'était que de 218 en 2013. L'année 2015 consacre néanmoins une légère

baisse, avec ses 256 licenciés. Le club a un budget correspondant à ses ambitions, soutenu par deux villes.

La plupart des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise n'a pas été présenté individuellement dans ce travail, pour des causes diverses. Il y a tout d'abord, le nombre très limité d'activités à proposer à leurs adhérents quand il y en a, ensuite le nombre d'adhérents et l'effectivité de la présence du club sur le terrain. En effet, plus de la moitié des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise, ne propose que du running à leurs adhérents, ce qui simplifie leur structure et leur organisation. Ces clubs n'éprouvent pas autant de difficultés dans l'atteinte de leurs objectifs que ceux qui proposent toutes les formes de pratiques, n'ayant besoin que du strict minimum pour les atteindre. Plus facile encore pour un club sans le moindre licencié qui n'aura rien à organiser et dont la structure peut rester inconnue. Néanmoins tous ces clubs figurent un peu plus bas dans un tableau avec leurs principales caractéristiques. Pour l'instant, nous vous présentons la disposition géographique des principaux clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise pour avoir une idée générale des enjeux qui peuvent sous-tendre leurs regroupements.



CARTE 1 : disposition géographique de la plus part des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise.

Légende : L.A. : Lyon Athlétisme ; L.A.D : Lyon Athlétisme La Duchère ; FV : Francheville ; GR : Grigny ; PB : Pierre Bénite ; FE : Feyzin ; VE : Vénissieux ; TASS : Tassin ; DAR : Dardilly ; CHAS : Chassieu ; V-E-V : Vaulx-en-Velin ; CAMN : Club Athlétique Maison Neuve

Selon la carte ci-dessus, la disposition des sections locales de certains clubs maîtres argumente en faveur de certaines affinités entre sections locales. Comment comprendre que Pierre Bénite ne mutualise pas ses ressources avec Lyon athlétisme, pourtant proche ? Francheville est beaucoup plus proche de Tassin, sur le plan géographique, mais n'en profite pas pour mutualiser ses ressources avec l'AC Tassin et vice-versa. Miribel a laissé le DMA et Vaulx-en-Velin pour se rapprocher de l'ASVEL et du CAMN. L'ASU Bron a évité l'ASVEL, le DMA et Lyon Athlétisme pour rentrer dans l'ESL. En revanche Décines et Meyzieu ont

profité de leur proximité pour mutualiser leurs ressources en créant le DMA, tout comme Feyzin et Vénissieux.

4- La distinction entre les différents clubs d'athlétisme au moment de leur tentative de réorganisation

Le club sportif fait partie d'un ensemble d'organisations qui caractérisent notre société, il est un des maillons essentiels du tissu organisationnel et socioculturel. Il incarne à travers les services qu'il propose à ses adhérents, les valeurs dédiées au sport. Ainsi, il est l'outil de communication, de partage, d'échange, de transfert des valeurs reconnues au sport. Au-delà de ces valeurs qui lui sont attribuées, le club peut aussi devenir la vitrine d'un quartier, village, ville, agglomération ou collectivité territoriale, même s'il est vrai que cela dépendrait beaucoup plus de la discipline sportive pratiquée, de l'environnement dans lequel il évolue et de la politique sportive de la localité. Le club sportif occupe une certaine place dans notre société et cette place dépendrait de quatre paramètres nécessaires : la **politique sportive de la localité** l'**environnement de pratique**, le **niveau standard de pratique** et la **discipline pratiquée**. Ce sont les élus locaux qui choisissent les disciplines sportives à développer ou à soutenir, à travers subventions et constructions d'infrastructures. Quoique liées aux moyens financiers de la localité, ces orientations dépendent des décideurs et peuvent changer d'un élu à un autre. Il fut une époque en France et même dans le Grand Lyon, où les pistes d'athlétisme qui entouraient les aires de football ou rugby étaient simplement supprimées. Les disciplines sportives pratiquées, ne sont pas toutes cotées pareillement, il y en a certaines, qui sont mieux que d'autres. C'est ainsi que, dans le Grand Lyon, le Football, le Rugby, le Basketball et l'athlétisme n'attirent pas toutes, les élus de la même manière. Les disciplines sportives, qui ont pour niveau standard de pratique, le haut niveau, sont plus attractifs que d'autres. L'athlétisme reste le petit poucet de ces quatre disciplines sportives. c'est évident qu'il est plus

facile de faire évoluer une pratique sportive au sein de l'environnement bien organisé et structuré d'un club que dans l'environnement d'un club moins « affuté ». En effet, les pratiques sportives les mieux organisées attirent respect et admiration de la part de celles moins structurées et peu organisées, au point d'en être une référence et source d'inspiration. Dans ce sens, chaque localité a quelques pratiques sportives dont la notoriété est incontestable et que nous désignons par **pratiques phares**. À travers leurs résultats sportifs, les pratiques sportives phares d'une localité attirent plus de monde et paraissent plus utiles à la société. C'est à la lumière de ces quatre paramètres, à savoir, la politique sportive de la localité, la discipline sportive pratiquée, le niveau standard de pratique et l'environnement de pratique, que nous allons essayer de **positionner le club d'athlétisme dans la métropole de Lyon**.

Ci-dessous, une figure qui présente quelques éléments susceptibles d'influencer la place d'un club sportif dans la société.

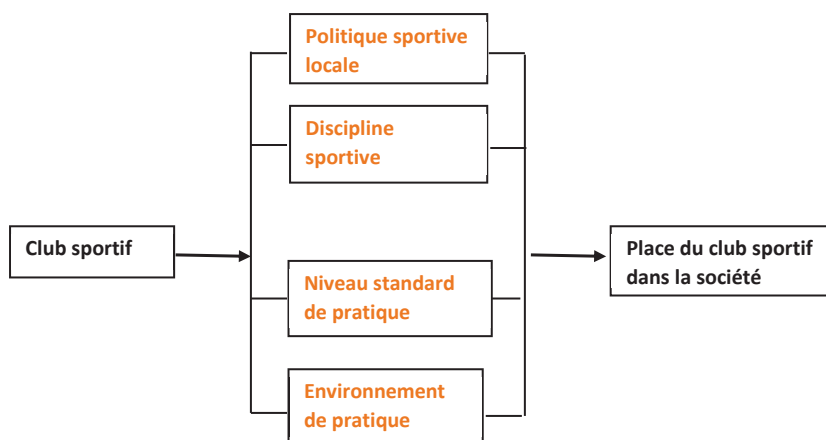


Figure 1 : éléments influençant la place d'un club sportif dans la société

Quand la politique sportive de la localité encourage la discipline sportive que le club pratique, si de plus, elle est comptée parmi les disciplines sportives de haut niveau de la localité, le club sportif en question devient une référence et source d'admiration et d'inspiration des

clubs sportifs de son environnement de pratique, lui conférant un statut particulier dans la société.

4-1 La place des clubs d'athlétisme dans l'agglomération lyonnaise par rapport aux autres disciplines sportives

L'athlétisme dans l'agglomération lyonnaise, ces dix dernières années, a beaucoup évolué, que ce soit en termes de niveau de pratique ou d'organisation, sous le signe d'un rapprochement entre clubs pour une collaboration. Une vingtaine d'années en arrière, l'agglomération lyonnaise comptait quelques athlètes de haut niveau¹⁰. Aujourd'hui la métropole lyonnaise compte des clubs en athlétisme qui évoluent au niveau élite¹¹. Depuis 2012 l'ESL, a été le premier club de l'agglomération à évoluer à ce niveau, même s'il faut reconnaître que la courbe représentant le niveau de pratique de l'ESL, depuis son accession à l'élite, est en dents de scie, après une remontée fulgurante des niveaux de pratique intermédiaires. Cette évolution faite de hauts et de bas, est traduite par les va-et-vient que ce club effectue entre l'élite et la national 1A, montrant s'il le fallait encore, la difficulté qu'a un club d'athlétisme à se maintenir au haut niveau. Les jeunes de l'agglomération ont confirmé cette montée en puissance de l'athlétisme du Grand Lyon. En effet, ces dernières années, les jeunes de certains clubs de l'agglomération, notamment l'ESL, Lyon Athlétisme et l'AC Tassin, pour ne citer que ceux-là, sont régulièrement hissés sur le podium lors des finales nationales jeunes, avec une mention spéciale à l'ESL qui a participé à une coupe d'Europe des clubs avec ses jeunes. Seulement, ces progrès de l'athlétisme du grand Lyon sont à la limite peu visible dans son environnement où le Football, le Rugby et le Basketball jouent les premiers rôles en termes de niveau de pratique

¹⁰ Annette Sergent, Christian Plaziat font partie de ces sportifs de haut niveau qu'a connu le Grand Lyon.

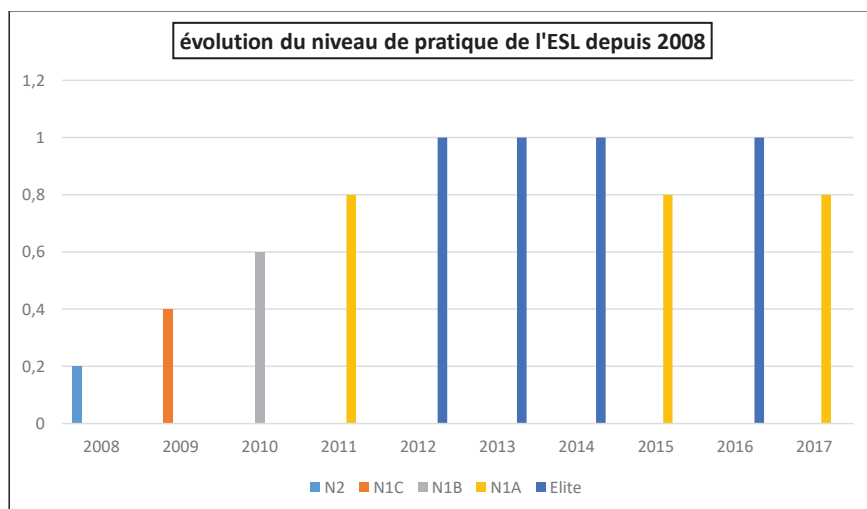
¹¹ Durant la saison 2013/2014 l'ESL en faisait partie, la saison 2014/2015 n'a connu au niveau élite aucun club du Grand Lyon, tandis que celle de 2015/2016 connaîtra pour la première fois de l'histoire des clubs d'athlétisme du Grand Lyon, 2 clubs au niveau élite : l'ESL et Lyon Athlétisme

et d'affluence compte tenu de l'importance de l'Olympique lyonnais, du LOU et de l'ASVEL Villeurbanne. L'athlétisme a du mal à retrouver la notoriété sur l'espace sportif de la métropole de Lyon. Ce n'est plus une surprise que l'athlétisme attire peu d'élus politiques, habitués à des spectacles sportifs de très haut niveau. Néanmoins ces élus locaux ne cessent d'encourager individuellement ceux des athlètes¹² qui atteignent le haut niveau.

Conscient des efforts à faire sur le rayonnement et l'attraction de la localité, le club d'athlétisme de la métropole de Lyon essaie tout d'abord de sauvegarder son statut de courroie de transmission pour un lien social de la ville, la pratique de haut niveau n'étant qu'un plus.

Ci-dessous, un graphique illustrant l'évolution d'un club d'athlétisme de la métropole de Lyon en termes de niveau de pratique

GRAPHIQUE 1 : évolution du niveau de pratique de l'ESL depuis 2008



Légende : N2=national2, N1C=national1C, N1B=national1B, N1A=national1A

¹² Mélina Robert Michon en fait partie.

Le graphique ci-dessus comporte trois phases : la première va de 2008 à 2012, soit quatre ans. Cette phase semble correspondre à celle de croissance de ce club qui a eu besoin de quatre années pour partir du niveau de pratique le plus bas à celui le plus élevé. Le club a, par la suite passé trois saisons en élite, soit la durée probable de vie d'un club d'athlétisme au haut niveau. La dernière phase, commence en 2015 où le club semble dans un « ascenseur » qui fait des montées et descentes entre les niveaux de pratique élite et national 1A. Dès la rentrée de l'ASU Bron à l'ESL en 2008, ce dernier semble avoir reçu une énergie nécessaire et suffisante pour se rapprocher, progressivement et efficacement, de la plus haute marche du niveau de pratique, cependant, pas assez pour le maintenir en permanence au plus haut niveau, posant en filigrane, le problème des limites du développement d'un club sportifs en général et d'athlétisme en particulier.

4-2 Caractéristiques des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon

Les clubs d'athlétisme du Grand Lyon, outre l'ensemble des spécificités reconnues aux clubs d'athlétisme en général, se font remarquer par leur multiplicité et leur divergence au niveau des objectifs sportifs et l'instabilité de leur forme organisationnelle liée à leur va-et-vient « permanent/continu » entre évolution solitaire et évolution au sein d'un regroupement.

4-2-1 La multiplicité des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise

La métropole lyonnaise compte environ 23 clubs¹³ d'athlétisme. Ce nombre, pour certain, est important surtout si l'on tient compte du fait qu'un seul de ces clubs évolue en division élite¹⁴, que deux seulement font les interclubs et que quatre évoluent en national, tandis

¹³ Le nombre 23 représente le nombre de clubs présents au classement de clubs FFA 2014. Cette liste ne prend en compte que les clubs maîtres et non les sections locales, conformément aux règlements généraux de la FFA 2009, 2015. Raison pour laquelle la liste de clubs fournie par le comité du Rhône culmine autour de 38 clubs car elle tient compte des sections locales. Cette différence au niveau du nombre de clubs ne nous a pas permis d'aborder les clubs d'athlétisme du Grand Lyon à travers une entrée par le nombre.

¹⁴ Il est à signaler que cette analyse effectuée en 2014, ne pouvait anticiper sur l'évolution de la situation en matière de niveau de pratique car en début de la nouvelle saison 2014/2015, le Grand Lyon ne comptait aucun club d'athlétisme au niveau élite après la descente en N1A de l'ESL. Cependant, dès la saison 2015/2016,

que plus de la moitié de ces clubs ne pratique que de la course sur route. Les clubs sont donc nombreux, mais peu se consacrent au développement de l'élite sportive. À quoi peut être dû cette tendance ? Est-ce la montée du sport loisir en général et de l'athlé-santé-loisir, à travers la multitude de clubs ne proposant uniquement que du running ? Cette tendance ne serait-elle pas liée à la baisse des subventions ? Pourrait-on dire, à travers ce constat que, l'athlétisme dans l'agglomération lyonnaise est essentiellement loisir-santé ? Des questionnements qui peuvent enrichir de nouvelles pistes de recherche certes, mais pour l'instant, vont nous permettre d'améliorer d'une certaine manière, la compréhension de l'avènement des regroupements de clubs d'athlétisme.

4-2-2 La divergence des objectifs sportifs source de complémentarité ?

Si la divergence des objectifs sportifs des clubs d'athlétisme du Grand Lyon, semble être une conséquence de leur spécialisation, en revanche, cette configuration, à la limite spécialisée des clubs d'athlétisme du Grand Lyon serait à l'origine de leur complémentarité sur le plan purement sportif. Dans l'agglomération lyonnaise, l'on sait clairement dans quel club retrouver une quelconque spécialité à un niveau de pratique précis. Nous reconnaissons qu'il y a des spécialités athlétiques standards comme les courses, développées dans tous les clubs, mais dont le niveau de pratique fait le plus souvent la différence.

Ainsi, les sauteurs de haut niveau, se retrouvent à l'ESL, les lanceurs de haut niveau c'est Lyon Athlétisme, les sprinteurs d'un certain niveau sont à DMA, etc. Ces disciplines qui font la spécificité du club sont appelées discipline phare du club, qui pour nous, représente la discipline à travers laquelle le club réalise de meilleurs résultats, n'a presque pas de rivalité. N'allez surtout pas croire que la discipline phare est un fait du hasard ou d'un choix du club,

l'agglomération lyonnaise compte 2 représentants au niveau élite Lyon Athlétisme et l'ESL. Le nombre de clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon va encore diminuer au cours de la saison sportive 2016/2017, avec la descente en N1A de l'ESL.

encore moins, une prédisposition naturelle du club, que non ! Elle est liée au temps, à une génération d'athlètes et d'entraîneurs, traduisant, le secret de sa périodicité. C'est ce vers quoi semble nous orienter l'extrait ci-dessous.

« ... le sprint a fait les beaux jours du club dans les années 68-70, avec la qualification d'un athlète du club aux jeux de Mexico au 4X400m. les années 74-75 avaient été marquées par les sauts, et notamment la perche, avec le célèbre entraîneur de perche Christian Bourguignon, qui implanta une solide école de perche et qui propulsa Bruno C. à 5m20 au championnat d'Europe junior de perche. Après ce fut le tour du demi-fond, fond et marathon à travers une belle école de demi-fond pendant environ, une douzaine d'années. Puis ce fut le lancer, dans les années 94-95, qui correspondait avec l'arrivée dans le club de Serges Debié, auteur de la création d'une forte école de lancers, qui attira Mélina au club dans les années 98-99, et qu'il va propulser au haut niveau jusqu'à nos jours... ». Entretien avec Jame ce 19/03/2014.

4-2-3 La spécialisation des clubs d'athlétisme, une conséquence du manque de ressources ?

Pour des raisons, essentiellement liées aux ressources humaines, notamment, leur quantité, qualité et disponibilité, et bien d'autres à l'instar de la diminution des ressources financières, il semble difficile à un club d'amener au haut niveau, simultanément, plusieurs spécialités athlétiques. La spécialisation d'un club d'athlétisme paraît dans ce sens, une adaptation aux manques de ressources, un aveu d'impuissance face aux freins de leur développement, d'autant plus que ces derniers ne semblent pas contrôler les paramètres qui les conduisent à la spécialisation. Le club peut-il obliger ses bénévoles à être toujours présent ? A-t-il les moyens financiers nécessaires pour s'octroyer les services d'un encadrement technique qualifié et compétent dans toutes les spécialités athlétiques et des athlètes performants dans

toutes les spécialités athlétiques ? Personnellement, j'en doute sachant que le club n'a ni les moyens financiers pour entretenir un encadrement technique de rêve, ni un moyen de pression pour accéder à des infrastructures qui ne sont pas mises à sa disposition, encore moins des moyens juridiques de coercition sur les bénévoles absentéistes. Partant de ce constat, le club essaie de trouver des partenaires pour mutualiser les ressources, afin de réaliser en commun, ce qu'ils ne peuvent individuellement. Certains éléments semblent providentiels, à l'instar de l'existence d'entraîneur qualifiés et compétents, tout comme des athlètes performants. Les générations qui se succèdent dans un club en disent long à propos, car ne présentent pas forcément les mêmes qualités, comme nous l'indique cet extrait de conversation hors micro avec un dirigeant, ancien athlète. « ... quand nous étions jeunes, nous voulions tout le temps aller en compétition, juste pour le plaisir de participer, malgré nos performances minables. C'est l'entraîneur qui nous remettait à notre place. Et, le jour qu'il nous annonçait notre première compétition, nous ne dormions pas la veille, envahie par le fait de prendre part à une compétition. Aujourd'hui, la tendance est plutôt à l'inverse, la plupart des jeunes viennent en club pour se faire des amis, la compétition est reléguée au second rang. Les parents, sont les premiers à nous décevoir dans ce sens, puisqu'ils profitent de toute interruption scolaire pour emmener leurs enfants en vacances, même si le club aurait besoin d'eux pour des compétitions importantes. Tenez, nous savons tous que les interclubs restent un moment très important pour l'avenir du club et de l'athlète en termes de niveau de pratique, cependant, le club se retrouve parfois sans athlètes dans certaines disciplines pour indisponibilité ... »

Certaines générations regorgent des jeunes très talentueux et travailleurs, dévoués à la compétition, d'autres moins. Il en est de même pour des générations d'entraîneurs qui se suivent et ne se ressemblent pas toujours, en termes de compétence et de spécialités. « ... Depuis le départ de Christian Bourguignon de Lyon Athlétisme, ce club n'a plus de sauteurs de haut niveau. Les sauts sont devenus son maillon faible. A contrario, ce club est devenu la référence

en lancers depuis l'arrivée de Serge Débie... », me lançait hors micro, un ancien membre du club. Chaque club d'athlétisme essaie tant bien que mal, en fonction de ses moyens, de se distinguer des autres sur le plan de la pratique en puisant sur le panel assez large de spécialités¹⁵ que regorge l'athlétisme. Le constat est édifiant sur le plan des résultats sportifs, dans la mesure où, les points forts de certains clubs, font partie des points faibles d'autres, trahissant de la plus belle des manières leur complémentarité sur le plan purement sportif. Nous pouvons comprendre à partir de ce qui précède que, les limites sur le plan financier, infrastructurel et humain, peuvent justifier la spécialisation des clubs d'athlétisme, tel que schématisé plus bas. Ci-dessous, quelques éléments rentrant dans la justification de la spécialisation d'un club d'athlétisme

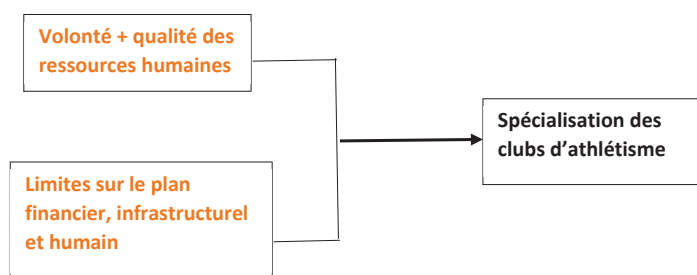


Figure 2 : éléments pouvant justifier la spécialisation des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise

Un club qui n'a pas d'aire de lancer, ni d'entraîneurs de lancers, comment voudriez-vous qu'il soit le meilleur de la localité en lancers ? A quoi serviraient de belles installations pour sauts à la perche, si le club n'a pas les moyens de s'attacher les services d'un entraîneur

¹⁵ L'athlétisme regorge une vingtaine de spécialités regroupées en quatre sous-groupes (courses, sauts, lancers et marche) pour deux principales finalités (compétition et loisir).

spécialiste du saut à la perche ? Et, par quelle alchimie ce club pourrait-il garder en son sein, des perchistes de haut niveau ? Ces questions et bien d'autres, nous font comprendre que, le club d'athlétisme, ne peut développer que la politique de ses moyens. Et, c'est en cela que la mutualisation des ressources à travers le regroupement sonne comme un « palliatif » pouvant permettre à un club de développer une spécialité qu'il n'aurait pu tout seul.

Dans les lignes qui suivent, notamment, le tableau ci-dessous dresse la liste des clubs et les spécialités athlétiques qu'ils proposent à leurs adhérents.

Ci-dessous, la liste des clubs du Grand Lyon et leurs spécialités.

Tableau 2 : Liste des clubs d'athlétisme du Grand Lyon saison 2013/2014

CLUBS	Classement Rhône	Mode de gestion	Niveau pratique (interclubs)	Activités proposées
Entente Sud Lyonnais S/L* ASUL Bron S/L PL Pierre Bénite S/L Francheville AC S/L FC Ternay S/L Amicale L. Grigny	1 ^{er}	Mutualisation des ressources via une entente de clubs	Elite	Sauts, épreuves combinées, courses, pistes, running, découverte

Lyon Athlétisme S/L ASPTT LYON S/L Lyon Athlé la Duchère	2e	Fusion-creation	N1A	Lancers, épreuves combines, pistes, marche, handisport, running, découverte
ASVEL Villeurbanne S/L CAMN Villeurbanne S/L Miribel cotière athlétisme	3e	Entente avec clubs pratiquant et ne pratiquant pas l'athlétisme (appartient à un club omnisport). A connu au départ une fusion- absorption	N2	Pistes, courses, sport santé, running, hors stade, sauts, découverte
AC Tassin	4e	Evolution solitaire	N2	Pistes, courses, santé loisirs, running, découverte
AFA Feyzin Venissieux	6e	Entente de villes	N2	Pistes et courses, running

Decines Meyzieu Athlétisme	7°	Fusion-cr�ation	N2	Piste et courses, running
AS Caluire et Cuire	8°		Excellence et honneur inter r�gional	Piste et courses, d�couverte
Chassieu Athl�tisme	10°		N2	Piste et courses, running, loisirs
Cascol Athl�tisme	11°			Running, loisirs
AAA du Lyonnais	14°	solitaire		Courses / running
Chaponost A.	15°	solitaire		Pistes/courses
AS Rispoli Villeurbanne	16°			Running/courses/hors stade
Saone Mont D'or Nature	17°			Runnig/courses/hors stade
Ascu Lyon Jogging aventure	18°			Running/loisirs/hors stade
Corbas Running	19°			Running/hors stade
CO St Fons	20°	Entente avec clubs ne pratiquant pas athl�tisme (club omnisport)		Running/hors stade
AS IBM Lyon	21°			Running/hors stade
Hurdles Dynamic to spirit	22°			

Courir Ensemble	23 ^e	solitaire		Running/hors stade
CSLG de Dardilly	24 ^e	Club omnisport		Running/hors stade
Athlétisme club Vaux en Velin	26 ^e	solitaire		Piste/running/sauts

S/L : section locale

Source : ligue Rhône alpes, comité du Rhône et FFA (classement des clubs athlétisme 2014)

Si tous les clubs proposent le running et la découverte, certains le font exclusivement. De plus, à travers ce tableau, les différences qui existent entre certains clubs en termes de spécialités athlétiques proposées paraissent évidentes. Ainsi, les lancers et le handisport forment la « plus-value » de Lyon Athlétisme, tandis que les sauts permettent à l'ESL de faire la différence. Si plusieurs spécialités athlétiques sont dispensées simultanément par certains clubs, il n'en demeure pas moins que le niveau de pratique du club, parfois lié à la compétence et qualification des entraîneurs, peut faire la différence. Ainsi, les athlètes de haut niveau, se font généralement entraîner par des encadrants qualifiés, expérimentés et compétents, que l'on retrouve dans la plupart des clubs d'un niveau de pratique élevé.

Ce classement qui date de la saison 2013/2014, montre que les clubs qui jouent les premiers rôles ont pour forme de réorganisation, la mutualisation des ressources sous forme de regroupement. C'est le cas notamment de l'ESL, Lyon Athlétisme, l'ASVEL, DMA et l'AFA Feyzin-Vénissieux qui font aussi partie des clubs qui proposent un panel intéressant d'activités, couvrant la plupart des cibles de l'athlétisme. Pour ce qui est de la comptabilité et la dénomination des clubs d'athlétisme, nous avons pu constater, à travers le tableau ci-dessus que, seul le club maître est pris en compte, il est le représentant des sections locales, c'est son nom qui apparaît. En revanche, quand l'on parle du club maître, l'on évoque simultanément les sections locales. En disant par exemple ESL, l'on fait référence aux cinq sections locales

suivantes : ASUL Bron, Pierre Bénite, Francheville, Grigny et Ternay, sous forme d'une seule entité.

4-2-4 l'instabilité de la forme organisationnelle

La forme organisationnelle ici c'est le regroupement sous ses différentes formes et/ou l'évolution en solitaire. Nous avons choisi comme point d'appui, l'histoire des regroupements des clubs d'athlétisme dans le Grand Lyon car, elle nous permet non seulement de démontrer cette instabilité organisationnelle, mais aussi, de recenser les différentes formes de regroupement possible jusque-là en athlétisme dans la métropole de Lyon. Essayer de retracer le parcours de certains clubs d'athlétisme est un exercice qui nous aide à détecter l'instabilité de leur forme organisationnelle. Il est à noter que le parcours d'un club depuis sa création, peut être représenté sur une ligne que nous appelons trajectoire, retraçant les différentes formes de regroupements qu'il a connu. Cette trajectoire semble former un cycle en boucle entre « évolution en solitaire-regroupement ... ». La première étape, la première évolution en solitaire représente généralement le club d'athlétisme à sa création, dans sa splendeur naturelle où concurrence, compétition et rivalité sont les devises. L'on peut dire qu'ils sont à ce niveau des entités singulièrement représentatives de la concurrence (Claude Le Grand, 2010). La première forme de regroupement marque probablement un changement de philosophie du club, matérialisé par l'ouverture vers d'autre(s). Ce changement peut signifier une prise de conscience des insuffisances du club et la nécessité de s'accrocher à d'autre(s) pour tenir la route. Le retour à une évolution en solitaire après un regroupement renvoie probablement à un échec, une désillusion du rapprochement, ou incompatibilité entre partenaires. Le retour vers une évolution en solitaire, malgré les insuffisances du club semble, dans ce cas, mieux qu'évoluer au sein du regroupement précédent. Cependant, comment comprendre cette évolution solitaire du club, ou sa transformation en une organisation communautaire ? Est-elle liée au niveau socio-culturel des élus sportifs, leur origine ou alors, leur réseaux de relations

personnelles ? S'agirait-il d'une conséquence liée aux contraintes budgétaires, politiques ou institutionnelles ?

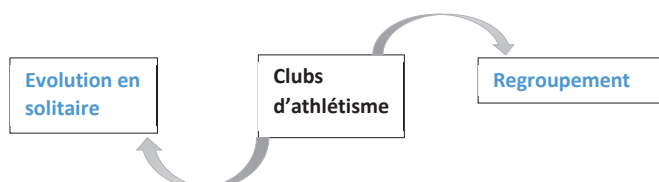


Figure 3: transformation permanente de la forme organisationnelle du club d'athlétisme.

Dans cette trajectoire, faite de va-et-vient entre évolution en solitaire et regroupement, l'évolution en solitaire semble être un statut passager. Soit, en attendant que le club évolue jusqu'à atteindre la limite de son développement, caractérisée par l'incapacité de ce dernier à donner tout seul satisfaction à ses adhérents. Soit un repli sur soi après un échec sous un regroupement, en attendant retrouver d'autres partenaires pour une mutualisation des ressources pleine d'espoir. Pour illustrer cette réorganisation des clubs d'athlétisme dans la région lyonnaise, nous analyserons plus en détail trois clubs qui serviront d'exemple pour notre future démonstration, la vision d'ensemble des caractéristiques du tissu associatif sportif ayant été donné plus haut. Seule la trajectoire organisationnelle, sous forme de va-et-vient, nous intéresse pour le moment, avec pour objectif, mettre en évidence l'instabilité organisationnelle des clubs d'athlétisme du Grand Lyon. Les causes de cette instabilité organisationnelle feront l'objet d'une analyse plus tard. Dans les lignes qui suivent, les différents parcours des trois clubs d'athlétisme retenus.

4-2-4-a Parcours de l'ASUL Bron

C'est un club qui est issu d'une fusion entre l'EMS¹⁶ de Bron et l'ASUL¹⁷. L'ASU Bron a évolué en solitaire un bon bout avant de former une entente de clubs avec l'ASPTT sous l'Entente Grand Lyon. A cette étape de son évolution, l'ASU Bron, issu d'une fusion, part d'une évolution en solitaire pour devenir une section locale du club maitre Entente Grand Lyon. 6 ans plus tard, le divorce est consommé et l'ASU Bron se retrouve à évoluer en solitaire, avant de rejoindre l'ESL. L'ASU Bron n'a pas jusque-là connu de fusion, elle a toujours préféré être une section locale d'un club à sections locales ou club maitre.

4-2-4-b Parcours de l'ASPTT

En prenant le parcours de l'ASPTT, il n'est pas très différent de celui de l'ASU Bron, au niveau des mouvements alternatifs sur le plan organisationnel, notamment, entre évolution en solitaire et celle sous une forme quelconque de regroupement. En effet, avant la formation de l'entente Grand Lyon, l'ASPTT évoluait en solitaire, par rapport à d'autres clubs d'athlétisme, car en tant que section sportive d'un club omnisport, mutualisait déjà ses ressources avec les autres sections sportives. Après la sortie de l'Entente Grand Lyon, l'ASPTT a évolué en solitaire jusqu'à la fusion avec le LOU et la création de Lyon Athlétisme. L'ASPTT part ainsi d'une évolution en solitaire pour devenir une section locale d'un club maitre, puis enfin, disparaître dans la fusion avec le LOU Athlétisme et la création de Lyon Athlétisme, une trajectoire organisationnelle proche d'une fusion-crétion. Lyon Athlétisme à son tour, a évolué en solitaire pendant quelques années et a créé une section locale à la Duchère. Les clubs à sections locales semblent avoir une double origine : soit par le passage d'un club préexistant, en section locale, soit alors à travers la création d'une section locale par un club d'athlétisme, dans une zone non couverte par cette pratique. Cette section locale est appelée à se développer

¹⁶ Entente Municipale des Sports de Bron

¹⁷ Association Sportive Universitaire Lyonnaise

jusqu'à obtenir son autonomie comme toutes les sections locales, Lyon athlétisme se préparerait-il à devenir un club à sections locales tel que nous signale l'extrait hors micro ci-dessous que me partageait un dirigeant de ce club ?

«... La section locale Lyon Athlétisme la Duchère est pour l'instant dirigée par le club maitre Lyon Athlétisme. À présent, nous n'avons ni les moyens humains, ni ceux financiers pour qu'elle évolue en toute autonomie. Cependant, cette section locale est appelée à évoluer jusqu'à atteindre une autonomie... ». me confiait ainsi Narie., alors, vice-président chargé des affaires sportives, au cours d'un échange hors micro, en février 2013.

Dans cette évolution dynamique de l'organisation des clubs d'athlétisme du Grand Lyon, il s'avère très difficile de les catégoriser, car les frontières entre formes organisationnelles, au-delà d'être minces sont aussi floues, parfois invisibles. L'existence sur le terrain de deux types de sections locales, selon leur création, en fait des autonomes et celles qui ne le sont pas, incapables de s'autogérer. L'autonomie de ces dernières n'est que virtuelle ou future. Tout semble dépendre de la structuration de la section locale et l'acquisition de ce statut. En effet, certains clubs l'acquièrent par création. Le club créateur de la section locale est le club maitre. Ce dernier gère la section locale à l'image d'une filiale si l'on se réfère aux entreprises. En effet, le club, pour créer une section locale, a besoin d'un capital qu'il investira au moins sur l'achat du matériel et l'indemnisation des frais de déplacement du personnel qui va intervenir dans cette section locale. De plus, c'est le club créateur qui administre cette nouvelle structure, qui n'est donc pas autonome, mais dont les rentrées financières vont directement au club créateur, qui en décide de l'issue. La section locale créée n'a généralement pas une autonomie administrative, elle est sous la tutelle du club maitre, en attendant qu'elle évolue jusqu'à l'obtention de son autonomie. C'est certainement cette étape transitoire entre la création d'une section locale et son développement jusqu'à l'autonomie qui rend difficile la

catégorisation des clubs d'athlétisme, car durant cette étape transitoire, le club à section locale garde la structuration d'un club à évolution solitaire.

Le passage à une section locale quant à lui, concerne plutôt des clubs préexistants en tant que tel et qui décident de rejoindre un regroupement, en devenant une section locale du club maitre. Dans ce cas, la section locale garde son autonomie administrative et financière. Ci-dessous, un schéma illustrant les deux formes de sections locales rencontrées sur le terrain.

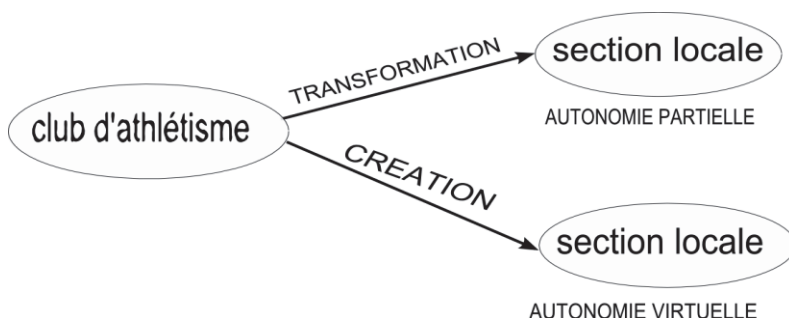


Figure 4 : origine sections locales et formes d'autonomie

A travers ce schémas, la section locale semble avoir deux origines ayant toutes pour instigateur un club d'athlétisme en activité, dont les conséquences sur l'autonomie divergent. La seule différence de ces deux origines vient du fait que l'une est la transformation du club d'athlétisme en activité en section locale d'un club maitre et l'autre est la création d'une section locale par un club d'athlétisme en activité. Ces deux origines semblent avoir chacune une influence sur l'autonomie de la section locale. Ainsi, les clubs acceptent « tronquer » leur autonomie contre une mise en commun des ressources. Cette phrase n'a de sens que dans la mesure où l'ancien club, devenue section locale, malgré sa structure administrative interne a pour hiérarchie, sur le plan administratif, le club maitre. La FFA, dans son rôle d'encadrant des regroupements, s'est voulu prévoyante en clarifiant les modalités de « reprise d'autonomie » dans son règlement. Elle confirme par ces textes que, la mutualisation des ressources par les

clubs sous une entente est une forme de « perte d'autonomie », dont la sortie de l'entente rétablirait (autonomie). La section locale, dans la gestion de sa vie courante, tient compte de ses pairs au sein du club maître. Cette prise en compte des autres partenaires limite un minimum l'autonomie, raison pour laquelle, nous l'avons qualifié de « partielle ». L'autonomie totale étant retrouvée à travers le retour à l'évolution en solitaire, à travers un procédé officiel que la FFA appelle « reprise d'autonomie ». De la même manière, la section locale créée par un club en activité, est en principe autonome, si l'on s'en tient à la définition d'un club à sections locales. Cependant, cette section locale créée, va dans un premier temps être sous la direction du club maître l'ayant créé, dans l'attente de sa maturité et autonomie. Cette attente de l'autonomie n'est fixée ni dans le temps, ni dans l'espace, car liée aux ressources des clubs, qui pourtant sont de plus en plus rares. L'attente de l'autonomie d'une section locale créée peut être plus longue que prévue, frisant parfois l'utopie, tellement il serait difficile aux clubs de réunir les conditions nécessaires et suffisantes pour leur autonomie. Compte tenu du fait que l'autonomie d'une section locale créée n'est pas effective dans la vie quotidienne du club à sections locales, nous avons choisi le terme « autonomie virtuelle » pour désigner l'autonomie d'une section locale créée.

L'AC Tassin par exemple, a créé une section locale à Dardilly, sous l'impulsion des élus politiques de Dardilly, une zone non desservie en matière de pratique d'athlétisme. La section locale de Dardilly n'est pas autonome, elle est administrée par l'AC Tassin, qui bénéficie certainement des aides de la ville de Dardilly. La section locale de Dardilly a plutôt une autonomie virtuelle pour l'instant.

Lyon Athlétisme est un autre club qui a créé une section locale à La Duchère, sous l'impulsion de la ville de Lyon. La section locale de la Duchère n'a pas de président, encore moins une administration quelconque, du moins, à part entière. Elle est administrée par Lyon

Athlétisme. Son autonomie est par conséquent virtuelle pour l'instant. La ville de Lyon alloue à Lyon athlétisme un ajout supplémentaire de 20000€ pour assurer le fonctionnement de cette section locale créée à la Duchère.

4-2-4-c Parcours ASVEL Athlétisme

En posant un regard sur l'évolution de l'ASVEL Athlétisme, nous découvrons de nouvelles formes de regroupement. En effet, l'ASVEL Athlétisme, à sa création, est une section sportive de l'ASVEL omnisport. Par la suite l'ASVEL Athlétisme a absorbé le VLAC¹⁸, ce dernier a perdu son identité. Nous sommes certes face à une absorption, cependant, le nom du nouveau club fusionné reste celui de l'un des deux ayant contribué à la fusion. Ce n'est pas un nouveau nom comme dans une fusion-crétion. Nous sommes, à travers ce cas, très proche d'une fusion-absorption. Après cette forme de regroupement, l'ASVEL Athlétisme est devenu un club maitre, avec pour sections locales le CAMN et Miribel. Le fait que le nom du club maitre reste celui de l'ASVEL Athlétisme et que les autres sections locales gardent une autonomie partielle marque la particularité de ce club à sections locales qu'est devenu l'ASVEL Athlétisme. D'une manière générale, le club maitre porte un nom plus rassembleur (entente...), différent des noms des autres sections locales la constituant. Le cas de l'ASVEL Athlétisme en tant que club maitre, nous laisse croire que nous sommes face à une entente-absorption. L'ASVEL Athlétisme, a connu dans son développement, deux formes de regroupement : la Fusion-Absorption avec le VLAC et l'Entente-Absorption avec MIRIBEL et CAMN.

Au final, à travers ces trois parcours de clubs, nous avons pu identifier quatre types de formes de regroupement : l'entente-crétion, l'entente-absorption, la fusion-crétion et la fusion-absorption. La création d'une section locale par un club d'athlétisme, n'ayant pas

¹⁸ Vétérans Lyonnais Athlétique Club. Club d'athlétisme de Villeurbanne qui ne s'occupait que des vétérans et ne pratiquait que de la course sur route, pour prendre en main les « vétérans », une catégorie de pratiquants non pris en charge par la plupart des clubs d'athlétisme de cette époque.

forcément un effet palpable sur l'organisation du club, est restée pour nous, beaucoup plus une stratégie de développement de club qu'une forme de regroupement. Même si sur le plan réglementaire, un club d'athlétisme qui crée une section locale devient un club à section locale, avec la particularité que cette section locale n'a qu'une autonomie virtuelle. Nous allons dans les lignes qui suivent, donner quelques caractéristiques de ces quatre types de regroupement recensés sur le terrain. Ces définitions sont loin d'être définitives, elles évolueront au fur et à mesure que les données empiriques et leur analyse nous le permettront. Les définitives se retrouvent à la partie réservée aux résultats.

4-2-5 L'entente-création

C'est une forme d'organisation d'un club (club maitre) basée sur la mise en commun de certaines ressources, la mutualisation partielle des ressources, par au moins deux clubs (sections locales du club maitre). Le club maitre, dans le cas présent, est différent des clubs qui sont à l'origine de sa création. Les clubs à l'origine de la création du club maitre sont ses sections locales. Elles gardent leur autonomie administrative et financière. L'autonomie administrative, quoique partielle, car ayant pour hiérarchie, le club maitre, est à l'origine des doublons sur le plan administratif et garantit tout au moins la conservation de la culture originelle de la section locale et la reprise d'autonomie, à travers une sortie possible de l'entente. L'autonomie financière quant à elle peut être responsable des disparités entre sections locales au niveau organisationnel. Concrètement, chaque section locale a une administration, en y ajoutant celle du club maitre, crée des doublons à chaque poste administratif. Un président pour le club maitre et un président par section locale et, ainsi de suite, assurant des doublons dans la plupart des postes de responsabilité.

4-2-6 L'entente-absorption

Elle présente les caractéristiques de l'entente-création, à l'exception du fait que, le club maitre porte le nom de l'une des sections-locales de l'entente. En effet, tout se passe comme si

cette section locale aurait dicté sa loi aux autres en imposant son nom à l'entente. L'ASVEL Athlétisme en est un exemple, lui qui est en réalité une entente des clubs CAMN-MIRIBEL-ASVEL. Le fait que le nouveau club se nomme ASVEL démontre l'absorption des autres par ce dernier. Cependant, l'autonomie dont jouissent les autres sections locales confirme le statut d'entente.

4-2-7 La fusion-création

C'est une formation d'organisation d'un club d'athlétisme (nouvellement créé) basée sur la mise en commun de toutes les ressources, la mutualisation totale des ressources, par au moins deux clubs (à l'origine de la création du nouveau club). La création de ce nouveau club entraîne la dissolution de ceux l'ayant créé. Les clubs ayant favorisé une fusion-création perdent ainsi leur culture et histoire, même si le club créé, en tant que entité unique ne connaîtra pas de doublons, source de disparité. Cependant, le nouveau club devra faire face à l'intégration des uns et des autres pour mieux travailler ensemble. La création de Lyon Athlétisme est un exemple de fusion-création, ce club, né de la fusion des sections athlétisme des clubs omnisport ASPTT et LOU.

4-2-8 La fusion-absorption

Elle présente les mêmes caractéristiques que la fusion-création, à la seule différence que le nouveau club fusionné, porte le nom de l'un des clubs ayant favorisé la fusion, celui-là qui aurait survécu à la fusion pour paraphraser la FFA. La fusion du VLAC et l'ASVEL pour former l'ASVEL Athlétisme en est un exemple.

4-3 Fortes propensions des clubs d'athlétisme du Grand Lyon pour le regroupement

Dans le grand Lyon, la tendance est au regroupement en tant que mutualisation partielle ou totale des ressources. Les clubs d'athlétisme qui constituent le podium du Grand Lyon sont le fruit d'un regroupement. Ils sont parmi ceux qui proposent à leurs adhérents le panel le plus large d'activités. Sachant que le principe fondamental de ces regroupements repose sur la

mutualisation des ressources, l'on peut se dire avec un minimum de prudence que le regroupement semble être la « recette miracle » que les clubs ont trouvée pour aller plus haut et rester toujours fort. Les rares clubs parmi les 7 premiers du Grand Lyon qui évoluent encore en solitaire font l'objet de nombreuses sollicitations en matière de regroupement. C'est le cas de l'AC Tassin qui tourne le dos à bon nombre de sollicitations en matière de regroupement. Il ne serait pas superflu de chercher à savoir ce qui fait résister l'AC Tassin face à ce qui est considéré par certains comme le moyen de survie des clubs d'athlétisme, si l'on s'en tient à la phrase ci-dessous :

« Nombreux ont en effet été les clubs qui ont depuis deux ans opté pour un système d'Entente, synonyme de survie et de pérennité ¹⁹».

4-4 Des clubs généralement marqués par une quelconque carence juste avant le regroupement

La plupart des clubs d'athlétisme du Grand Lyon qui se regroupent, présentent le plus souvent une quelconque carence/déficit. Le regroupement est alors brandi comme le moyen pour remédier à la carence/déficit ou parfois, à la pléthore d'adhérents. Cette carence/ déficit

¹⁹ Sources : Le Progrès-Lyon du lundi 08 juillet 2002. Numéro de document : news:20020708-PR-2620543

peut être de l'ordre humain²⁰, infrastructurel²¹, ou financier²². Ce fut le cas de l'ASPTT et du LOU juste avant leur fusion et la création de Lyon Athlétisme alors que les deux clubs omnisport LOU et ASPTT volaient pratiquement en éclats et où les sections sportives devaient trouver des solutions pour pérenniser leur passion. L'on peut aussi tenir pour illustration, la création de l'ASU Bron, où l'ASUL, Association Sportive Universitaire Lyonnaise, club omnisport et l'EMS, Entente Municipale Sportive de Bron, dans l'incapacité d'encadrer des athlètes d'un certain niveau, se sont appuyés sur les ressources humaines de l'ASUL pour créer l'ASU Bron. Suite au nombre sans cesse croissant d'adhérents, les clubs rencontrés réfléchissent à des solutions, partant de leur limites humaines et financières, pour se projeter dans un éventuel regroupement, sur la base d'une mise en commun des ressources, comme principale solution pouvant les aider à gérer au mieux les effectifs pléthoriques. C'est le cas de l'AC Tassin qui se pose des questions au vu des effectifs toujours grandissants. C'est la même inquiétude du côté de Lyon Athlétisme, qui se rapproche de son seuil d'effectif gérable et réfléchit déjà à une entente de clubs et surtout au potentiel partenaire.

À ces caractéristiques des clubs d'athlétisme du Grand Lyon vont s'ajouter ceux liés à l'environnement dans lequel ils évoluent.

²⁰ Manque ou insuffisance d'encadrants ou d'athlètes dans certaines spécialités athlétiques. Dans l'un ou l'autre cas, le club aura du mal à satisfaire les attentes de ses adhérents concernés par ces spécialités. D'où la poussée vers un regroupement pour une mutualisation des ressources dans le but de réaliser un projet qu'on n'a pu tout seul.

²¹ La suppression des infrastructures signe en quelque sorte l'arrêt des activités d'un club. Pour ne pas en arriver là, le club peut ainsi rejoindre un autre pour un regroupement afin de mettre en commun des ressources et notamment infrastructurelles, permettant au club en difficulté de pérenniser ses activités et assurer sa survie. C'est ce qui est arrivé à la section athlétisme de l'ASPTT jadis basée à saint Priest, lorsque la poste, principale partenaire avait fermé. L'ASPTT avait perdu ses installations de saint Priest et, s'est déporté à Gerland, base du LOU, après leur regroupement.

²² La perte d'un soutien financier important peut amener le club à trouver un regroupement en vue d'une mise en commun des ressources financières pour assurer la pérennisation de ses activités. La création de Lyon Athlétisme en est un exemple patent, où le LOU et l'ASPTT faisaient chacun de leur côté, le bilan.

4-5 Le regroupement des clubs d'athlétisme du Grand Lyon, une trajectoire incontournable dans le développement du club ?

Au-delà des affinités qui orientent les regroupements de clubs d'athlétisme dans le Grand Lyon, il nous a semblé intéressant de comprendre ce en quoi le regroupement ouvre aux clubs la voie du développement. Il y a tout d'abord l'existence d'une vingtaine de pratiques en athlétisme et l'incapacité pour un seul club d'offrir toutes ces pratiques à ses adhérents. Ensuite vient la spécialisation²³ des clubs autour d'un certain nombre de pratiques athlétiques, qui n'est que la réponse logique, rationnelle et individuelle à l'incapacité de pouvoir proposer un large panel d'activités aux adhérents. Cette place spéciale qu'occupe le regroupement dans la vie d'un club explique probablement la trajectoire²⁴ organisationnelle d'un club d'athlétisme, qui n'est autre qu'un mouvement de va-et-vient entre évolution en solitaire et évolution dans un regroupement. Bref, une évolution en boucle entre : évolution solitaire-regroupement-évolution solitaire. Cette situation remet au goût du jour le concept de minima²⁵ fonctionnel d'un club d'athlétisme. En effet, s'il faut un minimum de 200 membres pour que le club fonctionne convenablement, il n'en demeure pas moins qu'au-delà d'un certain nombre d'adhérents, le club devient incapable d'assurer. Ce nombre maximum d'adhérents gérable n'est pas fixe, car il dépend de 4 critères que sont les encadrants (nombre et spécialisation), les athlètes (nombre, niveau et spécialités pratiquées), les formes de pratique développée (compétition, santé, loisir, handicapé, découverte) les infrastructures ou aires de pratiques (quantité, qualité et accès). Le fait que le club d'athlétisme ait besoin d'un nombre minimal de membres pour fonctionner et qu'au-delà d'un certain nombre, il ne puisse plus assurer, évoque en nous, le concept de seuil

²³ Chaque club oriente son développement ou excelle dans un nombre limité de pratiques athlétiques

²⁴ Celle organisationnelle d'un club d'athlétisme, représente l'ensemble de mutations ou transformations sur le plan organisationnel, structurel que connaît un club d'athlétisme, tout au long de son existence

²⁵ Le minima fonctionnel d'un club d'athlétisme est le nombre minimum d'adhérents en dessous duquel le club ne peut fonctionner. Il dépend de la spécialisation du club. Ainsi, un club de running a juste besoin d'une dizaine de personnes pour fonctionner, alors qu'un club classique avec école d'athlétisme a besoin d'au moins 200 athlètes.

fonctionnel. Le seuil fonctionnel d'un club d'athlétisme serait donc constitué d'un minimum fonctionnel en-dessous duquel le club ne peut fonctionner convenablement, et, d'un maximum²⁶ fonctionnel au-delà duquel, le club ne peut assurer son fonctionnement. Le seuil fonctionnel d'un club d'athlétisme et notamment le maximum fonctionnel, ouvre la porte des limites du développement des clubs d'athlétisme, comme le montre la figure 5.

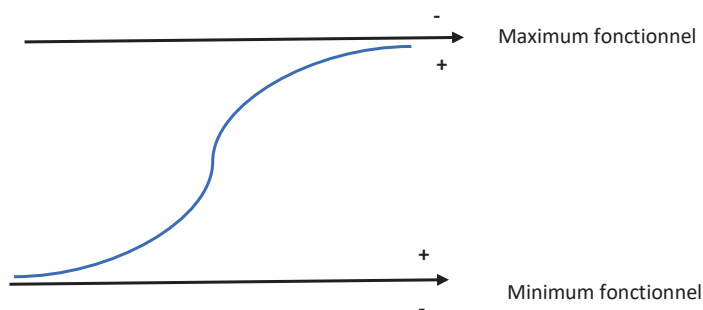


Figure 5 : limites du développement d'un club d'athlétisme

Le minimum fonctionnel représente le plus petit nombre d'adhérents permettant au club de rester convenablement actif. Tandis que le maximum fonctionnel est le nombre le plus élevé d'athlètes que le club peut prendre en charge. Entre ces deux bornes, le club est appelé à évoluer, mais cette évolution n'est pas sans limites. À partir de la figure 5, nous comprenons que le club d'athlétisme, à travers le regroupement, peut trouver la solution à ses problèmes de développement mais de manière temporaire, car appelé à se développer continuellement. Dans ce contexte, son statut régi par la loi 1901, serait incapable de gérer tout seul car, ayant pris du volume, de l'ampleur il tendrait plus à devenir une entreprise, qu'à rester dans le contexte associatif défini par la loi 1901. Si pour l'instant, le regroupement aide le club d'athlétisme à

²⁶ Maximum fonctionnel d'un club d'athlétisme, nombre d'adhérents au-delà duquel le club est incapable d'assurer tout seul. Il dépend de la spécialisation du club, celle de ses athlètes et encadrants, et de leur nombre.

rester dans le cadre défini par la loi 1901, qu'advierait-il au club, lorsque le regroupement serait devenu incapable d'assurer ? Nous n'y sommes pas encore, mais le partage hors micro qui suit est révélateur du casse-tête qu'est l'évolution de la pratique de l'athlétisme à travers l'augmentation du nombre d'adhérents pour le club.

«... nous sommes actuellement un peu plus de 600, mais au-delà de 700, il va falloir réfléchir car il nous sera difficile de tenir... » Me confiait Narie, ce 29/11/2015 à Saint Priest, lors du cross des myriades.

Le maximum fonctionnel de Lyon Athlétisme est 700 athlètes, si l'on s'en tient à la déclaration de ce responsable du club. Cependant, ce maximum fonctionnel n'est pas le même pour tous les clubs car dépend d'un certain nombre de paramètres liés au club. Le seuil fonctionnel est unique à chaque club mais dépend d'un certain nombre de paramètres comme l'indique la figure 6.

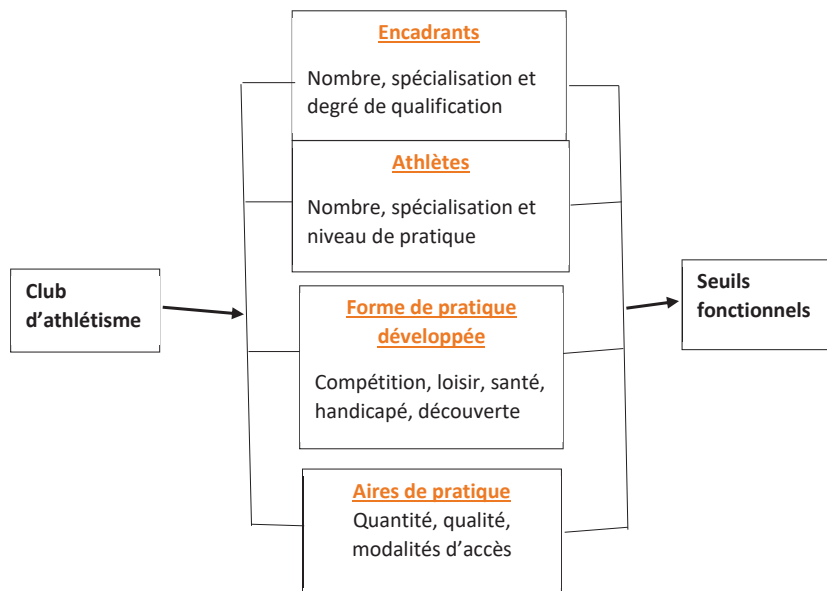


Figure 6: les paramètres qui régulent les seuils fonctionnels d'un club d'athlétisme

Le club d'athlétisme qui ne développe que du running n'est ouvert qu'à une catégorie de pratiquants. Il a une structure simplifiée et n'a pas forcément besoin d'aires de pratiques spécialisées pour travailler. Ces clubs ont besoin d'un minimum d'adhérents pour rester actifs. En revanche, ceux qui proposent plusieurs formes de pratique, avec un encadrement suffisant en quantité et qualité, auront besoin d'un certain nombre d'adhérents, plus élevé que celui qui ne propose que du running par exemple, pour fonctionner. La pratique de certaines disciplines comme la perche, nécessite suffisamment de moyens financiers, pour assurer le déplacement de ce matériel à toutes les compétitions même si c'est la seule spécialité pratiquée au club. Le problème ici, n'est pas forcément lié au nombre de spécialité proposées par un club, mais aussi au type de spécialités, certaines étant plus onéreuses que d'autres. Dans ces conditions, le club d'athlétisme ne recrute que le nombre d'encadrants qu'il peut prendre en charge. Les spécialités athlétiques à proposer aux adhérents sont liés aux encadrants recrutés ou à leur

spécialisation. Il en sera de même pour les athlètes qui ne pourront développer des spécialités autres que celles des encadrants recrutés, limitant ainsi leur nombre, les spécialités athlétiques développées dans le club et les aires de pratique nécessaires au club d'athlétisme. Ces réalités qui déterminent la capacité d'accueil et la qualité des services proposés sont propres à chaque club, d'où l'unicité du seuil fonctionnel.

5- Logique de regroupement des clubs du Grand Lyon

Au-delà de toutes ces raisons, sur le plan sportif, économique et social qui semblent faire des regroupements des clubs un virage incontournable de la trajectoire de développement de ces derniers, force est de constater que les principes qui guident un regroupement de clubs d'athlétisme dans le Grand Lyon, ne sont pas forcément ceux de la proximité géographique²⁷, encore moins ceux de la complémentarité²⁸ sur le plan sportif. Pour l'instant, seul un principe stratégique, lié aux affinités (suivre le positionnement de la ville et celui des entraîneurs les plus influents) et démocratique (le point de vue des membres du club) semble orienter ces regroupements. La complémentarité sur le plan sportif aurait voulu que Lyon Athlétisme et l'ESL se regroupent pour former l'un des meilleurs clubs d'athlétisme de l'Hexagone, sauf que la réalité est toute autre, montrant du même coup que la complémentarité sportive seule ne suffit pas pour regrouper des clubs. Autre exemple, l'échec de l'entente Grand Lyon qui regroupait l'ASPTT et l'ASU Bron, pourtant donnés complémentaires sur le plan sportif, si l'on s'en tient à la compétition d'Annecy, qui par ailleurs stimula ce regroupement, comme le confirme l'extrait d'entretien ci-dessous.

²⁷ L'exemple de l'Entente Sud Lyonnais en dit long avec ses sections locales, vues sous le prisme de la distance qui les sépare : Grigny-Bron-Ternay-Pierre Bénite-Francheville. Les distances qui séparent ces sections locales de l'ESL sont jalonnées de clubs d'athlétisme.

²⁸ Si la complémentarité des clubs sur le plan sportif suffisait pour guider leur regroupement, l'ESL et Lyon Athlétisme seraient regroupés de nos jours.

« ...Je me rappelle à Annecy, autour de, euh, ça devait être de national C, où on devait euh, en gros, si tu regardes le programme des épreuves, l'une après l'autre, on avait, une épreuve les 2 premiers étaient de l'ASPTT, une épreuve les 2 premiers étaient de Bron, et c'était ça pendant toute la journée. Les mecs nous disaient « ben, putain, vous seriez ensemble, mais vous tueriez tout le monde ». Derrière qu'est-ce qu'on a fait, on a fait une première entente, ... » entretien avec Sirey 11/05/2014.

Nous restons tout de même conscients que, la complémentarité sur le plan sportif peut être l'un des catalyseurs d'un regroupement de clubs d'athlétisme. Il en est de même pour l'ESL, dont la disposition géographique des sections locales s'éloigne sérieusement du principe de la proximité géographique, qui voudrait que les clubs les plus proches géographiquement se regroupent. L'ESL, à travers ses sections locales, semble être le club le plus « étalé » sur le plan géographique. Comment comprendre que, Pierre Bénite préfère se rallier à Grigny plutôt que du LOU ou de l'ASPTT, pourtant plus proche géographiquement, par exemple ? Ce choix est-il une simple histoire d'affinité ou alors répondrait-il à des enjeux politiques, socioéconomiques ou sportifs ?

6- Le positionnement des organes fédéraux et des collectivités territoriales par rapport au regroupement des clubs d'athlétisme

6-1 Le positionnement de la FFA et ses structures déconcentrées

La FFA et ses structures déconcentrées que sont le comité et la ligue d'athlétisme parlent d'une même voix en ce qui concerne les regroupements de clubs d'athlétisme. Au-delà d'un avis mitigé, consacrant une fois de plus la place incontournable du regroupement dans la vie d'un club d'athlétisme, la FFA croit fermement au bienfondé d'un regroupement de clubs d'athlétisme, mais, en même temps redoute la généralisation de ce phénomène. En effet, si le regroupement se présente comme un moyen de survivre pour les clubs, cette survie peut être

difficile à gérer dès lors que les compétitions seront en voie de disparition à force de tout regrouper. Consciente de l'enjeu, la FFA, a opté d'encadrer ce phénomène, pour faciliter aux clubs, l'organisation et la gestion de leur survie. La FFA qui, certes, veut de grands clubs capables de rivaliser avec ceux européens, est néanmoins favorable à un regroupement raisonné, permettant tout au moins l'organisation des compétitions. Sur le terrain, les structures déconcentrées de la FFA que sont la ligue et le comité restent sur la même longueur d'ondes. Ce dernier, beaucoup plus proche des clubs, soutient sans faille la pratique et ce, à travers l'organisation des compétitions, le soutien des clubs organisateurs de compétitions, le suivi de l'élite jeune à travers l'organisation de stages pour leur catégorie, œuvre pour la diminution des dépenses des clubs et la pérennisation de certaines pratiques athlétiques en voie de disparition.

6-2 Le positionnement des collectivités territoriales du Grand Lyon par rapport au regroupement des clubs d'athlétisme

Avant de vous donner le positionnement des collectivités territoriales, nous avons tenu de vous donner celui du Grand Lyon à travers une déclaration de l'adjoint au sport de l'époque :

« ... Le sport à Lyon a une place prépondérante, il est une priorité politique depuis dix ans. Il y a eu une réorientation de la politique municipale en faveur du sport, par différents soutiens financiers qui font de Lyon aujourd'hui en 2013, une des meilleures villes sportives françaises. La meilleure politique sportive qui soit est une politique sportive d'équilibre entre deux choses : la formation et l'élite. ... La ville de Lyon veille sur l'évolution du sport tant professionnel qu'amateur, à travers la construction d'infrastructures modernes pour les sports amateurs, et le soutien aux initiatives allant dans le sens de la mutualisation des ressources, fusions et ententes de clubs... , ... J'encourage les clubs de tous les arrondissements à fusionner ou faire

des ententes..., ... le plus gros investissement en 2012 est allé en athlétisme avec la construction de la halle Stéphane Diagana, 30 millions d'euros environ²⁹ ... ».

Au-delà de ce positionnement de la ville de Lyon, favorable au regroupement des clubs, socle d'une mutualisation des ressources, les autres collectivités territoriales du Grand Lyon ont aussi le leur par rapport au regroupement des clubs d'athlétisme. Ce positionnement semble dépendre de la disposition géographique des collectivités, de leurs moyens financiers et du nombre de clubs à gérer, au-delà des intérêts liés à la visibilité, communs à toutes collectivités territoriales. En effet, si la ville de Lyon est favorable à la formation d'un grand club d'athlétisme à Lyon pour des problèmes de visibilité, de notoriété et de diminution d'interlocuteurs, les communes périphériques quant à elles ne sont pas favorables à ce projet pour les mêmes problèmes de visibilité. En effet, les communes périphériques, qui généralement, ont très peu de clubs d'athlétisme, ne souhaitent pas voir leur club regroupé avec un autre plus important, de peur qu'il ne soit dilué, compromettant ainsi la visibilité de la commune périphérique. C'est le cas de la commune de Tassin, qui ne souhaite pas voir son club d'athlétisme l'AC Tassin évoluer dans un regroupement. Ce grand club dont les résultats pourraient redorer le blason de la ville de Lyon pour ce qui est de l'athlétisme, pourrait aussi être une source de rationalisation des dépenses financières accordées aux clubs à travers la diminution du nombre d'interlocuteurs, fruit du regroupement.

²⁹ Extraits d'une interview de Thierry BRAYARD adjoint aux sports de la ville de Lyon en 2013.
https://www.youtube.com/watch?v=xPr8flpXsUQ&index=2&list=PLDFuEF_SvQ2XQnbH6LMUovKO8390QWGJT

7- Les tentatives de reconstruction du sport lyonnais par les collectivités locales à partir de l'exemple de l'athlétisme.

Le sport est facteur d'unité et d'intégration, vecteur de combativité, de Fair Play, d'engagement, de don et de dépassement de soi, ..., de santé, de loisirs, de performance et d'image. Le sport sous sa forme institutionnalisée, se pratique généralement dans des clubs. Ces derniers, portent le plus souvent le nom de leur localité. Les vertus reconnues au sport qu'incarne le club sportif en général et d'athlétisme en particulier, sont parfois des objectifs à atteindre par les collectivités territoriales auprès de leurs populations. L'existence d'une collaboration entre élus politiques locaux et clubs sportifs, ne saurait surprendre, si l'on s'en tient à la répartition des compétences liées au sport et donne aussi des pistes justificatives de la reconstruction du sport local par les collectivités locales. Nous avons, au vu de la rareté des travaux autour des regroupements de clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier, choisi une posture illustrative. Cette posture passe par le retraçage, à base de récits et de lectures, du parcours de certains clubs de l'agglomération lyonnaise depuis leur création, tout en exposant le rôle des élus politiques à chaque virage ou changement d'orientation sur le plan organisationnel. Nous avons ainsi choisi trois parcours de clubs (ASU Bron, l'ASVEL Villeurbanne et Lyon Athlétisme) et l'analyse du rapport Plaziat. Le choix de ces clubs n'a pas été hasardeux, bien au contraire, il obéit à un certain nombre de critères dont les plus importants sont : l'ouverture à un échange et le rapprochement de leur évolution à notre thématique de recherche. Les raisons de leur choix sont évoquées en profondeur au chapitre 3.

7-1 L'ASU Bron et son parcours.

L'ASU Bron est né d'une fusion entre l'EMS de Bron et l'ASUL, dans un contexte où l'ASUL volait pratiquement en éclats d'une part et que d'autre part, la mairie de Bron menait une réflexion sur comment exister sur le plan sportif à côté de Lyon et Villeurbanne. Une

existence que n'arrive pas à assurer l'EMS. La solution que la mairie trouve pour exister est la création de l'ASU Bron sur les cendres de l'EMS et de l'ASUL. Les ressources humaines de l'ASUL vont s'unir au noyau construit par l'EMS pour former l'ASU Bron. À ce niveau du parcours de l'ASU Bron, l'on peut comprendre qu'il est le produit de la volonté de la mairie de Bron, pour résoudre un problème de visibilité, voire de notoriété. Les entraîneurs très compétents, ainsi que les athlètes de haut niveau de l'ASUL comme, Annette Sergent viendraient hisser la ville de Bron sur la plus haute marche de l'athlétisme de l'agglomération lyonnaise. Après une évolution en solitaire durant quelques années, le club arrive à saturation et fait face à des insuffisances, notamment sur certaines spécialités athlétiques qui ont du mal à décoller ou à s'affirmer. Et la compétition d'Annecy a non seulement révélé au grand jour les insuffisances de l'ASU Bron, mais aussi le club avec lequel s'allier pour remédier à ces insuffisances. Ce club était l'ASPTT de Lyon, club avec lequel l'ASU Bron s'est partagé alternativement les premières et deuxième places. Face à cette opportunité de rester toujours parmi les meilleurs, la mairie de Bron a donné son feu vert à l'ASU Bron pour une entente avec l'ASPTT de Lyon. C'est ainsi qu'est créé un nouveau club, l'Entente Grand Lyon, dont l'ASPTT de Lyon et l'ASU Bron sont des sections locales. Une fois de plus, la mairie de Bron a eu son mot à dire sur l'orientation de l'ASU Bron en matière d'organisation. Après six années d'entente, ponctuées d'incompréhensions et de certaines incompatibilités, l'ASPTT de Lyon décide de quitter l'Entente. L'ASU Bron se retrouve donc à évoluer de nouveau en solitaire. Conscient de ses insuffisances sur le plan purement sportif et de leurs conséquences sur le plan de la visibilité et de la notoriété, l'ASU Bron, avec la bénédiction de la mairie de Bron, retrouve l'ESL, club dans lequel il forme jusqu'à ce jour, une section locale. La figure 7 résume la trajectoire organisationnelle de l'ASU Bron.

Source : *Le progrès du mercredi 12/09/2001 et du vendredi 15/09/2000 ; entretien président ASU Bron S/L ESL.*

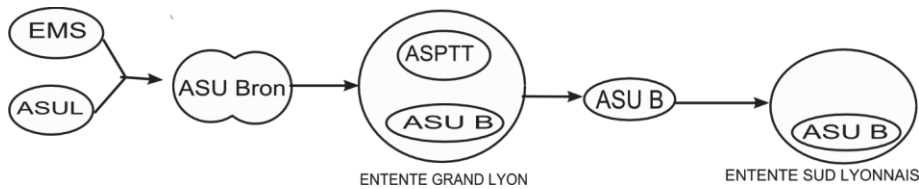


Figure 7: trajectoire organisationnelle de l'ASU Bron sous le regard bienveillant de la ville de Bron.

Légende : EMS Entente Municipale et Sportive

7-2 L'ASVEL Villeurbanne et son parcours

L'ASVEL Athlétisme est une section sportive du club omnisport ASVEL. Ce club omnisport, soutenu par la mairie de Villeurbanne, est composé, entre autre, d'une section athlétisme comportant environ une dizaine de membres et ne prend en charge que des jeunes. À côté, il y a le VLAC, un club de running pour vétérans, mais avec des dirigeants expérimentés et rompus à la tâche. La mairie de Villeurbanne qui veut voir l'ASVEL Athlétisme prendre son envol, est favorable à un rapprochement entre le VLAC et l'ASVEL Athlétisme. Ce rapprochement se termine par une absorption du VLAC par l'ASVEL Athlétisme. La fusion-absorption est donc la catégorie dans laquelle l'on peut classer l'ASVEL Athlétisme à cette époque en ce qui concerne la modalité de regroupement. Pour des besoins de notoriété et de visibilité semble-t-il, la mairie de Villeurbanne aurait favorisé l'absorption du VLAC par l'ASVEL Athlétisme. À Villeurbanne évoluent aussi deux clubs d'athlétisme, le CAMN et Miribel. Si le premier est de Villeurbanne, le second est de l'Ain mais très proche de Villeurbanne et évolue sous l'encadrement du comité du Rhône. Des trois clubs, seul l'ASVEL Athlétisme figure parmi les meilleurs de l'agglomération lyonnaise. Par souci de former un club beaucoup plus représentatif, tout en diminuant le nombre d'interlocuteurs, la mairie va favoriser le regroupement de ces trois clubs sous le nom de l'ASVEL Athlétisme. Il ne s'agit pas là d'une fusion, mais d'une entente-absorption. L'ASVEL Athlétisme, cette section sportive du club

omnisport ASVEL, sous le regard bien veillant de la mairie de Villeurbanne est partie d'une fusion-absorption à une entente-absorption, tout en gardant l'entente avec les clubs ne pratiquant pas l'athlétisme au sein du club omnisport ASVEL. La figure 8 fait l'économie de la trajectoire organisationnelle de l'ASVEL Athlétisme.

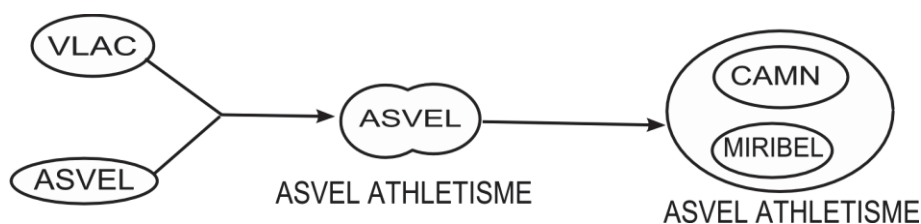


Figure 8 : trajectoire organisationnelle de l'ASVEL Athlétisme en accord avec la ville de Villeurbanne

7-3 Lyon Athlétisme et son parcours

Lyon Athlétisme est né de la fusion entre le LOU Athlétisme et l'ASPTT Athlétisme, dans un contexte où le LOU et l'ASPTT, deux clubs omnisport faisaient chacun leur bilan d'une part et, d'autre part, la ville de Lyon est à la recherche d'un club important pour être le référent de la nouvelle infrastructure dont la construction est en vue dans la ville : la future Halle Stéphane Diagana de la Duchère. Si les problèmes financiers ont poussé les sections athlétisme du LOU et de l'ASPTT à fusionner, cette initiative a été soutenue par la ville de Lyon qui a trouvé là, une opportunité de créer un grand club d'athlétisme dans la ville et qui sera à même d'être le référent de la future Halle de la Duchère. L'ASPTT de Lyon qui s'entraînait à Saint Priest a rejoint les installations du LOU Athlétisme à Gerland dans un premier temps. Lyon Athlétisme s'entraînait donc à Gerland. Par la suite, les portes d'autres installations sportives lui ont été ouvertes. C'est le cas du stade de Parilly et depuis 2012, la Halle de la Duchère. L'on note l'implication de la ville de Lyon dans la création de ce nouveau club d'athlétisme et les efforts fournis pour assurer l'exercice de ses activités. Cet engagement de la ville peut se justifier par le fait que les deux projets poursuivent un même objectif, celui du développement

de l'athlétisme dans la ville de Lyon. Par la suite, dans un souci d'homogénéiser la pratique de l'athlétisme dans la ville de Lyon, cette dernière va proposer à Lyon Athlétisme de créer une section athlétisme à la Duchère pour prendre en charge les jeunes de ce quartier en manque de structure d'accueil et de suivi en athlétisme. La ville s'occupe du volet financier lié à la mise sur pied et au fonctionnement de cette section locale, ce qui contribuera à l'augmentation des subventions allouées à Lyon Athlétisme par la ville de Lyon. Lyon Athlétisme part donc d'une évolution en solitaire à celle d'un club à section locale, avec la bénédiction de la ville de Lyon. La figure 9 résume la trajectoire organisationnelle de Lyon Athlétisme

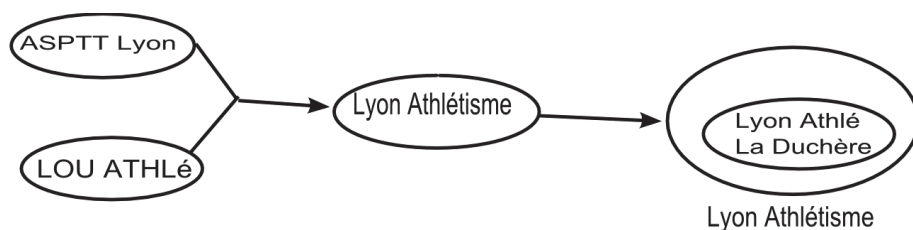


Figure 9: trajectoire organisationnelle de Lyon Athlétisme en accord avec la ville de Lyon.

7-4 le rapport Plaziat

Le rapport Plaziat est en quelque sorte, une étude de faisabilité d'un projet qui n'est autre que la création d'un grand club d'athlétisme dans le Grand Lyon. Cette étude avait été commandée par l'adjoint au sport de la ville de Lyon de l'époque, M. Thierry Braillard. L'existence de ce rapport semble une preuve de la volonté des élus locaux, de recomposer l'univers de la pratique de l'athlétisme dans le Grand Lyon. Ce rapport passe en revue, l'athlétisme de la métropole de Lyon. Ainsi, l'on y retrouve, l'inventaire des aires de pratiques et des clubs, de leurs faiblesses et de leurs forces, ouvrant la porte à certains regroupements sur fond de complémentarité sur le plan sportif. Cependant, ce rapport n'omet pas d'indiquer les freins au regroupement de certains d'entre eux. Il en ressort ainsi, que les problèmes de personnes (mésentente entre dirigeants de clubs ou mésentente historique entre clubs) sont les principaux freins au regroupement de clubs

dans le Grand Lyon. Ce rapport riche en chiffres et informations sur les clubs de l'agglomération lyonnaise a le mérite d'exister, car il met en avant la volonté des élus politiques locaux de recomposer l'univers de pratique de l'athlétisme local. Cependant, il ne met pas en exergue, une probable interférence des élus politiques locaux, dans les regroupements de clubs d'athlétisme.

À la lumière du rapport Plaziat et des parcours organisationnels des clubs, l'implication des collectivités territoriales dans l'organisation des clubs d'athlétisme semble à la limite, effective. En revanche, comment peut-on expliquer cette implication des collectivités territoriales dans l'organisation des clubs ? Est-ce juste par souci de réaménagement et d'animation du territoire, de visibilité et de communication, ou alors de rationalisation des dépenses ? Comment comprendre la perte d'autonomie dont semble être victime le club d'athlétisme, une autonomie pourtant garantie par la loi 1901 ?

8- les regroupements de club d'athlétisme comme fruit des interactions avec son environnement ?

Comme nous le disions plus haut, la place qu'occupe le club au sein de la FFA, d'une collectivité territoriale et de la société, entraîne des actions/réactions/attentes réciproques entre clubs, FFA et collectivités territoriales. La FFA et la collectivité territoriale constituent l'environnement institutionnel et politique dans lequel évolue le club, auquel l'on peut ajouter l'environnement socioéconomique. Cet environnement se frotte aux objectifs internes du club, provoquant, réciproquement, des actions intéressées/orientées. Les enjeux sont par acteurs, quoique complémentaires et à la limite, interdépendants. Pour la collectivité territoriale, c'est l'animation, l'aménagement du territoire, tout comme, le développement du lien social et la lutte contre les exclusions. Le club quant à lui, veut continuer d'exister, il ne compte pas disparaître. La FFA, souhaite développer et moderniser la pratique. Dans cette « arène » où le

jeu d'intérêt est à son comble, la FFA encadre la pratique, la collectivité conçoit et oriente la politique sportive de la localité et, le club suit les orientations politiques et institutionnelles pour garder le lien et les avantages qui s'en suivent.

La crise financière que traverse l'Europe, entraîne plutôt l'augmentation du coût de la vie et la diminution continue des subventions de l'Etat aux clubs. Cette situation est une difficulté pour le club qui non seulement est déclaré d'utilité publique, mais aussi, à but non lucratif et essentiellement bénévole. Le club, à travers les passionnés qu'il compte, n'entend pas disparaître, et compte plutôt pérenniser ses activités. Pour ce faire, le club choisit de diminuer ses dépenses à travers une mutualisation des ressources, matérialisée par sa rentrée dans un regroupement.

Le vent des libertés a laissé ses traces sur les populations qui sont continuellement à la recherche d'autonomie et du refus de toute contrainte. Si la communication, et la politique sont les domaines qui font le plus transparaître cette liberté, il n'en demeure pas moins que certains domaines tels que le sport ne sont pas à la traîne. La démocratisation et la diversification des pratiques en sont les témoins privilégiés et notamment, la montée du sport loisir-santé au détriment du sport de compétition. Une montée en puissance que certains sociologues justifient par l'évolution des mentalités vers une quête effrénée de liberté. Cela s'entend si l'on considère que la pratique de compétition, à travers ses caractéristiques offre très peu de liberté par rapport à la pratique loisir et santé, qui est la plupart du temps organisée par le pratiquant. Les bénévoles, dans cet élan de solidarité au vent de liberté ne se sentent pas obligés de faire quoique ce soit, encore moins s'engager à long terme. Il n'en est pas moins des athlètes qui ne se sentent plus obligés de prendre part aux compétitions sportives. La réaction logique des clubs d'athlétisme est de s'arrimer aux besoins des populations, en leur offrant une pratique santé-loisir au-delà de la classique compétition. Cependant, l'ouverture de l'athlétisme à des formes

de pratique diverses a un coût et nécessite une importante mobilisation de bénévoles. En revanche, cela ne semble pas facile à faire compte tenu de l'environnement socioéconomique. Le club s'en remet une fois de plus à la mutualisation des ressources pour assurer sa survie.

Les collectivités territoriales, à travers leurs différents objectifs, et notamment, de visibilité et d'animation, de développement et d'aménagement du territoire, d'intégration et de santé des populations, etc. sont à un moment donné amenées à s'appuyer sur les clubs sportifs pour atteindre certains de ces objectifs. Il s'agit d'un soutien multiforme aux clubs, dont les facettes les plus visibles sont sous forme financière, infrastructurelle et de formation professionnelle. Un soutien, bien qu'insuffisant, du fait de l'environnement socioéconomique peu reluisant et juridiquement contraignant, reste tout de même un atout majeur pour un club d'athlétisme. Les clubs et les collectivités territoriales sont ainsi appelés à entretenir au mieux, leurs relations, tant il est vrai que leurs objectifs, moyens et ressources pour atteindre leurs buts respectifs les conduit vraisemblablement vers une interdépendance. Face à l'insuffisance du soutien des collectivités territoriales, les clubs arrivent à solliciter une mutualisation des ressources à travers l'adoption d'un regroupement. Ce choix, est parfois orienté par le principal partenaire du club d'athlétisme qu'est la collectivité territoriale en fonction de ses objectifs/vision/projections.

La FFA, au-delà de ses objectifs basiques (développement et encadrement de la pratique dans tout le territoire), a décidé d'être concrète sur le terrain, de ne pas faire de ces objectifs de simples slogans. Ainsi le développement prend une double orientation : le développement des clubs et celui de la pratique. Le développement des clubs passe par leur modernisation, elle-même liée à l'arrimage des clubs à certaines pratiques, telles que l'usage des NTIC. Cependant, si les sites web des clubs sont hébergés par la FFA, leur exploitation par le club, nécessite une main d'œuvre qualifiée et disponible, ce qui n'est pas à la portée de tout club d'athlétisme. La qualité de l'encadrement technique et administratif des clubs reste une préoccupation de la FFA,

qui met à leur disposition, des formations pour dirigeants et encadrants. Seulement les bénévoles ne semblent pas très disposés pour un engagement à long terme. La qualité des services proposés par le club, reste aussi un objectif à atteindre par la FFA qui, à travers la certification et la labellisation des clubs, met en exergue, la qualité des services rendus par le club d'athlétisme, qui parfois peut être une source de visibilité. Le problème à ce niveau est que les clubs n'ont pas forcément les moyens nécessaires et suffisants pour obtenir une meilleure labellisation. La structuration du club vers l'accueil de tout public est un point sur lequel la FFA insiste, cette structuration fait par ailleurs partie des critères de labellisation. Le développement de la pratique quant à lui, est matérialisé par l'ouverture de la pratique à toutes les catégories, de l'éveil-athlé aux vétérans et personnes âgées, nécessitant pour les clubs le développement simultanée de diverses formes de pratique compétitives et loisirs. Une opportunité pour les clubs d'augmenter leur effectif en adhérents, seule source financière stable, et de sortir progressivement de la dépendance financière, prémices d'une autonomisation.

Dans ce chapitre, nous avons présenté l'athlétisme lyonnais et ses principaux acteurs. Nous avons évoqué la place de l'athlétisme dans le milieu sportif de la métropole de Lyon. Les caractéristiques des clubs et leur trajectoire organisationnelle ont été abordées, ainsi que les logiques de ces regroupements. Le positionnement des principaux acteurs du regroupement a été donné, balisant un potentiel champ d'interactions. Après cette présentation des acteurs du regroupement des clubs d'athlétisme, un cadre conceptuel s'avère nécessaire, afin de mettre en lumière les différents concepts et théories choisies pour notre étude. Nous vous invitons ainsi, à découvrir au chapitre suivant, le cadre conceptuel conçu pour notre étude.

CHAPITRE 2 : Le cadre conceptuel

Notre étude, qui consiste à inscrire les regroupements des clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier dans « le monde » de la recherche scientifique, nous amène à mieux les comprendre. Il s'agit de les insérer dans le champ des organisations, notamment sportives en faisant du regroupement, l'un des traits caractérisant une organisation sportive. Jusqu'à présent, les principaux signes distinctifs des organisations, à travers les études menées sont : la division des tâches, la distribution des rôles, le système d'autorité, la contribution-rétribution, et le système de rétribution (Philippe Bernoux, 1985). Cependant, la meilleure compréhension des regroupements des clubs d'athlétisme passe par l'identification et l'étude de leur forme puis par l'analyse quotidienne de leur vie après le regroupement, afin de déceler les éventuels changements qu'il apporte au club. Autrement dit, pour mieux comprendre ces regroupements, l'étude de leurs caractéristiques, causes, motivations, objectifs et intérêts ainsi que l'analyse des questions liées à leur management, sont incontournables. Pour ces raisons, nous avons estimé qu'une approche pluridisciplinaire nous aiderait. Elle met en commun, sociologie, management et économie des organisations. La particularité de notre approche vient du fait que, c'est à partir d'une analyse sociologique que nous arrivons à mieux comprendre les orientations économiques et managériales de ces clubs d'athlétisme.

La construction de notre cadre conceptuel est progressive et liée aux données empiriques, rendant ce cadre mieux adapté. Nous commencerons par construire un cadre d'identification des regroupements de clubs d'athlétisme, ceci n'ayant jamais été effectué à notre connaissance. Par la suite, nous allons positionner ces regroupements de clubs d'athlétisme dans « le monde » des regroupements en général en leur donnant des « étiquettes/noms » correspondant à leurs spécificités, permettant leur distinction. Après leur positionnement au sein des regroupements, nous allons choisir les théories des organisations,

qui nous semblent propices pour permettre une compréhension scientifique. Ce chapitre comporte donc deux grandes parties : la première réservée à l'identification et au positionnement des regroupements des clubs d'athlétisme parmi la diversité de regroupements, la seconde réservée aux « lunettes »/ théories choisies pour, une meilleure compréhension de ce phénomène.

1- Construction d'un cadre d'identification des regroupements de clubs d'athlétisme

Cette construction est le fruit essentiel d'un passage en revue de la plupart des écrits sur les regroupements, concernant leurs caractéristiques et théories explicatives. Cette tâche nous aurait été probablement beaucoup plus facile si les chercheurs en organisations sportives, s'étaient appropriés le phénomène de regroupements des clubs sportifs. Cependant, seuls quelques-uns l'ont évoqué dans leurs travaux. C'est notamment le cas de José Chaboche, pour ce qui est de certains sports collectifs, dans sa thèse soutenue en 2002. Dans son travail, il délimite le degré de fusion des clubs et donne quelques motivations autour de ce phénomène. En effet, d'après lui, seules les équipes jeunes sont concernées par ces regroupements, les fusions au niveau des équipes seniors étant très rares. Ces fusions quand elles existent sont la plupart du temps faites pour rester en phase avec la réglementation des fédérations qui exige la formation des équipes jeunes au sein des clubs et non pour une histoire d'amitié encore moins d'entente entre clubs. En axant son étude sur l'action sportive des regroupements à fiscalité propre (EPCI, etc.) et notamment l'analyse des effets du développement sportif intercommunal, nous comprenons pourquoi José Chaboche n'en fait pas l'élément principal de sa recherche.

Les recherches autour des regroupements de clubs sportifs sont, assez rares. Compte tenu de ce déficit, nous sommes partis sur la base des travaux de certains chercheurs, sur les regroupements d'entreprises, comme la plupart des chercheurs en sociologie et management des organisations sportives l'ont fait, pour s'en inspirer. Cette démarche vient confirmer,

l'étiquette de sciences d'emprunt que traînent les sciences de l'organisation et du management³⁰. À partir des définitions, caractéristiques (avantages, inconvénients, motivations, objectifs, logiques, etc.) et théories explicatives mises à notre disposition par ces chercheurs, nous avons arrêté une dizaine de critères pour identifier un regroupement de clubs d'athlétisme. Ces critères d'identification des regroupements des clubs d'athlétisme sont au départ de la construction d'un cadre de comparaison entre formes de regroupements et mise sur pied, d'un nouveau cadre comparatif clubs sportifs et entreprises. Ce nouveau cadre de comparaison mieux détaillé, est à découvrir dans la partie consacrée aux résultats de nos travaux de recherche. Pour l'instant, place à la dizaine de critères d'identification du regroupement de clubs sportifs.

1-1 Le contexte dans lequel se déroulent ces regroupements

Ces regroupements se déroulent dans un contexte socio-politico-économique assez particulier et plus précisément sur le plan politique, avec l'évolution des politiques publiques en générales et sportives en particulier. En effet, les collectivités territoriales, selon les « actes I & II » de la décentralisation, sont devenues les maîtres d'œuvre de la politique sportive locale, dans une société éprouvée par une crise financière et une quête effrénée de liberté caractérisant ses membres. Dans ces circonstances, le club est presque dépendant de son environnement³¹.

³⁰ Maurice Landry, in préface, Jacques Mélése, *Approches Systémiques des organisations : vers l'entreprise à complexité humaine*. Les Editions d'Organisation, 1979. Dans ce document à travers lequel l'auteur laisse transparaître entre autres, la variété des points de vue sur les organisations, de l'association de diverses logiques d'analyses, de l'importance attachée à la dynamique des processus de fonctionnement, Maurice Landry, dans la préface de cet ouvrage, souligne que, produire des connaissances organisationnelles implique souvent de puiser d'une façon ou d'une autre à des disciplines d'origine. Que, les sciences d'organisation et du management se sont alimentées et s'alimentent encore à des sources aussi diverses que la sociologie, psychologie, économie, mathématique, cybernétique, etc. justifiant pour une bonne part, leur caractère de sciences d'emprunt.

³¹ Dans ce contexte, l'environnement du club sportif est généralement constitué des collectivités territoriales et des fédérations sportives auxquelles ils sont affiliés. Dans le cadre de l'athlétisme, nous pouvons parler de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et ses structures déconcentrées, comités départementaux et ligues régionales d'athlétisme au-delà des collectivités territoriales.

Concernant les clubs d'athlétisme, membres d'une fédération sportive (FFA), à travers leur affiliation à ladite fédération, ceux-ci pratiquent leurs activités sur des territoires bien déterminés, rentrant dans une double politique de développement. Celle du territoire, menée par la collectivité territoriale en charge dudit territoire et la politique de développement de la pratique sportive, adoptée par la FFA. Si les clubs, selon les statuts de la FFA et à travers leurs représentants, peuvent influencer les décisions prises par la FFA, en revanche, cette influence des clubs est très réduite auprès des collectivités territoriales, qui leur accordent des subventions selon des critères pouvant varier d'une collectivité à une autre. Le club, la FFA et les collectivités territoriales évoluent dans le même espace socioéconomique. Si le club et ses deux principaux partenaires ont une cible commune, il est à souligner que, le club est le seul à rentrer en contact avec cette cible, les deux autres partenaires l'utilisant plutôt comme interface. De plus, le club d'athlétisme est une association à but non lucratif (cf. loi 1901), le rendant davantage dépendant des subventions et de l'apport des activités bénévoles incommensurables et vitales.

1-2 Logiques et motivations auxquelles répondent ces regroupements

La logique des ressources (taille maximum/minimum efficace, mutualisation des ressources, complémentarité, interdépendance) et la logique de la diminution des coûts (s'associer pour diminuer les coûts de certains projets), semblent guider les clubs vers un regroupement. À ces deux logiques il faudrait peut-être ajouter la logique de la préservation du lien (intégrer les projets de la collectivité territoriale et la FFA pour préserver le lien et ne pas être déconnecté, synonyme de perdre les avantages issus du lien). Les clubs d'athlétisme s'allient pour gérer au mieux le nombre d'athlètes sans cesse croissant (gestion taille maximum efficace) même s'il est vrai que certains clubs, parce que trop faibles en effectif, inférieur à la taille minimum efficace, soit environ 200 membres, préfèrent s'allier à d'autres pour une meilleure gestion de leur petit groupe (gestion taille minimum efficace). *In fine*, le club s'allie

soit pour mieux gérer un effectif important, soit, pour une meilleure gestion d'un groupe insuffisant en adhérents pour pouvoir évoluer en autonomie.

En effet, pour le club il est préférable de répondre aux exigences de modernisation d'une part, et de développement d'autre part pour satisfaire au mieux les attentes d'adhérents dont le nombre est sans cesse croissant et souhaitent évoluer dans un grand club, dans une division de pratique plus élevée. Ces projets sont difficiles à réaliser par un club qui évolue en solitaire, d'où l'importance de se regrouper. Ainsi, l'on peut dire que, la principale motivation qui pousse les clubs à se regrouper c'est de réaliser des projets qu'ils n'auraient pu accomplir seuls. Ces motivations sont d'origine externe et interne et ne sauraient cacher l'envie de préserver les relations avec la FFA et les collectivités territoriales, principaux partenaires. La modernisation que nous évoquons ici, répond à l'usage des NTIC, la certification et la labellisation. Le développement quant à lui, tend à l'ouverture vers de nouveaux publics qui entraîne non seulement la diversification des pratiques, mais aussi la massification des pratiquants, tout en garantissant une meilleure animation de la localité.

1-3 Existence d'un projet commun

La construction d'un grand club est le plus souvent, l'un des objectifs des clubs qui se regroupent. Cet objectif semble partagé par la plupart des acteurs favorables aux regroupements de clubs. Pour les clubs, le regroupement, à travers la synergie des ressources ou leur confusion totale, se déroule pour construire une œuvre commune : un club beaucoup plus fort, influent, avec tout ce qui y concourt : des athlètes performants en nombre suffisant dans la plupart des spécialités, un nombre suffisant d'entraîneurs compétents par spécialité, des officiels techniques en nombre suffisant, un réseau de bénévoles relativement important et disponible. Cet objectif, quoique difficile à atteindre, reste l'une des principales motivations de la plupart des clubs qui se regroupent, à travers la mise en commun des ressources.

1-4 Délimitation de l'espace de coopération

L'espace de coopération des clubs d'athlétisme dépend de la forme de regroupement choisi. Il est illimité au sein d'une fusion de clubs alors qu'il reste limité au sein d'une entente. En effet, dans une fusion, les clubs fusionnés forment en principe une seule et unique entité et voient, à travers la confusion totale de leurs ressources, leur espace de coopération aller à l'infini. Tandis que pour l'entente de clubs, la coopération est limitée, notamment en encadrement, compétition et événementiel. Pour l'encadrement, tout ce qui y concourt fait en principe, partie de l'espace de coopération, à savoir : les encadrants, athlètes, matériels et infrastructures. Il est à souligner qu'il ne s'agit que d'une mise en commun. Chaque ressource est tout d'abord et reste une propriété d'une section locale bien déterminée. La mise en commun desdites ressources pouvant prendre fin avec la rupture de la coopération. Lors des compétitions, les meilleurs athlètes ou méritants/volontaires, les encadrants référents/disponibles et les juges des sections locales sont mis à contribution pour défendre les couleurs de l'entente ou du club maître. Chaque section locale de l'entente organise au moins un événement par saison sportive. Pour sa réussite, la section locale organisatrice sollicite les bénévoles des autres sections locales du club maître/de l'entente.

1-5 Nature des ressources mises en commun

Les ressources mises en commun sont à l'image de l'espace de coopération. Elles sont limitées quand l'espace de coopération l'est. La nature des ressources mises en commun est liée non seulement au milieu dans lequel évoluent les clubs mais aussi à la discipline pratiquée. Si la plupart des clubs sportifs évoluent dans un environnement essentiellement sportif, il est à noter que certains regroupements se font entre clubs d'une même fédération sportive, tandis que, d'autres, se font entre organisations appartenant à des fédérations sportives différentes : c'est le cas des clubs omnisports.

Dans le cas de regroupement de clubs appartenant à la même fédération sportive, pratiquant donc la même discipline sportive, les ressources humaines (encadrants, athlètes, officiels techniques, autres bénévoles), matérielles (équipements et matériels d'entraînement) et infrastructurelles (aires de pratique) constituent l'essentiel des ressources mises en commun, pour ce qui est de l'entente de clubs. à ces ressources s'ajoutent les ressources financières pour ce qui est des fusions de clubs. La synergie des ressources est la base de leur coopération, impliquant un jeu d'interdépendance entre sections locales au sein d'une entente.

Pour les sections sportives, membres d'un club omnisport, toute ressource compatible, voire complémentaire est mise à contribution, au-delà des ressources financières. Les clubs les mieux organisés et nantis, peuvent mettre à la disposition des clubs les moins organisés l'expertise professionnelle de leur personnel. Il y a, non seulement une sorte de symbiose, mais surtout une complémentarité en matière de ressources. C'est le plus souvent le cas, quand clubs professionnels et amateurs se retrouvent au sein d'un même club omnisport.

1-6 Le degré d'autonomie

Le club/section locale d'athlétisme perd son autonomie dans l'espace de coopération, dès lors que les ressources mises en commun sont sous la gestion, soit du club maître (le cas d'une entente), soit du club représentant ceux ayant fusionnés (le cas d'une fusion). En effet, pour une entente de clubs, l'autonomie est financière, administrative et stratégique, même s'il faut reconnaître que cette autonomie est beaucoup plus partielle administrativement et stratégiquement. La section locale doit toujours tenir compte des autres sections locales et de la cohérence du club maître qui, administrativement est au-dessus de toute section locale, pour un meilleur fonctionnement. Chaque section locale gère ses finances en toute autonomie. Par ailleurs, les difficultés financières d'une section locale dans une entente n'affectent pas forcément les autres sections locales. L'autonomie stratégique peut concerner l'ensemble des

mesures prises pour conserver, mieux, multiplier les sources de financement. C'est sur cette même ligne que s'inscrit tout ce qui contribue à fidéliser/attirer ou recruter les ressources humaines nécessaires, parmi lesquelles, athlètes, entraîneurs, salariés (quand il en existe), officiels techniques et autres bénévoles. Ces stratégies peuvent différer d'une section locale à une autre, laissant transparaître une certaine disparité au sein d'un même club maître. Ce qui précède nous amène à dire que, dans une entente de clubs, les sections locales perdent leur autonomie dans l'espace de coopération. Alors que dans une fusion de clubs, les clubs à l'origine de la fusion, perdent plus que leur autonomie, pour ceux qui seront appelés à disparaître.

1-7 Mode d'organisation des tâches et modes de coopération.

Ici, nous ne parlerons que du cas d'un club maître, qui par sa constitution en sections locales, nécessite un mode d'organisation des tâches et de coopération entre sections locales. Le cas d'une fusion de clubs en tant qu'entité unique et indissociable, s'organise à l'image d'un club classique, ne prévoyant pas des entités internes différentes, pratiquant les mêmes tâches au point de nécessiter une organisation et une coopération particulières. Au sein d'un club maître, les tâches généralement identiques, sont organisées parallèlement par chacune des sections locales. La mise en commun des ressources est la principale forme de coopération entre sections locales d'un club maître. Ces tâches sont beaucoup plus limitées par la capacité de chaque section locale à avoir en son sein assez d'encadrants compétents, que par une quelconque complémentarité sur le plan technique des autres sections locales. Cependant, dans l'esprit de l'entente, le meilleur usage des compétences voudrait que les meilleurs entraîneurs par spécialité entraînent tous les athlètes (du moins les meilleurs) de l'entente, dans leur spécialité (enfin, cette idée est donnée et est présentée parmi les raisons qui poussent un club à rejoindre une entente de clubs). Cependant la synergie des ressources trouve parfois, quelques difficultés à être effective sur le terrain. Certaines causes, les unes circonstancielle et d'autres

liées au caractère humain, peuvent expliquer cette situation. Il y a l'éloignement géographique des sections locales puis celui entre sites d'entraînements et domiciles athlètes et le problème d'effectifs. à ces difficultés circonstancielles, s'ajoutent des difficultés liées à l'être humain, à savoir : l'égo de certains dirigeants et encadrants, nourrissant un climat de défiance entre les diverses personnes concernées, avec des répercussions sur la gestion des entraînés et autres membres. Il y a aussi ce que nous dénommons « concurrence masquée » à laquelle peuvent se livrer les sections locales entre-elles, pour le leadership, au sein de l'entente, qui bloque à sa manière la synergie des ressources (humaines) tant prônée par l'entente de clubs.

1-8 Le degré de concurrence

La concurrence entre sections locales est plutôt masquée. Elle correspond plus à l'égo parfois démesuré de certains dirigeants ou encadrants, dans la lutte pour le leadership au sein du club maître. Pour certains cette « petite concurrence » est bénéfique pour l'ensemble du club car elle amène chaque section locale à bouger, pour ne pas être classée dernière du club maître. Cette situation arme au mieux le club maître à affronter ses concurrents. D'un autre côté, la « petite concurrence » entre sections locales peut raviver les tendances égoïstes de certains au point de mettre à mal l'unité du club maître. Une concurrence positive, saine, aide les sections locales à se développer pour la satisfaction du club maître et celui de chacune des sections locales.

1-9 L'appartenance

La neutralité en termes d'appartenance, caractérise les regroupements de clubs d'athlétisme. En athlétisme, les fusions et ententes se déroulent entre clubs juridiquement égaux, procurant l'absence de toute idée d'appartenance à... . Pour se rendre compte de cet équilibre sur le plan juridique, la démarche vers une fusion ou une entente de clubs peut nous éclairer. En effet, avant de passer au regroupement proprement dit, les clubs en question multiplient les concertations, pour s'entendre sur un certain nombre de détails parmi lesquels,

le bienfondé de l'idée de regroupement, la forme de regroupement à adopter, la formation des instances dirigeantes et d'autres aspects liés au fonctionnement et à la gestion du futur club. De cette concertation naît la neutralité dont jouissent les noms des clubs issus d'une entente ou d'une fusion, tout comme celle des maillots de ces mêmes clubs. Cette neutralité (parfois nominale et /ou vestimentaire) vise justement à dissiper tout sentiment d'appartenance.

1-10 Le degré de confusion de l'opération

Pour les clubs d'athlétisme, la fusion représente la formation d'une entité unique et parfois nouvelle, dont les ressources ne sont que la confusion de celles de chacun des clubs ayant opté pour la fusion. Dans une entente de clubs, il y a mise en commun de certaines ressources et non toutes, durant la coopération. Les ressources mises en commun dans une entente de clubs, restent et demeurent la propriété de ceux qui les mettent à disposition. L'on peut donc parler d'une « **confusion totale des ressources** » pour ce qui est de la fusion de clubs et d'une « **confusion limitée et partielle** » pour ce qui est de l'entente de clubs. **Limitée** (en quantité et dans le temps) parce que la confusion ne concerne pas toutes les ressources, elle peut aussi prendre fin. Confusion **partielle** car la ressource mise en commun reste une propriété de la section locale qui le met à la disposition du club maître.

1-11 La réversibilité de l'opération

Les fusions de clubs souffrent de leur manque de souplesse car elles sont irréversibles. Après avoir confondu toutes les ressources des clubs fusionnés, ces derniers, à l'origine de la fusion (nouvelle entité unique créée) perdent leur identité juridique, leur histoire et même leur culture. Le chemin du retour devient impossible dans la mesure où le club qu'on souhaiterait « réactiver » n'existe plus. Cependant, dans une entente de clubs, la section locale d'un club maître, garde son identité juridique et une autonomie partielle. Pour retrouver son autonomie totale (sortir de l'entente) il suffira au club de constituer et d'envoyer un dossier complet à la FFA conformément à son règlement sur « la reprise d'autonomie ».

Les regroupements de clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier peuvent désormais s'identifier à partir d'un ensemble de critères déterminant, non seulement comme le contexte de leur émergence, mais aussi à partir de leurs principales caractéristiques. Parmi ces **critères**, les **plus importants pour nous** semblent être : l'existence d'un projet commun, la nature des ressources mises en commun, la délimitation de l'espace de coopération, le mode d'organisation des tâches et de coopération, le degré d'autonomie, de concurrence et de confusion de l'opération, l'appartenance et la réversibilité de l'opération, le contexte de leur déroulement, leurs logiques et motivations.

Après la construction d'un cadre d'identification, il va falloir positionner les regroupements de clubs d'athlétisme, les particulariser au sein de ce « ensemble » que constituent les regroupements. Autrement dit, positionner les regroupements de clubs d'athlétisme, c'est essayer de savoir à quel type de regroupements d'entreprises correspondraient-ils et/ou se rapprocheraient-ils le mieux. Il s'agit pour nous de trouver un ensemble de réponses à la question suivante : à quoi peut-on assimiler le regroupement de clubs d'athlétisme ? Est-ce une alliance, une fusion, une acquisition ou une autre formule ?

2- Positionnement des regroupements des clubs d'athlétisme dans le « milieu » des regroupements

Il est question ici pour nous de faire ressortir, à partir des caractéristiques des regroupements des clubs d'athlétisme, sous le filtre de ceux des entreprises, la dénomination la mieux adaptée à cette réorganisation des clubs d'athlétisme. Ce qui suit est aussi le lieu de justification des critères d'identification retenus pour les regroupements d'athlétisme.

2-1 « Entente » de clubs et non « alliance » de clubs ?

Le terme alliance en lui-même est déjà assez difficile à cerner. Il est ainsi, soit utilisé seul, soit avec un déterminant qui trahit en quelque sorte sa nature et parfois son objectif. Nous

pouvons retenir qu'une alliance est un comportement stratégique paradoxal dont la qualité de conduite de la coopération tiendrait à sa compréhension, selon Boualem Aliouat, (1996). En d'autres termes, il faut maîtriser une alliance dans tous ses contours (stratégiques, économiques, juridiques, sociaux, etc.) pour mieux la conduire. Dominique Jolly, est proche de ce point de vue, quand il choisit de positionner les alliances dans le champ des relations interentreprises et les définit comme une forme originale de relations interentreprises. Sous cette vision purement stratégique, Boualem Aliouat considère par ailleurs l'alliance comme une option stratégique qui permet de tirer l'avantage du renoncement à l'affrontement. Il voit en une alliance, un moyen de lutter contre la concurrence. Un point de vue que partagent Claude Sordet et Claude Brosselin (2011), quand ils parlent de transformer un concurrent en associé. Ainsi, la relation interentreprises tire son avantage de la coopération et non de la concurrence. Boualem Aliouat, fidèle à son positionnement stratégique, trouve une définition à l'alliance technologique quand il fait d'elle, tout accord explicite de coopération, à plus ou moins long terme, entre 2 ou plusieurs entreprises juridiquement indépendantes, concurrentes ou potentiellement concurrentes, qui décident de tirer mutuellement profit d'un projet commun(en partie ou totalement de nature technologique), tout en conservant leur autonomie de décision. Il précise par la suite que ces accords sont noués à des fins stratégiques, fonctionnelles ou technologiques diverses (Boualem Aliouat, 1996). Les notions de coopération, d'indépendance juridique, profit mutuel, projet commun et conservation d'autonomie situent au mieux le type de relations qui existe dans la coopération des entreprises alliées : une coopération beaucoup plus horizontale que verticale, trahissant l'interdépendance des firmes concernées. Si l'on sait que les clubs sportifs ont à la base une racine concurrentielle, sous forme compétitive, il serait légitime de penser que leur regroupement sortirait de l'ordinaire. En revanche, la conduite d'un regroupement semble reposer sur des principes simples, voire basiques que sont le sens du

partage, de l'écoute et du travail collaboratif, contrairement aux alliances d'entreprises qui semblent plus exigeantes pour leur conduite en recommandant leur maîtrise profonde.

Pour Michel Ghertman (2004), une alliance est une forme d'association légale entre 2 ou plusieurs entreprises, engagées pour faire progresser les intérêts communs de leurs membres. Il élargit davantage la notion d'alliance tout en restant sur la même ligne de réflexion que Boualem Aliouat pour ce qui est du profit à tirer de la coopération.

Albéric Hounounou (2005), apporte davantage d'éclairage sur la notion d'alliance en la nuancant avec celle de partenariat. Pour lui, une alliance est une coopération autour d'un projet commun, entre des entreprises d'une même filière, ou d'un même secteur, ou tout simplement concurrentes. Alors qu'un partenariat reste une coopération autour d'un projet commun, entre des entreprises de champ concurrentiel différent. Le champ concurrentiel et la mise sur pied d'un projet commun restent donc déterminants dans l'identification d'une forme de regroupement. Ainsi, le partenariat catégorise une forme de regroupement. L'on ne saurait nier le fait que, en principe, un regroupement de clubs tend à faire progresser les intérêts de ses membres, mais aussi ceux des principaux acteurs. L'alliance, selon Albéric Hounounou (2005) semble se rapprocher d'une entente de clubs d'athlétisme à travers une coopération autour d'un projet commun, et semble s'éloigner de la notion de partenariat selon le même auteur.

Il advient que, la définition du terme alliance, quoique difficile à cerner, tiendrait aux notions de : concurrence, projet commun, avantage mutuelle et autonomie. Une affirmation qui semble suivre l'inspiration de Dominique Jolly, quand il caractérise une alliance comme la **mise en commun**, par au moins deux entreprises, d'une fraction de leurs ressources pour la **poursuite d'objectifs conjoints** dans un espace donné et l'obtention d'**avantages réciproques** ; s'il en résulte une **interdépendance** sur un champ d'action donné, les alliés restent **autonomes** en dehors de ce périmètre de coopération. Il définit par la suite une alliance

interentreprises comme étant un lien tissé volontairement entre deux ou plusieurs firmes souveraines, les centres autonomes de décision stratégique n'appartenant pas à un même groupe. Cette définition met au premier plan les notions de pouvoir et de liberté qui semblent, dans une alliance, partagées, pour ce qui est du pouvoir et principale caractéristique pour ce qui est de la liberté en matière de création d'un regroupement, entraînant des relations horizontales entre firmes concernées, les firmes acceptent donc de partager le pouvoir en rentrant dans une alliance. Les notions de mise en commun des ressources, ou de certaines de celles-ci, la poursuite d'objectifs conjoints dans un espace donné, d'avantages réciproques, d'interdépendance liée à certaines ressources et d'autonomie en dehors de l'espace de coopération selon Dominique Jolly, rapprochent davantage l'entente de clubs d'une alliance, encore plus quand elles sont associées aux relations horizontales de pouvoir entre sections locales, sans pour autant négliger la relation verticale de pouvoir qui existe entre club maître et sections locales.

La notion d'alliance a beaucoup plus une connotation stratégique, même si l'introduction des notions de partenariat et de coopération dans sa définition, contribuent non seulement à l'élargir, mais aussi à complexifier sa compréhension. Si la forme de coopération peut déterminer le type d'alliance, en revanche, l'existence d'une alliance n'est pas gage de coopération entre entreprises, nous dit Dominique Jolly.

Au-delà des caractéristiques que laissent transpirer les définitions ci-dessus, l'espace de coopération et la nature des ressources mises en commun ont aussi aidé les chercheurs à caractériser une alliance. Ainsi les chercheurs peuvent identifier, les domaines concernés par l'activité de l'alliance interentreprises à travers leur espace de coopération. Les ressources mises en commun, du moins leur nature, a permis à certains chercheurs de classer les alliances interentreprises en deux catégories : l'endogamie et l'exogamie. Si la première catégorie,

l'endogamie, concerne les entreprises de même milieu, elle se caractérise par la synergie des ressources, impliquant un jeu d'interdépendance entre entreprises. Cependant, si les alliés sont interdépendants dans le cadre de leur coopération comme nous venons de le voir, chacun des partenaires d'une alliance reste stratégiquement autonome, juridiquement indépendant et conserve son identité propre sur les activités qui ne rentrent pas dans le champ de l'alliance.

L'exogamie elle, fait appel à des entreprises issues de milieux différents, est caractérisée par la complémentarité. Leur coopération est fondée sur la symbiose. L'exogamie, s'éloigne de l'entente de clubs. L'endogamie quant à elle, reste proche de l'entente de clubs d'athlétisme, mais la complémentarité, à travers la mutualisation des ressources, reste au centre de l'entente de clubs d'athlétisme et peut, justifier l'interdépendance entre sections locales d'un club maître.

Au-delà de la définition et des caractéristiques du terme alliance, d'autres aspects de cette forme de regroupement interentreprises ont retenu l'attention des chercheurs, notamment, les motivations, les avantages et inconvénients, leur forme et leur management et certaines théories explicatives/descriptives.

Ainsi, la principale motivation qui pousse les entreprises à s'allier, est d'accéder à des avantages auxquels elles n'y auraient pas accès individuellement. Cependant, pour que l'alliance produise les avantages attendus, il faut que la coopération entre alliées soit effective. Dans une alliance interentreprises, l'autonomie reste liée à la stratégie et aux activités qui ne concernent pas l'alliance. Les entreprises alliées perdent leur autonomie dans le cadre des activités concernées par l'alliance. Dominique Jolly a utilisé quatre familles théoriques pour justifier cette renonciation à l'autonomie dans le cadre d'une alliance. En effet, il lie cette renonciation à l'autonomie aux objectifs, gains, retombés et attentes d'une alliance. Ainsi, l'accroissement du pouvoir de marché, le profit sur les effets symbiotiques, le transfert des

ressources entre partenaires et la réduction des coûts de transaction, semblent plus importants que l'autonomie, dans le cadre d'une alliance interentreprises. Dans une alliance, les alliés peuvent soit centraliser leurs actions, se répartir les tâches ou alors les mener en parallèle. Tandis que la coopération, notamment des ressources peut se manifester sous plusieurs facettes : la mise en commun, combinaison, partage ou échange des ressources. Les problèmes concurrentiel, technologique et de compétence, ont toujours été à l'origine de la création d'une alliance stratégique. En effet, elles ont presque toujours été sollicitées pour consolider un avantage concurrentiel, optimiser l'acquisition des technologies, protéger ou développer une compétence distinctive.

Nous rappelons que les clubs sportifs ont à la base une racine concurrentielle, sous forme compétitive, qu'il est tout à fait normal de penser que leur regroupement sortirait de l'ordinaire. En revanche, sa conduite semble reposer sur des principes simples, voire basiques que sont le sens du partage, de l'écoute et du travail collaboratif, contrairement aux alliances d'entreprises qui semblent plus exigeantes pour leur conduite en recommandant leur maîtrise profonde. C'est ainsi que, le partenariat catégorise une forme de regroupement. Un regroupement de clubs tend à faire progresser les intérêts de ses membres et ceux des principaux acteurs. L'alliance, selon Albéric Hounounou (2005) semble se rapprocher d'une entente de clubs d'athlétisme à travers une coopération autour d'un projet commun, et s'éloigner de la notion de partenariat selon le même auteur. Les notions de mise en commun des ressources, ou de certaines, la poursuite d'objectifs conjoints dans un espace donné, d'avantages réciproques, d'interdépendance liée à certaines ressources et d'autonomie en dehors de l'espace de coopération selon Dominique Jolly, rapprochent davantage l'entente de clubs à une alliance, surtout quand elles sont associées aux relations horizontales et verticales de pouvoir entre respectivement, sections locales, puis club maître et sections locales. L'endogamie reste proche de l'entente de clubs d'athlétisme, mais la complémentarité, à travers la mutualisation des

ressources, reste au centre de l'entente de clubs d'athlétisme, alors qu'elle caractérise plutôt l'exogamie. Dans une alliance les tâches peuvent être conduites selon plusieurs possibilités alors qu'en entente de clubs, elles ne peuvent qu'être conduites parallèlement. La coopération peut être multiforme au niveau d'une alliance, alors qu'elle passe beaucoup plus par une mise en commun de certaines ressources (mutualisation limitée) au sein d'une entente de club. Le petit Robert, en définissant une alliance comme une « union contractée par engagement mutuel » ne nous aide pas à saisir au mieux les nuances entre entente et alliance, au-delà du principe de mutualisation qui semble les caractériser.

D'une part, au vu de ces écarts entre l'« alliance » et l'« entente », nous avons entrepris de retenir le concept « entente » pour caractériser les formes de regroupements de clubs qui s'apparentent aux alliances. D'autre part, l'entente de clubs est l'appellation la plus connue de ce que la FFA appelle à travers ses textes, « clubs à sections locales ». Cependant, le concept « club à sections locales » représente quelque chose d'assez flou, puisqu'il peut désigner en même temps un club qui a créé une section locale et un club maître qui est constitué de clubs transformés en sections locales. Une situation assez ambiguë sur le plan de la nomenclature qui confond à travers une même appellation, deux entités aux mises en place et fonctionnements différents. En effet, la section locale créée par un club d'athlétisme n'est pas caractérisée par les doublons sur le plan administratif, comme au sein d'un club maître constitué de clubs transformés en sections locales. Elle ne jouit pas non plus d'une autonomie stratégique et administrative ne serait-ce que partielle encore moins financière. En fait elle est dirigée par le club qui l'aura créé, quoiqu'appelée à se développer jusqu'à l'obtention de son autonomie et à évoluer comme une section locale classique. En attendant, elle n'est vraisemblablement qu'une forme d'expansion, de développement du club d'athlétisme l'ayant créé. Dans ce flou indescriptible, l'appellation « entente de clubs » vient trancher en ne faisant allusion qu'à des clubs ayant choisi de mutualiser certaines de leurs ressources au sein d'un club maître, et

perdant ainsi une partie de leur autonomie à travers leur transformation en section locale du club maître, tout en préservant les chances d'une reprise d'autonomie à travers la sortie de l'entente.

Le concept « entente » est à la limite *pluri* disciplinaire, utilisé dans différents champs scientifiques, en l'occurrence, sciences juridiques et notamment du droit privé, des relations internationales, sciences économiques, d'histoire et de psychologie, pour ne citer que ceux-là. Il est considéré comme un consensus, un accord qui permet d'établir une base commune de travail. En sciences juridiques, il prend une forme contractuelle avec pour principal objectif, la régulation du système concurrentiel (Eric Gastinel, 1990 ; Emmanuelle Claudel, 1994 ; Julie Christol, 2009, etc.). Les ententes sont parfois combattues, lorsqu'elles ont pour finalité de fausser le jeu de la concurrence et de faire obstacle à la fixation des prix³². C'est le cas pour la plupart des circonstances en sciences économiques, afin de réguler le marché et de protéger les consommateurs (Caroline Gianardi, 1996). En médecine, l'entente prend les allures d'une stratégie adoptée, pour se hisser à la hauteur d'une menace (Catherine Thévenot, 2003), dans ce sens, elle peut être considérée comme une conjugaison, mise en commun d'efforts, ressources, pour vaincre une menace. Sachant que toute mise en commun, nécessite une coordination pour sa réussite, l'entente peut paraître comme l'ensemble des détails qui clarifient la mise en commun et la coordination. En tant que mise en commun des ressources pour atteindre un certain nombre d'objectifs, elle se rapproche de ce qui se produit entre clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier. C'est sous cet angle de mise en commun des ressources pour atteindre un certain nombre d'objectifs que nous allons utiliser ce concept dans notre travail de recherche qui se trouve dans l'interface de la sociologie du management et de l'économie des organisations. L'entente dans le milieu sportif en général, et celui de

³² Dictionnaire du droit privé de Serge Braudo. <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/ententes.php>

l'athlétisme en particulier, arrive la plupart du temps pour résoudre un problème conjoncturel, pour atteindre les objectifs de ses principaux acteurs. Ce n'est donc pas une organisation mise sur pied au détriment des adhérents, bien au contraire, même s'il faut reconnaître qu'à force de tout regrouper, la compétitivité des athlètes peut être mise en cause, faute de clubs concurrents, compliquant pour la circonstance l'organisation des compétitions.

Le concept « Entente de clubs » se présente donc sur le terrain, sous deux formes exclusives : l' « entente-crédation » et l' « entente-absorption ».

2-1-1 L'Entente-crédation

C'est une forme d'organisation basée sur la mise en commun de certaines ressources, une mutualisation partielle des ressources, par au moins deux clubs sous la bannière d'un club commun, le club maître, visant à résoudre des « problèmes existentiels » des clubs concernés. Le club créé, dans le cas présent, est différent des clubs qui sont à l'origine de sa mise en place. Les clubs à l'origine de la création du club maître sont ses sections locales. Elles gardent leur autonomie administrative et financière. L'autonomie administrative, quoique partielle, car coiffée par le club maître, est à l'origine des doublons sur le plan administratif et garantit tout au moins la culture originelle de la section locale et la reprise d'autonomie, à travers une sortie possible de l'entente. L'autonomie financière quant à elle peut être responsable des disparités entre sections locales au niveau organisationnel.

2-1-2 L'Entente-absorption

Elle présente les caractéristiques de l'entente-crédation, à l'exception du fait que, le club maître porte le nom de l'une des sections-locales de l'entente. autrement dit, il n'y a pas création d'un nouveau club appelé club maître, différent des clubs à l'origine de l'entente. En effet, tout se passe comme si une section locale avait dicté sa loi aux autres en imposant son nom au club maître, bref, en devenant en quelque sorte le club maître.

2-2 « Fusion » et non « Acquisition » encore moins « fusion-acquisition »

Si concurrence, projet commun, avantage mutuel et autonomie permettent d'identifier une alliance, en revanche l'appartenance, la réversibilité de l'opération, le degré d'autonomie et le degré de confusion du patrimoine favorisent l'identification d'une fusion-acquisition. Les notions de fusion et d'acquisition, ont la plupart du temps été employées indifféremment, mais en fait, elles ne désignent pas du tout la même chose sur le plan de la gestion/du management. En effet, si fusion et acquisition désignent toutes, une forme de prise de contrôle, il serait tout de même intéressant de signaler que, la filialisation est le principal mode de coopération dans une acquisition, c'est une opération réversible alors que la formation d'une entité unique, caractérise une fusion, une opération qui est presque irréversible. Comme toute forme de regroupement, les opérations de fusion-acquisition sont le plus souvent considérées comme un choix stratégique visant entre autres, un développement externe. Il est mieux d'acheter tout ou partie d'une entreprise que de partir de zéro, nous dira à ce propos, Philippe Thomas (2011). Il définit par ailleurs, de manière générique, une fusion-acquisition, comme étant une opération par laquelle un investisseur (acheteur) acquiert tout ou partie d'une entreprise (la cible) auprès de ses actionnaires. Dans cette définition se rejoignent deux groupes, l'un acheteur et l'autre vendeur. La structure achetée devient une propriété de l'acheteur, qui va en user à sa guise. Cette définition renvoie à la perte d'autonomie et d'identité, et ne renseigne pas sur les démarches qui accompagnent ces opérations de fusion-acquisition. Pour lui, fusions et acquisitions font partie de la vie structurelle d'une entreprise. Elles paraissent de nos jours incontournables pour la pérennité et la maximisation de la valeur d'une entreprise. Michel Ghertman, ne fait pas une grande différence entre fusion, acquisition et même diversification. Pour lui, elles sont la plupart du temps liées ; tout dépend des décideurs et des spécificités des entreprises acquises ou fusionnées. Il affirme que ces opérations font partie des stratégies de développement d'une entreprise, rejoignant à ce propos Philippe Thomas. Jean Louis

Magakian et Marielle Audrey Payaud (2013), tout en situant les fusions et acquisitions dans la stratégie de développement d'une entreprise, font une différence entre ces deux notions, au niveau de la construction du projet. Ainsi, la fusion est caractérisée par l'accord mutuel des entreprises concernées, fruit d'un rapprochement et d'un dialogue autour des apports de chaque firme. Ils distinguent, à travers ces apports, des fusions égalitaires des fusions-absorptions où la taille et/ou les ressources vitales font la différence entre firmes. À la place de la concertation au niveau de la fusion, c'est l'achat qui caractérise une acquisition, avec d'éventuelles formes d'hostilité liées aux différentes incompréhensions issues des orientations nouvelles de l'entreprise. *Mercer Management Consulting* et *Audencia Nantes Ecole de Management*, apportent un élément supplémentaire dans le milieu des fusions-acquisitions quand ils les définissent par rapport à leurs objectifs stratégiques, patrimoine et culture. Ainsi, une opération de fusion et acquisition vise à : mieux répartir les risques, acquérir de nouvelles compétences, élargir l'offre, réaliser des économies d'échelles ou rationaliser les achats. Ces opérations restent un levier de création de valeur pour les entreprises. Les opérations de fusion-acquisition mènent vers une synergie, dont les plus observées sont la synergie des coûts et celle des revenus. Une opération de fusion-acquisition est aussi une mise en commun de deux organisations, théâtre de changements pouvant provoquer un choc culturel. Ils précisent que, des apparences proches entre entreprises, peuvent cacher d'énormes différences, entraînant parfois des départs de collaborateurs, synonyme d'une perte de synergie, quelle qu'elle soit, mais parfois suffisante pour faire échouer un rapprochement. D'où l'importance de leur étude sur l'intégration pour utiliser les différences comme forces. Concepts assez difficile à saisir, à la limite polysémiques, si l'on s'en tient aux multiples définitions qui sont les leurs. Nous pouvons tout au moins constater que, si les notions d'achat, vente, forme de coopération, et réversibilité nous permettent d'identifier une acquisition/ une fusion, les notions d'objectifs, de retombées et d'attente nous en disent davantage sur leurs caractéristiques.

Le caractère stratégique des fusions de clubs d'athlétisme semble indéniable, dans la mesure où, elle reste le plus souvent, la dernière chance pour pérenniser la passion de clubs en crise, qui sont sur le point de déposer leur bilan, ne pouvant plus gérer seuls la situation. La fusion de clubs vise très rarement un développement extérieur, elle tend beaucoup plus vers une renaissance, une chance supplémentaire de continuer à exister, un nouveau départ. Il n'est pas non plus question d'acheter quoi que ce soit à quiconque, ce n'est donc pas une quelconque acquisition. Pas d'acheteur, ni d'acquéreur, l'on parle plus de concertations constructives en vue de bâtir un projet commun, visant, le plus souvent à sortir les concernés de situations difficiles. C'est plus une confusion totale des ressources des clubs décidés à fusionner. Cette confusion totale de ressources peut s'accompagner de la disparition de certains clubs à la base de la fusion ou de la quasi-totalité avec pour conséquences, une perte d'identité, de culture et d'histoire pour les clubs appelés à disparaître. La fusion de clubs n'est assimilable ni à un achat, ni à une vente, encore moins à une appropriation. Pour ces raisons, elle s'est éloignée des fusions-acquisitions d'entreprises, malgré quelques points communs comme la perte d'identité et la disparition des entités appelées à disparaître au cours de la fusion. De plus, dans les fusions de clubs, il y a généralement création d'un nouveau club, qui repart à zéro, au niveau du classement des clubs et du niveau de pratique, confirmant la disparition des clubs ayant fusionné. Quelques cas rares font état de certaines fusions de clubs qui portent le nom de l'un des clubs fusionnés. Ces caractéristiques spécifiques aux fusions de clubs, nous ont amené à garder le concept « fusion de clubs » pour le regroupement de clubs qui s'apparente aux fusions d'entreprises. Le concept « fusions de clubs » peut s'identifier sur le terrain sous deux formes :

2-2-1 Fusion-création

C'est une forme d'organisation basée sur la mise en commun de toutes les ressources, une mutualisation totale des ressources, par au moins deux clubs, sous la bannière d'un club nouvellement créé pour résoudre les « problèmes existentiels » des clubs concernés. La création

de ce nouveau club entraîne la dissolution de ceux l'ayant créé. Les clubs ayant favorisé une fusion-crédation perdent ainsi leur identité, leur culture et leur histoire, même si le club créé, en tant qu'entité unique ne connaîtra pas de doublons, source de dissensions. Cependant, le nouveau club devra faire face à l'intégration des uns et des autres pour mieux travailler ensemble.

2-2-2 Fusion-absorption

Elle présente les mêmes caractéristiques que la fusion-crédation, à la seule différence que le « nouveau » club fusionné, porte le nom de l'un des clubs ayant favorisé la fusion, celui-là qui aurait survécu à la fusion pour paraphraser la FFA.

In fine, le concept « regroupement de clubs d'athlétisme » se divise en quatre concepts : entente-crédation, entente-absorption, fusion-crédation, fusion-absorption, représentant deux sous-groupes, « **entente** » et « **fusion** » de clubs d'athlétisme.

Sachant que la forme de regroupement des clubs d'athlétisme du Grand Lyon n'est ni stable, ni définitive, elle reste un mouvement de va-et-vient entre la forme regroupée et la forme solitaire. L'on note aussi que le changement de la forme de regroupement influence ce qu'on peut appeler zone d'intervention et zone d'influence du club, dans la mesure où le club peut changer de site d'entraînement voire de siège à l'issue d'un passage d'une forme organisationnelle à une autre. Cette instabilité des formes de regroupement des clubs d'athlétisme tisse d'une manière ou d'une autre le lien entre forme de regroupement et territoire en général, mais territoire du club en particulier à travers les notions de zone d'intervention et de zone d'influence, dont le dynamisme est à l'image de celui des formes de regroupement et du territoire du club. Pour ces raisons, sus-évoquées, nous avons voulu en dire davantage à propos du territoire du club d'athlétisme, en expliquant ses constituants que sont la zone d'intervention et la zone d'influence, au 2-2-3 ci-dessous.

2-2-3 Les notions de zone d'intervention, zone d'influence, territoire de club

Au départ, un club est créé pour faire entre autres critères, la fierté d'un quartier, d'une ville, d'un bassin de vie, d'une agglomération. On peut ainsi lier le club à un quartier, une ville, une agglomération,...etc. les noms de certains clubs d'athlétisme en disent long : Lyon Athlétisme, Athlétic Club Tassin, Décines-Meyzieu athlétisme, Lille Métropole athlétisme, Caluire et Cuire athlétisme, Entente Sud Lyonnais athlétisme, ..., etc. des noms qui constituent une certaine appropriation de la ville d'appartenance, délimitant un territoire précis. Cette notion d'appropriation peut aussi justifier la notion de domicile et d'extérieur utilisés en compétitions sportives. Les clubs sportifs, quoique privés, sont ouverts à tous sans distinction, à l'image d'un service public, leur ouvrant, la voie vers une utilité publique. Cette utilité du club est liée d'une part, aux bienfaits de la pratique sportive sur toutes les catégories sociales, mais aussi à leur statut d'interface d'application des différentes politiques publiques (sociale, sportive, santé, insertion, intégration...etc.). À partir de cette vision du club, nous pouvons dire que chaque club semble investi d'une mission qu'il remplit au sein d'un espace bien déterminé. Cet espace que l'on peut assimiler à la zone d'intervention du club, peut faire partie de sa zone d'influence, qui n'a pas forcément de similitude avec le découpage physique du quartier, encore moins de la ville, ni de l'agglomération. Le territoire, pour un club sportif peut donc être délimité aussi bien par ses zones d'intervention que ses zones d'influence.

Il serait peut-être intéressant de souligner que le concept « zone d'intervention » est resté pendant une longue période, une affaire militaire et médicale. C'est par la suite que la communication, la politique et le social s'en sont saisis, les ZEP, et ZUP pour ne citer que ces deux-là en sont des exemples. En considérant que, dans un regroupement de clubs (entente ou fusions de clubs), le nouveau club formé subit la modification de sa zone d'intervention et parfois celle d'influence, le territoire d'un club d'athlétisme semble donc subir des transformations en fonction des formes de regroupements adoptées. Notre recherche autour des

regroupements de clubs, a fait ressortir trois caractéristiques liées au territoire du club. Ainsi, nous avons pu remarquer qu'un territoire de club peut être dynamique, fictif/réel ou cloisonné. Après le positionnement des regroupements des clubs d'athlétisme dans le champ des regroupements, il va falloir choisir et justifier notre approche.

3- Une approche pluridisciplinaire des organisations liée à la transversalité de l'objet sport

Ce fut l'un des exercices les plus difficiles à réaliser, tant les approches sont variées et pertinentes. Entre approche sociologique, économique, politique, psychologique, sociopolitique, socioéconomique etc. et approches par le management, il y a eu des choix à faire. Ces choix ne pouvaient tenir compte que des réalités des données empiriques et des objectifs de notre recherche. En effet, parti pour comprendre au mieux le phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme, nous nous sommes confrontés à la complexité qui caractérise le sport et tout objet d'étude lié à ce dernier. Certes nous disions dans notre propos introductif que la complexité de l'objet sport a progressivement amené les chercheurs à combiner plusieurs disciplines pour le cerner au mieux et les regroupements de clubs d'athlétisme, n'ont pas échappé à cette complexité de l'objet sport. Nous avons estimé qu'une meilleure compréhension des regroupements de club d'athlétisme passerait par deux entrées nécessaires : l'identification des formes de regroupement à travers leurs caractéristiques, les circonstances et l'environnement de leur émergence ainsi que l'étude des conséquences de leur mise en place sur la vie quotidienne du club. Ces deux entrées nécessaires pour la compréhension des regroupements de clubs d'athlétisme, requièrent respectivement une approche par la sociologie et une approche par l'économie et le management. La particularité étant liée au fait que, c'est à partir d'une analyse sociologique que les choix en management et économie de ces clubs sont compris. En effet, c'est par une analyse stratégique (M. Crozier &

E. Friedberg) des acteurs que sont dévoilées les logiques économiques et managériales du regroupement des clubs d'athlétisme. En d'autres termes, dans notre travail, la sociologie des organisations éclaire le management et l'économie des organisations sportives.

Cependant, que ce soit en sociologie des organisations (théorie de l'acteur stratégique³³, théorie de la régulation sociale³⁴, théorie de la sociologie des logiques d'action³⁵) ou en management des organisations (l'école sociotechnique³⁶, l'école de la contingence³⁷, l'école de l'éthique des affaires³⁸), les approches sont pléthoriques, il va falloir choisir celles qui se

³³ Michel Crozier et Erhard Friedberg, Cette théorie qu'ils développent, dite de « l'acteur stratège » par certains, suppose que la cohérence du système et les contraintes environnementales ne suffisent pas pour déterminer le jeu des acteurs, d'où la nécessité de comprendre les tenants de la construction des actions collectives à partir de comportements et d'intérêts individuels parfois contradictoires entre eux.

³⁴ Jean-Daniel Reynaud, tout en restant dans la continuité de l'analyse stratégique de Crozier, essaie de l'améliorer en lui apportant une visibilité sur la construction des règles. Il veut comprendre la structuration d'un groupe social à travers la construction des règles qui le permettent de mener des actions collectives.

³⁵ C'est une théorie de sociologie des organisations développée par quatre auteurs dans un ouvrage intitulé "Les nouvelles approches sociologiques des organisations" (Henri Amblard, Philippe Bernoux, G. Herreros, Y.F Livian). Elle veut rendre compte des logiques d'action, c'est-à-dire, rechercher ce qui fonde les choix des acteurs, mieux, comprendre quelles rationalités sont à l'œuvre derrière chaque action (approche compréhensive). Mais la logique d'action n'est pas une structure causale immuable, car l'acteur n'existe pas en soi mais il est construit et défini comme tel par son action, et par conséquent les logiques évoluent en fonction des actions envisagées et non des acteurs pris en eux-mêmes (ainsi peuvent coexister des logiques stratégiques et coopératives). La logique d'action réunit deux entités élémentaires, l'acteur et la situation d'action. De la rencontre de ces deux dimensions naissent des interactions à travers lesquelles les logiques d'action vont se matérialiser

³⁶ La sociotechnique ou sociologie de la technique est une discipline scientifique et de recherche portant sur les interactions entre la société et la technique. Cette école née dans le Tavistock Institute de Londres, dans les décennies 1950-1960, étudie le lien entre les systèmes techniques et humains. Elle part du constat que les changements technologiques ont un impact déterminant sur le fonctionnement des groupes et sur les individus qui les composent

³⁷ La théorie de la contingence, est généralement utilisée pour démontrer l'influence de l'environnement sur la structure d'une organisation, l'école de la contingence montre aussi qu'il faut adapter la structure aux contraintes de l'environnement et rendre cohérents les déterminants structurels et variables organisationnels. Joan Woodward, Henry Mintzberg, Paul Roger Lawrence et Jay William Lorch et T. Burns et G. Stackler font parties des chercheurs ayant utilisé cette théorie.

³⁸ L'école de l'éthique des affaires est représentée par Ed Freeman et sa théorie des parties prenantes. La théorie des parties prenantes de Freeman est créée d'abord pour proposer une autre vision de ce qu'est le but d'une entreprise, sa raison d'exister. En effet, pour lui, le but de l'entreprise est de répondre aux besoins des parties prenantes (stakeholders), c'est à dire toutes personnes concernées par les décisions prises par l'entreprise et non

rapprochent le plus de nos données empiriques. Il est à souligner ici que les choix théoriques sur le plan économique sont développés et expliqués plus tard dans notre travail.

À bien scruter ce qui semble être le ciment des interactions entre club d'athlétisme et son environnement (cf. chapitre 1), il apparaît que plusieurs facteurs contribuent à pousser le club vers une forme quelconque de regroupement. Ces facteurs sont pour la plupart d'origine interne et externe aux clubs. Parmi les facteurs internes, nous pouvons évoquer les objectifs du club, son effectif et son degré d'attachement à son autonomie et à sa culture. Le positionnement du club par rapport à ses objectifs et à son organisation, est généralement guidé par une vision plus stratégique que rationnelle. Parmi les facteurs externes semble figurer en bonne place, l'influence de la FFA et des collectivités territoriales à travers leurs objectifs respectifs et leur environnement socioéconomique. Pour le club d'athlétisme, ces facteurs extérieurs semblent *a priori*, beaucoup plus contingents. C'est ainsi qu'il reviendrait aux clubs de s'adapter à ces contingences, d'où leur influence sur les choix du club. Ainsi dit, un début de théorisation est amorcé. Pour comprendre au mieux ce phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme, il va probablement falloir le lire selon une grille à deux entrées. Une entrée **contingente** et une entrée **stratégique**. Les éléments fournis par ces deux angles d'attaque nous donneront probablement, beaucoup plus d'informations sur les regroupements de clubs, permettant une compréhension fine et profonde de ce phénomène.

À travers ces différentes données recueillies sur le terrain, une forme de théorisation se dessine comme nous le disions plus haut :

Le regroupement de club peut être considéré comme une conséquence de l'influence que lui fait subir son environnement, influence pour laquelle il se doit de s'adapter. **Le**

seulement aux seuls actionnaires. Il prône ainsi le dialogue, à travers la consultation de ces parties prenantes avant toute décision à prendre par l'entreprise.

regroupement peut ainsi être présenté comme une forme d'adaptation des clubs d'athlétisme à leur environnement. L'environnement ici est représenté par les **collectivités territoriales**, la **FFA** et les **conditions socioéconomiques**, sans oublier ceux que certains peuvent appeler « sponsors » mais qui en réalité sont plutôt des « donateurs », car n'attendent pas forcément quelque chose du club en retour à leur soutien, et, dont les largesses sont le plus souvent liées aux conditions socioéconomiques.

Les collectivités territoriales, principaux pourvoyeurs d'infrastructures et de finances aux clubs amateurs, peuvent proposer, orienter ou soutenir les choix des clubs en termes de regroupement en fonction des objectifs³⁹ qu'elles veulent atteindre. Un partenariat sous forme de contrat d'objectif et d'utilisation des infrastructures est généralement signé entre la collectivité et les clubs. Les critères d'éligibilité à ce soutien de la collectivité peuvent varier d'un territoire à un autre. Nous pouvons aussi parler de l'exigence de la collectivité en matière de démocratisation de la pratique, qui ouvre cette dernière à la plupart des catégories sociales⁴⁰, assurant, une meilleure animation du territoire. La démocratisation de la pratique peut ainsi faire partie des conditions à remplir pour bénéficier d'une subvention des collectivités territoriales. Cependant, cette ouverture à toutes les couches sociales nécessite pour le club, une augmentation des effectifs au niveau de l'encadrement technique en quantité et en qualité et partant, une augmentation du budget. L'incertitude de l'augmentation de son budget peut amener le club à mutualiser ses ressources à travers un regroupement. Le club retrouve comme

³⁹ Développement et animation, visibilité et notoriété du territoire, au-delà des autres objectifs que l'on peut atteindre dans une société à travers le sport

⁴⁰ La démocratisation des pratiques est pour nous, l'ouverture des pratiques à toutes les couches sociales habilitée à pratiquer. Dans le cas de notre étude, ces couches sociales vont des personnes âgées aux jeunes, en passant par les handicapées et les démunies.

solution intermédiaire, la mise en commun des ressources pour rester en phase avec les collectivités locales.

La FFA, à travers ses multiples projets de développement et modernisation, notamment de diversification⁴¹ de la pratique, de modernisation⁴² (recours aux NTIC, structurelle, professionnalisation), d'exigence qualité (certification⁴³ et labellisation⁴⁴), la diminution des aides financières accordées aux clubs, semble pousser ces derniers vers la mutualisation des ressources afin de rester connecter au circuit FFA. La crise financière que traverse l'Europe en générale, entraîne la baisse des subventions publiques et même des dons et legs, poussant certains clubs à se regrouper pour exister.

L'influence que les collectivités territoriales et la FFA d'une part et, les conditions socioéconomiques d'autre part, exercent sur le club d'athlétisme au point de l'amener à opter pour un regroupement, peut être considérée comme un ensemble de facteurs externes provoquant la modification organisationnelle d'un club, quand elle l'amène à opter pour une quelconque forme de regroupement afin d'assurer son existence. Ces facteurs extérieurs ne sont pas initiés par le club, ils sont en plus imprévisibles, liés aux circonstances, objectifs et

⁴¹ La diversification des pratiques est pour nous, la variation des formes de pratique. Elle est l'une des conséquences de la massification des pratiquants et de la démocratisation des pratiques.

⁴² La modernisation dans notre travail fait allusion au recours aux NTIC et aux professionnels, pouvant avoir pour effet, le changement structurel et l'augmentation du budget de l'organisation

⁴³ La certification s'adresse à tous les Clubs de la Fédération Française d'Athlétisme pour valider leur activité, répartie sur quatre domaines : Athlé Découverte, Athlé Compétition, Athlé Santé et Athlé Running. Elle atteste des moyens mis en œuvre par la structure pour répondre à l'attente de ses adhérents ou des nouveaux publics. Les critères à remplir par domaine d'activité, sont observés au 31 août, dernier jour de la saison en cours. Et, Selon donc les données issues du SI-FFA, la certification est attribuée automatiquement aux Clubs.

⁴⁴ La labellisation est une reconnaissance, par la FFA, de la structuration du Club dans une démarche de qualité. C'est donc une conséquence de la certification. C'est aussi un gage de qualité du Club pour les licenciés, les parents et les publics potentiels. Une meilleure reconnaissance du Club par les collectivités territoriales et les partenaires, bref un moyen de communication et notamment de visibilité en matière de qualité de services proposés. C'est enfin un soutien financier de la FFA en fonction du niveau de Label obtenu. Le niveau de label national va de 1 à 6.

ambitions des partenaires extérieurs des clubs. Ils se rapprochent ainsi des facteurs contingents.
nous rapprochant de la théorie de la contingence. Bien évidemment, nous pouvons en profiter pour nous en éloigner. Seulement, laquelle pourrait bien nous aider à mieux interpréter nos données, tant il est vrai que plusieurs chercheurs se sont intéressés à cette théorie ?

La plupart des chercheurs ayant travaillé sur la théorie de la contingence, l'ont utilisée pour démontrer l'influence de l'environnement sur la structure d'une entreprise, ce que Jean-Michel Plane (2012) appelle « contingence structurelle ». Henry Mintzberg a travaillé sur la contingence stratégique, un ensemble de facteurs poussant l'entreprise à faire certains choix. En général, l'école de la contingence tente d'identifier la manière dont se structurent les organisations en étudiant l'influence des variables de contexte sur leurs caractéristiques. La contingence a presque toujours été un modèle explicatif des organisations. C'est pour cela que Roger Aïm (2009) dit que l'école de la contingence montre qu'il faut adapter la structure aux contraintes de l'environnement et rendre cohérents les déterminants structurels et variables organisationnels. Cependant, chaque auteur a choisi un angle d'attaque particulier pour montrer l'origine possible de la modification de la structure d'une organisation. Ainsi, Joan Woodward⁴⁵ s'est intéressé à l'impact de la technologie sur la structure, pour aboutir à trois modes d'organisation de la production. Cette orientation vers la technologie ne nous intéresse pas forcément dans l'étude des regroupements des clubs d'athlétisme, même si le matériel et l'équipement d'entraînement en athlétisme de nos jours, ne sont que le fruit de l'évolution de la technologie. Paul Roger Lawrence et Jay William Lorch⁴⁶ se sont quant à eux, intéressés à l'impact de l'environnement sur l'organisation fondée sur deux concepts : la différenciation de

⁴⁵ Joan Woodward : *Industrial Organization: Theory and Practice*, Oxford University Press, 1980

⁴⁶LAWRENCE, Paul & LORSCH, Jay : *Adapter les structures de l'entreprise*, Editions d'Organisation, 1973, (trad. 1994)

l'organisation et l'intégration dans l'organisation. La différenciation ici, est considérée comme un ensemble de modifications sur le plan comportemental, fonctionnel, qu'adopte une organisation pour satisfaire les exigences de son environnement, c'est le cas de la segmentation en sous-section par exemple (Jean-Michel Plane, 2012 ; Roger Aïm, 2009). L'intégration quant à elle, concerne, la collaboration entre les unités constituant la chaîne de transformation de l'entreprise (Roger Aïm, 2009 ; Jean-Michel Plane, 2012). Leurs travaux montrent qu'une organisation est bien contingente à des variables externes et internes (Roger Aïm, 2009). Leurs conclusions sont proches des travaux de T. Burns et G. Stackler⁴⁷, qui montrent l'impact de l'environnement sur le fonctionnement des firmes industrielles en Grande Bretagne et que, l'entreprise choisit un type de structure selon le degré de stabilité de son environnement (Roger Aïm, 2009). Henry Mintzberg⁴⁸, à partir des différentes approches théoriques liées à la contingence a dressé une typologie d'organisation, dont les facteurs de contingence sont : l'âge et la taille de l'organisation, son système de production, son environnement et son système de pouvoir (Roger Aïm, 2009). Il est à souligner que la contingence que développe Henry Mintzberg est plutôt stratégique. Par ailleurs, il est parmi ceux qui n'ont cessé de dire que la contingence structurelle accorde assez d'importance à l'environnement.

En prenant l'entente et la fusion de clubs comme mode/forme d'organisation d'un club, nous restons dans la logique de ces chercheurs en matière de contingence, mais à la seule différence que, au lieu de la structure, nous parlons de forme de regroupement et pouvons l'énoncer ainsi qu'il suit : la forme de regroupement d'un club est fonction des facteurs externes. Cependant, les données sur le terrain ont révélé que les objectifs internes du club⁴⁹ et

⁴⁷ BURNS, Tom & STALKER, George : *The management of innovation*, Oxford University Press, 1994

⁴⁸ MINTZBERG, Henry : *Structure et dynamique des organisations*, Editions d'Organisation, 1998

⁴⁹ L'on entend ici par objectifs internes du club d'athlétisme, un ensemble d'ambitions que peut nourrir un club d'athlétisme pouvant le pousser à rejoindre un regroupement. Nous pouvons citer entre autres :

l'effectif ont aussi une place prépondérante dans le choix d'une quelconque forme de regroupement. Cette remarque nous pousse à reformuler notre énoncé théorique ainsi qu'il suit : la forme de regroupement d'un club d'athlétisme est fonction de la conjugaison des facteurs externes (liés à son environnement) et internes (liés à son effectif et aux objectifs du club). Cette nouvelle reformulation de notre énoncé théorique, qui fait ressortir l'influence des facteurs externes et internes sur le mode de regroupement, sous forme d'environnement, d'effectif et d'objectif du club, nous rapproche beaucoup plus de la théorie de la contingence selon Henry Mintzberg dont les travaux montrent qu'une organisation est bien contingente à un certain nombre de facteurs dont, son environnement, sa taille, son âge, son système de production et de pouvoir. À travers Henry Mintzberg, et nos données empiriques, nous pouvons ainsi dire que, l'environnement socio-économique, institutionnel et politique, tout comme la taille matérialisée par le nombre d'adhérents font partie des facteurs de contingence des regroupements de clubs, tout comme les services proposés aux adhérents et les objectifs du club. **Il est question ici pour nous de comprendre en quoi les formes de regroupement sont-elles contingentes à l'environnement, la taille, aux services proposés aux adhérents, et autres objectifs du club.**

Le choix que fait un club, de rompre avec l'évolution en solitaire, c'est-à-dire d'accepter de mutualiser ses ressources avec un ou plusieurs clubs, peut être considéré comme un point de rupture, un niveau de différenciation dans sa manière de s'organiser, dans la mesure où, cette ouverture vers les autres, forme de coopération, n'a toujours pas été observée entre clubs. Ces derniers se sont beaucoup plus fait remarquer à travers des relations d'opposition, de concurrence, de défiance, qu'une véritable forme de collaboration (José CHABOCHE, 2002).

l'augmentation du panel d'activités à proposer aux adhérents, gérer au mieux son effectif, devenir un grand club, évoluer dans une division de pratique supérieure, préserver sa culture, son identité et autonomie, etc.

Cette posture explicative des regroupements de clubs, à travers l'influence des variables externes et internes, peut donner cinq groupes de facteurs de contingences, dont certains sont internes et d'autres externes : **développement** (diversification, démocratisation et massification, certification, labellisation, ...), **modernisation** (usage des NTIC, professionnalisation, projet de club) de la pratique/des clubs, et **politique sportive locale** (critères d'obtention de subventions, positionnement par rapport aux regroupements, animation et aménagement du territoire...) d'une part, **effectif** (après un certain seuil, 300 athlètes environ, le club commence à ressentir des difficultés pour satisfaire aux exigences de ses adhérents) et **objectifs du club** (mutualisation des ressources, évoluer dans une division supérieure, dans un grand club, préserver sa culture et son identité) d'autre part.

Il semble nécessaire pour nous de préciser que le rapprochement entre forme de regroupement et mode d'organisation dans notre travail, ne nous éloigne pas tant de la notion de structure étudiée par les chercheurs à travers la théorie de la contingence, tant ces deux concepts (organisation et structure) sont proches et parfois synonymes. En effet, quand la structure désigne une organisation des parties d'un système, qui lui donne sa cohérence et en est la caractéristique permanente, elle peut se substituer à l'organisation elle-même. Il en est de même lorsque l'organisation désigne la manière dont une partie se trouve structurée, agencée, elle représente dans ce cas la structure elle-même. Face à cette situation qui nécessite une certaine subtilité dans l'usage du concept organisation, nous avons trouvé intéressant de nous positionner par rapport au sens que nous donnons à ce concept dans notre travail. L'entente et la fusion de clubs se présentent comme un ensemble de formes organisationnelles auxquelles les clubs peuvent avoir recours pour assurer leur survie. Le regroupement semble ainsi un moyen utilisé par le club d'athlétisme pour atteindre un objectif, la survie ou la pérennisation de son activité. Dans ce sens, cette définition est proche de celle par les objectifs et moyens donnée par Michel Foudriat (2011). Ces regroupements, sont désignés par

« entente » et « fusion » de clubs. Nous avons énuméré plus haut un certain nombre de caractéristiques liées aux ententes et fusions de clubs. Ces caractéristiques donnent une idée sur la structure et le degré d'autonomie et de conservation de l'identité de chacune des formes de regroupement. Si la fusion, à travers la formation d'une entité unique, garde la structure que chacun des clubs avait avant la fusion, c'est-à-dire pyramidale, le défi de la nouvelle entité sera d'amener des personnes qui ne travaillaient pas ensemble, à le faire, accepter de travailler avec les autres avec leurs différences, se mettre au-dessus des *égo* de certains pour que l'intérêt de la nouvelle structure aille de l'avant, ce que d'autres chercheurs avec d'autres objets d'études appelleraient « réussir l'intégration ».

L'entente de clubs, quant à elle, à travers l'« autonomie partielle » de chacune des sections locales, a une double structure : une « structure pyramidale » au sein de chacune des sections locales et une « structure matricielle » entre l'organe coordonnateur et les sections locales. Cette double structure représente un double type de relations dans cette organisation : une « relation verticale » entre l'organe coordonnateur et les sections locales et une « relation horizontale » entre sections locales, indiquant pour la circonstance les relations de pouvoir pouvant exister dans l'entente. Nous pouvons dire que la forme de regroupement qui est pour nous une forme d'organisation peut influencer la structure du club et notamment celle d'une entente de clubs.

Conscient du fait que les théories de la contingence permettent d'introduire les variables environnementales dans l'analyse des organisations mais ne permettent pas de montrer la place centrale de l'acteur dans la construction du système, d'une part et, d'autre part, qu'on ne saurait comprendre le phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme sans prendre en compte la stratégie des acteurs matérialisée par le choix de l'une ou l'autre forme de regroupement, nous avons donc sollicité l'analyse stratégique

des acteurs en complément. Pourquoi avoir choisi l'analyse stratégique en complément et non autre chose, mais aussi laquelle ? Nous commencerons par montrer en quoi un regroupement de clubs d'athlétisme peut être stratégique. Par la suite, nous montrerons ce pourquoi nous avons choisi l'analyse stratégique de l'école de M. Crozier et E. Friedberg (1977), « théorie de l'acteur stratège » comme théorie de référence en stratégie des organisations, malgré les critiques que cette école a connues.

Le second angle d'interprétation de nos données est donc « **stratégique** ». Pour montrer que le choix que fait un club de se regrouper ou pas est stratégique, nous avons pensé qu'il fallait répondre à la question suivante : « comment peut-on comprendre stratégiquement, le regroupement des clubs en général et d'athlétisme en particulier ? ». **Il faut donc comprendre en quoi un regroupement de club est la conséquence d'un ensemble de choix visant à protéger les intérêts des acteurs.** Un retour momentané sur un certain nombre de facteurs qui poussent le club à se regrouper peut nous être d'une certaine utilité dans ce sens. Nous parlions du nombre d'adhérents, par exemple, dont l'augmentation, après un certain seuil, amène le club à se tourner vers d'autres clubs plus importants pour pouvoir donner satisfaction à ses adhérents. Une situation qui trahit quelque peu le manque de ressources des clubs pour satisfaire aux besoins de leurs adhérents, de plus en plus diversifiés, conséquence d'une politique d'ouverture vers un nouveau public, initié par la FFA et soutenu par les collectivités locales. Les clubs semblent avoir de la peine à gérer un nombre d'adhérents en constante augmentation. En se tournant vers un autre club, ce premier peut perdre partiellement/totalement son autonomie, sa culture et son identité, selon le mode de regroupement choisi. En choisissant de s'allier à un autre, le club compte atteindre un objectif, celui de satisfaire ses adhérents et d'éviter de les perdre pour insatisfaction. Le club choisit aussi de rester cohérent avec la politique de développement de la pratique, initiée et souhaitée par la FFA. Nous remarquons que l'action de s'allier à un autre club dans ce sens, ne semble pas gratuite, le club peut ainsi adhérer au

projet de la FFA et continuer d'exister. À travers cet exemple, le regroupement peut ainsi être considéré comme une action posée par le club pour atteindre un objectif, préserver ses intérêts. Nous pouvons aussi dire, toujours, en fonction des éléments ramenés du terrain, que le choix/ou non par un club, d'un quelconque mode de regroupement semble être une forme d'adaptation à des contraintes internes et externes, pour assurer son existence, ou atteindre d'autres objectifs.

Ce positionnement du club, couvre mal le caractère stratégique de ses choix. L'action de choisir de se regrouper ou pas, donne sens au choix du club, tout en confirmant son caractère stratégique. Nous pouvons par le même procédé, justifier du caractère stratégique des choix que fait le club face à l'influence des facteurs externes et internes qui l'amènent vers un regroupement. Démontrer que le choix que fait un club pour un quelconque regroupement est stratégique suffit-il en lui-même pour nous amener à mieux comprendre ces formes de regroupements ? Difficile de répondre par l'affirmative car, à travers cette démonstration du positionnement stratégique du club par rapport au choix de se regrouper ou pas, nous ne faisons pas le tour de la question, comment comprendre qu'un club puisse intégrer un regroupement ou pas ? Nous savons tout au moins que le club évolue avec des partenaires dans un environnement bien précis, ces partenaires lui faisant des propositions/suggestions qu'il accepte probablement pour atteindre certains objectifs. L'on pourra, dans ce cas, dire que, le club semble évoluer dans un système où les jeux d'acteurs imposent une certaine cohérence à travers la hiérarchisation des finalités. Concrètement, cette démonstration à elle seule, ne suffit pas pour nous informer des motivations des clubs, de ce qu'ils perdent ou gagnent, le positionnement des partenaires,...etc. Ces informations qui nous manquent et dont nous avons besoin pour comprendre au mieux le phénomène de regroupement, nous amènent à nous éloigner de l'école sociotechnique, tout en nous orientant vers un modèle interactionniste dont l'une des théories les plus en vue reste l'analyse stratégique. En revanche, nous restons ouverts à d'autres théories traitant de mise en commun des ressources telles que la théorie des parties prenantes,

représentant l'école de l'éthique des affaires, la théorie de la régulation sociale, la théorie de la sociologie des logiques d'action et la théorie de l'acteur stratège. Nous avons volontairement rendu exhaustive, la liste de ces théories qui rendent compte de la compréhension des organisations, autour d'actions collectives, dans le souci de limiter cet univers qui semble infini.

La théorie des parties prenantes, telle que développée par Ed Freeman dès 1984, reste au centre de l'action collective et privilégie le dialogue, par la consultation de tous les acteurs. Par acteurs, nous entendons, toute personne concernée par les décisions de l'organisation et non seulement les pourvoyeurs financiers et l'horizontalité des relations entre acteurs. S'il est vrai que le regroupement des clubs peut être assimilé à une structure à parties prenantes, à travers la mise en commun des ressources, les intérêts des acteurs du regroupement des clubs d'athlétisme sont loin d'être horizontaux. Il en est de même pour ce qui est des rapports de force et de pouvoir, les clubs stratégiquement préférant jouer les « suiveurs ». De plus, l'intégration n'est pas l'épine dorsale d'un regroupement de clubs, c'est un détail qui est soumis à l'appréciation de chaque adhérent, libre de se désengager à tout moment, dès qu'il ne trouve plus l'intérêt d'en être membre. Enfin, le regroupement de clubs, est la construction d'une entité unique appelé club représentant soit l'ensemble des structures fusionnées soit celles évoluant sous une entente, alors que, la théorie des parties prenantes suggère qu'une organisation ait des relations avec de nombreux groupes constitutifs (Claude Legrand, 2010). Cette définition laisse croire que l'organisation et les groupes constitutifs ne font pas « un », et qu'ils entretiendraient plutôt des relations de coopération alors qu'ils ne sont probablement pas obligés d'appartenir à un même secteur d'activité. Pour ces raisons, nous nous sommes éloignés de la théorie des parties prenantes, tout en privilégiant toujours, l'angle stratégique, comme second angle d'interprétation de nos données, après celui contingent.

La théorie de la régulation sociale, développée par Jean-Daniel Reynaud, depuis les années 1970, met la négociation et les règles au centre des rapports sociaux. Il essaie de comprendre comment les règles peuvent permettre à un groupe social de se structurer et d'élaborer une action collective. Pour y arriver, il choisit d'analyser les moyens par lesquels les règles sont créées, maintenues, détruites et transformées, dans une durée donnée. À travers ce choix, il s'oriente vers une science des règles. Cette théorie, quoique s'inscrivant dans la logique de M. Crozier et E. Friedberg, quand elle lui apporte une vision complémentaire, notamment celle de la construction des règles, ne semble pas suffire en soi pour la compréhension des actions collectives à partir de comportements et intérêts individuels parfois contradictoires. Autrement dit, la science des règles ne suffit pas en elle-même pour comprendre les mobiles liés au choix qu'opère un acteur dans une organisation. De plus, dans les organisations les règles sont au moins de deux ordres, formels et informels ; leur construction est parfois guidée en fonction des zones d'incertitude de l'organisation et des acteurs qui contrôlent ces zones d'incertitudes. Nous n'avons pas cru bon d'adopter la théorie de la régulation sociale comme théorie de référence en stratégie dans notre travail, mais avons bien pris note des apports de cette théories dans l'amélioration de la théorie de l'acteur stratège développée par M. Crozier et E. Friedberg.

Quant à la théorie de la sociologie des logiques d'action, elle est développée par quatre auteurs dans un ouvrage intitulé « Les Nouvelles approches sociologiques des organisations » (Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian, 2005). Elle veut rendre compte des logiques d'action, c'est-à-dire, rechercher ce qui fonde les choix des acteurs, mieux, comprendre quelles rationalités sont à l'œuvre derrière chaque action, une approche plutôt compréhensive dirait-on. Cette théorie qui s'inscrit aussi dans la suite de la théorie de l'acteur stratège de M. Crozier, met l'action, du moins sa logique, au centre de l'analyse en cherchant à ressortir les mécanismes stratégiques et coopératifs qui se cacheraient derrière

chaque action posée ou envisagée, afin de mettre à découvert, les logiques d'action. S'il est vrai que cette théorie a revu à la hausse, les caractéristiques de l'acteur par rapport à M. Crozier, en introduisant les dimensions culturelles, historiques et psychologiques, il reste cependant vrai que l'acteur semble ne pas exister en tant que tel mais plutôt, construit et définit par son action. Cela aurait pour conséquence de faire de la logique d'action, une structure changeante, puisqu'appelée à évoluer en fonction des actions envisagées, dès lors qu'elle est définie comme l'ensemble formée par l'acteur et la situation d'action. En revanche, nous savons qu'une même action, posée par des acteurs différents, dans les mêmes conditions et/ou situations, ne serait pas forcément faite de manière identique, car chaque acteur est guidé par sa propre manière de percevoir les choses. Dans ce sens, les logiques d'actions changeraient aussi en fonction des acteurs et non pas seulement des actions envisagées. Je prends des exemples très proches de mon environnement de recherche pour illustrer ce propos. La fusion entre le LOU et l'ASPTT Athlétisme avait été retardée à cause de certains dirigeants « conservateurs » qui ne voyaient pas les choses dans ce sens quoique nécessaires et, à la limite indispensables. Il aurait fallu attendre que ces dirigeants partent de leur fonction pour voir le processus de fusion entre le LOU et l'ASPTT évoluer jusqu'à la création de Lyon Athlétisme. Il semble que les choses se soient passées de la manière entre le rapprochement envisagé des deux clubs « historiquement ennemis » Lyon Athlétisme et l'ESL, qui piétine depuis un certain temps, malgré les relances de pourparlers entre ces deux clubs. Le problème ici, semble être humain, certains tournent encore le dos aux retombées purement sportives que ce rapprochement peut entraîner, en faisant de ce « futur » club d'athlétisme, l'un des meilleurs de l'hexagone avec les conséquences sur le plan de la visibilité de la localité. Le problème ici relevé semble humain, mais de quel côté se trouverait-il ? Vient-il des dirigeants associatifs ou des autorités politiques locales, ou alors des deux ? Bien malin qui en donnera ouvertement réponse, d'autant plus que personne ne veut en parler devant un dictaphone. Alors, effacer l'acteur en mettant en avant son

action pour expliciter les logiques d'action semble complexe à notre niveau quand on sait que la logique d'action ne peut pas seulement dépendre de l'action posée, ou à envisager, mais qu'elle peut aussi dépendre de l'acteur, à travers sa manière d'appréhender les choses, étant entendu qu'elle n'est pas la même pour tous, à l'image des intérêts personnels de chaque acteur. Cette théorie peut s'avérer efficace pour la compréhension de certains cas du milieu des entreprises. Pour ce qui est du nôtre, le regroupement est déjà figé en tant qu'action, quoique plurimodal. De plus, son caractère plus idéal que physique, nous amène à le considérer comme un projet dont il faut déterminer les acteurs, les enjeux par acteurs, les faiblesse/forces, les zones d'incertitude, avant de déduire les logiques d'action des acteurs et leur stratégie, pour une meilleure construction du système d'action concrète (SAC) et une ouverture vers une compréhension meilleure de la régulation du système. Cette démarche que nous avons adoptée met plutôt l'acteur au centre et ne s'inscrit pas tout à fait à la théorie de la sociologie des logiques d'action, quoique pas trop éloignée non plus ; elle est plutôt proche de la théorie de l'acteur stratège. Pour cette raison, la théorie de la sociologie des logiques d'action n'a pas été retenue comme théorie de référence pour la compréhension du volet stratégique des regroupements de clubs d'athlétisme.

En matière d'organisation, Philippe Bernoux (2009), nous apprend que l'analyse stratégique apparaît aujourd'hui, comme la plus pertinente pour comprendre le phénomène organisationnel. Cependant, laquelle choisir, M. Crozier et E. Friedberg, Philippe Bernoux, Michel Foudriat, ou alors un peu de chacun ? L'analyse stratégique développée par Crozier et Friedberg (*in* l'acteur et le système, 1977/le pouvoir et la règle 1993) est un modèle d'analyse des organisations qui tourne autour de la compréhension des relations entre acteurs interdépendants. La compréhension de ces relations aboutit généralement à la conceptualisation de l'action collective à travers l'analyse des systèmes d'action concrète, en tant qu'ensemble d'actions entreprises par les acteurs pour résoudre les problèmes quotidiens de l'organisation. Cette théorie développée par Crozier, dite

de « l'acteur stratégique » par certains, suppose que la cohérence du système et les contraintes environnementales ne suffisent pas pour déterminer le jeu des acteurs, d'où la nécessité de comprendre les tenants de la construction des actions collectives à partir de comportements et d'intérêts individuels parfois contradictoires, mettant l'acteur au centre de l'analyse, pour une meilleure compréhension du système de régulation, pour Michel Crozier et E. Friedberg, les actions que posent les acteurs sont intéressées. Vu sous cet angle, l'analyse stratégique des acteurs permet de « *découvrir les caractéristiques, la nature et les règles des jeux qui structurent les relations entre les acteurs concernés et partant, conditionnent leurs stratégies, afin de remonter ensuite aux modes de régulation par lesquels ces jeux s'articulent les uns avec les autres et sont maintenus en opération dans un système d'action*⁵⁰ ». L'analyse stratégique des acteurs repose sur deux postulats de base : toute organisation est une construction sociale et toute organisation est structurée par un ensemble de contraintes et de zones d'incertitudes. Son utilité trouve toute sa place dans le monde des organisations, quand elle permet la compréhension des relations entre acteurs interdépendants et du système d'actions concrets, en tant qu'ensemble de jeux structurés entre acteurs interdépendants d'une organisation, visant à résoudre les problèmes concrets quotidiens de l'organisation. Enfin, quand cette analyse intègre la structure formelle (organigramme, règles) et les pratiques informelles, permettant, une meilleure compréhension de l'organisation. Au-delà de montrer les intérêts de chaque acteur, Crozier semble mettre l'accent sur la régulation du système, mieux, les tenants de l'équilibre de l'organisation étudié à travers le comportement des acteurs, implicitement, leurs interactions, dans un jeu où chaque acteur recherche son intérêt. Ce jeu d'acteurs intéressés, peut définir le degré d'autonomie de chacun, dans la mesure où chaque acteur ne peut agir qu'en fonction de ce qu'il connaît du système et de ce qu'il peut en faire. L'on parle alors de

⁵⁰ M. Crozier, E. Friedberg, *l'acteur et le système*, 1977, p.392

rationalité limitée pour chaque acteur qui pourrait dans une certaine mesure, expliquer la construction, mise en place des règles (informelles et/ou formelles).

Si Michel Crozier et E. Friedberg sont considérés comme les pionniers de l'analyse stratégique des acteurs, bon nombre de penseurs s'y sont intéressés par la suite. Certains à travers son application sur le terrain ont révélé un certain nombre de manquements ou d'incompréhensions. Ces incompréhensions sont dues soit à l'individuation, conséquence de l'importance qu'on accorde à chaque individu membre de l'organisation, à travers un certain pouvoir qu'il détiendrait (mise en relief du pouvoir), soit la mise à l'écart de certains paramètres qui peuvent aussi orienter un choix, tel « la passion » et la « construction des règles ». Ce facteur (la passion) intervient notamment dans nos résultats de terrain comme étant l'un des motifs internes qui pousse le club vers une quelconque forme de regroupement. En effet, les passionnés de l'athlétisme ne supportent pas de voir leur club disparaître, ils réfléchissent à toutes les solutions qui peuvent concourir à la pérennisation de leur passion. Et parmi ces solutions, semble se retrouver en bonne place, le regroupement de clubs, à travers la mise en commun des ressources. Pour pallier ce manquement, nous avons introduit dans notre analyse stratégique des acteurs, deux concepts qui nous semblent importants, à savoir, la passion et la construction des règles.

D'autre part, les différents chercheurs ayant appliqué, développé cette théorie n'utilisent pas une terminologie unique pour la désigner. Ainsi, le sociologue Philippe Bernoux, l'appellera « analyse stratégique par l'acteur » alors que Michel Foudriat la désignera par « analyse stratégique et systémique ». L'analyse stratégique semble avoir reçu plusieurs appellations, toutes semblant dépendre de la définition que l'on donne à l'organisation, entre construit humain et ensemble d'humains à gérer pour un travail collaboratif. Certains l'ont appelé « analyse stratégique » ou « analyse stratégique de l'acteur ». S'il n'y a pas une

différence fondamentale dans ces différentes « *interprétations, critiques et évolutions des travaux de Michel Crozier* », nous notons que la démarche stratégique a pour objectif, de ressortir l'intérêt de chaque acteur dans la négociation. Cependant, la logique systémique, à travers les jeux d'acteurs cherche à faire ressortir un ensemble de cohérences et de finalités hiérarchisé qui s'impose à l'acteur (Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian, 2005). Philippe Bernoux centre tout sur l'acteur, il estime que c'est l'acteur qui est au départ de tout à travers l'acte qu'il pose. Pour lui, c'est l'acteur qui fait le système. Dans la perspective de l'acteur, Philippe Bernoux pense que, les actes sont explicables à la fois par les logiques d'action et par les situations d'action et non pas forcément par l'intérêt de l'acteur. Il estime que, l'intelligence des mobiles et les instruments que mettent les acteurs en œuvre pour agir, sont fournis par les interdépendances entre des acteurs et des institutions, par les caractéristiques de la situation d'action en d'autres termes. Il saisit aussi les faits collectifs comme des produits inégalement stabilisés de la composition d'un ensemble d'actions individuelles. Philippe Bernoux fait la distinction entre les comportements résultant d'éléments antérieurs et les actions allant dans le sens de la recherche d'une fin. Sous cet angle, il s'éloigne un tout petit peu de M. Crozier qui considère que les actes sont posés dans le sens de la recherche d'une fin et contribuent à construire l'équilibre du système dans lequel ils sont posés. Dans notre recherche, nous avons montré plus haut que le regroupement était intéressé, les différents acteurs du regroupement trouvaient chacun un intérêt à militer pour un regroupement. À travers l'analyse de l'acteur, Philippe Bernoux ne prend en considération que leur interdépendance, leur attribuant, une interaction proche de nulle, alors que, M. Crozier, à partir du jeu des acteurs construit la régulation du système à travers des interactions omniprésentes et une interdépendance implicite. Même s'il est vrai que dans une organisation, des services ou structures peuvent ne plus interagir mais rester interdépendants, le cas généralement, des entreprises, comment imaginer le club d'athlétisme, la collectivité locale et la FFA travailler

ensemble sans interagir ? Si l'on peut imaginer que la FFA et la collectivité territoriale peuvent, dans ce système, rester interdépendants sans pour autant avoir des interactions, nous ne voyons pas un club d'athlétisme fonctionner sans interagir avec sa collectivité locale et sa fédération dont elle est de plus membre. Michel Foudriat, quant à lui fait très peu de distinction entre acteurs et système, dans la mesure où pour lui, les comportements des acteurs tiennent toujours compte du système. Une posture qui n'est pas très éloignée de Michel Crozier, qui considère les comportements des acteurs comme actions régulatrices du système dans lequel ils évoluent. Ces différences, beaucoup plus sémantiques que fondamentales, nous laissent croire que l'analyse stratégique peut dépendre de l'objet d'étude et de l'objectif du chercheur. Le chercheur, en fonction de ce qu'il veut démontrer peut mettre en avant, soit l'intérêt des acteurs, soit alors la logique d'action. Cependant, l'on peut bien partir de l'intérêt de l'acteur pour déduire la logique d'action, pouvant être justifiée par le système d'action concrète. L'analyse stratégique d'une structure déjà mise en place, ne sera pas forcément identique à celle concernant la même structure appelée à évoluer, encore moins à celle concernant une structure à mettre en place. Si ces trois cas d'analyse stratégique contribuent tous à orienter les décisions, il est à noter que l'analyse stratégique d'une structure à mettre en place, va beaucoup plus aider à la réussite de la mise en place de cette structure à travers la construction d'un sociogramme, qui aiderait à éviter les conflits, pouvant entraver le processus de mise en place. Pour ce qui est de la structure déjà mise en place, il sera probablement question de comprendre son fonctionnement soit à travers le jeu des acteurs et la détermination d'un système d'action concrets, soit à travers la compréhension des logiques d'action, soit enfin, à travers la compréhension de l'élaboration des règles, et, pourquoi pas les trois pour ambitionner l'analyse et surtout si l'objet le permet ?

Pour la circonstance, nous avons pu rencontrer des travaux sur l'analyse stratégique d'un projet, d'une entreprise, d'une administration, etc. la plupart de ces analyses stratégiques sont

faites sur des organisations, caractérisées par les traits suivants : -division des tâches – distribution des rôles –système d'autorité –système de communication –système de contribution-rétribution. Ces analyses stratégiques ont pour objectif, de montrer les interactions des membres d'un même système, la possession, le contrôle et l'usage du pouvoir à des fins personnelles, de manière à toujours préserver leurs propres intérêts. Tout cela en mobilisant un certain nombre de concepts dont : l'acteur, le pouvoir, la zone d'incertitude, la stratégie, les objectifs, avantages, inconvénients, freins/catalyseurs. La spécificité de notre travail vient du fait que nous voulons comprendre pour mieux l'expliquer, le phénomène de regroupement de clubs. Il est vrai que le regroupement de clubs a été défini comme un mode d'organisation, une stratégie organisationnelle, au vu des changements possibles qu'il peut apporter au sein d'une organisation préexistante. étant entendu que notre objet d'étude, le regroupement de clubs, que nous voulons décrire, comprendre, expliquer, dont le club est plutôt un des acteurs, ne peut pas être assimilé à une entreprise, un club en tant que tel, une administration ou toute autre organisation semblable ; nous avons choisi de le considérer comme un projet en cours de réalisation, lors de notre analyse, mieux une « action », dont l'organisation, forme de regroupement n'est qu'une des modalités, pour paraphraser E. Friedberg. **Dans ce premier sens, nous cherchons donc à voir ce qui pousse chaque acteur à adhérer ou à se désolidariser des regroupements, ouvrant l'aspect stratégique du regroupement.** Cependant, il est aussi entendu que le regroupement de club s'effectue dans un environnement socioéconomique et politique particulier, la décentralisation, à travers ses actes 1 et 2, en est un exemple. L'institutionnalisation de la pratique de l'athlétisme en est un autre, sous l'influence d'un jeu d'acteurs formant un système justifiant toute action et privilégiant le volet système, en tant que système d'action concret. **Dans ce second sens, nous voulons donc comprendre les tenants du regroupement, en tant que construction d'actions collectives à partir de comportements et d'intérêts individuels parfois contradictoires.** Nous avons estimé à travers le développement de

ces deux sens qu'une meilleure compréhension du regroupement passerait par la maîtrise des intérêts de chacun des acteurs et l'identification d'un ensemble de cohérences et de finalités qui s'imposeraient à chacun des acteurs. Pour cette double raison, il nous faut connaître d'une part, les motivations de chaque acteur et maîtriser la régulation du système et d'autre part, connaître les critiques faites à la théorie de l'acteur stratège, **nous avons ainsi adopté l'analyse stratégique des acteurs de M. Crozier et E. Friedberg, enrichie par certains paramètres qui semblent utiles à notre étude, dont « passion » et « construction des règles »**. Nous estimons à travers ce choix, que le club évolue dans un système régulé où, il nous serait très difficile de comprendre ses actions d'une manière isolée, c'est-à-dire, les concevoir de manière indépendante du système de régulation dans lequel il évolue et que les actes contribuent plutôt à réguler. Et que, en enrichissant l'analyse stratégique des acteurs de certains concepts spécifiques à notre objet d'étude, nous pourrions le comprendre au mieux, répondant de notre manière, à certaines critiques faites à son endroit. Nous rappelons à toutes fins utiles les autres concepts de notre analyse stratégique des acteurs : enjeux, acteurs, contexte d'action, contraintes, ressources, zone d'incertitude et stratégies.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des théories qui nous ont semblées compatibles et les raisons du choix/refoulement de certaines d'entre elles. Les théories en fond gris sont celles que nous avons retenues pour notre étude. La théorie de l'acteur stratège a été préférée à la sociologie des logiques d'action et théorie de la régulation sociale. En effet, Michel Crozier & H. Friedberg ont été préférés à Philippe Bernoux et Michel Foudriat pour ce qui est de la théorie de l'acteur stratège. En management des organisations, l'école de la contingence a été choisie au détriment de l'école de l'éthique des affaires. En effet, Henry Mintzberg a été préféré à Paul Roger Lawrence & Jay William Lorch, T. Burns et G. Stackler et Joan Woodward. Le regroupement des entreprises a ouvert une brèche sur l'économie des organisations en permettant l'adaptation de la théorie de la diminution des coûts de transaction d'Olivier Williamson.

Principales disciplines	théories	Auteurs et travaux	Compatibilité avec notre objet d'étude
Sociologie des organisations	Théorie de l'acteur stratégique	<p>M. Crozier et E. Friedberg (1977) Analyse stratégique des acteurs</p> <p>Ressort les intérêts de chaque acteur, tout en clarifiant le système de régulation, à travers le système d'actions concret, du quel peut découler les logiques d'actions de chaque acteur.</p> <p>Philippe Bernoux (1985) Analyse stratégique par l'acteur</p> <p>Met l'accent sur l'acteur, pour lui, c'est l'acteur qui fait le système. Selon lui, la situation d'action et la logique d'action suffisent pour expliquer les actes et non forcément l'intérêt des acteurs.</p>	<p>Les regroupements servent certes les intérêts des acteurs mais nous ne pouvons isoler le choix de se regrouper du système dans lequel évolue le club, dont le choix ou non contribue à réguler. De plus, chacun des acteurs du regroupement semble trouver son compte, cachant mal le caractère intéressé et calculateur de leur jeu, consacrant pour le même coup, les limites de leur rationalité.</p>
	Théorie de la régulation sociale	<p>Michel Foudriat (2011) Analyse stratégique et systémique</p> <p>Distingue très peu l'acteur du système. Pour lui, les actes des acteurs tiennent toujours compte du système</p> <p>Jean-Daniel Reynaud (1993) Régulation sociale</p> <p>met la négociation et les règles au centre des rapports sociaux. Il essaie de comprendre comment les règles</p>	<p>Vrai en partie, mais quand l'acteur ne participe pas à l'élaboration d'une règle, il subit ou s'adapte au système, il le fera selon la volonté des autres et non la sienne, et, subira plutôt le système. Nous pouvons dire qu'il peut arriver que certains acteurs subissent plutôt le système, faute de moyens ou capacités de le faire, les rendant à la limite passif, suivant, exécutant, ...etc. dans ce système. Difficile dans ce contexte de dissocier la recherche d'une fin à une situation sociale, historique, économique, juridique, institutionnelle, politique, ... parce que, semblant étroitement liées.</p> <p>Tout dépend à ce niveau de la définition du système. Si c'est le système d'actions concret, l'on dirait plutôt que les actes des acteurs tendent à réguler le système, entendu comme construit social tendant à résoudre les difficultés des différents acteurs.</p>
			<p>Cette théorie de la construction des règles, quoique dans la logique de Crozier et complémentaire à celle de ce dernier, ne semble pas suffire en soi pour la compréhension des actions collectives à partir de comportements et intérêts individuels parfois contradictoires</p>

		peuvent permettre à un groupe social de se structurer et d'élaborer une action collective		
	Sociologie des logiques d'action	Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herrerros, Yves-Frédéric Livian, (2005) Sociologie des logiques d'action Rendre compte des logiques d'action, comprendre la rationalité qui guiderait toute action	Dans cette théorie quoique dans la suite de Crozier, l'acteur semble construit et défini à travers son action et semble ne pas exister en tant que tel	
Management des organisations	L'école de la contingence	Joan Woodward (1980) Travaille sur l'impact de la technologie sur la structure, obtiennent 3 modes d'organisation de la production Paul Roger Lawrence et Jay William Lorch (1994) Travaillent sur l'impact de l'environnement sur l'organisation à partir de deux concepts : la différenciation de l'organisation et l'intégration dans l'organisation. Leurs travaux montrent que l'organisation est contingente à de variables externes et internes (contingence structurelle) T. Burns et G. Stackler (1994) Impact de l'environnement sur le positionnement des firmes industrielles en G.B. l'entreprise choisit un type de structure selon la stabilité de son environnement (contingence structurelle) Henry Mintzberg (1989)	Le volet technologie n'intéresse pas forcément le regroupement de clubs d'athlétisme. Point de vue proche des données empiriques recueillies sur les regroupements de clubs d'athlétisme à partir du moment où le regroupement semble provoquer par deux groupes de facteurs contingents internes (objectifs du club et effectifs) et externes (modernisation et développement de la pratique, politique sportive locale et environnement socioéconomique). Cependant, la contingence structurelle fruit de la différenciation et de l'intégration semble s'éloigner de celle stratégique qui guiderait les choix des clubs Le club d'athlétisme semble plutôt s'adapter à son environnement en choisissant de se regrouper, cet environnement ne lui permettant visiblement pas d'autres choix.	
			Selon les données empiriques, nous retenons que, l'environnement socio-économique, institutionnel et politique, tout comme la taille matérialisée par le	

		Dresse une typologie d'organisation dont les facteurs de contingence sont : l'âge et la taille de l'organisation, son système de production, de pouvoir et son environnement (contingence stratégique)	nombre d'adhérents font partie des facteurs de contingence des regroupements de clubs, tout comme les services proposés aux adhérents et les objectifs du club. Un constat très proche des facteurs de contingence stratégique mis en avant par la typologie d'organisation de Henry Mintzberg.
	L'école de l'éthique des affaires	Freeman (1984) Les parties prenantes Organisation en nombreux groupes constitutifs pouvant appartenir à des secteurs d'activités différents, qui entretiennent des relations de coopération. Intérêts, rapport de pouvoir, de force entre parties prenantes, sont horizontaux Intégration comme épine dorsale, Malgré une mise en commun des ressources	La constitution d'une entité unique représentant les clubs regroupés est le principal objectif Les intérêts, rapport de pouvoir entre acteurs du regroupement de clubs d'athlétisme ne sont pas horizontaux L'intégration n'est pas l'épine dorsale du regroupement, chaque membre bénévole étant libre de quitter le club à tout moment La mise en commun des ressources reste l'un des piliers du regroupement des clubs d'athlétisme
Autres lectures			
Regroupement des entreprises	Alliances d'entreprises Fusions-acquisitions d'entreprises	Boualem Aliouat (1996), Albéric Hounounou (2005), Michel Ghermann (2004), Jean Louis Magakian et Marielle Audrey Payaud (2013), Philippe Thomas (2011), Dominique Jolly (2001)	Apport sur la construction d'un cadre d'identification des regroupements de clubs d'athlétisme à travers 10 critères déterminant leurs caractéristiques et le contexte de leur émergence + Adaptation théorie de la diminution des coûts de transaction d'Oliver Williamson

Tableau 3 : récapitulatif des principales théories qui se sont plus ou moins rapprochées de notre objet d'étude, le regroupement de clubs d'athlétisme et les motifs du choix de certaines d'entre-elles.

Le concept « **passion** », étymologiquement, vient du mot latin « *patior* » et signifie souffrance, qui en grec est « *pathios* ». Historiquement, la passion a toujours été considérée comme une souffrance physique, à l'instar de celle qu'a connue Christ. Cette pensée philosophico-religieuse, qui a toujours opposé la passion à la raison, (Carlos Ramos, 2000) a évolué au fil des années et est partie d'une souffrance physique vers une souffrance psychique, devenant, l'héritage de la psychologie, qui la conçoit comme autonome. La considération moderne de la passion, veut qu'elle soit, une inclination très vive et irrésistible vers quelque chose, mieux un penchant extrême vers quelque chose. Dans notre travail, nous n'allons pas chercher à comprendre les motivations de la passion, encore moins l'appréhender selon son versant négatif, mais plutôt comme une activité qui nous procure le plus de plaisir. Dans ce sens, les passionnés en athlétisme sont ceux-là pour qui, travailler pour un club d'athlétisme procure un maximum de plaisir. Il en est de même pour les athlètes passionnés, dont la pratique n'est qu'un plaisir. Ainsi dit, les dirigeants passionnés ne cherchent pas à tenir tête à leurs partenaires mais plutôt à accepter les propositions et arrangements de toute sorte pouvant garantir leur passion.

Pour ce qui est du concept « **élaboration des règles** », nous savons que, si les règles définissent la base d'une collaboration, en revanche, son élaboration peut revêtir plusieurs aspects. Ainsi, les règles peuvent être élaborées par l'une des parties ou alors conjointement. L'une et l'autre manière d'élaborer les règles ne semblent pas donner les mêmes « pouvoirs » à toutes les parties appelées à collaborer. Ceci est aussi vrai que la verticalité et l'horizontalité du « pouvoir » ne sont pas synonymes. La manière dont les règles sont élaborées, déterminerait le « poids » de chacune des parties sur la table des discussions. En athlétisme, le règlement par exemple, s'élabore de manière conjointe entre fédération et clubs, à travers leurs représentants.

Il est donc élaboré pour le bien de toutes les parties. Quand il est élaboré ainsi, il facilite non seulement les rapports entre fédération et clubs mais aussi simplifie et normalise les rapports entre clubs. La fédération, quoiqu'étant tutelle sportive, laisse le club s'exprimer en tant que membre de cette association. Cependant, si le club peut avoir son mot à dire dans l'élaboration des règles au niveau de la FFA, il n'en sera pas forcément le cas avec les collectivités territoriales. Tout en reconnaissant l'ouverture de la plus part des collectivités territoriales dans leur collaboration avec les clubs, l'élaboration des critères d'obtention et montant des subventions reste une « affaire privée » des collectivités territoriales. Et les caractéristiques de ces subventions en disent long sur l'opacité qui les entoure. Elles ne sont pas obligatoires, ni de reconduction tacite. Pis encore, aucune échelle d'augmentation de ces subventions n'est connue. Tout semble ainsi dépendre des moyens et de la volonté des décideurs politiques de la localité.

Les concepts « **élaboration des règles** » et « **passion** » nous permettent de mettre en avant non seulement le rapport de domination qui existe au sein des relations clubs-collectivités territoriales mais aussi les ressorts de la *quasi* impossibilité du renversement de ces rapports de domination, de nos jours du moins.

La **zone d'incertitude**, pour M. Crozier, peut désigner l'espace laissé à l'abri de la codification du système. Elle peut aussi être une « perturbation » en provenance de l'environnement. La zone d'incertitude n'est ni la même pour tous les acteurs, ni contrôlée par tous les acteurs. Pour certains, la zone d'incertitude est une ressource mais surtout, la marge d'autonomie dont dispose un acteur, dans la « gestion » de sa ressource. Pour d'autres, la même zone d'incertitude est une contrainte qu'il ne faut surtout pas subir, mais plutôt, intégrer dans la stratégie organisationnelle. La zone d'incertitude, tout comme la plupart des concepts liés à l'analyse stratégique semble dépendre de l'objet d'étude et de l'objectif du chercheur. Pour ces

caractéristiques de la zone d'incertitude, ceux qui la contrôlent en profitent pour prendre le dessus sur les autres acteurs. En athlétisme, l'obtention et le montant de la subvention semblent être une zone d'incertitude que contrôle la collectivité territoriale et une contrainte que devrait intégrer le club d'athlétisme dans sa stratégie organisationnelle. En effet, la collectivité n'est pas obligée d'octroyer une subvention à un club particulier. Elle choisit, sur la base d'un certain nombre de critères délibérément et unilatéralement arrêtés, d'octroyer des subventions et de définir leur montant à certains clubs. La collectivité donne des subventions en fonction de ses ressources financières. Dans cette logique, la subvention ne recouvre pas forcément la totalité des besoins financiers du club d'athlétisme. Ce dernier a donc intérêt à intégrer cette nouvelle donne, c'est-à-dire que la subvention n'est qu'« un coup de pouce financier », dans sa stratégie organisationnelle. En d'autres termes, le club doit trouver des voies et moyens pour obtenir son budget, au-delà de la subvention de la collectivité, et boucler la saison en toute sérénité. « ... vous devez vous regrouper pour obtenir les subventions, nous n'avons plus assez d'enveloppe pour tous les clubs... ». Cette déclaration d'un élu local, ne donne pas assez de choix aux clubs d'athlétisme désireux d'obtenir les subventions et, confirme aussi le contrôle de cette ressource et la liberté avec laquelle la collectivité la gère.

Autour du concept **stratégie**, se retrouve l'intérêt. Il semble toujours se poser la question de savoir ce que l'on perd ou gagne autour du projet, de la transaction, ce que certains traduisent par avantages et inconvénients, justifiant l'acte posé ou à poser. La stratégie semble toujours s'orienter vers la préservation des intérêts. Elle peut représenter un ensemble cohérent de comportements qu'un acteur adopte dans le sens de préserver ses intérêts. Quand le club, sur « proposition » de la collectivité territoriale, choisit de se regrouper, il compte ainsi assurer sa subvention, mais aussi garder le lien avec la collectivité, en un mot, préserver ses intérêts. Cependant, le terme intérêt ne saurait avoir tout son sens si nous ne savons pas ce que semble « perdre » le club dans la transaction. En effet, le club semble voir grignoter son autonomie

pourtant garantie par la loi 1901 relative aux associations. Mais entre voir son autonomie diminuer et perdre les subventions, le club d'athlétisme semble avoir fait son choix. Il en est de même pour la collectivité territoriale qui, à travers le regroupement des clubs d'athlétisme, semble rationaliser ses dépenses, un recours très important en situation de crise financière. La collectivité territoriale a, à travers cet exemple, amené le club à agir selon sa volonté, exprimant pour le coup, le **pouvoir** et l'**influence** qu'elle détient sur le club.

L'**enjeu** peut désigner, la valeur, les conséquences de l'acte à poser, du choix à faire. L'enjeu peut ainsi, être lié à l'objectif individuel ou du groupe, il peut aussi justifier la stratégie adoptée. Quand un club qui est sur le point de faire son bilan décide d'évoluer sous un regroupement, lui permettant de bénéficier de la mutualisation des ressources, l'enjeu ici, semble être la survie du club, ce dernier étant conscient de ne pouvoir tenir tout seul ses engagements auprès de ses adhérents.

Acteur, c'est un individu ou groupe concerné et capable d'intervenir sur une action ou un problème donné, pour lequel il a des intérêts communs. Dans ce sens, les acteurs sont définis en fonction de l'acte à poser ou problème donné. Ainsi, l'on comprend bien que, les acteurs dans l'analyse stratégique du regroupement ne seront pas forcément les mêmes dans l'analyse stratégique du club. En prenant pour action à poser, le développement du sport local, l'on comprend bien que cette action, j'entends le développement du sport local, se fait à travers les efforts conjugués de trois principaux groupes : l'Etat à travers les collectivités territoriales, les clubs sportifs qui sont en contact avec les populations et les fédérations sportives, pour encadrer les clubs actifs sur le terrain.

Le **système** pour Crozier, c'est l'ensemble des actions posés par les différents acteurs pour la résolution concrète des problèmes quotidiens de l'organisation, ce qu'il a appelé système d'actions concrets (SAC). C'est aussi, l'unité opérationnelle étudiée, dans le sens de

savoir ce qui s'y passe concrètement. Le système semble être, l'ensemble des relations des éléments qui le constituent. Les conditions de mise en place du système selon Crozier, peuvent être déclenchées par un acteur extérieur au système. C'est le cas des « actes I & II » de la décentralisation, conçus et promulgués par l'Etat, qui « obligent » en quelque sorte le club sportif et la collectivité locale à travailler en étroite collaboration pour le développement du sport local ; ou par l'un des acteurs du système, à l'exemple du cas de la mise en place d'un cahier des charges par la collectivité, à remplir par le club sportif, pour l'obtention d'une subvention, ou l'utilisation des infrastructures sportives. Le système peut aussi intégrer des sous-systèmes. Le système, pour un meilleur fonctionnement a besoin d'être régulé, pour cela des règles formelles et/ou informelles sont nécessaires. En prenant pour exemple, le système qui semble déclencher le regroupement des clubs d'athlétisme, si nous mettons au centre de l'observation, le regroupement de clubs, il nous apparaîtra comme principaux acteurs, les collectivités territoriales, la FFA et les clubs. Dans ce grand système nous pouvons décomposer au moins deux sous-systèmes : le sous-système club-FFA et le sous-système club-collectivités territoriales. Le premier sous-système, né de l'affiliation du club à la FFA, amène ce premier à respecter la feuille de route du second, faute de quoi, le club s'exposerait à la perte de certains avantages. Cependant, sans clubs, la FFA ne pourrait pas atteindre ses objectifs de développement, modernisation de la pratique sur le terrain. L'autre sous-système club-collectivités territoriales, voit le jour grâce à la décentralisation et découlant notamment des « actes I & II », qui font de la collectivité territoriale, le maître d'ouvrage de la politique publique en général et sportive en particulier, de la localité. Pour y parvenir, la collectivité territoriale compte sur le club, tout comme ce dernier compte sur la collectivité territoriale pour rester actif. La vie du club d'athlétisme dans le système semble donc tenir de la gestion minutieuse du double sous-système auquel il appartient. La réussite d'une politique sportive par les collectivités territoriales, semble tenir à la mise à disposition des clubs les moyens

nécessaires pour travailler. La FFA, pour atteindre ses objectifs semble, au-delà d'initier des programmes de développements et de modernisation, accompagner aussi les clubs dans leur mise en place et le respect des orientations des collectivités territoriales.

Système d'action concret (SAC) pour Crozier, c'est « un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire, la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulations qui constituent d'autres jeux⁵¹ . » En d'autres termes, c'est l'ensemble des actions posé par les différents acteurs pour la résolution concrète des problèmes quotidiens de l'organisation. L'enjeu principal ici, semble être la résolution des problèmes quotidiens de l'organisation, chaque organisation s'y prenant à sa manière, à travers une structuration particulière des relations entre acteurs pour y parvenir. En athlétisme par exemple, pour animer la localité, développer l'intégration et cultiver le lien social, la collectivité territoriale s'appuie sur les clubs. En revanche, pour que ces derniers soient actifs, ils ont besoin de moyens financiers et d'infrastructures ce que peut leur offrir la collectivité territoriale, à travers subventions, constructions et mise à disposition d'infrastructures au moyen d'une convention d'utilisation, obligation de résultats. De plus, l'athlétisme est une pratique sportive institutionnalisée. À cet effet, un club qui s'en revendique devrait respecter la feuille de route préparée par la FFA qui ne représente que les statuts et règlements, dont quelques extraits stipulent entre autres, le paiement annuel de l'affiliation, le respect de la politique de développement et de modernisation de la FFA. Pour ainsi suivre la cadence lancée par la FFA, le club a besoin d'une main d'œuvre qualifiée, ce qu'elle obtient à travers la formation de ses bénévoles par la FFA, pour ne citer que cet exemple-là.

⁵¹ Michel Crozier, E. Friedberg, *l'Acteur et le système* ; éd. du Seuil, 1977.

3-1 Problématique

En conclusion de ce chapitre, la sociologie des organisations, à travers l'analyse stratégique de l'acteur de M. Crozier et E. Friedberg, le management des organisations à travers la contingence selon, Henry Mintzberg et l'économie des organisations à travers une adaptation⁵² de la théorie de la diminution des coûts de transaction de Olivier Williamson, sont les principales « lunettes » à travers lesquelles nous avons voulu « regarder » nos données empiriques pour une interprétation appropriées du phénomène de regroupement des clubs d'athlétisme. Il est à souligner que, cet apport *pluri* disciplinaire est éclairé par la sociologie des organisations, en ce sens qu'elle permet une meilleure compréhension des orientations managériales et économiques des regroupements de clubs d'athlétisme. Une approche *pluri* disciplinaire pour saisir au mieux notre objet d'étude. L'étude des caractéristiques des regroupements a débouché sur quatre formes, regroupées en deux catégories : les ententes et fusions de clubs dont l'instabilité se répercute sur le territoire de club, en d'autres termes sur sa zone d'intervention et d'influence. Le territoire de club, quand il existe, au-delà d'être dynamique, peut être fictif, réel ou cloisonné. Le dynamisme du territoire du club est lié à trois paramètres qui sont, la forme, la durée du regroupement et le(s) partenaire(s) du club. Dans le cas d'une entente de club, la distance géographique entre sections locales d'un même club maitre peut influencer le territoire du club. Le territoire d'un club d'athlétisme semble donc subir des transformations en fonction des formes de regroupements adoptés. Les interpellations au sujet des mobiles des regroupements de clubs ne nous ont pas laissés indifférents. Ils sont de deux principales origines : contingents (développement, modernisation, objectif et effectif du

⁵² L'adaptation de la théorie de diminution des couts de transaction d'Olivier Williamson tient du fait que la réalité du terrain nous dit, à travers les données empiriques que, les regroupements des clubs d'athlétisme tiennent à la logique de la diminution des couts, des dépenses. Le regroupement semble être une nouvelle façon de réaliser des économies, de rationaliser les dépenses. C'est en cela que nous avons fait un rapprochement avec la thé orie de la diminution des couts de transaction.

club) et stratégiques (liées aux intérêts de chacun des acteurs du regroupement). La contingence liée à l'effectif pose le problème des minimas fonctionnels du club et des limites du développement d'un club d'athlétisme. Les intérêts des acteurs essayent de mettre en avant, les jeux d'intérêts, le positionnement stratégique de chacun des acteurs, où la FFA choisit d'encadrer, au moment où les collectivités orientent et les clubs appliquent, tout cela dans un jeu de pouvoir et d'intérêts à peine voilé. L'entente et la fusion de clubs se présentent comme un ensemble de formes organisationnelles auquel les clubs peuvent avoir recours pour assurer leur survie. L'on peut en dire autant pour ce qui est du choix d'évoluer en solitaire, quand il est recommandé par la ville. Bien évidemment, les conséquences de la mise sur pied de ces regroupements a révélé un certain nombre de détails notamment sur la construction de l'identité du club, une démarche qui varie en fonction de la forme de regroupement choisi. Il en est de même pour ce qui est de la structure du club qui est double pour une entente (matricielle et pyramidale) et pyramidale pour une fusion. Notre étude qui tend à nous amener à mieux comprendre le phénomène des regroupements d'athlétisme, semble faire de ce phénomène, un construit collectif et progressif. **L'enjeu est donc la compréhension de la réorganisation formelle ou informelle de l'athlétisme à travers une construction locale, collective et progressive.** Cependant, la réorganisation de l'athlétisme à travers une construction collective et progressive suffit-elle pour résoudre les problèmes quotidiens des clubs d'athlétisme ? Autrement dit, le regroupement de clubs d'athlétisme suffit-il pour résoudre leurs problèmes quotidiens? Ces questions loin d'être anodines, soulèvent un aspect important de notre problématique et nous orientent vers l'organisation locale de l'athlétisme lyonnais et les stratégies des acteurs fédéraux et politiques. Notre travail cherche donc à sortir de l'anonymat, les regroupements des clubs sportifs amateurs en général et d'athlétisme en particulier en les inscrivant dans le champ des organisations sportives. Cela passera probablement par l'analyse des circonstances de leur mise en place, de leurs caractéristiques et formes, permettant leur

identification et positionnement dans le « petit monde » des regroupements, puis leur impact sur la vie quotidienne du club.

Après avoir construit un cadre d'identification des regroupements de clubs d'athlétisme, nous avons pu positionner les regroupements de clubs d'athlétisme dans « l'univers » des regroupements en leur attribuant des noms adaptés à leurs caractéristiques. Ententes et fusions de clubs ont été adoptées comme principales modalités des regroupements de clubs d'athlétisme, avec deux variantes chacune : Entente-crétation, Entente-absorption et Fusion-crétation, Fusion-absorption. Les théories de l'acteur stratège, de la contingence et de la diminution des coûts de transaction de respectivement, M. Crozier & E. Friedberg, H. Mintzberg et Olivier Williamson ont été choisies pour l'interprétation des données. Cependant, l'analyse de contenu par théorisation ancrée de Pierre Paillé a été retenue pour l'analyse de nos données. Les détails sur les choix théoriques et conceptuels étant clarifiés, nous vous invitons à découvrir notre méthodologie, dès le chapitre suivant.

CHAPITRE 3 : les perspectives méthodologiques

Dans ce chapitre, au-delà de présenter la méthodologie utilisée, nous expliquons et surtout, détaillons nos choix méthodologiques et théoriques. La méthode inductive a orienté notre recherche effectuée dans la métropole lyonnaise. La collecte et l'analyse des données, se sont déroulées simultanément, du moins, au fur et à mesure que les données étaient collectées. Rompant ainsi avec la méthode classique qui scinde une recherche en deux phases, l'une consacrée à la collecte des données et l'autre à leur analyse. Les données ont été collectées à partir de quatre sources, deux principales, faites d'entretiens et d'observations, et deux secondaires constituées de coupures de presse et des documents des clubs et FFA. Si les entretiens et observations nous ont permis de rester ancrer sur les données empiriques, cependant, l'apport des coupures de presses et des documents internes aux clubs et FFA a été salutaire dans la reconstitution de certains événements liés à notre recherche. Cette quadruple provenance des données, après leur triangulation, enrichit davantage notre base de données. L'analyse et l'interprétation des données sur une base qualitative a été faite dans une triple dimension : théorisante, contingente et interactionniste. Cette triple dimension du traitement de nos données va dans le sens de maîtriser au mieux notre objet d'étude.

Nous commencerons par vous parler des caractéristiques de notre objet d'étude et de leurs conséquences sur notre démarche. Par la suite, nous évoquerons tour à tour la construction de l'objet d'étude, le terrain d'étude, les outils de collectes de données et leur analyse.

1- Caractéristiques des regroupements et leurs acteurs : conséquences sur notre démarche

L'ensemble des choix effectués, pour mener notre recherche, partant de la construction de l'objet d'étude à la collecte et l'analyse de nos données, en passant par les théories adoptées pour l'interprétation et l'analyse de ces dernières, ont été la conséquence d'un certain nombre

de spécificités liées à notre objet d'étude, qui n'est autre que le regroupement de clubs sportifs en général, et d'athlétisme en particulier. Primo, l'antériorité de ce phénomène par rapport à notre étude, qui a nécessité de rencontrer des témoins ayant vécu ce phénomène. Secundo, l'opacité dans laquelle les clubs sportifs amateurs sont gérés, laissant transparaître très peu de l'extérieur, leurs stratégies organisationnelles. Tertio, l'environnement concurrentiel dans lequel ces clubs évoluent, fait en sorte que les langues se délient de moins en moins, et très rarement devant un dictaphone. A ces spécificités de notre objet d'étude s'ajoute l'objectif de notre étude qui n'est autre que la compréhension des regroupements de clubs d'athlétisme. Comprendre ces regroupements pour nous révèle d'un double intérêt : tout d'abord maîtriser les mobiles de leur mise en place, ainsi que les principaux acteurs et les divers enjeux. Par la suite, avoir une connaissance suffisante à propos des conséquences de ces regroupements sur la vie quotidienne du club. En revanche, compte tenu du fait que, le regroupement en lui-même est déjà effectué, du moins pour ce qui concerne les clubs que nous rencontrons, la saisie du déroulement de ces événements ainsi que leur contexte, semble certainement passer par des témoignages des personnes les ayant vécus, dont certaines vérifications peuvent s'opérer soit à travers la presse écrite, soit alors par entretien interposé. Et, les observations, au-delà de constater l'effectivité d'un regroupement et le degré de mutualisation des ressources, concernent beaucoup plus, les implications de ces regroupements sur la vie quotidienne du club. C'est ainsi que nous choisissons un cheminement inductif, à base d'entretiens beaucoup plus informels que formels et d'observations, avec pour objectif la production progressive d'une compréhension du phénomène, ancrée sur des matériaux empiriques eux-mêmes fondés sur le vécu de témoins. Il ne s'agira donc pas pour nous de valider des hypothèses à travers une quelconque théorie préconçue, mais plutôt, essayer d'en produire une, à base des données de terrain.

Cependant, ces regroupements de clubs d'athlétisme ne figurent presque pas dans des documents reconnus, du petit monde de la recherche scientifique en général, et des sciences des organisations (sociologie, économie, management, etc.) en particulier. Quand un regroupement se profilerait à l'horizon, il est très souvent difficile de suivre le déroulement de sa mise en place quand on est extérieur à ces clubs car l'évolution des tractations, le plus souvent liée à la volonté des « décideurs », se fait la plus part des temps en coulisse, loin des curieux, dans une discrétion absolue. Cette situation me poussa à un moment donné de ma recherche, notamment après la construction de l'objet d'étude, à « infiltrer » le petit monde de l'athlétisme lyonnais au travers de l'acquisition d'une licence d'entraîneur d'athlétisme auprès de la FFA, en m'engageant comme entraîneur, dans l'un des meilleurs clubs de la métropole de Lyon. Ce nouveau statut me permit de me rapprocher de ceux qui pouvaient, soit me donner certaines informations autour de mon objet de recherche, soit alors m'orienter vers ceux qui pouvaient m'en donner. L'obtention de ces informations m'obligeait quelque peu à rencontrer certains témoins ayant, la plupart du temps quitté la scène et dont les coordonnées ne pouvaient provenir que de ce réseaux dont il fallait infiltrer pour obtenir un minimum de confiance, pouvant délier certaines langues. Un exercice pas du tout facile à réaliser de l'extérieur, la cause semble pourtant toute simple, les clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier, habitués à évoluer dans un milieu concurrentiel, ont choisi l'opacité pour certainement cacher leurs stratégies, à tout « inconnu », facilement confondu à un éventuel concurrent ou, acquis à la cause de ce dernier. L'infiltration en elle-même s'est avérée insuffisante pour la création d'un climat de confiance entre mes hôtes et moi. La méfiance à mon endroit, ne s'est pour autant pas dissipée, provoquant de multiples refus d'interviews, des attentes assez longues et le refus de s'ouvrir face à un dictaphone. C'est donc dans ce contexte assez particulier à mon sens, que nous avons abordé notre recherche, dans sa phase exploratoire.

2- Construction de l'objet d'étude : un travail de terrain fait à base d'entretiens informels et d'observations

Partant du fait que je suis entraîneur d'athlétisme, vivant dans un milieu économiquement éprouvé, dont les stigmates les plus visibles sont, la baisse des subventions et dans lequel la société vit une évolution permanente, où l'individuation et l'hédonisme ont tôt fait de prendre la place du holisme. Dans ce contexte, je me demandais comment les clubs sportifs amateurs en général et d'athlétisme en particulier faisaient pour continuer d'exister ? Pour essayer de trouver des réponses à cette question, je me trouvais ainsi, parti pour étudier les modes d'adaptations des clubs sportifs amateurs en général et ceux d'athlétisme en particulier, face à la baisse des subventions. N'ayant aucune entrée en clubs, j'ai fait presque le tour de l'agglomération lyonnaise, de janvier à juin 2012, à la recherche d'informations. Le réseau de mon directeur de thèse me conduisit tout d'abord à Villeurbanne où je prends attache avec l' élu chargé du sport. Après un échange hors microphone, durant lequel je me suis présenté et mon projet de recherche avec, il fut tout de suite intéressé. Cependant, il fallait travailler avec la majorité des disciplines sportives de Villeurbanne, ce qui personnellement ne m'arrangeait pas parce que très vaste. En effet, savoir comment les clubs se comportent pour faire face à la baisse des subventions, dans différentes disciplines sportives me semblait vaste et complexe. De plus, la plupart de ces clubs était d'un niveau de pratique très moyen, avec une structure organisationnelle embryonnaire. Néanmoins, il reconnut, que le choix de la ville c'est la mutualisation des ressources pour faire face à la baisse des subventions. « ...cela servirait à quoi d'avoir dans une petite agglomération comme la nôtre, des entités isolées pas capables de survivre toute seule, vaudrait mieux s'unir et avancer ensemble... ? » me confiait-il. Par la suite, je fus de temps en temps invité à Villeurbanne pour assister à des manifestations organisées par

cette ville. J'ai par la suite, parcouru les villes de Lyon, Bron, Pierre Bénite, Vénissieux, Feyzin, Meyzieu, Décines, à la recherche d'informations et de points d'appui, pour recueillir des informations. Je voulais créer mon propre réseau relationnel. Tout au début, j'allais dans les lieux d'entraînements où, pas du tout connu des plus réguliers, ma présence ne laissait presque personne indifférent. D'un accueil assez froid, semblable à celui que l'on réserve à un probable « espion », mais à la fin de ma présentation et de celle de mon projet de recherche, c'était généralement, «... *nous n'avons aucun problème, tout va bien chez nous. Merci.* » Parfois quand je suis sur le point de partir du lieu, un membre du club se détachait et me faisait quelques confidences autour de leurs principales difficultés qui tournaient généralement autour du peu de moyens financiers, dû à la baisse des subventions, du manque de moyens financiers pour exister de manière pérenne. À la question de savoir ce qu'ils faisaient pour tenir, j'ai le plus souvent entendu ceci, « ... *on s'associe à d'autres clubs parfois pour diminuer les coûts quand on va soit en compétitions, soit en stage...* », Et pourquoi n'allez-vous pas un peu plus loin avec la mutualisation des ressources ? « ...*Non, les membres du club n'en veulent pas...* ». Sur la centaine d'entretiens informels réalisés, les questions principales tournaient autour de l'effectivité de la baisse des subventions et des stratégies mises en place pour résister à cette baisse de subventions. C'est de cette manière pas très académique, du moins originale, mais qui semblait bien correspondre à notre objet d'étude et en y associant quelques lectures autour des difficultés des clubs sportifs en général que nous avons progressivement évolué, jusqu'à obtenir notre objet d'étude, selon le cheminement ci-après.

Après les premières lectures et un premier essai de délimitation de l'étude, il s'est avéré que le sujet de départ était très large, beaucoup plus proche d'un thème que d'un sujet. Il a par la suite été redéfini autour de l'optimisation des ressources par les clubs d'athlétisme face à la baisse des subventions. Il était question cette fois-ci de savoir l'usage dont font les clubs de leurs ressources dans un contexte de baisse de subventions. En d'autres termes, demander aux

clubs de m'exposer leurs stratégies de survie, ce qui était presque impossible face à un inconnu. Mais au-delà de ce refus stratégique des clubs, le concept « ressource » s'est avéré très ouvert, imprécis et surtout, ayant déjà été l'objet de certaines études autour des associations.

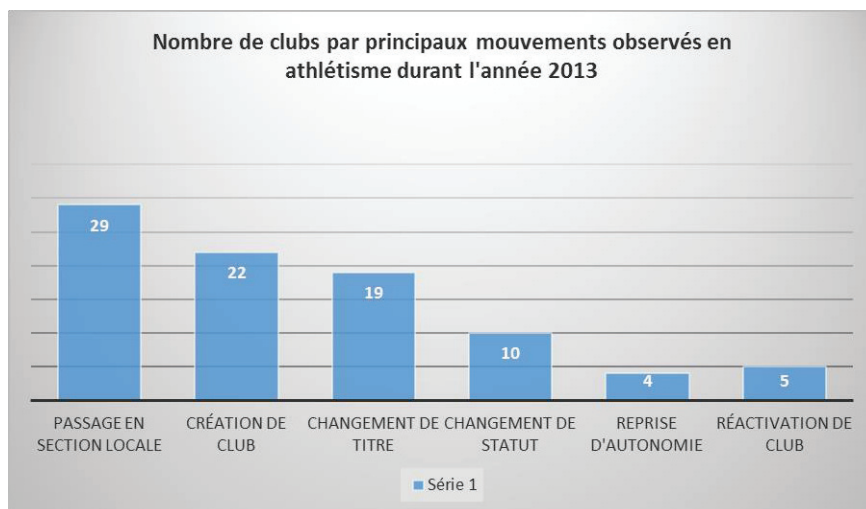
Après de nouvelles lectures et des échanges toujours informels avec certains acteurs sur le terrain, notamment sur les modalités d'obtention des subventions, leurs capacité à multiplier les sources de financement et à jouir de leur autonomie d'après la loi 1901, il s'est avéré que la baisse des subventions n'est pas une entité isolable de la gestion globale du club, elle est associée à d'autres paramètres incontournables qui semblent influencer les choix organisationnels des clubs d'athlétisme, cet ensemble devenant ainsi plus intéressant à étudier. Ce nouveau positionnement nous a amené à réorienter notre recherche sur les modes d'organisation des clubs d'athlétisme face aux conditions socio-économiques actuelles : crise financière, baisse des subventions publiques.

Si les lectures, notamment les statuts et règlement FFA et classement des clubs entre autres, et échanges sur le terrain confirment la baisse des subventions, l'on note non seulement une augmentation de la création⁵³ des clubs d'athlétisme mais aussi une forte tendance des clubs à se regrouper. Cette forte tendance est matérialisée par l'augmentation du nombre de passages en sections locale et de créations de clubs d'après un rapport de la commission statuts et règlements (cf. graphique n°2). Alors, comment comprendre qu'en temps de crise financière marquée par la diminution des aides de l'État et des collectivités territoriales aux associations

⁵³ La création des clubs ici est liée à l'entente-crétion ou à la fusion-crétion. Pour que les clubs se regroupent sous une entente de clubs, il y a création d'un nouveau club représentant l'entente appelé club maître. Il en est de même pour la fusion de clubs qui généralement voit naître un nouveau club et la disparition des clubs à la base de la fusion. Ces créations de clubs d'athlétisme, n'ont pas une grande influence sur le nombre de clubs d'athlétisme en tant que tel, autrement dit leur création n'est pas forcément gage d'augmentation du nombre de clubs. En effet, tout dépend de la forme de regroupement choisie et de l'entrée utilisée pour comptabiliser le nombre de clubs. Sur le classement des clubs FFA, seuls les clubs maîtres sont pris en compte, leurs sections locales n'y figurent pas.

sportives, que ces dernières à vocation bénévole et non lucrative (notamment les clubs d'athlétisme), au lieu de fermer, qu'il s'en crée plutôt de nouveaux ? De plus, ce sont les clubs regroupés qui jouent les premiers rôles dans le comité du Rhône et en France. Le fait de se regrouper aiderait-il ces clubs à mieux résister aux conditions socio-économiques actuelles ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question centrale, nous avons convenu de porter notre étude sur les regroupements, afin de déceler entre autres les mobiles et principaux acteurs de ces derniers, soit en d'autres termes, se forger une idée sur les motivations des clubs, les acteurs du regroupement, leur degré d'implication, les conséquences sur l'organisation de la vie quotidienne du club. C'est ainsi que le regroupement de clubs sportifs en général et ceux d'athlétisme en particulier devient notre objet d'étude, après une série d'entretiens informels de lectures et d'observations. Le graphique 2 représente les principaux mouvements caractérisant la réorganisation des clubs et la figure récapitulant la construction de l'objet d'étude.

GRAPHIQUE 2: principaux mouvements de clubs d'athlétisme en 2013.

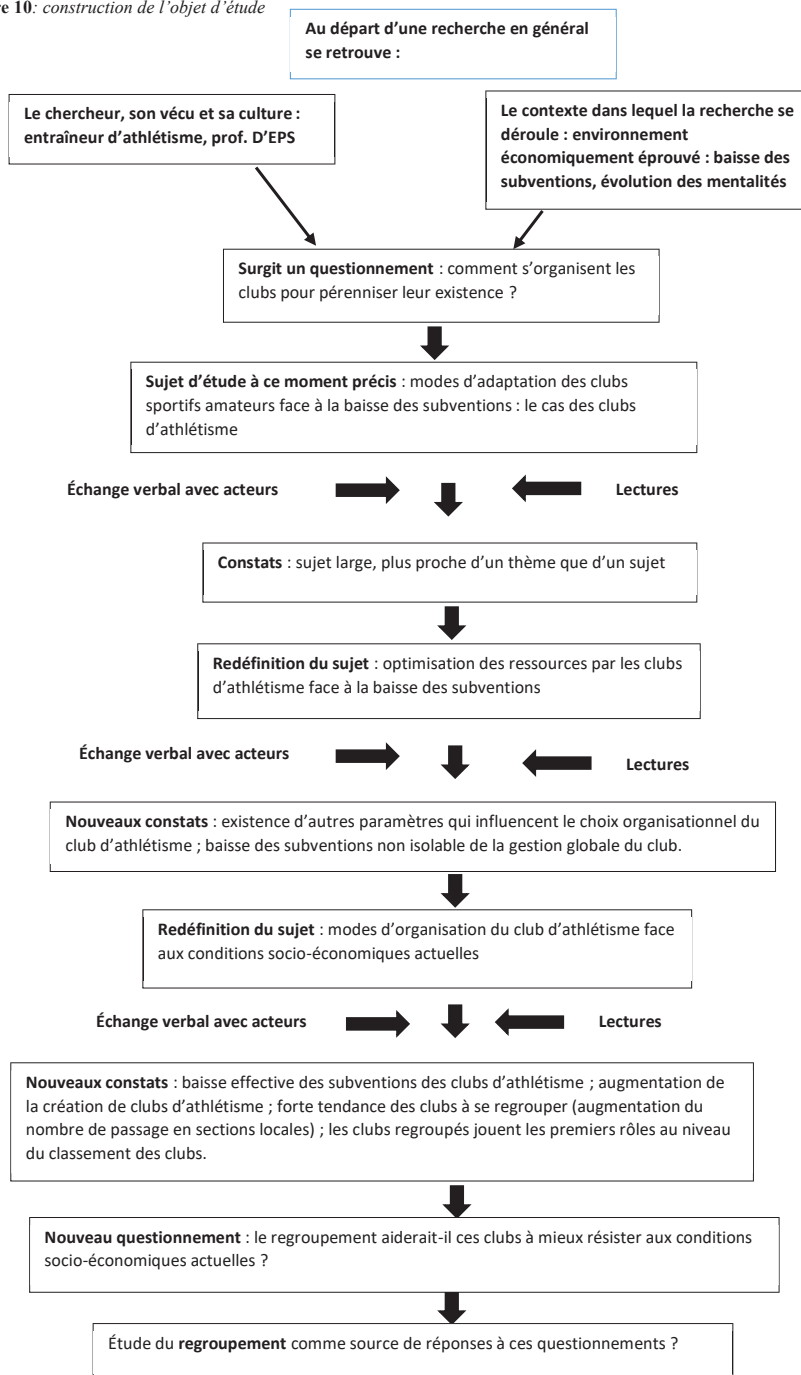


Sources : FFA <http://www.athle.fr/fichiers/a3/2014/CSR20140212>. EXTRAITS du rapport de la Commission Statuts et Règlements (CSR). PDF consulté le 08/07/2014.

Le passage en section locale représente le mouvement le plus réalisé par les clubs avec 32,58%. Passer en section locale annonce la rentrée dans un regroupement et surtout la création d'un club maître. La création de club occupe le second rang de ce graphique concernant les mouvements observés auprès des clubs avec 24,71%. Les fusions, du fait qu'elles aboutissent généralement à la création d'un nouveau club et la création des clubs maîtres peuvent justifier la place qu'occupe la création des clubs dans ce graphique. La reprise d'autonomie qui représente généralement une sortie d'une entente est le mouvement le moins observé avec 4,49%. Les clubs n'ont-ils plus envie de sortir de l'entente ?

La figure 10 à la page suivante, résume la construction de l'objet d'étude.

Figure 10: construction de l'objet d'étude



L'encadré suivant est le guide d'entretien ayant conduit nos entretiens informels. Il est à souligner que toutes ces questions n'ont pas été posées à un même interlocuteur au début de nos investigations car, n'étant pas connu du milieu, les langues se déliaient très peu sur certaines questions pouvant exposer les stratégies du club, mais progressivement, en écumant les lieux de pratique et de compétition, certaines personnes, semblaient trouver du plaisir à nous raconter des choses hors dictaphone. Tout à côté, il serait judicieux de rajouter que, ce n'est pas tout membre de club qui pouvait traiter dans son intégralité, le contenu de notre guide d'entretien.

GUIDE D'ENTRETIENS INFORMELS AYANT CONDUIT À LA CONSTRUCTION

DE L'OBJET D'ETUDE

Les difficultés que connaissent les clubs d'athlétisme : *finances, *bénévoles, *professionnalisation, *relations humaines, *l'encadrement technique, * l'effectif

L'effectivité de la baisse des subventions : *comparez les subventions présentes à celles d'hier et de demain

Les stratégies adoptées pour faire face à la baisse des subventions : *mutualisation permanente, occasionnelle et partielle des ressources

La mutualisation des ressources : *pourquoi ne pas aller plus loin que ce que vous faites actuellement ? * que gagnez-vous en mutualisant les ressources ?

Les modalités d'obtention d'une subvention : *ce qu'il faut faire, *du montant, * sa fréquence

Les sources de financements d'un club d'athlétisme :

Les relations clubs collectivités locales : *ce que la collectivité locale apporte au club

Après avoir adopté le regroupement de clubs d'athlétisme comme objet d'étude, et au vu des premières informations « arrachées » du terrain, quoique informelles, il fallait rapidement trouver par quel côté nous devrions aborder ces regroupements. Tout en restant dans l'optique d'une meilleure compréhension de ce phénomène, deux axes prioritaires ont été retenus, ceux que nous avons jugés pertinents pour une meilleure compréhension de ce phénomène : le

premier axe concernant le contexte et les mobiles de leur avènement, les principaux acteurs et enjeux, tout comme leur logique. Le second axe, a plutôt privilégié l'impact du regroupement sur l'organisation du club, notamment la structure, sa culture et sa gouvernance, tout comme la mobilisation des ressources (humaines, financières, voire infrastructurelles), de même que la résolution quotidienne des difficultés du club. Dès lors, nous avons conçu un guide d'entretien général, intégrant nos deux axes. Ci-dessous, le guide général d'entretien.

GUIDE GÉNÉRAL D'ENTRETIEN

Présentation historique du club et de l'athlétisme dans la région lyonnaise

Historique de la pratique de l'athlétisme à Lyon

Présentation géographique économique et sportive des clubs

* commune d'appartenance, *lieu des installations,

*encadrement technique, *disciplines phares/spécialités, *nombre d'athlètes, *niveau de pratique

*les ressources financières du club, leurs origines

*la place de la mutualisation des ressources

Historique et trajectoire organisationnelle du club

*naissance du club et son statut à l'origine, *organisation du club avant le regroupement, *le nombre de regroupements effectués et avec quel(s) clubs

La vie du club pendant la phase de transition

Les choix d'un mode de regroupement

*les formes de regroupement, *les mobiles qui conduisent vers un regroupement, *la situation économique du club avant le regroupement, *avantages/inconvénients ou caractéristiques de chaque forme de regroupement, *les étapes de la mise en place d'un regroupement, *les mobiles qui conduisent vers l'échec d'un regroupement

La mise en place des organes dirigeants

Le cas d'une fusion : *mise en place du premier comité directeur, *mise en place du premier bureau ; le cas d'une entente :

La vie du club après le regroupement

Conséquences du regroupement sur la vie du club

*les relations humaines au sein des clubs regroupés, *la mise en place de la culture du club fusionné, *la place de la mutualisation des ressources au sein du club regroupé, *les ressources financières du club regroupé, *la résolution des problèmes quotidiens du club après le regroupement

La particularité de notre guide général d'entretien vient du fait que, personne sur le terrain, n'a pu aborder tous les thèmes évoqués, après le test qu'il a subi. Cela s'entend du fait que, nous voulons comprendre, cerner, saisir un phénomène antérieur à plusieurs modalités dont la plupart des acteurs actuels n'a pas été témoin, et qu'en outre, très peu d'acteurs ont

vécu toutes les modalités du phénomène étudié et quand ils les auraient vécus, ils sont rares à l'avoir vécu dans plusieurs clubs différents. Ajouter à cela, le ressenti personnel qui peut être différent selon les personnes ayant vécu le même phénomène dans les mêmes conditions. Cette particularité de notre guide a quelque peu conditionné non seulement le choix de nos interlocuteurs qui ont été ciblés sous le prisme de la complémentarité et de la vérification des informations, mais aussi, la technique d'analyse de nos données, qui se devait d'être adaptée à cette forme de recueil de données : l'analyse qualitative par théorisation ancrée. Nous y reviendrons plus tard.

Après la construction de notre objet d'étude, commence un nouveau travail de terrain, à partir d'entretiens et d'observations. Mais avant, il va falloir délimiter ce terrain d'étude, mettre sur pieds des critères permettant le choix des clubs à visiter et des personnes à rencontrer, tout comme arrêter les contenus d'entretien de l'individu à rencontrer, sachant qu'aucun membre de club ne pouvait répondre dans son intégralité au contenu du guide général d'entretien.

2-1 Délimitation du terrain d'étude

2-1-1 un terrain taillé pour une possible saturation des formes de regroupements

Le regroupement de clubs d'athlétisme étant choisi comme objet d'étude, il fallait bien savoir à quelle échelle ce phénomène allait nous intéresser. Est-ce le niveau mondial, continental, ou alors l'échelle d'un pays, d'une région, d'un département ou d'une ville ? À ce niveau, notre lieu de résidence, les moyens mis à notre disposition pour réaliser nos recherches et la capacité à constituer un réseau relationnel dans le milieu de l'athlétisme ont guidé nos choix. Il s'est avéré que la ville de Lyon nous offrait plus d'opportunités dans la création d'un réseau que d'autres villes de la région Rhône-Alpes⁵⁴. Cependant, la ville de Lyon ne disposant pas suffisamment de clubs d'athlétisme, n'a pas été jugée adéquate pour suffire à notre terrain

⁵⁴ Devenue de nos jours Auvergne-Rhône-Alpes.

d'étude. En effet, elle ne nous donnait pas la possibilité de faire le tour de la plupart des formes de regroupements des clubs d'athlétisme, autrement dit, elle ne nous garantissait pas la saturation en termes de formes de regroupements de clubs d'athlétisme. En revanche, le Grand Lyon regroupe assez de clubs d'athlétisme, nous donnant par cette diversité l'occasion de rencontrer plusieurs formes de regroupement, d'où notre choix comme terrain d'étude au détriment du département du Rhône qui nous a paru vaste.

Ayant commencé notre étude avant l'avènement de la métropole lyonnaise, le Grand Lyon désignait les limites géographiques de notre étude. Aujourd'hui, la métropole lyonnaise épouse les limites géographiques du Grand Lyon, nous poussant à reconsidérer les limites géographiques de notre terrain d'étude comme étant celles de la métropole lyonnaise. Je vous rappelle que dans notre travail, Grand Lyon et Métropole lyonnaise sont donc synonymes.

2-2 le choix des clubs, ou l'échantillonnage : une construction progressive

Trois principaux critères ont guidé le choix des clubs : le statut de club regroupé, l'affiliation à la FFA et la variation des activités proposées aux adhérents. À ces trois critères s'ajoutait celui non moins important de l'ouverture, car nous ne pouvions travailler avec des clubs qui n'étaient pas disposés à nous accueillir pour échanger.

Le Grand Lyon compte 23 clubs d'athlétisme en cette saison 2013/2014. En termes de nombre, tout dépend de la source d'information. Pour le comité d'athlétisme du Rhône, sa liste répertorie 30 clubs, parce qu'elle nomme les clubs maîtres et leurs sections locales, tandis que la liste de la FFA dans son classement, ne tient compte que des clubs maîtres, conformément au règlement des regroupements de clubs. Pour ce manque d'homogénéisation que connaît le nombre de clubs d'athlétisme, une entrée par le nombre de clubs, nous a paru moins intéressante. Cependant, parmi ces clubs la moitié, soit 50 %, ne propose que du running et de la course sur piste à ses adhérents et évolue en solitaire (cf. chap. 2). De plus les 3 premiers

clubs dans le Grand Lyon (classement comité d'athlétisme du Rhône 2014/2015) possèdent à eux seuls plus de 53 % du nombre total de licenciés en athlétisme du Grand Lyon et ont pour forme organisationnelle le regroupement entente/fusion de clubs pratiquant la même discipline sportive. Ces 3 premiers clubs font aussi partie des rares clubs à proposer à leurs adhérents un large panel de pratiques athlétiques.

Les divisions de pratiques, au-delà des critères de clubs ci-dessus évoqués, pouvaient aussi être pour nous un critère sélectif. Cependant, il s'est avéré que les divisions de pratiques n'étant pas fermées en athlétisme elles restent ouvertes à toute performance individuelle atteignant ses minimas. Ainsi un(e) athlète qui évolue dans un club de national 1 A ou B ou de national 2 peut effectuer le championnat d'élite si elle/il obtient les minimas requis. Ces divisions selon le niveau de pratique ne comptent que pour le championnat national interclubs. Ainsi, nous n'avons pas cru intéressant d'aborder le phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme à travers un niveau de pratique quelconque.

Compte tenu de ce qui précède, nous avons ainsi retenu les quatre (4) critères suivants : l'affiliation à la FFA, les activités proposées aux adhérents, la forme de regroupement, et l'ouverture du club à notre endroit.

Par forme de regroupement, nous avons retenu le pionnier ou encore, le club qui pour nous, incarnait au mieux la forme de regroupement. Ainsi, au départ l'Entente Sud Lyonnais (entente), Lyon Athlétisme (fusion) ont été choisis. L'AC Tassin (évolution en solitaire) a été retenu pour percer son mystère, lui qui évolue encore en solitaire alors que le regroupement semble être l'air du temps. Sa position met-elle en évidence des inconvénients liés aux regroupements de clubs ou cache-t-elle des influences quelconques ?

Tout à côté de ces « pionniers » nous avons voulu regarder ce qui se passait tout autour et confronter d'autres clubs à la réalité de ceux qui sont considérés par nous comme

« pionniers ». C'est dans cet ordre d'idées que nous nous sommes intéressés, en tant que clubs témoins, à l'ASVEL Athlétisme de Villeurbanne, l'AFA Feyzin et le Décines Meyzieu Athlétisme (DMA). Au vu des informations que nous recueillîmes sur le terrain, une nouvelle forme d'entente fut découverte auprès de l'ASVEL Athlétisme. Ainsi, l'ESL ne suffisait plus pour obtenir un maximum d'informations sur les ententes. Dès lors, nous nous sommes retournés vers l'ASVEL Athlétisme qui incarne une forme particulière d'entente, afin de découvrir la nouvelle facette de ce phénomène qu'est l'entente de clubs et de compléter les informations recueillies à travers l'ESL. Une manière pour nous de recueillir un maximum d'informations sur l'entente de clubs. L'apport de ces « clubs témoins » nous conduit, à travers leurs spécificités diverses et complémentaires, non seulement à saturation des informations autour des regroupements, mais aussi, nous conforte dans la compréhension de certaines conséquences des regroupements de clubs, notamment sur la construction du territoire d'un club et l'influence de la distance géographique séparant les sections locales sur la « supposée » mutualisation des ressources dans une entente de clubs d'athlétisme.

Ces clubs choisis pour notre étude (Lyon Athlétisme, Entente Sud lyonnais et l'AC Tassin), les plus importants de l'agglomération lyonnaise ont été l'objet d'une description détaillée au chapitre 2. À ces clubs choisis, nous pouvons rajouter l'ASVEL Athlétisme qui a contribué à saturer d'une manière ou d'une autre la forme de regroupement dénommée Entente de clubs.

Le tableau 4 présente la liste des clubs approchés, leur statut dans notre étude, leurs spécificités et leur forme de regroupement

Tableau 4: liste de clubs d'athlétisme approchés dans le cadre de notre recherche.

clubs	statut	Forme de regroupement	spécificités
Entente sud lyonnais	pionnier	Entente-cr�ation	Distances g�ographiques grandes entre sections locales ; fr�quentations tr�s limit�es entre sections locales
ASVEL Athl�tisme Villeurbanne	t�moin	Entente-absorption (mais a connu une fusion-absorption, bien avant)	Avait connu une fusion-absorption (avec le VLAC), par la suite, une entente-absorption avec le CAMN et MIRIBEL ; distances entre sections locales tr�s proches ; fr�quentations illimit�es entre sections locales
Lyon Athl�tisme	pionnier	Fusion-cr�ation	Fusion entre deux sections d'athl�tisme de deux clubs omnisport : l'ASPTT et le LOU ; pas de conservation des aires de pratique par l'ASPTT Athl�tisme qui rejoint les installations du LOU Athl�tisme ; cr�ation d'une section locale � la Duch�re (Lyon Athl� La Duch�re)
DMA	t�moin	Fusion-cr�ation	Fusion entre deux sections d'athl�tisme de deux clubs omnisport : club sportif de D�cines (CSD) et le foyer des jeunes et d'�ducation populaire de Meyzieu (FJEP). Les sections d'athl�tisme de ces clubs omnisport sortent � tour de r�le du club omnisport avant de fusionner.
L'AC TASSIN	Pionnier et t�moin	Evolution en solitaire	Reste conscient des enjeux de d�veloppement et ouvert � un �ventuel regroupement si les effectifs le leur imposait ; m�me si pour l'instant, la majorit� des athl�tes pratique du running et ne trouve pas

			l'intérêt d'un regroupement et le fait savoir pendant les concertations. Création d'une section locale à Dardilly
l'AFA Feyzin Vénissieux	témoin	Evolution en solitaire	Est une évolution en solitaire par rapport au règlement et une fusion par rapport à sa mise en forme pratique. Même si le passage du nom de AFA Feyzin à AFA Feyzin Vénissieux est révélateur du rapprochement des deux villes autour du club d'athlétisme AFA.

2-3 Les personnes à interviewer, choix ciblés dans un esprit de complémentarité et de vérification

Compte tenu de la particularité de notre objet d'étude qui nécessite un minimum de connaissances historiques des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise, pouvant retracer leur parcours organisationnel dans un passé plus ou moins récent, il nous a été nécessaire de rencontrer au sein/hors des clubs, des personnes ayant passé assez de temps dans le « milieu » de l'athlétisme en général et dans les clubs en particulier, ces personnes étant capables et disposées à partager avec nous leur expérience sur la trajectoire de développement du club. Cette spécificité de notre objet d'étude semblait déjà opérer une sélection naturelle des personnes à interviewer. Pour ces raisons sus-évoquées, les présidents de clubs n'étaient pas systématiquement sollicités, principalement ceux qui avaient une courte expérience de direction et qui sont par ailleurs nouveaux au sein du club. En revanche, ces présidents ou autres dirigeants de clubs étaient pour nous, le levier à activer pour toucher la(es) « bonne(s) personne(s) ». Dans ce sens, certaines personnes sollicitées reconnaissent leurs limites par rapport à leurs connaissances pour répondre à toutes nos questions et prenaient soin de nous orienter vers la personne la mieux indiquée, sans pour autant manquer de donner leur point de vue hors micro. La riche expérience et la disponibilité ont ainsi guidé nos choix. Ces personnes

ont été approchées de deux manières, à savoir, formelle et informelle, parfois les deux au cours du même entretien quand la personne exigeait l'arrêt de l'enregistrement pour pouvoir continuer de parler. Combien de fois avais-je entendu cette phrase : « ... *cette fois-ci vous couperez tout d'abord votre dictaphone pour que je réponde à votre question, ... pour que j'évoque tel aspect du problème évoqué...* » ? Ne pouvant forcer personne à donner les informations dont nous avions besoin, nous nous sommes contentés de bonnes âmes disponibles et compétentes qui ont bien voulu nous donner un coup de main dans nos recherches à travers les informations qu'elles ont accepté nous fournir. Nous avons pu échanger plusieurs fois avec une cinquantaine d'individus de manière informelle et formelle mais seule, une dizaine de personnes aux casquettes multiples, a accepté de parler face à un dictaphone, quoique prenant parfois le soin, quand elle le trouvait nécessaire, d'exiger la mise « *off* » du dictaphone pour continuer la conversation. Nous avons recueilli un total de neuf heures et quarante-trois minutes (09 h 43) d'échanges enregistrés, soit cent-quarante pages de verbatim environ, loin des trois, voire quatre cents habituels.

Certaines personnes étaient à la fois dirigeant de club, parent d'athlète, membre du comité, athlète. D'autres se présentaient parfois comme étant ancien athlète, ancien dirigeant, encadrant, bénévole.... La multiplicité des casquettes des personnes interviewées nous a permis d'obtenir les sensibilités de la plupart des niveaux constitutifs et hiérarchiques d'un club et de certains acteurs du regroupement des clubs. Ainsi, un dirigeant de club, pouvait bien défendre les intérêts du club, ceux des parents, des athlètes, de la FFA et ses structures déconcentrées, ceci a représenté pour nous un gros avantage dans ce « petit monde » de l'athlétisme où les langues éprouvent toutes les difficultés à se délier, pis encore, devant un enregistreur. Voici la liste des personnes ayant accepté de nous livrer un témoignage devant un micro. Cette liste ne tient pas compte des personnes qui nous ont exclusivement fourni des informations hors micro,

concernant pourtant la majorité des clubs sollicités. Pour des questions de confidentialité, leurs noms ont été modifiés en pseudonymes.

Tableau 5 : liste des personnes ayant accepté au moins un entretien formel.

Pseudonymes Personnes interviewées	code	Situation professionnelle	Situation familiale	Titre(s)	Nombre et durée d'interviews
Berto*	001	retraité	Père de famille	Membre du comité directeur de Lyon Athlétisme ; s'occupe du partenariat avec les établissements scolaires	48 minutes
Jame	002	retraité	Père de famille	Ancien athlète ASPTT, ancien dirigeant ASPTT, a suivi l'évolution de l'ASPTT jusqu'à la fusion avec le LOU pour créer Lyon Athlétisme en passant par l'entente avec l'ASU Bron, entraîneur demi-fond Lyon Athlétisme, parent d'athlètes, époux de l'actuelle présidente de Lyon Athlétisme	36 min + 48 min
Jemia	003	En activité	Père de famille	Président AC Tassin, parent d'athlète, membre du comité d'athlétisme du Rhône	1h17min
Pamin	004	retraité	Père de famille	Fondateur du VLAC, initiateur de la fusion ASVEL Athlétisme et VLAC, ancien président de l'ASVEL Athlétisme, président d'honneur de l'ASVEL Athlétisme, trésorier général de l'ASVEL omnisport	1h15min
Syrey	005	En activité	Père de famille	Président s/l ESL ASU Bron, ancien athlète, parent d'athlète	1h+1h
Viquie	006	Retraité	père de famille	Ancien dirigeant du LOU Athlétisme, a suivi de prêt la fusion du LOU et ASPTT Athlétisme pour la création de Lyon Athlétisme, membre du tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme pendant 3 ans environ.	1h14min
Yan	007	Retraité	Père de famille	Ancien athlète du LOU, ancien dirigeant du LOU, encadrant Lyon athlétisme, directeur technique Lyon athlétisme	32 min
Kata	008	En activité	Père de famille	Ancien athlète, ancien directeur technique de la section locale de l'ESL ASU Bron, entraîneur ESL ASU Bron	30 min

Ronelle	009	En activité	célibataire	Ancienne basketteuse ayant vécu une fusion de clubs en sport collectifs.	43 min
----------------	-----	-------------	-------------	--	--------

**Les fonctions/titres attribués à certaines personnes dans ce tableau ont probablement évolué à ce jour. Pour cette raison, nous tenons à souligner que celles ici présentées, sont valables pour la saison 2013/2014.*

Ce tableau 5 montre que les personnes interviewées sont majeures. Plus de la moitié est retraitées, ce qui montre que nous avons privilégié le vécu, l'expérience. Les personnes rencontrées pour échanger ont en majorité eu des postes de responsabilité en club, elles ont aussi vécu, pour la plupart, l'avant pendant et l'après d'un quelconque regroupement.

3- Difficultés rencontrées

Vient en premier lieu l'opacité qui caractérise la vie quotidienne des clubs d'athlétisme. L'on serait de prime à bord tenté de comprendre cette opacité en mettant en avant le contexte concurrentiel dans lequel ils évoluent. Cependant, l'explication de la portée des études réalisées n'a pas suffi pour convaincre certains irréductibles à se laisser aller dans un jeu de questions-réponses devant un enregistreur. Cette situation justifie en partie le nombre impressionnant de refus de la part des personnes sollicitées. Les moins radicales acceptaient parler, mais à la seule condition que l'enregistreur soit mis hors fonction. La place de choix qu'occupe cet outil de collecte de données dans mon travail de recherche, n'a pas suffi pour les convaincre à adopter une posture d'ouverture plus édifiante pour moi. À côté de ces difficultés, l'on peut aussi parler de l'indisponibilité de certaines personnes à interviewer. Il fallait parfois attendre près de neuf mois pour avoir un retour positif, ce, après plusieurs relances. Il ne serait pas superflu de noter le caractère à la limite, hostile à notre endroit, de certaines personnes sollicitées, qui n'ont pas daigné partager la moindre information avec nous, quoique convaincus qu'elles avaient beaucoup à nous dire. Ces personnes se distinguaient à travers de multiples rendez-vous qu'elles n'honoraient pas. La liste d'excuses, aussi longue qu'interminable nous renvoyait à notre

matière grise pour lire entre les lignes et comprendre une fin de non-recevoir en douceur et très « amicale ».

4- La collecte des données, dans un esprit de recouplement et de vérification

Compte tenu de la spécificité de notre objet d'étude, nous avons collecté nos données d'une manière un peu spéciale. Tout d'abord à base d'entretiens semi-directifs formels et informels et d'observations. Par la suite, les coupures de presses, les documents internes aux clubs et à la FFA dont la contribution à la vérification de certaines données empiriques et la participation à la reconstitution de certains faits relatés et parfois vécus sur le terrain, sont indéniables. Les interviews ont été presque personnalisées, tout en restant dans le canevas du guide général d'entretien. Ainsi, chaque personne interviewée ne pouvait intervenir que sur les domaines du guide qu'il maîtrisait le mieux, ou du moins sur l'exemple vécu. Et la suite des interviews allait dans le sens non seulement de compléter les informations restantes du guide général, mais aussi de vérifier les informations déjà à notre disposition. Il n'y a donc pas eu une période spécialement consacrée aux interviews. Elles étaient réalisées, et analysées au fur et à mesure, créant, un va-et-vient incessant entre le terrain et l'analyse des données, profitable pour la vérification des données sur le terrain et le recoupage des informations reçues. Les échanges informels avaient un certain avantage dans la mesure où ils pouvaient avoir lieu à n'importe quel endroit et étaient le seul moment où les intéressés semblaient « crever l'abcès ». Les observations ont été participantes et parfois non participantes.

4-1 les coupures de presse, comme principal relais du sens commun des regroupements de clubs d'athlétisme

Les coupures de presse mises à notre disposition ont dans la plupart des cas été de source électronique et principalement du journal Le Progrès. En effet, notre statut d'abonné à la bibliothèque municipale de Lyon, nous donnait l'opportunité de rentrer dans sa base de données et de faire des recherches liées à notre objet d'étude. Nous nous sommes prioritairement

intéressés aux numéros qui évoquaient les regroupements de clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon, tout comme d'autres sujets pouvant intéresser notre recherche, à l'instar de la labellisation, la spécialisation des clubs d'athlétisme. Dans le même ordre d'idées, les détails sur les difficultés qu'ont ces clubs à se maintenir au haut niveau n'ont pas été oubliées. Nous avons ainsi, de 1999 à 2015, recensé environ, 25 numéros de ce journal, pour une cinquantaine de pages qui nous gratifiaient d'informations soit autour de leur regroupement, soit alors autour de leur vie quotidienne. Certains numéros annonçaient ces regroupements, soit à travers les crises que vivaient ces clubs, soit à travers l'activisme des pouvoirs politiques autour de ce sujet, soit enfin par une complémentarité presque évidente sur le plan purement sportif, en comparant les résultats sportifs de certains clubs, ou en mettant en avant, leur incapacité à atteindre ou à s'inscrire dans la durée au niveau de pratique le plus élevé. Nous retiendrons que c'est le sens commun de ces regroupements qui est le plus mis en exergue, à savoir, faire de la complémentarité sportive leur principale source de motivation. Les coupures de presses à notre disposition, ne mettent pas en avant les interactions entre élus politiques-clubs-fédération, ni le caractère stratégique du choix des uns et des autres dans la formation d'un regroupement de clubs. Il en est de même pour ce qui est des avantages des regroupements de clubs dont ceux, sportifs sont le plus mis en avant par la presse locale. La presse ne voit les regroupements de clubs d'athlétisme que sous le seul angle de la complémentarité sportive, ce qui n'est pas très loin d'un leurre, car si c'est de loin l'un des critères les plus objectifs, il en demeure d'autres, plus stratégiques, qui à la limite s'imposent au club, tout en donnant une explication sociologique, structurelle, économique, voire managériale du regroupement des clubs. À travers cette revue de presse, l'on a pu recenser, acteurs, motivations, avantages et inconvénients des regroupements, tout comme leur échec et certaines causes y afférentes. Dans cette compilation de journaux, le parcours de certains clubs s'y trouve tracé, dans un va-et-vient permanent entre évolution solitaire et regroupement, où l'évolution solitaire semble être « une case de passage »

en attendant un (de) meilleur(s) partenaire(s). L'encadré suivant est un extrait de coupures de presses et notamment, l'un des 25 numéros du journal Le Progrès que nous avons consultés. Il met en évidence le sens commun du regroupement de clubs d'athlétisme qui le voit prioritairement sous l'angle de la complémentarité sportive.

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

vendredi 15 septembre 2000

Et si l'ASUB et l'ASPTT Lyon ne formaient qu'un

L'ASPTT Lyon et l'ASUB pourraient prochainement créer une Entente et mettre en commun leurs forces vives. Cette hypothèse, très récemment dévoilée par l'adjoint aux sports de Bron, bénéficie d'ores et déjà de toute l'attention de MM. Corgier et Reydellet, respectivement présidents de l'ASUB et de l'ASPTT. Une nouvelle qui risque de faire d'énormes vagues dans le monde de l'athlétisme si le projet actuellement à l'étude et très cher à Marcel Sultana voyait le jour, puisque cette entente formerait alors le premier club d'athlétisme du Lyonnais. Les répercussions attendues se situent bien entendu au niveau des performances sportives et du potentiel alors représenté. Ce système d'entente, précédant bien souvent la fusion des clubs associés, a déjà fait ses preuves à Bron. En son temps, l'ASUL et l'EMS fusionnaient pour former l'ASUB. Un tournant précurseur de celui qui attend peut-être désormais les deux plus importants clubs d'athlétisme de la région, d'autant plus que les deux parties intéressées semblent plutôt favorables à cette idée. Concurrencer les grands clubs" Ce système d'entente réunirait sous un même nom et un même club nos athlètes. Il permettrait de réaliser des objectifs difficiles à entrevoir lorsqu'on est seul ", détaille M. Reydellet. " Les intérêts principaux sont de structurer les écoles d'athlétisme et de développer une volonté d'action sociale. Deuxièmement, ceci nous permettrait de travailler en continuité et de mettre en commun des moyens pour des athlètes qui ne sont pas forcément des vedettes. Enfin, nous pourrions envisager de concurrencer plus directement les clubs parisiens et de mieux protéger nos athlètes. "M. Corgier, lui aussi favorable à une telle idée, relativise néanmoins la situation. " Cette idée d'Entente est une très bonne chose pour les clubs qui végètent mais dans notre cas, cela risque de faire perdre l'esprit de compétition entre les clubs ", estime-t-il. Les deux présidents sont au moins d'accord sur une chose. Si cette entente doit se faire, elle posera tout d'abord des problèmes statutaires. Il y a dix ans, l'ASPTT Lyon avait déjà refusé une fusion. " Il s'agit de faire comprendre l'intérêt d'une entente qui risque de remettre beaucoup de choses en cause ", avoue le président de l'ASPTT Lyon. Et de conclure : " s'il n'y a aucune avancée durant le mois d'octobre, nous attendrons six mois

"Note(s) : © 2000 Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés

.Numéro de document : news-20000915-PR-510564

PUBLI-C news-20000915-PR-510564Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : 2015-06-16

4-2 Des observations ciblées

Sachant que les associations en général et les clubs sportifs en particulier ont attiré assez de chercheurs, nous n'avons pas voulu revenir sur certains faits établis par ceux qui nous ont précédé dans la recherche, tels que le manque et parfois l'indisponibilité des ressources, comme le signale cette enquête sur les fragilités des associations menée par Viviane Tchernonog, chercheur au CNRS, en 2006. Cette enquête met en évidence les faiblesses d'une association, dont une part belle est faite aux ressources, quoique dans un sens associatif beaucoup plus large. Nos observations avaient ainsi pour but principal, d'essayer d'isoler l'impact du regroupement sur la vie quotidienne du club. Mieux, voir ce que le regroupement a apporté comme changement dans la vie quotidienne du club. Autrement dit, chercher à savoir si ce qui est présenté comme avantage, poussant le club vers une forme de regroupement, est vérifié sur le terrain, à l'instar de l'effectivité de la mutualisation des ressources dans le cas d'une entente, la sérénité du groupe au niveau des relations humaines au sein d'un club fusionné, parce que défendant les mêmes couleurs, le même maillot. À côté de cela, l'organisation administrative du club regroupé, ce que peut y apporter un quelconque regroupement, tout comme l'influence de ce dernier sur la gouvernance et la culture du nouveau club. Bien évidemment, toutes les stratégies utilisées par le club regroupé, allant dans le sens de la mobilisation de ses ressources, ont aussi fait l'objet d'une attention particulière dans nos observations. En effet elles nous permettaient de mettre en évidence la place de la mutualisation des ressources dans la vie d'un club, mais aussi, son effectivité sur le terrain. Ainsi nos observations se sont globalement orientées vers la gestion quotidienne du club notamment, les stratégies de mobilisation des ressources financières et humaines, surtout l'impact que pouvait avoir le regroupement dans ce travail de mobilisation des ressources. Ce choix sur la mobilisation des ressources, nous permet de nous démarquer de certains de nos prédécesseurs dans la recherche, qui parlent aussi des ressources, mais plus dans le sens de les caractériser, en constante diminution et de plus en plus

rare. La gestion du pouvoir dans un club, notamment les pôles de pouvoir au sein d'un club, la mobilisation des ressources financières et humaines (bénévoles), l'effectivité de la mutualisation des ressources, ce qui reste de la culture après le regroupement, ont été au cœur de nos observations. En résumé, notre attention durant l'observation a été focalisée sur la mobilisation des ressources financières et humaines, et l'impact du regroupement sur la vie quotidienne du club d'athlétisme, notamment sa structure, son organisation interne, sa gouvernance et sa culture. L'observation de tout cela a nécessité une certaine organisation de notre part et surtout une certaine présence en clubs.

Ainsi, je me suis rendu au club 2 fois par semaine pour entraîner, mardi et jeudi de 18h à 20h. À cela s'ajoutaient les déplacements en week end, lors des compétitions et ma participation à l'organisation d'un nombre considérable d'événements, qui m'offraient davantage de temps de présence en club pour vivre au mieux les stratégies organisationnelles, durant les saisons sportives 2012/2013 et 2013/2014. J'ai pu assister à l'organisation de certains événements⁵⁵, à deux assemblées générales et à toutes les réunions d'entraîneurs et à quelques formations pour entraîneurs et jeunes juges. J'ai aussi assisté à trois assises de clubs (2013, 2014 et 2015) organisées par la ligue Rhône-Alpes d'athlétisme et au déroulement de plusieurs compétitions et séances d'entraînement. Je n'ai pas eu l'occasion d'assister à une seule réunion des membres du comité directeur malgré ma demande et la promesse qui m'avait été faite allant dans ce sens. Cependant, j'ai eu l'honneur de recevoir les comptes rendus des réunions des comités directeurs et des AG de certains clubs.

Ainsi, lors des déplacements, j'ai pu voir comment les clubs s'organisaient pour diminuer leurs dépenses financières en prenant en commun un car de transport par exemple, en

⁵⁵ Déplacements pour compétitions, compétitions organisées par le club, préparation de certaines compétitions très importantes pour le club, à l'instar des interclubs par exemple.

sollicitant le soutien des parents lors des compétitions des tout-petits. En effet, certains clubs sollicitaient leur présence pour qu'ils accompagnent leur progéniture en compétition. Ce qui faisait des économies aux clubs, sur le plan financier. Le club mettait en contact des parents qui n'étaient pas véhiculés et ceux qui l'étaient, afin de s'entendre sur les modalités de déplacement. Les parents faisaient ainsi des économies sur le déplacement et se rassuraient d'un retour quelle que soit l'heure à laquelle prendrait fin la compétition. Des conflits, j'y ai assisté, entre encadrants, et entre encadrants et dirigeants. Ce genre de conflit se manifestait la plupart du temps par la non-participation du groupe d'entraînement de l'entraîneur indexé aux activités bénévoles du club. À Bron, tout comme à Pierre Bénite, j'ai pu constater les limites de la mutualisation des ressources et celles d'une collaboration entre sections locales d'une entente. Par contre à Villeurbanne, j'ai pu vivre l'effectivité d'une mise en commun des ressources au sein d'une entente fusse-t-elle absorption et concernant des clubs de calibres moyens et petits.

J'avais deux jours par semaine pour me rendre dans d'autres sites d'entraînement ou clubs, notamment les lundi et vendredi. Cependant en hiver, la plupart des clubs se retrouvaient à la halle de la Duchère, et je pouvais observer le degré de collaboration entre membres d'un même club ou de clubs différents.

Pour ce qui est des pôles de pouvoirs au sein d'un club d'athlétisme, nous profitons des séances d'entraînements et des compétitions pour voir à l'œuvre, encadrants, leur groupe d'entraînement et les dirigeants. En entraînements, l'on pouvait observer le respect des règles internes du club ne serait-ce que pour ce qui est de la constitution des groupes d'entraînement, et les relations entre entraîneurs, dont l'observation se poursuivait lors des compétitions et en déplacement. En compétition organisée par le club, la participation des groupes d'entraînements aux activités bénévoles du club était au centre de notre observation.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, j'observais les stratégies mises sur pieds par le club pour augmenter ses entrées en termes de finances, hormis des subventions et celles concernant la mobilisation des ressources humaines, bénévoles, encadrants, athlètes et salariés.

L'encadré suivant évoque, une scène vécue dans le cadre des observations. Il va dans le sens d'étayer les pôles de pouvoir entre dirigeants et encadrants au sein d'un club d'athlétisme.

En ces jours des 1^{er} et 02 mars 2014, Lyon Athlétisme organise le championnat de France cadet et junior d'Epreuves combinées à la Halle Stéphane Diagana de la Duchère. Pour la réussite de cet événement, du moins, l'un des points du cahier des charges à respecter est l'obtention d'un nombre minimum de bénévoles nécessaires à l'organisation de l'événement. Pour le club, il n'y avait pas mieux que la mobilisation de tous ses membres. Bien avant cette date, environ huit semaines à l'avance, le club avait pris sur lui de mobiliser tous ses membres à travers les voies les plus reconnues et sensibles : mails, réseaux sociaux et la mobilisation des entraîneurs lors des réunions des entraîneurs pour que ces derniers mobilisent à leur tour leur troupe pour la réussite de cet événement. Chaque semaine, le club faisait le point sur le nombre de bénévoles déjà disponible et le nombre à trouver, et informait par mail chaque membre. Mais le jour de la compétition, certains groupes d'entraînement ont brillé par leur absence. En effet, seuls les groupes d'entraînement fidèles aux dirigeants ont répondu présent. Le club a dû faire appel à certains parents d'athlètes et amis pour atteindre le nombre de bénévoles nécessaires pour l'organisation de cet événement. Ci-dessous, l'extrait d'un mail du club, trois jours avant la compétition, confirmant les difficultés à obtenir le nombre de bénévoles nécessaires.

Lyon Athlétisme <lyonathletisme@orange.fr>

À

Noël (DM/MA) SEROL Pierre BRES THIEFFENAT Delphine Jimmy JEAN-JOSEPH Andre LARMANDE et 12 autres...

02/25/14 à 4:27 PM

Salut à tous,

Ce weekend ont lieu les championnats de France d'EC et de Marche.

Suite à quelques défections de dernières minutes il nous manque quelques personnes pour que tout roule.

Si vous êtes dispo ou avez des connaissances qui seraient intéressées faites-moi signe.

Merci d'avance.

Cordialement

Pour LYON ATHLETISME
Julien BERNARD-GODET

4-3 Les interviews

Nous revenons toujours sur la spécificité de notre objet d'étude, les regroupements de clubs d'athlétisme, pour lesquels, si chacun peut en parler, donner son avis, très peu de personnes ont pu en être témoin. Ceci étant compréhensible par le fait qu'ils ne concernent pas forcément tous les clubs d'athlétisme d'une part, et à un fait presque naturel, celui du renouvellement des effectifs de toute structure, pour faire face soit au vieillissement ou à des départs de certains membres, d'autres part. Nous ne saurions omettre le fait que les regroupements de clubs se présentent sous quatre formes et que très peu de personnes peuvent estimer avoir vécu les quatre formes. Nous rappelons ici que, les rares personnes capables d'en parler ne sont pas toutes disposées à le faire devant un enregistreur. Une voie s'est donc ouverte pour des interviews personnalisées à la limite, tout en restant dans le cadre prédéfini par le guide général d'entretien. Néanmoins, les interviews, au-delà de leur personnalisation, faisaient rejaillir de temps en temps des questions semblables, nous permettant à la fois de recouper les informations, mais de les vérifier sur le terrain. Chaque personne interviewée ne pouvant parler que de son cas spécifique, ou des cas qu'elle maîtrise le plus, sur la base de l'expérience vécue. Même s'il faut reconnaître que, sur le terrain, certaines personnes évoquaient beaucoup plus les faiblesses de la forme de regroupement choisie par le club voisin et ignoraient presque les manques ou défaillances de la forme de regroupement choisie par leur propre club. Ainsi, les faiblesses de la forme de regroupement du club A étaient plus révélées par le club B et vice-versa. Nous avons conçu au final, une dizaine de guides d'entretien sur la base du guide général, en fonction des personnes qui ont accepté d'échanger face à un microphone. Ces interviews ont été réalisées et exploitées, les unes après les autres, nous permettant à chaque fois de retour sur le terrain, de vérifier et parfois de compléter les informations déjà à notre disposition. C'est aussi dans ce sens que certaines personnes ont été sollicitées plus d'une fois selon leur expérience et étant possesseurs d'informations dont nous avons besoin. Bien évidemment, si

le guide d'entretien général a été conçu aux termes d'un premier travail de terrain qui a abouti à la construction de notre objet d'étude, les guides d'entretien personnalisés ont été conçus progressivement, sur la base du guide général, dans un esprit d'obtention, vérification et complémentarité d'informations, le tout allant dans le sens de recueillir les informations les plus pertinentes pour notre étude concernant les regroupements. Cette démarche nous a été imposée par la réalité du terrain : la rareté des personnes à interviewer, leur indisponibilité et le refus presque systématique de parler face à un dictaphone, leur incapacité à pouvoir développer en intégralité les thèmes du guide général d'entretien, des attentes d'interview interminables, allant parfois jusqu'à neuf mois.

À côté de ces interviews formelles, une multitude d'interviews informelles a été menée, où certains sujets sensibles ont le plus souvent été soulevés, à l'instar de la véritable implication des collectivités territoriales dans le choix de la forme de regroupement que doit effectuer le club. L'on a ainsi appris que le club qui ne marcherait pas selon la volonté de la collectivité locale perdrait son soutien. Il en est de même de l'échec de certains regroupements ou alors du blocage du processus de réalisation de certains autres dont le doigt accusateur est pointé sur l' élu politique local. Il est à souligner que les élus locaux clament hors dictaphone, la totale liberté dont jouissent les clubs de leur localité à pouvoir s'organiser, conformément à la loi 1901. Les causes des démissions de certains membres influents des clubs se sont révélées, plus liées à l'incompatibilité des relations humaines fruit d'un ego surdimensionné de certains membres, que des problèmes de famille officiellement évoqués. Les véritables causes du retrait de certains groupes d'entraînement des activités bénévoles du club, le plus souvent liées à une mésentente entre dirigeants et encadrants, surtout quand l'ego s'en mêle. Le manque d'un soutien beaucoup plus important des élus locaux à l'athlétisme est aussi évoqué. Ces derniers sont par ailleurs accusés de n'avoir d'yeux que pour les sports de haut niveau. Certains salariés n'ont pas hésité à nous faire quelques confidences révélant plutôt les critères de sélection d'un

salarié et sa gestion au sein du club. Il est ainsi appelé à avoir plusieurs casquettes et à se livrer aussi aux activités bénévoles, notamment en fin de semaine, lors des compétitions, c'est-à-dire qu'il ne connaît pas d'heures supplémentaires. Le salarié reconnaît ainsi que ses missions effectives au sein du club vont au-delà du cahier des charges que lui « impose » son contrat de travail, ouvrant par là une brèche sur la mobilisation des ressources des clubs.

Les encadrés ci-après, présentent les guides d'entretien et entretiens personnalisés.

La première interview avec Jame nous présentait en général l'organisation de l'ASPTT avant les différents regroupements vécus, sans oublier les motivations d'un attachement à un club en tant qu'athlète, parent d'athlète, encadrant et dirigeant. Il nous a aussi informés sur les motivations autour du choix d'une entente, mieux, ce qui pousserait un club à choisir une entente de clubs comme forme de regroupement.

GUIDE premier ENTRETIEN AVEC Jame 12/08/2013

Présentation de Jame

*Statut social, *au sein du club, *arrivée au club, *nombre de clubs connus

Organisation de l'ASPTT avant l'Entente Grand Lyon

*statut de l'ASPTT Athlétisme, *origine ressources financières, *salariés,
*bénévoles

Rapprochement vers l'ASU Bron et création de l'Entente Grand Lyon

*mobiles du rapprochement de l'ASU Bron, * mobiles du choix d'une entente,
*mise en place de l'Entente Grand Lyon, * organisation au sein de l'Entente
Grand Lyon, *causes de l'échec de l'Entente Grand Lyon,

Avantages/inconvénients d'un regroupement

*avantages/inconvénients d'une fusion, *avantages/inconvénients d'une
entente

Premier entretien avec Jame : Bonjour M. Jame, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon1. Je prépare une thèse de doctorat autour de l'organisation des associations sportives, notamment les regroupements de clubs d'athlétisme. Permettez-moi de vous rassurer, tout ce qui sera dit ici, sera non seulement utilisé dans le cadre strict de mes recherches, mais restera confidentiel. Vous êtes depuis un certain temps dans le milieu de l'athlétisme, vous avez été à l'ASPTT Lyon, vous avez suivi, sans exagération, toutes les transformations que ce club a connues, l'entente avec l'ASU Bron, le départ du sponsor principal (les postes et télécommunications) et la fusion avec le LOU Athlétisme pour former Lyon Athlétisme, club pour lequel vous défendez actuellement les couleurs. Fort de cette expérience, vous avez été sollicité pour cet échange, afin de la partager, autour des fusions et ententes de clubs, conformément au guide d'entretien qui vous est parvenu.

Thèmes	Questions ouvertes	relances	Réponses
Organisation du club avant le regroupement	Pouvez-vous nous parler de l'organisation de l'ASPTT avant son entente avec l'ASUB Bron ?	<ul style="list-style-type: none"> -quel était le statut de l'ASPTT avant l'entente ? -quelles étaient les ressources financières de l'ASPTT avant l'entente ? -le club employait-il un ou des salariées ? qui s'en chargeait -les bénévoles étaient-ils suffisant ? de quelles couches sociales provenaient-ils ? 	<ul style="list-style-type: none"> -club d'athlétisme section sportive d'un club omnisport, aux ressources financières et humaines suffisantes - poste, ville de Lyon et éventuellement d'autres sponsors -emploi de salarié pris en charge par la poste -les bénévoles, employés temporairement mis en disposition du club, le temps d'une manifestation
Rapprochement vers un regroupement	Pouvez-vous nous donner les raisons qui amènent l'ASPTT à se rapprocher de l'ASU Bron pour une entente, la mise en place et le fonctionnement de cette nouvelle entité ?	<ul style="list-style-type: none"> -concrètement, qu'est-ce qui pousse votre club vers une entente ? -pourquoi avoir choisi une entente ? - pouvez-vous nous raconter la mise en place de cette entente ? -racontez-nous le fonctionnement interne au sein de l'entente Grand Lyon -pouvez-vous revenir sur les causes de l'échec de l'entente Grand Lyon ? 	<ul style="list-style-type: none"> -diminution des ressources financières, diminution de l'apport du sponsor -faire face aux difficultés financières tout en sauvegardant l'identité du club -consultations, élaboration du code de fonctionnement, présentation aux différentes AG pour approbation -chacun évolue en autonomie financière et administrative, se retrouvent pour les compétitions et certaines réunions importantes pour le club -pas de sentiment véritable de former « un », beaucoup plus de sentiment de concurrence que de collaboration

Les pour et les contres d'un regroupement	Pouvez-vous nous parler des avantages et inconvénients d'un regroupement ?	-Pourquoi une entente avec l'ASU Bron au lieu d'une fusion ? -Pourquoi une fusion avec le LOU au lieu d'une entente ?	-préservé identité et culture, autonomie, pas de sentiment d'appartenance -formation d'une entité unique, pas de doublon sur le plan administratif, défendre un même maillot, les mêmes couleurs
---	--	--	---

La deuxième interview de Jame, nous retraçait pas à pas le parcours de l'ASPTT jusqu'à la fusion avec le LOU pour former Lyon Athlétisme, en passant par l'entente Grand Lyon qui n'est autre que l'entente entre l'ASPTT et l'ASU Bron, sans pour autant oublier la vie quotidienne de l'ASPTT, les causes de la rupture de l'entente avec l'ASU Bron, les raisons du choix d'une fusion (au lieu d'une entente) avec le LOU (et pourquoi pas un autre club ?). Cette deuxième interview avec Jame est aussi revenue sur la vie du nouveau club Lyon Athlétisme (fusion LOU et ASPTT), la construction de la culture de ce nouveau club, la mise en place de certains organes dirigeants à l'instar du tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme, ainsi que la place qu'occupe la ville de Lyon dans la création de ce nouveau club.

GUIDE deuxième ENTRETIEN avec Jame 19/03/2014

Présentation de l'ASPTT

*commune d'appartenance, *lieu des installations, *encadrement technique,
*disciplines phares, *l'ASPTT et la mutualisation des ressources

Organisation de l'ASPTT

*origine ressources humaines, *origine ressources financières, *relation avec la mairie,
* organigramme, *fonctionnement par rapport à l'omnisport

Rapprochement vers le LOU Athlétisme

*les mobiles du choix d'une fusion et non plus une entente, *le choix du LOU et non un
autre club,

Mise en place de la fusion ASPTT-LOU et création de Lyon Athlétisme

*déroulement de la création de Lyon Athlétisme, *mise en place du tout premier
comité directeur de Lyon Athlétisme, *choix du tout premier bureau

Soutien de la ville de Lyon

*les raisons du soutien de la ville de Lyon,

Évolution des structures administratives et ressources financières après la création de
Lyon Athlétisme

*évolution du comité directeur, *devenir des anciens membres du comité directeur,
*évolution des ressources financières Lyon athlétisme

Évolution des relations humaines au sein de Lyon Athlétisme

* en début de fusion, *des années après la fusion, *causes de cette évolution

Bonjour M. Jame, je reviens vers vous comme initialement prévu dès le premier entretien. Justement, à ce jour de mon enquête, les thèmes soulevés à travers le guide d'entretien que je vous ai fait parvenir n'ont pas encore été abordés et, vous semblez être l'une des rares personnes à pouvoir nous en dire davantage, étant entendu que vous avez été à l'ASPTT tout d'abord en tant qu'athlète, dirigeant et encadrant. De plus, vous avez vécu toute la trajectoire organisationnelle de l'ASPTT, jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, après la création de Lyon Athlétisme, fusion entre LOU et l'ASPTT. Pour ces raisons, nous sommes revenus vers vous, échanger, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Je vous rassure une fois de plus que la confidentialité reste de mise et que les données de notre échange ne serviront qu'à nos travaux de recherches.

Thèmes	Question ouverte	Relances	Réponses
Présentation de la structure	Pouvez-vous nous présenter l'ASPTT Lyon ?	<ul style="list-style-type: none"> -quelle était sa commune d'appartenance ? -où se trouvait votre site d'entraînement ? -et votre encadrement technique ? -quelles étaient les disciplines phares du club ? -l'ASPTT faisait-elle déjà recours à une quelconque mutualisation des ressources ? -si non, pourquoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Lyon 7^e -Saint Priest -des entraîneurs qualifiés et compétents -périodique, en fonction de générations d'entraîneurs et d'athlètes -pas du tout avant l'entente Grand Lyon -club aux moyens financiers et humains suffisants
Organisation du club avant le regroupement	Pouvez-vous nous parler de l'organisation de l'ASPTT en général ?	<ul style="list-style-type: none"> -son organisation au sein de l'omnisport -quel était son organigramme ? -et des relations avec la mairie ? -origine ressources humaines -que savez-vous de l'origine des ressources financières ? 	<ul style="list-style-type: none"> -autonomie sur le plan sportif, encadré par l'omnisport sur le plan financier -organigramme classique en interne (AG, CD, bureau, responsables par spécialité) chapoté par l'administration de l'omnisport -bonnes relations avec la mairie de Lyon 7^e et celle de Saint Priest -bénévoles circonstanciels en provenance de la poste -Lyon 7^e, Saint Priest, poste, sponsor, partenaire

Rapprochement vers un regroupement	Pouvez-vous nous parler des mobiles qui conduisent l'ASPTT à fusionner avec le LOU, et pourquoi le LOU et non un autre club ?	-bref rappel de la situation économique de l'ASPTT avant la fusion ? -pourquoi une fusion et non plus une entente ? -pourquoi fusionner avec le LOU ?	-baisse continue des subventions, diminution considérable de l'apport financier du principal partenaire financier, perte imminente d'infrastructures -éviter les inconvénients d'une entente -volonté de la ville de Lyon, LOU athlétisme en difficultés en train de déposer le bilan
Mise en place d'un regroupement et création d'un nouveau club	Comment s'est déroulée la création de Lyon Athlétisme sur la base d'une fusion ASPTT-LOU ?	-quelles sont les étapes de la création de Lyon Athlétisme ? -parlez-nous de la constitution du tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme -comment s'est déroulé le choix du tout premier bureau ? -l'adhésion des membres pour le projet de fusion a-t-elle été totale ?	-concertations entre les deux parties, élaboration des statuts, présentation du projet à chaque AG pour adoption, puis création du club -nombre équitable de membres en provenance des deux clubs -l'expérience et l'alternance des postes ont guidé la constitution du tout premier bureau -pas du tout, il y a toujours des pertes
Soutien de la ville	Pouvez-vous justifier le soutien que la ville porte à ce projet de création de Lyon Athlétisme ?	-la ville de Lyon avait-elle été consulté avant votre fusion ? -d'après vous pourquoi serait-elle favorable à votre fusion ?	-oui -projet rentrant dans le développement de la pratique sportive et celle des infrastructures de la ville de Lyon
Evolution des structures administratives et financières après le regroupement	Parlez-nous de l'évolution des structures administratives et financières de Lyon Athlétisme	-pouvez-vous revenir sur l'évolution du comité directeur actuel de Lyon Athlétisme ? -que deviennent ces anciens membres ? -quelles sont les provenances des ressources financières actuelles de Lyon athlétisme ?	-arrivée de nouveaux membres n'ayant appartenu ni à l'ASPTT, ni au LOU, contre le départ de certains anciens membres, diminution du nombre total de membres, très peu de membres du LOU y sont encore présent -les anciens membres s'occupent de leur famille -au-delà des licences, il y a la ville de Lyon, le département et la région, et, bientôt la métropole.
Evolution des relations humaines au sein d'un club regroupé	Pouvez-vous partager avec nous votre expérience sur l'évolution des relations humaines au sein de Lyon Athlétisme ?	-les relations humaines ont-elles aussi réussi leur fusion d'un coup ? -pourquoi non ? -comment vous vous comportiez au début de la fusion ? -et par la suite ?	-non -difficile de faire confiance aux inconnus -au début, formation des groupuscules en fonction du club d'origine -disparition progressive de ces groupuscules par la force des départs des anciens et l'arrivée de nouveaux

Avec Jemia, nous avons évoqué, ce qui maintient l'AC Tassin en marge d'un quelconque regroupement, la place des partenaires des clubs dans leur regroupement, et notamment celle des collectivités territoriales, FFA et ses structures décentralisées. Il nous a informés des avantages des regroupements des clubs, surtout au niveau de l'atteinte des attentes de la FFA à travers comité et ligue au niveau des minimas en nombre de juges et par type de compétition. Il n'est pas resté sans évoquer les inconvénients des ententes et fusions de clubs. Nous avons aussi évoqué la vie quotidienne du club et notamment la gestion des membres et les conflits au sein du club, les propositions de regroupement reçu par l'AC Tassin et les motivations des refus. Les relations entre club et comité et collectivités territoriales n'ont pas été oubliées, tout comme la place de la mutualisation des ressources dans la vie d'un club.

GUIDE d'entretien avec Jemia 18/11/2013

Présentation historique et organisationnelle du club AC Tassin

*historique, spécialités phares, *nombre d'adhérents bénévoles et salariés, *nombre de sections locales, *commune d'appartenance, *subventions reçues, *structure

L'AC Tassin et le regroupement

*forme organisationnelle de l'AC Tassin, *l'idée que vous avez derrière le terme regroupement, *avantages/inconvénients regroupements, *mobiles qui vous amène à rester en évolution solitaire, distant de toute forme de regroupement, *implication des collectivités locales, *positionnement FFA et ses structures déconcentrées

L'AC Tassin et la mutualisation des ressources

*exemples d'actes concrets de mutualisation des ressources

Vie interne du club AC Tassin

*origines ressources financières, *mobilisation de l'encadrement technique, *mobilisation des bénévoles et autres bénévoles,

Difficultés de l'AC Tassin

*sur le plan financier, *évasion d'athlètes, *manque d'engagement des bénévoles, *stratégies mises en places ou envisagées

Présentation de l'interlocuteur

*Statut social, *statut au sein du club

Bonjour, M. Jemia, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon

1. Je prépare une thèse de doctorat sur les organisations sportives, notamment, les regroupements de clubs d'athlétisme du Grand Lyon. Vous, en tant que dirigeant du rare club à évoluer encore en solitaire, avez été sollicité pour que nous comprenions les mobiles et enjeux de votre position. J'espère que vous avez pris note du guide d'entretien, vous pourrez commencer par la question que vous voulez. Je tiens tout au moins à vous rassurer du caractère confidentiel de notre échange et que les données recueillies ne serviront qu'aux travaux de recherche que nous menons.

Thèmes	Question ouverte	relance	Réponses
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous nous présenter l'AC Tassin sur le plan historique et organisationnel	-pouvez-vous revenir sur l'historique du club ? -quelle est votre commune d'appartenance ? -comptez-vous des sections locales ? -peut-on savoir les spécialités phares du club ? -employez-vous des salariés ? -obtenez-vous des subventions de la mairie ? -comment est structuré votre club ?	-éléments historiques du club tels : date et circonstances de création, évolution des installations, -nom de la commune d'appartenance -nombre et nom des sections locales -disciplines pour lesquelles l'AC Tassin excelle -nombre exact de salariés -existence ou non des subventions -organigramme du club
L'AC Tassin et le regroupement	Pouvez-vous nous parler du regroupement des clubs d'athlétisme ?	-qu'entendez-vous par regroupement ? -quelle est votre forme organisationnelle ? -peut-on savoir ce qui vous amène à rester pour l'instant distant à toute forme de regroupement ? -quel peut être le degré d'implication des collectivités locales dans ce phénomène ? -quel est le positionnement de la FFA et ses structures déconcentrées ? -quels sont d'après vous, les avantages et inconvénients du regroupement ?	-l'image reflétée par le regroupement -entente, fusion, ou évolution solitaire -la volonté de la mairie, -en faveur ou contre selon leur éloignement géographique de la ville de Lyon -encadrer, accompagner -fusion : structure unique, pas de doublons, mais perte d'identité et culture -entente : doublons administratifs, manque de solidarité, mais autonomie et conservation identité et culture
L'AC Tassin et la mutualisation des ressources	Faites-vous recours à la mutualisation des ressources ?	-quelles ressources mutualisez-vous et à quelle fréquence ? -peut-on avoir quelques exemples concrets ?	-financières, humaines, occasionnellement ou fréquemment -exemple concret de mutualisation de ressources avec un ou plusieurs clubs
Vie interne du club	Pouvez-vous nous parler de la mobilisation des ressources dans l'AC Tassin ?	-d'où proviennent vos ressources financières ? -que faites-vous pour avoir le nombre nécessaire de bénévoles par compétition ? -que faites-vous pour fidéliser vos entraîneurs ?	-licences, buvettes, subventions -engager un nombre d'athlètes au prorata du nombre de bénévoles, engager tous les athlètes et subir l'amende de la FFA -rien de particulier, frais de déplacements, équipements sportifs, -diminution des subventions
	Pouvez-vous nous parler des difficultés de l'AC Tassin ?	-au niveau des ressources financières -arrivez-vous à conserver vos meilleurs athlètes en clubs ? si non -pourquoi vont-ils ailleurs ? -y a-t-il assez de candidats lors du renouvellement des organes dirigeants ? -Peut-on savoir pourquoi ? -comment êtes-vous porté à la tête du club ?	-non, oui, -retrouver un grand club, un entraîneur plus compétent -non -manque d'engagement des bénévoles -coopération, élection démocratique

Viquie quant à lui, nous parle du LOU Athlétisme en général, mais surtout de celui qu'il a dirigé et de celui qu'il a vu fusionné avec L'ASPTT pour former Lyon Athlétisme. Il évoque la situation de crise dans laquelle se retrouvait le LOU omnisport en général et ses sections sportives en particulier, dont l'athlétisme, peu avant l'ouverture pour une fusion. Il met aussi en évidence la place capitale qu'occupait cette fusion pour le LOU Athlétisme. Il évoque en tant que membre du comité directeur de l'époque de la conduite du projet de fusion, de la place des collectivités dans la réalisation de ce projet et des premiers moments du nouveau club fusionné Lyon Athlétisme.

GUIDE d'ENTRETIEN avec Viquie 10/04/2014

Présentation du LOU Athlétisme

*historique, *difficultés traversées par le Lou, *nombre d'athlètes, *subventions,

Votre accession à la tête du club LOU Athlétisme

*mode d'accession, *l'environnement économique et relationnel du club, *état de lieux du club au moment de votre prise de fonction à la tête de ce club, *organigramme de l'époque, *stratégies mises en place

Rapprochement de l'ASPTT pour une fusion et création de Lyon Athlétisme

*les mobiles de ce rapprochement, *étapes de la mise en place de la fusion

Vie du club après la fusion

*les petits plus de cette fusion, *ce qui reste à améliorer au sein de cette fusion

Une idée sur votre perception de la mise en commun des ressources

*le sens de cette expression

Entretien avec Viquie : Bonjour, je suis Laurent NKODO SAMBA, doctorant à l'UFR STAPS Lyon1. Je mène une recherche sur les regroupements de clubs d'athlétisme du Grand Lyon, qui rentre dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat. Vous, à travers votre expérience en tant que dirigeant de club, et surtout ayant assisté à une fusion de clubs, nous avons souhaité échanger avec vous pour partager votre expérience. Je commencerai par vous remercier d'avoir honoré ce rendez-vous, qui vous oblige à rompre avec votre repos, pourtant mérité après une carrière professionnelle pleine. Cependant, notre échange me permettra certainement, de glaner quelques informations autour de l'athlétisme lyonnais et notamment, sur les regroupements de clubs d'athlétisme. Je tiens à vous rassurer sur la confidentialité de notre échange et sur l'usage strictement académique des données de cet échange. Vous avez reçu le guide d'entretien, vous avez la latitude d'aborder les thèmes selon votre préférence.

Thèmes	Question ouverte	Relance	Réponses
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous partager avec nous, ce que vous savez de l'historique du LOU, ce club centenaire ?	-Son statut à sa création ? -les péripéties du LOU ?	-section d'athlétisme d'un club omnisport centenaire -difficultés liées à l'éclatement des clubs omnisports, conséquence de l'inégal développement des pratiques au sein de l'omnisport et de la rareté des financements
L'accession à la tête d'un club d'athlétisme et vie du club avant le regroupement	Pouvez-vous nous parler des circonstances qui ont entourées votre montée à la tête du LOU Athlétisme et de la vie du club juste après votre accession ?	-quelle était la situation du club juste avant vous ? -comment avez-vous été choisi ? -quelles sont les ressources humaines à votre disposition ? -quelles stratégies avez-vous entreprises ? - quel était l'Organigramme du club à votre époque ? - quelles étaient les spécialités athlétiques du LOU ? -quelles étaient les ressources financières du LOU Athlétisme ?	-déchirure interne conséquence de celles de l'omnisport -coopation, démocratiquement -12 entraîneurs dont 1 seul breveté -formation et défraiement des entraîneurs -classique : AG, CD, Bureau, entraîneurs par spécialité et une école d'athlétisme -classique : lancers, courses, sauts horizontaux.
La marche vers un regroupement	Pouvez-vous nous parler des mobiles qui vous poussent à rejoindre l'ASPTT Athlétisme pour une fusion ?	-qu'est-ce qui vous pousse vers une fusion ? -quelle a été la démarche suivie ?	-raisons financiers, dépôt de bilan, accord de la ville de Lyon -concertations des deux parties, rédaction des statuts, présentation du projet à l'AG de chaque club

			pour validation, création administrative du club
La vie du club après la fusion	Pouvez-vous partager avec nous, l'expérience que vous avez eue du nouveau club Lyon Athlétisme ?	<ul style="list-style-type: none"> -quel a été votre fonction au sein de Lyon Athlétisme ? -quelles sont les difficultés que cette fusion avait pu régler ? -quelles sont les difficultés que cette fusion n'a pas pu régler à ce jour ? -quel sens prêtez-vous à l'expression mise en commun des ressources ? -sur le plan sportif, quelle a été cette complémentarité entre le LOU et l'ASPTT ? 	<ul style="list-style-type: none"> -membre du Comité Directeur -assurer la survie de l'athlétisme lyonnais en attirant le soutien de la ville de Lyon, augmentation du nombre de licenciés et du niveau de pratique -les problèmes financiers et de management -mise en commun des ressources dans le sens d'une complémentarité sportive - l'ASPTT amène des lanceurs, le LOU, les infrastructures et l'entrée dans la ville de Lyon

Pamin nous a partagé son expérience vécue en athlétisme du VLAC à l'ASVEL Athlétisme et le développement de cette dernière structure. Il est donc revenu sur l'absorption du VLAC par l'ASVEL Athlétisme et le développement de ce dernier, dont le nom cache l'entente avec le CAMN et Miribel, une véritable entente-absorption. Le rôle de la municipalité de Villeurbanne a clairement été dévoilé au cours de notre échange, remettant en exergue, le rôle des élus politiques dans le phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme. Les détails de la mise en place de cette entente et son fonctionnement nous ont été livrés tout comme ses avantages et l'influence de la FFA et ses structures déconcentrées sur la gestion d'un club. Les différences majeures entre un club sous entente et un club fusionné ont été précisées, tout comme le degré d'influence de l'omnisport sur sa section sportive et notamment celle d'athlétisme. Les difficultés que connaissent les clubs d'athlétisme ont été évoquées au même titre que tout ce qu'il pouvait savoir autour des fusions de club.

GUIDE d'ENTRETIEN avec Pamin 11/01/2014

Présentation du club ASVEL historique et trajectoire organisationnelle

*ASVEL, *fusion avec le VLAC, *mobiles de cette fusion, *développement du club ASVEL en interne et externe

L'ASVEL (entente absorption ASVEL-CAMN-MIRIBEL)

*difficultés rencontrées et étapes de la mise en place, *particularités de cette forme d'entente, *influence de l'omnisport sur l'ASVEL

Avantages/inconvénients des regroupements

*place du regroupement dans le développement d'un club d'athlétisme, *avantages/inconvénients ententes, *avantages/inconvénients fusions, *différence entre ESL et ASVEL

Les problèmes des clubs d'athlétisme

*origine principale, *la professionnalisation, *la cohabitation entre bénévoles et salariés, *l'influence de la FFA.

Bonjour, M. Pamin, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon

1. Je prépare une thèse de doctorat sur les organisations sportives et notamment sur les regroupements de clubs d'athlétisme. Vous avez été fondateur du VLAC, initiateur de la création de l'ASVEL athlétisme, puis de la fusion entre le VLAC et la section athlétisme de Villeurbanne, président de l'ASVEL athlétisme jusqu'en 2012 et président d'honneur de l'ASVEL athlétisme,...., j'espère n'avoir rien oublié. C'est pour partager votre forte expérience que nous nous sommes rapprochés de vous afin d'obtenir un échange, bien sûr, allant dans le sens d'enrichir et de compléter les informations à notre possession. Je vous garantis tout au moins de la stricte confidentialité de cet échange et surtout, de l'usage strict des données de notre échange dans le cadre de nos recherches académique.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous nous parler de la trajectoire organisationnelle de l'ASVEL ?	<ul style="list-style-type: none"> -quel est le statut de l'ASVEL Athlétisme à sa création ? -statut du VLAC avant d'être absorbé par l'ASVEL ? -Quels sont les mobiles de l'absorption du VLAC par l'ASVEL ? -comment s'est par la suite développé l'ASVEL ? -à quoi correspondrait le développement interne de l'ASVEL ? -à quoi correspondrait le développement externe de l'ASVEL ? 	<ul style="list-style-type: none"> -section sportive du club omnisport ASVEL -club d'athlétisme pour vétérans, spécialisé en course sur route -volonté de la ville de Villeurbanne de développer l'ASVEL Athlétisme petit club jusque-là d'une dizaine de personnes -en interne et externe -partenariats avec diverses structures de la ville de Villeurbanne, formation entraîneurs et animation de la ville -entente avec le CAMN et MIRIBEL
Développement du club	Parlez-nous de la mise en place de l'entente entre l'ASVEL le CAMN et MIRIBEL	<ul style="list-style-type: none"> -Quelles sont les principales difficultés rencontrées ? -à quoi avait tenu le déclic ? -quelles sont les particularités de cette forme d'entente ? -quelle est l'influence de l'omnisport sur la section d'athlétisme ? -quelles sont les étapes de la mise en place de l'entente ASVEL ? 	<ul style="list-style-type: none"> -blocage du processus par certains responsables de clubs qui n'en voulaient pas -le déclic était venu du départ de ces personnes de la tête du club -le nom est celui de l'une des sections locales, perte momentanée de l'identité par les autres sections locales à travers la perte du nom, par contre, préservation de son autonomie à travers la préservation de l'identité d'association: c'est une entente-absorption.

		<p>-comment avait été accueilli le projet d'entente au sein du CAMN et MIRIBEL ?</p> <p>-quelles peuvent être les inconvénients de la sortie de la section athlétisme du club omnisport ASVEL ?</p>	<p>-avec joie, tout comme dans l'ASVEL omnisport</p> <p>-autonomie sur tout ce qui concerne le sport, mais cadrage par l'omnisport du volet financier</p> <p>-concertations pour définir les responsabilités juridiques de chaque section locale, rédaction des statuts, présentation du projet à l'ASVEL omnisport pour approbation</p> <p>-perte du soutien de la ville et des locaux</p>
Le regroupement ses + et ses -	Pouvez-vous nous parler des avantages et inconvénients des regroupements ?	<p>-Quels sont les avantages d'une entente ?</p> <p>-quels sont les inconvénients de l'entente ?</p> <p>-quelle est la place du regroupement dans la vie d'un club ?</p> <p>Et pourquoi le regroupement semble incontournable pour le développement d'un club ?</p> <p>-quels sont les inconvénients d'une fusion ?</p> <p>-quels sont les avantages d'une fusion ?</p> <p>-quelles conditions peut-on réunir pour réussir une fusion ?</p> <p>-quelles différences pouvez-vous établir entre l'ESL et l'ASVEL deux ententes de clubs que vous connaissez bien ?</p> <p>-comment pouvez-vous expliquer cette différence entre ces deux ententes ?</p>	<p>-crédibilité par rapport à des partenaires extérieurs, conservation de l'identité d'association</p> <p>-le mauvais fonctionnement de l'entente est lié à l'être humain</p> <p>-le regroupement est la voie à emprunter pour devenir un grand club</p> <p>-la multitude des spécialités athlétiques, incapacité du club à développer toutes ces spécialités, existence de clubs spécialisés entraînant une complémentarité entre clubs sur le plan sportif</p> <p>-perte d'identité/histoire, niveau 0 comme niveau initial de pratique du nouveau club, quoique pour une absorption, le nouveau club garde le niveau de pratique et le classement le plus élevé des entités fusionnées</p> <p>-dépendent du type de fusion : pour la vraie et bonne fusion, les égos disparaissent, pour la mauvaise ou fusion-absorption, l'un des clubs dicte sa loi</p> <p>-les clubs concernés doivent avoir en interne, de bonnes relations humaines, puis, le faire dans une volonté réciproque de progression</p> <p>-à l'ESL, la mutualisation des ressources est limitée, les sections locales ne se fréquentent pas assez, se sentent plus en concurrence qu'en collaboration. A</p>

			<p>l'ASVEL, la mutualisation des ressources est effective, du moins les ressources prévues par les statuts, les entraîneurs et les athlètes travaillent ensemble, indifféremment, des sections locales d'origine, à travers les aires de pratique du club qui leur conviennent.</p> <p>-probablement l'éloignement géographique des sections locales, puis également un fait d'Homme.</p>
Clubs d'athlétisme et difficultés	Pouvez-vous nous parler des problèmes importants que connaissent les clubs d'athlétisme ?	<p>-pouvez-vous nous donner l'origine principale de ces problèmes ?</p> <p>-pouvez-vous nous citer d'autres problèmes que vivent les clubs d'athlétisme ?</p> <p>-en quoi est-ce-que l'influence de la FFA peut-elle être une difficulté pour le club d'athlétisme ?</p> <p>-en quoi est-ce-que la professionnalisation peut-elle être considérée comme une difficulté pour le club ?</p> <p>-en quoi est-ce-que la cohabitation salarié-bénévoles peut-elle être une difficulté pour le club ?</p>	<p>-problèmes de personnes</p> <p>-la professionnalisation, la cohabitation bénévoles et salariés et l'influence de la FFA</p> <p>-existence de projets conçus sans consulter les clubs, initier des projets coûteux pour les clubs, dérive de certains objectifs</p> <p>-trouver le budget nécessaire pour l'entretien du salarié</p> <p>-demander au salarié de participer aux activités bénévoles et non s'attendre à des heures supplémentaires quoique détenteur d'un contrat de travail pour ne pas enclencher la colère des bénévoles</p>

Syrey des/l ESL ASU Bron évoquait, en première partie de son intervention la vie quotidienne du club et notamment les difficultés à obtenir une bonne communication au sein d'un club d'athlétisme. Il a passé en revue les moyens de communication à leur disposition et les difficultés d'en profiter. Dans cet échange, sont aussi ressorties les difficultés des clubs dont la non moins importante est la rareté des bénévoles, dont l'individualisme ambiant de la société actuelle, la multiplication des clubs et des compétitions en sont les principales causes. L'intérêt d'une entente et d'une fusion, ainsi que leur point faible ont été au rendez-vous de cet échange.

GUIDE premier ENTRETIEN avec Syrey ASU Bron s/l ESL 10/10/2013

Présentation ESL, historique et évolution des sections locales

- *naissance et intégration progressive des sections locales, *sections locales et leur évolution,
- *les mobiles qui poussent les sections locales à intégrer l'entente

Présentation ASU Bron, historique et trajectoire organisationnelle

- *naissance ASU Bron, *entente avec l'ASPTT, *raisons qui poussent vers cette entente, *rupture de l'Entente Grand Lyon, *cause de la rupture de l'entente Grand Lyon, *entente avec l'ESL,
- *mobile de l'entente avec l'ESL

La communication des clubs d'athlétisme

- *état des lieux des moyens de communication, *nécessité d'avoir un personnel pour gérer cette communication des clubs d'athlétisme

Intérêts d'une entente

- *sur le plan purement sportif, *sur le plan de la réglementation, *sur le plan des liens locaux,
- *sur le plan de l'autonomie,

Inconvénients fusions

- *sur le plan des aires de pratiques, *sur le plan des liens locaux

Difficultés des ententes

- *justification de la rareté des bénévoles

Mutualisation concrète des ressources au sein de l'entente

- *les sections locales et ce qu'elles mettent à la disposition des autres

Effectivité de la complémentarité sportive

- *ce qu'elle en est réellement au sein de l'ESL

Bonjour Syrey, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon 1. Je prépare une thèse de doctorat sur les organisations sportives et notamment, les regroupements de clubs d'athlétisme. Vous avez été athlète et aujourd'hui dirigeant d'un club sous une entente, qui a suivi une trajectoire organisationnelle particulière. Je suis venu comme prévu, partager votre expérience sur la direction d'un club d'athlétisme en général et sur celle d'un club sous une quelconque forme de regroupement, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Je tiens à vous rappeler le caractère confidentiel de cet entretien et du strict usage des informations que nous recueillons dans le seul cadre de nos travaux de recherches. Par rapport au guide d'entretien reçu, vous pouvez commencer par développer le thème de votre convenance.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous nous parler de la naissance et de l'évolution de l'ESL ?	<ul style="list-style-type: none"> -comment est né l'ESL ? -quels sont les mobiles qui poussent ces petits clubs à fédérer autour de Pierre Bénite ? -combien de sections locales compte actuellement l'ESL ? -pouvez-vous nous parler de leur évolution ? 	<ul style="list-style-type: none"> -volonté de grandir du club de Pierre Bénite qui a fini par fédérer autour de lui les petits clubs qui s'y trouvaient à savoir : Francheville et Grigny. C'est par la suite qu'est arrivée Ternay et bien plus tard l'ASU Bron -existence en leur sein d'athlètes de haut niveau, pas d'entraîneur assermenté pouvant les suivre, ces athlètes de haut niveau s'entraînent plutôt à Pierre Bénite -cinq (05) sections locales -évolution de chaque section locale en nombre d'athlètes, certaines ont quasiment doublé à l'instar de Francheville et d'autres ont au pire stagné, comme Grigny.
	Pouvez-vous nous parler de l'ASU Bron, notamment sa naissance et l'évolution de sa trajectoire organisationnelle ?	<ul style="list-style-type: none"> -comment est né l'ASU Bron ? -parler nous de l'évolution de l'ASU Bron -qu'est-ce qui pousse l'ASU Bron à faire une entente avec l'ASPTT ? -quelles sont les causes de la rupture de l'entente avec l'ASPTT ? -qu'est-ce qui pousse l'ASU Bron vers une nouvelle entente, avec l'ESL ? 	<ul style="list-style-type: none"> -d'une fusion entre l'EMS de Bron et l'ASUL soutenue par la ville de Bron -une première entente avec l'ASPTT sous l'entente Grand Lyon, une rupture de cette entente, puis une nouvelle entente avec l'ESL -raisons purement sportives, notamment, la complémentarité -manque de financement sur le club maître, écart financier considérable entre clubs, approche de vie différente, volonté politique de la ville de Lyon -l'envie de grandir, évoluer dans un grand club et évoluer en niveau de pratique
L'entente de clubs d'athlétisme	Quel était l'intérêt de l'ASU Bron à rentrer dans l'ESL ?	<ul style="list-style-type: none"> - sur le plan sportif et de la réglementation -sur le plan des liens locaux ? -sur le plan de l'autonomie ? -êtes-vous satisfait de cette complémentarité sportive au sein de l'ESL ? 	<ul style="list-style-type: none"> -la mutualisation des ressources humaines et matérielles pour une complémentarité sportive -préservation du soutien local -préservation de l'autonomie administrative et financière -pas du tout, il manque toujours des lanceurs

	Quels sont les difficultés d'une entente ?	-comment peut-on expliquer le manque de bénévoles ?	-diversification des pratiques et compétitions, organisation simultanée de différentes compétitions à des lieux différents; bénévoles hyper sollicités et bénévoles prêts à aider pour du court terme et non du long terme
	Pouvez-vous nous donner quelques exemples de mutualisation concrète de ressources au sein de l'ESL ?	-que mettez-vous concrètement à la disposition de Pierre Bénite ? -que met Pierre Bénite à la disposition de Bron ?	-la piste d'athlétisme, où vient travailler leur entraîneur de sprint une fois par semaine -entraîneur de saut en hauteur
La vie du club d'athlétisme	Pouvez-vous nous parler de la communication des clubs d'athlétisme ?	-que veut dire mieux communiquer pour un club ? -pouvez-vous faire un état des lieux des moyens de communications des clubs ? -pourquoi sont-ils très peu exploités ? -faudrait-il un salarier pour assurer la communication du club ? -pour quoi ça coince-t-il ? -le club d'athlétisme est-il obligé de faire usage des NTIC ?	-gérer le site internet, créer et gérer un compte Facebook, gérer les relations presse -moyens de communications très nombreux, très peu exploités -personne pour faire toutes ces choses, les bénévoles n'ont pas assez de temps -oui -le club n'a pas assez de moyens pour en recruter -oui cela fait partie du projet de modernisation des clubs engagés par la FFA

Dans le second entretien avec Syrey, l'historique de l'ESL est au menu, tout comme les motivations qui poussent l'ASU Bron à intégrer l'Entente Sud Lyonnais, ce que peut perdre ou gagner un club en rentrant dans une entente était aussi au menu de l'entretien. C'était aussi l'occasion de revenir sur les causes de l'échec d'une entente en prenant pour référence, l'échec de l'Entente Grand Lyon, et les formes de mutualisation que peuvent connaître les clubs d'athlétisme. Dans cette seconde interview, l'influence de la FFA et de ses organes décentralisés sur les regroupements de clubs fut aussi abordée, tout comme les avantages d'un regroupement de clubs et les dangers à tout regrouper. La conduite du projet de l'entrée à l'ESL, n'a pas été oubliée tout comme l'impact du regroupement de clubs dans la vie du club, et notamment, sur la résolution des problèmes quotidiens du club. Les niveaux ou formes de mutualisations furent aussi brièvement évoqués.

Guide deuxième entretien avec Syrey s/l ESL ASU Bron 11/05/2014

Forme de regroupement lors de la création de l'ASU Bron

*pourquoi ASU Bron au lieu de ASUL Bron, plus de EMS

Description de l'environnement sportif lors de votre entente avec l'ASPTT

*forme organisationnelle autour de vous, *délégé vous ayant convaincu à former une entente

L'Entente Grand Lyon

*retombées

La place des moyens financiers suffisants dans une entente

*ce que l'on peut y faire

Autres avantages de l'entente

Le projet d'entente

*mise en place, *mutualisation des ressources en interne et externe, *motivation des bénévoles

L'entente et la résolution des problèmes du club

*capacité de l'entente à résoudre les problèmes du club, *résolution des problèmes du club au sein d'une entente

Bonjour M. Syrey. Je reviens vers vous, solliciter un nouveau partage de votre expérience sur l'organisation des clubs d'athlétisme. Cette fois-ci, je souhaite partager avec vous, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir, la trajectoire organisationnelle de l'ASU Bron, avantages et inconvénients des regroupements entre autres. Notre premier contrat sur la confidentialité de notre échange reste valable.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses
Organisation du club d'athlétisme	Pouvez-vous nous parler de la forme de regroupement ayant donné naissance à l'ASU Bron ? Pouvez-vous nous parler des formes organisationnelles les plus en vue autour de vous après la création de l'ASU Bron ?	-ASU Bron c'est EMS Bron + ASUL pourquoï le L et EMS disparaissent du nom final ? -comment s'organisaient les clubs autour de vous ? -votre environnement vous aurait-il influencé à vous rapprocher de l'ASPTT ? -et l'autre partie ? -quelles ont été les retombées de l'Entente Grand Lyon ? -quels sont les avantages d'une entente ?	- c'est une fusion-cr�ation, Lyon a disparu au profit de Bron -le regroupement -en partie -c'est la compl�mentarit� sportive mise en �vidence par la comp�tition d'Annecy o� l'ASPTT et l'ASU Bron ont altern� les deux premi�res places tout au long de la comp�tition -mont�e en division sup�rieure de pratique chez les filles
L'entente de clubs	Pouvez-vous nous parler de l'entente selon ses avantages/inconv�nients, sa mise en place et sa capacit� � r�soudre les probl�mes du club L'entente de clubs suffit-elle pour r�soudre tous les probl�mes du club d'athl�tisme ? Pouvez-vous nous parler de la mise en place du projet d'entente ?	-comment comprendre que l'entente ne puisse pas r�soudre tous les probl�mes ? -comment entrevoiez-vous la r�solution des probl�mes au sein d'une entente ? -Comment se met en place une entente ? -avec qui une section locale peut-elle mutualiser ses ressources ?	-mettre en place � travers la mutualisation des ressources, des choses qu'on aurait pu faire tout seul : cr�er un emploi, lancer une nouvelle comp�tition, avoir le poids aupr�s des collectivit�s territoriales pour n�gocier l'obtention de nouvelles structures, avoir le poids pour n�gocier et d�crocher un nouveau sponsor -l'entente regroupe des structures particuli�res; diversifi�es et autonomes, chacune ayant ses sp�cificit�s, l'entente ne vient pas mettre � plat ces diff�rences entre sections locales -localement -concertations, �laboration des statuts d�finissant les obligations de chaque section locale, pr�sentation � chacune des AG des clubs concern�s, pour approbation, cr�ation officielle du club -plus facilement avec les sections locales d'une m�me entente, mais aussi avec des clubs ext�rieurs, �ventuels concurrents
La vie du club	Parler nous de la mobilisation des ressources humaines au sein de l'ESL	-comment fid�lisez-vous vos encadrants ? -comment motivez-vous vos athl�tes ? -et les autres b�n�voles ?	-frais de d�placement, �quipements sportifs, montants et la qualit� d�pendent des moyens financiers de chaque section locale -le <i>package</i> offert aux athl�tes, tout comme les niveaux de pratique et le nombre d'athl�tes � motiver d�pendent de chaque section locale -leur motivation d�pend en qualit� et en quantit� des moyens de chaque section locale

Yan a partagé avec nous son expérience variée et étendue, lui dont le petit nom est aussi « M. archives ». En effet, il a parlé du développement de l'athlétisme à Lyon et ses environs, aussi bien au niveau des clubs que des athlètes. Il a évoqué la création, l'évolution et la disparition de certains clubs d'athlétisme de la région lyonnaise. L'évolution de l'implication des athlètes en compétition et, celle du coût de la licence, l'évolution des niveaux de pratique, bref, de l'évolution de la pratique de l'athlétisme, jusqu'à la labellisation et la certification. Les difficultés des clubs d'athlétisme furent aussi abordées avec Yan d'où il ressort d'après lui, que le peu d'attention accordé à l'athlétisme par les autorités, la variété des pratiques et des compétitions difficiles à gérer de manière simultanée par le club, en sont les principales, à côté des problèmes de finances et d'ego, source de conflits.

GUIDE d'ENTRETIEN avec Yan 17/06/2014

Historique de l'athlétisme lyonnais

*conditions de pratique, *exemples de clubs de l'époque, *évolution des clubs de l'époque, *instances fédérales de l'époque, leur évolution, *organisation pratique de l'athlétisme de l'époque, *organisation des clubs omnisports de l'époque, *l'avènement de la pratique en salle à Lyon, *apparition des fédérations unisports, circonstances et période, *devenir des clubs omnisports après l'apparition des fédérations omnisports, *explications liées à la disparition progressive des clubs omnisports

Trajectoire organisationnelle de certains clubs historiques de Lyon

*devenir de la section d'athlétisme de l'ASUL après l'explosion de ce dernier, *origine de « la mort » de l'Entente Grand Lyon, *devenir de l'ASU Bron après « la mort » de l'Entente Grand Lyon,

Évolution de l'organisation de l'athlétisme

*évolution de la structure générale de l'athlétisme, *apparition et évolution du classement des clubs, *bases du classement des clubs, *évolution du suivi des effectifs, *justificatifs de l'évolution du coût de la licence, *évolution de la motivation des athlètes, *évolution de l'implication des athlètes en compétition

Bonjour Yan. Comme vous le savez à travers le guide d'entretien que je vous ai fait parvenir et les multiples coups de fils, cet entretien dont le caractère est purement confidentiel, va m'aider dans mes travaux de recherches sur les regroupements de clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier du Grand Lyon. En fait, ces recherches rentrent dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat à l'UFR STAPS Lyon1. Votre expérience en tant qu'ancien athlète, parent, encadrant, témoin actif de la fusion entre le LOU et l'ASPTT, bien sûr en provenance du LOU, vous êtes jusqu'à ce jour membre du comité directeur de Lyon Athlétisme. Et surtout, l'on vous appelle affectueusement, « monsieur archive », en tant que celui qui détiendrait un certain nombre d'informations à caractère historique de l'athlétisme français en général et lyonnais en particulier. Pour ces raisons, nous vous avons sollicité pour partager votre riche expérience afin d'apporter un maximum d'éléments à notre recherche sur les regroupements de clubs d'athlétisme de l'agglomération lyonnaise. Vous pouvez commencer par aborder le thème de votre convenance.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses
Présentation historique de l'athlétisme lyonnais	Pouvez-vous partager avec nous, l'historique de l'athlétisme lyonnais ?	<ul style="list-style-type: none"> -où était organisée la pratique de l'athlétisme à l'époque ? -pouvez-vous nous donner quelques exemples de clubs de l'époque ? -parler nous de l'évolution de ces clubs omnisports après la création des fédérations unisports -Pourquoi ont-ils périélicité ? -parler nous de la création de la première piste en salle à Lyon 	<ul style="list-style-type: none"> -dans les « club house » sorte de club omnisport, avec un esprit fraternel très poussé -ASPTT, ASUL et LOU, et bien d'autres -ils ont périélicité, -institutionnalisation des pratiques; inégal développement des disciplines sportives au sein du club omnisport, problèmes financiers -apparition de la première piste en salle en 1963 à Lyon. Piste démontable de 166,66m
Trajectoire organisationnelle du club et de l'athlétisme	Pouvez-vous parler de la trajectoire organisationnelle de certains clubs historiques de l'agglomération lyonnaise ?	<ul style="list-style-type: none"> -quel avait été le devenir de la section athlétisme de l'ASUL après son explosion ? -quel a été le devenir de la section athlétisme de l'ASPTT après son explosion ? 	<ul style="list-style-type: none"> -elle a fusionné avec l'EMS de Bron pour former l'ASU Bron, l'ASU Bron s'est rapproché de l'ASPTT pour former l'entente Grand Lyon, qui a fini par exploser à son tour, par la suite l'ASU Bron est rentré dans l'ESL -elle a fusionné avec la section d'athlétisme du LOU aussi en explosion, pour former Lyon Athlétisme, qui par la suite a créé une section locale à la Duchère
Évolution de l'organisation de l'athlétisme	Parlez nous de l'évolution de l'organisation en général	<ul style="list-style-type: none"> Comment a évolué la structure générale de l'athlétisme ? -quelle est l'évolution du suivi des effectifs ? -et de l'évolution du classement des clubs ? -quels sont les niveaux de pratique actuels ? -quelles sont les bases de ce classement ? -comment peut-on justifier l'évolution du côté de la licence ? -comment expliquer l'évolution de l'implication des athlètes aux compétitions ? -et de l'évolution de la motivation des athlètes ? 	<ul style="list-style-type: none"> -structure générale du club n'a presque pas changé (AG, CD, Bureau) ; par contre les cadres techniques ont apparus dans les années 60 -le travail auprès des jeunes se faisait au sein des écoles publiques et laïques, respectivement sous la supervision des fédérations suivantes : UGSEL et UNSS. Aujourd'hui, les jeunes sont pris en charge dans les clubs au sein de l'école d'athlétisme -informations liées à l'apparition et évolution actuelle du classement des clubs -plus affinés actuellement en niveaux national, interrégional et régional -performance transformée en nombre de point -augmentation quota FFA, Comité et Ligue, démultiplication des épreuves, retrait du sport scolaire ramenant la charge de la jeunesse aux clubs -liée à l'évolution des mentalités et celle des formes de pratique -attachement à la couleur du maillot jusqu'aux années 90, puis changement de mentalités

Avec Kata, nous avons évoqué, la vie concrète au sein de l'entente, l'effectivité de la mutualisation des ressources, les relations entre sections locales. Nous sommes aussi revenus sur les motivations qui poussent l'ASU Bron à intégrer l'ESL, les difficultés de l'ASU Bron et tout ce que l'ESL apporte à l'ASU Bron.

GUIDE d'ENTRETIEN avec Kata 18/12/2013

Mobiles qui amènent l'ASU Bron à intégrer l'ESL

*sur le plan de l'offre de service, *sur la plan de la complémentarité sportive, *sur le plan du niveau de pratique, *sur le plan de la rationalisation des ressources financières à travers la mutualisation des ressources, *sur le plan des ressources humaines, *sur le plan politique

Le degré d'atteinte de ces objectifs

*l'offre de service

Présentation des groupes d'entraînement de l'ESL et leurs rapports

*organisation de l'encadrement technique en interne et avec l'ESL, *rapports entre sections locales, *les freins à la mutualisation des ressources

Forces/faiblesses ASU Bron

*forces, *faiblesses

Bonjour Kata, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon 1. Je prépare une thèse sur les organisations sportives, notamment sur les regroupements de clubs d'athlétisme du Grand Lyon. Vous avez été choisi à travers votre expérience d'athlète, d'encadrant et de responsable technique. Vous êtes aussi un ancien directeur technique de la section locale ASU Bron. Votre expérience dans l'organisation d'un regroupement et notamment d'une entente, nous intéresse, dans le cadre de nos travaux e recherches. Je viens vers vous en ce jour pour cet échange conformément au guide d'entretien que je vous ai fait

parvenir. Je tiens tout de même à vous rassurer sur la confidentialité de notre échange et l'usage des informations recueillies dans le seul cadre de nos recherches.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses
organisation du club d'athlétisme	Pouvez-vous présenter l'organisation de l'encadrement technique de l'ASU Bron ?	-et vos groupes d'entraînements ? -comment vous vous organisez avec l'ESL ? -quels sont les rapports entre sections locales ? -quels sont les freins à la mutualisation des ressources au sein de l'ESL ?	-présentation des spécialités athlétiques et leurs encadrants -les sauteurs en hauteurs et ceux qui pratiquent les épreuves combinées vont à Pierre Bénite, leurs sprinteurs viennent ici à Bron -mutualisation des ressources techniques et infrastructurelles -distance géographique entre sections locales et égo de certains entraîneurs
Le club d'athlétisme et la marche vers le regroupement	Pouvez-vous nous parler de l'ASU Bron et de l'ESL ?	-quelles sont les motivations qui amènent l'ASU Bron à intégrer l'ESL ? -avez-vous le sentiment d'avoir atteint cet objectif aujourd'hui ? -quelle était la position de la ville de Bron ? -que vous apporte l'ESL ?	-envie d'élargir le panel d'activités à proposer aux adhérents, d'être dans un grand club et améliorer le niveau de pratique -pas tout à fait, les lancers comme tendon d'Achille -favorable -évoluer dans un grand club, mutualiser les ressources financières lors des déplacements
Présentation stratégique de l'ASU Bron	Quelles sont les forces et faiblesses de l'ASU Bron ?	-Quelles sont les forces de l'ASU Bron ? -quelles sont les faiblesses de l'ASU Bron ?	-subventions importantes de la part de la ville de Bron -mairie seul sponsor du club, insuffisance de bénévoles et officiels techniques

Ronelle nous a permis de nous faire une idée sur les regroupements de clubs en sports collectifs, une façon pour nous de faire un parallèle, afin de ressortir les dissemblances et points

communs s'ils en existaient avec les regroupements de clubs d'athlétisme. Nous avons évoqué avec elle les circonstances dans lesquelles se déroulaient ces regroupements, et leurs réelles motivations.

Bonjour Ronelie, comme prévu, nous parlions en *off* à la fac, des fusions et entente de clubs sportifs, mon sujet de recherche pour la préparation d'une thèse de doctorat à l'UFR STAPS Lyon1. Vous aviez fait allusion à l'expérience de fusion que vous avez vécue en tant que basketteuse dans le Morbihan en Bretagne. Vous avez surtout accepté partager avec nous devant un dictaphone. Votre expérience nous permettra probablement d'établir quelques liens entre les fusions de clubs en sports collectifs et celles que nous étudions en athlétisme. Nous allons donc y revenir et conformément à la grille d'entretien à votre disposition, tout en vous garantissant de l'entière confidentialité de notre échange, dont le contenu ne servira que pour la cause de notre recherche. Vous pourrez commencer par le thème du guide d'entretien qui vous arrange le mieux.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses
Présentation de club en sports collectif	Pouvez-vous nous présenter ces deux clubs ?	-quelles sont les pratiques phares de ces clubs ? -ces clubs employaient-ils des salariés ? -les bénévoles étaient-ils suffisant ?	-basket pour le foyer laïc, basket et tennis de table pour la gare de vœux -aucun salarié, - bénévoles en nombre insuffisant, s'engagent ponctuellement et non à long termes
Clubs sport collectif et regroupement	Pouvez-vous nous dire ce qui a poussé ces deux clubs de basket à fusionner ?	-quelles sont les principales difficultés de ces clubs ? -quelle était la position de la ville ?	-difficultés à constituer des équipes jeunes, baisse des subventions -favorable au regroupement
	Pouvez-vous nous parler des formes de regroupement rencontrées et leurs avantages ?	-comment était le nom du nouveau club fusionné ? -quels sont les avantages de ces fusions ?	-nouveau, neutre, celui de l'un des clubs -pour la ville, diminution d'interlocuteurs induit celle de l'enveloppe de subventions. Pour les clubs, garder le lien politique et institutionnel

Comme vous pouvez le constater, les personnes interviewées n'avaient pas forcément le même profil, et conséquemment, avaient plutôt des entretiens différents, quoiqu'ayant pour base, le regroupement de clubs et quelques questions similaires. Tout se passe comme si les informations sur les regroupements des clubs d'athlétisme ont été rassemblées par centres d'intérêts, taillés à la mesure du profil de la personne à interviewer et, où la mise en commun de ces informations glanées donnait une compréhension beaucoup plus affinée de ce phénomène. D'où la nécessaire et incontournable vérification continue de la complémentarité des informations, dans une sorte de va-et-vient entre le terrain et l'analyse des données. Cette similitude au niveau de certaines questions nous a permis tout au long de l'enquête de recueillir des avis variés sur certaines questions, nous aidant à saisir le problème évoqué sur la majorité de ses aspects et vérifier progressivement certaines informations recueillies. L'importance de notre façon d'organiser et de réaliser les interviews, réside donc sur la complémentarité des informations reçues et la vérification progressive sur le terrain de ces informations en notre possession.

5- L'analyse des données, à travers un outil adapté à notre travail de terrain.

Les données à notre disposition pour l'analyse, quoique toutes textuelles, ont néanmoins une quadruple provenance : entretiens formels et informels, observations participatives et non participatives, coupures de presses et documents internes aux clubs et ceux de la FFA. Ces différents contenus ont été l'objet d'une analyse, pour en expliciter le sens puis, une triangulation, pour compenser les différents biais⁵⁶. C'est peut-être l'occasion pour nous ici, de

⁵⁶ Nous étudions un phénomène humain qui, comme la plupart, semble dynamique et évolutif. En cela, aucune technique de données ne saura seule en capturer la richesse (A. MUCCHIELLI, 2009). Dans notre étude, les trois techniques de recueil de données ont chacune ses limites. L'interview est une communication autour d'un sujet. Cette communication est fondée sur les représentations, elle-même liée à notre culture, fruit de notre environnement social. L'observation est déjà en elle-même un début d'analyse à partir du moment où l'observateur

souligner qu'en matière de triangulation, notre étude en a connu deux : une au niveau théorique⁵⁷ et celle des données.

5-1 le choix de l'analyse qualitative par théorisation ancrée

Alors, parti du fait qu'il existe différentes méthodes d'analyse de données qualitatives (Coffey & Atkinson, 1996) mais aussi qu'il n'en existe aucune qui soit meilleure que les autres (Trudel & Gilbert, 1999), et que par ailleurs, y a tout simplement des méthodes d'analyse de données qualitatives plus appropriées que d'autres, compte tenu de la tradition dans laquelle le chercheur travaille (Trudel & Gilbert, 1999), des objectifs de recherche et du matériel disponible (d'après Philippe WALIN)⁵⁸, et enfin, de l'objet d'étude, dans sa spécificité, pouvons-nous ajouter, notre travail nous ouvre ainsi la porte à des « analyses de contenus » (Alex MUCCHIELLI, 2009). Cependant, laquelle choisir tant elles sont nombreuses et toutes pertinentes. Faisons un bref retour sur les caractéristiques de nos entretiens et les conditions de l'environnement de travail pour y voir plus clair. Des personnes pas assez disponibles pour échanger face au dictaphone, à cela s'ajoute la spécificité de notre objet d'étude qui opère naturellement une sélection quant aux personnes pouvant nous produire des informations, sans oublier leur quasi indisponibilité⁵⁹. Il y a aussi la multiplicité des « casquettes » de la plupart

sélectionne ce qu'il observe, de plus, il fait pratiquement corps avec l'objet d'étude et les risques de subjectivité qui s'ensuivent, compliquant une prise de distance ô combien nécessaire, pour une interprétation plus objective. Les coupures de presses, au-delà de relater les faits, restent beaucoup plus proches du sens commun, sans pour autant approfondir les analyses. D'où l'intérêt de superposer et de combiner ces différentes données à travers la triangulation, pour une compréhension et interprétation des plus riches possibles du phénomène étudié.

⁵⁷ En effet, l'apport de la lecture du phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme, sous trois angles différents, à savoir : contingent, stratégique et par théorisation ancrée, nous a permis de compenser sur le plan théorique, les biais de chacune des théories prises individuellement.

⁵⁸ Philippe WALIN doctorant en science sociale : http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf article en ligne. Site visité le 29/01/2016

⁵⁹ J'ai parfois attendu près de neuf mois pour voir un rendez-vous honoré. A côté de cela, certaines personnes sollicitées, acceptaient le rendez-vous, à mon arrivée me signalaient leur indisponibilité puis renvoyaient le rendez-vous qui finira par ne plus être honoré.

des personnes interviewées. Ainsi, une seule personne pouvait parler au nom de la FFA à travers ses fonctions au sein du comité ou de la ligue, du club à travers son statut de président de club ou autre dirigeant, de parent d'athlète parce qu'elle en est aussi, donner le point de vue des élus politiques parce qu'en étroite collaboration avec ces derniers. Toutes ces conditions de travail, réunies, ont donné lieu à des interviews ciblées, assez différentes selon les intervenants, donnant la priorité à l'interviewé de s'exprimer prioritairement sur les aspects de notre étude qu'il maîtrise le mieux, tout en lui ouvrant une brèche sur d'autres aspects de notre objet d'étude. À quoi servirait la recherche des fréquences, des occurrences et cooccurrences dans un contexte semblable, mieux, quand l'auteur prend soin de polir le discours, réservant l'essentiel des faits au hors micro ? Quel intérêt peut avoir l'analyse des stéréotypes dans ce contexte ? Serait-il vraiment nécessaire de prendre en compte la fréquence de certains mots ou expressions ? Bref, tenant compte de tout ce qui précède, tout en gardant notre lucidité, à travers l'objectif à atteindre, trouver une compréhension/explication au phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme, une compréhension à la logique d'action qui conduit leur mise en place. L'analyse qualitative par théorisation ancrée est celle qui nous a semblé la plus appropriée à notre contenu. Pour cause, la théorisation ancrée est une méthode de référence en recherche qualitative (Paillé & Mucchielli, 2003). De plus, La théorisation ancrée est une méthode d'analyse qualitative « *visant à générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène culturel, social ou psychologique, en procédant à la conceptualisation et la mise en relation progressive et valide de données empiriques qualitatives* » (Paillé, 1996, p. 184). Elle reste un processus, un état dans lequel se trouve à un moment donné, une élaboration théorique donnée (A. MUCCHIELLI, 2009). Au-delà de tout ce qui précède, le terme processus (en parlant de théorisation), reste le plus adapté aux études faites en SHS, dont la plupart des objets sont

dynamiques et qui, généralement ont pour objectif, de générer inductivement une théorisation⁶⁰.

L'analyse qualitative par théorisation ancrée est adaptée à des *verbatim* justes en termes de nombres de pages. Proche de la *Grounded Theory* (Glaser et Strauss, 1967, 2010), l'analyse qualitative par théorisation ancrée vise à produire de manière inductive, une théorisation du phénomène étudié, en procédant à la conceptualisation et à la mise en relation progressive et valide de données empiriques valides, sauf que, dans notre étude, elle est considérée comme une méthode d'analyse, contrairement à la *Grounded Theory* qui est une stratégie générale de recherche, gagnant de ce fait, une certaine autonomie au niveau théorique, selon les orientations prises par Glaser et Strauss et sur le plan technique, car la méthode peut dès lors, être adaptée à des fins diverses. Notre méthode d'analyse reste orientée sur le processus de théorisation et non sur l'objectif de production d'une théorie, comme dans la *Grounded theory*. La théorisation ancrée reste proche de la *Grounded theory*, quoique différente. En effet, l'analyse par théorisation ancrée est une adaptation, transformation de la *Grounded Theory* proposée par Pierre Paillé. Pour lui, elle est « *une démarche itérative de théorisation progressive d'un phénomène, [...] c'est-à-dire que son évolution n'est ni prévue ni liée au nombre de fois qu'un mot ou qu'une proposition apparaissent dans les données* » (Paillé, 1994, p. 151). Pierre Paillé désigne la théorisation ancrée comme un acte de conceptualisation qui s'inscrit dans une démarche de théorisation, proche du sens de la théorisation empirique et inductive de Glaser et Strauss en 1967, mais différente de la *Grounded Theory* en certains points dont le tableau comparatif (tableau n° 6) lève un pan de voile.

⁶⁰ La théorisation indique à la fois dans ce sens, le processus ainsi que le résultat du travail de nature théorique à un moment donné.

	Théorisation Ancrée (Pierre Paillé)	Grounded Theory (Glaser et Strauss)
Statut dans une recherche	Méthode d'analyse de données (autonomie théorique et technique)	Stratégie générale de recherche
Objectif d'usage	Théorisation (moins ambitieux, plus généraliste)	Production d'une théorie
opérationnalisation	Composée d'opérations conduisant à la construction théorisante	Composée de codages multiples

Tableau 6 : quelques éléments de différenciation Théorisation Ancrée-Grounded Theory

Analyser qualitativement un contenu par théorisation ancrée, c'est amener des phénomènes à une compréhension nouvelle, les insérer dans des contextes explicatifs. La théorisation ancrée c'est aussi lier dans un schéma englobant acteurs-interactions-processus dans une situation qui peut être entre autres, organisationnelle, éducative ou sociale, nous dit A. MUCCHIELLI. Vu sous cet angle, elle consiste en une succession d'opérations de construction théorisante, en lieu et place de codages multiples (Strauss et Corbin, 1990 ; 2004). Ainsi, l'analyse par théorisation ancrée se présente en six étapes (Paillé et A. MUCCHIELLI, 1994 ; 2009). Ces étapes sont données à titre indicatif, du moins, pour ce qui est de leur nombre car, le système analytique reste ouvert à toute forme d'adaptation nécessaire et utile. L'analyse tient à la fois sur un travail qualificatif d'un corpus et la construction d'un édifice conceptuel, ce qui nécessite un travail approfondi autour de l'outil essentiel de l'analyse, la catégorie, sans pour autant négliger la codification et la vérification initiales du corpus, encore moins la vérification progressive et continue sur le terrain de la théorisation, pour que le produit soit toujours ancré dans les données empiriques. Dans ce sens, le matériau empirique est à la fois le point de départ de la théorisation, le lieu de la vérification des hypothèses émergentes, et le test ultime de la validité de la construction d'ensemble (Paillé, 1996, p. 185). L'effort d'adéquation

est ainsi primordial à toutes les étapes du processus, la comparaison continue⁶¹ étant non seulement l'un des moyens permettant de l'obtenir (Glaser, Strauss, 1967 ; 2010) mais aussi, un moyen de favoriser la proximité entre chercheur et données, l'un des principes fondamentaux d'une recherche qualitative/interprétative (Savoie-Zjac, 2000, p. 118). Ainsi, les catégories, hypothèses ou relations générées en cours d'analyse doivent être soumises à l'épreuve des phénomènes dont elles sont une description ou une tentative de théorisation, à l'intérieur de groupes différents, ou dans des contextes divers de situations. Le fait marquant reste que la génération de la théorie et sa vérification sont à la limite, simultanées. L'on sort ainsi des sentiers battus où la tradition a toujours voulu que la théorie soit d'abord créée, puis ensuite vérifiée et parfois par des chercheurs différents et dans des conditions différentes.

L'analyse qualitative par théorisation ancrée est donc, une démarche itérative, qui ne parvient que progressivement, par le jeu d'approximations successives, à la conceptualisation de son objet. Nous sommes bien loin de la façon traditionnelle de faire, qui consiste à scinder une recherche en parties, aux limites rigides, dont les interviews et leur analyse forment deux parties distinctes, mais plutôt, dans une logique de va-et-vient entre le terrain et l'analyse. Dans ce va-et-vient, les premières interviews recouvrent en principe, un champ assez large. Et les zones d'ombre qu'elles laissent, tout comme les certitudes qui semblent en jaillir, sont prises en compte ou mises à l'épreuve à la prochaine interview, et ainsi de suite.

Cependant, pour y arriver, il faut avoir sous la main, une base de données édifiante en personnes à interviewer, prêtes et disponibles à jouer le jeu devant un microphone. Cette disponibilité des personnes à interviewer, peut nous aider à constituer un agenda en toute quiétude qui nous permettra de disposer les interviews dans un ordre chronologique qui nous

⁶¹ Entre la théorisation en construction et la réalité empirique

arrange. Ainsi, nous pourrions passer avec aisance, de l'interview n°1 au n°2 après avoir analysé la première, sans courir le risque d'être « ralenti dans le timing » par la disponibilité de la seconde personne à interviewer. Cette présentation de l'analyse qualitative par Théorisation Ancrée, qui veut que l'analyse d'une interview illumine, oriente, conditionne la suivante, est l'idéale, mais ne peut vraiment être appliqué *in extenso* à tout objet de recherche, si l'on s'en tient aux spécificités de chaque objet de recherche. Fort heureusement, l'analyse par théorisation ancrée reste ouverte à une possible mue que lui imposeraient les spécificités d'un quelconque objet de recherche. Mais attention, quand on parle de mue, elle ne concerne en rien le principe « sacré » de l'analyse qualitative par théorisation ancrée, qui est la construction d'un édifice conceptuel, sur la base d'un travail approfondi autour de l'outil principal de l'analyse qui est la catégorie. Il s'agit d'une adaptation au niveau des interviews qui a bien voulu épouser les spécificités en matière de disponibilité⁶² des personnes rencontrées.

Permettez-moi de revenir un instant sur les premiers pas de cette recherche, pour que vous compreniez au mieux les raisons des ajustements apportés à notre méthode d'analyse. À partir du moment où, dans notre étude, le regroupement de clubs est devenu le centre de notre curiosité, il devenait impératif pour nous de récolter le maximum d'informations possible à propos. Cet impératif se justifie aussi par le fait que le regroupement est un sujet très peu traité dans le milieu sportif, où les clubs sont naturellement, plus plongés dans une logique de concurrence, que de collaboration et de partage à travers la mutualisation des ressources. Découvrir les regroupements de clubs d'athlétisme revient à trouver des réponses à une série de questions parmi lesquelles : sous quelles formes se présentent-ils ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Quels sont les principaux acteurs et leur degré d'implication ? Quelles en sont les motivations ? Avantages, inconvénients et les conséquences de ces regroupements, sur le

⁶² Disponibilité à nous accueillir et à pouvoir parler devant un enregistreur.

plan structurel et culturel ainsi que l'impact de ces regroupements pour la résolution des difficultés quotidiennes des clubs d'athlétisme ? Voilà quelques une des questions que nous avons considérées comme incontournables pour une meilleure compréhension des regroupements de clubs d'athlétisme. Il va de soi que, chacune de ces questions centrales peut se décliner en plusieurs autres sous questions, que dans un club, tous les membres ne sont pas capables d'en trouver réponse malgré leur bonne volonté. En fonction des compétences des uns et des autres, au-delà de leur rarissime disponibilité, nous avons constitué une dizaine d'entretiens différents mais complémentaires. Cette différence et complémentarité entre interviews peut être constatée entre deux interviews différentes, concernant une même personne. À travers la complémentarité des informations, nous avons pu, affiner au mieux les catégories constituées à travers la vérification continue des informations. Et, à travers la différence des informations recueillies, nous avons pu faire le tour des informations sur les regroupements des clubs d'athlétisme. Ainsi, au vu de l'indisponibilité des principales personnes pouvant nous fournir des informations, nous n'avons pas forcément imposé un ordre à nos interviews, nous sommes restés ouvert à la personne qui nous sollicitait en premier pour l'échange et l'analyse de cette interview nous donnait une idée sur les zones d'ombre à éclairer, mais aussi sur les compétences de la personne à même d'y répondre. Ainsi, les zones d'ombres n'étaient pas forcément éclairées par l'interview suivante, mais attendaient la mise à disposition de la personne adaptée à nous fournir la lumière nécessaire. Cette manière de procéder nous a permis d'éviter des attentes d'interviews qui atteignaient parfois neuf mois. De la même manière, la longueur des interviews a subi une modification. Nous n'avons pas forcément respecté le principe qui veut que les premières interviews soient larges en termes de thèmes et longues en durée. En revanche, la longueur de l'interview n'était donc pas forcément liée à son ordre de passage, mais à la densité des informations à recevoir et à compléter ou vérifier, parfois proportionnellement au nombre de casquettes de la personne à interviewer. Au final, ce fut un

maximum d'informations sur l'explication et la compréhension des regroupements de clubs d'athlétisme, l'impact de ces formes organisationnelles sur certains aspects de la vie quotidienne du club.

Bien entendu, notre méthode qui a permis d'extraire le sens de nos échanges, l'analyse qualitative par théorisation ancrée, a été articulée autour d'un certain nombre d'étapes dont les plus importantes sont les suivantes : La codification, la catégorisation, l'intégration/regroupement et affinement des catégories, la mise en relation, la modélisation et la théorisation.

5-1-1 la codification

C'est la toute première opération de l'analyse. Elle consiste en la reformulation authentique de la réalité vécue, manifestée ou exprimée. Elle n'est pas très éloignée de l'analyse phénoménologique. Sachant que l'analyse qualitative par théorisation est beaucoup plus une démarche de questionnement qu'un exercice d'étiquetage de codes (A. MUCCHIELLI, 2009), chacune des opérations peut ainsi, être traduite sous forme de questions posées au corpus. La question à laquelle nous avons essayé de répondre à l'étape de la codification est la suivante : de quoi s'agit-il ? Ou qu'est-ce qu'il y a ici ? Ou encore qu'est-ce que c'est ? Le découpage correspond au nombre de lignes répondant à la question posée. Ci-dessous un extrait brut d'entretien et la codification que nous lui avons attribuée.

Et du positionnement de la FFA et de ses structures déconcentrées, comité et ligue par rapport à ce phénomène de regroupement de clubs ?

« La position du comité du Rhône, il y a 23 clubs dans le Rhône, la position du comité c'est euh, il faut plusieurs clubs sur le Rhône, parce que à un moment donné, s'il n'y a qu'un seul club, euh, il sera difficile d'organiser les compétitions. Voilà, donc il faut qu'il y ait diversité des clubs. Et la ligue c'est pareil, ils veulent avoir de grands clubs pour aller en élite mais, ils

veulent avoir beaucoup d'autres clubs aussi. Par exemple dans les petits départements, il y a très peu de monde, peu de clubs. Il y a 1 club qui regroupe tout avec des sections dans les petites villes euh, et finalement euh il y a des départements où les comités ont fusionné avec d'autres départements. Par exemple dans la Meuse, il y a quasiment qu'un seul club qui s'appelle Athlé 55. Ça c'est des régions où il y a moins d'habitants, donc là ils mutualisent tout. Tous les clubs ont fusionné pour pouvoir être présent. Et puis en athlétisme, en dehors de la course sur route où on peut être à 20 et le club peut tourner, euh, pour être un club d'athlétisme, avec une école d'athlétisme, il faut un nombre minimum d'athlètes. Et moi j'estime qu'un club de moins de 200 athlètes ne peut pas tourner. Un petit club est dépendant de très peu d'entraîneurs ce qui est l'inverse d'une grande structure. L'AC Tassin appartient à la commune de Tassin et a une section locale à Dardilly. Et on pouvait faire aussi une section à Écully si on voulait, si on avait les moyens. Extrait entretien avec Jemia du 18/11/2013.

Codification de la réponse

« Pour le comité, il faut qu'il y ait plusieurs clubs pour organiser les compétitions, ce qui est impossible à faire avec un seul club. La ligue c'est pareille, elle veut de grands clubs pour pouvoir aller en élite, mais souhaite qu'il existe d'autres clubs de manière à pouvoir organiser des compétitions. L'on peut comprendre que certains petits départements, très peu peuplés, puissent tout regrouper, clubs et comités départementaux. C'est le cas de la Meuse qui n'a quasiment qu'un seul club, Athlé 55, tout a été mutualisé dans ce département dans le but de pérenniser la pratique de l'athlétisme et garantir l'existence des clubs regroupés. Figurez-vous que, l'athlétisme, selon moi, a des minimas en nombre d'athlètes pour pouvoir faire fonctionner un club. Pour la course sur route, un club peut tourner avec 20 athlètes, ce qui est différent avec un club classique qui a une école d'athlétisme où il faut un minimum de 200 athlètes pour pouvoir tourner ».

5-1-2 la catégorisation

La deuxième étape consiste à catégoriser notre contenu codifié. La plupart des étapes qui vont suivre tourneront autour de la catégorie, allant dans le sens de l'approfondir en la détaillant au mieux. Elle est donc sensée être manipulée sans relâche. C'est à travers elle que la théorisation commence à émerger, raisons pour lesquelles, elle reste l'outil principal de l'analyse. Ce ne serait pas une redondance que de rappeler ici que, la catégorie est un mot ou expression désignant à un certain niveau d'abstraction, un phénomène social, culturel ou psychologique tel que perceptible dans un corpus de données (P. Paillé, 1996 ; A. Mucchielli, 2009). La catégorie est riche, évocatrice et plus éloignée des données empiriques que la codification. Elle ne saurait se réduire à une thématisation descriptive. Le bonheur de cet exercice réside dans la latitude de manipulation qu'elle offre à travers des retours possibles sur les données empiriques, celles codifiées et les catégories, autant que nécessaire. Tous les supports de construction de sens restent conservés de manière à être consultés de façon permanente. Tout en restant dans un esprit de questionnement, dans la catégorisation, nous cherchons à découvrir le phénomène auquel nous faisons face, ou ce qui se passe, ou encore ce dont il s'agit. La limite de la catégorie est déterminée par le nombre de lignes qui répondent à la question posée. Ci-dessous, un exemple de catégorisation de l'extrait codifié plus haut.

Catégorie : positionnement du comité et de la LARA par rapport aux regroupements des clubs

Pour le comité, il faut qu'il y ait plusieurs clubs pour pouvoir organiser les compétitions, ce qui est impossible à faire avec un seul club. La ligue, c'est pareil, elle veut de grands clubs pour pouvoir aller en élite, mais souhaite qu'il existe d'autres clubs de manière à pouvoir organiser des compétitions.

Catégorie : causes de regroupements

Commenté [LNS1]: Catégorie : positionnement du comité et de la lara par rapport aux regroupements des clubs

L'on peut comprendre que certains petits départements, très peu peuplés, puissent tout regrouper, clubs et comités départementaux. C'est le cas de la Meuse qui n'a quasiment qu'un seul club Athlé 55, tout a été mutualisé dans ce département dans le but de pérenniser la pratique de l'athlétisme et garantir l'existence des clubs regroupés. Figurez-vous que

l'athlétisme selon moi, a des minimas en nombre d'athlètes pour pouvoir faire fonctionner un club. Pour la course sur route, un club peut tourner avec 20 athlètes, ce qui est différent avec un club classique qui a une école d'athlétisme où il faut un minimum de 200 athlètes pour pouvoir tourner.

Les catégories désignées sont dans un premier temps définies, avec concision, justesse et adéquation, puis l'on élargit aux propriétés et aux conditions d'existence. À cette phase de notre analyse, toutes les catégories ont été traitées de la même manière. Le constat que nous avons pu faire est que nous n'avons pas pu trouver des conditions d'existence à toutes les catégories à ce niveau d'analyse, mais que, les catégories les plus importantes se retrouvaient forcément avec des conditions d'existence. Les autres ont eu recours à plusieurs manipulations pour répondre aux exigences d'une catégorie. Ci-dessous, un extrait des définitions des catégories sur la première interview avec Jame 12/08/2013.

Commenté [LNS2]: Catégorie : causes de regroupements

Trajectoire évolutive d'un club d'athlétisme

Définition : ensemble de mutations sur le plan organisationnel, structurel, que connaît un club d'athlétisme tout au long de son existence

Propriétés : va-et-vient entre évolution solitaire et évolution sous un regroupement de clubs

Conditions d'existence :

Conditions pour un attachement à un club

Définition : ensemble de dispositions qui amènent un adhérent à s'attacher au club

Propriétés : se sentir bien, avoir de bons entraîneurs, l'envie d'y rester

<p>Conditions d'existence :</p>
<p>Caractéristiques organisationnelles d'une section athlétisme d'un club omnisport</p> <p>Définition : ensemble de traits définissant l'organisation de la section d'athlétisme d'un club omnisport</p> <p>Propriétés : autonomie gestion du budget sportif et fonctionnel, politique du club décidée par le bureau et certains entraîneurs</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Causes des regroupements de clubs d'athlétisme</p> <p>Définition : ensemble de situations qui poussent le club vers un regroupement</p> <p>Propriétés : financières, (politique, économique, sportive, sociale, culturelle)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La mutualisation</p> <p>Définition : dernier recours de survie des clubs</p> <p>Propriétés : mise en commun des ressources, option pour les clubs en difficultés pour continuer d'exister</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Formes possibles de regroupement de club</p> <p>Définition : les différentes facettes que peut prendre une mutualisation des ressources entre clubs</p> <p>Propriétés : liées à une entente de clubs, liées à une fusion de clubs</p> <p>Conditions d'existence : volonté des collectivités, volonté des clubs, respect des statuts et règlements de la FFA.</p>
<p>Fonctionnement d'une entente de clubs</p>

<p>Définition : le fonctionnement d'une entente de clubs, peut être déterminé par l'ensemble des comportements qu'adopte chacune des sections locales. Ensemble de détails qui répartissent les rôles au sein d'une entente de clubs</p> <p>Propriétés : chaque section locale a son administration, le bureau de l'entente chapeaute celui des sections locales, les budgets sont différents, déplacements communs.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Causes de l'échec de l'entente Grand Lyon</p> <p>Définition : toutes situations ayant milité pour l'arrêt de la collaboration entre l'ASPTT et l'ASU Bron.</p> <p>Propriétés : tensions entre les 2 pôles d'entraînement des 2 clubs</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La poussée vers le LOU</p> <p>Définition : ensemble de situations ayant poussé l'ASPTT à se tourner vers le LOU pour un regroupement</p> <p>Propriétés : fin de l'entente avec l'ASU Bron, dégradation de la situation financière de la poste, mise en vente des aires de pratique de la poste</p> <p>Conditions d'existence :</p>

5-1-3 le regroupement et l'affinement des catégories

À ce stade de l'analyse, nous avons rapproché les catégories qui pouvaient l'être. Les catégories qui, au sein de la même interview évoquaient les mêmes phénomènes, sous des spécificités différentes, lieux ou époques différents, devenaient des sous-catégories d'un ensemble plus englobant. Dans le cadre espèce, la catégorie « causes de l'échec de l'Entente Grand Lyon » devenait une sous-catégorie de la catégorie « cause de l'échec d'une entente ». Cette catégorie recueillait ainsi toutes les informations autour des causes de l'échec d'une

entente. L'on partait ainsi des témoignages spécifiques pour élaborer un témoignage généralisant, globalisant. Et dans un va-et-vient entre le terrain et l'analyse, les catégories ont pu s'affiner davantage. Les deux encadrés suivant donnent un exemple du résultat du regroupement et de l'affinement d'une catégorie. Tout d'abord la catégorie provisoirement définie à un stade de l'analyse, puis la même catégorie après plusieurs manipulations, fruit d'un va-et-vient entre terrains, données empiriques et analyse.

Catégorie « **cause des regroupements de clubs d'athlétisme** » à un certain moment de l'analyse

Causes de regroupement de clubs d'athlétisme

Définition : ensemble de situations qui poussent le club vers un regroupement

Propriétés : financières, (politique, économique, sportive, sociale, culturelle)

Conditions d'existence :

Catégorie « **causes de regroupement de clubs d'athlétisme** » à un autre moment de notre analyse, après regroupement et raffinement.

Causes de regroupement de clubs d'athlétisme : ensemble de situations qui poussent le club vers un regroupement. Ces causes sont pour la plupart du temps, financières, mais elles peuvent aussi être politiques, économique, sportive ou socioculturelle. La baisse des subventions, la faillite d'un partenaire financier important, l'augmentation du coût de la vie, l'envie de progresser sur le plan sportif (évoluer dans une division supérieure, augmenter le panel d'activités, avoir la notoriété), l'envie de garder le soutien des élus politiques locaux, l'envie de diminuer les coûts de fonctionnement. Il y a aussi le sous peuplement de certaines localités (particulièrement en termes de membres de clubs d'athlétisme), qui poussent les comités départementaux à mutualiser ainsi que les clubs. Se regrouper pour mutualiser ici, c'est pour assurer la pérennité de la pratique de l'athlétisme et garantir l'existence juridique des clubs concernés.

5-1-4 la mise en relation

Il s'agit dans cette phase de notre analyse, d'essayer de systématiser la mise en relation des catégories qui avaient, d'une manière ou d'une autre, déjà commencé dès leur regroupement et affinement. Nous n'oublions surtout pas que l'analyse qualitative de théorisation se déroule sur fond de questionnement perpétuel du corpus. À ce stade de notre analyse, la question est de savoir si certains phénomènes évoqués sont liés entre eux, et en quoi peuvent-ils l'être ? Le travail est simultanément mené à deux niveaux, le corpus et l'analyste. Au niveau du corpus, nous cherchons à savoir s'il y a un lien entre la catégorie A et la catégorie B telles qu'elles se présentent à nous dans l'ensemble des extraits de *verbatim* où elles ont été appliquées ; et au niveau du phénomène désigné par la catégorie, nous cherchons d'éventuels liens, ceux visibles et ceux possibles, c'est-à-dire au niveau de l'analyste car c'est à lui que revient ce travail. Le questionnement au niveau du corpus, présente l'avantage d'être limité par le matériau empirique, cela fait en sorte que, le lien dégagé soit forcément ancré empiriquement, ce que cherche cette forme d'analyse. C'est l'opération la plus complexe de l'analyse, car durant la mise en relation des catégories, il faut toujours se rappeler que chaque catégorie qui possède des propriétés, peut répondre à des conditions d'existence et peut prendre des formes diverses. Après, chacune des propriétés peut posséder à son tour des dimensions. Or tous ces éléments peuvent être mis en relation, pouvant faire de la théorisation un processus sans fin. Pour cette raison, il est nécessaire de savoir s'arrêter pour ce qui est de la mise en relation, en privilégiant les aspects les plus importants de notre recherche. Dans notre travail, le regroupement et l'affinement des catégories a permis de les ranger dans quatre grands groupes : la présentation des regroupements, l'étude des regroupements en détail (par forme de regroupement), le positionnement des acteurs du regroupement, la vie du club après le regroupement et l'impact du regroupement dans la résolution des problèmes quotidiens du club. Les catégories

constituant ces différents grands groupes, ont été continuellement mises en relation pour, soit retrouver d'éventuels liens, soit pour en confirmer d'autres.

Prenons par exemple, les catégories « formes de regroupements » et « positionnement des collectivités territoriales ». Les formes de regroupements rentrent dans une catégorie beaucoup plus large que l'on peut appeler « stratégies organisationnelles du club d'athlétisme ». Tandis que le positionnement des collectivités territoriales peut rentrer dans une catégorie beaucoup plus large que nous dénommons « orientation organisationnelle du club d'athlétisme ». Peut-il y avoir un lien entre ces deux catégories ? C'est la question à laquelle nous essayons de répondre à travers cette application de mise en relation. Les regroupements de clubs d'athlétisme, considérés comme mode d'organisation, en vue d'atteindre certains objectifs, se présentent sous deux grands groupes : l'entente et la fusion qui se déclinent à leur tour en deux autres groupes chacun : entente-crétion et entente-absorption ; fusion-crétion et fusion-absorption. Chaque forme de regroupement a des propriétés bien déterminées, partant des doublons administratifs (structure matricielle) à l'autonomie partielle, en passant par la conservation de l'identité pour ce qui est de l'entente, pour la perte d'identité, culture, histoire et constitution d'une entité unique pour ce qui est de la fusion. En prenant juste une propriété, l'identité, l'on se rend compte qu'on peut la perdre ou la conserver, en fonction de la forme de regroupement choisie. Certaines collectivités territoriales, comptent sur leur club d'athlétisme sur le plan de la visibilité et notoriété au niveau sportif. Une perte de l'identité de leur club, c'est-à-dire la disparition de ce dernier, au profit d'un autre, appartenant probablement, cette fois-ci à plusieurs collectivités territoriales, ne leur permet pas forcément d'atteindre leurs objectifs en matière de visibilité, noyée dans une forte communauté, expliquant leur hostilité au regroupement. C'est le cas des villes périphériques de Lyon (Tassin, Vénissieux) qui ne souhaitent pas un regroupement avec la ville de Lyon, pour des problèmes de visibilité. Les clubs d'athlétisme de ces villes évoluent pour l'instant en solitaire, l'AC Tassin en est un

exemple. Le lien entre formes de regroupements et le positionnement des collectivités territoriales semble donc établi. Mais l'on peut encore pousser le questionnement plus loin, en cherchant par exemple à savoir si le club était dans l'obligation de suivre la volonté de la collectivité territoriale ? Dans ce sens, il faut aller chercher la réponse à cette question sur la place qu'occupe la collectivité dans la vie d'un club. Ainsi, nous avons fait des rapprochements entre catégories, parfois à travers leurs propriétés, suivant l'exemple schématisé et présenté en figure n°11.

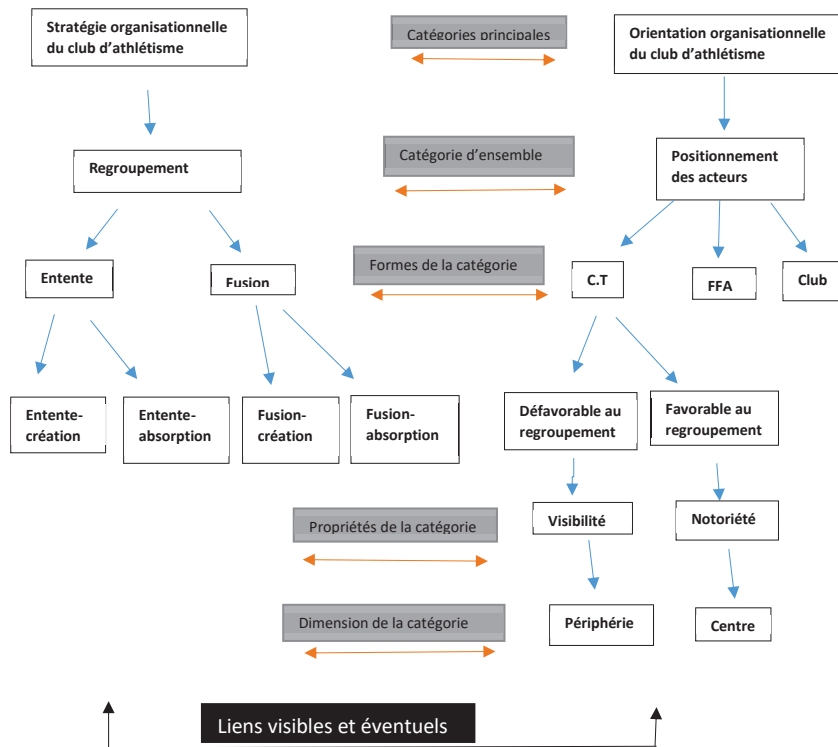


Figure 11 : *exemple de mise en relation dans une analyse qualitative de contenu par théorisation ancrée.*

Toujours pour répondre à la question précédente, que nous rappelons ici, y a-t-il un lien entre formes organisationnelles du club d'athlétisme et orientations organisationnelles du club ? Si plus haut, nous avons utilisé le positionnement de la collectivité territoriale pour répondre à cette question, en montrant qu'il dépend des objectifs à atteindre par la collectivité territoriale, et qu'à travers ces objectifs, la collectivité peut soutenir ou s'opposer à un éventuel

regroupement, il en ressort aussi que ces objectifs peuvent dépendre de la position géographique de la collectivité territoriale par rapport au centre urbain. De la même manière, on peut répondre à cette question en mettant en première ligne, les projets de développement et de modernisation de la pratique et des clubs, qui ouvrent la voie à la diversification des pratiques, que les clubs de manière individuelle, ont du mal à assurer. Le club lui-même, à travers ses objectifs internes de développement et de pérennisation de ses activités, se trouve parfois obligé de mutualiser ses ressources avec un autre club pour atteindre ses objectifs et dans ce regroupement, la forme peut être choisie, quand la collectivité lui en donne l'occasion, en fonction de son attachement à sa culture et à son autonomie. En réunissant les différentes pistes de réponses à notre question, notamment celle qui nous vient de la collectivité territoriale, de la FFA et du club lui-même, nous parvenons à obtenir une réponse progressivement complète.

C'est de cette manière, que nous avons progressivement mis en relation les catégories les plus importantes de notre étude, parfois simplement à travers leurs propriétés, de manière à ressortir des liens et à s'interroger sur d'éventuels. À partir de la mise en relation des catégories, certaines hypothèses de travail sont mises à l'épreuve. Le phénomène principal de la recherche émerge aussi progressivement en principe et, prend fin avec l'intégration des catégories qui, le plus souvent, finit par définir en définitive, ce sur quoi porte notre étude.

5-1-5 la modélisation

L'opération ici, consiste à dégager l'organisation des relations structurelles et fonctionnelles concernant le phénomène principal cerné au terme de l'opération d'intégration. Dans notre cas, le phénomène central, déjà connu, l'étape réservée à l'intégration a été volontairement omise. Il ne nous restait qu'à donner les propriétés du phénomène central : les regroupements, les antécédents, les conséquences et les processus en jeux. Une autre manière de répondre à la question comment le regroupement se dévoile-t-il ? En intégrant ces nouvelles informations, la théorisation se retrouve suffisamment avancée, alors que la modélisation à elle

seule, suffirait à fournir une compréhension scientifiquement acceptable du phénomène étudié. Il est à souligner ici que, l'opération de modélisation ne consiste pas en la production d'un modèle généralisant qui viserait à expliquer d'autres phénomènes du même type. Toujours ancrées dans les données empiriques, la modélisation consiste à représenter schématiquement les processus mis à jour au cours des opérations précédentes. Cette opération, dans la dynamique enclenchée par les précédentes, pousse le chercheur un peu plus loin dans la conceptualisation des phénomènes étudiés en systématisant la dynamique révélée dans la mise en relation.

5-1-6 la théorisation

C'est la dernière étape de notre analyse. Il n'est pas obligatoire de suivre les six étapes de l'analyse, car les trois ou quatre premières suffisent, selon Paillé. La théorisation résulte en une formulation, permettant de saisir la complexité du phénomène tant au niveau conceptuel qu'empirique des mises en situation, tout en gardant en tête qu'elle ne sera jamais achevée, qu'elle reste un processus. Le double objectif ici est de renforcer les concepts émergents et d'affaiblir les explications divergentes, afin d'explicitier au mieux le phénomène étudié dont une esquisse de théorisation vous est proposée au chapitre suivant. Pour y parvenir, nous avons eu recours à un certain nombre de procédés tout au long de notre recherche, parmi lesquels :

- **L'échantillonnage théorique** : il consiste à sélectionner un certain nombre d'éléments représentatifs d'un phénomène pour consolider une théorisation. Pour ce qui est du regroupement des clubs d'athlétisme, notre objet d'étude, certains éléments nous ont aidés à consolider notre théorisation. C'est le cas, des causes, caractéristiques, logiques, avantages inconvénients, principaux acteurs des regroupements.
- **L'induction analytique** : elle consiste à confronter l'explication du phénomène aux événements qui contredisent cette explication. Dans notre travail de recherche, cette

confrontation de « la thèse et de l'antithèse » a été présente tout au long de nos travaux. À partir du choix des clubs à rencontrer, nous avons tenu à rencontrer au moins un club qui ne faisait pas partie d'un quelconque regroupement (l'AC Tassin) pour comprendre les motivations à évoluer en solitaire alors que la tendance est au regroupement. Les motivations pour un regroupement de clubs différaient parfois. Le club qui nous présente les faits a tendance à reconnaître que c'est l'autre club partenaire et candidat au regroupement qui était le plus en difficulté. De la même manière, le regroupement étudié avait deux principales modalités (entente et fusion). Les personnes rencontrées n'évoquaient que le côté positif de la forme de regroupement choisie, tout en prenant soin d'évoquer les inconvénients de la forme de regroupement que leur club a refusé d'adopter. Dans cette même logique, l'autonomie des clubs par rapport au choix de se regrouper ou pas ou de la forme de regroupement choisie était reconnue par les élus politiques alors que les clubs clamaient haut et fort, leur incapacité de tenir tête à ce niveau, au pourvoyeur de subventions et infrastructures sportives. C'est de cette manière, en récoltant et recoupant les informations qui s'opposaient que nous avons pu construire une compréhension scientifiquement acceptable autour des regroupements des clubs d'athlétisme.

- **La vérification des implications théoriques** : elle consiste à décomposer la théorisation sous forme d'énoncés pour vérifier si les données empiriques sont en harmonie avec les hypothèses formulées. Dans notre recherche, l'analyse progressive des interviews fait ressortir des hypothèses de travail que les va-et-vient sur le terrain ont progressivement contribué à consolider ou à réfuter.

5-2 l'analyse stratégique des acteurs de M. Crozier et E. Friedberg

Si l'analyse qualitative de théorisation nous permet d'élaborer une compréhension scientifique d'un phénomène, à partir des données empiriques, elle n'est pas forcément douée pour identifier les interactions, même s'il faut reconnaître que la mise en relation des catégories peut, dans une certaine mesure, faire ressortir ces interactions. C'est justement pour confirmer ces interactions que nous avons sollicité l'analyse stratégique de Crozier. Les raisons de ce choix ont été largement évoquées au chapitre 3. Nous avons, dans notre étude, réalisé notre analyse stratégique à trois niveaux différents, à partir des données recueillies.

Un premier niveau d'analyse avec comme activité centrale le regroupement, pour ressortir le jeu d'intérêt, des différents acteurs du regroupement faisant de ce dernier, un projet intéressé. Les deux autres niveaux d'études sont en rapport avec les deux principales modalités que l'on reconnaît au regroupement : fusion et entente. Ainsi, ces deux autres niveaux évoquent les relations de pouvoir au sein d'une fusion et d'une entente, faisant alors ressortir, les jeux d'intérêts dans la vie quotidienne des clubs regroupés, de manière à mettre en évidence les avantages et inconvénients de ces formes organisationnelles, mais aussi les changements qu'elles apportent au club par rapport à l'organisation classique.

La réalisation de ces tableaux d'analyse s'est effectuée en quatre (4) étapes : tout d'abord, l'identification des enjeux du regroupement et des acteurs du regroupement. Par la suite, l'identification des enjeux par acteur du regroupement ou logiques de chaque acteur et enfin terminer avec la déduction des stratégies par acteur, fondement du Système d'Action Concret (SAC).

Les informations sur ces trois niveaux d'analyse sont présentées dans le paragraphe suivant :

5-2-1 Jeux d'intérêts et de positionnement des principaux acteurs autour de l'avènement des regroupements

action	acteurs	Contexte d'action	enjeux	contraintes	ressources	Zone d'incertitude	passion	Élaboration règles	stratégie
	clubs	Dégradation environnement socio-économique, montée des exigences en modernisation et développement, membre FFA, évolution des mentalités, montée individualisation et hédonisme, actes 1 et 2 de la décentralisation	Continuer d'exister, diminuer les dépenses liées à la vie du club, mieux répondre aux exigences de modernité et développement, mieux satisfaire les attentes des populations, rester dans le réseau FFA et garder le lien avec la collectivité	Exigences de développement, modernisation, résultat, augmentation du coût de la vie	Volonté, disponibilité, engagement des dirigeants	Orientation de la politique sportive de la FFA et de la collectivité territoriale, le coût de la vie	Passionné de la pratique, encadrement et de la direction	A un mot à dire par rapport aux décisions de la FFA en tant que membre. Ce qui n'est pas le cas avec les collectivités territoriales	Mutualisation des ressources sous forme de Fusion/entente de clubs, adhésion à la politique sportive locale, Respect des orientations de modernisation et développement initiées par la FFA
Regroupement de clubs	Fédération sportive (FFA)	Dégradation environnement socioéconomique, évolution des mentalités des populations plus tournées vers la non contrainte et la liberté	Faciliter la vie, l'existence, longévité des membres, assurer la modernisation et le développement de la pratique et des clubs	Maintenir en état de fonctionnalité, un nombre maximum possible de membres, ouvrir la pratique de l'athlétisme à tous	Décideur en dernier ressort de la politique à suivre	Le degré de regroupement des clubs	Passionné du développement de la discipline	En concertation avec les représentants de ses membres (clubs)	Encadrement et suivi des fusions et ententes de clubs à travers l'élaboration d'un règlement spécifique, propose aux clubs le

Le club : dans un contexte fortement marqué par les « actes I & II » de la décentralisation, faisant de la collectivité territoriale, le chef de file du développement du sport local, tout à côté, la dégradation de l'environnement socio-économique (baisse de subvention, dons et legs, engagement bénévoles, faible intérêt pour la compétition de la part des athlètes), les exigences en matière de modernisation et développement par la FFA, et la politique sportive territoriale, le club éprouve la nécessité d'exister, de ne pas mourir. Cependant exister c'est être à même de suivre les orientations en matière de politique sportive de la FFA et des collectivités territoriales. Exister c'est aussi avoir de bons résultats. Cependant, les résultats, pour en avoir de bons, il faut mobiliser les Hommes (dirigeants, encadrants, athlètes, salariés et bénévoles), ce qui nécessite parfois des moyens financiers. Face à cette situation, et à son statut d'association 1901, le club compte sur la passion de ses ressources humaines, leur engagement, leur volonté et leur détermination à poursuivre ses activités. Cette force intérieure du club n'étant pas suffisante pour assurer son existence, le club a des choix possibles : se désolidariser de la FFA et/ou de la collectivité territoriale et évoluer en toute liberté comme certains. Cette option n'est pas en phase avec les objectifs du club, qui de plus, préfère évoluer sous la bannière FFA à travers son affiliation et des collectivités territoriales, à travers le respect de la politique sportive locale, afin de profiter d'un certain nombre d'avantages, liés à cette double tutelle sous laquelle le club semble soumis. Ainsi, l'usage des aires de pratique et l'obtention des subventions sont garantis, à travers cette attitude du club. Il en est de même pour la formation de ses bénévoles assurés par la FFA, ou toute autre forme d'assistance sollicitée auprès de ces deux « tutelles » du club d'athlétisme. Le club semble reléguer ses propres objectifs au second plan. Face à cette situation, pas du tout facile à gérer, le choix entre ses propres objectifs et ceux des partenaires, le club se rabat vers une position conciliante : la mutualisation des ressources

sous forme de regroupement. Un choix pas du tout facile car la forme de regroupement choisie doit aussi être en phase avec la politique sportive de la collectivité territoriale.

Quant à la **collectivité territoriale**, les enjeux de visibilité, d'aménagement, d'animation et de développement de la pratique sportive sur le plan local, l'amènent à collaborer avec des organisations qui sont en contact avec la cible visée. Cependant, en tant que tête de file de la politique sportive locale et principal détenteur d'outils dont ont besoin ses partenaires, finances et infrastructures sportives, dans l'atteinte de ses objectifs, la collectivité locale assoit son influence par rapport à ses partenaires quand elle choisit avec qui travailler, qui aider, et à quelle hauteur. Bref, elle dicte sa loi en élaborant les règles du jeu, généralement orientées vers l'atteinte de ses objectifs. C'est ainsi que les conditions d'obtention de subventions, leur montant et fréquence, tout comme le cahier des charges à respecter pour l'accès aux aires de pratiques, ne sont pas généralement débattus entre collectivités territoriales et clubs. L'adhésion à la politique sportive de la localité pouvant suffire pour y accéder. Du coup, refuser d'intégrer sa politique sportive serait synonyme de tourner le dos au propriétaire de la plupart des infrastructures sportives de la localité et aussi à l'un des meilleurs partenaires financiers des clubs. Cependant, il est difficile de suivre, encore moins d'évaluer sur le terrain, le respect de la politique sportive des collectivités territoriale par les clubs.

La **Fédération Française d'Athlétisme** (FFA) : dans un contexte socio-économique dégradé, la FFA, n'entend pas abandonner sa politique de développement et de modernisation des clubs et des pratiques sportives. La dégradation de l'environnement socio-économique est marquée par la diminution de certaines aides financières aux clubs. Le développement est globalement marqué par l'ouverture à un nouveau public e, la modernisation marquée par l'usage des NTIC et la transparence financière. Conscient du poids de ces modifications sur la gestion, l'organisation, le fonctionnement du club et la tendance qu'avaient les clubs à se

regrouper pour faire face à ces transformations, la FFA a mis sur pied un règlement spécial pour les regroupements de clubs (entente et fusion de clubs), afin de faciliter mais aussi d'encadrer la nouvelle forme d'existence de ses membres les plus fidèles et interface des populations. Ce règlement spécial donne les informations nécessaires sur les procédures autour des transactions les plus régulières : création d'une section locale, passage en section locale, changement de statut, reprise d'autonomie, changement de titre, classement des clubs. Cependant, les proportions de regroupement de clubs ne sont pas limitées, du moins, pour ce qui est du nombre. Ainsi, la FFA peut voir les regroupements prendre une telle importance que l'organisation des compétitions devienne quasi-impossible au niveau local.

5-2-2 Jeux de pouvoir entre acteurs au sein d'une fusion

Conscient du fait que la fusion c'est la confusion totale des ressources individuelles d'au moins deux clubs pour former une entité commune, et qu'à ce titre, elle rapproche au moins deux cultures différentes (culture de club), nous avons souhaité compléter cette vision stratégique par une explication culturelle, identitaire de certains faits observés. Les dirigeants et entraîneurs sont les plus visés par ce jeu de pouvoir.

regroupement	acteurs	enjeux	ressources	contraintes	Zone d'incertitudes	Élaboration règles	passion	stratégies
fusions	dirigeants	construire une culture pour le nouveau club ; Conduire le club vers de meilleurs résultats	Volonté, passion, légitimité des pairs, adhérents	Compter sur la collaboration des autres membres pour réussir	La maîtrise des attentes individuelles par acteur	En concertation avec les autres membres du club. Bureau, comité directeur et soumission à l'A.G.	Passionnés de l'athlétisme	Traitement particulier aux membres qui respectent la philosophie du club ; mettre à l'étroit les contrevenants ; démission
	encadrants	S'imposer au sein du club	Qualification ; passion ; Compétence technique ; expérience ; densité et qualité du groupe d'entraînement	Doit se soumettre au statut et règlement intérieur du club ; faire des résultats	Maîtrise des attentes individuelles des autres encadrants dirigeants et athlètes	participe à l'élaboration des règles par représentation	Passionnés de l'athlétisme	Obtenir des athlètes compétents par tous les moyens ; n'observe pas/observe les consignes des dirigeants ; orientent ses actions en fonction de ses intérêts ; agir pour l'intérêt du club
	saliariés	Garder son poste	Qualification ; compétence	Respecter la volonté des dirigeants	La durée de l'emploi	En tant que salarié, ne participe pas au vote. Il se soumet au		Se soumet aux orientations de son employeur

athlètes	Faire de belles performances avec le club ; obtenir du club les meilleurs avantages possibles	Volonté ; passion détermination ; engagement ; disponibilité	Faire de bons résultats	Capacité à faire de bons résultats	Participe à l'élaboration par représentation	Passionnés de l'athlétisme sous l'une de ses formes de pratique : compétitive/loisir	Présenter ses doléances et exiger leur prise en compte par le club ; assiduité aux entraînements et compétitions
Autres bénévoles	Etre utile au club	La passion, volonté, disponibilité	Occupations professionnelles, familiales et autres	Le temps à accorder au club	Par représentation	Passionnés de l'athlétisme	Etre présent quand on peu

Tableau 8 : jeux de pouvoir entre acteurs au sein d'une fusion

Les dirigeants : dans une fusion de clubs, les membres dirigeants sont généralement issus des différents clubs qui confondent leur patrimoine. Il faut souligner ici que, dirigeant pour nous représente tous ceux qui sont responsables selon l'organigramme. Nous pouvons citer entre autres : président, vice-présidents (département financier et compétition), secrétaire général et le coordonnateur des entraîneurs. Nous laissons volontairement le **salarié** car n'a pas droit de vote. Cette équipe dirigeante a la lourde responsabilité de donner une âme au club en amenant les uns et les autres à pouvoir travailler ensemble, pour des résultats positifs, source d'espoir du projet de fusion et qu'attendent militants, sympathisants et partenaires. Pour cela, l'équipe dirigeante compte sur leur légitimité, passion, volonté et les ressources humaines à leur disposition. Seulement toute seule, elle ne peut pas réussir, il faut bien l'implication de chaque dirigeant et celui de chacun des membres, ce qui s'annonce parfois très difficile au vu des occupations et intérêts de chacun des membres, qui se traduit parfois par le temps des membres accordé au club et au degré d'engagement de chacun. La plupart du temps, c'est seulement 2 ou 3 membres dirigeants qui sont les plus actifs, les plus assidus, accordant un maximum de temps au club. Ce petit noyau de dirigeants aura à lui seul la responsabilité de gérer au quotidien les affaires courantes du club. Ces dirigeants commenceront par mettre autour d'eux, ceux des adhérents qui suivent et respectent la politique du club, en leur accordant une attention particulière : diriger les meilleurs athlètes vers eux, les consulter en aparté pour des décisions concernant leur pairs, pour ne citer que cela. Pour ce qui est de diriger un athlète vers un quelconque entraîneur, la plupart du temps, c'est le club par son secrétaire particulier (un salarié) qui oriente un nouvel athlète qui vient s'inscrire et qui demande les coordonnées de son éventuel entraîneur. Le salarié rentre d'abord en contact avec le dirigeant chargé du département sportif, lui donne les informations autour du nouvel athlète (performance actuelle entre autres). Ce dernier lui signale vers quel entraîneur orienter l'athlète. Même s'il est vrai que les

entraîneurs sont généralement classés par spécialités (sauts, lancers, vitesse, fond, demi-fond, course d'obstacle), il y a des spécialités comme les épreuves combinées qui sont *multi* disciplinaires (sauts, courses, lancers), chevauchement permanent entre sprint et demi-fond, et sprint et saut horizontaux. Le chevauchement ici représente l'idée que se font certains dirigeants et entraîneurs, selon laquelle, ces derniers peuvent entraîner indifféremment l'une ou l'autre discipline. Par exemple, un entraîneur de sprint estime qu'il peut entraîner un sauteur en longueur, car la vitesse est un critère de performance au saut en longueur. « *Il suffit de lui apprendre à courir et il va bien sauter* » disent-ils généralement. De même, un entraîneur de demi-fond estime qu'il peut entraîner les sprints longs tels le 400 m voire le 200 m. Il en est de même pour un entraîneur d'épreuves combinées qui décide de ne pas avoir besoin d'un spécialiste des sauts, lancers ou sprints car il a lui-même appris à entraîner dans ces spécialités. Le décor ainsi planté permet au dirigeant d'orienter des athlètes à des entraîneurs sans trop se fier à leur spécialité mais plutôt à leur intégration, leur degré d'assimilation de la philosophie du club. Ce même décor est aussi le « laboratoire des luttes » entre entraîneurs autour des athlètes. En restant toujours dans le cadre du traitement particulier de ceux qui suivent les règles du club, les dirigeants peuvent choisir de garder un flou sur la date et les modalités de paiement des indemnités des encadrants. Ainsi certains encadrants se retrouvent avec des mois d'impayés tandis que d'autres sont à jour. Les mises en stage des groupes d'entraînement sont facilement accordées par le club aux encadrants qui assimilent le mieux, la culture du club. Les athlètes les plus performants sont l'objet d'une attention particulière du club, parce que faisant office de vitrine du club. D'autres, à travers leur comportement, peuvent perdre l'inscription pour les regroupements du comité, quoique parmi les meilleurs. La mise à l'écart consiste à « isoler » les contrevenants. Un contrevenant est par exemple, cet entraîneur qui ne respecte pas la répartition des athlètes par spécialité tel que prévu par le club à travers ses dirigeants. Il peut voir son indemnité revue à la baisse, soit accumuler des impayés. Les dirigeants qui se sentent

mal compris, qui n'arrivent pas à faire passer leurs idées ou à se faire accepter par les autres démissionnent, même si la raison officiellement donnée est presque toujours personnelle ou familiale. La démission en principe crée un vide dans l'organigramme du club, un blocage dans le fonctionnement du club. Cependant elle ne peut être que salutaire si c'était l'intention des autres dirigeants, qui en profiteront pour « positionner » quelqu'un d'autre plus compatible à l'orientation culturelle du club.

Encadrants : chaque encadrant souhaite s'imposer au sein de ce nouvel ensemble à travers de bons résultats sportifs. Pour y arriver, l'encadrant compte sur sa passion, sa qualification et ses compétences, son expérience aussi. Seulement, les activités du club doivent être menées dans le strict respect du règlement intérieur du club, ce qui pose parfois problème quant aux objectifs individuels de l'encadrant, qui ne riment parfois pas avec ceux du club et des autres encadrants. Ce dernier peut ainsi voir son adhésion annuler en pleine saison ou en fin de cette dernière sans son consentement. Dans ce contexte assez particulier, l'encadrant, en fonction de ses objectifs personnels, peut avoir deux options : soit choisir de respecter le règlement intérieur du club, reflet de la philosophie de ses dirigeants les plus disponibles et actifs, soit essayer de « tirer la couverture » de son côté. Dans ce dernier cas, il ne respecte pas la philosophie du club et compte sur la fidélité que lui doit son groupe d'entraînement qui n'évoluera qu'en fonction de ses directives. Il peut leur conseiller de ne pas prendre part à certaines compétitions ou de ne pas se rendre disponibles aux appels bénévoles du club. Il peut même brandir un départ du club et ce avec les éléments de son groupe d'entraînement, du moins, les meilleurs. L'entraîneur possède donc un certain nombre de cartes qu'il peut utiliser à l'endroit des dirigeants du club. Conscient de cela, les dirigeants préfèrent le plus souvent jouer la carte de l'apaisement, de la réconciliation, face aux enjeux que soulève un conflit pareil, par rapport aux objectifs du club.

5-2-3 : jeux de pouvoir au sein d'une entente de clubs d'athlétisme

Dans cette analyse stratégique de l'entente de clubs, nous essayons de mettre en exergue, les difficultés à faire fonctionner un tout constitué de particuliers, en mettant en avant les stratégies individuelles de chacun des acteurs, qui du moins semblent prioritaires par rapport à ceux du club maître ou du club tout court. Ici, tous les acteurs sont analysés, car ils ont une part active dans ce jeu de pouvoirs.

regroupement	acteurs	enjeux	ressources	contraintes	Zone d'incertitudes	Élaboration règles	stratégie
Entente de clubs	sections locales	être la meilleure section locale ; évoluer dans un grand club	La volonté, passion, identité et culture de club, autonomie partielle, synergie des ressources de l'entente et ressources propres de la section locale	Respect des objectifs d'une entente (collaboration, synergie de certaines ressources)	La durée de la collaboration, les objectifs individuels des autres sections locales	Participe à l'élaboration des règles de l'entente quand on est clubs fondateurs.	Développement interne ; usage minimal des ressources des autres sections locales
	dirigeants	Mieux coordonner les activités de l'entente, préserver l'identité et la culture de la section locale, tout comme ses finances	Passion, volonté, créativité, collaboration des autres dirigeants	Collaborer dans le respect de l'autonomie de chaque section locale	Durée de la collaboration, objectifs individuels de chaque dirigeant de section locale	Peut avoir participé ou non aux règles de l'entente. le cas échéant il en prend la mesure	Double niveau de concertation : entre dirigeants de sections locales et en interne entre membre de la section locale, pour ce qui est des décisions concernant l'entente
	encadrants	Rester l'un des meilleurs de sa spécialité, conserver son groupe d'entraînement	Passion, volonté, qualification	Respecter les attentes de l'entente, la mutualisation des ressources humaines, former de grands groupes d'entraînements, envoyer les meilleurs athlètes travailler avec l'entraîneur le	Durée de la collaboration, objectif individuel de chaque encadrant et des athlètes du groupe	Peut participer à l'élaboration des règles à travers le représentant	S'occupe personnellement de son groupe, même en compétition, ne les laisse pas ou très peu s'entraîner avec un autre encadrant

salariés		Garder son travail le plus longtemps possible	Compétences, qualification	plus qualifié et expérimenté	La durée de l'entente et de l'emploi	N'y prend pas part en tant que salarié. Sauf si elle fait partie de son cahier des charges	Respecter le cahier des charges lié au contrat de travail, tout en suivant les orientations de son employeur
athlètes		Réaliser de bonnes performances, progresser dans la pratique	Passion, volonté, engagement, disponibilité	Travailler dans un groupe à côté d'autres groupes de la même spécialité parfois meilleurs et même défendant les mêmes couleurs	Capacité à pouvoir progresser, réaliser de bonnes performances	Peut prendre part à travers des représentants	Rester fidèle à son entraîneur tant que les objectifs sont atteints, rejoindre un autre groupe du club, meilleur, pour progresser, ou alors quitter le club
Autres bénévoles		Être utiles au club	Passion, volonté, dévouement	Occupations professionnelles et autres	Le temps à accorder au club	Peut prendre part à travers des représentants	Aider le club autant qu'on le peut

Tableau 9 : jeux de pouvoir entre acteurs au sein d'une entente de clubs d'athlétisme.

La section locale : quand nous parlons de section locale, nous faisons allusion aux dirigeants qui la pilotent. La section locale n'oublie pas forcément ce qui l'a amené à rejoindre un regroupement de clubs, qui parfois, est un choix à contre cœur. La section locale doit travailler pour son propre développement en même temps que celui du club maître sans pour autant maîtriser les objectifs des autres sections locales. Dans ce cadre, les sections locales peuvent travailler pour se développer et devenir la meilleure du club maître, mettant parfois à mal l'objectif primordial d'une entente de club, la mutualisation des ressources, dont l'effectivité tend à se réduire uniquement à la compétition. La sortie éventuelle de l'entente n'est pas à exclure, synonyme d'une reprise d'autonomie, ce qui justifie amplement l'attachement à la culture de la section locale et à l'autonomie administrative.

Les dirigeants : cette fois-ci, ils font beaucoup plus allusion à ceux de l'entente qui ont pour ambition de coordonner au mieux les activités de l'entente pour qu'elle bénéficie au maximum des effets de la mise en commun des ressources, tout en respectant l'autonomie de chaque section locale. Sauf que ces dirigeants sont d'abord ceux des sections locales formant l'entente, où il faut songer à « soi » et à « autrui », sans pour autant connaître le fond de la pensée d'autrui, ce qui conduit à des réunions en interne, au sein des sections locales pour redéfinir ou analyser les décisions prises au sein de l'entente ou club maître, pour le respect de l'autonomie, la culture et les objectifs de chaque section locale. Cela crée parfois une lenteur administrative criarde quant à l'application de certaines décisions prises au sein de l'entente.

L'encadrant : il veut rester parmi les meilleurs de sa spécialité au sein de l'entente. Il veut aussi continuer à exister. Or pour exister il faut être à la tête d'un groupe d'entraînement, et comme chaque section locale est libre de développer les spécialités athlétique qu'elle veut ou peut, les spécialités sont parfois les mêmes dans les différentes sections locales de l'entente,

seuls les encadrants faisant parfois la différence à travers leur qualification, leur expertise, ce qui attire bon nombre d'athlètes, parmi lesquels, les plus performants. Cela crée souvent, une lutte de leadership entre entraîneurs développant la même spécialité athlétique. Dans cette lutte de subsistance et d'*ego*, les entraîneurs préfèrent s'occuper personnellement de leur groupe d'entraînement, tout en évitant de les confier à un autre fut-il plus compétent.

L'athlète : l'athlète veut tout simplement progresser. Pour y arriver, il compte personnellement sur sa motivation, sa passion son ambition et son engagement, sans toutefois oublier l'éloignement des blessures. Seulement, cela n'étant pas suffisant, l'athlète compte sur les compétences de son entraîneur et de ceux du club. Quand il est déçu par le rendement de ce dernier, il préfère rejoindre un autre groupe d'entraînement du club ou alors changer de club.

Le bénévole : quant à lui, veut juste être utile au club. Pour y arriver, il compte sur sa passion pour la discipline ou le club. Seulement, au-delà de sa volonté et de sa détermination, le bénévole n'a pas assez de temps, à accorder au club et surtout ne compte pas s'engager à long terme. Il préfère des tâches ponctuelles, être là quand la famille et le travail le permettent.

5-3 la théorie de la contingence selon Henry Mintzberg

Henry Mintzberg dresse une typologie d'organisation dont les facteurs de contingence sont : l'âge et la taille de l'organisation, son système de production, de pouvoir et son environnement, des facteurs de contingence imposant à l'entreprise une réorganisation beaucoup plus stratégique que structurelle. C'est probablement pour cette raison que certains chercheurs qualifient sa contingence de « stratégique ». D'après les données empiriques, l'environnement socio-économique, institutionnel et politique, tout comme la taille matérialisée par le nombre d'adhérents font partie des facteurs de contingence des regroupements de clubs, les services proposés aux adhérents et les objectifs du club aussi. C'est un constat très proche

des facteurs de contingence « stratégique » mis en avant par la typologie d'organisation de Henry Mintzberg. Si l'effectif du club peut aisément renvoyer à la taille de la structure, le système de production quant à lui peut s'apparenter, non seulement aux activités proposées et à leurs qualités, mais aussi à tout ce qui concourt à leur effectivité. Or nous savons que la qualité, la quantité et l'effectivité des spécialités athlétiques proposées par un club d'athlétisme, rentrent non seulement dans le projet de développement et de modernisation de la pratique par la FFA, mais aussi, dans le cadre d'une meilleure animation de la localité, prônée par la collectivité locale, bref des « deux tutelles » du club d'athlétisme. La qualité et la quantité des spécialités athlétiques proposées par un club d'athlétisme, peuvent aussi rentrer dans un objectif de notoriété recherché par le club en question. Dans le même ordre d'idées, la nécessité d'une augmentation des spécialités athlétiques rentre dans la prise en compte de l'évolution des mentalités dans notre société, plus tournée vers une quête effrénée de liberté, refoulant à la limite toute contrainte à l'image de celle que semble véhiculer, la présence d'un encadrant et d'une certaine fréquence d'entraînement dans une pratique de forme compétitive. Cette évolution des mentalités au sein de la société semble justifier en partie, la montée du sport loisir en général et de l'athlé-loisir-santé en particulier.

« Le système de production d'activités » par les clubs d'athlétisme, est pensé par la FFA à travers sa politique de développement de la pratique qui, généralement inclut la formation des encadrants et autres bénévoles. Ce système de production d'activités des clubs d'athlétisme semble avoir des références arrêtées par la FFA sous l'étiquette « labellisation » et « certification » qui semble représenter la norme « ISO » en athlétisme. Si la certification est une reconnaissance par la FFA de la qualité des activités proposées par un club, la labellisation quant à elle, semble être un indicateur de qualité. En effet, c'est le label qui montre le degré de qualité des activités proposées par un club d'athlétisme, et de ce fait, peut être un outil de

communication, et de visibilité pour le club, quand il peut attirer/refuser les adhérents. Nous disions dans un chapitre précédent que l'effectif du club, quand il est soit en deçà, soit au-delà des minimas fonctionnels d'un club, peut amener ce dernier à avoir recours à un regroupement, pour une mutualisation des ressources. L'environnement ici, est constitué des principaux acteurs du regroupement, FFA et CT, sans oublier l'environnement économique⁶³ et social⁶⁴. Tous ces facteurs de contingence semblent se tenir, s'imbriquer, tant leur initiation serait à la recherche de la satisfaction des principaux acteurs du regroupement des clubs d'athlétisme. C'est le cas des activités proposées par un club d'athlétisme, dont les propositions et les moyens d'accompagnement sont initiés par la FFA, mais dont l'adhésion du club dépend de ses ambitions et objectifs. L'intérêt des collectivités locales sur les activités proposées par un club d'athlétisme se retrouve quand ces activités concernent la plupart des couches sociales, surtout les plus vulnérables. La localité se retrouve ainsi mieux prise en compte en matière d'animation. Il en est aussi du choix de se regrouper ou non d'un club, qui semble dépendre de la volonté des élus politiques locaux et des objectifs internes du club, mais dont l'encadrement « juridique » est assuré par les statuts de la FFA. Au final, l'environnement (social, économique, politique et institutionnel), la taille, les services proposés par le club et les objectifs du club se sont révélés comme principaux facteurs de contingence. Par le fait que l'environnement est vaste, et qu'il peut justifier les services proposés par un club, nous avons estimé devoir présenter ces facteurs de contingence par groupe, pour une meilleure visibilité.

⁶³ L'environnement économique ici renvoie à tous les paramètres qui concourent à la baisse des subventions des clubs sportifs.

⁶⁴ L'environnement social dans notre travail, représente beaucoup plus, l'évolution des mentalités. Ces mentalités dont la tendance s'oriente vers la quête effrénée de liberté, manifestée par le refoulement de toute contrainte.

En effet, la théorie de la contingence « stratégique » de Henry Mintzberg fait ressortir au club d'athlétisme, cinq groupes de facteurs de contingence, ainsi qu'il suit : **développement** (diversification, démocratisation et massification, certification, labellisation, ...), **modernisation** (usage des NTIC, professionnalisation, projet de club) de la pratique/des clubs, et **politique sportive locale** (critères d'obtention de subventions, positionnement par rapport aux regroupements, animation et aménagement du territoire...). **Effectif** (après un certain seuil, 300 athlètes environ, le club commence à ressentir des difficultés pour satisfaire aux exigences de ses adhérents) et **objectifs du club** (mutualisation des ressources, évolution dans une division supérieure, dans un grand club, préservation de sa culture et de son identité) d'autre part. Le développement et la modernisation de la pratique et des clubs, tout comme la politique sportive locale peuvent être liés à l'environnement et aux activités proposées par le club.

Les perspectives méthodologiques étant suffisamment détaillées, nous pouvons aisément passer aux résultats de notre recherche. Toutefois, nous rappelons que, la théorie de la contingence, l'analyse stratégique de l'acteur et l'analyse qualitative par Théorisation Ancrée sont les trois « lunettes » à travers lesquelles, nous avons « regardé » nos données, dont la triangulation a donné les résultats que nous vous proposons à partir du prochain chapitre (4).

RESULTATS

RESULTATS

PREMIERE PARTIE : Les regroupements de clubs d'athlétisme, une réorganisation formelle de l'athlétisme à travers une construction locale, collective et progressive

CHAPITRE 4 : les regroupements, comme construit local harmonieux instable, intéressé et institutionnalisé.

Dans ce chapitre, il est question de donner un ensemble d'éléments qui fait du regroupement de clubs d'athlétisme, un construit impliquant les autorités politiques locales, les fédérations sportives et les clubs. Il s'agit de donner le degré d'implication de chacun des acteurs dans l'avènement du regroupement à travers le développement de ses principales caractéristiques. Nous commencerons par détailler ce qui fait du regroupement un construit local, harmonieux et instable. Par la suite nous montrerons ce en quoi le regroupement est un construit institutionnalisé et enfin intéressé en dévoilant les logiques qui les guident.

1- Les regroupements comme construit local harmonieux et instable

Comme nous l'avons vu à travers le récit sur l'évolution de certains clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise (cf. chap.1), les regroupements des clubs ont presque toujours été conduits avec la « bénédiction » des autorités politiques locales et au centre du développement de la localité.

« ... j'encourage les clubs de tous les arrondissements à fusionner ou faire des ententes⁶⁵... »

Ce développement se fait sous le signe de la couverture de la localité, soit en animation et/ou amélioration en pratique athlétique, soit en infrastructure. L'harmonie de cette action qu'impulse la localité est retrouvée quand elle va dans le sens des objectifs des clubs concernés. C'est le cas de la ville de Bron qui, dans un souci d'améliorer la qualité de la pratique de l'athlétisme distillée par le club ESM, et de se distinguer des villes voisines, a trouvé bon de greffer au noyau de ce club de la ville, les ressources humaines en provenance du club ASUL

⁶⁵ Thierry BRAILLARD, 2013. Extrait d'une interview, op.cit.

en voie de disparition, à travers une fusion des deux clubs sous la nouvelle appellation ASU Bron. L'encadré suivant, extrait d'un entretien confirme en quelque sorte l'implication des municipalités dans la réorganisation des clubs d'athlétisme.

« ... si on reprend l'historique, ASU Bron est déjà né d'une fusion à l'époque, je dis bien fusion entre l'EMS Bron (entente municipale des sports) et l'ASUL. EMS de Bron qui a quand même formé une certaine Annette Sergent, entre autres et un certain Daniel Darien, qui avait une très bonne école d'athlétisme, qui avait des entraîneurs très compétents. Et de l'autre côté, t'avais l'ASUL, euh, qui à l'époque était un club omnisport, avec une grosse section athlé, où il y avait Bernard Peltier, certains entraîneurs de chez nous. À un moment donné, Annette a euh, à Bron elle n'avait pas d'équipe, et est partie à l'ASUL. Et puis, ..., le maire de Bron alors là c'était au moment de la fusion entre les 2, c'était la mairie de Bron qui a eu, qui a été parmi les acteurs. C'est-à-dire que, très clairement, pourquoi la ville de Bron investit sur l'athlétisme, si j'ai bien compris, c'est qu'à un moment donné, il y a eu une réflexion qui a été faite. Qu'est-ce que peut faire une ville de 40 000 habitants en plus dans l'agglomération de Lyon pour exister dans le sport au niveau national ? Le foot trop cher, le Basket t'avais déjà l'ASVEL pas possible, créer un club de Basket de haut niveau à Bron alors que t'as l'ASVEL à côté, c'est aller au casse-pipe hein... . Et c'est au moment donné où l'ASUL a eu des difficultés, le club omnisport de l'ASUL est mort. Et, après donc, les différentes activités de l'ASUL sont parties, une à Vaulx-en-Velin, une à Lyon, et de tous les côtés. Et là, on a une athlète qui a commencé à Bron, qui est toujours resté sur l'agglomération et qui est devenue championne du monde avec l'ASUL, quel athlète phare, euh, pour faire l'image de Bron, c'est Annette Sergent, puis bon il y avait d'autres structures avec, ..., et il y en avait beaucoup de très bons entraîneurs à l'ASUL, et puis, l'apport des étudiants à l'ASUL. On met les 2 ensemble, et c'est vrai, ça fait un très bel club... ».

Extrait de l'entretien avec Syrey.

C'est aussi le cas de la ville de Lyon, qui dans un souci d'harmoniser la pratique de l'athlétisme sur son territoire, a choisi de bâtir une infrastructure moderne de pratique dans une zone non couverte par un club d'athlétisme. Elle avait besoin pour cela d'un club capable d'endosser le chapeau de référent de cette infrastructure moderne, ce qu'aucun club d'athlétisme de l'époque, du moins, ceux de la ville de Lyon, ne pouvait assumer individuellement. C'est alors qu'elle soutient fortement la fusion entre les deux meilleurs clubs d'athlétisme de Lyon, mal en point, faisant quasiment leur bilan, l'ASPTT et le LOU. C'est ce que semble clarifier, cet extrait du journal Le Progrès que nous présentons dans l'encadré ci-après.

« Que vont, en effet, devenir les deux « ex » ? L'ASPTT, pour sa part, joue sa survie. Le club co-organisateur du marathon et du semi-marathon de Lyon ne cache pas son intérêt pour le projet de création d'un grand club lancé par la municipalité depuis l'officialisation de la construction (à l'horizon 2010/2011) d'une halle d'athlétisme à La Duchère pour un budget de 18,3 millions d'euros (TTC). L'adjoint aux sports Thierry Braillard, qui aimerait rattacher un club de stature nationale au futur équipement, a commandé un audit sur le sujet au président de l'Office Municipal des Sports Marc Feuillet. Et entend aller vite : « C'est une chance historique. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. » En proie à des difficultés internes l'automne dernier, le Lou athlétisme serait également partant.

Sources : **LE PROGRÈS**

Le Progrès - Lyon

Rhône; Sports, vendredi 12 janvier 2007, p. / www.leprogres.fr

Pour ce qui est de l'instabilité de ces regroupements, leur trajectoire évolutive en dit long et confirme en quelque sorte le fait que, la forme organisationnelle d'un club sportif n'est pas définitive (José CHABOCHE, 2002), dans la mesure où le regroupement dans notre étude, est une forme organisationnelle. En effet, le parcours de l'ASU Bron retracé au chapitre 2 nous éclaire sur les allées et venues qu'a effectuées ce club entre évolution solitaire et regroupement, sans oublier qu'il est le fruit d'une fusion.

L'ASPTT, après une évolution en solitaire, s'est rapprochée de l'ASU Bron pour une entente, puis après, a évolué en solitaire et par la suite a fusionné avec le LOU pour former Lyon Athlétisme qui, par la suite, a créé une section locale à la Duchère.

L'évolution du club athlétisme ASVEL est toute aussi édifiante. L'ASVEL après une évolution en solitaire par rapport à d'autres clubs d'athlétisme, est passée par l'absorption du VLAC et une entente-absorption avec le CAMN et Miribel. Nous pouvons dire que la forme organisationnelle d'un club d'athlétisme, ou du moins son instabilité, répond aux exigences de ce que nous pouvons appeler ici le « mieux être » du club et de la localité. Cette quête permanente de la meilleure organisation possible du club, des meilleurs aménagements et animations possibles de la localité, est probablement à l'origine des multiples va-et-vient qu'opère un club en termes d'organisation. Ici, la quête du mieux être fait partie de la politique sportive interne du club, alors que l'aménagement et l'animation du territoire intègrent la politique sportive de la collectivité territoriale. La quête permanente du « mieux-être » du club peut aussi être en partie responsable du choix organisationnel que fait un club dans la mesure où l'expérience antérieure vécue dans une certaine forme de regroupement peut amener ce dernier à pencher beaucoup plus sur une forme particulière de regroupement. C'est ce qui s'est probablement passé lors de la création de Lyon Athlétisme, où l'ASPTT et le LOU devaient se

regrouper pour former un seul club. La collectivité semble leur avoir laissé le soin de choisir la forme de regroupement à adopter. Et vraisemblablement par précaution, les dirigeants du LOU ont voulu tout d'abord partir sur une entente, mais ceux de l'ASPTT leur ont proposé directement une fusion, tout en évoquant l'expérience malheureuse vécue sous cette forme d'organisation avec un autre club. Finalement, l'entente qui aurait dû mettre deux années, avant de se transformer en fusion, n'aura duré qu'une seule année, le temps que l'ASPTT quitte ses installations de Saint-Priest pour rejoindre définitivement celles du LOU à Gerland, comme l'indique l'extrait d'entretien ci-dessous.

« ...on a vu avec les dirigeants du LOU qui n'avaient pas changé et qui étaient toujours éventuellement favorables de faire quelque chose..., eux ils voulaient faire une entente, nous, on voulait faire une fusion. Donc on a eu des réunions assez houleuses hein, parce que bon, euh, et nous, on a expliqué un tout petit peu notre expérience, disant qu'il y avait du bon, il y avait du mauvais, on pensait qu'il y avait plus de mauvais que de bon. Et puis après, euh, on a fini par se mettre d'accord à partir directement sur la fusion. Parce qu'au départ, on voulait faire une entente pendant deux ans, et après on s'est dit, au bout de deux ans, on fait une fusion. Et là on a dit euh, faut qu'on fasse une fusion rapidement, pour que les athlètes euh, tout de suite, prennent l'importance de cette fusion, et que, euh, qu'on devienne plus qu'un, ... » extrait du deuxième entretien avec Jame réalisé le 19/03/2014

Dans cette construction du territoire et de la pérennité du club d'athlétisme, clubs et collectivités territoriales travaillent en étroite collaboration, même si la politique sportive de la collectivité territoriale prend le pas sur la politique sportive interne du club. La figure 12 est un schéma qui résume le construit local des regroupements des clubs d'athlétisme.

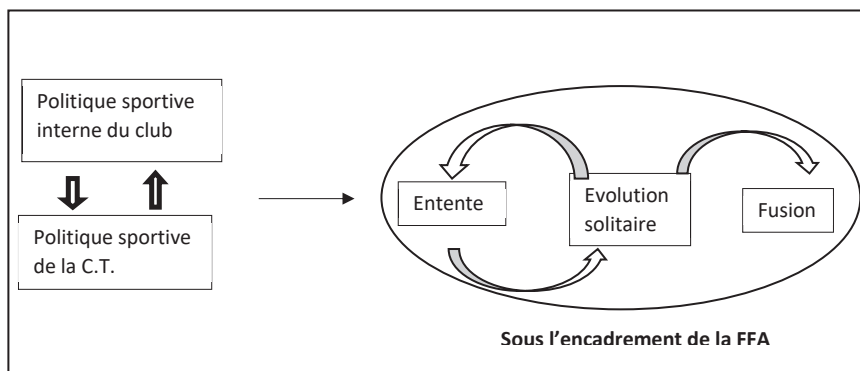


Figure 12 : *Le construit local de l'athlétisme dans la métropole lyonnaise*

2- Le regroupement comme un construit institutionnalisé

Tout part d'abord des missions de la FFA, à savoir entre autres, le développement de l'athlétisme sur le plan national et la place stratégique qu'occupe le club au sein de la FFA en tant que membre de cette dernière. En effet, que peut bien valoir une fédération sportive sans clubs ? la FFA, en tant que fédération sportive, tient son développement et son rayonnement à travers l'activité de ses clubs. Autrement dit, le développement de la FFA passe aussi par celui de ses clubs. La FFA et ses clubs semblent ainsi liés. Entre temps, certains paramètres que ne maîtrise pas la FFA, vont influencer leur environnement commun : la dégradation des conditions économiques d'une part et l'évolution des mentalités d'autre part, auxquels l'on peut ajouter les « actes I & II » de la décentralisation. La dégradation des conditions économiques

est matérialisée par la baisse continue des subventions allouées aux clubs d'athlétisme. Il ne serait pas redondant de signaler ici que, les subventions que l'état alloue aux clubs d'athlétisme, représentent la plus grande proportion de leur budget et que ces clubs sont à buts non lucratif. La diminution des subventions peut sérieusement avoir un impact négatif sur leurs objectifs de développement, de modernisation et sportif, toutes situations qui par ricochet, peuvent avoir un impact sur les objectifs à atteindre par la FFA à travers ses clubs. Localement, les clubs ont trouvé mieux de mutualiser leurs ressources, sous la bannière d'un regroupement de clubs, soutenu par la logique de diminution des coûts de fonctionnement, avec la bénédiction des élus locaux. Pour s'inscrire dans cette logique et rester solidaire avec ses partenaires et membres, la FFA s'est positionnée comme encadrant de ces formes organisationnelles. C'est ainsi que, dans ses règlements généraux, notamment ceux que le comité directeur a validé, les dernières modifications du 27 juin 2015, il en ressort du titre I concernant les membres, un article réservé à la fusion de clubs (article 1.3) et un autre, concernant les clubs à sections locales (articles 1.4). Des conditions à remplir pour fusionner en tenant compte de la délimitation de l'espace institutionnel dans lequel devraient se dérouler les fusions, en passant par les types de fusion reconnues par la FFA, le sort réservé aux clubs ayant initié une fusion-création, celui à qui revient leurs droits, tout y est. L'on sait par exemple que l'espace normal d'une fusion de clubs est le comité, que les clubs qui initient une fusion-création sont voués à disparaître et que le club créé prend tous les droits des clubs disparus. Pour ce qui est des clubs à sections locales, il y a tout d'abord leur identification (dénomination et conditions de reconnaissance) par la FFA, puis les conditions pour créer un club à sections locales, sans pour autant oublier les conditions à remplir par un club pour passer en section locale ou d'en créer une. Le dossier d'affiliation qui contient les pièces à fournir par le club maître ainsi que celles des sections locales n'a pas été omis, tout comme leurs droits et obligations. Le règlement sportif et la

situation administrative des licenciés d'un club qui devient section locale d'un club maître a été mis en avant tout comme la reprise d'autonomie de la section locale. Ce n'est pas l'abandon par un club du statut de club maître ni les conditions de radiation d'une section locale qui pouvaient échapper à cet encadrement des regroupements des clubs d'athlétisme par la FFA. Comme vous le voyez, des efforts ont été faits pour que ces regroupements se déroulent dans un cadre précis, au su et à la connaissance de tous. La FFA, dans ces conditions, se positionne comme encadrant et facilitateur de ces regroupements initiés localement.

3- Le regroupement comme un construit intéressé.

Le regroupement est au centre d'un croisement d'enjeux/objectifs/intérêts des principaux acteurs. Ce jeu d'intérêts a été mis en lumière par l'analyse stratégique du regroupement des clubs d'athlétisme qui a mis au premier plan, les jeux d'intérêts, de positionnement et de pouvoir des différents acteurs de ce projet. Le regroupement des clubs d'athlétisme semble faire l'affaire de ses acteurs. Autrement dit, la collectivité territoriale, tout comme le club et la FFA (et structures déconcentrées) semblent tous tirer certains avantages du regroupement. Nous allons dans la suite, donner la quintessence de cette analyse présentée au chapitre 3 sous le titre d'analyse stratégique N°1. Nous avons, pour la circonstance, développé notre analyse par acteur.

Le club : dans un contexte marqué par les actes 1 et 2 de la décentralisation faisant de la collectivité territoriale, le « chef de file » du développement du sport local, des projets de développement et de modernisation de la pratique et des clubs initiés par la FFA, sans oublier les difficultés quotidiennes du club d'athlétisme et la dégradation de l'environnement socio-économique, dont les principaux signaux passent par la baisse des subventions, des dons et legs, celle de l'engagement bénévoles, et le faible intérêt pour la compétition de la part des athlètes,

le club a un défi à relever, celui d'exister, de ne pas disparaître. Exister c'est être à même de suivre les orientations de la politique sportive initiée par la FFA. Dans ce cadre, le club essaie de maintenir le lien avec la FFA, pour ne pas sortir de son réseau, dont les avantages sont inestimables en matière de visibilité et de notoriété, que ce soit sur le plan national ou international. Le choix d'un club d'évoluer au sein d'une fédération nationale comme la FFA, lui donne l'occasion de se déployer dans un cadre structuré et normé⁶⁶. La FFA étant affiliée à l'IAAF⁶⁷, elle applique sur son territoire d'intervention, les règles de l'IAAF, amenant par la même occasion, ses clubs à évoluer dans un contexte réglementaire pas très éloigné de celui international. Sur ce point, les performances locales peuvent être reconnues officiellement ou homologuées, et publiées sur le plan national et international, marquant par la même occasion la visibilité et la notoriété des clubs concernés. Garder le lien avec la FFA, c'est aussi bénéficier gratuitement d'un site internet hébergé par elle. Existe-t-il encore un seul club d'athlétisme qui n'en possède pas, même si son usage reste minimal pour la plupart ? Garder le lien avec la FFA c'est recevoir des outils de communication du club (*flyers* par exemple), c'est faire bénéficier aux meilleurs athlètes un suivi spécial à travers des regroupements organisés par la FFA, notamment ses structures déconcentrées. La ligue et le comité, au nom de la FFA, se chargent aussi de former et de recycler les entraîneurs pour un meilleur rendement sur le terrain et le rayonnement des clubs. En résumé, le club a un certain nombre d'avantages à travailler en collaboration avec la FFA et ses structures déconcentrées.

⁶⁶ La FFA donne à chacun de ses membres (clubs) les modalités de fonctionnement à travers la mise à leur disposition d'un modèle type de statuts et d'autres documents statutaires constamment mis à jours tels, les règlements généraux, ceux liés aux aides financières des clubs.

⁶⁷ International Association of Athletics Federations (IAAF), c'est l'Association Internationale des Fédérations d'athlétisme

Exister pour un club c'est aussi, respecter la politique sportive de la collectivité territoriale. La collectivité territoriale est propriétaire de la plupart des infrastructures sportives implantées ; elle a la compétence d'en construire d'autres en fonction des besoins de la localité et des objectifs à atteindre sur le plan de l'aménagement et de l'animation du territoire. Elle est aussi, le principal pourvoyeur financier du club. Garder le lien avec la collectivité territoriale, c'est s'assurer l'obtention des subventions et éventuellement une possible négociation de leur augmentation. C'est aussi garantir l'usage des infrastructures sportives qui appartiennent à la collectivité. Garder le lien avec la collectivité c'est aussi s'assurer du soutien financier de l'élite sportive du club⁶⁸. Cependant, exister c'est aussi faire de bons résultats, évoluer en niveau de pratique, ce qui la plupart du temps, nécessite une mobilisation de ressources humaines du club (dirigeants, encadrants, athlètes, salariés et bénévoles) et parfois des moyens financiers qui s'amenuisent plutôt. Cependant, il s'avère que ces ressources humaines dans un club, sont toujours présentées en termes de déficit, soit en quantité et qualité, soit en temps à disposer au club. Face à cette situation, le club compte beaucoup plus sur sa passion (du moins celle de ses ressources humaines), son engagement, sa volonté et sa détermination à poursuivre ses activités, pour y arriver, sauf que, ces déterminants finissent par montrer leurs limites, malgré l'étroite collaboration avec la FFA et les collectivités. Ces insuffisances ouvrent au club la voie de la mutualisation des ressources à travers l'orientation vers les regroupements. Le club accepte ainsi de perdre partiellement ou définitivement son autonomie, son histoire et sa culture pour garantir ses sources de financement, les infrastructures de pratiques et le lien avec la FFA, diminuer ses coûts liés aux dépenses et évoluer dans un grand club en se regroupant.

⁶⁸ Les collectivités territoriales soutiennent financièrement l'élite sportive de la localité à travers l'aide au club. Ce soutien financier aide ces athlètes à mieux préparer les compétitions futures mais aussi à se déplacer pour ces compétitions.

Quant à la **collectivité territoriale**, dans un contexte économique dégradé avec la diminution des moyens financiers liés aux compétences et l'évolution des mentalités de la société, elle doit aménager et animer la localité. Le premier allié de la collectivité territoriale dans son projet d'animation et d'aménagement du territoire est le club sportif en général et d'athlétisme en particulier. Au moment où les finances diminuent, les mentalités évoluent vers la non contrainte, ce qui fait émerger des pratiques sportives non institutionnalisées. Avec l'envie de satisfaire tout le monde, les collectivités se retrouvent dans l'obligation d'aménager le territoire en respectant les deux principales tendances de pratique sportive : la pratique institutionnalisée et celle non institutionnalisée. Les espaces citadins sont ainsi transformés avec la prolifération des aires pour pratiques de loisirs et le coût qui va avec. Cependant, l'orientation des clubs vers la massification des pratiquants, a fait en sorte que les pratiques de loisirs ne s'inscrivent plus uniquement sur la catégorie des pratiques non institutionnalisées. Les clubs sportifs, à l'instar de ceux d'athlétisme, proposent déjà à leurs membres des pratiques de loisirs. En athlétisme, l'on parle d'athlé loisir-santé, et comme toute nouveauté, cette orientation de la pratique a un coût et son implantation dans ce contexte économique ne rend pas la tâche facile au club, malgré l'opportunité de s'ouvrir à toutes les couches de la société, un objectif pourtant soutenu par la collectivité territoriale, qui ne peut pas faire grand-chose sur le plan financier, malgré son envie de maintenir les clubs en activité. Elle n'a pour seule solution que la mise en commun des ressources par les clubs. Il faut avouer qu'à ce niveau, la collectivité s'inspire de ce qui est pratiqué au sein d'une intercommunalité. De plus, la collectivité ne construit pas une infrastructure par club. Elle en construit quelques-unes qu'elle met à la disposition de tous les clubs et s'occupe tout simplement de planifier les clubs et d'encadrer l'usage des infrastructures à travers des conventions d'utilisation renouvelables. La collectivité territoriale, dans ce contexte, oriente et soutient les regroupements de clubs pour

diminuer le nombre de clubs d'athlétisme et par ricochet, celui des enveloppes à leur distribuer. Par la suite, elle entend former un grand club capable de rivaliser avec les meilleurs de l'hexagone et même au-delà, pour une visibilité et une notoriété de la localité.

La Fédération Française d'Athlétisme (FFA) : dans un contexte socio-économique dégradé, la FFA n'entend pas abandonner sa politique de développement et de modernisation des clubs et des pratiques sportives. La dégradation de l'environnement économique est marquée par la diminution de certaines aides financières aux clubs. Le développement est globalement marqué par l'ouverture à un nouveau public, et par la modernisation marquée par l'usage des NTIC et la transparence financière. Des orientations pas du tout faciles à suivre par les clubs dans un climat économique dégradé. Consciente du poids de ces modifications sur la gestion, l'organisation, le fonctionnement du club, et la tendance qu'avaient les clubs à se regrouper, comme solution pour faire face à ces transformations, la FFA a préféré encadrer les regroupements comme nous l'avons vu plus haut. Un choix pas tout à fait anodin car la FFA en profite pour faciliter le passage à cette nouvelle forme d'existence de ses membres les plus fidèles et interface des populations. La FFA reste cependant consciente que le regroupement peut avoir des aspects négatifs comme « le tout regrouper » qui fait perdre à la compétition son importance. De fait, la FFA a adopté une position assez particulière par rapport aux regroupements des clubs. Elle n'encourage pas, n'interdit pas non plus, le regroupement est un moyen de développement du club et que son exagération peut « tuer » la compétitivité des athlètes.

Le regroupement se présente au final comme un construit social intéressé. Les acteurs du regroupement l'abordent avec un certain intérêt, que la logique des actes qu'ils posent ne

saurait cacher. Ci-dessous, la déduction de la plupart des logiques qui guident les regroupements des clubs d'athlétisme.

La **logique de la diminution des coûts** et celle de la **préservation du lien** semblent guider le positionnement du club par rapport aux regroupements. À ces deux logiques, l'on peut ajouter à la collectivité territoriale, celle du **développement** (aménagement et animation) **du territoire**. Tandis que, la **logique de développement et de modernisation** (club et pratique) semble amener la FFA à encadrer les regroupements. Chaque acteur du regroupement semble donc trouver son compte dans son avènement, comme le montre la figure 13 qui présente les logiques qui sous-tendent ces regroupements.

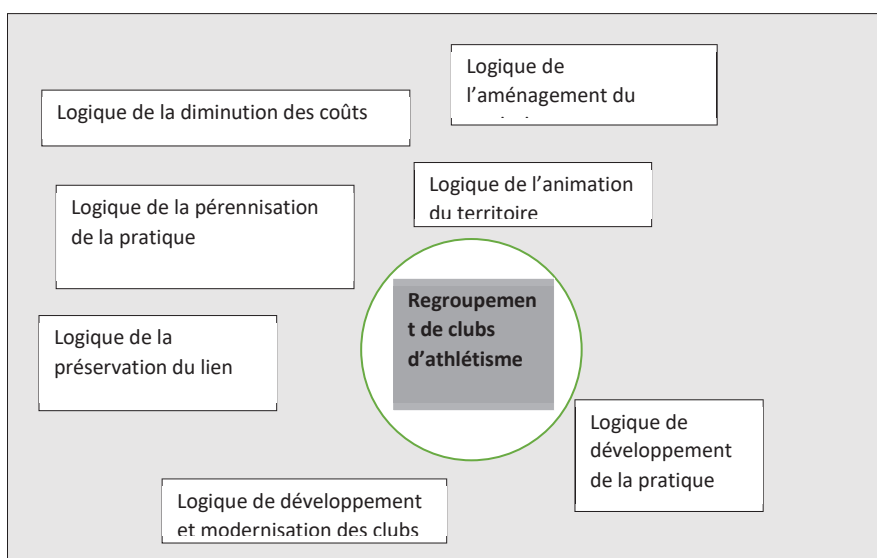


Figure 13: les logiques qui sous-tendent le regroupement de clubs d'athlétisme

Quand le club accepte de se regrouper pour sa survie sous l'impulsion d'une collectivité territoriale, pour continuer à exister et entretenir l'espoir de se développer, la collectivité assure elle, l'animation de son territoire à travers les pratiques athlétiques. Elle peut même à la limite,

soigner son image et retrouver une certaine notoriété, si les résultats sportifs des clubs sont conséquents. Alors que la FFA compte sur l'existence du club à travers ses activités pour appliquer sa philosophie de développement de la pratique et celle de la modernisation du club. Les trois principaux acteurs du regroupement sont en commun accord, même s'il faut reconnaître que les marges de manœuvre pour ce qui est des décisions à prendre ne sont pas les mêmes pour chaque acteur, les clubs préférant jouer les suiveuses, la FFA les encadrants et la collectivité territoriale jouant les orienteurs.

Nous avons démontré que le regroupement est un construit tout d'abord local, instable, intéressé, institutionnalisé et harmonieux. Cependant, nous disions que le regroupement était une adaptation à des facteurs contingents. Nous vous invitons à découvrir cette démonstration dans le chapitre suivant

CHAPITRE 5 : les regroupements des clubs d'athlétisme, comme forme d'adaptation à un ensemble de facteurs contingents

Nous détaillons les principaux groupes de facteurs de contingence et montrons leur influence sur l'avènement du regroupement des clubs d'athlétisme dans ce chapitre. Les facteurs de contingences sont liés aux acteurs, délivrant non seulement leur implication sur le regroupement mais aussi leur influence sur les clubs d'athlétisme. Il est aussi question dans ce chapitre, de détailler les formes de regroupements. Nous commencerons par montrer que le regroupement est une adaptation aux influences de l'environnement (FFA et collectivités territoriales). Par la suite, nous prouverons que le regroupement peut avoir de multiples causes internes à l'instar de l'effectif, des activités à proposer ou des différents objectifs du club. Enfin, nous parlerons finement des modalités du regroupement et une théorisation de ce phénomène, fruit des connaissances acquises autour de ce phénomène vous sera proposé.

1- Adaptation aux influences de l'environnement

Le développement et la modernisation de la pratique et des clubs, tout comme la politique sportive locale peuvent être liés à l'environnement et aux activités proposées par le club qui en fait, ne sont qu'une conséquence de cette influence. Ces influences pour la plupart, externes au club d'athlétisme, sont le fruit des intérêts que tirent ses partenaires extérieurs sur son existence active d'une part et sont liées à la qualité de l'environnement socio-économique d'autre part. Les partenaires externes les plus importants du club d'athlétisme sont les collectivités territoriales et la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Des partenaires différents pour des formes d'influence différentes.

1-1Influence de la FFA : quand le développement de l'athlétisme pousse les clubs à se regrouper

Ces influences viennent des orientations de développement de l'athlétisme initiées par la FFA, dans le but de respecter ses engagements/son cahier des charges lié à son autorisation d'exercer. Nous pouvons situer ces orientations de développement à 3 niveaux : le niveau structurel et organisationnel, le niveau conquête et fidélisation d'un nouveau public et le niveau communication. Le développement de ces 3 niveaux est au centre de celui de la pratique et du club en passant par la modernisation de ce dernier. Il se fait presque simultanément étant entendu que le développement de l'un de ces niveaux entraîne celui des autres ou alors en est une conséquence.

Pour ce qui est du développement organisationnel et/ou structurel, l'on peut citer la création des catégories, celle des niveaux de pratiques, l'ouverture vers un nouveau public, le classement des clubs, l'organisation des compétitions par catégories et la rationalisation de l'aide financière de la FFA aux clubs. Pour ce qui est de la conquête et fidélisation d'un nouveau public, nous pouvons évoquer, l'ouverture vers un nouveau public à travers la diversification des pratiques (athlé santé, running, écoles athlé, marche nordique), l'augmentation des compétitions, la certification et la labélisation. Le développement de la communication et de l'esprit d'appartenance au club, nous renvoie au développement de la communication interne et externe du club et de la promotion de ses activités d'une part, puis au projet du club d'autre part.

Tout se passe comme si le développement de la pratique et la modernisation d'un club lui ouvraient de manière implicite, les portes du regroupement. C'est du moins ce à quoi la modernisation progressive des clubs et le développement progressif de la pratique de l'athlétisme par la fédération semble susciter au sein des clubs. En effet, le développement

progressif de l'athlétisme semble avoir amené les clubs à se réorganiser, à accroître leur charge et responsabilité au point où, dans le contexte socioéconomique actuel, le salut de leur existence tout comme leur compétitivité viendrait, d'un quelconque regroupement à travers la mise en commun/mutualisation des ressources qu'il insinue. L'évocation de quelques temps forts du développement de l'athlétisme en France peut nous apporter un éclairage allant dans ce sens à travers l'augmentation progressive des charges du club qui en ressort en filigrane. En effet, en 1920, quand voit le jour la FFA, seuls les adultes, les 20 ans et plus, sont licenciés⁶⁹. Une situation qui ne gêne pas assez de monde d'autant plus qu'elle va en droite ligne avec l'image que draine le sport à cette époque. En effet, le sport du moins sa pratique, dans ses débuts en France, n'est pas considérée comme un jeu, encore moins un jeu d'enfants⁷⁰. A cette époque l'athlétisme pour jeune est pratiqué en milieu scolaire quoiqu'encadré par la FFA. Les clubs à cette période, prenaient uniquement en charge une seule catégorie d'athlètes, les adultes dont 20 ans et plus pour compétitions... Mais avec le temps, les mentalités ont évolué au niveau des populations, de plus en plus animées par une quête permanente de liberté. Les populations sont de plus en plus attirées par des pratiques non contraignantes, voire auto organisées. Cette situation provoque la montée d'une nouvelle élite pratiquante, que la FFA ne souhaite pas perdre de peur qu'elle n'aille gonfler les effectifs des pratiques sportives concurrentes, parfois mieux structurées. Ces sports les mieux organisés, avaient déjà initié la prise en main des jeunes et leur intégration au sein de leurs clubs, laissant les jeunes les plus âgés et moins doués à l'athlétisme qui alors n'avait pas des structures adaptées pour l'accueil des plus jeunes. Cette situation amena la FFA à réfléchir sur l'avenir de l'athlétisme dans ce milieu concurrentiel et

⁶⁹ Anne ROGER dans l'athlétisme et l'école, histoire et épistémologie d'un « sport éducatif ». L'Harmattan 2002.

⁷⁰ Anne ROGER, op.cit.

l'intérêt pour les jeunes en athlétisme a commencé à se faire ressentir au niveau de la FFA. Cet intérêt pour la jeunesse suscita ce que Anne ROGER appelle « une prise en compte progressive de la jeunesse au sein de la FFA »⁷¹. L'une des réactions de la FFA fut la réorganisation de la pratique de l'athlétisme, en réservant aux jeunes un espace d'expression. C'est dans ce contexte que les catégories d'âges sont progressivement proposées et adoptées. Les catégories juniors et seniors sont proposées dès 1922 et celle « cadets » est créée en 1936. Autrement dit, dès 1936, les clubs prennent en charge une catégorie supplémentaire, la « cadets ». Cette dernière est aussi la toute première catégorie de jeunes qui sort du contrôle scolaire, leurs activités sont désormais organisées par la FFA, et les clubs devront se charger de leur préparation. La présence de cette nouvelle cible amène les clubs à trouver et à fidéliser des encadrants appropriés, revoir leur organigramme et augmenter leur budget qui, tiendrait désormais compte de la gestion de cette nouvelle catégorie. Entre temps, les autres disciplines sportives, les mieux structurées, recrutent déjà des catégories plus jeunes que les cadets. La FFA se sentant concurrencer par ces autres disciplines sportives, veut conquérir un public beaucoup plus jeune, ce qui enchante les clubs qui voient en cette initiative, une manière de fidéliser les adhérents dès le bas âge et assurer la pérennité de la pratique à travers l'encadrement technique d'un vivier plus ou moins important de jeunes. Ainsi une réflexion est faite sur la création et la mise sur pied des écoles d'athlétisme. Elles se présenteront tout d'abord sous forme de structure autonome mais affiliée à la FFA en vue de la création d'un club, ou sous la forme d'une structure incluse dans un club. La particularité de ces deux premiers visages de l'école d'athlétisme est qu'elles sont suivies par des enseignants d'EPS. Ainsi, le club n'a pas forcément à trouver des encadrants spécialisés pour la gestion de ces nouvelles catégories et en ce moment-là, peut

⁷¹ Anne Roger thèse de doctorat, op. cit.

souffler pour ce qui est de la prise en charge des encadrants liés à ces catégories beaucoup plus jeunes. Par la suite, la spécificité et la particularité de l'entraînement pour jeunes ont amené la FFA à concevoir des programmes d'entraînement pour jeunes, dans un souci d'uniformisation et d'adaptation des apprentissages athlétiques réservés aux jeunes. Une vision que n'ont pas forcément les enseignants d'EPS, qui vont se voir remplacer progressivement par les encadrants spécialisés pour jeunes, formés par la FFA. Et, le basculement des écoles d'athlétisme comme propriétés des clubs n'est qu'une suite logique confirmée par la création progressive des catégories minimales, benjamins, poussins et éveil. Bien évidemment, cela a un sacré coup financier, car il faut trouver non seulement les encadrants spécialisés, expérimentés, qualifiés et surtout compétents, en nombre suffisant mais aussi les moyens financiers pour leur rémunération afin de les fidéliser et satisfaire parents et athlètes de plus en plus exigeants quant à la qualité du service. Satisfaire les athlètes à travers la qualité des services, induit non seulement leur fidélisation et celle de leurs parents, mais aussi une probable augmentation des effectifs pour les prochaines années. Le club qui ne comptait au départ qu'une seule catégorie, se retrouve, au fil des années, avec plusieurs, de l'éveil athlétisme à vétérans et pour satisfaire toutes ces catégories, doit assurer les formes de pratiques les plus usuelles, à savoir, la forme compétitive et la forme loisir-santé, ce qui financièrement est coûteux et à la portée de très peu de clubs d'athlétisme. D'un autre côté, les clubs comprenant qu'ils ne peuvent pas proposer tout seul un panel large d'activités, ont choisi de se « spécialiser » autour de quelques-unes en fonction des ressources humaines et financières disponibles. L'ayant constaté, la FFA semble avoir réfléchi sur un moyen qui permettrait au club de s'investir davantage sur certaines pratiques athlétiques jusque-là à la traîne, ou celles qu'elle compte promouvoir. C'est dans

cet ordre d'idées que la labélisation⁷² et la certification⁷³ sont instaurées par la FFA. Une très bonne initiative, mais dont les conditions d'accès et de maintien ne sont pas des plus faciles. En effet, la certification est obtenue par domaine, dont les quatre principaux sont : ATHLE DECOUVERTE-ATHLE COMPETITION-ATHLE SANTE-ATHLE RUNNING. De ces 4 domaines, seul l'athlé compétition est aussi vieille que l'existence de la FFA, les autres domaines rentrent non seulement dans la logique de la conquête d'un nouveau public à travers la diversification des pratiques amorcée par la FFA, mais aussi le développement des clubs et celui de la pratique de l'athlétisme. Chacun de ces domaines doit remplir un certain nombre de critères pour être certifié par la FFA et obtenir un certain niveau de labellisation⁷⁴. La labélisation est donc une conséquence de la certification. Le dernier intérêt de la labélisation reste le soutien financier de la FFA. Un soutien financier dont le plafond est fixé à 1000 € environ. Somme que trouvent dérisoire certains dirigeants de clubs d'athlétisme, au regard de l'investissement à consentir pour obtenir l'aide maximale. La conséquence de cette inadéquation entre la volontaire labélisation et l'aide allouée aux clubs labélisés par la FFA n'amène pas les clubs à s'y engager à fond. Ainsi, les meilleurs clubs du Grand Lyon sur le plan purement sportif, ne sont pas forcément les meilleurs sur le plan labélisation. Pour l'instant, le classement des clubs en fonction de la labélisation est beaucoup plus favorable aux clubs de

⁷² Le label FFA est un véritable gage de qualité qui vient attester des atouts du club d'athlétisme et lui permet ainsi de gagner en crédibilité dans sa ville, son département et sa région. Il donne également au club, un point d'appui certain pour établir de nouveaux partenariats et pour faire appel à de nouveaux licenciés. Pour obtenir un niveau de Label FFA, il faut que le Club ait obtenu au minimum un des 4 niveaux de certification possibles : Athlé Découverte-Athlé Compétition-Athlé Running-Athlé Santé. La labellisation est une démarche volontaire du Club et qui nécessite, au préalable, une inscription via le SI-FFA.

⁷³ La certification s'adresse à tous les Clubs de la Fédération Française d'Athlétisme pour valider leur activité. Elle atteste des moyens mis en œuvre par la structure pour répondre à l'attente de ses adhérents ou des nouveaux publics. La certification est attribuée automatiquement aux Clubs selon les données issues du SI-FFA. Le processus couvre une saison administrative complète et les critères sont ainsi observés, chaque année, au 31 août.

⁷⁴ La labélisation des clubs d'athlétisme par la FFA, va de 1 à 6 étoiles

moyen et petit effectif. La labellisation et la certification viennent ainsi renforcer les rangs des initiatives de la FFA dont les charges financières pèsent sur les clubs d'athlétisme qui, visiblement, semblent incapables d'assurer, dans un contexte économique dégradé et social assez complexe.

Parmi les initiatives de la FFA, dont les charges pèsent aussi sur le club d'athlétisme, nous pouvons parler du développement de certaines spécialités athlétiques, dont les charges financières finissent par être endossées par le club. C'est le cas de la formation des coaches athlé santé qui illustre quelque peu, la stratégie de la FFA. En effet, la formation initiale est proposée au club et prise en charge par la FFA, mais chaque année, pour que le diplôme soit validée, son propriétaire doit participer à un recyclage organisé par la FFA, mais dont le coût financier reste supporté par le club⁷⁵. Vont s'inscrire sur la même lancée, la suspension des frais de déplacement des équipes jeunes, lors des championnats de France et l'augmentation de la cote part de la FFA sur la licence sportive. En effet, le remboursement des frais de déplacement des équipes jeunes par la FFA était une « compensation » sur l'investissement financier à consentir au développement des performances de ces jeunes⁷⁶. Tout se passerait comme si au départ, la volonté de la FFA, est d'accompagner les clubs d'athlétisme dans le développement de la formation des jeunes. Une fois le système adopté et ancré, la FFA, se retire et laisse les clubs gérer le quotidien lié à la formation des jeunes, se préoccupant beaucoup plus de la formation des encadrants et officiels de cette catégorie.

⁷⁵ Cf. circulaire financière FFA 2013. Annexes 14

⁷⁶ Entretien avec Pamin ancien président ASVEL Athlétisme et trésorier général de l'ASVEL Omnisport ce 11/01/2014.

Cependant, l'existence de la branche Athlé Santé est une volonté conjointe des ministères de la santé et des sports à travers l'interface FFA qui s'appuie à son tour sur les clubs pour prendre en charge les personnes d'un certain âge, principales cibles, en vue d'assurer leur santé à travers une préparation physique adaptée. La gestion de ce nouveau public qui a vu les portes de l'athlétisme s'ouvrir à lui par l'entremise de la santé et de la FFA, est aussi pointée du doigt par certains dirigeants de clubs. En effet, il est reproché à la FFA l'évolution de l'athlé santé vers la marche nordique, qui du reste tend à devenir compétitive, avec toutes les exigences qui suivent. La transformation de cette pratique, initialement de loisir en compétitive, peut apporter un certain nombre de modifications, notamment sur le plan de la fréquence des séances, du temps de travail de l'encadrant, l'augmentation du budget alloué aux déplacements pour compétitions, mais aussi la recherche des juges spécialisés pour éviter des sanctions. Il faut une augmentation de finances et de bénévoles, actuellement, maillons faibles de la chaîne des ressources des clubs d'athlétisme. Dans un autre sens, pratiques de loisirs et pratiques compétitives diffèrent au niveau des exigences et motivations. Si au niveau de la pratique de loisir, le plaisir et la liberté guident le choix des adhérents, dans une pratique compétitive, il y a une obligation de résultats qui nécessite une pratique encadrée et suivie par un spécialiste, une fréquence recommandée de travail, d'un minimum de 3 séances par semaine étant conseillée, engloutissant ainsi toute idée de liberté du pratiquant. Dans la perte ou mieux la transformation de ses objectifs initiaux, la pratique de la discipline peut connaître une diminution des pratiquants.

La modification du règlement des interclubs exerce aussi une forte pression sur les clubs. Cette compétition entre clubs d'athlétisme d'une même division de pratique qui a pour objectif, l'obtention par la FFA de leur classement à travers lequel, certaines sanctions sont prises à l'endroit de ces clubs. Ces sanctions peuvent être soit une accession à la division supérieure de

pratique la plus proche, pour les trois premiers, soit une rétrogradation vers la division de pratique inférieure, juste en dessous de celle à laquelle le club appartenait au moment des interclubs, pour les 3 derniers. Soit enfin pour le maintien à la même division de pratique, pour les autres clubs. Il est à souligner que, pour ce qui est du niveau de pratique élite, niveau de pratique le plus élevé, les interclubs n'ont essentiellement que deux sanctions principales pour les clubs : la rétrogradation pour les trois derniers et le maintien pour les autres. La modification du règlement fait ressortir des minimas en termes de points à atteindre par le club, en dessous desquels, le club descend automatiquement en division inférieur. La même sanction est réservée à tout club absent aux interclubs sans justificatif valable. Des modifications qui ont pour objectif, d'améliorer le niveau de compétitivité des interclubs, pulvériser certains records au besoin, pour le grand plaisir des spectateurs qui viendraient de plus en plus nombreux. Cette compétitivité retrouvée peut aussi attirer des annonceurs. Mais pour les clubs, tout cela a un coût. En effet, pour les clubs c'est la compétition la plus coûteuse de la saison, de plus il faut mieux la préparer pour être au-delà des minimas, ce qui impose aux clubs des encadrants qualifiés et compétents et des athlètes performants et disponibles qu'il faudra certainement entretenir financièrement. Le club doit tout faire pour réserver un budget spécial pour les interclubs pour y être présent, quel que soit les difficultés financières. Il doit aussi trouver les mots justes pour motiver ces athlètes qui en majeure partie, ne trouvent pas en la compétition, l'objectif premier de leur présence au sein du club d'athlétisme. Le club est ainsi face à un double défi, pour s'arrimer à ces modifications du règlement des interclubs : un défi financier et le manque d'engouement pour la compétition, devenue pourtant vitale pour la visibilité du club et pour la majorité des athlètes. Il reste vrai que, pour atteindre les minima exigés en termes de points, les clubs doivent sortir de leur « spécialisation » pour s'ouvrir à plus, dans le sens d'éviter le « zéro pointé » aux interclubs. Le seul moyen d'y parvenir est d'investir des

moyens financiers pour s'octroyer les services d'un entraîneur compétent dans ces spécialités qui sont le maillon faible du club et de renforcer les effectifs des disciplines phares du club. Ne pas être absent aux interclubs, pour éviter une relégation immédiate, amène le club à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires pour effectuer ce déplacement plus que prioritaire, mieux, vital pour le club si le maintien ou la montée faisaient partie de leurs objectifs. Au final, toutes ces précautions prises par le club d'athlétisme pour rester dans la logique des modifications du règlement des interclubs ont un poids financier non négligeable, qui fait des interclubs, la compétition la plus coûteuse de la saison, mais qu'il faut honorer à tout prix et avec dignité.

Quant à l'augmentation de la cote part de la FFA sur la licence sportive, acte qui prend effet dès cette saison sportive 2014/2015, le constat est clair, la plupart des clubs d'athlétisme a vu à la hausse leur frais d'inscription pour ce début de saison sportive. Une situation qui n'arrange pas les familles moins nanties qui, jusque-là avaient toujours eu recours aux multiples aides pour obtenir une licence sportive. Difficile d'imaginer la fréquence et le pourcentage des prochaines augmentations. Une chose semble certaine, si ces augmentations des frais d'inscriptions vont progressant, l'athlétisme finira par devenir un sport élitiste, sortant ainsi des canons de base de sa mission à « caractère public », ouverte à tous et mettant alors à mal toutes les caractéristiques reconnues au sport dont l'intégration et la mixité sociale ne sont pas des moindres. D'un autre côté, cette augmentation des frais d'inscription peut diminuer le nombre de pratiquant avec une incidence sur le budget du club qui verra l'une de ses sources financières les plus stables diminuer, toute chose que le club ne souhaite pas dans le contexte socioéconomique actuel.

L'esprit convivial au sein des clubs est entretenu par la mise sur pied d'un projet de club qui, selon la FFA, va rassembler tous les adhérents. La présentation d'un projet de club fait partie des exigences à présenter pour l'obtention de certaines aides de la FFA. Il est à souligner que ces projets de clubs sont généralement liés aux objectifs de développement du club à court, moyen ou long terme. Cependant, peut-on réellement imaginer l'existence d'un club d'athlétisme qui parvient à fédérer autour d'un projet tous ses membres ? Vouloir fédérer tout le monde autour d'un projet, n'entraînera-t-il pas des dissensions entre personnes aux humeurs et intérêts incompatibles ?

La communication interne et externe dans les clubs passe par un éventail d'outils préparés et mis à la disposition des clubs par la FFA. C'est le cas des sites internet des clubs d'athlétisme hébergés par la FFA, des flyers et autres gadgets réservés aux clubs pour leur visibilité. Mais la question est de savoir si ces outils sont à la portée des clubs, si ces derniers arrivent à s'en servir ? En réalité les clubs s'en servent très peu, la plus part du temps pour manque de personnel disponible. L'extrait ci-dessous d'une conversation avec un dirigeant de club nous étaye à ce propos.

« Je n'ai pas assez de temps pour actualiser la page Facebook du club, ou le site officiel du club, je le fais quand je peux. En réalité il faut un salarié pour la communication du club, sauf que pour l'instant, nous n'avons pas les moyens pour en recruter un. Nous avons notre propre site mais faute de personnel nous envoyons la plus part des informations pertinentes sur le site de l'ESL »⁷⁷.

⁷⁷ Propos recueillis sur entretien avec Syrey. Op.cit.

Telle que la modernisation et le développement des clubs et de la pratique est présentée ci-dessus, dans une posture presque accusatrice de la FFA, n'allez surtout pas croire que la FFA pose délibérément des actes pour nuire aux clubs. Que non, le club est tout d'abord membre de la FFA à travers ses représentants au prorata du nombre de licenciés. De plus, la FFA est consciente que son existence est liée à celle des clubs. Ceci étant, le club a la plupart du temps eu son mot à dire sur les décisions prises par la FFA. Nous illustrons notre propos par un exemple ramené du terrain. Il s'agit de l'exigence aux clubs de présenter dans certaines compétitions, un nombre de juges au prorata du nombre d'athlètes engagés, sous peines de sanctions, généralement financières. Cette décision, prise localement (comité) en commun accord avec les clubs, qui par ailleurs forment le comité, est à la faveur des deux parties. En effet, le comité a entre autres missions, celle d'organiser les compétitions. Les clubs quant à eux, doivent préparer les athlètes pour ces compétitions. Cependant, il faut des officiels bénévoles pour le bon déroulement de la compétition. Face à la diminution progressive de ces officiels bénévoles, le club et le comité se sont entendus pour que ce soit une exigence aux clubs de les fournir contre pénalités, pour que les compétitions se déroulent dans les normes. Et cela a été suffisamment clarifié, allant de leur nombre au prorata des athlètes engagés par niveau de compétition, aux montants des sanctions prévus, en passant par la hiérarchisation de ce corps de métier, liée aux différents niveaux de formations proposées par la FFA. Ainsi, le comité peut organiser en permanence les compétitions et les clubs évaluer en continue leurs athlètes, pour une meilleure préparation de ces derniers.

C'est donc dans cet esprit du gagnant-gagnant que la FFA prend certaines décisions autour de l'orientation du développement et de la modernisation de l'athlétisme. Sauf que, il semble y avoir une inadéquation entre les décisions que prend la FFA autour du développement et la modernisation de l'athlétisme et les réalités socioéconomiques sur le terrain, qui empêchent

les clubs de suivre le rythme. Les clubs d'athlétisme à travers leur statut, régi par la loi 1901, se trouvent quelque peu limités dans leur organisation interne, pour suivre les exigences de la FFA en développement, modernisation de l'athlétisme. La mutualisation des ressources semble être l'ultime recours pour suivre la cadence donnée par la FFA en termes de modernisation et de développement. Pour illustrer nos propos, nous allons reprendre certains exemples évoqués ci-dessus et montrer ce que semble être la logique de la FFA en prenant ces décisions.

La formation des coaches athlé-santé est la réalisation d'un projet d'ouverture de l'athlétisme vers un nouveau public. La problématique santé pour tous, soutenue par le ministère en charge, s'appuie sur certaines fédérations sportives pour atteindre cet objectif. La fédération française d'Athlétisme, quant à elle s'appuie sur les clubs, en payant les frais de formation initiale aux encadrants des clubs. Ces derniers, une fois formés, vont conquérir un nouveau public qui devrait en principe augmenter le nombre d'adhérents au club. Cet ajout peut combler les frais de stage annuel sans pour autant altérer forcément les finances du club. Cela peut être difficile pour le club si la présence en son sein du coach athlé-santé n'attire pas, en nombre considérable, une nouvelle catégorie de pratiquants. Cette situation peut être liée à un défaut de communication, exposant très peu les services que propose le club. Mais en faisant la promotion de l'athlé-santé, la FFA semble avoir pour objectif, conquérir un nouveau public, ouvrir la pratique de l'athlétisme à un public plus large, augmenter les effectifs des clubs c'est-à-dire les rentrées financières, augmentation du budget, de manière à ce que les clubs soient capables de prendre en charge financièrement, certaines dépenses liées au développement de l'athlé-santé. C'est en quelque sorte, mettre les clubs sur la voie de l'autonomisation.

C'est probablement avec le même esprit que la FFA a supprimé les aides financières aux clubs liées au développement de l'athlé jeune et des écoles d'athlétisme. En effet, Pour ce

qui est de la diminution de certaines aides aux clubs et notamment, la disparition du remboursement des frais de déplacement aux France jeunes. Une fois de plus le club laisse l'impression d'être embarqué et abandonné. Dans la conquête d'un public jeune, la modernisation de la pratique et des clubs, la FFA a encouragé les clubs à ouvrir des écoles d'athlétisme, l'un des critères de certification, pour la formation de ces catégories. Pour leur épanouissement, les compétitions jeunes sont organisées par les structures déconcentrées de la FFA (comités, ligues) et par la FFA (les championnats de France jeunes). Il était donc coutume de rembourser les frais de déplacement aux clubs qui qualifiaient des athlètes et se déplaçaient avec ces derniers pour le championnat de France cadet par exemple. Une aide qui a disparu laissant la charge de ces déplacements aux clubs. Ce positionnement de la FFA peut être qualifié de stratégique, avec pour but la diminution de ses dépenses financières. Une fois de plus, la FFA agit comme « le maître spirituel qui montre la voie à suivre et laisse l'initié voler de ses propres ailes ». En effet, tout se passe comme si la FFA a accompagné les clubs le temps que leur école d'athlétisme soit implantée, fonctionne et devienne un maillon essentiel et incontournable de leur structure. Ces écoles d'athlétisme sont non seulement pourvoyeuses de nouveaux adhérents, mais aussi de subventions, car conditionnent la plupart du temps, la subvention de la ville. En faisant fonctionner son école d'athlétisme, le club devrait en principe augmenter ses finances et être en mesure de supporter les déplacements pour les championnats de France jeunes. Dans la plupart des clubs, les jeunes ont le plus souvent le pourcentage le plus élevé en nombre d'adhérents, même si près du quart seulement de ce effectif prend part aux compétitions. la FFA semble ouvrir, développer les pistes qui aideraient les clubs à se faire un minimum de moyens financiers, nécessaires à leur fonctionnement/leur existence ; une fois le projet mis en place, elle (FFA) laisse le club le continuer tout seul, lui ouvrant par cette méthode, la voie d'une autonomisation sur le plan financier.

La FFA met à la disposition des clubs, un certain nombre d'outils pour mener au mieux leur communication à l'instar de site internet, affiches, Cependant, l'usage à bon escient de ces outils nécessite un personnel formé et permanent ou salarié, ce que la plupart des clubs n'arrivent pas à faire, supporter la charge financière d'un salarié. La FFA, à travers ces outils, veut améliorer la communication et partant la visibilité de ses clubs. Elle sait que c'est le premier pas à franchir pour espérer attirer les annonceurs, et éventuels donateurs, sponsors. Leur présence au sein des clubs d'athlétisme aiderait ces derniers à atteindre progressivement leur autonomisation. C'est dans cet objectif de visibilité que nous positionnons aussi la certification et la labellisation. En effet, la labélisation reste pour le club un moyen de visibilité sur le plan qualité, c'est un outil de communication sur la qualité des services proposés par le club. Elle peut renseigner les futurs adhérents sur la qualité des services proposés par le club. En revanche, il est très difficile pour les clubs, du moins pour l'instant, d'assurer à la fois l'augmentation des effectifs et une meilleure labélisation, même si cette dernière est beaucoup plus présentée comme étant un outils acquis à la cause de l'augmentation des effectifs du club.

Pour ce qui semble être une dérive de certains objectifs par la FFA, il nous semble que la FFA, reste dans sa logique de variation de la pratique, offrant au club d'ouvertures nouvelles pour un public encore nouveau, pour le bonheur des effectifs des clubs qui devrait aller grandissant. Dans l'exemple ci-dessus, et, notamment la tendance compétitive de la marche nordique, le club, peut bien rester maître du jeu, en développant les deux tendances forme loisir et forme compétitive de la pratique, dans la limite de ses possibilités, laissant ainsi le choix au pratiquant pour éviter à la fois de se déconnecter du circuit FFA et de perdre certains pratiquants. Ce qui de toute façon, nécessite une augmentation des effectifs en encadrants qualifiés, compétents et bénévoles, impliquant du même coup, l'augmentation du budget.

En somme, nous pouvons dire que l'influence de la FFA sur l'organisation du club tourne autour des actions qu'elle entreprend pour les développer et moderniser, mais aussi pour les amener progressivement vers une autonomie financière. En effet, cette influence peut se décliner sous trois ordres : l'engagement des initiatives couteuses qui restent à la charge du club (ouverture à un nouveau public plus large), la dérive permanente de certains objectifs (évolution de certaines pratiques de loisir vers compétitive) et la réduction de certaines aides financières aux clubs (ouverture de la voie à l'autonomisation). Ces actions entreprises par la FFA paraissent difficiles à intégrer et assimiler par un club d'athlétisme qui évolue en solitaire. Dans le souci de préserver le lien avec la FFA, la mutualisation des ressources à travers le regroupement semble adaptée pour le club d'athlétisme. Le tableau 10 résume l'influence de la modernisation de la pratique de l'athlétisme sur la tendance actuelle des clubs d'athlétisme à se regrouper.

Tableau 10 : Influence de la modernisation de la pratique de l'athlétisme sur la forte propension actuelle des clubs à se regrouper

Modernisation progressive	Motivation progressive des clubs	Quelques exigences pour réussir	Solution actuelle probable de réussite
Création des catégories	Avoir toutes les catégories possibles, aspirer d'être une structure moderne	Avoir des encadrants formés en nombre suffisant dans chaque catégorie/ les moyens financiers nécessaires	Mutualisation des ressources (regroupements de clubs)
Création des niveaux de pratique	Accéder au niveau de pratique le plus élevé possible	Avoir un effectif et des moyens conséquents	
Création écoles d'athlétisme	Fidéliser les jeunes et faire face à la concurrence des autres disciplines sportives	Avoir un encadrement technique compétent pour, et des moyens financiers nécessaires	

A la conquête d'un nouveau public (ouverture à la démocratisation de la pratique)	Avoir des pratiquants de tout âge et de toutes les catégories sociales	Avoir les encadrants compétents et les moyens financiers pour
Rationalisation de l'aide financière aux clubs	Participer à un maximum de compétitions, aider tous les licenciés à prendre part aux compétitions	Avoir les moyens nécessaires pour compléter l'aide financière accordée aux clubs conformément à la circulaire financière 2013 par exemple
Classement des clubs	Obtenir le meilleur classement possible	Investir les moyens financiers nécessaires
Monter un projet de club	Obtenir les aides financières de la FFA	Mobiliser tous les adhérents autour du projet du club
Communication interne et externe	Informier et maintenir le contact avec les adhérents, se faire connaître auprès des partenaires	Recruter un salarié pour gérer au quotidien les réseaux sociaux, le site web et les adresses électroniques du club
Augmentation et diversification des pratiques et compétitions	Proposer aux adhérents un panel d'activités le plus large possible	Avoir des ressources humaines, infrastructurelles et matérielles conséquentes et suffisantes et les moyens financiers nécessaires
Initiation des projets financièrement couteux qui restent à la charge des clubs sollicitaires	Suivre à la lettre les propositions de la FFA pour ne pas sortir du circuit	Avoir les moyens financiers nécessaires qui permettent de tenir le projet
Labélisation/certification	Offrir à ses adhérents un service diversifié et de qualité, reconnue par la FFA	Investir les moyens financiers nécessaires pour remplir les critères de certification en vue

		d'une quelconque labélisation	
--	--	----------------------------------	--

Ce tableau 10 montre que les critères de modernisation de la pratique et des clubs, associés aux objectifs ou motivations des clubs, se confrontent aux réalités économiques de la société rendant presque inaccessible la voie qui conduit à la réussite des clubs, présentée dans ce tableau par les exigences à remplir pour réussir. Confrontés par cette incohérence entre montée des exigences en termes de modernisation et baisse des financements, le club d'athlétisme n'obtient sa survie que par le truchement de la mutualisation des ressources sous le couvert du regroupement.

1-2Influence de la collectivité territoriale

En effet, pour mieux comprendre l'origine de l'influence de la collectivité sur le club d'athlétisme, il faut retourner sur le rôle et la place de chacune de ces structures dans la société. Nous ne prendrons que les missions de la collectivité qui sont proches de notre sujet. Ainsi, l'animation et l'aménagement du territoire vont nous intéresser, au-delà de la multitude des missions de la collectivité. Le club, pour sa part, veut exister, se développer, porter plus haut ses couleurs, son nom, qui généralement, est celui d'un quartier, d'une ville, Pour que le club existe, au-delà des formalités administratives, il doit être actif sur le terrain, faire des résultats. Cependant, il est à but non lucratif et attend presque tout, des partenaires. La collectivité, de son côté, se doit de répondre aux exigences de ses populations en matière d'animation et de pratique sportive (loisirs, compétitions, ...) à travers la construction d'aires de pratiques adaptées aux besoins des populations. Cependant, cette dernière ne rentre pas en contact avec ses populations pour leur offrir ces activités. Elle s'appuie sur le club, contre subventions sous forme de : infrastructures, matérielles, espèces sonnantes, ... et toute forme d'aides aux clubs rentrant dans leurs compétences, pouvant aider ces derniers à travailler

sereinement. En d'autres termes, c'est ce dont a besoin le club pour s'activer sur le terrain et qui fait de la collectivité territoriale, son partenaire local privilégié. Cependant, l'octroi de ces subventions aux clubs se fait parfois, dans le sens d'asseoir la domination de la collectivité quand elles sont conditionnées. Ainsi, au-delà de l'exigence des résultats, et de l'adhésion à ses projets, l'on peut citer l'ouverture vers de nouveau public, notamment les jeunes, personnes handicapées, âgées et démunies. Ce qui fait plusieurs catégories à accueillir pour un club d'athlétisme, nécessitant, ressources humaines et financières en quantité et qualité suffisante. Les clubs évoluant en solitaire, ont du mal actuellement, à satisfaire toutes ces catégories de personnes, par manque de moyens financiers pour gérer les encadrants compétents nécessaires pour l'accueil de ce public varié. Refuser d'appliquer la politique sportive de la collectivité territoriale est synonyme pour le club de vouloir s'éloigner de tous les avantages dont le prédispose la bonne collaboration avec la collectivité territoriale, à l'instar de l'accès aux infrastructures et l'obtention des subventions. Aucun club n'est prêt à perdre ces avantages tirés d'une bonne collaboration avec la collectivité locale. Ainsi, le club applique la volonté de la collectivité territoriale en matière de politique sportive en général et de regroupement en particulier. Cependant, les collectivités locales qui s'y opposent empêchent aussi leur club de rentrer dans un quelconque regroupement. En revanche, celles qui sont favorables, encouragent leurs clubs à se regrouper. La plupart des regroupements de clubs rencontrés dans notre étude, ont été conduits avec l'ontion des collectivités territoriales, au même titre que les refus de se regrouper. Ainsi, les collectivités territoriales orientent les regroupements des clubs d'athlétisme.

2- Quand les objectifs du club le conduisent vers un regroupement

Tout club, quand il naît est appelé à grandir, à évoluer en quelque sorte. Le club d'athlétisme n'est pas épargné par cette « règle ». En effet, quand il se crée, c'est pour défendre les couleurs d'un quartier, une ville. La meilleure manière de défendre ces couleurs passe par l'obtention de bons résultats. Les résultats quant à eux sont bâtis par une assise financière à la dimension des ambitions du club. Un paramètre que très peu de clubs maîtrisent, mieux, les clubs n'en maîtrisent qu'une infime partie. Les clubs, dans leur développement rencontrent des écueils qu'ils doivent soit contourner, soit franchir pour assurer leur existence, voire leur développement. C'est ainsi que la perte d'un partenaire financier important ne suffit pas pour décourager un groupe de dirigeants ambitieux et passionnés pour l'athlétisme. Ils vont réfléchir pour trouver les voies et moyens pour que leur « passion » ne meure. Ce ne sera pas la baisse des subventions, ni l'augmentation du coût de la vie qui vont suffire pour altérer l'envie de progresser sur le plan sportif, encore moins celui de conserver le lien avec les élus locaux et la FFA. Englué sur sa passion, sa culture, son identité ou son autonomie, le club (ses membres j'entends) fait des compromis avec ses partenaires pour qu'il puisse continuer d'exister. C'est pour cette raison que certains se fusionnent tandis que d'autres se mettent en entente avec d'autres clubs ou évoluent en solitaire, dans un double jeu où, ils essaient tant bien que mal de préserver leurs intérêts tout en ménageant leurs partenaires. Le plus important pour le club c'est de continuer d'exister quel que soit la forme de regroupement choisi, un synonyme de victoire face à ces écueils à leur développement qui, le plus souvent, peuvent être politiques, économiques, sportifs ou socioculturels. Exister n'est pas le seul objectif du club d'athlétisme, mais il paraît central, les autres objectifs du club sont par ailleurs développés sous d'autres facteurs de contingence.

3- l'effectif comme « catalyseur » du regroupement

Nous en parlions déjà aux chapitres 3 et 4. En effet, l'effectif, ou nombre d'adhérents d'un club d'athlétisme semble être un couteau à double tranchant. Quand son augmentation permet le développement, et quand le club sature et devient incapable de gérer son effectif trop nombreux. A la naissance d'un club d'athlétisme, l'objectif est le plus souvent, le voir évoluer, grandir. Grandir et/ou évoluer passe parfois par l'augmentation des effectifs, que ce soit en quantité ou en qualité. Si l'effectif semble la clé de fonctionnement d'un club d'athlétisme, il ne devrait pas dépasser certaines limites, auquel cas il serait plutôt « fatal » au club. Les concepts de minimum et maximum fonctionnels, bref de seuils fonctionnels d'un club d'athlétisme que nous avons développés au chapitre 2, nous montrent qu'un club d'athlétisme, qui va au-delà d'un certain nombre d'adhérents est incapable de les satisfaire. Ce nombre maximum d'adhérents à ne pas dépasser n'est pas le même pour chaque club, car dépend d'un certain nombre de paramètres pas forcément identiques à tous les clubs. C'est le cas des encadrants, les athlètes, les formes de pratique développées et les aires de pratique. Si le nombre et la spécialisation, des athlètes et encadrants permet de différencier les clubs, le degré de qualification des encadrants et le niveau de pratique des athlètes ne le font pas moins. Tous les clubs d'athlétisme ne sont pas en mesure de développer compétition, santé, loisir, handisport, et découverte. A cet effet, nous disions au chapitre 2 que plus de la moitié des clubs de la métropole lyonnaise ne proposaient que du running et qu'une vingtaine d'adhérents suffisait pour qu'un pareil club fonctionne correctement. De plus, les facilités d'accès aux infrastructures ne sont pas les mêmes pour tous les clubs, certains en sont des référents, d'autres pas. Au-delà de ces différences, les clubs gardent tout au moins en tête leurs objectifs dont le

moins négligeable reste la pérennisation de leurs activités. C'est alors que, après l'euphorie qui accompagne généralement les bilans en Assemblée Générale, présentant l'augmentation des effectifs du club, s'installe en douceur, l'inquiétude liée à l'augmentation continue de ces effectifs. Le club reconnaissant généralement ses limites quant à la gestion d'un certain effectif. C'est par ailleurs cette inquiétude que nous partage ce dirigeant de club hors micro. «... nous sommes actuellement un peu plus de 600, mais au-delà de 700, il va falloir réfléchir car il nous sera difficile de tenir... » Me confiait Narie, ce 29/11/2015 à Saint Priest, lors du cross des myriades. Pour abonder dans le même sens des inquiétudes que suscite l'augmentation des effectifs, je partage avec vous cette déclaration hors micro, d'un membre d'un club qui évolue en solitaire, l'AC Tassin en l'occurrence mais qui reconnaît que, dans moins de cinq ans, au rythme de l'augmentation de leurs effectifs, ils seront obligés d'intégrer un regroupement, si non le club ne tiendra pas la route.

« ... pour l'instant nous sommes 300, nous tenons encore tête aux sirènes du regroupement, mais pour combien de temps encore ? Car à 500, nous ne pourrions pas tenir, nous sommes un petit club. Il faut déjà dès à présent réfléchir sur le futur partenaire et la forme de partenariat. C'est une question à développer avec les élus politiques de la ville... ».

4- Quand les activités athlétiques à proposer aux adhérents poussent le club vers le regroupement

Nous le disions tantôt, au chapitre 2 que, les clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise étaient à la limite spécialisées. En principe, leur spécialisation tient du fait qu'ils n'ont pas les moyens humains encore moins financiers pour proposer à leurs adhérents, la plupart des spécialités athlétiques qui représentent la pratique de l'athlétisme. Certains clubs, dans l'espoir d'atteindre leurs objectifs de développement, se retrouvent en train de solliciter

un regroupement dont le principal intérêt réside dans la mutualisation des ressources humaines et infrastructurelles. Le club essaie ainsi, aux travers d'une complémentarité sportive d'atteindre certains objectifs sur le plan sportif dont les plus importants sont généralement développer une spécialité athlétique dont il ne détenait pas l'expertise et qui désormais se ferait à travers la mise en commun des ressources humaines. Cette mise en commun des ressources humaines est au cœur des motivations qui poussent certains clubs vers un regroupement. Ce point de vu ne nous empêche cependant de signaler que la réalité sur le terrain a parfois été aux antipodes de ce qu'espéraient les dirigeants au moment du regroupement. Cette situation peut expliquer la déclaration de ce encadrant de l'ASU Bron, s/l ESL, qui donne hors micro, sa déception par rapport à l'entrée à l'ESL et l'espoir de combler le déficit en lancers et perche par exemple. « ... je reste déçu car, nous n'avons toujours pas de lanceurs, ni de perchistes. En compétition, les clubs qui obtiennent un meilleur classement que nous, se débrouillent mieux en lancers. Cet objectif chez nous n'a jamais été atteint malgré notre rentrée dans l'ESL... ».

Cette déclaration montre, non seulement que certains clubs choisissent de se regrouper pour améliorer les activités qu'ils proposent tout comme l'augmentation de leur panel, mais aussi que, le regroupement en lui-même n'est pas une garantie suffisante pour atteindre cet objectif.

A la lecture des deux premières parties de ce chapitre, l'on se rend compte qu'il existe plusieurs facteurs de contingence que nous avons essayés de classer en cinq grands groupes pour une meilleure compréhension. En effet, en essayant de les classer selon Henry Mintzberg, c'est-à-dire, environnement (développement de la pratique, modernisation des clubs, politique sportive locale), taille (effectif), objectif du club (proche des facteurs de production à travers l'amélioration en quantité et qualité des services proposés aux adhérents), nous l'avons trouvé

lourd, raison pour laquelle nous vous proposons cette répartition des facteurs de contingence en grands groupes, tout en restant dans l'esprit de Henry Mintzberg. Il s'agit de : **développement de la pratique** à travers, diversification, démocratisation et massification, d'une part, certification et labellisation d'autre part. La **modernisation des clubs** à travers l'usage des NTIC, la professionnalisation et l'insistance sur le projet de club. La **politique sportive locale** est le reflet des critères d'obtention des subventions, du positionnement des collectivités locales par rapport aux regroupements, de l'animation et de l'aménagement du territoire initié ou voulu par les collectivités locales. **L'effectif**, quoique parmi les indicateurs concrets du développement d'un club, reste cependant le « témoin » le plus « accablant » de la limite du développement d'un club d'athlétisme, à travers des seuils qui garantissent un bon fonctionnement du club, en deçà et au-delà des quels, le bon fonctionnement du club n'est plus assuré. Les **objectifs du club** nombreux et peuvent, pour certains, être déclinés dans d'autres groupes de contingence. C'est le cas de l'amélioration du service proposé aux adhérents, en quantité et en qualité, qui peut se décliner au niveau du développement de la pratique. Cependant, étant entendu que c'est un objectif à atteindre par certains clubs qui sollicitent un regroupement, nous avons estimé, le laisser parmi les facteurs de contingence liés aux objectifs du club. Nous pouvons aussi citer entre autres, la mutualisation des ressources, évoluer dans une division supérieure, dans un grand club, préserver sa culture et son identité. La figure 14 présente la plupart des facteurs de contingences responsables du regroupement des clubs d'athlétisme.

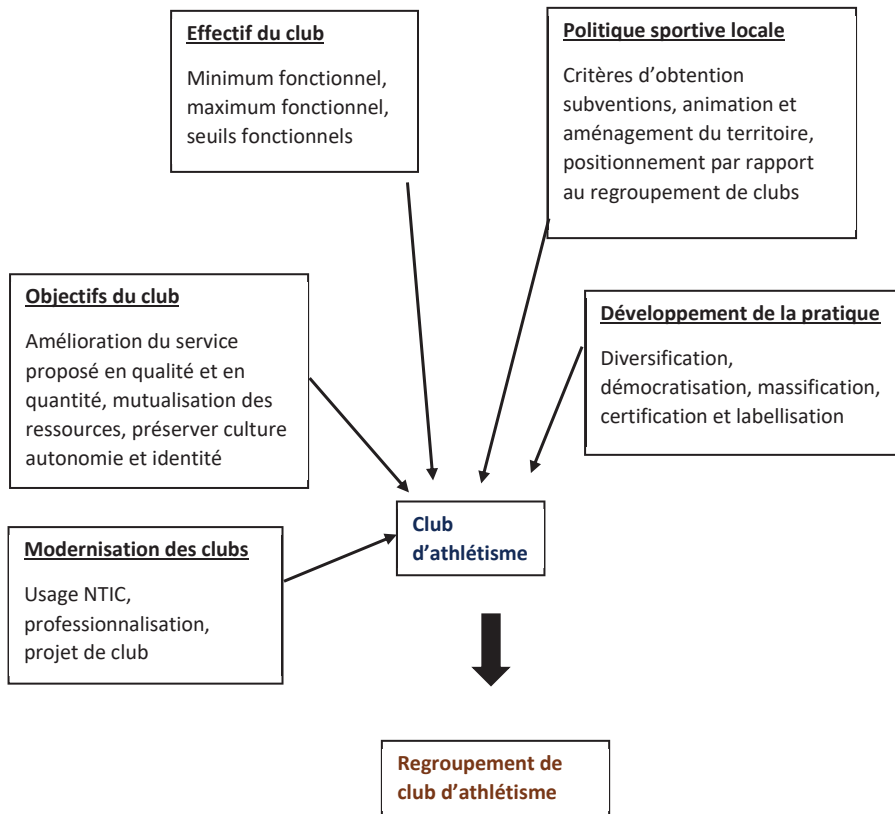


Figure 14: les principaux groupes de facteurs de contingences des clubs d'athlétisme à l'origine de leurs regroupements

5- les regroupements dans leur singularité

Il est question ici de faire une synthèse des informations recueillies sur le terrain, concernant les différentes formes de regroupement rencontrées. Nous rappelons que, pour nous, le **regroupement de clubs** est une forme d'organisation qui privilégie la mutualisation des ressources des clubs concernés. Il intervient généralement sous l'encadrement de la FFA, pour aider, soit les clubs à résoudre des problèmes liés à leur existence, soit les collectivités locales à gérer au mieux les problèmes liés à l'aménagement et animation du territoire et à la rationalisation des dépenses. Les informations sur les formes de regroupement ont été recueillies suivant un certain nombre de critères. Nous avons retrouvé deux grandes formes de regroupement de clubs d'athlétisme : l'entente et la fusion.

5-1L'entente de clubs d'athlétisme

5-1-1Définition et caractéristiques

L'entente de clubs est une forme d'organisation qui privilégie la mise en commun de certaines ressources, notamment humaines, infrastructurelles et matérielles (les finances n'en font pas partie). C'est la mutualisation partielle des ressources, par au moins deux clubs, dans le but de réaliser un projet commun, difficile à réaliser tout seul. Dans une entente de clubs, les sections locales qui forment le club maître sont autonomes sur le plan financier et administratif. Cette autonomie quoique partielle sur le plan administratif, crée des doublons et complexifie la prise de décisions. Sur le plan financier, cette autonomie crée plutôt des disparités entre sections locales au sein du club maître, car n'ayant pas toutes les mêmes ressources. Choisir devenir une section locale est réversible, c'est-à-dire que la section locale peut sortir de l'entente et retrouver son autonomie. L'« entente » est une action collective. Notre définition est proche du concept « alliance des entreprises » développé par les chercheurs en fusion des entreprises. Cependant, il s'éloigne de sa définition juridique concernant les entreprises, du moins « entente *inter*

entreprises » qui veut qu'une entente ait pour objet principal, fausser le jeu de la concurrence, ce qui fait d'elle une action interdite. La différence des concepts est donc perceptible au niveau de leur définition entre **Entente de clubs** et **Entente entre entreprises** ou *inter Entreprises*. Nous avons développé ces différences tout en justifiant nos choix sur le plan de la nomenclature attribuée aux regroupements de clubs aux chapitres 2 et 3 : Entente de clubs et non Alliance de clubs, Fusion de clubs et non Fusion-Acquisition de clubs.

Il existe deux types d'entente de clubs : l'entente-crétion et l'entente-absorption.

5-1-2 L'entente-crétion

C'est une forme d'organisation qui privilégie la mutualisation partielle des ressources par au moins deux clubs sous la bannière d'un club commun appelé, club maitre. Ce dernier, dans le cas présent, est différent des clubs qui sont à l'origine de sa création. Les clubs à l'origine de la création du club maitre sont ses sections locales. Elles gardent leur autonomie administrative et financière. L'autonomie administrative, quoique partielle, car coiffée par le club maitre, est à l'origine des doublons sur le plan administratif et garantie tout au moins la conservation de la culture originelle de la section locale et la reprise d'autonomie, à travers une sortie possible de l'entente. L'autonomie financière quant à elle peut être responsable des disparités entre sections locales au niveau organisationnel.

5-1-3 L'entente-absorption

C'est le nom que nous attribuons à une forme d'organisation qui privilégie la mutualisation partielle des ressources par au moins deux clubs sous la bannière de l'un des clubs formant l'entente. En d'autres termes, l'entente ou club maitre, porte le nom de l'une des sections locales, comme si celle en question aurait dicté sa loi aux autres, pour ce qui est du nom à donner au club maitre. Dans ce cas, le club maitre est confondu à l'une des sections locales qui forment l'entente.

Dans une **entente de clubs d'athlétisme**, les notions d'**autonomie** et de **mise en commun** sont limitées. En effet, l'autonomie administrative reste limitée car chaque section locale, dans l'exercice de son autonomie doit tenir compte du cadre dans lequel elle est exercée. C'est-à-dire, tenir compte de l'existence des autres sections locales et du club maitre, se rassurer que l'acte posé, ou à poser est en conformité avec le règlement qui régit le fonctionnement du club maitre. L'autonomie dans la mutualisation semble être le maitre mot d'une entente, raison pour laquelle la mutualisation peut être effective ou de façade, chaque club étant libre d'agir selon ses objectifs et ambitions, dans le respect du cadre prescrit par le fonctionnement du club maitre. Cependant, l'entente-absorption fait perdre partiellement aux sections locales « absorbées », leur identité culturelle à travers la perte momentanée de leur nom, quoique, conservant leur existence juridique et leur autonomie financière.

5-1-4 L'entente : étapes de création, son esprit, principales causes de l'éloignement de son esprit

Nous entendons par étapes de la création d'une entente, l'ensemble de paliers jalonnant le processus de création d'une entente de clubs. Consultations des parties concernées, rédaction du statut définissant les rôles juridiques de chacune des futures sections locales, présentation du projet à l'organe dirigeant du club (AG pour certains, Omnisport pour d'autres) pour validation.

Nous entendons par « esprit d'une entente », la logique sensée guider leur mise en place. La consultation des parties concernées est menée par les leaders ou ceux qui « portent » en quelque sorte ce projet. Ces concertations se déroulent dans une discrétion absolue et ne concernent que quelques membres. Quand un terrain d'entente est trouvé entre les parties concernées, le document regroupant la répartition des tâches au sein de la nouvelle structure organisationnelle est rédigé en commun accord. C'est après cette étape que le projet est présenté

en assemblée générale pour consultation des membres. Il est à souligner que chaque futur « section locale » présente le projet à son assemblée générale pour approbation. C'est après cette étape que la nouvelle organisation prend officiellement fonction après le dépôt de ce rapport de chaque assemblée générale de club concerné et bien d'autres pièces consignées dans les règlements généraux (cf. règlements généraux 2015) à la FFA. Bien sûr qu'un dossier de création d'un nouveau club doit aussi être déposé à la préfecture.

Si certains clubs choisissent l'entente au détriment de la fusion, c'est probablement à cause de la logique interne d'une entente. En effet, la logique dans laquelle devrait se développer une entente de clubs semble être une politique d'ouverture, à travers la mutualisation des ressources. Cette politique peut dynamiser les sections locales, tout en crédibilisant les rapports entre clubs et partenaires extérieurs. En effet, en rentrant dans une entente, le club peut conserver son nom, ses infrastructures, donc, son lien avec la collectivité locale. De plus, les échanges avec les autres sections locales peuvent l'amener à bouger davantage pour ne pas toujours jouer les derniers rôles au sein de l'entente. Cependant, il nous a été donné de constater sur le terrain que, certaines ententes n'évoluent pas forcément dans cette logique d'ouverture et les causes sont nombreuses et variées. Ainsi, elles peuvent être liées à l'homme (son égo surdimensionné, son individualisme), elles peuvent aussi être liées à la disposition géographique des sections locales (notamment la distance qui les séparent), il y a aussi les différences trop élevées de budget entre sections locales.

L'**égo** peut être responsable des luttes de leadership entre sections locales, amenant ces dernières à plus batailler entre elles qu'à mutualiser. Cet égo entre sections locales peut aussi se manifester auprès des encadrants de ces sections locales, notamment ceux qui ne sont pas prêts de laisser leurs athlètes travailler avec d'autres encadrants, quoique plus compétents,

mettant à rude épreuve la mise en commun des ressources humaines et la logique d'ouverture qui soutend l'entente de clubs.

Les sections locales, quand elles sont éloignées géographiquement, ont du mal à matérialiser la mise en commun des ressources humaines et matérielles. C'est le cas de l'ESL où il est difficile de trouver un athlète de Grigny s'entraînant à Bron ou vice-versa. Seule la proximité du logement ou de l'établissement scolaire peut provoquer ce genre de situation. C'est dans ce contexte que j'avais trouvé à Bron, un jeudi après-midi de l'an 2014, quelques athlètes de Pierre Bénite et leur encadrant à Bron. Il m'a été expliqué que ces athlètes de Pierre Bénite, scolarisés à l'université de Lyon1 ne pouvaient pas se rendre à Pierre Bénite en semaine de cours pour s'entraîner, compte tenu de leur lieu de logement. C'est ce que nous expose l'extrait ci-après d'une interview.

« ...Il y a un entraîneur de Pierre Bénite qui a des athlètes qui sont arrivés dans son groupe, qui sont à la DOUA ce n'est pas évident pour eux tous les jours d'aller à Pierre Bénite, là il y a une piste en tartan, ça l'intéresse pour certaines séances, il nous a demandé, euh, est-ce que, euh, un jour dans la semaine, je pourrai venir, on lui a dit bah, il y a un jour où il y a le demi-fond c'est moins saturé, c'est le jeudi, est-ce que ça t'irait, il nous a dit ah ouais, c'est Nickel. Là régulièrement, il y a un entraîneur de Pierre Bénite qui vient, ça permet de faire des séances en commun, ça permet à mieux se connaître, c'est sympa. ... » Extrait entretien avec Syrey de l'ASU Bron S/L ESL.

En revanche, Villeurbanne athlétisme qui est aussi une entente fusse-t-elle absorption, car, ayant mutualisé avec le CAMN et Miribel, des sections locales toutes proches sur le plan géographique, du moins, pas aussi distancées que certaines de l'ESL, vit la réalité d'une mise en commun des ressources humaines et infrastructurelles. En effet, les athlètes de Miribel, tout comme ceux du CAMN sont indifféremment entraînés sur les trois sites de l'entente par les entraîneurs disponibles de l'entente, même si chaque entraîneur se reconnaît tout d'abord par

son groupe d'entraînement, mais ici, la logique d'ouverture entre sections locales semble vivante et réelle.

Quand l'écart entre sections locales est très grand en ce qui concerne les budgets, les sections locales ont tendance à adopter des attitudes « protectrices » voire « méfiantes » pour les faibles budgets et à la limite « hautaine » pour les budgets les plus élevés, et les stratégies disparates pratiquées par chacune des sections locales du club maitre, pour joindre les deux bouts ne sont pas parfois d'humeur à favoriser l'unité du club maitre. Je prends tout simplement l'exemple d'un déplacement pour une compétition qui nécessite d'être sur le site de la compétition la veille, parce que distant. Passer la nuit sur le site ou la ville qui abrite la compétition permettrait probablement aux athlètes de récupérer et d'aborder la compétition du lendemain avec un peu plus d'énergie. La nécessité d'être sur le lieu de compétition la veille étant établie, certaines sections locales, du moins celles dont le budget ne permet pas de se déplacer la veille, partent au petit matin avec leurs athlètes. Ces derniers vont donc rejoindre ceux partis la veille pour défendre les couleurs d'un même club. Créant pour la circonstance de petites frustrations entre athlètes du club maitre, qui se soldent parfois par des envies de rejoindre la section locale la mieux lotis financièrement. Même s'il est vrai que certains clubs maitres ont pris des mesures pour que ce genre de « transactions » soit quasi-inexistant. Mais la vérité est là les écarts de budget trop important entre sections locales peuvent créer des mésententes entre sections locales, pouvant mettre en difficulté la logique d'ouverture d'une entente de clubs.

5-1-5 Avantages d'une entente de clubs d'athlétisme

La mutualisation des ressources reste le principal avantage. En effet, la mutualisation de certaines ressources, surtout humaines, matérielles et infrastructurelles, quand elle est rendue effective au sein d'une entente, est pour le bonheur de chaque section locale du club maitre.

Partant sur l'une des caractéristiques des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise, à savoir leur spécialisation, réunir au sein d'un club, plusieurs sections locales est synonyme de réunir différentes spécialités athlétiques au sein d'un même club, le club maitre. Ce dernier voit par conséquent, son champ de spécialisation s'agrandir. En prenant l'exemple de l'ESL, nous constatons que, pour l'instant, la section locale Pierre Bénite est spécialisée en sauts verticaux, celle de Bron en sprint et sauts horizontaux, alors que Francheville s'occupe beaucoup plus des jeunes. Pour ne citer que ces sections locales là de l'ESL, nous pouvons constater que, en les réunissant au sein de l'ESL, l'on forme un club spécialisé en sauts (verticaux et horizontaux), sprint et jeunes (école d'athlétisme). Cependant, les échanges entre sections locales amènent les unes à développer les spécialités des autres, pour asseoir non seulement la notoriété du club maitre, mais aussi profiter de l'expertise des autres sections locales pour développer en interne une spécialité qu'elles ne pouvaient en solitaire. Dans ces échanges entre sections locales, la constitution des groupes d'entraînement de haut niveau peut être effective et confié aux entraîneurs les plus compétents de chaque spécialité athlétique du club maitre. Dans la même optique, les athlètes d'un niveau moyen sont généralement laissés à la disposition de leur section locale pour la continuation de leur développement. Ainsi, tous les athlètes sont suivis, quel que soit leur niveau de pratique. A travers ce suivi des athlètes, la constitution d'équipes plus compétitives devient une simple affaire de logique. A ce niveau, l'on peut dire que l'entente peut permettre d'améliorer les résultats sportifs à travers la constitution de groupes d'entraînement de haut niveau, la résolution du problème concernant l'entraînement d'athlètes d'un niveau moyen, la garantie du suivi des athlètes tout en évitant leur isolement et enfin, par la formation d'équipes plus compétitives pour les compétitions par équipes. De plus, quoi de plus intéressant que d'améliorer ses résultats sportifs tout en gardant son autonomie et son identité ? En effet, devenir section locale d'un club maitre permet de garder l'association, les

aires d'entraînement, les liens et soutiens locaux. Bref, la mutualisation des ressources peut permettre de réaliser en commun ce qu'on n'aurait pu tout seul. C'est dans cette optique que l'atteinte facile des quotas exigés par club et par compétition, du nombre de juges, est une réalité au sein d'une entente. En effet, selon le niveau de compétition, un nombre de juges au prorata du nombre d'athlètes engagés est exigé par club. Or pendant la compétition, les couleurs d'un seul club sont défendus, celles du club maitre. Dans ce sens, les sections locales mettent en commun leurs juges et le nombre exigé par club est facilement atteint. Il en est presque pareil pour ce qui est de la part fixe à payer par club. Seul le club maitre paie la part fixe, car il est le seul qui figure sur le classement de la FFA. A ce niveau, tout se passe comme si, la part fixe d'un club est divisée par le nombre de sections locales, chacune ne payant qu'une part, réalisant des économies sur le plan financier. Le niveau de pratique reste tout au moins un avantage non négligeable. Lors de la création d'une entente, le club maitre prend le niveau de pratique le plus élevé des sections locales qui le constituent. Dans ce sens, rentrer dans une entente peut permettre à un club d'évoluer à un niveau sportif plus élevé. Même s'il faut reconnaître que, l'entente de clubs, à travers l'effectivité de sa mise en commun des ressources peut permettre au club maitre d'évoluer rapidement en niveau de pratique. Chaque section locale garde son indépendance et peut agir différemment, dans le respect des règles de fonctionnement du club maitre. A travers la mise en commun des ressources humaines, l'entente peut assurer non seulement l'encadrement des athlètes mais aussi leur maintien au sein du club maitre. En effet, quand un athlète est bien suivi, il ne souhaite pas partir. A ce niveau, le suivi des athlètes, indifféremment de leur niveau de pratique permet de les conserver. De plus, un athlète peut rentrer en conflit avec son entraîneur et changer de section locale. L'athlète reste au sein du club maitre et le conflit prend fin, à force de ne plus se côtoyer. Le club maitre est d'autant plus gagnant dans cet exemple du conflit entre entraîneur et entraîné que, la mutation d'athlètes entre

sections locales s'effectue sans frais de compensation. Dans ce sens l'on peut dire que l'entente peut permettre aussi des passerelles.

5-1-6 Inconvénients d'une entente de clubs d'athlétisme

Il y a prioritairement l'autonomie sur le plan administratif et financier, desquelles découlent d'autres inconvénients. Cette autonomie administrative impose une double organisation, l'une interne à la section locale et l'autre externe, liée au club maitre, créant ainsi des doublons, sources de lenteur administrative et de difficultés à faire un consensus. Voyez-vous, dans cette organisation, les postes qui dirigent sont doublés. Le club maitre est dirigé au minimum par un président, un secrétaire et un trésorier. Il en est de même pour chaque section locale. L'on peut dire que, l'autonomie administrative dans une entente de clubs d'athlétisme, alourdit l'appareil administratif avec des doublons en postes administratifs qui, dans une entente, remontent à l'ordre de $NX+1$ (N =nombre de sections locales, X =poste administratif, 1 représente le même poste administratif auprès de la cellule coordinatrice de l'entente). A partir de là, les décisions prises au sein du club maitre, tout comme les projets en vue, sont généralement débattus au sein de la section locale, pour voir s'ils rentrent dans les objectifs internes de la section locale ou pas. Généralement, certaines dispositions ont du mal à être appliquées tout simplement parce qu'elles n'arrangent pas tout le monde, du moins, toutes les sections locales. Ceux qui se sentent lésés préférant trainer le pas. Cette difficulté à faire le consensus peut être matérialisée sur le terrain par les divergences qui caractérisent les différents pôles d'entraînement et l'incapacité à mettre fin à la mésentente entre certaines sections locales. En effet, comme je vous le disais plus haut, les sections locales qui forment un club maitre ne sont pas forcément semblables. Il existe entre elles, des divergences liées soit à leurs moyens financiers, soit à leur spécialisation d'origine. Cette différence sur le plan financier et spécialité athlétique, peut se matérialiser sur le terrain par la différence en termes de qualité des aires de

pratique. Chaque section locale essaie de privilégier les infrastructures liées à sa spécialisation d'origine, pour une qualité liée à ses moyens financiers. Chaque section locale entraîne ses athlètes en fonction des conditions pratiques et techniques qu'elle peut leur offrir, entraînant des disparités parfois énormes. Cependant, je m'en voudrais de ne pas mentionner que, cette réalité n'est valable que pour les sections locales dont la distance géographique ne permet pas la mutualisation des ressources. C'est le cas de certaines sections locales de l'ESL, dont les distances géographiques les séparant ne leur permettent pas de rendre effective sur le terrain, la mise en commun des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles. L'autonomie financière est généralement à la base du manque de solidarité sur le plan financier entre sections locales. En effet, chaque section locale essaie de gérer avec efficacité, les moyens financiers mis à sa disposition, sans forcément attendre que l'une des sections locales du club maître vole à son secours sur le plan financier. Très peu de sections locales sont prêtes à secourir une autre sur le plan financier. Par ailleurs, c'est souvent l'une des conditions que posent les élus avant de donner leur quitus pour ce qui est de la rentrée dans une entente par un club de leur localité. Evoluant dans un contexte où la solidarité sur le plan financier n'existe pas, il n'est pas étonnant de savoir que la disparition d'une section locale n'entraîne pas obligatoirement celle du club maître. Autrement dit, c'est dans l'indifférence totale que cette disparition peut s'effectuer, les autres sections locales, continuant allègrement leurs activités pour leur bonheur et celui du club maître. Ce manque de solidarité sur le plan purement financier peut également justifier la variété des budgets des sections locales d'un même club maître, pouvant avoir des conséquences négatives sur l'harmonie de la mise en commun des ressources.

La rentrée dans une entente n'entraîne pas forcément une augmentation de subventions. Elle n'apporte non plus grand-chose aux athlètes d'un niveau moyen de performances, qui ne rentrent pas dans les groupes d'élite formés pour la cause, restant s'entraîner dans leur section

locale respective. La mise en commun des ressources humaines peut aussi rendre très peu serein, le climat entre entraîneurs, dû à la crainte de se faire piquer leurs athlètes. Généralement, la plupart des athlètes ont une seule ambition : progresser. Dans cette optique, la création au sein du club maître de groupe d'entraînement ne comptant que les meilleurs par spécialité, conduit par l'un des entraîneurs les plus compétents de cette spécialité, donne envie aux athlètes moyens d'intégrer ce groupe d'élite. Les meilleurs entraîneurs sont généralement sollicités par les athlètes qui souhaitent presque tous travailler sous leurs ordres. Cette situation a pour conséquence, de provoquer volontairement ou involontairement l'instabilité des groupes d'entraînement dirigés par des « entraîneurs moyens ». La réaction de ces derniers, pour faire face à cette situation, est généralement un repli sur soi, un manque d'ouverture de certains entraîneurs qui veulent à tout prix conserver leurs athlètes même s'ils n'ont pas forcément la compétence pour. Ce qui va plutôt à l'encontre de la politique d'ouverture et de mutualisation qui fait la force d'une entente de clubs d'athlétisme. Et, la suite, est celle réservée à tout contrevenant, qui se met à dos des collègues et des athlètes, créant ainsi des conflits qui barrent la voie à l'harmonie, sensée diriger toute politique d'ouverture et de mutualisation.

5-1-7 Entente de clubs : freins et échec

Les ententes de clubs sont mises en place par des hommes, des décideurs. Ces derniers n'ont pas forcément la même vision des choses pour ce qui est de l'organisation d'un club et notamment, les orientations à donner pour amener ce dernier à tenir le coup face aux diverses influences dont il est l'objet. Certains s'opposent à toute idée de regroupement, d'autres, plus ou moins souples, s'accrochent sur une forme quelconque de regroupement. Parfois, ces dirigeants « conservateurs » limitent les clubs avec lesquels ce rapprochement peut être fait. Il est arrivé de constater sur le terrain que certains projets de regroupements de clubs, en dormance, pendant des années, se réalisaient une fois certains dirigeants remplacés. Si, les

freins à la création d'une entente de clubs, représentent pour nous, tout ce qui peut entraver ou bloquer le processus de création d'une entente, ces freins semblent être à l'actif de la dimension humaine, notamment, élus politiques et dirigeants de clubs, c'est le plus souvent, une question d'homme.

Les causes de l'échec d'une entente de clubs représentent pour nous, toute situation pouvant entraîner l'arrêt de la mutualisation (statutaire, institutionnalisée, formelle, reconnue officiellement ou tout simplement réglementaire) des ressources entre sections locales, manifesté par la sortie de l'entente ou reprise d'autonomie. L'échec d'une entente de clubs d'athlétisme est généralement l'œuvre des multiples inconvénients que nous lui reconnaissons, cités plus haut et le plus souvent liés à sa double logique d'ouverture et d'autonomie. Au-delà des multiples inconvénients, l'on peut citer, les tensions entre pôles d'entraînement qui en réalité, ne sont que le fruit des nombreuses divergences entre sections locales du club maître. L'on peut aussi faire allusion au ressenti d'être seul dans son club et non en groupe, probable résultat du manque de solidarité entre sections locales et la non matérialisation sur le terrain de la mise en commun des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles.

5-2 Fusions de clubs d'athlétisme

5-2-1 Définition et caractéristiques

Une fusion de clubs d'athlétisme est une forme d'organisation qui privilégie la mise en commun de toutes les ressources, c'est la mutualisation totale des ressources d'au moins deux clubs, avec pour objectif, la réalisation d'un projet commun que les clubs concernés ne peuvent réaliser en solitaire. Elle intervient généralement sous l'encadrement de la FFA, soit pour aider les clubs à résoudre des problèmes liés à leur existence, soit pour amener la collectivité locale à gérer au mieux ses problèmes liés à la rationalisation des dépenses, à l'aménagement et animation du territoire. Les clubs qui fusionnent sont généralement appelés à disparaître. Ils

perdent ainsi leur histoire et culture. Cependant, le nouveau club fusionné n'aura pas de doublons à gérer sur le plan administratif, en revanche, devra plutôt avoir à faire à des problèmes d'intégration. Les fusions sont irréversibles, c'est un chemin de non-retour.

Nous avons pu, au cours de nos recherches, retrouver deux formes de fusion de clubs d'athlétisme : la fusion-crétion et la fusion-absorption.

5-2-2 La fusion-crétion

La fusion-crétion est considérée par nous comme, une forme d'organisation qui privilégie la mise en commun de toutes les ressources, mutualisation totale des ressources, par au moins deux clubs, sous la bannière d'un club nouvellement créé, mieux, en vue de créer une entité unique et nouvelle. La création de ce nouveau club entraîne la dissolution de ceux l'ayant créé.

5-2-3 La fusion-absorption

Elle représente pour nous, une forme d'organisation fondée sur la mise en commun de toutes les ressources, une mutualisation de toutes les ressources, du moins, ce qu'il en reste, par au moins deux clubs, sous la bannière de l'un des clubs fusionnés. C'est-à-dire que, le nouveau club fusionné, porte le nom de l'un des clubs ayant favorisé la fusion, celui-là qui aurait survécu à la fusion pour paraphraser la FFA. En d'autres termes, la fusion-absorption donne certes, naissance à une entité nouvelle seulement de l'intérieure à travers l'arrivée de nouvelles ressources, mais de l'extérieur, l'entité reste ancienne à travers le maintien du nom de l'un des clubs l'ayant créé.

Dans une fusion de clubs, l'allégement de l'appareil administratif semble prendre le dessus sur la conservation de la culture et de l'histoire, à travers la création d'une entité unique et la disparition de celle ayant favorisé sa création, du moins pour celles appelées à disparaître. Les problèmes d'intégration étant réservés au libre arbitre de chaque bénévole, capable de

s'estimer heureux ou pas en fonction de la place que lui accorde la nouvelle organisation qui, d'une manière ou d'une autre, pourrait décider de sa longévité au club.

5-2-4 Fusions de clubs d'athlétisme : étapes de création, son esprit

Les étapes de la formation d'une fusion de clubs d'athlétisme ne sont pas très différentes de celles d'une entente. En effet, consultations des parties concernées, rédaction du statut définissant les rôles juridiques de chacun, présentation du projet à l'organe dirigeant du club pour validation restent les principales étapes. Cependant, la répartition des rôles reste le dossier le plus difficile à réaliser car très stratégique, chaque club participant à la mise sur pied de la fusion, aimerait jouer les premiers rôles, au sein de la nouvelle structure, en positionnant ses ressortissants aux postes les plus prestigieux. Pour cette raison, certaines questions semblent insignifiantes, peuvent pourtant nécessiter plusieurs consultations avant de trouver une solution qui réconcilie toutes les parties. Entre autres questions, de quel club sera issu le président du nouveau club fusionné ? Quel club fournira le secrétaire général, le trésorier, ... ? Pour ne citer que ces questions-là. En réalité, ces questions annoncent d'une manière ou d'une autre les difficultés auxquelles la nouvelle structure peut être exposée sur le plan humain : comment concilier les divergences pour mieux avancer ? Néanmoins, la logique d'une fusion reste la formation d'une entité unique et indivisible. La création de Lyon Athlétisme nous informe d'une manière ou d'une autre sur le rôle de la concertation dans le processus de mise en place d'une fusion. Lyon Athlétisme est né de la fusion entre les sections athlétisme de deux clubs omnisports, à savoir le LOU et l'ASPTT Lyon. Pour y parvenir, les concertations ont été houleuses autour du choix de la forme de regroupement. L'ASPTT voulait directement une fusion, le LOU plus prudent, voulait d'abord partir sur une entente, cette dernière devant servir de tremplin à une fusion. Autre point chaud de la concertation, le choix de la toute première équipe dirigeante de Lyon Athlétisme. Après l'identification des organes et postes clés du

nouveau club, il fallait bien les pourvoir en ressources humaines. Ainsi, d'après les concertations, un consensus entre les deux parties fut trouvé. Le comité directeur a été constitué de l'essentiel des comités directeurs des deux clubs ayant fusionné, en nombre égal de membres. Chaque club fusionné ayant fourni 13 membres. Le tout premier bureau avait comme président, le président de l'ASPTT Lyon. Il a fait l'unanimité par son expérience et ses compétences. La seconde personne la plus importante du club revenait automatiquement au LOU, et ainsi de suite.

5-2-5 Avantages d'une fusion de clubs d'athlétisme

Nous entendons par avantages d'une fusion de clubs d'athlétisme, l'ensemble des points positifs de cette forme d'organisation qui font d'elle, la préférence de certains clubs d'athlétisme. L'on peut citer prioritairement la formation d'une entité unique, de laquelle découleront bon nombre d'autres. En effet, grâce à la formation d'une entité unique, le club évolue sous une seule et unique administration, induisant pour le coup, la célérité de ses décisions. L'entité unique sous-entend aussi un club indivisible, c'est-à-dire même nom, même maillot pour logiquement défendre les mêmes couleurs. Ainsi, l'on ne connaîtra ni de divergence entre pôles d'entraînement, ni de mésentente entre sections locales puisque n'existant point.

5-2-6 Inconvénients d'une fusion d'athlétisme

Les inconvénients ici, sont considérés par nous comme points négatifs de cette forme d'organisation (fusion club d'athlétisme), qui l'amène à ne pas faire l'unanimité. La perte d'identité est le principal reproche fait aux fusions de clubs. La perte de son nom, de son histoire mettent fin à l'existence du club, confirmant la perte de l'identité du club. Il y a aussi l'obligation de se côtoyer même si on ne s'aime pas. En effet, des dirigeants qui ne s'entendent pas sont obligés de se côtoyer au sein du club, avec les risques d'embrassement que cela suscite.

Il y a aussi, les conséquences liées à la disparition des clubs appelés à disparaître lors d'une fusion. En effet, le nouveau club fusionné reprend à zéro pour ce qui est du classement des clubs, ceux l'ayant créé ayant disparu. Il serait tout de même intéressant de signaler que, le nouveau club, peut cependant retrouver l'élite au bout de 3 saisons.

5-2-7 Fusions de clubs d'athlétisme : freins, facteurs de réussite.

Les freins aux fusions de clubs d'athlétisme sont à l'image de ceux des ententes : le fait d'homme, matérialisé par la mise en avant des intérêts des principaux acteurs. Cependant, la bonne santé des relations humaines au sein des clubs concernés, l'envie de progresser comme but essentiel de la fusion, constituent en quelque sorte, l'ensemble des critères internes à remplir par les clubs concernés par la fusion, pour la réussite de ce projet.

6- Proposition d'une modélisation des principales formes de regroupement

Après avoir reçu toutes ces informations sur les regroupements, notamment celles concernant leurs antécédents, conséquences, processus enjeux,... etc. nous pouvons dégager l'organisation des relations structurelles et fonctionnelles concernant ce phénomène. Une manière pour nous de présenter comment les principales modalités du regroupement se révèlent-elles.

6-1 Modélisation fusion de clubs d'athlétisme

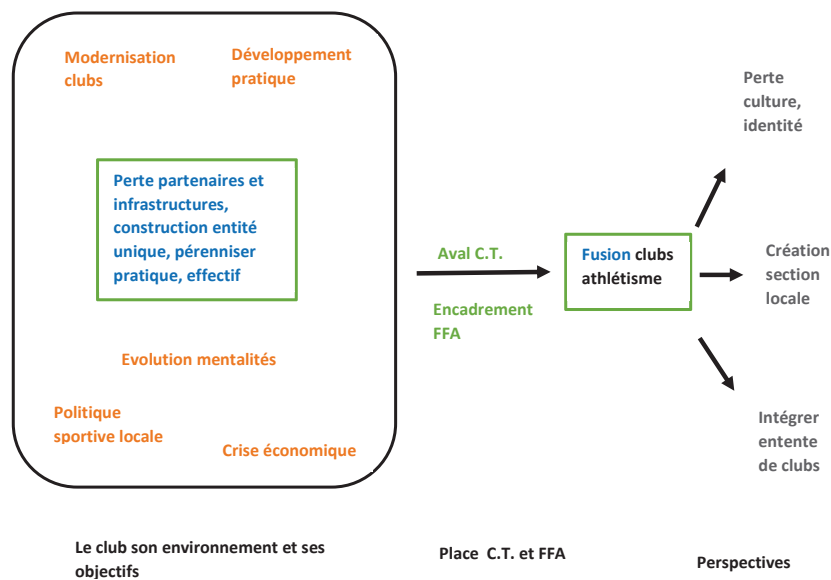


Figure 15 : Essai de modélisation de fusion de clubs d'athlétisme (Lyon Athlétisme).

Sous la pression de son environnement politique, économique et social, de ses propres objectifs, le club est orienté par la collectivité territoriale et encadré par la FFA pour réaliser une fusion. Le club fusionné peut néanmoins créer une section locale ou intégrer une entente, dans les mêmes conditions qui ont favorisées la dernière fusion : aval de la collectivité locale et encadrement de la FFA.

6-2 Modélisation Entente de clubs d'athlétisme

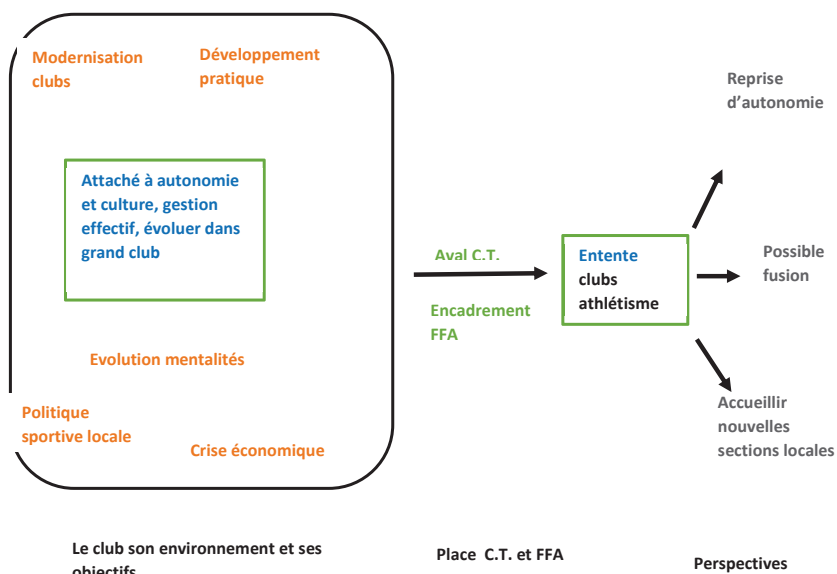


Figure 16 : Essai de modélisation Entente de clubs d'athlétisme (Entente Sud Lyonnais)

L'attachement à l'autonomie et à la culture quand il est associé à l'environnement politique, économique et social d'un club d'athlétisme, amène un club à s'orienter vers une entente avec la « bénédiction » de la collectivité locale et sous l'encadrement de la FFA.

7- Proposition d'une théorisation du regroupement de clubs d'athlétisme

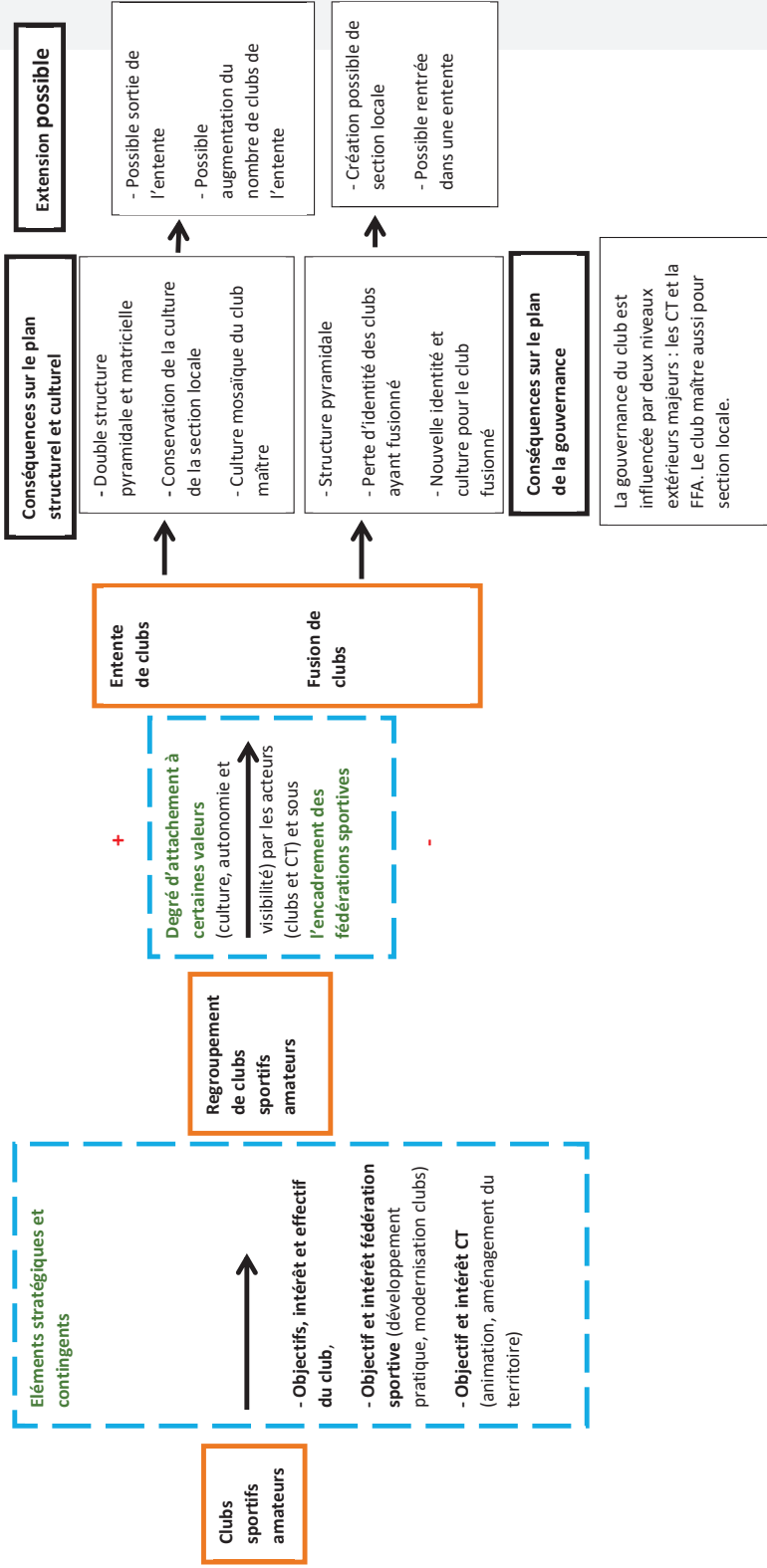
A la fin de cette première partie de nos résultats, nous avons une certaine compréhension du phénomène de regroupement de clubs d'athlétisme, que nous schématisons plus bas sous forme de modèle. Très généralement, le modèle fait une présentation du phénomène étudié, qu'il peut décrire ou illustrer. Il s'inscrit habituellement dans une théorie plus générale ou alors sert de base pour en élaborer une (Gilles Willett, Hugues Hotier, 1992). A partir de ces caractéristiques du modèle, il peut servir à 4 fonctions différentes : d'organisation, heuristique,

de prévision et de mesure (Gilles Willett, Hugues Hotier, 1992)⁷⁸. C'est donc au travers de tout ce qui précède, que nous vous proposons le modèle en figure 17, beaucoup plus heuristique qu'autre chose, à partir du moment où il représente pour nous, la compréhension du phénomène de regroupement à un moment précis de son existence, sa théorisation en quelque sorte. Ce phénomène étant appelé à évoluer au rythme de son adaptation à l'environnement socioéconomique et politique dans lequel il se déroule.

Ainsi, la figure 17 montre que sous l'effet de quelques éléments stratégiques et contingents, le club d'athlétisme s'engage pour un regroupement. La modalité de regroupement à choisir est fonction de l'attachement ou non à certaines valeurs tels que la culture et l'autonomie, par des acteurs du regroupement, notamment les collectivités territoriales et les clubs. Ces regroupements se déroulent sous l'encadrement de la FFA et influencent la structure, la culture et la gouvernance des clubs d'athlétisme. Si les modalités du regroupement sont différenciées, en revanche, le passage d'une modalité à une autre est possible et encadré par la FFA. La figure 17 représente le résumé de la compréhension que nous avons du regroupement des clubs d'athlétisme.

⁷⁸ Hugues Hotier, « *La communication modélisée. Une introduction aux concepts, aux modèles et aux théories*. Gilles Willett (sous la direction de), Éditions du Renouveau Pédagogique Ottawa, 1992 », *Communication et organisation* [En ligne], 4 | 1993, mis en ligne le 19 décembre 2012, consulté le 23 août 2016. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1687>

Figure 17 : Essai de théorisation des regroupements de clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise



Nous avons parlé du regroupement dans leur singularité après avoir montré qu'il est le produit d'un ensemble de facteurs contingents. Nous avons, au fil des résultats en notre possession, acquis une connaissance fine des regroupements et avons esquissé une théorisation. Il est temps d'aborder l'impact de ce phénomène sur la vie quotidienne du club.

**DEUXIEME PARTIE : L'impact du regroupement des clubs
d'athlétisme**

L'impact pour nous ici est un ensemble d'effets produit par le regroupement de clubs d'athlétisme, au sein et au tour du club. Cet impact peut être cerné à partir de plusieurs angles d'attaque. Nous vous proposons tout d'abord d'étudier cet impact au niveau de l'organisation globale du club d'athlétisme et sa gouvernance en tant que « *ensemble des mécanismes qui déterminent la latitude managériale des dirigeants* » (Gérard Charreaux, 1997). Et par la suite, nous vous proposons les effets de notre étude sur la comparaison club sportif amateur-entreprise. Ces comparaisons qui interrogent les rapprochements jusque-là faits entre clubs sportifs et entreprises sont pour nous, complémentaires par rapport à l'existant, dans le sens où elles rapprochent les deux structures dans leurs formes de regroupement, ce qui à notre connaissance n'avait pas encore été fait. L'impact sur la gouvernance des clubs d'athlétisme quant à lui, nous interpelle sur les modèles de gouvernance des clubs sportifs amateurs jusque-là exposés et qui présentent le plus souvent, le trio Assemblée Générale-Comité Directeur-bureau, comme étant au cœur de la gouvernance de ces associations sportives (Chazaud P. & Diallo I. 2007 ; Chazaud P. 1983). La question pour nous ici, est de savoir si ce trio, suffit-il de nos jours, pour expliquer/comprendre la gouvernance de ces clubs.

CHAPITRE 6 : l'impact du regroupement sur l'organisation globale et la gouvernance du club d'athlétisme

Il est question pour nous dans ce chapitre, de recenser les différents aspects organisationnels du club d'athlétisme qui sont influencés, d'une manière ou d'une autre par le regroupement. Ainsi, les observations menées sur certains clubs regroupés, avaient pour objectif principal, de lister les différentes modifications engendrées par le regroupement. Dans ce registre, certains pans régissant l'existence du club se sont montrés plus ou moins sensibles au regroupement, parmi lesquels, les volets structurel et culturel, la gouvernance, la vie quotidienne du club, la notion de territoire de club à travers ses variations possibles et la marge de résolution des problèmes quotidiens que connaissent les clubs d'athlétisme. Nous commencerons par évoquer l'impact des regroupements sur le plan structurel et culturel, par la suite sur le plan de la gouvernance. Après nous nous intéresserons à ce que le regroupement apporte à la vie quotidienne du club, notamment, la mobilisation des ressources. L'impact du regroupement sur le territoire de club et la résolution des problèmes quotidiens du club clôturent notre chapitre.

1- Sur le plan structurel et culturel

Nous avons pu constater sur le terrain que, la structure et/ou la culture d'un club pouvaient évoluer en fonction de la forme de regroupement choisi.

1-1 Le plan structurel

La structure d'un club d'athlétisme peut évoluer en fonction de la forme de regroupement choisi. Ainsi, si la fusion de clubs d'athlétisme, n'apporte pas une grande modification sur la structure du nouveau club fusionné, car elle reste pyramidale comme celle de tout club évoluant en solitaire, il est tout de même utile de savoir que, la responsabilisation

de manière équitable, des membres des clubs ayant fusionné reste la formule qui apaise les clubs en présence. Pour cette raison, le premier comité directeur de Lyon Athlétisme (fusion des sections athlétisme des clubs omnisport LOU et ASPTT) fut composé de 26 membres dont 13 en provenance de chacun des clubs ayant fusionné. Le choix des Hommes qui font l'unanimité semble être l'un des soucis d'un club fusionné. Ce comité directeur, riche en membres, a semblé difficile à gérer, du moins, difficile d'y trouver un consensus, ce qui ne pouvait pas arranger tous ses membres. Durant la saison sportive 2014/2015, ce comité directeur ne compte que 12 membres dont 3 en provenance du LOU et 5 en provenance de l'ASPTT. L'effectif pléthorique du tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme semble avoir créé une lourdeur dans son fonctionnement, une ambiance dans laquelle certains se sentaient marginalisés, et qui peut probablement justifier son dégraissage progressif et volontaire, au gré des démissions. La figure 11 présente la liste des membres actuels du comité directeur de Lyon Athlétisme et leur provenance.

	Patric e COÛ TUR IER	Noe l SE RO L	Rob ert TO ZA N	Josi ane RI CO	Eric NAL LET	Michel RIBAI LLER	Anne MARE CHET	Jacque s MARE CHET	Marti ne GUIL LON	J-M LEG RAN D	Mire ille Lyo nnai s	Pierre HUGO NNET
ASPT T				X	X	X	X	X				
LOU	X	X	X									
Nouv eau									X	X	X	X

Tableau 11: effectif et origine des membres actuels du comité directeur de Lyon Athlétisme.

Sources : site officiel du club, consulté le 23 février 2016.

Dans le tableau ci-dessus (n° 11), le caractère « nouveau » désigne les membres actuels du comité directeur, qui ne proviennent ni du LOU, encore moins de l'ASPTT, ces deux clubs dont la fusion fit naître Lyon Athlétisme. Par rapport au nombre de membres du tout premier comité directeur de Lyon athlétisme, le LOU en a perdu 9 tandis que l'ASPTT a 7 de moins. Cette situation semble justifier simultanément, la diminution du nombre de membres du comité directeur de 26 à 12 et la montée des nouveaux membres dont le pourcentage, au sein du comité directeur, est pour l'instant d'environ 33,33 %, contre 25 % pour le LOU et 41,66 % pour l'ASPTT. nous constatons ainsi l'importance du renouvellement des effectifs, favorable à des nouveaux n'ayant été par le passé, membres d'aucun des deux clubs ayant fusionné et certainement, porteurs d'une nouvelle culture,

En revanche, la structure du club maître connaît une certaine transformation. En effet le club d'athlétisme a généralement une structure pyramidale qui a à sa tête, trois organes dont l'importance et la légitimité sont à l'image des personnes qui les composent et de leur mise en place : l'Assemblée Générale, le comité directeur et le bureau. Tous les adhérents d'un club d'athlétisme appartiennent au moins à l'un de ces trois organes dirigeants. Les autres rôles joués au sein du club, en dehors de ceux de dirigeants et salariés font généralement partie de la base, alors que le sommet stratégique semble réellement être constitué du bureau et du comité directeur, qui la plupart du temps, pense, conçoit les orientations du club qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Cette configuration pyramidale, presque naturelle du club d'athlétisme, si elle reste inchangée dans le cadre d'une fusion de clubs, comme nous le disions plus haut, en revanche, nous avons une double structure dans le cadre d'une entente de clubs d'athlétisme. Dans une entente de clubs, la structure pyramidale est remplacée par une double structure : pyramidale au sein des sections locales qui constituent le club maître, et matricielle entre le club maître et ses sections locales. En effet, malgré leur autonomie totale sur le plan financier et partielle sur le plan administratif, les sections locales restent chapeautées

par l'administration du club maître. Elle veille entre autres, au respect et à l'application du règlement interne de l'entente. Entre sections locales du même club maître, existe plutôt une relation horizontale et non hiérarchique du fait de leur interdépendance, fruit de la mutualisation des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles. La figure 16 résume la double structure matricielle et pyramidale d'un club maître.

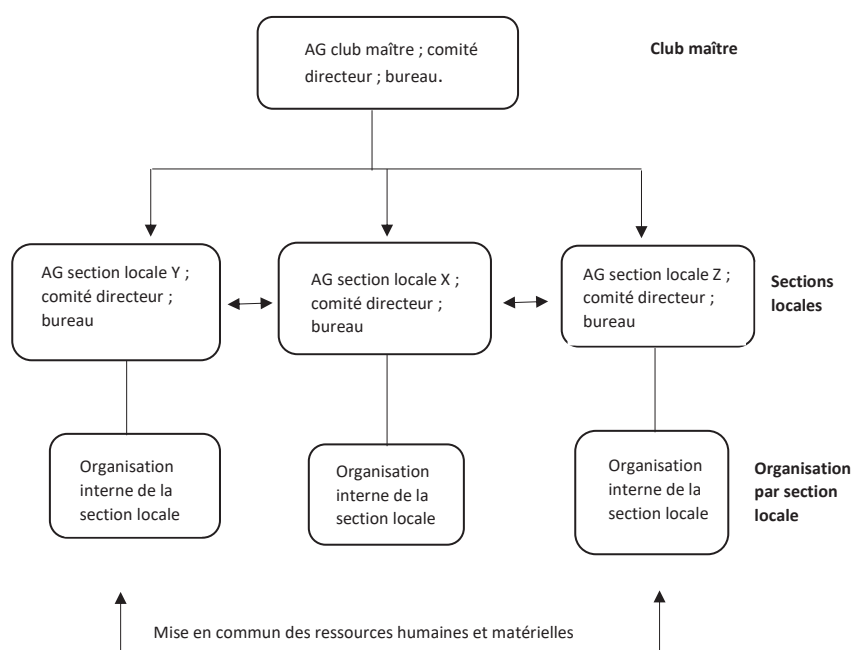


Figure 15: double structure matricielle et pyramidale d'un club maître.

1-2 Le plan culturel

La culture sportive d'un club d'athlétisme reste ici, son essence, ce qui le particularise par rapport aux autres. La culture peut aussi refléter la manière de percevoir et d'orienter la pratique au sein d'un club, elle incarne le plus souvent la raison d'être d'un club et parfois aussi, la raison de s'y attacher. La culture d'un club d'athlétisme, est dans notre recherche, enfin selon

les résultats ramenés du terrain, influencée selon la forme de regroupement adoptée. Du moins, il nous a semblé que, l'attachement à la culture peut orienter le choix d'une quelconque forme de regroupement, au détriment d'une autre. En effet certains clubs, par attachement à leur culture, préfèrent se mettre en entente que de fusionner, pour éviter disent-ils de perdre leur culture, leur histoire et leur identité. Loin d'être une information banale, cette manière de s'attacher à sa culture, à son identité, montre non seulement la place de la culture dans le développement des regroupements, mais aussi les difficultés que peuvent rencontrer, les clubs qui décident de construire une entité unique à travers une fusion et le choc inter culturel qui peut s'en suivre. Il est difficile de trouver sur le terrain des clubs regroupés en fonction de leur rapprochement sur le plan culturel. Le rapprochement culturel ne faisant pas forcément partie des causes qui poussent le plus les clubs d'athlétisme à se regrouper, chaque club fusionné, semblant gérer en interne les questions liées au choc interculturel, qui pour certains, ne sont pas du tout à négliger, étant entendu que chaque membre du club est libre de démissionner ou de continuer l'aventure, selon son ressenti. Par ailleurs, il s'avère d'autant plus difficile de donner une âme, sur le plan culturel, à un club d'athlétisme fusionné, qu'il sera question de concilier les différentes cultures présentes, chaque club venant avec ses ressources humaines auréolées d'une culture sportive liée à l'histoire de son club d'origine. Quand les cultures sportives en présence ne vont pas forcément dans la même direction, on observe dans un premier temps, au sein du club fusionné, une évolution en petits groupes liés au club d'origine et à certaines affinités. Par la suite, ceux qui ne se sentent pas heureux ou à leur aise finissent par démissionner. C'est ainsi que des 13 membres du LOU qui formaient le tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme, il n'en reste plus que trois en cette saison sportive 2013/2014. La saison dernière, il en restait encore quatre. Pour ce qui est de l'ASPTT, il n'en reste que cinq. Bien évidemment, des raisons familiales, professionnelles ou de santé sont officiellement évoquées pour justifier ces démissions. Cependant, hors micro, l'on évoque une incompatibilité

sur le plan culturel, traduite par des méthodes de direction et de gestion du club pas du tout acceptées par tous. Les démissionnaires doivent normalement être remplacés et l'arrivée d'un personnel ne provenant d'aucun des clubs à l'origine de la fusion, n'arrange pas pour autant l'affaire, pour ce qui est de la pérennisation de la culture sportive originelle, surtout si ce personnel en nombre suffisant accède à des postes de décision. Ces nouvelles personnes apportent généralement des changements profonds dans les méthodes de travail, la philosophie du club, altérant ainsi les cultures sportives à l'origine de la fusion. Ne se reconnaissant plus dans cette nouvelle culture sportive, certains membres fondateurs de la fusion finissent par démissionner, laissant leur place à de nouvelles personnes qui vont développer une culture sportive dans la plupart des cas, différente de celles ayant favorisé la fusion. Des douze membres qui forment actuellement (cf. saison sportive 2013/2014) le comité directeur de Lyon Athlétisme, 1/3 sont des personnes qui, par le passé, n'ont appartenu ni à l'ASPTT ni au LOU, ce sont de nouveaux membres. Il est à noter que les preneurs de décision, issus d'une certaine culture, sont éclairés par celle-ci dans leur décision, ne ferons pas forcément l'unanimité. Cependant, les mécontents sont libres de partir du club. Au rythme des départs d'anciens membres, comblés par l'arrivée de nouveaux, le club fusionné construit une nouvelle identité culturelle. La figure 17 présente les étapes de la construction de l'identité culturelle d'un club fusionné.

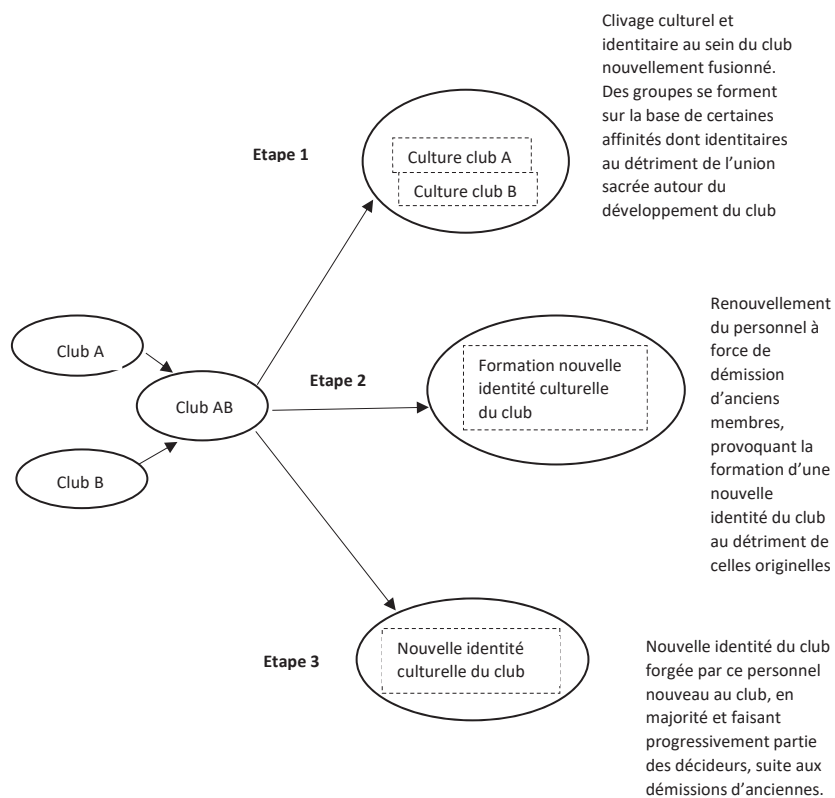


Figure 16 : étapes de la construction de l'identité culturelle d'un club fusionné

Si la construction d'une identité, culture de club semble être le tendon d'Achille d'une fusion, il n'en reste pas moins que cette question se pose aussi dans un club maître, quoique, sous une autre forme. A travers son autonomie financière et administrative, les sections locales

d'un club maître conservent leur culture originelle et entretiennent l'espoir de la pérenniser. L'envie de pérenniser la culture a pour conséquence, la mise sur pied d'un club maître sans véritable identité sur le plan culturel mieux, avec une culture variée en fonction des sections locales, une *pluri*-culture pourrait-on dire. Cela semble par ailleurs logique, si l'on s'en tient au fait que, chaque section locale a son site d'entraînement et que ces sites d'entraînement peuvent parfois être éloignés, limitant la fréquence de rapprochement entre sections locales. La figure 18 est une représentation de l'identité culturelle au sein d'un club maître.

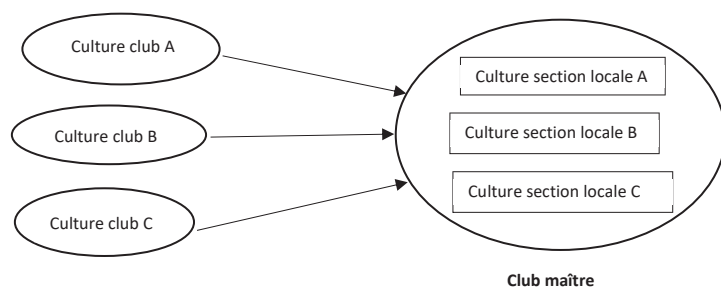


Figure 17 : représentation de l'identité culturelle au sein d'un club maître : une identité multiculturelle.

Comme vous l'avez probablement remarqué, les clubs semblent subir pendant leur regroupement, des modifications sur le plan structurel et culturel, aussi infimes peuvent-elles être, en fonction des formes de regroupement choisies. On remarque tout au moins que, la transformation structurelle est plus marquée dans une entente de clubs, alors que la transformation culturelle laisse plus de traces dans une fusion. Les Tableaux 12 et 13 font la synthèse de ces constructions structurelles et culturelles par formes de regroupement.

Tableau 12: *Étapes de la transformation structurelle et culturelle d'une entente de clubs.*

Niveau de réforme	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Niveau 1 : transformations structurelles	Chaque club avant la formation de l'entente évolue en solitaire avec une structure pyramidale	Mise en commun des ressources humaines et infrastructurelles, conservation de l'autonomie financière, de sa culture originelle : chaque club s'auto gère, mais rendant compte à la hiérarchie de l'entente de club, ce qui est proche d'une configuration matricielle	Double Configuration pyramidale (interne à la section locale) et matricielle (entre sections locales et club maître
Niveau 2 : transformations culturelles	Culture sportive propre au club	Chaque section locale conserve son identité culturelle	Chaque section locale conserve son identité culturelle, ce qui ne donne pas forcément une coloration identitaire spécifique au club maître

Tableau 13: *étapes de la transformation culturelle et structurelle d'un club après fusion*

Niveau de réforme	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Niveau 1 : transformations sur le plan culturel	Regroupement au sein d'un même club de plusieurs identités culturelles. Formation de petits groupes par affinités parfois identitaires	Départ volontaire des membres initiateurs de la fusion, qui ne se reconnaîtraient plus dans les nouveaux comportements d'un club qui serait le leur. Départ qui laisse la place aux nouveaux, qui en nombre suffisant font émerger leur empreinte culturelle : disparition progressive des empreintes culturelles originelles des clubs ayant fusionnés. Et implantation progressive de la nouvelle culture sportive.	Formation d'une nouvelle culture sportive du club, disparition des cultures sportives des clubs ayant donné naissance à cette fusion
Niveau 2 : transformations sur le plan structurel	La configuration reste pyramidale, un sommet stratégique et une base. Fluidité de l'organigramme du club avec responsabilisation des membres influents des clubs à l'origine de la fusion, un signe de déconcentration du pouvoir.	Continuité dans la fluidification de l'organigramme	Continuité dans la fluidification de l'organigramme

2- Une gouvernance des clubs d'athlétisme conditionnée à plusieurs niveaux

La gouvernance dans notre travail, n'est pas éloignée du sens que lui donne Gérard Charreaux (1997) quand il dit qu'elle est « *l'ensemble des mécanismes qui déterminent la latitude managériale des dirigeants* ». D'emblée, les associations sportives en France, sont libres (cf. loi 1901). La gouvernance de ces associations essentiellement bénévoles, semble régie par un certain nombre de principes parmi lesquels : la reconnaissance de la légitimité des dirigeants par les pouvoirs publics, le caractère démocratique de ces associations tout comme le sens de l'intérêt général et leur utilité sociale. Seulement, si l'intérêt général du club se jouait encore uniquement au sein des comités directeurs et des assemblées générales à travers les interactions entre dirigeants et membres de droit (Chazaud P. & Diallo I, 2007), l'intérêt général du club semble désormais se jouer à différents niveaux, d'ordres hiérarchiques différents, le dirigeant et le membre de droit ayant de moins en moins d'influence considérable. La faute à des changements socio-économiques et politiques importants. Les intérêts des tutelles politiques et institutionnelles semblent passer avant ceux des dirigeants et membres de droit, privant ces clubs sportifs de toute liberté. L'on est à se demander ce à quoi serviraient les interactions entre dirigeants et membres de droit au sein d'une assemblée générale ou d'un comité directeur, si ce n'est de valider les propositions faites par les tutelles politiques et sportives dans le cadre des regroupements ? Les clubs n'agissent qu'en fonction de la politique sportive locale, de la politique de développement et de modernisation mise sur pied par la FFA. En d'autres termes, le club est libre de décider dans un cadre préalablement déterminé par la collectivité territoriale et la FFA. La décision du club est beaucoup plus faite pour rester dans le cadre réglementaire prescrit par la loi 1901 et non pour exprimer sa libre gestion, car il y va de sa survie. Dans ce cadre, l'assemblée générale devient un lieu pour légitimer les orientations faites par les collectivités territoriales et s'organiser en interne par rapport à ces orientations. La latitude managériale des dirigeants de clubs semble conditionnée par les orientations des

collectivités territoriales et les projets de la FFA, dévoilant ainsi les niveaux, par ordre de priorité, qui influencent la latitude managériale des dirigeants d'un club d'athlétisme. Tout d'abord la collectivité locale, pourvoyeuse de subventions, infrastructures et autres aides. Ensuite, la FFA, comme tutelle sportive du club. La deuxième place de la FFA dans l'ordre hiérarchique vient du fait qu'elle n'est pas consultée par les élus politiques locaux quand ces derniers mettent sur pied leur politique sportive locale. De plus elle n'est d'aucune influence sur les choix des élus politiques locaux en matière de politique sportive locale, enfin, toute association sportive n'est pas obligée de s'affilier à une fédération sportive pour être active sur le terrain, mais plus besoin d'infrastructures et de subventions. La FFA conçoit la politique de développement et de modernisation des clubs qui sont ses membres dont elle encadre les activités. Au troisième niveau, l'on retrouve le club, qui doit légitimer son activité et s'organiser en interne pour une meilleure application des orientations qui lui sont faites par ses tutelles politique et sportive. Cependant, un quatrième niveau peut s'afficher et représente quand il existe, les sections locales qui devraient aussi tenir compte des exigences du club maître dans la détermination de la latitude managériale de leurs dirigeants. La figure 19 présente les différents niveaux qui influencent la latitude managériale du club d'athlétisme.

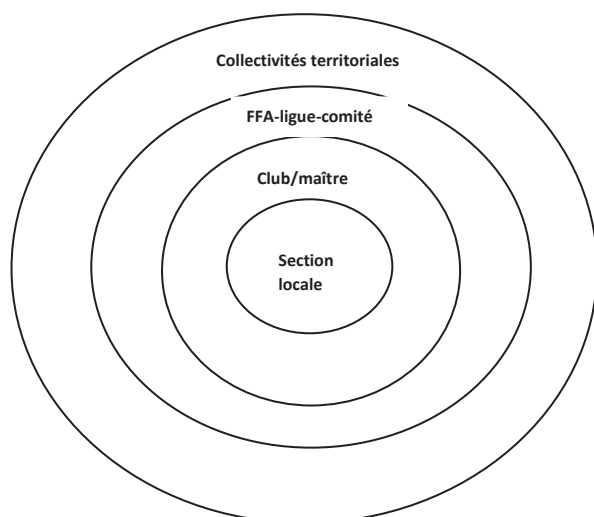


Figure 18 : les niveaux d'influence de la latitude managériale des dirigeants de clubs d'athlétisme

La figure 19 permet de constater que plus l'on est proche du centre, moins l'on a de latitude pour diriger, car il faut tenir compte des exigences qui nous viennent des couches extérieures. Ainsi, la section locale, pour exercer sa liberté sur le plan managérial, doit tenir compte des exigences du club maître, de la FFA à travers Comité et Ligue et enfin de la collectivité territoriale. La liberté managériale du club ou du club maître est conditionnée par les orientations/exigences en provenance de la FFA et des collectivités territoriales. Entre la FFA et les collectivités territoriales, il n'y a pas d'influence directe, dans le sens du conditionnement d'une action à poser. Cependant, les deux structures posent chacune naturellement, des actes qui aident le club à atteindre au mieux, les objectifs de l'autre. Même s'il est vrai que toutes les actions de ces deux structures ne peuvent pas forcément s'inscrire dans cette logique, nous retenons tout de même que, l'encadrement des clubs par la FFA, par rapport aux regroupements, à travers un règlement spécial et surtout son évolution, facilite aux

clubs d'athlétisme, l'accès à un regroupement, tout comme la sortie, quand elle est prévue. Le club peut ainsi, satisfaire les exigences de la collectivité territoriale en matière de regroupement sans pour autant enfreindre aux règlements de la FFA. Il en est de même pour les collectivités territoriales qui encouragent l'ouverture des clubs d'athlétisme aux couches sociales défavorisées, à l'instar des personnes âgées, handicapées, des jeunes des quartiers difficiles. Si cette orientation des clubs d'athlétisme à accueillir « le tout public » arrange les élus politiques locaux dans la mesure où elle favorise une meilleure animation du territoire, fruit de l'accueil par ces clubs de la plupart des couches sociales, il est à souligner qu'elle rentre dans la politique de développement de la pratique de l'athlétisme initiée par la FFA. Ce développement de la pratique est fondé sur l'ouverture de l'athlétisme à un public large et diversifié. En dehors de ces objectifs qui peuvent de temps en temps se croiser, la hiérarchie entre la collectivité territoriale et la FFA s'est déterminée sur le schéma ci-dessus par le simple fait que l'appartenance à une fédération sportive ne rentre pas forcément dans les critères d'obtention des subventions et d'accès aux infrastructures. Cependant, le respect de la politique sportive locale est une condition incontournable, parfois suffisante pour garantir l'accès aux subventions et infrastructures.

3- Sur le plan de la vie quotidienne

La vie quotidienne du club concerne un ensemble d'aspects que gère le club chaque jour pour son fonctionnement normal et régulier. Nous ne nous sommes pas attardés aux aspects concernant le fonctionnement des organes dirigeants tels que le comité directeur, le bureau, et l'assemblée générale, ni les réunions internes concernant les groupes spécifiques de travailleurs comme celui des entraîneurs ou des bénévoles. Des informations ou orientations à propos se retrouvent soit dans les statuts et règlements, soit alors dans des recherches antérieures. Nous avons beaucoup plus observé certains aspects moins évoqués antérieurement mais qui peuvent,

d'une manière ou d'une autre montrer si le regroupement a apporté grand-chose ou pas au fonctionnement habituel. C'est ainsi que, la mobilisation des finances, celle des ressources humaines et la gestion des effectifs ont attiré notre attention.

3-1 La mobilisation des ressources financières

Nous entendons par mobilisation des ressources financières, l'ensemble des méthodes utilisées pour obtenir des finances et pour en faire bon usage, de manière à éviter une gestion déficitaire. Vu sous cet angle, la mobilisation financière peut s'effectuer sous un double prisme : celui des rentrées financières et celui de la gestion rationnelle.

3-1-1 les rentrées financières

Elles sont de plusieurs ordres. Les cotisations des adhérents, les subventions, l'organisation des compétitions et la recherche des sponsors.

Les cotisations des adhérents constituent la ressource financière la plus stable. Un nombre important de licenciés augure une rentrée financière importante à ce niveau. Le plus important est que c'est le club qui, en toute liberté, fixe le coût de la licence. Si le club a la liberté de fixer le coût de la licence, en revanche, il ne contrôle pas certains paramètres qui rentrent dans la fixation du prix de la licence. C'est le cas du quota de la FFA et de ses structures déconcentrées, généralement appelé part fixe. Le prix de la licence tient compte du projet de développement du club et du quota à reverser à la FFA et à ses structures déconcentrées. Cependant, l'évolution de ce quota n'est vraisemblablement pas arrêtée de concert avec les clubs. En effet, chaque club paie ses cotisations à la FFA qui les arrête par saison administrative⁷⁹. Cette cotisation a deux volets : la part fixe et la part variable. La part fixe est le montant que verse le club d'athlétisme au moment de son adhésion, alors que la part variable

⁷⁹ Selon la FFA, la saison administrative commence le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août, tandis que la saison sportive commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

est prélevée sur chaque licence établie. La part fixe de la FFA est arrêtée par son comité directeur, alors que celle de ses structures déconcentrées que sont le comité et la ligue, est arrêtée par leur comité directeur, quand elle n'est pas plafonnée par la FFA. En d'autres termes, la FFA à travers son comité directeur arrête sa part fixe⁸⁰, la ligue⁸¹ et le comité⁸² en font autant quand la FFA le leur permet. Le club, pour ce qui est de sa part fixe à payer, additionne les parts fixes du comité, de la ligue et de la FFA. Le tableau 14 présente un ensemble d'éléments qui rentrent en compte dans la fixation du prix de la licence par un club d'athlétisme et la gestion du pouvoir sur la part fixe par la FFA, par catégorie de pratique.

⁸⁰ Part fixe FFA : 5 fois la part fixe d'une licence compétition

⁸¹ Part fixe de la Ligue : 3 fois la part fixe d'une licence compétition

⁸² Part fixe du Comité : 3 fois la part fixe d'une licence compétition

Parts régionales et départementales par catégorie et forme de pratique	Bb	Ea	Po	Be	Mi	Ca	Ju	Es	Se	Ma
Athlé Compétition				Libre	Libre					
Athlé Découverte	Libre									
Athlé Running					Plafonnées à 4,00€ pour les ligues et à 4,00€ pour les comités					
Athlé Santé					Plafonnées à 4,00€ pour les ligues et à 4,00€ pour les comités					
Athlé Encadrement				Libre	Libre					
Athlé Entreprise					Plafonnées à 4,00€ pour les ligues et fixées à 0,00€ pour les comités.					

Tableau 14: *gestion du pouvoir sur la part fixe par la FFA.*

Sources : circulaire administrative 2015/16, consultée le 17/03/2016, cf. annexe 15

Légende : Bb= Baby Athlé ; Ea= éveil athlé ; Po= poussins ; Be= benjamin ; Mi=minimes ; Ca=cadets

Nous remarquons à travers ce tableau que la part fixe de l’Athlé Running au niveau des comités et ligue, ne peut excéder les 4,00 €, car ayant été plafonnée à ce montant par la FFA, et que les comités n’ont pas le droit de demander un moindre centime en terme de part fixe pour ce qui est de l’Athlé Entreprise. Toutefois, la FFA laisse la liberté de fixer le montant de la part fixe sur l’athlé compétition, découverte et encadrement, malgré quelques nuances. Une liberté que je dirai encadrée. Celle sur l’athlé compétition est effective pour le comité et la ligue à

partir des Benjamins. Celle sur l'athlé encadrement est palpable dès la catégorie Minime tandis qu'au niveau de l'athlé découverte, les comités et ligues peuvent décider sur le Baby Athlé (Ba), l'Éveil Athlé (Ea) et les Poussins (Po).

Cette liberté encadrée ne semble pas très éloignée de celle qui organise la fixation du coût de la licence par le club, dans la mesure où elle tient compte d'un certain nombre de paramètres non contrôlés par le club d'athlétisme. La figure 20 nous en dit long sur ces paramètres qui influencent la fixation du prix de la licence par le club d'athlétisme.

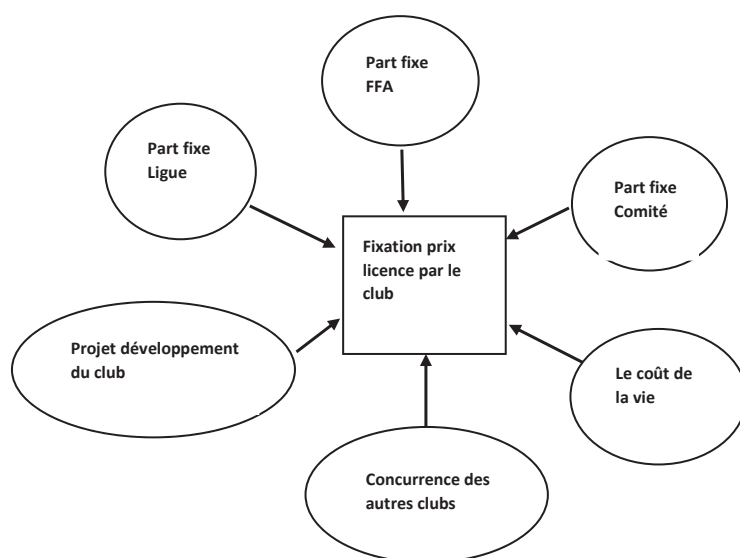
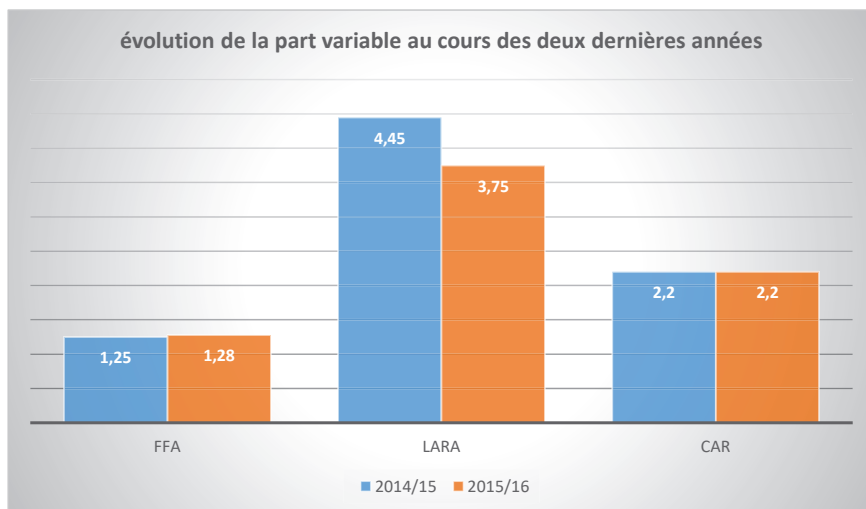


Figure 19 : éléments rentrant dans la fixation du coût de la licence par le club d'athlétisme.

La figure 20 nous montre que le club d'athlétisme pour fixer librement le coût de la licence, tient tout au moins compte non seulement de son projet de développement et de la part fixe, mais aussi de la concurrence des autres clubs et du coût de la vie. À ces éléments s'ajoute

la part variable par licence pour chacune des structures déconcentrées de la FFA y compris la sienne. C'est ainsi que, le coût de la licence, quoique fixé en toute liberté par le club, dont la différence entre club proposant les mêmes activités dépasse très rarement les 25-50 € peut-être pour nous, une preuve supplémentaire que le club tient bel et bien compte de son environnement pour fixer le coût de sa licence.

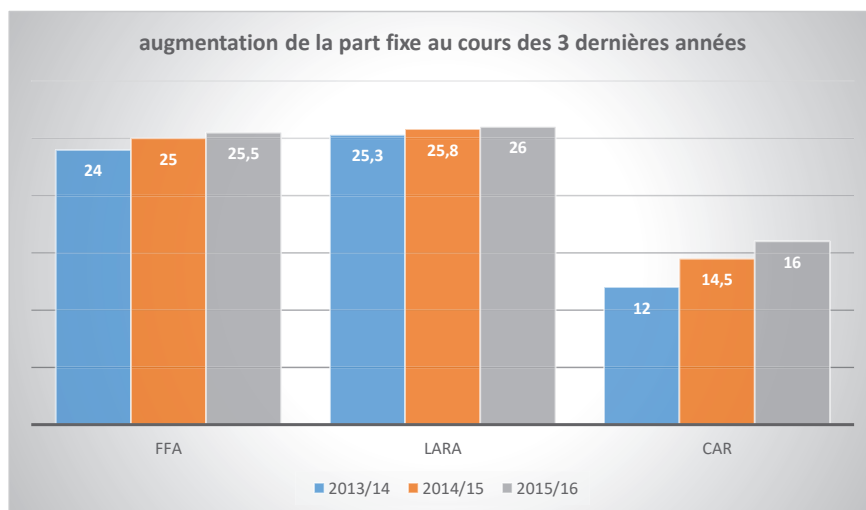
La part variable quant à elle, nous le disions plus haut, est le montant à prélever par la FFA et ses structures déconcentrées sur chaque licence établie. Elle est non seulement en augmentation, mais sa diminution est parfois compensée par l'augmentation de la part fixe. Le graphique 3 présente l'évolution des parts variables au cours des deux dernières saisons administratives. Le cas de la LARA est édifiant en ce sens qu'elle connaît une baisse de sa part variable et une légère augmentation de sa part fixe (cf. compte rendu Comité Directeur du 4 mai 2015)



GRAPHIQUE 3 : évolution part variable entre 2014 et 2016.

Source : circulaires administratives 2014/15 et 2015/16. Cf. annexes 16 et 15. (Consulté le 10 mars 2016).

C'est conscient des objectifs à atteindre, principalement la gestion des problèmes courants du nouveau club fusionné, que Lyon Athlétisme, en 2007 fixait le coût de sa licence à 200 €, devenant par la même occasion, le premier club du Grand Lyon à atteindre ce montant. Ce qui à l'époque était un montant élevé, même si les autres clubs ont fini par le rejoindre quelques années plus tard. Cependant, depuis la saison sportive 2014/2015, la FFA a vu à la hausse, son quota par licence. Cette hausse ne va pas souvent seule, elle entraîne celle du comité et de la ligue. C'est ainsi que la part fixe à reverser par le club lors de son adhésion, est passée de 231,90 € en 2014 à 253,50 € en 2016. Le club dans ces conditions se retrouve dans l'obligation d'augmenter à son tour le coût de la licence, malgré les désagréments pour les adhérents qui pourraient en découler. Le graphique 4 montre l'évolution de la part fixe ces trois dernières années, au niveau de la FFA, LARA et CAR. Il est à souligner que c'est la licence compétition en sa catégorie senior qui en est l'exemple illustré.



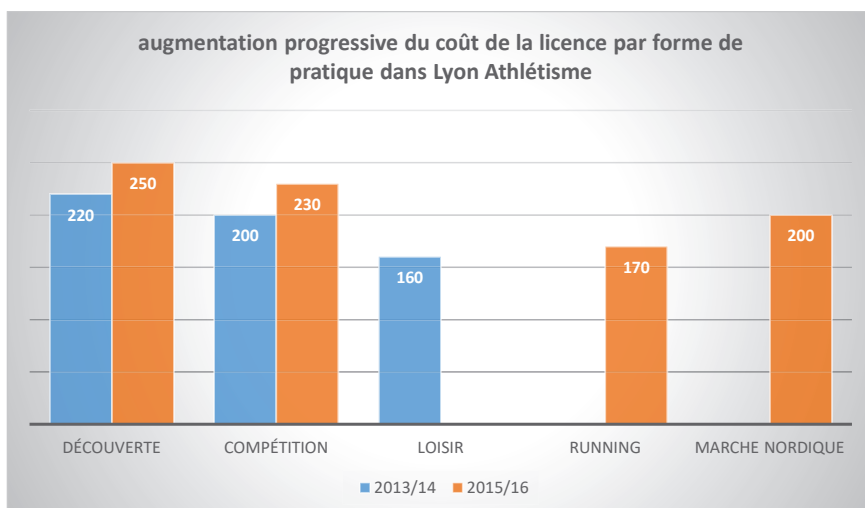
GRAPHIQUE 4 : Augmentation part fixe entre 2013 et 2016.

Sources : circulaires administratives 2013/14, 2014/15, 2015/16. Cf. annexes 15 et 16 (consulté le 10 mars 2016)

***LARA= Ligue Rhône-Alpes d’Athlétisme *CAR= Comité d’Athlétisme du Rhône**

La part fixe du CAR a augmenté de 4 points en trois ans, devenant la plus grande évolution puisque la FFA n’a progressé que de 1,5 point et la LARA de 0.70 points. Il est aussi à souligner que le CAR a la part fixe la plus faible, puisque représentant presque les 2/3 de celle de la FFA et celle de la LARA.

Seulement, le coût de la licence sportive est en constante augmentation. 50 frs dans la première moitié des années 70, puis, 90 € en 2000 et en 2007 se situait à 200€. En moins de 10 ans, le prix a plus que doublé. Cette évolution si elle n’est pas stabilisée, risquerait de faire de l’athlétisme une pratique élitiste où les moins nantis n’auront plus leur place. Dans ce cas de figure, une part non négligeable de financement pourrait disparaître, à travers la mise à l’écart des plus pauvres. Le graphique n° 5 présente l’augmentation du coût de la licence entre les saisons administratives 2013/2014 et 2015/2016.



GRAPHIQUE 5: augmentation du coût de la licence entre 2013 et 2016 dans Lyon Athlétisme.

Sources : site officiel de Lyon Athlétisme.

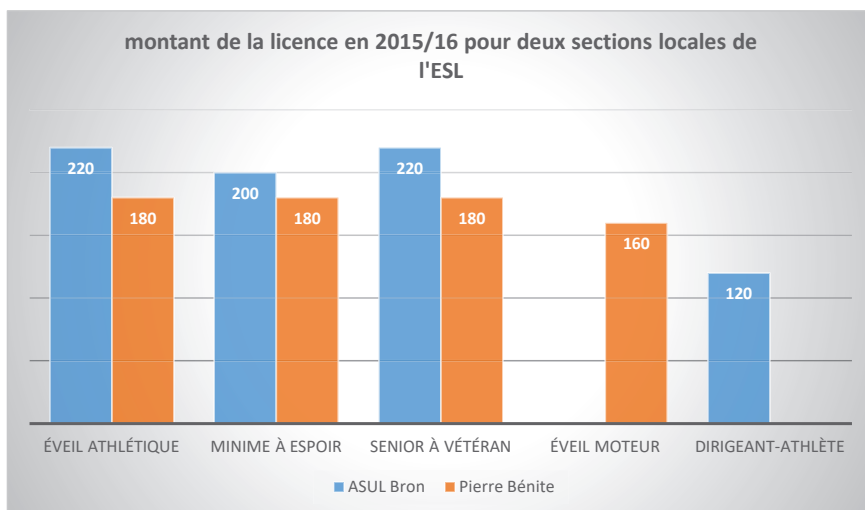
Entre 2014 et 2016, l'athlé découverte et l'athlé compétition ont augmenté de 30 €. L'athlé loisir a éclaté en running et marche nordique avec une revalorisation du coût qui oscille entre 10 et 40 €. Notamment, une augmentation de 40 € pour pratiquer la marche nordique et de 10 € pour le running. La coïncidence entre l'augmentation de la part fixe et celle du coût de la licence en club, nous indique probablement que, l'augmentation du coût de la licence est une conséquence de celle de la part fixe. Et cette augmentation du coût de la licence est appliquée par le club pour gérer au mieux les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation de la part fixe, de manière à rester cohérent avec son projet de développement.

Le regroupement de clubs dans cette organisation liée à la fixation du coût de la licence n'apporte pas forcément grand-chose, si ce n'est l'augmentation du nombre total d'adhérents du club regroupé, et ceux qui par ailleurs, peuvent se désolidariser si jamais le prix de la licence

n'est pas compatible à leur pouvoir d'achat, dans le cadre d'une fusion. Lyon Athlétisme, en la matière en sait quelque chose. En effet, lors de la fusion du le LOU et l'ASPTT, Lyon Athlétisme qui naquit ne comptait que 350 adhérents environ. Cependant, l'ASPTT en comptait 300 et le LOU 250 environ au moment de leur fusion, ce qui aurait logiquement donné 550 adhérents à Lyon Athlétisme à sa création. Certaines personnes pour une raison ou une autre, n'ont pas souhaité continuer la nouvelle aventure. Entre autres raisons, la fixation du nouveau prix de la licence à 200 € a sûrement fait des malheureux, sans toutefois ignorer que le projet de fusion ou de regroupement tout simplement ne pouvait être accepté par tous.

Il faut tout au moins reconnaître que, le paiement de la part fixe peut être influencé par le regroupement de clubs, et notamment, dans le cas d'une entente de clubs. En effet dans une entente de clubs, seul le club maître est habilité à payer la part fixe, car il est aussi, seul à figurer sur le classement des clubs. Dans ce cadre, la part fixe du club maître est proportionnellement répartie en fonction du nombre de sections locales. Ainsi, chaque section locale, pour prendre légalement part aux activités de la FFA, ne débourse qu'une partie de la part fixe qu'on exigerait à un club qui évolue en solitaire. En prenant l'exemple d'un club maître qui compte 3 sections locales, si X représente le montant de la part fixe, chaque section locale n'aurait à déboursier que le tiers de cette somme, soit $X/3$, réalisant une économie de $2/3 X$, qu'il n'aurait pas faite s'il évoluait en solitaire. En dehors de cet avantage, le fait d'être regroupé n'offre pas d'autres possibilités pour gérer au mieux l'augmentation de la part fixe, et les manœuvres autour de la fixation du coût de la licence, car ces manœuvres, comme toutes celles qui sont liées aux finances, se gèrent en interne dans chaque section locale, au nom de l'autonomie financière. Chaque section locale est donc libre de fixer le coût de sa licence, même si une fois de plus, les écarts entre coûts ne sont le plus souvent, que minimes. Autrement dit, les sections locales d'un club maître ne sont pas obligées de pratiquer les mêmes coûts en matière de licence sportive.

Le graphique n° 6 montre le montant de la licence dans deux sections locale de l'ESL en 2015/2016.



GRAPHIQUE 6: comparaison montant des licences dans l'ASUL Bron et Pierre Bénite, deux sections locales de l'ESL.

Sources : sites officiels des sections locales ASUL Bron et Pierre Bénite.

Ce graphique nous montre non seulement que le coût de la licence peut varier d'une section locale à une autre au sein d'un club maître mais aussi que, chaque club maître est autonome stratégiquement. Chaque section locale, en fonction de ses moyens met sur pied une stratégie de développement adéquate. D'après le graphique n° 6 la catégorie Éveil Moteur, n'est présente qu'à Pierre-Bénite et non à Bron, probablement parce que la ville de Pierre-Bénite en a les moyens alors que Bron est seule à proposer un taux spécial de licence pour les dirigeants qui sont aussi athlètes, ou prennent part aux compétitions.

Les subventions, nous le savons, sont toutes en diminution continue. Elles restent néanmoins conditionnées et semblent assujettir les clubs. Nous en voulons pour preuves, quelques conditions pour en bénéficier, dont l'adhésion à la politique sportive de la collectivité

(démocratisation, rationalisation, intégration, ...) et les performances. Compte tenu du fait que ces subventions restent insuffisantes pour accompagner les clubs dans leurs objectifs, ces derniers s'ouvrent aux partenaires extérieurs, notamment, ceux que certains appellent à tort ou à raison, sponsors. Certains clubs d'athlétisme recrutent des chargés de communication, avec pour mission, entre autres la recherche des sponsors. Nous parlerons plus de donateurs car ces soutiens aux clubs d'athlétisme attendent rarement quelque chose en retour, au-delà d'une certaine visibilité. Ces donateurs soutiennent de préférence les activités en direction de la société, notamment les démunis, ceux qui ont des projets pour la société et n'ont pas les moyens nécessaires pour les réaliser. L'athlétisme, pratique amateur, nourrit très peu de ses pratiquants et attire moins de sponsors au sens strict du terme au sein des clubs, si ce n'est de récompenser des performances individuelles, à travers des contrats individuels signés entre athlète d'un club et firme(s) intéressée(s), en fonction des performances de l'athlète. Si le fait de se regrouper n'apporte pas officiellement l'augmentation des subventions, il semble tout de même intéressant de souligner (hors micro) que les collectivités, quand elles ne sont pas favorables à un quelconque regroupement, sont prêtes à payer le prix qu'il faut pour que leur club d'athlétisme obtienne ce qu'il aurait voulu en intégrant un regroupement. En revanche, en se regroupant, le club devient important en effectifs. Ces effectifs, la plupart du temps, sont divers et variés, augmentant le champ de spécialisation du club regroupé, pouvant ainsi réaliser de bonnes performances dans plusieurs spécialités athlétiques, assurant ainsi sa visibilité. Cette visibilité peut ainsi attirer des annonceurs qui peuvent apporter au club une rentrée financière non négligeable. Pour l'instant, la plupart des athlètes de haut niveau de la métropole de Lyon sont soutenus financièrement par les élus politiques, permettant à leur club de les conserver et d'assurer leur visibilité à travers leurs performances. Cependant, l'augmentation des effectifs d'un club d'athlétisme le pousse à augmenter son budget, or ce budget le club d'athlétisme ne semble pas avoir des moyens nécessaires pour l'augmenter à l'infini et se trouve limité. Cette

situation pose non seulement le problème de la nécessité de se développer pour un club d'athlétisme, mais aussi, expose les limites du développement d'un club d'athlétisme. En effet le club d'athlétisme semble se regrouper pour assurer entre autres sa survie et son développement. Certains sont si petits qu'ils ne peuvent pas fonctionner en autonomie, d'autres n'arrivent pas à gérer un effectif pléthorique, le regroupement étant pour ces situations la solution idoine pour s'en tirer à bon compte. Cependant, le club regroupé, fonctionne mieux et réalise de bonnes performances sur le plan sportif, ce qui attire de nombreux membres. Et l'augmentation des effectifs pousse le club dans ses derniers retranchements, n'ayant plus de solutions pour gérer l'effectif pléthorique, qu'un autre regroupement peut-être plus important.

« ... nous sommes actuellement plus de 600, ça commence à être difficile à gérer, je pense que le grand maxi serait 700 environ, puis après on va craquer, il faut déjà peut-être envisager de manière beaucoup plus sérieuse une entente avec l'ESL pour une mutualisation prochaine des ressources... si les effectifs continuent d'augmenter, il va falloir beaucoup plus d'argent, devenir un club professionnel, c'est-à-dire sortir du cadre de la loi 1901... », Me signalait Narie, hors micro, lors du cross de Saint-Priest, le 30 novembre 2014.

Cette déclaration semble remettre au goût du jour, le problème des limites fonctionnelles des clubs d'athlétisme, qui en dehors desquelles, ont toutes les difficultés à fonctionner convenablement. Ces limites fonctionnelles semblent constituées d'un minimum et d'un maximum. Le minimum fonctionnel d'un club d'athlétisme semble lié aux activités proposées. Il serait de 20 adhérents pour un club de running et de 200 pour un club qui propose l'essentiel des pratiques athlétiques⁸³. En revanche, le maximum fonctionnel d'un club d'athlétisme semble être influencé par le nombre de personnels que le club est capable d'entretenir, mieux,

⁸³ Entretien avec Syrey, op. cité.

est lié à un maximum de finances que peut mobiliser un club d'athlétisme. Ainsi, il est de 350 environ à l'AC Tassin, 700 environ à Lyon Athlétisme, et plus ou moins ailleurs. Face à ce problème de limites fonctionnelles, le regroupement semble être une solution temporaire, qui permet au club de gérer un maximum d'effectif tout en gardant son statut de la loi 1901. Mais jusqu'où ces clubs d'athlétisme garderont-ils ce statut de la loi 1901 ? Nous n'en sommes pas encore là, mais une perspective peut toujours nous édifier. Imaginer un seul instant que Lyon Athlétisme devienne une section locale de l'ESL, ce serait fantastique, car ils formeraient l'un des meilleurs clubs d'athlétisme de France au vu de leur complémentarité sur le plan sportif, et bien évidemment, les résultats vont suivre. Ces bons résultats vont attirer plus d'adhérents et le même problème de *sur* effectif va encore être posé, soumettant ce grand club à la recherche d'un nouveau souffle de vie. Le *sur* effectif serait autant présent que les sections locales seraient autonomes. En effet, chaque section locale garde ses effectifs, son budget. Il y a très peu de solidarité sur le plan financier entre sections locales d'un club maître. L'augmentation des effectifs se fait donc par section locale, tout comme sa gestion. Dans ces conditions, la section locale peut se retrouver dans les mêmes difficultés en matière de gestion des effectifs que ce qu'elle connaît quand elle évoluait en solitaire. Le club peut se retrouver dans ses travers, à la recherche d'un nouveau souffle de vie quoiqu'étant dans un regroupement. Quand on observe l'évolution de certains clubs phare de la métropole de Lyon, les multiples va-et-vient entre évolution solitaire et regroupement, semblent montrer, la quête permanente d'un nouveau souffle de vie, qui semble plafonnée par la loi 1901 et pour laquelle le regroupement n'apporte qu'une solution temporaire.

L'organisation des compétitions peut avoir un double avantage : sur le plan sportif et sur le plan financier. Sur le plan sportif, le club a l'occasion de permettre à ses athlètes de prendre part à au moins une compétition ce qui fait gagner des points au club. Il est à souligner que chaque performance réalisée par un athlète, peut être convertible en points, dont la somme

en fin de saison donne le classement du club par la FFA. D'un autre côté, l'organisation d'une compétition peut permettre au club de réaliser quelques rentrées financières à travers l'ouverture d'une buvette le jour de la compétition. Mais pour cela, il faut avoir sous la main, un nombre de bénévoles suffisant, ce que d'emblée, semble résoudre le regroupement à travers la mise en commun des ressources humaines. Cependant, il faut bien que les bénévoles et le club regardent tous dans la même direction pour espérer la participation de tout un chacun, ce qui pour l'instant, n'est pas gagné d'avance. À Lyon athlétisme par exemple, les groupes d'entraînement étaient sollicités pour se relayer au niveau de la buvette, mais seuls quelques-uns ont accepté de le faire. Il en était de même pour l'appel lancé par le club auprès des entraîneurs pour mobiliser leurs athlètes à participer comme bénévole, pour le bon déroulement de la compétition, où seuls certains entraîneurs ont réagi positivement à la demande du club. Le fait de fusionner semble certes mettre autour du club un nombre important de bénévoles, mais ne les oblige aucunement à regarder dans la même direction que le club. Cette situation ne diffère pas trop de celle d'une entente de clubs où les sections locales n'ont pas entre elles, les mêmes affinités. Elles sont généralement appelées, comme tout club, à organiser au moins une compétition par saison sportive. Cependant, toutes les sections locales ne se mobilisent pas de la même manière au tour d'un événement précis, certaines traînant le pas là où d'autres sont très engagés : une histoire d'affinité certainement. Le regroupement en lui-même ne met pas forcément en avant l'intérêt supérieur du club, cela reste une affaire d'Hommes, qui est généralement gérée en fonction des intérêts individuels et des affinités.

3-1-2 la rationalisation des finances

S'il est important de mobiliser les ressources financières, il semble encore plus important d'en faire bon usage en ces temps de crise. En la matière, pas de recette type, la réduction des dépenses reste tout de même le mot d'ordre. Chaque club, en fonction de son contexte économique essaie de s'adapter. Même s'il faut reconnaître que la gestion rationnelle

des ressources financières des clubs d'athlétisme a pour principal objectif, d'amener le club à atteindre les objectifs sportifs et de développement fixés en début de saison, à travers la réduction des dépenses. Les outils utilisés pour y parvenir, sans être exhaustif, tournent généralement autour de la limitation des compétitions, la baisse des indemnités des encadrants, la mise sur pied d'un règlement intérieur dont les contrevenants peuvent subir des préjudices sur le plan financier et la mutualisation de certains projets pour une diminution des coûts.

Comme nous le disions plus haut, l'ouverture de la pratique de l'athlétisme à un public beaucoup plus large et diversifié, a entraîné une multitude de compétitions. Ainsi, pour une même fin de semaine, nous pouvons enregistrer des compétitions à divers endroits, pour des spécialités athlétiques différentes. Parfois, ces compétitions s'enchaînent toutes les semaines, sans repos, dès l'ouverture de la saison. Imaginez-vous un seul instant un club qui doit faire participer, la même fin de semaine, ses athlètes à trois compétitions de spécialités athlétiques différentes et dans trois villes différentes du même comité, avec toute la logistique qui s'impose. Pour être plus concret pour le même jour, le club doit prendre part à une compétition de lancers, de sauts et d'épreuves combinées à des lieux différents du comité. Il faudra assurer à ces trois groupes d'athlètes sollicités, les moyens nécessaires (logistique, humain, financier) pour que le club soit dignement représenté. Puis, la semaine d'après, recommencer avec d'autres groupes d'athlètes, en fonction du planning des compétitions, et ainsi de suite. À ce rythme, le respect scrupuleux du planning des compétitions s'avère suicidaire financièrement pour les clubs d'athlétisme, qui n'auront pour seule alternative que le choix de certaines compétitions du planning. Ce choix se fait généralement en commun accord avec les encadrants durant une réunion au cours de laquelle le chef du département financier présente le potentiel financier et les objectifs sportifs du club, du moins, ce qu'il faut financièrement pour atteindre ces objectifs. Après ce préalable, les encadrants choisissent les compétitions les plus importantes en fonction des prévisions en matière de performance de leurs athlètes dans toutes les catégories bien

évidemment, garantissant au club, une représentation digne durant la saison, proportionnellement à ses moyens financiers. Vous comprendrez très bien que ce point de vue, concerne beaucoup plus les clubs qui ont en partage la gestion financière, c'est-à-dire, ceux ayant fusionné pour former une entité unique.

Dans le cadre d'une entente de clubs où la gestion financière est effectuée en autonomie au sein de la section locale, seules les compétitions par équipes revêtent obligatoirement l'empreinte organisationnelle du club maître, en amenant les sections locales à constituer les meilleures équipes possibles, à travers un travail plus collaboratif, pour la réussite de l'événement préparé. En revanche, dans les compétitions individuelles et en fonction des spécialités athlétiques ou disciplines phares de chaque section locale, les participations à des compétitions peuvent être arrêtées en interne, au sein de la section locale. Elles se font en fonction du budget de chacune, mais au nom du club maître bien évidemment. Il serait intéressant de signaler que, les résultats des athlètes en question sont rapidement mis en avant par le service communication de la section locale, quand il existe, sur le site internet et les réseaux sociaux pour une certaine visibilité de la section locale.

En fonction de la situation financière du club d'athlétisme, certains choisissent, entre autres, de revoir à la baisse, les indemnités des encadrants. Cela se déroule généralement en commun accord avec les intéressés qui, après avoir pris conscience de la situation financière du club, au nom de l'amour pour ce dernier et de la passion pour l'athlétisme, sont généralement d'accord pour cette baisse, dans l'espoir de pérenniser l'existence du club. Cette manière d'agir pour une gestion rationnelle des finances du club semble pareille, quelle que soit la forme de regroupement adoptée, à partir du moment où les sections locales sont caractérisées par leur autonomie financière. Autrement dit, c'est chaque section locale qui décide en interne de la gestion de ses finances, l'effet du regroupement est peu visible sur le plan financier, si ce n'est

de pouvoir diminuer, quand c'est possible, les frais de déplacement et/ou d'hébergement des sections locales, en mutualisant les finances. C'est généralement pour avoir recours à un même transporteur ou un même service hôtelier et espérer des réductions parfois liées à l'effectif. Encore, faut-il souligner que, dans le cadre d'un club maître, les sections locales ne sont pas obligées de s'associer entre elles pour diminuer les coûts du déplacement. Elles peuvent, en toute liberté, solliciter, un autre club d'athlétisme pour réaliser les mêmes économies sur le plan financier. L'extrait suivant met en avant les stratégies que certains clubs utilisent pour rationaliser leurs dépenses.

«... quand je suis arrivé à Lyon Athlétisme, le club était déficitaire, il fallait prendre des mesures fortes pour redresser les finances du club. C'est dans ce sens que j'avais proposé aux entraîneurs la baisse de leurs indemnités. De plus, il fallait choisir un certain nombre de compétitions auxquelles participer, en fonction de nos moyens financiers, bref, il fallait évoluer en fonction de notre réalité financière. En une saison, j'ai comblé le déficit budgétaire. Aujourd'hui, le club fait un excédent budgétaire... » Me confiait hors micro, le chef du département financier de Lyon Athlétisme.

Dans certains clubs, les personnes dont le comportement va à l'encontre de ce qui est prévu dans le règlement intérieur s'exposent généralement à des sanctions qui ont une répercussion sur leurs indemnités. C'est le cas d'une suspension des terrains d'entraînement d'un entraîneur par le club, coupable d'une faute, allant à l'encontre de l'éthique du club, par exemple. Cette suspension, en fonction de sa durée, a une implication sur le plan financier car l'entraîneur suspendu, est sensé ne pas se déplacer durant cette période pour offrir bénévolement ses services au club. Par ricochet l'entraîneur suspendu ne saurait, durant cette période, justifier la perception d'une quelconque indemnité de déplacement liée à ses activités bénévoles à l'endroit du club. ce dernier, durant cette période, peut réaliser des économies sur

le plan financier, dès que le groupe de l'entraîneur suspendu, peut être suivi par d'autres entraîneurs du club. C'est aussi là, des dispositions qui sont prises en interne par section locale dans le cadre d'une entente de clubs, comme la plupart des points liés aux finances et sur lequel le regroupement n'a pas grande influence. Dans cette rubrique, le regroupement, notamment l'entente de clubs, a très peu d'influence car c'est des situations généralement gérées en interne, au sein de la section locale, même s'il faut reconnaître que, dans le cadre d'une fusion, la différence de culture, source d'incompréhension d'autrui, peut entraîner des mésententes entre adhérents. Ces mésententes sont généralement à la base de certains comportements non souhaités dans une structure qui se veut unique et indivisible.

3-2 La mobilisation des ressources humaines

Les ressources humaines sont celles qui animent véritablement la structure, ou le club, à travers leur activisme et leur créativité. La qualification et la compétence d'une ressource humaine est non seulement un gage de fiabilité mais aussi de réussite de la structure. Dans ce sens, elle intéresse toutes les structures, et ce n'est pas le club d'athlétisme qui dira le contraire. Cependant, la ressource humaine compétente et qualifiée vaut le prix qu'elle mérite, et très peu de clubs d'athlétisme peuvent en disposer à suffisance, du fait de leur statut régi par la loi 1901, de club amateur à but non lucratif. Ces clubs comptent essentiellement sur une main d'œuvre bénévole dont les caractéristiques, essentiellement liées à l'évolution de la société, ne garantissent ni un engagement définitif à travers une présence continue, ni une qualification sur certains domaines spécifiques, nécessaire au bon fonctionnement du club. Pourtant, le club doit faire face au défi de sa modernisation et à celui du développement de la pratique, sans oublier celui des exigences qui vont avec en matière de ressources humaines. C'est donc, dans ce contexte que, la mobilisation des ressources humaines nous a intéressé pour notamment, faire ressortir la plus-value du regroupement dans cet exercice, si jamais plus-value il y en avait. Dans un club d'athlétisme, les ressources humaines peuvent être représentées sous plusieurs

catégories : dirigeants, salariés, encadrants, athlètes, et autres bénévoles. De toutes ces catégories, nous nous sommes intéressés aux bénévoles et aux salariés. Et parmi les bénévoles, seuls les dirigeants ne nous ont pas intéressé. En effet nous avons estimé qu'un dirigeant est de toute façon parmi les bénévoles les plus engagés, au vu des responsabilités qu'il incarne. Le salarié nous a intéressé au niveau du profil recherché par les clubs et surtout des relations qui jaillissent de la cohabitation salariés-bénévoles. Pour ces raisons, les bénévoles (encadrants et athlètes), les autres bénévoles (officiels techniques et parents d'athlètes) et salariés nous ont intéressé.

3-2-1 la mobilisation des encadrants

La mobilisation des encadrants se déroule sur la base d'un cadre réglementaire construit, soit en commun accord avec les différentes parties (club et encadrant) et mis à la connaissance de tous, soit par les dirigeants et appliqué au cas par cas. Le cadre réglementaire en question explicite les droits et devoirs de l'encadrant, en d'autres termes, ce que le club attend de lui et ce qu'il doit attendre du club en fonction de son comportement. Généralement les clubs mettent l'accent sur les performances des athlètes. Dans ce sens, les indemnités de déplacement des encadrants sont non seulement fonction de leur niveau de qualification, mais aussi du niveau de pratique de ses athlètes, ce qui pousse les encadrants à s'investir davantage dans le suivi quotidien des athlètes, tant en entraînement qu'en compétition. Cependant, cette quête permanente de la performance amène certains entraîneurs à vouloir « étoffer » à tout prix leur groupe, quitte à « piquer » les athlètes de leurs collègues, dégradant par la même occasion, les relations entre entraîneurs au sein du club. De la même manière, les clubs qui choisissent de ne pas mettre à la disposition des concernés, la réglementation liée à leur indemnisation, arrêtée en interne, préférant la gérer au cas par cas, ne sont pas loin de souffler sur des braises. En effet quand il y a fuite sur les différences entre entraîneurs en matière d'indemnisation, qu'elles soient liées au montant ou à la date de leur paiement, le sentiment de trahison se profile au

niveau des entraîneurs concernés. Cela suscite d'une certaine manière la curiosité chez chaque entraîneur, celle de savoir ce qu'il en est exactement des autres pour faire le lien avec sa propre situation. C'est donc un climat de suspicion, de trahison, de favoritisme, qui s'établit entre entraîneurs, mettant en veilleuse tout effort de travail véritablement collaboratif entre entraîneurs d'une part, et entre entraîneurs et dirigeants du club d'autre part, pourtant c'est de ce travail collaboratif dont a besoin le club pour évoluer et s'épanouir.

D'un autre côté, au-delà des indemnités, les clubs en fonction de leurs moyens financiers, fournissent des tenues de travail pour les entraîneurs. Pour certains, c'est la parka et son bas, pour d'autres, seulement la parka, les plus nantis pouvant offrir des tenues en fonction des saisons (hiver et été). Ces pratiques que nous décrivons sont plutôt des réalités que vivent certains clubs sous le fonctionnement d'une entité unique. Cependant, dans le cadre d'une entente de clubs, cette réalité est vécue à un double niveau : tout d'abord, au sein de la section locale et par la suite, la rivalité peut s'établir entre sections locales dans la quête du *leadership* au sein du club maître, mettant à mal la formation de grands groupes d'entraînement et l'effectivité de la mutualisation des ressources humaines.

3-2-2 la mobilisation des athlètes

La mobilisation des athlètes pour nous ici, est l'ensemble des méthodes utilisées par le club, pour amener leurs athlètes à prendre part aux compétitions et autres activités (bénévoles et payantes). Il y va respectivement de la visibilité du club, à travers le classement des clubs, effectué par la FFA qui s'en suit, de l'efficacité du club dans l'organisation d'une compétition sportive et de l'encadrement des plus jeunes. En effet nous avons regroupé les athlètes en deux catégories, le haut niveau et les moyens. Le haut niveau pour nous ici, concerne tous les internationaux quelle que soit la catégorie et les athlètes en devenir, qui ont envie de progresser. Les athlètes moyens pour nous, c'est ceux qui sont dans le club beaucoup plus pour retrouver des amis, entretenir une certaine forme physique et ne font pas de la compétition, la priorité de

leur présence en club, malgré leur talent. C'est cette seconde catégorie qui a le plus attiré notre attention dans la mesure où elle nécessite le plus de mobilisation. Les athlètes de haut niveau, savent ce qu'ils cherchent, ne peuvent pas se faire prier pour prendre part à une compétition, encore moins soutenir le club à travers une activité bénévole ou rémunérée. Pour avoir la participation des athlètes moyens à certaines compétitions importantes du club, ce dernier active deux leviers importants : les parents et les encadrants. Les parents sont prévenus par mail de l'importance de la compétition en question pour le club et la nécessité de la présence de leur progéniture pour une meilleure représentation du club lors de cet événement, afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour que leur rejeton soit présent le jour « j ». Quant aux entraîneurs, ils sont interpellés pour mobiliser au sein de leur groupe d'entraînement, les athlètes, à prendre part non seulement aux compétitions les plus importantes du club, mais aussi, aux activités bénévoles liées à l'organisation d'une compétition par le club. Ces deux leviers viennent tout simplement renforcer la charte que font signer aux athlètes certains clubs, dans laquelle il leur est demandé de s'impliquer bénévolement, aux événements sportifs qu'organise le club. Au-delà des tâches bénévoles, et la participation aux compétitions, il est souvent demandé aux athlètes les plus expérimentés d'encadrer les plus jeunes, dans les écoles d'athlétisme. Ces athlètes expérimentés viennent renforcer l'effectif du *staff* qui s'occupe de l'encadrement de l'école d'athlétisme, moyennant une rémunération symbolique, sous forme de frais de transport. Les vêtements aux couleurs du club rentrent aussi dans la stratégie de mobilisation des athlètes. Ainsi, dans certains clubs, ces vêtements sont offerts⁸⁴/vendus⁸⁵ automatiquement à l'achat de la licence. Dans d'autres, c'est au cours de la première compétition de la saison que ces vêtements sont offerts. Si ces méthodes ont le mérite de

⁸⁴ Dans ce sens, le coût du maillot semble inclus dans celui de la licence

⁸⁵ Le coût de la licence n'intègre pas celui du maillot du club

mobiliser les athlètes, notons tout de même que la seconde stratégie semble la plus efficace dans la mesure où elle pousse tout athlète désireux de rentrer en possession des vêtements aux couleurs du club, à prendre part au moins à une compétition sportive. Il est à souligner que le package de vêtement aux couleurs du club dépend du budget de chaque club. Dans certains c'est un survêtement, dans d'autres un tee-shirt. Dans certains, le tee-shirt ou le survêtement sont remis à tous les athlètes, dans d'autres, le vêtement aux couleurs du club est exclusivement remis aux athlètes qui atteignent un certain niveau de performance. Ces mesures prises pour mobiliser les athlètes, notamment l'aide à l'encadrement des plus jeunes, et l'attribution des vêtements aux couleurs du club se gèrent en interne, en fonction des moyens financiers du club. Dans une fusion de clubs, cette mobilisation des athlètes ne fait pas apparaître une quelconque mutualisation des ressources, dès lors qu'ils reçoivent le même vêtement. Tandis que, dans un club maître, la mobilisation des athlètes à travers l'attribution des vêtements laisse apparaître le caractère mutualisant des ressources humaines. Dans ce registre, les sections locales, si elles portent toutes le nom du club maître, ne sont pas obligées de s'acheter le même survêtement ou tee-shirt. Quand bien même survêtement et tee-shirt seraient pareils, les sections locales du club maître ne sont pas dans l'obligation de les avoir dans une couleur identique. Et quand la couleur serait identique, le nom de chaque section locale, au-delà de celui du club maître, vient toutefois marquer une différence. La mobilisation des athlètes pour les activités bénévoles, si elle semble beaucoup plus visible et efficace dans un club maître, à travers la mise en commun des athlètes des différentes sections locales, il n'en demeure pas moins qu'elle reste présente dans une fusion. En effet dans une fusion, le nombre d'athlètes est généralement supérieur à celui de chacun des clubs ayant formé la fusion, pris individuellement.

3-2-3 la mobilisation des bénévoles

Nous le disions plus haut, le club d'athlétisme, à travers son statut d'organisation à but non lucratif, compte essentiellement sur une ressource humaine et surtout bénévole. Les

bénévoles ici, peuvent être des athlètes, parents, ou toute autre personne voulant offrir ses services au club. Ils sont beaucoup plus sollicités pour être officiels techniques, pour permettre au club d'atteindre les minimas requis en nombre de juges par club et par compétition, et d'éviter pour le coup, une amende financière lors de la compétition. Pour arriver à atteindre le nombre suffisant d'officiels techniques, le club sollicite les jeunes athlètes, parents et autres adultes. En effet les clubs proposent à plusieurs jeunes athlètes la formation de jeune juge, ceux intéressés sont inscrits par le club auprès du comité chargé de dispenser la formation. À travers cette méthode, le club peut augmenter au fil des années, le nombre de jeunes juges. Les parents les plus assidus et les autres membres du club sont aussi sollicités pour prendre part à ces formations. Normalement, les clubs devraient arriver à résoudre en interne le déficit du nombre de juges, au fil des années, sauf que, les bénévoles actuels ne préfèrent pas s'engager sur du long terme, ils préfèrent aider ponctuellement le club. D'où leur manque d'intérêt à se former comme juge, une formation qui les mettrait en permanence à la disposition du club, une situation qui ne semble pas faire partie de leur projet de vie. À cela peut s'ajouter l'hyper sollicitation des bénévoles à travers non seulement le nombre de compétitions qui va augmentant mais aussi, la *pluri* disciplinarité qui les caractérise de plus en plus. Par le passé, les compétitions étaient organisées presque par spécialité, aujourd'hui elles deviennent de plus en plus *pluri*- disciplinaires, ce qui nécessite un nombre élevé de bénévoles pour sa réussite. Sans toutefois oublier qu'il y a des fins de semaine⁸⁶, où on en organise à des endroits différents, ce qui devient assez difficile pour un club de répondre, au niveau du nombre de juges exigés, surtout qu'il engage des athlètes dans ces compétitions, au prorata du nombre de juges disponibles, pour éviter une amende. C'est justement pour faire face au déficit du nombre de

⁸⁶ Nous entendons par fin de semaine dans notre travail, la traduction française de ce l'on appelle trivialement « week-end », pour désigner le samedi et le dimanche. Ces deux jours sont généralement de repos pour certaines catégories de travailleurs.

juges que le regroupement semble très efficace et notamment dans une entente de clubs. En effet le problème qui a commencé par être réglé au sein de chaque section locale, trouve la solution idoine à travers la mutualisation des ressources humaines. Chaque section locale met à la disposition du club maître le nombre de juges à sa disposition, et finit par atteindre rapidement les minimas exigés.

La mobilisation des bénévoles parents est assez particulière. En effet, ayant constaté que les parents préfèrent accompagner leurs enfants en compétitions, les clubs, pour éviter de perdre davantage d'argent en louant un car pour ces enfants, qui à la limite se déplace à vide, préfèrent mettre en contact, les parents des jeunes athlètes, notamment ceux véhiculés et non véhiculés. Ceux-ci prennent contact et arrêtent les modalités du déplacement. Ainsi, tous les jeunes athlètes prennent entièrement part à la compétition sans enregistrer des départs brusques ou abandons liés au départ du train ou tout autre moyen de transports en commun dont les horaires sont fixes et pas malléables surtout au goût des passagers. De plus, le parent véhiculé peut voir la dépense sur le carburant amortie par les parents transportés, à travers un remboursement partiel, conformément à l'accord entre pairs. En fin de compte, le club, est valablement représenté tout en diminuant ses dépenses financières liées au transport.

3-2-4 la mobilisation des salariés

Cette rubrique est aussi importante qu'elle semble dévoiler une évolution des relations entre salariés et bénévoles. En réalité, nous savons en général que tout salarié est géré sous l'égide du code du travail, matérialisé par la présence d'un contrat de travail le liant à son employeur, duquel ressort un certain quota horaire hebdomadaire/mensuel. Le respect du contrat de travail fait ressortir en termes d'heure de travail, un double vocabulaire : celui des heures supplémentaires et celui des heures en moins. La spécialité des clubs d'athlétisme est qu'ils utilisent très peu le vocabulaire « heures supplémentaires ». Vous comprendrez peut-être pourquoi bien après. Pour recruter un salarié, les clubs cherchent certes quelqu'un qui peut à

travers ses compétences réaliser des tâches que les bénévoles ne peuvent pas faire, mais aussi celui qui peut porter plusieurs casquettes. L'extrait suivant nous dit davantage sur les casquettes d'un salarié dans un club d'athlétisme.

« ... je suis salarié du club à temps plein, je suis le secrétaire du club, je suis aussi le coordinateur sportif. J'assure la permanence du club à la Duchère et à Gerland, je reçois tous les coups de fil du club, je gère toutes les inscriptions et prépare toutes les compétitions, du moins pour ce qui est du volet administratif. Mais en plus j'encadre les jeunes dans le cadre de l'école d'athlétisme et je prends aussi souvent part aux compétitions de lancers pour le compte du club..., c'est vrai qu'il n'est pas facile d'avoir une idée assez claire sur le plan exhaustif de mes missions, mais je m'adapte... » Me confiait un salarié de club.

Ce salarié est à la fois secrétaire du club, coordinateur sportif, encadrant, et athlète. Cela fait 4 casquettes à lui tout seul. Dans l'exercice des missions liées à ses multiples casquettes, il se retrouve à réaliser des heures supplémentaires sans que cela n'éveille sa conscience, du moins c'est l'impression que peut avoir un étranger à la structure. C'est ainsi que, durant certaines fins de semaine, il se retrouve à accompagner des gamins en compétition ou jouer les conducteurs quand il faut accompagner le club en déplacement, sans évoquer l'expression « heures supplémentaires ». Le sens profond que nous pouvons attribuer à ce comportement au sein du club et notamment pour ce qui est des relations salariés-bénévoles, est qu'il contribue à améliorer, mieux, à apaiser les relations salariés-bénévoles. En effet les bénévoles soutiennent, s'entendent mieux avec les salariés qui s'investissent tout au moins dans les activités bénévoles, ce qui est contraire avec ces salariés dont tout acte posé en faveur du club est facturé. Est-ce la recherche du « mieux travailler ensemble » qui pousse certains salariés des clubs d'athlétisme à aller au-delà des exigences du code du travail, qui aujourd'hui, et surtout pour ce qui est du travail bénévole d'un salarié, semble éloigner de la réalité du terrain ? Est-ce là une

conséquence de l'évolution de la société ? Du moins, une certaine évolution semble lancée au niveau des relations entre salariés et bénévoles au sein des structures « d'obédience » bénévoles. Nous semblons partir d'une cohabitation quasi impossible vers une cohabitation apaisée, à travers ce qui semble être une compréhension approfondie des réalités d'une organisation majoritairement bénévole par certains salariés qui y sont « de passage ». En effet certains salariés semblent avoir compris qu'à force de facturer tout acte posé en direction du club, alourdissait l'atmosphère entre eux et les autres membres du club, rendant difficiles, les conditions de travail, pouvant entraîner à terme leur licenciement. Ils ont opté pour s'investir un tout petit peu dans du bénévolat, en ignorant tout ce qui, selon le code du travail, peut être considéré comme « heures supplémentaires », tout en élargissant leurs champs de missions. Est-ce pour autant une meilleure manière d'entretenir un salarié qu'on souhaite efficace et garder le plus longtemps possible ? Ne pourrait-il pas partir dès qu'une meilleure opportunité se présenterait, aussi passionné serait-il ? Cette façon de procéder n'est-elle pas une manière pour les clubs de rester une éternelle rampe de lancement pour les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi plus avantageux ? Cette situation, telle que décrite, ne montre-t-elle pas l'étape à laquelle se trouve la professionnalisation des clubs d'athlétisme, si ce n'est celle des balbutiements, et que des efforts doivent encore être faits au niveau des bénévoles pour accueillir un salarié dans leur club, avec tout ce que cela entraîne sur le plan de la législation du travail ?

Au-delà de ces questions liées à la gestion du salarié dans un club d'athlétisme, il est à signaler que le regroupement de clubs, et notamment l'entente de clubs, peut apporter un plus à la gestion d'un salarié, pour peu qu'un certain nombre de choses soient clarifiées, étant entendu que les sections locales sont financièrement autonomes. Il faut dès le départ savoir pour qui travaillera le salarié, qui prendra en charge son salaire..., etc. À partir de là, le club maître peut recruter un nombre raisonnable de salariés qui seront au service de toutes les

sections locales contre contribution de ces dernières sur le plan financier pour payer les salaires. En voilà une autre façon de mettre en commun les ressources financières afin d'obtenir ce qu'on n'aurait jamais pu seul.

Un autre domaine nous a semblé subir des transformations sous l'effet des regroupements, c'est ce que nous avons développé dans notre travail sous le concept « territoire de club ». Dans les lignes qui suivent, nous revenons en détail sur ce concept et les différentes transformations que peuvent lui apporter le regroupement

4- La notion de territoire de club

La notion de territoire a intéressé et continue d'intéresser la communauté scientifique. Ainsi, géographes, politiques, économistes, juristes, sociologues, psychanalystes, sociaux, ... etc. ont abordé cette notion, tout en lui donnant diverses dimensions. Cependant, si l'ancrage de cette notion tourne autour de la dimension spatiale et physique, généralement liées aux circonscriptions administratives, les autres dimensions traduisent à leur manière une autre compréhension qui va au-delà de ces composantes physiques et spatiales. Les dimensions sociologiques, économiques, symboliques, sportives et politiques ne sont pas forcément liées aux limites physiques déterminées par les circonscriptions administratives. Loin d'être parallèles les unes aux autres, ces dimensions peuvent parfois se croiser, se chevaucher, s'entremêler dans un espace bien déterminé au cours de l'implantation d'un projet donné. En prenant l'exemple d'une politique jeunesse⁸⁷, dans un espace bien déterminé, fondée sur une multitude de dispositifs, qui recouvre entre autres, l'insertion socio-professionnelle (formation professionnelle pour décrocheur), l'autonomie (permis de conduire), la scolarisation

⁸⁷ Pour plus d'information voir Diagnostic Jeunesse et Réflexion pour L'implantation d'une politique jeunesse à Maxéville, Laurent NKODO SAMBA, 2011. <https://petale.univ-lorraine.fr/notice/view/univ-lorraine-ori-13719?lightbox=true>

(établissement scolaire, enseignants, aides autour de la scolarisation), l'accompagnement (professionnel, scolaire, civique), l'éducation civique (service civique), les transports, le sport (massification par exemple), ..., etc. nous retrouvons les dimensions sociologiques, économiques, politiques, et symboliques d'un territoire. Seulement, ces projets, pour une meilleure efficacité sur le terrain, ne respectent pas le plus souvent les limites physiques (administratif et politique) de ce que le sens commun désigne par territoire. Le pragmatisme sur le terrain amène les uns et les autres, dans une quête d'efficacité, à travailler de manière ciblée, se créant de petits espaces de travail, constituant leur territoire de travail. C'est ce qui arrive généralement aux travailleurs sociaux, dont le territoire d'intervention n'épouse pas forcément les contours administratifs ou politique, cela étant dû en partie, aux inégalités de développement observés autour des différents bassins de vie qui peuvent constituer un territoire administratif ou politique. Dans cet ordre d'idées, la carte scolaire peut être tenue pour exemple. Il peut en être de même pour les autres politiques de développement liées à un espace déterminé, dont le déséquilibre crée des zones d'intervention pas forcément identiques au découpage administratif. Dans cet ordre d'idées, les ZEP et ZUS en sont quelques exemples. Un territoire reste assez classique et vague en termes de sens, par contre, vu sous un angle interventionniste, la notion de territoire retrouve une autre dimension.

Le territoire, comme un espace/zone d'intervention est l'entrée par laquelle nous allons aborder le territoire à travers le regroupement de clubs. Nous allons précisément parler, de la construction du territoire d'un club d'athlétisme et de l'impact du regroupement de clubs sur ce territoire. À titre de rappel, le regroupement de clubs d'athlétisme, dans notre travail, représente une forme d'organisation permettant au club d'aborder au mieux, les nouveaux défis économiques, sociaux et sportifs. L'on en distingue deux grandes formes : l'entente et la fusion de clubs d'athlétisme. Pour une meilleure compréhension, nous souhaitons revenir sur les

notions de zone d'intervention et zone d'influence, principaux constituants du territoire d'un club.

4-1 Les notions de zone d'intervention et zone d'influence

Au départ, un club est créé pour faire entre autres, la fierté d'un quartier, d'une ville, d'un bassin de vie, d'une agglomération. On peut ainsi lier le club à un quartier, une ville, une agglomération,...etc. les noms de certains clubs d'athlétisme en disent long : Lyon Athlétisme, Athlétic Club Tassin, Décines-Meyzieu athlétisme, Lille Métropole athlétisme, Caluire et Cuire athlétisme, Entente Sud Lyonnais athlétisme, ..., etc. des noms qui se rapprochent d'une certaine appropriation à travers la ville d'appartenance, délimitant un territoire précis. Cette notion d'appropriation peut aussi justifier la notion de domicile ou fief et d'extérieur utilisé en compétitions sportives.

Les clubs sportifs, quoique privés, sont ouverts à tous sans distinction, à l'image d'un service public, réalisé par un privé, leur ouvrant la voie vers une utilité publique. Cette utilité publique est liée d'une part aux bienfaits de la pratique sportive et de leur ouverture à toutes les catégories sociales, d'autre part, les clubs sont les interfaces d'application des différentes politiques (sociale, sportive, santé, insertion, intégration). À partir de cette vision du club, et de son nom qui jouxte avec une certaine appartenance territoriale, permettant sa géolocalisation, l'on peut dire que chaque club semble investi d'une mission qu'il remplit au sein d'un espace bien déterminé. Cet espace que l'on peut assimiler à la zone d'intervention du club, peut faire partie de sa zone d'influence, qui n'aura pas grand-chose à voir avec le découpage physique du quartier, encore moins de la ville et encore moins de l'agglomération. Nous pouvons dire que, le territoire pour un club sportif peut être délimité par ses zones d'intervention et d'influence. Sachant que, dans un regroupement de clubs (entente ou fusions de clubs), le nouveau club formé subit d'une manière ou d'une autre la modification de sa zone d'intervention et parfois

celle d'influence. Le territoire d'un club d'athlétisme semble donc subir des transformations en fonction des formes de regroupements adoptés. Notre recherche autour des regroupements de clubs a fait ressortir trois caractéristiques liées au territoire du club. Ainsi, nous avons pu remarquer qu'un territoire de club peut être dynamique, fictif/réel ou cloisonné.

Le dynamisme des territoires est à l'image de celui des formes organisationnelles des clubs, qui sont en permanence entre évolution solitaire et regroupement. Le dynamisme des territoires est lié à trois variables : la forme, le (s) partenaire (s) et la durée du regroupement. Pour ce qui est de la forme de regroupement, nous en dénombrons deux principales : l'entente et la fusion de clubs. Si l'entente de clubs, à travers l'autonomie dont jouissent les sections locales, garantit le dynamisme des formes organisationnelles, il n'en demeure pas moins qu'après une fusion, le nouveau club fusionné veuille devenir une section locale d'un club maître, ou en créer une, confirmant le dynamisme de la forme organisationnelle. Dans ces va-et-vient continus, les conditions et le cadre ne sont pas toujours les mêmes, pourtant suffisant pour déterminer la durée d'un regroupement, ou celle des pourparlers autour d'une mutualisation des ressources. Nous allons, dans les lignes qui suivent, montrer la construction d'un territoire de club en fonction des principales formes de regroupement.

4-2 Construction du territoire d'un club d'athlétisme : le cas d'une fusion

La fusion entre au moins deux clubs, est en principe, la mise en commun de toutes les ressources (humaines, financières, infrastructurelles et matérielles) en vue de la formation d'une entité unique, différente des entités l'ayant engendré. La nouvelle entité créée porte généralement un nouveau nom dans le cadre d'une fusion-crétion, alors qu'elle garde le nom du club le plus influent dans le cadre d'une fusion-absorption. La fusion des clubs en principe, peut entraîner d'une manière générale celle de leur zone d'intervention et d'influence ou territoire. La zone d'intervention et d'influence du club fusionné recouvre en principe, celles

des clubs à l'origine de cette fusion. C'est le cas du DMA (Décines Meyzieu Athlétisme). Décines Meyzieu est un club d'athlétisme dont la fusion est plutôt classique. Les deux clubs étaient au départ des sections d'athlétisme de deux clubs omnisport : section athlétisme du club sportif de Décines (CSD) et section athlétisme du foyer des jeunes et d'éducation populaire de Meyzieu. C'est la section athlétisme du CSD qui quittera le premier son club omnisport pour devenir le Club Athlétique de Décines (CAD). Il va tout d'abord établir une entente avec la section athlétisme du FJEP de Meyzieu. À son tour, la section athlétisme du FJEP de Meyzieu va quitter le club omnisport pour fusionner avec le CAD, sous la bénédiction des deux villes : Décines et Meyzieu. Meyzieu ayant conservé ses installations, tout comme Décines, les entraînements du nouveau club fusionné (DMA) peuvent donc se dérouler indifféremment à Décines et à Meyzieu selon un chronogramme bien déterminé. La zone d'intervention du nouveau club recouvre les deux villes (Décines et Meyzieu), sa zone d'influence englobe ces deux villes et leurs environs. Dans ce cas précis, la fusion de clubs a entraîné celle des zones d'intervention et d'influence. Le territoire d'un club est donc formé de sa zone d'intervention et de sa zone d'influence, comme nous l'indique la figure 20 ci-dessous.

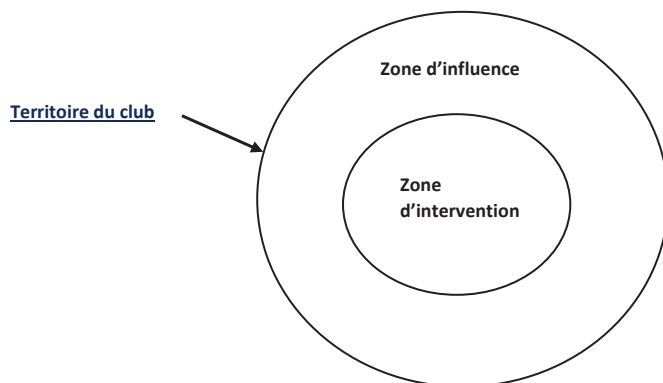


Figure 20: une représentation du territoire d'un club d'athlétisme

La fusion de clubs en athlétisme, n'entraîne pas toujours celle des territoires respectifs des clubs concernés. C'est le cas de la fusion entre Lyon ASPTT dont les installations étaient basées à Saint-Priest et le LOU athlétisme installé à Gerland. La nouvelle zone d'influence du nouveau club (Lyon athlétisme) n'a pas forcément été la fusion des zones d'influences des deux clubs ayant fusionné (Lyon ASPTT et LOU athlétisme). Pour le comprendre il faut revenir sur les circonstances qui entraînent la fusion de ces deux clubs. En effet, le LOU (section athlétisme) était sur le point de déposer le bilan, et l'ASPTT perdait son actionnaire majeur, La Poste, ce qui avait pour conséquence la perte de financement mais aussi des infrastructures qui appartenaient à La Poste, dont sa base de Saint-Priest. Dès la fusion, Lyon athlétisme effectue ses séances à Gerland, ramenant sa zone d'intervention et d'influence à Gerland et ses alentours. Puis, la ville lui a permis d'avoir un créneau d'entraînement à Parilly, ce qui lui permet d'étendre sa zone d'intervention et d'influence du côté de Parilly. Lyon Athlétisme est sollicité à Gerland et ses environs, pour la proximité de ses installations, il en est de même pour Parilly et ses environs, matérialisant ainsi des zones d'intervention et d'influence. Mais la matérialisation véritable de son espace d'intervention vient du fait que, les athlètes, une fois inscrits à Lyon Athlétisme, peuvent s'entraîner indifféremment sur l'un ou l'autre site. Ce n'est donc pas un fait du hasard, si l'on voit des entraîneurs basés à Parilly (ayant pour site d'entraînement Parilly), venir de temps en temps à Gerland avec leur groupe et *vice versa*. Dès lors, un balai d'entraîneurs et athlètes de Lyon Athlétisme est visible entre Gerland et Parilly, les deux sites d'entraînements, marquant ainsi la zone d'intervention et celle d'influence. Dès la création de la halle de la Duchère et celle de la section locale, Lyon Athlé la Duchère, Lyon Athlétisme a obtenu une nouvelle zone d'intervention et d'influence : la Duchère et ses environs. La proximité des installations de pratique attire les jeunes de la Duchère à Lyon Athlétisme, augmentant le nombre d'adhérents en provenance de la Duchère et de ses environs dans le club. À la Duchère (la halle Stéphane Diagana), Lyon Athlétisme a à sa disposition, une

piste de 200 m, des sautoirs en double (perches, triple longueur et hauteur), une aire de lancers, une salle de musculation, de massage et une salle d'échauffement. Cette infrastructure adaptée pour un entraînement en salle, correspondant à une période hivernale dont les entraînements et compétitions se font le plus en salle. Lyon athlétisme fait donc profiter de cette installation à tous ses groupes d'entraînements désireux de les utiliser, bien qu'au départ basés à Gerland et Parilly, à travers un chronogramme de passage des groupes d'entraînement, proposé par le club et validé par la ville. C'est ainsi qu'en hiver, faute de salles disponibles, les groupes d'entraînement de Lyon Athlétisme se retrouvent successivement à la Duchère, matérialisant la zone d'influence et d'intervention du club, qui va grandissant : la Duchère, Gerland, Parilly, leurs environs et l'espace qu'englobe ces trois sites d'entraînement. La figure 22 illustre le territoire d'un club d'athlétisme, notamment celui de Lyon athlétisme

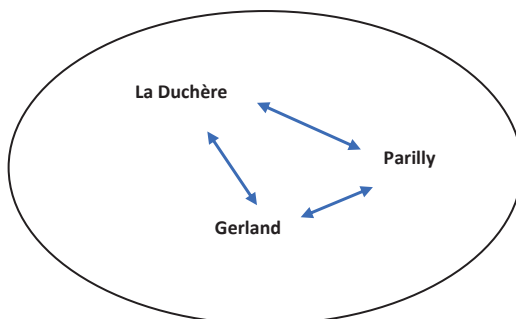


Figure 21 : une représentation du territoire de Lyon Athlétisme

4-2-1 l'impact de la fusion sur le territoire du club

Les sites d'entraînement, leurs environs, la distance qui séparent ces sites d'entraînement, l'espace qu'englobent les sites d'entraînement et ses environs, peuvent nous permettre de déterminer le territoire d'un club, en tant qu'espace/zone d'intervention et zone d'influence. Dans le cadre d'une fusion, ce territoire est réel, car le club, dans son unicité, voit

ses ressources humaines se déplacer indifféremment dans sa zone d'intervention. Ainsi, les athlètes et les entraîneurs peuvent se déplacer indifféremment d'un site d'entraînement à un autre, même si, pour certains groupes d'entraînement, la fréquence de l'utilisation de certains sites est liée à deux variables : les conditions climatiques et la liberté d'y accéder. Lyon ASPTT n'ayant pas conservé son site d'entraînement à Saint-Priest, il s'en suit que Lyon Athlétisme, le club fusionné, n'a pas pu s'entraîner ou avoir un site d'entraînement à Saint-Priest, toute chose qui ne lui a pas permis de proposer ses activités à Saint-Priest et diminuant de fait, son influence dans cette zone. Cet exemple nous montre le rôle que joue la conservation des *infra*structures par les clubs en fusion. En effet la conservation des infrastructures régule le territoire du nouveau club fusionné. Elle peut provoquer son agrandissement, soit sa déportation (changement de site). À travers ces deux exemples, nous avons pu voir comment le club, dans le cadre d'une fusion, construit son territoire, comment ce territoire peut évoluer, confirmant son dynamisme.

Toujours en matière de construction d'un territoire et dans le cadre d'une fusion, un cas a suscité notre attention puisque selon les textes de la FFA régissant les fusions de clubs, le club en question n'est pas considéré comme une fusion, même si, sur le plan pratique, la construction de son territoire et son évolution se sont faits selon les règles d'une fusion de clubs. Il s'agit de l'AFA Feyzin Vénissieux. Un bref détour historique nous permettra de mieux saisir le contexte de la situation. En effet l'Athlétic club de Vénissieux et l'AFA Feyzin ont connu une « fusion » assez particulière. Les élus de Vénissieux manifestaient déjà clairement l'envie d'un rapprochement entre les deux clubs. Et ce n'est pas la dissolution de l'Athlétic club de Vénissieux survenue quelques années plus tard qui les découragea. En effet ils matérialisent la « fusion » en orientant tous leurs athlètes et ceux qui viennent solliciter leur club dissout vers l'AFA Feyzin. Ces élus de Vénissieux vont plus loin dans leur volonté de fusion, en s'engageant à construire du côté de Vénissieux, des infrastructures de pratiques, complémentaires à celles

de Feyzin. Fort de cet engagement, ce n'est que logiquement que le nouveau club porte le nom de l'AFA Feyzin Vénissieux. La ville de Vénissieux a juste été ajoutée à l'ancien nom AFA Feyzin, pour former le nouveau nom, montrant ainsi le rapprochement entre les deux villes (Feyzin et Vénissieux) autour du club d'athlétisme AFA. L'AFA appartient désormais aux villes de Vénissieux et de Feyzin à travers le nom du nouveau club qui porte désormais le nom des deux villes. Tout porte à croire officiellement que la fusion en question concerne plutôt les deux villes, pour porter haut le club d'athlétisme. Conformément aux textes de la FFA, l'AFA Feyzin Vénissieux n'est pas reconnue comme un club fusionné. La fusion de clubs ne peut être reconnue par la FFA que si ces deux clubs existent, c'est-à-dire affiliés à la FFA avant leur fusion. Cependant, le rapprochement vient prendre corps après la dissolution de l'Athlétic club de Vénissieux. Sur le plan pratique, c'est plutôt la réalité d'une fusion de clubs qui est vécue. Tous les athlètes du club dissout sont orientés vers l'AFA Feyzin, y compris les nouveaux adhérents (mise en commun des ressources humaines), de plus, la ville de Vénissieux s'engage à construire à Vénissieux, des infrastructures de pratique, complémentaires à celle de Feyzin et à soutenir financièrement l'AFA Feyzin (mise en commun des ressources financières, matérielles et infrastructurelles). L'AFA peut ainsi voir sa zone d'intervention aller au-delà de Feyzin, atteindre Vénissieux, ce qui agrandit sa zone d'influence, englobant désormais, Feyzin et Vénissieux tout comme leurs environs. Cette situation de l'AFA assez difficile à catégoriser parmi les regroupements de clubs vient remettre en question, la complexité des relations entre villes et clubs, notamment la place qu'occupe la ville, dans la vie d'un club. Les villes Feyzin et Vénissieux semblent avoir mutualisé leurs ressources pour soutenir un seul et même club, l'AFA, qui en ressort avec un territoire revalorisé.

Ce troisième cas, quoique particulier, au-delà de nous montrer la construction d'un territoire de club, nous montre aussi, les ténors/ incontournables de ce projet qui ne sont autres que les villes, collectivités territoriales à travers leurs élus. La volonté seule des élus aura suffi

pour que l'AFA, voit ses effectifs, infrastructures, finances, zone d'intervention et d'influence se mutualiser et augmenter. L'on peut donc dire sans risque de se tromper que, le dynamisme des territoires des clubs est aussi lié à la volonté conjuguée des collectivités territoriales et des clubs. Cette volonté peut se dessiner à travers les objectifs à atteindre.

En définitive, nous pouvons dire que la formation et le dynamisme d'un territoire de club dans le cadre d'une fusion sont liés à un certain nombre de paramètres parmi lesquels : la volonté des élus politiques, celle des clubs et la conservation ou non des infrastructures.

4-3 Construction d'un territoire de club : Le cas d'une entente de clubs

L'entente de clubs est une forme d'organisation qui privilégie la mutualisation partielle des ressources par les sections locales concernées. Chaque section locale conserve néanmoins son autonomie financière. L'autonomie administrative reste partielle car l'entente est coordonnée par une structure dirigeante, celle du club maître. Ces formes d'autonomie des sections locales, leur ouvre la voie d'un retour à la situation antérieure, à travers une reprise d'autonomie auprès de la FFA, en mettant fin à la coopération avec le club maître. L'autonomie financière permet au club de dépenser en fonction de ses moyens. Dans ce cas, la faillite d'une section locale ne pouvant entraîner celle des autres encore moins du club maître. L'état partiel de l'autonomie administrative tient du fait que, l'administration d'un club dans une entente est sous le contrôle de la structure qui dirige l'entente, d'où le terme de reprise d'autonomie, quand on parle d'un club qui quitte une entente pour évoluer en solitaire. Dans le cadre de la construction du territoire d'une entente de clubs, nous avons relevé deux cas dont le principal élément différenciateur n'est autre que l'éloignement entre sections locales. C'est ainsi que, dans les lignes qui suivent, nous parlerons du cas où les sections locales sont éloignées et celui où elles sont plus rapprochées.

4-3-1 le cas des sections locales assez proches (zone d'intervention et d'influence presque contigües)

Après ces clarifications sur l'entente de clubs, nous pouvons aborder la construction d'un territoire. En effet dans une entente classique, où les territoires des sections locales sont contigües, proches, la mutualisation des ressources humaines et infrastructurelles est le plus souvent vérifiée. Chaque section locale représente un site d'entraînement du club maître. Athlètes et encadrants côtoient indifféremment ces sites d'entraînements en fonction d'un chronogramme préétabli par le club maître et approuvé par la ville. Dans cette forme classique d'entente, la zone d'intervention et d'influence du club maître est la somme des zones d'intervention et d'influence de chaque section locale. C'est le cas de l'ASVEL Athlétique Club de Villeurbanne qui, dans la construction de son territoire a connu une évolution assez particulière. En effet étant au départ, une section athlétisme du club omnisport ASVEL, et comptant une dizaine de personnes, il développait beaucoup plus un athlétisme pour jeunes ; l'ASVEL athlétisme va convaincre le Vétéran Lyonnais Athlétique Club (VLAC) de le rejoindre pour une fusion. Il est à noter que le VLAC comptait environ 80 personnes et ne proposait que de la course sur route aux seuls vétérans, les 40 ans et plus. Cette fusion va s'avérer absorption dans la mesure où le nom du club fusionné reste intact (ASVEL athlétisme), ce qui veut dire que le VLAC disparaissait. Cependant, ce sont les dirigeants du VLAC qui sont coptés pour diriger l'ASVEL athlétisme. En revanche, dans la même ville de Villeurbanne, existait comme club d'athlétisme, le CAMN (Club Athlétique Maison Neuve), tout proche de Villeurbanne, le Miribel Athlétique Club, quoique dans l'Ain, selon le découpage administratif. Pour des raisons que nous n'évoquerons pas ici, l'ASVEL athlétisme forme une entente avec le CAMN et Miribel. Il est peut être intéressant de souligner que, Miribel athlétique club, à sa demande, a obtenu de la part de la FFA, l'autorisation d'évoluer dans le comité du Rhône, beaucoup plus proche que l'Ain, son département d'implantation. Cette entente est particulière dans la mesure où, le nom du nouveau club est et reste ASVEL athlétisme, à l'image d'une

quelconque absorption. L'on se serait probablement attendu à un nom plus fédérateur, neutre, comme dans la plupart des ententes de clubs. Cependant, chacune des deux sections locales du club maître ASVEL athlétisme, a gardé son autonomie sur le plan juridique, financier et partiellement sur le plan administratif, confirmant le statut de leur collaboration (entente de clubs). Chacune des sections locales avait sa zone d'intervention et sa zone d'influence. La zone d'intervention et d'influence du club maître englobe aujourd'hui celle des sections locales. Dans la ville de Villeurbanne, l'on ne parle que d'un seul club, l'ASVEL de Villeurbanne (le club maître), sa zone d'intervention et d'influence s'étale sur toute la ville de Villeurbanne et ses environs allant jusqu'à l'Ain. Ce territoire de l'ASVEL Athlétisme est réel car les athlètes et les encadrants se déplacent indifféremment dans les sites d'entraînements de l'entente, marquant concrètement de ce fait, le territoire de l'ASVEL Athlétisme, cf. figure 23.

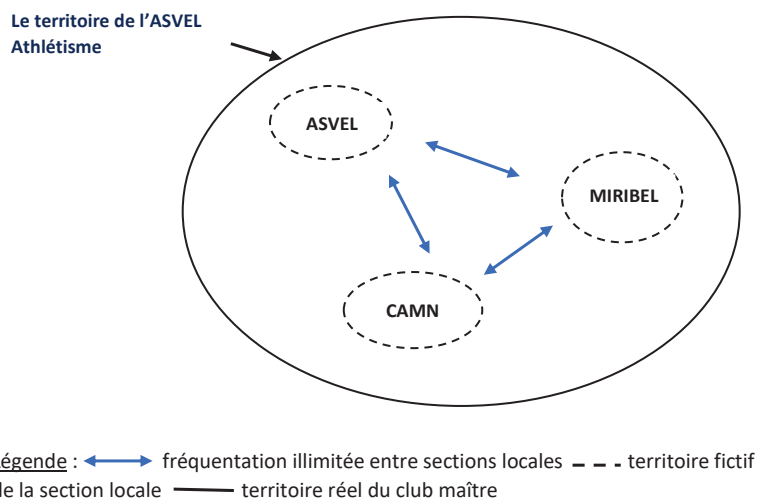


Figure 22: une représentation du territoire « réel » de l'ASVEL Athlétisme

4-3-2 le cas des sections locales assez éloignées : territoire fictif-territoire cloisonné-territoire déporté

L'Entente Sud Lyonnais (l'ESL) est un club maître assez particulier à plus d'un titre. Déjà sur le plan spatial, les sections locales sont assez éloignées. Les sections locales de l'ESL (Entente Sud Lyonnais) que sont, Pierre-Bénite, Bron, Ternay, Grigny et Francheville, sont assez distantes les unes des autres. Ainsi, la mutualisation des ressources humaines et infrastructurelles tardent à se matérialiser au quotidien. Il est très difficile de voir les athlètes de Bron s'entraîner à Pierre-Bénite et *vice-versa*. Il en est de même pour Grigny et les autres sections locales. En effet chaque section locale reste sur ses installations, et pendant les compétitions, il y a une mise en commun des athlètes et encadrants qui les accompagnent. Comment se construit donc le territoire de l'ESL, serait-on tenté de se demander ? En fait, comme vous le constatez, les sections locales du club maître ESL sont si distancées qu'elles couvrent un espace géographique assez grand. Cet espace constitue en réalité leur zone d'influence. Quelqu'un situé dans cet espace peut facilement évoluer au sein de l'ESL en intégrant la section locale la plus proche pourrait-on imaginer. Mais, ces distances assez longues entre sections locales sont parfois entrecoupées par des zones d'influence ou d'intervention d'autres clubs d'athlétisme, mettant à mal la reconnaissance de la zone d'influence et d'intervention de l'ESL. En pratique, les groupes d'entraînement entre sections locales ne se fréquentent presque pas, ils se sentent plus en concurrence qu'en collaboration. Dans les têtes des adhérents de chacune des sections, l'idée de zone d'influence s'estompe. En effet elle se limite autour du site d'entraînement et de ses environs, sans tenir compte de l'espace couvert par les autres sections locales de l'entente (l'espace global du club). Une image assez compréhensible à partir du moment où les adhérents ne fréquentent qu'un seul site et ne rencontrent pas régulièrement les autres athlètes et encadrants des autres sections locales, si ce n'est lors d'une compétition. Ainsi il nous semble qu'il y ait un territoire fictif de l'ESL qui est

l'espace délimité et engendré par la disposition géographique de ses sections locales. Cet espace est fictif car devrait exister physiquement, et pourrait être matérialisé par le flux des fréquentations entre sections locales. Cependant, le manque de fréquentation entre sections locales met à mal l'existence effective de cette zone d'intervention et d'influence. C'est alors qu'en pratique, cet espace est réduit à celui de chacune des sections locales. Quand un athlète s'éloigne de son site d'entraînement, et quand bien même il se retrouverait toujours dans l'espace global du club, il ignore totalement qu'il est toujours dans un espace influencé par son club, car il ne vit pas cette influence à cause de la non fréquentation des autres sites d'entraînement. L'espace qu'englobent les sections locales n'est pas forcément pris en compte dans l'imaginaire de l'athlète pour ce qui est du territoire du club. Seul le territoire de la section locale dans laquelle ils adhèrent est matérialisé dans leur pensée, du fait d'une très faible fréquentation des autres sections locales. L'on peut ainsi parler dans ce cas précis, d'un repli identitaire au sein d'une entente de club, confirmant par là-même le cloisonnement des territoires au sein d'une entente de clubs. La figure 24 est une représentation du territoire fictif de l'ESL et le cloisonnement des sections locales.

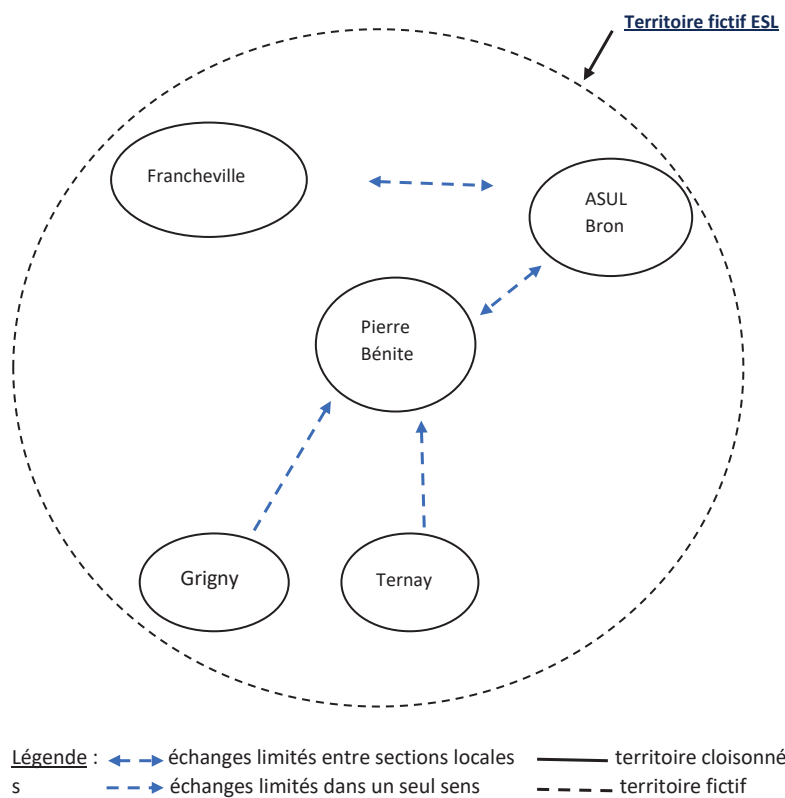


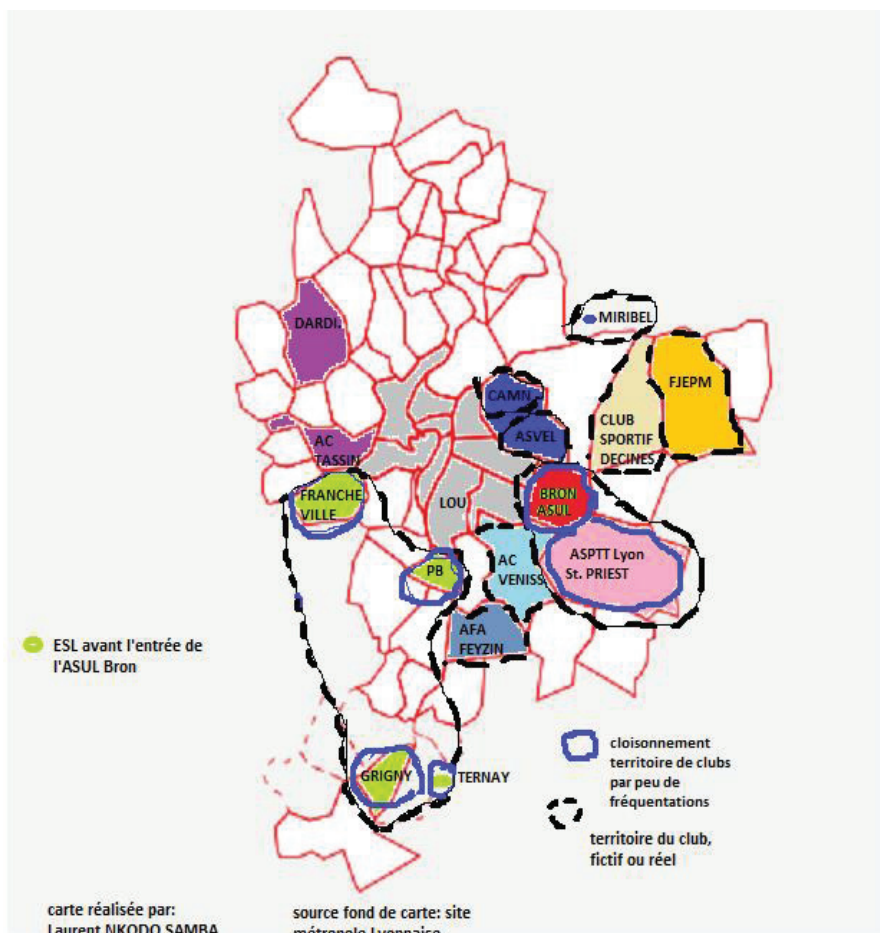
Figure 23 : représentation du territoire fictif de l'ESL et celui cloisonné de ses sections locales.

Le dynamisme du territoire d'un club, est l'ensemble des transformations que peut subir la zone d'intervention et d'influence d'un club. Ces transformations, la plupart du temps, vont soit dans le sens progressif ou régressif. Il est donc question de passer en revue tout ce qui peut provoquer soit l'évolution, soit la régression d'un territoire pour un club. L'intégration progressive des sections locales peut contribuer à la modification progressive du territoire du

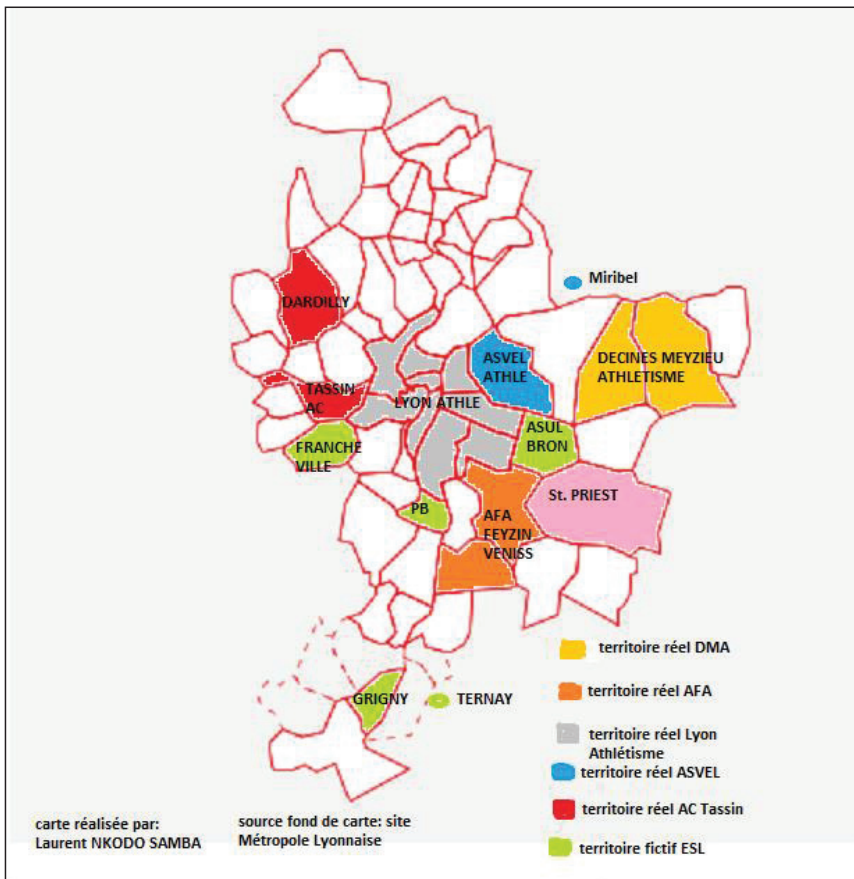
club maître, confirmant par le même coup son dynamisme. Il en est de même pour ce qui est de la création d'une section locale, le cas de la section locale Lyon Athlétisme la Duchère est assez édifiant, dans la mesure où cette section locale agrandit la zone d'intervention de Lyon Athlétisme. La fin d'une coopération entre clubs, ou reprise d'autonomie, généralement le fruit d'une incompatibilité entre clubs à pouvoir monter de projets communs, peut aussi influencer le territoire du club quand ce dernier perd ses installations ou change de site. En effet la reprise d'autonomie met fin à la mutualisation systématique des ressources, prônée par l'entente. Elle est presque un repli sur soi, considérant beaucoup plus les autres comme des concurrents que comme des collaborateurs en prenant pour exemple, le cas des clubs Lyon ASPTT et l'ASUL Bron, dont l'entente avait créé l'ASPTT Grand Lyon. Leur zone d'intervention et d'influence englobait les villes de Saint-Priest et Bron. Pour diverses causes, l'entente n'a pas pu durer, les deux clubs se sont retrouvés dans l'obligation de reprendre leur autonomie. Mais comme la mutualisation devenait de plus en plus une question vitale pour ces clubs, ils se sont trouvés dans l'obligation de retrouver d'autres partenaires pour une nouvelle aventure. C'est ainsi que Lyon ASPTT retrouve le LOU Athlétisme pour une fusion et forme Lyon Athlétisme. La zone d'intervention et d'influence de Lyon ASPTT à travers Lyon Athlétisme, se retrouve à Gerland et Parilly et leurs environs, et bien plus tard, La Duchère et ses environs, alors qu'elle se trouvait jadis à Saint-Priest et Bron. L'on peut donc imaginer que cette zone d'intervention et d'influence s'est déportée de Bron et Saint-Priest à Gerland, Parilly et La Duchère.

Les deux cartes qui suivent représentent l'historique de l'évolution du territoire de la plupart des clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise. Sur la première, l'ASVEL en bleu, n'a pas encore absorbé le CAMN et MIRIBEL et chacun de ces clubs se retrouve avec un territoire encerclé d'un trait interrompu noir, symbolisant leur véritable territoire qui aura évolué au niveau de la carte n° 2. Il en est de même pour le DMA qui sur la première carte n'existait pas mais les deux clubs ayant contribué à sa création en fusionnant y existaient déjà

quoique séparément. La première carte montre ce que représentait le territoire de l'ESL avant l'admission en son sein de l'ASU Bron en rouge et en entente avec l'ASPTT Lyon dont les territoires respectifs sont plutôt cloisonnés, situation due à la très faible fréquentation entre les deux sections locales de l'Entente Grand Lyon. Nous voyons aussi sur la carte n° 2 les territoires occupés par l'AC Vénissieux et l'AFA Feyzin avant la formation de l'AFA Feyzin-Vénissieux dont le territoire est plutôt visible sur la carte n° 3. Ces deux cartes et surtout la deuxième, nous permettent de mieux intégrer les notions de territoire fictif et de territoire réel d'un club d'athlétisme, à travers l'éloignement très perceptible de certaines sections locales d'un club maître.



CARTE 2: présentation des territoires de certains clubs avant leur regroupement ou leur rentrée dans un quelconque regroupement



CARTE 3 : représentation du territoire fictif/réel de clubs d'athlétisme de la métropole lyonnaise après leur regroupement ou leur rentrée dans une forme quelconque de regroupement

5- La résolution des problèmes quotidiens du club

Les problèmes les plus récurrents dans un club d'athlétisme, sont généralement d'ordre financier et humain, sous forme de carence/déficit/évolution des mentalités. Les bénévoles sont généralement présentés comme insuffisants, tout comme les subventions de ces clubs. Aujourd'hui ces bénévoles, au-delà d'être insuffisants sont moins engagés et préfèrent un engagement ponctuel que celui à long terme. La déclaration qui suit est celle d'un président de club. Elle montre le manque d'engagement des bénévoles mettant à mal le principe démocratique qui régit ces associations sportives.

« ... ça fait douze ans que je suis président, et depuis quelques années, je veux passer la main, mais il n'y a personne pour me succéder, ..., je continue malgré moi... » Me confiait un président de club d'athlétisme lors de l'assise des clubs en 2014.

Les subventions des clubs, quoiqu'en diminution, semblent plutôt conditionnées par les structures habilitées à les octroyer. La plupart des stratégies qu'adopte le club en termes de réorganisation, va dans le sens de gérer au mieux ces difficultés et c'est dans cette optique que le regroupement semble adopté, du moins, si l'on s'en tient à certaines des causes de ces regroupements. La question ici, est de savoir si ce regroupement parvient à aider le club à résoudre ses problèmes quotidiens ?

Le fonctionnement quotidien du club va dans le sens de la rationalisation des dépenses, mieux dans une logique de diminution des coûts. C'est ce que semble démontrer l'ensemble des stratégies adoptées par le club pour mobiliser ses ressources humaines et financières. Nous avons suffisamment développé ces stratégies, plus haut. L'on a ainsi parlé de la mobilisation des bénévoles, soit pour se former, soit pour aider le club dans l'organisation d'une compétition sportive ou d'un déplacement pour une compétition sportive. Nous avons aussi évoqué ce que fait le club d'athlétisme pour renflouer ses caisses, comment il s'y prend. La fixation du prix de

la licence sportive s'est montrée déterminante, tout comme la buvette, pour renflouer les caisses du club, à côté des sanctions financières diverses à l'encontre des membres qui ne respectent pas le règlement intérieur du club. À travers ces exemples, il paraît difficile de retrouver l'empreinte du regroupement. Cela s'explique par le simple fait que, ces stratégies sont tout d'abord développées en interne, au sein de la section locale dans le cas d'une entente de club, confirmant l'autonomie financière et stratégique de chaque section locale, tout en respectant le règlement du club maître. D'après ce qui a été dit plus haut, et notamment sur la mobilisation des ressources, nous avons pu remarquer que, le regroupement de clubs, est loin de résoudre tous les problèmes quotidiens d'un club d'athlétisme, il en crée plutôt certains. Nous allons essayer, de donner quelques pistes à propos, en fonction de la forme de regroupement choisie.

Dans le registre des problèmes d'ordre humain, résolus par le regroupement de clubs d'athlétisme, nous pouvons parler entre autres, de l'atteinte facile des minimas exigés par club et par compétition en termes d'officiels techniques. En effet à travers la mise en commun des ressources humaines, chaque section locale met à la disposition du club maître, ses officiels techniques, dont le nombre exigé par club et par compétition est facilement atteint. Nous pouvons aussi parler de la gestion des effectifs sans cesse croissants. En effet les clubs rejoignent certains regroupements pour une meilleure prise en charge de leur effectif sans cesse croissant, à travers la mutualisation des ressources humaines au sein du club maître. Il serait important de souligner que la résolution du problème d'effectif par le regroupement n'est que temporaire, car après le regroupement, les effectifs continuent d'augmenter et la nécessité d'intégrer un regroupement plus important finit par se poser. La mise en commun des ressources humaines est très peu visible dans une fusion de clubs d'athlétisme, par le simple fait que, sous une entité unique, il est difficile de faire la part des choses entre anciens et nouveaux membres. Les démissions d'anciens membres tout comme le recrutement de nouveaux se fait en toute discrétion, difficile de matérialiser visuellement la mise en commun des ressources humaines

dans ces conditions. Le problème de spécialisation des clubs d'athlétisme peut trouver un début de solution à travers un regroupement de clubs. En effet la mise en commun d'encadrants de spécialités différentes permet aux sections locales de développer des spécialités athlétiques qu'elles ne pouvaient développer en solitaire, ouvrant ainsi la porte à la formation de grands groupes d'entraînement. Cependant, nous avons vu plus haut que pour que cette mise en commun soit une réussite, les sections locales ne doivent pas être très éloignées et que, l'ouverture au sein du club maître doit être une réalité à travers la fréquentation illimitée des sites d'entraînement du club maître par les différentes sections locales. À mettre aussi à l'actif du regroupement de clubs sa contribution à l'amélioration des relations humaines dans le cadre d'une entente de clubs. Prenons l'exemple, d'un encadré qui n'est plus en accord avec son encadrant. L'encadré peut tout simplement changer de section locale et rester dans le même club (maître). La diminution des dissensions entre les personnes qui ne s'entendaient plus baisse les tensions entre elles et ouvre la voie de la réconciliation. Dans cet exemple, l'entente de clubs a permis non seulement d'améliorer les relations humaines, mais aussi de conserver un athlète au sein du club en changeant seulement de section locale. Il est à souligner que la fusion quant à elle ne peut vraiment se passer d'une forme de regroupement qui peut permettre l'amélioration des relations humaines tendues. En effet quand deux adhérents se disputent tous les jours dans un club à force de se côtoyer, il serait mieux que l'un des deux quitte le club pour que le calme revienne. Dans ce sens, la fusion de clubs a du mal à améliorer les relations humaines.

En revanche, le regroupement n'a pu diminuer certains problèmes du club, liés à l'humain à l'instar des problèmes d'*ego* surdimensionné de certains membres, encore moins ceux liés au manque d'engagement des bénévoles et de certains athlètes qui ne font pas de la compétition l'objet de leur présence en club. Bien au contraire, certains regroupements ont plutôt tendance à raviver l'*ego* de certains membres, résultat de la concurrence « masquée »

entre sections locales d'un club maître. En effet le fait de créer de grands groupes d'entraînement confiés aux encadrants les plus expérimentés du club maître n'enchantent pas tous les encadrants. Certains, en recherche d'affirmation, ne sont pas prêts à confier leurs meilleurs athlètes à d'autres encadrants, quoique plus expérimentés, provoquant des mésententes entre encadrants, allant parfois jusqu'aux sections locales, au sein du club maître. Dans ce cas précis, les sections locales se sentent beaucoup plus en concurrence qu'en collaboration, les éloignant d'une vie de partage, conviviale qu'on retrouverait en principe dans une entité qui se veut unifiée. Ainsi, la mutualisation des ressources ne serait que partiellement mise à contribution, notamment lors des compétitions par équipes et de quelques séances en commun isolées en fonction de certains paramètres comme l'affinité entre encadrants, ou la distance séparant le lieu d'étude des athlètes, leur domicile et leur lieu d'entraînement habituel. Une autre chose que le regroupement à lui tout seul ne peut changer dans la vie d'un club, c'est la divergence sur le plan culturel qui peut exister entre des sections locales d'un club maître. L'attachement à l'autonomie et culture de certaines sections locales peut les éloigner de celles pour qui ces valeurs ne sont pas proches, quoique membres d'un même club maître. Si la plupart des constats soulevés dans cette partie de notre travail concerne beaucoup plus l'entente de clubs, il est à retenir que la fusion de club entraîne aussi son lot de difficultés d'ordre humain. En effet le principal défi à relever dans une fusion de clubs est d'amener des personnes de cultures de clubs différentes à travailler ensemble au sein d'un même club, chose pas tout à fait facile quand *l'ego* s'en mêle.

Pour ce qui est des avantages d'ordre financier que peut apporter un regroupement de clubs, la part fixe à payer semble présenter le plus gros impact sur le plan financier de l'entente de clubs, au-delà de la diminution des coûts liée à la mise en commun des ressources humaines, matérielles, infrastructurelles et parfois financières. En effet la part fixe est statutaire et donc

obligatoire, elle ne fait pas partie de l'autonomie d'une section locale et chacune ne donne qu'une part du montant qui serait demandé à un club qui évolue en solitaire.

Ces exemples nous montrent que le regroupement est un projet d'Hommes, conçu et réalisé par l'Homme. Le regroupement est un levier sur lequel peut s'appuyer l'Homme pour améliorer les conditions d'existence d'un club d'athlétisme. Cependant, l'efficacité d'un regroupement est liée aux qualités et compétences des Hommes qui le pensent et le pilotent. C'est dans cet ordre d'idées, que le regroupement à lui tout seul, ne peut suffire pour résoudre les problèmes quotidiens des clubs d'athlétisme, car reste impacté par les orientations, objectifs et manière de penser de ceux qui le pilotent. En somme, le regroupement, loin d'être une solution miracle, est pour nous, une solution temporaire pour un club, dont l'efficacité est liée à la qualité de gestion menée par ceux qui le pilotent. Il est temporaire, parce qu'il peut aider le club d'athlétisme à mieux prendre en charge ses effectifs sans cesse croissants, durant un certain temps, au-delà duquel, le club se retrouve à l'étroit par rapport à ses effectifs et aura besoin d'un regroupement plus important pour résoudre son problème d'effectif. Le risque dans ce cas est que les regroupements peuvent aller s'agrandissant, allant vers le regroupement de tous les clubs au final, pouvant mettre à mal l'organisation des compétitions. Alors, devrait-on limiter les regroupements ? Si oui, à quelle échelle, agglomération, départementale, régionale ou nationale ? Comment devrait-il être organisé dans ces cas ? Le club d'athlétisme après un certain seuil budgétaire, ne devrait-il pas sortir du cadre défini par la loi 1901 ?

CHAPITRE 7 : l'impact du regroupement au tour du club d'athlétisme

Après avoir égrainé l'impact du regroupement des clubs d'athlétisme sur leur vie quotidienne, passé en revue les changements majeurs que cette forme organisationnelle apporte ou peut apporter aux clubs, nous avons estimé important de valoriser l'impact du regroupement autour du club d'athlétisme. Nous entendons par impact autour du club, un ensemble de liens que notre étude sur le regroupement des clubs a pu permettre d'établir entre les clubs et d'autres structures différentes mais qui connaissent aussi des regroupements. Parmi ces structures, nous avons privilégié les entreprises qui nous ont permis de bénéficier d'une riche revue de littérature et dont les comparaisons avec les clubs sportifs foisonnent. Nous avons choisi dans ce chapitre, d'explicitier la comparaison entre clubs sportifs amateurs et entreprises, sous le prisme du regroupement. Cette comparaison des clubs sportifs amateurs et entreprises autour du regroupement, va au-delà des aspects descriptifs, pour toucher ceux explicatifs et compréhensifs, jetant par la même occasion, les prémices d'un nouveau cadre comparatif clubs sportifs - entreprises. Deux niveaux de comparaison ont été arrêtés : un premier niveau historique et descriptif, puis un second, plus compréhensif et explicatif. Bien avant, nous avons voulu revenir sur l'apport de notre travail sur la notion de territoire, à travers laquelle nous débutons ce chapitre.

1- L'apport du regroupement sur la notion de territoire

Notre recherche sur les regroupements de clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier a révélé une certaine définition de la notion de territoire, sous un angle beaucoup plus interventionniste, lié au rôle joué par un club d'athlétisme dans sa localité. Sous cet angle, le territoire de club d'athlétisme semble être la combinaison de sa zone d'intervention et de celle d'influence. Il en ressort de notre étude que, le territoire, en fonction de la forme de

regroupement adoptée, des mobiles liés au choix du regroupement et des hommes appelés à diriger, l'amène peut-être, à être réel, fictif ou cloisonné. Cependant, le territoire d'un club d'athlétisme, toujours en fonction des mêmes critères, peut aussi être agrandi, diminué ou même déporté, tout dépend des mobiles et de l'effectivité de la mise en place du regroupement.

Nous vous proposons par la suite, les deux niveaux de comparaison clubs d'athlétisme-entreprises que nous avons arrêtés.

2- Comparaison clubs d'athlétisme-entreprises : aspects historique et descriptif de leurs regroupements.

Critères	Entreprises	Clubs d'athlétisme
Ancienneté	Ont toujours existé	Fin 19 ^e siècle en France
Négociations	Très faible taux de discrétion	En toute discrétion
Avantages	Economie d'échelle, élimination de concurrents, gagner de nouvelles parts de marché, transformation d'un concurrent en associé	Augmentation de la zone d'influence, pérennisation de la pratique, évolution en division supérieure, devenir un grand, mutualisation des ressources, possible diminution des coûts liés aux dépenses et formation de grands groupes d'entraînement
Place pour évolution en solitaire	Presque plus	Juste
L'image	Normal, car fait partie du cycle de vie des affaires	Pas tout à fait normal, car presque toujours une opportunité à saisir pour continuer d'exister

inconvénients	Perte de l'identité des entreprises reprises	Perte d'identité et culture pour une fusion-crédation, lenteur administrative du aux doublons pour une entente de clubs, manque de solidarité entre sections locales, exploitation parfois minimale des ressources
Causes	Mauvaise gestion (les mieux gérées absorbent les moins biens), conjoncture économique, gestion des ressources humaines	Assèchement, raréfaction des sources de financement, envie de pérenniser la passion, volonté politique,
Formes	Acquisitions, fusions, filiale commune, franchise, concession, gérance mandataire, commune associée	Fusion absorption, fusion-crédation, club à sections locales
Techniques (principales)	OPE, OPA, GRE à GRE	Passage en section locale, changement de statut, création d'une section locale

Tableau 15 : étude comparative des regroupements entre clubs d'athlétisme et entreprises : aspects historiques et descriptifs.

Le regroupement de clubs sportifs est beaucoup plus récent que celui des entreprises. S'il se met en place en toute discrétion auprès des clubs, en revanche, il enregistre un très faible taux de discrétion au niveau des entreprises. Le regroupement est un phénomène normal pour les entreprises car faisant partie de leur cycle de vie tandis qu'il est plutôt anormal pour les clubs car traduit toujours une certaine carence en ressources pour les clubs concernés. De ce fait, la place pour évoluer en solitaire chez les entreprises n'existe presque plus alors qu'elle

reste juste au niveau des clubs d'athlétisme. Si la notion d'appartenance est très forte dans le regroupement des entreprises, elle est presque insignifiante au niveau du regroupement des clubs d'athlétisme. Les formes de ces regroupements ainsi que leurs techniques en témoignent.

3- Comparaison clubs d'athlétisme-entreprises : aspects compréhensifs et explicatifs de leurs regroupements.

Cette comparaison pour des besoins de crédibilité, nous avons mis sur pied, un nouveau cadre de comparaison à partir d'une dizaine de critères, tous issus du cadre d'identification construit au chapitre 2. Si les regroupements de clubs d'athlétisme sont semblables aux regroupements d'entreprises, cependant, les regroupements de ces différentes structures se distinguent en plusieurs points. Ces points de différenciation ont été le centre de l'analyse en bas du tableau 16. Dans les lignes qui suivent, les détails de cette comparaison.

Critères de comparaison	Fusions de clubs	Entente de clubs	Regroupements entreprises
Le contexte de déroulement	Association à but non lucratif, compte sur la subvention, les dons et le bénévolat, dépend de son environnement institutionnel et politique, évolue dans le même environnement socioéconomique que ses partenaires, même cible que ses partenaires mais est le seul à rentrer en contact avec la cible, le club en tant membre de la FFA peut être associé à la prise de décision, ce qui n'est pas le plus souvent le cas avec les collectivités territoriales, mises en avant par les actes 1 et 2 de la décentralisation	Association à but non lucratif, compte sur la subvention, les dons et le bénévolat, dépend de son environnement institutionnel et politique, évolue dans le même environnement socioéconomique que ses partenaires, même cible que ses partenaires mais est le seul à rentrer en contact avec la cible, le club en tant membre de la FFA peut être associé à la prise de décision, ce qui n'est pas le plus souvent le cas avec les collectivités territoriales, mises en avant par les actes 1 et 2 de la décentralisation	Les problèmes concurrentiels, technologiques et de compétence ont toujours été à l'origine de la création d'une alliance stratégique
Logiques et motivations	Logique des ressources (taille minimum et maximum efficace, mutualisation des ressources, complémentarité, interdépendance), logique des coûts (s'associer pour diminuer le coût de certains projets), la logique de la préservation du lien (intégrer les projets de la CT et de la FFA pour préserver le lien et ne pas être déconnecter, synonyme de perdre les avantages issus du lien), réaliser des projets qu'il n'aurait pu tout seul	Logique des ressources (taille minimum et maximum efficace, mutualisation des ressources, complémentarité, interdépendance), logique des coûts (s'associer pour diminuer le coût de certains projets), la logique de la préservation du lien (intégrer les projets de la CT et de la FFA pour préserver le lien et ne pas être déconnecter, synonyme de perdre les avantages issus du lien), réaliser des projets qu'il n'aurait pu tout seul	Consolider un avantage concurrentiel, optimiser l'acquisition des technologies, protéger ou développer une compétence distinctive, développement externe, logique de diminution des coûts et de taille efficace
Existence d'un projet commun	Construction de grand club plus représentatif, performant, donc, influent	Construction de grand club plus représentatif, performant, donc, influent	Existence d'un projet commun dans le cadre d'une alliance. Dans une acquisition, seul l'acquéreur a un projet l'entreprise acquise étant vouée à la disparition
espace de coopération	illimité	Limité autour de l'encadrement, des compétitions, et l'événementiel	Dans une alliance, c'est l'espace concernant le projet commun, dans une fusion acquisition, absorption ou création, cet espace semble illimité
Ressources mises en commun et natures	Toutes les ressources	Humaines, matérielles, infrastructurelles. Seules les ressources financières ne rentrent pas dans cette mise en commun	Dans une alliance, c'est les ressources nécessaires à l'aboutissement du projet commun, alors que dans une fusion, c'est toutes les ressources disponibles de l'entreprise achetée ou acquise, ou encore absorbée.
Le degré d'autonomie	Perte de l'autonomie	Disparition de l'autonomie dans l'espace de coopération	Autonomie en dehors de l'espace de coopération dans le cadre d'une alliance, perte d'autonomie dans le cadre d'une acquisition, notamment celle de l'entreprise acquise
Organisation des tâches et coopération		Organisation en parallèle des tâches, mise en commun des ressources	Dans une alliance, les alliées peuvent soit, centraliser les actions, se répartir les tâches, soit les mener en parallèle ; une coopération multiforme, soit à travers une mise en commun, combinaison, partage ou échange de ressources, dans le cadre d'une alliance,

				et une filialisation dans le cadre d'une fusion acquisition
Le degré de concurrence			Concurrence masquée entre sections locales, lutte pour le leadership.	La concurrence reste effective dans les domaines qui ne concernent pas le projet commun dans le cadre d'une alliance, alors qu'elle reste à la limite, inimaginable dans le cadre d'une fusion, soit-elle absorption, création, ou acquisition
Le degré d'appartenance	Neutralité, clubs juridiquement égaux			Neutralité dans une alliance, fort sentiment d'appartenance dans une acquisition, absorption.
Degré de confusion de l'opération	Confusion totale des ressources	Confusion limitée et partielle des ressources		Confusion totale des ressources liée et limitée au projet commun dans le cadre d'une alliance, confusion totale et illimitée des ressources dans le cadre d'une acquisition, absorption ou création
Réversibilité de l'opération	Irréversible	Réversible		Réversible dans une alliance et irréversible dans une fusion acquisition, absorption ou création, sauf la filialisation dans une acquisition qui reste réversible

Tableau 16 : étude comparative des regroupements entre clubs d'athlétisme et entreprises : aspects compréhensifs et explicatifs

Le statut d'association loi 1901, rend le club dépendant de ses principaux partenaires que sont les collectivités territoriales et la FFA. En effet, le club compte sur les subventions et aides de toute nature pour exister. De cette dépendance découle la plupart de ses difficultés, qui trouvent actuellement, un début de solution à travers le regroupement. L'entreprise, se retrouve généralement dans un regroupement pour faire face à des problèmes de concurrence, de technologie ou de ressources humaines. Parce que dépendant, la logique de la diminution des coûts, la logique de la préservation du lien et la logique des ressources semblent guider le choix des clubs qui s'engagent pour un regroupement. A contrario, l'entreprise se regroupe pour éliminer un concurrent, optimiser l'acquisition des technologies ou se développer à l'extérieur. Si la construction d'un projet commun est au centre du regroupement des clubs, il reste insignifiant dans le cadre d'une acquisition, dans la mesure où seul l'acquéreur a un projet. Dans un regroupement de clubs d'athlétisme, notamment l'entente, les tâches sont organisées parallèlement alors qu'elles peuvent être centralisées, réparties ou menées en parallèles dans le cadre d'une alliance d'entreprises. La principale forme de coopération dans un regroupement de clubs d'athlétisme est la mise en commun des ressources, quand elle est plutôt multiforme dans un regroupement d'entreprises. En effet, la coopération dans un regroupement d'entreprises peut se faire soit à travers une mutualisation, combinaison, partage ou échanges de ressources, dans le cadre d'une alliance ; soit alors une filialisation pour le cas d'une fusion-acquisition. La concurrence est masquée et tourne autour des luttes de leadership entre sections locales dans un club maître alors qu'elle reste effective dans les domaines qui ne concernent pas le projet commun dans une alliance d'entreprises. Si la neutralité caractérise les regroupements de clubs d'athlétisme, il existe cependant, un fort sentiment d'appartenance dans une acquisition et une absorption d'entreprises. La confusion des ressources est limitée et partielle dans une entente de clubs, elle est totale, bien que liée et limitée au projet commun pour ce qui est d'une alliance d'entreprises. Une fusion de clubs d'athlétisme est irréversible au

même titre qu'une fusion-acquisition, fusion-absorption et fusion-cr ation d'entreprises. Cependant, l'entente de clubs est r versible tout comme une alliance d'entreprises ou une filialisation dans le cadre d'une acquisition d'entreprise.

Nous venons de d voiler les derniers r sultats de notre recherche   travers ces comparaisons entre clubs d'athl tisme et entreprises. Il reste   pr sent un condens  de ce que nous avons fait et les constats qui en d coulent. Nous vous invitons   d couvrir la conclusion de cette recherche d s la page suivante.

CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre de cette thèse, nous souhaitons comprendre le phénomène de regroupement de clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier, dans un contexte où le regroupement gagne plus de place au sein des organisations. Entre autres organisations, nous pouvons citer les collectivités territoriales, à travers mise en place des EPCI et fusion des régions. L'administration, en rapprochant les ministères et services aux cibles communes, l'enseignement, par le truchement du regroupement des grandes écoles, universités et laboratoires de recherches d'un territoire donné, pour la constitution d'entités communes, beaucoup plus performantes. C'est le cas de l'Université de Lyon, celle de Lorraine et la création des Structures Fédératives de Recherche (SFR), pour ne citer que ces exemples. Les organisations sportives, à travers la fusion des fédérations et ligues. La naissance de la FFA et de la ligue d'athlétisme du Rhône-Alpes en sont des exemples, au même titre que l'existence des clubs omnisports, celle des ententes et fusions de clubs. Notre compréhension du regroupement de clubs d'athlétisme s'est construite autour de deux axes principaux. Tout d'abord, maîtriser les mobiles qui conduisent à leur mise en place, les principaux acteurs, ainsi que leurs différents enjeux. Par la suite, découvrir les conséquences du regroupement sur l'organisation globale du club. Si la maîtrise des mobiles qui conduisent à la mise en place des regroupements de clubs d'athlétisme lève un pan de voile sur les enjeux de ces regroupements, il en est de même pour leurs avantages et inconvénients, tout comme leur processus de mise en place. Cependant, il n'en demeure pas moins que la maîtrise des conséquences du regroupement sur l'organisation du club d'athlétisme dévoile le mystère lié à la capacité qu'aurait cette forme organisationnelle à résoudre les problèmes quotidiens du club d'athlétisme. Pour aborder au mieux ces deux axes du regroupement, à savoir, leur compréhension et leur conséquence sur l'organisation et la vie du club, nous avons opté pour une approche *pluri* disciplinaire, compte

tenu de la complexité de l'objet sport, dont la compréhension, dès les années 90, se faisait à travers la combinaison de plusieurs disciplines par certains chercheurs. Nous avons en effet, sollicité l'apport de la sociologie, économie et management des organisations. Si la pluridisciplinarité permet de saisir au mieux l'objet sport et tout ce qui s'y lie, la particularité de notre pluridisciplinarité vient du fait que, c'est à la lumière d'une discipline que les autres sont comprises. En effet, dans notre travail, c'est une analyse sociologique, l'Analyse Stratégique de l'Acteur, en l'occurrence, qui permet la compréhension des choix managériaux et économiques que font ces clubs d'athlétisme. Cette compréhension des regroupements de clubs d'athlétisme, va plus loin en faisant des révélations pas tout à fait évidentes sur la vie quotidienne de ces clubs, notamment, leur gouvernance, les rapports salariés-bénévoles, et bien d'autres. Le traitement des données recueillies suivant une méthode inductive, s'est fait selon le triptyque, théorie de la contingence-analyse stratégique des acteurs-analyse qualitative de contenu par théorisation ancrée, suivant respectivement, Henry Mintzberg, M. Crozier & E. Friedberg et Pierre Paillé. Il s'agissait de comprendre les enjeux organisationnels de tels regroupements, leurs différentes modalités et leurs processus, les stratégies ainsi que les logiques d'action des principaux acteurs, les conséquences de tels choix sur les plans culturel et identitaire, économique et sportif et enfin, sur la gouvernance de ces clubs. En d'autres termes, il s'agissait pour nous, de questionner les facteurs à l'origine des fusions et ententes, ainsi que la mise en œuvre de telles décisions, sans oublier les conséquences de ces regroupements sur la vie quotidienne du club.

Ainsi, à travers notre recherche, nous avons pu découvrir que les regroupements des clubs d'athlétisme du Grand Lyon sont intéressés. En effet, leur mise en place arrange les principaux acteurs de ces regroupements, dans la mesure où chacun d'eux retrouve ses intérêts. Le club en assurant sa survie à travers la pérennité de ses activités, la collectivité assurant pour la circonstance, l'animation et l'aménagement de son territoire et la fédération trouvant en ce

projet, le motif d'espérer quant à la continuité du développement de sa discipline sur le terrain. Les logiques qui guident ces regroupements, propres à chaque acteur, confirment en quelque sorte leur caractère intéressé. Pour le club, c'est la préservation du lien, la pérennisation de la pratique, au-delà de la diminution des coûts qui sont les logiques qui guident son orientation pour un regroupement. Pour la collectivité territoriale, l'animation et le développement du territoire semblent, au-delà de la diminution des couts, résumer les logiques qui guident le soutien des regroupements des clubs par les collectivités locales. Quant à la FFA et ses structures déconcentrées, le développement de la pratique et des clubs, tout comme la modernisation de ces derniers semblent justifier l'encadrement dont ces regroupements sont l'objet par la FFA.

Instables, les regroupements de clubs d'athlétisme le sont. Cependant, si l'instabilité ici, fait tout d'abord allusion aux parcours de ces clubs marqués par des allers-retours entre évolution en solitaire et celle dans un regroupement, il est à souligner qu'une analyse plus approfondie, fait du regroupement, une organisation provisoire tout en confirmant son instabilité. En effet, la combinaison de certains facteurs qui poussent le club à se regrouper, notamment l'effectif et son augmentation infinie, l'insuffisance des moyens financiers et humains poussent incessamment le club à s'interroger sur la gestion d'un groupe pléthorique, dont l'une des solutions les plus compatibles avec son statut d'association loi 1901, reste, pour le moment, le regroupement à travers la mutualisation des ressources. Cependant, ces inquiétudes des clubs d'athlétisme autour de l'augmentation de leurs effectifs interrogent les limites fonctionnelles d'un club d'athlétisme. En effet, notre étude nous apprend qu'un club d'athlétisme a un seuil fonctionnel, constitué de minimas et maximas fonctionnels en dehors des quels il ne peut fonctionner convenablement. Ce seuil fonctionnel n'est pas identique à tous les clubs car dépend de certains paramètres propres à chaque club d'athlétisme : encadrants, athlètes, formes de pratiques développées, et aires de pratique.

Les regroupements de clubs sont institutionnalisés, à travers l'encadrement par la FFA. Cet encadrement est perceptible sur les différentes circulaires administratives de la FFA qui réservent une place de choix aux regroupements de clubs. En effet, les circulaires administratives annuelles de la FFA proposent un cadre réglementaire, à travers lequel la plupart des problèmes administratifs liés au regroupement de clubs d'athlétisme trouve solution.

Dans l'analyse des interactions entre différents acteurs du regroupement, et au-delà de ces caractéristiques communes aux regroupements, notre étude révèle cinq grands groupes de facteurs contingents, poussant les clubs d'athlétisme à se regrouper. Objectifs et effectifs du club, modernisation des clubs et développement de la pratique et enfin, la politique sportive locale. Ces groupes de contingence essaient de dévoiler le positionnement de chaque acteur. Ainsi, les clubs jouent les suiveuses, la FFA les encadrants et la collectivité locale les orienteurs.

Cette étude, au-delà de questionner les facteurs à l'origine des regroupements de clubs, a permis une description assez fine de chacune des modalités de ces regroupements à savoir ententes et fusions de clubs. Ainsi, nous avons attribué une définition à chaque forme de regroupement de club d'athlétisme, tout comme les caractéristiques propres à chacune des formes de regroupement répertoriées. Notamment, avantages, inconvénients et le processus de leur mise en place.

Cependant, nous ne nous sommes pas arrêtés là car notre étude nous a permis d'interroger la mise en œuvre des regroupements de clubs, débouchant sur leur impact sur l'organisation du club d'athlétisme. Cet impact a été ressenti à plusieurs niveaux.

Ainsi, sur le plan culturel et structurel, les clubs semblent subir pendant leur regroupement, des modifications, aussi infimes peuvent-elles être, en fonction des formes de regroupement choisies. L'on remarque tout au moins que, la transformation structurelle est plus

marquée dans une entente de clubs, alors que la transformation culturelle laisse plus de traces dans une fusion. En effet, un club à sections locales ou entente de clubs, a une double structure, matricielle et pyramidale. Matricielle entre club maitre et sections locales et pyramidale au sein d'une section locale. Quant à un club fusionné, sa structure ne change pas car reste pyramidale. A contrario, les clubs qui fusionnent, perdent leur culture et identité d'origine à la faveur de la construction d'une nouvelle identité, qui sera celle du club issu de la fusion. Une entente de clubs quant à elle, se remarque par une mosaïque d'identités culturelles du club maitre, aussi nombreuses que les sections locales, faisant du club maitre, un club sans véritable identité culturelle. Nous avons ainsi pu construire, dans notre travail, la transformation culturelle et structurelle d'une entente de clubs/un club fusionné en trois étapes.

Au-delà des aspects culturels et structurels, nous avons questionné la gouvernance, au sens de Gérard Charreaux (1997), de ces associations loi 1901. En effet, l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, et le Bureau ont, le plus souvent été présentés comme étant au cœur de la gouvernance de ces clubs. Cependant, notre étude montre que la latitude managériale des dirigeants des clubs d'athlétisme est conditionnée à plusieurs niveaux, notamment, les collectivités territoriales, la FFA, et le club maitre quand il y en a. En d'autres termes, le club est libre de décider dans un contexte préalablement préparé et déterminé par la collectivité et la FFA et dans une moindre mesure, le club maitre quand il existe. Le club, en décidant, doit tenir compte des attentes de la collectivité locale, la FFA et le club maitre, quand le club en est une section locale. L'Assemblée Générale semble, dans ce contexte, exercer pour légitimer les orientations de la tutelle politique et sportive du club d'athlétisme, que d'exprimer une quelconque autonomie.

Au niveau de la vie quotidienne, nous avons pu constater que le regroupement ne peut être considéré comme la solution à tous les problèmes des clubs d'athlétisme. Reconnaissons

tout de même que, le regroupement peut être la solution de certains problèmes, à travers les opportunités qu'il offre, notamment la mutualisation des ressources. Seulement il reste influencé par ceux qui le pilotent, dont les choix peuvent être une entrave aux opportunités offertes par le regroupement. De plus, le regroupement est temporaire, compte tenu des mobiles qui ont présidé à sa mise en place. Quand la mise en commun des ressources est effective, le regroupement s'avère efficace. Cependant, quand il se déroule dans un milieu où règne des conflits d'intérêts de divers ordres entre sections locales, le regroupement s'avère inefficace pour l'atteinte des objectifs recherchés et attendus de ce mode d'organisation fondée sur la mutualisation des ressources. Ces différentes situations nous ont conduit à de nouveaux concepts tels que, territoire fictif, réel et cloisonné de club, développés dans notre travail et qui nous ont permis de montrer les conséquences des regroupements sur la notion de territoire en général et territoire de club en particulier.

La fine connaissance des regroupements des clubs d'athlétisme de la métropole de Lyon , développée tout au long de notre étude, nous a amené à établir quelques comparaisons dans le milieu des regroupements, notamment avec les entreprises. La large revue de littérature sur le regroupement des entreprises nous aidant, nous avons mis sur pied, un nouveau cadre de comparaison clubs d'athlétisme-entreprises sous le prisme du regroupement, à deux niveaux différents. Tout d'abord sur le plan historique et descriptif, ensuite sur le plan explicatif et compréhensif. L'étude comparative club d'athlétisme-entreprises, menée sur le plan explicatif et compréhensif s'est développée sur la base d'une dizaine de critères issus du cadre d'identification des regroupements de clubs d'athlétisme construit au chapitre 2. Nous avons ainsi jeté les bases d'un nouveau cadre comparatif clubs-entreprises à travers le prisme du regroupement.

Mais en réalité, le regroupement de ces clubs sonne comme un second souffle pour ces derniers. Que seraient-ils devenus s'ils ne se regroupaient pas ? Cependant, le regroupement reste provisoire comme solution, si on s'en tient à son seuil fonctionnel. Sachant que ce seuil fonctionnel du club d'athlétisme est lié à son statut défini par la loi 1901. Peut-on encore imaginer de nos jours que cette loi suffise pour définir les associations sportives ? L'évolution de la société ne demande-t-elle pas celle de la loi 1901 ? Par ailleurs, l'insatisfaction des acteurs du regroupement, notamment les clubs, quand ils n'arrivent pas à atteindre les objectifs prévus par le regroupement, ne sonne-t-elle pas là comme une désillusion, celle du management j'entends, pour paraphraser Jean-Pierre Le Goff ? Les clubs qui optent pour un regroupement le font dans la plupart des cas sous l'influence des collectivités territoriales, on peut en dire pareil pour ceux qui continuent d'évoluer en solitaire. De plus, la modalité de regroupement semble « imposée » par la collectivité territoriale aux clubs. Ainsi, les collectivités territoriales de la périphérie d'une agglomération sont réfractaires au regroupement tandis que celles au centre de l'agglomération sont pour. Compte tenu du fait que le club subit la modalité de regroupement qui lui est imposé par la collectivité territoriale, quoique, ne résolvant pas la plupart des problèmes liés à sa vie courante, sommes-nous éloignés de Vincent de Gaulejac qui dit de notre société, qu'elle est « malade de gestion » ?

Cependant, si notre recherche, par son originalité et les résultats qu'elle révèle, suscite une certaine satisfaction, il n'en demeure pas moins que nous lui reconnaissons des insuffisances.

Tout d'abord, les limites sur le plan géographiques. Nous avons mené notre étude sur le Grand Lyon devenu métropole lyonnaise. Nous aurions souhaité couvrir toute la région Rhône-Alpes pour avoir une idée des similitudes et dissemblances entre regroupement de clubs d'athlétisme au sein d'une même région, à travers un échantillon beaucoup plus représentatif.

En revanche, n'ayant ni le don d'ubiquité, ni une durée illimitée pour préparer une thèse, nous nous sommes cantonnés à un échantillon qui nous paraissait raisonnable. L'échantillon utilisé dans notre recherche s'avère aussi raisonnable, parce qu'il s'agit d'une recherche qualitative sur des organisations, partageant certaines caractéristiques, dont les plus importantes sont : associations loi 1901, baisse des subventions, manque de moyens humains, évolution de l'environnement social, ...etc. Cependant, l'augmentation de notre échantillon nous aurait probablement permis de découvrir d'autres particularités ou alors étayer notre saturation en termes de modalités de regroupement.

Ensuite, nous avons noté une limite liée aux disciplines sportives. Notre étude s'est faite uniquement sur l'athlétisme. Les résultats auraient-ils été semblables si l'on la menait en sports collectifs ? Les témoignages reçus lors du colloque sur le « vivre ensemble » évoqué en introduction nous laissent un peu dubitatif à ce propos.

L'autre limite est liée à la compréhension que nous avons du regroupement de clubs d'athlétisme, dans la mesure où celle actuelle présentée en page 308, est beaucoup plus limitée aux clubs d'athlétisme. Cette compréhension ne peut pour l'instant s'étendre/s'appliquer sur d'autres sports amateurs, tels les sports collectifs. En effet, nous n'avons pas produit une théorie mais plutôt une théorisation, qui est une compréhension du phénomène étudié, sur la base de ses caractéristiques à un moment précis. Cette compréhension pouvant évoluer au gré de l'évolution de l'environnement socio-politico-économique.

Ces différentes limites, balisent, la voie des perspectives de notre recherche. Ainsi, nous souhaitons vulgariser les résultats de notre étude sur les regroupements afin qu'ils soient mis à la disposition de ceux qui les pilotent ou souhaitent s'y aventurer. Nous souhaitons aussi, mener notre étude dans toutes les régions de l'Hexagone pour voir les nuances de regroupement qui peuvent exister entre clubs d'athlétisme, afin de nous assurer de la saturation. Et pourquoi pas

mener cette étude avec des clubs en sports collectifs, afin d'en maîtriser les moindres détails sur les regroupements de clubs sportifs amateurs. Une étude spatiale de ces regroupements nous permettrait certainement de constater s'il y a corrélation ou pas, entre espace géographique EPCI à fiscalité propre et celui d'un regroupement de clubs sportifs amateurs.

Bien évidemment, la vulgarisation de la mise en commun des ressources autour d'un regroupement de clubs peut bien aider les clubs sportifs amateurs dans les pays en voie de développement, dont les problèmes financiers sont connus de tous et entravent leur épanouissement sur le plan purement sportif. Cette recherche peut aussi être une « lunette » pour les collectivités territoriales décentralisées et les clubs sportifs, dans les pays en voie de développement ayant choisi la décentralisation comme mode de gouvernance, dans la mesure où elle clarifie les relations entre clubs sportifs et collectivités, la place de chacune de ces organisations dans la société, et surtout le bienfondé de leur étroite collaboration. Des chantiers qui peuvent susciter un intérêt particulier dans ces milieux dont la particularité n'est plus à démontrer.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Albéric Hounounou, « 100 fiches organisation et gestion de l'entreprise », éd. Bréal, octobre 2005

Alex Mucchielli (sous la direction de) « Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales », Paris, A. Colin, 2009.

Amanda Jane Coffey, Paul Anthony Atkinson, "Making Sense of Qualitative Data: Complementary Research Strategies (And Social Thought)", SAGE Publications, Inc; 1st edition (March 14, 1996).

Anne Roger (thèse de doctorat), « L'Entraînement en athlétisme en France (1919-1973) : une histoire de théoriciens ? », Thèse présentée et soutenue publiquement le 13 décembre 2003.

Anselm L. Strauss, Juliet M. Corbin, "Basics of qualitative research: grounded theory procedures and techniques", Sage Publications, 1990 - 270 pages.

Arnaud, Michaël Attali et Jean Saint-Martin (sous la direction), «Le sport en France : une approche politique, économique et sociale », Paris, la Documentation française, DL 2008.

Blin T. « Phénoménologie et sociologie compréhensive », sur Alfred Schütz, Paris, Éditions L'Harmattan, 1995 ;

Boualem Aliouat, « Les stratégies de coopération industrielle », Paris, Économica, 1996

Burns, Tom & Stalker, George, "The management of innovation", Oxford University Press, 1994.

Carlos Ramos (Thèse de doctorat), « Clinique des passions - Passions de l'être », Thèse de doctorat soutenue en 2000 à Toulouse 2.

Caroline Gianardi (Thèse de doctorat), « Ententes tacites, cartels et collusion en oligopoles mixtes : les firmes publiques disciplinent-elles les marches ? » Thèse soutenue en 1996 à Paris 1.

Centre de recherches en éthique économique et des affaires et déontologie professionnelle (organisé par), « Quelle réponse éthique à la crise : Modèle mutualiste et coopératif et/ou modèle actionnarial ? » Actes du dix-neuvième colloque d'éthique économique, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013.

Chazaud P., « Le sport dans la Commune, le Département et la Région », Editions Berger-Levrault, Collection Administration locale, 1989.

Chazaud P., « Le sport associatif face à la décentralisation : la décentralisation modifie-t-elle le mode de gestion des subventions publiques aux associations ? » Juris Association, février 1986.

Chazaud P., « Le sport et sa gestion : Guide pratique des associations », Vigot, Paris, 1983, 348 p.

Chazaud P. & Diallo I., « Le rôle des dirigeants dans la gouvernance de quelques clubs sportifs amateurs de Vénissieux », in Bayle E. & Chantelat P. (dir.) Sport et Gouvernance, L'Harmattan, Paris, 2007.

Chifflet, Pierre, « Idéologie sportive et service public en France ». Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.

Christian Pociello, « Les Cultures sportives », éd. Puf, nov. 1999.

Claude Legrand (Thèse de doctorat), Dynamique stratégique des organisations sportives et modes de régulation, Thèse soutenue le 03 novembre 2010 à Paris, CNAM.

Claude Ménard, « L'économie des Organisations », éd. La Découverte, Paris 2012.

Claude Sordet, Claude Brosselin, « La Grande histoire des regroupements dans la distribution », éd. L'Harmattan, avril 2011.

Diallo Idrissa (Thèse de doctorat), « La gouvernance des associations sportives amateurs : rôle du dirigeant et de l'adhérent », Thèse soutenue publiquement en 2009 à l'UCB Lyon1

Dominique Jolly, « Alliances interentreprises : entre concurrence et coopération », sous la dir. de Jean-Pierre Helfer et Jacques Orsoni. Paris, Vuibert, 2001

Emmanuelle Claudel (Thèse de doctorat), « Ententes anticoncurrentielles et droit des contrats », Thèses de doctorat soutenue publiquement en 1994 à Paris 10.

Eric Barget, Daniel Vaillau (sous la direction), « Management du sport : théories et pratiques », Bruxelles, éd. De Boeck Université, 2008.

Eric Gastinel (Thèse de doctorat), « La franchise commerciale et le droit communautaire des ententes ». Thèse de doctorat soutenue en 1990 à Lyon 3.

Francis Pavé (sous la direction) « L'analyse stratégique : sa genèse, ses applications et ses problèmes actuels : autour de Michel Crozier », Colloque de Cerisy, [23-30 juin 1990, Centre culturel international], Paris, éd. Du Seuil, DL 1994.

Frédéric Lassalle, « management des organisations sportives », ed. EMS, avril 2015.

Gérard Balantzian, « L'avantage coopératif: le partenariat, la coopération, l'alliance stratégique », Paris, les ed. d'Organisation, 1997.

Gérard Garibaldi, « Analyse stratégique ». Paris, Eyrolles, Éd. d'Organisation, DL 2007

Gilles Willett (dir.), **Hugues Hotier**, « La communication modélisée : Une introduction aux concepts, aux modèles et aux théories », éd. du Renouveau Pédagogique Ottawa, 1992.

Glaser B. G. & A. L. Strauss « La Découverte de la théorie ancrée, Stratégies pour la recherche qualitative », Paris, éd. Armand Colin, 2010.

Glaser B. G. & A. L. Strauss, « The Discovery of Grounded Theory, Strategies for Qualitative Research », New York, Aldine de Gruyter Editions, 1967.

Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros... [Et al.], « Les nouvelles approches sociologiques des organisations », Paris, Éd. du Seuil, 2004.

Jacques Defrance, « Sociologie du sport », éd. La Découverte, sept. 2011

Jacques Fialaire,... et Pierre de Montalivet (sous la direction de), « Coopération locale et territoires », actes du colloque organisé par l'Institut de recherche sur les entreprises et les administrations (IREA) le 15 mars 2007, à la Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion de l'Université de Bretagne-Sud (Vannes), Paris, Litec, impr. 2008

Jacques Mélése, « Approche Systémique des organisations : vers l'entreprise à complexité humaine », Paris, éd. d'Organisation, 1990.

Jean-Daniel Reynaud, « Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale », A Colin 1993.

Jean-David Avenel, « L'essentiel de la stratégie des organisations », Paris, Gualino-Lextenso éd., DL 2009.

Jean-Louis Magakian et Marielle Audrey Payaud, « 100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise », ed. Bréal 2013.

Jean-Michel Plane, « théories et management des organisations », Dunod, février 2012.

Jean-Michel Saussois, « Théories des organisations », Paris, La Découverte, 2007.

Jean-Paul Callède, « Les Politiques sportives en France, éléments de sociologie historiques », éd. economica, 2000.

Jean-Pierre Le Goff, « Les illusions du management : pour le retour du bon sens, Mal-être dans les organisations », Paris, La Découverte, 2000.

Joan Woodward, "Industrial Organization: Theory and Practice", Oxford University Press, 1980.

José Chaboche, (Thèse de doctorat), « Intercommunalité, Sport et développement territorial : organisation des sociétés locales et dynamiques spatiales », Thèse de doctorat soutenue publiquement en 2002 à Orléans.

Julie Christol, (Thèse de doctorat), « La notion d'entente verticale », Thèse soutenue en 2009 à Montpellier 1.

L. Savoie-Zajc, « L'analyse de données qualitatives : pratiques traditionnelle et assistée par le logiciel Nud*ist », Recherches qualitatives, 2000, vol. 21, p. 99-123.

Lahire Bernard, « Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires ». Paris, Seuil/Gallimard, 1995, 297 pages

Lardinois T. & Tribou G. « Gère-t-on un club sportif comme on gère une entreprise ? », revue française de gestion, 2004, n° 150, pp. 193-201.

Laurence Bardin « L'analyse de contenu », Paris, Presses universitaires de France, DL 1977

Lawrence, Paul & Lorsch, Jay, « Adapter les structures de l'entreprise », éditions d'Organisation, 1973, (trad. 1994).

Marina Honta, « Gouverner le Sport : Actions publiques et territoires », PUG, 2010.

Mercer Management Consulting, Audencia Nantes Ecole de Management, « Fusions-acquisitions : les défis de l'intégration », Paris, Institut de l'entreprise, 2003.

Michel Crozier, E. Friedberg, « L'Acteur et le Système : les contraintes de l'action collective », éd. Le Seuil, 1977.

Michel Foudriat, « Sociologie des organisations : la pratique du raisonnement », 3^e édition, Paris, Pearson Education, cop. 2011.

Michel Gervais, Christophe Herriau, « Stratégie de l'entreprise », Paris, Economica, DL 2011.

Michel Ghertman, « Stratégie de l'entreprise : théories et actions », Paris, Economica, cop. 2004.

Mintzberg, Henry, « Structure et dynamique des organisations », Editions d'Organisation, 1998.

Mintzberg H., « Le Management : Voyage au centre des organisations », Paris, Ed. d'Organisation, 1999.

Mounet, Jean-Pierre, Clémence Perrin-Malterre et Yohann Rech, « Analyser les sports de nature : de l'ordre local au réseau » in Quidu, Matthieu (dir.). Les sciences du sport en mouvement. Innovations et traditions théoriques en STAPS, p. 231-242. Paris : L'Harmattan, 2012.

Nathalie Rosol (Thèse de doctorat), « L'Athlétisme féminin, en France (1912-fin des années 1970) : Des athlètes en quête d'identité », Thèse présentée et soutenue publiquement le 28 septembre 2005.

Nizet J., Pichault F., « Comprendre les organisations : Mintzberg à l'épreuve des faits », éditeur, Gaëtan Morin, 1999.

Nkodo Samba Laurent (Mémoire Master), « Diagnostic Jeunesse et Réflexion pour L'implantation d'une politique jeunesse à Maxéville », juin 2011.

Norbert Elias, Eric Dunning, « Sport et Civilisation : La violence maîtrisée », ed. Fayard, 1994.

P. Arnaud, « Genèse des politiques sportives publiques : le cas français », in Revue française d'administration publique n° 97, janvier-mars 2001

Pascal Chantelat, « La professionnalisation des organisations sportives : nouveaux enjeux, nouveaux débats », L'Harmattan, 2001.

Paillé P., « Qualitative (analyse) », dans Mucchielli A. (dir.), Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, Paris, Éditions Armand Colin, 1996, 2004 et 2009, pp. 180-182.

Paillé P., « Une "enquête de théorisation ancrée" : les racines et les innovations de l'approche méthodologique de Glaser et Strauss », dans Glaser B. G. & A. L. Strauss, La Découverte de la théorie ancrée, Paris, Éditions Armand Colin, 2010, pp.23-77.

Paillé P., « La recherche qualitative : une méthodologie de la proximité », dans Dorvil H. (dir.), Problèmes sociaux. Tome III, Théories et méthodologies de la recherche, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, pp.409-443.

Philippe Bernoux, « La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques ». Paris, Éd. du Seuil, DL 2009, 1990, 1985.

Philippe-Hugues, Thomas, & al., « Fusions-acquisitions », Paris RB édition, DL 2011.

Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La Production de l'idéologie dominante » in Actes de la recherche en sciences sociales, 1976 Volume 2 Numéro 2 pp. 3-73.

Régis Dumoulin,... **Gilles Guieu,...** **Pierre-Xavier Meschi,...** [Et al.], « La stratégie de A à Z ». Paris, Dunod, 2010.

Richard Soparnot, « Stratégie des organisations », Paris, Hachette supérieur, DL 2010.

Roger Aïm, « L'essentiel de la théorie des organisations 2014-2015 », 7^e édition, Paris, Gualino Lextenso éd., DL 2014, cop. 2014.

Roger Anne, « La lente maturation de l'athlétisme fédéral pour la jeunesse », in Terret T., Fargier P., Rias B., L'athlétisme à l'école, Histoire et épistémologie d'un « sport éducatif », Paris L'Harmattan, 2002.

Saïd Yami, Frédéric Le Roy (coordonné par), « Les stratégies collectives : rivaliser et coopérer avec ses concurrents », préface Dr. Charles J. Fombrun. Colombelles, Éditions EMS Management & société, DL 2007.

Sébastien Creusot, Olivier Benjamin « Le financement des nouvelles compétences des collectivités locales », Paris, Dexia, LGDJ, DL 2007.

Stéphane Menu « Interco : éloge de la mutualisation », préface de Jean-Pierre Chevènement, Voiron, Territorial éditions, 2009

Vigarello Georges, Annick DAVISSE et Catherine Louveau, « Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques », L'Harmattan, Paris, 1998, 345 p., Travail, genre et sociétés, 1/1999 (N° 1), p. 243-244.

Vincent de Gaulejac, « La société malade de la gestion : idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social », Paris, Points, cop. 2005, 2009 pour la préface.

Vivianne Tchernonog, Jean Pierre Vercamer, « Trajectoires Associatives : Enquête sur les facteurs de fragilité des associations », CNRS, mars 2006.

William Gasparini, « Sociologie de l'organisation sportive », Paris, Éd. La Découverte, 1999, DL 2000

William Gasparini, Gilles Vieille Marchiset, « Le sport dans les quartiers : pratiques sociales et politiques publiques », Paris, Presses universitaires de France, 2008.

Yohann Fortune, (Thèse de doctorat) « L'école sur les chemins du stade. L'athlétisme scolaire et son enseignement en France dans le second degré : entre mise en conformité du sport dans l'éducation physique scolaire et enculturation sportive de la jeunesse (1941-1967) », Thèse de doctorat soutenue publiquement le 12 décembre 2012.

WEBOGRAPHIE

Atlas du sport dans le grand Lyon 2014.

http://www.urbalyon.org/AffichePDF/Atlas_du_sport_dans_le_Grand_Lyon_-_Inventaire_des_equipements-8003

Classement des clubs barème :

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=62>

Règlement classement général des clubs

http://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/reglement/classement_clubs_2013.pdf

Classement clubs 2015/2014/2013

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=4729>

Site officiel Lyon Athlétisme. <http://lyonathletisme.athle.com/>

Sites Entente Sud Lyonnais. <http://asubron.athle.com/> <http://eslpierrebenite.athle.com/>

Décines-Meyzieu Athlétisme (DMA). <http://www.decines-meyzieu-athle.com/>

ASVEL Athlétisme. <http://www.asvelathle.fr/>

AC Tassin. <http://actassin.athle.com/>

AFA Feyzin-Vénissieux. <http://afafeyzin.free.fr/sommaire.htm>

Comité d'athlétisme du Rhône-Métropole. <http://rhone.athle.com/>

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Athlétisme. <http://athletisme-aura.athle.fr/>

FFA. <http://www.athle.fr/>

Informations gouvernement <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : ELEMENTS INFLUENÇANT LA PLACE D'UN CLUB SPORTIF DANS LA SOCIETE.....	54
FIGURE 2 : ELEMENTS POUVANT JUSTIFIER LA SPECIALISATION DES CLUBS D'ATHLETISME DE LA METROPOLE LYONNAISE	61
FIGURE 3: TRANSFORMATION PERMANENTE DE LA FORME ORGANISATIONNELLE DU CLUB D'ATHLETISME.....	67
FIGURE 4 : ORIGINE SECTIONS LOCALES ET FORMES D'AUTONOMIE	70
FIGURE 5 : LIMITES DU DEVELOPPEMENT D'UN CLUB D'ATHLETISME	78
FIGURE 6: LES PARAMETRES QUI REGULENT LES SEUILS FONCTIONNELS D'UN CLUB D'ATHLETISME.....	80
FIGURE 7: TRAJECTOIRE ORGANISATIONNELLE DE L'ASU BRON SOUS LE REGARD BIENVEILLANT DE LA VILLE DE BRON.....	87
FIGURE 8 : TRAJECTOIRE ORGANISATIONNELLE DE L'ASVEL ATHLETISME EN ACCORD AVEC LA VILLE DE VILLEURBANNE	88
FIGURE 9: TRAJECTOIRE ORGANISATIONNELLE DE LYON ATHLETISME EN ACCORD AVEC LA VILLE DE LYON	89
FIGURE 10: CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ETUDE.....	160

FIGURE 11 : EXEMPLE DE MISE EN RELATION DANS UNE ANALYSE QUALITATIVE DE CONTENUE PAR THEORISATION ANCREE	231
FIGURE 12 : LE CONSTRUIT LOCAL DE L'ATHLETISME DANS LA METROPOLE LYONNAISE.....	260
FIGURE 13 : LES LOGIQUES QUI SOUS-TENDENT LE REGROUPEMENT DE CLUBS D'ATHLETISME	267
FIGURE 14: LES PRINCIPAUX GROUPES DE FACTEURS DE CONTINGENCES DES CLUBS D'ATHLETISME A L'ORIGINE DE LEURS REGROUPEMENTS	293
FIGURE 15 : ESSAI DE THEORISATION DES REGROUPEMENTS DE CLUBS D'ATHLETISME DE LA METROPOLE LYONNAISE	313
FIGURE 16: DOUBLE STRUCTURE MATRICIELLE ET PYRAMIDALE D'UN CLUB MAITRE.	320
FIGURE 17 : ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITE CULTURELLE D'UN CLUB FUSIONNE	323
FIGURE 18 : REPRESENTATION DE L'IDENTITE CULTURELLE AU SEIN D'UN CLUB MAITRE : UNE IDENTITE MULTICULTURELLE.....	324
FIGURE 19 : LES NIVEAUX D'INFLUENCE DE LA LATITUDE MANAGERIALE DES DIRIGEANTS DE CLUBS D'ATHLETISME.....	329
FIGURE 20 : ELEMENTS RENTRANTS DANS LA FIXATION DU COUT DE LA LICENCE PAR LE CLUB D'ATHLETISME.....	334
FIGURE 21: UNE REPRESENTATION DU TERRITOIRE D'UN CLUB D'ATHLETISME	361
FIGURE 22 : UNE REPRESENTATION DU TERRITOIRE DE LYON ATHLETISME.....	363
FIGURE 23: UNE REPRESENTATION DU TERRITOIRE « REEL » DE L'ASVEL ATHLETISME	368
FIGURE 24 : REPRESENTATION DU TERRITOIRE FICTIF DE L'ESL ET CELUI CLOISONNE DE SES SECTIONS LOCALES.	371

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: NOMBRE DE CLUBS D'ATHLETISME DU COMITE D'ATHLETISME DU RHONE (CAR) ET LEURS CARACTERISTIQUES EN NOMBRE DE LICENCIES DURANT LES ANNEES 2013, 2014 ET 2015.....	44
TABLEAU 2 : LISTE DES CLUBS D'ATHLETISME DU GRAND LYON SAISON 2013/2014	62
TABLEAU 3 : RECAPITULATIF DES PRINCIPALES THEORIES QUI SE SONT PLUS OU MOINS RAPPROCHEES DE NOTRE OBJET D'ETUDE, LE REGROUPEMENT DE CLUBS D'ATHLETISME ET LES MOTIFS DU CHOIX DE CERTAINES D'ENTRE-ELLES.....	142
TABLEAU 4: LISTE DE CLUBS D'ATHLETISME APPROCHES DANS LE CADRE DE NOTRE RECHERCHE.	168
TABLEAU 5 : LISTE DES PERSONNES AYANT ACCEPTE AU MOINS UN ENTRETIEN FORMEL.	171
TABLEAU 6 : QUELQUES ELEMENTS DE DIFFERENCIATION THEORISATION ANCREE-GROUNDED THEORY.....	217
TABLEAU 7 : JEUX D'INTERETS ET DE POSITIONNEMENT DES PRINCIPAUX ACTEURS AUTOUR DE L'AVENEMENT DES REGROUPEMENTS	237

TABLEAU 8 : JEUX DE POUVOIR ENTRE ACTEURS AU SEIN D'UNE FUSION	242
TABLEAU 9 : JEUX DE POUVOIR ENTRE ACTEURS AU SEIN D'UNE ENTENTE DE CLUBS D'ATHLETISME.....	248
TABLEAU 10 : INFLUENCE DE LA MODERNISATION DE LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME SUR LA FORTE PROPENSION ACTUELLE DES CLUBS A SE REGROUPER.....	284
TABLEAU 11: EFFECTIF ET ORIGINE DES MEMBRES ACTUELS DU COMITE DIRECTEUR DE LYON ATHLETISME.....	318
TABLEAU 12: ETAPES DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE ET CULTURELLE D'UNE ENTENTE DE CLUBS.....	325
TABLEAU 13: ETAPES DE LA TRANSFORMATION CULTURELLE ET STRUCTURELLE D'UN CLUB APRES FUSION.....	326
TABLEAU 14: GESTION DU POUVOIR SUR LA PART FIXE PAR LA FFA.....	333
TABLEAU 15 :ETUDE COMPARATIVE DES REGROUPEMENTS ENTRE CLUBS D'ATHLETISME ET ENTREPRISES : ASPECTS HISTORIQUES ET DESCRIPTIFS.....	382
TABLEAU 16 : ETUDE COMPARATIVE DES REGROUPEMENTS ENTRE CLUBS D'ATHLETISME ET ENTREPRISES : ASPECTS COMPREHENSIFS ET EXPLICATIFS.....	385

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DU NIVEAU DE PRATIQUE DE L'ESL DEPUIS 2008	56
GRAPHIQUE 2: PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE CLUBS D'ATHLETISME EN 2013.....	159
GRAPHIQUE 3 :EVOLUTION PART VARIABLE ENTRE 2014 ET 2016.....	336
GRAPHIQUE 4:AUGMENTATION PART FIXE ENTRE 2013 ET 2016.....	337
GRAPHIQUE 5:AUGMENTATION DU COUT DE LA LICENCE ENTRE 2013 ET 2016 DANS LYON ATHLETISME.....	338
GRAPHIQUE 6: COMPARAISON MONTANT DES LICENCES DANS L'ASUL BRON ET PIERRE BENITE, DEUX SECTIONS LOCALES DE L'ESL.....	340

LISTE DES CARTES

CARTE 1 :DISPOSITION GEOGRAPHIQUE DE LA PLUS PART DES CLUBS D'ATHLETISME DE LA METROPOLE LYONNAISE.....	52
CARTE 2: PRESENTATION DES TERRITOIRES DE CERTAINS CLUBS AVANT LEUR REGROUPEMENT OU LEUR RENTREE DANS UN QUELCONQUE REGROUPEMENT.....	374
CARTE 3 :REPRESENTATION DU TERRITOIRE FICTIF/REEL DE CLUBS D'ATHLETISME DE LA METROPOLE LYONNAISE APRES LEUR REGROUPEMENT OU LEUR RENTREE DANS UNE FORME QUELCONQUE DE REGROUPEMENT	375

TABLE DES ANNEXES

Table des ANNEXES

Table des ANNEXES.....	410
ANNEXES.....	414
ANNEXES 1 : LES GUIDES D'ENTRETIEN	414
Annexe 1-1 : Premier entretien avec Jame	414
Annexe 1-2 :Deuxième entretien avec Jame.....	417
Annexe 1-3 : Entretien avec Jemia.....	422
Annexe1-4 : Entretien avec Viquie	426
Annexe 1-5 : Entretien avec Pamin.....	429
Annexe 1-6 : Premier entretien avec Syrey	435
Annexe 1-7 : Deuxième entretien avec Syrey	439
Annexe 1-8 : Entretien avec Yan.....	442
Annexe 1-9 : Entretien avec Kata	445
Annexe 1-10 : Entretien avec Ronelie	448
ANNEXES 2 : LES ENTRETIENS-RETRANSCRIPTION	451
Annexe 2-1 : Premier entretien avec Jame (12/08/2013) à Gerland, durée 36min.	451
Annexe 2-2 : Entretien avec M. Jemia (entretien effectué le 18/11/2013 au stade RENE DUBOT, Tassin la demi-lune. Durée : 1h17)	459
Annexe 2-3 : entretien avec Viquie (1h 02min) ce 10/04/2014 à St Pierre (Vaise-Lyon).....	476
Annexe 2-4 : Entretien avec Pamin ASVEL (effectué le 11/01/2014 à Bellecour-Lyon).....	490
Annexe 2-5 : Deuxième entretien avec Jame 12/03/2014, à Parilly-stade du Rhône (48 min)	513
Annexe 2-6 : Premier entretien avec Syrey 10/10/ 2013 à Bron, 1h.....	528
Annexe 2-7 : Deuxième entretien avec Syrey 11/05/2014 à Bron, 1h.	543
Annexe 2-8 : entretien avec Yan 17/06/2014 à Parilly-stade du Rhône (32 min)	556
Annexe 2-9 : entretien avec Kata 18/12/2013 à Bron, 30min	566
	410

Annexe 2-10 : entretien avec Ronelie 30/04/2014 à la Doua-Lyon1, 43 min.....	572
ANNEXE 3 : ANALYSE DES INTERVIEWS	583
ENTRETIEN AVEC Jame	583
Première étape : Analyse phénoménologique	583
2° étape : Définition des catégories	586
Entretien avec M. Jemia Président de club d’athlétisme, membre du Comité d’Athlétisme du Rhône,	590
Première étape : analyse phénoménologique	590
Deuxième étape : Définition des catégories	596
ENTRETIEN AVEC Pamin, 1h15	603
Première étape : analyse phénoménologique	603
Deuxième étape : définition des catégories	610
DEUXIEME ENTRETIEN AVEC Jame	620
Analyse phnéoménologique.....	620
Définition des catégories	626
Premier ENTRETIEN avec Syrey	634
Analyse phénoménologique.....	634
Définition des catégories	638
Deuxième entretien avec Syrey	643
Analyse phénoménologique.....	643
Définition des catégories	648
ENTRETIEN AVEC Yan	657
Analyse phénoménologique.....	657
Définition des catégories	661
ENTRETIEN AVEC Kata	663
Analyse phénoménologique.....	663
ENTRETIEN avec Ronlie	665
Analyse phénoménologique.....	665
3° étape AFFINEMENT+INTEGRATION DES CATEGORIES	666
PRESENTATION DES REGROUPEMENTS	666

Positionnement des acteurs du regroupement de clubs (orientation organisationnelle du club d'athlétisme par les acteurs).....	669
Les regroupements en détail :	671
l'entente de clubs	671
La fusion de clubs	674
La vie du club après le regroupement	674
Impact du regroupement sur la résolution des problèmes quotidiens du club d'athlétisme ..	678
4^e étape RECHERCHE DE LIENS ET MISE EN RELATION	679
5^e étape MODELE et THEORISATION.....	681
ANNEXES 4 : COUPURES DE PRESSES (LE PROGRES et L'EQUIPE) AUTOUR DE L'entente ET fusion d'ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	681
ANNEXES 4-1 : Le Progrès du 15 septembre 2000	682
ANNEXES 4-2 : Le Progrès du 12 septembre 2001	683
ANNEXES 4-3 : Le Progrès du 8 juillet 2002	685
ANNEXES 4-4 : Le Progrès du 20 mai 2002.....	687
ANNEXES 4-5 : Le Progrès du 5 septembre 1999	689
ANNEXES 4-6 : Le Progrès du 14 novembre 2002	691
ANNEXES 4-7 : Le Progrès du mardi 1 ^{er} février 2005.....	694
ANNEXES 4-8 : Le Progrès du 29 novembre 2006	695
ANNEXES 4-9 : Le Progrès du 12 janvier 2007	697
ANNEXES 4-10 : Le Progrès du 6 mai 2007.....	699
ANNEXES 4-11 : Le Progrès du 29 juin 2007	700
ANNEXES 4-12 : Le Progrès du 26 décembre 2007.....	702
ANNEXES 4-13 : Le Progrès du 31 janvier 2008.....	704
ANNEXES 4-14 : L'Equipe du 12 décembre 2008	705
ANNEXES 4-15 : Le Progrès du 22 novembre 2009	710
ANNEXES 4-16 : Le Progrès du 16 octobre 2010	712
ANNEXES 4-17 : Le Progrès du 10 mai 2015.....	713
	412

ANNEXES 4-18 : Le Progrès du 17 octobre 2009	714
ANNEXES 4-20 : Le Progrès du 14 octobre 2014	716
ANNEXES 4-21 : Le Progrès du 28 septembre 2002	717
ANNEXES 4-22 : Le Progrès du 11 mai 2015.....	718
ANNEXES 4-23 : Le Progrès du 3 mai 2014.....	720
ANNEXES 4-24 : Le Progrès du 4 décembre 2014	721
ANNEXES 4-25 : Le Progrès du 25 mai 2015.....	723
ANNEXES 4-26 : Le Progrès du 15 mai 2015.....	724
ANNEXES 4-27 : Le Progrès du 27 janvier 2015.....	726
ANNEXES 4-28 : Le Progrès du 19 octobre 2014	727
ANNEXES 4-29 : Le Progrès du 28 septembre 2007	728
ANNEXES 4-30 : Le Progrès du 3 septembre 2013	729
ANNEXES 4-31 : Le Progrès du 29 novembre 2006	731
ANNEXES 5 : PV Commission statuts et règlements FFA de janvier à novembre 2013	733
ANNEXES 6 : REGLEMENTS GENERAUX (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015).....	748
ANNEXES 7 : CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2014/2015.....	765
ANNEXES 8 : STATUTS FFA.....	765
ANNEXES 9 : GUIDE DES CLUBS	765
ANNEXES 10 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS 2015	765
ANNEXES 11 : CONVENTION UTILISATION STADE DU RHONE.....	765
Annexes 12 : ASSISES TECHNIQUES DES CLUBS samedi 6 décembre 2014	766
ANNEXES 13 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE LYONNAISE	767
ANNEXES 14 : ENQUETES SUR LES FRAGILITES DES ASSOCIATIONS	784
ANNEXES 15 : CIRCULAIRE FINANCIERE 2013.....	784
ANNEXES 16 : CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2015/2016.....	784
ANNEXES 17 : CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2014/2015.....	784

ANNEXES

ANNEXES 1 : LES GUIDES D'ENTRETIEN

Annexe 1-1 : Premier entretien avec Jame

GUIDE premier ENTRETIEN AVEC Jame 12/08/2013

Présentation de Jame

*Statut social, *au sein du club, *arrivée au club, *nombre de clubs connus

Organisation de l'ASPTT avant l'Entente Grand Lyon

*statut de l'ASPTT Athlétisme, *origine ressources financières, *salariés, *bénévoles

Rapprochement vers l'ASU Bron et création de l'Entente Grand Lyon

*mobiles du rapprochement de l'ASU Bron, * mobiles du choix d'une entente, *mise en place de l'Entente Grand Lyon, * organisation au sein de l'Entente Grand Lyon, *causes de l'échec de l'Entente Grand Lyon,

Avantages/inconvénients d'un regroupement

*avantages/inconvénients d'une fusion, *avantages/inconvénients d'une entente

Premier entretien avec Jame : Bonjour M. Jame, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon1. Je prépare une thèse de doctorat autour de l'organisation des associations sportives, notamment les regroupements de clubs d'athlétisme. Permettez-moi de vous rassurer que tout ce qui sera dit ici, sera non seulement utilisé dans le cadre strict de mes recherches, mais restera confidentiel. Vous êtes depuis un bon bout dans le milieu de l'athlétisme, vous avez été à l'ASPTT Lyon, vous avez suivi, sans exagération, toutes les

transformations que ce club a connu, l'entente avec l'ASU Bron, le départ du sponsor principal (les postes et télécommunications) et la fusion avec le LOU Athlétisme pour former Lyon Athlétisme, club pour lequel vous défendez actuellement les couleurs. Fort de cette expérience, vous avez été sollicité pour cet échange, afin de la partager, autour des fusions et ententes de clubs, conformément au guide d'entretien qui vous est parvenu.

Thèmes	Questions ouvertes	relances	Réponses attendues
Organisation du club avant le regroupement	Pouvez-vous nous parler de l'organisation de l'ASPTT avant son entente avec l'ASUB Bron ?	-quel était le statut de l'ASPTT avant l'entente ? -quelles étaient les ressources financières de l'ASPTT avant l'entente ? -le club employait-il un ou des salariées ? qui s'en chargeait -les bénévoles étaient-ils suffisant ? de quelles couches sociales provenaient-ils ?	-club d'athlétisme section sportive d'un club omnisport, aux ressources financières et humaines suffisantes - poste, ville de Lyon et éventuellement d'autres sponsors -emploi de salarié pris en charge par la poste -les bénévoles, employés temporairement mis en disposition du club, le temps d'une manifestation
Rapprochement vers un regroupement	Pouvez-vous nous donner les raisons qui amènent l'ASPTT à se rapprocher de l'ASU Bron pour une entente, la mise en place et le fonctionnement de cette nouvelle entité ?	-concrètement, qu'est-ce qui pousse votre club vers une entente ? -pourquoi avoir choisi une entente ? - pouvez-vous nous raconter la mise en place de cette entente ? -racontez-nous le fonctionnement interne au sein de l'entente Grand Lyon -pouvez-vous revenir sur les causes de l'échec de l'entente Grand Lyon ?	-diminution des ressources financières, diminution de l'apport du sponsor -faire face aux difficultés financières tout en sauvegardant l'identité du club -consultations, élaboration du code de fonctionnement, présentation aux différentes AG pour approbation -chacun évolue en autonomie financière et administrative, se retrouvent pour les compétitions et certaines réunions

			importantes pour le club -pas de sentiment véritable de former « un », beaucoup plus de sentiment de concurrence que de collaboration
Les pour et les contres d'un regroupent	Pouvez-vous nous parler des avantages et inconvénients d'un regroupement ?	-Pourquoi une entente avec l'ASU Bron au lieu d'une fusion ? -Pourquoi une fusion avec le LOU au lieu d'une entente ?	-préservé identité et culture, autonomie, pas de sentiment d'appartenance -formation d'une entité unique, pas de doublon sur le plan administratif, défendre un même maillot, les mêmes couleurs

Annexe 1-2 :Deuxième entretien avec Jame

GUIDE deuxième **ENTRETIEN avec Jame** 19/03/2014

Présentation de l'ASPTT

*commune d'appartenance, *lieu des installations, *encadrement technique, *disciplines phares, *l'ASPTT et la mutualisation des ressources

Organisation de l'ASPTT

*origine ressources humaines, *origine ressources financières, *relation avec la mairie, *organigramme, *fonctionnement par rapport à l'omnisport

Rapprochement vers le LOU Athlétisme

*les mobiles du choix d'une fusion et non plus une entente, *le choix du LOU et non un autre club,

Mise en place de la fusion ASPTT-LOU et création de Lyon Athlétisme

*déroulement de la création de Lyon Athlétisme, *mise en place du tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme, *choix du tout premier bureau

Soutien de la ville de Lyon

*les raisons du soutien de la ville de Lyon,

Evolution des structures administratives et ressources financières après la création de Lyon Athlétisme

*évolution du comité directeur, *devenir des anciens membres du comité directeur, *évolution des ressources financières Lyon athlétisme

Evolution des relations humaines au sein de Lyon Athlétisme

* en début de fusion, *des années après la fusion, *causes de cette évolution

Deuxième entretien avec Jame : Bonjour M. Jame, je reviens vers vous comme initialement prévu dès le premier entretien. Justement, à ce jour de mon enquête, les thèmes soulevés à travers le guide d'entretien que je vous ai fait parvenir n'ont pas encore été abordés, et, vous semblez être l'une des rares personnes à pouvoir nous en dire davantage, étant entendu que vous avez été à l'ASPTT tout d'abord en tant qu'athlète, dirigeant et encadrant. De plus, vous avez vécu toute la trajectoire organisationnelle de l'ASPTT, jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, après la création de Lyon Athlétisme, fusion entre LOU et l'ASPTT. Pour ces raisons, nous sommes revenus vers vous, échanger, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Je vous rassure une fois de plus que la confidentialité reste de mise et que les données de notre échange ne serviront qu'à nos travaux de recherches.

Thèmes	Question ouverte	Relances	Réponses attendues
Présentation de la structure	Pouvez-vous nous présenter l'ASPTT Lyon ?	<ul style="list-style-type: none"> -quelle était sa commune d'appartenance ? -où se trouvait votre site d'entraînement ? -et votre encadrement technique ? -quelles étaient les disciplines phares du club ? -l'ASPTT faisait-elle déjà recours à une quelconque mutualisation des ressources ? -si non, pourquoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Lyon 7^e -Saint Priest -des entraîneurs qualifiés et compétents -périodique, en fonction de générations d'entraîneurs et d'athlètes -pas du tout avant l'entente Grand Lyon -club aux moyens financiers et humains suffisants
Organisation du club avant le regroupement	Pouvez-vous nous parler de l'organisation de l'ASPTT en général ?	<ul style="list-style-type: none"> -son organisation au sein de l'omnisport -quel était son organigramme ? -et des relations avec la mairie ? -origine ressources humaines -que savez-vous de l'origine des ressources financières ? 	<ul style="list-style-type: none"> -autonomie sur le plan sportif, encadré par l'omnisport sur le plan financier -organigramme classique en interne (AG, CD, bureau, responsables par spécialité) chapoté par l'administration de l'omnisport -bonnes relations avec la mairie de Lyon 7^e et celle de Saint Priest -bénévoles circonstanciels en provenance de la poste -Lyon 7^e, Saint Priest, poste, sponsor, partenaire
Rapprochement vers un regroupement	Pouvez-vous nous parler des mobiles qui conduisent l'ASPTT à fusionner avec le LOU, et	-bref rappel de la situation économique de l'ASPTT avant la fusion ?	-baisse continue des subventions, diminution considérable de l'apport financier du principal

	pourquoi le LOU et non un autre club ?	-pourquoi une fusion et non plus une entente ? -pourquoi fusionner avec le LOU ?	partenaire financier, perte imminente d'infrastructures -éviter les inconvénients d'une entente -volonté de la ville de Lyon, LOU athlétisme en difficultés en train de déposer le bilan
Mise en place d'un regroupement et création d'un nouveau club	Comment s'est déroulée la création de Lyon Athlétisme sur la base d'une fusion ASPTT-LOU ?	-quelles sont les étapes de la création de Lyon Athlétisme ? -parlez-nous de la constitution du tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme -comment s'est déroulé le choix du tout premier bureau ? -l'adhésion des membres pour le projet de fusion a-t-elle été totale ?	-concertations entre les deux parties, élaboration des statuts, présentation du projet à chaque AG pour adoption, puis création du club -nombre équitable de membres en provenance des deux clubs -l'expérience et l'alternance des postes ont guidé la constitution du tout premier bureau -pas du tout, il y a toujours des pertes
Soutien de la ville	Pouvez-vous justifier le soutien que la ville porte à ce projet de création de Lyon Athlétisme ?	-la ville de Lyon avait-elle été consulté avant votre fusion ? -d'après vous pourquoi serait-elle favorable à votre fusion ?	-oui -projet rentrant dans le développement de la pratique sportive et celle des infrastructures de la ville de Lyon
Evolution des structures administratives et financières après le regroupement	Parlez-nous de l'évolution des structures administratives et financières de Lyon Athlétisme	-pouvez-vous revenir sur l'évolution du comité directeur actuel de Lyon Athlétisme ? -que deviennent ces anciens membres ?	-arrivée de nouveaux membres n'ayant appartenus ni à l'ASPTT, ni au LOU, contre le départ de certains anciens membres, diminution du nombre total de membres, très peu de membres du LOU y sont encore présent

Evolution des relations humaines au sein d'un club regroupé		-quelles sont les provenances des ressources financières actuelles de Lyon athlétisme ?	-les anciens membres s'occupent de leur famille -au-delà des licences, il y a la ville de Lyon, le département et la région, et, bientôt la métropole.
Pouvez-vous partager avec nous votre expérience sur l'évolution des relations humaines au sein de Lyon Athlétisme ?	-les relations humaines ont-elles aussi réussi leur fusion d'un coup ? -pourquoi non ? -comment vous vous comportiez au début de la fusion ? -et par la suite ?		-non -difficile de faire confiance aux inconnus -au début, formation des groupuscules en fonction du club d'origine -disparition progressive de ces groupuscules par la force des départs des anciens et l'arrivée de nouveaux

Annexe I-3 : Entretien avec Jemia

GUIDE d'entretien avec Jemia 18/11/2013

Présentation historique et organisationnelle du club AC Tassin

*historique, spécialités phares, * nombre d'adhérents bénévoles et salariés, * nombre de sections locales, * commune d'appartenance, *subventions reçues, *structure

L'AC Tassin et le regroupement

*forme organisationnelle de l'AC Tassin, *l'idée que vous avez derrière le terme regroupement, *avantages/inconvénients regroupements, *mobiles qui vous amène à rester en évolution solitaire, distant de toute forme de regroupement, *implication des collectivités locales, *positionnement FFA et ses structures déconcentrées

L'AC Tassin et la mutualisation des ressources

*exemples d'actes concrets de mutualisation des ressources

Vie interne du club AC Tassin

*origines ressources financières, *mobilisation de l'encadrement technique, *mobilisation des bénévoles et autres bénévoles,

Difficultés de l'AC Tassin

*sur le plan financier, *évasion d'athlètes, *manque d'engagement des bénévoles, *stratégies mises en places ou envisagées

Présentation de l'interlocuteur

*Statut social, * statut au sein du club

Entretien avec Jemia : Bonjour, M. Jemia, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon 1. Je prépare une thèse de doctorat sur les organisations sportives, notamment, les regroupements de clubs d'athlétisme du Grand Lyon. Et vous, en tant que rare club à évoluer en solitaire, avez été sollicité pour que nous comprenions les mobiles et enjeux de votre position. J'espère que vous avez pris note du guide d'entretien, vous pourrez commencer par le bout que vous voulez. Je tiens tout au moins à vous rassurer du caractère confidentiel de notre échange et que les données recueillies ne serviront qu'aux travaux de recherche que nous menons.

thèmes	Question ouverte	relance	Réponses attendues
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous nous présenter l'AC Tassin sur le plan historique et organisationnel	-pouvez-vous revenir sur l'historique du club ? -quelle est votre commune d'appartenance ? -comptez-vous des sections locales ? -peut-on savoir les spécialités phares du club ? -employez-vous des salariés ? -obtenez-vous des subventions de la mairie? -comment est structuré votre club ?	-éléments historiques du club tels : date et circonstances de création, évolution des installations, -nom de la commune d'appartenance -nombre et nom des sections locales -disciplines pour lesquelles l'AC Tassin excelle -nombre exact de salariés -existence ou non des subventions -organigramme du club

L'AC Tassin et le regroupement	Pouvez-vous nous parler du regroupement des clubs d'athlétisme ?	<ul style="list-style-type: none"> -qu'entendez-vous par regroupement ? -quelle est votre forme organisationnelle ? -peut-on savoir ce qui vous amène à rester pour l'instant distant à toute forme de regroupement ? -quel peut être le degré d'implication des collectivités locales dans ce phénomène ? -quel est le positionnement de la FFA et ses structures déconcentrées ? -quels sont d'après vous, les avantages et inconvénients du regroupement ? 	<ul style="list-style-type: none"> -l'image reflétée par le regroupement -entente, fusion, ou évolution solitaire -la volonté de la mairie, -en faveur ou contre leur éloignement géographique de la ville de Lyon -encadrer, accompagner -fusion : structure unique, pas de doublons, mais perte d'identité et culture -entente : doublons administratifs, manque de solidarité, mais autonomie et conservation identité et culture
L'AC Tassin et la mutualisation des ressources	Faites-vous recours à la mutualisation des ressources ?	<ul style="list-style-type: none"> -quelles ressources mutualisez-vous et à quelle fréquence ? -peut-on avoir quelques exemples concrets ? 	<ul style="list-style-type: none"> -financières, humaines, occasionnellement ou fréquemment -exemple concret de mutualisation de ressources avec un ou plusieurs clubs
Vie interne du club	Pouvez-vous nous parler de la mobilisation des ressources dans l'AC Tassin ?	<ul style="list-style-type: none"> -d'où proviennent vos ressources financières ? -que faites-vous pour avoir le nombre nécessaire de bénévoles par compétition ? -que faites-vous pour fidéliser vos entraîneurs ? 	<ul style="list-style-type: none"> -licences, buvettes, subventions -engager un nombre d'athlètes au prorata du nombre de bénévoles, engager tous les athlètes et subir l'amende de la FFA -rien de particulier, frais de déplacements, équipements sportifs,
	Pouvez-vous nous parler des difficultés de l'AC Tassin ?	<ul style="list-style-type: none"> -au niveau des ressources financières -arrivez-vous à conserver vos meilleurs athlètes en clubs ? si non -pourquoi vont-ils ailleurs ? -y a-t-il assez de candidats lors du renouvellement des organes dirigeants ? Peut-on savoir pourquoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> -diminution des subventions -non, oui, -retrouver un grand club, un entraîneur plus compétent -non -manque d'engagement des bénévoles

		-comment êtes-vous porté à la tête du club ?	-cooptation, élection démocratique
--	--	--	------------------------------------

Annexe1-4 : Entretien avec Viquie

GUIDE d'ENTRETIEN avec Viquie 10/04/2014

Présentation du LOU Athlétisme

*historique, *difficultés traversées par le Lou, *nombre d'athlètes, *subventions,

Votre accession à la tête du club LOU Athlétisme

*mode d'accession, *l'environnement économique et relationnel du club, *état de lieux du club au moment de votre prise de fonction à la tête de ce club, *organigramme de l'époque, *stratégies mises en place

Rapprochement de l'ASPTT pour une fusion et création de Lyon Athlétisme

*les mobiles de ce rapprochement, *étapes de la mise en place de la fusion

Vie du club après la fusion

*les petits plus de cette fusion, *ce qui reste à améliorer au sein de cette fusion

Une idée sur votre perception de la mise en commun des ressources

*le sens de cette expression

Entretien avec Viquie : Bonjour, je suis Laurent NKODO SAMBA, doctorant à l’UFR STAPS Lyon1. Je mène une recherche sur les regroupements de clubs d’athlétisme du Grand Lyon, qui rentre dans le cadre de la préparation d’une thèse de doctorat. Et vous, à travers votre expérience en tant que dirigeant de club, et surtout ayant assisté à une fusion de clubs, nous avons souhaité échanger avec vous pour partager votre expérience. Je commencerai par vous remercier d’avoir honoré à ce rendez-vous, qui vous oblige à rompre d’avec votre repos, pour tant mérité après une carrière professionnelle pleine. Cependant, notre échange me permettra certainement, de glaner quelques informations autour de l’athlétisme lyonnais et notamment, sur les regroupements de clubs d’athlétisme. Je tiens à vous rassurer sur la confidentialité de notre échange et sur l’usage strictement académique des données de cet échange. Vous avez reçu le guide d’entretien, vous avez la latitude d’aborder les thèmes selon votre préférence

Thèmes	Question ouverte	Relance	Réponses attendues
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous partager avec nous, ce que vous savez de l’historique du LOU, ce club centenaire ?	-Son statut à sa création ? -les péripéties du LOU ?	-section d’athlétisme d’un club omnisport centenaire -difficultés liées à l’éclatement des clubs omnisports, conséquence de l’inégal développement des pratiques au sein de l’omnisport et de la rareté des financements
L’accession à la tête d’un club d’athlétisme et vie du club avant le regroupement	Pouvez-vous nous parler des circonstances qui ont entourées votre montée à la tête du LOU Athlétisme et de la vie du club juste après votre accession ?	-quelle était la situation du club juste avant vous ? -comment avez-vous été choisi ? -quelles sont les ressources humaines à votre disposition ? -quelles stratégies avez-vous entreprises ? - quel était l’Organigramme du club à votre époque ? - quelles étaient les spécialités athlétiques du LOU ? -quelles étaient les ressources financières du LOU Athlétisme ?	-déchirure interne conséquence de celles de l’omnisport -cooptation, démocratiquement -12 entraîneurs dont 1 seul breveté -formation et défraiement des entraîneurs -classique : AG, CD, Bureau, entraîneurs par spécialité et une école d’athlétisme -classique : lancers, courses, sauts horizontaux.

La marche vers un regroupement	Pouvez-vous nous parler des mobiles qui vous poussent à rejoindre l'ASPTT Athlétisme pour une fusion ?	-qu'est-ce qui vous pousse vers une fusion ? -quelle a été la démarche suivie ?	-raisons financiers, dépôt de bilan, accord de la ville de Lyon -concertations des deux parties, rédaction des statuts, présentation du projet à l'AG de chaque club pour validation, création administrative du club
La vie du club après la fusion	Pouvez-vous partager avec nous, l'expérience que vous avez eue du nouveau club Lyon Athlétisme ?	-quel a été votre fonction au sein de Lyon Athlétisme ? -quelles sont les difficultés que cette fusion avait pu régler ? -quelles sont les difficultés que cette fusion n'a pas pu régler à ce jour ? -quel sens prêtez-vous à l'expression mise en commun des ressources ? -sur le plan sportif, quelle a été cette complémentarité entre le LOU et l'ASPTT ?	-membre du Comité Directeur -assurer la survie de l'athlétisme lyonnais en attirant le soutien de la ville de Lyon, augmentation du nombre de licenciés et du niveau de pratique -les problèmes financiers et de management -mise en commun des ressources dans le sens d'une complémentarité sportive - l'ASPTT amène des lanceurs, le LOU, les infrastructures et l'entrée dans la ville de Lyon

Annexe I-5 : Entretien avec Pamin

GUIDE d'ENTRETIEN avec Pamin 11/01/2014

Présentation du club ASVEL historique et trajectoire organisationnelle

* ASVEL, *fusion avec le VLAC, *mobiles de cette fusion, *développement du club ASVEL en interne et externe

L'ASVEL (entente absorption ASVEL-CAMN-MIRIBEL)

* difficultés rencontrées et étapes de la mise en place, *particularités de cette forme d'entente, *influence de l'omnisport sur l'ASVEL

Avantages/inconvénients des regroupements

*place du regroupement dans le développement d'un club d'athlétisme, *avantages/inconvénients ententes, *avantages/inconvénients fusions, *différence entre ESL et ASVEL

Les problèmes des clubs d'athlétisme

*origine principale, *la professionnalisation, *la cohabitation entre bénévoles et salariés, *l'influence de la FFA.

Entretien avec Pamin : Bonjour, M. Pamin, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon 1. Je prépare une thèse de doctorat sur les organisations sportives et notamment sur les regroupements de clubs d'athlétisme. Vous avez été fondateur du VLAC, initiateur de la création de l'ASVEL athlétisme, puis de la fusion entre le VLAC et la section athlétisme de Villeurbanne, président de l'ASVEL athlétisme jusqu'en 2012 et président d'honneur de l'ASVEL athlétisme, ..., j'espère n'avoir rien oublié. C'est pour partager votre forte expérience que nous nous sommes rapprochés de vous afin d'obtenir un échange, bien sûr, allant dans le sens d'enrichir et de compléter les informations à notre possession. Je vous garantis tout au moins de la stricte confidentialité de cet échange et surtout, de l'usage strict des données de notre échange dans le cadre de nos recherches académiques.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses attendues
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous nous parler de la trajectoire organisationnelle de l'ASVEL ?	<ul style="list-style-type: none"> -quel est le statut de l'ASVEL Athlétisme à sa création ? -statut du VLAC avant d'être absorbé par l'ASVEL ? -Quels sont les mobiles de l'absorption du VLAC par l'ASVEL ? -comment s'est par la suite développé l'ASVEL ? -à quoi correspondrait le développement interne de l'ASVEL ? -à quoi correspondrait le développement externe de l'ASVEL ? 	<ul style="list-style-type: none"> -section sportive du club omnisport ASVEL -club d'athlétisme pour vétérans, spécialisé en course sur route -volonté de la ville de Villeurbanne de développer l'ASVEL Athlétisme petit club jusque-là d'une dizaine de personnes -en interne et externe -partenariats avec diverses structures de la ville de Villeurbanne, formation entraîneurs et animation de la ville

Développement du club	Parlez-nous de la mise en place de l'entente entre l'ASVEL le CAMN et MIRIBEL	<ul style="list-style-type: none"> -Quelles sont les principales difficultés rencontrées ? -à quoi avait tenu le déclic ? -quelles sont les particularités de cette forme d'entente ? -quelle est l'influence de l'omnisport sur la section d'athlétisme ? 	<ul style="list-style-type: none"> -entente avec le CAMN et MIRIBEL -blocage du processus par certains responsables de clubs qui n'en voulaient pas -le déclic était venu du départ de ces personnes de la tête du club -le nom est celui de l'une des sections locales, perte momentanée de l'identité par les autres sections locales à travers la perte du nom, par contre, préservation de son autonomie à travers la préservation de l'identité d'association: c'est une entente-absorption. -avec joie, tout comme dans l'ASVEL omnisport -autonomie sur tout ce qui concerne le sport, mais cadrage par l'omnisport du volet financier -concertations pour définir les responsabilités juridiques de chaque section locale, rédaction des statuts, présentation du projet à l'ASVEL omnisport pour approbation -perte du soutien de la ville et des locaux
-----------------------	---	--	---

<p>Le regroupement ses + et ses -</p>	<p>Pouvez-vous nous parler des avantages et inconvénients des regroupements ?</p>	<p>-Quels sont les avantages d'une entente ? -quels sont les inconvénients de l'entente ? -quelle est la place du regroupement dans la vie d'un club ? Et pourquoi le regroupement semble incontournable pour le développement d'un club ? -quels sont les inconvénients d'une fusion ? -quels sont les avantages d'une fusion ? -quelles conditions peut-on réunir pour réussir une fusion ? -quelles différences pouvez-vous établir entre l'ESL et l'ASVEL deux ententes de clubs que vous connaissez bien ? -comment pouvez-vous expliquer cette différence entre ces deux ententes ?</p>	<p>-crédibilité par rapport à des partenaires extérieurs, conservation de l'identité d'association -le mauvais fonctionnement de l'entente est lié à l'être humain -le regroupement est la voie à emprunter pour devenir un grand club -la multitude des spécialités athlétiques, incapacité du club à développer toutes ces spécialités, existence de clubs spécialisés entraînant une complémentarité entre clubs sur le plan sportif -perte d'identité/histoire, niveau 0 comme niveau initial de pratique du nouveau club, quoique pour une absorption, le nouveau club garde le niveau de pratique et le classement le plus élevé des entités fusionnées -dépendent du type de fusion : pour la vraie et bonne fusion, les égos disparaissent, pour la mauvaise ou fusion-absorption, l'un des clubs dicte sa loi -les clubs concernés doivent avoir en interne, de bonnes relations humaines, puis, le faire dans une volonté réciproque de progression</p>
---------------------------------------	---	---	---

			<p>-à l'ESL, la mutualisation des ressources est limitée, les sections locales ne se fréquentent pas assez, se sentent plus en concurrence qu'en collaboration. A l'ASVEL, la mutualisation des ressources est effective, du moins les ressources prévues par les statuts, les entraîneurs et les athlètes travaillent ensemble, indifféremment, des sections locales d'origine, à travers les aires de pratique du club qui leur conviennent.</p> <p>-probablement l'éloignement géographique des sections locales, puis également un fait d'Homme.</p>
Clubs d'athlétisme et difficultés	<p>Pouvez-vous nous parler des problèmes importants que les clubs connaissent les clubs d'athlétisme ?</p>	<p>-pouvez-vous nous donner l'origine principale de ces problèmes ?</p> <p>-pouvez-vous nous citer d'autres problèmes que vivent les clubs d'athlétisme ?</p> <p>-en quoi est-ce que l'influence de la FFA peut-elle être une difficulté pour le club d'athlétisme ?</p> <p>-en quoi est-ce que la professionnalisation peut-elle être considérée comme une difficulté pour le club ?</p>	<p>-problèmes de personnes</p> <p>-la professionnalisation, la cohabitation bénévoles et salariés et l'influence de la FFA</p> <p>-existence de projets conçus sans consulter les clubs, initier des projets coûteux pour les clubs, dérive de certains objectifs</p> <p>-trouver le budget nécessaire pour l'entretien du salarié</p> <p>-demander au salarié de participer aux activités bénévoles et non s'attendre à des heures</p>

		-en quoi est-ce-que la cohabitation salarié-bénévoles peut-elle être une difficulté pour le club ?	supplémentaires détenteur d'un contrat de travail pour ne pas enclencher la colère des bénévoles	quoique
--	--	--	---	---------

Annexe 1-6 : Premier entretien avec Syrey

GUIDE premier ENTRETIEN avec Syrey ASU Bron s/I ESL 10/10/2013

Présentation ESL, historique et évolution des sections locales

*naissance et intégration progressive des sections locales, *sections locales et leur évolution,
*les mobiles qui poussent les sections locales à intégrer l'entente

Présentation ASU Bron, historique et trajectoire organisationnelle

*naissance ASU Bron, *entente avec l'ASPTT, *raisons qui poussent vers cette entente,
*rupture de l'Entente Grand Lyon, *cause de la rupture de l'entente Grand Lyon, *entente
avec l'ESL, *mobile de l'entente avec l'ESL

La communication des clubs d'athlétisme

*état des lieux des moyens de communication, *nécessité d'avoir un personnel pour gérer
cette communication des clubs d'athlétisme

Intérêts d'une entente

*sur le plan purement sportif, *sur le plan de la réglementation, *sur le plan des liens locaux,
*sur le plan de l'autonomie,

Inconvénients fusions

*sur le plan des aires de pratiques, *sur le plan des liens locaux

Difficultés des ententes

*justification de la rareté des bénévoles

Mutualisation concrète des ressources au sein de l'entente

*les sections locales et ce qu'elles mettent à la disposition des autres

Effectivité de la complémentarité sportive

*ce qu'elle en est réellement au sein de l'ESL

Premier entretien avec Syrey : Bonjour Syrey, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon 1. Je prépare une thèse de doctorat sur les organisations sportives et notamment, les regroupements de clubs d'athlétisme. Vous avez été athlète et aujourd'hui dirigeant d'un club sous une entente, du moins qui a suivi une trajectoire organisationnelle particulière. Je suis venu comme prévu, partager votre expérience sur la direction d'un club d'athlétisme en général et sur celle d'un club sous une quelconque forme de regroupement, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Je tiens à vous rappeler le caractère confidentiel de cet entretien et du strict usage des informations que nous recueillons dans le seul cadre de nos travaux de recherches. Par rapport au guide d'entretien reçu, vous pouvez commencer par développer le thème de votre convenance.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses attendues
Présentation historique et organisationnelle du club	Pouvez-vous nous parler de la naissance et de l'évolution de l'ESL ?	-comment est né l'ESL ? -quels sont les mobiles qui poussent ces petits clubs à fédérer autour de Pierre Bénite ? -combien de sections locales compte actuellement l'ESL ? -pouvez-vous nous parler de leur évolution ?	-volonté de grandir du club de Pierre Bénite qui a fini par fédérer autour de lui les petits clubs qui s'y trouvaient à savoir : Francheville et Grigny. C'est par la suite qu'est arrivée Ternay et bien plus tard l'ASU Bron -existence en leur sein d'athlètes de haut niveau, pas d'entraîneur assermenté pouvant les suivre, ces athlètes de haut niveau s'entraînent plutôt à Pierre Bénite -cinq (05) sections locales -évolution de chaque section locale en nombre d'athlètes, certaines ont quasiment doublé à l'instar de Francheville et d'autres ont au pire

			stagné, comme Grigny.
	Pouvez-vous nous parler de l'ASU Bron, notamment sa naissance et l'évolution de sa trajectoire organisationnelle ?	<p>-comment est né l'ASU Bron ?</p> <p>-parler nous de l'évolution de l'ASU Bron</p> <p>-qu'est-ce qui pousse l'ASU Bron à faire une entente avec l'ASPTT ?</p> <p>-quelles sont les causes de la rupture de l'entente avec l'ASPTT ?</p> <p>-qu'est-ce qui pousse l'ASU Bron vers une nouvelle entente, avec l'ESL ?</p>	<p>-d'une fusion entre l'EMS de Bron et l'ASUL soutenue par la ville de Bron</p> <p>-une première entente avec l'ASPTT sous l'entente Grand Lyon, une rupture de cette entente, puis une nouvelle entente avec l'ESL</p> <p>-raisons purement sportives, notamment, la complémentarité</p> <p>-manque de financement sur le club maître, écart financier considérable entre clubs, approche de vie différente, volonté politique de la ville de Lyon</p> <p>-l'envie de grandir, évoluer dans un grand club et évoluer en niveau de pratique</p>
L'entente de clubs d'athlétisme	Quel était l'intérêt de l'ASU Bron à rentrer dans l'ESL ?	<p>- sur le plan sportif et de la réglementation</p> <p>-sur le plan des liens locaux ?</p> <p>-sur le plan de l'autonomie ?</p> <p>-êtes-vous satisfait de cette complémentarité sportive au sein de l'ESL ?</p>	<p>-la mutualisation des ressources humaines et matérielles pour une complémentarité sportive</p> <p>-préservation du soutien local</p> <p>-préservation de l'autonomie administrative et financière</p> <p>-pas du tout, il manque toujours des lanceurs</p>

	Quels sont les difficultés d'une entente ?	-comment peut-on expliquer le manque de bénévoles ?	-diversification des pratiques et compétitions, organisation simultanée de différentes compétitions à des lieux différents, bénévoles hyper sollicités et bénévoles prêts à aider pour du court terme et non du long terme
	Pouvez-vous nous donner quelques exemples de mutualisation concrète de ressources au sein de l'ESL ?	-que mettez-vous concrètement à la disposition de Pierre Bénite ? -que met Pierre Bénite à la disposition de Bron ?	-la piste d'athlétisme, où vient travailler leur entraîneur de sprint -entraîneur de saut en hauteur
La vie du club d'athlétisme	Pouvez-vous nous parler de la communication des clubs d'athlétisme ?	-que veut dire mieux communiquer pour un club ? -pouvez-vous faire un état des lieux des moyens de communications des clubs ? -pourquoi sont-ils très peu exploités ? -faudrait-il un salarier pour assurer la communication du club ? -pour quoi ça coince-t-il ? -le club d'athlétisme est-il obligé de faire usage des NTIC ?	-gérer le site internet, créer et gérer un compte Facebook, gérer les relations presse -moyens de communications très nombreux, très peu exploités -personne pour faire toutes ces choses, les bénévoles n'ont pas assez de temps -oui -le club n'a pas assez de moyens pour en recruter -oui cela fait partie du projet de modernisation des clubs engagés par la FFA

Annexe 1-7 : Deuxième entretien avec Syrey

Guide deuxième entretien avec Syrey s/l ESL ASU Bron 11/05/2014

Forme de regroupement lors de la création de l'ASU Bron

*pourquoi ASU Bron au lieu de ASUL Bron, plus de EMS

Description de l'environnement sportif lors de votre entente avec l'ASPTT

*forme organisationnelle autour de vous, *d'éclic vous ayant convaincu à former une entente

L'Entente Grand Lyon

*retombées

La place des moyens financiers suffisants dans une entente

*ce que l'on peut y faire

Autres avantages de l'entente

Le projet d'entente

*mise en place, *mutualisation des ressources en interne et externe, *motivation des bénévoles

L'entente et la résolution des problèmes du club

*capacité de l'entente à résoudre les problèmes du club, *résolution des problèmes du club au sein d'une entente

Deuxième entretien avec Syrey : Bonjour M. Syrey. Je reviens vers vous, solliciter un nouveau partage de votre expérience sur l'organisation des clubs d'athlétisme. Cette fois-ci, je souhaite partager avec vous, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir, la trajectoire organisationnelle de l'ASU Bron, avantages et inconvénients des regroupements entre autres. Notre premier contrat sur la confidentialité de notre échange reste valable.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses attendues
Organisation du club d'athlétisme	Pouvez-vous nous parler de la forme de regroupement ayant donné naissance à l'ASU Bron ? Pouvez-vous nous parler des formes organisationnelles les plus en vue autour de vous après la création de l'ASU Bron ?	-ASU Bron c'est EMS Bron + ASUL pourquoi le L et EMS disparaissent du nom final ? -comment s'organisaient les clubs autour de vous ? -votre environnement vous aurait-il influencé à vous rapprocher de l'ASPTT ? -et l'autre partie ? -quelles ont été les retombées de l'Entente Grand Lyon ?	- c'est une fusion-création, Lyon a disparu au profit de Bron -le regroupement -en partie -c'est la complémentarité sportive mise en évidence par la compétition d'Annecy où l'ASPTT et l'ASU Bron ont alterné les deux premières places tout au long de la compétition -montée en division supérieure de pratique chez les filles
L'entente de clubs	Pouvez-vous nous parler de l'entente selon ses avantages/inconvénients, sa mise en place et sa capacité à résoudre les problèmes du club	-quels sont les avantages d'une entente ?	-mettre en place à travers la mutualisation des ressources, des choses qu'on aurait pu faire tout seul : créer un emploi, lancer une nouvelle compétition, avoir le poids auprès des collectivités territoriales pour négocier l'obtention de nouvelles structures, avoir le

				<p>pour négocier et décrocher un nouveau sponsor</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'entente regroupe des structures particulières, diversifiées et autonomes, chacune ayant ses spécificités, l'entente ne vient pas mettre à plat ces différences entre sections locales -localement -concertations, élaboration des statuts définissant les obligations de chaque section locale, présentation à chacune des AG des clubs concernés, pour approbation, création officielle du club -plus facilement avec les sections locales d'une même entente, mais aussi avec des clubs extérieurs, éventuels concurrents -frais de déplacement, équipements sportifs, montants et la qualité dépendent des moyens financiers de chaque section locale -le paquage offert aux athlètes, tout comme les niveaux de pratique et le nombre d'athlètes à motiver dépendent de chaque section locale -leur motivation dépend en qualité et en quantité des moyens de chaque section locale
	<p>L'entente de clubs suffit-elle pour résoudre tous les problèmes du club d'athlétisme ?</p>	<p>-comment comprendre que l'entente ne puisse pas résoudre tous les problèmes ?</p> <p>-comment entrevoyez-vous la résolution des problèmes au sein d'une entente ?</p>	<p>-Comment se met en place une entente ?</p> <p>-avec qui une section locale peut-elle mutualiser ses ressources ?</p>	
	<p>Pouvez-vous nous parler de la mise en place du projet d'entente ?</p>			
La vie du club	<p>Parler nous de la mobilisation des ressources humaines au sein de l'ESL</p>	<p>-comment fidélisez-vous vos encadrants ?</p> <p>-comment motivez-vous vos athlètes ?</p> <p>-et les autres bénévoles ?</p>		

Annexe 1-8 : Entretien avec Yan

GUIDE d'ENTRETIEN avec Yan 17/06/2014

Historique de l'athlétisme lyonnais

*conditions de pratique, *exemples de clubs de l'époque, *évolution des clubs de l'époque, *instances fédérales de l'époque, leur évolution, *organisation pratique de l'athlétisme de l'époque, *organisation des clubs omnisports de l'époque, *l'avènement de la pratique en salle à Lyon, *apparition des fédérations unisports, circonstances et période, *devenir des clubs omnisports après l'apparition des fédérations omnisports, *explications liées à la disparition progressive des clubs omnisports

Trajectoire organisationnelle de certains clubs historiques de Lyon

*devenir de la section d'athlétisme de l'ASUL après l'explosion de ce dernier, *origine de « la mort » de l'Entente Grand Lyon, *devenir de l'ASU Bron après « la mort » de l'Entente Grand Lyon,

Evolution de l'organisation de l'athlétisme

*évolution de la structure générale de l'athlétisme, *apparition et évolution du classement des clubs, *bases du classement des clubs, *évolution du suivi des effectifs, *justificatifs de l'évolution du coût de la licence, *évolution de la motivation des athlètes, *évolution de l'implication des athlètes en compétition

Entretien avec Yan : Bonjour Yan. Comme vous le savez à travers le guide d'entretien que je vous ai fait parvenir et les multiples coups de fils, cet entretien dont le caractère est purement confidentiel, va m'aider dans mes travaux de recherches sur les regroupements de clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier du Grand Lyon. En fait, ces recherches rentrent dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat à l'UFR STAPS Lyon1. Votre expérience en tant que ancien athlète, parent, encadrant, témoin actif de la fusion entre le LOU et l'ASPTT, bien sûr en provenance du LOU, vous êtes jusqu'à ce jour membre du comité directeur de Lyon Athlétisme. Et surtout, l'on vous appelle affectueusement, « monsieur archive », en tant que celui qui détiendrait un certain nombre d'informations à caractère historique de l'athlétisme français en général et lyonnais en particulier. Pour ces raisons, nous vous avons sollicité pour partager votre riche expérience afin d'enrichir notre recherche sur les regroupements de clubs d'athlétisme de l'agglomération lyonnaise. Vous pouvez commencer par aborder le thème de votre convenance.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses attendues
Présentation historique de l'athlétisme lyonnais	Pouvez-vous partager avec nous, l'historique de l'athlétisme lyonnais ?	-où était organisée la pratique de l'athlétisme à l'époque ? -pouvez-vous nous donner quelques exemples de clubs de l'époque ? -parler nous de l'évolution de ces clubs omnisports après la création des fédérations unisports -Pourquoi ont-ils périclité ? -parler nous de la création de la première piste en salle à Lyon	-dans les «club house » sorte de club omnisport, avec un esprit fraternel très poussé -ASPTT, ASUL et LOU, et bien d'autres -ils ont périclité, -institutionnalisation des pratiques, inégal développement des disciplines sportives au sein du club omnisport, problèmes financiers -apparition de la première piste en salle en 1963 à Lyon. Piste démontable de 166,66m

Trajectoire organisationnelle du club et de l'athlétisme	Pouvez-vous parler de la trajectoire organisationnelle de certains clubs historiques de l'agglomération lyonnaise ?	-quel avait été le devenir de la section athlétisme de l'ASUL après son explosion ? -quel a été le devenir de la section athlétisme de l'ASPTT après son explosion ?	-elle a fusionné avec l'EMS de Bron pour former l'ASU Bron, l'ASU Bron s'est rapproché de l'ASPTT pour former l'entente Grand Lyon, qui a fini par exploser à son tour, par la suite l'ASU Bron est rentré dans l'ESL -elle a fusionné avec la section d'athlétisme du LOU aussi en explosion, pour former Lyon Athlétisme, qui par la suite a créé une section locale à la Duchère
Evolution de l'organisation de l'athlétisme	Parler nous de l'évolution de l'organisation en général	Comment a évolué la structure générale de l'athlétisme ? -quelle est l'évolution du suivi des effectifs ? -et de l'évolution du classement des clubs ? -quels sont les niveaux de pratique actuels ? -quelles sont les bases de ce classement ? -comment peut-on justifier l'évolution du cout de la licence ? -comment expliquer l'évolution de l'implication des athlètes aux compétitions ? -et de l'évolution de la motivation des athlètes ?	-structure générale du club n'a presque pas changé (AG, CD, Bureau) ; par contre les cadres techniques ont apparu dans les années 60 -le travail auprès des jeunes se faisait au sein des écoles publiques et laïques, respectivement sous la supervision des fédérations suivantes : UGSEL et UNSS. Aujourd'hui, les jeunes sont pris en charge dans les clubs au sein de l'école d'athlétisme -informations liées à l'apparition et évolution actuelle du classement des clubs -plus affinés actuellement en niveaux national, interrégional et régional -performance transformée en nombre de point -augmentation quota FFA, Comité et Ligue, démultiplication des épreuves, retrait du sport scolaire ramenant la charge de la jeunesse aux clubs -liée à l'évolution des mentalités et celle des formes de pratique -attachement à la couleur du maillot jusqu'aux années 90, puis changement de mentalités

Annexe 1-9 : Entretien avec Kata

GUIDE d'ENTRETIEN avec Kata 18/12/2013

Mobiles qui amènent l'ASU Bron à intégrer l'ESL

*sur le plan de l'offre de service, *sur le plan de la complémentarité sportive, *sur le plan du niveau de pratique, *sur le plan de la rationalisation des ressources financières à travers la mutualisation des ressources, *sur le plan des ressources humaines, *sur le plan politique

Le degré d'atteinte de ces objectifs

*l'offre de service

Présentation des groupes d'entraînement de l'ESL et leurs rapports

*organisation de l'encadrement technique en interne et avec l'ESL, *rapports entre sections locales, *les freins à la mutualisation des ressources

Forces/faiblesses ASU Bron

*forces, *faiblesses

Entretien avec Kata : Bonjour Kata, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon 1. Je prépare une thèse sur les organisations sportives, notamment sur les regroupements de clubs d'athlétisme du Grand Lyon. Vous avez été choisi de par votre expérience d'athlète, encadrant et responsable technique, vous êtes un ancien directeur technique de la section locale ASU Bron. Votre expérience dans l'organisation d'un regroupement et notamment d'une entente, nous intéresse, dans le cadre de nos travaux et recherches. Je viens vers vous en ce jour pour cet échange conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Je tiens tout de même à vous rassurer sur la confidentialité de notre échange et l'usage des informations recueillies dans le seul cadre de nos recherches.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses attendues
organisation du club d'athlétisme	Pouvez-vous présenter l'organisation de l'encadrement technique de l'ASU Bron ?	-et vos groupes d'entraînements ? -comment vous vous organisez avec l'ESL ? -quels sont les rapports entre sections locales ? -quels sont les freins à la mutualisation des ressources au sein de l'ESL ?	-présentation des spécialités athlétiques et leurs encadrants -les sauteurs en hauteurs et ceux qui pratiquent les épreuves combinées vont à Pierre Bénite, leurs sprinteurs viennent ici à Bron -mutualisation des ressources techniques et infrastructurelles -distance géographique entre sections locales et égo de certains entraîneurs
Le club d'athlétisme et la marche vers le regroupement	Pouvez-vous nous parler de l'ASU Bron et de l'ESL ?	-quelles sont les motivations qui amènent l'ASU Bron à intégrer l'ESL ? -avez-vous le sentiment d'avoir atteint cet objectif aujourd'hui ? -quelle était la position de la ville de Bron ? -que vous apporte l'ESL ?	-envie d'élargir le panel d'activités à proposer aux adhérents, d'être dans un grand club et améliorer le niveau de pratique -pas tout à fait, les lancers comme tendon d'Achille -favorable

Présentation stratégique de l'ASU Bron	Quelles sont les forces et faiblesses de l'ASU Bron ?	-Quelles sont les forces de l'ASU Bron ? -quelles sont les faiblesses de l'ASU Bron ?	-évoluer dans un grand club, mutualiser les ressources financières lors des déplacements -subventions importantes de la part de la ville de Bron -mairie seul sponsor du club, insuffisance de bénévoles et officiels techniques
--	---	--	--

Annexe 1-10 : Entretien avec Ronelie

GUIDE d'ENTRETIEN avec Ronelie 30/04/2014

Présentation des sections de basket des deux clubs omnisport

*pratique phare, salariés, bénévoles, ville des 2 clubs

Raisons qui poussent ces clubs à fusionner

*sur le plan financier, *sur le plan politique, sur le plan réglementaire

Forme de regroupement rencontrée

*nom du nouveau club formé, *évolution de l'idéologie du nouveau club de basket

Entretien avec Ronelie : Bonjour Ronelie, comme prévu, nous parlons en off à la fac, des fusions et entente de clubs sportifs, mon sujet de recherche pour la préparation d'une thèse de doctorat à l'UFR STAPS Lyon1. Et, vous aviez fait allusion à l'expérience de fusion que vous avez vécue en tant que basketteuse dans le Morbihan en Bretagne. Vous avez surtout accepté partager avec nous devant un dictaphone. Votre expérience nous permettra probablement d'établir quelques liens entre les fusions de clubs en sports collectifs et celles que nous étudions en athlétisme. Nous allons donc revenir là-dessus et conformément à la grille d'entretien à votre disposition, tout en vous garantissant de l'entière confidentialité de notre échange, dont le contenu ne servira que pour la cause de notre recherche. Vous pourrez commencer par le thème du guide d'entretien qui vous arrange le mieux.

Thèmes	Questions ouvertes	Relances	Réponses attendues
Présentation de club en sports collectif	Pouvez-vous nous présenter ces deux clubs ?	-quelles sont les pratiques phares de ces clubs ? -ces clubs employaient-ils des salariés ? -les bénévoles étaient-ils suffisant ?	-basket pour le foyer laïc, basket et tennis de table pour la gare de vœux -aucun salarié, - bénévoles en nombre insuffisant, s'engagent ponctuellement et non à long termes
Clubs sport collectif et regroupement	Pouvez-vous nous dire ce qui a poussé ces deux clubs de basket à fusionner ?	-quelles sont les principales difficultés de ces clubs ? -quelle était la position de la ville ? -comment était le nom du nouveau club fusionné ?	-difficultés à constituer des équipes jeunes, baisse des subventions -favorable au regroupement
	Pouvez-vous nous parler des formes de regroupement		-nouveau, neutre, celui de l'un des clubs

	rencontrées et leurs avantages ?	-quels sont les avantages de ces fusions ?	-pour la ville, diminution d'interlocuteurs induit celle de l'enveloppe de subventions. Pour les clubs, garder le lien politique et institutionnel
--	----------------------------------	--	--

ANNEXES 2 : LES ENTRETIENS-RETRANSCRIPTION

Nota Bene : notre cadre théorique ne nécessitant pas forcément les informations concernant la biographie des personnes interviewées, nous nous sommes résolus à en faire une impasse. Tout au moins, il serait important de savoir que 9/10 des personnes interviewées avaient/ avaient eu, au moins un poste de responsabilité au sein d'un club d'athlétisme. 7 des personnes interviewées sont retraitées, 3 sont encore en activités sur le plan professionnel. Une de ces personnes a pris congé de l'athlétisme. La quasi-totalité des personnes interviewées est responsable de famille.

Annexe 2-1 : Premier entretien avec Jame (12/08/2013) à Gerland, durée 36min.

Bonjour Monsieur Jame, je suis Laurent NKODO SAMBA, étudiant à l'UFR STAPS Lyon1. Je prépare une thèse de doctorat autour de l'organisation des associations sportives, notamment les regroupements de clubs d'athlétisme. Permettez-moi de vous rassurer que tout ce qui sera dit ici, sera non seulement utilisé dans le cadre strict de mes recherches, mais restera confidentiel. Vous êtes depuis un bon bout dans le milieu de l'athlétisme, vous avez été à l'ASPTT Lyon, vous avez suivi, sans exagération, toutes les transformations que ce club a connu, l'entente avec l'ASU Bron, le départ du sponsor principal (les postes et télécommunications) et la fusion avec le LOU Athlétisme pour former Lyon Athlétisme, club pour lequel vous défendez actuellement les couleurs. Fort de cette expérience, vous avez été sollicité pour cet échange, afin de la partager, autour des fusions et ententes de clubs, conformément au guide d'entretien qui vous est parvenu. Vous pouvez commencer par le bout qui vous semble le mieux, mais avant...

Avez-vous été athlète ? Oui.

Dans votre situation d'athlète, avez-vous connu plusieurs clubs ?

Non, je n'ai connu qu'un seul club. Je suis rentré à l'ASPTT à l'âge, euh, de 12ans. Et donc j'ai fait, euh, toute ma carrière d'athlète, et puis après, euh, j'ai fait à la fois dirigeant et puis après euh, je suis passé entraîneur.

Dans votre carrière d'entraîneur, combien de clubs avez-vous connu ?

Bon, euh, après, l'ASPTT a fait une entente avec, euh, l'ASU Bron et ç'a duré 6 ans. Donc, euh, cette entente, euh, elle n'a pas marché pour diverses raisons, et puis après ensuite, euh, on a arrêté cette entente, on est repartie cette fois-là pour une fusion avec le LOU, qui était connu au départ comme un club omnisport, parce que, l'ASPTT athlétisme faisait partie d'un club omnisport, c'est-à-dire qu'un club, il y a plusieurs sections sportives.

Vous semblez avoir été très fidèle au club, athlète, dirigeant, encadrant. Qu'est-ce qui peut expliquer cet attachement au club ?

Déjà, euh, c'est un club où j'étais bien en tant qu'athlète et puis j'avais de très bons entraîneurs qui m'ont donné envie, à la fois de pratiquer et de donner ce que j'avais aussi appris. C'est pour ça que, euh, j'ai voulu rendre à mon club ce qu'il m'avait donné depuis tout jeune. C'est pour ça que je suis resté malgré, euh, les sollicitations d'autres clubs aux alentours.

Vous évoquiez tantôt l'entente et la fusion. Pouvez-vous nous parler de l'organisation de l'ASPTT avant l'entente ?

L'ASPTT athlétisme faisait partie d'un club omnisport mais avec une gestion autonome de son budget, que ça soit sportif ou de fonctionnement. Donc, euh, on avait des installations qui appartenaient au club. Ça c'est important, car on pouvait s'entraîner à toute heure : 7h du matin, 8h du matin, 11h du soir. Après, euh, on était simplement lié à problème d'éclairage, mais on avait l'opportunité de s'entraîner n'importe quand, c'était une bonne chose, et puis, euh, on avait une autonomie totale, c'est-à-dire qu'il y avait un bureau qui décidait avec certains entraîneurs, de la politique du club. Après ensuite, comme tout club, euh, il a fallu évoluer, parce que les subventions diminuaient, que ce soient les subventions qui arrivaient de France télécom comme nous étions un club corporatif au départ, et puis euh, les subventions de la ville de Lyon qui avaient aussi diminuées.

Qu'avez-vous fait pour contourner la baisse des subventions ?

On s'est donc rapproché de l'ASU Bron, on ne savait pas encore ce qu'on allait faire, entre une entente ou une fusion. Et ben, on avait dit qu'on ferait une entente pendant un an, deux ans, trois ans, et après une fusion. Et puis donc, euh, on a attaqué cette entente.

Comment se présentait le fonctionnement interne de cette entité ?

Il y avait vraiment, euh, deux choses distinctes, les deux clubs fonctionnaient chacun de leur côté, au niveau de, euh, chaque club avait un président, un trésorier, un secrétaire, puis, euh, les

entraîneurs et, on avait un bureau directeur qui chapeautait les deux clubs, donc un président, un trésorier, et ainsi de suite. Et, donc les budgets étaient séparés, et, euh, quand vous avez un déplacement commun, comme les interclubs, ou le championnat de France, on faisait le déplacement et le budget était divisé par le nombre de compétiteur de chaque côté. Et après, euh, le reste du fonctionnement était vraiment séparé.

Quels en ont été les résultats ?

Ben, on s'est aperçu qu'au bout de trois ans on n'avait pas plus avancé, il y avait toujours des petites querelles on dirait de clocher, l'ASPTT, euh, par rapport à l'ASU Bron qui était beaucoup plus un club universitaire, nous, un club plutôt corporatif, on avait peut-être des valeurs différentes, on s'aperçu qu'on a cheminé ensemble 4 ans, 5 ans, 6 ans, on n'évoluait toujours pas. Il y avait de plus en plus des tensions entre les deux pôles d'entraînement des deux clubs, et ben, euh, on a décidé à un moment donné d'arrêter.

Après avoir rompu cette entente qu'avez-vous fait par la suite ?

Et, euh, c'est là qu'on fait une autre évolution, on s'est rapproché du club du LOU, qui comme nous était un club omnisport, euh, avec des valeurs de club, euh, des racines, alors que ce soit l'ASPTT ou le LOU, on avait une centaine d'années d'existence au niveau du club omnisport. Je pense que cela est important, et, donc on s'est aperçu que, euh, en discutant, qu'on avait à peu près les mêmes valeurs, et puis là, au lieu de faire une entente, après cette grosse discussion, on a fait tout de suite une fusion.

Qu'est-ce qu'une fusion pour vous ?

Une fusion, ça veut dire qu'un seul club, euh, un seul président un seul trésorier, un seul secrétaire, un groupe d'entraîneurs qui décident ensemble, des compétitions, du projet du club. Et donc, euh, on a fait tout de suite cette fusion, je pense que c'est ça qui a fait progresser rapidement le club.

La fusion a-t-elle automatiquement roulée comme sur des roulettes ?

Pas du tout, les petites tensions sont apparues tout de suite, parce que dès la première année, on a pris, les 13 personnes du comité directeur de l'ASPTT et les 13 personnes du comité directeur du LOU, et, on les a mis ensemble, on était parti avec 26 personnes du comité directeur. Ce qui fait qu'en réunissant comme ça sur les 26 personnes pour une année, ç'a posé beaucoup de problèmes de tiraillement, euh, parce que bon, chacun était le chef, euh, un petit

peu chez lui. Là il fallait partager, donc, euh, ça pas été facile. Donc, euh, dès la deuxième année, il y a des gens qui ont arrêté au sein de ce comité directeur. Après on s'est retrouvé dans un petit groupe de 13 personnes en tout au sein du comité directeur, et, euh, je pense vraiment que c'est là qu'on a trouvé le bon fonctionnement de, euh, et ç'a pas été facile.

Quelles sont vos motivations dans le choix d'un club, en tant qu'athlète, encadrant, dirigeant ?

Bon, euh, en tant qu'athlète, moi je suis arrivé, j'avais que 12 ans, donc ce n'est pas moi qui ai choisi, euh, mon club, c'est plutôt mes parents. Pourtant j'habitais très loin de l'ASPTT, j'habitais Saint Genis Laval, l'ASPTT, il y avait au moins 20km, il y avait d'autres clubs qui étaient beaucoup plus proches. Mes parents connaissaient quelqu'un qui était dans ce club, et, euh, ils ont trouvé que c'était un club qui avait une bonne réputation, un club sérieux, c'est pour ça qu'ils m'ont inscrit. Donc, que, euh, je suis venu par ce billet. Je pense que, euh, tu avais raison quand tu disais, on ne vient pas dans un club comme ça par hasard, il y a toujours un lien. Le lien c'est une personne, c'est une rencontre, les valeurs, le sérieux. Et, souvent c'est très important pour les parents, quant au choix d'un club pour inscrire leurs enfants. Dans un club c'est le sérieux de club. Après, en tant que dirigeant entraîneur, c'est autre chose. On y va parce que, euh, c'est pour, euh, c'est pour l'ambiance aussi, euh, il faut qu'il y ait des courants qui passent. C'est-à-dire, quand on est entre dirigeants, bon, il faut parler le même langage, il faut voir les choses, il faut avoir la même vue sur le sport, sur ce qu'on veut y faire. En tant qu'entraîneur, d'ailleurs, moi j'ai retrouvé à Lyon Athlétisme maintenant, le groupe d'entraîneurs qu'il y a, je pense qu'on retrouve à peu près les mêmes valeurs, des entraîneurs qui sont avant tout, des éducateurs. Eduquer les jeunes qui arrivent et même les adultes. On les éduque à travers la pratique, 20, 25 ans, et, là c'est mes valeurs : éducateur avant d'être entraîneur, c'est ce que je trouve maintenant dans Lyon Athlétisme.

Comment s'est réellement constituée l'osmose au sein du club fusionné ?

C'est vrai qu'on ne se connaît pas trop avec les autres encadrants, même comme ça fait près de 40 ans que je suis dans les stades (athlète-dirigeant-encadrant). Et, les autres entraîneurs comme ça, ça m'a permis de les côtoyer, après on connaît quelques mésententes avec certains, mais ça permet de mieux se connaître pour mieux avancer ensemble. Maintenant, ça fait presque 5 ans que nous sommes à Lyon Athlé, moi maintenant, euh, je ne fais plus la différence, qu'avant quand on venait de faire la fusion, on parlait de côté ASPTT, coté LOU, maintenant, euh,

ASPTT, LOU, même si on garde nos valeurs dans le cœur, elles ont toutes disparu. Elles ont vraiment disparu. Même moi, euh, qui ai dirigé l'ASPTT au niveau de l'athlétisme, ç'a complètement disparu, maintenant, mon club c'est Lyon Athlétisme. C'est vrai, euh, ç'a été long, il fallait faire le deuil de mon ancien nom de club, parce que ce n'est pas le club que j'ai perdu, mais le nom. Maintenant, je me retrouve, l'évolution a fait que les entraîneurs qui sont partis, d'autres qui sont arrivés, et, euh, des groupes qui se sont faits, et, euh, moi je trouve maintenant que m'y sens bien et, euh, je suis prêt à continuer à m'y investir.

L'année dernière, nous étions champion de France en national 1B, pour accéder en national 1A, il n'y avait pas l'élite. Et à l'époque, c'était le palier le plus haut, il n'y avait pas élite. Donc on était parmi les 16 meilleurs clubs français, on y est resté qu'un an parce que c'était très dur. Le niveau était 1B. Qui correspond à peu près au niveau de Lyon Athlétisme maintenant.

Rien de votre ancien club ne semble donc vous manquer après la fusion ?

La chose qui me manque peut-être le plus c'est, euh, un lieu commun d'entraînement. Bien entendu, du fait de la grosseur du club, on est obligé d'avoir plusieurs pôles d'entraînement, mais, euh, à l'ASPTT on avait un endroit où tout le monde se regroupait, sauteurs, lanceurs, sprinteurs, fondeurs. Et, on se retrouvait, euh, dans le local du club. Quand on a fini l'entraînement sous le froid, on se retrouvait dans le local du club pour boire un petit café ensemble, euh, on discutait entre entraîneurs, euh. Et c'est vrai qu'ici à Lyon athlétisme, c'est ce qui manque le plus, un point de ralliement. Le siège est un tout petit peu excentré, moi mes athlètes ne savent même pas où se trouve le siège. Quand on avait fait l'AG la semaine dernière, il y en a qui m'ont dit, ah, c'est ici le siège, j'ai dit non, c'est vers le palais des sports. Ils connaissent le lieu d'entraînement, Parilly, mais ils ne connaissent pas le lieu d'identification des dirigeants, voilà. On leur dit, c'est le comité directeur, c'est une structure, mais ils ne savent pas où la trouver parce qu'ils ne sont jamais venu j'jusqu'ici.

Quelques points forts de l'ASPTT

Points forts de l'ASPTT, ce lieu commun d'entraînement, qui permet de se froter et mieux se connaître. Ça c'est le point fort. Le point faible c'était que, on pensait trop que l'ASPTT était réservée aux gens de France télécom. Voilà, l'aspect corporatif était trop accentué, les gens pensais qu'on était trop fermé et ça décourageait d'éventuelles recrues qui ne s'estimaient pas remplir les conditions d'accès. Au niveau de Lyon Athlétisme, le point fort, c'est le fait d'avoir plusieurs pôles d'entraînement. Nous en tant qu'entraîneurs, on peut aller s'entraîner à plusieurs

endroits, Gerland, Parilly et la Duchère. Le point fort aussi, c'est que le club, il grossi et les performances vont avec. Le point fort c'est aussi qu'on est plusieurs entraîneurs au niveau du demi-fond, sans qu'il y ait rivalité. On a quand même que nos groupes progressent et que nos meilleurs du groupe, euh, soient aussi les meilleurs du club, donc, euh, tout en se respectant en tant qu'entraîneur, parce qu'il y a toujours un petit challenge entre entraîneurs. Ça c'est les points forts de Lyon Athlétisme. Les points faibles de Lyon athlétisme maintenant c'est euh, je le disais déjà, ce manque d'endroit où se retrouver, ce manque de lieu de ralliement, voilà.

Au niveau de la qualité des entraîneurs, c'est vrai qu'à l'ASPTT il y avait de très bons entraîneurs. Il y avait un entraîneur de perche qui tenait le pole perche Christian Bourguignon, il y avait Jean Jacques Veillas pour les sauts horizontaux, lui aussi, très bon entraîneur, Antoine Bert qui s'occupait aussi des stages de ligue en sprints, même en demi-fond. Pourquoi il y avait bons entraîneurs, parce qu'on avait de bons installations. Les installations nous appartenaient, 2 gymnases, 2 salles de musculation. On pouvait s'entraîner à tout moment. Cela attirait les entraîneurs et les athlètes de haut niveau. Au niveau des rapports entre entraîneurs, il n'y avait pas trop de mauvais rapports sauf que, les entraîneurs ne toléraient pas que leur collègue leur prennent leurs athlètes, même s'ils étaient de disciplines différentes. On a aussi à gérer le souci entre l'école d'athlétisme et le groupe d'entraînement, on a encore jamais trouvé la finalité, c'est-à-dire qu'on a un groupe de jeunes qui progressent en étant poussins, benjamin, minimes, et puis après, il faut les passer dans les groupes d'entraînement, et ç'a toujours été un problème. Les entraîneurs qui sont dans les écoles d'athlétisme, et ben, récupèrent les athlètes et ceux qui n'y sont récupèrent rien du tout.

A Lyon connaissez-vous des clubs d'athlétisme, propriétaires d'infrastructures ?

Aucun. In sont tous tributaires des horaires que la mairie leur donne sur les installations, que ce soit, Tassin, Bron, pierre, c'est tous des clubs qui appartiennent à une municipalité.

Je reviens sur le rapprochement avec le LOU, ils voulaient d'abord une entente pendant 2 ans, nous, nous avons dit non, on voulait la fusion tout de suite. Et pourquoi ? Parce que justement, nous ne voulions plus vivre la triste expérience d'une entente, et, que si on choisissait de faire une entente, on allait perdre beaucoup de dirigeants. On était resté 6 ans avec l'ASU Bron, et on avait des dirigeants qui étaient lassés de toujours remettre en cause ces fonctionnements qui n'iraient pas. Et du coup, on s'est dit, si on repart sur autre chose, ça sera vraiment la fusion complète. Une tête, une tête qui décide, et, pas, euh, une tête qui décide et deux autres derrière,

critiquaient. Du moins c'était que, qu'en il y avait une décision qui était prise au niveau du comité directeur de l'entente, après quand ça redescendait au niveau des sous-sections de chaque côté, eh ben, c'était de nouveau rediscuté. Une décision était prise, ben on dit non, il faut faire si ou ça, et on n'avancé pas. Une décision mettait des mois et des mois avant d'aboutir. Alors que quand c'est une fusion, il y a un comité directeur qui décide et puis après, euh, il faut adhérer à son club.

Points faibles d'une entente ?

Les points faibles d'une entente c'est justement d'avoir plusieurs décisionnaires. Faut savoir que pour l'unité dans un club c'est déjà dur. Donc alors, euh, avec plusieurs décideurs, euh, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux. Ça c'est le point faible. Le point fort d'une entente, ça peut, euh, si les lieux sont un peu loin. Loin c'est, euh, d'après le règlement dans une entente, la distance entre les 2 deux sièges ne doit pas dépasser les 30km. Pour des clubs distancés de 20 à 25 km par-là, pour la facilité du fonctionnement, il serait peut-être mieux de faire une entente. Nous ici sur Lyon, euh, je pense qu'on peut être espacé en gros d'une dizaine de kilomètres, je pense que ce n'est pas utile. Les points forts de la fusion c'est que les décisions vont vite, se retrouver comme on était avant, c'est-à-dire un club avec les mêmes couleurs, parce que, même si on avait à peu près les mêmes couleurs quand on était en entente avec l'ASU Bron, on avait quand même sur notre maillot, euh, ASPTT, et ASU Bron avait ASU Bron. Donc, on avait aussi un problème de nom, parce qu'on s'appelait ENTENTE, mais il y avait l'entente ASPTT et l'entente ASU Bron. Donc, même avec des athlètes avec qui on avait le même maillot, on ne s'appelait pas pareil, ça c'est important. Et, on n'arrivait pas, puisque Bron voulait garder son Bron, ASPTT voulait garder ASPTT, donc on n'a jamais trouvé une solution. Alors que là, la solution était de dire, hé ben, on trouve un nom différent. Bon, il fallait trouver Lyon, pour un petit problème de localisation, puis aussi de subventions sous entendues, mais euh, après, au niveau des couleurs, le LOU était en noir et rouge, nous on était en jaune et bleu. Alors, nous, nous avons gardé le jaune, eux ils ont gardé le noir et c'est pour ça qu'on a fait jaune et noir.

Pouvez-vous trouver une explication pour ces clubs qui choisissent rester en entente ?

Oui, parce qu'ils se retrouvent, ils veulent à la fois rester chez eux, avoir, euh, garder leur identité première, puis bénéficier des avantages de l'entente, c'est -à-dire, euh, peut-être plus de subvention, plus de résultats, mais c'est surtout garder l'autonomie, garder un petit peu cette chapelle. Parce que, euh, dans une entente, quand on parle de président, il y en a deux, ou trois,

ou plus, alors que dans une fusion, il n'y en a qu'un. Après c'est un problème de personnes, les gens, ils ne veulent pas abandonner leur poste, euh, président, il aime bien garder un peu de pouvoir.

Allez, euh, j'ai oublié de parler d'une chose importante au niveau de l'ASPTT, parce qu'on s'est retrouvé à un moment donné, avec des installations sportives qui allaient se vendre, des installations qui étaient la propriété de la poste. La poste voulait vendre ses installations sportives. Donc, euh, nous, on avait un ultimatum au niveau des dates, donc il a fallu qu'on trouve des solutions, et, l'entente grand Lyon, que nous avons fait avec l'ASU Bron ne nous a pas permis de trouver des solutions. Ils avaient leur stade mais ils ne souhaitaient pas qu'on y aille, pour des raisons, euh, parce que ça faisait trop de monde, donc, que, euh, alors qu'au niveau du LOU, ben bon, le fait d'être plus important, nous a permis d'avoir les installations du LOU à Gerland, de pouvoir demander au département du Rhône, les installations du département, et de je pense que ç'a un tout petit peu aidé la construction de la Duchère. Parce que la ville de Lyon, elle a dit, moi je veux bien construire une halle, mais pour qui ? Le LOU ils sont 250, l'ASPTT, ils approchent peut-être 250, ASPTT, ils sont loin, ASPTT ce n'est pas toujours Lyon, donc, euh, le fait de faire ce Lyon Athlétisme, ç'a permis à la ville de Lyon de pouvoir appuyer sur ce fameux dossier de la Duchère. Et, à mon avis, on n'aurait pas fait cette fusion, je pense que, euh, le projet n'aurait peut-être pas abouti. Il y avait aussi, parce que nous, on avait demandé à la ville de Lyon, hé ben, voilà, tout ce qu'on souhaiterait, c'est des installations d'athlétisme extérieures, on voudrait, euh, à un moment donné, que la ville de Lyon prenne ses responsabilités, si elle veut un grand club d'athlétisme et qu'elle construise un stade d'athlétisme. Et, bon la ville de Lyon a commencé à regarder un tout petit peu, ils se sont aperçu qu'ils n'avaient pas, euh, à la fois ils n'avaient pas de lieu pour construire un stade, et puis peut-être aussi l'argent nécessaire. Donc euh, ils ont justement préféré ce système qu'on a actuellement, c'est-à-dire, être dans plusieurs quartiers de Lyon, ceinturer un tout petit peu la ville de Lyon, qui permet d'avoir, euh, des sites d'entraînement, euh, éparpillés, voilà, et, pouvoir drainer un peu plus de monde. Je pense que la solution que nous avons maintenant, pour une ville est encore mieux qu'un lieu où tout le monde ne viendrait pas à cet endroit.

Merci pour votre précieux temps que vous m'accorder. Pouvez-vous me rassurer de votre disponibilité en cas d'éventuel besoin ? bien sûr que oui, je me rendrai disponible. Merci.

Annexe 2-2 : Entretien avec M. Jemia (entretien effectué le 18/11/2013 au stade RENE DUBOT, Tassin la demi-lune. Durée : 1h17)

Bonjour, M. Jean Claude-Marie, j'espère que vous avez pris note du guide d'entretien, vous pourrez commencer par le bout que vous voulez. En passant, je tiens juste à vous rappeler que, cet entretien rentre dans le cadre des recherches que je mène sur le regroupement des clubs d'athlétisme du Grand Lyon. Et vous, en tant que, rare club à évoluer en solitaire, avez été sollicité pour que nous comprenions les mobiles et enjeux de votre position. Bien sûr que nous vous rassurons du caractère confidentiel des informations que vous mettrez à notre disposition. Vous pouvez commencer par le thème de votre choix, conformément au guide d'entretien reçu.

Voici notre site, il est petit mais il nous appartient, ce beau stade... nous ne le partageons avec aucun autre club.

Je commencerai par nos sollicitations pour former ou rentrer dans une entente, il y a 2 clubs qui nous sollicitent pour former une entente (l'entente sud lyonnais et Lyon athlétisme). Il y aussi ville franche qui a dit et pourquoi pas. Alors, euh...

Un peu d'historique du club Tassin ?

Dans la structure du club euh... Tassin est un club qui date de plus de 20 ans, mais qui en tant que club date depuis 1998. Parce que avant ça faisait partie d'une section sportive d'un ensemble de clubs qui s'appelait le crin à Tassin et qui est devenu indépendant en 1998. Donc c'est un club qui au départ n'avait pas la piste, et ils étaient moins d'une centaine de personnes sur place. En 2006, il y a eu euh... la création de la piste avec la mairie de Tassin, qui a permis d'avoir euh... un vrai endroit et de développer plus l'athlétisme sur piste.

Et, actuellement, Tassin AC c'est quoi en fait ?

Le club de Tassin c'est que vous avez euh à peu près 400 voire 430 euh... cette année et vous avez 200 adultes qui font la course sur route, c'est -à-dire trail, marathon, semi-marathon, euh... 10km voilà euh... course de montagne parce qu'on a euh et donc après nous avons une école d'athlétisme pour les jeunes. Nous avons 2 endroits pour faire l'école d'athlétisme c'est-à-dire Tassin et nous avons une autre section locale sur Dardilly et donc il y a 30 et donc euh...

dans les enfants euh, je parle d'enfants, donc l'école d'athlétisme jusqu'à minime, il y a à peu près 140 personnes. Donc en athlétisme pure après, euh en dehors de route il n'y a que 60 personnes.

Est-ce pour cela que vous ne voulez pas rentrer dans un quelconque regroupement ?

Pour quoi euh vouloir fusionner, ça ne concerne pas du tout la course sur route. La course sur route se gère automatiquement, ils sont plus ou moins indépendants, ils sont là parce qu'ils bénéficient de la piste. Il leur faut une licence pour la plus part de participer à une compétition. C'est plus simple d'avoir une licence dans un club c'est de moins en moins difficile et euh ils peuvent se gérer tout seuls. A la limite ils créent un club et euh et ils paient moins la licence que les autres. L'école d'athlétisme, effectivement il faut des entraîneurs ou groupe d'entraîneurs, euh et pour les autres disciplines d'athlétisme pur, il faut aussi beaucoup d'entraîneurs, notamment des disciplines techniques comme les haies, les lancers, les sauts. C'est la course pure, une tradition par exemple à Tassin demi-fond et fond. Donc là on a beaucoup d'entraîneurs, alors que dans les disciplines techniques, théoriquement, le club est moins représenté en entraîneurs. Et on a des entraîneurs pour les jeunes mais c'est des entraîneurs et bénévoles qui sont anciens, donc euh la moyenne d'âge est élevée euh, on se pose des questions.

Et, vous n'envisager pas toujours un regroupement ?

Et c'est vrai que le peu d'athlètes, l'entente s'envisageait

Et pourquoi ?

euh non pas pour fusionner par fusion mais pour 2 aspects : c'est 1 pour les athlètes d'un certain niveau, les athlètes d'un certain niveau c'est bien qu'ils s'entraînent ensemble, pour se stimuler, donc ça peut pas se faire dans un club petit comme le nôtre, donc ils ont intérêt à aller dans de grands clubs où ils ont une section d'athlétisme et 2 euh il y a un problème d'officiels sur les compétitions, on a besoin de fournir les juges, nous avons des juges mais sauf qu'ils sont trop sollicités. Voilà, la fusion ça pouvait se concevoir dans un aspect de mutualisation des entraînements. Alors ce qui a un peu changer la donne sur Lyon, c'est la création de la salle d'athlétisme (la halle Stéphane Diagana) c'est-à-dire qu'il y a eu la salle d'athlétisme qui a été ouverte à Diagana l'année dernière. Effectivement on a un certain nombre de nos athlètes de bon niveau qui s'entraînent à la halle d'athlétisme et là vu que nos entraîneurs de spécialité

s'entendent bien avec d'autres entraîneurs d'autres clubs, ils peuvent un tout petit peu mutualiser leur moyens.

Pourquoi n'adopterez-vous qu'une entente, n'y aurait-il que du positif ?

Voilà, alors dans les ententes, euh il y a des aspects positifs et des aspects négatifs dans une entente. Les aspects positifs c'est qu'euh, quand l'entente est d'un certain niveau ça permet de mutualiser les moyens au niveau des entraîneurs pour les groupes de haut niveau. Par contre pour les athlètes de niveau moyen, qui sont la majorité, euh déjà que ça change pas grand-chose euh si ce n'est qu'ils ne s'entraînent plus du tout avec les entraîneurs de haut niveau qui vont donc dans des structures regroupées, voilà. L'entente ça soulage au niveau des juges parce que quand vous êtes dans une entente, ça vous permet de moins fournir des juges euh que si vous êtes un club indépendant. C'est un peu paradoxal mais c'est comme ça. Et 2em chose c'est pour les compétitions par équipe quand vous êtes dans une entente dans une grosse entente avec un niveau sportif, vous êtes sûr d'être en national1 ou en élite alors que nous nous sommes en national2 et pour les équipes jeunes en mutualisant les ententes vous êtes sûr pour les équipes athlé et pour les compétitions euh jeunes d'aller à un niveau avec les chances d'avoir les titres.

Est-ce une affaire de subvention, qu'en dit la mairie ?

Alors, les subventions, euh, le fait d'être en entente n'augmente pas forcément les subventions, donc, parce que on s'est posé la question, on a demandé à la mairie, et pour eux euh, ils préféreraient qu'on reste indépendant puisque nous sommes de la ville de Tassin mais on en n'aurait pas plus qu'on reste indépendant ou qu'on fasse une entente. Il n'y a pas de regroupement, on a demandé au grand Lyon et ce dernier ne donnerait pas de subvention pour des regroupements.

Vous ne recevez donc rien du tout du Grand Lyon ?

Le grand Lyon donnerait des subventions seulement si on avait un aspect social. On en fait un tout petit peu pour les enfants de familles en difficulté on fait des tarifs sur les licences... on en fait ce n'est pas le souci, mais il faudrait par exemple qu'on fasse de l'athlétisme pour tous, euh pour les gens dans les quartiers, les gens comme ça, et, ce n'est pas franchement notre vocation, on n'a pas des entraîneurs. Et donc la solution qu'on a retenu parce qu'on a éventuellement pour l'instant et en plus dans le club, tout ceux qui font du hors stade sont contre la fusion, ceux qui font la piste ils seraient pour mais ils sont minoritaires.

Est-ce à dire que vous resterez avec vos problèmes tant que vous ne choisirez pas de vous regrouper ?

Mais la fusion ne résout pas les problèmes parce que quand on regarde les ententes euh, une fusion, une vraie fusion ça peut résoudre, mais les ententes, chaque club se gère automatiquement et euh il n'y a que les compétitions par équipes où ils se rassemblent voilà. Ils ne mettent en commun que leurs athlètes et les euh très bons entraîneurs attirent les meilleurs athlètes de l'entente vers eux. Ça veut dire que l'entraîneur du club local ou section locale perd ses meilleurs éléments donc il y a aussi un aspect frustration de ce côté-là. Alors effectivement, pour monter au haut niveau, l'entente c'est mieux. Incontestablement, c'est-à-dire, pour un groupe, pour aider à faire progresser les athlètes qui ont déjà un certain niveau, c'est nettement mieux. Et pour la majorité des athlètes d'un niveau moyen, ça ne change pas grand-chose. Et, il y aurait par exemple euh sur la première question qui nous avait été posée, si on intègre une entente, on n'aurait pas plus de moyens, on n'aurait pas plus de subventions que si on est tout seul, parce qu'on est suffisamment gros pour avoir des subventions.

N'y aurait-il pas des clubs d'athlétisme autour de vous ?

Par contre effectivement, il y a un club qui n'est pas très loin car normalement on couvre tout l'ouest lyonnais, il y a un club qui n'est pas très loin, qui s'appelle Francheville, ils sont environ 150 ils font partie de l'entente sud lyonnais, il aurait été logique qu'il ne fasse pas partie de l'ESL, mais qu'il fusionne avec nous, il serait appelé le club Francheville -Tassin ou Tassin-Francheville et comme ça on aurait eu un club de 600 c'est-à-dire quasiment le club de Lyon athlétisme.

Et, pourquoi cette fusion n'a-t-elle pas eu lieu ?

Cette fusion n'a pas eu lieu parce qu'ils étaient déjà à l'ESL. Pour une fusion, il faudrait que la majorité des adhérents le veuille, pour l'instant euh ils ne veulent pas. Il n'y a pas une majorité pour l'instant, il y a 55% qui ne le veulent pas et 45% qui le veulent et les parents des enfants sur notre grosse école d'athlétisme s'enfichent. Et éééé il y a des entraîneurs aussi qui font euh qui ne sont pas pour, euh les entraîneurs historiques du club qui ne sont pas pour parce qu'ils ont peur de perdre un certain nombre de leurs athlètes. C'est-à-dire que les athlètes vont s'entraîner dans les groupes avec des entraîneurs qui ne sont pas on va le dire aussi compétent qu'eux mais qui eux vont s'entraîner dans d'autres groupes pour avoir des groupes assez homogènes.

Autres avantages d'un regroupement

Quand il y a des compétitions sur piste, que ça soit en salle ou sur piste dehors, le club en fonction du nombre d'athlètes qu'il présente, doit fournir un certain nombre de juges. Je cite par exemple le cas euh du juge fédéral, je suis euh juge fédéral, en épreuve combinées, vous présentez un athlète, vous devez fournir un juge, vous en présentez 3 il vous faut en fournir 2, vous en présentez 10 il vous faut en fournir 4. Quand vous êtes dans une entente, euh vous en avez à peu près 10 vous en fournissez 4. Quand vous êtes un petit club comme nous, vous en fournissez 4 vous avez besoin de 3 juges, donc les juges sont beaucoup plus sollicités.

Pouvez-vous nous informer sur la formation des juges ?

Les juges c'est euh, il y a 3 niveaux de formation, un premier niveau, juge départemental, c'est le comité du Rhône les juges suivent une formation qui peut être fait et par le comité du Rhône et par les juges fédéraux. Euh et en suit, ils doivent faire euh 5 compétitions comme assistant-juge et formé avec des vrai juges après ils sont nommés juge départemental. Mais Un juge départemental peu faire de petites compétitions ou être adjoint. En suite pour être juge régional, c'est le 2em degré, il faut passer un examen, un examen écrit qui a lieu à la ligue Rhône alpe, dans chaque ligue c'est pareil, donc qu'il y a un examen écrit ça dure 3 heures avec une première note, il faut avoir au-dessus de 12 au niveau de l'examen, ensuite passer une journée pour réaliser l'examen pratique. Là ils sont nommés juge régional (course, saut, lancer euh, juge arbitre mais juge arbitre, il faut avoir les trois) et après vous passez un examen 3em degré, il faut passer un examen au niveau de plusieurs régions pour être juge fédéral mais les questions ne sont pas faites au niveau local, elles sont faites par la fédération française d'athlétisme qui prépare un questionnaire et vous répondez. Il y a aussi un examen oral. Il faut avoir 15 de moyenne pour réussir. Et ensuite, pour les juges fédéraux qui peuvent prétendre être juges internationaux, ou officiel technique national, c'est le 4em degré, et là c'est plus de l'entretien oral d'ailleurs, il y a un niveau d'anglais. C'est pas facile d'avoir les juges en nombre suffisant parce que euh nous on est par exemple chez les jeunes catégories, benjamins minimes, il y a pleins de compétitions, on n'a pas besoin de juges très formés, ces compétitions sont toujours organisées par le comité qui nomme responsable des jurys, des juges fédéraux et responsables des compétitions les juges arbitres, puis les clubs fournissent les juges. Mais les juges ne sont pas forcément diplômés pour les petites catégories, donc les parents peuvent faire juges. Voilà, il y a l'apport des parents, un parent peut être juge dans un concours de saut, en ratissant le

sable, mesurant ou autre, etc., ... mais dès que vous êtes en compétition à partir de euh cadet, euh jusqu'à senior et vétérans, on veut des juges diplômés.

Que faites-vous pour atteindre les exigences de la FFA dans ce cas ?

Euh donc là, il faut qu'on excite les parents à faire les formations et à passer les examens, voilà. Pour donner les coups de mains, chez les jeunes oui, mais après, au-dessus pour avoir les juges diplômés c'est beaucoup plus dur. On fait souvent avec des passionnés d'athlétisme, ou des gens qui ont poursuivi parce que leurs enfants continuent de faire de l'athlétisme, et au lieu que d'accompagner seulement leurs enfants, ils n'aiment pas rester à ne rien faire ils font juges.

Qu'advient-il au club qui ne respecte pas les exigences en nombre de juges ?

Quand c'est des compétitions fédérales, le club qui ne présente pas de juges en nombre suffisant écope d'une amende.

Quelles stratégies pour éviter les amendes ?

Et donc euh certains clubs, petits clubs qui ont peu de juges euh envoient moins d'athlètes. Plus vous présentez d'athlètes plus vous augmentez le nombre de juges. Donc quand vous n'avez pas beaucoup de juges, vous êtes obligés de réduire le nombre d'athlètes que vous envoyez ou alors vous les envoyez dans les compétitions par exemple les meetings car les meetings ce n'est pas les championnats, donc là il n'y a pas d'amende. Mais si vous faites un championnat départemental ou régional ou des meetings nationaux, il faut que le club présente des juges diplômés selon les quotas. Alors les exigences après c'est euh, les clubs euh, il y a le comité du Rhône, moi je suis membre du comité.

Et du rôle et des exigences de la FFA et ses structures déconcentrées ?

Le comité du Rhône est là pour organiser un certain nombre de compétition ou aider les clubs à les organiser. Donc il apporte les aides techniques, les aide matériel pour l'organisation des compétitions. C'est le but quand même de l'athlétisme, c'est que tout le monde quel que soit son niveau puisse faire des compétitions ou pratiquer son sport en compétition. Alors quel que soit son niveau, il y a des gens qui sont plus doués que d'autres, ... et donc là la fédération elle aide beaucoup, par exemple la fédération pourra former les entraîneurs, d'ailleurs ça ne coûte pas cher au club. EUHH par exemple il y a beaucoup d'aide pour organiser les compétitions, mais chaque club se doit du moins les clubs d'un certain volume se doivent d'organiser eux même des compétitions. C'est-à-dire en ce moment-là on mobilise des bénévoles pour

permettre aux athlètes du club et d'autres clubs de pouvoir faire les compétitions. C'est-à-dire nous, on fait 2 fois par an euh des meetings et on fait des compétitions pour des jeunes. On s'associe avec l'UNSS on met à leur disposition le stade ils font leur compétition on met en disposition un peu d'aide, des juges, etc. ... pour euh faire le club. Mais ça c'est pour aider, c'est le but du club c'est-à-dire euh d'organiser les compétitions, permettre à chacun de faire un maximum de compétitions, de se trouver bien dans son club même si on vient que pour s'entraîner.

Pourquoi instaurer un système d'amende ?

La formation des juges a toujours été faite par la fédération pour que ça soit officiel, les clubs ont toujours fourni des juges sauf qu'avant, il n'y avait pas d'amende. Ils se sont aperçu que, euh avant les juges étaient plus nombreux, et là un tout petit peu une sorte de désaffection sur les juges et c'est pour entraîner, amener les clubs à former les nouveaux juges, voilà.

Est-ce important pour un club d'athlétisme d'avoir les juges ?

Et surtout euh, ils manquent à la fédération, ce qui n'est pas un tort euh c'est qu'il y ait des juges compétents voilà, qui connaissent les règles etc... et la meilleure façon c'est de les former, c'est de faire des choses. Et ça permet aussi aux jeunes d'avoir des juges dans le club, donner les règles aux jeunes qui vont faire de l'athlétisme, le sport en disant il y a des règles, il faut les savoir pour respecter un certain nombre de petites choses. Il ne peut pas y avoir de sport quel que soit le sport, sans juges ou arbitres.

Par rapport au bénévolat en avez-vous suffisamment que faites-vous concrètement pour les avoir autour de vous sachant qu'ils deviennent de plus en plus indisponibles ?

Alors, De plus en plus, c'est pour ça que nous allons prendre un emploi à partir du mois de septembre, on a trouvé une jeune qui est entraîneur et qui n'a pas de travail et qui va commencer à partir de septembre (2014).

Quelles seront les missions effectives de la future employée ?

Pour l'instant c'est pas clair, le comité directeur va s'asseoir et en décidera.

Pouvez-vous caractériser votre bénévolat ?

Le problème du bénévolat c'est que euh, nous en avons, sauf que c'est des gens qui vieillissent, voilà donc c'est des gens qui prennent de l'âge, ils sont très bien mais ils prennent de l'âge,

donc il faut renouveler en ayant des gens plus jeunes. Et je pense que par exemple on organise une compétition, il y a tout leur stade, on les euh, dans la charte qu'on leur fait signer au moment de l'adhésion, on leur demande d'être là quand le club organise ses compétitions vous devez venir. Parce qu'on a besoin de mobiliser des bénévoles pour la buvette, transport des haies,... on a besoin de personnes et, en insistant beaucoup ils viennent.

Combien de bénévoles disposez-vous en moyenne ?

Dans un club euh de 400 personnes par exemple en compétition comme en meeting euh, on peut avoir 100 bénévoles s'ils viennent. Il y a ce pendant des gens qui sont consommateurs, qui ne viendront jamais, ils signent la charte mais n'obéissent pas. Comme les parents, par exemple les parents quand on fait une compétition par équipe on peut leur louer un bus, etc..., mais pour les compétitions individuelles, les parents doivent amener individuellement leurs enfants ou se regrouper pour le faire, et on s'aperçoit qu'ils font bien les regroupements entre eux et que c'est toujours les même qui emmènent. Mais il a besoin de renouveler mais on a aussi besoin de un tout petit peu professionnaliser. Et d'abord une structure pérenne avec des jeunes qui soit pour pérenniser le club.

Combien de salariés y a-t-il dans le club ? Pour l'instant 0 (zéro). Le salarié c'est en projet. Nous avons des bénévoles et des entraîneurs pour lesquels nous allouons des indemnités de euh, de frais de déplacement qui correspond plus ou moins à leur rémunération, ben voilà, il y a pas de euh...

Y a-t-il des motivations spéciales liées aux résultats pour ce qui est de la rémunération des entraîneurs ?

Non non non, c'est juste les frais de déplacement. Quand on entraîne les petits, c'est parce qu'on aime bien ça. Nous avons des retraités qui entraînent les petits, c'est parce qu'ils aiment bien ça et puis aussi euh dès 60 ans que les gens sont à la retraite euh, ils se sont mis. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde, il y a des gens qui ont toujours été actif mais ils ont besoin euh, ils ont besoin de s'entraîner.

Je paris que l'AC Tassin a la même structuration que la plus part des clubs sportifs avec un certain nombre d'organes dont une AG à sa tête...

Oui avec une assemblée générale qui élit son bureau, avec un président, un secrétaire et un trésorier. Et ensuite il y a un comité constitué d'une vingtaine de personnes qui forment le comité de direction.

Et de la mutualisation ???

Vous est-il déjà arrivé de mutualiser certaines de vos ressources avec d'autres clubs ?

On a déjà voyagé avec l'ESL, et puis on faisait avant un stage où il y avait 3 clubs ville franche ACVS, Lyon athlétisme et nous (AC Tassin), et on mutualisait le bus. Il y a aussi une 2em chose qu'on fait avec les clubs avec lesquels on s'entend bien, on n'a plus d'entraîneurs spécifique en javelot, on s'entend bien avec le club ville franche ACVS, et donc on a des athlètes qui vont s'entraîner avec ACVS parce qu'ils ont un très bon entraîneur de javelot.

Y a-t-il des compensations entre vous ?

Non, non, non, c'est purement, et nous on a déjà accueilli des gens de chez eux en demi-fond parce qu'ils sont moins forts voilà. Par exemple il y a aussi des choses que l'on fait euh, avec les clubs, euh même les clubs que je ne connaissais pas, euh c'est quand il y a des athlètes qui viennent faire leurs études sur Lyon donc on les accueille ils viennent s'entraîner mais garde la licence du club euh là-bas, donc dans la région. Et nous euh cela m'est arrivé d'avoir les athlètes qui partent pour un stage dans une autre ville ou région pour au moins 6 mois, j'appelle le président et je lui demande s'il peut accueillir notre athlète durant la durée de son stage ou pour ses études.

De la mutualisation mise sur pied par le comité

Alors ils veulent faire euh, c'est la ligue Rhône alpe qui dit, si on organise des compétitions nationales, euh par exemples les championnats de France etc..., les clubs n'auront, euh, auront à moins faire de déplacement, par contre ça coutera un petit peu à la ligue et au comité. Et à ce moment-là les clubs paieront 30€/athlètes engagé au championnat de France organisé en région Rhône alpe car ça fait moins de frais de déplacement.

Est-ce une invitation à la ligue d'organiser les championnats de France ?

Oui, oui ça c'est bien, ça incite la ligue à organiser plusieurs championnats en plus pour un club qui envoie 5 athlète ça lui coûte 150€ alors que s'il fallait se déplacer pour Lille ça coûtera beaucoup plus cher en déplacement.

Depuis combien de temps êtes-vous à la tête de ce club ?

Euh 2010. Moi je suis venu au club parce que ma fille fait de l'athlétisme. Je n'ai pas fait d'athlétisme moi. Je ne suis pas euh athlète. Ma fille faisait de l'athlétisme et euh je l'accompagnais, donc euh, le truc c'est que moi je ne peux pas rester à rien faire donc euh quand je l'accompagnais je faisais juge. Et puis ils m'ont demandé de passer les examens, et je les ai passés très rapidement. En 2 ans je suis passé juge fédéral donc euh je les ai passés très rapidement. Puis moi euh moi je ne voulais pas le faire mais le président historique, celui qui a créé le groupe voulait partir, et euh je ne sais pas pourquoi il m'avait demandé si je voulais prendre la place et voilà, j'ai pris la place. Il voulait un peu le renouvellement à mon avis.

L'AC Tassin en chiffre depuis sa création...

Sur les comptes rendu, le club a beaucoup grossi en 2010/2011. Maintenant on stagne parce qu'on n'a plus assez d'entraîneurs. On aurait pu grossir beaucoup plus, on devrait être 550 parce que la mairie d'Ecully nous a demandé de monter une section d'athlétisme à Ecully, sauf qu'on n'a pas suffisamment d'entraîneurs pour euh créé. Parce que après on pourrait regrouper 03 communes : Dardilly, Ecully et Tassin. On pourrait récupérer à Ecully 100 jeunes sur les 20000 habitants sans problèmes. On n'a pas assez de structure, le problème c'est qu'il faudrait qu'il y ait des entraîneurs qui viennent les mercredis après-midi et le soir à Ecully, ce n'est pas possible. On pouvait créer une section sans problème. C'est peut-être à étudier avec un emploi salarié. En disant est ce qu'il faudrait créer des centres d'entraînement, et après le haut niveau viendrait ici ou à la halle d'athlétisme. Est-ce en projet cette probable extension du club ? Après il faut avoir les moyens l'option d'un salarié sera-t-elle possible avec nos moyens financiers assez faibles...

Des problèmes particuliers du club

Alors le problème particulier qu'on a au club, c'est que le club a une très belle infrastructure etc... mais on a très peu de subventions. Euh je vais vous donner un ordre d'idées, donc euh on touche de subventions d'à peu près 6000€ de subvention municipale entre Dardilly et Tassin. Un club comme Bron c'est 100000€. Un club comme Feyzin Vénissieux que je connais et qui sont moins nombreux que nous, euh... il touche 50000€.

Quelles stratégies envisagez-vous pour faire face à cette situation ?

Voilà, alors la mairie nous dit, à raison ou à tort, euh qu'elle ne donne pas les subventions parce qu'elle a fait les équipements, et, vu que nous sommes dans une zone où socialement les gens ont de l'argent, il faudra augmenter le prix de la licence comme nous n'avons pas de subvention. Mais paradoxalement nous sommes parmi les clubs dont la licence coûte le moins cher. Effectivement si on veut avoir un peu plus de moyens, il faudra compter avec l'augmentation du coût de la licence. Mais après il faut faire un système pour des gens qui ont moins d'argent pour leur offrir la licence beaucoup moins chère, à deux vitesses voilà. On a très peu de subventions, on aurait eu comme Bron ou euh... Feyzin qui ont en plus des subventions régionales que nous n'avons pas parce qu'ils sont dans une zone difficile, euh, on aurait un salarié depuis longtemps, ou deux.

Etes-vous aussi influencé par la concurrence des autres clubs départ et/ou recrutement d'athlètes? Alors, nous on ne recrute plus de monde.

Comment gérez-vous le flux entre départs et arrivants, qui part et qui arrive ?

Les gens qui viennent euh... d'autres clubs c'est souvent des coureurs hors stade, qui viennent parce qu'il y a une bonne ambiance, et on a euh, un très bon niveau et c'est bien, et on récupère les gens qui déménagent ici, ils viennent s'inscrire au club. Après, on perd des athlètes, on a perdu quelques athlètes de haut niveau, qui sont allés dans de grands clubs pour bénéficier d'un bon groupe d'entraînement.

Comment envisagez-vous l'arrêt de cette hémorragie ?

Alors euh donc nous sommes en train de voir avec la ligue pour que ça s'arrête un tout petit peu, parce qu'à un moment donné on forme des athlètes puis s'en vont dans d'autres clubs, pour voir s'ils peuvent créer des pôles, parce qu'il y avait des pôles qui étaient créés, ça s'est plus ou moins arrêtés, ils vont peut-être les remettre en place. Ça permettra à l'athlète de rentrer et de s'entraîner dans des pôles de niveau euh et de rester dans le club et défendre le maillot du club. Parce qu'après c'est pénalisant au niveau du club pour toutes les compétitions par équipe.

Si j'ai bien retenu, il y a les subventions, l'organisation des manifestations sportives, c'est les 2 axes qui vous fournissent le gros de vos finances en dehors des licences.

Oui, par exemple quand on organise un meeting, c'est du quasi bénévolat, un meeting sur piste c'est du quasi bénévolat, on peut gagner 1500 ou 3000 euros en buvette.

N'avez-vous pas d'autres sources de financements, pourquoi pas le sponsoring ?

Alors, on va lancer une euh, il faudrait euh parce que je trouve l'idée simple mais le problème c'est que je travaille, au comité directeur euh, le secrétaire général aussi travaille euh, c'est d'avoir, se faire des sponsors. C'est-à-dire légende sur le maillot etc..., sauf que nous n'avons pas le temps de le faire, nous n'avons pas le temps de nous en occuper et éééé ça fait des années, l'ancien président voulais aussi faire du sponsoring mais lui aussi avait un métier, c'est vrai qu'on a beaucoup de mal là-dessus. Parce qu'il y a 2 techniques pour le sponsoring : c'est soit en avoir peu mais des gens qui paient beaucoup, soit en avoir énormément. Sur Tassin, c'est très facile d'en avoir beaucoup, c'est-à-dire on les mettra sur des plaquettes etc..., les commerçants du coin, on pourra en avoir un certain nombre, euh, c'est vrai que euh, je connais d'autres président d'autres disciplines, notamment le vélo où ils n'ont pas mal de sponsors. Il n'y a pas de raisons qu'ils en aient plus que l'athlétisme, mais ils ont fait une démarche volontaire depuis des années. Et sur leur maillot ils en remettent, c'est un vrai capharnaüm où il y a des tas de marques sur leur maillot.

Les gens se bousculent-ils au poste de président lors du renouvellement des membres du bureau ?

Non, non, non, non, car il faut relativement être présent sur toutes les manifestations, on est bien content qu'il y en est un qui assume. Au comité, il peut y avoir des gens, mais il faut les mobiliser pour leur dire que ce n'est pas très contraignant mais c'est euh, au comité on arrive à avoir du monde, mais euh trésorier c'est souvent assez difficile aussi, et on aimerait par exemple il y a une chose qu'on aimerait faire euh que moi je n'ai pas voulu faire dans ce club, c'est d'avoir un peu plus de femme au comité. On a du mal, alors que le club si on euh on garde la structure de club, il y a 55% d'hommes et 45% de femmes et on n'arrive pas d'avoir ça au comité de direction, des femmes qui viennent un peu, ça mobilise un soir tous les mois pour parler des problèmes, il y a peu de candidats.

Quelles sont les disciplines par excellence de l'AC Tassin ?

Demi-fond, il y a beaucoup euh, on a une très, très, bonne école de demi-fond. Après on a eu une période où nous étions bon en sprint, maintenant, c'est plus le cas, parce qu'il y a un entraîneur qui est parti, maintenant c'est euh en demi-fond qu'on a un vrai savoir-faire et puis on a aussi un vrai savoir-faire en trail. Trail, course de montagne, on a même trop d'entraîneurs. Là-dessus on a du mal, on a créé une école de perche parce qu'on a un entraîneur c'est récent

mais il y a des jeunes qui commencent à arriver mais il y a des spécialités en haies par exemple où on a un seul entraîneur, pas suffisant pour un club sur des spécialités techniques.

Et des relations avec le comité ? J'ai entendu dire que le comité réalise avec les pénalités environ 50% de son budget...

Ce n'est pas vrai. Je peux vous envoyer les comptes du comité, les pénalités sont très, très faibles. Alors effectivement par exemple euh, il y a la fédération, quand vous avez un championnat de France, vous avez des athlètes qualifiés au championnat de France, ils en prennent par exemple 24 par spécialité, ils prennent les 24 meilleurs au niveau du bilan, et ensuite il y a une liste d'attente. Ceux qui ne vont pas doivent se désengager avant, je parle du championnat de France, pour laisser la place aux autres. Et s'ils ne se désengagent pas ils ont une grosse amende. C'est 150 euros par athlète. Et ça c'est normal parce que, si non au lieu de 24 ils vont se retrouver à 20 et les 4 suivants, ils ne sont pas allés alors qu'ils étaient sur une liste d'attente. Effectivement en championnat et c'est la ligue LARA, quand vous avez des gens qui font une compétition qui ne sont pas engagés ou qui se désengagent au dernier moment, des trucs comme ça, sans justificatif, il peut y avoir des amendes mais c'est très faible. Pour les amendes sur les juges, nous on n'a jamais été touché, je sais que certains clubs présentaient très peu de juges, ils ont eu des amendes, mais ce n'est pas euh, c'est marginal. Je vous donnerai le budget, c'est très concret ça.

Connaissez-vous d'autres clubs qui évoluent en solitaire ?

Il y a Feyzin-Vénissieux, alors Vénissieux c'est un rapprochement avec la ville d'à côté mais c'est Feyzin-Vénissieux, ils sont en solitaire, il y a Décines-Meyzieu, il y a un tout petit club qui s'appelle Chassieux, ils sont près de 130, ils sont tout seul,

Que pensez-vous de la mutualisation ? Peut-elle être une réalité dans un milieu concurrentiel ?

C'est difficile, ça peut se faire uniquement sous le patronage d'un comité ou d'une ligue par exemple créer des pôles de compétences. Ça peut ici, on crée un pôle de demi-fond, ailleurs on crée un pôle de sprint et ainsi de suite, ou des ententes surtout échanges entre clubs avec lesquels on n'est vraiment pas en concurrence par exemple Villefranche on n'est pas un club concurrent que les entraîneurs envoient là-dessus, qu'ils nous envoient des entraîneurs parce qu'ils sont moins la salle ils ont des jeunes qui vont à la salle parce qu'ils habitent Lyon, on les prend en groupe ça ne cause aucun petit problème. Mais effectivement, la mutualisation pure, euh après

c'est dans un monde concurrentiel c'est-à-dire que, euh développer parce que tous les clubs cherchent les athlètes d'un certain niveau, ce notamment pour les compétitions par équipe ou pour figurer un peu partout donc ils auront toujours tendance à piquer les athlètes d'un certain niveau.

Relation interne au sein du club athlètes-entraîneurs-dirigeants comment les vivez-vous ?

Il y a eu plus avant des tensions. Les plus grosses tensions ne sont pas au sein du comité mais entre entraîneurs. Les plus grosses tensions se font entre entraîneurs. Ça je l'ai remarqué en athlétisme, dans un club entre dirigeants ça tourne très bien, et tous les autres clubs ont aussi les problèmes d'entente entre entraîneurs.

Pourquoi toujours des problèmes entre entraîneurs ?

Il y a toujours des frictions entre entraîneurs, notamment entre entraîneurs dont les spécialités se chevauchent un tout petit peu. Par exemple les entraîneurs qui font du sprint long (100 à 400m voire un peu 800) et ceux qui font du demi-fond (800, 1500, voire 400m) là il y a des frictions parce qu'ils veulent s'approprier des athlètes. La chasse aux athlètes reste le fondement de la mésentente entre entraîneur... effectivement entre entraîneur de lancers et entraîneur de demi-fond, ça va bien se passer.

Quelle stratégie avez-vous adopté pour gérer au mieux ce problème ?

Pour diminuer ces conflits, on a développé les épreuves combinées, ça permettait aux athlètes de faire pas mal de choses, et puis pour nous en équipe athlé et compétition par équipe, ça permettait d'avoir des jeunes formés dans plusieurs disciplines. Et on s'aperçoit que, quand les athlètes sont par-là, ils suscitent la convoitise de tout le monde, les meilleurs.

Ces tensions entre entraîneurs sont difficiles à gérer parce que chacun a son groupe, on essaie de calmer un peu le jeu, des fois ça monte, après ça redescend, et puis, effectivement, on fait des compétitions par équipe, ça revient à tous ensemble, mais des fois on sent qu'il y a des tensions, comme dans toute communauté humaine où de toute manière, tout le monde ne s'entend pas. Il y a toujours des affinités quel que soit le groupe, il y a toujours des affinités plus ou moins fortes entre les gens, et là c'est le reflet de la société. Donc on fait avec, ce qui lie les gens c'est quand même faire de l'athlétisme et faire du sport et d'avoir une certaine convivialité, donc ça aide quand même.

Le fait de rentrer dans une entente ou fusionner permet-il de résoudre les problèmes quotidiens des clubs ?

Dans une grosse entente ça résout le problème des juges, ça résout un tout petit peu le problème des éééé des athlètes de très bons niveau, parce qu'ils ... mais ça crée d'autres problèmes. Voilà, donc la fusion, lààà, intégrer une entente c'est pas 100% bien. Il y a 50% de bien et 50% de mal, ça dépend de là où ça se passe. Après fusionner avec un club qui se ressemble, euh en une seule entité, c'est euh, je pense ça peut être une bonne solution, puisque ça crée pas de divergence à différents pôles d'entraînement comme dans une entente. Ça forme une entité en elle-même et ça pose moins de problème que d'avoir des centres un peu partout etc..., par exemple une très grosse entente qui est euh Grenoble, qui est le premier club de France, il est issu de plein de clubs aux alentours, (premier club de France en terme de licences), mais il y a des clubs dans l'entente qui ne se parlent pas entre eux, il n'y a pas d'effets sur les liens amicaux, même si le club bénéficie de la mutualisation des juges, c'est 7 à 8 sous sections mais c'est réellement 3 sous sections qui se réunissent 1 ou 2 fois par an pour faire les compétitions par équipe.

Une idée de l'implication des collectivités sur les regroupements de clubs d'athlétisme ?

Voilà, euh on voit sur Lyon, je parle de ce que je connais, la ville de Lyon voudrait qu'il y ait 2, avant, voulait qu'il y ait qu'un seul club d'athlétisme sur Lyon. Sauf que les, euh, les 2 clubs qui sont sur Lyon à l'ESL et Lyon Athlétisme ne s'entendent pas. Parce qu'il y a un qui est plus gros que l'autre, euh, historiquement ils ne s'entendent pas, euh, chaque club voulait, euh et notamment l'ESL fusionner les clubs aux alentours de Lyon pour se rapprocher, euh, les mairies de la métropole de Lyon, des communes comme Tassin, Feyzin et Vénissieux, ne souhaitent pas trop que les clubs d'athlétisme intègrent l'entente. Il y a la ville mère qui voudrait faire un grand club parce qu'on verra apparaître le nom, Lyon, mais les villes périphériques ne souhaitent pas, au niveau des élus hein...

Et la position du comité, ligue... ?

La position du comité du Rhône, il y a 23 clubs dans le Rhône, la position du comité c'est euh, il faut plusieurs clubs sur le Rhône, parce que à un moment donné, s'il n'y a qu'un seul club, euh, il sera difficile d'organiser les compétitions. Voilà, donc il faut qu'il y ait diversité des clubs. Et la ligue c'est pareille, ils veulent avoir de grands clubs pour aller en élite mais, ils veulent avoir beaucoup d'autres clubs aussi. Par exemple Dans les petits départements, il y a

très peu de monde, peu de clubs. Il y a 1 club qui regroupe tout avec des sections dans les petites villes euh, et finalement euh il y a des départements où les comités ont fusionné avec d'autres départements. Par exemple dans la Meuse, il y a quasiment qu'un seul club qui s'appelle athlé 55. Ça c'est des régions où il y a moins d'habitants, donc là ils mutualisent tout. Tous les clubs ont fusionné pour pouvoir être présent. Et puis en athlétisme, en dehors de la course sur route où on peut être à 20 et le club peut tourner, euh, pour être un club d'athlétisme, avec une école d'athlétisme, il faut un nombre minimum d'athlètes. Et moi j'estime qu'un club de moins de 200 athlètes ne peut pas tourner. Un petit club est dépendant de très peu d'entraîneur ce qui est l'inverse d'une grande structure. L'AC Tassin appartient à la commune de Tassin et a une sous-section locale à Dardilly. Et on pouvait faire aussi une sous-section à Ecully si on voulait, si on avait les moyens.

Projets de l'AC Tassin, combien de temps resterait-il en solitaire ?

Pour l'instant tant qu'on n'a pas la majorité on restera l'AC Tassin. Après les projets c'est professionnaliser, si ça marche bien, pour quoi pas prendre un deuxième à ce moment là parce qu'il faudrait qu'il s'occupe aussi, euh avec les capacités de trouver les sponsors.

Que fait l'AC Tassin pour s'en sortir avec si peu de moyens ?

Le club est bien dirigé, on regarde chaque dépense, on a un club qui a une trésorerie positive par exemple, après on ne fait pas n'importe quoi, on soumet les frais de déplacement, mais on a une trésorerie positive. Et si on avait un plus de financement, on aurait engagé un ou deux salariés avec l'un en temps plein et l'autre à mi-temps. il y a aussi dans les projets, mais euh, c'est la question santé et loisir, c'est-à-dire que euh, là on a une section, on est 30, simplement on ne proposait pas suffisamment de créneaux, aux bons horaires, s'il y a beaucoup de gens dans le coin qui serait intéressés par ça, il faudrait proposer des horaires en journée, donc l'année prochaine, on va essayer de développer ça en proposant des horaires en journée pour qu'on ait plus d'adhérents, sachant que la plus belle réussite en athlé santé et loisir dans la région est ville franche avec un budget équilibré. Dans une zone il arrive à avoir 100 adhérents en athlé santé et loisir.

Liste des clubs du Rhône et bilan du comité (documents à m'envoyer)...

Le comité fait la logique des clubs. Tous les grands clubs du Rhône sont présents au comité du Rhône. Ce n'est pas les grands clubs qui font la loi. Le comité ne prend pas des décisions contre le club. Le comité est à l'aide des clubs, c'est pour mutualiser, faire des compétitions, des

championnats départementaux, faire des poules pour les jeunes, les stages pour jeunes,... le comité impose des règles mais c'est les membres des clubs élus pour le comité qui choisissent d'imposer ces règles. Par exemple les règles des pénalités, euh..., c'est le comité qui les votent, c'est les membres du comité représentant de clubs qui les votent, par exemple : tous les clubs présentent des juges. Si les clubs n'étaient pas d'accord ça ne serait pas passé. Mais ça représente 2%, les pénalités. Il y a eu seulement 2 compétitions organisées par le comité et payantes (2€/athlète). Ceci parce que la ville de Lyon n'a pas voulu payer le gardiennage, le comité avait fait 0 bénéfice. Les inscriptions ont juste permis de payer la société appelée pour faire le gardiennage.

Quand un club organise une compétition, le comité est partenaire. Pouvez-vous expliciter ce partenariat, notamment l'apport du comité ?

Par exemple quand c'est des meetings, un meeting départemental par exemple, il faut désigner obligatoirement un jury de compétition, ça ne peut pas être que des gens du club qui organise, ce qui paraît logique. Donc il désigne le juge-arbitre, le directeur de réunion peut être du club, un responsable de secrétariat et un chef chronométrateur et un starter. Voilà, c'est les 4 postes principaux qui sont désignés, euh, mais ça ne peut pas être, euh, si Lyon athlétisme organise une compétition, pour forcément valider leurs résultats il faut qu'il y ait quelqu'un d'un autre club sinon ça va euh être des résultats maison. Après le comité fournit le chronométrage électrique, fournit le matériel si les gens en demandent, voilà euh il y a plein de choses... par contre l'organisation est faite par le club. Par exemple, il n'y a aucun club qui a un chronométrage électrique, c'est fourni par le comité.

Le club reçoit-il une subvention de la part du comité ?

Non. La seule subvention c'est euh, il organise des euh, ce n'est pas une subvention c'est du matériel, ils organisent un challenge de cross pour faire participer les gens au challenge d'hivers. Ils font un classement des clubs et le premier reçoit 1000€ en bon d'achat. Cela rentre dans les motivations des clubs stimulées par le comité pour ne pas voir disparaître le cross. Cette motivation amène les clubs à participer en masse et à former au mieux leurs athlètes pour. La plupart des conseillers techniques sportifs (CTS) sont prof d'EPS détaché dans une fédération et salarié ligue ou comité.

Merci pour votre précieux temps que vous mettez à contribution pour l'éclosion de ma recherche

Annexe 2-3 : entretien avec Viquie (1h 02min) ce 10/04/2014 à St Pierre (Vaise-Lyon)

Bonjour, je commencerai par vous remercier d'avoir honoré à ce rendez-vous qui me permettra de glaner quelques informations autour de l'athlétisme lyonnais et notamment, sur les regroupements de clubs d'athlétisme. Comme vous le savez, notre entretien rentre dans le compte des recherches scientifiques universitaires que j'effectue sur les regroupements de clubs d'athlétisme. Et vous, à travers votre expérience en tant que dirigeant de club, et surtout ayant assisté à une fusion de clubs, nous avons souhaité échanger avec vous pour partager votre expérience. Je puis vous rassurer de la totale confidentialité de notre échange dont l'usage sera strictement réservé à nos travaux de recherche.

Oui, euh, c'est par respect pour votre travail que j'ai accepté répondre présent mais je tiens à souligner que ça fait près de trois ans déjà que j'ai totalement décroché. Je ne suis plus au conseil d'administration de Lyon athlétisme, j'ai pris ma retraite, je ne suis plus à Lyon, donc qu'aujourd'hui, il y a certaines choses d'actualité dont je ne suis pas le mieux placé pour vous en parler.

Oui, effectivement, nous avons pris conscience de la distance que vous avez prise par rapport à l'athlétisme. Cependant, étant entendu que vous avez été parmi ceux qui ont conduit le LOU Athlétisme à la fusion avec l'ASPTT pour la création de Lyon Athlétisme, ayant aussi participé au tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme, vous pouvez tout au moins nous parler de ce cheminement, vers la fusion. Et, particulièrement, des mobiles, circonstances, la conduite de ce projet ambitieux et la vie dans le nouveau club fusionné. Question pour nous de saisir si possible les moments forts et les principaux changements issus de ce projet.

Oui, euh, j'ai regardé votre guide d'entretien, j'ai travaillé un peu là-dessus, en fait, j'ai travaillé deux ou trois trucs là-dessus, enfin, les grandes lignes. Je commence par présenter le LOU.

Le LOU ou encore, Lyon Olympique Universitaire, c'est un vieux club lyonnais qui a ses origines en 1896. Evidemment à la création ce n'était pas la même configuration, sans en être complètement certain, je ne sais pas si au départ ce n'était de la gymnastique ou des choses semblables. Ça évolué à l'athlétisme, et je ne saurais dire à quelle année c'est devenu une section athlétisme. Ce qu'il faut savoir, c'est que le LOU c'est aussi en terme de grandeur, euh,

l'olympique lyonnais est né du LOU dans les années 50 il faut savoir que le Lou c'est aussi les ondes, olympique lyonnais est né dans les années 50 voilà, et puis, euh, c'est un vieux club complètement enraciné dans la culture sportive lyonnaise. Bon euh, après, le Lou a été principalement connu par la section rugby aussi et surtout, et, aujourd'hui le LOU rugby reste euh, le porte-drapeau du Lou. Aujourd'hui, le LOU c'est compliqué, je ne sais plus où en est le cours de l'histoire, mais normalement il ne devrait plus y avoir de section du Lou.

Du LOU Athlétisme ?

Oui bien sûr, mais aujourd'hui il y a encore des sections sportives du Lou qui existent, je ne suis pas sûr qu'il y a une existence légale, c'est dû à des événements qui se sont produits dans les années 2000, il y a eu, euh, des problèmes financiers, parce que le Loup était un club omnisport, voilà. Ce qui signifie que l'entité Lou était censée superviser toutes les sections, une entité dirigeante qui était le Lou, on va appeler ça le LOU direction et toutes les sections étaient sous la responsabilité de cette entité. Par contre ce qu'il y a c'est qu'au fil des années, chaque section a mené, en tout cas, quand moi j'étais président de 1999 à 2005 à peu près. Donc, euh, chaque section était très indépendante. Ce qui fait que, euh, il y a eu des sections, en particulier le rugby qui était à cheval entre le semi professionnalisme et l'amateurisme. Donc il y en avait qui avaient des modes de gestion un peu euh, voilà, ils n'étaient pas dans la légalité en terme de gestion par rapport au professionnalisme, et ils n'avaient pas non plus les moyens de se professionnaliser complètement. Donc, il y a eu toute une histoire, et dans les années 2000, le LOU a déposé le bilan. Donc il y a eu des repreneurs, et c'est pourquoi je dis que je ne sais plus quelle section a le droit de s'appeler le LOU, les repreneurs ont racheté le Lou, mais c'est le LOU rugby exclusivement.

Et la section athlétisme ?

Dans cette histoire, la section d'athlétisme a eu une longue histoire, elle existe quand même depuis très longtemps au sein du LOU. Que dire, si ce n'est de dire qu'elle subit ce que toutes les associations sportives subissent : des hauts, des bas, des biens et moins biens. Des grands athlètes, des athlètes moyens. Il y a eu dans l'histoire du LOU, alors, je ne saurais pas tous les nommer, mais il y a eu, des olympiens, c'est-à-dire, des athlètes qui ont participé aux jeux olympiques, il y a eu des médaillés, euh, voilà, et puis donc euh, que dire d'autre, euh, quand on arrive à des années, moi je connais mieux le LOU des années 90 voilà.

Parlez-nous-en s'il vous plaît

Avant je ne connaissais pas le LOU, je le connaissais de réputation, j'étais lyonnais mais je n'étais pas adepte. Moi j'ai connu le LOU par mes enfants qui, ont pratiqué voilà. À la fin des années 90, le Lou a connu quelques déboires, juste après d'ailleurs, avoir eu en son sein un grand athlète qui était Christian PLAZIA, un décathlonien, qui a été champion d'Europe sous le maillot du LOU. Après le LOU a traversé une période de vaches maigres, enfin des problèmes liés à la vie associative et sportive comme ça arrivent souvent dans bien des clubs. Et moi, je suis arrivé là-dessus, j'étais président à la fin des années 90.

C'était un club euh, avec un profond enracinement affectif de la part des gens, ça c'est exact. On retrouve aujourd'hui, des gens avec des âges extrêmes qui ont la culture du LOU, voilà, qui sont restées avec le LOU ancré au fond d'eux. Toute à l'heure, on a parlé de quelqu'un qui en fait partie. Entre autre, et ce n'est pas l'un des plus vieux, euh, Yvan Bourdeau, que j'ai connu, que j'ai bien côtoyé, puisque j'étais président, il était entraîneur, donc, euh, c'est vrai qu'il n'est pas le seul, mais il est typique de certaines personnes. Je pense aussi à Patrice Couturier que tu dois connaître, puisque c'est un juge qui continue dans Lyon Athlétisme. Voilà c'est la culture du LOU, c'est des gens qui ont une culture du LOU ancrée. Patrice Couturier par exemple, son père était déjà au LOU, or c'est quelqu'un qui a déjà plus de 60 ans Patrice. Donc, euh, voilà, c'est un vieux club lyonnais, un club centenaire, avec tout ce qui va avec. C'est un vieux club avec une tradition très ancrée, avec une école de sport où pouvait évoluer les plus jeunes pendant 2 ans avant de choisir une spécialité sportive. Ces jeunes pouvaient ainsi pratiquer la plupart des pratiques sportives du LOU. C'est des gens qui ont le cœur au LOU. C'est vrai que pour moi, euh, l'expérience au LOU c'est quelque chose de marquant, puis ça crée tout un lien qui se transmet, et on trouve, au fil des temps des jeunes qui arrivent, et qui en sont contents, qui en ont fiers, qui ont gardé euh, de bons souvenirs marquants qui leur permettent d'amener leurs enfants quelques années plus tard.

Pouvez-vous nous parler du LOU Athlétisme que vous avez dirigé ?

Bon euh, j'ai pris la présidence du LOU en 98 ou 99 comme je le disais, je ne sais plus très précisément quelle année c'était. Le LOU venait juste de traverser une période euh, moi j'étais déjà au comité directeur, juste un an ou deux, je côtoyais le LOU depuis un moment, d'ailleurs c'est pour ça que je me suis plus rapproché du LOU à un moment où il y a eu manque de bénévoles et de dirigeants. J'étais presque tout le temps au LOU parce que je suivais un de mes fils en particulier, qui a fait de l'athlé pendant longtemps. J'étais sur le terrain avec lui tout le

temps. Son entraîneur, euh, je pense que tu le connais, c'était Robert TOZAN. Je l'ai connu quand mon fils qui aujourd'hui a trente-six ans en avait douze.

Ah oui, c'est lui qui m'a donné votre contact, me disant que vous auriez probablement des informations intéressantes pour mes recherches.

Donc, euh, moi j'étais là en tant que parent d'athlètes que je suivais. Je suivais mon fils, voilà, ben bon, quand les problèmes sont survenus, à la fin des années 90, je me suis donc retrouvé comme dirigeant et puis je me suis retrouvé comme président. Le club n'avait pas encore traversé, il était en plein dedans, euh voilà, d'une période de crise.

Et c'était quoi concrètement la crise ?

euh, la crise disons euh, comment dire, c'est difficile à expliquer, c'est compliqué parce que, euh, Je ferai court en disant qu'il y avait des dirigeants très actifs et très engagés, qui avaient donné les moyens au club, qui avaient amené des moyens au club. Et Je dirai avec trop de recul, qu'il avait peut-être subi une croissance trop importante et qui n'avait pas su être gérée. Pour faire court, je dirai un peu ça. Parce qu'après, il y a des égos, il y a des individualités qui après euh, qui se sont développés. Et puis, qui dit croissance, dit augmentation des moyens nécessaires, donc euh, il y a un moment où on n'arrive pas à satisfaire tout. Donc, les dirigeants se sont usés, je les côtoyais déjà, euh, bref, euh, il y a eu une explosion au sein du club, euh, voilà.

Quand vous prenez le club dans cette crise, est-ce par cooptation ou élections ?

C'est parce que j'avais été sollicité. C'est le président de l'équipe sortante, qui avait dirigé le LOU des années 90, la personne avait pris la présidence et était pressée, d'abord elle avait vécu tous les événements, donc c'était un peu dur pour elle, de voir le club s'enfoncer et n'avait pas toute la, euh, toute la liberté, compte tenu de ses obligations professionnelles entre autre. Toute la liberté de pouvoir organiser les choses telles que euh, il aurait souhaité, euh, tel qu'il aurait fallu, donc moi euh, j'étais là, euh, il y avait d'autres dirigeants, donc euh, il m'a un peu euh, mais dans l'esprit j'ai été un tout petit peu coopté mais euh, j'ai été élu de toute façon en assemblée générale.

Y avait-il des concurrents pour l'élection au poste de président ?

Non, j'étais le seul candidat en ce moment-là. Il y a beaucoup de choses, les gens peuvent ne pas avoir beaucoup de temps à consacrer au club, compte tenu de leurs obligations

professionnelles. Quand même, c'est un vrai travail, euh, que d'être président d'une association sportive un tant soit peu. Il y a des gens qui ne s'en sentent pas capables, qui croient qu'ils n'en sont pas forcément capables, et il y a des gens pour qui ce n'est pas forcément la vocation, les entraîneurs, moi, des entraîneurs que je connaissais, il n'y en n'a pas un qui rêvait d'être président, Pas un seul. Autant ils étaient attachés au club et voulaient entraîner, continuer à s'impliquer dans le club, sans pour autant rêver d'être président, et ça, ça s'entend, car il y en a qui ont la fibre de l'entraînement et pas forcément celle président et vis-versa. Même s'il est vrai que, si l'on remonte dans le temps, il y a eu des périodes durant lesquelles cela a existé, avoir à la tête d'un club, un entraîneur président. Mais aujourd'hui, c'est plus possible. Je pense que c'était plus possible il y a dix ans qu'il y a quinze ans. C'est vrai qu'à mon tour, il n'y avait pas plusieurs candidats, donc moi j'ai pris la direction du club en 98 ou 99, je ne sais plus quand exactement, mais je sais précisément que nous étions tombés à 120 licenciés. Ce sera probablement à vérifier au niveau des archives si vous en aviez, mais je crois que nous sommes tombés autour de 120 licenciés, ce qui n'était pas énorme.

Peut-on expliquer cette baisse en nombre de licenciés ?

Compte tenu des problèmes que nous avons eus, beaucoup de gens était partis, le niveau avait bien chuté, on n'avait plus de vraie tête de club.

Et le budget alors ?

Par contre, le budget était sein en gestion financière, malgré les problèmes de personnes, les gros contrats financiers signés avec Christian PLAZIAT, le côté financier est resté sein. Les finances n'étaient pas énormes, mais il n'y avait pas de dette. Donc déjà, c'est énorme ça, dans la gestion d'un club. Voilà, j'ai pris la présidence de ce club, euh, j'avais une équipe de dirigeants.

Pourquoi ne voulaient-ils pas partir ?

Il y avait quelques dirigeants qui sont restés, tout le monde n'avait pas quitté le navire, quelques dirigeants bien accrochés, qui ne voulaient pas diriger le club, mais qui étaient prêts à travailler, et qui ont travaillé, et une équipe d'entraîneurs. Et donc, on avait à l'époque euh, pendant mon mandat, j'avais 12 ou 13 entraîneur, une douzaine d'entraîneurs, partant de ceux qui n'étaient pas diplômés et qui s'occupaient des tout petits à ceux qui étaient brevetés. C'est vrai qu'un entraîneur, ça mérite peut être d'être distingué. Avez-vous une idée beaucoup plus précise sur les qualifications de vos entraîneurs ? Alors, diplômés d'état, très peu, environ 2 et puis, il y

avait des gens, et ça s'est beaucoup plus fait sous ma présidence parce que j'avais insisté pour que ça se fasse, j'ai envoyé beaucoup d'entraîneurs en formation de comité, j'ai progressivement eu des entraîneurs qui avaient le premier degré. Cela correspondait aussi aux exigences de la FFA et juridiques, car ça devenait compliqué d'encadrer les enfants avec des gens qui n'avaient pas de qualification, parce que s'il y avait un problème, on pouvait toujours être reconnu. Aussi, il y avait un autre problème, même si je n'ai pas été trop confronté à ça, c'est le problème de la rémunération. Pour être rémunéré au sens propre du terme, je pense qu'il faut être diplômé d'état. Donc nous personne n'était rémunéré, c'était le principe de défraiement.

Pourquoi envoyer les entraîneurs en formation ?

il y avait ce principe de responsabilité en disant, euh, il y a des gens qui entraînent depuis 10, 20 ans sans formations, c'est mieux de les envoyer en formation, qu'ils obtiennent un diplôme, qui pour nous est plus une reconnaissance qu'autre chose, quoique, sachant que c'est pas le diplôme qui fait l'entraîneur, mais qu'il y a tout de même des choses à apprendre dans ces formations qui faisaient partie d'une campagne de développement de l'athlétisme lancée par la FFA et relayée sur le terrain par ses structures déconcentrées. Donc j'ai eu environ douze personnes qui encadraient, que ce soient les enfants, puisqu'on avait une école d'athlétisme, avec les autres catégories.

Comment était organisé le club avant la fusion ?

En terme d'organigramme, c'était découpé en, euh, puisqu'il y avait des entraîneurs pour l'école des sports (6-7ans), où tout se passait bien, parce qu'il y avait des gens qui faisait ça par envie, et puis, euh, il y avait toujours euh, soit un jeune qui venait demander à faire un stage. Après on avait les poussins, benjamin, puis on commence à être un peu plus regardant à partir des minimes. Mais tout cela avait été très difficile à mettre en place car au niveau des grands principes, on arrivait à nous mettre d'accord, mais sur le terrain ça devenait plus difficile à nous accorder les violons. Après, il y avait des entraîneurs par spécialité. Des entraîneurs de sprint, sauts. Souvent sprint et sauts allaient ensemble, les entraîneurs de lancers, et puis, la grande difficulté pour moi, fut la perche. Jusqu'au jour où j'ai eu la chance entre guillemets, de rencontrer un jeune qui sautait 4m et quelque, mais il avait encadré dans son club. Il avait un diplôme fédéral, je ne sais plus quel degré, mais euh, il nous a dépannés, on va dire ça comme

ça. Voilà comment était structuré le club euh quoi. Bien évidemment qu'il y avait un comité directeur dans lequel siégeait un représentant des entraîneurs.

Et le niveau de pratique du club ?

Au niveau sportif, nous sommes montés en national2 au-delà de quelques individualités comme le bon groupe de sprinteurs que nous avons eus, puis Tereza NSOLA au triple saut, et Florian JOEDAR international junior marche. On n'a monté de petits projets en collaboration avec les collectivités territoriales sur la base des fonds régénérés par le mondial France 98. Vous savez le sponsoring en athlétisme, je vais faire court, il n'y a pas de retour d'image, à moins d'être un très grand athlète comme Christophe Le Maître, ou Renaud Lavilani, qui peuvent prétendre à des sponsors sans aucun doute, mais voilà, il n'y en a pas un dans chaque club. On n'avait pas de sport pour handicapé, ni pour personnes âgées, c'était une idée qui traversait le club, mais on n'avait réussi à s'ouvrir au sport pour handicapés,

Pour quoi cette ouverture avait-elle tant attendu ?

Mais, il faut dire qu'il y avait des obstacles un peu majeurs, euh, des obstacles physiques, l'accès à la piste, euh, la piste de Gerland dont l'accès se fait par des marches d'escalier. Le sport loisir était dans ses balbutiements.

Quelles stratégies utilisez-vous pour fidéliser les athlètes ?

Pour la fidélisation des athlètes, je pense que, ce que veulent les athlètes c'est du sérieux, un encadrement sérieux. Quand ils viennent aux entraînements, que le coach soit là, qu'ils sachent ce qu'ils ont à faire, parce qu'au bout d'une certaine expérience, un athlète peut suivre sa séance tout seul, s'il sait ce qu'il a à faire. Euh, soit il savait ce qu'il a à faire, soit un autre entraîneur les prenait en charge, que ce soit organisé, voilà, c'est ce qu'ils cherchent. Et puis après, qu'ils aient des séances bien structurées. Une bonne ambiance. Et là déjà à mon avis on avait satisfait près de 80% d'athlètes. C'est la relation entraîneur-entraînés qui est primordiale, le dirigeant doit être capable d'accompagner tout cela.

Pourquoi privilégier la relation entraîneur-entraîné ?

C'est l'entraîneur qui maîtrise le suivi du développement de l'athlète, ils s'entendent sur les compétitions à participer. Le dirigeant, lui doit accompagner tout cela. Après c'est les parents, ils suivent leurs enfants, les accompagne tant aux entraînements qu'en compétitions.

Avez-vous pu augmenter le nombre d'athlètes ou d'adhérents ?

Quand je parlais du club, nous étions environ 300 pour un budget de plus de 100 000 € alors qu'il avoisinait les 40 000€ à mon arrivée.

Comment avez-vous procédé pour gagner tout cet argent ?

C'est vrai que j'ai beaucoup travaillé pour obtenir tout cet argent : on a monté le projet KID'STADIUM, on a fait renaitre un meeting, on organisait des courses sur route. Avec les collectivités territoriales, j'ai fait mon trou. Car dès le départ, j'étais assez bien avec la ville de Lyon et ça évolué positivement tout le temps, parce qu'il y a eu changement de majorité entre temps, mais ça ce n'est pas le problème du club. Assez bien avec la ville de Lyon, un peu difficile avec le département.

Et pourquoi ?

Parce qu'il y avait eu des clashes avec des dirigeants qui étaient là avant, des problèmes de personnes. Et quand je suis venu, on m'a dit euh, le LOU, vous savez monsieur, on n'a pas gardé un bon souvenir. Avec la région, j'ai travaillé un peu, pour être aidé, il fallait organiser des manifestations de niveau national. J'ai travaillé avec la région pour les meetings, parce qu'on faisait venir certains internationaux.

Vous n'avez presque pas connu de problèmes alors ?

Les problèmes les plus récurrents du club, c'est l'accompagnement des athlètes lors des compétitions, les juges pas toujours suffisants pendant les compétitions et puis l'absence d'entraîneurs dans certaines disciplines, j'ai évoqué la perche, on avait aussi du mal avec les lanceurs. Pas de problèmes financiers, j'ai eu de la chance, j'ai fait rentrer de l'argent. Et puis, c'est toujours les mêmes qui font beaucoup de choses, comme dans d'autres clubs.

Qu'est-ce qui amène donc le LOU à s'orienter vers une fusion ?

Alors, donc euh, il y a eu, quand j'ai abandonné la présidence, mon successeur, disons simplement que ça s'est pas bien passé pour lui. Moi j'ai fait peut-être une erreur, c'est de ne pas s'être retiré complètement, où je me suis retrouvé encore mêlé par la suite. Et euh, donc euh, il y a eu une première approche, pour la fusion dans les années 2000,

Dans quelles circonstances ?

Quand le LOU a déposé le bilan une première fois, parce que le LOU a déposé le bilan deux fois. J'avais déjà été approché par les responsables de l'ASPTT, en disant euh, voilà, vous avez des problèmes, euh, vous pouvez peut-être envisager de faire quelque chose, euh, j'étais pas opposé, mais, j'ai pas jugé qu'il était opportun d'aller à un rapprochement alors qu'on risquait d'être en position de faiblesse compte tenu des événements, même si ça se passait bien pour la section d'athlétisme. Donc je n'ai pas voulu, j'ai dit on verra après si, euh, si l'opportunité se présente toujours, on réfléchira à ça, on verra comment les choses évoluent. En situation de faiblesse, je n'ai pas trop, trop voulu y aller. Donc, ça ne s'est pas fait,

Et par la suite ?

Et donc, après, et au fil des années, c'est des raisons économiques déjà, on va le dire comme ça, parce que l'ASPTT, les PTT se sont transformées euh, économiquement, puisque c'est plus l'entreprise d'état qu'on a connu. Donc, euh, il bénéficiait d'un certain nombre d'aides humaines, des gens mis à la disposition du club par les PTT, des trucs comme ça qu'ils ont perdu, des aides, euh, tout ce qu'ils avaient en terme de, euh, de bâtiments, infrastructures, ça appartenait aux PTT, donc ils ne savaient pas ce que ça allait devenir, donc euh, leur avenir était difficile.

Et le LOU, du moins sa situation ?

Donc, nous, après ma présidence, et à travers cette période difficile encore, et un jour, et, troisième élément, la ville de Lyon, qui a souhaité, de façon très claire, ce rapprochement. Voilà, ce qui a fait que, euh, on en ait arrivé à la fusion. Le LOU omnisport, puisque nous, section athlétisme appartenions encore au LOU omnisport, qui traversait toujours une période noire qui a abouti à un second dépôt de bilan du LOU.

Vers quelle année peut-on inscrire le second dépôt de bilan du LOU ?

Le premier dépôt de bilan en 1999 ou 2000 et le second en 2005 ou 2006. Parce que, moi j'ai, euh, j'étais plus président au deuxième dépôt.

Comment concrètement s'est déroulé ou a été conduit le projet de fusion ?

Donc, euh, des premiers contacts, euh, on nous a fait savoir, euh, je crois que c'est un responsable de l'ASPTT qui nous a fait savoir, que, euh, oui, j'avais d'ailleurs un bon contact avec lui, et nous a dit, écoutez, euh, la ville de Lyon est entrain de pousser pour qu'on puisse avoir un seul club dans la ville. Donc euh, voilà, parce qu'ils avaient une situation qui en plus

était un tout petit peu spéciale, puisqu'ils se réclamaient club de la ville de Lyon, alors que leurs infrastructures sont à Saint Priest euh, voilà. Bon, euh, voilà, compte tenu de l'évolution qu'ils voyaient au fil des années, euh, ils avaient tout intérêt d'aller dans ce sens, par rapport à tout ce qu'ils craignaient. Et moi par rapport à tout ça, j'ai vu euh, quand je voyais un peu, la tournure que les choses prenaient au LOU, je me suis dit euh, finalement, euh, c'est pas forcé... je m'y suis pas opposé par principe, les attachements que j'ai, même si je garde ancrée au fond de moi l'histoire et la culture du LOU, il faut vivre avec son temps, et à un moment, les circonstances font que, et à un moment, bon après euh, il faut savoir ce qu'on peut offrir quand on veut, bon, euh, c'est bien beau de dire euh, on ne veut pas en parler, on reste dans notre chapelle, et on va vivre comme on va vivre, c'est une structure respectable hein, mais je me dis euh, j'aurais tendance à dire euh, c'est une vision, euh, soit on n'a pas beaucoup d'ambitions, donc on fait son petit train dans sa petite assos, donc tout va bien, ou alors on est sûr d'avoir des moyens. Or, on n'était ni dans l'un, ni dans l'autre cas nous. Euh, voilà bon, on aime l'athlétisme euh, pour les valeurs du sport, ça ne veut pas dire d'être sur la première marche des jeux olympiques, mais comme je disais, ce qu'il y a d'intéressant pour un athlète c'est certes gagner sa course mais c'est aussi pouvoir dire, en début de saison je sautais en longueur 5m, actuellement je saute 5m60. Ce que je veux dire c'est que, euh, voilà, c'est j'ai progressé quoi. C'est aussi ça à tous les niveaux l'esprit sportif.

Ça c'est votre position, et la ville auriez-vous obtenu les finances sans cette fusion ?

Donc, euh, et puis les moyens on ne les aurait pas eu, puisque, le LOU euh, lui aussi déposait le bilan. Il n'y avait pas les moyens, il y avait cette forte volonté de la ville de Lyon de créer cette euh, cette entité, ce nouveau club. Si les gens du LOU avaient dit, nous on veut rester comme on est, personne n'aurait pu nous en empêché sauf qu'il n'y aurait pas fallu aller demander trop de chose à la ville de Lyon, fallait pas rêver, surtout que d'autres ne se seraient pas gêner de créer une autre structure à côté de nous.

Et la suite ?

Donc euh, voilà, partant de là, quand ça, été confirmé, on a dit, on va se rencontrer entre dirigeants. La première chose c'était de se rencontrer entre dirigeants de l'ASPTT et dirigeants du LOU. Bon voilà, à vrai dire, on se connaît un tout petit peu déjà. Voilà, et on a mis, je ne sais plus, grosso modo, une saison, pendant une saison, on s'est rencontré régulièrement pour préparer ça. C'est vrai que, euh, on s'est aperçu quand même très vite que euh, au niveau de

l'esprit, on avait quand même les mêmes valeurs je dirai, voilà. Au niveau de l'athlétisme, on partageait les mêmes valeurs au niveau du sport, donc ça devait très bien se passer. Les rencontres entre dirigeants, se sont tout de suite très bien passées.

A l'époque, les deux clubs évoluaient-ils dans une même division de pratique ?

Non. L'ASPTT était en national1 et nous, nous étions en national2. Je sais qu'il n'était pas en national1A mais je ne sais pas exactement s'il était en 1B ou 1C. Mais je crois plus qu'il était en 1C, ben bon, mes souvenirs à ce niveau ne sont plus exacts. Je sais que nous étions au moins deux divisions en dessous. Nous étions en N2A eux ils étaient probablement en N1B. Mais les dirigeants et les décideurs, euh, eux, ont compris que ça ne pouvait pas être un argument ça, vis-à-vis de nous, et moi, euh, personnellement, ça jamais été non plus, euh, un argument de pression pour moi.

C'était quoi l'argument qui passait avant ?

C'était qu'est-ce qu'on fait, où on va, qu'est-ce qu'on veut mettre en place.

Et la démarche concrète ?

Voilà, il y avait nos petites rencontres entre nous, puis il fallait voir puisque la ville de Lyon euh est poussée un peu au projet, qu'est-ce qu'on va nous donner comme moyens, voilà. Mais entre dirigeants, ça s'est toujours bien passé, dirigeants mais en petits comités hein, on était environ 4 du LOU et 4 de l'ASPTT. Après, on a fait des annonces dans nos clubs.

Et comment cette annonce a-t-elle été accueillie ?

Alors, j'aurai tendance à dire, qu'à mon avis, les athlètes, ils s'en foutent. Voilà, je pense que les athlètes, ce n'est pas leur problème. En fait, sur 310 licenciés, s'il y en a 10 que ça gêne, mettons que ça gêne 3%, ça fait rien, ce n'est pas gênant. Au niveau des dirigeants, donc, entraîneurs tout ça, ben euh, disons que l'idée a fait son chemin, voilà don, euh, en tant que dirigeant, on a commencé à dire la vérité, ce qu'il en était. On n'a pas apporté ça tout fait hein, les gens étaient prévenus. Il y a des gens qui ont été très récalcitrants, Yvan Bourdeau fait partie des rares gens, parce qu'il y en a eu très peu qui voyaient ça d'un mauvais œil. Il en a fait partie, voilà. Bon, ma foie, euh, ça fait son chemin, et ç'a été adopté en assemblée générale, donc ç'a été fait dans les normes, il n'y a pas eu de coup fourré, ni quelconque que ce soit. Ç'a été adopté, on avait fait une réunion, je me souviens aussi qu'on avait fait une réunion préparatoire, il y avait pas mal de gens qui étaient venu pour leur expliquer le projet et tout. Effectivement, l y

avait quelques rares personnes, il y avait à la limite, quelques gens qui étaient tièdes, un peu froid, mais on n'a pas eu d'opposition systématique, si ce n'est mal le ressentir. Peut-être des gens euh, deux personnes et c'est tout.

Quelles étaient leurs motivations, qu'est-ce qui les poussait à s'opposer à la fusion ?

Alors, moi je suis peut-être un peu enfermé dans une idée, euh, c'est pour ça que je les comprenais parfaitement. Moi je pense que leurs arguments, ben, bon, euh, leurs arguments, euh, ils m'ont un peu échappés, mais ce qu'il me reste, et pour lequel je suis convaincu, c'était l'identité. C'était l'identité du club. Ils s'y étaient attachés viscéralement, et c'était une perte d'identité quoi, le club perdait son identité. Voilà, le LOU Athlétisme était mort. C'était, je crois c'est ça pour eux qui, euh, qui passait pas. Au niveau des entraîneurs, ce qui n'était pas évident, c'était qu'il avait déjà dissociation des lieux d'entraînement, puisque l'ASPTT restait chez eux, et nous on restait sur Gerland.

Comment se décantait la situation ?

Et petit à petit, et ça c'est quand le club a été formée, quand la fusion a été faite, on a, euh, il y a eu des organisations des séances d'entraînement où les groupes se retrouvaient, voilà.

Quels sont les points d'achoppement que vous avez remarqués juste après la fusion ?

Après, ce que j'ai remarqué par contre, c'est que, malgré la bonne euh, parce que j'en reviens toujours au fait de dire toujours que, les points d'achoppement, où ça risque de mal se passer c'est les dirigeants. Peut-être les entraîneurs oui, mais surtout les dirigeants. Parce que je me suis aperçu, parce que je suis quand même resté 2 ans après au comité directeur de Lyon Athlétisme, c'est qu'il y avait des dirigeants, y compris ceux de l'ASPTT et j'aurais tendance à penser plus que nous, qui restaient attachés à leur ancrage ASPTT, peut-être plus que nous gens du LOU, ça, je m'en suis aperçu après, euh, une fois que la fusion ait été faite. Aujourd'hui, je sais qu'il reste peu de dirigeants du LOU au sein de Lyon Athlétisme.

Après la fusion, peut-on dire que le nouveau club s'est pour autant éloigné des problèmes régaliens des clubs d'athlétisme ?

On ne peut pas dire que la fusion a réussi à résoudre les problèmes que connaissent les clubs d'athlétisme. Non, on ne peut pas ça comme ça. Par contre, je pense que, euh, ce qui a fait la force, c'est qu'à partir du moment où on avait accepté la fusion, on savait qu'on avait une entité quand même, on était club de la ville de Lyon, qui s'appelle Lyon Athlétisme. On savait aussi

qu'on avait une collectivité très forte, la ville de Lyon, qui logiquement, ne devait pas nous laisser tomber, donc, euh, de, ça, disons que, la survie de l'athlétisme lyonnais était assurée. Quant à dire que ç'a résolu tous les problèmes euh, non. Il y a toujours eu des problèmes de gestion. Il fallait, gérer, il n'y avait pas d'argent qui est arrivé comme ça euh, bon, on s'est retrouvé par exemple associé à la gestion du marathon de Lyon. Il y a eu une année on ne l'a pas fait, la deuxième année de notre création, on ne l'a pas fait pour des tas e raisons. Non, non, non, on n'a pas résolu tous les problèmes, euh, loin de là. Par contre, s'il y a une photo, puisque je me tiens un tout petit peu au courant, puisque j'ai quand même gardé des contacts intéressants, j'ai été invité à la dernière assemblée générale. Quand j'entends que, euh, aujourd'hui, Lyon Athlétisme doit être à plus de 500 licenciés, je me dis que quand même voilà, en plus, alors, je suis sûr que les gens qui sont à l'intérieur, ils pédalent, ils ont la tête dans les guidons, c'est difficile. Mais, moi maintenant, j'ai pris un peu de recul, euh, quand j'entends dire que Lyon Athlétisme a 500 licenciés, quand je vois que Lyon Athlétisme, il y a 2 ans était descendu en national1B et aujourd'hui a réintégré la national1A, c'est-à-dire qu'on peut rêver qu'un jour, ils pourront matcher pour l'élite, quand on sait qu'on a des Mélina ROBERT MICHON qui font partie de ce club, bon euh, n'étant plus dedans, avec du recul, je me dis euh, on a peut-être pas mal fait, c'est pas mal, c'est pas mal. Parce que peut-être aujourd'hui, l'ASPTT serait en train de ramer dans son coin, le LOU entrain de ramer dans son coin, qu'est-ce que ça ferait de plus, voilà. Mais euh, soyons clairs hein, je suis bien convaincu que tous les problèmes d'encadrement ne sont pas résolus, ça je le pense. Et, non seulement je le pense, mais je le sais. Parce qu'en plus, lorsqu'on a 500 licenciés, c'est qu'on rentre dans une dimension, où il faut mettre du monde derrière. C'est une sacrée dimension ça, donc il faut être capable de résoudre les problèmes et ce n'est pas simple ça. Donc, à mon avis, tous les problèmes ne sont pas résolus.

Regrettez-vous d'avoir œuvrer pour cette fusion qui ne résout pas pour autant tous les problèmes ?

En tout cas, nous, pour les 2 ou 3 ans que j'ai mis au comité directeur de Lyon Athlétisme, euh, j'ai vécu ça, sans regret, sans remord de ce que l'on avait fait. Et je pense que, euh, et curieusement même d'ailleurs, s'il faut revenir à des gens comme Yvan qui incarnaient l'âme du LOU, quand la fusion a été faite, il a travaillé avec d'autres entraîneurs, et, euh, il avait l'air de vivre l'athlétisme sans amertume. Alors qu'au début, il était très défavorable, même s'il est vrai qu'aujourd'hui, il a pris un peu de distance. Je sais que Yvan, quelqu'un pour qui j'ai assez

d'estime est une personne compliquée. De plus Yvan a des problèmes personnels à résoudre et notamment, sur le plan familial, donc ça ne lui facilite non plus la vie, donc voilà. Euh, il passe aussi peut-être à autre chose, euh, un peu par obligation, Yvan c'est quelqu'un qui avait le LOU ancré en lui, et peut-être toujours, et moi quand je côtoyais, en plus, il travaillait, il était encore en activité professionnelle. Et, euh, sa vie, c'était le LOU et son activité professionnelle. Et, je pense que son passage à la retraite, a peut-être été pour lui, un cap difficile à traverser. Donc, euh, Yvan c'est compliqué, ça on ne peut pas le lui enlever, c'est l'âme du LOU.

A propos des valeurs du LOU, pouvez-vous nous en parler ? Les valeurs du LOU c'est, euh, l'amitié, euh, difficile à dire, parce que je ne voudrais pas, euh, peut-être, le dépassement de soi-même, voilà, euh, la solidarité, je ne suis pas sûr, il est vrai que je ne connais pas tous les clubs d'athlétisme, mais je ne suis pas sûr que la solidarité soit une valeur qui ait sa place dans les clubs d'athlétisme. Dans ce sport, je ne suis pas sûr que ce soit une valeur qui ait sa euh, sa place.

Alors, la mutualisation des ressources, ce mot vous dit-il quelque chose ?

Bien sûr que oui, la mutualisation, euh, comme le LOU et l'ASPTT se réunissent, hé ben, on mutualise euh, c'est-à-dire que, euh par exemple, qu'est-ce que la fusion avec l'ASPTT peut apporter au LOU, par exemple des lanceurs et l'entraîneur des lancers. L'ASPTT avait un groupe de lanceurs reconnus, il n'y a pas de secret là-dessus, avec des têtes de liste telle Mélina et d'autres bons lanceurs. Qu'est-ce que le LOU a apporté à l'ASPTT à travers leur fusion, c'est l'entrée officielle dans la ville de Lyon, voilà, et un peu les infrastructures, car le LOU ne les avait pas perdu tout de suite, ç'a duré 2 ou trois ans. Mais maintenant je crois que ç'a évolué, mais c'était la possibilité d'avoir les infrastructures. Mais quand on a mutualisé, quand on a fusionné, ils ont gardé leurs infrastructures 2 ou 3 ans. La fusion a été une bonne chose pour ces deux clubs d'autant plus qu'elle était soutenue par la ville de Lyon. Mais quoiqu'on dise, malgré la construction de la salle de La Duchère, je pense et cela n'engage que moi, que l'athlétisme à n'a jamais été soutenu par la ville de Lyon. Et, effectivement, ce n'est pas forcément le sport, euh, le foot quoi, je suis désolé hein.

Je vous remercie pour ce temps d'échange.

Annexe 2-4 : Entretien avec Pamin ASVEL (effectué le 11/01/2014 à Bellecour-Lyon)

Bonjour, M. Pamin, vous avez été fondateur du VLAC, initiateur de la création de l'ASVEL athlétisme, puis de la fusion entre le VLAC et la section athlétisme de Villeurbanne, président de l'ASVEL athlétisme j'jusqu'en 2012 et président d'honneur de l'ASVEL athlétisme,...., j'espère n'avoir rien oublié,...., oui je suis aussi trésorier général de l'ASVEL omnisport...., ok. **Donc comme je vous disais sur mon mot préliminaire hors micro, c'est pour partager votre riche expérience en gestion et direction des clubs d'athlétisme que ce soit en fusion, entente ou en solitaire, que nous avons souhaité avoir un entretien avec vous, en vue de ressortir les différences entre ces modes d'organisations, les motivations qui poussent les uns et les autres à choisir tel mode au lieu de tel autre, l'apport de l'un ou l'autre mode d'organisation dans la résolution des problèmes quotidiens des clubs d'athlétisme. Vous avez pris connaissance du guide d'entretien, mais vous êtes libre de commencer par le bout qui vous arrange le mieux. En rappel, c'est un entretien qui rentre dans le cadre des recherches scientifiques sur les clubs d'athlétisme du Grand Lyon, notamment leur regroupement. J'en profite pour vous rassurer du caractère confidentiel de notre échange.**

Eh ben... on va commencer par l'historique. Alors pour ma part euh, l'historique, il y a disons euh, une chose qui est dominante, c'est déjà décrire quel est notre objet. Pour faire une association avant tout, c'est qu'il y a un certain nombre de personnes qui se rassemblent et la France a la chance d'avoir la loi 1901 qui permet disons, que des personnes pour un objet commun se rassemblent et le développer. Et en même temps une association est souvent formée, en particulier sur le plan sportif lorsqu'on sent qu'il y a un manque de quelque chose dans la société.

Et lorsqu'en 1977 je revenais euh disons, de la région parisienne, où j'étais secrétaire d'un club à Massis, et quand je suis arrivé disons à la région lyonnaise, je me suis aperçu que la catégorie vétéran c'est-à-dire des personnes qui avaient plus de 40 ans que je côtoyais disons euh sur Parilly, n'était pas du tout représentée et surtout que les instances nationales ne voulaient pas reconnaître qu'il y a une nouvelle identité qui naissait qui était la volonté de ces personnes-là à continuer à faire du sport, à partir de 40 ans et d'organiser les compétitions. Et en plus, ces personnes à plus de 40 ans avaient trouvé qu'il y avait un manque réel dans les compétitions d'athlétisme. C'est-à-dire qu'à un moment donné, les jeunes qui pratiquaient étaient mal encadrés. Et la raison pour laquelle il n'y avait pas cet encadrement, c'est que la plus part de

ces athlètes qui arrivaient à un certain âge, disparaissaient de la compétition, et ne continuaient pas disons à s'occuper de ce qui se passait sur le plan athlétique et en particulier vis-à-vis des jeunes. Alors euh, voyant cela et suite à l'expérience que j'avais sur paris, un groupe de personnes, s'est rassemblé et euh, on a formé un club, qui était orienter à cette époque-là pour la reconnaissance des athlètes qu'on appelle les vétérans, en fait ceux de 40 ans et plus, et en même temps de faire vivre cette activité. Parce qu'à l'époque, elle n'était pas du tout reconnue. Et quand on regarde le chemin parcouru maintenant, quand on regarde les statistiques même au niveau disons national, fédéral, on s'aperçoit que la catégorie vétéran, c'est la catégorie où il y a le plus grand nombre de licenciés.

Comment peut-on expliquer la remontée de cette catégorie ?

Parce que c'est devenu disons pour des gens comme un besoin de faire du sport, de pouvoir s'exprimer, de pouvoir euh comment dirais-je de continuer à développer leur corps, et en même temps l'intérêt c'est que ces personnes-là, bien souvent elles sont à force de l'âge 40 ans, ils ont des enfants, et je crois ça peut être un bon exemple pour les enfants, pour qu'ils puissent pratiquer un autre sport, pas obligatoirement l'athlétisme. Donc la raison pour laquelle avait été formé le VLAC c'était dans ce sens-là.

Le VLAC ça signifie quoi ?

C'était Vétérans Lyonnais Athlétique Club. Donc euh, il faut reconnaître que sur euh, Lyon, nous étions le seul club disons vétérans réel, avec lequel on avait adhéré à la fédération avec le terme de vétéran, et il a fallu même se battre contre le comité du Rhône, je me souviens, parce que j'étais président et euh, les euh, ils ne voulaient pas absolument reconnaître l'activité vétérane et surtout, la raison sur laquelle on s'orientait surtout vers la course sur route extérieure au stade.

Pourquoi votre orientation sur route ?

Pour ma part, il m'a semblé que le sport, est plus que seulement se retrouver sur un stade. Il faut disons élargir, et ça été toujours disons mon orientation de faire cela. Alors il s'est avéré que euh, pour des raisons professionnelles 7, 8 ans après, il a fallu que j'aille sur paris, donc euh j'ai passé la bride du club à un ami qui l'a continué, développé, et euh, cet ami se trouvait sur Villeurbanne, et il avait des relations euh, il a aussi voulu se faire connaître par la mairie de Villeurbanne, donc qu'il y a eu des liens qui se sont tissés, moi j'étais toujours sur le club de la

région parisienne, puisque je suis rentré sur Lyon pratiquement toutes les 3 semaines et donc j'étais toujours en rapport avec eux.

Qu'est devenu le VLAC après votre départ de Lyon ?

Et, ce club du VLAC s'est développé, il est arrivé à 80 personnes environ, et c'était toujours l'orientation qui était donnée, le crosscountry pas de jeunes, à cette époque-là il n'y avait pas de jeunes, et euh, la course sur route.

N'y avait pas d'autres clubs d'athlétisme à Villeurbanne ?

Et quand j'ai pris la retraite, il y avait sur villeurbanne comme euh, le fait du hasard, sur villeurbanne, il y avait un manque de club important de ligue, malgré le CAMN mais il y avait aussi, dans l'ASVEL omnisport, un embryon de club qui était l'ASVEL athlétique club qui avait une dizaine de personnes que personne ne s'en occupait, alors la ville de villeurbanne a engagé les pourparlers au VLAC, nous a demandé si éventuellement ça ne serait pas mieux d'essayer d'introduire l'ASVEL omnisport, donc de fusionner avec elle.

C'est-à-dire quoi concrètement ?

C'est-à-dire que nous VLAC en tant qu'identité disparaissait au sujet d'une éventuelle rentrée dans l'omnisport, et avec disons la possibilité de développer l'ASVEL athlétisme au niveau de l'omnisport. Quand j'ai été ramené à la retraite, j'ai pris la présidence,

De quelle manière avez-vous pris la présidence, cooptation ou élections ?

Euh, du moins on me l'a proposé, tu sais dans une association comment ça se passe, la présidence disons de l'ASVEL athlétisme.

Quand la fusion est faite qu'est devenu le VLAC, sa politique sportive ?

À partir de là, quand l'ASVEL athlétisme a donc été formé, les objectifs du VLAC qui étaient en tant qu'identité prenant dans cette affaire-là a complètement changé. Puisque notre politique qui je dirai était orientée vers les vétérans, a été tout à fait le contraire, puisque l'ASVEL athlétisme existait s'est développé absolument vers les jeunes.

Quelle a été votre démarche à la tête de cette nouvelle organisation ?

Alors quel a été ma démarche sur le plan historique, pendant les 3 premières années, j'ai fait vraiment disons euh du marketing sportif, en allant visiter aussi bien toutes les identités

villeurbannaises, les centres sociaux, les lycées les collèges même à l'extérieur de Lyon. J'avais le temps, j'étais retraité, j'allais même sur les stades regarder comment les écoles pratiquaient l'athlétisme en fait dans les lycées et je me suis fait une idée sur la manière d'aborder les problèmes pour qu'enfin l'athlétisme soit reconnu et développé sur villeurbanne et pourquoi pas sur le reste. Donc c'est ce qui s'est fait, donc nous avons mené des actions très fortes en liaison avec d'autres structures villeurbannaises parce qu'à mon avis et ça reste tjrs vrai, qu'un club ne peut pas rester enfermé dans sa propre structure, mais il faut absolument qu'elle s'ouvre vers l'extérieur, en allant même euh vers d'autres objectifs. Parce qu'en même temps pendant toute cette période, il y a la notion de faire du sport qui a beaucoup évoluée, quand on voit disons le développement des courses sur route, quand on voit disons, les différentes formes de sport que prend la société, donc euh, il était clair, qu'un club en tant que club, tout en gardant disons son aspect sportif, c'est-à-dire qu'avant tout le club doit rechercher sa performance, la formation vis-à-vis des jeunes, et à partir de là il est clair qu'il a fallu restructurer complètement le club pour pouvoir aborder tous ces problèmes.

Vous avez donc restructuré le club en établissant des liens avec des partenaires extérieurs ?

Donc c'est ce qu'on a fait. On a tissé des liens disons assez étroits je dirai avec beaucoup de structures villeurbannaises même à l'extérieur, mais sur les lycées où on était représenté, bien sûr les centres sociaux, puisqu'on organisait toutes les années ce qu'on appelait les kid' stadium orienté

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le kid'stadium orienté ?

C'étaient des jeunes pendant 15 jours, de tous les quartiers villeurbannais se rencontraient, et on organisait une épreuve qu'on appelait kid' stadium c'est-à-dire il y avait 5 ou 6 épreuves mais l'objectif n°1 était aussi de faire sortir les jeunes de leur quartier, qu'ils puissent se rencontrer. Donc on allait nous en tant que club de quartier en quartier animer une matinée voire une journée entière, aussi bien avec la MJC, aussi bien avec les clubs de l'association, avec tous les centres sociaux, et le dernier jour on se réunissait tous de telle façon que tous les jeunes de chaque quartier se rencontrent et effectivement c'était quand même l'objectif et non la performance, malgré qu'il y avait des résultats à donner, c'était disons que tout le monde se retrouve. Au même titre, pour pouvoir développer les jeunes vis-à-vis de l'extérieur, on a énormément insisté de développer ce qu'on appelait crosscountry, ce qu'on appelle toujours

crosscountry, et bien nous en a pris puisqu'on a gardé cette image de marque, puisque l'ASVEL était avant tout un club de crosscountry. Mais en même temps, ce qui m'a semblé moi intéressant, de voir que le comité du Rhône a développé un challenge du cross et deuxièmement, que les autres clubs ont compris qu'il fallait effectivement, les jeunes l'hiver, non pas aller seulement faire la piste en salle, il n'y en avait pas beaucoup maintenant il y a la Halle Diagana, mais aussi que les jeunes puissent se rencontrer et qu'ils puissent faire disons du cross. Etre disons le complément de ce qu'essayait de faire l'USEP.

L'USEP c'est quoi ?

L'USEP c'est l'union sportive éducation physique, mais ce qui a été donc l'éducation nationale et orienté vers les écoles primaires, c'est l'équivalent de l'unifs du FFSU, mais par contre pour les écoles primaires. J'ai beaucoup travaillé sur Villeurbanne avec eux. Donc d'ailleurs le cross de la fessine qu'on a relancé, qu'on a organisé, l'USEP le fait tout le temps avec nous. On a relancé cette compétition là on a participé à toutes les manifestations sportives organisées par l'office des sports de Villeurbanne la courses des 10 km, compétition soutenue aussi par l'USEP, et tout ça a fait que, petit à petit, le club de l'ASVEL a pris une certaine extension, et, on est arrivé jusqu'à 400 licenciés.

Vous avez donc pu développer simultanément l'axe loisir et l'axe compétition chez les jeunes, tout comme la professionnalisation et le bénévolat ?

Ce que je veux dire, ce n'est pas pour rire, en même temps c'est une réussite sur ce plan-là tout en 1. En développant l'axe des compétitions, de la formation interne parce que tous les jeunes étaient formés par le club, il n'y avait pratiquement pas de mutation, et avec le développement, il avait fallu penser en même temps la professionnalisation, c'est-à-dire les compétences sur le plan technique qu'il fallait apporter au club, et aussi au plan gestionnaire, développement du bénévolat, pour qu'on puisse développer, il fallait effectivement qu'on trouve des gens qui, d'une manière bénévole allait s'en occuper, mais comme les bénévoles, la plus part travaille etc...., il y a des choses qui sont techniques, un peu plus pointues, il fallait s'ouvrir à l'extérieur c'est-à-dire commencer à réfléchir sur l'embauche de personnes.

Vous aviez assez de moyens financiers pour prendre en charge un salarié ?

Il y avait des possibilités à l'époque avec le CNDS je ne sais pas comment il s'appelle maintenant de pouvoir avoir les aides de l'état pour pouvoir disons développer des euh, un travail salarié, c'est ce qu'on a quand même fait par une personne. Et maintenant ça fait 5 ans

qu'elle est là et surtout, l'essentiel, il fallait le pérenniser ce euh, ce poste de travail, c'est ce qui a été fait

Quelles sont les principales missions de ce salarié ?

Si on pérennise votre poste de travail, cette personne-là ne peut s'orienter aussi, pas seulement pour le sport en sens sportif mais aussi on l'a ouvert pour ce qu'on peut appeler le sport santé. C'est-à-dire, ouvrir aussi notre section [santé] et l'athlétisme s'y prête bien à s'orienter vers un autre public qui veut faire le sport qu'à travers sa santé. Développer sa santé, ce qui a été fait, dans la marche nordique, on a développé aussi ce qui était pour la lutte contre l'obésité, donc contre le diabète, tout ça fonctionne. En même temps on a développé pour les personnes les plus âgées le samedi matin, la remise en forme. De toutes façons faut pas oublier qu'en France, c'est une population qui est de plus en plus importante, et il est intéressant que à travers le sport, cette population se prenne en charge elle-même pour sa santé.

L'athlé santé est-il si efficace au point d'attirer de nombreux adeptes ?

La première chose à faire pour sa santé c'est faire une activité physique adaptée à l'âge qu'on a, mais faut pas l'oublier, qui dit pratiquer du sport, dit prendre soin disons, de son alimentation, tout un ensemble, et en même temps, même s'ouvrir l'esprit, parce qu'en on a envie, on est en forme, on a envie de faire tout autre chose, c'est-à-dire sur le plan intellectuel etc..., donc je vous montre schématiquement ce qui a été fait, pour essayer de comprendre un peu ma démarche, puisque c'est moi qui était le moteur de tout cela, avec des amis qui m'ont suivis et m'ont aidé, euh, j'aurai pas pu faire ça tout seul, il faut bien comprendre qu'il y a toute une équipe qui fonctionnait bien.

Après ce développement que je peux qualifier d'interne, comment s'est produit celui externe de l'ASVEL, notamment le regroupement avec le CAMN et MIRIBEL ?

Donc à partir de là et à un moment donné, comme le paradoxe a voulu que sur Villeurbanne, il y avait un autre club qui s'appelait CAMN, lui pour différentes raisons, au fur et à mesure qu'on progressait, lui il déclinait, et à un moment donné on s'est dit iiiii, on s'est posé la question au lieu de continuer sur Villeurbanne avec des identités isolées il vaudrait mieux qu'on puisse se rencontrer, surtout que CAMN se trouvait dans ce qu'on peut appeler je ne sais pas aujourd'hui quartier difficile, mais des quartiers situés de l'autre côté du périphérique, un peu coupés avec le centre de Villeurbanne, et qui eux, il y avait un stade qui se trouvait dans ce quartier-là, de ce côté-là.

Comment s'est réellement effectuée cette entente ?

Donc au départ notre démarche était de se rencontrer de se parler et de former ce qu'on appelle l'entente ASVEL athlétisme en fait. Dans cette entente, il y a eu trois clubs qui se sont rencontrés, un qui se trouvait sur Miribel dans l'Ain mais qui était là, un club qui s'appelle le CAMN et le club maître parce que c'est comme ça que ça s'appelle, l'ASVEL athlétisme. Qui continue maintenant même quand je suis parti.

Quels étaient les objectifs de ce rapprochement ?

L'objectif N°1 c'était de pouvoir se rassembler, de, euh, disons pouvoir mutualiser les compétences techniques, parce qu'il faut plusieurs entraîneurs de plus en plus techniques je trouve comme ça, des dirigeants les euh, aussi orienté vis-à-vis de la ville, plus simple d'avoir un seul interlocuteur,

Aviez-vous la bénédiction de la ville de Villeurbanne dans votre démarche de regroupement ?

La chance de Villeurbanne que nous avons, en tant que club, c'est qu'ils ont du flair sur le développement du sport sur Villeurbanne. Donc moi je m'entends très bien avec les structures sportives de Villeurbanne, en particulier avec l'adjoint au sport, on est très bien parce qu'en fait le euh, dans ce cas-là, vis-à-vis de la ville, il est très simple que le club devienne un relais, une courroie de transmission de la politique sportive de la ville.

Vous avez donc été le porte flambeau de l'ASVEL en quelque sorte ?

Donc euh, à l'intérieur je dirais même, euh, disons, de l'ASVL omnisport, les 10 sections, notre manière de travailler dans la section athlétisme a fait tache d'huile dans les autres sections sportives. En particulier, professionnaliser dans les autres sections, à un moment donné comment ouvrir une porte, pour que les autres soient sur d'eux, de toutes les façons, franchir le Rubicon d'avoir un ou des salariés, qu'il y ait certaines euh, et ça permet de simplifier certaines choses, il y a des choses que le bénévole ne peut pas faire mais que le salarié peut faire. Donc je vous ai brossé disons euh, je vous ai brossé d'une façon euh, brève de ce qui a été fait.

Au niveau de l'entente, que gagniez-vous vraiment à l'effectuer ?

CAMN (club athlétique maison neuve) qui se trouvait à Villeurbanne, qui après lorsque la ville a fait son nouveau stade, le siège du CAMN s'est déplacé sur ce stade là (stade Marie Thérèse

Eyquem). L'ASVEL Villeurbanne a apporté une autre façon de voir les choses, en particulier, un club, il faut qu'il ait, qu'il soit vraiment ouvert, histoire de dire qu'il ait des relations avec disons tous les acteurs disons de la vie sociale de la ville, c'est vrai, je parle des centres sociaux et etc..., mais il est vrai que pour avoir cela, ça demande beaucoup de travail, parce qu'il faut des relations, on est obligé d'aller voir, participer à des réunions, et maintenant, je me rends compte que, depuis 2 ans que je suis parti, il n'y a personne pour me remplacer, mais ces personnes-là travaillent, mais on s'aperçoit qu'il y a des choses qui périclitent un peu parce que les relations sont moins biens. Les relations entre personnes dans les associations sont importantes, c'est très, très important. Tout cela nous donne à réfléchir, comment on peut redynamiser ces choses-là. Parce que les salariés, ils sont plus jeunes et ils ne peuvent pas faire la même chose que quand c'est des bénévoles, disons à la recherche euh sans intérêt, c'est sans intérêt, c'est ça qui est important. Si on veut qu'une structure sportive, sinon il y a 2 cas soit vous êtes tournés vers une structure sportive dans un domaine amateur avec grand A, soit vous êtes tourné vers le professionnalisme et ça c'est pas surtout notre cas, parce que le professionnalisme a d'autres critères, d'autres contraintes qui ne correspondent pas du tout avec notre état d'esprit. Ça c'est 2 demandes différentes. Il y a un la partie sportive professionnelle, mais c'est plus un sport spectacle malgré le fait qu'on a à faire à des sportifs extrêmement doués, donc un sport spectacle. C'est pas du tout la même chose où on a un rôle beaucoup plus en profondeur vis-à-vis des jeunes, parce que bon c'est pas tout le monde, il y en a parmi je sais pas combien il va sortir pour atteindre le très, très haut niveau, donc l'objectif est de s'occuper de tout le monde et on sait qu'on a un rôle, que ces jeunes-là prennent des habitudes, pour éviter disons tomber dans les addictions qu'on connaît tous, surtout aujourd'hui avec la pression qui monte autour des jeunes. Donc, voilà.

Comment fonctionnait réellement l'entente, chaque club restait-il vraiment autonome ou... ? Que mettiez-vous vraiment en commun ?

Bon alors, quand on parle entente, on parle de mutualisation, mais ça la mutualisation, quand on parle, il est clair que euh, je prends un exemple de mutualisation au niveau de la maison omnisport. On avait besoin d'un secrétariat, mais un secrétariat même pour l'omnisport complet d'une personne complète, c'était trop lourd. Alors Lyon euh, suite à ce que j'ai proposé au club omnisport car j'étais trésorier à l'époque, il y a le rugby, la section rugby, j'ai fait évoluer les statuts de l'ASVEL Omnisport, de telle façon que la section rugby qui était à l'époque en fédéral1, qui commençait disons à euh, à payer ses joueurs euh, disons euh, les choses comme

ça, ce qui faisait qu'il y avait un risque important. Son budget seul l'ASVEL Rugby, était pratiquement équivalent je dirai des restes des 09 sections. Il tournait autour de 10000€ et celui des autres sections tournait aussi autour de 10000€. Vous voyez, donc ça devenait pour tout le monde dangereux, étant donné l'orientation que prenait l'ASVEL Rugby, de rester dans la structure et euh, association 1901, avec toutes les sections au même niveau. Donc moi à l'époque, je suis allé voir le CNDS sur le plan juridique, pour voir si on ne pouvait pas trouver un moyen sur le plan juridique, que l'ASVEL rugby tout en étant associé à l'ASVEL Omnisport puisqu'il y avait euh, c'est le partage de l'ASVEL Omnisport, automatiquement, elle recommencerait complètement à zéro. C'est comme ça hein, c'est l'indemnisation, vous disparaissent. Il fallait qu'il reste à l'ASVEL Omnisport, tout en étant sur le plan juridique, responsable de ses faits et gestes. Et si éventuellement, pour différentes raisons, elle voulait réintégrer l'omnisport dans le statut ancien, elle pouvait réintégrer, c'est-à-dire éventuellement, là elles sont assez élevées, puis ça ne marche pas ça redescend, puis à ce moment-là, le budget va redescendre, ils peuvent réintégrer l'ASVEL Omnisport. Donc on a trouvé disons euh, on pourrait dire un moyen juridique, elle, elle a pris le nom de l'ASVEL Rugby comme une association, on peut dire acteur associé hein, associé à l'ASVEL Omnisport. Au plan juridique, elle a son numéro Siret, et elle a aussi des statuts mais sur ces statuts c'est bien marqué qu'elle est associée à l'ASVEL Omnisport. Mais sur le plan juridique, sur le plan comment dirai-je euh, financier, on est séparé, c'est-à-dire, qu'elle coule, l'ASVEL Omnisport ne coule pas. Voilà ce que je veux dire, ça là c'est important, si elle coule euh, comment dirai-je, les présidents se débrouilleront avec le fisc mais au moins l'ASVEL Rugby pourra réintégrer la partie amateur et donc l'ASVEL amateur pourra continuer à pratiquer du rugby.

Ça c'est au sein de l'omnisport, je souhaite savoir ce que vous mettiez en commun comme ressources avec le CAMN et MIRIBEL, dans la mesure du possible

Si vous voulez, avec l'entente, on a fait presque la même chose mais pas tout à fait, c'est-à-dire, chaque section est autonome sur le plan juridique, c'est-à-dire que l'identité d'association demeure.

Pourquoi aviez-vous choisi l'entente et non la fusion ?

Et la raison pour laquelle on a tenu à cela c'est aussi que, toute association a une histoire. Le CAMN a une histoire sur Villeurbanne, à un moment donné, c'était le plus grand club sur Villeurbanne. Ils ont eu de très bons athlètes d'un certain niveau parmi lesquels Jimmy Jean

Joseph, je ne sais pas si vous le connaissez, il y a aussi eu Alizé et bien d'autres. Cela veut dire que le club CAMN a eu une histoire et les dirigeants n'étaient pas prêts sur le plan intellectuel à perdre leur nom pour fusionner. Si on fusionne on perd son nom. Le VLAC n'existe plus... donc ça c'est une dimension qui compte. Donc il faut trouver des moyens, des structures de telle façon, tout en gardant des économies financières, on peut mettre une organisation en place, c'est ce qu'on entend, où tout ce qui est disons commun sur le plan sportif, déplacements, éventuellement comment dirai-je euh, certains frais, c'est partagés, les frais de déplacements, etc..., c'est plus la peine de faire plusieurs entités, le stades des heures, des entraîneurs qui peuvent prendre aussi bien les athlètes du CAMN et d'autres qui sont là. Et vous savez dans une association, il y a toujours des personnes qui ne sont pas contentes avec une autre personne, c'est bien beau euh eh bien au CAMN euh ils vont rester au CAMN euh parce qu'ils vont être mieux avec un autre entraîneur qu'avec un autre entraîneur euh, l'individu est complexe, voilà. Eeettt, c'est la même chose pour Miribel, Miribel c'est euh, c'est aussi un peu plus compliqué parce que euh, ils ont un rôle, ils sont dans l'Ain, ils ont aussi une identité de l'Ain et, alors que sur le plan fédéral, ils devraient être avec le comité fédéral de l'Ain, mais comme ils avaient demandé d'être rattachés comme ils sont tout prêt du Rhône, donc tout cela a fait qu'ils ont gardé leur autonomie. Alors quand on organise les compétitions, euh, comme ils organisent un bon cross à Miribel, donc on leur donne un coup de main, ils viennent et tout cela, les entraîneurs, nous en avons et eux, ils sont trop petit pour pouvoir les payer, c'est nous qui leur donnons des entraîneurs, l'activité santé, c'est nous avec l'entente athlétisme, c'est le salarié qui fait aussi bien l'activité santé chez eux qui fait aussi chez nous, vous voyez bien ce que je veux dire tout ça, c'est une mutualisation claire.

donc, je vais revenir vis-à-vis de l'ASVEL Omnisport sur la mutualisation et notamment le problème de secrétariat que j'avais commencé à dire, bon le secrétariat, nous en tant que ASVEL Omnisport était trop couteux, parce que chaque section autonome, donc chacun fait son secrétariat, et d'un autre côté il y avait aussi le rugby qui avait besoin d'une personne, mais aussi une personne entière à payer c'était disons euh trop en cout, l'ASVEL Omnisport et l'ASVEL rugby se sont entendu (on a mutualisé) pour donner 50% chacun pour payer un secrétaire. Et comme ça, ça permet, et mais il y a des dossiers qui sont pratiquement communs, les demandes de subventions à la ville, les demandes de subventions à la CNDS, etc..., c'est la secrétaire qui fera aussi bien les dossiers du rugby que les dossiers de l'ASVEL Omnisport, ils sont identiques à part un côté ASVEL rugby et l'autre côté ASVEL omnisport. Donc euh, c'est une bonne démarche disons euh sur le plan de la mutualisation des ressources c'est plus simple.

Est-ce dans ce sens que s'oriente la mutualisation des ressources entre l'ASVEL, le CAMN et MIRIBEL ?

Du côté maintenant sportif, je disais aussi que notre salarié fait euh, il mutualise les ressources avec Miribel, parce que Miribel ne pouvait pas se payer quelqu'un, il fallait faire la même chose sur le plan santé. Côté euh, en Co mutualisation, nous avons des entraîneurs qui sont licenciés au CAMN mais qui entraînent aussi à Villeurbanne, on a eu l'entraîneur qui est décédé l'année dernière, au pied levé, ça été beaucoup plus facile de mutualiser l'entraînement entre les différentes sections. Et pour tout ce qui est voyages et déplacements, c'est beaucoup plus facile quand il y a euh, un car ou mini car de 25 places à louer et de le remplir quand il y a 2 clubs que quand il y a un seul. Voilà donc. Tout cela ça marche assez bien. Maintenant euh, ça marche aussi, ce qui est important aussi c'est de pouvoir animer tout ça, pour euh, qu'il n'y ait pas quelqu'un qui en pâti, qu'il n'y ait pas de fausses querelles, disons euh, c'est la partie la moins facile mais disons euh, la plus intéressante, la plus sensible. Donc voilà.

Au vu de votre forte expérience qui vous a amené à gérer tour à tour un club évoluant seul et un club sous entente, quelles différences majeures pouvez-vous souligner entre ces deux formes de gestions en matière de difficultés ?

Pour moi, je dirai que c'est vis-à-vis de l'organisme de tutelle parce que c'est important de donner l'exemple, qu'on essaie de faire quelque chose ensemble. Moi je pense que c'est important et cela c'est ce qui est à mon avis et là il est différent, c'est plutôt comment l'extérieur nous perçoit que nous comment on perçoit. Parce qu'un club seul, sauf s'il atteint une dimension très grande qui peut effectivement avoir des partenaires, ce qu'on peut appeler des partenaires privés. Ça, il va se trouver de toute façon confronté lui-même à faire sur des sections des spécialités, vous voyez ce que je veux dire, ne faudrait pas oublier que l'athlétisme est une discipline qui compte une vingtaine de spécialités et là vous allez voir plusieurs spécialités. Donc, sans le vouloir, un gros club quand il prend une très grande dimension, est une entente sans le vouloir, je parle d'athlétisme. Donc si, les clubs de dimensions plus faibles veulent adresser toutes les spécialités de l'athlétisme, ils ne peuvent pas le faire, c'est clair un club tout seul ne peut pas le faire, ou il le fera mal. Ou il va orienter ce club-là dans des spécialités, ça c'est clair.

Vous avez discuté avec l'ESL par exemple, prenez l'ESL, c'est un bon exemple d'ailleurs je connais bien pierre bénite... je n'habitais pas très loin... l'ESL au départ s'était pierre bénite,

ils ont eu de très bons athlètes, orientés vers quoi, hauteur, décathlon. La course à pied pratiquement n'existait pas ou peu d'accord ? et, ils savaient très bien qu'ils ne pourraient pas continuer étant donné l'évolution qu'avait le sport, pour aller au haut niveau seul, Pierre Bénite seul, c'est un petit club. D'où l'idée d'essayer disons de former sur le plan disons sud lyonnais une entente avec les différents petits clubs qui existaient pour faire une entité qui disons plus importante. Et surtout l'intérêt dans ce cas-là est que ça peut dynamiser les autres clubs, qui eux aussi vont pouvoir développer une politique plus large et c'est l'ensemble des choses qui vont grimper. C'est ce qui s'est passé à l'ESL.

Les avantages d'une entente ?

Voyez, si on parle euh du point de vu de l'extérieur, d'autant plus que j'étais euh, ami je dirai tout étant euh, beaucoup plus de l'est puisqu'ils étaient à l'ouest, et donc euh, l'entente est une nécessité et je crois, pour qu'on soit crédible vis-à-vis de l'extérieur en partenariat, nos organismes tutelles, pour pouvoir faire quelque chose à mon avis, d'intéressant.

En tant que nécessité, est-ce pour autant que l'entente fonctionne-t-elle bien, comment comprendre cela ?

C'est le principe de l'entente, maintenant, si les ententes ne fonctionnent pas comme elles devraient fonctionner, ça c'est autre chose, ça dépend des hommes qui sont à l'intérieur. Ça c'est 2 choses différentes, l'entente sur le plan comment dirai-je esprit, à mon avis c'est ce qu'il faut faire. On prend l'exemple de Bron, Bron a été maintenu à bout de bras par la ville de Bron et toujours, et Bron aussi, ils sont dans une structure un peu bâtarde qui s'appelle l'ASUL. L'ASUL Bron c'est une euh, organisation sportive mais fédérale, une fédération en fait chaque association est indépendante mais ils ont gardé le nom ASUL de telle façon qu'au niveau de l'ASUL il y a un certain poids, on parle d'autant plus que je connais l'ASUL puisqu'il est à Villeurbanne, en tant que fédéral. Donc, et là on trouve quelque chose d'un peu bâtarde c'est-à-dire, parce que Bron je dirais est l'identité la plus importante de l'ESL maintenant, il y a eu de bonnes personnes, mais il a eu tellement de difficultés financières je dirai comme ça qu'ils se sont affaiblis, et pour repartir, ils avaient des problèmes pour sortir de l'eau. Et là, comme ils sont éloignés géographiquement, vous voyez Bron où ça se trouve, Pierre Bénite où ça se trouve, les athlètes se rencontrent très peu,

Est-ce le cas de de votre entente dans l'ASVEL cet éloignement entre sections locales ?

Nous, l'entente nous l'avons, les athlètes se rencontrent aux entraînements, ils s'entraînent ensemble, et là, ce n'est pas la même chose que l'ESL, ça se fait à un certain niveau, mais après, en dessous c'est les athlètes, c'est très délicat, difficile de le faire. Ils sont, ils vont dans le temps, continuer à se sentir concurrents que d'un même club. Donc euh, alors que nous, ce qu'on cherche, et on n'a aussi la chance d'être dans un périmètre plus faible, mais bon, Villeurbanne a quand même 145000 habitants sachant que Villeurbanne c'est une des rares municipalités qui sait où elle va pour le sport,

Pouvez-vous nous dire pourquoi Villeurbanne sait où elle va avec le sport ?

Il y a disons, qu'ils ont des critères de distribution des subventions, des critères physiques, on peut être contre ou pour mais ils ont des critères, les rapports avec la ligue, moi personnellement, les rapports que j'avais et que je continue d'avoir avec la ligue, sont excellents avec ceux qui veulent comprendre le rôle de la ville, le club ce n'est pas comment dirai-je la partie essentielle d'une commune de 145000 habitants de Lyon. Quand on regarde, je dis souvent quand on regarde sur Lyon les clubs de très haut niveau spectacle, quand on voit l'OL quand on voit disons l'ASVEL Basket, quand on voit le LOU Rugby, quand on voit tout ça, la ville a-t-elle vraiment besoin sur le plan comment dirai-je euh, une image de marque, autre chose que ces clubs là sur la plan international ? Vous voyez ce que je veux dire ? Donc nous en tant que club, c'est de les voir d'une manière différente. Moi je vois comme ça d'une manière différente.

Quelle est donc la place du club d'athlétisme parmi c'est géants du sport professionnel ?

Nous on est le club et moi je trouve que c'est un travail de fond important dans une ville, on est la courroie de transmission pour un lien social de la ville, c'est ça qu'il faut voir, et tant mieux s'il y a des jeunes qu'on va faire monter à un très haut niveau.

Dirait-on qu'en athlétisme, le haut niveau n'est pas visé dans le Grand Lyon ?

Ce que je regretterai c'est une agglomération lyonnaise, et ça c'est euh, c'est qu'il y ait pas un club d'athlétisme orienté que pour les athlètes de haut niveau, mais ce qu'il faut pour qu'il vive, même s'il faut qu'il soit financé par les autres clubs.

Avez-vous entrepris des actions pour mettre sur pied ce futur club ?

Moi j'ai beaucoup discuté avec d'autres clubs. Et ça bon euh, à un moment donné, je pensais le faire avec Lyon Athlétisme. On s'entendait bien, parce que Lyon Athlétisme est sur Lyon, c'est

vraiment le seul club qui existe, il est fermé, ils ont eu des tas de difficultés, ne serait-ce que pour se faire reconnaître, ils avaient gagné l'athlétisme Lyon Athlétisme en croyant pouvoir attiré Thierry Brayard (ancien élu chargé au sport du Grand Lyon) or ce dernier veut savoir dans quelle division vous êtes, combien de spectateurs vous avez, à la rigueur ce qui se passe pour Lyon Athlétisme, il vient juste donner un fond pour organiser des euh, comment dirai-je des compétitions, des choses comme ça sur la ville, et même certaines grosses compétitions qu'ils avaient c'est même plus lui qui les organisent. On prend par exemple le marathon de Lyon c'est même plus lui qui l'organise, c'est une autre société privée plus ou moins qui a été prise, ce qui veut dire, moi je crois qu'il y a encore un chantier à refaire pour aller au-delà.

Comment pouvez-vous justifier l'abandon de votre projet avec Lyon Athlétisme ?

Nous on n'a pas pu aller jusqu'au bout, personnellement pour mon sentiment je suis à la retraite pour l'athlétisme, mais le problème c'est que nous ASVEL Athlétisme de Villeurbanne pour être plus considéré par la ville il faut un certain niveau, et Lyon Athlétisme a des problèmes de personnes c'est pas moi qui le, les maires tout ça, euh, il faut faire avec, au contraire moi je dirai, et, tout ce qui se passe c'est que euh, et en plus, ils ont euh, comment dirai-je nous on se trouve dans un club omnisport, et si on faisait l'entente avec Lyon Athlétisme, l'entité omnisport disparaissait et là nous sommes dans l'association 1901 de l'ASVEL Omnisport, et, j'ai bien senti, ça ne serai jamais passé. Donc faut attendre, il faut voir avec d'autres structures, je travaille encore là-dessus mais, doucement en essayant disons de euh, de faire les choses parce que je crois c'est l'avenir, si on veut faire quelque chose, il faut sortir des sentiers battus il faut absolument si non, et, en faisant attention ne pas se faire happer par le côté purement médiatique qui est euh je dirai entre guillemets laisse bouffe.

Pouvez-vous être clair ?

Moi quand je parle euh, disons athlé santé, c'est la santé ce n'est pas mettre des gens en compétition où je sais qu'ils se font mal. Quand je vois des marathons qui se font où les mecs, les gens mal entraînés vont mettre 4h30 5h pour faire un marathon c'est criminel, j'utilise là un terme très fort mais elle se fait mal la personne dans ces conditions. Ça ne fait rien car il faut un millier de personnes quel que soit l'état dans lequel ils vont arriver, on les attend pour gonfler les rangs des participants. Or il faut une certaine éthique malgré tout, je tiens d'ailleurs dans les valeurs qu'on parlait toute à l'heure une certaine dans le sport ça doit embrasser une éthique obligatoirement. Et pas seulement une éthique comme on voit quelques fois le football où les

footballeurs viennent avec des enfants sur le stade pour faire une façade, mais une éthique en profondeur, c'est en trop mais sur le terrain, mais en restant permanence en contact avec eux vous voyez bien des personnes euh, en athlétisme en particulier, moi je trouve que c'est bien, c'est l'un des rares sports où l'on peut faire vraiment la parité entre hommes et femmes, et euh, il y a autre chose qui est importante, quand il y a une parité importante comme celle-ci, moi je trouve sur le plan de la féminité moi j'ai regardé sur villeurbanne par exemple que ça aide certaines populations féminines à être mieux, à s'intégrer, moi à villeurbanne, mais il faut voir le nombre de personnes qui maintenant des jeunes que moi j'avais pris ils avaient 8,9 ans qui rentrent et qui sont des femmes et qui prennent maintenant disons des responsabilités indépendamment des pressions qui peuvent exister dans tel ou tel discours. Donc moi je crois que c'est quelque chose à mon avis qu'il ne faut pas négliger, c'est des choses à mettre dans le bien être de la société, que je trouve fondamental.

Quelle est le degré d'influence de l'omnisport sur l'entente avec les sections locales ?

Dans ce domaine, l'ASVEL athlétisme est autonome, la seule chose, là j'en parle directement parce que c'est moi qui suis garant de la gestion des sections à travers la trésorerie. Il est clair que nous, quand je consolide, même dans l'année à chaque fois, on interdit aux sections d'être en déficit, donc déjà il y a la contrainte, donc des actions ne peuvent se faire dans chaque section d'avoir un bilan positif ou disons au moins créditaire. L'omnisport peut les aider à un moment donné d'avoir un fond de roulement, je pense à des sections comme le football chez nous qui ont toujours sont à la limite mais les fédérations sont très intrusives et qui demandent des dates bien fixes indépendamment des calendriers etc..., des paiements et quelques fois il y a des trésoreries de certaines sections qui si ils payaient tout de suite, comme le demande la fédération, ils se trouveraient obligés de faire un emprunt et là l'ASVEL Omnisport permet grâce à d'autres entrée de la section d'avancer l'argent commun qu'on peut avoir à cette section pour passer le cap. Donc c'est ce qui fait l'acte positif, et ça arrive souvent. Mais par contre s'il y a une section parce que nous, on se bat toujours pour que chaque section, trésorerie, ait un fond de roulement suffisamment important pour qu'elle puisse faire face à des pépins, surtout maintenant qu'elle est salariée, c'est fondamental ça. Donc moi je veux bien comprendre 2 choses : les coûts de fonctionnement un coup de fonctionnement qui n'est juste que fonctionnement et après les coûts que vous avez utilisés du moins avancés pour éventuellement le développement, hein, une restructuration, c'est 2 choses différentes. Parce que, si on reste qu'au fonctionnement, la chose sera trop facile, mais c'est pour cela que moi en tant trésorier

général, j'interviens parfois d'une façon assez sèche je dirais lorsque je sens qu'il y a une section qui dérive. Et, sachons tous qu'il faut faire attention, les sections doivent le savoir, les responsables c'est passer faut pas oublier ça. Il s'en vont c'est terminé, mais ils laissent l'ardoise éventuellement. Donc là, au niveau de l'ASVEL Omnisport, c'est son rôle de sentir tout ce qui se passe et de savoir tout en étant pas intrusif pour les empêcher à se développer, pas du tout hein, mais par contre ils ont des règles à respecter. L'embauche d'un salarié, elle peut décider mais il faut qu'elle donne un plan marketing de savoir pourquoi il y a le salarié pourquoi on l'embauche, qu'est-ce qu'on veut faire avec, etc..., vous voyez ce que je veux dire, les contrats de travail sur le plan juridique, c'est l'omnisport qui est responsable, donc c'est à cause de ça, par contre, tout ce qui est gestion, autonomie direction. Direction disons, où elle doit aller, discussion avec l'omnisport le bureau de l'omnisport et après avec quelques directeurs de l'omnisport. C'est vraiment autonome à 100% à la section.

Comment la demande pour une entente avec le CAMN et Miribel avait-elle été accueillie par vos collaborateurs au sein de la section d'athlétisme et au sein de l'omnisport ?

Vis-à-vis de la section d'athlétisme, euh, on a trouvé déjà sur le plan interne, aussi du côté du CAMN etc..., et nous, on trouvait que s'était anachronique de continuer comme ça. Donc, tout s'est passé, fallait attendre qu'il y ait des hommes qui changent. A un moment donné, il s'est passé une chose, un des présidents du CAMN a changé. Donc après un autre président est venu, qui était plus ouvert, il a fallu et ça s'est bien passé. Là c'était une question de personnes, et, bien souvent c'est des questions de personnes. Même une fois on avait déjà entamé la conversation moi-même et il y a eu une rupture assez nette à un moment donné. J'ai arrêté parce que bon c'est moi qui ai arrêté, j'ai dit non ça ne fait pas longtemps quand je voyais que ça partait comme ça. Donc euh, là à un moment donné c'est des questions de personne déjà et d'objectif, parce qu'il faut bien qu'on soit d'accord sur les objectifs. Donc euh, on est en difficulté, donc qu'il a fallu un peu plus de temps pour en arriver, c'est des questions de personnes. Ça c'est le premier point déjà sur le point athlétisme.

Une fois d'accord après l'arrivée d'une personne ouverte, qu'elle a été la suite ?

Alors quand on a été bien d'accord entre nous, on a pu faire disons euh, comment dirai-je euh, des statuts, un projet ensemble avec en définissant bien les responsabilités juridiques de chacun etc..., la deuxième phase a été de présenter ce projet là au niveau de l'ASVEL Omnisport. Et là ça sert à un moment donné d'avoir une certaine crédibilité, ça joue aussi, donc, il y a en vue

et ça rentrait bien dans la continuité de ce que l'ASVEL Athlétisme veut développer. Et la mairie voyait d'un très bon œil aussi qu'en face de cette phase là que tous les acteurs trouvaient logique de le faire. Donc à partir de là, au niveau de l'ASVEL Omnisport, ça été facile, la seule chose que l'ASVEL Omnisport avait demandé c'est que ça ne vienne pas impacter en négatif la section athlétisme. Qu'on ne prenne pas, nous en charge et éventuellement les déficits des autres clubs de l'entente, ou alors les sections locales de l'entente. C'est pour cette raison qu'on a été d'accord au point de vu de la convention qu'on a signé que tout ce qui était, disons, financier, était responsable la section autonome. Et sur le plan juridique, ils ont gardé la structure association 1901, donc sur le plan juridique, elles existent toujours. Donc euh, c'est assez clair de ce côté-là, après la dimension, sa dimension humaine, quand vous avez disons des gens dans les euh groupes, vous avez toujours des personnes qui s'entendent plus ou moins, qui veulent faire un effort, ce qu'on peut appeler les égaux de chacun, c'est pas toujours facile, mais ça fait partie de euh, comment dirai-je, de la règle du jeu.

Et de l'influence de la fédération et ces organes déconcentrés sur l'organisation d'un club ?

La FFA a une influence je dirai ex... elle mène une politique et les clubs sont disons euh tenus à la suivre, ce qui paraît normal si non on s'affiliera pas à la fédération. Mais par contre sur l'influence véritable qu'elle peut y avoir, c'est les conséquences financières. Parce que ma foi, sur une politique comment dirai-je, sportive, c'est bien qu'il y ait une direction pour la critiquer, ça fait partie des choses, euh, je dirai normales mais n'empêche qu'il faut à un moment donné une fédération avec l'émanation de tous les clubs, d'ailleurs le président n'est élu en fait qu'à travers tous les clubs. J'appartenais à la ligue, j'ai bien vu à la ligue comment on va à l'assemblée générale pour élire le président... par contre, pour les choses sur lesquelles on peut je dirai émettre des opinions, qu'il faudrait faire d'une façon un peu différente, en y associant un peu plus les clubs.

Avez-vous au moins un exemple de projet où le club n'est pas associé dans la réflexion ?

Je prends l'exemple, quand ils ont créé la direction de la santé, moi je suis indépendant le maire a dit ok il n'y a pas de problème... et là on a senti que vis-à-vis de la FFA, cette direction, les finalités ont changé. Mais quand le club est engagé la dedans, la finalité n'est plus la même. Nous on garde la finalité mais vis-à-vis de la fédération ces finalités changent. Elle a pris ça, la fédération comme euh, d'ailleurs, elle impose certaines choses aux clubs,

Lesquels par exemple ?

Je prends un exemple, elle forme l'entraîneur de la santé (coach athlé santé) ce qui est très bien, elle a une cote part, mais après, il a été formé, c'est comme moi, je vais à l'école, je deviens ingénieur, pour ce diplôme d'ingénieur, il faut que je le valide, il faut que chaque année je fasse un stage et que je paie le stage. C'est un pacte et petit à petit c'est en arrivé là, parce qu'ils utilisent cet argument santé vis-à-vis des organes de tutelles, je parle de l'état, parce qu'ils touchent beaucoup de subventions de l'état à travers cela, car pour l'état, le facteur santé des populations est un objectif à atteindre, le développement de la santé c'est important. Là, il y a une conséquence directe, et le club pouvait par exemple développer cette activité-là, parce qu'on se trouve à un moment donné à être obligé de faire certaines choses qui sont couteuses. Et là ça fait partie des choses qui tombent comme ça et on est obligé de l'appliquer si l'on ne veut pas sortir du jeu, ça peut arriver d'ailleurs, ça peut arriver hein. Parce qu'on ne peut pas impacter les personnes qui euh, disons la partie santé, si ça vient à être impacter.

La même chose, la partie santé quand on la voit maintenant, et particulièrement la marche nordique on s'aperçoit d'une chose, c'est que ça commence à dériver. On commence à introduire des compétitions qui n'étaient pas facteurs premiers, qui dit à ce moment-là des formations, de l'objectif qui au départ était orienté santé, on en fait déjà des compétitions. C'est-à-dire qu'automatiquement, il va y avoir des impacts sur les clubs. Il faut voir que nos gens qui sont formés, s'il y a une demande là-dessus, comment le club va donner une réponse à cette demande. J'ai un exemple de la santé, la même chose aussi à un moment donné, la fédération, vis-à-vis des jeunes, pour tout ce qui était déplacement par exemple, dans les compétitions du championnat de France, des juniors, des choses comme ça, on était remboursé, aujourd'hui le remboursement a disparu. Et automatiquement, déjà c'est des populations qui sont très fragiles, on bataille à les trouver, donc, automatiquement ça retombe à 100% dans l'escarcelle du club. Donc je dirai que euh, la fédération et surement aujourd'hui d'athlétisme je parle a de gros problèmes de financement vis-à-vis de son élite, effectivement, elle est confrontée à trouver des sponsors, et, à part ceux qui sont vraiment disons euh des athlètes d'élites d'un niveau vraiment élevé, histoire de quand on est champion du monde ou quand on a un record du monde, il va signer des contrats directement avec le sponsor et non avec la fédération. Cette dernière se trouve un peu dépourvue pour disons amener particulièrement certains jeunes qui sont espoirs à un certain niveau, car il faut les aider, etc..., et une fois de plus ça retombe sur le club.

Et là à mon avis il y a euh, une réflexion, moi je crois à faire complètement parce qu'elle est rentrée dans la vue, dans une direction d'une part de professionnalisme, et le professionnel dans un club est obligé de faire face à ça, mais euh, la dimension du professionnalisme ferait pas ça là, comment dirai-je, soit en contradiction avec l'orientation qu'on veut donner à nos activités qui sont porteuses de l'éthique. Parce que la FFA euh souvent euh, elle dit des valeurs, on parle de valeurs etc..., de mixité c'est important, à villeurbanne par exemple, il y a 50% de parité en athlétisme, parce que c'est un sport qui peut disons bien se euh, se faire vis-à-vis des personnes féminines c'est facilement entre guillemets.

Quel est réellement l'impact de ce comportement de la FFA vis-à-vis des clubs ?

Donc euh, ces valeurs-là sont plus facile qu'en football, qu'on le veuille ou pas. Maintenant l'impact euh, vis-à-vis des clubs, la fédération a une responsabilité quand même. Parce que ça rebute euh, à un moment donné certains clubs à aller toujours à la recherche des partenaires extérieurs, parce que nous, nos partenaires, on va voir ce que j'ai souvent dit ce n'est pas des partenaires c'est des donateurs, des gens qui veulent bien nous donner, qu'est ce qu'on va annoncer au point de vu argument à un moment donné, pour qu'ils puissent nous aider. J'ai bien vu, moi je m'appelais le mendiant professionnel, moi, j'allais plutôt mendier, la personne qui ne veut pas mendier, elle n'a rien, c'est comme ça. Il y avait beaucoup de partenaires qu'on avait, on ne va plus les avoir, donc le réseau se déroule petit à petit, donc euh voilà.

Quand vous allez aborder un partenaire, que lui proposez-vous en retour ?

Pour moi quand je l'aborde, ce n'est pas un partenaire, c'est plutôt un donateur. Je dis écoute euh, voilà ce qu'on fait, il faut aider parce qu'il y a des jeunes etc..., pour le côté éducatif du sport, dans ce sens-là de telle façon que le maximum de jeune qui puisse faire, d'attirer pour que les cotisations, qui vont venir soient disons abordables. En exemple, lorsque j'avais lancé le cross-country, c'est couteux pour les parents qui ont beaucoup d'enfants, c'est-à-dire les chaussures, les pointes. Un enfant sa taille varie disons euh, 2 fois dans l'hiver alors j'étais parti du principe, que nous on prêtait les pointes, donc on les achetait et on les prêtait aux athlètes. Donc à partir de là, il faut trouver l'argent, je suis allé voir des partenaires, des gens, voilà l'objectif qu'on veut atteindre à travers notre projet X, est-ce que vous pouvez nous donner ceci...

Les dons que vous receviez étaient-ils importants ?

Mais les dons que nous recevons c'est 1000, 2000 € maximum, ce n'est pas plus que ça. Dans les actions que je faisais avec le kid' stadium social, la même chose, la caisse d'épargne venait, donc euh, c'est pour 2000/2500€ qu'elle donnait. Mais il fallait y aller, il fallait y voir, c'était, je ne peux pas dire que nous on allait retirer quelque chose, ce n'est pas la publicité que je vais faire. Mais par contre, on a un contrat avec la ville, nous on touche une subvention un peu particulière, qui est au-dessus pour le logo que nous on met sur notre club, l'ASVEL parce qu'on fait des compétitions internationales ou nationales, on a un renom, etc..., qui fait que bon pour la ville, elle est intéressé de voir nos jeunes, en athlétisme aussi ça donne une ouverture, voilà, mais si non, moi j'ai pas une plaquette pour dire bon voilà, parce que euh, vous allez voir, mettez votre nom ici, mais nous on a généralement les gens qui vont nous connaître en athlétisme c'est que le niveau régional, c'est un petit contexte,

Parlez-nous des autres problèmes que connaissent les clubs d'athlétisme à travers votre expérience de dirigeant.

C'est-à-dire qu'on n'a pas encore trouvé l'équilibre entre les travaux qu'il y a à faire c'est grâce à des bénévoles, les bénévoles n'ont pas assez de temps de le faire, et alors si les bénévoles ne le font pas, mettre des salariés. Aujourd'hui, on doit professionnaliser les associations, professionnaliser c'est-à-dire augmenter les compétences des associations, compétences aussi bien en gestion, c'est bien d'avoir des gens qui connaissent disons euh, la gestion d'une association quand on a euh, des clubs qui tournent disons autour de 500 licenciés, il y a des engagements financiers à faire, on est obligé de discuter assez bien de la partie fiscale etc..., il y a un besoin d'avoir des compétences. Les personnes qui dans leur travail professionnel n'ont pas fait ça, cela leur paraîtra difficile de le faire comme ça du jour au lendemain. Donc le côté le plus simple pour eux c'est dire ben tient voilà un professionnel, mais il faut le payer. Donc on arrive petit à petit à un moment donné à cette sorte de déséquilibre. Et l'autre difficulté après c'est que le salarié comprenne bien qu'il est dans une association de bénévoles et que lui aussi est obligé de s'impliquer dans le bénévolat, deux choses différentes, je prends un exemple, quand on va faire une compétition, le chauffeur bien souvent, ce sont des bénévoles, si le salarié qui est assis à côté du bénévole va demander qu'on lui paie les heures de déplacements, ça n'ira pas, soit le bénévole il partira, soit il y aura un conflit, tu vois ce que je veux dire. Un exemple simple et là il faut aussi que le salarié comprenne qu'il y a une démarche de bénévolat à faire pour être salarié dans une association bénévole et ça c'est quelque chose, si on ne fait pas attention, ça peut dériver facilement et déclencher des tensions très fortes. Donc il y a 2 aspects

je dirai : trouver l'équilibre entre les bénévoles, parce que les bénévoles qui s'impliquent, il faut du temps etc..., et qui ont des compétences euh, et ou qui veulent bien se former en tant que dirigeants etc..., vis à vis, s'il ne le fait pas vis-à-vis, alors à ce moment-là, il faut trouver des salariés, donc trouver l'équilibre est-ce qu'on peut se les payer ou pas, puis après, ce salarié là qu'il comprenne bien qu'il est dans une association bénévole et qu'à un moment donné, il faut bien qu'il s'implique dans le bénévolat.

Il y a aussi l'égo de la personne, c'est vrai qu'à un moment donné il faut euh, un certain altruisme d'une section ou association digne de bénévole, voilà on fait ça pas pour se faire plaisir, obligatoirement, on se souvient bien des réflexions, tu fais ça parce que ça te fait plaisir. Non, Moi c'est l'engagement que j'ai pris que je respecte, c'est différent quand on va quelque part, quand je dis je vais le faire, je le fais, même ça me coûte, c'est clair, que j'en retire un certain plaisir par la suite, le plaisir je vais le ressentir par la reconnaissance des gens, que je vois les gens sont contents par rapport à ce que je fais, par exemple, ne serait-ce que ça me remercie un peu de ce que je fais. Vous voyez ce que je veux dire, ce n'est pas un égo que je recherche là-dedans. Par contre effectivement, il y a des personnes qui ma foi euh, peut-être une certaine frustration de leur vie professionnelle, il rentre dans une association pour essayer de lever cette frustration, je l'ai vu ça, bon maintenant, il faut faire avec, c'est comme tout, il faut le savoir.

Et de la fusion ?

Déjà une fusion, pour qu'elle se fasse, il faut 2 identité qui sont en bonne santé, si elles ne sont pas en bonne santé, ce n'est pas la peine de faire une fusion. Ça c'est la nature qui veut ça. Bonne santé j'ai dit. Ça ne veut pas dire qu'il faut qu'il y en a l'un qui soit gros et l'autre pas. Vous voyez ce que je veux dire quand je parle de bonne santé, c'est-à-dire que, euh, les gens sont aussi bien contents à l'intérieur, quand on parle de santé il s'agit bien aussi de la santé humaine à l'intérieur des clubs c'est-à-dire que les gens sont contents et que cette fusion ne peut se faire que dans une volonté réciproque de progresser. C'est-à-dire que, Chacun ne veut pas créer l'investissement seul, mais à 2 on peut créer quelque chose qui va nous permettre de nous développer encore plus. La fusion, moi je ne la vois que dans ce sens-là. Maintenant pour revenir à ce que vous dites, un autre aspect de la fusion c'est aussi, lorsqu'il y a fusion, soient les 2 parties de la fusion prennent le parti de dire : on dissout tous les 2 et on crée une autre identité, donc les égos de chacun disparaissent, soit c'est une fausse fusion, c'est une fusion-absorption, et quand c'est fusion-absorption, c'est mauvais, qu'on veuille qu'on ne veuille pas.

C'est ce que je veux dire, c'est deux choses différentes, c'est pour cela quand je dis au départ qu'une fusion ne peut bien réussir qu'à une seule condition, que les personnes soient en bonne santé ou du moins les 2 clubs soient en bonne santé, rien à voir avec disons euh, on peut très bien faire une fusion avec euh, un club de 300 athlètes avec un club de 100 athlètes, mais à une seule condition, que la fusion ne soit pas l'absorption de 300 athlètes au 100 athlètes. Ça veut dire qu'à un moment donné, il y aura quelque chose qui ne va pas aller, il y aura déséquilibre et, à fortiori, dans le temps, ça ne marchera pas.

Quand vous parlez de fusion-absorption, ça veut dire que l'un des deux clubs impose ses règles... bien sûr ça veut dire par exemple le nom, non seulement il le garde mais celui de l'autre disparaît. Je prends l'exemple de l'ASVEL Athlétisme et le VLAC, le VLAC a disparu et il reste l'ASVEL Athlétisme.

Autres inconvénients de la fusion ?

Alors là c'est un peu la même chose, si à un moment donné, il y a deux clubs qui fusionnent, qui ont le courage de dire on fusionne, créent une troisième entité qui sera nouvelle, mais avec les hommes qui sont à l'intérieur. Et, l'athlétisme est plus facile, comment dirai-je euh, à faire ça que disons euh, dans les autres sports. Parce que quand vous faites ça, à un moment donné, vous créez une troisième identité et les 2 premières identités perdent leur classement, vous êtes obligés de repartir à zéro et remonter, en athlétisme, en 2 années on peut pratiquement le faire. Les interclubs c'est comme ça parce qu'il y a un classement annuel suivant le nombre de points que vous allez acquérir. Donc dès la première année si vous vous organisez bien, vous pouvez disons euh, tout de suite tomber parmi les premiers. Donc là l'aspect comment dirai-je euh, niveau, ne sera pas vu la première année, et encore, je crois qu'il y a une clause, lorsque c'est une absorption comme ça, la troisième identité qui est faite, garde le meilleur classement des entités fusionnées, donc euh, ça peut être intéressant. Pour revenir à l'omnisport, la fusion aujourd'hui ne peut se faire que dans un sens, l'absorption, que soit dans une entente avec l'ASVEL Athlétisme, on absorbe, c'est ce que la ville voudrait faire, que l'ASVEL absorbe le CAMN, en même temps ça me paraît logique, que ce soit au niveau de la taille etc. mais là euh, on revient toujours à une chose, l'histoire du CAMN est-elle que, les gens qui sont encore à l'intérieur vont sentir que si l'identité CAMN disparaît, eux aussi disparaissent.

Quand le VLAC s'est fait absorbé par l'ASVEL y a-t-il eu des dissidences ?

Ça s'est passé un peu différemment, le VLAC disparaissait mais c'est l'identité du VLAC qui a absorbé celle de l'ASVEL Athlétisme, c'est toute l'équipe du VLAC qui est entrée et comme l'ASVEL Athlétisme n'existait pas, ils étaient une quinzaine de personnes, donc dans ce cas-là c'est un peu différent. En même temps euh, moi à l'origine du VLAC, je me suis toujours dit c'était intermédiaire, donc on est appelé à disparaître, ça c'est un langage que j'avais tenu dès le départ, parce qu'on était pour que ce ne soit qu'avec les vétérans, c'était la reconnaissance des vétérans, quand c'est fait, notre raison d'être disparaissait. Donc tout cela est arrivé dans le bon sens quoi.

Moi j'étais l'ancien président du VLAC, j'ai occupé la présidence de l'ASVEL Athlétisme après l'absorption du VLAC. Donc euh, ce n'est pas comparable aux autres cas.

Pourquoi n'être pas sorti de l'omnisport et se regrouper avec le CAMN ?

Maintenant, ça pose un problème parce que, vu la taille qu'on a pris, on pourra partir de l'omnisport, fusionner avec le CAMN, mais ça je ne vois pas l'intérêt, on a plutôt tout à perdre : les locaux, le soutien de la ville, etc. puis, il y a autre chose qui est importante, ce que j'ai trouvé intéressant, quand je rentrais c'est l'impact qu'a le nom de l'ASVEL. Moi je vais te dire une chose, dans toutes les démarches que j'ai faites, quand j'ai cité le nom de l'ASVEL, je n'ai jamais eu les portes fermées. C'est pour dire à un moment donné l'impact que ça avait. Et là je me suis dit, ben non il faut garder ça euh, je veux dire que cela m'a facilité la tâche le fait que je me présente de l'ASVEL. Dans les articles que j'ai eus à apparaître, dans Lyon Capital, j'ai des articles, quand j'ai lancé l'opération stadium, quand je relance l'athlétisme, ils sont venus me voir, j'ai des tas d'articles et tout ça c'est sous le nom de l'ASVEL, un nom qui a un impact sur la région villeurbannaise et lyonnaise. Et, c'est pour ça que, quand on parle de fusion-absorption, c'est euh, quand on parle de fusion de clubs, nous c'est vraiment un cas particulier. Tu sais, si l'ASVEL Athlétisme disparaissait complètement dans l'ASVEL Omnisport, et nous, on est arrivé pour redémarrer l'ASVEL Athlétisme.

Je pense que nous avons épuisé le guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Cependant, je n'hésiterai pas à vous solliciter à nouveau si jamais j'aurai des questionnements ou autre forme de précisions. Sur ce je vous remercie pour votre précieux temps que vous m'avez accordé.

Annexe 2-5 : Deuxième entretien avec Jame 12/03/2014, à Parilly-stade du Rhône (48 min)

Bonjour M. Jame, vous êtes depuis un bon bout dans le monde de l'athlétisme, vous avez été à l'ASPTT Lyon, vous avez suivi, sans exagération, toutes les transformations que ce club a connu, l'entente avec l'ASU Bron, le départ du sponsor principal (les postes et télécommunications) et la fusion avec le LOU Athlétisme. Fort de cette expérience, vous avez été sollicité pour cet échange, afin de la partager, autour des fusions et ententes de clubs, conformément au guide d'entretien qui vous est parvenu.

Pouvez-vous nous présenter brièvement l'ASPTT ?

Ben, euh, l'ASPTT euh, donc, déjà l'ASPTT, au départ, c'est un club corporatif, il y a beaucoup d'année, quand il a été créé en euh, 1966. Il y avait euh, beaucoup de personne de la poste France télécom, puis après, tout doucement, c'est un club qui s'est ouvert à tout le monde. C'est vrai qu'on a toujours eu un tout petit peu des valeurs euh, familiales, des valeurs euh, un tout petit peu d'entreprise, ce qui fait qu'au départ euh, c'était un tout petit peu différent des autres clubs.

Vos spécialités et comment vous vous organisiez ?

Euh, au niveau donc de la pratique euh, bon hum, toutes les pratiques étaient faites euh, si bien que les courses, les sauts, les lancers. On avait la chance d'avoir les installations euh, qui appartenaient donc au club, c'était très important puisque ça permettait aux athlètes et aux entraîneurs à s'entraîner à n'importe quel moment de la journée, que ce soit en gymnase, que ce soit à l'extérieur sur la piste, même si on avait qu'une piste en cendré, donc ça c'était la seule chose qui était la plus difficile, car difficile à s'entraîner quand il y a du mauvais temps, ben bon ça permis quand même à pas mal d'athlètes de faire de belles carrières.

Quelles étaient vos disciplines phares ?

Euh, au niveau donc euh, des disciplines qui ont été les meilleures au niveau du club s'étaient euh, comme dans tous les clubs, c'est par période. On a eu une période dans les années 68-70, c'était le sprint, le sprint tout court, le sprint long, on a eu un athlète qui a été sélectionné au 4X400m à Mexico, euh, et puis, on avait aussi une bonne école de perche, avec l'entraîneur de l'époque qui était donc Christian Bourguignon, et on a eu euh, un titre de champion d'Europe euh, à la perche junior avec euh, avec Bruno C. qui avait sauté 5m20, c'était dans les années 74-75. A l'époque, c'était déjà une belle performance. Et puis après, euh, le sprint est devenu

moins le fer de lance de l'ASPTT. Après c'était un peu plus le demi-fond, le fond, voire même le marathon, parce qu'on a eu une belle école de marathonien pendant euh, à peu près une bonne douzaine d'années. Et euh, après on a eu euh, l'arrivée de Serges Debié au club euh, dans les années 94-95, où là euh, il a constitué avec déjà quelques athlètes qu'il avait avant, une très belle école de lancers. Et, ce qui a permis donc euh, tout doucement d'amener euh, Mélina qui était arrivée au club euh, dans les années 98-99, l'amener au plus haut niveau comme elle est maintenant. Voilà, c'est vrai que c'est très, très dur dans un club d'athlétisme, d'avoir euh, au même moment, que ce soient les sauts, les sprints, le demi-fond ou les lancers, au haut niveau, tous au même moment, voilà.

Et pourquoi ne pas pouvoir développer plusieurs disciplines en même temps par un club ?

Il y a toujours des passages euh, ça ne vient pas des entraîneurs hein, toujours des athlètes. Il y a une période d'athlètes qui, de génération, bon euh, la génération d'après qui euh est, euh, on pense à retrouver du monde pour les remplacer, qui peut être moins bonne, et après euh, ..., et puis euh, ce qui évolue aussi c'est les athlètes. Avant, dans les années 70-80-90, ils faisaient de l'athlétisme pour la compétition, voilà. Ils venaient, ils savaient qu'ils allaient faire de la course, faire des sauts, faire du sprint, faire de la compétition.

Et qu'est-ce qui aurait changé de nos jours ?

Maintenant, on a tendance aussi à voir des jeunes qui viennent, ils veulent aussi faire de la compétition, mais ils viennent beaucoup plus pour voir des copains, ils viennent pour l'ambiance, pour faire un peu d'activités physique, pour se dégraisser, voilà, changer d'air, ils viennent d'un autre sport, ils ont peut-être vu l'athlétisme à la télévision, avec les médias aujourd'hui, on est un peu plus au courant des sports qu'on peut pratiquer. Et euh, c'est vrai qu'on a quand même pas mal de jeunes, euh, ce n'est pas qu'ils ne sont pas motivés, mais ils viennent quand ils ont le temps. Il y a certains que c'est 3 fois, d'autres 2 fois et d'autres encore 1 fois. C'est vrai que c'est dur de faire du haut, voir du très bon niveau avec des athlètes qui s'entraînent très, très peu.

La place de la formation des encadrants à l'ASPTT ?

Après euh, donc au niveau de la formation des encadrants, nous à l'ASPTT, euh, on tenait à ça car on avait un gage de sérieux au niveau de l'encadrement, et, chaque entraîneur était diplômé, que ce soit pour encadrer de l'école d'athlétisme ou pour toutes les autres disciplines.

Les encadrants étaient-ils en nombre suffisant à votre époque ?

Oui, on avait des entraîneurs en nombre suffisant, on avait toujours des athlètes qui arrivent en fin de carrière, qui voulaient entraîner, donc on a eu la chance, justement de pouvoir, après les former, passer les diplômes et être en formation avec les entraîneurs euh, plutôt référents. C'est vrai qu'on n'avait jamais eu de problèmes pour entraîner.

Y avait-il des récompenses pour les athlètes ? Si oui, peut-on avoir les critères de récompenses ?

Au niveau des critères de récompenses des athlètes, euh, on avait une grille d'aide aux athlètes, qui était euh, sous aucune forme financière, mais qui était euh, sous forme d'aide d'équipement.

C'est-à-dire ?

Euh, donc euh, un athlète qui euh, était euh, à l'époque on avait 3 niveaux : national 3, national 2, national 1 et international. Il est vrai, c'était moins de niveaux que maintenant.

A quoi peuvent actuellement correspondre ces niveaux ?

National 3 correspond actuellement à un bon niveau interrégional, national2 correspond à national 2 de maintenant, voilà et puis euh, national 1 et élite, c'était ceux qui étaient au championnat de France élite et éventuellement au championnat de France.

Que recevaient-ils concrètement par niveaux ?

Donc euh, c'était 3 niveaux, ceux qui étaient au niveau interrégional, ils avaient euh, ils avaient un équipement, à l'époque, euh, nous étions en accord avec Adidas, euh, donc Adidas donnait euh, je crois, 2 paires de chaussures, un survêtement et peut-être un collant. Et puis, après, national2, ils avaient un peu petit peu plus, et national1, ils avaient un équipement un peu plus conséquent, voilà.

Il n'y avait vraisemblablement pas de prime sous forme financière ?

Mais à l'époque, il y avait à aucun moment euh, de primes, ou une reconnaissance financière. Par contre, il y avait aussi donc, euh, la gratuité au niveau de la licence. A partir de national 3, les gens, ils ne payaient pas leur licence, c'était aussi une motivation pour les athlètes. C'était des choses que tout le monde le savait, ça avait été dit en assemblée générale.

Et le prix de la licence à l'époque, ou les variations possibles ?

A l'époque ça tombe mal, puisque, c'était en francs, du coup, c'est plus dur pour la conversion en euros. Mais, euh, je sais que moi, quand j'ai commencé euh, dans les années 70, donc euh, et précisément en 73-74, c'était 50frs. Dans les années 72-73, la licence coutait déjà 50frs. Et, on avait droit à une carte chaussette euh, d'athlétisme. Et puis après c'est monté, déjà euh, quand on est arrivé dans les années 2000, la licence était autour de 90€ à peu près. Et puis, après euh, c'est monté beaucoup plus rapidement, 100, 120, et ben, euh, à Lyon athlétisme, on était les premiers, euh, on a pris d'un seul coup, on est monté de 150 à 200€.

Ici, quand on a fait la fusion en 2007, euh, en 2007, on s'est donné une année, puis en 2008 euh, Jean Pierre La Croix a dit bon, euh, financièrement, il faut assumer tous les déplacements qu'on doit faire, les championnats de France et les interclubs, il avait fait un calcul, il avait fait un calcul, il a dit, il faudrait monter de 150 à 200€.

N'y avait-il pas eu de mécontents suite à cette hausse ?

C'est vrai que, c'était un pari important parce que, euh, il y en a certains qui ont quitté le club pour ça. Parce que, 150 à 200€, ça fait quand même beaucoup, et, même si ça avait été expliqué avant et tout, euh, donc, il y a eu des gens qui n'ont pas compris, qui sont partis, il faut préciser que ce cas spécifique de départs, liés au cout de la licence, ne concernait que des athlètes, de niveau moyen. C'est vrai que euh, un athlète de bon niveau, qui fait euh, des championnats de France, des déplacements, parce qu'il est bon, il comprend que les 50€ qu'il va donner en plus sont aussi un tout petit peu pour lui, mais un athlète qui euh, n'est pas bien bon, entre parenthèse euh, qui n'a pas le niveau, qui se dit, ben, euh, moi je trouve que ça fait cher, d'autant plus que les autres clubs étaient nettement moins cher que nous.

Que devrai-je comprendre par-là, que c'est le club d'athlétisme lui-même qui fixe le montant de sa licence, y aurait-il une fourchette de prix délimité par la FFA ?

Non, la fédération donne sa cote part à elle, qui doit lui être versée. Actuellement, euh, à la FFA, nous reversons à peu près 65€, il y a une partie qui est aussi reversée au comité du Rhône, peut-être une dizaine d'euros, et le reste, euh, c'est déjà à peu près 80 ou 90€ que le club ne touche parce que, euh, elle le reçoit mais le reverse auprès de la fédération. Après, le club, il fait comme il veut pour prendre sa part de fonctionnement.

Pourquoi augmenter le prix de la licence ?

Et donc, on avait décidé que, pour le fonctionnement, pour pouvoir progresser, pour mettre des choses en place, il fallait augmenter ça. Et c'est vrai, qu'on n'a pratiquement pas bougé, euh, depuis et, les autres clubs sont remontés nous rattraper, voilà. Donc, euh, on était un tout petit peu avant-gardiste sur ce point. Actuellement, la différence entre nous et certains clubs en termes de cout de la licence est d'environ 10€ alors qu'elle était d'environ 60 ou 70€. Et c'est vrai que euh, bon, euh, les subventions des collectivités locales, stagnent, elles ne bougent plus, euh, donc, euh, à un moment donné euh, le cout de la vie augmente, euh, le déplacement coute de plus en plus cher euh, donc, euh, les clubs ont été obligés de faire aussi un peu de trésorerie pour assumer toute la saison hein. Merci pour cette parenthèse.

Quelles étaient vos principales ressources ?

Au niveau des ressources financière, euh, en historique, au niveau de l'ASPTT, les ressources financières, on avait l'argent de la poste, voilà, c'était comme un club d'entreprise, on profitait d'aide de la poste. On profitait à la fois au niveau d'aide financier, on profitait aussi des déplacements, on avait des billets de train gratuits, pas tout gratuit, euh, mais on en avait. Et puis euh, on avait aussi euh, des personnes qui étaient mises à disposition de la poste, pour être euh, pas dans l'encadrement, mais au niveau du bénévolat. Le secrétaire générale de l'ASPTT était mis à disposition de la poste.

Pourquoi le SG était-il un employé de la poste ?

C'était un poste qui était pris entièrement en charge par la poste, donc, euh, qui ne coutait rien au club. Donc euh, ça c'était important parce que, euh, déjà de professionnaliser, c'est le début de la professionnalisation un tout petit peu du club.

Comment donc comprendre le choix de fusionner avec le LOU malgré ces aides ?

Eh, ben, c'est que euh, bon euh, à un moment donné quand il a fallu faire euh, cette mutation, entre l'ASPTT où les subventions avaient diminué ou il n'y en avait plus du tout, les mises à disposition au niveau de euh, des personnes, eh ben, les gens étaient réintégrés au niveau de la poste doucement. Ça s'est fait entre les années 2005 et 2008. Donc euh, ça permis donc euh, de penser peut-être de faire une fusion, parce que, aussi, euh, les installations, on savait qu'elles allaient disparaître, donc, euh, il a fallu retrouver une autre euh, un autre mode de fonctionnement, et on a trouvé ça au niveau de Lyon Athlétisme. Il y a fallu passer quand même

pas mal de temps hein. On a eu la chance d'avoir un président qui a connu l'ASPTT et le premier essai effectué en entente, puis qui est parti sur la fusion, euh, moi je pense que c'est, euh, la plus belle chose qu'on a pu faire, c'est de faire une fusion.

Pourquoi penser que le choix de la fusion fut la meilleure des choses ?

On s'aperçoit à mon avis, je pense que les ententes c'est bien au début, mais après euh, il n'y a pas ce phénomène d'appartenance. Mais créer, car quand on fait une fusion, on crée un autre club, donc il faut retrouver un tout petit peu dans ce nouveau club tes racines, les racines c'est les couleurs, le LOU c'était le jaune et le noir, voilà il y a eu les 2 bureaux directeurs des deux clubs qui ont été fusionnés, bon on s'aperçoit qu'il y a d'autres personnes qui sont arrivées d'autres clubs, d'autres qui sont parties, maintenant euh, on ne sait même plus qui arrive de nouveau, qui était avant à l'ASPTT ou au LOU, c'est maintenant qu'on arrive à bien trouver son mode de fonctionnement.

Est-ce à dire qu'actuellement l'on ne fait vraiment plus la part des choses entre ressortissants du LOU et ceux de l'ASPTT au sein de Lyon Athlétisme ? Y aurait-il d'autres éléments de comparaison entre l'ASPTT et Lyon Athlétisme ?

Oui mais, ce qui est aussi un peu difficile sur le plan de la petite comparaison avec Lyon athlétisme, c'est que nous à l'ASPTT, nous avons un seul lieu d'entraînement, où tous les entraîneurs et athlètes se retrouvaient. Maintenant, il y a plusieurs lieux d'entraînement, donc il y a le parc de Parilly, il y a Gerland et puis maintenant euh, il va y avoir la Duchère. Donc euh, tout le monde ne se retrouve plus forcément au même endroit et au même moment, même si euh, dans les période d'été, on arrive à se regrouper un tout petit peu, euh, ce qui est sympa, au niveau de Parilly, parce que c'est quand même là qu'il y a les installations les meilleures, mais bon, chacun garde un tout petit peu ses habitudes et je trouve que c'est bien, euh, il y a même, il y a même de temps en temps des athlètes de Parilly qui viennent ici à Gerland et vice versa. Mais euh, au niveau des installations, c'est important de euh, dire ça c'est que avant on avait qu'un seul lieu et maintenant on a plusieurs lieux et, euh, malheureusement on arrivera, à mon avis, si on veut être un grand club, on est obligé d'être implanté un tout petit peu, dans plusieurs endroits de la ville de Lyon,

Et pourquoi être implanté un tout petit peu partout dans la ville de Lyon ?

Pour être crédible par rapport à la ville, pour avoir des subventions, et, avoir de l'importance au niveau de la ville.

Aviez-vous des sponsors à l'ASPTT ?

La poste était le sponsor principal, et on avait donc euh, automatiquement la poste et ensuite euh, France télécom, anciennement euh, maintenant ça s'appelle orange. Donc euh, ce qui nous bloquait au niveau de la poste, c'est qu'on ne pouvait pas trouver des partenaires financiers d'autres banques, parce que la poste euh, est aussi une banque. Autrement, on avait aussi euh, des accords avec, euh, des partenaires euh, au niveau équipementier, donc Adidas était partenaire pendant euh, pas mal d'années, d'ailleurs euh, le maillot du club était fourni par Adidas. Ça c'est des couts importants que le club n'a pas à déboursier. Autrement, euh, après on a eu des partenaires sur des organisations. On a eu des organisations comme on a euh, c'est quand même l'ASPTT qui a créé le marathon de Lyon en 1983. Donc euh, on a eu des partenaires importants qui ont donné le euh, le nom au marathon, au début euh, ça s'appelait le « marathon de la caisse d'épargne », donc euh, là, il a fallu négocier avec la poste, parce que la poste, euh, et la caisse d'épargne c'est 2 concurrents, il ne voulait pas que le club soit affilié à la caisse d'épargne, mais sur cet événement, on a pu avoir ce type de dérogation. Et puis après, on avait, euh, le, euh, France télécom a pris la suite après en 2000, dans les non ! En 96, ça s'appelait le « Lyon marathon France télécom ». Voilà, c'était surtout des partenaires sur des événements.

Peut-on avoir une idée de l'organigramme de l'ASPTT ?

C'était un fonctionnement comme avec Lyon athlétisme, avec un président, un secrétaire, un trésorier, un comité directeur qui pilotait le club et puis euh, après avec, euh, un pôle d'entraîneurs, avec, euh des référents par discipline. Le référent, souvent euh, était le plus âgé mais c'était aussi celui qui a le plus d'expérience.

Y avait-il des tiraillements entre membres du club ?

Bon, c'est comme de partout hein, il y a toujours des tiraillements entre entraîneurs, ben bon, ça se passait bien. Par contre, il n'y a jamais eu un rôle de directeur technique. Il n'y a jamais eu quelqu'un qui supervisait les entraîneurs, c'est vrai que ce qui est en place en ce moment avec Lyon athlétisme, avec quelqu'un qui supervise les entraîneurs, avec un œil un tout petit peu extérieur et qui n'est pas entraîneur, il peut un tout petit peu donner son avis et faire, euh, avoir un rôle d'arbitrage dans certaines décisions. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'ASPTT, nous étions un club omnisport, donc, la section athlétisme était une partie du club omnisport. Donc, euh, en dessus de l'ASPTT, il y avait le club omnisport, avec une grosse structure avec

un président général, un trésorier général, un trésorier général qui était un tout petit peu là pour superviser. C'est le président général du club omnisport qui chapotait toutes les autres sections sportives.

Quelques sports pratiqués au sein du club omnisport ASPTT ?

Il y avait le foot, il y avait du volley, et chaque section était un club affilié, chacun à sa fédération affinitaire. Dans les statuts, le président d'une section sportive comme celle de l'athlétisme, avait euh, la délégation de signature, euh, il y avait, c'était plafonné une certaine somme. A partir d'une somme assez importante, le chèque était signé par le trésorier général, mais c'était simplement pour surveiller un tout petit peu. Mais c'était quand il y avait de gros, gros chèques à faire soit sur des investissements ou des achats de matériel un peu important. Autrement euh, les sections sportives ont euh, tous les pouvoirs euh, au niveau sportif. C'est-à-dire euh, ce n'est pas euh, c'est eux qui décidaient le championnat de France, s'ils y allaient, s'ils y allaient pas, euh, à partir du moment où il n'y avait pas, au niveau financier le budget ne pouvait pas le permettre. La surveillance, c'est au niveau du club omnisport, pour pas que le club soit en déficit par exemple, voilà.

Et du recrutement des ressources humaines techniques (encadrants) ? C'est la section sportive qui gérait tout le volet sportif. Donc après, quand un entraîneur arrivait dans le club, ou si un athlète ou une personne avait passé les diplômes, et souhaitait devenir entraîneur, eh bien, il fallait que ce soit validé par rapport au comité directeur en accord bien entendu avec les entraîneurs.

Qu'est-ce qui différenciait l'ASPTT des autres clubs ?

Euh, je pense que les valeurs qu'on avait dans l'ASPTT étaient les valeurs dans tous les clubs, mais on avait quand même euh, je sais que, euh, quand on disait eh bien, toi t'es à l'ASPTT, l'ASPTT était vu de l'extérieur par les autres clubs comme, euh, un club de haut niveau, certains ne venaient pas à l'ASPTT parce qu'ils se disaient, je n'ai pas le niveau, alors qu'il y avait un peu de tout, des niveaux hein, bien entendu. Il y a déjà ça de, euh, une idée de haut niveau, l'image que c'était le plus grand club à l'époque, de la région, et puis, on avait une image, euh, de sérieux. C'est pas que les autres clubs ne sont pas sérieux, mais, euh, sérieux au niveau structure, c'est-à-dire que c'était bien structuré euh, voilà, les déplacements étaient prévus euh, voilà. Et c'est vrai qu'on avait aussi euh, les aides suffisantes pour, euh, justement euh, gérer ce sérieux, ces déplacements euh, on pouvait euh.

Aviez-vous des subventions de la mairie ?

On avait peu de subventions de la mairie,

Et pourquoi aviez-vous peu de subventions de la mairie ?

Parce que la mairie nous voyait un tout petit peu comme un club corporatif, avec un gros partenaire. Elle se disait, ben, le partenaire, il n'a qu'à donner les sous, et, euh, et nous elle nous en donnait très, très peu.

Et des relations ASPTT et collectivités territoriales ?

Alors euh, les élus politiques de la ville étaient très contents qu'il y ait un club qui s'occupe de, euh, de faire faire du sport, euh, sans trop demander de subventions, voilà. Le gros problème qui s'est passé, c'est que, ce qu'on a eu après quand on n'avait plus d'installations, qu'on n'avait plus d'installations de la poste, eh bien, on est tombé. On est tombé progressivement parce que, les subventions, on savait qu'elles diminuaient d'années en années, les installations, euh, on savait qu'elles étaient moins bien entretenues, parce que, tout doucement, on savait que depuis deux, trois ans, qu'on allait arrêter les installations, donc, euh, c'est vrai que, euh, ça pas été facile, il a fallu après ben, il y avait tous les avantages qu'il y avait ben, euh, il fallait trouver des solutions pour palier à ça quoi. Et c'est vrai qu'on a eu des moments un tout petit peu difficile, la fusion est arrivée au bon moment.

Pour quoi choisir la fusion et non l'entente, et pourquoi le LOU et non pas un autre club ?

Alors, la fusion plutôt que l'entente, parce qu'on avait une mauvaise expérience de l'entente, avec l'ASU Bron. On est resté quand même 5 ou 6 ans, avec l'ASU Bron, où, là donc c'étaient deux entités différentes, c'est-à-dire que chacun était de son côté. On mutualisait euh, les forces en présences que lors des interclubs. Lors des interclubs, on mettait vraiment les meilleurs dans les équipes. A aucun moment, euh, on ne faisait d'entraînement collectif, on s'entraînait sur deux sites d'entraînement différents, chacun avait son président, son secrétaire, son trésorier et son budget, on ne mélangeait pas les budgets, sauf quand on faisait les interclubs. S'il y avait euh, par exemple 100 athlètes qui participaient aux interclubs, s'il y en avait 40% de l'ASPTT, nous on payait pour 40% de, euh, du déplacement, voilà. Et autrement, pour les championnats de France tout ça, chacun payait en fonction du nombre de ses athlètes. Bon, euh, on arrivait tout de même à faire des déplacements en commun, pour justement diminuer les couts, euh, ça

c'était un point assez intéressant. Et, c'est vrai on avait aussi beaucoup de tiraillements, on n'a pas bien appris à se connaître,

Vous ne vous voyiez donc pas ?

On se voyait, euh, les dirigeants se voyaient lors des comités directeurs, et chacun se retrouvait avec son comité directeur à côté, et la semaine d'après, on se retrouvait dans un comité directeur commun. On reprenait les choses qui étaient dites dans les différents comités directeurs. Et bon, c'est que, euh, on n'a pas réussi à, nous on a trouvé au sein de l'ASPTT, au bout de 5-6 ans, qu'on est arrivé au bout de cette entente. Pour nous, ça ne nous suffisait pas, on n'était pas content de ce genre de fonctionnement, chacun avait sa propre identité tout ça. Et donc euh, l'idée est venue de voir avec quelqu'un d'autre. Et puis donc, on avait un club avec qui on s'entendait bien, et avec qui, on a failli faire une entente avant d'aller à l'ASU Bron. Mais bon, le président de l'époque était favorable, mais ce n'était pas encore dans l'aire du temps, euh, et, vraiment, euh, donc ça ne s'est pas fait, et c'est pour quoi on s'est retourné vers l'ASU Bron. Donc là rebelote, 5-6 ans après on est, euh, on a vu avec les dirigeants du LOU qui n'avaient pas changé et qui étaient toujours éventuellement favorables de faire quelque chose. Et puis euh, eux ils voulaient faire une entente, nous, on voulait faire une fusion. Donc on a eu des réunions assez houleuses hein, parce que bon, euh, et nous, on a expliqué un tout petit peu notre expérience, disant qu'il y avait du bon, il y avait du mauvais, on pensait qu'il y avait plus de mauvais que de bon. Et puis après, euh, on a fini par se mettre d'accord à partir directement sur la fusion. Parce qu'au départ, on voulait faire une entente pendant deux ans, et après on s'est dit, au bout de deux ans, on fait une fusion. Et là on a dit euh, faut qu'on fasse une fusion rapidement, pour que les athlètes euh, tout de suite, prennent l'importance de cette fusion, et que, euh, qu'on devienne plus qu'un, voilà, même si euh, ce que je disais tout à l'heure, euh, les pôles d'entraînement étaient un tout petit peu différents. Mais ça c'était très important, eh, bon, c'est parti comme ça et, euh, c'est que moi personnellement, j'ai connu l'ASPTT, j'ai connu l'entente et j'ai connu Lyon Athlétisme, je pense que notre fonctionnement, est un très bon fonctionnement. C'est-à-dire, qu'on a une tête, une tête qui dirige, et ça c'est important.

Les membres et adhérents de l'ASPTT ont-ils été informés de l'idée de fusion ?

Oui, euh, on a eu une assemblée générale de l'ASPTT, où on a expliqué, euh, ce qui allait se faire. Après, et bien, il y a eu un vote, à bulletin secret, c'est-à-dire euh, avec une urne et tout,

pour que les gens ne soient pas influencés, parce que, euh, souvent quand on fait à main levée, certains lèvent souvent la main, parce qu'ils voyaient les autres lever, mais pour qu'on ait vraiment, euh, une vue complète du club, de l'envie, parce que, euh, si vraiment on n'a pas envie, on n'y serait pas aller. Et euh, je ne me rappelais du résultat du vote, mais c'était à peu près euh, 85 à 90% de oui, mais s'il y en a certains qui disaient non, mais qui, après, tout compte fait, euh, sont restés. Nous au moins, on avait la vision des adhérents à cet instant t, est ce qu'ils veulent partir euh, et tout compte fait bon euh, et le LOU a fait pareille, et le LOU aussi, à une très, très grosse majorité, ben bon, euh, et puis tout le monde, euh, les dirigeants étaient conscients que c'était la seule chose qu'il fallait faire, pour avoir des subventions un peu plus importantes. C'est ce qui est arrivé.

La grosse subvention est-elle tombée automatiquement ?

Mais avant d'avoir les subventions, il a fallu que, euh, le Lyon athlétisme fasse ses preuves, qu'on augmente en nombre d'adhérents, parce que, quand on a euh, fusionné, on était tout juste 300, alors qu'à l'ASPTT, nous étions 300 et au LOU, ils étaient environ, 200, 250. Mais la fusion n'a pas fait 550, elle a plutôt fait 300-350, voilà.

Comment expliquer cette diminution du nombre d'adhérents à la fusion ?

Parce que, euh, quand on fusionne, il y a toujours des pertes, euh, parce que des gens, ils arrêtent, parce que d'autres, euh, ça ne leur plaît pas ou, euh, des gens déjà, quand ils voient qu'il y a déjà un turn over déjà dans le club, même quand il ne bouge pas, alors là euh, quand il a bougé, euh, après ben, nous sommes restés pendant deux, trois ans ça pas beaucoup bougé, nous sommes restés entre 350-380. Puis après, il y a eu un boum. Alors est-ce que, c'est le boum, euh, des jeux olympiques, et/ ou des championnats d'Europe ou c'était le boum de la publicité qui a été faite avec Mélina. Il y a eu aussi, euh, à mon avis c'était important, les résultats qu'elle a eu, ça donné un tout petit peu un éclairage au club, même si, euh, il y a eu des gens qui sont venus, même pas pour faire les lancers, mais faire autre chose, mais ça montré qu'on existait, ça montré qu'il existe un club d'athlétisme à Lyon et que c'était Lyon Athlétisme.

Comment était constituée le premier comité directeur de Lyon Athlétisme, en pourcentage si possible par club ayant fusionné ?

Ah c'est simple, la première année, il y avait 13 de chaque côté, et euh, c'est parce que c'était comme ça. Et, bien, on a eu de la chance, on a pris les 13, et pour les 2 clubs ça fait 26. On a

dit, on commence, tout le monde, euh, et puis, après, je crois qu'aux prochaines élections, et puis les gens, oui, ils ont dit s'ils voulaient rester ou pas. Mais au départ, on était un gros, gros comité directeur et issu des deux côtés.

Et comment Jean Pierre Lacroix, président de l'ASPTT, avait-il été propulsé à la tête du nouveau club fusionné, Lyon Athlétisme ?

Alors, euh, on avait décidé de faire un peu euh, l'alternance, c'est-à-dire euh, le président qui était du côté de l'ASPTT ou LOU, après le secrétaire était de l'autre côté et ainsi de suite.

Concrètement que s'est-il passé, est-ce par cooptation ou élection ?

Au niveau statutaire déjà, c'est l'assemblée générale qui élit le comité directeur, qui à son tour, et à son entier, élit les membres du bureau (président, secrétaire, trésorier,) voilà. Donc, c'est comme ça que ça s'est bien passé, mais bon, euh, on avait déjà bien discuté avant, ouais, bon, Jean Pierre Lacroix, euh, avec tout l'historique qu'il avait un tout petit peu avant, euh, était le favori. Puis, c'est quelqu'un qui quand même, est un meneur, en plus, c'est lui qui avait déjà fait les discussions avec la ville de Lyon pour mettre ça en place, il avait donc déjà un tout petit peu des entrées au niveau de la ville, donc euh, voilà. Puis après, par contre, euh, la secrétaire était du côté du loup c'était Danielle B. à l'époque. Donc euh, on avait un président ASPTT, un secrétaire LOU et ainsi de suite, avec des adjoints qui étaient euh, du club de l'autre côté, voilà. Mais ça s'est vite estompé. Après il y a eu une osmose on ne sait plus exactement qui vient d'où.

Peut-on avoir une idée de la représentation actuelle du comité directeur en termes de pourcentage des membres des clubs ayant fusionné ?

Je n'ai pas le chiffre en tête, mais on doit être 12 à peu près, au niveau de l'ASPTT, on doit être 3, au niveau du LOU, je crois qu'il n'y en a plus, euh, il y en a un, c'est Noel SEROL, j'aurai la liste sous les yeux ça serait facile, et, le reste c'est des gens qui ne sont ni du LOU, ni de l'ASPTT, ils sont arrivés après la fusion. Il y en a qui était dans d'autres clubs et qui nous ont rejoint, comme Pierre Hugonnet qui était dans l'Ain et qui nous a rejoint.

Que sont devenus ces anciens membres du comité directeurs ?

Ils ne sont pas allés dans d'autres clubs, ça c'est sûr. Il y en a qui ont arrêté, euh, parce que bon, euh, comme tous les dirigeants, euh, à un moment donné euh, il faut arrêter, puis, les dirigeants ben, euh, malheureusement, quand on commence à être dirigeant, souvent ils sont euh, pas tout

jeunes, donc euh, donc, euh, quand ils ont fait une bonne dizaine d'années, donc euh, tout ceux qui étaient au LOU, étaient peut-être plus vieux, donc euh, ils sont arrivés un peu à saturation et donc, euh, la plupart ou beaucoup ont arrêté. Par contre il y en a aussi d'autres qui ont quitté le comité directeur, mais qui sont restés dirigeants, dans les jurys, mais, jamais il existe un qui est parti sur un autre club. Peut-être aussi que ça leur faisait un tout petit peu peur, ce phénomène de club qui grandit, euh, peut-être aussi qu'il y en est certains qui ne se retrouvaient pas de ce club.

L'ASPTT, mutualisait-il ses ressources avec d'autres clubs (encadrement technique, déplacements) ?

Non, on était autonome. C'est vrai que, quand on est autonome et on se sent le plus fort, euh, les athlètes des autres clubs, quand ils voyaient l'ASPTT, euh, qui n'avait pas de soucis pour faire des déplacements, qui se déplaçait en car, quand le déplacement était un tout petit peu éloigné, on partait la veille, alors que, euh, leur club, il partait le jour même, il partait très, très tôt le matin, euh, en voiture, il n'y avait pas de déplacements collectifs, nous, euh, cette fameuse professionnalisation qu'on avait, ça attirait les clubs, ça attirait les athlètes des autres clubs, malheureusement, on était peut-être un tout petit vu comme des méchants, par rapport à d'autres clubs, quoi.

Je reviens quand même sur la fusion, il était prévu une phase d'observation de 2 ans, sous forme d'entente de clubs avant de passer à la fusion. Cependant, cette phase est allée très vite et n'a duré qu'un an, le temps de trouver le nom du club, je dirai tout simplement structurer le nouveau club. D'un seul coup, ça ne pouvait pas être possible, d'autant plus qu'on avait encore les installations de l'ASPTT, on était obligé d'avoir le nom ASPTT un tout petit peu, donc, euh, il y a eu un an, euh, de mise en place. Mais dans la tête des dirigeants, c'était que de la mise en place, ce n'était pas, on fait une entente et après, on voit si on se marie. C'était, on se fiance et quand on se fiance, il y a mariage derrière, voilà c'est un engagement. On avait déjà donc tous dans la tête un engagement. On se disait, bon, ça va arriver.

Quelle était la commune d'appartenance de l'ASPTT ? Celle du LOU ?

Euh, on était sur Saint Priest. Le LOU appartenait à Lyon 7^e.

Quel était le(s) site(s) d'entraînement du LOU ?

Le LOU avait un seul site d'entraînement : Gerland.

Les communes de Saint Priest et Lyon 7^e versent-elles des subventions à Lyon Athlétisme de nos jours ?

Non, Saint Priest n'a jamais rien versé. On était sur la commune de Saint Priest, mais on n'a jamais eu des subventions de la ville de Saint Priest parce qu'on s'appelait, ASPTT Lyon. Par contre, il y a euh, 22 ou 23 ans, quand on a voulu créer le « cross de Saint Priest », le cross des Myriades, là on est allé voir la ville de Saint Priest parce qu'on voulait le faire avec l'appui d'une commune. Et là, ils nous ont ouvert leur porte parce que leur nom apparaissait et nous, on leur ramenait un évènement, euh. En plus, ils n'ont pas d'athlétisme, tous les sports qui existent à Saint Priest, ils n'ont pas d'athlétisme. donc, euh, les jeunes de Saint Priest qui voulaient faire de l'athlétisme, étaient obligé de venir à l'ASPTT, comme était donc euh, sur la commune. C'est la ville de Lyon qui verse les subventions à Lyon Athlétisme, que la ville de Lyon. Après, il faut voir ça avec le trésorier, mais on a aussi une aide qui vient du département (Conseil Général), et puis on a aussi une aide qui vient de la Région, je crois sur l'organisation du cross les Myriades mais pas sur le fonctionnement. Le département aide sur le fonctionnement de notre club. En plus, on a un partenariat avec le département du Rhône, parce que c'est à eux qu'appartiennent les installations du parc de Parilly. Voilà, donc on est en convention avec eux, d'utilisation. Tout en sachant que ce n'est pas une convention d'utilisation à vie. C'est pour ça qu'il faut être vigilant sur les installations, parce que, en principe euh, ça devrait être sur une période assez courte, mais commence à nous rendre compte que ça commence un tout petit peu à durer. C'est la preuve qu'ils sont contents de ce qui s'y passe, du sérieux dans l'usage des installations, des résultats aussi, et de l'image qu'on véhicule au niveau du département.

La commune de Lyon 7^e était-elle d'accord pour une fusion entre LOU et ASPTT ?

Oui, n'importe comment, les communes, elles sont toujours preneuses quand il s'agit de développer. Si on leur amène un projet et on dit voilà, on est, euh, on est 200 et dans 3, 4, 5 ans, on sera 600, et que l'objectif c'est de monter à 1000, toutes les communes, tous les adjoints au sport sont Friends de ces choses-là, parce que, euh, après, ils vont dire, voilà on a développé, euh, certaines disciplines sportives. Et puis, bon, euh, il y a une chose qui est importante aussi hein, c'était l'élément moteur qui a fait qu'on ait des subventions, parce que, euh, ils se sont dits, on va faire une halte d'athlétisme à Lyon, il faut qu'on ait un club de Lyon. Donc euh, quand nous, on leur a ramené le projet, ils se sont dits effectivement, pour, euh, justifier par rapport aux personnes qui sont de la ville de Lyon, si on dit, ben, euh, il y a un club euh, qui

fait que 200, faire une halte d'athlétisme qui va coûter 23 millions d'euros, pour 200 personnes, même s'il s'avère qu'il y a d'autres athlètes d'autres clubs, mais de la ville de Lyon, il faut quand même qu'il y ait quelque chose. L'objectif était justement de faire un peu euh, des pôles d'entraînement, un par arrondissement, et un petit peu par lieu géographique. C'est pour cela qu'il y a eu le projet la halte au niveau de la ville de Lyon, et puis, euh, bien entendu, Lyon athlétisme était obligé de s'agrandir. Donc maintenant on est, euh, je crois qu'on va terminer la saison à 600, c'était l'objectif que s'était fixé Lyon Athlétisme. Après, passer à plus euh, on peut encore augmenter un petit peu, peut-être, euh, une centaine d'adhérents, mais après, ça risque d'être un tout petit peu difficile. La seule chose qui peut nous faire augmenter en effectif, c'est développer la Duchère, où maintenant, on a une piste en synthétique, euh, juste à côté de la salle couverte.

Pouvez-vous Parlez de l'évolution des relations humaines au sein de Lyon Athlétisme ?

Petit à petit, les choses bougent. On voit de moins en moins des entraîneurs par exemple, qui étaient à l'origine de la fusion. Ils ne sont attachés ni au LOU, ni à l'ASPTT. Ils ont une nouvelle manière de faire. On verra de moins en moins des groupuscules liés aux clubs à la base de la fusion. Il y a aussi un point important qu'il ne faille pas oublier, c'est que, actuellement, il y a Lyon métropole qui se met en place. Est-ce que ça va être bien pour l'athlétisme au niveau de Lyon Athlétisme. On ne sait pas encore trop comment ça va se faire. Il y aura deux pôles : la métropole et le nouveau Rhône. La métropole correspondra à peu près à tout le courly, c'est-à-dire le grand Lyon et tous ceux qui seront hors courly, vont s'appeler nouveau Rhône. Et donc, il y aura certainement, j'étais à une réunion y a pas longtemps, à ce moment deux interlocuteurs pour demander les subventions. Donc euh, ça c'est à mettre en place, et on avait, euh, éventuellement discuté au sein du comité directeur, pour savoir, s'il fallait rapidement s'appeler Lyon Métropole, comme il y a Lille Métropole, et bon, euh, JPL a des discussions avec la ville, euh, et différentes personnes qui pilotent ce projet, ils nous ont dit que c'était peut-être un petit peu tôt pour s'appeler Lyon Métropole. Et, si on s'appelle Lyon Athlétisme Métropole, il faudrait que les autres clubs viennent. On s'appelle Lyon Athlétisme, les clubs de Lyon, le Lyon Olympique Universitaire et l'ASPTT Lyon, les deux clubs d'athlétisme de Lyon se sont mis ensemble. Mais si on appelle ça Lyon métropole, il faudra que tout le monde de la métropole, c'est-à-dire, Caluire, Tassin, ASU Bron, ESL Pierre Bénite, Feyzin, tous ceux qui sont euh,

voilà. Est-ce que les autres clubs seront d'accord pour faire un grand club d'agglomération, ça ne serait pas évident, et puis, est-ce gérable ? On ne sait pas non plus. Mais ça c'est l'avenir.

Merci pour votre précieux temps que vous m'accorder.

Annexe 2-6 : Premier entretien avec Syrey 10/10/ 2013 à Bron, 1h

Bonjour président, je suis venu comme prévu pour partager votre expérience sur la direction d'un club d'athlétisme et notamment sur l'entente et la fusion de clubs, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Je tiens à vous rappeler le caractère confidentiel de cet entretien qui rentre dans le cadre des recherches scientifiques que j'effectue autour des regroupements de clubs d'athlétisme, et que, conformément au guide que vous avez reçu, nous pouvons partir du bout que vous voulez. Je puis vous rassurer du caractère confidentiel de notre échange.

Merci, voilà ASU Bron, la section locale, aujourd'hui, la plus importante de l'ESL.

Moi j'ai choisi commencer par la communication, où il y a plein de choses à faire, mais personne pour les faire.

Les quelles par exemple ?

Nous n'avons personne pour diriger la commission communication : mieux communiquer, gérer le site internet, les relations presse, euh, il y a plein de choses à faire aujourd'hui euh, créer un compte twitter qu'on alimente régulièrement, certains disent, euh, on a créé un compte Facebook, et il y a une page Facebook de l'ensemble de l'ESL. Il y en a qui disent ben, tout le monde n'a pas Facebook, mais, d'un côté, Facebook, tout le monde peut l'alimenter c'est facile. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'informations qui circulent sur Facebook. C'est vrai que si on avait quelqu'un qui pouvait nous reprendre toutes les informations qui circulent sur Facebook, et les mettre de façon propre, bien structurées sur un site internet, ce serait génial. Seulement les gens disent, faut faire, faut faire, mais il n'y a personne pour le faire. Alors, c'est pas le temps que fait chacune des actions, moi comme je dis, de temps en temps, quand on m'envoie un article qui est préparé, juste un peu le mettre en forme et le mettre sur le site, quand j'ai un peu de temps, Pam ! Je le mets sur le site, il n'y a pas de problème.

Pourquoi ne pas vous-même gérer la page Facebook du club ?

Moi je ne peux pas passer 3h toutes les semaines, tous les week end à mettre euh, à récupérer toutes les informations pour les mettre en forme et les mettre sur le site, ça ce n'est pas possible.

Pourquoi ne donc pas prendre un salarié ?

Il faut probablement un salarié pour le faire, mais le problème c'est à la fois un problème de ressource, sous quelle forme, de qui pilote le salarié, c'est, euh... on va peut-être prendre les choses dans l'ordre, car pour l'instant, on va dans tous les sens. Il vaudrait peut-être mieux d'en finir une fois pour toute.

L'ESL a-t-il un site ou alors chaque section locale a son site ?

Pour l'instant, la plupart des sections locales, pas toutes, parce qu'il y en a qui sont toute petite, ont un site propre. Quand on parlait de la page Facebook, l'ESL a un groupe Facebook global, l'ASU Bron, j'avais créé un profil, ce qu'il faudrait que je face aujourd'hui, euh, c'est de créer une page, euh, mieux un groupe ASU Bron. Pour l'instant, j'utilise un peu le profil et, euh, la page ESL globale, euh, on l'utilise pour ça aussi. L'ESL Francheville a créé un groupe spécifique, où ils mettent des informations spécifiques à Francheville. Ces informations, parfois on les rapatrie sur le site de l'ESL. C'est vrai, c'est l'avantage d'outils comme ça.

Quels en sont les véritables avantages de ce genre d'outils ?

C'est-à-dire que c'est super informel, puis, n'importe qui peut donner l'information et n'importe qui peut réagir. C'est-à-dire, euh, ce week end euh, 3 athlètes vont au championnat de France de 24h, et 5 vont au France de trail, bon, ben. En fait, celui qui va au France de 24 h dit qu'ils sont 3 à y aller quoi. Il y a des fois c'est lui qui met l'information, des fois c'est d'autres. C'est la personne elle-même qui peut mettre l'info, ou alors ses copains, les membres de son groupe. L'avantage c'est que ça évite que ce soit super centralisé sur une personne. Après, si on peut structurer les choses, mieux les organiser les choses en club, en créant des commissions, groupe de gens qui l'organisent, qui développent aussi sur d'autres médias euh, qui font les relations presse dans la foulée, c'est l'idéal. Ça peut être une commission comme ça peut être un ou 2 responsables. Mais après c'est toujours pareil, euh, quand tu cherches des responsables, parfois t'as du mal à trouver. Après, euh, on a parfois du mal à trouver parce qu'on n'arrive pas à communiquer sur nos besoins, car on a parfois un peu trop le nez dans le guidon quoi. Je pense que la communication globale et les moyens de communication aujourd'hui sont très nombreux, mais très peu exploités. On en parle pour l'ESL, mais quand on discute avec des gens d'autres clubs, je pense que celui qui a la communication parfaite dans les clubs, aujourd'hui en France, ça n'existe pas.

Je vais maintenant m'attarder sur votre guide d'entretien

Je pense qu' il y a des problématiques globales, et que tout le monde se pose, et qu'aujourd'hui, quand on discute avec des clubs isolés en ententes ou fusionnés, un des mots qui revient, alors, mot, ça peut être MAUX ou MOTS, les 2 sens sont valables, c'est la difficulté de plus en plus à avoir des bénévoles.

Comment pouvez-vous expliquer cette rareté des bénévoles ?

Aujourd'hui il y a une crise du bénévolat en France dans le sport, dans le social, dans l'artistique, le caritatif, euh, partout. Alors, moi je dis, il y a plusieurs raisons pour lesquelles il y a crise du bénévolat. C'est un, dans notre société actuelle, les gens, ils veulent faire plein de choses, et euh, parfois, on dit que les gens sont un peu individualistes. Après, il y a, euh, je pense que les gens sont prêts à aider sur les trucs ponctuels et de moins en moins sur du long terme, ça c'est la difficulté. Euh, l'autre chose, euh, c'est si on a multiplié les associations, on prend l'athlétisme par exemple, euh si je prends à tout hasard, 100 ans en arrière, il y avait peut-être 5 clubs sur le grand Lyon, en fait sur le territoire qui correspond au grand Lyon. Et puis, au fur et à mesure du temps, il y en a qui crée un club de jogging, un autre qui crée un club de marche, et puis euh, au bout d'un moment, chaque commune a voulu son propre club. Et à un moment donné, partout il faut un président, un trésorier, partout il faut un secrétaire, partout il faut des entraîneurs, des bénévoles. Et après, on a voulu multiplier les compétitions. Il y a des courses sur route tous les week end, il y a des compétitions en salle tous les week end. Il y a de la salle, il y a du cross. Voilà, c'est sympa, on est tous contents d'avoir plusieurs choix. Le problème c'est que, euh, à un moment donné, euh, et certains commencent à le dire, euh, est-ce qu'on n'a pas trop de compétitions, est-ce que aussi, euh, avant quand il y avait beaucoup de compétitions, il y avait des programmes restreints, c'est-à-dire que la compétition de tel club, il n'y avait que du saut, du sprint, que des haies, ou que du demi-fond. Aujourd'hui, de plus en plus, tout le monde veut faire des compétitions complètes. Le problème c'est que, euh, quand on veut faire que du sprint, on a besoin de 1, 2 ou 3 starters, on a besoin maintenant du chrono électrique, éventuellement, quelques chronos manuels en précaution, quelques juges à l'arrivée, quand on a besoin d'un peu plus d'organisation, on aura besoin de 10, 15 personnes. Si on veut faire en plus des sauts, des lancers et autre, on aura besoin de 50 voire 100 personnes. Tous les week end, au lieu d'avoir besoin de 10 personnes, on aura besoin de 100, ben, à un moment donné, ça va coïncider quoi. Et du coup, on voit de plus en plus des compétitions qui sont organisées où on mobilise parfois dans certains jurys, plus d'officiels que d'athlètes. Et, comme

il y a de moins en moins de gens qui veulent passer les journées complètes, à un moment donné, ça coince.

Quel serait l'intérêt de faire une entente dans ces conditions ?

L'intérêt, je dirai d'une entente, c'est que si vous avez la même force de jury, donc, euh, vous n'avez qu'un jury. Vous avez un certain nombre de compétitions dont le nombre de jury est obligatoire. Si vous êtes 3 clubs, euh, séparés, vous devez fournir, euh, chacun 5. Euh, 5 c'est peut-être beaucoup, chacun 3. Donc à la première compétition, les 3 clubs doivent fournir chacun 3, mais à un moment donné, le club A en aura 4 de disponible ce week end, et, le club B en aura que 2, et le week end prochain, ce sera peut-être le contraire. Si vous êtes en entente, il y a une progressivité variable selon le nombre et puis, il y a un plafond. Dans une compétition de la ligue, on vous demande au plus que 6 jury, et en local, vous avez quand même intérêt à amener plus que 6 jurys parce que, si les gros clubs n'amènent que 6 jurys, et amènent 200 athlètes, la compétition ne tournera pas. C'est pour ça que, le club qui est intelligent, dans certains contextes, il essaie de mettre un peu plus de jurys que ce que demande le quota. L'intérêt d'être mutualisé, c'est que, au lieu de se payer une amende, une semaine un club, parce qu'il n'y a que 2 jurys au lieu de 3, et la semaine d'après, c'est l'autre club qui paie euh, 100€, pour les mêmes causes. Vous mettez les 3 clubs ensemble, eh ben, à chaque fois, vous en avez 9. Pour les bénévoles, pour les athlètes et tout, ça ne change rien. Pour la ligue, c'est 100€ d'amande, mais ce que préfère la ligue, ce n'est pas de distribuer les amendes, mais c'est d'avoir les juges chaque fois. Ça c'est un des premiers avantages d'une entente.

Alors, un deuxième avantage, c'est que ça permet à un cadet ou tout jeune, au lieu d'être tout seul, d'être dans une équipe et mieux encadré.

Pouvez mieux expliciter le fait que l'entente permet d'encadrer les plus jeunes ?

J'aime prendre un exemple, il y a une quinzaine d'années. En début de saison, nous n'avions qu'une seule cadette mais, en fin de saison, 0 cadette. En effet, la cadette en question avait toutes ses copines à l'ASPTT Lyon, et, a rejoint l'ASPTT avant la fin de la saison. Quelques années plus tard, nous faisons une entente avec l'ASPTT, nous retrouvons notre athlète à l'occasion de cette entente, nous sommes désormais du même club, quoique de section locale différente. L'équipe athlétisme c'est 6 cadets, l'interclub cadet, c'est 13 minimes cadets, euh, un club de 200 licenciés tout seul, ben, euh, un c'est difficile d'en avoir le nombre, et quand on a le nombre, il est difficile d'avoir une équipe compétitive, on a souvent, pour faire une équipe

compétitive demander à des athlètes de faire des épreuves qu'ils n'aiment pas. Ce n'est pas forcément l'idéal pour motiver les gens. Euh, l'exemple type, à Bron, on avait l'espoir de faire, euh, en 2008, ben, en septembre-octobre 2008, une équipe d'interclub jeune. On a vu qu'on avait une chance de passer dans les derniers qualifiés, on a fait une simulation, mais il fallait qu'il n'y ait pas de blessé en toute dernière minute, et puis si on y allait, c'était pour faire 10^e ou 12^e au mieux 8^e quoi. Là-dessus, on a le projet, on rentre dans l'ESL. Il nous manquait une triple sauteuse, il nous manquait une lanceuse de disque, bref, bon, il y avait des filles qui pouvaient le faire. Mais à la place d'une athlète qui lance juste pour boucher le trou, on a récupéré la record woman cadette de lancer de marteau en France, et puis qui a gagné le disque, des athlètes que nous récupérons sous le sceau de l'entente. A la fin de la compétition, elles sont championnes de France. L'année d'après elles prennent part au championnat d'Europe junior, une grande première pour le Rhône. L'avantage de l'ESL, c'est que, 2 ans après, on a remis ça. Sans entente, très clairement, séparément, aucun des clubs n'aurait pu. Et, euh, déjà avec notre taille d'entente, qui regroupe déjà pas mal de, euh, quand on arrive au niveau européen par rapport aux clubs des autres pays, en junior à ce niveau-là, très clairement, on n'existe pas.

Pourquoi les clubs d'athlétisme français ne font-ils pas le poids face à ceux européens ?

On a vu ce qui se passe dans d'autres pays, ici, il y en a qui disent, on a trop de regroupements, on s'entraîne trop, peut-être, moi je pense que sur l'agglomération du Grand Lyon, il doit encore avoir 20-25 clubs, quand on regarde comment ça se passe euh, alors après, on peut avoir 25 clubs, mais il y en a 2 ou 4 qui sont en national 2 aux interclubs, moi je pense que c'est trop, euh, quand on regarde ce qui se passe en Lituanie, un petit hein, l'agglomération, l'agglomération de euh, je ne sais plus quelle ville c'était euh, n'a pas la taille de l'agglomération Lyonnaise, sauf que, en Lituanie, le club champion, la moitié, je dirai les 2/3 des athlètes avaient le maillot de l'équipe nationale. Donc, on est arrivé nous avec une équipe, comme nous on n'avait pas non plus, une masse énorme de juniors, on avait quand même beaucoup de cadets dans l'équipe, en plus au mois de septembre, on reprenait les entraînements, et on s'est ramassé l'équipe de Lituanie junior à quelque chose près. Quand on dit on regroupe, euh, dans d'autres pays, on ne regroupe pas forcément, ils ont choisi d'énormes clubs qui sont à l'échelle d'une agglomération, dans d'autres pays ce n'est pas forcément ça, mais passé un certain niveau, les meilleurs vont forcément dans le meilleur club régional, voire national. Mais au bout du compte, dans tous les pays, on voit bien qu'il y a à certains niveaux, les meilleurs se

trouvent dans un nombre limité de clubs. Moi je dirai, euh, de garder soit, sous forme d'entente, soit sous forme de fusion, des gens dans leur lieu d'origine, parce que, même si on est dans une entente ou dans une fusion, on essaie quand même en général, de garder les lieux d'entraînement. On les garde forcément dans les ententes, enfin, dans 99% des cas, euh, dans les fusions, des fois, il des lieux qui disparaissent, et, beaucoup plus dans les fusions que les ententes.

Autres inconvénients d'une entente ?

Moi j'ai vu plein de fusions, au début on avait prévu de garder tous les lieux d'entraînement, euh, après euh, on finit par regrouper toutes les disciplines au même endroit, et tous les autres lieux meurent. Alors que dans une entente, l'avantage c'est que, tu gardes une association, tu gardes des liens locaux, c'est en ça pour moi que l'entente est mieux qu'une fusion. c'est que, les athlètes de Grigny, ils ont toujours leur entité locale qui est connu au niveau local, qui a des sponsors fidèles qui sont euh, historiques du club, qui a le soutien d'une mairie, si demain on dit, on a euh, un gros club euh, mettons 2800 licenciés sur Lyon, qui est en fusion, où on met tous athlètes Lyonnais, est-ce que tu penses que la ville de Grigny ira donner des subvention pour la ville de Lyon ? Elle ne donnera rien. Aujourd'hui, la ville de Grigny aide l'omnisport, mais du coup, ça aide un peu l'athlétisme. Pierre Bénite, la mairie donne des subventions, à Ternay, beaucoup moins, à Francheville, pas autant qu'on voudrait, mais de plus en plus, et à Bron, beaucoup plus. Mais l'intérêt c'est tant qu'on garde les différents lieux, ben, voilà.

Pour la pratique des jeunes notamment pour aider un certain nombre d'athlètes locaux à représenter au niveau national, il y a des aides. Quand on parlait de la coupe d'Europe, à 2 reprises il y a une fille de Grigny. Quand il fallait discuter pour l'aide à cette athlète, tapis rouge. Il y a combien de petites communes qui peuvent présenter au moins un athlète au championnat d'Europe ou un tournoi majeur comme celui-là ? Quasiment pas, donc facilement, tu trouves des aides. Si tu regroupes tout, tu veux aller uniquement sur la grande ville, qui, elle a plein de gens de haut niveau, et qui ne va pas t'aider. Donc, si tu fusionnes, tu perds des financements, sans garantie aucune d'en trouver des nouveaux. Alors que, quand tu fais des ententes, chaque section locale garde ses modes de financement, éventuellement avec l'appui du club maître, si tout, euh, ça peut même des fois en créer des nouveaux, je dis, les garde à condition des entretiens, parce qu'on sait très bien que, les modes de financements à un moment donné, ça apparaît, ça disparaît, à un moment donné ça diminue euh, voilà.

Comment voyez-vous une entente de clubs d'athlétisme ?

Euh, l'entente, chaque section locale, enfin, ce que nous on veut dans l'ESL, c'est que, chaque section locale garde l'indépendance et peut agir différemment. Ternay par exemple, euh, aujourd'hui ils ont perdu un entraîneur, ils n'ont pratiquement plus de demi-fond. Ils ont une politique d'aller sur les courses sur route, euh, ils s'organisent sur les courses sur route euh, à la limite, je dirai aujourd'hui, Ternay, ne serait pas dans l'ESL, ça ne changerait pas grand-chose pour Ternay. Il n'empêche que, euh, ça aide quand même sur quelques moyens de mutualisation, et puis certains athlètes, quand Ternay a eu des difficultés, plus d'entraîneurs et financièrement était juste, les athlètes allaient s'entraîner à Pierre Bénite parce qu'ils n'avaient pas d'entraîneur sur place. Et à un moment donné, tout naturellement, quand ça été une charge trop importante pour Ternay, les athlètes ont changé de section locale, on n'a pas eu à payer une mutation à la fédé, il n'y a pas eu de compensation à donner, ce qui aurait coûté cher à Pierre Bénite et du coup, Ternay a perdu ce qu'il aurait touché en compensation. Maintenant à un moment donné euh, ça permis aussi aux athlètes de Ternay, d'être sûr de pouvoir continuer malgré que la section locale d'origine n'a plus de moyens, de ne pas être comme les autres qui arrêtent parce que le club n'a plus les moyens, ça permet donc des passerelles, ça permet aussi d'échanger des compétences, éventuellement de partager des installations.

Quelles sont les sections locales avec lesquelles vous mutualisez les ressources ? Lesquelles concrètement ?

Euh, nous, nos installations sont euh, chargées, mais bon jeudi tu le vois, il y a un peu moins de monde, c'est le jour le plus calme. Il y a des athlètes d'un entraîneur de Pierre Bénite qui a des athlètes qui sont arrivés dans son groupe, qui sont à la DOUA ce n'est pas évident pour eux tous les jours d'aller à Pierre Bénite, là il y a une piste en tartan, ça l'intéresse pour certaines séances, il nous a demandé, euh, est-ce que, euh, un jour dans la semaine, je pourrai venir, on lui a dit bah, il y a un jour où il y a le demi-fond c'est moins saturé, c'est le jeudi, est-ce que ça t'irait, il nous a dit ah ouais, c'est Nickel. Là régulièrement, il y a un entraîneur de Pierre Bénite qui vient, ça permet de faire des séances en commun, ça permet à mieux se connaître, c'est sympa.

Nous euh, il y a des athlètes qui ont besoin d'être un peu plus pointus en saut en hauteur, ils sont allés faire des séances à Pierre Bénite. On a une athlète qui fait du lancer, et, les samedis, il y a à Pierre Bénite, un bon entraîneur de lancers, on envoie notre lanceuse s'entraîner à Pierre

Bénite. Ça permet de partager toutes ces choses-là. C'est des fois des choses toutes simples, c'est des choses ponctuelles, c'est des choses qui peuvent s'organiser extérieurement à une entente.

Quelle en sont les principales différences, mutualiser en interne et en externe ?

Mais tu vas plus facilement le demander dans l'entente, tu vas plus facilement l'accepter dans l'entente, parce que tu feras beaucoup plus des concessions avec quelqu'un qui va être dans ton équipe demain. Alors que, quand c'est avec l'autre, à un moment donné ça te va, à un autre ça te va moins bien. Si c'est quelqu'un qui sera ton concurrent demain, tu ne vas pas forcément faire un effort au moment où ce n'est pas l'idéal pour toi, si par hasard, c'est un avantage pour les interclubs pour le club dans quelques mois, ou la compétition des minimes dans quelques mois par équipe, c'est l'intérêt du club qui va faire l'effort. Je dirai que c'est en ça, sans que ce soit formalisé, sans que ce soit une obligation, un poids ou une grosse contrainte, de faire les choses par-ci par-là. Euh, après, euh, sur un certain nombre de déplacements, en cas de soucis, euh, c'est toujours bien d'avoir un dirigeant plus les entraîneurs. Un entraîneur, quand il a 3 athlètes à suivre, surtout dans les équipes moins jeunes, s'il y en a un qui se fait mal, le problème c'est qu'il ne peut pas à la fois s'occuper de celui qui s'est fait mal et de celui qui continue la compétition.

D'un autre côté, quand t'as des compétitions, autre fois, on aurait dû amener 5 dirigeants. Un, pour trouver 5 dirigeants et le temps que ça prend, 3 jours les France jeunes à l'autre bout de la France, la fatigue et tout le temps perdu, il y a des fois, on a du mal à en trouver un ou deux. Par contre dans l'entente, vous organisez le déplacement en commun, il y a plus ou moins c'est pratique, euh, compte tenu des contraintes des uns et des autres, des disponibilités des hôtels, parfois on fait le déplacement séparément, mais on essaie, tant qu'on peut, de faire le déplacement en commun. Et ben, comme par exemple à Nantes, euh, moi je suis venu comme dirigeant, je peux prendre les photos des uns et des autres, s'il y en a un qui se blesse, je peux prendre le minibus et le conduire à l'hôpital et je revenais après, et en même temps, les entraîneurs auraient été disponibles. Ça permet des économies, ça permet de mieux encadrer les gens, euh, voilà, c'est quand même pas mal de choses.

Autres raisons pour faire une entente ?

Alors, après, pourquoi aussi faire des ententes, ça dépend aussi de la philosophie des gens, si c'est que pour faire des compétitions individuelles, dans son coin, faire que les courses sur

route, sans visée nationale, c'est-à-dire, celui qui veut faire que des courses sur route au niveau local, ça reste très limité, c'est le cas de Ternay où on se retrouve quelques rares fois pour faire la course sur route, même si les moins jeunes de Ternay constituent un apport considérable au sein des équipes jeunes de l'ESL. Le gros, gros intérêt pour moi c'est les compétitions par équipes, on l'a vu sur la coupe de France, depuis 2008, l'accès de l'ASU Bron à l'ESL, le club qui a eu le plus d'équipes participantes à la coupe de France des relais et spécialités, c'est l'ESL, c'est vrai qu'il y a eu des années où nous avions des ex éco. Une année on était ex éco avec Grenoble, l'an dernier, euh, je crois que nous étions ex éco avec Clermont.

L'entente vous a-t-il rapporté une complémentarité sur le plan sportif ?

Moi je suis complètement déçu, parce que je pense qu'on pouvait faire mieux en nombre d'équipes. Nous à l'ESL on a encore des lacunes dans les lancers, et généralement, les clubs qui sont ex éco avec nous sont plus forts en lancers et autres.

Pourquoi ne pas en faire ici à Bron ?

Ici, on ne peut pas faire de lancers, car en termes de sécurité, je dirai que c'est difficile. Au-delà des petits qui sont exposés, quand il y a des compétitions, il y a des disques qui tombent non loin de la piste d'élan du disque. Une fois on a frôlé la catastrophe, une fois au meeting de Bron, il n'y a plus de lancer de disque, si on tient à le réintroduire, il faudra des mesures de sécurité assez poussées.

Sur l'équipe athlé, on arrive à qualifier entre 2 à 4 équipes sur la finale nationale, et euh, on a, euh, dans une ligue aussi forte que le Rhône alpes, c'est assez exceptionnel d'arriver à qualifier 4 équipes. Ça, ça repose sur un certain nombre de choses : 1 quand on regarde euh, les fusions, il y a souvent euh, une ou 2 écoles d'athlé, à l'ESL, il y a une petite école d'athlé, à Ternay, une petite école d'athlé, à Pierre Bénite, une grosse école d'athlé, une grosse école d'athlé à Francheville, et une grosse école d'athlé à Bron. C'est 3 sections locales, c'est 3 écoles d'athlé dont le nombre varie entre 50 et 150 jeunes.

Pouvez-vous nous présenter globalement l'ESL et l'évolution de chaque section locale au sein de l'entente ?

l'ESL a 5 sections locales il y a les petites et les grandes. Alors par ordre de taille croissance, je vais te les citer : Grigny, une trentaine de licenciés, Ternay, une quarantaine de licenciés, Pierre Bénite, un peu plus de 200 licenciés, Francheville, un peu plus de 250 licenciés

maintenant et Bron, cette année, nous sommes déjà à plus de 330 licenciés. Sachant que, si on prend à partir du moment où on rentre dans l'ESL, les statistiques que j'ai, Grigny n'a jamais eu autant de licenciés qu'aujourd'hui, enfin, à un ou deux près, ils sont à peu près à leur meilleur niveau, euh, ils n'ont jamais atteint les ¼ de finale, globalement, Grigny stagne.

Qu'est-ce qui ferait stagner Grigny ?

Le problème de Grigny, c'est un, ils n'ont pas d'entraîneur, ils n'ont pas forcément d'installations, éloigné géographiquement des autres sections locales, et puis, euh, les gens de Givors ne veulent pas forcément ceux de Grigny. C'est d'ailleurs une réflexion, si on a des moyens, le plus impératif serait pour l'ESL de créer une implantation à Givors. Et autant créer un club à partir de rien, ce n'est pas forcément facile, créer un club au sein d'une entente, serait peut-être plus simple. Il faut peut-être avoir un bénévole qui va, c'est plusieurs choses. Ternay avait bien progressé et peu rebaisé, la raison, c'est qu'ils avaient un entraîneur, euh, qui pouvait faire un peu toutes les épreuves d'athlétisme, il est assez âgé, et a dû arrêté, et ils n'ont trouvé personne pour le remplacer.

Que sont devenus les athlètes de Grigny après le départ de l'entraîneur ?

Les disciplines qu'il entraînait, les jeunes, il y en a qui sont allés dans d'autres sections locales de l'ESL, d'autres à Feyzin, là c'est l'aspect conjoncturel, ils auraient ou pas dans l'ESL, je pense ça n'aurait rien pu changer. Pierre Bénite, euh, est en progression, Francheville a pratiquement doublé et n'est pas loin de triplé son effectif depuis son entrée à l'ESL. Et Bron, quand on est rentré dans l'ESL, euh, on était 208 licenciés, alors qu'on était à plus de 250, donc on a un peu baissé, alors, depuis que nous sommes rentrés dans l'ESL, c'est tous les ans, on a battu notre record de licenciés, et cette année, on est rendu à plus de 330.

Un peu d'historique sur l'ESL ?

Pour l'historique, l'ESL a été créé le 09 septembre 1999, à l'époque, il y avait Francheville, Pierre Bénite et Ternay. Grigny a rejoint l'ESL, 2, 3, 4 ans après je ne sais exactement la date, et Bron 1^{er} septembre 2008.

Les mobiles qui poussent vers une entente

Euh, après sur euh, les motivations qu'ils avaient au début, euh, ça pas changé, et notamment, Francheville qui avait pas mal d'athlètes qui voulaient de l'athlétisme, euh, qui avait pas mal d'athlètes qui faisaient de l'athlétisme généraliste, à l'époque à Francheville, ils avaient une

guerre que, euh, ils avaient une école d'athlétisme et ils avaient des coureurs sur route mais ils n'avaient pas d'entraîneurs des spécialités qui étaient capables d'entraîner les grands. Et, ils ont eu des athlètes à Francheville, comme Blandine Maisonier qui a quand même été championne de France, euh, d'épreuves combinées séniors, championnat sénior élite, à qui il avait manqué moins de 200 points pour aller aux jeux, pas les derniers, les avant derniers. Elle s'entraînait en ce moment-là à Pierre Bénite. Et, c'est des gens, forcément dans la catégorie jeune était prometteuse, euh, s'il y aurait pas eu l'ESL, elle ne serait pas restée à Francheville.

Les motivations de Grigny, c'était un peu pareil, euh, si on prend une athlète comme euh, j'ai perdu son nom, mais il y avait une jeune athlète de Grigny qui était dans les meilleures départementales, euh, mais qui était isolée, elle a été championne de France interclubs jeunes à 2 reprises, elle a été 2 fois à la coupe d'Europe, elle a été, euh, sur pleins de podiums de coupe de France et, à l'époque, ils avait aussi un garçon qui était parmi les meilleurs du 400m français, mais qui étaient isolés. Donc, ils n'avaient pas les moyens de s'entraîner à Grigny, et eux aussi, ben, euh, le gros club qui était le plus proche, c'était Pierre Bénite, ils ont bénéficié des structures de Pierre Bénite, ils ont jamais envoyé entraîneurs ni dirigeants sur les compétitions, c'est Pierre Bénite qui les prend en charge, et cela leur a permis de rester dans leur club formateur, ça leur a permis qu'ils aient des aides de leur mairie, tout en bénéficiant des structures de l'ESL. Globalement, c'est de tous petits clubs au début, qui se sont fédérés autour de Pierre Bénite, qui est un club de taille moyenne, mais qui avait des entraîneurs ultra compétents. Tu as entendu parler de Daniel Aligne, bien sûr, à la hauteur en France, il est une référence. Et, puis les athlètes de haut niveau qu'il a, il les a encadré depuis les catégories jeunes, il n'est pas cet entraîneur qui ne cherche à travailler qu'avec les superstars. Plaziat, Labourel, il les a eu tout petit. Pour les clubs d'à côté, c'est un apport majeur. Son fils, peut-être pas autant que son père, mais de la même veine, fait un bon boulot avec les benjamins et minimes, sa femme fait un bon boulot, sa fille fait un bon boulot, sa belle-fille aussi fait un bon boulot. Il y a beaucoup d'athlètes de Grigny, Francheville, Ternay, qui ont fait des carrières qu'ils n'auraient pas fait sans la famille Aligne (Daniel, certes mais pour beaucoup, Sébastien, Marianne aussi). Je pense que c'est en ça la philosophie de base de l'ESL, c'est la formation, et c'est conserver les jeunes.

Qu'est-ce qui motive l'ASUL Bron à rentrer dans l'ESL ?

Un peu d'historique pour commencer ?

Euh, déjà, si on reprend l'historique, ASU Bron est déjà né d'une fusion à l'époque, je dis bien fusion entre l'EMS Bron (entente municipale des sports) et l'ASUL. EMS de Bron qui a quand même formé une certaine Annette Sergent, entre autres un certain Daniel Darien, qui avait une très bonne école d'athlétisme, qui avait des entraîneurs très compétents. Et, de l'autre côté, t'avais l'ASUL, euh, qui à l'époque était un club omnisport, avec une grosse section athlé, où il y avait Bernard Peltier, certains entraîneurs de chez nous. A un moment donné, Annette a euh, à Bron elle n'avait pas d'équipe, et est partie à l'ASUL. Et puis, à un moment donné, le maire de Bron alors là c'était au moment de la fusion entre les 2, c'était la mairie de Bron qui a eu, qui a été parmi les acteurs. C'est-à-dire que, très clairement, pourquoi la ville de Bron investie sur l'athlétisme, si j'ai bien compris, c'est qu'à un moment donné, il y a eu une réflexion qui a été faite. Qu'est-ce que peut faire une ville de 40000 habitant en plus dans l'agglomération de Lyon pour exister dans le sport au niveau national ? Le foot trop cher, le Basket t'avais déjà l'ASVEL pas possible, créer un club de Basket de haut niveau à Bron alors que t'as l'ASVEL à côté, c'est aller au casse-pipe hein. Euh, je veux dire qu'on peut bien créer un club de Basket à Bron, mais pour être au top niveau national, ce n'était pas possible. Et c'est au moment donné où l'ASUL a eu des difficultés, le club omnisport de l'ASUL est mort. Et, après donc, les différentes activités de l'ASUL sont parties, une à Vaulx-en-Velin, une à Lyon, et de tous les côtés. Et là, on a un athlète qui a commencé à Bron, qui est toujours resté sur l'agglomération et qui est devenue championne du monde avec l'ASUL, quel athlète phare, euh, pour faire l'image de Bron, c'est Annette Sergent, puis bon il y avait d'autres structures avec, il y avait une bonne formation à Bron, quelques très bons entraîneurs à Bron, et il y en avait beaucoup de très bons entraîneurs, et puis, l'apport des étudiants à l'ASUL. On met les 2 ensemble, et c'est vrai, ça fait un très bel club.

Le cheminement du club fusionné (ASUL Bron) ?

ASU Bron, euh, tout seul pendant longtemps, euh, on arrivait à être en national A B chez les filles, national A chez les garçons. Maintenant, toi tu fais ton travail, tu te développes, tu mets tes structures et t'as ce qui se passe autour de toi.

Que se passe-t-il autour de l'ASUL Bron ?

Ce qui se passe autour de nous, c'est quand on regarde le phénomène de fusion et d'entente, ce n'est pas qu'un phénomène lyonnais. Je dirai même qu'à la limite, comme on dit par rapport à d'autres, euh, il y a eu de petits rapprochements, essayer de petits rapprochements, bref, pas à

grosse échelle. On n'a pas fait comme à Grenoble, où tout le monde s'est mis ensemble, on n'a pas fait comme à Clermont où quasiment tout le monde s'est mis ensemble, à Angoulême ou à certains autres endroits. On a quand même fait des fusions taille moyen, euh, les clubs, euh, l'ESL l'an dernier c'était à peu près 906 licenciés, cette année nous avons dépassé les 900 licenciés, il reste 4 mois d'ici l'arrêt du compteur, en général en juillet-août on n'ajoute pas, mai juin, ce serait ceux qui viendront renforcer le club pour les interclubs, notamment les copains qui viennent tous les ans pour aider le club. A mon avis, on va atteindre voire dépasser le cap des 906 licenciés, mais nous n'allons pas atteindre les 950. En gros cette saison, la variation sera de l'ordre de 1 ou 2%. Sachant que, pour l'instant la plus grosse progression en licenciés doit être Bron +8 licenciés, la plus grosse régression doit être Francheville -8 licenciés. Comme tu vois cette année c'est une année de stabilité, mais il y a aussi des années de progression. Je pense que, lorsqu'on entrait dans l'ESL, nous étions environ 596, aujourd'hui nous sommes plus de 900, une augmentation d'environ 50%.

Après l'entente les effectifs dans le club sont-ils restés les mêmes en quantité ?

Il y a toujours des gens qui partent, à cause de l'entente, personnellement il n'y en a aucun qui me l'a dit. Par contre, il y a des gens qui ont vu un projet et sont venus chez nous. Je pense qu'ils ne seraient pas venus chez nous sans entente. Euh, je pense que, pour la majorité des gens, entente, pas entente, je pense que ça pas eu d'importance. Après, euh, tout dépend de comment se passent les ententes. J'ai vu des fois euh, où il y a eu des ententes, des fois encore plus où il y a eu des fusions. Quand t'as des fusions, t'as des disparitions d'identité.

Pouvez-vous nous donner d'autres avantages/inconvénients des formes de regroupement ?

C'est-à-dire qu'il y a des gens, euh, nous qui sommes à l'ASUL si on prend, euh, je t'ai dit Bernard Peltier ou Jean Claude Courtois, c'est des gens, JC Courtois par exemple, il y a 2 ans nous avait sorti des photos, lorsqu'on organisait euh, les départementaux ce cross à Parilly, il nous a sorti une photo de 50 ans juste avant, où il avait été champion du Rhône cadet à Parilly également et c'était sous le maillot d'ASUL, et, euh, je veux dire, euh, c'était pas sa première année à l'ASUL. Bernard Peltier c'est quelqu'un du même âge, il a commencé dans les mêmes années que JC Courtois. C'est-à-dire, c'est des gens, ça fait 50 ans qu'ils sont fidèles à l'ASUL. Tu ferais demain, une fusion là où le nom ASUL disparaît complètement, euh, ça pourrait leur déplaire et ils ont euh, aujourd'hui 65 ans, si tu tues l'identité où ils sont là depuis plus de 50

ans, je ne suis pas sûr qu'il resterait, je ne suis pas sûr qu'il le prendrait bien en tout cas, et, je ne suis pas sûr qu'il serait disponible à aider le club, du moins, il perdrait quelque chose. D'autant plus que, euh, en faisant des ententes, euh, le PL Pierre Bénite athlétisme est toujours membre du club omnisport du PLPB Omnisport, et là c'est vraiment un club omnisport, l'EL Grigny c'est pareil, elle bénéficie toujours des structures de l'omnisport, demain tu fais une fusion, ça veut dire que tu sors cette activité du club omnisport. Ça souvent des impacts qui sont non négligeables. Et qu'est-ce que tu gagnes en plus, simplification administrative peut-être, mais contrairement, à mon avis, tu ne feras pas d'économie financière, tu risques de perdre des financements parce que c'est, euh, c'est plus une association de Grigny, c'est plus une association de Pierre Bénite, ce serait une association de Bron ou de Lyon, et, là, je ne suis pas sûr que toutes les communes soient prêtes à aider. Plus d'associations sur place, les lieux d'entraînement, t'es jamais sûr qu'ils vont rester.

On va peut-être en créer des nouveaux, mais ceux qui existent tu vas les perdre sans pourtant en être certain de créer de nouveaux. Pour moi, la fusion a ce risque-là. Quand on regarde la fusion entre l'EMS Bron et l'ASU Bron, il y a eu qu'un seul lieu d'entraînement, c'était Bron. Alors, y aurait entente, y aurait pas eu fusion, je ne suis pas sûr que Boiron ranger, ils auraient encore continué à l'utiliser, encore que, aujourd'hui, l'ASUL général qui s'est recréé et qui gère notamment l'ASUL vacance et qui fédère un peu, euh, c'est plus un club omnisport, c'est une fédération, c'est une association qui fédère un certain nombre de clubs omnisports, et, c'est une association qui est euh, alors à un moment donné c'était même confondu mais c'est le club qui est le support du comité départemental des clubs universitaires, puisque euh, l'ASUL, euh, ça fait partie des quelques clubs en France qui ont le statut de euh, club universitaire et qui sont membres de l'union nationale des clubs universitaires. Avec un certain nombre de philosophie, d'accueils jeunes étudiants.

Quel est l'avantage d'avoir le lien avec l'université ?

C'est bien euh, d'avoir des liens avec l'université, euh, par exemple le fait d'être resté ASUL euh, pour l'ASUL Bron, euh, et d'être membre de l'ASUL et de, euh, essayer de faire des choses avec l'ASUL. Par exemple lorsqu'ils ont euh, créé l'INSA Performance, euh, T. Mathieu à l'époque était encore à l'ASPTT, euh, ben, pas à l'ASPTT à Dijon mais elle s'entraînait à l'ASPTT et avec qui elle a fait euh, l'INSA Performance, c'est avec l'ASUL. Parce que on avait les liens avec la fac, euh, on avait aussi des gens qui étaient intéressés par la perche et aujourd'hui ben, on essaie de renouer de plus en plus ces liens, les retisser progressivement.

Alors là ce n'est pas toujours facile, parce que, moi je suis toujours invité à des réunions de l'ASUL et je ne peux pas toujours y aller. Alors que moi j'y crois, parce que le lien avec l'université, aujourd'hui, pour moi, il faut qu'on ait des entraînements, qu'on essaie de mettre aussi des entraînements sur le campus de la Doua. Parce que t'as beaucoup d'étudiants qui ne viendront jamais à Bron. Moi je vois quand j'étais étudiant, je l'ai eu parfois deux semaines à Bron, euh, parfois pendant deux ou 3 semaines je ne venais pas parce que, euh, quand t'as parfois des semaines avec 50 heures de cours en plus et plein de boulot personnel, aller faire un footing d'une heure, comme je le faisais parfois à la tête d'or, ça te permet de te décharger, faire baisser la pression, ça te fait du bien, et derrière de mieux bosser. Par contre, prendre une heure de transport en commun aller-retour euh, courir une heure, une heure et demie, deux fois par semaine, ben non. Certaines semaines tu peux, il y en a d'autres tu ne peux pas. Je pense que si demain, je pense que c'est le rôle d'un club universitaire, on propose une offre d'athlétisme sur place en plus avec des entraîneurs compétents, pour un certain nombre de jours dans la semaine. Tous nos entraîneurs n'y vont pas là-bas. Pour le lancer par exemple, ici nous avons du mal à lancer, certains jours on le fait à la Doua, si les installations de le permettent, c'est peut-être la solution. Et, en plus s'il y a certains entraîneurs que ça peut intéresser d'aller là-bas. On est en train de regarder ça, remuer ce lien et voilà. alors euh, aujourd'hui, nous on va quand même à la Doua, régulièrement pendant l'hiver, à la halte de l'UFR STAPS, c'est-à-dire, qu'on a deux crénauds par semaines, le mercredi soir et le vendredi soir, dans une convention où en tant que club universitaire, on ne paie pas, on a euh, une réduction, et, puis en plus on le fait en lien avec le pôle, et donc en gros, euh, on doit avoir 4h d'utilisation d'installation hebdomadaire, ça nous revient euh, le cout de location d'une heure. Sans le statut de club universitaire, je pense qu'on n'y aurait pas, ne serait-ce que parce qu'on n'aurait pas des liens avec le pôle universitaire. Parce qu'il y a des choses à développer comme ça donc, euh, une compétition comme INSA Performance c'est sympa, s'il y a d'autres, euh, d'autres compétitions en athlétisme ce serait sympa, et nous, à notre niveau, on étudiera les modalités pour les accompagner. Euh, et ça, si tu fais une fusion, je pense que tu perds. Peut-être pas à court termes.

Merci pour votre ouverture à notre endroit en acceptant de partager votre riche expérience sur les clubs d'athlétisme en général et sur la gestion de ces clubs sous un regroupement, tout en espérant que votre porte restera ouverte à nous en cas de nouvelle sollicitation de notre part, si jamais le besoin se faisait ressentir.

Annexe 2-7 : Deuxième entretien avec Syrey 11/05/2014 à Bron, 1h.

Bonjour M. Syrey. Je reviens vers vous, solliciter un nouveau partage de votre expérience sur l'organisation des clubs d'athlétisme. Cette fois-ci, je souhaite partager avec vous, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir, la trajectoire organisationnelle de l'ASU Bron, avantages et inconvénients des regroupements entre autres. Notre premier contrat sur la confidentialité de notre échange reste valable.

Pourquoi « ASU Bron » et non « ASUL Bron » ?

L'entente EMS ASUL pour créer l'ASU Bron est plus complexe que ça (fusion-absorption) car c'est l'association EMS, son affiliation qui a absorbé les activités de l'ASUL et le « L » de l'ASUL est tombé, et à l'époque ça s'appelait ASU Bron, ça été, on a coupé la poire en deux, en sachant que tout le monde est venu à Bron. Et on a abandonné euh, alors il y a quelques anciens qui ont gardé quelques liens avec l'ASUL, on a gardé un représentant à l'ASUL pendant tout ce temps-là. Les infrastructures d'entraînement étaient celles de l'EMS de Bron. En fait, toutes les structures de l'ASUL athlétisme en termes d'installations ont euh, disparu, je pense qu'ils ont récupéré du matériel certainement, notamment, quand je vois le stock de perches, à mon avis, l'essentiel des perches venait plutôt de l'ASUL, que de l'EMS Bron. Euh, donc c'était donc la première phase.

Deuxième phase, rapprochement avec l'ASPTT ?

Après, au début des années deux mille, ça commençait déjà à se regrouper autour, il y avait, euh, pas forcément une volonté politique, mais, euh, on nous a fait clairement comprendre que la ville de Bron verrait plutôt cela d'un bon œil. Bon euh, enfin il n'y avait pas de frein, et, l'ASPTT avait un instant de difficultés, l'ASU Bron avait des difficultés, on avait chacune de notre côté, des équipes féminines qui se bagarraient en national B mais qui n'avait pas le niveau de la national A, parce que, à l'époque il n'y avait pas l'élite, c'était les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, et ça été A1, B, C et D. et puis chez les garçons euh, Bron et l'ASU Lyon faisaient un peu, le yoyo, une année dans la même division, une année y a un qui montait en B, une année y a un qui descendait en D.

C'est quoi finalement le déclic du rapprochement ASU Bron ASPTT ?

et puis notamment, on a eu une compétition, je me rappelle à Annecy, autour de, euh, ça devait être de national C, où on devait euh, en gros, si tu regardes le programmes des épreuves, l'une après l'autre, on avait, une épreuve les 2 premiers étaient de l'ASPTT, une épreuve les 2 premiers étaient de Bron, et c'était ça pendant toute la journée. Les mecs nous disaient « ben, putain, vous seriez ensemble, mais vous tueriez tout le monde ». Derrière qu'est-ce qu'on a fait, on a fait une première entente, et déjà là c'était une entente.

Y a-t-il eu des retombées sur le plan sportif de cette entente Grand Lyon ?

Et les filles, 2 ou 3 ans après, euh, je pense c'était la dernière année des interclubs mixtes, le 3^e ou 4^e club français. Elles étaient montées en A1, en plus elles ont fait la finale en A1, elles étaient compétitives. Les garçons, ça été un peu plus dur, mais bon an mal an, on est arrivé, on a été euh, un peu plus fort comme les autres aussi, en même temps on se regroupait, mais c'était un peu plus dur. Et puis euh, l'un et l'autre, on n'a quand même pas cette politique des mercenaires qu'ont les clubs parisiens, c'est-à-dire que nous, si tu prends notre équipe d'interclubs, à part quelques anciens qui reviennent nous aidé, ils ne s'entraînent nulle part, ils ne s'entraînent même pas, ils viennent juste faire quelques séances juste avant les interclubs. Alors que moi je me rappelle il y a quelques années à saint J. le car est partie de ce lieu, il n'y avait même pas une dizaine d'athlète dans ce car, le car était progressivement complété à travers les multiples arrêts du car, et le reste de l'équipe était attendu sur place venant des autres coins de la France.

Peut-il y avoir des mutualisations hors de l'entente ?

On a très souvent fait des cars en commun, y compris après que l'ASPTT ait quitté euh, on ait été séparé, euh, qu'ils aient fait d'un côté Lyon Athlétisme.

Pourquoi pas l'entente ESL Lyon Athlétisme ?

Je pense qu'il y en avait un peu de la pression de la ville de Lyon euh, parce que, moi je pense que Lyon Athlé ce serait fait, à un moment donné, la première réunion de création de Lyon Athlé, l'ESL était à la première réunion. Après, apparemment, la volonté c'est de faire un club de Lyon entre amigos. Ce qui fait qu'on a cassé l'entente avec Lyon et on a fermé la porte à Pierre Bénite. Ça c'est les petits trucs de l'histoire comme on vit. C'est pour cela que, quand on parle de regroupement, moi je dis, ça peut être bon, comme ça peut être une catastrophe. Je suis de ceux qui, pendant très longtemps, était très, très favorables à ce regroupement, aujourd'hui,

je suis très prudent. Je dis, si un jour, il faudra regrouper les 2, il ne faudra pas le faire n'importe comment.

Les 2 c'est qui ?

Il y a des velléités d'un certain nombre de gens, que ce soit de l'administration de l'athlétisme au niveau national, niveau local, je ne suis pas sûr. Il y en a certains qui réfléchissent, parce que ben, on leur en parle. Très clairement, il y a un certain nombre d'élus ou au moins d'administratifs du, euh, des structures euh, du grand Lyon, de la ville de Lyon ou autre, qui réfléchissent. Et, notamment, ben, quand on voit la super école de lancer de Lyon Athlétisme, et puis le super sprint saut et demi-fond. Mais si tu regardes, comme on avait fait il y a quelques années à Annecy, si tu prends tous les points forts de l'un et tous les points forts de l'autre et t'arrives à tout garder, sauf que, comme tu dis dans ton guide d'entretien, si demain on fait ce super grand club, là sur le coup, suis pas sûr qu'il y en a aucun qui parte. Je pense qu'il y en a d'aucun qui partiront à Decines, y en a qui iront à l'ASVEL, sauf si demain, la ville de, euh, demain, à un moment donné, il y a quand même quelque chose qui pourra changer la donne, qui a d'ailleurs changé la donne dans beaucoup d'agglomérations, c'est que demain, il y a la métropole. Si demain, toute la compétence sportive et uniquement la métropole, ou si le haut niveau n'est que la métropole, ou si comme il y a la métropole qui a la compétence sportive, les communes ne donnent plus rien pour le haut niveau et c'est uniquement la métropole qui donne pour le haut niveau, on est tous dépendant des subventions. On fera, on pourra dire ce qu'on voudra, si demain, on nous dit, 100% des subventions iront à un club fédéral qui se regroupera, ceux qui ne seront pas dedans auront zéro, euh, les autres de toute façon, ils ne pourront pas, sur le peu de sponsors, les sponsors ça peut encore évoluer, mais sur les cotisations, ils ne pourront pas financer leurs activités. Ça c'est clair.

Donc demain, si on veut exister si les politiques nous disent, que vous le vouliez ou non, vous vous mettez ensemble, on dira ce qu'on voudra, soit on va se mettre ensemble, soit on mourra. Ou on vivote mais au niveau départemental et régional et une fois de temps en temps quelques athlètes sur le plan national et peut-être même à condition qu'ils se paient leur déplacement. Alors que si demain, la métropole fait comme dans certaines villes, elle nous dit, on pose sur la table 1 million d'euros pour que vous vous mettiez ensemble, et surtout, si derrière, nous gardons nos subventions locales, je pense qu'il n'y aura pas grand monde qui dira pendant longtemps qu'on ne se met pas ensemble. Ce qui ne veut pas dire que ce sera facile, et derrière, si on nous pose un million sur la table, derrière, tous nos problèmes de bénévoles serait résolus

parce que, euh, la coordination des interclubs tu vois là, euh, il faut que, euh, demain que je me débrouille à remettre la fiche, euh, demain, il faut que, euh, relance les entraîneurs, tu sors du boulot à 19h, certains jours t'as commencé à 7h du matin. Euh, on te passe 3, 4 coups de fil dans la journée pour t'interrompre, on te rappelle, quand tu sors du boulot, tu dois rappeler un tel, moi, je ne peux pas tout faire de toute façon. Demain, 1.5 millions d'euros comme dans certains endroits, il y a un salarié qui travaille toute la journée, et son boulot c'est d'organiser les interclubs. Et t'en as un autre pour organiser le développement de l'athlétisme, peut-être demain sur Givors, et puis il y en a un autre dont le rôle c'est ça. Et derrière notre rôle les bénévoles, les dirigeants, c'est donner juste de grandes directions. Et c'est plus la même chose, plus la même chose, effectivement. Demain, on nous donne 1million d'euros, et on vous dit, vous vous mettez ensemble, si on arrive à le faire intelligemment, en travaillant bien sur les structures, en mettant bien les postes qu'il faut, t'auras demain quelqu'un qui ne travaille que sur la communication. Une personne qui ne travaille que sur la communication, gèrera le site internet et les relations presses. On aura de super relations presses. Et derrière en plus, je pense qu'on arriverait.

Autres avantages et inconvénients de l'entente

On perdra peut-être des gens, ça c'est sûr, qui iront dans de petits clubs. Euh, alors, euh, je peux me tromper, mais d'un autre côté, je pense que tu pourrais attirer de nouveaux publics. Tu pourrais développer de nouvelles activités. L'athlé santé sur Lyon est très peu développé, or, c'est un potentiel très fabuleux. Et là, il y a peut-être des potentiels de sponsors, parce que, des mutuelles, pour faire faire du sport, aux gens pour qu'ils soient moins obèses, pour qu'il y ait moins de problèmes de santé, les mutuelles, euh, il y a même des réflexions de projet de loi, euh, le truc c'est que, le mec qui fait l'athlé santé, à la limite sa cotisation elle soit payée. Et à la limite, si tu fais le vrai athlé santé avec des professionnels, en ressources pour le club, il y a quelqu'un qui est embauché à l'année pour ça et qui en plus derrière, euh, il ne va pas être occupé à 100% pour l'athlé santé, donc à la limite, il va faire de l'entraînement ou un peu d'administratif, il est financé à 100%. Et là, euh, sans que tu ne demandes même de subvention, simplement parce que ce sera la cotisation qui sera prise en charge par euh, le financement. Ça peut changer la donne, et c'est plus facile à créer des emplois et à créer des structures là-dessus. Parce que, aujourd'hui t'as 10 clubs, t'as 10 sites internet, alors, demain t'auras encore les sites internet des sections locales, mais le site internet sur le quel t'auras l'équipe d'interclubs, que t'auras les grosses, euh, comment est organisé le déplacement, les principaux résultats du week

end, t'auras le site du club maitre, puis ben après euh, chaque section locale notera quelques informations sur les gens local et puis les grosses informations ils les enverront sur le lien internet, voire à la limite, si t'as vraiment des professionnels dessus, le professionnel il aura sa liste, mais l'article il met les noms de tous les athlètes et puis derrière il fera un petit découpage qu'il mettra sur le site de la section locale.

Quelles sont les principales raisons qui ont provoqué la rupture de votre entente avec l'ASPTT ?

Alors, une des raisons qui a provoqué les difficultés c'était le manque de financement sur le club maitre et avec des finances qui sont différentes. C'est-à-dire qu'à un moment donné, t'es dans une entente, t'as un club qui peut mettre, euh, je dis un chiffre au hasard, euh, 20 000 ou 30 000 euros sur les déplacements, et t'en as un autre qui ne peut mettre que 5000 euros sur les déplacements. Ça pose des difficultés, c'est-à-dire, hier, et on le vit un peut aujourd'hui, euh, sur certains déplacements, pierre bénite n'a pas le choix et est obligé de les faire à l'économie. Certains déplacements où euh, avec plus de moyens seraient partis la veille mais, partent le jour même, et puis, euh, après, il y a aussi des visions différentes, je sais Daniel Aligne, il est très souvent parti le matin, il y a des fois qu'il préfère qu'on parte le matin. Il te dit, la plus-value de partir la veille, sauf si vraiment très loin, n'est pas forcément existante. T'as les entraîneurs de Bron qui disent, moi à chaque fois que j'amène des athlètes, euh, on n'est pas parti la veille, euh, le résultat est catastrophique. Chacun a raison et a tort pour moi. C'est-à-dire que, t'as effectivement des athlètes qui ont toujours réussi en partant le matin, et, d'autres qui se sont toujours plantés en partant la veille. Mais la raison est pour moi très simple, c'est que t'as des gens qui sont très bien dans des conditions difficiles et dures, et à la limite ils sont moins bon si tu leur donnes un peu de confort, et t'as des gens, s'ils n'ont pas de confort, hé ben, ils ne réussiront pas. T'as des types d'athlètes différents et t'as des visions de l'entraîneur et des habitudes qu'on leur a donné qui sont aussi différentes. Donc, croire que, parce qu'on aura l'argent on fera tous la même chose et ça marchera avec tout le monde, n'est pas forcément vrai. Demain, alors, c'est vrai que, quand t'es dans 2 clubs différents, chacun fait comme il veut, quand t'es dans le même club c'est différent, parfois t'as des athlètes qui veulent un peu plus de confort. Et ça ce n'est pas toujours facile à gérer pour les dirigeants, mais globalement, on arrive à le gérer et puis, des fois, quand t'as des horaires un peu différents, que t'en as certains qui doivent partir la veille et que tous ne peuvent pas partir la veille, c'est aussi bien pratique des fois, euh, on a par exemple 5 de Bron qui partent la veille qui en prennent 1 de pierre bénite

parce qu'il commence tôt le lendemain, et puis le lendemain, c'est ceux de pierre bénite qui partent avec un de Bron. Et comme t'es en entente, tu discutes beaucoup plus, tu sais en avance la liste des qualifiés, tu sais qu'il y a tel problème et tu l'organises. Mais, si t'es pas dans le même club, tu peux toujours demander au club à côté, mais le club à côté, il faut peut-être avancer le départ d'une ou d'une demi-heure, euh, ça c'est l'une des raisons. Pour quoi ça capoté aussi, l'avantage c'est que nous étions complémentaires, et l'inconvénient était qu'on était complémentaire, je m'explique : les besoins, alors j'allais dire la perche mais nous avions tous la perche même c'est l'ASPTT qui avait les athlètes qui allaient à l'élite. La perche a des contraintes très particulières, et, on vit à Bron avec le nombre de perchistes qu'on a, moi-même je fais un peu de perche. Tu ne pars pas en train avec la perche, tu ne pars pas forcément en avions, car en avion c'est très complexe avec les perches. En voiture, tu ne peux partir dans n'importe quelle voiture avec les perches. Ces contraintes-là font en sorte que les athlètes n'ont pas les mêmes contraintes. Après le demi-fond se coure le plus souvent que le soir, les lancers c'est plutôt le matin, euh, tu te retrouves dans un truc où, telle discipline a intérêt à partir à telle, telle autre à telle autre heure. Euh, quand toutes les disciplines sont dans la même section locale, tu gères plus ou moins bien, mais t'es obligé de gérer. Quand elles sont dans des sections locales différentes, euh, à un moment donné, euh, il faut partir en car, il faut parti en avion...

Que faites-vous concrètement pour gérer au mieux ces particularités liées aux personnes et aux pratiques ?

euh, alors après, qu'est-ce qu'on a fait à l'ESL, qu'est-ce qu'on essaie de faire : alors il arrive effectivement que les perches partent avec le minibus et puis euh, l'athlète qui veut revenir avec le minibus, qui n'est pas gêné de faire un peu de trajet, profite du minibus, et à la limite, euh, la section locale qui veut faire des économies, ça lui permet de faire des économies. Maintenant avec les vols loadcost, des fois ça coute aussi moins cher d'envoyer les gens en avion, 30€ aller, 30€ retour, il suffit de s'y prendre longtemps à l'avance, et, le minibus n'aura qu'à faire quelques tours. Après, euh, il ne faudrait pas que ce soient les mêmes qui fassent toujours le déplacement en bus, que ce soit toujours les mêmes entraîneurs qui sont là pour conduire le minibus. Et ça c'est différent selon qu'on est dans la même section locale ou pas. Parfois c'est pierre bénite qui fait le déplacement par train et Bron en bus, certains le font parfois en trainant les pieds, des fois ça se passe bien et des fois mal, mais les dirigeants essaient d'arrondir les angles en gardant ce qui a été positif.

Le dernier point qui a fait capoter notre entente je crois c'est un point extérieur, je pense qu'à un moment donné, il y a eu une volonté, alors, est-ce qu'elle était de certains dirigeants de l'ASPTT, est-ce qu'elle était de certains dirigeants du LOU, est-ce qu'elle était de la mairie de Lyon ? Le projet de Lyon Athlé, tel qu'il a été créé, je ne sais si pas si c'est le projet initial, c'est un club entre « amiros » c'est-à-dire que c'est un club de Lyon et Bron ce n'est pas Lyon. Donc un club de Lyon ne peut pas avoir Bron. Et donc, on a été éjecté, alors qu'au niveau des dirigeants de Bron, dont j'en faisais partie, on était un certain nombre, à ne pas voir que le LOU se rajoute à l'entente grand Lyon, c'était l'entente grand Lyon à l'époque. Et nous quand l'ASPTT est sortie de l'entente grand Lyon, puisque c'est l'ASPTT qui est sortie, on a gardé, d'ailleurs la structure, euh, on ne l'a pas encore totalement dissoute, euh, il faudrait qu'on fasse les trucs administratifs, parce que, maintenant, je pense qu'elle ne naîtra jamais. Et que de toute façon, si on fait un club de Lyon métropole, on ne reprendra pas l'entente grand Lyon, je pense qu'on recréera quelque chose avec de nouveaux statuts parce que, euh, créer ou activer une entité qui est en sommeil depuis 6 ans c'est, euh, ça c'est sert à rien. Aujourd'hui, officiellement, je suis toujours président de l'entente grand Lyon, parce que, euh, avant de prendre la présidence de l'ASU Bron, euh, la phase de transition, on avait gardé l'entente ASPTT ASU Bron grand Lyon qui était devenu entente ASU Bron grand Lyon qui était devenu le club maître de l'ASU Bron.

Pourquoi avoir conservé la structure entente grand Lyon ?

Ça n'avait pas d'intérêt particulier, si ce n'est, on disait, d'autres structures, s'ils veulent entrer, euh, on a déjà une structure toute prête, c'est con de la casser et donc, on l'a conservé, l'année d'après, nous sommes rentrés dans l'entente sud lyonnais, nous avons quitté par la même occasion l'entente ASU Bron grand Lyon. Ça ne veut plus dire grand-chose, ça n'a plus d'intérêt, mais si demain, on voulait la réactiver, faudra commencer par changer de nom, changer les statuts, c'est-à-dire, euh, t'aurais plus de boulot à faire à tout changer que de recréer une nouvelle structure.

Euh, un autre côté, voilà comme c'est une structure en sommeil, euh, aujourd'hui, ça me fera plus de boulot de la détruire que de la lisser en sommeil. Pour l'instant, je sais que je dois la détruire, peut-être que je vais attendre un ou 2 ans parce que, euh, demain si jamais ça nous arrange vraiment d'avoir une structure déjà enregistrée en préfecture, tu sais des fois t'as des délais, si demain, on a un délai qui est trop court pour pouvoir créer la structure, des fois ça va beaucoup plus vite de faire ça qu'un changement de statuts, surtout, comme t'as pas beaucoup

d'adhérents pour l'instant, euh, à l'entente ASU Bron grand Lyon, aujourd'hui, euh, on peut considérer comme adhérents, euh, les anciens membres du bureau, allo je téléphone le trésorier et le secrétaire, on fait une AG extraordinaire, on modifie les statuts, le lendemain on dépose à la préfecture, et on a des nouveaux statuts modifiés, et puis n'importe qui peut adhérer. Je les envoie à la fédé, je vais te dire, comme il y a peu d'adhérents, personne ne me dira que je les ai convoqué qu'un jour avant.

De l'influence de la fédération et de ses structures déconcentrées

Vous voulez parler de la ligue et du comité, ben euh, la ligue, euh, je ne sais pas quelle influence elle peut avoir sur une entente ou une fusion, en tout cas la ligue n'est pas contre. Pour un président qui veut développer l'athlétisme, regroupement de clubs pour un rayonnement national il n'y a pas de raison qu'il soit contre. Maintenant, ils n'ont dit ni allez-y à fond, ni surtout ne le faites pas. Si on fait un truc qui marche bien, ils seront contents, si par contre on fait un truc qui ne marche pas bien, ils ne seront pas contents.

Le comité, il a accompagné ce processus, c'est-à-dire ben, c'est lui qui a donné un certain nombre de coordonnées à Christian Plazia, c'est lui qui a réservé la salle pour organiser la réunion, c'est lui qui a planté le contexte avant que C. Plazia ne présente l'étude. Le comité, il y a un certain nombre de gens qui sont dans un certain nombre de clubs qui travaillent au quotidien ensemble pour faire avancer le comité. Demain, si on leur dit bon vous aller travailler ensemble pour faire avancer un seul club, ben, je pense qu'il y aura un certain nombre de gens qui ne seront pas contents. Là aussi, pour un président de comité ou pour un secrétaire général de comité, avoir des clubs qui sont performants, c'est quand même un peu ce qu'on cherche. Je sais que je n'ai pas senti de la volonté, ni du comité, ni de la ligue, ni même de la fédé, alors, je sais que la fédé, euh, parce que à plusieurs endroits ils ont intervenus, je crois même venus une fois ou deux sur Lyon.

La fédé, avoir les clubs fars, ça rejoint un peu ce que font certains pays, il y a des pays, t'as le club régional et t'as le club national qui est le club phare où tous les meilleurs à un moment donné s'y trouvent. Quand on voit la volonté de la fédé qui centralise à l'INSEP, à un moment donné, ils n'arrivent pas forcément à le faire parce qu'il y a certains athlètes qui ne quitteront jamais leur région, s'ils arrivaient à faire de gros pôles régionaux, un grand club qui regrouperait les meilleurs athlètes, ce serait mieux. Si demain, on veut vendre localement l'athlétisme à un sponsor, si vous lui dites que vous êtes le responsable d'un club où il y a Marie-Robert Michon,

Thérèse Nsola, Manu Biron, Jennifer Gallet du DMA, et bien d'autres, si tu les réunis dans un même club, c'est plus facile d'attirer les sponsors, que lorsque tu lui dis, ben moi dans les 5 j'en ai qu'un, les autres sont dans d'autres clubs. A un moment donné, il y a ça aussi qui compte, c'est pour ça que, quand tu veux être sponsor du basket, si tu veux avoir un peu de poids, tu vas à l'ASVEL, quand tu veux être sponsor du rugby tu vas au LOU, quand tu veux être sponsor du foot, tu vas à l'OL, quand tu veux être sponsor de l'athlé tu vas où ? Si tu préfères un peu la perche, tu vas venir à l'ESL, si tu préfères un peu la hauteur, euh, tu viens à l'ESL, si tu préfères le demi-fond, tu vas aller à Lyon athlétisme, si tu préfères le sprint, c'est partagé, si tu préfères les lancers, tu vas à Lyon athlé, c'est sûr, si tu préfères la marche, tu vas peut-être aller à Feyzin. Pour moi se réunir c'est bien, après, est-ce que se réunir dans une seule entité, pour une grosse agglomération de Lyon, c'est mieux, peut-être pas. Nantes, ils ont 2 clubs à plus de 1000 licenciés, dans la métropole athlétisme se trouve le club nantais.

Demain, est-ce que la solution ne serait peut-être pas d'avoir un grand club et deux clubs moins grands, mais qui ont une belle rivalité qui est motivante, qui permettent le progrès des athlètes sur le plan compétitif, à travers l'intensité des compétitions. Un seul grand club diminue compétition et rivalité compétitive. Pour moi, un grand club c'est avoir une grande palette de disciplines avec des entraîneurs compétents et une forte structure d'encadrement des jeunes. Si non on reste dans la configuration actuelle, c'est-à-dire, un club fort en lancer, un autre fort au saut et, par la suite, ces clubs sont moyens en finale. Si on n'a qu'un seul, les gens n'auront plus qu'un seul choix, quand ça n'ira plus, les gens vont plutôt arrêter. Alors que, quand il y en a deux, les gens débordés dans l'un peuvent se diriger vers l'autre, et si la situation relationnelle venait à s'arranger, certains peuvent faire le chemin inverse

Les pénalités, les licences et affiliations, le fait d'être en entente change-t-il certaines de ces choses ?

Au niveau de la licence, la seule chose que ça changerait c'est sur la part fixe, euh, je ne vais pas dire de bêtises, la part fixe ça doit être 200 ou 300€, euh, c'est toujours ça de gagner, c'est vrai qu'à l'ESL aujourd'hui on paie 200 ou 300€ de cotisation à la fédé, alors que si on les payait séparément, on en payerai 1000€, la part fixe qui est de... chez X fois la licence de... la part fixe est payée par le club maître, uniquement le club maître. En fait, l'affiliation à la fédé c'est seulement le club maître. Autre fois, si tu prends, euh, Lyon athlé paie une part fixe, le DMA paie une part fixe, l'ESL paie une part fixe, l'ASVEL paie une part fixe. Hier, le CAMN payait par fixe, Miribel payait par fixe et ASVEL payait par fixe. Le fait d'être ensemble, hé

ben, ils économisent, mais en part fixe, ils paient 3 fois moins. Euh, je ne sais plus exactement, euh, 200€, 300€, 400€, je ne sais pas exactement combien. Sur un budget global d'un très grand club, ça ne change rien, par contre sur un petit club comme celui de Grigny, d'environ 30 licenciés, ça leur fait, 5, 10, 15€ d'économie par licence. Sur un club comme Bron, l'économie je dirais, varie entre 0.5 et 2€ par licence. Pour Bron, le fait de ne pas payer la part fixe à la ligue, au comité et à la fédé, je ne dis pas que ça ne change rien, payer 200, 300€ de moins c'est toujours 200 ou 300€ qui vont servir à autre chose. Je veux dire que ce n'est pas ça qui change la donne

Les bénévoles comment vous les gérez, motivés ?

Je dirai que ça varie en fonction des tâches occupées, mais je dirai en gros que c'est de leur faire des cadeaux. A la remise des prix de l'ESL, euh, tous les ans, il y a tout le temps des jurys de bénévoles, dirigeants. Le cadeau qu'on fait aux athlètes, on essaie très souvent de le donner aussi à un certain nombre de bénévoles. Selon le type de cadeaux, selon le cout que ça, euh, on donne à certains ou on donne à tous, selon aussi les moyens de la section locale.

Bron, euh, comme il y a eu les nouveaux survêtements de l'ESL, hé ben, euh, on a offert le survêtement à un certain nombre d'athlètes de haut niveau, on l'a offert à tous les entraîneurs, ça beaucoup le font, on l'a offert à tous les membres du comité directeur, ça beaucoup le font et on l'a fait à tous les jurys. D'autres section locales l'ont fait rien qu'aux entraîneurs et à certains athlètes. Quand on a fait les parkas cet hiver, c'était pour les entraîneurs, les membres des jurys, bureau, bref à des membres qui ont une multiple casquette. Moi j'aurai voulu ouvrir un peu plus, mais ceux qui, euh, se sont occupés ont voulu resserrer, à un moment donné, ben, euh, tu lâches du lest.

Euh, moi je suis président, certains disent le président décide, ben, je dis, t'as des bénévoles, t'as des gens qui te donne des centaines d'heures par an, tu ne vas pas dire : c'est moi le président c'est comme ça et c'est tout. Alors, peut-être je suis trop dans le dialogue parfois, mais à un moment donné, il y a des décisions qui ont été prises dans le club alors que moi j'étais contre la décision. Moi j'estime qu'on est en démocratie, on demande beaucoup de choses aux bénévoles, un des moyens d'ailleurs aussi de les motiver, c'est de leur demander leur avis, et des fois qu'ils se rendent compte que, le président, il suit leur décision à eux y compris même s'il pense que c'est la mauvaise décision. C'est-à-dire qu'à un moment donné, vaut mieux

prendre la mauvaise décision qui fait le consensus et qui motive les gens sur les choses les plus importantes, que prendre la bonne décision qui va fâcher tout le monde.

L'entente ou la fusion aident-elles le club à résoudre ses problèmes ?

Euh, à mon avis, croire que faire une entente ou faire une fusion va résoudre tous les problèmes serait une erreur. C'est de toute façon, si on veut que ça marche, il faut que chacun des lieux marche. Il faut résoudre les problèmes localement, parce que l'entente seule ne résout pas les problèmes.

Qu'entendez-vous par résoudre les problèmes localement ?

Je prends l'exemple de l'ESL qui n'a pas de lanceurs. La solution viendrait qu'on trouve un entraîneur de lancer pour Francheville ou à Bron ou alors dans les deux lieux, avec leur grosse école d'athlétisme, produiront davantage de lanceurs de qualité pour l'entente. Pour moi, il faut résoudre les problèmes localement, et, le fait d'être ensemble, de mutualiser les ressources permet de mettre les choses en place qu'on ne pouvait pas faire tout seul.

Comme quoi par exemple ?

Créer un emploi, lancer une nouvelle compétition, avoir le poids pour convaincre et décrocher un nouveau sponsor, avoir le poids auprès des collectivités territoriales pour négocier l'obtention de nouvelles infrastructures, une nouvelle installation, une nouvelle entité, l'augmentation des créneaux horaires sur certains sites. Mais à un moment donné, il faut qu'on arrête de croire qu'on va se regrouper et ça va résoudre tous les problèmes. Ça peut aider à résoudre certains problèmes, mais ça ne doit pas t'empêcher de travailler à résoudre les problèmes locaux.

Lesquels par exemple ?

S'il y a une mauvaise entente entre 2 entraîneurs, s'ils sont dans un même club qui est tout petit, ils se voient tous les jours et se bouffent le nez, dans une grosse structure t'as environ 10 grands entraîneurs, qui ne s'aiment toujours pas mais qui se voient moins à travers l'éloignement. Il y a quand même certains endroits où la fusion presque belliqueux, entre l'ASPTT Bordeaux et le stade bordelais, une seule municipalité, un seul lieu d'entraînement. Ce qui aurait pu l'expliquer c'est qu'il y avait deux clubs omnisports, les deux clubs omnisports se sont mis d'accord, la mairie de Bordeaux était pour, quand t'as deux entités qui fusionnent, un secrétaire au lieu de deux, sur un même site d'entraînement, la fusion est bonne. Quand t'as une fusion et plusieurs

sites d'entraînement ce n'est pas bien. Mais quand t'as une fusion entre deux clubs « amiros », même s'ils s'entraînent sur plusieurs sites, la fusion peut avoir un sens. L'intérêt quand même de l'entente dans ça, c'est que si la greffe ne mord pas, t'es pas obligé de créer un club demain. T'auras toujours des gens qui gardent leurs couleurs, qui restent attachés à leur club d'origine. Alors, il se peut que l'ASPTT, en tant que section locale de Lyon Athlé existe toujours, aux dernières nouvelles ils auraient 5 licenciés. Si la ville de Lyon forme un grand club d'athlétisme, on n'ira pas en coupe d'Europe de temps en temps, on ira tout le temps.

Et puis quand on voit les résultats des équipes athlé de Lyon Athlé, Tassin et ESL, tous les ans il y a soit en minimes, soit en cadets et parfois même sur les deux, les clubs du Rhône qui sont sur le podium. Et en minimes, c'est souvent aussi le cas, euh, c'est simple, euh, depuis que Bron a rejoint l'ESL, les cadettes elles ont fait 2, 2, 1,2 cette année première fois qu'ils passent au podium, c'est les minimes qui font 3. Ça fait 5 équipes athlé depuis que Bron a rejoint l'ESL et 5 fois l'ESL a été sur le podium. 4 fois chez les cadettes et 1 fois chez les minimes garçons. Tu peux regarder à mon avis, il ne doit pas y avoir deux clubs qui l'ont fait. Et dans le même temps, Tassin a fait deux, trois ou quatre fois le podium, et Lyon Athlé a fait une ou deux fois le podium. Je pense que tu mettrais tout le monde ensemble, et tu rajoute en plus, euh, l'ASVEL, Feyzin, le DMA, euh, peut-être Chassieu et Caluire, dire, euh, à un moment donné en France, qui pourra les rivaliser, à mon avis, euh, d'autres se regroupent. Mais à un moment donné, si tu gardes tes écoles athlé, tu as vraiment des entraîneurs compétents comme on a, si tu as des installations, si tu as des moyens financiers, tu seras performant. Si par contre tu mises tout sur l'argent, si tu ne mises plus rien sur la formation, si tu diminues ton nombre de lieux d'entraînement, tu perdras plus. Après en plus, il faut se méfier sur le long terme, dire qu'on a d'excellents entraîneurs, mais le souci pour l'avenir, c'est l'âge de nos entraîneurs. Et, aujourd'hui, trouver des entraîneurs, qui sont 40, 45 week end de l'année sur les stades, avec toute la préparation physique que cela exige, et quand je pense aussi que le foot, basket et rugby sont aussi demandeur en préparation physique, à un moment donné, je pense qu'on n'aura pas suffisamment les moyens. Je pense qu'il faut professionnaliser à un minimum. Et professionnaliser quand t'as 200 licenciés c'est difficile, professionnaliser quand t'as 2000 licenciés, au moins pour une partie, ce sera plus facile.

Les membres avaient-ils été informés du projet d'entente et comment avaient-ils accueilli ce projet ?

Le projet avait été présenté aux entraîneurs, ces derniers en ont parlé aux athlètes. Puis il a été présenté et adopté en assemblée. L'accueil du projet a varié selon le type de membre. Certains dirigeants étaient perplexes quant à une nouvelle entente, sachant que nous sortions d'une entente avec l'ASPTT, une entente qui s'est achevée sur une incompréhension malgré les bons moments connus. Les athlètes, certains et notamment les plus forts étaient contents de retrouver une équipe, ils en étaient sevrés depuis le départ de l'ASPTT de l'entente. D'autres, les moins forts, avaient plutôt peur de perdre leur place au sein de la nouvelle équipe.

Un des gros avantages de l'entente c'est que ça permet à des athlètes qui n'ont pas forcément la compétence dans leur discipline dans leur section locale, de rester toujours dans leur section locale, de rester avec leur copain, tout en ayant la structure d'entraînement du grand club, c'est bien, l'inconvénient, c'est que des fois t'as des entraîneurs qui voudraient garder leurs athlètes avec eux, même s'ils n'ont pas forcément les compétences, et, des fois, il faut gérer le fait que l'athlète, il parte ailleurs. Et un des gros obstacles aux ententes, c'est qu'il y a certains qui ont peur qu'on leur pique leurs athlètes. Le problème c'est qui est compétent, qui ne l'est pas. Un entraîneur qui est bon pour un athlète, ne l'est pas forcément pour un autre. Et l'avantage avec l'entente c'est que, si à un moment donné, ça ne va plus entre un athlète et son entraîneur, et qu'il veuille aller voir ailleurs. L'athlète peut changer d'air sans pour autant changer de club. Si jamais les revenaient à des meilleurs sentiments et décidaient de recommencer à travailler ensemble, ils y vont sans régler une quelconque mutation.

Pour la gestion des ressources humaines,

Je vais l'aborder rapidement, c'est, si tu prends les entraîneurs de Bron, je t'ai parlé de Jean Claude Courtois qui a plus de 50 ans d'ASUL, Bernard Peltier qui plus de 50 ans d'ASUL, Jamel B. ça fait plus de 20 ans que je suis au club, il était déjà là quand je suis arrivé, je ne sais pas s'il était là depuis 5ans, 10ans, 15ans, Pascal P. euh, quand je suis arrivée il y a 20 ans, euh, enfin ça fait 22 ans, il était déjà là aussi, François B. était déjà là aussi, Franck Matamba était athlète au club, euh, et bon, euh, qui c'est qui est nouveau, qui n'était pas au club à l'époque, euh, il y a Jean Jacques Veillas et Christian Bourguignon qui sont venus de l'ASPTT, mais Christian Bourguignon, euh, 40 ans en arrière était à l'ASUL. Valentin Balassa doit être aujourd'hui l'entraîneur le plus récent à Bron, il doit être à Bron, euh, que je ne te dis pas de bêtises depuis 2006, 2007. Après, y en a qui sont passés, il y a aussi qui sont entraîneur depuis 2 ou 3 ans mais qui sont là depuis 10ans comme athlète avant.

Sur l'historique, nous sommes issus de l'ASUL, qui à l'origine est issu de deux clubs omnisports. Dans les années 1920 à Paris, il y a eu quelqu'un qui était issu de ce club qui a été champion olympique. Ça fait 100 ans que le club existe, il a changé de nom, il a acquis de l'expérience, qui est transmise et qui est là. Et, je pense que perdre cet historique de club universitaire, d'accueil de ce qui vient de l'extérieur, d'échange de compétences entre entraîneurs, ce serait une grosse erreur. Après il y a des nouveautés, il y a de nouvelles choses, ce n'est pas parce qu'on garde l'histoire qu'on ne va pas se tourner vers l'avenir. Parfois, euh, l'avenir et l'histoire sont parfois concurrents, voilà, il faut trouver le bon dosage.

Les valeurs de l'athlétisme, pour nous c'est l'accueil de tous. Je pense qu'on ne peut pas diriger un club d'athlétisme étant raciste

On a fait des déplacements avec le coquelicot de Saint Etienne, on a fait des déplacements avec l'AC Tassin, on a fait des déplacements en commun avec Lyon Athlé. Ces déplacements en commun montrent notre ouverture vers d'autres clubs dans le sens de la mutualisation des ressources.

Je vous remercie infiniment pour ce temps d'échange que vous m'accorder.

Annexe 2-8 : entretien avec Yan 17/06/2014 à Parilly-stade du Rhône (32 min)

Bonjour Yvan. Comme vous le savez à travers le guide d'entretien que je vous ai fait parvenir et les multiples coups de fils, cet entretien dont le caractère est purement confidentiel, va m'aider dans mes travaux de recherches sur les regroupements de clubs sportifs en général et d'athlétisme en particulier du Grand Lyon. En fait, ces recherches rentrent dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat à l'UFR STAPS Lyon1. Votre expérience en tant que ancien athlète, parent, encadrant, témoin actif de la fusion entre le LOU et l'ASPTT, bien sûr en provenance du LOU, vous êtes jusqu'à ce jour membre du comité directeur de Lyon Athlétisme. Et surtout, l'on vous appelle affectueusement, « monsieur archive », en tant que celui qui détiendrait un certain nombre d'informations à caractère historique de l'athlétisme français en général et lyonnais en particulier. Pour ces raisons, nous vous avons sollicité pour partager votre

riche expérience afin d'enrichir notre recherche sur les regroupements de clubs d'athlétisme de l'agglomération lyonnaise. Vous êtes libre d'éplucher le guide à votre convenance.

Oui, j'ai pris la peine d'honorer à ce rendez-vous aujourd'hui ça fait près de 9 mois que nous devrions nous rencontrer, mais comme vous le savez bien, du moins vous l'auriez probablement constaté, je n'habite plus Lyon, j'y viens de temps à autre comme c'est le cas présentement. J'ai pris note de votre guide d'entretien mais je ne pourrais pas répondre à toutes les questions devant le micro. Je pourrai devant le micro vous parler de l'athlétisme à Lyon et de son évolution.

Vous commencez donc par un peu d'historique de l'athlétisme à Lyon ?

En fait pour mieux en parler je pense qu'il faut quand même savoir d'où sont parties au les choses. Ce qu'il faut savoir c'est que l'athlétisme à Lyon ç'a commencé comme partout en France, en Europe, à la fin du 19^e s. c'est-à-dire dans les années 1800 et poussière.

Dans quelles conditions se pratiquait l'athlétisme à ses débuts à Lyon ? Pouvez-vous nous citer quelques exemples de clubs de l'époque ?

Euh, à l'origine, l'athlétisme, ça se pratiquait euh, dans les « clubs house » ou clubs omnisports qui avaient leur propre terrain, voilà.

Par exemple au LOU, et ça tu pourras retrouver les traces dans le petit document que je t'avais donné, euh, le stade du LOU s'était le stade des Iris à villeurbanne, qui existe toujours, mais sauf qu'il a été racheté dans les années 70.

Peut-on savoir par qui et pourquoi ce stade avait été racheté ?

Par la municipalité de Villeurbanne, parce que le LOU n'avait plus les moyens d'entretenir ce terrain.

Euh, de la même manière, il y a un autre grand club euh, à l'époque, c'était le premier grand club omnisport de Lyon et qui existe toujours, c'est le football club de Lyon, euh, à un moment donné, ils ont du faire des choix au niveau de euh, de leur évolution et ils ont fait disparaître la piste d'athlétisme, ça c'est facile et ils ont fait disparaître le club athlétisme du club omnisport, ils ont continué avec le ok su gazon, etc. mais l'athlétisme n'existait plus.

Si on pouvait revenir sur le LOU et son évolution après avoir perdu ses installations ?

Alors le LOU à partir des années 70, n'ayant plus ses installations à Villeurbanne, a été rapatrié sur Gerland, voilà, avec toutes les sections y compris l'athlétisme et on s'entraînait bien sûr au stade municipal etc. et puis par la suite, euh, le LOU a explosé, je pense qu'il ne reste plus que le rugby qui porte encore le nom de LOU. La section athlétisme, dans l'explosion du LOU (club omnisport) a été rattachée à l'ASPTT Lyon pour former Lyon Athlétisme.

Vous évoquez l'ASPTT pouvez-vous en dire quelque chose sur son historique et évolution ?

Alors, l'ASPTT a suivi une évolution un peu identique, je ne sais pas quand avait été créé l'ASPTT omnisport hein, mais c'est au début des années 1900, je n'ai pas de date précise. En fait, la section d'athlétisme a été créée plus tard au sein du club omnisport ASPTT, à la création de ce club omnisport, il n'y avait pas la section athlétisme. La section athlétisme a été créée dans les années 60 et vraisemblablement, dans les années 64, 65. Et là aussi, la section athlétisme de l'ASPTT a disparu lorsque les terrains de saint Priest ont été démolis, ben, en fait, une partie tout au moins. Par contre le club ASPTT Omnisport, quand il existait euh, était plus sous forme de loisirs qu'autre chose, randonnées, tennis, marche, montagne, etc. c'est plus axé actuellement sur le loisir, il me semble. On pourra demander à Jaques Marréchet, puisque c'est lui le secrétaire général de l'ASPTT actuel. Donc ça c'est un peu les choses qu'il faut savoir.

N'y avait-il pas une instance fédérale ou autre à l'époque qui encadrerait les activités des clubs ?

euh, alors, au travers de toute cette évolution de l'athlétisme, tel que pratiqué dans les clubs omnisports, euh, ce qui est important à souligner, c'est que, euh, au début du 20^e siècle, euh, donc euh, les fédérations actuelles n'existaient pas, c'était une fédération qui s'appelait l'USFSA l'union des sociétés françaises des sports athlétiques qui gérait pas tous mais beaucoup de sports amateurs et notamment les plus courants, athlétisme, natation, les sports collectifs classiques football, rugby, basket, okay sur gazon, et puis j'en oublie beaucoup, et les sports individuels, mais il n'y avait pas tous les sports individuels. C'est donc cette fédération qui gérait un ensemble euh, de sports, voilà, et c'est ce qui faisait que euh, tout était organisé au sein de l'USFSA pour que des euh, sportifs puissent faire beaucoup de sports au cours de la saison.

Pratiquer beaucoup de sports au cours d'une saison, comment cela s'organisait-il pratiquement ?

Donc les sports collectifs s'arrêtaient en général, début mai et ensuite donc, les rugby-mans, footballeurs pouvaient faire de l'athlétisme puisque le gros de la saison, commence en ce moment-là.

L'athlétisme donc, n'était pas seulement pratiqué par les purs athlètes qui ne pratiquaient que l'athlétisme, mais par les autres adhérents des clubs omnisports et notamment ceux des sports collectifs. Et on en retrouvait des bons, notamment en lancers et sauts, on trouvait d'excellents athlètes parmi les sports collectifs.

Et la licence, ouvrait-elle la porte à toutes les disciplines du club omnisport ?

Ça je ne peux pas te répondre, mais je pense que logiquement, elle était prise pour une saison sportive et pour toutes les disciplines, à mon avis.

Comment s'organisaient ces clubs omnisports de l'époque ?

Par contre, le club omnisport, il y avait un seul président qui chapotait l'ensemble des différentes sections, puis, dans chaque section, il y avait un responsable ou président mais je ne sais pas comment il était nommé. Et alors, euh, cette euh, ce mode de fonctionnement, que une seule fédération qui gère un certain nombre de sports, ah ouais, cela dit, au niveau anecdotique, cela est anecdotique, mais la marche qui est une pure spécialité athlétique, la marche ne faisait pas à cette époque-là de l'athlétisme, elle n'était pas par conséquent gérée par l'USFASA,

Peut-on savoir par quelle fédération était gérée la marche qui ne faisait pas déjà partie de l'athlétisme ?

Elle était plutôt gérée par une fédération sportive, je ne sais plus comment elle s'appelait, mais je pourrai la retrouver.

Puis il y avait d'autres sports individuels comme par exemple, le cyclisme, la boxe et d'autres sports plus à vocation professionnelles qui se pratiquaient sous d'autres fédérations.

Quand et dans quelles circonstances sont apparues les fédérations unisports ?

Et, euh, à la sortie de la première guerre mondiale, au début des années 1920, ce système a changé et l'USFASA a disparu, en donnant naissance à des fédérations propres à chaque sport.

Pourquoi l'USFASA disparaît-elle ?

C'est probablement sous le fait de l'évolution des mentalités. C'est dans cette dynamique que naît en 1920 ou 21 je ne me souviens plus exactement, la FFA.

Les clubs omnisports ont-ils disparu après l'avènement des fédérations unisports ?

Cela dit, les clubs omnisports ont continué d'évoluer mais bon, euh, un peu différemment, puis que gérés par des fédérations différentes. Mais il reste tout de même, un même état d'esprit, c'est-à-dire que les athlètes des sports collectifs pouvaient continuer à pratiquer de l'athlétisme, à partir du mois de mai.

Qu'est-ce qui peut donc expliquer la disparition progressive des clubs omnisports ?

Et, euh, progressivement, pour des raisons financières, souvent les sports euh, les clubs omnisports ont disparu euh, les uns après les autres euh, voilà. Le LOU a disparu, et c'est ce qui a fait qu'à un moment donné, sa section athlétisme fusionne avec celle de l'ASPTT, autre club omnisport disparu, si non en voie de disparition, avec la suppression à l'époque de la piste d'athlétisme.

Si vous pouvez continuer à citer ces grands clubs de la localité lyonnaise ?

Un grand club comme le football club de Lyon, comme je te l'ai expliqué, au début des années 80, on a démoli la piste d'athlétisme au profit d'autres activités.

Il y avait aussi un autre grand club omnisport, c'était le club universitaire de la ville de Lyon. Alors le club universitaire de Lyon, lui n'avait pas d'installations propres, parce qu'il utilisait toutes les installations scolaires et universitaires de la ville de Lyon. Ce club s'appelait l'ASUL (Association Sportive Universitaire de Lyon). Et ce club ASUL, à un moment donné, disparaissait et pour les mêmes raisons (disparition des installations, difficultés financières).

Qu'est devenue la section d'athlétisme de l'ASUL après son explosion ?

Ce club a explosé, la partie athlétisme de ce club est venue s'installer à Bron et c'est devenu, euh bon, euh, je ne t'explique pas tout dans le détail, c'est devenu l'ASU Bron qui un peu plus tard a fusionné, euh là on passe rapidement dans les années 2000 avec l'ASPTT Lyon, euh non a fait une entente avec l'ASPTT Lyon, pour faire l'Entente Grand Lyon. Et cette entente n'a fonctionné que quelques années et, euh, s'est ensuite dissociée.

Peut-on savoir pourquoi ?

Je ne peux pas m'étaler dessus. Je sais qu'après cette séparation, l'ASU Bron s'est retrouvé toute seule une ou deux années, alors l'ASPTT, du moins sa section athlétisme s'est retrouvée, dans la foulée, avec celle du LOU pour une fusion. Et, l'ASU Bron n'est pas resté très longtemps toute seule parce que, euh, elle a fait une entente avec Pierre Bénite pour former l'ESL, voilà.

Ben bon, euh, il y a d'autres clubs qui ont suivi la même évolution et notamment certains clubs, on en parlait tout à l'heure avec Robert, c'est les clubs corporatifs, des clubs appartenant à des entreprises, et euh, bien souvent c'était des clubs omnisports. Il y en a un qui était très célèbre à Lyon tout près d'ici, c'est le club euh, alors maintenant ça s'appelle euh, tout ce qui est véhicule euh, à l'époque ça s'appelait Berlier, après c'est devenu ERVI, maintenant c'est Renotrax etc. Tout ce complexe industriel avait son propre club omnisport, avec des mêmes règles, des euh, des sections rugby, des sections foot, etc. et, euh, il y a eu dans les années 60, 70, une grande équipe d'athlétisme dans le club corporatif qui s'appelait Stade Auto Lyonnais. Mais ce club corporatif a complètement disparu, comme bien d'autres clubs corporatifs qui s'était monté un peu partout en France, les usines Peugeot, surtout dans l'automobile, c'est là qu'on retrouvait les plus grands clubs en France, par exemple à Sochaux qui est le fief de euh, de Peugeot euh, il y avait un grand club omnisport avec une grande section athlétisme qui a disparu, afin tout a disparu, euh, il reste toujours peut-être quelques un euh je me trompe peut être. Bon mais, les clubs dits corporatifs euh, ont disparu. Voilà !

Comment étaient suivis les effectifs, l'évolution de ce suivi ?

Le travail de base, auprès des jeunes se faisait dans les écoles, que ce soit dans les écoles privées, alors, au niveau sportif, ces écoles privées étaient gérées par une fédération qui s'appelait l'UGSEL (union générale sportive de l'enseignement libre), on peut vérifier si ça existe toujours, dans cette fédération, le sport est devenu essentiellement du loisir, il n'y a plus d'athlétisme. Euh, et donc au niveau du sport euh, des écoles laïques, c'est devenu aujourd'hui l'UNSS (union nationale du sport scolaire). Il y avait donc un gros travail de base qui était fait auprès des jeunes jusqu'aux cadets je crois, jusqu'au bac, puisque le sport scolaire c'est jusqu'au bac. Et ça, ce système a périclité, c'est devenu embryonnaire quoi l'athlétisme, mais pas seulement que l'athlétisme voilà. C'est des raisons qui font que euh, maintenant, les clubs sont obligés de reprendre ce travail de base et de développer les écoles d'athlétisme, etc.

Et de l'évolution de la catégorisation ?

... je ne saurai pas dire quand est-ce que la marche a été intégrée en athlétisme, c'est un petit détail. Ce qu'il faut retenir c'est qu'au départ de tous les sports, le sport féminin n'existe pas, au niveau de l'athlétisme, l'athlétisme féminin a démarré après la première guerre mondiale, mais là aussi à travers des fédérations différentes de la FFA, il y avait des fédérations, euh, on va retrouver les noms, il y en avait 2 qui étaient concurrentes en France. Ces 2 fédérations féminines s'affrontaient, avec des effectifs faibles, mais tout ça était embryonnaire. Et vers la fin des années 20, ces deux fédérations concurrentes ont fusionnées, ou l'une a été absorbée par l'autre plus exactement. Et cette fédération unique féminine, s'est affiliée à la FFA, donc est devenue membre FFA dans les années 30, voilà.

Pouvez-vous nous parler de l'évolution du coût de la licence ?

Là par contre je n'ai pas d'éléments, je dois pouvoir retrouver des documents à propos, au moins pour le LOU. Pour le LOU, à partir des années 70 euh, je dois pouvoir retrouver des éléments, euh, j'ai conservé beaucoup d'archives, je dois pouvoir retrouver des choses, bien sûr qu'il va falloir faire des conversions car ces montants sont en francs français.

Selon vous, qu'est-ce qui peut justifier la progression continue du cout de la licence ?

L'augmentation progressive de la licence sportive est la conséquence de la charge de travail revenu aux clubs consécutivement au retrait du sport scolaire entre autre, du fait qu'on a démultiplié les épreuves en athlétisme, montagne, marche nordique, traïlle, etc. bon ça demande euh, à investir etc. puis il y a aussi, le fait que la FFA, récupère de plus en plus, ben, sa part augmente euh, au fil du temps, ouais, son quota sur les licences augmente et, en même temps que le quota de la ligue et du comité départemental.

Et de ce qui est de l'évolution de l'implication des athlètes aux compétitions ?

Au début, les athlètes n'avaient pas le choix, on allait dans un club pour se licencier et faire des compétitions, le loisir n'existait pas. Il y avait peut-être les clubs loisirs tels que les clubs randonnées, montagnes, etc. sous forme de loisir ça toujours existé, le vélo de randonnée, mais enfin, en ce qui concerne l'athlétisme, on venait faire de la compétition. Et, euh, c'est vrai qu'avec le développement, c'est surtout, des sports de forme loisir, l'esprit a un peu évoluer, il y a actuellement, pratiquement le même nombre d'adhérents qui viennent pratiquer le loisir que la compétition.

Quelles stratégies utilisiez-vous pour motiver les athlètes ?

Jusque dans les années 70, 80 et 90, les athlètes étaient attachés à la couleur du maillot, c'est-à-dire que euh, on allait en compétition même en petite forme, à partir du moment où l'entraîneur te euh, ou les dirigeants demandaient à l'athlète de venir, c'était pour se défoncer, jouer le jeu, j'ai envie de dire. Le maillot avait une grande importance, mais petit à petit, on sent bien que les valeurs ne sont plus les mêmes, euh, elles ont évolué.

Y a-t-il toujours eu un classement des clubs, comment a-t-il évolué ?

Le classement des clubs et des athlètes puisque ça va ensemble, sont apparus dans les années 50, après la 2^{ème} guerre mondiale de toute façon. Avant la 2^{ème} guerre mondiale, il n'y avait pas de classement d'athlètes, de niveau, ni des clubs, cela n'était pas classé. Cependant les interclubs existaient déjà, le système interclubs, a toujours existé,

Sous quelles formes existaient les interclubs, comment ont-ils évolué ?

Les interclubs ont toujours existé comme je venais de vous le dire, mais alors sous des formes plus modestes que la forme actuelle (grands championnats nationaux avec poule élite), ce n'était pas ce niveau-là, mais ça toujours existé. Et avec euh, ça s'était très prisé par les clubs, ça toujours été considéré comme quelque chose de très important par les clubs d'athlétisme, ce championnat interclubs.

Pouvez-vous nous clarifier ces niveaux actuels de pratique et leur organisation ?

Actuellement, il y a la poule élite avec 16 clubs, il y a 3 poules de National1 (N1A, N1B et N1C) avec 16 clubs par poule, ce qui fait que, en considérant l'élite, il y a 64 clubs au top niveau. Ensuite il y a les poules de national2 N2, ça c'est par zone interrégionale. Alors, selon l'importance des groupes interrégionaux, il y a parfois, N2A, N2B..., et parfois N2 tout simple parce qu'il n'y a pas plusieurs clubs pour faire des poules distinctes. Et ensuite, au niveau régional, oui par région, nous c'est la région Rhône-Alpes, il y a des poules régionales ça s'appelle excellence, avec des échelons différents, ce n'est pas régional1, régional2, etc. c'est plutôt Excellence, et puis ensuite Honneur, euh, voire départemental. Tout dépend de la région, et puis ensuite, c'est à l'appréciation des régions, c'est géré par les régions, c'est à l'appréciation des régions de faire le découpage du nombre de divisions Excellence, Honneur, etc. ou de groupes départementaux. Alors que tout ce qui concerne les 64 clubs élite et national 1, ça c'est géré par la fédé, c'est elle qui met au point le système de montée et descente etc. les règlements propres à cette épreuve.

Quelle perception avez-vous des critères de labellisation des clubs ?

Mais ça c'est euh, encore qu'il doit y avoir des critères purement sportifs dans la labellisation, c'est pour tenir compte, eh ben alors euh, ça toujours en fait derrière tout ça, il y a l'aspect subvention quoi, à qui on va donner beaucoup, à quel club on ne va pas donner beaucoup. Donc on atteint dans cette labellisation, des critères à la fois administratifs et puis d'encadrement quoi. On tient compte du diplôme des entraîneurs, du niveau des diplômés aussi des juges, des officiels, des administratifs, etc. on comptabilise tout ça, là je dois t'avouer euh, je ne suis pas bien au parfum, mais ça peut bien se retrouver dans les textes de la fédération, on peut retrouver tous les éléments.

Sous quelles bases se fait le classement des clubs lors des interclubs et celui général ?

Pour les interclubs, le classement se fait sur la base des performances sur le terrain, le jour J transformés en nombre de points.

Par contre, pour le classement des clubs, il faut que je précise, il y a les performances des athlètes et euh, toute catégorie confondue, même les loisirs peuvent donner quelques points, voilà, et on tient compte aussi des diplômés euh, des entraîneurs, des officiels, et des dirigeants, voilà. Tel entraîneur qui a tel niveau donne tel nombre de points.

J'ai oublié dans toute cette évolution de l'athlétisme, sans trop donner les dates euh, ben bon, les dates ça peut se retrouver, euh, j'ai oublié deux choses, euh, l'athlétisme en salle, a débuté en France dans les années 60, et à Lyon principalement, la ville qui nous concerne, la première piste en salle a été créée en 1963, dans l'enceinte du palais des sports qui est en face du stade de Gerland. C'était une piste en bois de 166,66m, il fallait faire 6 tours pour faire 1km quoi. C'était avec des virages très relevés parce que c'est très court 166m. Ensuite, cette piste a été démolie, elle était démontable, contrairement à la piste de la Duchère qui est euh, permanente, cette piste était démontable et elle n'était montée que l'hiver, le reste de l'année, le palais des sports était dédié à des activités diverses, extra sportives et pouvaient être sportives aussi.

Evolution de la structure générale de l'athlétisme ?

Il y a aussi la structure technique actuelle de l'athlétisme, les grands cadres techniques, directeurs techniques nationaux, entraîneurs nationaux, qui existe depuis les années 60. Mais cela dit, il y avait quand même des entraîneurs nationaux, des directeurs techniques nationaux, qui chapotaient les équipes nationales, bien avant cette date, voilà, mais la structure actuelle a

quand même eu une petite révolution, ce qui me paraît logique. La structure administrative des clubs n'a presque pas bougé depuis la nuit des temps, il y a le comité directeur qui élit son président, son trésorier son secrétaire, voilà, c'est les trois indispensables, et puis après, il y a des membres adhérents qui constituent l'assemblée générale.

Quels sont d'après vous les véritables difficultés des clubs d'athlétisme ?

Ben, euh, c'est euh, certains clubs euh, qui souffrent d'être euh, encore qu'on est sur une pente ascendante me semble-t-il, mais qui a souffert du manque d'audience, aussi bien des médias que des ministères, euh, du gouvernement, donc, euh, ce qui fait que les moyens étaient dérisoires. C'est ce qui fait qu'en France euh, on n'ait jamais hésité à supprimer une piste d'athlétisme pour faire un terrain de foot ou terrain de boules ou que sais-je encore. Et puis euh, il y a des problèmes financiers bien sûr euh, mais ce dont souffre et c'est ce qui fait que ça devient difficile à gérer, c'est sa diversité de spécialités quoi euh, vous l'avez bien vu, tous les week end, il y a des athlètes qui sont aux quatre coins de la France, c'est pas parce qu'ils ne veulent pas être ensemble, eh ben, parce que, le même week end, euh, hé ben, on va revivre ça euh, nous ne prenons que l'exemple de ce qui va arriver dans les 2 ou 3 mois à venir, c'est-à-dire, la période estivale, hormis les interclubs où sauteurs, sprinteurs, lanceurs et marcheurs sont mis ensemble, le reste de l'année, tu sais très bien comment ça se passe : t'as les compétitions de sprinteurs à un endroit, les compétitions de demi-fond ailleurs, etc. c'est tellement diversifié que euh, le suivi des athlètes et les déplacements, l'organisation des déplacements est très compliquée, très, très compliquée en plus il faut des officiels, donc autant de fois qu'il y a des athlètes à déplacer pratiquement, euh, c'est très compliqué à gérer, donc ça génère des frais, une organisation de pointe, euh, etc. et c'est ce qui fait que, comme on vit dans un monde de bénévoles, mais tu me diras c'est pas le sport, euh, le seul sport, mais compte tenu de cette complexité euh, les bénévoles s'épuisent, on leur demande beaucoup au sein des clubs, euh, elles en arrivent même, comme on le vis actuellement, mais c'est pas la première fois malheureusement, on vit des conflits quoi, tout le monde est sur les nerfs en permanence euh, on vit dans le conflit, alors que ça ne devrait pas exister, on est tous bénévoles euh, ça devrait être un plaisir que participer à la gestion du club, que l'on soit dirigeant, entraîneur ou simple bénévole, mais ça devient compliqué, ça devient une corvée, tellement ça se répète euh, la vie familiale et même professionnelle est souvent reléguée au second plan.

Je vous remercie pour cet entretien.

Annexe 2-9 : entretien avec Kata 18/12/2013 à Bron, 30min

Bonjour Kata, je viens vers vous en ce jour pour cet échange comme initialement prévu dans le guide d'entretien que je vous ai fait parvenir. Vous avez été choisi de par votre expérience d'athlète, encadrant et responsable, vous êtes l'ancien directeur technique de la section locale ASU Bron.

Pouvez-vous nous présenter votre groupe ?

Nous avons un groupe de sprint qui va du 100m plat au 400m haie, ensuite on a deux entraîneurs euh, de demi-fond long, Jean Jacques courtois et euh, comment il s'appelle, euh, et puis un autre, et puis il y a un petit groupe de vétérans aussi avec Pascal P. et moi qui entraîne du sprint au demi-fond, euh, et, il y a les deux entraîneurs de perche Christian Bourguignon et euh, Jean pierre Erdigue et puis, euh, deux entraîneurs de sauts, Jean Jacques Veillas et Zoran. En fait chacun travaille de son côté, nous ne travaillons pas ensemble c'est sûr, euh, on cohabite sur le stade pour euh, sur la piste. On se réunit euh, certains coaches font partie du comité directeur, donc on se voit une fois par mois. Si non, les réunions entraîneurs euh, on en n'a pas beaucoup, on en a euh, surtout avant les interclubs. Mais là on se voit avec tous les autres coaches de l'ESL. Euh, voilà, donc les fois où on se rencontre c'est euh, pendant les compétitions, si non, on se côtoie sur le stade, c'est tout.

Et des rapports entre sections locales : encadrants, athlètes, infrastructures :

Sommes-nous ici sur votre site d'entraînement ?

Ça c'est notre principal site d'entraînement, nous ASU Bron.

Tous ces athlètes et entraîneurs que je vois sont-ils de ASU Bron ?

Et on a quelques athlètes donc euh, par rapport à leur lieu géographique, ou ils travaillent ou ils vont en cours, il y en a qui viennent s'entraîner ici. Et comme en fait à Bron, c'est là où il y a les entraîneurs de perche, les gamins qui font de la perche dans l'ESL s'entraînent plutôt avec les entraîneurs de Bron.

Les athlètes de Bron ne s'entraînent-ils pas dans d'autres sections locales de l'ESL, et pourquoi ?

Voilà, et euh, il n'y a pas d'athlètes de Bron qui vont s'entraîner dans d'autres sections locales, parce que souvent les autres sections locales sont plutôt euh, route, sauf à Pierre Bénite où Daniel Aligne est combinées (épreuves). Et, euh, comme nous on n'a pas d'athlètes qui font les

combinées donc euh, si on en avait un qui est parti avec David, du coup tous nos athlètes s'entraînent ici. Si non, on cohabite bien avec les autres, on échange, on échange surtout sur les compétitions à faire ensemble, sur les équipes d'athlé parce qu'on a euh, une politique vraiment pour les jeunes au niveau de l'équipe athlé.

Que vous apporte cette mise en commun des jeunes au niveau des équipes athlé ?

Donc on a eu pas mal de titre et pas mal de podium, c'est ce qui a véritablement renforcé le club euh, quand on a fait cette entente, chez les jeunes, parce que euh, avant cette entente, Bron n'était pas un club euh, il y avait des jeunes, mais ne figuraient pas au palmarès des meilleurs clubs euh, sur le podium équipe athlé. Donc on a fait deux fois je crois les euh, championnats d'Europe des équipes athlé.

Quelles sont les motivations qui amènent ASU Bron à intégrer l'ESL ?

Oui, c'est parce que en fait euh, l'ASU Bron, à part ce que j'ai cité donc, euh, le sprint, le euh, le demi-fond, la perche, à côté il n'y a rien. Pas de lancers, voilà, il n'y a pas tous les lancers (disque, poids, javelot, marteau), du coup on se complétait un peu même si euh, pareil hein, dans tout l'ESL il n'y a pas de lanceurs, donc euh, et puis surtout euh, on s'est renforcé avec les jeunes. Donc euh, à la base c'était ça, donc euh, compléter en fait le club, dans toutes les catégories.

Auriez-vous le sentiment d'avoir atteint ces objectifs sur le plan sportif à travers le regroupement ?

Mais il faut avouer qu'on n'a pas atteint cet objectif, ça c'est sûr. Après il y a d'autres euh, si les entraîneurs de l'ombre vont parler des équidens et compagnie, mais ça je vais franchement, je ne gère pas, c'est un domaine un peu euh, c'est vrai que de ce côté-là, on a un peu euh, dans les cross, on s'est aussi renforcé

Pouvez-vous nous parler des problèmes/ difficultés de l'ASU Bron ?

Il y a d'abord celui de l'insuffisance des bénévoles et notamment les juges, tout seul, on n'y arrivait pas, mais avec les autres sections locales, on y arrive. Pendant les compétitions on arrive toujours à obtenir le nombre exigé. Par contre l'insuffisance des bénévoles n'a pas été résorbée malgré l'entente parce qu'en fait, chaque sous-section reste dans son petit coin.

Y aurait-il autre chose que l'entente apporte à l'ASU Bron ?

Les raisons du choix d'une entente et de l'échec de l'entente avec l'ASPTT Lyon ?

Après je ne gère pas trop mais je pense que chaque section locale garde son autonomie financière.

L'avantage ou l'inconvénient de l'ASU Bron c'est qu'euh, c'est la mairie qui est en fait le seul sponsor, le seul financier, et qui donne d'ailleurs une subvention qui n'est pas mal.

Et les autres petits clubs n'ont pas grand-chose, Pierre Bénite, je pense qu'ils ont euh, même pas la moitié, même pas le tiers de ce qu'a l'ASU Bron.

En faisant une fusion, ça veut dire que l'ASU Bron, euh, va supporter le cout financier des autres sections locales. Du coup, il était préférable que chacun garde son identité et par ricochet son autonomie financière.

L'autonomie financière étant acquise, trouviez-vous l'importance de se déplacer en commun ?

Mais du coup en entente en déplacement, du coup le déplacement est moins lourd, le cross ou les interclubs, voilà. Et après, le président sera mieux euh, le comptable sera mieux euh pour les chiffres.

Raisons de l'échec de l'entente avec l'ASU Bron ?

Pour moi l'entente avec l'ASPTT Lyon était une bonne entente, c'était plus un problème de personne, d'égo.

Autres problèmes au sein de l'entente ?

En fait, il se pose aussi certains problèmes suite au fait qu'il y a dans une entente, une section locale beaucoup plus riche, si bien que les athlètes se renseignent parfois pour savoir ce que ceux des autres sections ont comme primes.

Comment gérez-vous cette situation au sein de l'entente?

Nous on a en fait euh fait quelque chose à l'intérieur de cette entente pour que les athlètes ne puissent pas muter à l'intérieur. Donc en fait, s'ils changent, ils gardent euh, par exemple un athlète de Pierre Bénite qui veut venir s'entraîner à Bron, il garde euh, l'entité de Pierre Bénite. Sauf s'il y a vraiment euh, d'ailleurs c'est arrivé, un athlète ne s'entend vraiment plus du tout, mais voilà. Le tout vise à ce que les athlètes n'aillent pas trop du côté où il y a plus de moyens financiers. Si non ça devient qu'on pille les petits clubs, puis voilà.

Pourquoi tenez-vous à limiter les permutations d'athlètes entre sections locales ?

Ça il faut savoir ça, parce que, nous on dépend de la ville de Bron, quand il y a un athlète de Bron qui fait quelque chose d'intéressant, ça remonte à la mairie, et, je pense à Pierre Bénite aussi c'est pareille. Donc, si on prend tous les athlètes qui sont bons dans les autres sections locales, elles n'ont plus de vitrines, athlètes de référence quoi, et les municipalités, à un moment donné vont se dire à quoi bon financer, voilà.

Comment se déroule concrètement la mutualisation des ressources humaines au sein de l'entente ?

Après, on est sensé, nous quand on n'a pas de technicien ici, envoyer nos athlètes vers les sections qui en détiennent.

Vous êtes censés faire... est-ce à dire que ce n'est pas cela qui est fait, et pourquoi ?

Mais bon, euh, coté géographique ce n'est pas évident, un gamin qui habite à Bron, euh, s'entraîner à Pierre Bénite, ce n'est presque pas gérable quoi.

Si je comprends bien, vous ne mutualisez pas vos ressources techniques (encadrants) ?

Sauf à la Duchère, à la Duchère, moi je peux, mettre mes athlètes à la disposition du spécialiste de l'entente.

Et pourquoi ?

C'est vraiment le côté géographique qui nous empêche de mutualiser nos ressources techniques. Il y a aussi les conditions sociales des athlètes, certains ne peuvent pas parfois se payer une licence sportive, or le cout de la licence sportive ne cesse d'augmenter, tout récemment, c'est la FFA qui a augmenté son quota, cette augmentation va induire celle de la ligue et du comité et au final celle du club.

Les athlètes ne reçoivent-ils pas des aides dans le club, selon quels critères ?

Déjà avant cette dernière augmentation, certains athlètes d'un certain niveau de pratique, je dirai à partir de national 2 (N2), sont aidés à Bron. Au départ, tout athlète doit payer sa licence et puis l'aide suit par derrière. C'est vrai que certains athlètes ont des soucis pour payer leur licence, on en a parlé tout récemment au comité directeur, il y en a qui on a aidé, et puis il y en a d'autres ben, qui on ne pouvait pas les aider. Donc on a des personnes qui n'étaient pas vraiment compétiteurs qui euh, dont ça freinait, qui n'ont pas pris leur licence à cause du prix.

Le prix de la licence est-il identique au sein des sections locales de l'entente ?

Le prix de la licence à pierre Bénite n'est pas le même à Bron. Voilà, entre les sections d'une entente de clubs, le prix de la licence n'est pas forcément le même. Nous pour les seniors, ça doit être peut être à 200€, à Pierre Bénite, euh, elle n'est pas à plus de 150€, donc, ça dépend des sections.

Comment mutualisez-vous vos ressources financières ?

Au niveau des déplacements, on les effectue toujours ensemble, chaque section locale contribue financièrement. Il arrive parfois mais très rarement, qu'on s'ouvre à d'autres clubs qui ne sont pas de l'entente pour un déplacement. C'est souvent arrivé, parfois c'est une histoire de groupes, moi je suis ouvert, dans mon groupe, j'entraîne des athlètes d'autres clubs, puis je garde des rapports avec tout le monde. Quand mon groupe est allé à Fréjus, nous sommes allés avec Lyon Athlé, Villefranche, il y avait Tassin, on allait ensemble au stage de Fréjus. Les dépenses diminuent et, même dans les championnats de France, je vois des clubs qui montent 3 dedans euh, un mini bus, d'autres qui sont obligés de payer cher le train, euh, voilà quoi. Pour moi, si les dirigeants se rapprochaient euh, il y aura des économies à faire, franchement hein. Ça se fait un peu sur les stages ligues, les stages ligues à Boulouris, là ils arrivent à se mélanger.

Comment se passe concrètement la mutualisation des ressources financières, chacun paie-t-il au prorata de sa consommation ?

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que, quand on va en déplacement avec les athlètes de toutes les sections, souvent, nous on a le mini bus, si on prend notre mini bus, c'est que euh, il y a 3 athlètes de Bron, 3 athlètes de Pierre Bénite, 2 athlètes de Grigny. L'hôtel en fait où on fait le déplacement, il y a une seule sous-section qui paye l'hôtel, la bouffe, euh, le déplacement, et par exemple, Bron va refacturer aux autres sous-sections, il faut le savoir, ou on divise directement sur les lieux du déplacement, la facture en nombre de sections locales, ça évite de cumuler des papiers.

Avait-il toujours été ainsi ?

Ben il faut tout au moins reconnaître que ce fonctionnement n'avait pas toujours existé.

Pouvez-vous nous dire comment l'autonomie financière était-elle gérée par les sections locales de l'ESL avant la concrétisation de la mise en commun occasionnelle des finances ?

Il arrivait que chaque section locale se déplace à son tour pour la même compétition, et, en fonction des moyens financiers disponibles, certains arrivaient la veille, alors que d'autres arrivaient le jour même. Mais ça il faut demander à Daniel pourquoi euh, moi je l'ai vécu hein, il préconisait des départs dans la nuit, voilà. Donc du coup un moment, c'est vrai qu'on l'a mal vécu, on se pliait en fait, à la section locale qui avait euh, moins de moyens. Donc il fallait économiser une nuit.

Mais depuis deux ans, on a refusé ça, donc, euh, on part la veille, et puis euh, pas avant comme les interclubs, je veux dire euh, tout le monde euh, toutes les sections locales participent.

Toutes les sections participent quel que soit leurs objectifs individuels ?

Bon après c'est peut être un problème de priorité, pour une certaine section locale, c'est peut-être l'équiden où elle met beaucoup d'argent, les interclubs, ça ne les intéresse pas, peut-être parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'athlètes dans l'équipe. Donc, ça euh, je pense qu'il faut peut-être poser la question individuellement.

Autres difficultés au sein d'une entente ?

Et dans l'entente même ou dans un club, moi je vois dans un club euh, moi j'ai la chance de faire partie du comité directeur, moi je le dis, mais peut-être, il ne faut pas le dire ouvertement, j'ai un comité directeur qui est euh, comment le dirai-je, euh, qui n'est pas sur la même longueur d'ondes qu'un club de haut niveau. Là ici, on a des entraîneurs qui sont vraiment euh, plus que des retraités, le haut niveau, ils s'en foutent, et, toi, tu parles, tu veux viser euh, je ne sais pas, euh, le championnat du monde, ils vont te parler de euh, la course aux saucissons de euh, voilà autant de décalages. Bon, quand tu vas demander pour tel athlète ou tel groupe, on veut mettre je ne sais euh, une somme 5000€ je ne sais pas machin, ils vont bah non, c'est trop, ils vont voir le côté argent, mais ils ne vont pas voir les moyens financiers qu'il faut mettre pour développer des athlètes de haut niveau, ils réfléchissent encore comme aux années 70, alors que nous sommes déjà aux années 2010. Les gamins maintenant ça va vite, et que les moyens aussi doivent suivre voilà. Il y a donc en ce moment ce décalage, et là je parle de Bron, la plus grosse structure de l'entente, alors, je ne parle même pas de la petite structure qui n'a même pas 15000€ de subvention. Et se sont ces personnes qui ont le pouvoir de décider.

Auriez-vous un exemple concret ?

Un truc tout bête, ils se sont faits la gueule pour Aline SALUT, elle est partie pour un truc euh, à la con, Aline SALUT, euh, elle ne demandait pas des millions, et euh, sauf que, si, ils sont intelligents, j'ai dit ça à Daniel après, bon euh, peut-être pas de sa faute, sauf que, euh, quand on a une athlète comme ça, laisser à toute l'entente en commun de pouvoir aider cette athlète, parce que, euh, aux interclubs, euh, c'est quand même la vitrine euh, là, toute l'entente doit pouvoir intervenir pour la garder. Elle était peut-être dans une petite section locale, d'accord, qui n'avait pas de moyens, mais dans ce cas, il faudrait que les grosses structures se disent euh, sans la récupérer mais pouvoir contribuer à la garder, parce qu'elle fait partie de l'entente, et ça, ils ne l'ont pas fait, la vraie mutualisation, donc euh, pour moi, c'est normal qu'elle soit partie. Et, euh, ça, je pense pour revenir aux personnes qu'on a dans les bureaux, qui ne sont pas pour eux euh, pourquoi mettre plus de moyens, euh, alors qu'ils sont contents que le club existe euh, . Je pense qu'au bureau, il devrait avoir beaucoup plus d'étudiants, des personnes qui pensent avec euh, comment dirai-je, une logique de développement.

Comment imaginez-vous une amélioration de cette situation ?

Moi, en ce qui me concerne, je suis moins enthousiaste de continuer dans un club, ça ne va pas se faire demain, je suis plus dans la logique de fonctionner dans un groupe, entraîneur indépendant, c'est plus dans cette direction que je vais

Pourquoi opter pour une logique libérale à la limite, êtes-vous pessimiste par rapport à une quelconque amélioration de la situation ?

Parce que, hein, j'ai traversé toutes les euh, toutes les formes de coopérations, ASU Bron tout seul, entente Grand Lyon, euh, actuellement ESL. Pour moi, c'est les gens qui n'évoluent pas, moi j'ai été athlète ici au club, et, je suis passé dirigeant, et euh, les mentalités n'ont pas du tout évolué, les gens pensent à leur petit nombril, au lieu de penser aux jeunes qu'on forme là euh, qui plus tard, peuvent devenir dirigeants. Et moi, du coup ça me, euh, je n'ai pas envie de devenir aigri quoi. Après, euh, tout ce qui est historique, le président va te le dire euh, voilà.

Je te remercie infiniment pour votre temps précieux à moi accordé.

Annexe 2-10 : entretien avec Ronélie 30/04/2014 à la Doua-Lyon1, 43 min

Bonjour Aurélie, comme prévu, nous parlions en off des fusions et entente de clubs sportifs, mon sujet de recherche pour la préparation d'une thèse de doctorat à l'UFR

STAPS Lyon1. Et, vous aviez fait allusion à l'expérience de fusion que vous avez vécue en tant que basketteuse dans le Morbihan en Bretagne. Votre expérience nous permettra probablement d'établir quelques liens entre les fusions de clubs en sports collectifs et celles que nous étudions en athlétisme. Nous allons donc revenir là-dessus et conformément à la grille d'entretien à votre disposition, tout en vous garantissant de l'entière confidentialité de notre échange, dont le contenu ne servira que pour la cause de notre recherche. Vous pourrez commencer par le bout qui vous arrange.

Oui, je me souviens bien, que je te parlais d'un club de Basket qui s'appelle Hennebont dans le Morbihan, et euh, où il y avait 2 clubs : 1 qui s'appelait le Foyer Laïc d'Hennebont et l'autre la gare de vœux d'Hennebont.

Pouvez-vous nous présenter ces deux clubs ?

Tous les 2 étaient des clubs euh, multisports à l'origine, mais euh, avec des pratiques phares : le Foyer Laïc le basket, la gare de vœux le basket et le tennis de table.

Pouvez-vous nous parler des principales raisons qui poussent ces clubs de basket à fusionner ?

Et, euh, ils ont fusionné euh difficilement mais en tout cas ça pris du temps. Notamment parce que chacun dans son club avait de la difficulté à constituer des équipes euh, ou masculines ou féminines à un certain niveau, et donc l'idée est de créer dans cette ville, un club ou en tout cas des équipes de basket phares, et euh, à un moment où le basket, même au niveau national a perdu pas mal de licenciés, ils ont décidé de passer outre finalement leurs idéologies euh, politique, religieuses, culturelles, et euh, autres pour créer un seul club.

Comment s'est mise en place l'idéologie du nouveau club fusionné

Cela dit, euh, même après la fusion, euh, on sentait dans les manières de construire les choses euh, de euh, d'encadrer les équipes, ou structurer les équipes euh, on sentait les influences de l'un ou des autres clubs. Après maintenant avec le recul euh, à priori euh, ces antécédents je dirai euh d'origines euh, se trouvent de moins en moins, parce que euh, la ville déjà a beaucoup grandi, le recrutement s'est élargi et puis euh, tu sais aujourd'hui maintenant euh, les personnes restent rarement dans une même ville, donc, des tenants historiques sont toujours là, mais ils sont moins nombreux qu'avant. C'est plutôt euh, des jeunes ou des nouveaux arrivants dans la

ville qui prennent en main les choses, donc voilà. Donc ça s'était une première forme de fusion et raison, d'abord sportive, voilà.

Quand ces deux clubs ont fusionné, quel a été le nom du nouveau club ?

Euh, le basket club hennebontais (BCH). C'est un nouveau nom, quelque chose de plus neutre.

Quels peuvent être les critères de facilitation de ce genre de fusions ?

Et puis euh, le fait est que, euh, certains licenciés étaient dans l'un ou l'autre club pour des raisons autres que des appartenances idéologique politique ou religieuse. Donc euh, ça aussi, je pense que ça aide à une fusion, mais, euh, au début, après ce n'est pas une étude hein, c'est juste mon vécu.

Les débats au comité directeur n'étaient-ils pas influencés par les idéologies d'origine ?

Au début c'est vrai que, euh, les débats qui pouvaient y avoir au comité directeur étaient très liés aux appartenances et à la culture sportive des uns et des autres, voilà. Mais, euh, c'est vrai que sans doute la question sportive et la volonté de créer une équipe de haut niveau euh, a permis de surpasser ces achoppements ou ces euh, ces débats, je ne dirai pas conflits parce qu'il n'y a véritablement pas eu de conflits, en tout cas j'en n'ai jamais été témoin euh, voilà. C'est juste l'environnement concurrentiel dans lequel se déroule la pratique sportive.

C'est quoi la différence de ces idéologies ?

Voilà, ce qu'il faut que tu saches, c'est qu'en Bretagne euh, je peux parler du cas de la Bretagne, mais euh, ça serait vrai sans doute dans certaines autres régions françaises. En Bretagne, longtemps a perduré finalement une lutte, alors je vais, euh, au-delà du sport mais dans des écoles, entre écoles publiques et privées catholiques. Ça s'est très, très encre, très longtemps, euh, je dis moi-même, j'ai vécu dans un village où, euh, on se faisait de la guerre entre enfants d'école publique et enfants d'école privée. Et euh, dans mon village euh, si on venait de l'école publique, on faisait du basket, si on venait de l'école privée on faisait du hand. Parce que le hand c'était le club catho et le basket s'était le club public. Le basket ça s'appelle l'amicale laïque, tu vois par exemple, et euh, le hand s'était la styrene, c'est un nom breton mais qui renvoie à l'idéal religieux, tu vois.

Peut-on avoir l'implication ou l'influence des collectivités territoriales dans ces fusions ?

Sur le premier exemple, les deux clubs de basket d'Hennebont qui ont fusionné étaient sur la même ville d'Hennebont. Mais je pense, ça c'est mon interprétation, d'observatrice extérieure, je pense que la ville de Hennebont, ça devrait l'arranger qu'il n'y ait qu'un seul club de basket, tout simplement parce que, euh, il finançait déjà beaucoup la gare du vœu et la finance, ben, en tout cas, il la subventionne, sans doute encore beaucoup parce que la gare du vœu, en tennis de table, à un niveau national, ils ont un très bon niveau. Ils sont peut-être en difficulté en ce moment, quoique ne suivant plus l'actualité sportive en Bretagne maintenant, mais euh, il y a encore quelques années, ils jouaient au niveau européen, tu vois. Euh, je pense que ça permettait aussi à la ville de pas couper la poire en deux, puis donner une subvention globale à la famille basket on va dire. Et euh, et du coup, de pas forcément faire de choix de subventionner plus l'équipe d'un club que l'autre, en fonction de son projet sportif, tu vois, finalement, en terme de pratique de bon niveau, pour les seniors garçons et filles, euh, à un moment donné, ils étaient obligés de faire des choix sur les projets sportifs proposés par les clubs quoi.

La gestion bénévoles et salariés, comment ça se passait ?

Dans aucun des clubs où j'ai pratiqué, il n'y avait pas de salariés. Par contre, euh, mon club de formation il n'y en avait pas, il n'y a jamais eu. J'ai été obligé de pratiquer jusqu'à l'âge de sénior, j'ai fait un petit aparté pendant 2 années dans un club euh, où j'étais à l'école, parce qu'il n'y avait plus d'équipe de mon âge, pareille, il n'y avait pas de salariés, et le club euh, le basket club hennebontais né de la fusion euh, foyer laïc d'Hennebont et gare du vœux, là où je, euh, suis arrivé une fois qu'il y a eu fusion, euh, alors, je ne sais pas comment on doit le dire, des professionnels dont ce n'est pas le métier premier, ou des bénévoles rémunérés ou défrayés, je dirai plutôt ça, des bénévoles rémunérés, voilà, donc euh, les deux coaches entraîneurs, euh, parce qu'ils jouaient souvent les 2 rôles, des équipes seniors 1 garçons et sénior 1 fille, étaient défrayés, voilà. Euh, de tête, euh, j'ai plus mémoire à savoir combien sa s'évaluait, mais ce n'était pas grand-chose euh. Si tu fais le ratio temps passé euh, au basket et puis le financement, c'est surtout pour couvrir les frais de déplacement des gens quoi. Qui n'étaient pas forcément des gens qui habitaient Hennebont, qui venaient des environs, voilà.

Et de la baisse des subventions, l'aviez-vous ressentie ?

C'est ce que je t'expliquais tout à l'heure, par exemple, euh, ça permis aussi à euh, au basket club hennebontais, le fait d'être plus qu'un seul club sur la localité, euh, d'avoir une subvention globale, euh, qui permettait aussi de faire d'autres choix politiques, euh, et mieux peut être

répartir par catégorie d'âge, par équipe on va dire. En tout cas, c'est comme ça que, euh, les dirigeants du club euh, nous en parlaient. Après je n'étais pas au comité directeur, donc euh, ce qui s'y passait effectivement. Ce qu'ils avaient anticipé aussi, c'est que, même s'il y avait eu des baisses de subventions, c'est ce qu'ils disaient c'est que finalement, on n'est plus qu'un, donc au final, même si on est plus qu'un, vue que le nombre de licenciés est important, comme on sait très bien que les subventions, encore aujourd'hui, ça marche avec le nombre de licenciés, ça permettait de maintenir toujours un certain niveau de subvention, même si celle-ci diminuait un tout petit peu, voilà.

Au niveau de la gestion des groupes, les caractéristiques du bénévolat ?

On n'a jamais suffisamment de bénévoles, moi c'est l'expérience que j'ai vécu parce que, euh, même si tu trouves toujours les encadrants pour chaque équipe, le, euh, le souci c'est que, euh, ils sont difficilement remplaçable, euh, si pour une raison professionnelle, de santé ou familiale, l'encadrement, du jour au lendemain, il ne peut plus suivre ou assumé, et, c'est très difficile, en tout cas c'est l'expérience que j'en ai, ça souvent été très difficile de trouver quelqu'un pour remplacer, euh. Remplacer d'une manière ponctuelle, oui, parce que le sentiment que les gens se disent, oui, c'est ponctuel, je rends un service, mais euh, ça ne m'engage pas à moyen ou long terme. Mais venir donner un coup de main sur du moyen et long terme, c'est beaucoup plus compliqué, du moins, c'est l'expérience que j'en ai, quoi.

Et euh, dans la littérature que j'ai eue, face à l'expérience, j'ai trouvé que la littérature mettait ça bien avance, euh, c'est-à-dire euh, que, le bénévolat, oui, mais très souvent euh, des gens ont souvent du mal à trouver ceux qui prennent leur suite, ou en tout cas, les soulager sur certaines tâches, ou à l'inverse, des jeunes ou moins jeunes aimeraient s'engager, mais se rendent compte que, quand on s'engage, après, c'est difficile de se dépatouiller quelqu'un pour te soulager dans ses missions, ou remplacer euh, à court, moyen ou long terme.

J'aimerais ajouter quelque chose par rapport à la culture sportive de ma ville, car, les différentes pratiques liées à l'obédience religieuses font que, euh, du coup euh, les gamins, ils ne choisissent pas leur sport, ce sont leurs parents, qui ne leur montrent pas toujours, en tout cas moi je ne veux pas globaliser ces expériences, euh, finalement, on leur laisse un panel moins large de choix. Alors, je te parle de l'époque, c'est des années 80, début 90, euh, de mon expérience, euh. On avait finalement pas un si large choix que ça en pratique, parce que, petite

ville de 7000 habitants environ, il y avait le foot, le hand, euh, le basket, il y avait le turling bâton, euh, tu vois ce que c'est le turling bâton ?

Tu sais euh, c'est un peu, je ne vais pas dire majorette, c'est euh, caricaturé mais c'est euh, ça se rapproche de GRS sauf que en GRS il n'y a pas de bâton comme ils utilisent en turling. Euh, il y avait turling, euh, il y a eu aussi, la course à pieds. Par contre, la course à pieds, on y trouvait des gens qui venaient, euh, on va dire euh, de tous les horizons politiques et religieux ou pas ou non croyant, euh, alors même que le club a été créé par l'amicale, donc de l'école publique, tu vois. Mais euh, ouais, au tout début, dans les années 80, c'était un club de foot, un club de basket et un club de hand. Le foot c'était plutôt un club catho dans son histoire mais où on trouvait un mélange des idéologies, euh, parce que les gens n'avaient pas d'autres choix que ce club de foot là. Par contre le hand et le basket, ça été marqué très fortement. Après il y a eu le judo mais le judo en fait, c'était un professionnel, c'était quelqu'un qui en vivait, donc là euh, drainait aussi un peu tout le monde

Et de la professionnalisation

Il y a une espèce de vide entre cette loi 1901, et les statuts qui ont été créés ces dernières années mais qui concernent les sports professionnels. Il y a sans doute un entre deux, je ne suis pas certes une spécialiste du domaine, mais il y aurait sûrement des clubs qui se trouvent dans l'embarra comme ça, pour gérer leurs ressources humaines. Il y a une référence en littérature dont j'oublie le nom montrait pourtant bien ça, entre les injonctions des pouvoirs publics et des fédérations statutaires, euh, faire en sorte que les gens qui interviennent soient euh, de plus en plus formés et de mieux en mieux formés, quasi avec les mêmes exigences que les professionnels, qui en vivent et qui vivraient des métiers de l'encadrement du sport, mais aussi euh, des injonctions de plus en plus importantes de la part, on va dire si ça concerne des enfants, euh, de leurs parents, mais aussi euh, de pratiquants adultes, c'est-à-dire euh, par expérience, moi je sais que euh, des pratiquants euh, ne comprenaient pas parfois pour quoi l'entraîneur ne pouvait pas être là alors que c'est un entraîneur bénévole et qu'il avait aussi une vie à côté et que parfois, l'effet de la vie familiale et professionnelle font que euh, il puisse être absent, et euh, considéraient qu'à partir du moment où ils avaient payé une licence, ils avaient payé un service, donc, on devait leur rendre l'appareil. Alors euh, moi j'ai toujours vécu dans les clubs sportifs où la licence sportive, euh, comme au basket, a rarement dépassé les 80€, alors qu'à Lyon, c'est 200€, la plupart des clubs, finalement, les encadrants c'est des professionnels, ils en vivent hein, c'est leur métier. Mais, il y a ces injonctions des deux côtés, c'est-à-dire, la

pression des adhérents et des pratiquants, et puis de l'autre, des injonctions, alors, euh, pour des raisons qui sont euh, qui s'entendent hein, les questions de sécurité, de responsabilité, mais aussi euh, l'idéal d'éducation et de formation, ça, ça peut s'entendre tout à fait. C'est vraiment du vécu, euh, sans représentativité, tout ce que je dis, sans doute que euh, en terme de euh, on va dire euh, d'aide, ou alors, peut-être c'est aussi parfois les qui ne savent pas vers qui se tourner, mais euh, quand t'as à faire à des bénévoles qui débutent, euh, parfois c'est normal qu'ils ne sachent pas trop au début vers qui se tourner quoi. C'est vraie que la littérature que moi j'ai lue, ce qu'elle c'est que euh, à un moment donné, euh, on demande à des bénévoles de gérer une association, tel que des professionnels. On demanderait presque à un trésorier d'être euh, au bout du compte, euh, un comptable dans la vie professionnelle, ça arrangera tout le monde, euh, moi j'ai vu euh, ce genre de club, euh, et d'ailleurs, le basket club hennebontais, le trésorier au moment de la fusion, était comptable dans la vie de tous les jours, ce qui nous arrangeait bien, ça arrangeait bien le club, tu vois. Euh, après hum, c'est vrai que euh, on attend souvent des bénévoles qu'ils aient des compétences qu'ils n'ont pas toujours parce qu'ils sont aussi là pour apprendre, euh, et parfois, euh, leur manque de connaissance ou de compétence font que euh, il y a des choses qui ne se passent pas souvent, aussi bien qu'elles pourraient l'être.

L'étude de la relation bénévole-salarié, dans la littérature que j'aie lue, montrait que finalement, les bénévoles attendaient de leur salarié, euh, plus que d'être un salarié, c'est-à-dire qu'il fallait aussi qu'à un moment donné, il donne de lui, surtout, très souvent, le salarié c'est quelqu'un qui, euh c'est ce qu'il expliquait, était le plus souvent, historiquement, un adhérent du club, qui à l'origine a été bénévole et a donné de lui. Donc, on attendait de lui, un don de soi outre le temps de travail, mais dès qu'il commençait à poser des problèmes en terme de respect du droit de travail, parce que finalement, il faisait beaucoup plus d'heures que son temps de travail, et ces enquêteurs ont montré que, en même temps on interroge ces salariés, comme souvent historiquement, ils ont été aussi des bénévoles et des adhérents de ce clubs ou d'un autre, euh, ça leur semblait normal de travailler toute la semaine pour le club en tant que professionnel et salarié, et puis, le week end, en permanence, ils considéraient qu'ils étaient bénévoles quoi. Et finalement, ils avaient intégré le fait que c'était normal, sauf que ça peut poser quelques questions.

Tout le monde sait ou semble savoir, dans le monde du sport que la loi 1901, semble dépassée, mais rien n'est fait pour qu'elle soit revue. Comment peut-on expliquer cela ?

Parce que, historiquement en France, euh, le sport, il est né d'abord, euh, en tout cas il a été développé aussi, par les bénévoles, et je pense qu'il y a encore cette tradition euh, qui est marquée, euh, et puis sans doute, professionnalisée tout et au final, euh, qu'il y ait des salariés dans toutes les associations, un, ça va sans doute être compliqué parce que, euh, toutes les municipalités n'auront pas les moyens d'aider toutes les associations, je pense aux associations dans les petites communes qui n'auront pas assez de moyens. Peut-être qu'il faudrait changer euh, partir sur un système de répartition, redistribution plus large, sur l'ensemble national, euh, j'en sais rien, je n'ai pas la réponse. Mais oui euh, le nerf de la guerre, c'est aussi les finances. Donc euh, après il y a des bénévoles qui sont formés, qui ont des diplômes fédéraux, et à mon sens, sont si compétents que certains professionnels. Mais il faut tenir compte du niveau de pratique du club et surtout contextualiser avec le projet sportif du club, c'est-à-dire par exemple, faire progresser les licenciés dans leur discipline sans grande ambition de performance sur le plan sportif ou pas. C'est vrai que moi euh, les clubs que j'ai fréquentés ou que je fréquente, n'ont pas spécifiquement de projet sportif quoi. Euh, donc ça, il faut le savoir, et puis après euh. Il est vrai que la littérature d'un certain nombre d'experts en la matière, montre que le modèle sportif français, tel qu'il était actuellement et dans la société qu'elle a envie, euh, il n'est peut-être plus adapté.

Et des fusions de clubs sportifs ?

C'est un peu à l'image euh, de la rénovation de la structuration des pouvoirs publics, tu sais très bien que euh, on a longtemps décentralisé, oui avec la RGPP, l'idée était de euh, recentraliser un petit peu, c'est-à-dire, euh, on a décentralisé Paris, en pensant qu'en décentralisant, on serait plus près des populations et ça créerait plus d'équité, mais l'on se rend compte que ça crée tout autant d'inégalité, en tout dans certains endroits, et donc là, c'est un peu la même chose, finalement c'est que, euh, quand j'entends François Hollande, hier dans son discours, à priori euh, il va relancer l'idée qu'il y ait plus de départements et régions mais une grande collectivité qui sera un peu à l'entre-deux, euh, avec, euh, moins de conseillers, etc. donc une fusion finalement des institutions à l'échelle régionale ou locale, c'est un peu euh, ce que tu décris pour les clubs sportifs hein. On rentabilise à la fois moyens humains, matériels et financiers, ou on pense les rentabiliser. Après, moi je demande à voir hum, est-ce que ça va être plus rentable, plus efficace et du coup, si c'est plus rentable, euh, les économies faites euh, à quoi vont-elles servir ? C'est ça la question qu'il faut se poser, ou l'argent récolté, ou le plus d'argent récolté à quoi ça va servir, est-ce que ça va par exemple de professionnaliser par exemple dans le

domaine du sport ? De recruter des gens dont ça sera le métier et d'arrêter de se voiler la face comme tu disais euh, d'être en entre deux, entre loi 1901 mais pas encore un statut euh, le statut particulier des clubs sportifs, ou un des statuts particuliers, faut voir. L'idée du grand Paris va même plus loin l'intercommunalité, car c'est l'intercommunalité des intercommunalités, tu vois. C'est mon point de vu avec tout le recul que je peux prendre, parce que la politique européenne, j'y connais pas grand-chose ou pas suffisamment, mais, tu vois, cette Europe des régions, euh, a été plus ou moins refusée, mais au final, on se rend compte que, de l'intérieur de la France, on est en train de recréer de nouvelles régions en fait. Après, euh, en basket, t'as des fusions exceptionnelles, c'est-à-dire que, ce n'est pas un club qui fusionne, c'est deux équipes de clubs différents, ça existe en basket aussi, mais là, la fusion est d'une autre origine, elle est plutôt, euh, soit parce que dans un même euh, dans une même ville, il n'y a pas suffisamment dans un club pour faire l'équipe d'une catégorie d'âge. Euh, soit parce que, dans une même ville, ils ont une ambition, euh, de performance, et du coup, ils pensent qu'en réunissant euh, une catégorie, euh, ça permettra de créer une émulation, de partager les compétences d'encadrement, et puis, créer une ou plusieurs équipes, dont une sera l'équipe première et sera à visée de performance et l'autre ça peut être le vivier dans lequel l'on ferait passer, euh, un certain nombre de jeunes ou, euh, par où passeraient certains recrutés avant le euh, tu vois, ces fusions-là, il y a des fusions exceptionnelles autour d'équipes, autour d'un projet qui est spécifique, en tout cas c'est ce que j'ai vécu en basket, qui est très souvent, un projet de performance.

Si je peux revenir sur le nombre de juges en basket, la sanction réservée à une équipe qui enfreint à la règle liée au nombre de juges par équipe n'est pas financière (comme en athlétisme), jusqu'à l'année dernière en Bretagne, parce que, est-ce que c'est pareil dans toutes les régions, je n'en sais rien, c'est juste que, euh, l'année dernière, le comité du Finistère Morbihan et la ligue de Bretagne, dans son ensemble, tu n'as pas de sanctions financières, tu as plutôt des sanctions sportives, c'est-à-dire que, si, alors, je ne sais plus comment, euh, il me semble que, euh, dans les catégories adultes, il faut que, dans ton club, que tu aies autant d'arbitres officiels que t'as d'équipes adultes, ça doit être un truc dans le genre. Ou un peu plus, j'en sais plus, mais en tout cas, il faut que t'es un certain nombre d'officiels arbitres (arbitres de terrain et officiels de table, chronométreurs et marqueurs). Marqueur c'est celui qui fait la feuille et chronométreur, c'est celui qui fait le chronomètre. Dans les plus grands niveaux, t'as aussi, une troisième personne qui fait le, euh, l'opérateur des 24 secondes, euh, etc. ah, mais bon, il faut que t'es des officiels de table et des arbitres, mais euh, en proportion, alors, il me

semble que c'est le nombre de licenciés relativement au nombre d'équipes séniors, quelque chose comme ça, je ne sais plus trop précisément, et donc, si t'as pas le nombre précis d'arbitres, toutes les équipes séniors que tu ne vas pas couvrir en terme d'arbitres et d'officiels, elles auront des points de pénalité au championnat, voilà, elles perdent des points en championnat. Alors, ce n'est pas énorme, mais par exemple, quand une équipe est en fin de tableau, je crois que c'est entre 1 et 3 points, je n'ai plus de souvenirs exacts, mais si t'es en bas de tableau, c'est peut-être ce qui va conduire l'équipe en question vers la descente en division inférieure. A ma connaissance, il n'y a pas de sanctions financière, que de sanctions sportives.

Est-ce au club de former ces juges ?

Alors euh, il y a une première étape, mais ça de mon souvenir, euh, ça c'est les clubs qui s'en occupent. Alors selon les clubs de moyens plus ou moins artisanaux, moi, euh, le dernier club que j'ai fréquenté, il y avait une formation jeune arbitre vraiment structurée. Les clubs que j'ai fréquentés avant mais qui datent, ou qui sont beaucoup plus anciens, euh, c'est aussi des choses qui n'étaient plus en vogue, euh, on dirait dans le monde du basket, c'était euh, tu te formais à l'arbitrage, juste parce que euh, les équipes jeunes euh, qui jouent le samedi après-midi, ben il faut des arbitres et très souvent hum, on met des jeunes à arbitrer, parce que ça leur apprend aussi à se mettre du côté de l'arbitre, à observer, aussi parce que ça permettait aux jeunes de se rendre compte de la difficulté d'arbitrer et donc de prendre du recul et de respecter l'arbitrage, ce n'est pas toujours automatique, mais voilà. Mais Euh, de plus en plus, il y a des formations à niveau départemental jeune arbitre, et euh, moi j'ai été formé jeune arbitre, mais on m'y a poussé, je n'ai pas été jusqu'au bout, parce que j'aimais pas du tout ça, je préférerais être officiel de table. Mais euh, mais oui, oui, il y a des choses qui sont mises en place, mais on pousse un certain nombre de jeunes, en tout cas les, euh, plus motivés à entrer dans les formations que ce soit arbitre officiel ou encadrant, dès les bas niveaux de formation dans le monde du sport, donc, euh, initiateur, animateur, je ne sais pas si c'est encore ça, mais à mon époque, c'était vraiment ça. Ce premier niveau, t'encadre pas tout seul, c'est-à-dire, t'es jeune, t'es pas tout seul à encadrer, t'entraîne avec un encadrant diplômé, le jeune est en fait un aide entraîneur. Après, à partir du moment où tu, euh, évolue en niveau régional, euh, l'entraînement, peu importe qui encadre mais en tout cas, pour coacher l'équipe, à partir d'un certain niveau, régional par exemple, t'es obligé d'avoir un certain niveau de diplôme au sein du basket. Alors, il y a des arrangements entre amis hein, moi je sais que euh, dans mon dernier club de basket, le dernier que j'ai fréquenté, notre entraîneur n'avait pas le niveau de diplôme requis, donc euh, il y avait

un traitement, c'est-à-dire, qu'une des joueuses avait le niveau de diplôme requis en entraînement, donc euh, c'est le nom de cette joueuse là qu'on mettait en coach et l'entraîneur et le coach officiel étaient dans la ligne euh, la feuille de match en tant que aide coach, tu vois. Donc euh, les petits arrangements entre amis, après euh, pour autant, il n'avait pas de diplômes euh, ce n'est pas par manque de compétences hein, c'est parce que sa profession ne lui permettait pas de trouver suffisamment du temps pour aller faire la formation, voilà. Et parce qu'il n'avait pas forcément non plus l'envie d'aller toujours les faire, et le club ne l'a pas forcément poussé. C'est-à-dire, il a passé la formation et il encadre non pas les féminines, mais les masculines. Merci pour votre temps précieux à moi accordé dans le cadre de cet entretien.

ANNEXE 3 : ANALYSE DES INTERVIEWS

Notre analyse des données s'est effectuée en plusieurs étapes dont la première est l'analyse phénoménologique. Elle consiste à reformuler les propos de l'interviewée, sans pour autant s'éloigner de leur réalité. A partir de cette reformulation, nous entamons la 2^e étape : catégorisation, matérialisée à droite de notre page. La catégorisation se poursuit avec, la définition des catégories. Elle consiste non seulement à définir les catégories mais aussi à donner leurs caractéristiques, propriétés et conditions d'existence, pour celles qui en possèdent. C'est après que nous abordons la 3^e étape, regroupement et affinement des catégories. En effet, à ce niveau, nous réunissons les mêmes catégories et celles semblables pour en obtenir des définitions, propriétés, caractéristiques et conditions d'existence plus complètes. Nous abordons par la suite, la 4^e étape, la mise en relation des catégories. Nous essayons d'établir des liens évidents et ceux possibles entre catégories, propriétés d'une part et, entre propriétés et catégories d'autre part. la 5^e étape modélisation, et la 6^e étape : théorisation ne sont pas obligatoire, car les trois premières suffisent pour donner une compréhension acceptable du phénomène étudié. Cependant, ces deux dernières étapes représentent une compréhension du phénomène étudié au moment de l'étude et ne prétend pas forcément à une généralisation, elles restent centrées sur le processus. Dans les lignes qui suivent, nous commençons par vous donner les deux premières étapes de chaque interview, par la suite, nous procédons à l'affinement des catégories,...

ENTRETIEN AVEC Jame

Première étape : Analyse phénoménologique

Entré à l'ASPTT à 12 ans, je suis parti d'athlète à entraîneur, en passant par encadrant, c'est le seul club que j'ai connu.

En tant qu'entraîneur, combien de clubs avez-vous connu ?

En tant qu'entraîneur, je n'ai connu qu'un seul club qui a connu un certain nombre de mutations. Tout d'abord l'ASPTT, ce club qui m'accueille dès 12 ans. Ensuite, l'Entente Grand Lyon, qui est l'entente entre l'ASPTT et l'ASU Bron et qui a duré 6 ans. Par la suite, Lyon Athlétisme, qui est la fusion entre l'ASPTT et le LOU, des sections d'athlétisme de deux clubs omnisports.

Qu'est-ce qui peut expliquer cet attachement au club ?

Commenté [LNS3]: Catégorie : trajectoire évolutive d'un club d'athlétisme

Je pense que, en tant qu'athlète, il faut se sentir bien dans son club, avoir de bons entraîneurs qui donnent envie de pratiquer, voire même restituer les connaissances, il y a aussi, je pense, l'envie d'y rester.

Commenté [LNS4]: Catégorie : l'attachement à un club

Organisation et évolution de l'ASPTT, parlez-nous-en SVP

Section athlétisme d'un club omnisport, l'ASPTT jouissait d'une autonomie dans la gestion de son budget sportif et fonctionnel. Propriétaire des installations, le club était libre de s'entraîner à tout moment. La politique du club était décidée par un bureau et certains entraîneurs.

Commenté [LNS5]: Catégorie : caractéristiques organisationnelles d'une section sportive d'un club omnisport.

Face à la baisse des subventions (France Télécom et Ville de Lyon), il fallait chercher d'autres débouchés tout en respectant notre statut d'association sportive (loi 1901). Nous, nous sommes tournés vers l'ASU Bron pour un regroupement afin de mutualiser. Le choix entre une entente et une fusion fut assez difficile dès le départ. Ne sachant à quoi s'en tenir, nous choisissons tout d'abord une entente de 1 à 3 ans avant de passer à une fusion si nécessaire. Les deux clubs fonctionnaient chacun de leur côté, avec son organisation administrative et technique. Seul le bureau de l'entente chapotait les deux clubs. Les déplacements étaient communs mais avec des budgets séparés. Au bout de 3 ans de cheminement, les petites querelles font leur résistance au sein de l'entente, peut-être à cause de la divergence de valeurs entre l'ASPTT club corporatif et le l'ASU Bron, club universitaire. Au bout de 6 années de cheminement, aucune évolution positive sur le plan relationnel, beaucoup plus de tensions entre les 2 pôles d'entraînement des 2 clubs. Et, c'est en toute logique que la collaboration (entente) entre les 2 clubs prend fin. Entre temps, la situation financière des postes n'est guère reluisante, les installations sportives sont mises en vente. Il faut donc chercher d'autres horizons. C'est donc en ce moment que le rapprochement avec le LOU est amorcé. Déjà, il faut signaler quelques similitudes : clubs centenaires, section athlétisme de club omnisport, ce qui conduit vers des valeurs proches. Du coup, une nouvelle forme de mutualisation est choisie : la fusion. Justement, la fusion pour éviter de revivre le même scénario avec l'ASU Bron, de perdre certains dirigeants pas prêts à recommencer dans une entente. Tous nos dirigeants voulaient tous une entité unique, avec une seule et unique structure administrative. Alors, à ses débuts, le comité directeur de Lyon Athlétisme comptait 26 personnes équitablement réparties entre le LOU et Lyon Athlétisme. Cet effectif pléthorique du tout premier comité directeur génère tout le temps des tensions, fait connaître des débuts très difficiles à Lyon Athlétisme, chacun étant un tout petit peu chez lui. Cette tension permanente entre membre du comité directeur a causé le départ de certains membres au point que, dès la deuxième année de son existence, le comité directeur en avait perdu la moitié. Toute chose qui a plutôt stabilisé le fonctionnement du comité directeur.

Commenté [LNS6]: Catégorie : causes des regroupements de clubs d'athlétisme (problèmes financiers)

Commenté [LNS7]: Catégorie : la mutualisation comme dernier recours de survie des clubs

Commenté [LNS8]: Les formes possibles de regroupement des clubs d'athlétisme.

Commenté [LNS9]: le fonctionnement au sein d'une entente de clubs d'athlétisme.

Commenté [LNS10]: causes de l'échec de l'entente grand Lyon.

Commenté [LNS11]: La poussée vers le LOU.

Commenté [LNS12]: Le choix d'une fusion et non une entente.

Commenté [LNS13]: Les débuts difficiles du nouveau club fusionné.

Qu'est-ce qui oriente votre choix d'un club ?

Mes parents, à 12 ans, ont choisi pour moi, malgré les 20 km qui séparaient notre domicile du terrain d'entraînement et l'existence de nombreux clubs sur ce trajet. La réalité est qu'ils avaient une connaissance dans ce club, il y a toujours un lien, on ne vient pas dans un club par hasard. En plus de cela, la bonne réputation et le sérieux du club les ont convaincus de parcourir les 20km sans le regretter, soucieux de confier leur progéniture à de mains expertes. A côté de cela, l'ambiance et les courants qui passent. Pour un dirigeant, il faut avoir avec les autres collaborateurs, une même vue sur le sport, sur ce qu'on veut y faire. Et, en tant qu'entraîneur, être avec des collègues qui sont avant tout des éducateurs.

Commenté [LNS14]: Les leviers qui orientent le choix d'un club d'athlétisme.

Des relations humaines dans votre nouveau club Lyon athlétisme ?

Il est certain que je ne connais pas tous les entraîneurs, quoiqu'ayant fait un peu plus de 40 ans dans ce milieu, il existe quelques mésententes avec certains comme à l'accoutumé, mais cela ne nous éloigne pas de l'objectif principal qui est de nous côtoyer pour mieux nous connaître. Ça fait 5 ans que je suis dans Lyon athlétisme, et je vois l'évolution de certaines choses. Tout d'abord, au début, nous évoluons par petits groupes en fonction des clubs d'origine, on parlait coté LOU, coté ASPTT. Au jour d'aujourd'hui, après 5 ans de fusion, on parle seulement de Lyon Athlétisme, le renouvellement de l'encadrement technique et administratif aidant. La culture, les valeurs d'origine disparaissent certes, mais restent dans le cœur, on met devant la philosophie Lyon Athlétisme.

Et du niveau de pratique ?

Ben là c'est difficile à se maintenir. L'année dernière nous étions champion de France en national N1 B pour accéder en national N1 A, niveau de pratique le plus élevé, car il n'y avait pas encore le niveau Elite. Nous étions donc parmi les 16 meilleurs clubs français. L'objectif cette année c'est de nous maintenir, puis chercher à monter en élite l'année prochaine.

Pouvez-vous nous parler des insuffisances ou manquements de Lyon Athlétisme par rapport à l'ASPTT ?

Je dirai simplement, le manque d'un lieu commun d'entraînement. Cela ne nous donne pas la possibilité de nous côtoyer et mieux nous connaître, de découvrir toutes les installations du club. Certains athlètes ne connaissent même pas le siège du club.

Parlez-nous des points forts de l'ASPTT

Je citerai tout d'abord un lieu commun d'entraînement, ensuite de bons entraîneurs et puis des infrastructures propres

Points faibles de l'ASPTT

Je vois beaucoup plus sa connotation d'un club réservé aux agents de France télécom, car cela l'éloignait de certains athlètes civils pourtant performants.

Points forts Lyon Athlétisme

Le fait d'avoir plusieurs sites d'entraînements est un atout majeur, dans la mesure où, il permet de mieux desservir le territoire tout en augmentant les effectifs, de pouvoir augmenter la fréquence d'entraînement en changeant de site améliorant pour le coup les performances des athlètes. L'augmentation des effectifs et des performances permettent au club de grossir, les performances avec. On note aussi dans ce registre de points forts, la présence d'une rivalité saine entre entraîneurs d'une même spécialité, à l'instar du demi-fond.

Points faibles Lyon Athlétisme

Je parlerai du manque d'espace pour se retrouver, point de ralliement.

Les problèmes de l'ASPTT : querelles entre entraîneurs autour de l'obtention de certains athlètes (la chasse aux athlètes)

Commenté [LNS15]: Evolution de la culture de club dans un club fusionné.

Commenté [LNS16]: L'évolution du niveau de pratique du club fusionné

Commenté [LNS17]: Insuffisance de Lyon Athlétisme par rapport à l'ASPTT

Commenté [LNS18]: Les points forts de l'ASPTT

Commenté [LNS19]: Points faibles de l'ASPTT.

Commenté [LNS20]: Points forts de Lyon Athlétisme

Commenté [LNS21]: Points faibles de Lyon Athlétisme

Commenté [LNS22]: Problèmes internes de l'ASPTT

Les problèmes de Lyon athlétisme : le problème majeur pour moi, c'est le dispatching des athlètes en provenance de l'école d'athlétisme vers les groupes d'entraînement, car, les entraîneurs qui sont à l'école d'athlétisme se taillent la part du lion.

Commenté [LNS23]: Problèmes internes à Lyon Athlétisme

Autres problèmes des clubs d'athlétisme : dépendance totale des infrastructures des collectivités territoriales. Ce sont elles qui donnent l'autorisation et la fréquence d'utilisation.

Commenté [LNS24]: Autres problèmes des clubs d'athlétisme

Points forts d'une fusion de clubs : former une entité unique, même nom, même couleur, il y a aussi la célérité des décisions administratives, car il n'y a plus de remise en cause et la facilité à trouver des consensus. Les couleurs de Lyon Athlétisme par exemple, sont jaune et noire. Jaune provient de l'ASPTT et noire du LOU.

Commenté [LNS25]: Points forts d'une fusion de clubs d'athlétisme

Que reprochez-vous à une entente de club ?

C'est tout d'abord l'existence de plusieurs décisionnaires. C'est à l'origine de l'évolution très lente de certaines décisions administratives, conséquence d'une éternelle remise en cause par les différents niveaux de décisionnaires. En plus, la difficulté à faire un consensus, chaque club voulant rester attaché à sa culture. L'entente grand Lyon par exemple était appelé entente Bron pour ceux de Bron et entente ASPTT pour ceux de l'ASPTT : même club, noms différents, ...

Commenté [LNS26]: Points faibles d'une entente de clubs d'athlétisme

Pourriez-vous un jour encourager des clubs à former une entente ?

Bien sûr que oui, s'ils sont distants d'environ 20 à 25KM, l'entente serait la meilleure forme de regroupement pour ces clubs. D'ailleurs, à ce niveau le règlement tolère jusqu'à 30km. et s'ils veulent garder leur identité, leur autonomie, tout en améliorant leurs résultats sportifs et leurs subventions.

Commenté [LNS27]: Points forts d'une entente de clubs

2^e étape : Définition des catégories

Trajectoire évolutive d'un club d'athlétisme

Définition : ensemble de mutations sur le plan organisationnel, structurel, que connaît un club d'athlétisme tout au long de son existence

Propriétés : va-et-vient entre évolution solitaire et évolution sous un regroupement de clubs

Conditions d'existence : son existence est liée à celle du club

Conditions pour un attachement à un club

Définition : ensemble de dispositions qui amènent un adhérent à s'attacher au club

Propriétés : se sentir bien, avoir de bons entraîneurs, l'envi d'y rester

Conditions d'existence : mise en place d'éléments contribuant à attirer et fidéliser les adhérents par les dirigeants

Caractéristiques organisationnelles d'une section athlétisme d'un club omnisport

Définition : ensemble de traits définissant l'organisation de la section d'athlétisme d'un club omnisport

<p>Propriétés : autonomie gestion du budget sportif et fonctionnel, politique du club décidée par le bureau et certains entraîneurs</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Cause des regroupements de clubs d'athlétisme</p> <p>Définition : ensemble de situations qui poussent le club vers un regroupement</p> <p>Propriétés : financières, (politique, économique, sportive, sociale, culturelle)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La mutualisation</p> <p>Définition : dernier recours de survie des clubs</p> <p>Propriétés : mise en commun des ressources, option pour les clubs en difficultés pour continuer d'exister</p> <p>Conditions d'existence</p>
<p>Formes possibles de regroupement de club</p> <p>Définition : les différentes facettes que peut prendre un regroupement de clubs</p> <p>Propriétés : entente de clubs, fusion de clubs</p> <p>Conditions d'existence : volonté des collectivités, volonté des clubs, respect des statuts et règlements de la FFA.</p>
<p>Fonctionnement d'une entente de clubs</p> <p>Définition : le fonctionnement d'une entente de clubs, peut être déterminé par l'ensemble des comportements qu'adopte chacune des sections locales. ensemble de détails qui répartissent les rôles au sein d'une entente de clubs</p> <p>Propriétés : chaque section locale a son administration, le bureau de l'entente chapote celui des sections locales, les budgets sont différents, déplacements communs.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Causes de l'échec de l'entente Grand Lyon</p> <p>Définition : toutes situations ayant milité pour l'arrêt de la collaboration entre l'ASPTT et Bron.</p> <p>Propriétés : tensions entre les 2 pôles d'entraînement des 2 clubs</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La poussée vers le LOU (vers un regroupement)</p> <p>Définition : ensemble de situations ayant poussé l'ASPTT à se tourner vers le LOU pour un regroupement</p>

<p>Propriétés : fin de l'entente avec l'ASU Bron, dégradation de la situation financière de la poste, mise en vente des aires de pratique de la poste</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le choix d'une fusion par l'ASPTT face au LOU</p> <p>Définition : c'est la forme de regroupement préférentiel de l'ASPTT pour cheminer avec le LOU</p> <p>Propriétés : formation d'une entité unique, en vue d'éviter de revivre l'expérience d'une entente, éviter la perte de membres ne souhaitant plus vivre une entente,</p>
<p>Début difficile du club fusionné</p> <p>Définition : conditions dans lesquelles le club fusionné commence son aventure</p> <p>Propriétés : effectif pléthorique du comité directeur, tension permanente entre membres du comité, démission de la moitié des membres du comité directeur</p>
<p>Le choix d'un club d'athlétisme</p> <p>Définition : ensemble de paramètres qui déterminent le choix d'un club, chez un athlète, dirigeant ou entraîneur.</p> <p>Propriétés : les parents, une connaissance interne au club, le sérieux et la renommée du club, l'ambiance et les connexions établies au sein du club, pour l'athlète. Pour le dirigeant, avoir la même philosophie du sport serait mieux, il en est de même pour l'entraîneur et ses collègues pour ce qui est de la philosophie de l'entraînement</p>
<p>Evolution de la culture dans un club fusionné</p> <p>Définition : étapes de la formation d'une culture de club dans un club fusionné</p> <p>Propriétés : évolution en clans liés au club d'origine, sous l'effet des départs et des nouvelles arrivées, formation progressive d'une nouvelle culture, au bout d'un certain temps, assimilation de la nouvelle culture (qui s'accompagne de la perte de la culture d'origine)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Forces de l'ASPTT</p> <p>Définition : ensemble de détails positifs qui hissaient le club parmi les meilleurs</p> <p>Propriétés : lieu commun d'entraînement, de bons entraîneurs, propriétaire des infrastructures</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Faiblesse de l'ASPTT</p> <p>Définition : ensemble de détails négatifs qui empêchaient le club de voler plus haut</p>

<p>Propriétés : connotation d'un club réservé aux seuls agents de la poste, querelles entre entraîneurs autour de l'obtention de certains athlètes</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Forces Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : ensemble de détails positifs internes au club qui lui confère son degré de notoriété</p> <p>Propriétés : existence de plusieurs sites d'entraînement, augmentation des effectifs et des résultats, rivalité saine entre entraîneurs de même spécialité</p>
<p>Faiblesse Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : ensemble de détails négatifs internes au club qui l'empêcherait de voler plus haut</p> <p>Propriétés : manque de point de ralliement, dispatching des athlètes en provenance de l'école d'athlétisme, les entraîneurs de l'école d'athlétisme se taillent la part du lion</p>
<p>Point forts d'une fusion</p> <p>Définition :</p> <p>Propriétés : formation d'une entité unique, porter même nom et défendre même couleur, célérité des décisions administratives</p>
<p>Points faibles d'une fusion</p> <p>Définition : inconvénients d'une fusion de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : perte de l'identité d'origine,</p>
<p>Points faibles d'une entente</p> <p>Définition :</p> <p>Propriétés : existence de plusieurs décisionnaires, évolution lente de certaines décisions administratives, difficultés à faire un consensus</p>
<p>Points forts d'une entente</p> <p>Définition : avantages d'une entente de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : garder l'autonomie, et l'identité, améliorer les résultats et les subventions, être distant de 20 à 25 km.</p>

Entretien avec M. Jemia Président de club d'athlétisme, membre du Comité d'Athlétisme du Rhône,

Première étape : analyse phénoménologique

La spontanéité de l'interviewé est assez remarquable, qu'il commence à répondre aux questions avant qu'on arrive au lieu réservé pour l'entretien et dans l'ordre de son choix.

J'ai parcouru votre guide d'entretien, je ne l'ai pas ici sur moi, mais je pense avoir dans ma tête toutes les réponses à vos questions,..., voici notre site, ce stade nous appartient, nous ne le partageons avec aucun autre club.

Je commencerai par les sollicitations que nous recevons pour former ou rentrer dans une entente, pour montrer que nous évoluons en solitaire aujourd'hui, pas parce que les sollicitations manquent mais pour des raisons que nous évoquerons au cours de cet entretien. Ceci étant, nous recevons ou que nous avons reçu des sollicitations pour faire une entente de la part de 2 clubs d'athlétisme : Lyon Athlétisme et Francheville.

Commenté [LNS28]: Catégorie : le regroupement, l'aire du temps

Je reviens un peu sur la présentation historique de mon club, l'AC Tassin. Tassin est une structure sportive qui date de plus de 20 ans, mais en tant que AC Tassin, c'est depuis 1998 qu'elle existe, lors de l'obtention de son indépendance vis-à-vis du CRIN, un ensemble de clubs à Tassin. Au départ, le club comptait une centaine de personnes et n'avait pas de piste. En 2006, la mairie a créé cette piste, permettant pour le coup, le développement de l'athlétisme sur piste, l'obtention d'un site permanent et de qualité. Nous sommes environ 430 cette année, parmi lesquels 200 adultes pour les courses sur route, 140 pour l'école d'athlétisme, et, environ 60 pour l'athlétisme pur. Dans ces conditions, pourquoi fusionner, étant entendu que cela ne concernerait que les 60 de l'athlétisme pur, car les coureurs sur route sont plus ou moins autonomes, ils se gèrent tout seuls. Ils ont juste besoin d'une piste pour travailler et un club pour payer la licence à un prix raisonnable. Par contre, l'athlétisme pur, a besoin d'entraîneurs par spécialité et notamment dans les disciplines techniques telles que, les haies, lancers, sauts. A ce niveau, la tradition de Tassin est dans la course pure, le fond et le demi-fond, avec un nombre suffisant d'entraîneurs spécialisés. Dans les autres disciplines techniques, le club est très peu représenté en entraîneurs spécialisés. Au niveau des jeunes, les entraîneurs sont nombreux mais âgés. Dans ces conditions, l'entente s'envisageait uniquement pour l'athlétisme pur et, pour 2 raisons : tout d'abord, pour les athlètes d'un certain niveau, c'est bien qu'ils s'entraînent ensemble pour se stimuler. Cela ne peut pas se faire dans un club petit comme le nôtre, d'où l'intérêt d'aller dans un grand club. En 2^e lieu, le problème d'officiels exigés par club et par compétition par la fédération est facilement résolu en entente qu'en évoluant seul. La fusion pouvait aussi se concevoir dans un aspect de mutualisation des entraînements.

Commenté [LNS29]: Catégorie : bref historique et présentation du club

Commenté [LNS30]: Catégorie : spécificités du club et choix d'évoluer en solitaire

Commenté [LNS31]: Catégorie : les raisons qui poussent vers une entente

Il est intéressant de savoir que les ententes ont des avantages et des inconvénients. Si la mutualisation des moyens au niveau des entraînements permet de constituer des groupes de haut niveau, réservés aux athlètes de haut niveau. Au niveau du quota en nombre de juges par compétition, l'entente permet d'atteindre rapidement ces quotas au moyen de la mutualisation des ressources. Quand vous êtes dans une grosse entente, vous êtes sûr d'évoluer dans les niveaux de pratiques les plus élevés, à savoir, élite et national1.

Commenté [LNS32]: Catégorie : avantages d'une entente de clubs

Cependant, l'entente n'augmente pas pour autant la subvention. Pour la mairie de Tassin, on n'en n'aurait pas plus, qu'on reste indépendant ou qu'on fasse une entente, quoique préférant

nous voir indépendant puisque nous sommes de la ville de Tassin. Le grand Lyon est sur la même longueur d'ondes, seul l'aspect social peut augmenter la subvention du grand Lyon. Et quand je parle d'aspect social, je fais allusion au coup préférentiel d'une licence accordée à un enfant de famille démunie, ce que nous faisons déjà. Il y a aussi de l'athlétisme pour tous, qui, chez nous tarde encore à décoller, tout d'abord parce que ce n'est pas notre vocation, et, en plus, nous n'avons pas d'entraîneurs.

Commenté [LNS33]: Catégorie : inconvénients d'une entente de clubs

Pour l'instant, nous ne faisons pas de fusion parce que la majorité, les coureurs hors stade (55%) sont contre, quoiqu'il reste à souligner que les parents de notre grosse école d'athlétisme s'enfichent carrément.

Commenté [LNS34]: Catégorie : actions provoquant l'augmentation de subvention

Commenté [LNS35]: Catégorie : causes du non suivi de la politique sportive de la ville

La fusion ne résout pas tous les problèmes d'un club, peut-être une vraie fusion et non une entente, où chaque club se gère automatiquement, seules les compétitions par équipes les rassemblent. Ils ne mettent en commun que leurs athlètes, et, les meilleurs entraîneurs attirent vers eux les meilleurs athlètes, créant le plus souvent, une certaine frustration chez la sous-section locale qui perd ses athlètes.

Commenté [LNS36]: Catégorie : causes justifiant l'évolution en solitaire actuelle de l'AC Tassin

Commenté [LNS37]: Catégorie : capacité d'une forme de regroupement à résoudre les problèmes du club

Par contre, pour monter au haut niveau, l'entente c'est mieux car, elle aide à faire progresser les athlètes d'un certain niveau, même si, elle n'apporte pas grand-chose aux athlètes d'un niveau moyen.

Commenté [LNS38]: Catégorie : caractéristiques d'une entente

Commenté [LNS39]: Catégorie : avantages d'une entente

Nous couvrons normalement tout l'ouest lyonnais, et, il y a là, un club pas très loin, Francheville, avec environ 150 adhérents. Une fusion avec ce club aurait été l'idéal et, logiquement, ce club ne devrait pas rentrer dans l'ESL. Nous serions 600, aussi grand que Lyon Athlétisme et, nous, nous appellerions Francheville-Tassin ou Tassin-Francheville, mais cette fusion n'a pas eu lieu pour les mêmes causes, à savoir : refus par la majorité des adhérents et celui de la ville, puis s'ajoute, la réticence de certains entraîneurs, notamment ceux historiques au club, de peur de voir certains de leurs athlètes s'entraîner avec d'autres plus ou moins compétents.

Commenté [LNS40]: Catégorie : logique des regroupements

Lors des compétitions sur piste, notamment championnat et meetings nationaux, le club fournit un nombre de juges au prorata du nombre d'athlètes engagés. En tant que juge fédéral en épreuves combinées, je vous donne quelques exemples : 2 juges pour 3 athlètes engagés, 4 juges pour 10 athlètes engagés. Des quotas facilement atteints dans le cadre d'une entente à travers la mutualisation des ressources humaines. Il y a manque de juges parce que ces derniers, en nombre réduit, sont plutôt très sollicités à travers la pléthore des compétitions organisées. Il est tout de même à noter que, s'il est facile de gérer les compétitions jeunes, car peu exigeantes sur les compétences des juges, les parents d'athlètes pouvant être sollicités, à partir de cadet, les compétitions deviennent plus exigeantes et ne sollicitent que des juges formés. Cela devient une véritable contrainte pour la plupart des parents qui sont prêts à aider une ou 2 fois, et non continuellement, comme va leur permettre la formation de juge. Cette situation peut justifier en partie leur réticence à cette formation. A ce niveau, nous sommes obligés de faire avec les passionnés, quoique rares, c'est d'ailleurs notre cas. Et, quand vous êtes donc dans notre situation, soit vous diminuez le nombre d'athlètes à engager, soit vous les engagez tous et subissez une amende, soit vous les envoyez seulement faire des meetings, soit vous incitez les parents à se former.

Commenté [LNS41]: Catégorie : gestion et adaptation des clubs à la rareté des juges

Pour ce qui est du rôle du comité, il organise un certain nombre de compétitions ou aide les clubs à les organiser. Concrètement, le comité apporte une aide technique et matérielle pour l'organisation de la compétition. D'ailleurs, c'est aussi ça le but de l'athlétisme, amener chaque pratiquant, quel que soit son niveau à prendre part aux compétitions. C'est aussi en partie pour cela que chaque club se doit d'organiser les compétitions. Nous par exemple, organisons 2 meetings par saisons et plusieurs compétitions pour jeunes. C'est souvent le moment idéal pour le club de mobiliser un maximum de bénévoles. La fédération forme les entraîneurs et les juges, et cela ne coûte pas cher aux clubs.

Commenté [LNS42]: Catégorie : rôle du Comité

Les clubs ont toujours fourni les juges, sauf qu'avant, il n'y avait pas d'amende. L'amende a été introduite pour inciter les clubs à former plus de juges, la tendance allant vers une sorte de désaffection sur les juges. Les clubs sont ainsi amenés à former leurs jeunes athlètes comme juges.

Commenté [LNS43]: Catégorie : l'importance d'organiser les compétitions

Que faites-vous concrètement pour mobiliser les bénévoles devenus de plus en plus indisponibles ?

Commenté [LNS44]: Catégorie : gestion de la rareté des juges par le comité

Le problème est que, nos bénévoles sont vieillissants, faut donc renouveler par des gens plus jeunes. Nous allons prendre un emploi à partir du mois de septembre (2014). Nous avons aussi une charte que nous faisons signer à nos adhérents au moment de l'adhésion, qui stipule qu'ils doivent être là quand le club organise les compétitions. Car, c'est le moment où nous avons besoin de mobiliser un maximum de bénévoles pour différentes tâches liées à l'organisation d'une compétition, l'on peut citer entre autre, la buvette et le transport des haies..., dans un club de 400, on peut avoir 100 bénévoles. Ceux qui ne viennent pas, quoiqu'ayant signé la convention ne sont que des consommateurs. Pour les parents bénévoles, quand c'est une compétition par équipe, le club met à leur disposition un bus. Quand c'est une compétition individuelle, ils doivent amener individuellement leurs enfants ou se regrouper pour le faire. Ce qu'ils font d'ailleurs bien entre eux, sauf qu'on s'aperçoit que se sont toujours les mêmes qui emmènent. Mais au-delà de la mobilisation des bénévoles, nous avons un tout petit peu besoin de professionnaliser.

Commenté [LNS45]: Catégorie : la mobilisation des bénévoles

Combien de salariés avez-vous dans le club ?

Le club compte pour l'instant 0 salarié. Le salarié est en projet. Cependant, nous avons des bénévoles et entraîneurs pour lesquels nous allouons des indemnités ou frais de déplacement qui correspondent plus ou moins à leur rémunération.

Commenté [LNS46]: Catégorie : la professionnalisation

Y a-t-il des motivations spéciales par rapport aux résultats au niveau des entraîneurs ?

Non, c'est juste des frais de déplacement. Quand on entraîne les petits, c'est parce qu'on aime bien ça.

Commenté [LNS47]: Catégorie : motivation des entraîneurs

La structuration du club AC Tassin est-elle à l'image des autres clubs sportifs ?

Bien sûr que oui, avec une Assemblée Générale qui élit son Bureau (président, secrétaire et trésorier) et un comité de direction ou Comité Directeur (formé d'une vingtaine de personnes).

Commenté [LNS48]: Catégorie : structuration du club

En tant que club qui évolue en solitaire, avez-vous recours à une quelconque forme de mutualisation ?

Pour la mutualisation des ressources, dans notre cas nous la faisons beaucoup plus avec les clubs avec lesquels on s'entend. Cette mutualisation concerne les ressources financières et notamment pour ce qui concerne déplacements et stages. Elle concerne aussi les ressources humaines et notamment des entraîneurs dont l'expertise est partagée. C'est ainsi que le club de Villefranche ACVS, accueille nos lanceurs de javelot, alors que nous accueillons leurs demi-fondeurs. Il nous arrive souvent d'accueillir dans notre club des étudiants de passage à Lyon pour les études. Ils s'entraînent avec nous sur demande de leur président de club, mais gardent la licence de leur club. Nous aussi, avons eu recours à cette forme de mutualisation lors du déplacement de l'un de nos athlètes loin de Lyon pour un stage d'une durée de 6 mois. Il est à signaler que ces formes de mutualisation se déroulent sans la moindre compensation financière.

Il y a aussi une forme de mutualisation entre les clubs et les structures déconcentrées de la FFA. En effet, le comité et la ligue organisent un maximum possible de championnats nationaux dans la région Rhône-Alpes pour diminuer les déplacements trop éloignés des clubs de leur région. L'effet immédiat de ce choix est la diminution des frais de déplacement des clubs de la région. Par contre l'organisation d'un championnat national a un coût, supporté par la ligue. Pour soutenir la ligue, les clubs paient environ 30€ par athlète qualifié. Ce montant est élevé par rapport à la normale, mais il permet non seulement aux clubs de réduire leurs frais de déplacement mais aussi panser l'hémorragie financière de la ligue liée à l'organisation d'un championnat national. Pour un club qui envoie 5 athlètes, ça lui coûte 150€, ce qui est relativement insignifiant par rapport à un déplacement vers Lille pour les mêmes causes.

Depuis combien de temps êtes-vous dans le club ?

2010. en fait je suis au club parce que parent d'athlète que j'accompagnais fidèlement aux entraînements et compétitions. Refusant l'inactivité, j'ai commencé à aider le club comme juge. J'ai ainsi été approché par le club pour me former en tant que juge. Au bout de 2 ans j'étais juge fédéral. Puis un jour le président historique du club, celui qui a créé le club, voulait partir, à mon avis il voulait un peu le renouvellement, m'a proposé son poste de président que j'ai pris. Voilà comment je deviens président du club.

Pouvez-vous nous parler de l'AC Tassin en quelques chiffres ?

Nous avons grossi entre 2011 et 2012, selon les comptes rendus. Actuellement, le manque d'entraîneurs nous amène à stagner. Et, sans ces derniers, nous ne pouvons répondre positivement à la demande de la mairie d'Ecully, qui nous invite à monter une sous-section d'athlétisme. Nous pouvions atteindre 550 si on regroupait les 3 communes que sont Dardilly, Ecully et Tassin. Ça nous aurait fait 100 jeunes de plus, mais à cause de l'insuffisance de nos structures, le projet d'extension a été abandonné.

Problèmes du club ?

Très belle infrastructure, mais peu de subventions. Entre Dardilly et Tassin, nous touchons environ 6000€, alors qu'un club comme Bron touche 100000€, et Feyzin de Vénissieux 50000€. A cette situation, la mairie nous explique qu'elle ne peut pas en donner plus parce qu'elle a fait les équipements, et, comme nous sommes en zone riche, nous n'avons qu'à augmenter le prix de la licence. Cependant, le paradoxe est que, nous comptons parmi les clubs dont les licences coûtent moins chers. L'augmentation des finances passe donc par l'augmentation du coût de la licence tout en l'adaptant aussi aux familles les plus démunies. On aurait eu autant de

Commenté [LNS49]: Catégorie : les niveaux de mutualisation

Commenté [LNS50]: Catégorie : la présidentialisation-présidentiable

Commenté [LNS51]: Catégorie : difficultés et adaptation à ces difficultés

subventions que certains clubs de zones rurales, comme Feyzin, on aurait un salarié depuis longtemps.

Commenté [LNS52]: Catégorie : conditions pour augmentation subventions

Quelle est l'influence des autres clubs (concurrence) par rapport au recrutement et/ou départ d'athlètes ?

Nous ne recrutons plus de monde. La plupart de nos nouveaux athlètes viennent pour les courses hors stades où notre expertise est avérée. Il y a aussi les personnes qui aménagent dans notre cité que nous récupérons. Par contre, nous perdons des athlètes qui vont dans des clubs plus grands, à la recherche d'un groupe d'entraînement plus important. Nous formons et ils partent. Nous sommes en train de voir avec la ligue comment arrêter cela, soit en créant les pôles d'entraînement, qui permettent à l'athlète de rejoindre un pôle de niveau pour s'entraîner, tout en défendant les couleurs de son club.

Commenté [LNS53]: Catégorie : gestion du flux des athlètes

Avez-vous d'autres sources de financement ?

En dehors de l'organisation des manifestations sportives (la buvette), les licences et les subventions, nous n'avons aucune autre source de financement. Il est vrai qu'actuellement il faut relancer l'autre piste, la recherche des sponsors. Le problème c'est que je travaille, je n'ai pas assez de temps pour le faire. C'est vrai que nous avons assez de problème là-dessus, même l'ancien président n'avait pas pu le faire pour manque de temps. Pourtant, la recherche des sponsors est simple quoique nécessite assez de temps. Le sponsor c'est la légende sur le maillot et 2 techniques : soit en avoir peu, mais des gens qui paient beaucoup, soit en avoir énormément. A Tassin on peut en trouver bon nombre, les commerçants du coin, etc.

Commenté [LNS54]: Catégorie : sources de financement

Quelles sont les disciplines par excellence de l'AC Tassin ?

Le demi-fond. C'est en demi-fond et trail que nous avons un vrai savoir-faire. Il est vrai qu'il fut une période où nous étions forts en sprints, ce n'est plus le cas, l'entraîneur étant parti. Actuellement, dans certaines disciplines techniques comme les haies, on n'en trouve qu'un seul entraîneur chez nous, très insuffisant pour un club.

Commenté [LNS56]: Catégorie : spécialité de l'AC Tassin

Des relations avec le comité ? J'ai entendu dire que le comité réalise avec les pénalités, environ 50% de son budget

Faux ! Je peux vous envoyer les comptes du comité, les pénalités sont très, très faibles. C'est vrai que, au niveau du championnat de France, si l'un des 24 meilleurs ne signale pas son absence à temps pour qu'il soit remplacé par l'un de la liste d'attente, il y a pénalité, 150€ environ par athlète. A la LARA aussi, les gens qui ne se sont pas engagés ou se désengagent au dernier moment sans justificatif, sont pénalisés par une amende, mais c'est très faible. Pour ce qui est de l'insuffisance du nombre de juges par club au prorata du nombre d'athlète engagé, nous n'avons jamais été touchés, mais les clubs qui l'ont été n'ont eu que quelque chose de marginal.

Commenté [LNS57]: Catégorie : le poids des sanctions du comité

Connaissez-vous d'autres clubs qui évoluent en solitaire ?

Il y a Feyzin-Vénissieux, rapprochement avec la ville d'à côté (Vénissieux), il y a aussi Décines-Meyzieu, puis Chassieux, un petit club d'environ 130 personnes.

Commenté [LNS58]: Catégorie : évolution en solitaire

Que pensez-vous de la mutualisation ? Peut-elle être une réalité dans un milieu concurrentiel ?

La mutualisation pure en elle-même est difficile dans notre monde où chaque club veut des athlètes d'un certain niveau pour figurer un peu partout, ce qui augmente le risque de se piquer les athlètes, altérant le climat relationnel entre clubs. Raison pour laquelle je la vois beaucoup plus sous forme de pôles de compétence à créer, bien sûr sous le patronage de la ligue ou du comité. Je la vois aussi sous forme d'entente, notamment échanges entre clubs autour des athlètes encadrants et sites d'entraînement en fonction des compétences de chacun des clubs concernés. Ces échanges ne doivent concerner que des clubs qui s'entendent bien, comme Villefranche et nous (Tassin). Concrètement, diriger les athlètes des deux clubs vers les mains les plus expertes et/ou vers les aires de pratiques les mieux adaptées pour un rendement plus efficace de chacun des deux clubs.

Les relations au sein du club, athlètes-entraîneurs-dirigeants, comment les vivez-vous ?

Entre dirigeant dans tous les clubs, ça tourne très bien. Les plus grosses tensions ne sont pas au comité mais se font entre entraîneurs dont les disciplines se chevauchent, et, pour une raison simple : la chassent aux athlètes. C'est le cas des entraîneurs de sprint long (100 à 400m voire 800m) et les entraîneurs de demi-fond (800 à 1500m, voire 400m). Ces tensions entre entraîneurs sont difficiles à gérer, mais elles rentrent tout d'abord dans la logique de toute communauté humaine où tout le monde ne s'entend pas forcément. Nous, pour essayer d'atténuer les conflits, faisons des compétitions par équipes et développons les épreuves combinées. Bref nous faisons ce qui lie les gens, dans une certaine convivialité, même si cela s'avère parfois insuffisant, dans la mesure où dans tout groupe, il y a toujours entre les gens, des affinités plus ou moins fortes.

D'après vous, rentrer dans une entente ou fusionner permet-il de résoudre les problèmes quotidiens des clubs ?

Une grosse entente peut résoudre le problème du nombre de juges, et l'entraînement des athlètes d'un certain niveau. Mais à côté, il y a divergence au sein des différents pôles d'entraînement, la mésentente entre certaines sections locales que l'entente ne résout pas forcément. C'est le cas de Grenoble, plus grand club de France en termes de licenciés, avec 8 sections locales environ, où certaines sections locales ne se parlent pas et où seules 3 sections locales se réunissent 1 à 2 fois par ans pour faire des compétitions par équipe. Intégrer une entente c'est du 50% bien et 50% mal. La fusion quant à elle, entre clubs qui se ressemblent, peut être la bonne solution, car la formation d'une entité unique éviterait les problèmes de divergence des pôles d'entraînement et mésentente entre sections locales qu'entraîne une entente.

Une idée de l'implication des collectivités territoriales sur le regroupement des clubs d'athlétisme ?

Il y a la ville mère qui voudrait faire un grand club parce qu'on verra apparaître le nom LYON, mais les villes périphériques ne le souhaitent pas au niveau des élus. En effet, la ville de Lyon voulait qu'il y est un seul grand club, mais, face au fait que les 2 grands clubs du Grand Lyon (l'ESL et Lyon Athlétisme) ne s'entendent pas historiquement, la ville souhaite actuellement avoir 2 grands clubs. Cependant, les communes périphériques du Grand Lyon, à l'instar de Tassin, Feyzin et Vénissieux ne souhaitent pas trop que leurs clubs d'athlétisme intègrent l'entente.

Commenté [LNS59]: Catégorie : perception de la mutualisation

Commenté [LNS60]: Catégorie : foyer de tension et causes au sein d'un club

Commenté [LNS61]: Catégorie : gestion des conflits

Commenté [LNS62]: Catégorie : points forts d'une entente

Commenté [LNS63]: Catégorie : points faibles d'une entente

Commenté [LNS64]: Catégorie : points forts d'une fusion

Commenté [LNS65]: Catégorie : la place des CT dans les regroupements des clubs

Et du positionnement de la FFA et ses structures déconcentrées, comité et ligue par rapport à ce phénomène de regroupement de clubs ?

Pour le comité, il faut qu'il y ait plusieurs clubs pour pouvoir organiser les compétitions, ce qui est impossible à faire avec un seul club. La ligue, c'est pareille, elle veut de grands clubs pour pouvoir aller en élite, mais souhaite qu'il existe d'autres clubs de manière à pouvoir organiser des compétitions. L'on peut comprendre que certains petits départements, très peu peuplés, puissent tout regrouper, clubs et comités départementaux. C'est le cas de la Meuse qui n'a quasiment qu'un seul club Athlé 55, tout a été mutualisé dans ce département dans le but de pérenniser la pratique de l'athlétisme et garantir l'existence des clubs regroupés. Figurez-vous que l'athlétisme selon moi, a des minimas en nombre d'athlètes pour pouvoir faire fonctionner un club. Pour la course sur route, un club peut tourner avec 20 athlètes, ce qui est différent avec un club classique qui a une école d'athlétisme où il faut un minimum de 200 athlètes pour pouvoir tourner.

Commenté [LNS66]: Catégorie : positionnement du comité et de la ligue par rapport aux regroupements des clubs

Commenté [LNS67]: Catégorie : causes de regroupements

Commenté [LNS68]: Catégorie : minimas fonctionnels pour un club

Des relations comité-clubs ?

Le comité fait la logique des clubs. Le comité est formé de membres eux-mêmes membres des grands clubs du Rhône, élus pour le comité. Ce sont donc ces membres du comité qui, après avoir voté les règles, choisissent de les appliquer. C'est le cas par exemple de la règle sur le nombre de juges à présenter par club au prorata du nombre d'athlètes engagés contre pénalités pour tout contrevenant. Il est à signaler que ces pénalités représentent 2% du budget du comité. Le comité ne s'oppose pas aux clubs, au contraire, il est à l'aide des clubs pour mutualiser, organiser des compétitions, championnats départementaux, faire des poules pour les jeunes, des stages pour jeunes. Il veille à pérennité de certaines pratiques athlétiques en motivant les clubs. C'est le cas de l'organisation du challenge de cross en hiver par le comité, dont le club vainqueur empoche 1000€ en bons d'achats comme récompense. Cette motivation pousse les clubs à mieux préparer leurs athlètes, et à la longue éterniser la pratique du cross. Quand bien même le comité organise des compétitions payantes (2€/athlète engagé), 2 fois cette saison, c'est juste pour payer le gardiennage quand il n'a pas été pris en charge par la ville de Lyon.

Commenté [LNS69]: Catégorie : rôle du comité

En quoi consiste le partenariat comité-club, dès lors que ce dernier envisage organiser une manifestation sportive ?

Le comité met à la disposition du club organisateur, si ce dernier en fait la demande, du matériel de compétition. De plus, le comité désigne obligatoirement, dans le cadre de l'organisation d'un meeting, des personnes pour occuper les 4 principaux postes suivant : le juge-arbitre, le directeur de réunion, un responsable de secrétariat un chef chronométrateur et un starter. Le comité n'octroie aucune subvention pour organiser une manifestation sportive. Il est à noter que la plupart des conseillers techniques spéciaux (CTS) sont prof d'EPS détachés dans une fédération et salarié comité ou ligue.

Commenté [LNS70]: Catégorie : la place du comité dans l'organisation d'une manifestation sportive par un club

Que fait l'AC Tassin pour s'en sortir avec si peu de moyens financiers ?

On regarde chaque dépense, on ne fait pas n'importe quoi, on soumet les frais de déplacement, le club est bien dirigé et a une trésorerie positive.

Commenté [LNS71]: Catégorie : le secret de la réussite sur le plan financier

Deuxième étape : Définition des catégories

Regroupement, aire du temps

<p>Définition : ensemble de preuves montrant les propositions de regroupement de clubs faites par d'autres.</p> <p>Propriétés : proposition de s'unir à Lyon athlétisme et à Francheville</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Bref historique et présentation du club</p> <p>Définition : parcours effectué par le club depuis sa création à nos jours+ composition actuelle.</p> <p>Propriétés : fait partie du CRIN depuis plus de 20 ans, avec 100 personnes environ, pas de piste, 1998 sortie du CRIN et création de l'AC Tassin, 2006 création de la piste actuelle et site permanent, aujourd'hui 430 personnes dont 200 pour course sur route, 140 pour école athlé et environ 60 pour athlétisme pur</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Spécificité de l'AC Tassin et choix d'évoluer en solitaire</p> <p>Définition : traits caractéristiques de l'AC Tassin qui le pousserait pour le coup à évoluer en solitaire</p> <p>Propriétés : course pure, demi-fond, fond et trail comme pratique de tradition, existence d'entraîneurs spécialisés suffisant dans ces pratiques de tradition, absence d'entraîneurs spécialisés dans les autres formes de pratique de l'athlétisme, chez les jeunes, existence d'encadrants en nombre suffisant mais vieillissant, 60 personnes seulement font l'athlétisme pur et sont favorables à un regroupement.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La poussée vers une entente</p> <p>Définition : ensemble de circonstances pouvant pousser un club vers une entente</p> <p>Propriétés : existence d'athlètes d'un certain niveau dans un petit club, recherche d'un groupe d'entraînement plus stimulant pour des athlètes d'un certain niveau, l'envie de résoudre le problème de minimas des juges par club.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Avantages d'une entente de clubs</p> <p>Définition : c'est l'intérêt qu'a un club à rentrer/faire une entente</p> <p>Propriétés : constitution à travers la mutualisation, des groupes d'entraînement de haut niveau, l'atteinte des quotas exigés en nombre de juges par club et par compétition, évoluer à un niveau plus élevé (N1 et Elite)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Inconvénients d'une entente de clubs</p>

<p>Définitions : ensemble de désavantages liés à une entente de clubs</p> <p>Propriétés : pas d'augmentation de subvention, n'apporte grand-chose aux athlètes d'un niveau moyen</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'augmentation des subventions</p> <p>Définition : ensemble d'actions/projets montés par le club pouvant provoquer l'augmentation des subventions</p> <p>Propriétés : développement de l'athlétisme pour tous, diminution du tarif de licence aux familles démunies, être en zone rurale</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le non suivi de la politique de la ville</p> <p>Définition : ensemble de paramètres qui empêchent un club à atteindre les objectifs visés par la ville à travers l'athlétisme</p> <p>Propriétés : divergence avec les objectifs du club, manque d'entraîneurs spécialisés dans les pratiques privilégiées par la ville</p>
<p>Résolution des problèmes du club par une forme de regroupement</p> <p>Définition : capacité qu'a une forme de regroupement à résoudre les problèmes quotidiens d'un club</p> <p>Propriétés : une vraie fusion peut résoudre les problèmes du club, pas une entente</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Caractéristiques d'une entente</p> <p>Définition : ensemble de traits déterminant une entente de clubs</p> <p>Propriétés : gestion autonome de chaque section locale, se retrouvent seulement pour les compétitions par équipes, les grands entraîneurs attirent les meilleurs athlètes vers eux, augmentation de la méfiance entre sections locales</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Logique des regroupements</p> <p>Définition : ensemble de principes qui guident un regroupement</p> <p>Propriétés : pas forcément selon le principe de la proximité géographique, mais selon un principe démocratique (majorité des adhérents), principe stratégique (suivre l'avis de la ville et celui des entraîneurs les plus influents)</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Gestion et adaptation à la rareté des juges</p> <p>Définition : ensemble de mesures prises pour sortir le club du piège de la rareté des juges</p> <p>Propriétés : rareté : augmentation des compétitions, exigence des juges formés à partir des compétitions du niveau cadet. Adaptation : solliciter les parents comme juges, les sensibiliser pour se former, diminuer le nombre d'athlètes à engager, les engager tous et subir l'amende.</p>
<p>Rôle du comité</p> <p>Définition : attentes des clubs vis-à-vis du comité</p> <p>Propriétés : organiser les compétitions, aider les clubs à les organiser à travers une aide matérielle et technique</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Rôle de la fédération</p> <p>Définition : attentes des clubs vis-à-vis de la FFA</p> <p>Propriétés : former entraîneurs et juges</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'importance de l'organisation des compétitions par les clubs</p> <p>Définition : la place qu'occupe l'organisation d'une manifestation sportive par un club</p> <p>Propriété : donner l'occasion à tous les athlètes du club de prendre part à une compétition, se faire une petite santé financière à travers la buvette, tester en mobilisant le réseau bénévole du club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Gestion de la rareté des juges par le comité</p> <p>Définition : ensemble de mesures prises par le comité pour faire face à la rareté des juges</p> <p>Propriétés : instauration d'une amende pour tout club n'atteignant pas les minimas requis par compétition, formation des jeunes juges</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Mobilisation des bénévoles</p> <p>Définition : ensemble de dispositions prises pour toujours avoir autour du club un maximum de bénévoles en cas de besoin</p> <p>Propriétés : pour bénévoles membres du club : signer une charte à l'adhésion conviant ces derniers à se rendre disponibles pour aider bénévolement le club en cas de besoin ; pour bénévoles non membres du club (parents) : leur louer un bus pour une compétition par équipe,</p>

<p>pour une compétition individuelle, leur demander chacun d'accompagner son enfant ou se regrouper pour le faire</p> <p>Condition d'existence :</p>
<p>Professionnalisation du club</p> <p>Définition : recours à des salariés par le club</p> <p>Propriétés : aucun salarié dans le club pour l'instant, le salarié est en projet</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Motivation des entraîneurs par le club</p> <p>Définitions : reconnaissances faites par le club aux entraîneurs en échange de leurs prestations sur le terrain</p> <p>Propriétés : frais de déplacements uniquement</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Structuration d'un club</p> <p>Définition : organisation d'un club</p> <p>Propriétés : Assemblée Générale, Bureau, Comité Directeur</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les niveaux de mutualisation</p> <p>Définition : champs, espace permettant la mise en commun des ressources</p> <p>Propriétés : déplacements, stages, entraînement (entre clubs qui s'entendent ou ne sont pas de la même ville), organisation championnat de France (entre ligue et clubs)</p>
<p>Présidentialisation</p> <p>Définition : ensemble de comportement, d'attitudes qui amène quelqu'un à devenir président de club</p> <p>Propriétés : assidu, engagé, passionné, obtenir les faveurs des doyens, bouche autorisée du club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Difficultés et adaptation</p> <p>Définition : problèmes et leur gestion au sein du club</p> <p>Propriétés : faibles subventions, augmentation du prix de la licence tout en veillant sur les prix préférentiels accordés aux familles pauvres</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Gestion du flux des athlètes</p> <p>Définition : le degré de maîtrise des départs et arrivées des athlètes</p> <p>Propriétés : départ des athlètes vers les clubs plus importants, recrutement au sein des familles nouvelles dans la ville, propose au comité la création des pôles d'entraînement pour endiguer le fléau</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Sources de financement des clubs</p> <p>Définition : origine des finances utilisées par le club dans la réalisation de sa saison sportive</p> <p>Propriétés : buvette, licences, subventions et sponsors, pas assez de temps pour se mettre à la recherche de sponsors</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le poids des sanctions du comité</p> <p>Définition : la force des mesures répressives infligées aux clubs par le comité</p> <p>Propriétés : très faibles, marginales et concernent des pénalités du au non-respect du règlement autour du nombre de juges par club au prorata du nombre d'athlètes engagés et aussi les engagements d'athlètes qualifiés pour une quelconque compétition</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Perception de la mutualisation</p> <p>Définition : différentes manières de concevoir une mise en commun des ressources</p> <p>Propriétés : sous forme d'échanges entre clubs autour des athlètes encadrants et sites d'entraînement en fonction des compétences de chacun des clubs concernés et qui s'entendent bien ; sous forme de pôles de compétences coordonnés par la ligue ou le comité.</p>
<p>Foyers de tensions et causes</p> <p>Définitions : acteurs du club autour desquels les relations sont le plus souvent tendues et perceptibles et les sources possibles de ces tensions.</p> <p>Propriétés : entre entraîneurs en général, mais entre ceux dont les disciplines chevauchent en particulier ; la chasse aux athlètes étant le motif principal</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Gestion des conflits</p> <p>Définition : ensemble de mesures prises pour atténuer le climat conflictuel entre entraîneurs</p> <p>Propriétés : faire ce qui lie les gens dans une certaine convivialité et notamment, faire des compétitions par équipes, développer les épreuves combinées</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Points forts d'une entente</p> <p>Définition : avantages que peuvent tirer les clubs au sein d'une entente</p> <p>Propriétés : résolution du problème des minimas du nombre de juges par compétition et par club, résolution du problème concernant l'entraînement d'athlètes d'un certain niveau</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Points faibles d'une entente</p> <p>Définition : inconvénients que traîne une entente de clubs</p> <p>Propriétés : divergence entre les différents pôles d'entraînement, incapacité à mettre fin à la mésentente entre certaines sections locales</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Points forts d'une fusion</p> <p>Définition : avantages que peuvent tirer les clubs qui forment une entité unique</p> <p>Propriétés : pas de divergence entre pôles d'entraînement, inexistence de sections locales donc plus de mésentente entre sections locales à gérer</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Positionnement des collectivités territoriales du grand Lyon par rapport au regroupement des clubs</p> <p>Définition : point de vue des communes du grand Lyon par rapport aux fusions/ententes de clubs</p> <p>Propriétés : la ville de Lyon est favorable à la formation d'un grand club d'athlétisme à Lyon pour des problèmes de visibilité, les communes périphériques ne sont pas partantes pour ce projet, pour les mêmes problèmes de visibilité</p>
<p>Positionnement du comité et de la ligue par rapport au regroupement des clubs</p> <p>Définition : point de vue du comité et de la LARA par rapport aux fusions/ententes de clubs</p> <p>Propriétés : ne pas tout regrouper aux risques de voir disparaître les compétitions, malgré l'envie d'avoir des clubs du niveau élite</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Causes de regroupements</p> <p>Définition : mobiles poussant les structures sportives à se regrouper pour mutualiser</p> <p>Propriétés : sous peuplement de certains départements, comités départementaux mutualisent, les clubs en font autant, mutualiser pour assurer la pérennité de la pratique de l'athlétisme et garantir l'existence des clubs concernés</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Minimas fonctionnels pour un club</p> <p>Définition : effectif minimal en nombre d'athlètes, pouvant faire fonctionner normalement un club</p> <p>Propriétés : 20 pour ce qui est de la course sur route, 200 pour un club classique avec une école d'athlétisme</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Rôle du comité</p> <p>Définition : ensemble des missions assignées au comité</p> <p>Propriétés : il est à l'aide des clubs pour mutualiser, organiser des compétitions, championnats départementaux, faire des poules pour les jeunes, des stages pour jeunes. Il veille à pérennité de certaines pratiques athlétiques en motivant les clubs</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Réussir dans la gestion des finances</p> <p>Définition : ensembles de dispositifs mis sur pied pour que les comptes du club soient toujours positifs</p> <p>Propriétés : bien regarder chaque dépense, ne pas faire n'importe quoi, soumettre les frais de déplacement</p>

ENTRETIEN AVEC Pamin, 1h15

Première étape : analyse phénoménologique

J'ai été fondateur du VLAC, initiateur de l'ASVEL athlétisme, puis de la fusion entre le VLAC et la section athlétisme de Villeurbanne. J'ai aussi été président de l'ASVEL athlétisme jusqu'en 2012. Je suis actuellement président d'honneur de l'ASVEL athlétisme et trésorier général de l'ASVEL omnisport. Je pense que c'est cette riche expérience en gestion et direction des clubs d'athlétisme, en fusion, entente ou évolution solitaire que vous souhaitez partager à travers notre échange. Selon votre guide d'entretien, il sera question d'évoquer entre autres, les motivations qui guident le choix des clubs, l'apport véritable de ces modes d'organisation sur la résolution des problèmes quotidiens des clubs d'athlétisme, le but étant d'appréhender au mieux les spécificités de ces modes d'organisation.

Je commencerai par l'historique qui passe naturellement par l'objet d'une association. Pour moi l'objet a une importance capitale dans la création et l'étude d'une association car c'est lui qui, grâce à la loi 1901, permet aux Hommes de se réunir pour le développer. L'objet d'une association est le fondement de sa création et est généralement lié à l'expression d'un quelconque manque ou d'un certain besoin au sein d'une société. C'est ainsi qu'installé en région lyonnaise en 1977, en provenance de Massy en région parisienne où j'étais secrétaire

Commenté [LNS72]: Catégorie : les raisons du choix de Paul Firmin

Commenté [LNS73]: Catégorie : principaux thèmes de l'entretien

Commenté [LNS74]: Catégorie : la place de l'objet d'une association lors de sa création

d'un club d'athlétisme, j'ai constaté l'engouement et l'énergie des 40 ans et plus pour la pratique de l'athlétisme qui contrastait avec le manque de structure pouvant organiser et encadrer leurs activités. J'ai ainsi eu l'idée de créer un club vétérans (40 ans et plus) pour une prise en main de cette tranche d'âge dont les activités n'étaient pas reconnues, et surtout son orientation vers les courses sur route, extérieure au stade, par le comité. J'ai ainsi réuni autour de moi des personnes qui partageaient mon point de vue et avons créé le VLAC, le Vétérans Lyonnais Athlétique Club. Nous étions ainsi le seul club de Lyon affilié à la FFA avec le vocable vétéran. 7 à 8 années plus tard, je me rends à Paris pour des raisons professionnelles et passe la direction du VLAC à un ami qui a continué son développement sur la même dynamique : vétérans, course sur route, pas de jeunes. Le club a pu atteindre dans cet élan les 80 personnes. Entre temps je venais à Lyon toutes les 3 semaines. A ma retraite, je retourne définitivement à Lyon, et comme par hasard, la ville de Villeurbanne manque de clubs d'athlétisme, le CAMN et la structure embryonnaire d'athlétisme existante à l'ASVEL, du haut de ses 10 personnes, ne donnant pas entièrement satisfaction, la ville entrepris des pourparlers avec le VLAC pour que ce dernier intègre l'ASVEL omnisport. C'est-à-dire que nous VLAC en tant qu'identité disparaissait au sujet d'une éventuelle rentrée dans l'omnisport et, avec la possibilité de développer l'ASVEL athlétisme au niveau de l'omnisport. J'ai pris la présidence de l'ASVEL athlétisme, du moins on me l'a proposé, tu sais comment ça se passe dans un club d'athlétisme. Une fois l'ASVEL athlétisme créé, les objectifs du VLAC qui faisaient son identité furent complètement changés, puisque l'ASVEL athlétisme existant était plus orienté vers les jeunes, un objectif que nous n'avions pas au VLAC mais que nous étions appelés à développer dans l'ASVEL athlétisme. Durant les 3 premières années, je me suis attelé à faire du marketing sportif, c'est-à-dire, visiter aussi bien les identités villeurbannaises que extérieures tels les centres sociaux, les lycées et collèges et stades pour voir comment se pratiquait l'athlétisme, de manière à avoir une idée globale des problèmes liés à la pratique de l'athlétisme jeunes. Par la suite, nous avons tissé des liens étroits avec ces structures villeurbannaises et mené des actions très fortes avec certaines d'entre elles. C'est ainsi qu'avec les centres sociaux, on organisait le kid'stadium, animer de quartier en quartier en organisant 5 à 6 épreuves pour les jeunes, en une demi-journée voire entière, avec le soutien de la MJC, les clubs de l'association et les autres centres sociaux, et, le dernier jour, tous les quartiers se réunissaient au même endroit pour un moment de brassage et de partage autour de la proclamation des résultats et remise des prix. Le but principal était de sortir les jeunes de leur quartier. Nous avons aussi développé le crosscountry toujours pour amener les jeunes à se frotter avec l'extérieur, un concept que le comité a fini par récupérer à travers l'organisation annuel du challenge du cross d'hivers. J'ai beaucoup travaillé à Villeurbanne avec l'USEP, qui organise tout le temps le cross de fessine, le fait conjointement avec nous. Nous avons aussi participé à toutes les manifestations sportives organisées par l'Office des Sports de Villeurbanne et notamment la course de 10km, soutenue aussi par l'USEP. Tout cela a donc permis à l'ASVEL athlétisme de prendre progressivement une extension et d'atteindre les 400 licenciés. Il est intéressant de souligner qu'en développant l'axe des compétitions, de la formation des jeunes, (il n'y avait pas de mutations, tous les jeunes étaient formés au club), il avait fallu penser en même temps la professionnalisation (c'est-à-dire, des compétences sur le plan technique qu'il fallait apporter au club) pour gérer au mieux les choses techniquement plus pointues, qu'un bénévole non formé, aussi volontaire et disponible serait-il ne pourrait réaliser. A l'époque, le CNDS nous permettait de développer une activité salariale dans notre club, à travers une aide de l'état. Un poste de travail à pérenniser au sein du club, ce que nous avons

Commenté [LNS75]: Catégorie : les mobiles de la création du VLAC

Commenté [LNS76]: Catégorie : création, développement et parcours du VLAC

Commenté [LNS77]: Sous-catégorie : changement d'objectifs par rapport au VLAC

Commenté [LNS78]: Sous-catégorie : actions menées pour développer l'ASVEL athlétisme

Commenté [LNS79]: Sous-catégorie : axes de développement et leur importance

fait, par son intermédiaire en recrutant un salarié. Et nous, notre salarié, nous l'avons aussi orienté vers le sport santé, ce qui nous ouvrait les portes d'un nouveau public qui veut faire du sport qu'à travers sa santé : c'est de la marche nordique, la remise en forme, sport pour personnes plus âgées, pour lutter plus efficacement contre l'obésité, le diabète, pour ne citer que ces deux maladies. Le sport santé c'est tout d'abord adapter une pratique physique à l'âge, c'est aussi prendre soin de son alimentation, tout cela convergeant vers une ouverture d'esprit. Voilà donc ce que mon équipe et moi avons fait pour développer l'ASVEL athlétisme en particulier mais l'athlétisme à Villeurbanne.

Commenté [LNS80]: Sous-catégorie : aide à la professionnalisation

Commenté [LNS81]: Sous-catégorie : gestion du salarié dans le club

Commenté [LNS82]: Sous-catégorie : le sport santé

Commenté [LNS83]: Catégorie : création de l'ASVEL et son développement durant les 3 premières années

Le paradoxe des choses avait voulu qu'à villeurbanne il y ait un autre club appelé CAMN qui, au fur et à mesure qu'on progressait, lui, régressait. Ce club se trouvait dans un quartier difficile de l'autre côté du périphérique, un peu coupé du centre de Villeurbanne, quoiqu'ayant un stade. On s'est donc dit, pourquoi avoir des identités isolées si certaines courent le risque de disparaître dans ces conditions. Nous avons donc entrepris une démarche consultative allant dans le sens de la création d'une entente de clubs. L'entente a donc réuni 3 clubs à savoir le CAMN, Miribel un club de l'Ain et l'ASVEL athlétisme qui donnera son nom à l'entente. L'objectif principal de cette entente pour les clubs était de mutualiser les compétences techniques, et, pour la ville de Villeurbanne, c'était d'avoir un seul interlocuteur.

Commenté [LNS84]: Catégorie : développement de l'ASVEL athlétisme

Que gagniez-vous vraiment à faire une entente ?

Nous avons fait cette entente pour confirmer notre philosophie d'ouverture, pour nous un club doit être ouvert, il faut tisser les relations avec tous les acteurs de la vie sociale.

Commenté [LNS85]: Catégorie : mobiles d'une entente

Comment fonctionnait réellement votre entente, que mettiez-vous en commun ?

Quand on parle entente, on parle de mutualisation. Chaque club était autonome sur le plan juridique, c'est-à-dire, gardait son identité d'association. Nous l'avons fait juste pour conserver le côté historique de chaque club ou section de l'entente. Le CAMN (Club Athlétique Maison Neuve) par exemple a une histoire. A une certaine époque, c'était le plus grand club de Villeurbanne avec des athlètes d'un certain niveau parmi lesquels Jimmy Jean Joseph, Alizé et bien d'autres. Sur le plan intellectuel, les dirigeants du CAMN n'étaient pas prêts à la perdre, à travers la perte de leur nom contre une fusion. Quand on fusionne, on perd son nom et on cesse d'exister, le VLAC n'existe plus, c'est une dimension qui compte. Concrètement, il faut trouver des moyens, structures, bref mettre sur pied une organisation qui permette de faire des économies financières. C'est plus la peine de faire plusieurs entités, il faut tout mutualiser, entraîneurs stades, déplacements. Les entraîneurs peuvent travailler avec des athlètes indifféremment de leur section locale d'appartenance, la mobilité des encadrants et athlètes, au sein de l'entente permet d'éviter certains conflits entraîneurs-entraînés. Cette mise en commun concerne aussi Miribel qui est un cas particulier à plus d'un titre. Tout d'abord c'est un club de l'Ain mais qui, au nom de sa proximité avec le Rhône a demandé et obtenu le rattachement au comité d'athlétisme du Rhône. De plus, le club veut bien garder sa culture de l'Ain et son histoire et ne compte pas tout perdre au nom d'une quelconque fusion. Quand Miribel organise le cross de Miribel, toutes les forces vives de l'entente sont mobilisées pour la réussite de cet événement. Il en est de même pour ce qui est des entraîneurs, nos entraîneurs s'occupent de leurs athlètes car le club Miribel est trop petit et ne peut pas payer les entraîneurs. Voyez-vous avec l'implantation de l'activité santé au sein de l'entente, c'est le salarié qui développe l'activité santé chez eux qui la développe aussi chez nous. Nous avons des entraîneurs licenciés

Commenté [LNS86]: Catégorie : caractéristiques d'une entente

Commenté [LNS87]: Catégorie : sources de réticence pour une entente

Commenté [LNS88]: Catégorie : caractéristique d'une fusion

Commenté [LNS89]: Catégorie : objectifs d'une entente

Commenté [LNS90]: Catégorie : l'entente telle que pratiquée à l'ASVEL

Commenté [LNS91]: Catégorie : la particularité de Miribel

au CAMN mais qui entraînent aussi à Villeurbanne, cela a permis d'assurer la continuité des entraînements après le décès de l'un de nos entraîneurs l'année dernière. Pour tout ce qui est voyages et déplacements, c'est beaucoup plus facile de remplir un car ou mini car quand il y a deux clubs que quand il y a un seul. Tout cela peut bien marcher, il suffit juste de bien l'animer pour qu'il n'y ait pas quelqu'un qui en pâtisse, qu'il n'y ait pas de fausses querelles. J'ai aussi un exemple de mutualisation, cette fois-là au sein de l'omnisport. En effet, chaque section sportive de l'omnisport avait besoin d'un secrétaire, il fallait qu'il soit salarié à mi-temps pour certaines et à temps complet pour le rugby, ça devenait couteux pour le club omnisport. Le club omnisport s'est entendu avec le rugby pour prendre ensemble un secrétaire salarié à temps plein, qui s'occupait de toutes les sections sportives.

Au vu de votre grosse expérience dans la gestion des clubs, quelles sont les différences majeures entre entente et fusion de clubs ?

Il est important de savoir qu'un club tout seul, aussi grand soit-il même avec des partenaires privés, va au moins se confronter à faire des sections de spécialités, dans la seule mesure où l'athlétisme compte environ une vingtaine de spécialités. Sans le vouloir, un grand club, quand il prend une certaine dimension, devient une entente, je parle bien sûr d'athlétisme. Dès lors, un club de dimension plus faible ne peut pas adresser toutes les spécialités ou le fera mal, malgré sa volonté. La seule alternative étant d'orienter le club dans les spécialités. J'en ai un bon exemple à propos, c'est l'actuel ESL. Au départ, c'est Pierre Bénite, avec de très bons athlètes orientés en hauteur et décathlon (épreuves combinées). La course à pied n'existait presque pas ou très peu. Conscient de leurs limites au niveau des spécialités athlétiques qu'offrait leur club, et les conséquences de ces limites sur l'accès au haut niveau, pourtant l'un de leurs objectifs, Pierre Bénite a entrepris regrouper autour de lui un certain nombre de petits clubs pour former une entité plus importante sous le label d'une entente appelée ESL (Entente Sud Lyonnais). Ce regroupement des clubs au sein d'une entente peut avoir pour effet, la dynamisation des autres petits clubs de l'entente, les amenant à pratiquer aussi une politique plus large. L'entente est une nécessité pour crédibiliser nos rapports avec nos partenaires extérieurs privés-publics (organisme de tutelle, sponsors, donateurs), afin de faire quelque chose d'intéressant. C'est donc là, le principe de l'entente mais, si l'entente ne fonctionne pas comme elle se devrait, ça c'est autre chose, et cela dépend des hommes qui sont à l'intérieur. A mon avis, l'entente dans son esprit, est plutôt la chose qu'il faut faire. Quand vous prenez par exemple Bron, l'entité la plus importante actuellement de l'ESL, après d'énormes difficultés liées à certaines personnes passées au club, il fallait sortir de l'eau en s'accrochant à quelque chose. Bron fait partie aujourd'hui de l'ESL. Cependant, au vu de l'éloignement géographique qui caractérise les clubs de cette entente, Bron et Pierre Bénite pour ne citer que ces deux clubs-là, les athlètes se côtoient très peu, les deux clubs se sentent beaucoup plus concurrents qu'ensemble. Et ça, c'est pratiquement le contraire de ce que nous vivons dans notre entente à Villeurbanne, où nos athlètes et nos entraîneurs sont pratiquement mobiles au sein de l'entente, se retrouvent le plus souvent sur les mêmes aires d'entraînement, les aidant pour le coup à se rencontrer au quotidien, symbole d'une véritable mise en commun des ressources tant humaines qu'infrastructurales. Ce que nous cherchons c'est d'avoir de bonnes relations avec la ligue, le comité la FFA et la ville. Il faut comprendre que dans une ville comme Villeurbanne de 145000 habitants, le club d'athlétisme n'est pas la chose la plus importante, surtout à côté de ceux qui portent plus haut l'étendard de la ville en sport comme l'ASVEL Basket, tout comme l'Olympique Lyonnais en

Commenté [LNS92]: Catégories : les plus de l'entente pour les sections locales

Commenté [LNS93]: Catégorie : les secrets de réussite d'une entente

Commenté [LNS94]: Catégorie : la mutualisation au sein du club omnisport

Commenté [LNS95]: Catégorie : la base de développement des clubs

Commenté [LNS96]: Catégorie : La spécialisation des clubs et ses conséquences

Commenté [LNS97]: Catégorie : les principes d'une entente

Commenté [LNS98]: Catégorie : les causes du non fonctionnement de l'entente selon son principe, son esprit

Commenté [LNS99]: Catégorie : la poussée vers une entente

Commenté [LNS100]: Catégorie : l'éloignement géographique des sections locales d'une entente (le cas ESL)

Commenté [LNS101]: Catégorie : l'éloignement géographique des sections locales d'une entente (le cas ASVEL)

football et le LOU en rugby à Lyon. Nous ne sommes donc que la courroie de transmission pour un lien social de la ville, c'est ça qu'il faut voir, et, tant mieux s'il y a des jeunes qu'on fera monter au plus haut niveau. Je regrette tout de même qu'il n'y ait pas un club d'athlétisme dans toute l'agglomération lyonnaise orienté essentiellement au haut niveau. Je comptais le faire avec Lyon Athlétisme, au-delà des problèmes de reconnaissance auprès des élus politiques et des problèmes de personne que connaît ce club, nous sommes dans un club omnisport, il va donc tout d'abord sortir de l'omnisport pour envisager une fusion quelconque, or cela reste impossible pour l'instant.

Commenté [LNS102]: Catégorie : le club dans une agglomération

Peut-on avoir une idée de l'influence de l'omnisport sur l'entente ?

Commenté [LNS103]: Catégorie : échec d'un quelconque regroupement avec Lyon Athlétisme

Dans ce domaine, l'ASVEL athlétisme reste autonome, tout en se gardant d'opter pour une gestion dont le bilan sera déficitaire. L'omnisport aide toutes les sections désireuses ou dont l'urgence est signalée à avoir un fond de roulement, parfois sous forme de prêt. Il est vrai qu'il faut faire la part des choses entre fond de roulement et fond de développement ou de restructuration. Il arrive parfois que certaines sections exagèrent dans les dépenses, du coup la réponse de l'omnisport par l'entremise de son trésorier que je suis est sèche. Cette rigueur du club omnisport sur les sections sportives a d'autant plus sa place que les responsables de section sportive sont passagers et laissent généralement une ardoise. L'embauche d'un salarié par exemple, la section locale peut en décider, mais tout en envoyant à l'omnisport, les biens fondés de ce recrutement, car sur le plan juridique, c'est l'omnisport qui est responsable des contrats de travail. L'omnisport a donc pour rôle principal de sentir et de savoir tout ce qui se passe, tout en évitant d'être intrusif, seul moyen de donner aux sections sportives l'opportunité de se développer en toute autonomie.

Commenté [LNS104]: Catégorie : l'influence de l'omnisport sur l'entente

Quel accueil avait-il été réservé à l'entente au sein de la section d'athlétisme et de l'omnisport ?

Nous trouvions déjà au sein de la section athlétisme que c'était anachronique de continuer comme ça, c'était la même chose du côté du CAMN. Les raisons pour mettre en place cette entente étaient évidentes et logiques, mais le processus était bloqué par la dimension humaine de ce projet. Certaines personnes n'étant pas prêtes à collaborer avec d'autres. Puis un jour, les dirigeants du CAMN changeaient, et le processus de création d'une entente repris son petit bonhomme de chemin jusqu'à son aboutissement. Comme quoi, c'est parfois une question d'hommes. Ce processus, avant d'aboutir, a franchi un certain nombre d'étapes : après des consultations, nous sommes tombés d'accord sur la mise sur pied de ce projet. Puis nous avons tous ensemble rédigé les statuts définissant les responsabilités juridiques de chacun. Par la suite, la seconde phase a consisté à présenter ce projet au niveau de l'ASVEL Omnisport pour avoir plus de crédibilité. Le projet, rentrant dans les prévisions de développement de l'ASVEL Athlétisme, a obtenu un accueil favorable au sein de l'omnisport. Sans que ce dernier n'oublie d'émettre des réserves sur la gestion financière qui ne devrait pas reposer sur l'ASVEL athlétisme. Pour rassurer l'omnisport, un accord sur l'autonomie financière a été signé entre sections locales et club maitre. Ces sections locales ont aussi gardé leur statut d'association 1901, leur permettant d'exister sur le plan juridique.

Commenté [LNS105]: Catégorie : les blocages de la création d'une entente

Commenté [LNS106]: Catégorie : étapes de la création d'une entente

Commenté [LNS107]: Catégorie : l'accueil réservé à l'entente au sein de l'omnisport et de l'ASVEL Athlétisme

Commenté [LNS108]: Catégorie : caractéristiques des sections locale de l'ASVEL Athlétisme

Et de l'influence de la FFA et ses organes déconcentrés sur la gestion d'un club ?

La FFA mène une politique que les clubs affiliés sont tenus de suivre. Les conséquences des orientations de la FFA sont beaucoup plus financières au niveau des clubs, raison pour laquelle,

la FFA gagnerait en associant beaucoup plus les clubs dans l'élaboration de certains projets, pour que toutes les parties trouvent leur compte dans leur réalisation. Je prends l'exemple du développement du sport santé. La santé des populations est un objectif à atteindre par l'état. Ce dernier s'appuie sur plusieurs institutions parmi lesquelles les fédérations sportives pour atteindre cet objectif. En retour les fédérations sportives sollicitées perçoivent des subventions pour implanter et développer ce projet. Les fédérations à leur tour sollicitent leurs membres constitués en majorité par des clubs, seuls à rentrer en contact avec la cible du projet. La FFA, a, pour sa part, choisi, sans consulter les clubs, de former gratuitement les entraîneurs en athlétisme-santé, ce qui est pour le moins, une bonne chose. Cependant, ces entraîneurs chargés de développer l'athlétisme-santé dans leur club, doivent impérativement prendre part à un stage de recyclage, chaque année, si jamais, ce dernier veut conserver son diplôme (une forme de mise à jour annuelle), et dont la charge financière repose sur le club auquel appartient l'entraîneur. A comparer avec un ingénieur dont le diplôme devrait être validé tous les ans à travers un stage de recyclage, il n'y a pas grand-chose à comprendre sur le bienfondé de cette charge financière supplémentaire, imposée aux clubs, dans la réalisation d'un projet financé. Cela fait partie des choses qui tombent comme ça et qu'on est obligé d'appliquer si on ne veut pas sortir du jeu. Quand bien même le club adhère au projet de la FFA, nous constatons que les objectifs de dépense finissent par évoluer. C'est le cas de la marche nordique qui, au départ n'était que du sport-santé, aujourd'hui elle évolue vers le sport de compétition avec l'introduction progressive des compétitions. Cette évolution a un impact financier sur le budget du club qu'il faudra augmenter, car le nombre de compétitions et déplacements va augmenter, le nombre d'encadrants aussi, étant entendu que la compétition nécessite non seulement une pratique encadrée, mais une fréquence optimale de 3 séances/hebdo, tout en reconnaissant que ces nouvelles pratiques nous ouvrent la porte à un nouveau public. Pour toujours rester au niveau des objectifs qui dérivent, je peux aussi citer l'athlétisme jeune, dont l'implantation et le développement sont soutenus par la FFA. A un certain niveau de développement de ce projet, les clubs ont cessé de percevoir les frais de déplacement de leur équipe jeune pour le championnat de France junior par exemple, laissant ainsi ces dépenses reposer sur le club.

Quand vous allez à la rencontre des partenaires, que leur proposez-vous en retour ?

Je n'ai pas une plaquette pour dire voilà, donnez tel montant, vous aurez si, donnez tel autre montant vous aurez ça. Non je ne fais pas ça quand je vais rencontrer les donateurs. Je dis plutôt, voilà l'objectif que nous voulons atteindre avec le projet X, pouvez-vous nous donner ceci, ..., cela ? Aider les enfants pauvres à pratiquer l'athlétisme, ils n'ont pas de chaussures, par exemple. Par rapport à ce que nous obtenons, nous achetons les chaussures que nous prêtons aux athlètes. On n'obtenait pas grand-chose, c'est 1000, 2000€ maximum, ce qui est d'ailleurs raisonnable dès lors qu'on y va pas pour de la publicité. Quand on organisait le kid'stadium social, la caisse d'épargne nous soutenait, elle donnait 2000/2500€ maximum. Il y a aussi la ville qui est un partenaire particulier, qui nous donne une subvention assez élevée contre le port de son nom sur nos maillots. Les jeunes du club omnisport ASVEL, font des compétitions nationales et internationales, offrant une certaine visibilité à la ville et une ouverture à la section d'athlétisme.

Parler nous, à travers votre expérience, les autres problèmes que connaissent les clubs d'athlétisme

Commenté [LNS109]: Catégorie : caractéristiques des orientations de la FFA

Commenté [LNS110]: Catégorie : le sport santé

Commenté [LNS111]: Catégorie : caractéristiques des orientations de la FFA

Commenté [LNS112]: Catégorie : marche nordique

Commenté [LNS113]: Catégorie : athlé-jeunes

Commenté [LNS114]: Catégorie : recherche des partenaires (donateurs)

Il y a tout d'abord le fait qu'on n'a pas encore trouvé l'équilibre entre les travaux à faire par les salariés et ceux à faire par les bénévoles. En effet, la tendance actuelle est vers la professionnalisation des clubs pour augmenter leurs compétences aussi bien en gestion qu'ailleurs. Voyez-vous qu'un club qui tourne avec environ 500 licenciés a des engagements financiers à faire et est obligé de discuter assez bien de la partie fiscale, d'où le besoin d'avoir des compétences, pour ne citer que cet exemple. Certaines personnes qui ne réunissent pas ces compétences, trouvent de prendre un salarié, qu'il faudra pourtant payer, ce qui n'est pas tout à fait évident pour tout club. Trouver donc l'équilibre entre le nombre de bénévoles disponibles pour se former afin d'augmenter leurs compétences qu'ils mettront à la disposition du club et le nombre de tâches réservées au salarié déterminant pour le coup, le profil du salarié à trouver. L'autre difficulté c'est d'amener le salarié à s'impliquer dans le bénévolat. En effet, le salarié doit savoir qu'il est dans un club bénévole, qu'à ce titre, doit se faire remarquer par des services bénévoles à l'endroit du club pour éviter soit des conflits entre bénévoles et salariés, soit le départ des bénévoles. Quand on va par exemple faire une compétition, le chauffeur est généralement un bénévole. Si du retour de la compétition, le salarié demande à être payé pour ces heures supplémentaires effectuées durant le week end de compétition, le bénévole ne l'entendra pas de cette oreille. Il pourra ainsi, soit s'en aller, soit entretenir un rapport conflictuel avec le salarié en question. Le salarié doit donc comprendre qu'il y a une démarche de bénévolat à faire pour être salarié dans une association bénévole. Le troisième problème c'est l'égo de certaines personnes. Cet égo n'a pas de place dans une association de bénévoles où l'altruisme est plutôt requis, où des gens s'y rendent pour se faire plaisir ou par respect d'un engagement pris. Mais à un moment donné, il faut apprendre à faire avec, car cet égo peut être le produit d'une frustration de leur vie professionnelle, le club se présentant comme l'un des rares espaces l'aidant à lever cette frustration.

Que pouvez-vous dire d'une fusion ?

Déjà pour qu'une fusion se fasse, il faut que les 2 entités soient en bonne santé, si non, ce n'est pas la peine d'en faire. Bonne santé ne veut pas dire que l'un soit gros et l'autre petit, c'est plutôt dire que, les relations humaines dans les clubs sont bonnes, c'est aussi dire qu'à l'intérieur, les gens sont contents, et surtout que, la fusion se fasse dans une volonté réciproque de progresser, car à deux, on peut créer au mieux quelque chose qui nous permet de nous développer encore plus. Moi, la fusion, je la vois beaucoup plus dans ce sens-là. Il y a deux types de fusions : la vraie, c'est-à-dire que deux clubs acceptent dissoudre pour créer une nouvelle entité, provoquant ainsi la disparition des égos de chacun. La fausse fusion ou fusion-absorption, où l'un des clubs impose ses règles, ça peut être le nom, en conservant le sien et en faisant pour le coup, disparaître celui de l'autre. Et cela arrive généralement quand l'un des clubs est en santé et l'autre pas. Celui qui est en santé impose ses règles. C'est un peu le cas de l'ASVEL athlétisme et le VLAC, où le nom de l'ASVEL athlétisme a fait disparaître celui du VLAC. Les fusions en athlétisme sont plus faciles à gérer en matière de classement que dans d'autres disciplines sportives. Si les deux entités fusionnées cessent d'exister perdant pour le coup leur classement, la nouvelle entité créée va commencer à zéro, mais en 2 ou 3 ans, elle peut atteindre le plus haut niveau de pratique. C'est à ça que servent les interclubs, classer les clubs en fonctions des points obtenus afin de promouvoir la montée des meilleurs et bien sur la descente des moins bons. Pour revenir sur l'omnisport, le regroupement avec l'ASVEL athlétisme ne peut se faire que dans un seul sens, l'absorption. On absorbe, c'est ce que la ville

Commenté [LNS115]: Catégorie : la place de la professionnalisation

Commenté [LNS116]: Catégorie : l'éternel recherche de l'équilibre entre travail bénévole et celui salarié

Commenté [LNS117]: Catégorie : la non implication du salariat dans le bénévolat et ses conséquences

Commenté [LNS118]: Catégorie : la place de l'

Commenté [LNS119]: Catégorie : l'égo sa place et sa gestion dans une association bénévole

Commenté [LNS120]: Catégorie : conditions pour faire une fusion

Commenté [LNS121]: Catégorie : les types de fusion et leurs caractéristiques

Commenté [LNS122]: Catégorie : fusion et classement des clubs

Commenté [LNS123]: Catégorie : interclubs

voudrait faire, que l'ASVEL absorbe le CAMN, ce qui me paraît par ailleurs logique. Mais la principale difficulté réside sur l'histoire du CAMN et les gens qui y sont encore, porteurs de cette histoire dont la disparition représente celle des porteurs.

Commenté [LNS124]: Catégorie : positionnement de la ville de Villeurbanne

Commenté [LNS125]: Catégorie : réticence à une fusion

Y avait-il eu des dissidences quand l'ASVEL athlétisme absorbait le VLAC ?

Ça s'est passé un peu différemment, le VLAC disparaissait mais c'est l'identité du VLAC qui avait absorbé celle de l'ASVEL athlétisme, dans la mesure c'est toute l'équipe du VLAC qui est rentrée dans l'ASVEL athlétisme, qui ne comptait qu'une quinzaine de personnes. J'étais l'ancien président du VLAC, j'ai occupé la présidence de l'ASVEL athlétisme après l'absorption du VLAC. Ce n'est donc pas un cas comparable à d'autres. Cependant, nous avons pris une taille qui nous permet de partir de l'omnisport et fusionner avec le CAMN, sauf que dans ce cas, je ne vois pas l'intérêt, nous aurons plutôt tout à perdre : les locaux, le soutien de la ville et la plus-value du nom ASVEL que nous perdrons assurément.

Commenté [LNS126]: Catégorie : départ de l'omnisport et ses conséquences

Deuxième étape : définition des catégories

Le choix de Pamin

Définition : ensemble de critères ayant favorisé le choix de M. Paul Firmin parmi les personnes à interviewer

Propriétés : fondateur du VLAC, initiateur de la création de l'ASVEL Athlétisme, président de l'ASVEL Athlétisme jusqu'en 2012, président d'honneur de l'ASVEL Athlétisme, trésorier de l'ASVEL Omnisport, riche expérience en gestion, direction des clubs d'athlétisme, qu'ils soient en fusion, entente ou en évolution solitaire.

Conditions d'existence :

L'entretien en raccourci

Définition : l'ensemble des thèmes ou grandes lignes à évoquer au cours de l'entretien

Propriétés : les spécificités de ces modes d'organisation (entente et fusion), les motivations qui guident le choix des clubs, l'impact de ces modes d'organisation sur la résolution des problèmes quotidiens des clubs

Conditions d'existence :

L'objet d'une association et sa place lors de la création de celle-ci

Définition : L'objet d'une association est le fondement de sa création et est généralement lié à l'expression d'un quelconque manque ou d'un certain besoin au sein d'une société. C'est lui qui, grâce à la loi 1901, permet aux Hommes de se réunir pour le développer.

Propriétés : pérenniser une pratique, mettre en valeur un groupe social, développer une nouvelle pratique ou celle en voie de disparition, ..., etc.

Conditions d'existence :

<p>Mobiles de la création du VLAC</p> <p>Définition : ensemble de paramètres ayant entraîné la création du VLAC</p> <p>Propriétés : installation de l’initiateur en région lyonnaise, engouement manifeste des 40 ans et plus pour la pratique de l’athlétisme, manque de structures pouvant organiser et encadrer leurs activités, la non reconnaissance de cette tranche d’âge et notamment leurs activités hors-piste par le comité.</p> <p>Conditions d’existence :</p>
<p>Création, développement et parcours du VLAC</p> <p>Définition : ensemble d’indicateurs permettant la traçabilité de l’existence du VLAC, de sa naissance à sa disparition, en passant par son développement</p> <p>Propriétés : création du VLAC à partir d’une équipe réunie autour de l’initiateur, partageant le même point de vue que lui sur le VLAC. 7 à 8 après, changement de président suite à un changement de domiciliation de l’initiateur et premier président, qui donna la présidence à un ami. Ce nouveau président opte pour la continuité de la philosophie initiale du club (vétérans, courses sur route, pas de jeunes) et atteint les 80 adhérents. Retour définitif en région lyonnaise du premier président du VLAC, manque de club phare à Villeurbanne suite aux insuffisances du CAMN et de la section embryonnaire d’athlétisme de l’ASVEL Omnisport, début des pourparlers entre la Ville et le VLAC pour que ce dernier intègre la section athlétisme de l’ASVEL Omnisport. Dénouement heureux des pourparlers et création de l’ASVEL Athlétisme contre la disparition du VLAC en tant qu’identité. Il est proposé à l’ancien président du VLAC de prendre la direction de l’ASVEL Athlétisme, proposition qu’il accepta.</p> <p>Conditions d’existence :</p>
<p>Sous-catégorie 1 : Disparition de l’identité du VLAC après fusion avec l’ASVEL Athlétisme (fusion-absorption)</p> <p>Définition : ensemble d’indicateurs qui témoignent de la divergence d’objectifs entre l’ASVEL Athlétisme et le VLAC. L’objectif ici est considéré comme le principal vecteur d’identité.</p> <p>Propriétés : ASVEL Athlétisme orienté vers les jeunes alors que le VLAC était à son temps, orienté vers les vétérans.</p>
<p>Création de l’ASVEL Athlétisme, son développement durant les 3 premières années</p> <p>Définition : ensemble de situations ayant favorisé la naissance de l’ASVEL Athlétisme et les actions menées par ce club durant les trois premières années.</p> <p>Propriétés : recherche globale des problèmes liés à la pratique de l’athlétisme par les jeunes (visite des centres sociaux, écoles, collèges lycées et aires de pratique), tisser des liens étroits avec ces structures visitées, mener des actions fortes avec certaines d’entre elles (organisation kid’ stadium, développement du crosscountry).</p>

<p>Sous-catégorie 1 : axes de développement et leur importance</p> <p>Définition : le bienfondé des orientations données au développement de l'ASVEL Athlétisme</p> <p>Propriétés : la <u>formation des jeunes</u> (pas de mutations, les jeunes étant formés au club), la <u>professionnalisation</u>, c'est-à-dire, des compétences sur le plan technique qu'il fallait apporter au club (pour gérer au mieux les choses techniquement plus pointues, qu'un bénévole non formé, aussi volontaire et disponible serait-il ne pourrait réaliser).</p>
<p>Sous-catégorie 2 : aide à la professionnalisation</p> <p>Définition : soutien disponible pour les clubs afin d'obtenir un salarié</p> <p>Propriétés : le CNDS (soutien momentané de l'état), emploi à pérenniser par le club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Sous-catégorie 3 : gestion du salarié dans le club</p> <p>Définition : les différentes missions assignées au salarié par le club</p> <p>Propriétés : casquettes multiples, selon les compétences du salarié et des besoins du club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Sous-catégorie 4 : sport santé</p> <p>Définition : ensemble de pratiques en athlétisme qui ont pour but l'entretien, la conservation de la santé, l'accompagnement de certains malade pour recouvrer leur santé, ou la prévention des maladies liées à l'inactivité physique.</p> <p>Propriétés : marche nordique, remise en forme, sport pour personnes âgées, lutte contre le diabète, lutte contre l'obésité, adapter la pratique à l'âge, prendre soin de son alimentation</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Développement de l'ASVEL Athlétisme : <u>l'entente-absorption</u></p> <p>Définition : regroupement de clubs en vue de mutualiser leurs ressources, chacun des clubs gardant son identité juridique et son autonomie financière, le nom du nouveau club prenant celui de l'un de ceux formant l'entente.</p> <p>Propriétés : rapprochement du CAMN et de Miribel, formation d'une entente-absorption</p> <p>Conditions d'existence : clubs rapprochés sur le plan géographique, des clubs à santé variables : l'un en croissance, les autres soit en régression, soit trop petit, l'un des clubs étant une section sportive d'un club omnisport et ne voulant pas sortir de l'omnisport</p>
<p>Mobiles d'une entente</p> <p>Définitions : ensemble d'évènement concourant à la création d'une entente</p> <p>Propriétés : philosophie d'ouverture, tisser les relations avec tous les acteurs de la vie sociale</p>

Conditions d'existence :
<p>Caractéristiques d'une entente</p> <p>Définition : ensemble de critères lié au fonctionnement, spécifiant une entente</p> <p>Propriétés : mutualisation, autonomie juridique pour conserver son identité d'association et le côté historique de chaque section locale</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Sources de réticence pour une entente</p> <p>Définition : ensemble de conditions pouvant amener un club à refuser une entente</p> <p>Propriétés : perte de son nom, synonyme de perte de son histoire.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Caractéristiques d'une fusion</p> <p>Définition : ensemble de critères liés au fonctionnement, spécifiant une fusion</p> <p>Propriétés : perte de son nom, de son histoire, cesser d'exister</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Objectifs d'une entente</p> <p>Définition : les retombés visés par la création d'une entente</p> <p>Propriétés : mettre sur pied une organisation (mutualisation) qui permet de réaliser des économies financières</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>l'entente dans sa pratique dans l'ASVEL Athlétisme</p> <p>Définition : ensemble de traits spécifiant l'entente de l'ASVEL Athlétisme</p> <p>Propriétés : tout mutualiser, entraîneurs stades, déplacements. Les entraîneurs peuvent travailler avec des athlètes indifféremment de leur section locale d'appartenance, la mobilité des encadrants et athlètes, au sein de l'entente permet d'éviter certains conflits entraîneurs-entraînés.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La particularité du club Miribel</p> <p>Définition : ensemble d'éléments qui caractérisent le club Miribel</p> <p>Propriétés : appartient à l'Ain, très proche géographiquement du Rhône, a demandé et obtenu l'autorisation d'intégrer le comité du Rhône et la région Rhône-Alpes sur le plan sportif</p>
<p>Effectivité de la mutualisation au sein de l'ASVEL Athlétisme</p>

<p>Définition : ensemble d'exemples confirmant la mise en commun des ressources au sein de l'ASVEL Athlétisme</p> <p>Propriétés : union des forces vives de l'entente pour la réussite du cross de Miribel, bénéficiaire des services d'un seul et même coach santé pour les sections locales de l'entente, entraîneurs de CAMN qui entraînent à Villeurbanne, des entraîneurs de villeurbanne qui s'occupent des athlètes de Miribel</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>secrets de la réussite d'une entente</p> <p>Définition : ensemble de conditions à réunir pour le succès de la mise sur pied d'une entente</p> <p>Propriétés : bien animer, éviter que quelqu'un en pâtisse, éviter des querelles inutiles</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La mutualisation au sein du club ASVEL omnisport</p> <p>Définition : exemple de mutualisation au sein de l'ASVEL omnisport</p> <p>Propriété : un secrétaire pour toutes les sections sportives au lieu d'un par section sportive</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Regroupement comme virage incontournable de la trajectoire de développement d'un club</p> <p>Définition : ensemble de preuves montrant que le regroupement ouvre au club la voie du développement</p> <p>Propriétés : incapacité des clubs à gérer leurs activités sans recourir à une quelconque mutualisation des ressources.</p> <p>Conditions d'existence : existence d'une vingtaine de pratiques en athlétisme, incapacité par un seul club d'offrir toutes ces pratiques aux adhérents, spécialisation des clubs autour d'un certain nombre de pratiques, le développement passe par l'augmentation des pratiques, donc du public cible ou nombre d'encadrants et adhérents, d'où le rapprochement à d'autres clubs pour la formation d'une entité plus importante et la plus complète possible en terme d'offres de pratiques</p>
<p>La spécialisation des clubs</p> <p>Définition : c'est le fait que les clubs d'athlétisme choisissent développer, en fonction de leurs limites sur le plan financier humain matériel et infrastructurel, un certain nombre de pratiques sportives.</p> <p>Propriétés : chaque club a un certain nombre limité de pratiques spécifiques dans lesquelles il excelle, ou oriente son développement, tout en se distinguant des autres. Cette limite en</p>

<p>offres de pratiques diminue les chances de développement du club, que ce soit en types d'adhérents qu'en niveau de pratique. (<u>d'où l'invitation à se regrouper pour se développer</u>)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Principes, esprit d'une entente</p> <p>Définition : c'est un ensemble de modifications que peut apporter une entente au sein des sections locales.</p> <p>Propriétés : la dynamisation des sections locales, la pratique d'une politique d'ouverture, crédibilise les rapports entre clubs et partenaires extérieurs (publics-privés).</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'origine de l'éloignement de l'esprit d'une entente</p> <p>Définition : justifications apportées à un ensemble de comportements au sein d'une entente qui s'éloigne des principes de celle-ci.</p> <p>Propriétés : dépend des hommes qui décident au sein de l'entente (voix autorisée, élus, ...)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La poussée vers une entente</p> <p>Définition : ensemble de conditions qui entraînent un club à opter pour une entente</p> <p>Propriétés : difficultés pour exister (difficultés pour obtenir le budget nécessaire au fonctionnement), difficultés pour se développer (difficultés à obtenir le budget nécessaire pour le développement des axes choisis)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'influence de l'éloignement géographique des sections locales sur l'esprit de l'entente</p> <p>Définition : changements possibles que peut entraîner l'éloignement géographique des sections locales sur l'esprit de l'entente.</p> <p>Propriétés : les athlètes se côtoient très peu, ressenti d'un esprit beaucoup plus de concurrence que de groupe, entre sections locales (le cas de l'ESL)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'influence du rapprochement géographique des sections locales sur l'esprit de l'entente</p> <p>Définition : changements possibles que peut entraîner le rapprochement géographique des sections locales sur l'esprit de l'entente.</p> <p>Propriétés : les athlètes s'entraînent sur les mêmes aires de pratiques, les athlètes se côtoient presque quotidiennement, complémentarité des entraîneurs en matière de disponibilité,</p>

<p>ressenti d'un esprit d'équipe, symbole d'une véritable mise en commun des ressources (humaines, infrastructurelles)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La place du club d'athlétisme dans une agglomération</p> <p>Définition : le rôle que joue un club d'athlétisme dans une agglomération</p> <p>Propriétés : courroie de transmission pour un lien social de la ville, et, tant mieux s'il y a des jeunes qu'il amène jusqu'au haut niveau, le club d'athlétisme n'est pas la chose la plus importante de la ville, surtout à côté des disciplines sportives qui rayonnent beaucoup plus</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'influence de l'omnisport sur l'entente (ASVEL Athlétisme)</p> <p>Définition : le degré d'autonomie que dispose l'entente face à l'omnisport</p> <p>Propriétés : savoir et sentir tout ce qui se passe tout en évitant d'être intrusif, donner aux sections sportives l'opportunité de se développer en toute autonomie</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Blocages de la création d'une entente</p> <p>Définition : tout ce qui peut entraver ou freiner le processus de création d'une entente</p> <p>Propriétés : une question d'homme, la dimension humaine est celle qui bloque le plus souvent ce projet</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Étapes de la création d'une entente (ASVEL Athlétisme)</p> <p>Définition : ensemble de paliers jalonnant le processus de création d'une entente et notamment celle de l'ASVEL Athlétisme. (l'ordre et le nombre ne sont pas forcément obligatoires)</p> <p>Propriétés : consultations des parties concernées, rédaction du statut définissant les rôles juridiques de chacun, présentation du projet à l'omnisport.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'accueil réservé à l'entente au sein de l'omnisport et de l'ASVEL Athlétisme</p> <p>Définition : c'est le degré de soutien, plébiscite qu'a connu ce projet au sein de l'omnisport et de l'ASVEL Athlétisme</p> <p>Propriété : accueil favorable au sein de l'ASVEL Athlétisme et de l'omnisport, projet rentrant dans la perspective de développement de l'ASVEL Athlétisme.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Caractéristiques des sections locales de l'ASVEL Athlétisme</p>

<p>Définition : ensemble de critères distinctifs liés au statut de section locale de l'ASVEL Athlétisme</p> <p>Propriétés : conservation de l'existence juridique, autonomie financière</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Caractéristiques des orientations de la FFA</p> <p>Définition : ensemble de critères déterminant les axes de développement de développement de l'athlétisme par la FFA</p> <p>Propriétés : orientations sportives de la FFA dont les conséquences sont beaucoup plus financières pour les clubs, des axes de développement pas toujours arrêtés en commun accord avec les clubs,</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'exemple du développement du sport santé en athlétisme</p> <p>Définition : toute forme de pratique en athlétisme, visant à ralentir l'évolution, guérir ou prévenir toute maladie liée à l'inactivité physique</p> <p>Propriétés : projet dont le maître d'œuvre est l'Etat et le maître d'ouvrage est la FFA à travers ses clubs sur le terrain, la FFA reçoit la subvention, forme gratuitement les encadrants, les clubs développent le projet sur le terrain, supportent les frais de recyclage annuel de ses encadrants en sport santé faute de quoi ces derniers perdraient leurs droits d'encadrer cette discipline</p>
<p>Caractéristiques des orientations de la FFA</p> <p>Définition :</p> <p>Propriétés : des choses qui tombent comme ça et que le club doit être obligé de suivre s'il ne veut pas sortir du jeu ; évolution permanente des objectifs de départ d'une pratique</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'exemple de la marche nordique</p> <p>Définition :</p> <p>Propriétés : au départ c'est du sport santé, actuellement introduction progressive des compétitions, donc évolution vers sport de compétitions, conséquences immédiates de cette évolution : ouverture vers un nouveau public, augmentation du nombre de compétitions à gérer par le club, augmentation du nombre d'encadrants, bref, du budget du club.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'exemple de l'athlétisme jeune</p>

<p>Définition : ouverture de la pratique de l'athlétisme aux plus jeunes, des poussins aux juniors, pour non seulement assurer les beaux jours de cette pratique mais aussi augmenter le nombre de pratiquants.</p> <p>Propriétés : au départ, prise en charge par la FFA des frais de déplacement des équipes jeunes pour les championnats de France, à un moment donné, disparition de cette prise en charge de la FFA, avec pour conséquences immédiates, l'augmentation des charges financières du club.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La recherche des partenaires</p> <p>Définition : ensemble de procédures et procédés qui aident un club à trouver des sources de financement autres que les traditionnelles que sont les collectivités territoriales et l'état.</p> <p>Propriétés : avoir à faire à des donateurs et non sponsors ou partenaires, pas de posture publicitaire (pas de plaquette tu me fais ci et moi je te fais ça...), présenter le projet à monter et ses atouts au donateur, lui dire ce dont on a besoin pour réussir ledit projet, attendre de lui une participation, aussi modique fusse-t-elle.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Autres problèmes des clubs d'athlétisme</p> <p>Sous-catégorie 1 : La place de la professionnalisation des clubs d'athlétisme</p> <p>Définition : la pertinence de l'emploi d'un personnel formé et outillé à certains postes clés du club.</p> <p>Propriétés : c'est l'aire du temps, augmenter les compétences des clubs en gestion administrative, financière et du personnel,</p>
<p>Sous-catégorie 2 : l'éternel recherche de l'équilibre entre travail salarié et celui bénévole</p> <p>Définition : des efforts à fournir sur l'identification des tâches à confier au salarié et celles réservées aux bénévoles, tout comme le nombre de salariés et de bénévoles nécessaires pour le bon fonctionnement du club</p> <p>Propriété : le salarié effectue des tâches bénévoles, salarié à casquettes multiples, les missions du salarié dans le club tendent vers l'infini</p> <p>Conditions d'existence</p>
<p>Sous-catégorie 3 : la non implication du salarié dans les actes bénévoles</p> <p>Définition : le fait que le salarié ne s'implique pas dans des tâches bénévoles</p> <p>Propriétés : un salarié qui s'accroche sur son contrat de travail, revendique des heures supplémentaires conformément au code du travail, à côté des bénévoles, suffisants de provoquer le courroux de ces derniers. A tort ou à raison ?</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Sous-catégorie 4 : l'égo de certains membres, sa place et sa gestion dans un club</p> <p>Définition : la place de l'estime de soi et sa gestion dans un club d'athlétisme</p> <p>Propriétés : égo surdimensionné de certains membres, n'a pas de place dans une organisation bénévole, peut provenir d'une frustration professionnelle antérieure, apprendre à faire avec</p> <p>Condition d'existence</p>
<p>Conditions pour faire une fusion</p> <p>Définition : ensemble de critères internes aux clubs concernés par la fusion, à remplir</p> <p>Propriétés : bonne santé des relations humaines au sein des clubs en question, l'envie de progresser comme but essentiel de la fusion</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Types de fusions et caractéristiques</p> <p>Définition : différentes sortes de fusions et leurs traits distinctifs</p> <p>Propriétés : vraie fusion (fusion) : deux clubs au moins acceptent dissoudre pour créer une entité nouvelle, faisant disparaître leurs égos. La fausse fusion (fusion-absorption) : fusion où l'un des clubs en fusion impose ses conditions aux autres.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Fusions et classement des clubs</p> <p>Définition : les conséquences de la mise sur pied d'une fusion de clubs sur leur classement</p> <p>Propriétés : les clubs fusionnés perdent leur classement puisque n'existant plus, le nouveau club fusionné reprend à zéro côté classement des clubs, peut cependant retrouver l'élite en 3 saisons</p>
<p>Interclubs</p> <p>Définition : compétition nationale entre clubs d'un même niveau de pratique pour faire monter les meilleurs (3) en division supérieure ou rétrograder les moins bons (3) en division inférieure. En élite, seuls les 3 moins bons sortent du groupe pour céder leur place au 3 meilleurs de national 1 A.</p> <p>Propriétés : compétition obligatoire, et à minimas*, de promotion-maintien-rétrogradation, nécessite un financement important lié aux ambitions du club.</p> <p>Conditions d'existence : institués et organisés par la FFA</p>
<p>Positionnement de la ville de Villeurbanne par rapport au regroupement de clubs de sa ville</p> <p>Définition : l'orientation de la ville par rapport au regroupement de clubs d'athlétisme de Villeurbanne</p>

<p>Propriété : la ville est pour que l'ASVEL Athlétisme absorbe le CAMN</p> <p>Condition d'existence : il faut que les anciens du CAMN, ceux qui portent son histoire ne soient plus au club</p>
<p>Réticence pour une fusion</p> <p>Définition : ensemble de paramètres pouvant empêcher une fusion</p> <p>Propriétés : la protection de l'histoire du club (paramètres historiques et humains)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le départ de l'omnisport et ses conséquences</p> <p>Définition : l'autonomie complète de la section d'athlétisme du club omnisport et ses implications</p> <p>Propriétés : perte du nom ASVEL (la plu-value de ce nom), perte du soutien de la ville, perte des locaux</p>

* un minimum de points est exigé aux clubs par la FFA, faute de quoi la descente en division inférieure est exigée. De plus, les clubs qualifiés sont obligés à y prendre part, pour éviter de lourdes pénalités.

Pour définir un quelconque regroupement, il faut tenir compte de 3 paramètres : les motivations, les conditions de fonctionnement et les attentes

DEUXIEME ENTRETIEN AVEC Jame

Analyse phnénoménologique

Bonjour M. Jacques, après une première interview sur l'ASPTT, son évolution et sa comparaison à Lyon Athlétisme, nous allons aujourd'hui aborder la mise en place de la fusion, du moins, la création de Lyon Athlétisme, son fonctionnement, bref, les changements opérés. Etant entendu que vous avez vécu tout le parcours de l'ASPTT jusqu'à sa fusion au LOU (création de Lyon Athlétisme), et, êtes à ce jours parmi les membres les plus influents et expérimentés de Lyon Athlétisme.

Pouvez-vous nous présenter l'ASPTT ?

Créé en 1966, ce club, au départ, corporatif, comptait en majorité, les personnes de la poste France télécom, s'est progressivement ouvert à tout le monde. Cet environnement beaucoup plus corporatif est probablement à l'origine des valeurs familiales que véhiculaient le club tout à côté de celles d'entreprise et, marquaient pour la même occasion, la différence avec les autres clubs. Au niveau de la pratique, le fait d'avoir nos propres installations a beaucoup milité pour la pratique de toutes les disciplines, du moins la plupart. Le seul bémol venait de l'état de notre piste d'athlétisme qui était en cendré, dont seul le temps déterminait la qualité de son état. Toute chose qui n'a pas empêcher notre club à émerger dans certaines disciplines, ou disciplines phares. Ces disciplines phares, le club les a connus par périodes, comme dans tout club, car liées à une génération d'athlètes et d'entraîneurs. Ainsi, le sprint a fait les beaux jours du club dans les années 68-70, avec la qualification d'un athlète du club aux jeux de Mexico au 4X400m. les années 74-75 avaient été marquées par les sauts, et notamment la perche, avec le

Commenté [LNS127]: Catégorie : les raisons du choix de Jacques Marechet comme interviewé.

Commenté [LNS128]: Catégorie : présentation de l'ASPTT

célèbre entraîneur de perche Christian Bourguignon, qui implanta une solide école de perche et qui propulsa Bruno C. à 5m20 au championnat d'Europe junior de perche. Après ce fut le tour du demi-fond, fond et marathon à travers une belle école de demi-fond pendant environ, une douzaine d'années. Puis ce fut le lancer, dans les années 94-95, qui correspondait avec l'arrivée dans le club de Serges Debié, auteur de la création d'une forte école de lancers, qui attira Mélina au club dans les années 98-99, et qu'il va propulser au haut niveau jusqu'à nos jours. Il est donc difficile d'avoir dans un club et en même temps, les différentes disciplines (sprint, sauts, lancers, fond, demi-fond,...) au haut niveau, il arrive parfois des passages à vide, liés soit au manque d'athlètes ou d'encadrants. Parfois les athlètes de générations différentes, fusse-t-elles successives, n'ont pas forcément les mêmes caractéristiques et parfois objectifs sur la plan purement sportif. Dans les années 70-90, les athlètes avaient pour principal objectif en adhérant dans un club, la compétition. De nos jours, la compétition n'est plus l'objectif premier. Les jeunes qui viennent actuellement en club le font beaucoup plus pour retrouver des copains, pour l'ambiance dans le club, pour changer d'air, pour se dégraisser, même s'il faut reconnaître qu'il y en a qui sont très pris par leurs études et autres occupations, au point de s'entraîner qu'une à 2 fois par semaine, ce qui est difficile d'être performant dans ces conditions. Il y a aussi les entraîneurs dont les générations ne produisent pas forcément les mêmes compétences. Après Christian Bourguignon, difficile de trouver un jeune qui prend la relève au saut à la perche.

Commenté [LNS129]: Catégorie : la discipline phare ou spécialité de l'ASPTT

Pour ce qui est de la qualité et quantité des entraîneurs, tous nos entraîneurs étaient diplômés, de l'école d'athlétisme aux séniors. Nous les avions en nombre suffisant, ils recevaient le renfort des athlètes les plus expérimentés. L'aide aux athlètes, sous forme d'équipements était la principale récompense faite aux athlètes, au-delà de la gratuité de la licence à partir de national 3. Cette aide aux athlètes était faite selon une certaine grille : la grille aux athlètes, qui respectait les 3 principaux niveaux (national 3, 2, 1 et international). National 3 correspondait à un bon niveau interrégional actuel et, chaque athlète de ce niveau recevait de la part de Adidas notre équipementier de l'époque, 2 paires de chaussures, un survêtement et un collant si j'ai bonne mémoire. Ceux de national 2 avaient légèrement plus et ceux de national 1 avaient un équipement conséquent. Ces aides et les conditions à remplir pour y avoir accès étaient connues de tous.

Commenté [LNS130]: Catégorie : causes de l'évolution de la spécialité d'un club

Commenté [LNS131]: Catégorie : l'encadrement technique de l'ASPTT

Les variations du prix de la licence, pouvez-vous en dire mots ?

C'est vrai que le problème de conversion va se poser car à l'époque c'était le franc et à présent l'euro. Mais je sais que, quand je commençais dans les années 70, précisément en 73-74, la licence coûtait 50 frs, le même prix qu'en 72-73, nous avions alors droit à une carte chaussette d'athlétisme. Après c'est monté et dans les années 2000 le prix de la licence tournait autour de 90€. Peu après, c'est monté beaucoup plus rapidement, 100, 120€. A Lyon Athlétisme, nous étions les premiers à monter d'un seul coup de 150 à 200€. C'était pour amortir les charges du nouveau club fusionné, même s'il faut reconnaître que cela nous a valu certains départs au niveau des athlètes dont le niveau pour la plupart était moyen. Les athlètes d'un niveau plus élevé ayant compris que les 50€ de plus à ajouter sont beaucoup plus à son avantage car lui permettront d'être présent à tous les grands rendez-vous de la saison.

Commenté [LNS132]: Catégorie : l'aide aux athlètes

Commenté [LNS133]: Catégorie : l'évolution du coût de la licence sportive

Comment est fixé le prix d'une licence, par le club ou la FFA ?

En fait, la FFA fixe tout simplement sa cote part, qui actuellement est de 65€, ajouter à cela la dizaine d'euros à reversée au comité du Rhône. Le club fixe en toute liberté la part qui lui revient pour assurer son fonctionnement, lui-même dépendant du projet de développement du

Commenté [LNS134]: Catégorie : conséquences liées à l'augmentation du coût de la licence sportive

club. (Le prix de la licence est donc fixé en fonction de la cote part de la FFA, de la part à reverser au comité et au budget de fonctionnement du club=les 3 paramètres qui déterminent le prix d'une licence). Ainsi, en fonction de notre développement après la fusion, nous avons trouvé bon de monter la licence à 200€. Nous n'avons plus bougé jusqu'à présent, mais les autres clubs nous ont presque rattrapés en matière de cout de licence car, nous avions 60 à 70€ de plus, aujourd'hui, la différence est de 10€ environ. Cette montée du prix de la licence n'est que logique, car les clubs doivent se faire un peu de trésorerie pour assumer toute la saison au moment où les subventions stagnent ou baissent, le cout du déplacement ne cesse de grimper, en gros le cout de la vie augmente progressivement.

Commenté [LNS135]: Catégorie : le mode de fixation du prix d'une licence sportive

Pour ce qui est des ressources financières, l'ASPTT, en tant que club d'entreprise, profitait d'aides de la poste sous diverses formes. Ainsi, pour les déplacements, on avait la gratuité pour certains billets. En ressources humaines, la poste mettait à disposition du club un personnel bénévole et prenait en charge le secrétaire du club, c'était déjà là, un début de professionnalisation du club. Quand la poste a connu des difficultés, au cours des années 2005-2008, la réintégration au sein de la poste des personnels mis à disposition du club a battu son plein, ajouter à cela la baisse des subventions, et la disparition très proche des infrastructures de la poste, l'ASPTT athlétisme a pensé à faire une fusion s'il voulait continuer d'exister. Et, on a eu la chance d'avoir un président qui a connu l'ASPTT, la première expérience d'entente et qui est directement partie pour une fusion, ce qui fut pour moi la meilleure des choses qu'on ait pu faire. Les ententes étant toujours bien dès le départ, mais où le sentiment d'appartenance disparaît à la longue. Alors que fusionner pour créer un nouveau club en sommant les existants des clubs concernés par la fusion, est la meilleure chose qui puisse arriver, surtout quand tu vis toutes les transformations du club fusionné, des regroupements selon le club d'origine, à la constitution d'une identité unique, celle du club fusionné, en passant par les départs et arrivées des dirigeants et encadrants. En dehors de ces particularités de l'ASPTT, il faut reconnaître que le fait d'avoir plusieurs sites d'entraînement dans la ville, comme Lyon Athlétisme, augmente la crédibilité et l'importance auprès de la ville, le plus souvent source d'obtention des subventions.

Commenté [LNS136]: Catégorie : augmentation du coût de la licence, un cas général

Commenté [LNS137]: La catégorie : l'aide de la poste

Commenté [LNS138]: Catégorie : la poussée de l'ASPTT Athlétisme vers la fusion

Commenté [LNS139]: Catégorie : points forts d'une fusion et points faible d'une entente

Commenté [LNS140]: Catégorie : formation de l'identité du nouveau club fusionné

Commenté [LNS141]: Catégorie : avantages liés à plusieurs sites d'entraînement

L'ASPTT athlétisme avait-il des sponsors ?

Nous avons un sponsor principal : la poste, puis, France télécom devenu orange, et des partenaires par événement organisé puis un partenaire pour équipements (Adidas). L'option des partenariats par événement arrangeait beaucoup plus le sponsor principal qui ne voulait pas des concurrents bancaires comme sponsors du club. C'est ainsi que le marathon de Lyon créé par l'ASPTT en 1983 avait pour autre sponsor l'instant de l'organisation et du déroulement de la manifestation sportive, la Caisse d'Épargne. Cette décision vient reconforter la thèse qui soutient que la poste ne voulait pas d'autres banques concurrentes comme sponsors du club car, le marathon avait bien avant porté le nom de « marathon de la Caisse d'Épargne ». et, c'est après d'âpres négociations que la caisse d'épargne a pu être accepté par la poste comme sponsor le temps de l'évènement sportif.

Commenté [LNS142]: Catégorie : l'ASPTT, partenaires et partenariats

Pouvez-vous nous parler de l'organigramme de l'ASPTT ?

La section athlétisme de l'ASPTT fait partie du club omnisport ASPTT. À ce titre, elle avait une double organisation, celle interne au club et celle liée à l'omnisport. En interne, le club est structuré comme la plupart des clubs d'athlétisme et notamment Lyon Athlétisme c'est-à-dire,

Commenté [LNS143]: Catégorie : les raisons d'un partenariat par événement

un président, un secrétaire, un trésorier, un comité directeur qui pilotait le club, un pôle d'entraîneurs avec des référents par discipline. Par contre, il n'y avait de rôle de directeur technique pour superviser les entraîneurs comme dans Lyon Athlétisme. Au-dessus de cette structure interne se trouve l'omnisport avec un président général, secrétaire général, trésorier général, dont le rôle principal est la supervision et le cadrage du fonctionnement des sections sportives pour éviter des dérapages. Ainsi, le président général de l'omnisport chapotait toutes les sections sportives, le président d'une section sportive avait la délégation de signature et un plafond en terme de somme à sortir des caisses au-delà de laquelle le chèque devrait être signé par le trésorier général. L'autonomie du club se ressentait beaucoup plus par rapport à tout ce qui était purement sportif : recrutement et formation ressources humaines techniques, participation aux compétitions, la plupart des temps validé par le comité directeur et l'accord des entraîneurs.

Receviez-vous des subventions de la mairie ?

La mairie nous en donnait très, très peu, nous considérant comme un club corporatif avec un gros partenaire qui devait donner beaucoup de sous.

Et de vos relations avec les collectivités territoriales ?

Les élus de la ville étaient contents du fait qu'il y ait un club qui s'occupe à faire faire du sport sans trop demander de subventions. Sauf que, quand les postes se sont retirés, nous sommes tombés progressivement, au même rythme que le retrait de la poste, la fusion est venue au bon moment.

Pour quoi la fusion et non l'entente, et, pourquoi le LOU et non pas un autre club ?

Alors, nous avons choisi la fusion parce que nous avons une mauvaise expérience de l'entente avec l'ASU Bron. Entente durant laquelle nous sommes restés 6 ans sur un fonctionnement qui ne nous arrangeait pas car, nous étions pratiquement deux entités différentes : chacun était de son côté, jamais de séances d'entraînement collectif sur un même site, chacun s'entraînait sur son site, on mutualisait les forces en présence que lors des interclubs. Chacun avait son président, secrétaire, trésorier, comité directeur et son budget. On ne mélangeait de budget qu'aux interclubs, et même jusque-là, le mélange était proportionnel à l'effectif de chaque club, c'est-à-dire que si mon effectif représente 40% du groupe, je paie 40% des dépenses liées au déplacement. Mais ces déplacements en commun nous permettaient tout de même de réaliser des économies. On se voyait très peu, et du coup on n'a pas appris à se connaître et cette situation provoquait plus de tiraillements. Les dirigeants se voyaient lors des comités directeurs, et, chacun retrouvait son comité directeur à côté, et la semaine d'après on se retrouvait dans un comité directeur commun, pour reprendre ce qui était dit dans les différents comités directeurs. Las de ce fonctionnement qui avait tout sauf ce que nous voulions, nous avons voulu passer à autre chose. Ainsi, nous nous sommes rapprochés d'un club avec qui on s'entendait bien, le LOU et avec qui un regroupement était prévu avant que nous nous rapprochions de l'ASU Bron. Et 6 ans après, le LOU était toujours partant pour un regroupement avec nous, et, c'est parti. Même si le LOU voulait partir sur une entente et nous une fusion, et, les réunions houleuses nous permirent de leur expliquer l'expérience que nous avions de l'entente, c'est ainsi que nous sommes partis sur une fusion dont l'étape de transition avait duré 1 an au lieu de deux comme initialement prévu, juste le temps de changer de nom et quitter définitivement les installations

Commenté [LNS144]: Catégorie : l'organigramme de l'ASPTT Athlétisme

Commenté [LNS145]: Catégorie : le degré d'autonomie de la section athlétisme du club omnisport ASPTT

Commenté [LNS146]: Catégorie : les subventions de la mairie

Commenté [LNS147]: Catégorie : relations ASPTT Athlétisme-élus

Commenté [LNS148]: Catégorie : le choix d'une fusion au lieu d'une entente

Commenté [LNS149]: Catégorie : le choix du LOU

de l'ASPTT. On ne pouvait pas continuer à s'entraîner sur les installations de la poste alors qu'on ne portait plus le nom de la poste. Mais je pense qu'avec mon expérience de l'entente, je pense qu'il est important qu'un club soit dirigé par une seule tête.

Commenté [LNS150]: Catégorie : des divergences vers le choix commun d'une fusion

Les membres et adhérents avaient-ils été informés de l'idée de fusion ?

Oui, au cours d'une assemblée générale de l'ASPTT, où ce qui allait se faire avait été expliqué. Il y a eu un vote à bulletin secret pour que chacun s'exprime en âme et conscience par rapport à ce projet. 85 à 90% de personnes avaient été pour la fusion. Le LOU a effectué la même démarche et a obtenu une majorité écrasante en faveur d'une fusion. Ce qui confirmait en quelque sorte le point de vu des personnes averties qui disait que c'était la seule chose à faire pour obtenir des subventions un peu plus importantes. Mais avant d'obtenir les subventions, il a fallu que Lyon Athlétisme fasse ses preuves, c'est-à-dire augmenter ses effectifs au-delà de réaliser de bonnes performances, ce qui n'était pas tout à fait évident. Pourtant, à la fusion, l'ASPTT Athlétisme compte environ 300 adhérents et le LOU environ 250, mais à la fusion, nous n'avons pas fait 550 mais plutôt 350 environ. Comme quoi, quand on fait une fusion, il y a toujours des départs, dus soit au mécontentement des uns et autres soit à d'autres raisons. Nous sommes donc restés pendant 2 à 3 ans sans véritablement bouger en oscillant autour de 380 adhérents. Puis après, nous avons connu un boum, du soit par les jeux olympiques de Londres en 2012, soit les championnats d'Europe avec la très bonne performance de l'athlète phare de Lyon Athlétisme Mélina, qui médiatisait pour le coup le club et son entraîneur.

Commenté [LNS151]: Catégorie : la place des autres adhérents dans un processus de regroupement

Commenté [LNS152]: Catégorie : les retombées d'un regroupement

Commenté [LNS153]: Catégorie : conditions à remplir par Lyon Athlétisme pour l'augmentation des subventions

Commenté [LNS154]: Catégorie : effectif avant et après fusion

Peut-on avoir la constitution du premier comité directeur de Lyon Athlétisme en pourcentage par club ayant fusionné ?

Commenté [LNS155]: Catégorie : évolution du nombre d'athlètes après fusion

Commenté [LNS156]: Catégorie : conséquences liées à une fusion

Au départ, ce fut un gros comité directeur, la fusion des 2 comités directeurs. Le premier comité directeur avait ainsi 26 membres dont chaque club fusionné pourvoyait 13.

Commenté [LNS157]: Catégorie : le tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme

Par quel mécanisme Jean Pierre LaCroix fut-il propulsé à la tête de Lyon Athlétisme cooptation ou élection?

Par voie électorale, c'est-à-dire que l'assemblée générale élit les membres du comité directeur qui à leur tour et à son entier, élisent les membres du bureau (président, secrétaire, trésorier). Mais il faut avouer que nous avons beaucoup discuté bien avant sur l'expérience de certains candidats parmi lesquels Jean Pierre LaCroix partait favori. Mais l'équilibre ou l'alternance avait été respecté dans la mesure où le secrétaire venait automatiquement du LOU, et, ainsi de suite.

Commenté [LNS158]: Catégorie : choix du premier président et bureau de Lyon Athlétisme

Peut-on avoir une idée de la représentation actuelle du comité directeur en termes de pourcentage des membres des clubs ayant fusionné ?

Le comité directeur actuel doit comporter à peu près 12 membres, parmi lesquels 3 en provenance de l'ASPTT et 1 du LOU. Le reste c'est des gens qui n'étaient ni du LOU ni de l'ASPTT, d'autres proviennent d'autres clubs pour nous rejoindre.

Commenté [LNS159]: Catégorie : constitution du comité directeur actuel de Lyon Athlétisme

Que sont devenus ces anciens membres du comité directeur ?

Ils ne sont pas allés dans un autre club, ça c'est sûr. A un moment donné, notre âge, état de santé, celui de notre partenaire, membre de famille peut nous contraindre à quitter la scène.

Certains ont quitté le comité directeur pour rester simple dirigeant, peut-être qu'il y a aussi eu certains qui ne se retrouvaient plus dans ce nouveau club.

Commenté [LNS160]: Catégorie : devenir des anciens membres du comité directeur de Lyon Athlétisme

L'ASPTT mutualisait-il ses ressources avec d'autres clubs (encadrement technique, déplacement) ?

Non, nous étions autonomes. Et, le fait d'avoir assez de moyens et attirer les meilleurs athlètes et encadrants, ne facilitait pas la collaboration avec d'autres clubs qui nous considèrent un peu de méchant.

Commenté [LNS161]: Catégorie : degré de mutualisation de l'ASPTT Athlétisme

Quelle était la commune d'appartenance de l'ASPTT ? Celle du LOU ?

On était sur Saint Priest, le LOU appartient à Lyon 7^e

Commenté [LNS162]: Catégorie : commune d'appartenance de l'ASPTT Athlétisme et du LOU

Quel(s) étai(en)t le(s) site(s) d'entraînement du LOU ?

Le LOU avait un seul site d'entraînement : Gerland

Commenté [LNS163]: Catégorie : site d'entraînement du LOU

Les communes de Saint Priest et Lyon 7^e versent-elles des subventions à Lyon Athlétisme de nos jours ?

Seule la ville de Lyon donne les subventions à Lyon Athlétisme. La ville de Saint Priest n'a jamais donné de subventions car, nous sommes certes à Saint Priest mais portons le nom de Lyon et du coup, la ville de Saint Priest ne se sent pas concernée. Par contre, la création il y a 22 ou 23 ans du « cross de Saint Priest », le cross des Myriades, nous nous sommes appuyés sur la commune de Saint Priest qui n'a pas hésité à nous ouvrir ses portes, d'autant plus que son nom apparaît et qu'en plus, nous sommes la seule structure de cette ville qui développe la pratique de l'athlétisme. Après, nous avons une aide qui vient du département et de la région. Le département aide le club par rapport à son fonctionnement, et par rapport à l'usage des infrastructures sportives et notamment le stade du Rhône de Parilly, sous forme d'une convention d'utilisation, tandis que la région aide par rapport au cross des Myriades.

Commenté [LNS164]: Catégorie : subventionnement de Lyon Athlétisme

Commenté [LNS165]: Catégorie : l'apport de la ville de Saint Priest

Commenté [LNS166]: Catégorie : autres sources de subventionnement

La commune de Lyon 7^e était-elle d'accord pour une fusion entre le LOU et l'ASPTT ?

Bien sûr que oui, toutes les communes soutiennent les projets qui développent, ainsi elles pourront justifier leur bilan sur le plan du développement. Ainsi, quand on leur dit, voilà, nous sommes 200, nous allons atteindre les 600 dans 3,4, 5 ans, l'objectif étant d'atteindre 1000, elles donnent généralement leur accord sous forme de soutien. Il faut aussi avouer que le projet de construction de la halle de Lyon a milité pour le soutien de la fusion de ces 2 clubs de Lyon qui pour le coup formaient un club plus grand et représentatif, méritant une halle. Actuellement, nous finirons la saison à 600 au moins, l'objectif est déjà atteint. Après on peut encore augmenter juste une petite centaine, si non après ça risque d'être un tout petit peu difficile. La seule chose à faire actuellement pour augmenter en effectif, c'est de développer la Duchère où maintenant nous avons une piste synthétique juste à côté de la salle couverte.

Commenté [LNS167]: Catégorie : positionnement de la commune de Lyon 7^e et ses raisons

Commenté [LNS168]: Catégorie : limites du développement d'un club

Commenté [LNS169]: Catégorie : perspectives de développement de Lyon Athlétisme

Petit à petit, les choses bougent, les entraîneurs qui étaient à la base de la fusion diminuent progressivement. Ceux qui ne sont ni attachés au LOU, ni à l'ASPTT plus nombreux et ont une nouvelle manière de faire. Ainsi, les regroupements en fonctions du club d'origine sont en voie de disparition. Il faut aussi noter que l'avènement de la métropole va faire émerger deux interlocuteurs pour demander les subventions : le nouveau Rhône et la métropole.

Commenté [LNS170]: Catégorie : construction de l'identité du club fusionné : l'apport des nouvelles personnes

Commenté [LNS171]: Catégorie : l'apport de l'avènement de la métropole

Définition des catégories

<p>Le choix de Jame</p> <p>Définition : ensemble de paramètres ayant fait de Jame une personne incontournable dans nos recherches sur Lyon Athlétisme.</p> <p>Propriétés : a cheminé avec l'ASPTT depuis plus de 40 ans, a vécu une grande partie du parcours de l'ASPTT, de l'évolution solitaire à la fusion avec le LOU, en passant par l'entente avec ASU Bron.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Présentation de l'ASPTT</p> <p>Définition : ensemble de traits caractéristiques de l'ASPTT</p> <p>Propriétés : créé en 1966, club corporatif à ses débuts et comptait majoritairement des employés de France télécom, s'est progressivement ouvert à tous les publics, véhiculait des valeurs familiales et d'entreprise, était propriétaire de ses installations de pratiques, toutes les installations étaient en bonne état sauf la piste qui était en cendré et dont seul le climat déterminait son état, a connu des disciplines phares.</p> <p>Conditions d'existence</p>
<p>Disciplines phares de l'ASPTT</p> <p>Définition : spécialités athlétiques dans lesquelles l'ASPTT avait les meilleurs résultats.</p> <p>Propriétés : par période, liées à une génération d'athlètes et d'entraîneurs, difficultés pour un club d'amener au plus haut niveau, simultanément, plusieurs spécialités athlétiques.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Causes de l'évolution de la spécialité d'un club</p> <p>Définition : ensemble d'explications pouvant justifier le changement de discipline phare pour un club.</p> <p>Propriétés : manque d'encadrants et/ou d'athlètes de la discipline phare du club, la baisse de performance des athlètes qui peut être liée au manque d'intérêt pour la compétition d'une génération d'athlètes, ou aux occupations scolaires et salariales de certains athlètes.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Encadrement technique de l'ASPTT</p>

<p>Définition : spécificités du groupe de personnes qui encadrent les athlètes de l'ASPTT.</p> <p>Propriétés : encadrants qualifiés, en nombre suffisant, reçoivent dans leur tâche, l'aide des athlètes les plus expérimentés.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'aide aux athlètes</p> <p>Définition : le soutien matériel et financier que le club apporte aux athlètes.</p> <p>Propriétés : gratuité de la licence pour tout athlète du club dès le niveau de pratique national 3, pack équipement athlète au prorata du niveau de pratique.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'évolution du coût de la licence</p> <p>Définition : la trajectoire suivie par la somme à déboursier pour bénéficier de l'encadrement d'un club d'athlétisme ou pour être membre de ce club.</p> <p>Propriétés : 50frs dans la première moitié des années 70, en 2000, elle valait 90€, et, quelques années après, elle a augmenté rapidement en prix se situant entre 100 et 200 € en 2007.</p>
<p>Conséquences de l'augmentation du coût de la licence</p> <p>Définition : répercussions de l'augmentation de la somme à déboursier pour être membre d'un club.</p> <p>Propriétés : départs d'athlètes d'un niveau moyen</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Mode de fixation du prix de la licence</p> <p>Définition : réponses aux questions liées au prix de la licence : qui le fixe, les paramètres qui rentrent en compte dans la fixation du prix d'une licence</p> <p>Propriétés : fixé par le club, mais en tenant compte du quota de la FFA, celle de ses organes déconcentrés et de son projet de développement</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Généralisation de l'augmentation de la licence</p> <p>Définition : ensemble d'éléments montrant que l'augmentation du coût de la licence concerne tous les clubs</p> <p>Propriétés : Lyon Athlétisme est le premier club à atteindre la barre des 200€ en 2007 pour supporter au mieux les charges du clubs liées à la fusion, l'écart avec les autres clubs était d'environ 60 à 70€, aujourd'hui, cet écart est de 10€ environ car les autres clubs ont fini par augmenter le prix de leur licence.</p>

Conditions d'existence :
<p>L'aide de la poste</p> <p>Définition : le soutien que la poste apportait à l'ASPTT Athlétisme</p> <p>Propriétés : une aide multiforme : déplacements, ressources humaines, au-delà des infrastructures du club qui étaient déjà une propriété de la poste : gratuité de certains billets de train lors des déplacements, mise à la disposition du club d'un personnel bénévole, prise en charge du secrétaire du club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La poussée de l'ASPTT Athlétisme vers une fusion</p> <p>Définition : ensemble d'éléments ayant visiblement poussé l'ASPTT Athlétisme vers une fusion</p> <p>Propriétés : la poste, colonne vertébrale du club en matière de soutien, connaît d'énormes difficultés entre 2005 et 2008. Conséquences de ces difficultés : perte programmée de la quasi-totalité des infrastructures, réintégration au sein de la poste du personnel mis à la disposition du club. A cela s'ajoute la baisse des subventions, augmentation du progressive du coût du déplacement, bref, du coût de la vie.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Avantage d'une fusion et inconvénient d'une entente</p> <p>Définition : les plus points positifs d'une fusion et les points négatifs d'une entente</p> <p>Propriétés : avantage fusion : sommer l'existant des clubs concernés; inconvénient de l'entente : disparition progressive du sentiment d'appartenance, laissant place à une concurrence entre sous-sections locales</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Formation de l'identité du nouveau club fusionné</p> <p>Définition : processus de développement des valeurs propres du nouveau club fusionné</p> <p>Propriétés : au début les regroupements au sein du nouveau club fusionné, sont influencés par le club d'origine, puis avec l'aide des départs et des arrivées, la notion d'identité d'origine disparaît peu à peu, laissant place à celle du nouveau club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Avantages liés à l'existence de plusieurs sites d'entraînement</p> <p>Définition : le côté positif du fait d'avoir plusieurs lieux d'entraînement pour un club.</p> <p>Propriétés : augmentation de la crédibilité et d'importance auprès de la ville, généralement source d'augmentation de la subvention</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Partenaires et partenariats de l'ASPTT</p> <p>Définition : ensemble de structures qui soutiennent l'ASPTT Athlétisme et les formes d'exécution de ce soutien.</p> <p>Propriétés : la poste comme principal soutien, puis France télécom devenu orange, partenaires par évènements organisés, partenaire pour équipements</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Raisons d'un partenariat par évènement</p> <p>Définition : ce qui pousse l'ASPTT Athlétisme à opter pour un partenariat par évènement.</p> <p>Propriétés : cette option arrangeait le partenaire principal, qui ne voulait pas une concurrence avec d'autres banques</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'organigramme de l'ASPTT Athlétisme</p> <p>Définition : structure organisationnelle de l'ASPTT Athlétisme</p> <p>Propriétés : double organisation, celle en interne au club et celle liée à l'omnisport ; En interne, le club est structuré comme la plupart des clubs d'athlétisme et notamment Lyon Athlétisme c'est-à-dire, un président, un secrétaire, un trésorier, un comité directeur qui pilotait le club, un pôle d'entraîneurs avec des référents par discipline. Par contre, il n'y avait de rôle de directeur technique pour superviser les entraîneurs comme dans Lyon Athlétisme. Au-dessus de cette structure interne se trouve l'omnisport avec un président général, secrétaire général, trésorier général, dont le rôle principal est la supervision et le cadrage du fonctionnement des sections sportives pour éviter des dérapages</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le degré d'autonomie de la section d'athlétisme du club omnisport</p> <p>Définition : la marge de manœuvre qu'avait la section d'athlétisme de l'ASPTT Athlétisme au niveau de la prise de décisions concernant le club.</p> <p>Propriétés : autonomie sur le plan sportif : recrutement et formation ressources humaines techniques, participation aux compétitions, la plupart des temps validé par le comité directeur et l'accord des entraîneurs. Au niveau finance, un plafond est accordé au président de la section d'athlétisme au-delà duquel, la signature du trésorier général est exigée.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les subventions de la mairie</p> <p>Définition : l'aide sur le plan financier qu'apporte la mairie à la section athlétisme de l'ASPTT</p> <p>Propriétés : très, très peu, considérant que c'est un club corporatif avec un partenaire qui donne de gros sous.</p>

Conditions d'existence :
<p>Relations ASPTT Athlétisme-élus</p> <p>Définition : rapports entre élus et la section athlétisme de l'ASPTT</p> <p>Propriétés : bonnes relations, le club assurant la pratique du sport dans la ville sans demander trop de sous.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le choix d'une fusion au lieu d'une entente</p> <p>Définition : tout ce qui a milité pour l'orientation du regroupement vers une fusion et non une entente</p> <p>Propriété : les séquelles de l'entente avec l'ASU Bron : 6 ans dans un fonctionnement qui ne nous arrangeait pas, où nous étions pratiquement deux entités différentes : chacun était de son côté, jamais de séances d'entraînement collectif sur un même site, chacun s'entraînait sur son site, on mutualisait les forces en présence que lors des interclubs. Chacun avait son président, secrétaire, trésorier, comité directeur et son budget. On ne mélangeait de budget qu'aux interclubs, et même jusque-là, le mélange était proportionnel à l'effectif de chaque club.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Choix du LOU</p> <p>Définition : ensemble de paramètres ayant contribué au choix du LOU par l'ASPTT Athlétisme pour fusionner et former un nouveau club</p> <p>Propriétés : les deux clubs s'entendaient bien</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Divergence vers une option commune de forme de regroupement</p> <p>Définition : préalables autour du choix de la forme de regroupement à adopter</p> <p>Propriétés : le LOU était partant pour une entente, l'ASPTT Athlétisme voulait une fusion, après le partage d'expérience de l'ASPTT Athlétisme dans l'entente Grand Lyon, avec le LOU, la fusion est adoptée comme forme de regroupement par le nouveau club, cette fusion, pour prendre corps, a mis une année, le temps suffisant pour que l'ASPTT athlétisme puisse partir de ses installations sportives à saint Priest et retrouver le LOU à Gerland.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>La place des autres adhérents dans un processus de regroupement</p> <p>Définition : le degré d'implication des autres adhérents, si implication il y en a, dans la mise en place d'un regroupement de clubs</p> <p>Propriétés : la nouvelle forme de gestion du club leur est expliqué à l'avance : les responsables expliquent aux entraîneurs et autres bénévoles, ces entraîneurs expliquent la</p>

<p>situation à leur groupe d'athlètes qui à leur tour rendent compte à leurs parents. Lors d'une assemblée générale convoquée pour la circonstance, chaque adhérent/membre exprime son point de vue à travers un vote. Que ce soit le LOU ou l'ASPTT Athlétisme, chacun de leur côté avait plébiscité la fusion à un pourcentage compris entre 80 à 95%.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les retombées d'un regroupement</p> <p>Définition : ensemble d'avantages que peut bénéficier un club issu d'un regroupement</p> <p>Propriétés : augmentation des financements ou subventions</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Conditions à remplir par Lyon Athlétisme pour espérer une augmentation des subventions</p> <p>Définition : ce que doit faire Lyon Athlétisme pour espérer voir à la hausse le montant de ses subventions</p> <p>Propriétés : faire des résultats, pour attirer l'attention des élus</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Effectif post et ante-fusion</p> <p>Définition : le nombre de personnes reconnues comme membres du LOU d'une part et de l'ASPTT Athlétisme d'autre part, peu avant la fusion, puis du nombre d'adhérents qu'avait produit leur fusion</p> <p>Propriétés : l'ASPTT Athlétisme environ 300 membres, le LOU 250 membres environ, leur fusion a plutôt donné 350 membres environ (au lieu des 550 attendus mathématiquement)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Conséquences liées à une fusion</p> <p>Définition : les effets d'une fusion de clubs</p> <p>Propriétés : il y a toujours des départs, (d'infrastructures, soutien local aussi) pour ce qui est d'un club. (nous le développeront aussi pour tous les acteurs des regroupements de clubs)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Evolution du nombre d'athlètes après la fusion</p> <p>Définition : développement du nombre d'athlètes du club après la fusion</p> <p>Propriétés : 2 à 3 ans sans véritablement bouger en restant autour de 380 adhérents, puis un boom du, soit par les JO de Londres en 2012, soit la médiatisation du club que faisait Mélina à travers ses résultats dans diverses compétitions internationales</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Formation du tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : constitution de la première instance directrice de Lyon Athlétisme</p> <p>Propriétés : formé de 26 membres en provenance des deux clubs fusionnés à hauteur de 13 chacun</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Choix du premier président et bureau de Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : méthode utilisée pour désigner le premier président et former le premier bureau de Lyon Athlétisme</p> <p>Propriétés : une démarche à 2 étapes une informelle et l'autre formelle. L'étape informelle est constituée de pourparlers objectifs entre membres autour des candidats de manière à déceler celui qui a plus d'expérience et à même de diriger le nouveau club fusionné. Puis, les pourparlers se poursuivent au niveau du souci d'équilibre au sein du bureau du club, pour une représentation équitable des clubs fusionnés. Ce préalable achevé, place à l'étape formelle du processus, matérialisé par des élections qui ont pour but principale, la normalisation des pourparlers.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Constitution du comité directeur actuel de Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : les membres actuels du comité directeur, leur nombre et provenance</p> <p>Propriétés : comporte à peu près 12 membres, parmi lesquels 3 en provenance de l'ASPTT et 1 du LOU. Le reste c'est des gens qui n'étaient ni du LOU ni de l'ASPTT, certains proviennent d'autres clubs pour nous rejoindre.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le devenir des anciens membres du comité directeur de Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : ce que sont devenus les membres démissionnaires du comité directeur</p> <p>Propriétés : ne sont pas allés dans d'autres clubs, certains sont restés simple membre, d'autres sont partis pour des causes multiples : de santé, vieillesse, familiale, ou ne se retrouvaient plus dans le nouveau club.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Degré de mutualisation de l'ASPTT Athlétisme</p> <p>Définition : niveau d'ouverture de l'ASPTT Athlétisme aux autres clubs d'athlétisme en vue de mettre en commun un certain nombre de ressources</p> <p>Propriétés : autonome, pas de mutualisation avec d'autres clubs à cause de l'image que ce club draine, les autres s'en méfient</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Commune d'appartenance</p> <p>Définition : la commune pour laquelle le club appartient (ou porte le nom)</p> <p>Propriétés : l'ASPTT Athlétisme appartient était installé à Saint Priest, alors que le LOU Athlétisme appartenait à Lyon 7^e.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Sites d'entraînement du LOU</p> <p>Définition : lieux dans lesquels le LOU Athlétisme s'entraînait</p> <p>Propriétés : Gerland</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Subventionnement de Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : essai de réponse sur certaines questions autour de l'aide que l'état apporte au club pour son activité d'intérêt général, comment se déroule-t-elle et surtout, qui fait quoi.</p> <p>Propriétés : seule la ville de Lyon donne la subvention à l'ASPTT Athlétisme, malgré qu'il soit installé à Saint Priest, cette dernière ne se sent pas concernée à partir du moment où le club en question ne porte pas son nom.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'apport de la ville de Saint Priest</p> <p>Définition : ce que fait la ville de Saint Priest pour soutenir l'ASPTT Athlétisme</p> <p>Propriétés : elle soutient l'ASPTT Athlétisme quand il organise le cross de Saint Priest, car son nom apparaît dans cet événement</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Autres sources de subventions</p> <p>Définition : provenances autres des aides financières que reçoit le club</p> <p>Propriétés : région et département. La région aide pour le cross des myriades, le département aide pour le fonctionnement du club et l'usage des infrastructures par le club et notamment, les aires de pratiques.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Positionnement et raisons de la commune de Lyon 7^e par rapport à la fusion</p> <p>Définition : le point de vue de la commune de Lyon 7^e par rapport à la fusion entre le LOU et l'ASPTT Athlétisme</p> <p>Propriétés : feu vert à la fusion. causes : projet en phase avec celui de la construction d'une halle de sports, et celui du développement de la pratique du sport dans la ville</p>

<p>Limites du développement d'un club</p> <p>Définition : bornes limitant le développement d'un club d'athlétisme</p> <p>Propriétés : le nombre d'athlètes, celui d'encadrants</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Perspectives de développement de l'effectif de Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : ce qu'il y a à faire pour augmenter l'effectif de Lyon Athlétisme</p> <p>Propriétés : développer la Duchère</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'apport de nouvelles personnes dans la construction de l'identité de club fusionné</p> <p>Définition : ce qu'apportent les nouvelles personnes dans la formation de l'identité du club fusionné</p> <p>Propriétés : nombreux, font usage des méthodes qui n'appartenaient à aucun des clubs à l'origine de la fusion, faisant ressortir pour le coup, une identité nouvelle.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'apport de l'avènement de la métropole</p> <p>Définition : les changements que peuvent apporter la métropole lyonnaise aux clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : deux interlocuteurs pour les clubs en matière de subventions : le nouveau Rhône et la métropole.</p> <p>Conditions d'existence :</p>

Premier ENTRETIEN avec Syrey

Analyse phénoménologique

Bonjour, conformément au guide d'entretien que je vous ai fait parvenir, je viens vers vous pour partager votre expérience sur les regroupements de clubs, en tant que président d'une section locale de l'Entente Sud Lyonnais.

Ben voilà, moi je parle beaucoup, certains me fuient pour cela mais enfin, j'espère que vous me supporterez. L'ASU Bron est aujourd'hui la section locale la plus importante de l'ESL. J'ai choisi commencé par la communication, là où il y a plein de choses à faire mais personne pour les faire : gérer le site internet, les relations presses, créer un compte twitter, Facebook, qu'on alimente régulièrement, bref mieux communiquer. Sauf qu'il n'y a personne pour diriger la commission communication. Les sites internet font circuler assez d'informations, il faudrait en principe quelqu'un pour les récupérer, structurer et les mettre sur notre site, ce qui serait génial. Seulement personne ne s'engage à le faire, même comme l'importance de ce travail n'est plus

Commenté [LNS172]: Catégorie : raisons du choix du président ASU Bron/ESL

Commenté [LNS173]: Catégorie : positionnement de l'ASU Bron au sein de l'ESL.

Commenté [LNS174]: Catégorie : la communication des clubs d'athlétisme, un vaste chantier

Commenté [LNS175]: Catégorie : importance réseaux sociaux et site internet

à démontrer. Alors, ce que je fais actuellement, c'est mettre sur le site, un article préparé que je reçois et mets juste en forme. Après, je ne peux pas passer 3 heures, toutes les semaines, tous les week end, à récupérer toutes les informations, les mettre en forme et publier sur le site. Il faut probablement un salarié pour le faire. Mais le problème c'est à la fois un problème de ressources et de gestion : qui va le prendre en charge ? N'y a-t-il personne dans le club ayant les compétences et la disponibilité nécessaires pour jouer ce rôle ?

Chaque section locale de l'ESL a-t-elle un site ou alors c'est juste le site de L'ESL qui est à la disposition de toutes les sections locales ?

Pour l'instant, la plupart des sections locales ont un site propre. Seules les sections toute petite n'ont pas de site. L'ESL a un groupe Facebook global. L'ESL Francheville a créé un groupe spécifique, où ils mettent des informations spécifiques à Francheville. L'ASU Bron, j'avais créé un profil, par rapport à la page Facebook globale de l'ESL, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de créer une page ou un groupe ASU Bron. L'avantage de ce genre d'outils, c'est super informel, n'importe qui peut donner l'information et n'importe qui peut réagir. Cela évite de centrer le travail de diffusion d'informations sur une seule personne. Après, si on peut structurer les choses, mieux les organiser en créant des commissions qui peuvent être réduites à 2 responsables. Mais après, trouver des responsables, c'est la chose la plus difficile, peut-être parce qu'on communique mal sur nos besoins, ayant beaucoup plus le nez sur notre guidon. Je pense que la communication globale et les moyens de communication aujourd'hui sont très nombreux mais très peu exploités. Le club qui a la communication parfaite, aujourd'hui en France n'existe pas.

Avant de m'attarder sur l'ordre de votre guide, je souhaite dire que, de nos jours, il y a des problématiques globales qui ressortent quand on discute entre nous clubs, qu'ils soient fusionnés, en entente ou en solitaire. C'est le cas du manque de bénévoles. Cela est sûrement dû à plusieurs raisons. Il y a tout d'abord l'individualisme des uns et des autres, puis la disposition à n'aider que ponctuellement et non sur du long terme. A ces 2 causes s'ajoutent l'augmentation du nombre d'associations, celle des variantes de pratiques et celle du nombre de compétitions, procurant ainsi, une variété de choix. Le rallongement du programme des compétitions n'est pas du reste, dans la mesure où il nécessite une mobilisation plus importante de bénévoles pour sa réussite. Avoir donc à sa disposition, un effectif optimal de bénévoles tous les week end n'est pas facile au vu de tout ce qui précède. L'intérêt d'une entente à ce niveau je dirai, c'est d'avoir constamment les minimas en termes de nombre de juges à travers la mutualisation du nombre de juges de chaque section locale de l'entente. Le club peut, par la même occasion, éviter les 100€ d'amande. L'entente permet aussi à un jeune d'être mieux encadré et d'éviter l'isolement, tout en favorisant la formation d'équipes plus compétitives à travers la mise en commun des athlètes. C'est ce qui est arrivé à l'ESL après la rentrée de l'ASU Bron dans l'entente, qui a vu ses équipes jeunes se renforcer au point de devenir champion de France cadet, et de prendre part au championnat d'Europe de leur catégorie (junior) l'année d'après. Sans entente, très clairement, séparément, aucun des clubs n'aurait pu. Nous avons tendance à dire que l'on se regroupe trop, mais en voyant ce qui se passe à l'étranger, et notamment en Lituanie, notre notion de regroupement doit encore être pensée. Dites-vous bien que le grand Lyon compte environ 25 clubs, mais il y en a 2 ou 4 qui sont en national, 2 aux interclubs, ce qui pour moi est encore beaucoup. En Lituanie, dès qu'un jeune atteint une certaine performance, il rejoint le meilleur club régional ou national, dans lequel l'on retrouve

Commenté [LNS176]: Catégorie : difficultés qu'éprouvent les clubs à profiter de la communication en ligne

Commenté [LNS177]: Catégorie : l'accès à l'information en ligne dans l'ESL

Commenté [LNS178]: Catégorie : l'organisation de la communication en ligne dans l'ESL

Commenté [LNS179]: Catégorie : avantage de la communication via réseaux sociaux

Commenté [LNS180]: Catégorie : situation de la communication de nos jours dans les clubs d'athlétisme

Commenté [LNS181]: Catégorie : problématiques générales des clubs d'athlétisme

Commenté [LNS182]: Catégorie : les principales raisons du manque de bénévoles que vivent les clubs d'athlétisme

Commenté [LNS183]: Catégorie : l'intérêt d'une entente

la plupart des internationaux, du moins les 2/3 sont internationaux. Aller en coupe d'Europe des clubs contre un parait club n'est pas très loin de challenger l'équipe nationale de Lituanie. Et les résultats sont là pour le démontrer, à ce niveau, nous n'avons pas existé. On voit bien que dans certains pays le regroupement n'est pas fait de la même manière, tous les athlètes d'un certain niveau se retrouvent dans un nombre limité de clubs. Moi je dirai qu'on ferai mieux de garder les gens dans leur lieu d'origine que ce soit sous forme d'entente ou sous forme de fusion, tout en gardant les lieux d'entraînement. Certes, cela se fait déjà dans les ententes mais pas forcément dans les fusions. Garder les lieux d'entraînement a plusieurs avantages : tout d'abord, conserver les soutiens locaux et historiques parmi lesquels les mairies. Imaginez-vous un instant que le grand Lyon veuille réaliser un club de 2800 adhérents en regroupant tous les clubs de son territoire, pensez-vous que la mairie de Grigny va donner les subventions à Lyon pour ce club, jamais. Pourtant la mairie de Grigny continue de subventionner son club qui est une section locale de l'ESL, parce que cette dernière a gardé ses installations de Grigny. Pour moi, garder l'association et les liens locaux, c'est en ça que l'entente est mieux qu'une fusion. Aujourd'hui, les mairies de Grigny, pierre bénite, Ternay, Francheville et Bron soutiennent chacune à son niveau l'ESL, ceci, tant qu'on gardera les lieux d'entraînement. Quand on fusionne, on perd des financements sans garantie aucune d'en trouver de nouveaux. Autres avantages de l'entente, c'est que chez nous à l'ESL, chaque section locale garde son indépendance et peut agir différemment. Ternay par exemple actuellement fait essentiellement de la course sur route. Depuis qu'ils ont perdu leur entraîneur de demi-fond, leurs athlètes s'entraînent à pierre bénite. Quand les difficultés financières se sont rajoutées, Ternay ne pouvant plus supporter financièrement les déplacements de ses athlètes vers pierre bénite, a plutôt procédé au changement de section locale à ces athlètes. Cette transaction entre section locales d'une entente, n'a pas couté aucun sous à pierre bénite. Bien évidemment, Ternay n'a reçu aucun sous lié à une indemnité de transfert, mais les athlètes, dans leur travail, n'ont pas connu d'interruption, le club ne les a non plus perdu. L'entente permet aussi, à travers cet exemple des passerelles, d'échanger les compétences, et, éventuellement partager les installations. Dans nos installations que voici, elles sont toujours saturées mais le jeudi, moins. Nous en avons profité pour planifier un encadrant de pierre bénite qui est intéressé par une piste en tartan et dont les athlètes sont scolarisés à la DOUA et ne peuvent par conséquent aller régulièrement à pierre bénite s'entraîner. Du coup la présence chez nous de ce groupe de Pierre Bénite nous aide à faire des séances ensemble et à mieux nous connaitre, ce qui est du reste très sympathique. De notre côté, nous avons des athlètes qui ont besoin d'être pointu en saut en hauteur et en lancers. Nous envoyons ces athlètes à Pierre Bénite pour retrouver Daniel Aligne le spécialiste du saut en hauteur et un autre spécialiste du saut qui n'est là que le samedi. Cette organisation nous permet de partager toutes ces choses-là. Il est vrai que nous devons reconnaître que c'est des choses toute simples, c'est des choses ponctuelles, c'est aussi des choses qui peuvent s'organiser extérieurement à l'entente. Mais alors, tu vas plus facilement les demander dans une entente, tu vas plus facilement l'accepter dans une entente, parce que tu feras beaucoup plus de concessions avec quelqu'un qui va être dans ton équipe demain. Alors que si c'est quelqu'un qui sera ton concurrent demain, tu ne vas pas forcément faire un effort au moment où ce n'est pas l'idéal pour toi. C'est un peu le cas des voyages en commun qui sont mieux organisés et bénéfiques au sein d'une entente qu'avec une entité extérieure à plus d'un titre. Tout d'abord la mutualisation des finances à travers la réduction des dépenses liées au déplacement par section locale, et du personnel (encadrants et dirigeants), dont le nombre optimal permettra de suivre au mieux les athlètes durant la compétition. Tandis qu'en organisant

Commenté [LNS184]: Catégorie : comparaison des regroupements de clubs d'athlétisme en France et ailleurs en Europe

Commenté [LNS185]: Catégorie : l'intérêt de garder les lieux d'entraînement dans un regroupement

Commenté [LNS186]: Catégorie : principaux intérêts d'une entente de clubs

Commenté [LNS187]: Catégorie : inconvénient d'une fusion de clubs

Commenté [LNS188]: Catégorie : autres avantages d'une entente

un déplacement avec une entité extérieure, seul la réduction des frais de transport peuvent être l'apport le plus intéressant. Après durant la compétition, chaque entité gère tant bien que mal ses effectifs. Par contre, il n'est pas exclu qu'on fasse dans une entente des déplacements séparément, compte tenu des contraintes des uns et des autres, mais aussi de la disponibilité des hôtels. Alors, pourquoi aussi faire des ententes, le gros intérêt c'est les compétitions par équipes. On l'a vu en coupe de France, et ce, depuis 2008 et l'arrivée de l'ASU Bron dans l'ESL, qui est depuis lors le club qui a le plus grand nombre d'équipes participantes à la coupe de France des relais et spécialités. C'est vrai qu'il y a eu des années où nous avons des ex éco et notamment Grenoble, Clermont. J'avoue que nous pouvions faire mieux, mais nous ici à l'ESL, avons encore des lacunes dans les lancers. Et, généralement, les clubs qui sont ex éco avec nous sont plus forts que nous en lancers et autres. Ici à Bron, nous ne pouvons pas lancer pour des problèmes de sécurité liés à la proximité de certaines aires de pratiques. Sur l'équipe athlé, nous arrivons à qualifier 2 à 4 équipes sur la finale nationale et ce dans une ligue aussi forte que celle du Rhône-Alpes. Ce succès repose sur un certain nombre de chose parmi lesquels la mutualisation des écoles d'athlétisme de l'entente. L'ESL compte 5 écoles athlé parmi lesquelles 2 petites (Ternay et Grigny) et 3 grosses écoles (Bron, Francheville et Pierre Bénite, entre 50 et 150 jeunes).

L'ESL compte 5 sections locales d'importance variable en termes de nombre d'adhérents. Je vais vous les citer par ordre de taille croissant : Grigny une trentaine de licenciés, Ternay, une quarantaine de licenciés, Pierre Bénite, un peu plus de 200 licenciés, Francheville, un peu plus de 250 licenciés et Bron, déjà à plus de 330 licenciés cette année. Pour parler un peu de la progression des effectifs depuis l'entrée dans l'ESL, je dirai que Grigny stagne un tout petit peu, il y a une légère augmentation de 2 athlètes. L'on comprend bien les problèmes de Grigny : pas d'entraîneurs, pas forcément d'installations, éloigné géographiquement des autres sections locales, et en plus, les gens de Givors ne les veulent pas forcément. Ternay a bien progressé, mais peut encore régresser car, le seul entraîneur qu'ils avaient et qui faisait pratiquement la plupart des disciplines a cessé de travailler du fait de son âge avancé et n'a pas jusque-là été remplacé. Les jeunes qu'il entraînait, certains ont intégré les autres sections locales de l'ESL, d'autres sont allés à Feyzin. Francheville a pratiquement doublé et n'est pas loin de tripler son effectif depuis son entrée à l'ESL. Bron avait 250, puis est passé à 208 au moment de l'entrée à l'ESL et dès lors, a battu son record de licenciés tous les ans, au point d'être à plus de 330 aujourd'hui.

Parlez-nous de la création de l'ESL et des motivations qui ont poussé les uns et les autres à s'orienter vers une entente.

Pour ce qui est de l'historique, l'ESL a été créé le 09/09/1999. A l'époque, il y avait : Pierre Bénite, Francheville et Ternay. Grigny a rejoint le groupe quelques années après et Bron, le 1^{er} septembre 2008. Après les motivations sont presque pareilles pour tous les clubs. Francheville par exemple avait une école d'athlétisme et des coureurs sur piste. Il n'y avait pas d'encadrants pour athlètes confirmés. Leurs athlètes confirmés, après l'école d'athlétisme, s'entraînaient à pierre bénite à l'instar de Blandine Maisonier (ancienne championne de France d'épreuves combinées séniors). Il n'y aurait pas eu l'ESL, Francheville n'aurait pas conservé cette athlète de qualité. Grigny c'est pareil, ils avaient une des meilleures athlètes du département, et l'un des meilleurs athlètes français au 400m, mais qui étaient isolés et n'avaient les moyens de travailler à Grigny. Le club le plus grand et le plus proche était Pierre Bénite. Ils ont bénéficié

Commenté [LNS189]: Catégorie : avantages et inconvénients d'une mutualisation au sein d'une entente et celle effectuée avec un club extérieur.

Commenté [LNS190]: Catégorie : causes des déplacements séparés au sein d'une entente

Commenté [LNS191]: Catégorie : autre intérêt de faire une entente

Commenté [LNS192]: Catégorie : le point faible de l'ESL

Commenté [LNS193]: Catégorie : les causes du non pratique des lancers à l'ASU Bron

Commenté [LNS194]: Catégorie : le secret de la réussite de l'équipe athlé de l'ESL

Commenté [LNS195]: Catégorie : présentation des écoles d'athlétisme de l'ESL

Commenté [LNS196]: Catégorie : présentation des sections locales de l'ESL en termes d'effectif

Commenté [LNS197]: Catégorie : présentation de l'évolution des effectifs dans les sous-sections locales de l'ESL

Commenté [LNS198]: Catégorie : historique : naissance de l'ESL

des infrastructures et de l'encadrement de Pierre Bénite, tant aux entrainements qu'en compétition. Cela leur a permis de progresser tout en restant dans leur club formateur et bénéficiant du soutien de la mairie de Grigny. Globalement, se sont de tous petits clubs au début, qui se sont fédérés autour de Pierre Bénite qui est un club de taille moyenne mais avec des entraîneurs ultra compétents, à l'instar de Daniel Aligne qui est une référence au saut en hauteur en France. Pour les clubs d'à côté, Aligne et sa famille qui s'investit à fond dans l'encadrement, est d'un apport majeur.

Commenté [LNS199]: Catégorie : ce qui a poussé les sections de l'ESL vers une entente

Commenté [LNS200]: Catégorie : ce qui a poussé les sections de l'ESL vers une entente

Définition des catégories

Raisons du choix de Syrey

Définition : paramètres l'ayant positionné comme personne incontournable pour notre enquête

Propriétés : président de l'ESL/ASU Bron, ASU Bron, la sous-section locale la plus importante de l'ESL, président de l'entente Grand Lyon, est dans le club depuis plus de 20 ans, a vécu fusions et entente de club.

Conditions d'existence :

Positionnement de l'ASU Bron au sein de l'ESL

Définition : la place que l'ASU Bron croit savoir occuper au sein de l'ESL

Propriétés : sous-section locale la plus importante de l'ESL

Conditions d'existence :

La communication des clubs d'athlétisme, un vaste chantier

Définition : encore beaucoup d'efforts à faire par les clubs d'athlétisme en matière de communication

Propriétés : plein de choses à faire mais personne pour les faire : gérer le site internet, les relations presses, créer un compte twitter, Facebook, qu'on alimente régulièrement, bref pour mieux communiquer.

Conditions d'existence :

Importance réseaux sociaux et sites internet

Définition : la place qu'occupent les réseaux sociaux et sites internet dans la communication d'un club d'athlétisme

Propriétés : font circuler assez d'informations

Conditions d'existence :

Difficultés qu'éprouvent les clubs à profiter des informations en lignes

Définition : ce qui empêche les clubs à développer leur communication en ligne

Propriétés : indisponibilité des bénévoles élus, ils ont très peu de temps pour le faire, l'incompétence de la plupart de certains bénévoles plutôt volontaires et disponibles, personne

<p>pour faire ce travail, récupérer, structurer les informations nécessaires qui circulent sur le web et les mettre sur le site du club, incapacité du club à recruter un salarié pour faire ce travail.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'accès à l'information en ligne dans l'ESL</p> <p>Définition : cette catégorie nous dit comment les sous-sections locales de l'ESL font-elle pour communiquer en ligne.</p> <p>Propriétés : à travers le groupe Facebook global de l'ESL et les sites propres des sous-sections locales qui peuvent en avoir, car toutes n'en n'ont pas.</p>
<p>Avantages de la communication via réseaux sociaux</p> <p>Définition : les petits plus d'une communication à travers les réseaux sociaux</p> <p>Propriétés : chaque membre peut déposer l'information et/ou réagir, évite de centrer ce travail sur une seule personne</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Situation de la communication de nos jours dans nos clubs</p> <p>Définition : la qualité de la communication des clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : moyens de communication nombreux mais très peu exploités, pas de communication parfaite dans un club d'athlétisme en France</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Problématiques générales des clubs d'athlétisme</p> <p>Définition : les problèmes que vivent tous les clubs d'athlétisme de France</p> <p>propriétés : le manque de bénévoles</p> <p>conditions d'existence :</p>
<p>Principales raisons du manque de bénévoles que vivent les clubs d'athlétisme</p> <p>Définition : l'individualisme des uns et des autres, puis la disposition à n'aider que ponctuellement et non sur du long terme, l'augmentation du nombre d'associations, celle des variantes de pratiques et celle du nombre de compétitions et le rallongement du programme des compétitions.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'intérêt d'une entente</p> <p>Définition : le bienfondé d'une entente</p> <p>Propriétés : d'avoir constamment les minimas en termes de nombre de juges à travers la mutualisation du nombre de juges de chaque section locale de l'entente. Le club peut, par la</p>

<p>même occasion, éviter les 100€ d’amande. L’entente permet aussi à un jeune d’être mieux encadrer et d’éviter l’isolement, tout en favorisant la formation d’équipes plus compétitives à travers la mise en commun des athlètes. La mutualisation des ressources reste l’intérêt principal d’une entente.</p> <p>Conditions d’existence :</p>
<p>Comparaison des regroupements de clubs d’athlétisme en France et en Europe</p> <p>Définition : ce qui différencie les regroupements de clubs d’athlétisme du grand Lyon à certains de l’hexagone et de l’Europe.</p> <p>Propriétés : à Lyon, on n’a pas tout regroupé comme dans certaines localités en France, les regroupements se font par affinité entre clubs et élus locaux. En Lituanie, l’athlète qui atteint un certain seuil de performance intègre le club régional ou national, dont les 2/3 de l’effectif sont internationaux.</p> <p>Conditions d’existence :</p>
<p>L’intérêt de garder les lieux d’entraînement dans un regroupement</p> <p>Définition : ce que le club d’athlétisme gagne à garder les lieux d’entraînement</p> <p>Propriétés : conserver les soutiens locaux et historiques parmi lesquels les mairies</p> <p>Conditions d’existence :</p>
<p>Principaux intérêts d’une entente de clubs</p> <p>Définition : grands avantages liés à une entente de clubs</p> <p>Propriétés : garder l’association et les liens locaux, c’est en ça que l’entente est mieux qu’une fusion</p> <p>Conditions d’existence :</p>
<p>Inconvénients d’une fusion de clubs</p> <p>Définition : les points négatifs d’une entente de clubs</p> <p>Propriétés : perte des financements sans garantie aucune d’en trouver de nouveaux</p> <p>Conditions d’existence :</p>
<p>Autres avantages d’une entente</p> <p>Définition : les autres petits plus d’une entente</p> <p>Propriétés : chaque section locale garde son indépendance et peut agir différemment, l’entente assure non seulement la continuité de l’encadrement des athlètes mais aussi leur maintien au sein du club, dans l’entente, les mutations d’athlètes entre sous-sections locales sont effectuées sans frais de compensation, l’entente permet aussi des passerelles, d’échanger les compétences et partager les installations.</p>

Conditions d'existence
<p>Mutualisation au sein d'une entente et mutualisation avec un club extérieur à l'entente : avantage et inconvénients</p> <p>Définition : les points positifs et ceux négatifs autour d'une mise en commun entre sous-sections locales et, entre une sous-section locale et un club extérieur au regroupement</p> <p>Propriétés : la mutualisation entre sous-sections locales offre plus d'avantages, diminution du coût du déplacement à travers la mutualisation circonstancielle des ressources financières, et un meilleur suivi des athlètes pendant la compétition à travers la mutualisation des ressources humaines. Entre sous-section locale et club extérieur à l'entente, le statut de potentiel adversaire peut compliquer davantage la mutualisation, la réduisant à sa plus simple expression : le partage des frais de déplacement.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Causes des déplacements séparés au sein d'une entente</p> <p>Définition : ce qui permet de justifier des déplacements séparés au sein d'une entente de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : contraintes des uns et des autres, mais aussi, de la disponibilité des hôtels</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Autres intérêts de faire une entente</p> <p>Définition : autre cause pouvant nous pousser à faire une entente</p> <p>Propriétés : le gros intérêt c'est les compétitions par équipe</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Faiblesse de l'ESL</p> <p>Définition : spécialités athlétiques à dans lesquelles l'ESL n'arrive pas à obtenir de bons résultats</p> <p>Propriétés : les lancers</p> <p>Conditions d'existence : manque de spécialiste lancers dans le club</p>
<p>Causes du non pratique des lancers l'ESL/ASU Bron</p> <p>Définition : ce qui empêche l'ASU Bron de pratiquer les lancers sur son site d'entraînement</p> <p>Propriétés : problèmes de sécurité liés à la proximité de certaines aires de pratiques</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le secret de réussite de l'équipe athlé de l'ESL</p> <p>Définition : ce qui fait la force de l'équipe athlé de l'ESL</p>

<p>Propriétés : la mutualisation des écoles d'athlétisme de l'entente</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Présentation des écoles d'athlétisme de l'ESL</p> <p>Définition : description simple et exhaustive des écoles athlétisme des sous-sections locales de l'ESL</p> <p>Propriétés : l'ESL compte 5 écoles athlé parmi lesquelles 2 petites (Ternay et Grigny) et 3 grosses écoles (Bron, Francheville et Pierre Bénite, entre 50 et 150 jeunes).</p>
<p>Présentation des sous-sections locales de l'ESL</p> <p>Définition : description simple et exhaustive des sous-sections locales qui constituent l'ESL</p> <p>Propriétés : ESL compte 5 sections locales d'importance variable en termes de nombre d'adhérents. par ordre de taille croissant, nous avons : Grigny une trentaine de licenciés, Ternay, une quarantaine de licenciés, Pierre Bénite, un peu plus de 200 licenciés, Francheville, un peu plus de 250 licenciés et Bron, déjà à plus de 330 licenciés cette année.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Evolution des effectifs de l'ESL</p> <p>Définition : trajectoire suivie par le nombre d'adhérents par sous-section locale</p> <p>Propriétés : Grigny stagne, Ternay a progressé mais peut régresser, Francheville a carrément doublé ses effectifs et est sur le point de les tripler depuis son entrée à l'ESL, l'ASU Bron, avait 250 membres, a chuté à 208 au moment de l'entrée à l'ESL, et depuis lors, n'a cessé de battre son propre record en nombre d'adhérents au point de se retrouver actuellement avec un peu plus de 330 adhérents.</p>
<p>Naissance de l'ESL</p> <p>Définition : historique autour de la naissance de l'ESL</p> <p>Propriétés : l'ESL a été créé le 09/09/1999. A l'époque, il y avait : Pierre Bénite, Francheville et Ternay. Grigny a rejoint le groupe quelques années après et Bron, le 1^{er} septembre 2008.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Poussée les sous-sections de l'ESL à se réunir</p> <p>Définition : principales causes ayant amené ces clubs à former une entente</p> <p>Propriétés : l'inter complémentarité sur le plan des ressources humaines et infrastructurel, l'envie de conserver leurs meilleurs athlètes, leurs infrastructures et soutiens des élus locaux</p> <p>Conditions d'existence :</p>

Deuxième entretien avec Syrey

Analyse phénoménologique

Qu'est-ce qui pousse l'ASU Bron à rejoindre l'ESL ?

Déjà un peu d'historique. L'ASU Bron est né à l'époque, d'une fusion entre l'EMS Bron (entente municipale des sports de Bron) et l'ASUL. L'ASUL fait partie des quelques clubs en France qui ont le statut de club universitaire et qui sont membre de l'Union Nationale des Clubs Universitaires. D'un côté, l'EMS de Bron avec une très bonne école d'athlétisme avait formé Annette Sergent, Daniel Darien et bien d'autres ; et, de l'autre côté, l'ASUL, un club omnisport avec une grosse section athlét dans laquelle l'on retrouvait Bernard Peltier et certains entraîneurs de chez nous. A un moment donné, Annette n'avait pas d'équipe et est partie à l'ASUL. A un autre moment, l'ASUL a connu des difficultés au point où le club omnisport a fermé, et, les différentes activités de l'omnisport sont parties dans tous les sens : une à Vaulx-en-Velin, une à Lyon, ..., dans cet environnement, la ville de Bron, qui réfléchissait déjà sur ce qu'elle peut faire pour exister dans le sport, sur le plan national, dans l'agglomération de Lyon n'a trouvé mieux de bâtir un club d'athlétisme sur les cendres de l'ASUL. En mettant autour de ce qu'avait déjà l'EMS Annette Sergent, formée à Bron, les étudiants et les très bons entraîneurs de l'ASUL, l'ASU Bron naquit. L'ASU Bron a évolué tout seul pendant longtemps, arrivait à être en national A, B chez les filles, national A chez les garçons. Maintenant tu mets tes structures, tu te développes et tu as ce qui se passe autour de toi. Ce qui se passe autour de nous c'est ce phénomène d'entente et de fusion, qui n'est par ailleurs pas une exclusivité lyonnaise. Il est même à noter qu'à Lyon, les clubs n'ont pas fait comme ailleurs, pratiquement tout regrouper, comme à Clermont, Grenoble ou Angoulême. C'est dans ce cadre que nous avons essayé de petits rapprochements de taille moyenne, que ce soit en entente ou en fusion. l'ESL par exemple l'an dernier c'était 906 licenciés, cette année, nous avons déjà atteint les 900, mais à mon avis nous n'aurons pas plus de 950.

L'entente a toujours fait des mécontents qui finissent par partir. Mais, personnellement, il n'y en a aucun qui me l'a dit. Par contre il y a des gens qui ont vu un projet et sont venus chez nous. Ils ne seraient pas venus chez nous sans entente. Je pense que, pour la majorité des gens, entente, pas entente n'a pas eu d'importance. Tout dépend finalement de comment se passe l'entente. J'en ai vu des ententes mais beaucoup plus des fusions où la perte d'identité est automatique, une situation qui peut décourager plus d'une personne. Je prendrai l'exemple de l'ASU Bron et certains de ses adhérents : JC courtois et Bernard Peltier qui ont tous 65 ans et plus de 50 ans de fidélité à l'ASUL. Le premier nous a montré lors d'une compétition à Parilly, une photo d'il y a 50 ans, quand il prenait part pour le compte de l'ASUL, à une compétition cadette. Tu ferais une fusion et tuerais une identité qu'ils défendent depuis plus de 50 ans à travers la disparition complète du nom ASU, je ne suis pas sûr qu'ils resteraient, qu'ils seraient disponible à rendre service au club, bref, ils perdraient quelque chose. Par contre, un club peut faire partie d'une entente tout en restant membre de son club omnisport, c'est le cas de PL Pierre Bénite athlétisme qui reste membre du PLPB Omnisport et de l'EL Grigny qui continue d'utiliser les infrastructures de l'omnisport. Tous gardent leur soutien sur le plan local et notamment celui de la mairie. Par contre avec une fusion, les clubs perdent parfois des sources de financement et des infrastructures. La fusion EMS Bron et ASUL a eu un seul lieu d'entraînement, celui de

Commenté [LNS201]: Catégorie : la genèse de l'idée de création de l'ASU Bron

Commenté [LNS202]: Catégorie : historique ASU Bron

Commenté [LNS203]: Catégorie : les regroupements de clubs en France

Commenté [LNS204]: Catégorie : ce qui pousse l'ASU Bron vers un regroupement

Commenté [LNS205]: Catégorie : conséquences d'une entente

Commenté [LNS206]: Catégorie : conséquences d'une fusion

Commenté [LNS207]: Catégorie : les particularités d'une entente

Bron. Du coup l'ASU Bron, nouveau club fusionné, a perdu les sites d'entraînement de l'ASUL. Après, tout au début des années 2000, ç'a commencé à se regrouper tout autour. Il n'y avait pas forcément une volonté politique, mais l'on nous a fait comprendre que la ville verrait cela plutôt d'un bon œil, bref qu'il n'y avait pas de frein. A cette période l'ASPTT avait des problèmes, tout comme l'ASU Bron. On avait chacun de notre côté, des équipes féminines qui se bagarraient en national B mais qui n'avaient pas le niveau de national A, parce qu'à l'époque, il n'y avait pas l'élite, c'était les hommes d'un côté, les femmes de l'autre et les niveaux de pratique allaient dans l'ordre décroissant de A à D. puis arriva la compétition à Annecy, où nous avons pratiquement alterné avec l'ASPTT les premières et 2^e places dans la plupart des épreuves. Cela a amené les uns et les autres à nous dire, vous seriez ensemble vous auriez tout gagné. Derrière, nous avons fait une entente et 2 ou 3 ans après, les filles étaient 3^e ou 4^e club français, puis elles sont montées en A1 où elles ont fait la finale. Pour les garçons, ç'a été un peu plus dur.

Peut-il y avoir des mutualisations sans solidarité ?

En fait, nous avons souvent pris des cars en commun avec l'ASPTT après qu'on ait été séparé. Qu'ils aient fait d'un côté Lyon Athlétisme, je pense qu'il y en avait un peu de la pression de la ville de Lyon. Moi je pense que Lyon Athlétisme se serait fait avec l'ESL, car à la première réunion de Lyon Athlétisme, l'ESL était présente. Après, plus d'invitation, apparemment, la volonté c'est de faire un club de Lyon entre « amiros ». Ce qui a fait qu'on a cassé l'entente avec Bron, et on a fermé la porte à Pierre Bénite. Ça c'est l'histoire, comme on la vit. C'est pour cela que je suis aujourd'hui très prudent par rapport à ce regroupement alors que j'en étais un des fervents militants. Je sais qu'il y a des velléités d'un certain nombre de gens, que ce soit au niveau de l'administration de l'athlétisme sur le plan national, que ce soit au niveau des élus locaux par rapport au rapprochement entre Lyon Athlétisme et l'ESL. Je sais aussi que certains élus locaux et certains administratifs de structures y réfléchissent, car quand tu prends les points forts de l'un et les points forts de l'autre, tu les mets en commun, ce n'est pas loin du meilleur club de France. Regardez la superbe école de lancers de Lyon Athlétisme, la superbe école de sauts de l'ESL, sans compter le demi-fond et le sprint et la marche d'un bon niveau, qu'il faut rajouter, t'as ce qu'il faut pour faire un superbe club. Mais sauf que si on fait ce super club, il y en a qui quitteront le club pour Décines, ASVEL, ou bien d'autres clubs. Mais le salut peut venir de la mise en place d'une métropole, surtout si elle détient la compétence sportive liée au sport de haut niveau, les choses pourront bouger comme ç'a été le cas dans d'autres agglomérations, car nous sommes tous dépendant des subventions. Et à ce niveau les élus ont leur mot à dire. Tenez si demain on nous dit 100% de subvention iront au club fédéral qui se regroupera, ceux qui ne seront pas dedans auront zéro, je vous assure que tout le monde marchera. Car voyez-vous que les cotisations à elles seules ne suffisent pas pour financer les activités d'une saison, il va peut-être falloir développer le sponsoring qui de nos jours n'est assimilé qu'aux donateurs, donc pas très important. Donc, demain, si les politiques nous disent, que vous le vouliez ou non, vous, vous mettez ensemble, on dira ce qu'on voudra, si on veut exister, on se mettra ensemble ou alors on mourra. Et, surtout si les politiques mettent les finances nécessaires pour, comme dans d'autres agglomérations, et que les clubs gardent leurs subventions locales. Ce ne sera pas certes facile, mais le recrutement d'un nombre suffisant de salariés pourra atténuer les problèmes liés aux bénévoles (insuffisance, indisponibilité, manque de qualification pour certaines tâches,...). L'on pourra facilement attirer un nouveau public en

Commenté [LNS208]: Catégorie : particularités d'une fusion

Commenté [LNS209]: Catégorie : début remarquable des regroupements dans la région lyonnaise

Commenté [LNS210]: Catégorie : positionnement de la mairie de Bron par rapport à un éventuel regroupement

Commenté [LNS211]: Catégorie : situation de l'ASPTT et de l'ASU Bron peu avant leur regroupement

Commenté [LNS212]: Catégorie : niveaux de pratique avant celui actuel

Commenté [LNS213]: Catégorie : le rôle de la compétition d'Annecy

Commenté [LNS214]: Catégorie : les fruits de l'entente ASPTT Lyon ASU Bron

Commenté [LNS215]: Catégorie : ce qui pousse l'ASU Bron à se regrouper

Commenté [LNS216]: Catégorie : autres justificatifs de la création de Lyon Athlétisme

Commenté [LNS217]: Catégorie : positionnement par rapport à un regroupement avec Lyon Athlétisme

Commenté [LNS218]: Catégorie : les freins pour un regroupement Lyon Athlétisme ESL

Commenté [LNS219]: Catégorie : une complémentarité sur le plan purement sportif entre Lyon Athlétisme et l'ESL très évidente

Commenté [LNS220]: Catégorie : les freins pour un regroupement Lyon Athlétisme ESL

Commenté [LNS221]: Catégorie : l'influence des élus dans les regroupements

Commenté [LNS222]: Catégories : limites des ressources financières issues des cotisations et dons

Commenté [LNS223]: Catégorie : influence des élus à travers les subventions

développant par exemple l'athlé santé qui, à la limite, attire des sponsors à l'instar des mutuelles qui soutiennent cette pratique. A ce niveau, les cotisations seules, sans recourir aux subventions, pourront éponger le financement du professionnel en charge de l'athlé santé qui ne fera pas que ça à plein temps, il pourra bien aussi faire un peu d'administratif ou d'entraînement.

Quelles sont les principales raisons qui ont provoquées la rupture de votre entente avec l'ASPTT ?

Une des raisons qui a provoqué les difficultés, c'était le manque de financement sur le club maitre et le gros écart sur le plan financier des 2 structures. Nous l'avons vécu hier avec l'ASPTT mais aujourd'hui, nous le vivons aussi avec Pierre Bénite. Pour faire des économies lors des déplacements, une sous-section locale peut décider de voyager le jour même, tôt le matin, alors que la distance nécessitait d'y aller la veille. Il y a aussi la divergence de certains points de vue, à l'instar de la nécessité de voyager la veille ou le jour de la compétition. L'autre raison c'est que nous étions complémentaires, même si cela semble curieux que la complémentarité devienne un motif de mésentente. Sauf que, quand c'est une partie qui fait tout le temps ce que les deux devraient en principe faire alternativement ou mutuellement, cela peut créer un conflit. C'est ce qui arrivait avec la perche et les perchistes. Les perches, assez compliquées à transporter, il faut tout le temps mettre à disposition du club un minibus pour le transport des perchistes et perches. Mais si c'est toujours les mêmes entraîneurs qui doivent toujours conduire et, avec les mêmes athlètes, aller en minibus, il y aura mécontentement à un moment donné. Alors, le dernier point qui a fait capoter notre entente, c'est que, Lyon Athlétisme, tel qu'il a été créé, c'est un club entre « amiros », c'est-à-dire que Lyon Athlétisme est un club de Lyon et Bron n'est pas de Lyon, je ne sais pas si c'était le projet initial, mais Bron a été éjecté. Alors qu'au niveau des dirigeants de Bron, dont j'en faisais partie, on était un certain nombre à ne pas vouloir que le LOU se rajoute à l'Entente Grand Lyon, c'était ça le nom de l'entente entre l'ASPTT et l'ASU Bron. Après la sortie de l'ASPTT de l'Entente Grand Lyon, nous avons conservé l'entité qui a évolué et est devenu Entente ASU Bron Grand Lyon, dans l'attente d'autres structures qui pourraient solliciter rejoindre l'entente, c'était par ailleurs le seul intérêt qui nous amenait à garder cette structure. Aujourd'hui nous sommes une sous-section locale de l'ESL, mais l'entente ASU Bron Grand Lyon existe toujours, j'en suis même le président mais, il faudrait la détruire puisqu'elle ne naitrait plus jamais.

Pouvez-vous nous parler de l'influence de la fédération, ses structures déconcentrées ?

Vous voulez parler de la ligue et du comité, je ne sais pas quelle influence ils peuvent avoir sur une entente ou fusion, en tout cas, la ligue n'est pas contre. Le comité a accompagné C. Plaziat dans son étude qui devait préparer la mise en place d'un grand club d'athlétisme à Lyon. Pour l'instant, ils n'ont dit ni allez-y à fond, ni surtout ne le faites pas. Si on fait un truc, tant que ça marchera, ils nous soutiendront. La fédé pour sa part est venue une ou deux fois à Lyon, intervenir à plusieurs endroits, elle aimerait aussi avoir des clubs fars. Les efforts de centralisation de la fédé à l'INSEP sont parfois voués à l'échec parce que certains athlètes ne quitteront jamais leur région. Maintenant, il leur reste à faire de grands pôles régionaux qui, un grand club regrouperait les meilleurs athlètes de la région, comme dans certains pays. Imaginez un seul instant de retrouver dans un même club, Mélina Robert-Michon (Lyon Athlétisme), Thérèse Nsola et Manu Biron (ESL), Jennifer Gallet (DMA) et bien d'autres, il serait plus facile à ce club d'attirer des sponsors. A un moment donné, cela compte aussi, d'ailleurs, c'est pour

Commenté [LNS224]: Catégorie : avantages d'un regroupement bien subventionné

Commenté [LNS225]: Catégories : raisons de la rupture de l'entente Grand Lyon

Commenté [LNS226]: Catégorie : autres raisons pouvant faire des mécontents au sein d'une entente

Commenté [LNS227]: Catégorie : autre raison qui a fait échouer l'entente Grand Lyon

Commenté [LNS228]: Catégorie : historique ASU Bron

Commenté [LNS229]: Catégorie : positionnement de la FFA et ses structures déconcentrées par rapport aux regroupements.

Commenté [LNS230]: Catégorie : les raisons de l'échec du développement des sportifs de haut niveau à l'INSEP

cela que, quand tu veux être sponsor du basket et avoir un peu de poids, tu vas à l'ASVEL, si c'est le rugby, tu vas au LOU, le foot tu vas à l'OL. Si tu veux sponsoriser l'athlétisme tu vas où ? si tu préfères un peu de lancer et demi-fond, tu vas à Lyon Athlétisme, si tu préfères un peu de perche et de hauteur, tu vas à l'ESL, si tu préfères la marche, tu vas à Feyzin, si tu préfères le sprint, c'est partagé.

Pour moi se réunir c'est bien, après, se réunir dans une seule entité dans une aussi grosse agglomération de Lyon, ce n'est peut-être pas mieux. Est-ce que la solution ne serait peut-être pas d'avoir 1 grand club et 2 clubs moins grands mais qui ont une belle rivalité motivante, qui permet le progrès des athlètes sur le plan compétitif à travers l'intensité des compétitions. Un seul grand club diminue compétition et rivalités compétitives. Pour moi, un grand club c'est d'avoir une grande palette de disciplines avec des entraîneurs compétents et une forte structure d'encadrement des jeunes. Si on reste dans la configuration actuelle c'est-à-dire qu'un club fort en lancers un autre en sauts, et ainsi de suite, ces clubs sont moyens au final. Par contre, si on n'a qu'un seul club, les gens n'auront plus qu'un seul choix, et, quand ça n'ira plus, les gens vont plutôt arrêter. Alors que, quand il y en a 2, les gens débordés dans l'un peuvent se diriger dans l'autre, et, si la situation relationnelle venait à s'arranger, certains peuvent faire le chemin inverse.

Des pénalités, licences et affiliations, le fait d'être en entente change-t-il certaines de ces choses ?

Seule la part fixe change, car c'est seulement le club maître qui la paie. Elle est aujourd'hui de 200 ou 300€, je sais plus exactement, mais chaque section locale payait individuellement, l'ESL atteindrait les 1000€ de part fixe. En se regroupant, l'ESL la paie 5 fois moins cher. C'est la même chose pour DMA (Décines Meyzieux Athlétisme) qui paie 2 fois moins cher et pour l'ASVEL (entente entre ASVEL-CAMN-Miribel) qui paie 3 fois moins cher. S'il est vrai que ça ne change pas grand-chose sur un budget global d'un grand club, il est à noter que, pour un petit club de 30 adhérents comme Grigny, c'est 10 à 15€ d'économie par licence. Pour un club comme Bron, l'économie se situe entre 0.5 et 2€.

Comment gérez-vous, motivez-vous vos bénévoles ?

Il y a la remise des cadeaux et dialogue. Pour ce qui est de la remise des cadeaux, chaque année, l'ESL organise toujours une remise de cadeaux, et, tout le temps, des jurys de bénévoles et dirigeants sont récompensés aux côtés des athlètes. Quant aux bénéficiaires, leur nombre dépend de la qualité du cadeau et des moyens financiers de chaque section locale. Certaines donnent à tous les membres, d'autres sont plus sélectives. Nous à Bron, dès la sortie du nouveau survêtement de l'ESL, nous l'avons offert à tous les athlètes de haut niveau, à tous les membres du comité directeur, à tous les jurys et à tous les entraîneurs et au bureau. Beaucoup de clubs le font aussi. En hiver, nous avons offert des parkas à tous les entraîneurs, bureau, jury, bref, à tous les membres qui ont plusieurs casquettes. Certaines sections locales se sont limitées aux entraîneurs et à quelques athlètes. Pour ce qui est du dialogue, je laisse l'ensemble des bénévoles décider des orientations et choix du club. A ce titre, je tiens à signaler qu'il y a des décisions qui ont été prises alors que j'étais contre. Moi je pense qu'on est en démocratie, on demande beaucoup aux bénévoles et la meilleure manière de les motiver est de toujours demander leur avis sur tout ce qui concerne la vie du club, pour qu'ils se sentent plus concernés.

Commenté [LNS231]: Catégorie : importance de la mise sur pied de grands pôles régionaux

Commenté [LNS232]: Catégorie : inconvénients à tout regrouper

Commenté [LNS233]: Catégorie : définition d'un grand club

Commenté [LNS234]: Catégorie : configuration actuelle des clubs d'athlétisme du grand Lyon

Commenté [LNS235]: Catégorie : inconvénients à tout regrouper

Commenté [LNS236]: Catégorie : points bénéfique d'une entente : la part fixe

Commenté [LNS237]: Catégorie : outils et moyens de gestion et motivation des bénévoles

Commenté [LNS238]: Catégorie : bénéficiaires et leur critère de sélection

Commenté [LNS239]: Catégorie : la philosophie du dialogue et sa pratique

L'entente ou la fusion aident-elles le club à résoudre ses problèmes ?

A mon avis, croire que faire une entente ou une fusion va résoudre tous les problèmes serait une erreur. Dans une entente, si on veut que ça marche, il faut que chacun des lieux marche. Il faut donc résoudre les problèmes localement, parce que l'entente seule ne résout pas les problèmes. Je prends l'exemple de l'ESL qui n'a pas de lanceurs. La solution viendrait qu'on trouve un entraîneur de lanceurs pour Francheville ou à Bron ou alors aux deux clubs, qui, avec leur grosse école d'athlétisme, en profitera pour produire de lanceurs de qualité pour l'entente. pour moi, il faut résoudre les problèmes localement, et, le fait d'être ensemble, de mutualiser les ressources permet de mettre en place, des choses qu'on ne pouvait pas faire tout seul : créer un emploi, lancer une nouvelle compétition, avoir le poids pour convaincre et décrocher un nouveau sponsor, avoir le poids auprès des collectivités territoriales pour négocier l'obtention de nouvelles infrastructures, une nouvelle installation, une nouvelle entité, l'augmentation des créneaux horaires sur certains sites. Le regroupement peut aider à résoudre certains problèmes, mais ça ne doit pas t'empêcher de résoudre les problèmes locaux. L'intérêt de l'entente dans ça, est que, si la greffe ne mord pas, t'es pas obligé de créer un club demain car tu auras toujours des gens qui gardent leurs couleurs, qui restent attachés à leur club d'origine. A propos, il se pourrait que l'ASPTT, en tant que section locale de Lyon Athlétisme existe toujours, aux dernières nouvelles, il aurait 5 licenciés. Quand t'as deux entités qui fusionnent, un secrétaire au lieu de 2, sur un même site d'entraînement, la fusion est bonne. Elle est aussi bonne quand c'est des clubs « amiros » qui fusionnent, même s'ils ont plusieurs sites d'entraînement. Quand t'es dans un petit club, et que 2 entraîneurs ne s'entendent pas, ils vont se bouffer le nez tous les jours, alors que s'ils étaient dans une grosse structure, ils ne se verraient pas forcément au quotidien. Si la ville de Lyon forme un grand club d'athlétisme, on n'ira pas en coupe d'Europe de temps en temps, on ira tout le temps. Les résultats des jeunes des clubs comme l'ESL, Lyon Athlétisme, Tassin sont là pour le démontrer. En effet, ces clubs sont ceux du Rhône qu'on trouve chaque année au podium des compétitions jeunes. à ces clubs, si on ajoute l'ASVEL, Feyzin, le DMA et peut-être Chassieu et Caluire, qui pourra les rivaliser en France ? Mais à un moment donné, si tu gardes tes écoles athlétisme, tu as des entraîneurs compétents comme nous, tu as des infrastructures et les moyens financiers, tu seras performant. Si par contre, tu mises tout sur l'argent, tu ne mises plus rien sur la formation, tu diminues ton nombre de lieux d'entraînement, tu perdras plus. Après, il faut se méfier du long terme, car le souci de nos excellents entraîneurs c'est leur âge car trouver des entraîneurs qui sont 40 à 45 week end de l'année sur les stades avec toute la préparation physique que cela exige n'est pas facile. Il faut donc professionnaliser à un minimum. Or, professionnaliser avec 200 licenciés c'est difficile. Par contre, professionnaliser quand t'as 2000 licenciés, au moins pour une partie, ce sera plus facile.

Les membres avaient-ils été informés du projet d'entente et comment l'avaient-ils accueilli ?

Ce projet a tout d'abord été présenté aux entraîneurs, ensuite, ces derniers en ont parlé aux athlètes. Par la suite, il a été présenté et adopté en assemblée. L'accueil du projet a varié selon le type de membre. Certains dirigeants étaient perplexes à l'idée d'une nouvelle entente sachant que nous sortions d'une entente avec l'ASPTT qui s'est achevée sur une incompréhension malgré les bons moments connus. Pour ce qui est des athlètes, et, notamment les plus forts, n'ont pas cachés leur satisfaction de retrouver une équipe, ils en étaient privés depuis le départ

Commenté [LNS240]: Catégorie : entente et résolution des problèmes des clubs

Commenté [LNS241]: Catégorie : résoudre les problèmes des clubs dans une entente

Commenté [LNS242]: Catégorie : l'intérêt de faire une entente

Commenté [LNS243]: Catégorie : l'intérêt de choisir une entente comme forme de regroupement

Commenté [LNS244]: Catégorie : les tops d'une fusion

Commenté [LNS245]: Catégorie : les flops d'une fusion

Commenté [LNS246]: Catégorie : le secret de pour rester performant pour un club d'athlétisme

Commenté [LNS247]: Catégorie : ce qui contribue à la diminution de la performance d'un club d'athlétisme

Commenté [LNS248]: Catégorie : autre problématique liées à la plupart des clubs d'athlétisme

Commenté [LNS249]: Catégorie : professionnalisation, son importance et les difficultés de son émergence.

Commenté [LNS250]: Catégorie : communication du club autour du projet de regroupement

de l'ASPTT de l'entente. Par contre, les moins forts avaient peur de perdre leur place au sein de la nouvelle équipe.

Comme avantage de l'entente, pour les athlètes, elle permet à ceux qui n'ont pas forcément la compétence dans leur discipline dans leur section locale de rester avec leur copain, tout en ayant la structure d'entraînement du grand club. L'autre avantage c'est que l'entente permet à un athlète de changer d'air sans pour autant changer de club. Cela arrive le plus souvent quand entraîneur et entraîné ne s'entendent plus. Et, si jamais ils reviennent tous à de meilleurs sentiments, ils peuvent recommencer à travailler ensemble sans devoir régler une quelconque mutation.

L'inconvénient c'est que des fois, t'as des entraîneurs qui voudraient garder leurs athlètes avec eux, même s'ils n'ont pas forcément la compétence, or il faut être prêt à accepter le fait que l'athlète va ailleurs. D'autres par contre ont tout simplement peur qu'on leur pique leurs athlètes.

Les valeurs de l'athlétisme pour nous c'est l'accueil de tous. Je pense qu'on ne peut pas diriger un club d'athlétisme étant raciste.

On a fait des déplacements avec le Coquelicot de Saint Etienne, l'AC Tassin, Lyon Athlétisme. Ces déplacements en commun montrent notre ouverture vers d'autres clubs dans le sens de la mutualisation des ressources.

Définition des catégories

Historique ASU Bron

Définition : les faits les plus marquants relatifs au passé de l'ASU Bron.

Propriétés : né à l'époque, d'une fusion entre l'EMS Bron (entente municipale des sports de Bron) et l'ASUL, dans un contexte où l'EMS n'avait pas la capacité de garder les athlètes d'un certain niveau de pratique, l'ASUL fermait presque ses portes, et la ville de Bron qui réfléchissait sur un projet qui pouvait l'amener à exister sur le plan sportif dans l'agglomération lyonnaise. La ville a donc décidé de bâtir un club d'athlétisme sur les cendres de l'ASUL. ainsi naquit l'ASU Bron, qui évolua tout seul pendant longtemps, dans un environnement qui subissait de manière progressive le phénomène de regroupement, c'est dans cet esprit que l'ASU Bron va tenter de petits rapprochements avec l'ASPTT et aujourd'hui avec l'ESL.

Les regroupements de clubs d'athlétisme en France

Définition : formation des regroupements de clubs d'athlétisme en France

Propriétés : certaines localités regroupent pratiquement tout, c'est le cas de : Clermont, Grenoble, Angoulême ; tandis qu'à Lyon c'est plutôt de petits regroupements, l'ESL par exemple c'est seulement 906 licenciés l'année dernière, cette année nous ne dépasserons pas probablement les 950, Lyon Athlétisme c'est 550 athlètes

Conditions d'existence :

Commenté [LNS251]: Catégorie : accueil du projet de regroupement par les membres adhérents du club.

Commenté [LNS252]: Catégorie : avantage de l'entente pour les athlètes

Commenté [LNS253]: Catégorie : inconvénients de l'entente

Commenté [LNS254]: Catégorie : les valeurs de l'athlétisme pour l'ESL

Commenté [LNS255]: Catégorie : ouverture vers des clubs autres que ceux de l'ESL

<p>Conséquences d'une entente</p> <p>Définition : effet d'une entente de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : il y a toujours eu des départs, mais aussi des arrivés. Tout dépend du déroulement de l'entente</p> <p>Condition d'existence :</p>
<p>Conséquences d'une fusion</p> <p>Définition : effet d'une fusion de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : perte automatique de l'identité, une situation qui peut décourager plus d'une personne</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Particularités liées aux ententes</p> <p>Définition : gestion particulière de certaines ententes</p> <p>Propriétés : un club peut faire partie d'une entente tout en restant membre de son club omnisport, cela lui permet de garder les soutiens locaux et notamment celui des mairies.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Particularités d'une fusion</p> <p>Définition : conséquences particulièrement liées aux fusions</p> <p>Propriétés : les clubs perdent parfois des sources de financement et des infrastructures</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Début remarquable des regroupements dans la région lyonnaise</p> <p>Définition : période durant laquelle l'environnement de Bron vit les regroupements des clubs d'athlétisme pour les causes que nous connaissons aujourd'hui</p> <p>Propriétés : début des années 2000</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Positionnement de la ville de Bron par rapport à un éventuel regroupement de l'ASU Bron</p> <p>Définition : le point de vue de la ville de Bron par rapport à un éventuel regroupement de l'ASU Bron</p> <p>Propriétés : avis favorable (pour une entente, ou une absorption, mais pas pour une fusion)</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Situation de l'ASPTT et l'ASU Bron peu avant leur regroupement</p>

<p>Définition : état des lieux de ces deux clubs au moment de se regrouper</p> <p>Propriétés : les 2 équipes avaient des problèmes : leurs équipe féminines étaient en national B et n'avaient pas le niveau de national A</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les niveaux de pratiques avant ceux actuels</p> <p>Définition : configuration précédente des niveaux de pratique</p> <p>Propriétés : pas de niveau élite, le classement n'était pas mixte, il se faisait en fonction des sexes et les niveaux de pratique allaient de manière décroissante de A à D.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le rôle de la compétition d'Annecy dans le regroupement de l'ASU Bron et l'ASPTT</p> <p>Définition : l'influence des résultats de la compétition d'Annecy sur la création de l'Entente Grand Lyon</p> <p>Propriétés : l'ASU Bron et l'ASPTT ont alterné les 1eres et 2em places de la plus part des épreuves de cette compétition, tout le monde s'accordait à dire qu'ils auraient tout gagné s'ils étaient ensemble, derrière, ils ont fait une entente : l'Entente Grand Lyon.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les fruits de l'Entente Grand Lyon</p> <p>Définition : les résultats de l'entente entre l'ASU Bron et l'ASPTT</p> <p>Propriétés : 2 ou 3 ans après, les filles étaient 3^e ou 4^e club français, puis elles sont montées en A1 où elles ont fait la finale. Pour les garçons ç'a été un peu plus dur.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Autres justificatifs de la création de Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : autres explications pouvant justifier la création de Lyon Athlétisme</p> <p>Propriétés : la volonté c'est de faire un club de Lyon entre « amiros ». Ce qui a fait qu'on a cassé l'entente avec Bron, et on a fermé la porte à Pierre Bénite, celle qu'on a ouvert au LOU, sous la pression de la Ville de Lyon. C'est ça l'histoire, telle qu'on la vit.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Positionnement actuel par rapport à un éventuel regroupement avec Lyon Athlétisme</p> <p>Définition : le point de vue du président actuel de l'ESL/ ASU Bron par rapport à un regroupement entre l'ESL et Lyon Athlétisme</p> <p>Propriétés : je suis aujourd'hui très prudent par rapport à ce regroupement alors que j'en étais un fervent militant.</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Les freins pour un regroupement Lyon Athlétisme-ESL</p> <p>Définition : tout ce qui empêche ces deux clubs d'athlétisme à se regrouper : Lyon Athlétisme et l'ESL</p> <p>Propriétés : il y a des velléités d'un certain nombre de gens, que ce soit au niveau de l'administration de l'athlétisme sur le plan national, que ce soit au niveau des élus locaux par rapport au rapprochement entre Lyon Athlétisme et l'ESL</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Complémentarité très évidente sur le plan sportif entre Lyon Athlétisme et l'ESL</p> <p>Définition : il saute à l'œil nu que, sur le plan des résultats sportifs, les faiblesses d'un l'un sont les points forts de l'autre.</p> <p>Propriétés : la superbe école de lancers de Lyon Athlétisme, la superbe école des sauts de l'ESL, si l'on met en commun les points forts des deux clubs, il ne sera pas loin du meilleur club de France.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les freins pour un regroupement Lyon Athlétisme-ESL</p> <p>Définition : ce qui empêche un regroupement ESL-Lyon Athlétisme</p> <p>Propriétés : si on fait ce super club, le regroupement entre Lyon Athlétisme et l'ESL, il y en a qui quitteront ce superbe club pour se retrouver dans d'autres. Réticence des élus politiques de Lyon.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'influence des élus locaux sur les regroupements de clubs d'athlétisme</p> <p>Définition : le poids des élus sur un regroupement de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : les clubs d'athlétisme sont tous dépendants des subventions, ces dernières sont données par les collectivités territoriales, à ce titre, les clubs se doivent de marcher selon le bon vouloir des élus locaux s'ils veulent profiter des subventions</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Limites des ressources financières issues des cotisations et dons</p> <p>Définition : insuffisance des cotisations et dons quant à la couverture du budget de fonctionnement du club d'athlétisme</p> <p>Propriétés : les cotisations et les dons ne suffisent pas pour financer les activités d'une saison</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>L'influence des élus locaux à travers les subventions</p>

<p>Définition : la force et le pouvoir que donnent les subventions aux élus locaux sur les clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : demain, si les politiques nous disent, que vous le vouliez ou non, vous, vous mettez ensemble, on dira ce qu'on voudra, si on veut exister, on se mettra ensemble ou alors on mourra.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Avantages d'un regroupement bien subventionné</p> <p>Définition : effets positifs d'un club regroupé et bien subventionné</p> <p>Propriétés : atténuer les problèmes liés aux bénévoles en recrutant un nombre suffisant de salariés, ouverture vers un nouveau public en élargissant le panel d'activités et de pratiques au sein du club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Raisons de la rupture de l'Entente Grand Lyon</p> <p>Définitions : explications pouvant justifier la fin de la collaboration entre Lyon Athlétisme et l'ASU Bron au sein d'un même club appelé Entente Grand Lyon</p> <p>Propriétés : manque de financements sur le club maitre, écart très grand en termes de finances entre les 2 sous-sections locales</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Autres raisons pouvant faire des mécontents au sein d'une entente</p> <p>Définition : ce qui peut être source de discorde au sein d'une entente de clubs</p> <p>Propriétés : divergence de certains points de vue, quand certaines tâches sont assumées par une seule sous-section alors même qu'on est complémentaire</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Autres raisons ayant fait échouer l'Entente Grand Lyon</p> <p>Définition : autre explication pouvant justifier l'échec de l'entente grand Lyon</p> <p>Propriétés : Lyon Athlétisme devrait être un club entre « amiros », Bron n'étant pas de Lyon, il fallait écarter l'ASU Bron, et composer avec un autre club de Lyon, le LOU.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Historique ASU Bron</p> <p>Définition :</p> <p>Propriétés : après la sortie de l'ASPTT de l'Entente Grand Lyon, nous avons conservé l'entité qui a évolué et est devenu Entente ASU Bron Grand Lyon, dans l'attente d'autres structures qui pourraient solliciter rejoindre l'entente, c'était par ailleurs le seul intérêt qui nous amenait à garder cette structure. Aujourd'hui nous sommes une sous-section locale de</p>

<p>l'ESL, mais l'entente ASU Bron Grand Lyon existe toujours, j'en suis même le président mais, il faudrait la détruire puisqu'elle ne naitrait plus jamais</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Positionnement de la FFA et ses structures déconcentrées par rapport aux regroupements des clubs</p> <p>Définition : le point de vue de la FFA, Ligues et comités par rapport aux regroupements des clubs</p> <p>Propriétés : ils veulent ce qui est bien et qui marche, ils n'ont dit ni allez-y à fond ni n'y allez surtout pas</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les raisons de l'échec du développement des sportifs de haut niveau par la FFA à l'INSEP</p> <p>Définition : explications que l'on peut donner pour justifier l'échec de la centralisation des athlètes de haut niveau à l'INSEP</p> <p>Propriétés : certains athlètes ne quitteront jamais leur région.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Importance de la mise sur pied de grands pôles régionaux</p> <p>Définition : ce que gagnerai FFA, clubs et collectivités territoriales à monter de grands pôles régionaux</p> <p>Propriétés : assurer un meilleurs suivis aux champions qui ne peuvent rejoindre l'INSEP, attirer les sponsors de par leurs effectifs, assurer une meilleure visibilité sur le plan sportif de la localité.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Inconvénients à tout regrouper</p> <p>Définition : les points négatifs liés au fait de former un seul grand club d'athlétisme à partir de plusieurs autres</p> <p>Propriétés : diminution de la compétition et de la rivalité compétitive</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Définition d'un grand club</p> <p>Définition : la compréhension que l'on a du terme « grand club »</p> <p>Propriétés : avoir une grande palette de disciplines avec des entraîneurs compétents et une forte structure d'encadrement des jeunes</p> <p>Conditions d'existence :</p>

<p>Configuration actuelle des clubs d'athlétisme du Grand Lyon</p> <p>Définition : ce qui caractérise les clubs du grand Lyon</p> <p>Propriétés : clubs spécialisés au niveau de la pratique, donc, clubs moyens</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Inconvénients à tout regrouper</p> <p>Définition : les conséquences négatives de regrouper tous les clubs d'athlétisme.</p> <p>Propriétés : les gens n'auront plus qu'un seul choix, et, quand ça n'ira plus, les gens vont plutôt arrêter par manque de choix.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Autre point bénéfique d'une entente : la part fixe</p> <p>Définition : ce que les sections locales peuvent gagner au sein d'un club maitre</p> <p>Propriété : la diminution de la part fixe, payée par le club maitre seul. Elle est divisée par le nombre sections locales</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Outils, moyens de gestion et motivation des bénévoles</p> <p>Définition : ce à travers quoi la reconnaissance du travail des bénévoles est reconnu au sein du club</p> <p>Propriétés : remise de cadeaux et dialogue. La remise de cadeaux se déroule chaque année au sein du club où sont récompensés tout ou une partie de bénévoles et athlètes. Le dialogue se manifeste à travers l'implication de tous les bénévoles sur les choix concernant la vie et le futur du club</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les bénéficiaires et leurs critères de sélection</p> <p>Définition : bénévoles qui bénéficient de la reconnaissance du club et le mode de leur sélection</p> <p>Propriétés : quant aux bénéficiaires, leur nombre dépend de la qualité du cadeau et des moyens financiers de chaque section locale. Certaines donnent à tous les membres, d'autres sont plus sélectives.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Entente et résolution des problèmes d'un club</p> <p>Définition : l'implication de l'entente dans la résolution des problèmes quotidiens du club</p> <p>Propriétés : l'entente seule ne résout pas les problèmes</p>

Conditions d'existence
<p>Avantages d'une entente</p> <p>Définition :</p> <p>Propriétés : mutualiser les ressources afin de réaliser ce qu'on n'aurait pu tout seul.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Intérêt de choisir une entente comme forme de regroupement</p> <p>Définition :</p> <p>Propriétés : chaque sous-section locale garde ses membres les plus fidèles, ceux qui sont attachés aux couleurs de la sous-section locale</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les avantages d'une fusion</p> <p>Définition : les points positifs d'une fusion de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : diminution des postes administratifs, qui dans une entente, sont $NX+1$. (N=nombre de sections locales, X= postes administratifs nécessaires pour le fonctionnement d'un club d'athlétisme, 1 représente le même poste administratif auprès de la structure coordinatrice de l'entente). dans une fusion, le nombre de postes administratifs peut être représenté selon l'exemple ci-dessus par X.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les inconvénients d'une fusion</p> <p>Définition : les points négatifs d'une fusion de clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : l'obligation de se côtoyer même si on ne s'aime pas.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Le secret pour être et rester performant pour un club d'athlétisme</p> <p>Définition : ce qu'il faut pour avoir de bons résultats et s'y maintenir</p> <p>Propriétés : bons entraîneurs, bonne école d'athlétisme, des infrastructures et des finances</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Ce qui contribue à la diminution de la performance d'un club</p> <p>Définition : les facteurs diminuant ou limitant la performance d'un club d'athlétisme</p> <p>Propriétés : ne rien miser sur la formation, tout miser sur l'argent, diminuer les lieux d'entraînement</p> <p>Condition d'existence :</p>

<p>Autres problématiques liées à la plupart des clubs d'athlétisme</p> <p>Définition : sorte de panorama de problèmes que connaissent les clubs d'athlétisme</p> <p>Propriétés : l'âge avancé de la plupart des entraîneurs d'athlétisme</p> <p>Condition d'existence :</p>
<p>Professionnalisation, importance et difficultés à émerger</p> <p>Définition : la place de la professionnalisation des clubs d'athlétisme et les freins à son implantation</p> <p>Propriétés : professionnaliser à un minimum c'est une bonne chose, cependant, professionnaliser avec 200 athlètes c'est très difficile, avec 2000 ça peut aller</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Communication du club autour du regroupement</p> <p>Définition : comment le club informe ses adhérents sur un projet de regroupement</p> <p>Propriétés : ce projet a tout d'abord été présenté aux entraîneurs, ensuite, ces derniers en ont parlé aux athlètes. Par la suite, il a été présenté et adopté en assemblée générale</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Accueil du projet de regroupement par les autres membres du club</p> <p>Définition : point de vue des autres membres du club par rapport au futur regroupement</p> <p>Propriétés : accueil varié du projet selon le type de membre. Certains dirigeants étaient perplexes à l'idée d'une nouvelle entente sachant que nous sortions d'une entente avec l'ASPTT qui s'est achevée sur une incompréhension malgré les bons moments connus. Pour ce qui est des athlètes, et, notamment les plus forts, n'ont pas cachés leur satisfaction de retrouver une équipe, ils en étaient privés depuis le départ de l'ASPTT de l'entente. Par contre, les moins forts avaient peur de perdre leur place au sein de la nouvelle équipe.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Avantages de l'entente pour les athlètes</p> <p>Définition : les petits plus de l'entente pour un athlète</p> <p>Propriétés : elle permet à ceux qui n'ont pas forcément la compétence dans leur discipline dans leur section locale de rester avec leur copain, tout en ayant la structure d'entraînement du grand club. L'autre avantage c'est que l'entente permet à un athlète de changer d'air sans pour autant changer de club</p>
<p>Inconvénient d'une entente</p> <p>Définition : les petits moins d'une entente</p>

<p>Propriétés : des entraîneurs qui ont peur de se faire piquer des athlètes, des entraîneurs qui veulent à tout prix garder leurs athlètes avec eux, même s'ils sont incompetents.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les valeurs de l'athlétisme pour l'ESL</p> <p>Définition : l'image que véhicule l'athlétisme dans l'ESL</p> <p>Propriétés : l'accueil de tous. On ne peut pas diriger un club d'athlétisme étant raciste</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Ouverture de l'ESL vers des clubs extérieurs</p> <p>Définition : degré de mutualisation avec les clubs qui ne sont pas membres de l'ESL</p> <p>Propriétés : cette mutualisation se limite autour des déplacements</p> <p>Conditions d'existence :</p>

ENTRETIEN AVEC Yan

Analyse phénoménologique

J'ai pris la peine d'honorer, aujourd'hui, à ce rendez-vous qui date de plus de 9 mois, et, pour lequel je ne pourrai honorer plutôt pour les raisons très évidente liées à mon changement de domicile. En effet, je n'habite plus Lyon, mais j'y viens de temps en temps, comme c'est le cas actuellement. Je tiens aussi à vous préciser que, je ne pourrai pas tout vous dire devant le micro, je ne parlerai que de l'évolution de l'athlétisme à Lyon.

Commenté [LNS256]: Catégorie : interviews et difficultés.

Historique de l'athlétisme à Lyon

L'athlétisme à Lyon, a commencé à la fin du 19^e siècle. A l'origine, l'athlétisme se pratiquait dans les « clubs house » ou clubs omnisports qui avaient leurs propres installations. Le football club de Lyon fut le premier grand club omnisport de Lyon. Il est tout de même important de signaler que ce club existe toujours. Le football club de Lyon a eu une évolution particulière, liée aux ambitions de ses dirigeants et de la volonté politique de l'époque. Ainsi, ce club a du faire des choix pour atteindre leurs objectifs. Il a par exemple fait disparaître, au niveau des infrastructures, la piste d'athlétisme, au niveau administratif, la section athlétisme du club omnisport, orientant leurs pratiques sur du okay sur gazon. Un autre club omnisport de Lyon s'est aussi inscrit dans l'histoire de l'athlétisme, c'est celui du LOU. Le stade des Iris à Villeurbanne appartenait au LOU. Faute de moyens d'entretenir ce stade, il fut racheté par la municipalité de Villeurbanne dans les années 70. Et, du coup, le LOU fut rapatrié sur Gerland avec toutes ses sections sportives y compris l'athlétisme, et, l'on s'entraînait au stade municipal. Par la suite le club omnisport le LOU, a explosé, je pense qu'il ne reste que la section rugby qui porte encore son nom. Dans cette explosion du LOU qui n'a pas épargné celle de la section athlétisme, certaines sections sportives, pour leur survie ont fait des choix circonstanciels. C'est le cas de la section d'athlétisme du LOU qui a fusionné avec celle de l'ASPTT, pour former le Lyon Athlétisme. l'ASPTT, autre club omnisport phare de Lyon, a connu une évolution presque identique à celle du LOU. L'ASPTT doit avoir été créé dans les années 1900, je n'ai pas

la date exacte. Sa section athlétisme voit le jour dans les années 60 et plus précisément 64/65, elle ne faisait pas partie des sections sportives qui ont vu naître le club omnisport ASPTT. La section athlétisme de l'ASPTT a disparu lorsque les terrains de Saint Priest ont été démolis, une partie tout au moins. Par contre, le club omnisport ASPTT, quand il existait, était beaucoup plus axé sur le loisir, randonnées, tennis, marche, montagne, etc.

Au travers de l'évolution des clubs omnisports, il serait important de souligner, qu'au début du 20^e siècle, les fédérations actuelles n'existaient pas, c'est une fédération, l'USFSA (l'union des sociétés françaises des sports athlétiques qui gérait un certain nombre de sports amateurs, parmi lesquels, athlétisme, natation, football, rugby, basket, et bien d'autres. La pluridisciplinarité était au centre de l'organisation des pratiques au sein de l'USFSA. Tout était organisé au sein de l'USFSA pour que les sportifs puissent pratiquer plusieurs disciplines au cours d'une même saison sportive. Ainsi, les sports collectifs s'arrêtaient en général début mai et laissaient la place à l'athlétisme dont le gros de la saison se déroulait en mai. Ceux qui pratiquaient les sports collectifs avaient le temps de faire valoir leurs talents en athlétisme. En athlétisme, il n'y avait donc pas seulement d'athlètes pratiquant spécifiquement de l'athlétisme pur. L'athlétisme était cette discipline qui accueillait tous les adhérents du club omnisport et notamment ceux des sports collectifs, du « tout venant ». Et, on trouvait d'excellents athlètes parmi les sports collectifs, notamment dans les sauts et lancers.

Devrait-on comprendre que l'obtention d'une licence sportive auprès de l'USFSA permettait de pratiquer toutes les disciplines sportives qu'elle gérait ?

Je ne peux pas te répondre car je n'ai pas de preuves. Cependant, il est logiquement compréhensible que la licence USFSA puisse ouvrir les portes à la pratique de toute autre discipline sportive gérée par elle. Cette position suit la logique de l'organisation des pratiques au sein de l'USFSA.

De l'organisation de ces clubs omnisports ?

Un seul président chapotait l'ensemble des sections sportives. Cependant, chaque section sportive avait un responsable ou président, mais je ne sais comment était-il nommé.

S'il est vrai que ce fonctionnement de différentes disciplines sportives sous la houlette d'une seule fédération sportive semble anecdotique, il est à noter que la non intégration de la marche sportive, pure spécialité athlétique, au sein de l'athlétisme le semble encore davantage. La marche ne faisant pas partie de l'athlétisme, n'était pas gérée par l'USFSA, mais par une autre fédération sportive, tout comme d'autres disciplines sportives plus à vocation professionnelle, à l'instar de la boxe et du cyclisme, pour ne citer que ces deux-là.

Après la première guerre mondiale, au début des années 1920, l'USFSA a éclaté, donnant naissance à des fédérations propres à chaque sport. C'est dans cette dynamique que naît en 1921 la FFA. Les clubs omnisports ont continué d'évoluer mais un peu différemment, puisque gérés par des fédérations différentes. Cependant, l'esprit est resté le même, l'athlétisme accueillait tous les sportifs en mai. Progressivement, le plus souvent pour les raisons financières, les clubs omnisports ont disparu les uns après les autres.

Il y avait aussi un autre grand club omnisport, le club universitaire de la ville de Lyon, l'ASUL (association sportive universitaire de Lyon). Ce club n'avait pas d'installations propres, mais

utilisait toutes les installations scolaires et universitaires de Lyon. L'ASUL a disparu pour les mêmes causes que les autres clubs omnisports : disparition des installations, difficultés financières. Dans son explosion, sa section athlétisme est devenu l'ASU Bron, je ne te donne pas tous les détails, qui plus tard, a fait une entente avec la section athlétisme de l'ASPTT pour former l'entente Grand Lyon. Cette entente a échoué, pourquoi ? Je ne veux pas m'étaler dessus, mais je sais qu'après l'échec de cette entente, la section athlétisme de l'ASPTT s'est rapprochée de celle du LOU pour une fusion qui a donné naissance au club Lyon Athlétisme. De son côté, l'ASU Bron est rentré dans l'ESL. D'autres clubs ont suivi la même évolution, faite de regroupement et d'évolution en solitaire, c'est des clubs corporatifs, des clubs appartenant à des entreprises, qui, le plus souvent étaient omnisports. C'est le cas du club qui s'appelait BERLIER à l'époque, puis est devenu ERVI, maintenant c'est RENOTRAX. Tout ce complexe industriel avait son propre club omnisport des sections rugby, foot, etc. dans les années 60/70, le club corporatif Stade Auto Lyonnais avait une grande équipe d'athlétisme. Ce club a finalement disparu comme d'autres clubs corporatifs qui s'étaient montés en France, c'est le cas à Sochaux par exemple, fief de Peugeot, il y avait un grand club omnisport avec une grande section athlétisme qui a disparu.

Le suivi des effectifs ?

Le travail de base auprès des jeunes se faisait dans les écoles qu'elles soient privées ou laïques. Sur le plan sportif, les écoles privées étaient gérées par une fédération l'UGSEL (l'union générale sportive de l'enseignement libre), le sport, dans cette fédération est devenu essentiellement du loisir, il n'y a plus d'athlétisme. Pour ce qui est des écoles laïques, c'est la fédération qui, aujourd'hui, est appelée UNSS (union nationale du sport scolaire) qui gère le plan sportif. Dans ces écoles, un gros travail de base était fait auprès des jeunes jusqu'aux cadets voir un peu plus, puisque le sport scolaire s'arrête jusqu'au bac. Ce système a périclité, c'est devenu embryonnaire. C'est pour ces raisons que les clubs sont maintenant obligés de reprendre ce travail de base et de développer les écoles d'athlétisme.

Et de la catégorisation ?

Il faut reconnaître qu'au départ de la plupart des sports, toutes les catégories ne sont pas souvent là, elles arrivent au fur et à mesure que la pratique s'intègre dans la société et en fonction des ambitions de développement de ladite pratique par les décideurs fédéraux. En athlétisme par exemple, et comme dans la plupart des pratiques sportives, sa pratique n'était pas ouverte aux femmes encore moins aux jeunes. L'athlétisme féminin a démarré après la première guerre mondiale, mais là aussi à travers des fédérations différentes de la FFA. Il y en avait 2 qui étaient concurrentes, j'en oublie les noms, s'affrontaient avec des effectifs faibles, mais tout cela était embryonnaire. Vers la fin des années 20, ces 2 fédérations concurrentes ont fusionné ou mieux l'une avait été absorbée par l'autre plus exactement. Et, cette fédération unique féminine, s'est affiliée à la FFA dans les années 30.

Et de l'évolution du coût de la licence sportive ?

Là par contre, je n'ai aucun élément, je dois pouvoir retrouver des éléments à propos au moins ceux du LOU depuis les années 70, car j'ai conservé beaucoup d'archives. Je sais une chose, c'est que, l'augmentation progressive de la licence sportive est la conséquence de la charge de travail revenu aux clubs consécutivement au retrait du sport scolaire, entre autre, du fait aussi

qu'on a démultiplié les épreuves en athlétisme (montagne, marche nordique, trail, etc.), qui, pour le coup demande assez d'investissement. L'on ne saurait oublier l'augmentation progressive du quota de la FFA et ses structures déconcentrées sur la licence.

De l'implication des athlètes aux compétitions ?

Au début, en athlétisme, il n'y avait pas plusieurs choix, l'athlétisme loisir-santé n'existait pas. On venait prendre une licence dans un club d'athlétisme pour faire de la compétition. Il est vrai que certains clubs à tendance loisirs existaient déjà tels les clubs de randonnées, montagne et vélo de randonnée. C'est vrai qu'avec le développement, la montée des pratiques de forme loisir, l'esprit a un peu évolué. Du coup, l'on enregistre autant voire plus d'adhérent en sport loisir qu'en sport de compétition.

Quelles stratégies utilisez-vous pour motiver les athlètes ?

Jusque dans les années 70,80 et 90, les athlètes étaient attachés à la couleur du maillot. A partir du moment où l'athlète était sollicité par le club, l'athlète répondait présent et, bien sûr pour se défouler, même s'il était en petite forme. Mais aujourd'hui, on sent bien que les valeurs ne sont plus les mêmes.

Et du classement des clubs ?

Le classement des clubs et des athlètes sont apparus dans les années 50, après la 2^e guerre mondiale de toute façon. Avant la 2^e guerre mondiale, ni les niveaux de pratique, ni le classement des clubs encore moins celui des athlètes n'existaient. Cependant, les interclubs, du moins, le système interclubs existait déjà mais alors sous des formes plus modestes que la forme actuelle (grand championnats nationaux avec poule élite). Ce championnat interclubs a toujours été prisé par les clubs.

Actuellement, les niveaux de pratique se présentent ainsi qu'il suit : la poule élite avec 16 clubs, il y a 3 poules de national 1 (N1A, N1B et N1C) avec 16 clubs par poule. Ces 4 poules (64 clubs) constituent le top niveau de l'athlétisme en France. Ensuite, il y a le niveau de pratique communément appelé national 2 qui est un niveau interrégional, constitué en zones. La poule nationale 2 peut être subdivisée en N2A, N2B et N2C ou alors N2 tout court, tout dépend de l'importance des groupes interrégionaux. Ensuite, le niveau régional, par région, et nous c'est la région Rhône-Alpes. Le niveau régional est découpé en échelons : honneur, excellence, ou départemental. Le découpage, le nombre de division par échelon est à l'appréciation de la région, alors que c'est la fédération qui gère les 64 clubs du top. En effet c'est elle qui met au point les règlements propres des interclubs. Pour ce qui est du classement des clubs lors des interclubs, il se fait sur la base des performances acquises sur le terrain le jour « J », transformés en nombre de points. Par contre, le classement des clubs tient compte des performances de tous les athlètes, toutes catégories confondues, transformés en points. Même les loisirs peuvent donner les points au club.

Et des critères de labellisation ?

Derrière tout ça, il faut voir l'aspect subvention. A qui va-t-on donner, qui aura beaucoup, peu ou rien. On atteint dans cette labellisation, des critères administratifs et d'encadrement. On tient compte du diplôme des entraîneurs, celui des juges, officiels et administratifs. Je dois t'avouer que je ne suis pas bien au courant, mais l'on peut retrouver tout cela dans les textes de la FFA.

Commenté [LNS257]: Catégorie : les raisons de l'augmentation progressive du quota de la FFA et ses structures déconcentrées sur la licence.

Commenté [LNS258]: Catégorie : existence lointaine du sport loisir

Commenté [LNS259]: Catégorie : évolution du degré d'engagement aux compétitions en athlétisme

Commenté [LNS260]: Catégorie : évolution des stratégies de motivation des athlètes en clubs

Commenté [LNS261]: Catégorie : évolution du classement des clubs

Commenté [LNS262]: Catégorie : les niveaux de pratiques actuels

Commenté [LNS263]: Catégorie : les responsables des niveaux de pratiques

Commenté [LNS264]: Les types de classement de clubs

Commenté [LNS265]: Catégorie : la logique de la labellisation

Ah j'allais oublier ! il est intéressant de savoir que l'athlétisme en salle a débuté en France dans les années 60, et à Lyon, principalement, la ville qui nous concerne, la première piste en salle a été créée en 1963, dans l'enceinte du palais des sports qui est en face du stade de Gerland. Cette piste d'une longueur de 166,66m était en bois, démontable et avait des virages relevés, elle n'était montée qu'en hiver. Pour ce qui est de la structure technique, les grands cadres techniques, tels directeurs techniques, entraîneurs nationaux existent depuis les années 60. Seulement, bien avant cette date, il y avait des entraîneurs nationaux qui chapotaient les équipes nationales.

Quels sont d'après vous les véritables difficultés des clubs d'athlétisme ?

Le manque d'audience, fruit de moyens dérisoires dont souffrent certains clubs, auprès des politiques, médias et du gouvernement, au point de voir une piste d'athlétisme remplacée par un terrain de foot, de boules ou que sais-je encore. Il y a aussi sa diversité de spécialités, qui rend coûteux l'organisation des déplacements, tout comme le suivi des athlètes. Tous les week end, il y a des athlètes qui sont dans les 4 coins de la France, c'est pas parce qu'ils ne veulent pas être ensemble mais c'est parce que, le même week end, les compétitions dans toutes les disciplines sont organisées, mais à des endroits différents : t'as les compétitions de sprinteurs à tel endroit, celle des demi-fondeur à tel autre, etc. en plus, il faut des officiels autant de fois qu'il y a des athlètes à déplacer pratiquement. Cette organisation génère des frais et nécessite qu'elle soit faite à la perfection pour s'en sortir. Ce qui est difficile dans un milieu essentiellement bénévoles, qui tend à épuiser ces derniers de par leur hyper sollicitation, on leur demande beaucoup au sein du club. Tout le monde est sur les nerfs en permanence, on vit des conflits, alors que ça ne devrait pas exister dans un milieu majoritairement bénévole, où l'on devrait plutôt prendre du plaisir à participer à la gestion du club que l'on soit dirigeant, entraîneur ou simple bénévole. Seulement, ça se répète, ça devient une corvée, dans un milieu où l'engagement bénévole tend souvent à reléguer au second plan la vie familiale et même professionnelle.

Commenté [LNS266]: Catégorie : difficultés des clubs d'athlétisme

Commenté [LNS267]: Catégorie : autre difficultés des clubs d'athlétisme

Commenté [LNS268]: Catégorie : conséquences liées à l'hyper sollicitation des bénévoles

Commenté [LNS269]: Catégorie : degré d'ouverture à d'autres clubs n'appartenant pas à l'ESL

Définition des catégories

Interviews et difficultés

Définition : les difficultés rencontrées pour réaliser les interviews

Propriétés : indisponibilité des personnes à interviewer, attendre parfois de 3 à 6 mois en moyenne pour réaliser l'interview. Refus parfois catégorique de certains responsables de clubs, la plupart du temps, et surtout pour ce qui s'avère pour certains, des informations sensibles, préfèrent les donner hors micro.

Conditions d'existence :

Les raisons de l'augmentation progressive du quota de la FFA et ses structures déconcentrées sur la licence

Définition : explications pouvant justifier le fait que le quota FFA sur la licence augmente sans cesse

<p>Propriétés : c'est la conséquence de la charge de travail revenu aux clubs consécutivement au retrait du sport scolaire, entre autre, du fait aussi qu'on a démultiplié les épreuves en athlétisme (montagne, marche nordique, trail, etc.), qui, pour le coup demande assez d'investissement</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Evolution du degré d'engagement aux compétitions en athlétisme</p> <p>Définition : les modifications qu'a subies l'engagement des athlètes aux compétitions d'athlétisme</p> <p>Propriétés : au début, en athlétisme, il n'y avait pas plusieurs choix, l'athlétisme loisir-santé n'existait pas. On venait prendre une licence dans un club d'athlétisme pour faire de la compétition. De nos jours, l'on enregistre autant voire plus d'adhérent en sport loisir qu'en sport de compétition</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Existence lointaine du sport loisir</p> <p>Définition : preuves de la pratique du sport loisir bien avant l'avènement de l'athlétisme loisir</p> <p>Propriétés : certains clubs à tendance loisirs existaient déjà tels les clubs de randonnées, montagne et vélo de randonnée</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Evolution des stratégies de motivation des athlètes en club</p> <p>Définition : changements subits par la motivation des athlètes en clubs</p> <p>Propriétés : jusque dans les années 70,80 et 90, les athlètes étaient attachés à la couleur du maillot. A partir du moment où l'athlète était sollicité par le club, l'athlète répondait présent et, bien sûr pour se défoncer, même s'il était en petite forme. Mais aujourd'hui, on sent bien que les valeurs ne sont plus les mêmes.</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Evolution du classement des clubs</p> <p>Définition : modifications qu'a connues le classement des clubs</p> <p>Propriétés : le classement des clubs et des athlètes sont apparus dans les années 50, après la 2^e guerre mondiale de toute façon. Avant la 2^e guerre mondiale, ni les niveaux de pratique, ni le classement des clubs encore moins celui des athlètes n'existaient. Cependant, les interclubs, du moins, le système interclubs existait déjà mais alors sous des formes plus modestes que la forme actuelle (grand championnats nationaux avec poule élite).</p> <p>Conditions d'existence :</p>
<p>Les niveaux de pratiques actuels</p>

Définition : le découpage actuel de la pratique de l'athlétisme en niveaux

Propriétés : la poule élite avec 16 clubs, il y a 3 poules de national 1 (N1A, N1B et N1C) avec 16 clubs par poule. Ces 4 poules (64 clubs) constituent le top niveau de l'athlétisme en France. Ensuite, il y a le niveau de pratique communément appelé national 2 qui est un niveau interrégional, constitué en zones. La poule nationale 2 peut être subdivisée en N2A, N2B et N2C ou alors N2 tout court, tout dépend de l'importance des groupes interrégionaux. Ensuite, le niveau régional, par région, et nous c'est la région Rhône-Alpes. Le niveau régional est découpé en échelons : honneur, excellence, ou départemental.

Condition d'existence :

Les responsables des niveaux de pratiques

Définition : ceux qui sont chargés de délimiter et d'organiser les niveaux de pratiques.

Propriétés : le découpage, le nombre de division par échelon est à l'appréciation de la région, alors que c'est la fédération qui gère les 64 clubs du top.

Conditions d'existence :

ENTRETIEN AVEC Kata

Analyse phénoménologique

Bonjour, votre expérience en tant qu'athlète, encadrant et responsable nous a guidés vers vous.

En tant qu'ancien directeur technique de la section locale ASU Bron de l'ESL, pouvez-vous nous présenter brièvement votre groupe ?

Nous avons un groupe de sprint du 100 au 400m haies que je dirige, un groupe de demi-fond avec 2 entraîneurs, un petit groupe de vétérans avec un entraîneur, un groupe de perche avec deux entraîneurs et un groupe de sauts avec deux entraîneurs. Chacun travaille de son côté, nous cohabitons le stade, la piste, pour ce qui est des coaches de l'ASU Bron, pour ce qui est de ceux des autres sections de l'ESL, nous nous retrouvons pendant les compétitions. Les coaches qui font partie du comité directeur se voient une fois par mois, au rythme des réunions du comité directeur. Si non, les réunions entraîneurs sont rares, nous les faisons beaucoup plus peu avant les interclubs pour une meilleure préparation de cette compétition d'envergure.

Et des rapports entre sections locales autour des encadrants-athlètes-infrastructures ?

Ici, c'est notre principal site d'entraînement. Mais ici à Bron, tu trouveras les athlètes des autres sections pour diverses causes, la qualité des infrastructures, l'éloignement entre le lieu d'étude et le site d'entraînement, et la spécificité de nos entraîneurs. Nos athlètes ne s'entraînent pas dans d'autres sections locales de l'ESL qui sont pour la plupart essentiellement route en dehors de pierre bénite où Daniel Aligne fait les épreuves combinées. Sauf qu'actuellement, nous n'avons plus d'athlète en épreuves combinées, nous en avons un qui est parti avec son entraîneur. Par contre, tous les perchistes de l'ESL s'entraînent à Bron avec nos entraîneurs. Nous échangeons surtout avec les autres sur les compétitions à faire ensemble, sur les équipes athlète, car nous, à l'ESL, avons une politique pour les jeunes au niveau de l'équipe athlète.

Commenté [LNS270]: Catégorie : le choix de Franck Matamba

Commenté [LNS271]: Catégorie : les groupes d'entraînement de l'ASU Bron

Commenté [LNS272]: Catégorie : fréquence de rencontre, d'échanges au sein de l'ESL

Commenté [LNS273]: Catégorie : le degré pratique de la mise en commun des ressources

Commenté [LNS274]: Catégorie : fréquence de rencontre, d'échanges au sein de l'ESL

Comme résultat de cette politique tournée vers les jeunes, plusieurs titres et podium, notoriété du club dans cette catégorie, avec deux participations aux championnats d'Europe. Avant cette entente, Bron ne figurait pas au palmarès des meilleurs clubs, encore moins le podium équipe athlète.

Quelles sont les motivations qui amènent ASU Bron à intégrer l'ESL ?

C'est tout d'abord la complémentarité, car à part ce que j'ai cité en tout début, sprint, demi-fond et perche, à côté il n'y a rien. Pas de lancers, et, du coup, l'objectif du club, à la base était de compléter le club dans toutes les catégories. S'il faut avouer que cet objectif n'a jamais été atteint, car dans tout l'ESL, il n'y a toujours pas de lancers il faudra tout de même reconnaître qu'on s'est beaucoup renforcé au niveau des jeunes et du cross.

Et des problèmes ou alors difficultés de l'ASU BRON ?

Il y a d'abord l'insuffisance des bénévoles parce qu'en réalité, chaque section reste dans son petit coin. L'existence d'une section plus riche que les autres et la gestion du flux d'athlètes vers cette section de l'entente. Pour empêcher cette ruée vers l'ASU Bron, dans l'ESL, une formule a été trouvée, celle qui veut que chaque athlète garde l'identité de sa section locale même quand il va s'entraîner dans une autre. Le pas est franchi quand on constate une véritable rupture entre l'entraîneur et l'entraîné. Il y a aussi le déploiement géographique des sections locales de l'ESL, et notamment des distances qui les séparent. On est sensé envoyer nos athlètes dans d'autres sous-sections locales de l'ESL, retrouver les techniciens que nous n'avons pas ici, mais géographiquement ce n'est pas évident. Un gamin qui habite Bron, aller s'entraîner à pierre bénite est presque ingérable.

Si je comprends bien vous ne mutualisez pas vos ressources techniques ?

C'est vraiment le côté géographique qui nous empêche de le faire. Si non, ce n'est qu'à la Duchère que cela est possible. Moi je peux mettre mes athlètes à la disposition de l'entente quand nous sommes à la Duchère.

Autres difficultés, la variation du prix de la licence, selon la section locale. Entre sections locales d'une entente, le prix de la licence n'est pas forcément le même. A Bron c'est environ 200€ alors qu'il est de 150€ à Pierre Bénite. Il y a aussi les conditions sociales de certains athlètes, qui ne peuvent pas se payer une licence. Le club a entrepris de les aider à partir du niveau national. Ce qui reste tout de même difficile à gérer compte tenu du fait que le coût de la licence ne cesse d'augmenter. Tout récemment, c'est la FFA qui a augmenté son quota, cette augmentation va induire celle de la ligue et du comité, et au final, celle du club. L'on peut aussi citer le dysfonctionnement ou le manque de coordination dans la mutualisation des ressources humaines entre sous-sections locales. Pour une même compétition, certains athlètes partent la veille et d'autres le jour même, pour des problèmes budgétaires. Il y a aussi le décalage entre la vision du club selon une majorité du comité directeur et celle des entraîneurs ambitieux. Ces membres du comité directeur s'opposent à des objectifs hauts comme les championnats d'Europe, parce que coûteux et préfèrent les objectifs les plus modestes moins coûteux. Cette situation brise les ambitions des entraîneurs et leurs athlètes, leur donnant pour le coup l'envie d'aller voir ailleurs. Il y a aussi le manque de solidarité entre sections locales. Aline Salut a quitté l'entente parce que sa section locale n'a pas eu les moyens financiers pour la garder. Si l'on permettait à toute l'entente de la soutenir, elle serait restée dans le club et sa section locale,

Commenté [LNS275]: Catégorie : retombées pour l'ASU Bron de son entrée à l'ESL

Commenté [LNS276]: Catégorie : ce qui pousse l'ASU Bron à rentrer dans l'ESL

Commenté [LNS277]: Catégorie : degré d'atteinte des objectifs de départ de l'ASU Bron en rentrant dans l'ESL

Commenté [LNS278]: Catégorie : les difficultés de l'ASU Bron au sein de l'entente

Commenté [LNS279]: Catégorie : mesures prises pour empêcher le flux des athlètes vers une seule sous-section de l'entente

Commenté [LNS280]: Catégorie : autres difficultés de l'ASU Bron dans l'ESL

Commenté [LNS281]: Catégorie : degré de mutualisation des ressources techniques

Commenté [LNS282]: Catégorie : autres difficultés de l'ASU Bron au sein de l'ESL : variation du prix de la licence par sous-section locale

Commenté [LNS283]: Catégorie : autres difficultés de l'ASU Bron : condition sociale peu enviable de certains athlètes.

Commenté [LNS284]: Catégorie : mesure prise pour soutenir les athlètes et difficultés à gérer cette aide aux athlètes

Commenté [LNS285]: Catégorie : conséquences de l'augmentation du quota de la FFA

Commenté [LNS286]: Catégorie autre difficultés de l'ASU Bron : manque de coordination dans la mutualisation des ressources humaines entre sous-sections locales.

Commenté [LNS287]: Catégorie : autre difficulté de l'ASU Bron : divergence de vue au niveau des objectifs du club entre entraîneurs ambitieux et membres du comité directeur

Commenté [LNS288]: Catégorie : autre difficultés de l'ASU Bron : manque de solidarité entre sous-sections locales

aujourd'hui, elle fait les beaux jours de Lyon Athlétisme dans les lancers. Je pense qu'au comité il devrait y avoir des gens qui pensent beaucoup plus au développement du club.

Commenté [LNS289]: Catégorie : ce qui manque au comité directeur

J'ai été athlète, dirigeant, aujourd'hui entraîneur. J'ai vécu les différentes formes de regroupements, et depuis, les mentalités n'ont pas évoluées, les gens ne pensent qu'à leur petit nombril au lieu de penser aux jeunes que nous formons. Le regroupement peu changer un certain nombre de choses mais ça reste tout d'abord une affaire de personne.

Commenté [LNS290]: Catégorie : l'efficacité d'un regroupement

Pourquoi l'entente et non la fusion ?

L'avantage ou l'inconvénient de l'ASU Bron est aussi que, c'est la mairie qui est le seul financier, et, donne une subvention qui n'est pas mal. Les autres petits clubs n'ont pas grand-chose. Pierre bénite par exemple ne reçoit pas le tiers de la subvention de Bron. Dans cet environnement, faire une fusion amène l'ASU Bron à supporter financièrement les autres sections locales de l'ESL, d'où le choix de l'entente pour que chaque section locale garde son identité et son autonomie financière.

Commenté [LNS291]: Catégorie : le choix d'une entente

Y aurait-il autre chose que l'entente apporte à l'ASU Bron ?

La diminution des dépenses liées aux déplacements. Dans une entente, les frais de déplacement sont partagés et du coup ça diminue les coûts initiaux, si le club devait tout seul effectuer le déplacement. Quand on va en déplacement avec les athlètes de toutes les sections, il y a une seule section qui paie la bouffe, le déplacement, l'hôtel. La facture est divisée sur les lieux du placement par le nombre sections locales présentes. Par contre le problème des juges a été résolu, car tout seul, on n'y arrivait pas, mais grâce à la mutualisation des ressources humaines de l'entente, nous arrivons à toute compétition, à atteindre le nombre de juges exigés par la FFA et ses organes déconcentrés

Commenté [LNS292]: Catégorie : ce qu'apporte l'entente à l'ASU Bron

Et de la mutualisation avec des clubs qui n'appartiennent pas à l'ESL ?

Les relations avec les autres clubs, parfois c'est une histoire de groupe. Moi dans mon groupe, j'entraîne les athlètes d'autres clubs, puis je garde des rapports avec tout le monde. Quand mon groupe est allé en stage à Fréjus, nous sommes allés avec Lyon Athlétisme, Villefranche et l'AC Tassin. Ce voyage groupé a permis à chaque club de faire quelques économies. Pour moi, si les dirigeants se rapprochaient les clubs feraient un peu plus d'économies. Il est vrai que cela se fait déjà sur les stages ligues à Boulouris, ils arrivent là à se mélanger.

Commenté [LNS293]: Catégorie : ce qu'apporte l'entente à l'ASU Bron

ENTRETIEN avec Ronlie

Analyse phénoménologique

Bonjour Aurélie, comme prévu, je suis là pour partager votre expérience sur les regroupements de clubs, vous qui l'avez vécu dans le Morbihan en Bretagne, en tant que basketteuse. Votre expérience nous permettra de faire le lien avec ce que nous observons en athlétisme.

Commenté [LNS294]: Catégorie : choix d'Aurélie Eperon

Oui je parle de ma ville et de deux clubs aux idéologies religieuses différentes, l'un laïc et l'autre catholique, mais pour des raisons sportives, ont mis de côté leurs différences idéologiques pour fusionner. Il s'agit de deux clubs de basket : Le Foyer Laïc d'Hennebont et

La Gare des Vœux d'Hennebont. Ces deux équipes éprouvaient chacune des difficultés à pourvoir en effectif certaines catégories de pratique tant en masculin qu'en féminin, d'où leur fusion, qui, apparaissait, par ailleurs, comme la solution idoine, d'autant plus qu'elle arrangeait au-delà des clubs concernés, les élus politiques qui désormais, n'auraient qu'un seul interlocuteur en pratique de basket dans la ville, ce qui globalise pour le coup, la subvention. Voilà donc les principales motivations qui ont portées la naissance du basket club hennebontais, un nom neutre et rassembleur, qui va au-delà des idéologies religieuses, culturelles et politiques, ouvrant pour le coup ses portes à des adhérents d'horizon divers. La fusion a été difficile, elle a pris du temps. Et, même après la fusion, la culture originelle de chaque club influençait sa manière d'organiser, structurer, encadrer les équipes. Deux styles de faire, d'agir, se côtoyaient donc dans le nouveau club fusionné, ce qui ne pouvait pas éviter des antécédents au sein du club fusionné. Aujourd'hui, la ville a grandi, le club aussi, même ses effectifs, à tel point que les tenants historiques de la fusion, quoique présents, restent minoritaires. Ce sont les jeunes, les nouveaux arrivants dans la ville qui prennent en main les choses. Et du coup, les antécédents liés aux méthodes ont quasiment disparu, car ceux qui sont aux commandes ne s'inspirent pas de ce que faisait l'un ou l'autre club avant la fusion, ce sont de nouvelles méthodes qui sont appliquées.

Commenté [LNS295]: Catégorie : raisons de la fusion des deux clubs

Commenté [LNS296]: Catégorie : le nouveau club fusionné

Commenté [LNS297]: Catégorie : évolution de la culture au sein du nouveau club fusionné

3^e étape AFFINEMENT+INTEGRATION DES CATEGORIES

Les catégories affinées ont été regroupées en 4 grandes sections : celle présentant les regroupements et parlant généralement des caractéristiques communes aux différents types de regroupements rencontrés sur le terrain, la deuxième section parle des regroupements d'une manière spécifique, par type de regroupement ; la troisième section parle de la vie du club après le regroupement pour noter les changements que peuvent apporter les formes de regroupement rencontrés et la quatrième section parle de l'impact du regroupement sur la résolution des problèmes que rencontre le club au quotidien. Il s'agit de rassembler les catégories les plus importantes en fonction de leur rapprochement pour obtenir leur définition caractéristiques et propriétés les plus complètes possibles.

PRESENTATION DES REGROUPEMENTS

Le regroupement des clubs (stratégie organisationnelle du club) : mise en commun en totalité ou partiellement des ressources des clubs. Parmi les ressources de clubs les plus en vue dans un regroupement, l'on peut citer : les ressources humaines, financières, infrastructurelles et matérielles. Il est parfois l'aboutissement logique d'une mutualisation partielle et parfois ciblée des ressources entre clubs.

Types de regroupement de clubs (formes de stratégies organisationnelles) : les différentes formes que peuvent prendre les regroupements de clubs. L'on en décompte 2 grandes : la fusion de clubs (formation d'une entité unique) et l'entente de clubs (clubs à sections locales). Les fusions et entente de clubs peuvent aussi se décliner en fusion-absorption et entente-absorption.

Causes de regroupement de clubs d'athlétisme (mobiles des stratégies organisationnelles) : ensemble de situations qui pousseraient le club vers un regroupement. Ces causes sont pour la plupart du temps, financières, mais elles peuvent aussi être politiques, économique, sportive ou socioculturelle. La baisse des subventions, la faillite d'un partenaire financier important, l'augmentation du coût de la vie, l'envie de progresser sur le plan sportif (évoluer dans une division supérieure, augmenter le panel d'activités, avoir la notoriété), l'envie de garder le soutien des élus politiques locaux, l'envie de diminuer les coûts de fonctionnement. Il y a aussi le sous peuplement de certaines localités (particulièrement en termes de membres de clubs d'athlétisme), qui poussent les comités départementaux à mutualiser ainsi que les clubs. Mutualiser ici, c'est pour assurer la pérennité de la pratique de l'athlétisme et garantir l'existence juridique des clubs concernés. Le sous peuplement de certaines régions, localités ou clubs en membres fait ressortir la notion ou concept de minimas fonctionnel d'un club d'athlétisme.

Minimas fonctionnels d'un club d'athlétisme : effectif minimal en nombre d'athlètes (ou adhérents) pouvant faire fonctionner normalement un club d'athlétisme. Ces minimas dépendent des services offerts par le club d'athlétisme. Ainsi, il est de 20 pour un club d'athlétisme qui ne fait que de la course sur route et de 200 pour un club classique (courir, sauter, lancer et marcher) avec une école d'athlétisme.

Regroupement comme virage incontournable de la trajectoire de développement d'un club : ensemble de preuves montrant que le regroupement ouvre au club la voie du développement. Il y a tout d'abord l'existence d'une vingtaine de pratiques en athlétisme et l'incapacité pour un seul club d'offrir toutes ces pratiques à ses adhérents. Ensuite vient la spécialisation des clubs (chaque club oriente son développement ou excelle dans un nombre limité de pratiques athlétiques) autour d'un certain nombre de pratiques athlétiques, qui n'est que la réponse logique, rationnelle et individuelle à l'incapacité de pouvoir proposer un large panel d'activités aux adhérents. Cette place spéciale qu'occupe le regroupement dans la vie d'un club explique probablement la trajectoire organisationnelle d'un club d'athlétisme (ensemble de mutations ou transformations sur le plan organisationnel, structurel que connaît un club d'athlétisme, tout au long de son existence), qui n'est autre qu'un mouvement de va-et-vient entre évolution en solitaire et évolution sous un regroupement. Bref, une évolution en boucle entre : évolution solitaire-entente/fusion-évolution solitaire. L'évolution en solitaire est considérée dans cette boucle comme une base de repli stratégique après un échec avant de rebondir vers une autre forme de regroupement, ou un statut passager dans l'attente du moment MI durant lequel le club atteint la côte d'alerte de son développement, à travers son incapacité à donner, tout seul, satisfaction à ses adhérents. Une situation qui remet au goût du jour le concept de minima fonctionnel d'un club d'athlétisme. En effet s'il en faut un minimum de 200 membres pour que le club fonctionne convenablement, il n'en demeure pas moins qu'au-delà d'un certain nombre d'adhérents, le club devient incapable d'assurer. Ce nombre maximum d'adhérents gérable n'est pas fixe, car dépend de 4 critères que sont les encadrants (nombre et spécialisation), les athlètes (nombre et spécialités pratiquées), les infrastructures ou aires de pratiques (quantité et qualité suffisante). Ces regroupements de clubs d'athlétisme dans le grand Lyon sont probablement guidés par un certain nombre de principes, mais alors lesquels ?

Logique des regroupements du grand Lyon : ensemble de principes qui guident un regroupement de clubs d'athlétisme dans le Grand Lyon. Les regroupements de clubs d'athlétisme dans le Grand Lyon ne sont pas forcément faits selon le principe de la proximité géographique, ni celui de la complémentarité sur le plan sportif mais beaucoup plus sur un principe stratégique (suivre le positionnement de la ville et celui des entraîneurs les plus influents) et démocratique (le point de vue des membres du club). Contrairement à la logique de la complémentarité sportive que semble mettre en évidence la presse locale. Les regroupements de Lyon sont-ils semblables à ceux de l'hexagone et du vieux continent ?

Comparaison des regroupements de clubs d'athlétisme de Lyon, France et Europe : ce qui différencie les regroupements de clubs d'athlétisme du Grand Lyon à ceux de l'hexagone et du vieux continent. A Lyon, on n'a pas tout regroupé comme dans certaines localités en France (Grenoble, Clermont, Angoulême pour ne citer que ceux-là), les regroupements se font par affinité entre clubs et élus locaux (ce qui donne de petits regroupements tels l'ESL avec un peu plus de 950 licenciés ou Lyon Athlétisme avec un peu plus de 600 licenciés). En Lituanie, c'est la performance qui indique à l'athlète le club dans lequel il pourrait désormais évoluer, régional ou national. L'athlète qui atteint un certain seuil de performance intègre le club régional ou national, dont les 2/3 de l'effectif sont internationaux. Ces regroupements n'ont donc rien à voir avec une quelconque affinité avec certains clubs, ni les élus locaux. Dans leur logique, les regroupements présentent-ils des avantages ?

Avantages du regroupement de clubs : la mutualisation des ressources est le principal avantage d'un regroupement de clubs dans la mesure où elle peut, quand elle est gérée selon son esprit, compenser les limites des clubs pris individuellement. Elle peut ainsi favoriser, au-delà de la diminution des coûts du fonctionnement des clubs, l'augmentation du panel d'offres de services. La mutualisation des ressources est une option pour les clubs en difficultés mais qui veulent continuer d'exister. Mais si l'on parle d'avantages, n'y aurait-il pas d'inconvénients ?

Inconvénients d'un regroupement : c'est l'ensemble des conséquences fâcheuses que peut entraîner un regroupement de clubs et, notamment, la baisse d'émulation, fruit de la rareté ou manque d'adversaires du fait de regrouper tous les athlètes dans un minimum de clubs. L'on peut aussi citer la perte d'un certain nombre d'adhérents pas tout à fait séduit par l'idée de regroupement.

Les regroupements que nous étudions sont ceux des clubs d'athlétisme, comment peut-on caractériser ces clubs d'athlétisme ?

Caractéristiques clubs d'athlétisme du grand Lyon : ensemble de spécificités reconnues aux clubs d'athlétisme en général et à ceux du Grand Lyon en particulier. Leur multiplicité et leur divergence au niveau des objectifs sportifs constituent leur principale spécificité. Le grand Lyon compte environ 25 clubs, ce qui est beaucoup surtout quand un seul est en élite, 2 aux interclubs et 4 en national. La spécialisation des clubs en offres de services en général et particulièrement en offres de pratiques donnant lieu à des performances athlétiques respectables, source de notoriété du club dans ces pratiques confirmant pour le coup leur divergence au niveau des objectifs sportifs. Cette configuration à la limite spécialisée des clubs d'athlétisme du Grand Lyon est à l'origine de leur complémentarité sur le plan purement sportif.

Disciplines phares d'un club d'athlétisme : spécialités athlétiques dans lesquelles le club a toujours eu de meilleurs résultats. Elle est liée à une génération d'athlètes et entraîneurs, traduisant pour le coup, le secret de sa périodicité. C'est pour ces raisons, essentiellement liées à la qualité des ressources humaines qu'il est difficile à un club d'amener à un plus haut niveau, simultanément, plusieurs spécialités athlétiques.

Causes de l'évolution de la spécialité d'un club : ensemble d'explications pouvant justifier le changement de la discipline phare d'un club. Le manque d'encadrants et/ou athlètes de l'ancienne discipline phare du club, une baisse de performance des athlètes de cette discipline phare du peut-être à la différence de potentiel entre générations consécutives d'athlètes, ou au manque d'intérêt pour la compétition d'une certaine génération d'athlètes, ou alors aux occupations scolaires ou salariales. Qu'en disent les collectivités territoriales, sont-elles toutes favorables à des regroupements ?

Positionnement des acteurs du regroupement de clubs (orientation organisationnelle du club d'athlétisme par les acteurs)

Positionnement des collectivités territoriales du Grand Lyon par rapport au regroupement des clubs d'athlétisme : c'est le point de vue des communes du Grand Lyon par rapport aux fusions/ententes de clubs. La ville de Lyon est favorable à la formation d'un grand club d'athlétisme à Lyon pour des problèmes de visibilité. Cependant, les communes périphériques ne sont pas favorables à ce projet pour les mêmes problèmes de visibilité. Et, le comité et la ligue que disent-ils à propos ?

Positionnement du comité et de la ligue par rapport au regroupement de clubs : point de vue du comité et de la LARA par rapport aux fusions/ententes de clubs. Ne pas tout regrouper aux risques de voir disparaître les compétitions, malgré l'envie d'avoir dans sa région ou localité des clubs du niveau élite. Si la ligue et le comité semblent indifférents qu'en est-il des collectivités territoriales ?

Rôle du comité : attentes des clubs vis-à-vis du comité. Organiser les compétitions, championnats départementaux, aider les clubs à organiser les compétitions à travers une aide matérielle et technique. Le comité est aussi à l'aide des clubs pour mutualiser, il fait les poules pour jeunes et organise les stages pour leur catégorie, il veille aussi à la pérennité de certaines pratiques athlétiques (cross) en motivant symboliquement les clubs qui s'y mettent.

Rôle de la FFA : attentes des clubs vis-à-vis de la FFA. Former entraîneurs et juges.

L'influence de la FFA sur le panel de service des clubs : c'est le degré d'implication de la FFA sur les services qu'offrent les clubs, notamment à travers la promotion de certaines pratiques athlétiques par la FFA

Caractéristiques des orientations de la FFA : critères déterminant les axes de développement de l'athlétisme par la FFA. Orientations sportives de la FFA dont les conséquences sont beaucoup plus financières pour les clubs, si les axes de développements de l'athlétisme par la FFA vont dans le sens des politiques publiques initiées par l'état, en revanche, les axes de développement sur le terrain de ces politiques publiques ne sont pas fixés en commun accord avec les clubs, dernier maillon de la chaîne, en contact avec la cible. C'est généralement des

projets qui tombent comme ça, et que le club doit être obligé de suivre, s'il ne veut pas sortir du jeu, de plus, les objectifs des pratiques issues de ces projets évoluent en permanence.

L'exemple du développement du sport santé en athlétisme : l'athlétisme santé est toute forme de pratique en athlétisme, visant à ralentir l'évolution, guérir ou prévenir toute maladie liée à l'inactivité physique. Projet dont le maître d'œuvre est l'état/collectivités locales, et le maître d'ouvrage est la FFA à travers ses clubs qui développent sur le terrain, la politique sportive. LA FFA reçoit de l'état, la subvention sur le projet en question, forme gratuitement les encadrants pour qu'ils mènent à bien leur mission. Les clubs, développent le projet sur le terrain, supportent les frais de recyclage annuel de leurs encadrants en athlétisme santé, faute de quoi, ces derniers perdraient leurs droits d'encadrer cette discipline. En revanche, le club, peut à travers ce projet, s'ouvrir à un nouveau public, source d'augmentation du nombre d'adhérent et conséquemment, du montant des cotisations.

Autre exemple de développement : la marche nordique. Au départ, elle fut présentée sous le label de l'athlétisme santé. Aujourd'hui, cette pratique connaît une évolution vers une pratique compétitive due à l'introduction progressive des compétitions. Si cette pratique ouvre le club à un nouveau public, il n'en demeure pas moins que cette évolution exige une augmentation du budget du club afin de gérer au mieux les effets liés à cette évolution, notamment, l'augmentation d'encadrants, du nombre de compétitions.

Autre exemple de développement : l'athlétisme jeune. L'athlétisme jeune c'est l'ouverture de cette pratique aux plus jeunes, des poussins aux juniors. L'ouverture de l'athlétisme aux plus jeunes semble avoir deux conséquences immédiates : assurer non seulement les beaux jours de cette pratique mais aussi sa massification. Au départ, les frais de déplacements des équipes jeunes pour les championnats de France étaient pris en charge par la FFA, et à un moment donné, ces frais ont tout simplement disparu, laissant aux clubs la charge d'assurer financièrement, le déplacement de leur catégorie jeune, ce qui augmente inéluctablement l'assiette des dépenses du club. A contrario, l'arrivée des plus petits dans le club augmente aussi le nombre d'adhérents du club, avec pour incidence, l'augmentation de l'assiette des cotisations du club.

L'influence des collectivités territoriales sur les clubs autour du choix d'une forme de regroupement : le degré d'implication de la collectivité territoriale sur le choix d'une forme de regroupement par un club. En effet, une palette de choix s'offre au club au moment de choisir une forme de regroupement. Cette palette est étroitement liée aux caractéristiques des différentes formes de regroupement. A travers le choix d'une forme de regroupement, le club peut, soit perdre, soit garder son nom et généralement celui de sa collectivité territoriale d'appartenance, induisant pour le coup, la perte ou le maintien, du soutien de la collectivité territoriale en question, d'où l'importance d'une concertation avec la collectivité territoriale, pour avoir leur point de vue avant de s'orienter vers une quelconque forme de regroupement. Positionnement de la commune de Lyon 7^e par rapport à la fusion du LOU et l'ASPTT : point de vue de la commune de Lyon 7^e par rapport à cette fusion. Feu vert à la fusion, car ce projet est en phase avec celui de la construction d'une halle de sport et celui du développement de la pratique du sport dans la ville.

Les regroupements en détail :

l'entente de clubs

Poussée vers une entente : ensemble de facteurs qui entraînent un club à opter pour une entente. Il y a entre autre, les difficultés pour exister et à se développer (sur le plan sportif ou résultats, en tant que club ou difficultés à obtenir le budget nécessaire au fonctionnement, au développement).

Caractéristiques d'une entente de clubs : ensemble de traits structurels, de gestion/fonctionnement déterminant une entente. Formée d'un ensemble de clubs, deux au minimum, avec plus ou moins une différence nette entre l'entité globale de l'entente (club maitre) et les entités constituants l'entente (sections locales). Les sections locales sont gérées de manière autonome, marquant pour le coup la conservation de leur identité d'association et son côté historique. L'autonomie dans la mutualisation semble être le maitre mot d'une entente, raison pour laquelle la mutualisation peut être effective ou de façade, chaque club étant libre d'agir selon ses objectifs et ambitions.

Les ententes particulières : celles dont les caractéristiques vont au-delà des ententes classiques. Entente-absorption (ASVEL-CAMN-MIRIBEL)

Caractéristiques des sections locales de l'ASVEL Athlétisme : ensemble de critères distinctifs, liés au statut de section locale de l'ASVEL Athlétisme. Conservation de l'existence juridique et de l'autonomie financière, perte partielle de l'identité culturelle à travers la perte momentanée de nom

Inconvénients d'une entente de clubs : ensemble de caractéristiques liées à une entente de clubs qui l'amène à ne pas faire l'unanimité. Il y a prioritairement l'autonomie sur le plan administratif et financier, desquelles découlent d'autres inconvénients. Cette autonomie administrative impose une double organisation, l'une interne à la section locale et l'autre liée au club maitre, créant ainsi des doublons, sources de lenteur administrative et de difficultés à faire un consensus. Cette difficulté à faire le consensus peut être matérialisée sur le terrain par les divergences qui caractérisent les différents pôles d'entraînement et l'incapacité à mettre fin à la mésentente entre certaines sections locales. L'autonomie administrative dans une entente alourdit l'appareil administratif avec des doublons en postes administratifs qui, dans une entente, remontent à l'ordre de $NX+1$ (N =nombre de sections locales, X =postes administratifs nécessaires pour le fonctionnement d'un club d'athlétisme, 1 représente le même poste administratif auprès de la cellule coordinatrice de l'entente). L'on peut citer entre autre, le manque de solidarité sur le plan financier entre sections locales. En effet, la disparition d'une section locale n'entraîne pas obligatoirement celle de l'entente. Ce manque de solidarité sur le plan purement financier peut également justifier la variété des budgets des sections locales d'un même club maitre, qui peut avoir des conséquences sur l'harmonie de la mise en commun des ressources. Pas d'augmentation de subventions, n'apporte pas grand-chose aux athlètes d'un niveau de performances moyens. Un climat très peu serein entre entraîneurs dû à la crainte de se faire piquer leurs athlètes, et le manque d'ouverture de certains entraîneurs qui veulent à tout prix conserver leurs athlètes même s'ils n'ont pas forcément la compétence pour.

Avantages d'une entente de clubs : ensemble de caractéristiques liées à une entente de clubs qui l'amène à obtenir des partisans. La mutualisation des ressources reste le principal avantage puisqu'elle permet d'améliorer les résultats sportifs (constitution de groupes d'entraînement de haut niveau, résolution du problème concernant l'entraînement d'athlètes d'un niveau moyen, garantir le suivi des athlètes et éviter leur isolement, formation d'équipes plus compétitives pour compétitions par équipes) tout en gardant son autonomie et son identité (permet de garder l'association, les aires d'entraînement, les liens et soutiens locaux), bref, la mutualisation permet de réaliser en commun ce qu'on n'aurait pu tout seul. Atteinte facile des quotas exigés par club et par compétition, du nombre de juges, évoluer à un niveau sportif plus élevé. Chaque section locale garde son indépendance et peut agir différemment, l'entente assure non seulement l'encadrement des athlètes mais aussi leur maintien au sein du club, dans l'entente, la mutation d'athlètes entre sections locales s'effectue sans frais de compensation, l'entente permet aussi des passerelles, d'échanger les compétences et partager les installations. Il y a aussi, comme autre avantage, la diminution de la part fixe, payée par le club maître seul. Les mutualisations peuvent s'organiser aussi bien entre sections locales d'un même club qu'avec un club extérieur à l'entente. Mais au fait, y a-t-il une différence significative entre ces deux formes de mutualisation ?

Comparaison des mutualisations entre sections locales et entre sections locales et club extérieur à l'entente. Ce qui fait la différence d'une mise en commun entre sections locales et entre section locale et club extérieur à l'entente. la mutualisation des ressources entre sections locales offre plus d'avantages : diminution du coût du déplacement à travers la mutualisation circonstancielle des ressources financières et un meilleur suivi des athlètes pendant la compétition à travers la mutualisation des ressources humaines. A contrario, la mutualisation des ressources entre section locale et club extérieur à l'entente offre très peu d'avantages du probablement au statut de potentiels concurrents qui caractérise les clubs appelés à mutualiser, et réduisant ainsi cette mutualisation à sa plus simple expression. Cette situation insinue un certain nombre de décisions prises par la section locale, nous interrogeant du coup sur le volet organisationnel d'une entente de clubs.

Organisation entente de clubs : ensemble de détails qui répartissent les rôles au sein d'une entente. Chaque section locale est autonome administrativement et financièrement, le bureau de l'entente chapote celui de la section locale, les budgets correspondent aux capacités financières de chaque section. Les déplacements, généralement en commun, peuvent s'effectuer en solitaire, selon les disponibilités de chacune des sections locales ou avec un partenaire extérieur selon les réseaux de chaque section locale. Les infrastructures et aires d'entraînement sont en principe en partage. A bien voir cette description des ententes de clubs, tout semble y aller pour le mieux. Peut-on dire que les ententes de clubs ne connaissent pas d'échec, si oui quelles peuvent en être les conséquences ?

Caractéristiques organisationnelles d'une section d'athlétisme d'un club omnisport : ensemble de traits qui définissent l'organisation de la section d'athlétisme d'un club omnisport. Le club jouit d'une autonomie au niveau de la gestion du budget sportif et fonctionnel, et aussi de la politique du club par l'intermédiaire de son bureau et quelques membres influents. La section d'athlétisme a un plafond en matière de dépense financière au-delà duquel il faut l'accord du trésorier de l'omnisport. Un club peut faire partie d'une entente tout en restant

membre d'un club omnisport, cela lui permet de garder les soutiens locaux et notamment celui des mairies.

Principales causes de l'échec d'une entente : toute situation pouvant entraîner l'arrêt de la mutualisation (statutaire, institutionnalisée, réglementaire, reconnue officielle, formelle) des ressources entre sections locales. Parmi ces situations, l'on peut citer les tensions entre pôles d'entraînement, le ressenti d'être seul dans son club et non en groupe, tous les inconvénients liés à une entente

Freins à la création d'une entente : tout ce qui peut entraver ou bloquer le processus de création d'une entente. Une question d'hommes, la dimension humaine (politiques et dirigeants de clubs) est celle qui bloque le plus souvent ce projet.

Etapas création d'une entente : ensemble de paliers jalonnant le processus de création d'une entente de clubs. Consultations des parties concernées, rédaction du statut définissant les rôles juridiques de chacun, présentation du projet à l'organe dirigeant du club (AG pour certains, Omnisport pour d'autres) pour validation.

L'entente dans son esprit et ses principes : l'esprit dans lequel devrait se développer une entente de clubs. La politique d'ouverture semble être la ligne rouge d'une entente. Cette politique peut, dynamiser les sections locales, tout en crédibilisant les rapports entre clubs et partenaires extérieurs.

Causes de l'éloignement de l'esprit d'une entente : justifications apportées à un ensemble de comportements au sein d'une entente qui s'éloignent des principes et de l'esprit de celle-ci. Elles peuvent être liées à l'homme (son égo surdimensionné, son individualisme), elles peuvent aussi être liées à la disposition géographique des sections locales (notamment la distance qui les séparent), il y a aussi les différences trop élevées de budget entre sections locales.

L'influence de l'éloignement géographique des sections locales sur l'esprit de l'entente : changements possibles que peut entraîner l'éloignement géographique des sections locales sur l'esprit de l'entente. Les athlètes se côtoient très peu, ressenti d'un esprit beaucoup plus de concurrence que de groupe, entre sections locales (le cas de l'ESL).

L'influence du rapprochement géographique des sections locales sur l'esprit de l'entente : changements possibles que peut entraîner le rapprochement géographique des sections locales. Les athlètes s'entraînent sur les mêmes aires de pratique, les athlètes se côtoient presque quotidiennement, complémentarité des entraîneurs en cas d'indisponibilité, ressenti d'un esprit d'équipe, symbole d'une véritable mise en commun des ressources humaines, infrastructurelles et matérielles (le cas de l'ASVEL qui est en entente-absorption avec CAMN et MIRIBEL).

Causes des déplacements séparés au sein d'une entente de clubs d'athlétisme : ce qui permet de justifier les déplacements séparés au sein d'une entente de clubs. Contrainte des uns et des autres, mais aussi la disponibilité des autels.

La fusion de clubs

Poussée vers une fusion (ASPTT) : perte d'un sponsor majeur, perte d'infrastructures, baisse des subventions et augmentation progressive du coût de la vie, fin d'une entente, rompre avec un souvenir désastreux laissé par une entente, club au bord de la faillite, menacé de disparition.

Caractéristiques fusion de clubs : formation d'une entité unique, le plus souvent nouvelle à partir de plusieurs existantes appelées à disparaître juridiquement, juste après la création de la nouvelle entité. La perte d'identité est le principal trait distinctif.

Les fusions particulières : celles qui vont au-delà des fusions classiques. Les fusions-absorption (VLAC-ASVEL), est une fusion où l'un des clubs impose ses conditions aux autres, à l'instar du nom de la nouvelle structure fusionnée. C'est dans ce sens que l'ASVEL avait absorbé le VLAC.

Secret pour réussir une fusion : ensemble de critères internes à remplir par les clubs concernés par la fusion. Bonne santé des relations humaines au sein des clubs concernés, l'envi de progresser comme but essentiel de la fusion.

Fusions et classement des clubs : les conséquences de la mise sur pied d'une fusion de clubs sur leur classement. Les clubs fusionnés perdent leur classement puisque n'existant plus, le nouveau club fusionné reprend à zéro côté classement des clubs, peut cependant retrouver l'élite au bout de 3 saisons

L'apport de nouvelles personnes dans la construction de l'identité du club fusionné : beaucoup plus nombreuses, font usage des méthodes qui n'appartiennent à aucun des clubs à l'origine de la fusion, faisant ressortir pour le coup, une identité nouvelle

Avantages fusions : points positifs de cette forme d'organisation qui font d'elle, la préférence de certains clubs d'athlétisme. L'on peut citer prioritairement la formation d'une entité unique, laquelle découleront bon nombre d'autres. En effet, grâce à la formation d'une entité unique, le club évolue sous une seule et unique administration, induisant pour le coup, la célérité de ses décisions. L'entité unique sous-entend aussi un club indivisible, c'est-à-dire, même nom, même maillot pour logiquement, défendre les mêmes couleurs. Ainsi, l'on ne connaîtra ni de divergence entre pôles d'entraînement, ni de mésentente entre sections locales puisque n'existant point.

Inconvénients d'une fusion : points négatifs de cette forme d'organisation qui l'amène à ne pas faire l'unanimité. La perte d'identité est le principal reproche fait aux fusions de clubs. La perte de son nom, de son histoire mettent fin à l'existence du club, confirmant pour le coup la perte de l'identité du club. Il y a aussi l'obligation de se côtoyer même si on ne s'aime pas.

La vie du club après le regroupement

La place d'un club d'athlétisme dans l'agglomération lyonnaise : le rôle que joue un club d'athlétisme dans une agglomération. Courroie de transmission pour un lien social de la ville, et, tant mieux s'il y a des jeunes qu'il amène jusqu'au haut niveau, le club d'athlétisme n'est pas la chose la plus importante de la ville, surtout à côté des disciplines sportives qui rayonnent beaucoup plus, comme le football, basketball, rugby et escrime pour ne citer que celles-là.

Début d'un club fusionné : conditions dans lesquelles le club fusionné commence son aventure. Parfois l'effectif sur le plan administratif et notamment le comité directeur est pléthorique, car il faut ratisser large pour que chacun se sente concerné, pour réduire au minimum, des départs. Cet effectif pléthorique entraîne plutôt des tensions entre membres conduisant parfois à des démissions, ou l'effet contraire attendu. La fusion peut aussi désigner un rapprochement culturel, et alors comment se déroule-t-il ?

Evolution de la culture dans un club fusionné : processus de développement des valeurs propres du nouveau club fusionné. Au début, les regroupements au sein du nouveau club sont influencés par le club d'origine. Puis, avec l'aide des départs et des arrivées, la notion d'identité d'origine disparaît peu à peu, laissant place à celle du nouveau club.

Rareté des juges : le manque de juges. Elle est causée par la diversification des pratiques en athlétisme, avec pour conséquence directe, l'augmentation des compétitions non seulement en nombre mais aussi en fréquence. Il y a aussi l'exigence par la FFA des juges formés pour les compétitions dès le niveau cadet.

Adaptation des clubs d'athlétisme à la rareté des juges : ensemble de mesures prises par le club pour sortir du piège de la rareté des juges. L'adaptation consiste à éviter l'amende soit privilégier le résultat sportif. Pour éviter l'amende, le club se doit d'avoir un nombre de juges suffisants. Pour y arriver il peut solliciter les parents d'athlètes comme juges, les sensibiliser à se former. Le club peut aussi sensibiliser les jeunes athlètes à se former comme juges, ou alors diminuer au prorata du nombre de juges, le nombre d'athlètes à engager en compétition. Pour privilégier les résultats sportifs, le club engage tous les athlètes disponibles pour une compétition tout en ignorant le nombre maximum de juges du club et attend payer l'amende

Mobilisation des bénévoles : ensemble de dispositions prises par le club pour toujours avoir autour du club un maximum de bénévoles en cas de nécessité. Pour les bénévoles membres du club, le club leur fait signer, à l'adhésion, une charte les conviant à se rendre disponible pour aider le club en cas de besoin. Pour les bénévoles non membres du club (parents d'athlètes en général), leur louer un bus pour une compétition par équipe ou alors, leur demander d'accompagner chacun son enfant ou se regrouper pour le faire

Professionnalisation des clubs : recours à des salariés par le club. L'emploi d'un salarié par un club d'athlétisme dépend de sa capacité à mobiliser les fonds nécessaires à son salaire, raison pour laquelle, certains ne s'y aventurent pas ou à minima, bref, à chaque club son degré de professionnalisation. Ainsi, pour certains, c'est encore en projet, d'autres n'y pensent pas, et certains se contentent d'1 ou 2 salariés, voire plus

Aide à la professionnalisation : soutien disponible pour les clubs afin d'obtenir un salarié. Parmi les soutiens figure en bonne place le CNDP qui offre un soutien momentané, la pérennisation de cet emploi devant être assurée par le club.

Motivation des entraîneurs par le club : reconnaissance faite aux entraîneurs par rapport à leurs prestations sur le terrain. Là aussi c'est varié, car ne dépend que des moyens financiers et de la capacité qu'a chaque club à les développer. Pour certains clubs, c'est juste des frais de déplacement,

Les niveaux de mutualisation : champs, espace permettant la mise en commun des ressources. Déplacements, stages, entraînement (entre clubs qui s'entendent ou ne sont pas de la même ville), organisation du championnat de France (entre ligue et clubs)

Sources de financement des clubs : origine des finances utilisées par le club dans la réalisation de sa saison sportive. L'on peut y voir les cotisations des membres (licences), les subventions, dons et/ou sponsoring, buvette

Sources d'augmentation des subventions : ensemble d'actions/projets montés par le club pouvant provoquer l'augmentation des subventions. Il faut entre autre développer les pratiques non compétitives de l'athlétisme (athlé pour tous, athlé santé), se faire remarquer par un projet social (diminution du tarif de licence aux familles démunies), ou alors être tout simplement implanté en zone rurale.

L'importance de l'organisation des compétitions par le club : la place qu'occupe l'organisation d'une manifestation sportive par un club. L'organisation d'une compétition par un club revêt une triple importance. Tout d'abord sur le plan sportif en donnant l'occasion à tous les athlètes du club de prendre part à une compétition (source de point au classement des clubs). Sur le plan financier, la buvette peut permettre au club de se faire une petite santé financière. L'organisation d'une compétition est aussi le moment idéale pour tester la réactivité du réseau bénévole du club en le mobilisant

Gestion du salarié : les différentes missions assignées au salarié par le club. Généralement, le club s'attache les services des personnes dont le profil permet le port de plusieurs casquettes, selon les besoin du club et les compétences du salarié

Présidentialisation (une conséquence du manque d'engagement des bénévoles) : ensemble de comportements et d'attitudes qui amènent à être copté officieusement comme président de club. Il faut être assidu, engagé, passionné, pour obtenir les faveurs des doyens, bouches autorisés du club. Une fois l'accord officieux établie, l'on peut passer à l'officialisation de cet accord au cours d'une assemblée générale.

Interclubs : compétition nationale entre clubs d'un même niveau de pratique, avec pour objectif, la descente, montée ou maintien. La descente en division inférieure concerne les 3 derniers au classement. La montée en division supérieure concerne les 3 premiers. Il est à souligner que, le niveau élite, étant le niveau de pratique le plus élevé, ne connaît que la descente en niveau inférieure et maintien. En dehors du niveau élite, le maintien, concerne ceux des clubs n'ayant été ni parmi les 3 premiers, ni les 3 derniers.

Evolution du coût de la licence : la trajectoire suivie par la somme à déboursier pour bénéficier de l'encadrement d'un club d'athlétisme, ou tout simplement, somme à déboursier pour être membre d'un club d'athlétisme. 50frs. Dans la première moitié des années 70. En 2000, la licence valait 90€, en quelques années le prix de la licence a augmenté et se situait entre 100 et 200€ en 2007.

Conséquences du coût de la licence : répercussions de l'augmentation de la somme à déboursier pour être membre d'un club. Départ d'athlètes d'un niveau moyen.

Mode de fixation du prix d'une licence : paramètres qui rentrent en compte dans la fixation du prix d'une licence et ceux par qui ce prix est arrêté. Le prix de la licence est fixé par le club,

mais en tenant compte du quota de la FFA et ses organes déconcentrés, et de son projet de développement.

Généralisation de l'augmentation du coût de la licence : ensemble d'éléments montrant que l'augmentation du coût de la licence concerne tous les clubs. Lyon athlétisme est le premier club à atteindre la barre des 200€ en 2007, pour supporter au mieux les charges du club liées à la fusion. L'écart avec les autres clubs était compris entre 60 et 70€ à l'époque. Aujourd'hui, cet écart est d'environ 10€ car les autres clubs ont fini par augmenter le prix de leur licence.

Avantage lié à l'existence de plusieurs sites d'entraînement : c'est ce que peut gagner un club, du fait d'avoir plusieurs lieux d'entraînement. Augmentation crédibilité et importance auprès de la ville, généralement source d'augmentation de la subvention.

Evolution effectif post et ante-fusion : nombre de personnes reconnues comme membre du LOU d'une part et de l'ASPTT Athlétisme d'autre part, peu avant la fusion et du nombre d'adhérents qu'avait produit la fusion. L'ASPTT Athlétisme avait environ 300 membres, le LOU 250. Leur fusion avait plutôt donné 350 membres au lieu des 550 membres théoriquement attendus. Nous n'avons véritablement pas bougé, nous sommes restés autour de 380 adhérents. Puis, tout d'un coup, un boum, du soit, au JO de Londres 2012, soit par la médiatisation du club que faisait Mélina à travers ses résultats dans diverses compétitions internationales.

Formation du tout premier comité directeur de Lyon athlétisme : constitution de la première instance dirigeante de Lyon Athlétisme. Le tout premier comité directeur de Lyon Athlétisme était formé de 26 membres dont le LOU et L'ASPTT produisait chacun 13.

Constitution du comité directeur actuel de Lyon Athlétisme : nombre et provenance des membres du comité directeur actuel de Lyon Athlétisme. Le comité directeur actuel est constitué de 12 membres dont 3 soit 25% en provenance de l'ASPTT et 1 soit 8.33% du LOU. Le reste des membres ne proviennent ni du LOU encore moins de l'ASPTT, soit les 2/3 sont de nouveaux membres.

Choix du premier président et bureau de Lyon Athlétisme : méthode utilisée pour former le premier bureau et choisir le premier président de Lyon Athlétisme. Une démarche à 2 étapes : une formelle et l'autre informelle. L'étape informelle est constituée de pourparlers objectifs entre membres autour des candidats de manière à déceler celui qui présente plus d'atouts pour diriger le nouveau club fusionné. Puis, les pourparlers se poursuivent pour s'accorder les violons autour du problème de l'équilibre en terme de représentativité des clubs à l'origine de la fusion, au sein du bureau. Ce préalable achevé, place à l'étape formelle du processus, matérialisée par des élections qui ont pour but principal, la normalisation des pourparlers.

Limites du développement d'un club d'athlétisme : facteurs limitant le développement d'un club d'athlétisme : le nombre d'athlètes, le nombre d'encadrants, son statut à but non lucratif.

Perspectives de développement de l'effectif de Lyon Athlétisme : ce qui peut encore être fait pour augmenter l'effectif de Lyon Athlétisme. Développer la section la Duchère.

La communication des clubs d'athlétisme, (un vaste chantier) : outils et moyens utilisés par les clubs d'athlétisme pour informer, échanger, se faire connaître (communication interne et

communication extérieure). Plein de choses à faire : créer un compte twitter, un compte Facebook, gérer et alimenter régulièrement ces comptes pour mieux communiquer.

Importance des réseaux sociaux et sites internet : la place qu'occupent les réseaux sociaux et sites internet dans la communication d'un club d'athlétisme. Font circuler assez d'informations, chaque membre peut déposer les informations et/ou réagir, ce qui évite de centrer ce travail sur une seule personne.

Difficultés qu'éprouvent les clubs à profiter des informations en ligne : ce qui empêche les clubs à bénéficier des avantages liées à la communication en ligne. Indisponibilité des bénévoles élus, ils ont très peu de temps pour le faire, l'incompétence de la plupart de bénévoles généralement volontaires et disponibles, manque de personne pour récupérer, structurer les informations qui circulent dans le web et les mettre sur le site du club, incapacité du club à recruter un salarié pour faire ce travail.

L'accès à l'information en ligne dans l'ESL : ce que font les sous-sections locales de l'ESL pour communiquer en ligne. Deux outils possibles : le groupe Facebook global de l'ESL, et les comptes propres de certaines sous-sections locales, celles qui peuvent en avoir bien sûr. (Au-delà d'appartenir à une double mailing liste celle de l'ESL et celle de la sous-section locale. La hiérarchie des informations à publier veut que les sous-sections locales publient beaucoup plus les informations propres à la sous-section locale tandis que l'ESL peut publier les informations de toutes les sous-sections locales.

Situation de la communication de nos jours dans nos clubs : la qualité de la communication des clubs d'athlétisme. Les moyens de communication sont nombreux mais très peu exploités, pas de communication parfaite dans un club d'athlétisme en France.

Impact du regroupement sur la résolution des problèmes quotidiens du club d'athlétisme

Problématiques générales des clubs d'athlétisme : les problèmes communs à tous les clubs d'athlétisme en France. C'est le manque de bénévoles. Généralement causé par l'individualisme des uns et des autres, la disposition à n'aider que ponctuellement et non et non à long terme, l'augmentation du nombre d'associations ou clubs, celle du nombre de pratique et celle du nombre de compétitions, puis enfin le rallongement du nombre de compétition. C'est aussi l'âge avancé de la plupart des entraîneurs d'athlétisme

Difficultés des clubs : les problèmes que connaissent les clubs. Diminution continue des subventions, augmentation du prix de la licence, du coût des transports et celui de la vie, désengagement des bénévoles, gestion du flux d'athlètes, mesures répressives de la FFA et ses structures déconcentrées, gestion des foyers de tension au sein du club, adaptation aux politiques de développement et modernisation de la FFA, la « tutelle » des collectivités

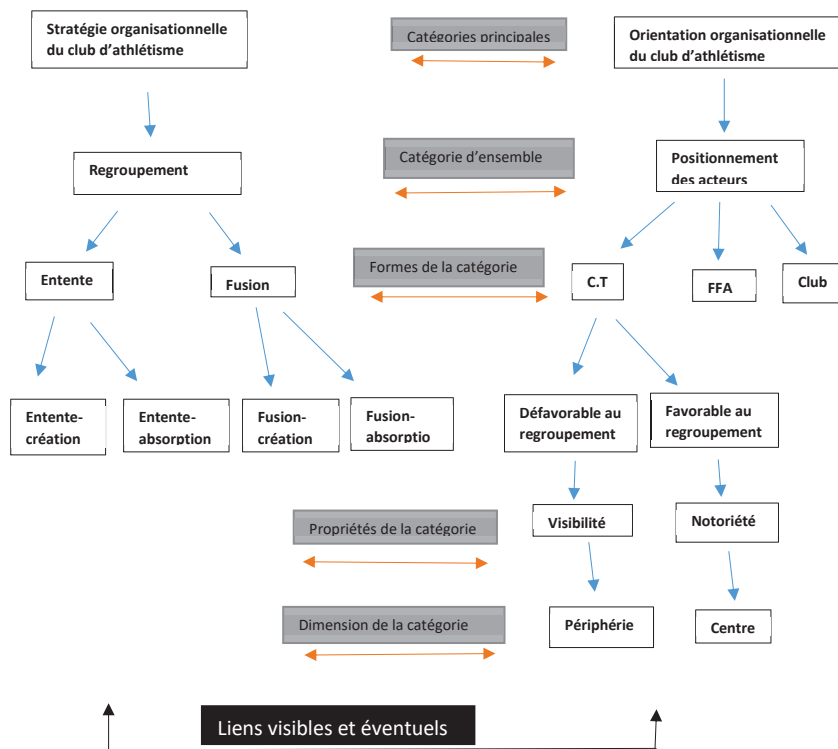
Regroupement et résolution des problèmes quotidiens du club : capacité qu'a une quelconque forme de regroupement à résoudre les problèmes quotidiens d'un club. Le regroupement seul, à travers la mutualisation des ressources ne suffit pas pour résoudre les problèmes quotidiens du club, encore faut-il s'attarder sur la manière dont il est mené (dépend des individus), même s'il serait intéressant de reconnaître son importance dans la diminution de certaines dépenses. Ainsi, il est efficace pour atteindre les minimas en nombre de juges, il peut diminuer les charges financières liées aux déplacements, et à l'encadrement technique

(mutualisation des aires de pratiques et encadrants), il favorise le développement du niveau de pratique (formation de groupes d'entraînement de niveau considérable). Par contre, il ne peut pas faire grand-chose face au désengagement des bénévoles, à leur indisponibilité et incompétence, à leur âge avancé, au manque d'intérêt des athlètes pour la compétition, à l'individualisme et égo surdimensionné de certains.

4^e étape RECHERCHE DE LIENS ET MISE EN RELATION

C'est la recherche de liens entre catégories d'une part, et de catégorie et propriétés d'autre part

Prenons par exemple, les catégories « formes de regroupements » et « positionnement des collectivités territoriales ». Les formes de regroupements rentrent dans une catégorie beaucoup plus large que l'on peut appeler « stratégies organisationnelles du club d'athlétisme ». Tandis que le positionnement des collectivités territoriales peut rentrer dans une catégorie beaucoup plus large que nous dénommons « orientation organisationnelle du club d'athlétisme ». Peut-il y avoir un lien entre ces deux catégories ? C'est la question à laquelle nous essayons de répondre à travers cette application de mise en relation. Les regroupements de clubs d'athlétisme, considérés comme mode d'organisation, en vue d'atteindre certains objectifs, se présentent sous deux grands groupes : l'entente et la fusion qui se déclinent à leur tour en deux autres groupes chacun : entente-crédation et entente-absorption ; fusion-crédation et fusion-absorption. Chaque forme de regroupement a des propriétés bien déterminées, partant des doublons administratifs (structure matricielle) à l'autonomie partielle, en passant par la conservation de l'identité pour ce qui est de l'entente, pour la perte d'identité, culture, histoire et constitution d'une entité unique pour ce qui est de la fusion. En prenant juste une propriété, l'identité, l'on se rend compte qu'on peut la perdre ou la conserver, en fonction de la forme de regroupement choisie. Certaines collectivités territoriales, comptent sur leur club d'athlétisme sur le plan de la visibilité et notoriété au niveau sportif. Une perte de l'identité de leur club, c'est-à-dire la disparition de ce dernier, au profit d'un autre, appartenant probablement, cette fois-ci à plusieurs collectivités territoriales, ne leur permet pas forcément d'atteindre leurs objectifs en matière de visibilité, noyée dans une forte communauté, expliquant leur hostilité au regroupement. C'est le cas des villes périphériques de Lyon (Tassin, Vénissieux) qui ne souhaitent pas un regroupement avec la ville de Lyon, pour des problèmes de visibilité. Les clubs d'athlétisme de ces villes évoluent pour l'instant en solitaire, l'AC Tassin en est un exemple. Le lien entre formes de regroupements et le positionnement des collectivités territoriales semble donc établi. Mais l'on peut encore pousser le questionnement plus loin, en cherchant par exemple à savoir si le club était dans l'obligation de suivre la volonté de la collectivité territoriale ? Et là, il faut aller chercher la réponse à cette question sur la place qu'occupe la collectivité dans la vie d'un club. Ainsi, nous avons fait des rapprochements entre catégories, parfois à travers leurs propriétés, suivant l'exemple schématisé ci-dessous.



Toujours pour répondre à la question précédente, que nous rappelons ici, y a-t-il un lien entre formes organisationnelles du club d'athlétisme et orientations organisationnelles du club ? si plus haut, nous avons utilisé le positionnement de la collectivité territoriale pour répondre à cette question, en montrant qu'il dépend des objectifs à atteindre par la collectivité territoriale, et, qu'à travers ces objectifs, la collectivité peut soutenir ou s'opposer à un éventuel regroupement, il en ressort aussi que ces objectifs peuvent dépendre de la position géographique de la collectivité territoriale par rapport au centre urbain. De la même manière, cette question peut être répondue en mettant en première ligne, les projets de développement et modernisation de la pratique et des clubs, qui ouvrent la voie à la diversification des pratiques, que les clubs

de manière individuelle, ont du mal à assurer. Le club lui-même, à travers ses objectifs internes de développement et de pérennisation de ses activités, se trouve parfois obligé de mutualiser ses ressources avec un autre club pour atteindre ses objectifs, et, dans ce regroupement, la forme peut être choisie, quand la collectivité lui donne l'occasion, en fonction de son attachement à sa culture et autonomie. En réunissant les différentes pistes de réponses à notre question, notamment celle qui nous vient de la collectivité territoriale, de la FFA et du club lui-même, nous parvenons à obtenir une réponse progressivement complète.

5^e étape MODELE et THEORISATION

Toutes ces informations et liens établis nous ont permis de réaliser la théorisation qui se retrouve dans les résultats de notre recherche. Elle représente la compréhension que nous avons du phénomène de regroupement au moment de notre recherche.

ANNEXES 4 : COUPURES DE PRESSES (LE PROGRES et L'EQUIPE) AUTOUR DE L'entente ET fusion d'ASSOCIATIONS SPORTIVES.

ANNEXES 4-1 : Le Progrès du 15 septembre 2000

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

vendredi 15 septembre 2000

Et si l'ASUB et l'ASPTT Lyonnaise formaient qu'un

L' ASPTT Lyon et l'ASUB pourraient prochainement créer une Entente et mettre en commun leurs forces vives. Cette hypothèse, très récemment dévoilée par l'adjoint aux sports de Bron, bénéficie d'ores et déjà de toute l'attention de MM. Corgier et Reydellet, respectivement présidents de l'ASUB et de l'ASPTT. Une nouvelle qui risque de faire d'énormes vagues dans le monde de l'athlétisme si le projet actuellement à l'étude et très cher à Marcel Sultana voyait le jour, puisque cette entente formerait alors le premier club d'athlétisme du Lyonnais. Les répercussions attendues se situent bien entendu au niveau des performances sportives et du potentiel alors représenté. Ce système d'entente, précédant bien souvent la fusion des clubs associés, a déjà fait ses preuves à Bron. En son temps, l'ASUL et l'EMS fusionnaient pour former l'ASUB. Un tournant précurseur de celui qui attend peut-être désormais les deux plus importants clubs d'athlétisme de la région, d'autant plus que les deux parties intéressées semblent plutôt favorables à cette idée. Concurrencer les grands clubs" *Ce système d'entente réunirait sous un même nom et un même club nos athlètes. Il permettrait de réaliser des objectifs difficiles à entrevoir lorsqu'on est seul* ", détaille M. Reydellet. " *Les intérêts principaux sont de structurer les écoles d'athlétisme et de développer une volonté d'action sociale. Deuxièmement, ceci nous permettrait de travailler en continuité et de mettre en commun des moyens pour des athlètes qui ne sont pas forcément des vedettes. Enfin, nous pourrions envisager de concurrencer plus directement les clubs parisiens et de mieux protéger nos athlètes.* " M. Corgier, lui aussi favorable à une telle idée, relativise néanmoins la situation. " *Cette idée d'Entente est une très bonne chose pour les clubs qui végètent mais dans notre cas, cela risque de faire perdre l'esprit de compétition entre les clubs* ", estime-t-il. Les deux présidents sont au moins d'accord sur une chose. Si cette entente doit se faire, elle posera tout d'abord des problèmes statutaires. Il y a dix ans, l'ASPTT Lyon avait déjà refusé une fusion. " *Il s'agit de faire comprendre l'intérêt d'une entente qui risque de remettre beaucoup de choses en cause* ", avoue le président de l'ASPTT Lyon. Et de conclure : " *s'il n'y a aucune avancée durant le mois d'octobre, nous attendrons six mois* "

Note(s) :

© 2000 Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20000915-PR-510564

PUBLI-© news-20000915-PR-510564

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-2 : Le Progrès du 12 septembre 2001

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

mercredi 12 septembre 2001

Bron

ASUB et ASPTT Lyon : un parfait terrain d'Entente

SÉBASTIEN JULLIEN

Yves Garraud et Jean-Pierre Reydellet, respectivement présidents des clubs d'athlétisme de l'ASUB et de l'ASPTT Lyon, dessinent les premières esquisses de l'entente programmée depuis de long mois par les deux clubs. Le temps des grandes manoeuvres est arrivé.

L

es deux présidents de l'ASUB et de l'ASPTT Lyon sont partis d'un constat simple : l'agglomération lyonnaise a besoin d'un grand club d'athlétisme. Certes, l'idée d'une entente ou d'une fusion n'est pas nouvelle, mais force est de constater que le premier pas se sera révélé plutôt laborieux à franchir. " *L'idée d'un rapprochement entre les deux clubs a vu le jour en 1992 alors que j'étais président de l'ASUB* ", évoque Yves Garraud, actuel président de l'ASUB. *Durant toute la saison 1992 et jusqu'en mars-avril 1993, nous avons travaillé avec l'ASPTT LYON. Mais la partie PTT, rattachée à la Poste, n'a pas souhaité étendre le projet pour des raisons structurelles. Depuis, on se regarde un peu, davantage en tant que voisins/amis qu'en tant que concurrents.* ". Des amis qui, après moult tergiversations, ont enfin réussi à trouver un "terrain d'Entente". Depuis plus de 18 mois, les deux clubs ont en effet, lentement mais sûrement, fait évoluer leurs relations vers un projet de rapprochement sous forme d'entente, " *plus facile à réaliser et moins déstructurant qu'une fusion* " aux dires du président asubiste. La communion de l'indépendance Pour la deuxième fois de son existence, le club d'athlétisme de Bron subira une nouvelle modification de statut. Après la fusion de l'EMS et de la partie athlétisme de l'ASUL en 1989, l'ASUB naissait, alors que les rivalités ASUL / ASPTT venaient de nourrir les années 70-80. L'Entente, initiée aujourd'hui entre l'ASUB et l'ASPTT Lyon, reflète une toute autre conjoncture. " *Actuellement, cette rivalité n'existe plus vraiment sur le terrain. C'est davantage la perspective de complémentarité qui nous a donné l'idée de nous rapprocher* ", explique encore Yves Garraud. Forte d'un statut d'association de loi 1901, l'Entente, qui portera à terme le nom de EAGLE Bron (Entente Athlétique Grand Lyon Bron), verra officiellement le jour le 1er novembre prochain. Les ambitions de l'entente ne seront pas en reste: il s'agit, ni plus ni moins, de venir concurrencer son homologue stéphanois, le Coquelicot de Saint-Etienne, et ce dès cet hiver avec la création d'une nouvelle équipe de cross. Dans tous les cas de figures, le président de l'ASUB met en avant l'importance de proposer de la compétition à haut niveau à tous les membres des deux clubs et non pas

seulement à une élite; et ce, même s'il est toujours plus difficile de proposer des compétitions intéressantes aux athlètes évoluant au niveau inférieur. Pertes potentielles Un " PACS " en quelque sorte, comme le définit encore le président de l'ASUB, qui prévoit une association des moyens et des forces des deux clubs. " *Le terme de fusion est plus pénalisant* , conçoit Yves Garraud. *Dans l'optique de cette entente, les sections locales conservent leur fonctionnement propre*". Des dispositions qui impliquent la possible intégration d'autres clubs à moyen et long terme. *Bien sûr, les budgets seront remis en conformité. Les cotisations, les structures de budget, la façon d'indemniser les athlètes... tout cela sera réajusté pour obtenir une certaine harmonie. Par exemple, à l'heure actuelle, la cotisation de l'ASUB seniors est de 650 francs. À l'ASPTT, elle est de 600 francs pour les non-postiers. Reste à trouver un équilibre entre les deux* ". Malgré tout, le président de l'ASUB est conscient que cette nouvelle organisation n'est pas exempte de tous risques. " *Les nombreuses associations de talents que nous permettra cette entente, et notamment au niveau des interclubs, sont quelque chose d'important. Mais tous n'auront pas leur place en équipe première. Du coup, les autres athlètes, relégués en équipes 2, se verront offrir de nombreuses sollicitations de la part d'autres clubs qui chercheront à renforcer leur équipe 1. Il y a des risques et c'est pour cela que nous souhaitons conserver la possibilité de garder nos billes au cas où cette entente ne fonctionnerait pas* ". Cette Entente aux couleurs rouge et bleu s'inscrit très directement dans la mouvance structurelle du sport régional d'autant plus que Lyon s'avoue très favorable à la création de grands clubs. À n'en point douter, EAGLE Bron fera partie de ses meilleurs éléments.

Illustration(s) :

Yves Garraud (à gauche) et Jean-Pierre Reydellet (au centre) accompagnés de Jean-Jack Queyranne présentant le maillot officiel de l'Entente. Deux couleurs ont été retenues pour sa réalisation: le rouge (du maillot rouge et bleu de l'ASUB) et le bleu (du maillot bleu et jaune de l'ASPTT).

Note(s) :

Le bureau: Jean-Pierre Reydellet (président), Yves Garraud (vice-président), Michelle Peyrard (trésorière), Nicole Cappon (trésorière adjointe), Eliane Dusert (secrétaire), Denis Barriod (secrétaire adjoint). A noter la mise en place d'un système paritaire impliquant trois Asubistes et trois Postiers. La présidence sera tournante.

DAMIEN PRIEST

© 2001 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20010912·PR·400433

PUBLI-© news·20010912·PR·400433

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-3 : Le Progrès du 8 juillet 2002

LE PROGRÈS

Le Progrès - Lyon
lundi 8 juillet 2002

Bron;

Entre attentes et ententes, les clubs maintiennent la cadence

SÉBASTIEN JULLIEN

C'est sous le signe du maintien que la saison sportive brondillante s'est achevée au mois

de mai dernier. Une saison au cours de laquelle peu de bouleversements seront venus perturber le microcosme sportif de la ville. Seul mots d'ordre : l'union.

Nombreux ont en effet été les clubs qui ont depuis deux ans opté pour un système d'Entente, synonyme de survie et de pérennité. Dans ce contexte, la saison 2002-2003 devrait témoigner du bien-fondé des virages pris par ces associations.

"L'union fait la force" Tel pourrait être le slogan d'une saison sportive brondillante 2001-2002 marquée par quelques judicieuses acrobaties. Après bien des péripéties, de nombreux clubs ont choisi de franchir le pas et de tenter d'impulser un nouvel élan à leur staff respectif.

Après le FC la Perle (Volley-ball) qui s'associait au Volley Lyon Montplaisir pour créer le "Vb@ll" (association sportive réunissant 225 licenciés, 17 équipes et 11 entraîneurs), ce fut l'ASUB qui décidait d'une Entente avec l'ASPTT Lyon section athlétisme. Un choix d'autant plus judicieux que les deux équipes phares de l'Entente (masculine et féminine) retrouvent cette année la Nationale 1A, tout en disposant d'un extraordinaire réservoir d'athlètes. Autre bénéficiaire d'un tel rapprochement : les Bats. Après s'être provisoirement associé à la Tour de Salvagny, le club de base-ball brondillant parvenait à mettre en place un vieux projet : la fusion avec les Cherokees de Saint-Priest qui s'est depuis transformée en véritable réussite sportive puisque l'équipe 1 termine cette année en tête de son championnat de Nationale 1 et figure comme l'un des prétendants au titre de champion de France. Dernière alliance en date : celle annoncée entre l'EMS XV et l'ASPTT Lyon et qui devrait permettre au club de rugby brondillant de sortir son équipe 1 d'un état de léthargie prononcé.

Une saison sans surprises

Saison qui s'est pour le XV de Bron achevée dans la médiocrité.

Profitant du forfait de Feyzin, l'équipe senior 1 a décroché son maintien, évitant ainsi une seconde relégation en 2 ans. " Maintien ", tel fut très exactement le maître mot de la saison sportive bondissante 2001-2002. L'ASB a échoué à la montée pour la 2e année consécutive lors des barrages ; le SCBT perdait son avance acquise lors de la première phase du championnat tandis que les Falcons s'inclinaient une nouvelle fois face aux Servals, leurs adversaires de toujours.

On notera cependant la bonne tenue des seniors masculins du BBC entraînés par Pierre Bressant qui auraient pu jouer davantage les trouble-fête dans leur championnat de Nationale 2.

Parallèlement, forts d'une progression croissante, les clubs d'arts martiaux de la commune poursuivent leur ascension.

Témoin de cette évolution des moeurs sportives : le forum des arts martiaux, regroupant pour la première année les associations de Taï-Jitsu, Taekwondo, Boxe Française savate Les nombreuses manifestations sportives ponctuelles ont aussi largement contribué à la réussite de la saison sportive : le championnat de France universitaire de Badminton, le tournoi de hand international de Lyon 2, le championnat de France subaquatique ou encore le championnat de France de pétanque triplette senior et doublette féminine, grande fierté du président Bayada. Les toutes dernières échéances sportives de l'intersaison (comme le meeting national d'athlétisme qui aura lieu le 20 juillet au stade Pierre Duboeuf) fermeront les portes de la saison 2001-2002 dans moins de deux semaines.

Illustration(s) :

Une nouvelle fois, les joueurs de l'ASB, emmenés par Ali Doudèche, auront échoué aux portes

des barrages après un championnat en dents de scie, où le suspense sera resté entier jusqu'aux dernières journées.

Pas de montée en Excellence pour le SCBT et les coéquipiers de Tahar Ounnas, qui auront pourtant fait la course en tête durant la majeure partie

du championnat, avant de perdre leur avance de retour de la trêve.

La " Décateam ", vainqueur de la coupe de France

des clubs pour la troisième année consécutive.

Les jeunes pousses de l'Amicale Laïque en démonstration.

Les champions du collègue Théodore Monot.

Pour la tenue du championnat de France de tir subaquatique, le centre nautique de Bron a accueilli près de 60 compétiteurs venus de tout le pays, et pas moins d'une centaine de

personnes responsables de l'organisation, dans une piscine transformée pour l'occasion en gigantesque pas de tir subaquatique. DR

Les minimes du BBC, grande satisfaction du club.

Au volant de sa Honda NSX, Sébastien Philippe

a cette année du mal à se faire

une place dans le championnat nippon de GT 500.

Maître Mouchet, fier de la montée en puissance de son Académie.

L'Équipe 1 féminine a cette année trusté une place en Nationale 3.

Un pari " remis en jeu " la saison prochaine.

Défaites face à leurs adversaires de toujours, leur bête noire les Servals, les Falcons n'auront pas réussi à vaincre le signe indien.

Note(s) :

© 2002 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20020708·PR·2620543

PUBLI-© news·20020708·PR·2620543

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-4 : Le Progrès du 20 mai 2002

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

lundi 20 mai 2002

[N1B féminine : L'Entente ASPTT Lyon-ASU Bon remonte Le Racing et l'Entente ont dominé la poule 1B hier à Saint-Etienne, gagnant le billet pour l'élite en 2003.]

N1B féminine : L'Entente ASPTT Lyon-ASU Bon remonte

Le Racing et l'Entente ont dominé la poule 1B hier à Saint-Etienne, gagnant le billet pour l'élite en 2003. Les deux internationales présentes firent honneur à leur rang même si cela n'a pas suffi à leur club de Neuilly de grimper sur le podium. Ainsi Odiah Sidibé réalisait un " bon " 11'49 sur 100m, alors que Patricia Girard (avec un vent favorable de 1m 2) enlevait un prometteur temps de 12'90 sur le 100 m haies. Le duo allait faire encore faire parler sa pointe de vitesse avec le relais 4x100m (plus Marie Conjugo, Aminata Diouf) qui approchait le record de France des clubs de trente petits centièmes (44'70). Mais voilà le talent ne fait pas tout dans une compétition par équipe, c'est dans la régularité dans les 19 épreuves (courses, lancers, sauts, marche) que se fait la différence. Dans cet exercice, c'est le Racing club de Paris et l'Entente ASPTT Lyon ASU Bron grâce à leur plus grande complémentarité qui offrait aux trop rares spectateurs une belle bagarre, qui tournait définitivement dans les derniers relais aux Parisiennes.

N1B femmes finale. - 1. F, Racing CF (Paris) 30202 pts; 2. E, Entente ASPTT Lyon/ASU Bron GI, 29513 pts; 3. A, EA Franconville Le Parisis, 29300 pts; 4. G, Neuilly-Plaisance S ports, 29178 pts; 5. C, EA AntonySud 92, 26383 pts; 6. D, ASPTT Strasbourg, 26062 pts; 7. B, Doubs Sud Athlétisme, 26031 pts; 8. H, Olympique de Marseille Athlé, 25057 pts.

N1B femmes poule classement. - 1. A, CS Bourgoin-Jallieu, 25972 pts; 2. C, AS Fleury-Aubrais-Saran, 25616 pts; 3. B, AC Cannes, 25504 pts; 4. G, ASPTT Grenoble, 24780 pts; 5. F, Cergy-Pontoise AC, 24740 pts; 6. D, Dynamic Aulnay Club, 24574 pts; 7. E, Montpellier Athlétisme, 24444 pts; 8. H, US Créteil, 24147 pts.

N2 : joli duel entre Bourg et Sud Lyonnais

" Je ne suis pas sûr que les filles se rendent tout à fait compte de leur performance de ce 2e tour. Cette première place de la finale nationale 2 et ce record de points restera pour moi un beau souvenir " déclarait Pierre Bordat, à l'issue d'une journée riche en émotion, où les Bressanes avaient jusqu'au bout résisté aux assauts de la talentueuse formation de l'Entente Sud Lyonnais. Celui qui, depuis jeudi soir, n'est plus président de l'EAB - il a démissionné pour des raisons de santé - s'était passionné plus que jamais pour la réussite de " ses " athlètes.

Comme au premier tour, elles se sont classées première en féminine devant l'Entente Sud Lyonnais et seconde en masculins, derrière le même club. La formation de l'EA Chambéry, très complète, se mêla elle aussi à la lutte en tête du débat à la fin de la journée.

Chez les masculins, les Bressans multiplièrent les coups d'éclat, belle série toutefois insuffisante pour prétendre à la victoire de la journée face aux favoris de l'Entente Sud Lyonnais.

Nationale 2A féminine: 1. EA Bourg 24149points; 2. E. Sud lyonnais 24018; 3. EA Chambéry 23818; 4. Club athl. Roannais 20465; 5. Lyon OU 19690; 6. Thonon AC 19611.

Nationale 2B féminine: 1 AC Ondaine Firminy 19742, 2 Athlé Calade Val de Saône 16769, 3 Moulins 16284, 4 Andrézieux 15832, 5 Asptt Clermont 15667, 6 Entente du Saleve 15604.

Nationale 2A masculins: 1. E. Sud lyonnais 28296points; 2. EA Bourg 27485; 3. Lyon OU 26876; 4. A. Calade Val de Saône 24414; 5. FAC Andrézieux 23885; 6. EA Rhodia 23173.

Nationale 2 B masculins: 1. ACO Firminy 23340points; 2. US Oyonnax 22451; 3. ASPTT Clermont-Ferrand 22248; 4. EA Chambéry 21918; 5. UOAT Albertville 21258; 6. Entente Athlétique du Salève 21097.

Note(s) :

© 2002 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20020520·PR·950797

PUBLI news·20020520·PR·950797

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-5 : Le Progrès du 5 septembre 1999

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

dimanche 5 septembre 1999

A.S.U.L : la force de l'âge

Soixante-quatre années d'activisme pour l'A.S.U.L., l'un des plus importants clubs de la région

L' A.S.U.L. (Association sportive universitaire lyonnaise) est un club omnisports né en 1935 de la fusion de deux structures sportives, le " Stade Etudiants Lyonnais " et " l'A.S.L. " (Association sportive lyonnaise). Le premier président, Paul Massimi, industriel et député fut l'instigateur de cette fusion et fut un précurseur du développement sportif universitaire. Les premiers pas furent difficiles avec un recrutement strictement universitaire composé alors d'athlètes venant de l'école vétérinaire, de l'école centrale, de médecine, des services de santé militaire, de droit et du lycée du Parc.

Une reconnaissance nationale

Les équipes disputaient surtout des matches amicaux et des rencontres contre les autres clubs universitaires. Seuls les coureurs de fond, avec les anciens de l'A.S.L., disputaient des compétitions hors du monde étudiantin. Les permanences s'effectuaient dans un café, la brasserie de l'Etoile, à Lyon. Pendant la sombre période 1940-1944, malgré la mobilisation et la guerre, malgré les restrictions et toutes les difficultés matérielles, l'A.S.U.L. prendra place parmi les clubs omnisports de la région et deviendra vraiment le club universitaire de l'académie de Lyon avec des premiers résultats en basket, football, rugby, en masculine et en féminine. L'A.S.U.L. s'installera le 1er janvier 1950 rue de la Part-Dieu et y restera quatre

décennies. Le Villeurbannais René Dreyer, l'un des tout premiers membres du grand club en athlétisme et en football sera le président durant plus de quatre décennies, de 1944 à 1989.

Durant la période d'après-guerre, de 1945 à 1950, l'A.S.U.L. s'est fait connaître et reconnaître sur le plan national. Avec notamment un record de France féminin du 4 fois 100 mètres accompagné d'une sélection olympique, des places sur les podiums en handball masculin et féminin, des débuts dans le volley-ball avec, dès les premières saisons, la domination dans le Lyonnais, de nombreux titres nationaux en natation, une finale de la coupe universitaire en rugby et en football

A partir de 1950, le grand club sportif a collectionné les médailles et les places au sommet de la hiérarchie régionale parfois nationale et même mondiale. Il serait beaucoup trop long d'énumérer tous les " Asulistes " qui ont été champions ou recordmen de France. En effet, depuis 1947 et la première performance au 100 mètres de Jeannine Moussier, l'A.S.U.L. a fait tomber bien des records. Mais impossible de ne pas citer les " Asulistes " champion et championne du monde : Jean-Marie Muller en ski nautique à Beyrouth en 1955 et Annette Sergent en cross en 1987 à Varsovie. Impossible également de ne pas évoquer les handballeuses et les volleyeuses, respectivement championnes de France en 1973 et 1976.

Le club installé aujourd'hui au stade Boiron-Granger, dans le quartier de Cusset, est toujours géré sous forme d'association loi de 1901. Les installations et donc les pratiques sportives sont éclatées en différents lieux de l'agglomération. Athlétisme, aviron, base-ball, équitation, football, handball, karaté, planche à voile, ski, tennis, tennis de table, volley-ball, vol libre sont les sports pratiqués. Jean-François Oudet est le président de cette structure qui regroupe quelque 3 500 licenciés, toutes sections confondues. De très importantes comme le tennis avec 600 adhérents et de toutes petites comme la boxe avec une vingtaine de licenciés seulement.

Un déménagement contesté

Au-delà, la grande structure associative ne manque pas de s'interroger sur l'évolution du sport, les méthodes, la pédagogie, les dérives. C'est ainsi que du 27 au 31 août dernier, s'est tenue une université d'été sous le thème ô combien d'actualité, "*Le sport malade de ses contradictions, l'Europe, médecin imaginaire ?*" Une série de conférences, débats, rencontres et réflexions pour éclairer la lanterne de tous les professionnels et de tous les amateurs avertis du sport.

Pour l'heure, le président Jean-François Oudet et les siens sont particulièrement, soucieux et désabusés. En effet, l'ASUL football a été prié de quitter les installations du stade Boiron-Granger pour rejoindre celles du stade Séverine dans le quartier des Brosses mais cela ne semble pas du tout faire l'affaire des " Asulistes ". "*C'est le sport de masse qui prend une monumentale claque*", dit J.-F. Oudet, "*et cela d'autant que Boiron-Granger appartient au ministère Jeunesse et Sport et est géré par la ville de Villeurbanne. Le procédé, se plaint-il, est pour le moins inélégant*"

Affaire à suivre du côté de l'A.S.U.L. et de l'hôtel de ville.

BERNARD JADOT

Renseignements sur l'ASUL au 04.78.53.18.71, tel : 04.72.34.55.08.

Illustration(s) :

Jean-Marie Muller, champion du monde de ski nautique

à Beyrouth en 1955

Note(s) :

© 1999 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·19990905·PR·550548

PUBLI-© news·19990905·PR·550548

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-6 : Le Progrès du 14 novembre 2002

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône, jeudi 14 novembre 2002, p. 24

ATHLETISME

La ligue Rhône-Alpes en marche

Propos recueillis par ROLAND BOTELLA

Les Ligues du Lyonnais et du Dauphiné Savoie se réunissent samedi à Bron pour très probablement créer une ligue Rhône-Alpes dont le Dauphinois Marcel Gomez devrait logiquement prendre la présidence. Eclairage avec Gérard Gounon, président du Lyonnais.

- Ce samedi, au stade Pierre Duboeuf, le Lyonnais et le Dauphiné Savoie se réunissent pour créer la ligue Rhône-Alpes d'athlétisme. Pouvez vous nous expliquer le déroulement de cette fusion ?

«Le matin, les deux ligues vont se réunir séparément pour voter la dissolution respective de leur entité. Il faut une majorité des 2/3 de voix représentant les 2/3 des clubs. Si cela est acquis, la ligue Rhône Alpes pourra se créer et, l'après midi, on votera ses statuts puis on élira le comité directeur. Je rappelle toutefois que Rhône-Alpes, ainsi d'ailleurs que la Provence - côte d'azur,

sont les deux seules ligues à ne pas avoir le territoire de leur région administrative. Et la moitié des sports concernés en Rhône-Alpes ont déjà fait cette démarche»

- Peut-on imaginer un éventuel échec de cette fusion ?

« Les clubs décideront car ils sont souverains. Sinon, on repartira sur deux ligues, et, si le Lyonnais ne vote pas dans ce sens je démissionnerai. Je tiens à rappeler d'abord qu'il y a deux ans, lors de l'A.G électorale du Lyonnais, nous avons annoncé cette création dans un délai assez proche; donc, en ce sens, les clubs ne sont pas surpris. D'autre part, si je ne suis pas candidat à la nouvelle présidence, je ne me désintéresserai pas de l'ensemble avec l'objectif de participer au nouveau comité directeur

- Il paraît donc logique que Marcel Gomez, président du dauphiné Savoie, soit élu au fauteuil de président ?

« Sans préjuger de ce qui peut se passer il semble effectivement logique qu'on se dirige vers cette perspective. Marcel Gomez est candidat, je ne le suis pas, et nous nous entendons bien

La salle, le point noir

- Quels sont les enjeux de cette création ?

« On va tout simplement devenir la seconde ligue de France avec plus de 15.000 licenciés recensés. Cela permettra de mettre sur pied des championnats régionaux de niveau élevé, avec notamment la présence des athlètes d'Aix les bains ou Annecy. Cela permettra aussi d'avoir plus de poids auprès d'interlocuteurs tels le conseil régional ou la direction régionale des sports. On peut notamment supposer en retour des aides dans le cadre des contrats d'objectifs mis en place avec ces instances. L'athlétisme n'est pas un sport riche et il dépend beaucoup de ces soutiens

- Et les conséquences au plan des comités départementaux ?

«Au vue de l'étendue géographique de Rhône-Alpes qui recouvre huit départements pour sept comités car Drôme-Ardèche n'en font qu'un, l'importance des comités va être croissante dans le sens d'une décentralisation de l'organisation des compétitions»

- Peut-on espérer que cette fusion permette de déboucher plus rapidement sur cet énorme problème d'absence de salle digne de ce nom sur la région ?

« On aura déjà plus de poids pour influencer les collectivités territoriales sur l'importance et l'urgence de cette création. C'est effectivement le gros point noir car il n'y a aucune salle digne de ce nom dans la future entité. Jusque là des solutions provisoires ont été mises en chantier mais, désormais, les athlètes, entraîneurs et dirigeants s'impatientent. D'où l'idée de cette manifestation programmée le samedi 23 novembre à la place Bellecour où de nombreux athlètes de renom (1) devraient donner un entraînement public. Ce problème est d'autant plus urgent à régler que la salle de l'UFRSTAPS prêtée, pour cet hiver, ne peut être utilisée que de

façon très parcellaire. Du coup, nos championnats régionaux et interrégionaux devront se tenir à Clermont Ferrand qui appartient à la ligue d'Auvergne mais qui possède un très bel équipement

- Où va se fixer le siège de la future ligue ?

« Provisoirement la nouvelle entité s'installera dans les locaux de la ligue du Lyonnais, rue des Capucins, et, théoriquement, courant 2003, le siège se trouvera à Bourgoin où la ville met à disposition des locaux. C'est un lieu plus central géographiquement parlant

Propos recueillis par ROLAND BOTELLA

(1) Patricia Girard devrait être présente et, possiblement Stéphane Diagana ou Driss Maazouzi

- **COUP DE CHAPEAU:** La SERL (société d'équipement du Rhône et de Lyon) peut s'enorgueillir de la performance de ses cinq collaborateurs qui se sont tous classés cette année au prestigieux marathon de New-York. Jean Pierre Baillieu (4H13'31) Véronique Baty (4H42'27), Jean-Marie Kirschner (4H49'45"), Marie Laure Bayrou (4H 50'56"), Brigitte Chalmet (5H.01'34) ont ainsi porté haut les couleurs de leur société.

- **FOULEE VENISSIANE:** organisée par l'O.M.S de Venissieux, avec le soutien de Carrefour Venissieux la 23e édition de cette course de 10 Km classante et qualificative très attendue à l'échelon régional aura lieu le dimanche 24 novembre. Un 5 Km et une course des générations (2 Km) compléteront le programme. Inscriptions soit en ligne à partir du 15 novembre sur www.omsvenissieux.asso.fr. (Renseignements, tel. 04.72.50.00.12) soit à l'OMS (22 rue Ethel et Julius Rosenberg) du 18 au 22 novembre de 15H. à 22 H., le samedi 23 à Carrefour Venissieux (de 10H. à 15H.) ou le dimanche 24, au gymnase Jacques Anquetil.

- **COURSE DES GENERATIONS:** L'Association amicale des athlètes du Lyonnais (AAAL) organise sa traditionnelle course des générations le samedi 16 novembre prochain au stade de Parilly à partir de 14H30 : course des 2 générations (parents-enfants) sur 800m 200 m, course des 3 générations (grands parents, parents, enfants) sur 200m ? m ? m inscriptions auprès de M. Gaessler, 4 rue Pierre Semard, 69.200 Venissieux

Note(s) :

© 2002 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20021114·PR·020021114_rhone_chassieu_050

PUBLI-© news·20021114·PR·020021114_rhone_chassieu_050

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-7 : Le Progrès du mardi 1^{er} février 2005

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône; Sports, mardi 1 février 2005, p. 32

Jean Pierre Lacroix, le rassembleur

Propos recueillis par Roland Botella

Le successeur d'Eric Nallet à l'ASPTT grand Lyon ne manie pas la langue de bois. Ce chef d'entreprise analyse sans fard les problèmes de sa discipline et propose des solutions «Fédérer les grosses entités dans un pool Grand Lyonnais»

>> Qu'est-ce que vous a amené à succéder à Eric Nallet ?

«J'ai toujours été fidèle à l'ASPTT (1) même lorsque j'étais loin de la France. J'y ai des amitiés fortes en raison de l'esprit qui y souffle. Le départ d'Eric nécessitait de penser le problème différemment d'autant que l'athlétisme est à un tournant crucial de son histoire en France, et certainement à Lyon»

>> Comment résumer les problèmes de l'athlétisme ?

«Le haut niveau a ses vicissitudes et l'élite s'appauvrit face à la concurrence de sports plus rémunérateurs ou du sport loisir.

L'athlé, discipline très spectaculaire, n'est pas ludique pendant une grande partie de l'année.

D'autre part, pour qu'il y ait élite, il faut une masse. Or, le relais humain, la liaison école - club, a perdu de son efficacité, même si les jeunes sont avides de passion.

Il faut donc susciter des vocations à l'échelon des collègues, en faisant appel, à d'anciens ou actuels champions. Sans être démesuré, ce plan est ambitieux»

>> Vous, un chef d'entreprise, quel état des lieux dressez-vous à Lyon ?

«L'athlétisme local manque aujourd'hui de vue à moyen terme. On a tellement fait traîner les choses, ici, qu'on est devenu inexistant. On paie, sur le grand Lyon, notre inefficacité à promouvoir l'athlé, notre absence de relationnel avec les politiques; tout en sachant pourtant qu'on fait oeuvre d'utilité publique. D'où un dialogue de sourd, des tiraillements. Il serait mieux d'abord de définir un produit, d'avancer nos arguments et de dialoguer avec le monde politique».

>> Cela pose la question du financement de l'athlétisme !

«Pour un club, il y a, actuellement, quatre grandes sources. La première, être adossé à une entreprise ou un C.E comme l'ASPTT, est en voie de disparition. Ensuite, le sponsoring public ou subvention, élément fondamental à condition que les édiles le comprennent. Tercio, le

sponsoring privé qui sera limité tant qu'on n'on pas d'événements à vendre. Enfin, l'organisation de manifestations d'envergure, mais, malgré nos réussites, l'ASPTT a vu les limites du bénévolat»

>> Quelle solution préconiser ?

«Sur une agglomération comme la nôtre il devrait y avoir des regroupements. Je lance un appel au rassemblement des forces de l'athlétisme: on est tous malheureux dans notre coin et les départs d'athlètes se multiplient. Il faut fédérer dans un pool «Grand Lyonnais» les grosses entités. Mais l'acteur indispensable sera, soit la ville de Lyon, soit le grand Lyon, lorsqu'il se sera doté des compétences»

>> L'entente avec l'ASU Bron vient de voler en éclat. Votre sentiment ?

« L'entente est un art difficile avec nos fonctionnements différents. Il nous faut analyser les raisons de l'échec et en tirer les conclusions, sachant qu'on est tout de même le 6ème club français. Peut -être ira-t-on vers une fusion.

Mais il faut dialoguer avec la ville de Lyon, la ville de Bron, avec tous mes collègues présidents de club, tout en associant les collectivités publiques dans des politiques éducatives.

Il faut montrer qu'on veut vivre sa passion noblement. Il y a suffisamment de talents à Lyon pour réussir»

Propos recueillis par Roland Botella

(1) Lacroix (47 ans) fut un bon sprinter (21"8 au 200 m.) de l'ASPTT dans les années 1975-80

Note(s) :

© 2005 *Le Progrès - Lyon*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20050201·PR·020050201_rhone_sports_007

PUBLI news·20050201·PR·020050201_rhone_sports_007

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-8 : *Le Progrès* du 29 novembre 2006

LE PROGRÈS

Le Progrès - Lyon

Rhône; Sports, mercredi 29 novembre 2006, p. / www.leprogres.fr

Crise à la tête du Lou

Benjamin Steen

Le président du Lou omnisports a lancé une procédure de révocation des deux vice-présidents de la section athlétisme ! « Je mets mon poste de président du Lou omnisports dans la balance »

Drôle d'ambiance au Lou. Après la démission en cours de saison du président de la section athlétisme, Denis Jourda, puis la fuite du groupe d'entraînement de haut niveau dirigé par Zoran Denoix (dont l'internationale Térésa Nzola), la crise se poursuit au sein du club centenaire aux 2000 licenciés. Désignés à la place de l'ex-président en juin dernier et confirmés à leurs postes de vice-présidents vendredi en assemblée générale, Gérard Dessalles et Dominique Vieu font l'objet d'une procédure de révocation lancée à l'initiative du président du Lou omnisports Christophe Devivier.

Les griefs réciproques rendent la situation très confuse. Mais l'origine du conflit semble remonter à l'éviction de Denis Jourda pour des « erreurs de gestion » selon la nouvelle direction de la section. Le départ de Zoran Denoix aurait encore accentué les dissensions jusqu'à l'exclusion de Gérard Dessalles prononcée le jeudi 16 novembre par le comité directeur du club omnisports. Une lettre recommandée lui a été adressée voici une semaine et demie. « Selon les statuts du club, il dispose de quinze jours après réception du courrier pour le contester. Ce délai prend fin vendredi », explique Christophe Devivier.

« Rien n'a été fait dans les règles de l'art. Pour moi, cette décision est nulle et non avenue », conteste Gérard Dessalles qui se dit « sous le

coup de quelque chose d'ahurissant ». « Parce que je m'oppose à cette pratique et que les reproches sont vagues, je suis solidaire de Gérard Dessalles. J'espère néanmoins, qu'on arrivera à sortir de façon clean de cette situation », indique pour sa part Dominique Vieu.

Il y a peu de chances, à entendre Christophe Devivier : « J'assume la responsabilité de cette décision prise après une suite d'événements. Je mets mon poste de président du Lou omnisports dans la balance. Je suis 100 % bénévole. Si

la somme des points négatifs est supérieure à la somme des points positifs, j'en tirerai les conséquences. Si l'on devait se lancer dans une longue bataille administrative, je préférerais partir. Dans cette histoire, mon sentiment général est qu'on ne mène pas les bons combats. »

La fin de l'assemblée générale de la section lui donne raison. Une très jeune athlète avait en effet pris le micro pour dénoncer les mauvaises conditions d'entraînement.

Benjamin Steen

Note(s) :

© 2006 *Le Progrès - Lyon*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20061129-PR-020061129_rhone_sports_004

PUBLI-C news-20061129-PR-020061129_rhone_sports_004

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-9 : Le Progrès du 12 janvier 2007

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône; Sports, vendredi 12 janvier 2007, p. / www.leprogres.fr

ATHLÉTISME / CLUBS

La fin de l'Entente

Benjamin Steen

L'Asu Bron et l'ASPTT Lyon, associées depuis six ans au sein de l'Entente Grand Lyon, se sépareront le 1er septembre prochain Un constat d'échec plus structurel que sportif

L'Entente Grand Lyon (EGL) a vécu. L'Asu Bron (Mélina Robert-Michon, Heni Kechi) et l'ASPTT Lyon (Vincent Favretto) disputeront en mai prochain leurs derniers Interclubs sous le même maillot avant de se séparer au 1er septembre après six années d'association. La décision a été entérinée lors d'un comité directeur de l'Entente qui s'éteint sur un constat d'échec plus structurel que sportif. Même si la greffe entre ces deux clubs aux philosophies et aux méthodes différentes n'a jamais vraiment pris, le divorce a été précipité par les difficultés financières rencontrées par l'ASPTT depuis le désengagement de La Poste.

« Notre budget pour la saison 2006-2007 est bouclé, mais ensuite, on ne sait pas », explique Jean-Pierre Lacroix, le président de l'ASPTT, dont les terrains situés sur les communes de Saint-Priest et Bron ont été mis en vente. « Dans ces conditions, on se retrouvait avec un club au budget conséquent, et nous avec des ressources très serrées. Ça implique forcément des dysfonctionnements dès lors que la fusion est impossible pour une question de statuts. [] Tout le monde est désolé, mais nous avons dû faire le constat qu'il était impossible de continuer comme ça », poursuit Lacroix qui ne peut, malgré tout, faire l'économie d'un bilan plutôt sombre : « C'est un échec, dit-il. Nous n'avons rien bâti en commun. »

Même constat du côté de l'Asu Bron : « Le bilan est très négatif », pour le président Jean-Michel Legrand. « Sportivement, l'EGL fonctionnait bien. Ensuite, il y a le volet financier que l'on ne maîtrise pas. Dans tous les cas, c'est une mauvaise chose pour l'athlétisme régional. »

La déception est perceptible parmi les athlètes, à l'exemple de Mélina Robert-Michon, licenciée à Bron mais entraînée à Saint-Priest par Serge Debié (ASPTT) : « Les débuts avaient été difficiles parce qu'il fallait qu'on apprenne à se connaître, mais l'amalgame commençait réellement à se faire, notamment à l'occasion des Interclubs, dit-elle. Ça nous permettait d'évoluer à un très bon niveau. C'était stimulant. Je trouve cette séparation dommageable, même si je n'ai pas toutes les données en mains. Maintenant, j'aurai un choix à faire en fin de saison. »

Braillard :

« Une chance historique »

Que vont, en effet, devenir les deux « ex » ? Le club brondillan devrait s'en remettre sans trop de dommage, si ce n'est une chute inévitable dans la hiérarchie nationale. Jean-Michel Legrand laisse la porte ouverte pour une nouvelle association : « L'Entente continue d'exister même si nous sommes, de fait, tout seul à l'intérieur. Pour le moment, l'information du départ de l'ASPTT n'a pas transpiré. Nous verrons »

L'ASPTT, pour sa part, joue sa survie. Le club co-organisateur du marathon et du semi-marathon de Lyon ne cache pas son intérêt pour le projet de création d'un grand club lancé par la municipalité depuis l'officialisation de la construction (à l'horizon 2010/2011) d'une halle d'athlétisme à La Duchère pour un budget de 18,3 millions d'euros (TTC). L'adjoint aux sports Thierry Braillard, qui aimerait rattacher un club de stature nationale au futur équipement, a commandé un audit sur le sujet au président de l'Office Municipal des Sports Marc Feuillet. Et entend aller vite : « C'est une chance historique. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. »

En proie à des difficultés internes l'automne dernier, le Lou athlétisme serait également partant. Quant à l'Entente Sud Lyonnais (Térésia Nzola, Dora Jemaa, Stéphane Toinon), également contactée, elle préférerait dans l'immédiat se consacrer à son propre projet de développement (lire par ailleurs). La redistribution des cartes ne fait que commencer.

Benjamin Steen

Note(s) :

© 2007 *Le Progrès - Lyon*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20070112-PR-020070112_rhone_sports_004

PUBLI-© news-20070112-PR-020070112_rhone_sports_004

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est

ANNEXES 4-10 : Le Progrès du 6 mai 2007

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon
Rhône; Sports, dimanche 6 mai 2007, p. / www.leprogres.fr

INTERCLUBS / AUJOURD'HUI À PARILLY

EGL, c'est déjà demain

Benjamin Steen

L'ASPTT Lyon et l'Asu Bron disputent leur dernière compétition sous le maillot de l'Entente Grand Lyon, avant une redistribution des cartes Jean-Pierre Lacroix : « Nous sommes en phase de discussion (avec le Lou). L'ambiance est constructive »

C'est une page de l'histoire de l'athlétisme lyonnais qui se tourne. L'ASPTT Lyon et l'Asu Bron disputent pour la dernière fois les Interclubs sous le maillot commun de l'Entente Grand Lyon (EGL) avant de reprendre leur liberté (*Le Progrès* du 12 janvier). Reléguée sur la piste d'Elite en Nationale 1A l'an dernier, l'EGL vivra finalement cette « der des ders » en Elite après que des disparitions de clubs lui ont permis de remonter sur tapis vert. Malgré l'absence de perspectives d'avenir, l'équipe entend se quitter en beauté à domicile au stade départemental de Parilly.

« Nous allons nous battre pour réaliser une bonne édition, assure le président de l'ASPTT Jean-Pierre Lacroix. C'est sûr que ce sera pour la gloriole, mais notre souhait c'est de conserver notre place parmi les clubs de l'Elite. » Même désir pour son homologue de l'Asu Bron, Jean-Michel Legrand : « Notre volonté, c'est de nous qualifier pour la finale qui aura lieu chez le club champion de France à Montreuil. Les Interclubs, c'est toujours très aléatoire, et même si on a quelques absences (1), on défendra nos chances. »

Malgré tout, les deux clubs, qui se sépareront officiellement le 1er septembre, sont déjà dans l'après. Soutenue par la mairie de Bron, l'Asu retrouvera tout simplement son autonomie. « Nous allons conserver notre haut niveau, tout en développant l'athlétisme de proximité auprès des jeunes », affirme Jean-Michel Legrand. L'avenir de l'ASPTT, lui, se joue en coulisses. Confronté depuis le désengagement de La Poste à des difficultés financières et suspendues à la vente de ses terrains de Saint-Priest et Bron, le club est entré en discussion avec la section athlétisme du Lou et la municipalité de Lyon. Une nouvelle entente, nommée « Lyon Athlétisme », doit en ressortir. Le projet prévoit la dissolution de cette entente au bout de deux années afin d'opérer une véritable fusion.

« Lyon athlétisme »

Signe de ce rapprochement, des dirigeants du Lou sont venus prêter main-forte à l'ASPTT pour l'organisation du marathon de Lyon le week-end dernier. « Nous sommes en phase de discussion, confirme Jean-Pierre Lacroix. L'ambiance est constructive. On a déjà l'impression d'être chez nous, ce qui ne veut pas dire que nous n'étions pas bien avec l'Asu Bron. »

L'adjoint aux Sports de la Ville de Lyon, Thierry Braillard, ne cache pas son intérêt pour le dossier, notamment dans la perspective de la construction de la halle d'athlétisme de La Duchère (pour un budget de 18M d'euros) dont la livraison est prévue pour 2011.

Dans l'immédiat, « Lyon athlétisme » pourrait prendre ses quartiers sur le site de la caserne Sergent Blandan, en plus des sites de Gerland et des terrains historiques de l'ASPTT. Le projet prévoit environ 500 licenciés, dont une quarantaine d'athlètes de haut niveau et une demi-douzaine de très haut niveau.

Or, parmi les cinq athlètes lyonnais sélectionnés l'an dernier en équipe de France pour les championnats d'Europe, seul le perchiste Vincent Favretto possède sa licence à l'ASPTT, alors que Heni Kechi (400 m haies) et Mélina Robert-Michon (disque) pointe à l'Asu Bron, et que Dora Jemaa (400 m haies) et Teresa Nzola (triple saut) sont déterminées à ne pas quitter l'Entente Sud Lyonnais (ESL) qui mène une stratégie de développement parallèle depuis la création du groupe d'entraînement « Envol Lyon athlétisme ».

Benjamin Steen

> (1) Vincent Favretto (perche), qui fera quand même la hauteur, et Jimmy Jean-Joseph (800 m) étant blessés, l'équipe s'articulera autour de Heni Kechi (400 m haies), Fabien Harmenil (triple saut), Adolphe King'Umba (hauteur), Erik Boes (disque), Carlos Da Silva (1 500 m), Véronique Marie-Joseph (100 m haies), Mélina Robert-Michon (disque), Carla Ratao (200 m, javelot) etc...

Note(s) :

© 2007 *Le Progrès - Lyon*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20070506·PR·020070506_rhone_sports_027

PUBLI-© news·20070506·PR·020070506_rhone_sports_027

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-11 : Le Progrès du 29 juin 2007

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône; Sports, vendredi 29 juin 2007, p. / www.leprogres.fr

ATHLÉTISME / CRÉATION DE « LYON ATHLÉTISME »

Le grand club dans la ligne droite

Benjamin Steen

L'officialisation de la constitution d'une entente entre l'ASPTT Grand Lyon et le Lou doit avoir lieu mercredi prochain. D'ici là, les deux clubs doivent régler les derniers détails Associés au sein de l'Entente Grand Lyon depuis six ans, l'ASPTT et l'ASU Bron se réunissent ce soir en AG extraordinaire pour voter leur divorce

Lyon athlétisme devrait être officiellement lancé mercredi prochain.

Une conférence de presse organisée à l'hôtel de ville de Lyon - à laquelle pourrait participer le maire Gérard Collomb - est prévue ce jour-là pour annoncer la création de ce « grand club lyonnais » opérationnel au 1er septembre. Les statuts du futur club ont été déposés à la préfecture. Ils prévoient la constitution d'une Entente entre les sections athlétisme de l'ASPTT Grand Lyon et du Lou. Une entente à durée déterminée, les textes prévoyant à l'issue des deux premières saisons une fusion pure et simple.

L'adjoint aux sports à la mairie de Lyon, Thierry Braillard, prête une oreille attentive au projet depuis ses soubresauts à l'automne dernier. « Avant la fin de mon mandat qui se termine dans quelques mois, j'ai souhaité donner à l'athlétisme un nouvel élan, conformément aux engagements que j'avais pris lorsqu'une manifestation avait été organisée place Bellecour pour réclamer une salle à Lyon », déclare Thierry Braillard. Le futur club serait appelé à gérer la future halle d'athlétisme qui sortira de terre à l'horizon 2012 à La Duchère pour un budget de 18M d'euros.

Il permet également de « sauver » l'ASPTT dont les terrains de Bron et Saint-Priest devraient être vendus au 1er janvier 2008 (*Le Progrès* du 10 juin), ainsi que le Lou qui a perdu de nombreux athlètes à la dernière intersaison, dont l'internationale Teresa Nzola (partie à l'ESL).

A moins d'une semaine du lancement du nouveau club, de nombreux détails restent toutefois à régler. Le calendrier est serré.

Une semaine décisive

Premier rendez-vous ce soir au foyer de l'ASPTT. Associés au sein de l'Entente Grand Lyon, l'ASPTT et l'ASU Bron se réunissent en Assemblée générale extraordinaire pour voter leur divorce après six années de vie commune.

L'issue de la consultation n'est pas certaine, tandis que la mairie de Bron pourrait se porter acquéreur des terrains de l'ASPTT. « Le comité directeur de l'ASU Bron réuni pour évoquer l'avenir s'est déclaré non favorable au départ de l'ASPTT de l'Entente », déclare Jean-Michel Legrand, président de l'ASU Bron.

Deuxième étape lundi soir avec l'AG extraordinaire du Lou où des réticences existeraient. Enfin, l'ASPTT se réunira en AG mardi, sans suspense cette fois.

Face aux adhérents de l'Entente comme du Lou, Jean-Pierre Lacroix (président de l'ASPTT, de l'EGL et président intérimaire de Lyon athlétisme) devra convaincre. « Le monde de l'athlétisme est parfois apathique.

A un moment donné, il faut peut-être brusquer les choses pour avancer », dit-il tout en souhaitant ménager ses ex-associés : « Nous serons certainement amenés à travailler à nouveau ensemble à l'avenir. »

Il devrait présenter un projet ambitieux.

Le nouveau club pourrait poser ses valises à Gerland et bénéficier d'une piste et d'un siège à la caserne Sergent Blandan (7^e arrondissement de Lyon) d'ici deux ans une fois que la municipalité en aura fait l'acquisition. « Dans l'attente, on va tout faire pour continuer à utiliser les terrains de l'ASPTT », dit Lacroix.

Le pôle haut niveau devrait comprendre 40 athlètes, tandis que le club conservera l'organisation du marathon en attendant de récupérer ou de créer d'autres événements.

Benjamin Steen

Note(s) :

© 2007 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news-20070629-PR-020070629_rhone_sports_013

PUBLI news-20070629-PR-020070629_rhone_sports_013

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-12 : Le Progrès du 26 décembre 2007

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône, mercredi 26 décembre 2007, p. 1

GERLAND

Lyon Athlétisme : le nouveau club compte déjà 400 licenciés

En septembre dernier, le LOU et l'ASPTT Grand Lyon ont créé une nouvelle structure : le Lyon Athlétisme. Les résultats sportifs sont déjà présents mais pour garantir son succès, le club a besoin de trouver de nouveaux sponsors « L'ambition est de faire du Lyon Athlétisme le meilleur club d'athlétisme de la région »

Le Lou et l'ASPTT sont les deux grands clubs centenaires d'athlétisme sur Lyon : ils se reconnaissent de nombreuses valeurs communes et ont la même ambition : donner à l'athlétisme lyonnais et français des résultats dignes. Tous deux ont décidé de fusionner, en commençant par monter une entente, le Lyon Athlétisme.

« Pour exister au haut niveau dans le monde sportif aujourd'hui, il faut de grosses structures », explique Jean-Pierre Lacroix, président du Lyon Athlétisme. Cette structure sportive qui existe depuis septembre dernier compte déjà près de 400 licenciés de tous sexes, pratiquant plus de 20 spécialités de l'athlétisme, dans toutes les catégories, encadrés par 25 entraîneurs et 10 moniteurs.

Parmi ceux-ci, de nombreux internationaux et champions. Et le club compte déjà 60 titres. Le Lyon Athlétisme s'occupe aussi de formation et d'organisations telles que le Lyon Marathon et les 10 kilomètres de Paris. Aujourd'hui, les athlètes s'entraînent à Gerland et à Saint-Priest dans les anciennes installations de l'ASPTT.

« Les deux clubs fusionnent pour créer un grand club mais ne renient en rien leur passé de grands clubs justement », soulignent Jean-Pierre Lacroix. Ce discours et ce projet ont convaincu la Mairie de Lyon qui a déjà décidé que la Halle Sportive de La Duchère et le futur Parc Sergent Blandan accueilleront dans l'avenir les aménagements sportifs du Lyon Athlétisme.

« L'ambition est de faire du Lyon Athlétisme le meilleur club d'athlétisme de la région. »

Pour réussir, le club veut se structurer et espère pour cela trouver des sponsors. Il compte donc beaucoup sur les résultats de ces champions. Et il sait aussi que pour atteindre ses objectifs, il ne pourra pas compter que sur le travail de ses bénévoles, même si la direction du club est plus que satisfaite de leur implication au quotidien.

> Note

Lyon Athlétisme -

75 allée Pierre De Coubertin.

Tél. : 04 72 73 11 63. Email : lyonathletisme@orange.fr. Site Internet :

www.lyon-athletisme.fr.

Note(s) :

© 2007 *Le Progrès - Lyon*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20071226·PR·020071226_rhone_chassieu_056

PUBLI news·20071226·PR·020071226_rhone_chassieu_056

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-13 : Le Progrès du 31 janvier 2008

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône; Sports, jeudi 31 janvier 2008, p. 28

ATHLÉTISME / EN VISITE HIER À LYON

Bernard Amsalem appuie les projets lyonnais

Benjamin Steen

Le président de la FFA s'est félicité de la construction du stade couvert et de la création de Lyon athlétisme qui peine pourtant à s'affirmer « Je me réjouis d'entendre un élu déclarer que sa ville doit devenir une place forte de l'athlétisme. C'est rare ! »

Bernard Amsalem est venu avec tous ses encouragements. Deux mois après la soirée des Étoiles de l'athlétisme organisée au Casino de Charbonnières-les-Bains, le président de la Fédération (FFA) était hier de retour à Lyon le temps d'un déjeuner de travail et d'une conférence de presse sans objet précis si ce n'est de balayer l'ensemble du paysage athlétique lyonnais.

Un exercice de style destiné à récapituler les chantiers lancés par Thierry Braillard dont le mandat d'adjoint aux sports s'achèvera avec les prochaines élections municipales : développement des courses sur route, construction pour 2011 d'un stade couvert à La Duchère pour 21,5 M d'E, projet de construction d'une piste outdoor dans le parc de la caserne Sergent-Blandan et la création pour articuler tout ça du club de Lyon Athlétisme (L.A.) sur la base d'une entente entre les sections de l'ASPTT Grand Lyon et du LOU.

« C'est une fierté d'avoir relevé la tête, a commenté M. Braillard. Les dirigeants ont pu douter, mais je crois que notre geste fort a été compris. Je souhaite que Lyon devienne l'une des places fortes de la discipline en France. » Des propos qui ont évidemment fait chaud au coeur de Bernard Amsalem : « Je me réjouis d'entendre un élu déclarer que sa ville doit devenir une place forte de l'athlétisme.

C'est rare ! », s'est félicité l'ancien maire (PS) du Val-de-Reuil (Eure). « Je considère la venue du président de la FFA comme une reconnaissance », a pour sa part apprécié Jean-Pierre Lacroix, le président de Lyon athlétisme, invité à partager la tribune.

Cette belle unanimité n'est toutefois pas tout à fait partagée sur le terrain. Les entraîneurs, qui quémangent une salle d'entraînement depuis une décennie, regrettent de devoir encore patienter. Ceux de Lyon athlétisme s'inquiètent de leur destination alors que La Poste va vendre les terrains brondillans de l'ASPTT. Enfin, voulu comme LE grand club de l'agglomération lyonnaise, la constitution de L.A. (qui ne bénéficie « que » de 45 000 euros de subvention annuelle) a plutôt dispersé les forces vives de la discipline dans le Grand Lyon (Entente Sud Lyonnais, Asu Bron). « Le train était rouillé. Il a fallu le remettre en route. Ça

prend du temps. Maintenant, je souhaite que L.A. devienne à l'avenir le club pivot dans l'agglomération », objecte M. Braillard qui a assuré hier qu'« [il aurait] préféré qu'il n'y ait qu'une seule structure »

Un tel club d'agglomération a été monté dans des villes de province comme Lille, Grenoble ou Clermont. A Lyon, on se heurterait pour le moment aux limites des compétences du Grand Lyon. « La taille de la ville justifie qu'il y ait un grand club, mais peut-être pas qu'un club, selon M. Amsalem. On peut imaginer une grande structure et des clubs satellites. »

Le débat risque de rester ouvert pour longtemps.

Benjamin Steen

Note(s) :

© 2008 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20080131·PR·020080131_rhone_sports_009

PUBLI-© news·20080131·PR·020080131_rhone_sports_009

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-14 : L'Équipe du 12 décembre 2008

L'ÉQUIPE

L'Équipe

vendredi 12 décembre 2008, p. p Lyon

Hommes politiques, chefs d'entreprise, anciens sportifs, dirigeants emblématiques, voici les trente hommes; et femmes qui font bouger la ville.

LES 30 QUI FONT LE SPORT À LYON

Dossier réalisé par CLAUDE CHEVALLY et VINCENT DULUC

Depuis son accession à la présidence de l'Olympique Lyonnais en 1987, il a bâti un empire. Parti de D 2 avec un budget de 2,5 M et des dettes, Jean-Michel Aulas est aujourd'hui le président d'un club européen sept fois champion de France successivement, avec un budget qui frôle les 200 millions d'euros. Il porte le projet du grand stade, à Décines, à l'horizon 2013. Il est un personnage central de la vie lyonnaise mais ne s'est jamais engagé en politique, préférant les alliances qui conviennent à ses projets, comme celle objective avec Gérard Collomb, le maire de Lyon, ancien maire du neuvième arrondissement, où Jean-Michel Aulas a installé le siège de CEGID, sa société.

Successeur de Raymond Barre à la mairie de Lyon et à la tête du Grand Lyon, il s'honore de porter bonheur à l'OL : depuis son élection, en 2001, le club a toujours gagné un trophée. Supporter de longue date de l'OL, il s'est laissé convaincre par Jean-Michel Aulas de la nécessité de construire un grand stade à Décines, et est aujourd'hui son premier soutien. Il voit également d'un bon oeil la construction d'une grande salle omnisports (15 000 places au minimum).

Le tennis reste le sport de prédilection de cet ancien joueur de Coupe Davis, qui organise depuis 1986 le tournoi ATP de Lyon au palais des sports. En 2001, il a accédé à la présidence de l'ASVEL Basket, avec le titre 2002-03 à la clé mais sans pouvoir retrouver durablement l'Euroligue comme il l'avait promis. Ayant désormais intégré la structure de Canal + Events en compagnie de son second, Anthony Thiodet, Moretton se bat maintenant pour obtenir la construction d'une salle multifonction aux normes internationales.

À la tête de la première entreprise européenne d'ingénierie événementielle (2 300 salariés répartis dans 40 pays, gestion d'une quinzaine de parcs d'exposition à travers le monde, présence aux derniers JO de Pékin), il a l'avantage d'être l'actionnaire principal du LOU Rugby, de suivre de près la marche de l'OL et de l'ASVEL avec un oeil sur leurs deux grands projets structurels, d'être un partenaire historique de l'Open de Lyon de tennis, d'avoir un pied dans le rugby à XIII international, en même temps que d'être un interlocuteur privilégié de la municipalité lyonnaise. Aussi discret que puissant.

Il a été joueur, de ses jeunes années jusqu'en 1979, puis directeur sportif, de 1988 à 1996, et enfin entraîneur, d'octobre 1996 à 2000 : Bernard Lacombe a tout connu à l'OL, un club dont il est la mémoire et dont il incarne l'image dans la ville et au dehors. Aujourd'hui conseiller du président, il exerce une influence constante, tant sur le recrutement que sur la durée de vie des entraîneurs. Dans ce rôle, ses faits d'armes ont été le recrutement des Brésiliens Juninho, Caçapa et Cris. Et le départ anticipé d'un ou deux entraîneurs ?

Boxeur sur le retour, c'est à prendre à double sens : ancien boxeur ou boxeur rêvant d'un énième come-back ? L'ancien champion du monde des mi-lourds et des lourds-légers est entre ces deux eaux. Déjà revenu pour la couronne WBA en 2004 face à l'Italien Branco, à Gerland, neuf ans après la conquête de la ceinture WBC face à McCallum, déjà au Palais des sports, Fabrice Tiozzo est un vrai champion lyonnais, une ville qu'il a rejointe en 1986, à dix-sept ans. Cinquante combats professionnels, quarante-huit victoires, il rêve d'un cinquante et unième combat et d'une grosse bourse face à Mormeck. Illusion ou derniers feux d'un sacré guerrier ?

Dirigeant de l'Olympique Lyonnais depuis plus de deux décennies, honnête footballeur, ami de Tigana et de nombreux joueurs passés par l'OL, il a longtemps été avec son frère Constant l'une des figures de l'immobilier lyonnais à la tête de RIC, avant que l'entreprise ne soit cédée à Sogelym en 2000. Avec Patrick Iliou, en charge du dossier « grand stade » à OL-Groupe, Gilbert Giorgi est aujourd'hui, en tant que président de la Foncière du Montout, la clé de voûte du projet de construction d'un stade privé de 62 000 places à Décines.

On l'a vu, parfois, venir saluer les joueurs de l'OL à l'entraînement : Raphaël Jacquelin a toujours aimé le football, abandonné à cause d'une blessure à un genou. Golfeur depuis l'âge de quatorze ans, originaire de Chazay-d'Azergues, pur produit de la Ligue Rhône-Alpes, il a

longtemps écumé les golfs du Rhône et de l'Ain avant de parcourir le monde. Il s'est hissé à la première place française en 2002 et a remporté sa première victoire sur le circuit européen en 2005 à Madrid. Raphaël Jacquelin affiche également l'un des swings les plus fluides, les plus purs du circuit.

Porte-drapeau et porte-parole des athlètes handisport de la région lyonnaise, ce pongiste, qui a su prendre la relève de Guy Tisserand, est revenu des Jeux Paralympiques de Pékin, ses quatrièmes Jeux, avec l'or en simple et le bronze par équipes dans la classe 4-5. Handicapé des membres inférieurs à la naissance, licencié depuis toujours au CS Charcot - Sainte-Foy-lès-Lyon, il joue au niveau international depuis 1990. Il est chargé de mission au conseil régional auprès de Thierry Philip.

Le plus Français des Suédois ? Champion de France de hockey sur glace avec Mulhouse en 2005, ex-adjoint de Heiki Leime en équipe de France, il est revenu à Lyon au début de l'été 2007 après avoir déjà coaché les Lions de Lyon de 1996 à 2000, qu'il avait emmenés jusqu'en Coupe d'Europe. Fustigeant le manque de rigueur du hockey sur glace français, il enrage de voir Lyon et ses trois mille cinq cents spectateurs potentiels patauger au troisième niveau français. Il est revenu à la patinoire Charlemagne pour que les Lions retrouvent l'élite.

Successeur de Pierre Levrat, qui avait collectionné près de trente-deux titres nationaux et six titres mondiaux durant son mandat (1975-2002), il a embrayé avec cran et résolution au point que, ces deux dernières saisons, son club a été classé numéro 1 des clubs masculins français. Il faut dire qu'avec Frank Solforosi l'AUNL, dont la fondation remonte à 1880, tient un leader de premier ordre donnant l'exemple, à la suite de Jean-Christophe Rolland, aux quatre cent dix licenciés d'un club installé en bord de Saône, aux confins de Lyon et de Caluire.

Champion olympique de danse sur glace en 2002 avec Marina Anissina, champion du monde en 2000, le patineur à la chevelure flamboyante a conservé une image forte après avoir quitté la carrière. Titulaire d'un DEUG de chimie des matériaux, il a créé Soléus, une société de conseils autour des structures sportives et de loisirs. Animateur du Club France à Pékin, intervieweur sur Eurosport, on continue de le voir partout. Il est également l'un des ambassadeurs de la ville de Lyon.

Lyonnaise de toujours, de ses premières années d'étudiante athlète à l'ASUL à ses années d'athlète exclusive à l'ASU Bron, Annette a remporté deux titres de championne du monde de cross-country (1987 et 1989), participé à trois JO (1984, 1988, 1992) et remporté une médaille de bronze sur 10 000 m aux Championnats d'Europe de Split, en 1990. Après avoir longtemps donné son temps et son image à la ville de Bron, elle est aujourd'hui, du haut de son éternel sourire, une ambassadrice attentive du sport lyonnais pour la ville.

Licencié à l'Aviron Union Nautique de Lyon de 1986 à 2002, il est tout simplement le rameur le plus titré de France, avec dix-sept titres nationaux, une Coupe d'Europe, deux titres mondiaux, mais surtout le titre olympique du deux sans barreur (avec Andrieux) récolté en 2000 à Sydney. Rolland est ainsi l'un des fleurons du sport lyonnais. Travaillant désormais à la centrale nucléaire du Bugey, Jean-Christophe demeure proche de la vie sportive locale, la municipalité ayant choisi d'en faire avec Annette Sergent l'un de ses ambassadeurs.

Depuis plus de trente ans, il est une figure d'un athlétisme lyonnais qui n'en a pas manqué, de Paul Messner à Guy Manfredi, et qui a penché sans cesse du côté de la passion et du bénévolat. Ancien entraîneur de Franck Verzy et de Christian Plaziat, passionné de hauteur et d'épreuves combinées notamment, correspondant de presse à l'occasion, il pilote le meeting de Pierre-Bénite, dont il est le directeur technique et qui devient la Mecque des sauts dans le calendrier français. L'ancien PL Pierre-Bénite a été fondu il y a neuf ans dans l'ES Lyon Sud.

Originaire de Gap, ce jeune homme longiligne a rejoint la CRO Lyon en 2005, où il porte le maillot de l'OL, le club de Michel Gonnet bénéficiant d'un partenariat avec le club de Jean-Michel Aulas. Champion du monde de relais et de tir progressif, avec un record personnel à 48 sur 48, champion de France des clubs depuis trois ans et en quadrette, il est le bouliste le plus complet du moment. Il est informaticien et salarié de la Fédération française de sport-boules, où il gère l'organisation des Championnats de France sportifs.

Diplômé de HEC et de Harvard, il est devenu le numéro 1 français de la vente de surgelés à domicile en rachetant Toupargel en 1982, puis Agrigel en 2003. Classé 314e fortune française en 2008 par le magazine Challenge, il est administrateur d'Occade Sport aux côtés de son ami Gilles Moreton. Sa société, qui était partenaire de l'ASVEL Basket depuis trois ans, a signé au printemps un nouveau contrat de sponsoring de trois ans. Il fait également partie à titre privé du Club des vingt, qui réunit des grands patrons de la région autour de Jean-Michel Aulas, à l'OL.

Antonio Augusto Ribeiro Reis, dit Juninho, est l'idole de la ville, le joueur lyonnais le plus populaire, celui qui déclenche une standing ovation à Gerland à chaque fois qu'il est remplacé en cours de partie, c'est-à-dire de plus en plus souvent. Avant qu'il n'arrive, à l'été 2001, Lyon n'avait jamais été champion de France. Avec Sonny Anderson dans un premier temps, il est celui qui a profondément modifié le destin de Lyon. On parlera dans vingt ans, dans trente ans, des années Juninho. Cette popularité ne l'empêche pas de faire tranquillement ses courses dans le centre-ville, un bonnet sur la tête.

D'origine normande, il a partagé sa vie sportive entre l'ASVEL, où il a joué de 1986 à 1990 et où il est devenu coach l'été dernier avec un contrat de trois ans, et Le Mans, dont il a porté le maillot de 1990 à 1994 et qu'il a entraîné de 1998 à 2008. Passionné de basket mais s'intéressant à tous les sports, il est un entraîneur dont on cite le nom pour l'équipe de France. Ce qui ne l'empêche pas de savoir pourquoi il est revenu à Villeurbanne : gagner un dix-septième titre et retrouver l'Euroleague le plus vite possible.

Dans le cas de l'ancien joueur de Monaco, c'est évidemment la fonction qui crée le classement : un peu plus de cinq mois après son arrivée, Claude Puel n'est pas exactement un personnage lyonnais. Du moins pas encore. L'entraîneur de l'OL, qui passe ses journées au centre d'entraînement Tola-Vologe et fuit les mondanités, n'est lyonnais que dans cette discrétion et cette manière d'ériger des murs autour de son travail. Il a signé un contrat de quatre ans : s'il va au bout, aucun entraîneur de l'OL ne sera resté aussi longtemps depuis Raymond Domenech (1988-1993).

Jouant encore au football avec les Épicuriens, toujours capable de finir un semi-marathon, vice-président du MRG, il s'occupe des sportifs lyonnais depuis 2001. Au printemps, il aurait volontiers changé de délégation mais Gérard Collomb ne lui a pas laissé trop le choix. Il en a donc repris pour six ans, après avoir relancé l'Office municipal des sports, accru l'intérêt de la municipalité envers le sport amateur, réglé le problème des patinoires, puis gérant les stades, les salles et les piscines de la ville avec son directeur des sports, Jean-Louis Coste-Charreyre.

Karim Benzema est un enfant de la ville au sens large. Il a grandi à deux ou trois kilomètres à vol d'oiseau de Gerland, à Bron, de l'autre côté du boulevard périphérique. Il a signé sa première licence à l'OL à l'âge de neuf ans. Aujourd'hui deuxième meilleur buteur (9 buts) et meilleur joueur de la Ligue 1, alors qu'il va seulement fêter ses vingt et un ans dans quelques jours, le 19 décembre, il est devenu un joueur exceptionnel et pour le reste, dans la ville, un jeune homme de son âge.

En provenance du Puy, une région où il retourne régulièrement, Sidney Govou a débuté avec l'OL en janvier 2000 : il est le plus ancien joueur de l'effectif professionnel d'un club qu'il a souvent failli quitter mais auquel il appartient toujours. En référence à ses réputations festives, on dit qu'il est le joueur qui a le mieux et le plus souvent visité la ville. Le fait qu'il arpente la pelouse de Gerland avec la même envie et un amour du jeu qui a peu d'équivalent lui vaut une double popularité constante.

Président-fondateur de la société immobilière EM2C en 1990 après avoir débuté comme styliste de mode à Paris, ce natif de Villeurbanne est devenu président du LOU Rugby en 2004. Avec le projet très avancé de construire une enceinte privée de 20 000 places au Puisoz-Vénissieux derrière lequel il a dû s'effacer, quand le tandem Aulas-Collomb a estimé que la priorité était le grand stade de Décines. Il continue de se battre avec Olivier Ginon, son actionnaire quasi exclusif, afin que le LOU retrouve l'élite d'ici à 2010. Avec l'idée de passer de Vuillermet à Gerland... quand le grand stade sera opérationnel.

Professeur de maths, conseiller général et adjoint d'arrondissement dans le IXe, il est devenu président de l'Office municipal des sports en 2001, auquel adhèrent 320 clubs, soit 80 000 licenciés. En charge de la concertation entre clubs et municipalité (subventions, répartition des équipements), l'OMS peut entreprendre des missions plus « politiques » (patinoires, boules, sport-loisirs à l'horizon 2020), édite un Guide du sport annuel et vient d'être investi de la gestion de l'ancien club-house du LOU (club omnisports disparu, dont ne subsiste que la section rugby) ouvert aux clubs et sportifs de la ville.

Teresa Nzola Meso Ba est la meilleure athlète lyonnaise du moment. Recordwoman de France du triple saut (14,69 m), licenciée à l'Entente Sud Lyon et entraînée par Zoran Denoix, Teresa est née en Angola, à Luanda, arrivant en France à l'âge de huit ans. Après avoir choisi l'athlétisme et rejoint le LOU à quatorze ans, elle s'est révélée au plus haut niveau en disputant la finale des Championnats d'Europe à Göteborg, en 2006, avant de remporter la médaille de bronze aux Championnats d'Europe en salle en 2007, à Birmingham.

Ancienne championne de France de la spécialité (avec Yves Malatier), mariée à un ancien spécialiste de short-track, elle est devenue l'une des meilleures techniciennes mondiales de

danse sur glace. Il faut dire qu'elle a entre autres conduit Anissina-Peizerat au titre olympique et Delobel-Schoenfelder au titre mondial de la spécialité. Son univers, c'est la patinoire Charlemagne, à Perrache, où, souvent au petit matin, elle dirige « ses » couples afin de peaufiner un programme, quelques gestes qui feront la différence le moment venu.

Brillant professeur universitaire de biochimie venant de prendre sa retraite, réputé intègre et désintéressé, il a succédé à Jean-Claude Collinot il y a douze ans à la tête du tennis du Lyonnais, première Ligue du pays, qui dispose désormais à Bron d'un centre sportif et administratif particulièrement moderne. En janvier, il sollicitera un nouveau mandat. Vice-président de la FFT, il est par ailleurs engagé aux côtés d'Alain Fischer et Hugues Cavallin dans la course à la succession de Christian Bimes.

Patron du centre médico-sportif depuis plus de deux décennies, il a aussi été médecin salarié de l'Olympique Lyonnais, puis de l'équipe de France de 1993 en 2004, jusqu'à l'arrivée de Raymond Domenech au poste de sélectionneur. Instructeur FIFA, la sûreté de son diagnostic et sa grande expérience du terrain en ont fait une référence en tant que médecin du sport, une discipline qu'il a d'ailleurs largement contribué à populariser et à développer. De nombreux sportifs réputés, dont beaucoup de footballeurs, continuent de faire confiance à son savoir-faire.

Ancien hockeyeur sur gazon ayant remporté, au poste d'arrière latéral, quatre des onze titres glanés par le FC Lyon entre 1968 et 1979, il s'est ensuite consacré à l'arbitrage avant de devenir président de la section tennis du « Club », puis son président général depuis 2004. Confronté aux difficultés que connaissent tous les grands clubs omnisports français, il n'en règne pas moins aujourd'hui sur trois mille deux cents licenciés répartis dans dix sections différentes, avec l'historique stade Henri-Cochet comme centre vital. Il est donc le président du plus « gros » club lyonnais.

Note(s) :

© 2008 L'Équipe. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20081212·EQ·1702743

PUBLI-© news·20081212·EQ·1702743

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-15 : Le Progrès du 22 novembre 2009

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

69X Lyon-est, dimanche 22 novembre 2009, p. 14

Gerland (7e)

Lyon Athlétisme en grandes difficultés financières

Malgré une gestion rigoureuse et des performances sportives remarquables, le club de 400 licenciés classé au 19e rang national, accuse un déficit de 30 000 euros pour l'exercice passé

69 X

C'est dans une salle Roger- Gouhand comble et une ambiance grave que s'est tenue l'assemblée générale de Lyon Athlétisme (LA), vendredi. Jean-Pierre Lacroix, le président de Lyon Athlétisme, a débuté la soirée en énumérant les réussites et progressions sportives du club. En 2008-2009, Lyon Athlétisme a obtenu 100 titres toutes disciplines et catégories confondues, contre 69 l'an passé et notamment un titre de champion de France interclub N1B, qui succède au titre en N1C en 2008 et avant un futur titre N1A, visé cette saison, ultime niveau avant l'élite. Lyon Athlétisme est ainsi le 19e club français d'athlétisme, deux ans seulement après la fusion de l'ASPTT et du LOU. Cependant malgré les performances des 400 licenciés, le club vit des événements contraires. Malgré une gestion rigoureuse du comité directeur et le travail bénévole, (voire à perte, puisque les entraîneurs n'ont pas été remboursés de leurs frais kilométriques la saison dernière), le club n'est pas arrivé à trouver les 260 000 euros de budget nécessaire à son fonctionnement et affiche un déficit de 30 000 euros sur l'exercice. Ce déficit est dû à la perte de sponsor et à un manque de mutualisation des moyens, explique M. Lacroix. En terme d'équipement, le club félicite les techniciens de la Ville pour le travail réalisé afin de permettre aux athlètes de s'entraîner convenablement à Gerland malgré les travaux de prolongement du métro B et se réjouit de savoir pouvoir compter, pendant deux ans encore, sur les installations de Bron. Cependant il aimerait aussi que le Conseil général lui ouvre les portes des installations de Parilly. Un avis partagé par Thierry Braillard, adjoint au maire de Lyon, venu assurer le club du soutien de la ville de Lyon. Cette dernière a versé, sous diverses formes, 65 000 euros à LA et étudie la demande de subvention exceptionnelle demandée par le club pour combler son déficit. « La ville ne peut pas investir 15 millions d'euros [sur les 35 de la facture totale] pour la halle d'athlétisme de la Duchère, plus 2 millions pour aménager un site de lancer à Balmont, pour qu'à son ouverture en 2012, il n'y ait plus de club pour l'occuper », souligne M. Braillard. Mais la ville aimerait que le conseil général ne verse pas « qu'une aumône » de 4 000 euros à LA et revoit sa politique de subvention. Le comité directeur de LA, souhaite aussi voir quelques subventions venir de la région, qui subventionne la ligue d'athlétisme, mais pas le premier club de la discipline de Rhône-Alpes. « Il faut amorcer la pompe pour que nous engagions un commercial qui nous trouve des sponsors », explique Jean-Pierre Lacroix, qui sait que c'est par l'unité que les performances sportives et la vie du club passent.

Illustration(s) :

Thierry Braillard est venu rappeler le soutien de la ville de Lyon à Lyon Athlétisme et à son président Jean-Pierre Lacroix. Les bonnes performances sportives de Lyon Athlétisme sont menacées par des difficultés financières / Photo Yann Couturier

Note(s) :

© 2009 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20091122·PR·5080909

PUBLI-C news·20091122·PR·5080909

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-16 : Le Progrès du 16 octobre 2010

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Sports, samedi 16 octobre 2010, p. 25

Transferts

Lyon Athlé au bord du gouffre

Bientôt privé d'installation, le club enregistre le départ de nombreux entraîneurs et athlètes

Benjamin Steen

Jeudi soir, Christian Bourguignon a refermé un très long chapitre de son histoire personnelle. Après 40 ans à l'ASPTT Lyon, qu'il avait contribué à créer, l'entraîneur de perche a signé sa nouvelle licence à l'Asu Bron. Dans son sillage, suit l'ensemble de son groupe d'entraînement où Lyon Athlétisme (L.A.) comptait deux de ses meilleurs éléments, Vincent Favretto et Xavier Tromp. Dans le même temps, le club lyonnais, né il y a trois ans de la fusion des sections athlétisme de l'ASPTT et du Lou, enregistre aussi le départ du coach de sauts Jean-Jacques Veillas et de ses athlètes (dont le triple sauteur Fabien Harmenil) également vers le club brondillant.

Pour accueillir tout ce beau monde, la municipalité de Bron votera une subvention exceptionnelle de 30 000 euros. Ces transferts permettent au club, et à l'Entente Sud Lyonnais dont il est une section, de devenir la vraie place forte de l'athlétisme dans la région lyonnaise. A contrario, ils précipitent la déliquescence de L.A. dont les fondations n'ont pas tenu malgré quelques réussites sportives et l'accession en Nationale 1A.

En trois ans, le club présidé par Jean-Pierre Lacroix n'a pas pu contourner ses problèmes structurels. Après avoir essuyé une grave crise financière l'an dernier qui avait entre autres provoqué l'annulation du marathon, le club risque maintenant de se retrouver sans stade à la fin de la saison. La piste de Gerland est quasiment inutilisable et le site occupé par l'ASPTT à Saint-Priest est voué à être récupéré par La Poste en juin. Les « fuyards » ont préféré quitter le club avant cette échéance. « Dans la mesure où on ne m'a proposé aucune solution de rechange, je préfère anticiper », explique Bourguignon. Dans l'immédiat, Mélina Robert-Michon a prolongé sa licence, mais la discobole 8e des JO de Pékin et des Mondiaux de Berlin suit le dossier de près : « Je ne cache pas mon inquiétude, dit-elle. Personnellement, je peux me débrouiller, mais je fais partie d'un groupe (celui de Serge Debié). On va dans l'inconnu... »

En coulisse, la mauvaise santé de L.A. agite le petit monde de l'athlétisme et même bien au-delà. Ce ne serait qu'un épiphénomène si le club ne faisait pas partie de l'organisation de la course Run in Lyon. Et surtout, dans les prochaines semaines, sera posée la première pierre de la future halle d'athlétisme de La Duchère (livraison prévue en 2012 pour un budget de 23M d'euros) qui devra avoir un club hôte. C'est dans ce contexte qu'une réunion doit se tenir jeudi autour de l'adjoint aux Sports à la mairie de Lyon, Thierry Braillard, à laquelle sont invités les principaux acteurs de l'athlétisme lyonnais. De la crise de L.A. pourrait naître la vieille idée d'un club d'agglomération.

Illustration(s) :

Vincent Favretto quitte Lyon athlétisme pour rejoindre l'Entente Sud Lyonnais - Asu Bron / Maxime Jegat

Note(s) :

© 2010 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20101016·PR·7035324

PUBLI-© news·20101016·PR·7035324

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-17 : Le Progrès du 10 mai 2015

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Supp_SPO_42, dimanche 10 mai 2015, p. Supp_SPO_4215

Sport

Lyon pousse à la fusion

L'Entente Sud Lyonnais et Lyon Athlétisme, qui évoluent en Nationale 1A, pourraient jouer les premiers rôles en Élite s'ils additionnaient leurs forces.

Cette année encore, il n'y aura pas de club lyonnais à la grande fête de la finale Élite des Interclubs dans deux semaines à Tourcoing. Et pour cause : ni l'Entente Sud Lyonnais, redescendue l'an dernier en Nationale 1A, ni Lyon Athlétisme (N1A aussi), n'évolue dans la division suprême...

Un peu mieux armés cette saison, les banlieusards de l'ESL peuvent espérer retrouver les 16 meilleurs clubs français dans deux semaines à l'issue du deuxième tour. Quant à leurs camarades lyonnais, ils visent le maintien. « Même si on monte, on sait que ce ne sera pas pour

jouer un rôle, avoue le directeur sportif de l'ESL Daniel Aligne. Sans lanceur, on ne pourra jamais rivaliser. » Or, des lanceurs, il y en a de très bons à Lyon Athlé...

Alors que la plupart des grands clubs sont désormais le fruit d'ententes, la seule solution pour rivaliser serait d'unir les forces. Le constat n'est pas nouveau. En 2012, le rapport « Plaziat » commandé dans le cadre de l'ouverture de la Halle de La Duchère avait déjà fait cette préconisation. Des dissensions entre dirigeants avaient à l'époque rendu l'opération impossible. Mais la démission de l'ex-président de Lyon Athlé, Jean-Pierre Lacroix (remplacé par Anne Maréchet) a changé la donne. Désormais, les deux clubs travaillent de concert. Ils ont même organisé l'Envol trophée indoor main dans la main l'hiver dernier, une première.

Le moment est sans doute venu de s'unir alors qu'une réforme fédérale des Interclubs devrait aller dans le sens de l'élitisme. « Je pousse à fond pour que les deux clubs s'associent », insiste l'adjoint aux Sports à la ville de Lyon, Yann Cucherat.

Illustration(s) :

La joie d'Emmanuel Biron et ses partenaires de l'Entente Sud Lyonnais lors de la montée du club en Elite en 2011. Depuis, le club est redescendu en Nationale 1A où il côtoie Lyon Athlétisme. Photo Maxime Jegat

Note(s) :

© 2015 *Le Progrès (Lyon)*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20150510-PR-2722317706439

PUBLI-© news-20150510-PR-2722317706439

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-18 : Le Progrès du 17 octobre 2009

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Sports69, samedi 17 octobre 2009, p. 28

ATHLÉ EXPRESS

[Entente Sud Lyonnais - Lyon Athlé : chacun sa spécialité L'Entente Sud Lyonnais et Lyon Athlétisme se déplacent en masse à Castres (Tarn) ce week-end pour la Coupe de France des Spécialités dont les deux]

Entente Sud Lyonnais - Lyon Athlé : chacun sa spécialité

L'Entente Sud Lyonnais et Lyon Athlétisme se déplacent en masse à Castres (Tarn) ce week-end pour la Coupe de France des Spécialités dont les deux grands clubs rhodaniens sont de véritables... spécialistes chacun dans leur domaine. Détentrice des titres nationaux des sauts hommes et femmes, l'ESL a l'ambition de les conserver, sans la triple sauteuse internationale Térésa Nzola Meso Ba mais avec l'heptathlète Blandine Maisonnier : « L'an passé, nous avons créé la surprise avec les filles, alors que les garçons l'avaient emporté logiquement, rappelle le directeur sportif du club Daniel Aligne. Compte tenu de la concurrence, ce sera beaucoup plus difficile cette année pour les garçons. Les filles ont en revanche une belle carte à jouer. » Les sauts à l'ESL, les lancers à Lyon Athlétisme dont l'équipe féminine de lancers, emmenée par Mélina Robert-Michon a été sacrée six fois entre 2002 et 2008 ! En l'absence de la discobole 8e des JO de Pékin et des Mondiaux de Berlin, qui lance demain au meeting de Nouméa, les Lyonnaises viseront le podium : « Elle nous a envoyé un message depuis la Nouvelle Calédonie. On va essayer de faire un bon résultat pour elle », espère l'entraîneur Serge Debié. Avec un groupe étoffé, les lanceurs font quant à eux le voyage dans le Tarn avec l'ambition de s'imposer.

Hours en Bleu

Champion de France espoir de semi-marathon le 20 septembre à Cavaillon (1h07"17"), Sébastien Hours sera demain le leader des Bleus à l'occasion d'un match junior/espoir de course sur route France-Italie organisé à Orléans. L'athlète de l'ESL enchaînera ensuite avec les cross. Il tentera de décrocher sa sélection pour les championnats d'Europe (à Dublin le 13 décembre) aux Murreaux le 22 novembre.

Bardelle se teste aux 10 km de Caluire

Déjà victorieuse en 2008, Christine Bardelle sera la principale tête d'affiche des 10 km de Caluire disputés demain sur deux courses non-mixtes. La Lyonnaise, 6e du 5 000 m des Jeux de la Francophonie à Beyrouth sur 5 000 m au début du mois, entend « passer un test grandeur nature à cinq semaines du premier cross de sélection à Allonnes (22 novembre) pour les championnats d'Europe de cross (à Dublin le 13 décembre). » Bien dotée, la course hommes devrait également réunir un beau plateau. En tout, plus de 1 200 coureurs sont attendus autour du stade Pierre-Bourdan.

Les 10 km de Caluire, demain au stade Pierre-Bourdan

Programme : 9h : 2 km enfants; 9h10 : 10 km handisport; 9h15 : 10 km hommes; 9h25 : 5 km H et F; 10h45 : 10 km femmes La Caluireine; 10h50 : 1 km enfants. **Engagements sur place :** 14 euros (10 km) et 10 euros (5 km).

Note(s) :

© 2009 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20091017·PR·4851870

PUBLI-© news·20091017·PR·4851870

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : 2015-06-16

ANNEXES 4-20 : Le Progrès du 14 octobre 2014

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Sports 69, mardi 14 octobre 2014, p. Sports 6934

L'ESL et Lyon athlétisme, les spécialistes

Sur les quatre grandes familles de l'athlétisme (courses, sauts, lancers, marche), les clubs lyonnais n'ont laissé que des miettes le week-end dernier à la Coupe de France des Spécialités à Vineuil (Loir-et-Cher) qui ouvre la saison tout en refermant l'année sur piste.

Chacun leurs trucs ! A L'Entente Sud Lyonnais, on est historiquement porté sur les sauts. Cela s'est une nouvelle fois vérifié, les hommes et les femmes remportant le classement général de la coupe des sauts qui additionne les résultats à la hauteur, la perche, la longueur et au triple saut. Les féminines remportent au passage le titre à la longueur avec Térésa Nzola Meso (5,47m ; +0,8m/s) et Darlène Mazeau (5,76m ; vn). Les hommes, quant à eux, ont aussi fait main basse sur la hauteur grâce à Florian Labourel (2,15m) et Sébastien Deschamps (2,12m).

Côté Lyon Athlétisme, on a aussi ses bonnes habitudes : c'est aux lancers qu'ils ont encore raflé la mise. Emmenées par la vice-championne du monde et d'Europe Mélina Robert-Michon qui s'est dédoublée au disque (59,05m alors qu'elle rentre de vacances) et au poids (13,90m), les filles se sont imposées aux classements du disque et du poids. Elles ont cependant été devancées par l'AS Aix-les-Bains au cumul des concours. Mais elles ont été vengées par leurs camarades hommes qui s'imposent au général grâce à leur régularité.

Décines Meyzieu brille en relais

En relais, enfin, Décines Meyzieu athlétisme avait monté une équipe de haut standing avec les Internationales Jennifer Galais et Eléa Mariama Diarra, épaulées par Stacy Vagao et Jeanne Bossard. Elles n'ont pas fait de détail en réalisant le doublé 4x100m (47"16) et 4x200m (1'41"10).

B.S.

Note(s) :

© 2014 *Le Progrès (Lyon)*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20141014·PR·272699369616

PUBLI-© news·20141014·PR·272699369616

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : 2015-06-16

ANNEXES 4-21 : Le Progrès du 28 septembre 2002

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône; Sports, samedi 28 septembre 2002, p. 15

ATHLÉTISME

L'EAV labellisée par la FFA

La Fédération Française d'Athlétisme vient honorer l'Entente Athlétique de Villefranche en lui attribuant le « Label Club National 4 » en reconnaissance de ses qualités. Ce qui la situe dans les 10 premiers Clubs Français.

Cela fait maintenant trois ans que la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place une labellisation des Clubs (comme la norme ISO 9002 dans les entreprises) afin de garantir la qualité des services que les clubs peuvent rendre à leurs adhérents. Les critères d'attribution sont au nombre de six :

- licenciés (nombre et % d'augmentation) ;
- performances (individuelles et équipes) ;
- encadrement (entraîneurs, jury et dirigeants) ;
- organisations sportives (nombre, diversité, niveaux, ;
- ouverture sur l'extérieur (scolaires, quartiers, sections loisirs, ;
- médical (suivi des athlètes).

Chaque critère possède 5 niveaux régionaux et 5 niveaux nationaux. Le niveau 5 correspondant au plus haut degré dans chaque niveau.

Cette labellisation est attribuée par la FFA pour deux ans. L'EAV avait obtenu, il y a donc 2 ans, une labellisation de National 2. Cette année, avec la mise en place d'un suivi médical performant (avec le Dr Attencia et le Kiné Didier Gibert), la signature d'une convention entre le Lycée Louis Armand et le Club pour l'ouverture d'une classe à horaire aménagé, les bons résultats obtenus par les équipes dans de nombreux domaines (cross, relais, interclubs, l'organisation remarquable des deux premières éditions du Meeting National de Fond Trophée Caisse d'Épargne - Gaz de France et la qualité des entraîneurs, jury et dirigeants ont fait que la FFA a

décidé d'attribuer le « Label Club National 4 » à l'Entente Athlétique de Villefranche pour les saisons 2002 et 2003.

Ce niveau de labellisation est une très haute reconnaissance de la FFA, pour les qualités du Club. En effet, seul sept clubs sur toute la France ont obtenu une labellisation supérieure (National 5) sur les 1 160 clubs affiliés à la FFA.

Dans la Ligue du Lyonnais, aucun club n'a obtenu le niveau « National 5 », 6 clubs ont obtenu le niveau « National 4 », outre l'EA Villefranche, il s'agit du COQ 42 st-Etienne, du CA Roannais, de l'Entente Grand Lyon, du CAMN Villeurbanne et de l'Entente Sud Lyonnais et seulement 22 Clubs sur 62 ont obtenus un label (régional ou national).

Cette reconnaissance est amplement méritée au vue du travail en profondeur et dans toutes les directions que les dirigeants et les entraîneurs de l'Entente Athlétique de Villefranche effectuent tout au long de l'année.

Les personnes qui seraient intéressées pour venir renforcer l'équipe dirigeante ou qui souhaitent simplement pratiquer l'athlétisme peuvent se renseigner sur le Stade Jean Le Mouton les Mardis et Jeudis de 18 h à 19 h, par téléphone au 04-74-62-94-14 ou sur le site internet du club <http://athle.acvs.free.fr>

Note(s) :

© 2002 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news-20020928-PR-020020928_banlieues_sports_005

PUBLI news-20020928-PR-020020928_banlieues_sports_005

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-22 : Le Progrès du 11 mai 2015

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon
LOI
Supp_SPO_42 - ASSE_SPO_42, lundi 11 mai 2015, p. Supp_SPO_4213

Les Régionaux en route vers l'Elite

L'Entente Sud Lyonnais (1 re avec 59973 points), le Coquelicot 42 (2 e avec 58550 points) et Lyon Athlétisme (4 e avec 57511 points) ont dominé le 1 er tour en Nationale 1A. Ils joueront les trois premières places et donc la montée vers l'Elite dans deux semaines.

Record pour l'ESL

Le purgatoire ne devrait pas durer. Reléguée d'Elite en Nationale 1A l'an dernier, l'Entente Sud Lyonnais s'est ressaisie. Avec un total de 59573 points, les banlieusards ont non seulement explosé leur record lors d'un premier tour d'Interclubs, mais ils ont surtout largement dominé la journée au deuxième échelon national, avec plus de 1000 points d'avance sur le Coquelicot 42. L'ESL s'est appuyée sur ses valeurs sûres comme Emmanuel Biron (10"50 ; -0,4m/s sur 100m), Floria Gueï sur 200m (23"68 ; -0,7m/s) ou Estelle Perrossier (53"22 sur 400m). « Mais la différence, ce sont les jeunes qui arrivent, estime le directeur sportif Daniel Aligne. Cela fait longtemps qu'on n'en avait pas eus d'aussi prometteurs. » La cadette Marine Mignon (11"76 sur 100m) incarne cette jeunesse. Dans deux semaines, l'ESL « jouera le titre », promet Aligne

Lyon Athlétisme au-delà des espérances

Avec 57 511 points au final, les athlètes de Lyon Athlé ont largement rempli les objectifs du club qui espérait au mieux dépasser les 57000 points. Pour le directeur sportif Eric Nallet, le principal était de se qualifier pour la finale de montée : « Notre score est d'autant plus remarquable que nous avons eu un zéro sur 100m et qu'il nous manquait certains athlètes. En finale, l'objectif sera déjà rempli. Donc, il sera surtout question de se faire plaisir. »

Le Coquelicot 42 dans l'histoire

Avec un total de 58 550 points, les athlètes du Coquelicots 42 sont rentrés dans l'histoire du club en réalisant la deuxième meilleure performance réalisée par le club stéphanois : « Il faut remonter aux années 80 et à notre place de vice-champion de France pour retrouver un tel total. Avec ce score nous serons en poule de montée. Nous allons nous prendre au jeu et tenter de jouer la montée en Elite », explique le directeur technique du Coq 42 Damien Oliveras qui tenait à souligner la réussite de la politique du club mis en place depuis plusieurs années : « Le club mise avant tout sur la formation des jeunes athlètes et le travail commence à payer. Malgré l'absence de Joris Chapon (saut en hauteur) qui s'est blessé jeudi, nous réalisons un score historique car tous les athlètes ont répondu présents. »

F.P. et B.S.

La finale de N1A à Lyon ?

Illustration(s) :

Floria Gueï et l'ESL ont pris position en tête de la Nationale 1A à l'issue du premier tour des Interclubs. Photo Maxime Jegat

Note(s) :

Compte tenu de la qualification en finale de montée en Elite de l'Entente Sud Lyonnais, de Lyon Athlétisme et du Coquelicot 42, les trois clubs devraient se porter candidats pour organiser l'événement au Stade de Parilly. La fédération (FFA) publiera les sites des finales dans la semaine.

© 2015 Le Progrès (Lyon). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20150511·PR·2722324129818

PUBLI-C news·20150511·PR·2722324129818

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent doc

ANNEXES 4-23 : Le Progrès du 3 mai 2014

LE PROGRÈS

Le Progrès (Lyon)

Sports 69, samedi 3 mai 2014, p. Sports 6934

ESL et Lyon athlé, objectif statu quo

Il va y avoir du beau monde ce dimanche au Parc des Sports d'Annecy pour le premier tour de brassage des Interclubs. Les performances ne vont sans doute pas atteindre des sommets mais, dans le désordre, se croiseront quand même sur la piste Renaud Lavillenie, certes sans ses perches (longueur, 110m haies et 4x100m), Mélina Robert-Michon avec ses disques, Christophe Lemaitre (100m et 4x100m) ou encore Garfield Darien (110m haies et 4x100m). L'affiche sera encore plus belle dans deux semaines à Aix-les-Bains cette fois pour la grande finale Elite. Autant dire la porte à côté... Mais une fois encore, il y a peu de chance qu'un club lyonnais soit de la fête. Toujours dispersés dans les deux principaux clubs de l'agglomération - l'Entente Sud Lyonnais en Élite et Lyon Athlétisme en Nationale 1A - les Lyonnais peinent toujours à rivaliser avec les grosses écuries nationales. Objectif maintien, donc, pour les deux clubs.

Élite : l'ESL dans le ventre mou

Les mauvaises nouvelles tombent les unes après les autres pour l'Entente Sud Lyonnais. Hier, le sprinteur international Emmanuel Biron a confirmé son forfait en raison d'une aponévrosite du soléaire (mollet) contractée en stage à Boulouris la semaine dernière. Après avoir zappé la saison en salle (tendon d'Achille), le 3e sprinteur français « préfère ne pas prendre de risque ». Son absence s'ajoute à celles de Térésa Nzola Meso (triple saut), Xavier Tromp (perche), Hugo Grillas (400m haies) et Félicitas Mensing (demi-fond), tous blessés... Autant de leaders sur le flan, cela commence à faire beaucoup. Dixième club de l'élite en 2013, l'ESL aura du mal à intégrer ce dimanche le Top 8 qualifié pour la grande finale d'Aix-les-Bains. « Notre niveau se situe entre la 5e et la 12e place (sur 16), selon le président de la section de Bron de l'ESL, Sylvain Meyer. On s'est renforcé en demi-fond et en lancers par rapport à l'année dernière, mais ces absences nous pénalisent. Il faudrait que tout tourne en notre faveur pour accéder à la finale. »

N1A : Lyon Athlé veut se mettre à l'abri

Monté l'an dernier de N1B en N1A, Lyon Athlétisme entend cette année se stabiliser au deuxième niveau national. Le plus tôt serait le mieux. « L'idéal serait de se qualifier pour la finale de montée afin d'être tranquille au second tour en ce qui concerne le maintien, estime le directeur général du club Eric Nallet. Ne précipitons pas les choses. Nous sommes à notre place en N1A. Nous avons encore des lacunes même si des jeunes arrivent et vont petit à petit s'amalgamer à nos athlètes de haut niveau. »

Le club pourra compter sur sa figure de proue Méline Robert-Michon revenue jeudi d'un stage de deux semaines à la Réunion. En revanche, la vice-championne du monde manquera le 2e tour pour cause de meeting de Shanghai.

Illustration(s) :

Champion de France en salle de la hauteur, Sébastien Deschamps sera l'un des rares leaders de l'ESL valides ce week-end à Annecy. Photo Le Progrès

Note(s) :

1er tour Élite/Nationale 1 à Annecy (Parc des Sports) à partir de 11h30. ELITE : AS Aix-les-Bains, Clermont AA, EA Grenoble, ESL.NATIONALE 1A : Coq 42 Saint-Etienne, Lyon Athlétisme.

© 2014 Le Progrès (Lyon). Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20140503-PR-2713723157115

PUBLI-C news-20140503-PR-2713723157115

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : 2015-06-16

ANNEXES 4-24 : Le Progrès du 4 décembre 2014

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon
69C

Brignais-région, jeudi 4 décembre 2014, p. Brignais-région21

Sport

Pierre-BéniteESL : comment le club d'athlétisme est-il devenu le meilleur ?

DIF - Aicha (202572)

Haut niveau. Avec 900 licenciés issus de cinq communes, dont 250 à Pierre-Bénite, l'Entente sud lyonnais est le club phare de la discipline. Infrastructures d'entraînement et

qualité de l'encadrement donnent des résultats réguliers. Les athlètes de l'ESL figurent parmi l'élite française et la renommée du club s'internationalise.

C'est une tradition assez répandue dans le milieu de l'athlétisme, que de réunir plusieurs clubs sous la même entité sportive. C'est le cas de l'ESL.

En 2003, le club d'athlétisme de Pierre-Bénite a proposé à trois clubs voisins (Francheville, Ternay et Grigny) de s'associer afin de créer l'Entente sud lyonnais, sous l'impulsion de Daniel Aligne, directeur technique. « Plusieurs athlètes de Francheville s'entraînaient déjà chez nous, alors cela me semblait évident de nous associer, afin de partager des compétences sportives, techniques et nos équipements sportifs. Toutefois, nous gardons chacun notre indépendance financière, partageant seulement les frais lors des championnats de France. C'est une alliance sportive et amicale, afin de conserver les athlètes », explique Daniel Aligne, directeur technique et entraîneur de renom, reconnu dans le milieu, pour ses compétences pédagogiques d'entraîneur de haut niveau. Une recette qui porte ses fruits et qui attire aujourd'hui les meilleurs éléments. A Pierre-Bénite, les athlètes s'entraînent sur une très belle aire de saut, jouxtant le stade Brotillon. En 2009, c'est le club de Bron qui a rejoint la structure pour former l'ESL d'aujourd'hui (900 licenciés, dont 250 à Pierre-Bénite). Depuis, le club collectionne les performances aux championnats de France toutes disciplines confondues et devient le club fort de la région, au niveau qualité de formation et organisation de meetings qualificatifs pour les différents championnats nationaux. L'ESL, c'est en effet l'Envol trophée de Pierre-Bénite et le meeting de Bron, chaque année.

« Le meilleur entraîneur »

Une reconnaissance qui se fait aussi dans les instances sportives. Marcel Ferrari, président de Lara (Ligue athlétisme Rhône-Alpes) est très élogieux. « L'ESL est le club de la région qui affiche les meilleurs résultats sportifs, et c'est également le club le plus formateur. Il est dans la mouvance actuelle, tous les clubs se regroupent afin de mutualiser des compétences à l'image de l'EA Grenoble. L'ESL est née sous l'impulsion de Daniel Aligne à Pierre-Bénite. C'est un dirigeant complet et le meilleur entraîneur français en saut, c'est incontestable. Ce club se caractérise surtout au niveau de l'encadrement des jeunes, de l'important travail de formation, de la rigueur, d'où les excellents résultats nationaux. A cela, il faut ajouter l'engagement des bénévoles. »

Illustration(s) :

A Pierre-Bénite, la proximité avec les meilleurs athlètes est un atout pour les spectateurs. Photo archives Aicha Dif

Note(s) :

© 2014 *Le Progrès (Lyon)*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20141204·PR·2721067841123

PUBLI news·20141204·PR·2721067841123

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.
Date d'émission : 2015-06-16

ANNEXES 4-25 : Le Progrès du 25 mai 2015

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon
Supp_SPO_43, lundi 25 mai 2015, p. Supp_SPO_439

L'ESL et Lyon prennent l'ascenseur

L'Entente Sud Lyonnais a été sacrée tout au bout d'une longue journée à suspense. Les banlieusards s'imposent avec deux petits points d'avance sur le club de Metz et cinq sur les voisins de Lyon Athlé qui montent également en Élite. Diminué par les blessures, le Coquelicot 42 termine 6 e.

Tout le monde avait commencé à prendre le chemin du bus quand Clément Breysse, le speaker des Interclubs, a repris le micro dans un stade de Parilly presque vide. C'était un peu embarrassant mais il fallait bien que quelqu'un s'y colle. Car après relecture du règlement et recomptage des points, le jury venait en effet de corriger le classement. Et pas qu'un peu, puisque, c'est tout le podium qui était bouleversé !

Domage pour le club de Metz Métropole qui venait de fêter le titre de Nationale 1A dans la rivière de steeple. Et tant mieux pour l'Entente Sud Lyonnais, passé en quelques secondes de la déception de la 3 e place à la joie de la victoire, tandis que Lyon Athlétisme glissait de la 2 e à la 3 e place.

Encore heureux que les trois premiers aient juste changé d'ordre et qu'ils monteront bien tous les trois en Élite l'an prochain...

« On est soulagé »

Daniel Aligne (ESL)

Pour excuser le jury, il faut dire que cela s'est joué dans un mouchoir toute la saison. Et au final, seulement 5,5 points ont séparé Lyon de l'ESL : rien du tout. Voilà qui donnera des regrets à Lyon Athlé après son carambolage dans le relais 4x100m hommes...

Pourtant arrivé loin devant lors du 1 er tour, les banlieusards ne pensaient pas être accrochés autant. « On est soulagé », souriait finalement Daniel Aligne, directeur sportif de l'ESL qui aurait eu du mal à digérer de finir derrière Lyon Athlétisme. « On y croyait mais il fallait que tout se goupille bien, admet la présidente des jaune et noir, Anne Maréchet. Par rapport, au 1 er tour, les rentrées ont beaucoup apporté. Et l'énergie du groupe a fait le reste. »

Les deux grands clubs de l'agglomération lyonnaise filent donc en même temps en Elite. Pour l'ESL, il s'agit d'un retour après une année de « purgatoire » en Nationale 1A. Pour Lyon, ce sera une première depuis sa création sur les cendres du Lou et de l'ASPTT.

À moins qu'ils ne se renforcent, les deux équipes auront toutefois du mal l'an prochain à peser parmi les 16 meilleurs clubs français car, dans l'immédiat, la fusion se heurte à tellement d'obstacles qu'elle demeure très improbable. « Des jeunes arrivent et on va faire comme tout le monde en recrutant là où on est moins fort, en l'occurrence aux lancers », promet Aligne. « La relève arrive. On va réussir à se maintenir », assure également Anne Maréchet...

Les Stéphanois du Coquelicot 42 (6 e), quant à eux, resteront en N1A, alors que leur deuxième place lors du 1 er tour leur permettait de rêver aussi à l'Elite : « Mais selon nos calculs, le passage du classement aux points au classement à la place nous plaçait plutôt vers la 5 e place, dit le président Pierre Gardet. Il nous manque des très très bons athlètes. Et, en plus on a perdu Jordan Nicolas (110m haies) et il nous manquait Joris Chapon (hauteur). Cela faisait beaucoup. »

Benjamin Steen

Note(s) :

© 2015 *Le Progrès (Lyon)*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20150525·PR·2722422104361

PUBLI news·20150525·PR·2722422104361

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-26 : Le Progrès du 15 mai 2015

LE PROGRÈS

Le Progrès - Lyon
69L
Bron-ville, vendredi 15 mai 2015, p. Bron-ville18

Sport

BronL'ASU Bron athlétisme est présente sur tous les fronts

OBERSON - Pascal (203416); OBERSON - Pascal (203416)

Interclubs. Le second tour de la compétition se déroulera dimanche 24 mai, au parc de Parilly.

L'ASU Bron athlétisme et ses 322 licenciés, fait partie des cinq sections locales de l'Entente Sud Lyonnais (ESL) avec Pierre-Bénite, Francheville, Grigny et Ternay, qui englobent un effectif de 887 athlètes. Une section qui participe en Nationale 1 A, aux interclubs dont le 1 er tour géographique, avec les neuf clubs (Rhône-Alpes et Auvergne) vient de se dérouler au stade de Parilly. « Le club est actuellement 1 er de Nationale 1 A, avec 59 573 points (11 e total français, toutes divisions confondues) et l'objectif au second tour reste la montée, voire le titre, confie son président Sylvain Meyer. Nous organiserons d'ailleurs ce second tour sur le même site, avec les Coquelicots de Saint-Etienne et Lyon Athlétisme, dimanche 24 mai. » Un club qui se distingue sur les pistes et les courses sur route de tout l'Hexagone, et dont ses dirigeants oeuvrent en coulisses, en vue des prochaines organisations du club.

Dimanche 31 mai : 10 km de Bron et 4 km à allure libre et la 6 e édition de la « Journée de DAM'S », en hommage à Damien Grosso, ancien athlète du club, disparu en février 2009, d'un cancer de type Sarcomes.

Jeudi 2 juillet : meeting de Bron à 18 heures, au stade Pierre-Duboeuf.

Entrée gratuite.

Illustration(s) :

Quelques athlètes du club qui ont participé au 1 er tour des Interclubs et le président Sylvain Meyer (avant-dernier à droite). Photo Pascal Oberson

Quelques athlètes du club qui ont participé au 1 er tour des Interclubs et le président Sylvain Meyer (avant-dernier à droite). Photo Pascal Oberson

Note(s) :

<http://asubron.athle.com>

© 2015 *Le Progrès (Lyon)*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20150515·PR·2722340918057

PUBLI-© news·20150515·PR·2722340918057

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-27 : Le Progrès du 27 janvier 2015

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon
69L
Corbas-région, mardi 27 janvier 2015, p. Corbas-région26

Vie Quotidienne et Loisir

Sport express

Ternay ESL athlétisme : première sortie

URBAN - Patrick (138518); URBAN - Patrick (138518)

Sport express

Sport express

Ternay

ESL athlétisme : première sortie

L'athlétisme à Ternay qui court sous la bannière de l'Entente Sud Lyonnais (ESL) se porte bien et s'étoffe au fil des ans, notamment sa section endurance-adultes qui compte trente licenciés. Pour leur première sortie officielle, dimanche, ils étaient ainsi une vingtaine à s'aligner aux dix kilomètres de Chasse-sur-Rhône. Les résultats ont été très corrects avec la 1^{re} place en V1 de la présidente Véronique Calaudi, les 1^{re} et 3^e places en V2 des soeurs Véronique De Nailly et Marie-Christine Fontaine. En résumé, l'association au dynamisme affiché, s'accroche à la route et aux sentiers.

Illustration(s) :

Ils étaient une vingtaine au départ du 10 km de Chasse-sur-Rhône, dimanche. Photo Patrick Urban

Ils étaient une vingtaine au départ du 10 km de Chasse-sur-Rhône, dimanche. Photo Patrick Urban

Note(s) :

Sport express

© 2015 Le Progrès (Lyon). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20150127·PR·2721512684647

PUBLI-© news·20150127·PR·2721512684647

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-28 : Le Progrès du 19 octobre 2014

LE PROGRÈS

Le Progrès - Lyon

Supp. Sports, dimanche 19 octobre 2014, p. Supp. Sports16

Sport

Un mécène pour payer sa mutation à l'ESL

Arrivée à Lyon en 2012 pour s'entraîner avec Djamel Boudebibah, après trois saisons à l'INSEP où elle manquait d'air, Floria Gueï va finaliser son implantation locale en quittant le club de Lille Métropole Athlétisme pour l'Entente Sud Lyonnais (ESL). « C'est la suite logique, explique-t-elle. Je m'entraîne tous les jours avec des athlètes de l'ESL. C'est plus sympa de faire les Interclubs ensemble. Pour moi, c'est la base. Je suis sûre que Lille va comprendre. » L'ennui, c'est qu'une athlète de son niveau coûte cher : 15 600 euros exactement en droits de mutation. Une somme que l'ESL n'était pas capable de sortir. C'est finalement Pierre Raymond, qui sponsorise déjà le club, qui va rendre l'opération possible. Ce chef d'entreprise de Ternay, spécialisé dans les granulats, avait déjà hissé le club de foot de sa ville du niveau départemental en Honneur régional ! Il a eu le coup de coeur pour Gueï. « J'étais en vacances quand j'ai vu sa course à Zurich, raconte-t-il. Elle m'a fait pleurer ! Quand le président de l'ESL m'a dit qu'elle voulait se licencier à Lyon, j'ai tout de suite dit qu'il ne fallait pas hésiter. » En plus du transfert, le mécène a également décidé de sponsoriser la championne d'Europe à titre individuel jusqu'en 2017.

B.S.

Note(s) :

© 2014 *Le Progrès (Lyon)*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20141019·PR·272742067646

PUBLI-© news·20141019·PR·272742067646

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-29 : Le Progrès du 28 septembre 2007

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon
Rhône; Sports, vendredi 28 septembre 2007, p. / www.leprogres.fr

ATHLÉTISME / TRANSFERT

Robert-Michon choisit Lyon

Benjamin Steen

La lanceuse de disque internationale quitte l'Asu Bron pour rejoindre Lyon athlétisme « Ça n'a pas été facile. J'avais des affinités dans les deux clubs »

Depuis le divorce entre l'Asu Bron et l'ASPTT Grand Lyon, réunis jusqu'à la saison dernière au sein de l'Entente Grand Lyon, Méлина Robert-Michon se trouvait prise entre deux feux. Licenciée à Bron mais entraînée par Serge Debié de l'ASPTT sur les terrains des « postiers », à cheval sur les communes de Bron et Saint-Priest, la 12e des Mondiaux d'Osaka avait à trancher. Après une longue période de réflexion, la lanceuse de disque a décidé en milieu de semaine de rejoindre Lyon athlétisme (LA). Lancé officiellement depuis l'ouverture de la saison 2007-2008 le 1er septembre, ce nouveau club est né de la création d'une entente entre l'ASPTT et le Lou athlétisme.

« Ça n'a pas été facile. J'avais des affinités dans les deux clubs (l'ASPTT et Bron). Dans tous les cas, je devais quitter quelqu'un. Finalement, j'ai fait le choix de suivre mon entraîneur et mon groupe qui vivent avec moi toute l'année. C'est important de participer à la vie du club. J'ai rencontré la mairie et le club de Bron. Il y a de la déception, mais ils ont compris ma décision », explique la recordwoman de France. « Nous avons longuement discuté, elle a dû prendre sa décision, je comprends, confirme Jean-Michel Legrand, le président de l'Asu Bron. Ma seule inquiétude, c'est de savoir si elle aura les moyens de préparer sereinement les Jeux Olympiques de Pékin. » A priori, la Lyonnaise pourra continuer de s'entraîner l'année prochaine au moins sur le site de l'ASPTT dont la vente annoncée par La Poste tarde à se concrétiser.

Cette signature d'une athlète de premier plan a été accueillie comme un soulagement du côté de Lyon athlétisme, qui pourrait également enregistrer la venue du perchiste international de l'ASPTT Vincent Favretto. « Méлина a choisi de rester dans son groupe et en même temps de faire partie de l'aventure Lyon athlétisme. Tout le monde s'y retrouve. Elle aura un rôle de locomotive », a réagi le président de LA, Jean-Pierre Lacroix, qui reconnaissait la semaine dernière lors de la présentation du maillot du nouveau club qu'il n'a « pour le moment pas grand-chose d'autre à offrir qu'un projet, des perspectives et l'appui d'une ville de l'envergure de Lyon ». « Les dirigeants de Lyon athlé ont été honnêtes, dit Robert-Michon. Je sais que le projet se met en route. Si je peux aider, je le ferais avec plaisir. »

Si le club conservera l'usage des terrains d'entraînement de l'ASPTT en 2008, ce ne sera sans doute plus le cas au-delà. L'adjoint aux Sports de la ville de Lyon, Thierry Braillard, a confirmé que LA sera le clubrésident de la future halle d'athlétisme de La Duchère dont la livraison aura

lieu en 2011 et l'existence d'un projet de construction pour 2012 d'une piste en extérieur dans le parc de la caserne Sergent-Blandan (Lyon 7e). Jusque-là, Lyon athlé est parti pour rester sans domicile fixe.

Benjamin Steen

> LA LYONNAISE ANNULÉE

La quatrième édition de la Lyonnaise, qui devait avoir lieu le 7 octobre, a été annulée. Cette course sur route réservée aux femmes était organisée à Gerland par une société spécialisée dans l'événementiel et le Lou athlé. Lyon athlétisme réfléchit à un projet alternatif pour 2008.

Note(s) :

© 2007 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20070928·PR·020070928_rhone_sports_002

PUBLI news·20070928·PR·020070928_rhone_sports_002

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

ANNEXES 4-30 : Le Progrès du 3 septembre 2013

LE PROGRÈS

Le Progrès (Lyon)
69X
Lyon 7, mardi 3 septembre 2013, p. Lyon 722

Vie Quotidienne et Loisir

Comment s'inscrire Pratique

Les inscriptions à l'école d'athlétisme Lyon Athlé démarrent cette semaine

BOURILLOT - Viviane (738716); BOURILLOT - Viviane (738716)

Comment s'inscrire Pratique

Comment s'inscrire Pratique

C'est en 2007 que les maillots jaunes et noirs de Lyon Athlétisme font leur apparition sur les stades. Le club est riche d'une longue histoire par chacune de ses deux racines fondatrices, l'ASPTT Lyon et le LyonOlympique Universitaire et choisit comme président d'honneur, le grand sprinteur, Paul Genevay. Six ans plus tard, Lyon Athlé a créé une section handisport pour pouvoir accueillir tous les athlètes.

Des entraînements le mercredi sauf pendant les vacances scolaires

Au stade de Gerland, les catégories École Athlé et Poussin, de 6 à 10 ans, s'entraînent de 14 à 16 heures. Les catégories Benjamin et Minime, de 11 à 14 ans, s'entraînent de 16 à 18 heures et aussi les vendredis de 18 à 20 heures.

Concernant les compétitions

Pour les Poussins, elle englobe des cross et aussi des Kid Athlé. Pour les Benjamins et les Minimes, les compétitions commencent par les cross l'hiver et les triatlons individuels ou par équipes en salle et sur les stades. Les triatlons sont des épreuves où l'athlète doit effectuer une course, un saut et un lancer. Le classement se fait par addition de points sur les trois épreuves choisies.

Réouverture des inscriptions avec séance d'essai les mercredis 4 et 11 septembre de 13 h 30 à 18 heures au stade de Gerland (et aussi au stade du Rhône à Parilly et à la Halle d'athlétisme Diagana à la Duchère).

Lyon Athlétisme

75, allée Pierre-de-Coubertin, Lyon 7^e. Informations du lundi au vendredi auprès du secrétariat

Tél. 04 72 73 11 63.

Site : lyonathletisme.athle.com

Illustration(s) :

Mireille Lyonnet, secrétaire générale, et Robert Tosan, chargé au sein du club des relations avec les établissements scolaires et universitaires. Photo V. Bourillot

Mireille Lyonnet, secrétaire générale, et Robert Tosan, chargé au sein du club des relations avec les établissements scolaires et universitaires. Photo V. Bourillot

Note(s) :

Comment s'inscrire Pratique

© 2013 *Le Progrès (Lyon)*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20130903·PR·2711868345640

PUBLI-© news·20130903·PR·2711868345640

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 4-31 : Le Progrès du 29 novembre 2006

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Ain, mercredi 29 novembre 2006, p. / www.leprogres.fr

EAB : les ambitions sportives se heurtent aux contraintes financières

L'Entente athlétique bressanne se retrouve face à la montée probable en Nationale 1B et un budget en équilibre instable

Même si Marc Picard est resté peu expansif sur le sujet, il est probable que l'EA Bressane qui avait pour sa première année en Interclubs Nationale 1 manqué l'accession en N1B sur le terrain de la Roche-sur-Yon en mai dernier va l'obtenir sur le tapis vert le week-end prochain à Annecy lors de l'assemblée générale de la Fédération française d'athlétisme.

En effet, la fusion de Lille et de Tourcoing, deux clubs situés au-dessus de Bourg dans la hiérarchie nationale, va libérer une place pour l'EAB qui avait échoué de peu dans la course à la montée. Au niveau de l'élite, cela situera le club d'athlétisme bressan dans le top 40 national, en attendant mieux

Sur l'ensemble de ses effectifs des jeunes aux vétérans, les 993 points au classement fédéral soit un bonus de 74 points par rapport à 2006, situe l'EAB en 23 e position sur 1800 clubs classés. Pour la première fois, Bourg accède à la 4 e place de Rhône-Alpes, la 2 e ligue de France, derrière Grenoble, Lyon et Aix-les-Bains mais devant Saint-Etienne et Annecy.

Le budget ne suit pas

Cette montée en puissance des performances sportives étroitement liées à l'augmentation des licenciés au total 475 en hausse de plus de 17 %, a amené 47 athlètes bressans, à participer à des championnats de France. Les frais de déplacement se sont envolés

Déplacer 90 personnes à la finale des championnats de France interclubs à la Roche-sur-Yon a coûté 11000 E alors qu'un lieu de compétition mieux réparti géographiquement, 6 clubs participants sur 8 étaient de l'Est, aurait limité grandement la dépense.

Le budget de 141000 E est beaucoup trop serré pour répondre aux ambitions sportives. La saison 2006 s'est terminée sur un juste équilibre, le budget prévisionnel 2007 est très aléatoire. «Si les performances sportives sont à la hauteur de nos ambitions, ce qui à toutes les chances d'être le cas, les finances dans l'état actuel des choses ne suivront pas » a déclaré le président, Marc Picard.

Ce dernier lance donc un appel urgent aux collectivités pour soutenir la marche en avant du club d'athlétisme local.

Note(s) :

© 2006 *Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.*

Numéro de document : news·20061129·PR·020061129_ain_editions_abcd_083

PUBLI-C news·20061129·PR·020061129_ain_editions_abcd_083

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-06-16**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

ANNEXES 5 : PV Commission statuts et règlements FFA de janvier à novembre 2013

	Passage en section locale	Création de club-changement statut, titre	Reprise d'autonomie	Radiation de club
PV n°1 17/01/13	du S/L Club Athletic Moosch section locale Entente Haute Alsace-(ligue d'alsace); S/L Asptt Rouen section locale de Rouen Maromme Mont Saint Aignan Athlétisme ; S/L Entente MT Saint Aignan Maromme section locale Rouen ... (Ligue Haute Normandie); S/L White Harriers Suresnes section locale de WH Suresnes-Nanterre AC-92 ; S/L Nanterre Athletic Club section locale WH Suresnes-Nanterre AC-92-(ligue d'Ile-de-France) ; S/L AS CARCASSONNE Section Locale de ATHLE 11*	Billom triathlon (ligue d'auvergne); La Team du Breizh Flag Trip Tour (ligue de Bretagne) ; Esperance Endurance Trail (ligue de champagne) ; GA MEUSIEN Passage en Club suite au détachement de la dernière Section Locale (ligue Lorraine)	St Plo Du Léon AC (ligue de Bretagne) ; Sport Aventure Passion (ligue Haute Normandie) ; ST MIHEL (ligue Lorraine) ; Massila Marathon (ligue de Provence)	Rubelles Athlé (ligue d'Ile-de-France) ; Montpellier UC (ligue du Languedoc) ;

	<p>S/L AC LIMOUX Section Locale de ATHLE 11*</p> <p>S/L ASAR CORBIERES MEDITERRANEE Section Locale de ATHLE 11*</p> <p>S/L SEMI MARATHON MARJEVOLS-MENDE Section Locale de ATHLETISME LOZERE* ;</p> <p>S/L RUNNING 66 Section Locale de ATHLE 66* (ligue Languedoc) ;</p> <p>S/L DONZENAC OXYGENE Section Locale de CA BRIVE* (ligue du Limousin) ;</p> <p>S/L CG HAUBOURDIN Section Locale de HAUBOURDIN LOOS WATTIGNIES</p>			
--	---	--	--	--

	<p>ATHLETISME*</p> <p>S/L AC VILLENEUVE D'ASCQ</p> <p>Section Locale de VILLENEUVE D'ASCQ FRETIN ATHLETISME*</p> <p>S/L LOOS WATTIGNIES AC 90</p> <p>Section Locale de HAUBOURDIN LOOS WATTIGNIES</p> <p>ATHLETISME*</p> <p>S/L JOGGING ET ATHLETISME FRETIN</p> <p>Section Locale de VILLENEUVE D'ASCQ FRETIN ATHLETISME* (ligue du Nord-Pas-De-Calais) ;</p> <p>S/L ASPTT NANTES</p> <p>Section Locale de NANTES METROPOLE ATHLETISME*</p>			
--	---	--	--	--

<p>S/L AC LA CHAPELLE/ERDRE</p> <p>Section Locale de NANTES METROPOLE ATHLETISME*</p>			
<p>S/L STADE NANTAIS AC</p> <p>Section Locale de NANTES METROPOLE ATHLETISME* (ligue des Pays-De-La-Loire) ;</p>			
<p>S/L ASPTT LA ROCHELLE</p> <p>Section Locale de AUNIS A. LA ROCHELLE AYTR (ligue de Poitou-Charentes) ;</p>			
<p>PV n°2 du 7/02/13</p>		<p>LES GIVRES DE LA PLAINE DE NAY (ligue d'Aquitaine) ;</p> <p>CLERMONT UC devient CUC ATHLETISME (ligue d'Auvergne) ;</p> <p>COUREURS INDEPENDANTS</p>	

<p>PV n°3 du 6/03/13</p>		<p>VALLEE DE CHEVREUSE devient CIV CHEVREUSE (ligue d'île-de-France) ;</p> <p>CAPENDURANCE (ligue des Pays De La Loire) ;</p> <p>ENTENTE ANNONAY CAR RHODIA devient ENTENTE ATHLETIQUE CAR RHODIA ;</p> <p>COUREURS DES CIMES – COURCHEVEL , réactivation de club (ligue Rhône-Alpes)</p>		
<p>PV n°4 du 4/04/13</p>		<p>TL MARCHÉ NORDIQUE 06 -réactivation de club (ligue cote d'azur) ;</p> <p>RUNNING CLUB TOUR EIFFEL (ligue d'île-de-France) ;</p> <p>DESPERADO TRAIL (ligue des Pyrénées)</p> <p>AZZURRO PYRENEES 64</p>		<p>ASSOCIATION FENUA SPORT ET LOISIR</p> <p>ATHLETIC PUNAAUIA</p> <p>MAHINA ATHLETIC CLUB (ligue de Polynésie française)</p>

		<p>MONTAN'ASPE (ligue d'aquitaine) ;</p> <p>GIVET-REVIN AC* devient GRAC ATHLETISME* (ligue de Champagne) ;</p> <p>VESUBIE TRAIL CLUB (ligue de côte d'Azur) ;</p> <p>ASS SPORTIVE ET CULTURELLE DU CENTRE HOSPITALIER ANDRE</p> <p>ROSEM (ligue Guyane) ;</p> <p>COMITE DES SPORTS ET DE LOISIRS DE BULLION ;</p> <p>S/L UNE COURSE UN SAUT UN LANCER DE 7 A 77 ANS devient S/L</p> <p>CSL 777 (ligue d'Ile-de-France) ;</p> <p>GAS SAUJONNAISES devient GROUPEMENT ATHLETIQUE SAUJON</p> <p>SEUDRE (ligue de Poitou-Charentes) ;</p>		
--	--	--	--	--

PV n°5 17/05/13	du	<p>S/L ASSOCIATION SPORTIVE REMIREMONT HAUTES VOSGES</p> <p>THILLOT AN</p> <p>Section locale de ATHLETIC VOSGES ENTENTE CLUBS* (ligue Lorraine)</p>	<p>RUN ODYSSEA (ligue de Réunion)</p> <p>LE DEBOULE DE LA BERGAMOTTE (ligue Lorraine) ;</p> <p>LES EPIS ATHLETISME 59 devient GAYAN ATHETISME (ligue Nord-Pas-De-Calais) ;</p> <p>AS DE COURSE A PIED NIORTAISE devient NAC COURSE A PIED (ligue des Pays De La Loire)</p>		
PV n°6 05/09/13	du		<p>S/L LES AMIS DES QUAIS DE PAULLAC</p> <p>Section locale de SC ARES*</p> <p>SCAP CADAUJAC (ligue d'Aquitaine) ;</p> <p>CONDAT ATHLETISME CLUB</p> <p>CLUB ATHLETISME LOISIR RIOM (ligue d'Auvergne) ;</p> <p>ASSOCIATION DES COUREURS DE</p>		<p>AL RIOM (ligue d'Auvergne) ;</p> <p>COURSE A PIED COIGNIERES (ligue d'ile-de-France) ;</p> <p>CA SAPEURS POMPIERS DU GARD (ligue du Languedoc) ;</p> <p>MARCHIENNES ATHLETIQUE CLUB (ligue du Nord-Pas-De-Calais) ;</p> <p>ACTHYSSEN ASCENSEURS ;</p> <p>AC LE MANS SABLONS (ligue des Pays De La Loire) ;</p>

		<p>DESCARTES ET DU COIN ;</p> <p>CLUB ATHLETIQUE DUBOISCHAUT devient SAINT-AMAND-MONTOND-BOISCHAUD-ATHLETIC (ligue du centre) ;</p> <p>ASPTT AJACCIO devient ASPTT AJACCIO ATHLETISME (ligue de Corse) ;</p> <p>S/L ATHLETIC VALLEROIS</p> <p>Section locale de AC CANNES* (ligue de Côte d'Azur) ;</p> <p>EQUILIBRE ET CONVIVALITE (ligue du Limousin) ;</p> <p>S/L ASPTT VERDUN</p> <p>Section locale de ATHLE 55*</p> <p>S/L ATHLETISME WOIPPY</p> <p>Section locale de ATHLETISME METZ</p>	<p>OLYMPIC ATHLETIC CLUB (ligue Polynésie française) ;</p> <p>GAILLAC ATHLETISME (ligue des Pyrénées)</p>
--	--	--	---

			<p>METROPOLE* (ligue Lorraine) ;</p> <p>SPORTS ET LOISIRS ENVIRONNEMENT ENERGIE ;</p> <p>STADE LAVAL devient STADE LAVALLOIS (ligue Pays De La Loire) ;</p> <p>S/L BRENS ATHLETIQUE CLUB devient S/L ATHLE BRENS GAILLAC (ligue des Pyrénées) ;</p> <p>ATHLETIC CLUB SASSENAGEOIS</p>		
			<p>S/L ATHLETIQUE SPORT AIXOIS-BELLEY</p> <p>Section locale AS AIX-LES-BAINS*</p> <p>S/L ASA-CULOZ</p> <p>Section locale AS AIX-LES-BAINS*</p>		

<p>PV n°7 04/10/13</p>	<p>du</p>	<p>S/L CHABLIS GRAND CRUS ATHLETISME Section locale de YONNE AC* -reconnaissance de section locale (ligue de Bourgogne);</p>	<p>SAMOENS TRAIL TEAM (ligue Rhône-Alpes); LES COUREURS DE L'ISTHME -réactivation de club (ligue de saint Pierre et Miquelon)</p>	<p>ASSOCIATION SPORTIVE LA MADICOISE (ligue d'Auvergne); S/L ATHLETIC CLUB BOULZICOURT Section locale de GRAC ATHLETISME*(ligue de Champagne); S/L BEAUCE OLYMPIQUE SPORT Section locale d' ATHLE CHARTRES LUCE ASPPT MAINVILLIERS*</p>	<p>LEGION ST PIERRE ATHLE. BREST (ligue du Bretagne); DYNAMIC SPORTING CLUB (ligue d'Ile-de-France); RUNNING CLUB CARCASSONNE (ligue du Languedoc);</p>
----------------------------	-----------	---	---	---	--

		<p>COURSE A PAOLINA- réactivation de club (ligue de Corse) ;</p> <p>ENT GRASSE AC/ASPTT devient GRASSE ATHLETIC CLUB (ligue de Côte d'Azur) ;</p> <p>FREE RUNNERS LE CLUB</p> <p>S/L TRI AVON - FONTAINEBLEAU Section locale de ATHLE SUD 77*</p> <p>TEAM COACH PLUS (ligue d'île-de-France) ;</p> <p>COURSE MARCHÉ VTT BOULANGE 57- réactivation de club (ligue de Lorraine) ;</p> <p>GOOD LUCK ATHLETISME (ligue Martinique) ;</p> <p>LES CHEVALIERS DU VENT ;</p>		
--	--	--	--	--

			<p>SAINT-PIERRE- MISSILAC devient ESCO 44 MISSILAC(ligue des Pays de la Loire) ;</p> <p>ASSOCIATION SPORTIVE D'ESTREE- LES-CRECY</p> <p>COURIR A ABBEVILLE (ligue de Picardie) ;</p> <p>ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ATHLETISME A</p> <p>TAIARAPU (ligue de Polynésie française) ;</p> <p>VENTOUX TRAIL CLUB SANTÉ PREVENTION (ligue de Provence) ;</p> <p>S/L ASA LAVAUR devient S/L LAVAUR ATHLETISME (ligue des Pyrénées) ;</p> <p>S/L BALAN COTIERE ATHLETISME Section locale de EA BOURG-EN-BRESSE*</p>	
--	--	--	---	--

<p>PV n°8 du 07/11/13</p>		<p>ATHLETISME CLUB VAULX-EN-VELIN S/L ATHLETIQUE SPORT AIXOIS - BELLEY devient S/L ASA - BELLEY Section locale de AS AIX-LES-BAINS*(ligue Rhône-Alpes) ; RANDONNEURS DE LA BRETAGNE RUN OXYGENE 974 (ligue de la Réunion)</p>		
		<p>COURIR A AUDENGE URRUNAKO TARRAPATAKA ELKARTEA (ligue d'Aquitaine) ; XTTRAID 63 (ligue d'Auvergne) ; US ACIGNE devient ACIGNE JOGGING ; SAINT-OUEN DSL (ligue de Picardie) ;</p>		<p>AMSL DE GARONS (ligue du Languedoc) ; OMNISPORTS CAMPAGNE LES HESDIN (ligue Nord-Pas-De-Calais) ; ASPTT ANGERS (ligue Pays De La Loire)</p>

		BONNINGUES LES CALAIS ATHLETISME (ligue Nord-Pas-De-Calais) ;		
		ATHLETIC CLUBS DU LITTORAL 44		
		ENTENTE ANGEVINE ATHLETISME		
		ETOILE SPORTIVE OLIVET (ligue des Pays De La Loire) ;		
		HERBAUGES ATHLETIC CLUB devient HERBAUGES ATHLE 44 (pays de la Loire)		

Source : FFA <http://www.athle.fr/fichiers/a3/2014/CSR20140212.pdf> consulté le 08/07/14

ANNEXES 6 : REGLEMENTS GENERAUX (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015)

Rappel : Tous les cas non prévus aux présents Règlements Généraux seront tranchés par le Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) dans le cadre des textes généraux régissant le sport et des règlements de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) et de l'Association Européenne d'Athlétisme (AEA).

TITRE 1 - MEMBRES

Article 1.1 – Affiliation et ré-affiliation des Clubs

1.1.1 **AFFILIATION** : tout Club, qui désire s'affilier à la FFA, doit effectuer les démarches et transmettre un dossier complet conformément aux dispositions de la Circulaire Administrative en vigueur. La Commission des Statuts et Règlements (CSR) décide de l'affiliation des Clubs. Une information est adressée à la Ligue et au Comité dès que l'affiliation est prononcée. Tout Club radié dans l'année, qui souhaiterait à nouveau s'affilier à la FFA, devra s'acquitter d'une cotisation d'affiliation doublée. Tout Club radié, qui souhaiterait à nouveau s'affilier à la FFA, devra suivre la procédure d'affiliation et non la procédure de ré-affiliation. 1.1.2 **RE-AFFILIATION** : tout Club, qui désire se ré-affilier à la FFA, doit effectuer les démarches précisées dans la Circulaire Administrative en vigueur. Dans le cas où un Club n'aurait pas accompli ces démarches au plus tard le 30 septembre, ses licenciés pourront muter gratuitement pour le Club de leur choix à compter du 1er octobre jusqu'à la date éventuelle de la ré-affiliation de leur Club.

1.1.3 Tout Club doit, notamment : x prendre les dispositions nécessaires pour que son Président, son Secrétaire Général et son Trésorier Général soient licenciés à la FFA ; x tenir à jour les renseignements le concernant sur le système d'information de la FFA ; x s'acquitter de la cotisation annuelle lors de l'affiliation ou de la ré-affiliation.

Article 1.2 – Radiation de Clubs La radiation des Clubs affiliés à la FFA est prononcée par la CSR nationale. Une radiation peut être prononcée à la demande : du Club lui-même, du Comité départemental (Comité), de la Ligue ou de la FFA. Le Club sollicitant sa radiation devra en faire la demande à la FFA sous couvert de la Ligue ; cette demande comportera notamment le procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant pris cette décision, certifié par le Président ou le Secrétaire Général du Club. Dans le cas d'une section d'Athlétisme d'un Club omnisports, la demande devra émaner de l'instance habilitée à prendre cette décision (selon le cas : le Bureau, le Comité Directeur ou l'Assemblée Générale du Club omnisports). Dans l'impossibilité d'obtenir le versement de la cotisation annuelle d'un Club, un Comité ou une Ligue peut demander la radiation de ce dernier à la FFA. La CSR nationale prononcera une radiation automatique pour tous les Clubs et Sections locales n'ayant pas réalisé la démarche de ré-affiliation au 31 octobre. Une information est adressée à la Ligue et au Comité dès que la radiation est prononcée.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 2/22

Si la radiation intervient en cours de saison et si des Licences ont déjà été délivrées, la situation des licenciés sera réglée conformément aux Règlements Généraux ; la FFA procédera à la modification de la Licence déjà établie.

Article 1.3 – Fusion de Clubs Les fusions ne sont possibles qu'entre des Clubs d'un même Comité. Il existe deux types de fusion : x la fusion-absorption : un Club existant absorbe un ou plusieurs autres Clubs ; x la fusion-création : plusieurs Clubs se dissolvent pour créer un nouveau Club différent des autres. Les Clubs désirant fusionner doivent

de la fusion soit le 1er janvier. La fusion est reconnue par la CSR nationale après avis de la Ligue. La fusion-création entraîne automatiquement la radiation des Clubs dissous. Le Club issu d'une fusion-création ou subsistant après une fusion-absorption, conserve tous les droits administratifs et sportifs de chacun des Clubs qui le forment, notamment en ce qui concerne la qualification des licenciés acceptant la fusion. Ce Club conserve également les voix que lui confère le nombre de licenciés au 31 août, des Clubs dont il est issu. Le Bureau Fédéral est habilité à accorder des dérogations exceptionnelles aux conditions ci-dessus.

Article 1.4 – Clubs à Sections locales

1.4.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX La FFA permet l'existence de Clubs, dits Clubs maîtres, constitués sous la forme d'union de Clubs dont les conditions de reconnaissance sont définies ci-après. Cette union de Clubs peut avoir deux origines : x un Club, membre de la FFA, envisage de créer un Club Section locale (ci-après « Section locale ») dans une localité où n'existe pas encore de Club d'Athlétisme affilié à la FFA ; x un Club, membre de la FFA, envisage de devenir Section locale d'un autre Club affilié à la FFA.

1.4.2 CONDITIONS Pour la reconnaissance de Sections locales, les conditions suivantes doivent être respectées : x un dossier d'affiliation doit être déposé à la FFA dans les conditions définies ci-après ; x le Club maître et ses Sections locales doivent être situés sur le territoire d'un même Comité ; x dans le cas de Clubs omnisports, l'accord formel de l'organisme directeur de ce Club doit être obtenu ; x aucune Section locale ne peut être créée dans une localité où existe déjà un Club d'Athlétisme, sauf accord écrit du (ou des) Club(s) existant(s). Toutefois, cette disposition ne s'applique pas dans le cas d'un Club existant demandant sa radiation pour devenir Section locale d'un des Clubs existants. Le Bureau Fédéral est habilité à accorder des dérogations exceptionnelles aux conditions ci-dessus. Tout cas non prévu est du ressort du Bureau Fédéral, après enquête de la CSR nationale auprès de la Ligue concernée, qui devra, elle-même, prendre au préalable, l'avis du Comité compétent.

1.4.3 DOSSIER D’AFFILIATION Procédure et échéancier : Le dossier complet devra parvenir à la FFA avant le 1er novembre suivant les modalités définies par la Circulaire Administrative en vigueur. La reconnaissance, par la FFA, de Clubs à Sections locales n'est possible que pour prendre effet au 1er janvier. Toutefois, dans le cadre d'une association qui se créerait dans le but de devenir Section locale d'un Club maître, l'affiliation en tant que Section locale est possible toute l'année sans limite de date.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 3/22

Pièces à fournir par le Club maître : x les statuts qui devront être modifiés en Assemblée Générale extraordinaire de façon à prévoir la création en son sein de Sections locales, les modalités de leur fonctionnement, les possibilités de leur retrait ; x la justification du dépôt de ces changements de statuts en Préfecture ou au Tribunal d'Instance pour l'Alsace-Moselle ou encore au Haut-Commissariat de la République pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française; x une lettre d'acceptation de la Section locale. Pièces à fournir par chacun des Sections locales : Les Sections locales doivent être déclarées sous forme d'association loi 1901. Tout comme les Clubs, elles doivent effectuer les démarches et transmettre un dossier complet d'affiliation conformément aux dispositions de la Circulaire Administrative en vigueur. Chaque Section locale doit également fournir : x une lettre sollicitant son rattachement au Club maître ; en fonction de la nature de l'association, cette lettre sera établie par o le Club omnisports : Comité Directeur du Club omnisports ; o le Club uniquement d'Athlétisme : Assemblée Générale du Club. x le nom de la Fédération affinitaire à laquelle il est éventuellement affilié. Administration : La FFA reconnaît ses Clubs et les Sections locales par un numéro de Code-Club : x le Club maître garde son code antérieur ; x chaque Section locale créée se voit attribuer un Code-Club ; x chaque Club FFA qui devient Section locale conserve son numéro antérieur.

FFA. Droits administratifs : Chaque Section locale ainsi que le Club maître disposeront de la représentation aux Assemblées Générales de leur Ligue et de leur Comité en fonction du nombre respectif de leurs licenciés au 31 août précédent. Contribution annuelle : Chaque Section locale et le Club maître devront acquitter la contribution annuelle correspondant au nombre de voix dont chacun dispose en Assemblée Générale lors du dépôt de dossier d'affiliation ou de ré-affiliation, le montant de la part fixe étant joint au dossier. Règlements sportifs : Lors des compétitions individuelles, les Comités et les Ligues feront suivre la dénomination officielle du Club et du nom de la Section locale composante. En aucune manière, les Sections locales ne peuvent participer en tant que telles à un Championnat par équipes ou à un Championnat individuel comportant un classement par équipes ; Pour les Championnats Interclubs, la nouvelle union bénéficie de l'incorporation à la division correspondant aux résultats du meilleur des Clubs qui la composent. Les Sections locales ne peuvent pas figurer au classement annuel des Clubs français.

1.4.5 LICENCIÉS Situation administrative des licenciés membres d'un Club qui devient Section locale d'un Club maître : Ils peuvent : x rester membre de leur Club (le renouvellement de leur Licence devra néanmoins se faire avec le nouveau numéro de code-Club au cas où il en aurait été attribué un nouveau, selon des dispositions précisées par circulaire) ; x ou adhérer à un autre Club de leur choix en bénéficiant de la procédure de mutation gratuite, à condition que celle-ci soit demandée dans un délai d'un mois après le changement de statut de leur Club. Sans décision à l'issue de ce délai, ils restent qualifiés au titre de la Section locale.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 4/22

Situation administrative des adhérents au moment du renouvellement de leur Licence : Le changement de qualification d'un licencié d'une Section locale à une autre du même Club maître (ou d'une Section au Club maître ou vice versa) est libre. Maillots : Les athlètes d'un Club à Sections locales porteront tous le même maillot et la mention de la Section locale pourra apparaître sans qu'elle puisse être d'une dimension supérieure à celle du "Club maître".

1.4.6 REPRISE D'AUTONOMIE DE LA SECTION LOCALE Procédure : Si une Section locale veut prendre (ou reprendre) son autonomie selon les dispositions prévues par les statuts du Club maître, la demande devra être formulée auprès de la FFA et devra comprendre : x une demande de radiation de la Section locale et la preuve de l'envoi au Club maître, par lettre recommandée, d'une copie de cette demande ; x un dossier complet d'affiliation. Échéancier : Le dossier, visé par le Comité et la Ligue, doit parvenir à la FFA avant le 1er novembre pour l'entrée en vigueur au 1er janvier. Licenciés : Les licenciés qui acceptent de rester au Club ainsi créé ne seront pas considérés comme mutés au regard des règlements sportifs. Ceux qui refusent la nouvelle structure peuvent passer librement à une autre Section ou au Club maître sans être considérés comme mutés au regard des règlements sportifs. En revanche, ceux qui refusent la nouvelle structure et qui souhaitent opter pour un autre Club peuvent le faire selon la procédure de mutation gratuite. Ce type de changement doit être réalisé dans un délai d'un mois à compter du changement de statut de leur Club. Droits administratifs : Lors des Assemblées Générales des Ligues et Comités qui se déroulent au cours de la première année qui suit la reprise d'autonomie, le Club ainsi créé dispose des voix correspondant au nombre de licenciés dont disposait la Section locale au cours de la saison sportive écoulée, le Club maître en étant amputé. Contribution annuelle : Le Club ainsi créé devra acquitter la contribution annuelle correspondant au nombre de voix dont il dispose en Assemblée Générale lors du dépôt de dossier d'affiliation, le montant de la part fixe étant joint au dossier.

1.4.7 ABANDON PAR UN CLUB DU STATUT DE CLUB MAÎTRE Un Club ayant admis des Sections locales peut, au 1er janvier, mettre fin à cette situation. Procédure : Cette décision doit résulter d'une délibération de l'Assemblée Générale d'un Club uniquement Athlétisme ou du Comité Directeur d'un Club omnisports. Elle doit

avant le 1er novembre. Licenciés : Les licenciés des Sections locales supprimées peuvent : x rester dans le Club créé par la reprise d'autonomie de la Section ; x opter pour une adhésion directe au Club subsistant ; x choisir l'adhésion à un autre Club selon la procédure de mutation gratuite.

1.4.8 RADIATION DES SECTIONS LOCALES Procédure : La radiation des Sections locales est prononcée par la CSR. Une radiation peut être prononcée à la demande de la Section locale elle-même ou de la FFA. La Section locale sollicitant sa radiation devra en faire la demande à la FFA sous couvert de la Ligue ; cette demande comportera notamment le procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant pris cette décision, certifié par le Président ou le Secrétaire Général de la Section locale. Dans le cas d'une section d'Athlétisme d'un Club omnisports, la demande devra émaner de l'instance habilitée à prendre cette décision (selon le cas : le Bureau, le Comité Directeur ou l'Assemblée Générale du Club omnisports).

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 5/22

La CSR prononcera une radiation automatique pour toutes les Sections locales n'ayant pas réalisé la démarche de ré-affiliation au 31 octobre. Echancier : la radiation peut être demandée et prononcée sans condition de date tout au long de l'année. Une information est adressée à la Ligue et au Comité dès que la radiation est prononcée. Licenciés : Les licenciés des Sections locales radiées peuvent : • opter pour une adhésion directe sans mutation au Club Maître ou à l'une de ses Sections locales • choisir l'adhésion à un autre Club selon la procédure de mutation gratuite à compter de la date de la radiation de la Section locale.

TITRE 2 - ADHERENTS

Article 2.1 – Règles communes

2.1.1 GENERALITES Sont considérées comme adhérentes de la FFA les personnes physiques titulaires d'une Licence ou d'un titre de participation. Conformément aux Statuts de la FFA, il existe 6 types de Licences : x Licence Athlé Compétition x Licence Athlé Entreprise x Licence Athlé Découverte x Licence Athlé Running x Licence Athlé Santé x Licence Athlé Encadrement Il existe également un Titre de participation appelé Pass' running. La FFA se réserve le droit de refuser la délivrance d'une Licence à toute personne financièrement redevable vis-à-vis de la FFA et/ou de ses structures déconcentrées. La FFA conserve toujours la possibilité d'annuler une Licence sans qu'aucun délai de prescription ne puisse être opposé. Aucune personne ne peut être titulaire au même moment de plus d'une Licence à la FFA. De même, aucune personne ne peut être titulaire au même moment d'une Licence et d'un Titre de participation. Si plusieurs Licences ont été établies pour une même personne, la première validée sera seule valable sauf décision contraire suivant appel formulé auprès de la Ligue ou de la FFA. La Licence étant un document officiel, une pièce d'identité est exigée pour son établissement pour les ressortissants nationaux comme pour les ressortissants étrangers dans le respect des Règlements de l'IAAF. Les pseudonymes ne sont admis que s'ils sont légalisés. La nationalité (code IAAF) doit être mentionnée sur la Licence. Pour les besoins de la compétition, une pièce d'identité peut être exigée. Lorsque l'intéressé est mineur au moment de l'établissement de la Licence, la structure fédérale ou le Club doit être en possession de l'autorisation écrite d'une personne exerçant légalement l'autorité parentale et être en mesure de la présenter sans délai à la FFA, à la Ligue ou au Comité, sur simple demande écrite de leur part. La personne exerçant légalement l'autorité parentale doit aussi formuler son

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 6/22

Tout adhérent de la FFA accepte expressément la publication de ses données nominatives (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance) dans les résultats des compétitions auxquelles il a participé. Il accepte que cette publication soit reproduite sur le site internet de la FFA. Tout adhérent dispose néanmoins de la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement le concernant.

2.1.2 CERTIFICAT MEDICAL Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des Non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire : x un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé option Running ; x un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme pour les Licences Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement). Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au moment de la prise de Licence sur le SI-FFA. Sur demande de la FFA, de la Ligue, du Comité ou de la Compagnie d'assurance liée à la FFA par contrat annuel, le certificat médical doit être fourni sous quinze jours, sous peine d'encourir les sanctions prévues dans les Règlements de la FFA. Les personnes qui demandent un Pass' Running devront, à réception de leur carte, valider leur titre de participation en faisant signer leur carte par le médecin de leur choix après avoir satisfait au contrôle médical obligatoire (en effet, le certificat de non contre-indication est intégré sur la carte).

2.1.3 ADHERENT FRANÇAIS RESIDANT A L'ETRANGER Un français résidant à l'étranger peut obtenir une Carte d'adhérent. Il est alors soumis à toutes les règles de la FFA. Il peut dans le même temps être adhérent à une Fédération étrangère, sous réserve : x de l'autorisation préalable de la FFA ; x de l'acceptation de la Fédération étrangère concernée ; x du respect des Règlements de l'IAAF.

2.1.4 ADHERENT ETRANGER Les Clubs demandant la création d'une Licence, ou son renouvellement, pour un athlète étranger ayant réalisé, au cours des 12 derniers mois précédant la demande de Licence, une performance de niveau IA ou IB, doivent au préalable en informer la Fédération afin que celle-ci puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays dont l'athlète est ressortissant.

2.1.5 ACCORD FFA-FMA (FEDERATION MONEGASQUE D'ATHLETISME) Les athlètes de nationalité monégasque licenciés à la FFA sont, sur le plan sportif, considérés comme français.

Article 2.2 – Licences

2.2.1 LICENCE Les Statuts précisent les différents types de Licences ainsi que la durée pour laquelle elles sont délivrées. La Licence, délivrée au titre d'un Club, qualifie son titulaire pour ce Club. En cas de changement de Club, l'adhérent est soumis aux dispositions des articles concernant les mutations. Le Club est responsable de l'établissement de la Licence mais peut demander, à la Ligue ou au Comité d'y procéder. Première Licence : Un Club n'est autorisé à établir une Licence qu'après acceptation de l'intéressé ou de son représentant légal, matérialisée par un formulaire signé de demande d'adhésion au Club accompagné d'un certificat médical (à l'exclusion des licenciés Encadrement). Renouvellement d'une Licence : Un Club n'est autorisé à renouveler une Licence qu'après acceptation de l'intéressé matérialisée par un formulaire signé de renouvellement d'adhésion et par la production d'un certificat médical (à l'exclusion des licenciés Encadrement).

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 7/22

Dans le cas d'une demande d'affiliation d'un Club, les premières Licences le concernant seront établies par la Ligue. Leur nombre ne pourra être inférieur à cinq. Chaque année, avant le 1er mai, le Comité Directeur de la FFA fixe, le prix de la Licence de chaque catégorie, assurance comprise. Les Ligues règlent chaque mois à la FFA la part

et correspondant au type de Licence demandé. Seuls les titulaires d'une Licence peuvent exercer des fonctions officielles ou techniques. Les licenciés sont classés dans chaque sexe en dix catégories suivant leur âge. Les types de Licences sont délivrés selon le tableau suivant :

CATEGORIES ÂGES

Catégories	Ages	Licences Athlé					
		compétition	entreprise	découverte	running	santé	encadrement
Baby Athlé	Moins de 7ans	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Eveil Athlétique	7-9 ans	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
poussin	10-11 ans	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Benjamin	12-13 ans	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Minimes	14-15 ans	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Cadets	16-17 ans	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Junior	18-19 ans	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Espoir	20-22 ans	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Sénior	23-39 ans	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Master	40 ans et plus	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Les âges indiqués ci-dessus s'entendent pour ceux qui sont atteints au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre. Le changement de catégorie d'âge intervient au 1er novembre de chaque année. Pour les besoins de la compétition, des sous-catégories d'âges peuvent être reconnues pour les Masters. Participation à des compétitions d'une autre catégorie d'âge : Chaque année, la FFA rappelle dans quelle catégorie doivent être classés les athlètes selon leur année de naissance. Un athlète ne peut participer à une compétition autre que celle de sa catégorie d'âge et de sexe, que dans le cadre de réglementations particulières élaborées par les Commissions Techniques. Toutefois, les athlètes Masters peuvent participer à des épreuves en catégorie Senior à condition qu'ils répondent aux critères sportifs pour la participation à ces épreuves au titre de ladite catégorie. Sur-classement : À titre exceptionnel, un sur-classement peut être accordé par le DTN, après avis du Médecin fédéral. Un athlète surclassé ne peut plus concourir dans sa catégorie d'âge. Les athlètes des catégories Baby Athlé, Éveil Athlétique, Poussins, Benjamins et Minimes (1re année) ne peuvent être surclassés. Sexe des licenciés : x Un athlète pourra participer aux compétitions masculines s'il est légalement reconnu comme étant de sexe masculin et s'il est éligible selon les règlements de l'IAAF. x Une athlète pourra participer aux compétitions féminines si elle est légalement reconnue comme étant de sexe féminin et si elle est éligible selon les règlements de l'IAAF. x Le Conseil de l'IAAF approuvera le règlement pour décider de l'éligibilité pour participer aux compétitions féminines : x des femmes qui ont changé de sexe (passage du sexe masculin au sexe féminin) ; x des femmes atteintes d'hyper androgénie. En cas de défaut ou de refus de se conformer au règlement applicable, l'athlète ne sera pas éligible.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 8/22

2.2.3 MODALITES DE QUALIFICATION La qualification d'un licencié pour un Club se perd : x lorsque le Club n'a pas procédé au renouvellement de sa Licence pendant une saison entière (entre le 1er septembre et le 31 août), à l'exception : o des licenciés Athlé Compétition qui ont été sanctionnés (interdiction de participation aux compétitions, suspension et retrait de Licence) par une instance disciplinaire ; o des licenciés qui ont bénéficié d'une Licence temporaire ; x par démission notifiée à son Club ; x par radiation de son Club en application de ses Statuts ; x par exclusion pour motif grave entraînant une demande d'extension aux autres Clubs affiliés à la FFA ;

nouveau Club ; x après radiation, par la FFA, du Club auquel il appartenait, le licencié est libre d'adhérer par mutation gratuite au Club de son choix.

Article 2.3 – Mutations

2.3.1 GENERALITES La mutation, acte personnel réalisé par l'intermédiaire d'un Club, est la formalité à accomplir pour tout changement de Club. La période normale de mutation est fixée entre le 1er septembre et le 31 octobre. Chaque licencié ne peut avoir recours à plus d'une mutation entre le 1er septembre et le 31 août de l'année suivante. Pour les athlètes, dit professionnels au sens de la Ligue Nationale d'Athlétisme, la période normale de mutation est comprise entre le 1er septembre et le 31 janvier. Tout athlète ayant changé de Club suite à une procédure de mutation sera automatiquement considéré comme muté sportif. Toute mutation accompagnée d'une demande de Licence Athlé Compétition ou Athlé Entreprise est payante sous réserve des dispositions définies au sein de l'article 2.3.3. Les licenciés Athlé Santé, Athlé Running, Athlé Découverte et Athlé Encadrement peuvent demander une mutation gratuite à toute période de l'année. Néanmoins, les principes d'une mutation payante s'appliqueront dans le cas où ces licenciés souhaiteraient transformer l'une de ces Licences en Licence Athlé Compétition ou Athlé Entreprise. Un licencié Athlé Compétition ne peut en cours de saison demander une transformation vers tout autre type de Licence (avec ou sans procédure de mutation). Toute demande de mutation est instruite par la Ligue du Club d'accueil.

2.3.2 MODALITES Une mutation ne peut être accordée que si la procédure ci-après est respectée : x saisie sur le SI-FFA de la demande de mutation par le Club d'accueil ; elle déclenchera l'envoi de courriers électroniques automatiques au licencié, au Club quitté, au Club d'accueil, à la Ligue d'accueil et à la Ligue quittée si elle est différente de la Ligue d'accueil ; x établissement et envoi à la Ligue d'accueil d'une demande de mutation sur le formulaire généré par le SIFFA, accompagné des pièces visées dans la partie « demande de mutation ». Demande de mutation : Pour être complète, une demande de mutation doit être : x établie sur le formulaire généré par le SI-FFA ; ce dernier devra être intégralement rempli et signé par le licencié lui-même, le Président du Club d'accueil ou son représentant et, pour un mineur, être contresignée par une personne exerçant l'autorité parentale ; x accompagnée : o du chèque du montant du droit de mutation fixé par la FFA (le cas échéant) ;

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 9/22

o lorsqu'une compensation est due, d'un chèque libellé à l'ordre du Club quitté du montant de la compensation, telle qu'indiquée par le SI-FFA lors de la saisie. Lorsqu'une performance de meilleur niveau a été réalisée, sans être saisie dans le SI-FFA, elle devra être renseignée sur le formulaire de mutation de manière manuscrite. En toute hypothèse, le licencié est responsable des informations transmises ; o lorsqu'un athlète est concerné par l'indemnité de formation, du chèque correspondant libellé à l'ordre de la FFA ; o de tout document permettant de justifier d'une mutation gratuite. La réception de la demande de mutation (par courrier simple, lettre avec demande d'avis de réception ou dépôt) par la Ligue d'accueil rend effective la démission du Club quitté à condition d'être effectuée sous 15 jours après la saisie de la demande sur le SI-FFA. Qualification pour le Club d'accueil : x x si le cas le justifie, la Ligue du Club d'accueil peut, avant d'accorder la mutation, demander la production de tous documents et éléments d'informations complémentaires. Pendant l'instruction de la mutation, la Ligue du Club d'accueil peut accorder une Licence temporaire afin de lui permettre de participer à toute compétition que les règlements sportifs lui donnent le droit de disputer ; x l'accord de la Ligue du Club d'accueil se matérialise par la validation sur le SI-FFA de la demande de mutation. Cette validation autorise le Club d'accueil à modifier la qualification si la Licence est valide pour la saison en cours ou autorise, le cas échéant, le Club d'accueil à saisir la Licence avec changement de qualification. Cette validation dans le SI-FFA déclenche l'envoi de courriers électroniques automatiques au licencié, au Club quitté, au Club d'accueil et à la Ligue quittée si elle est différente de la Ligue d'accueil. x la nouvelle qualification prend effet à la date de modification de la qualification par le Club d'accueil, le licencié pouvant se voir attribuer une Licence temporaire pendant l'instruction de la mutation. Mutation exceptionnelle :

demeure applicable toute l'année. Tout licencié Athlé Découverte, Athlé Running, Athlé Santé et Athlé Encadrement peut demander une mutation exceptionnelle hors de la période normale ; cette mutation est gratuite. La demande de mutation exceptionnelle doit être faite selon la procédure de demande de mutation (voir ci-dessus) devant, le cas échéant, être accompagnée de toutes justifications éventuelles propres à éclairer la Ligue d'accueil.

2.3.3 REGLES SPECIFIQUES Rétractation : Un licencié ayant formulé, par l'intermédiaire du Club, une demande de mutation peut en demander l'annulation, à condition que cette rétractation soit faite par écrit et envoyée par pli recommandé à la Ligue du Club d'accueil (ou déposée au siège de cette Ligue contre reçu daté et signé) et ce dans un délai maximum de 15 jours suivant la saisie de la demande par le Club d'accueil dans le SI-FFA et sous réserve que la modification de qualification n'ait pas encore été effectuée. La Ligue d'accueil signifiera cette rétractation sur le SI-FFA et des courriers électroniques automatiques d'information seront envoyés au Club d'accueil, au Club quitté et au licencié.

Compensation financière : Le montant de la compensation financière est calculé sur la base de la meilleure performance (au moins de niveau Interrégional 4) réalisée, dans des conditions régulières au cours des douze derniers mois précédant le dépôt de la demande de mutation. Pour les épreuves concernées par la vitesse du vent, avec une vitesse de vent permettant l'homologation d'un record de France. Cette performance est automatiquement renseignée dans le formulaire de demande de mutation généré par le SI-FFA. Lorsqu'une performance de meilleur niveau a été réalisée, sans être saisie dans le SI-FFA, elle devra être renseignée de manière manuscrite sur le formulaire de demande de mutation. En toute hypothèse, le licencié est responsable des informations transmises. Dans le cas de licenciés reprenant la compétition après avoir été sanctionnés par une instance disciplinaire, le montant de la compensation financière est calculé sur la base de la meilleure performance réalisée au cours des douze derniers mois précédant la période de sanction.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 10/22

Le montant correspond au prix de la mutation Senior affecté des coefficients suivants : x niveau International A : 60 x niveau International B : 40 x niveau National 1 : 20 x niveau National 2 et National 3 : 10 x niveau National 4 et Interrégional 1 : 8 x niveau Interrégional 2, Interrégional 3 et Interrégional 4 : 6 Dans le cas d'un athlète qui retourne au dernier Club qu'il a quitté depuis moins de 36 mois, la compensation financière ne peut être valide que si elle a été versée au moment de la première mutation. Dans ce cas, son montant sera identique à celui initialement perçu. Cette dernière mesure ne trouve application que : x dans le cas où une procédure de mutation a été mise en place lors du départ de l'athlète du dernier club qu'il a quitté et x indépendamment du fait que l'athlète ait été titulaire ou non d'une Licence en continu durant la période des 36 mois. De même, dans le cas d'un athlète originaire d'une Ligue d'outre-mer et qui y retourne après un séjour de moins de 36 mois en métropole, une compensation ne peut être valide que s'il en avait été versé une au moment de la mutation. Il n'y a pas de compensation financière dans le cas de mutation gratuite et dans les cas suivants : x l'athlète appartient à la catégorie d'âge Benjamins ou Minimes ; x la performance à prendre en compte est de niveau Régionale 1 ou plus faible ; Dès validation de la demande de mutation, la Ligue du Club d'accueil procédera à l'envoi du chèque de compensation au Club quitté.

Indemnité de formation : une indemnité financière complémentaire dite « indemnité de formation » est due en cas de mutation d'un athlète ayant réalisé une performance de niveau international dans une discipline individuelle au cours des 24 derniers mois. Elle concerne les athlètes des catégories Juniors, Espoirs et Seniors. Les dossiers de mutation des athlètes concernés par cette indemnité de formation seront traités successivement par la Ligue pour la partie mutation et par le Service Adhérents de la Fédération pour l'indemnité de formation. Cette indemnité de formation, qui ne se substitue pas à la compensation précédemment citée, est due automatiquement par le Club accueillant un licencié Athlé Compétition au(x) Club(s) quitté(s) selon les modalités ci-après définies. Le montant correspond au prix de la mutation normale Senior affecté de coefficients en fonction du niveau de performance réalisé et précisé dans la Circulaire Administrative. À noter que les montants ne sont pas cumulatifs. Le montant

somme supplémentaire ne devra être exigée par le Club quitté. Dans le cas de licenciés reprenant la compétition après avoir été sanctionnés par une instance disciplinaire, l'indemnité de formation exigible au jour du début de la suspension reste due. Dans le cas de licenciés radiés ou dont le Club ne souhaite pas renouveler la Licence, l'indemnité de formation reste due à tous les Clubs éligibles sauf le club quitté. Opposition à une mutation : Le Club quitté ne peut faire obstacle à une mutation que s'il est en mesure de faire état d'un litige non réglé à la date de réception du courrier électronique automatique et qui n'est pas de la compétence des tribunaux. Il appartient alors à ce Club de mettre en œuvre la procédure d'appel (voir ci-après).

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 11/22

Annulation d'une mutation accordée : La Ligue d'accueil et la FFA conservent toujours la possibilité d'annuler une mutation accordée sur la foi de déclarations se révélant inexactes, sans qu'aucun délai de prescription ne puisse être opposé. Tout refus doit être immédiatement notifié au demandeur par pli recommandé. Refus de mutation : Si une mutation est refusée, l'athlète peut, soit : x faire appel ; x retirer sa démission et, en cas d'acceptation par le Club quitté de reprise de cette démission, garder sa qualification antérieure ; x muter pour un autre Club. Si aucune de ces formalités n'est effectuée dans les 365 jours qui suivent le refus de mutation, l'athlète perd sa qualité d'adhérent de la FFA. La Licence temporaire qui lui aura été attribuée pendant la période d'instruction pourra être prorogée pendant cette période, sans toutefois que sa durée puisse aller au-delà du 31 août. Mutation gratuite : La mutation est gratuite et ne donne pas lieu à compensation financière ni éventuellement à l'indemnité de formation : x x pour tout licencié, lorsque le Club dont il était adhérent quitte la FFA suite à une radiation ; x pour tout licencié, lorsque le Club dont il était adhérent ne s'est pas ré-affilié au plus tard le 30 septembre et ce jusqu'à la date éventuelle de sa ré-affiliation ; x pour tout licencié Athlé Running, Athlé Santé, Athlé Découverte ou Athlé Encadrement. Dans l'hypothèse où un licencié souhaiterait passer d'une Licence Athlé Compétition ou Athlé Entreprise à une Licence Athlé Running, Athlé Santé ou Athlé Encadrement en cours ou à l'issue d'une saison, la mutation sera également gratuite. Néanmoins, les principes d'une mutation payante s'appliqueront dans le cas où, dans un délai de 365 jours, ce même licencié souhaiterait transformer l'une de ces Licences en Licence Athlé Compétition ou Athlé Entreprise ; x pour tout licencié dont le Club ne veut pas renouveler la Licence sous réserves des dispositions relatives aux indemnités de formation ; x pour tout licencié radié de son Club ; sous réserves des dispositions relatives aux indemnités de formation x pour tout licencié dont le Club change de statut à condition que la demande de mutation soit réalisée dans un délai d'un mois à compter du changement de statut. La procédure générale des mutations est applicable. Le demandeur doit fournir, entre autres, toutes justifications propres à éclairer la Ligue. Cette demande est : x dans le cas d'une demande individuelle, rédigée sur un formulaire spécial fourni par la FFA ; x pour des demandes collectives consécutives au cas prévu précédemment (Club qui quitte la FFA suite à une radiation), présentée sous la forme d'un document récapitulatif. Ce document récapitulatif doit respecter les dispositions suivantes : x être à en-tête du Club d'accueil ; x mentionner le motif de la demande collective ; x comporter, pour chaque demandeur, les, nom, prénom, numéro de Licence et signature. La FFA peut introduire dans les règlements sportifs, toute distinction appropriée entre plusieurs catégories de mutés.

2.3.4 PROCEDURE D'APPEL Possibilités d'appel et délais : Dans les dix jours suivant la décision contestée et après réception du courrier électronique automatique signifiant cette décision, l'appel est possible pour : x le licencié : en cas de refus de sa mutation ou d'annulation de celle-ci par la Ligue ; x le Club quitté : à réception du courrier électronique automatique signifiant l'intention de démission, s'il est en mesure de faire état d'un litige ou s'il n'a pas obtenu satisfaction en ce sens par la Ligue (non reconnaissance du litige) ; x la Ligue quittée : quand elle reçoit la notification de mutation par courrier électronique automatique, si elle est en mesure de faire état d'un litige.

Procédure d'appel : Tout appel (ainsi que l'envoi des documents complémentaires) doit se faire par lettre recommandée avec avis de réception ou par dépôt contre reçu daté et signé. Les preuves de dépôt d'envoi en recommandé des originaux et copies doivent être jointes au dossier d'appel. L'appel doit être accompagné du montant du droit d'appel fixé par le Comité Directeur et rappelé par la Circulaire Administrative annuelle. L'appel doit être adressé à : x la FFA, avec copie à la Ligue du Club d'accueil ; o par le licencié (refus ou annulation de la mutation) ; o par le Club quitté (litige non reconnu par la Ligue) ; o par la Ligue quittée (litige) ; x la Ligue quittée (qui avisera la Ligue du Club d'accueil) ; o par le Club quitté (litige non reconnu). La Ligue recevant un appel dispose de dix jours pour faire son rapport à la FFA. La CSR nationale prend une décision sur les appels reçus. Situation transitoire : Pendant toute la durée de la procédure d'appel, la Ligue concernée ou la CSR nationale peut décider, suite à une demande de l'athlète, de lui délivrer une Licence temporaire pour qu'il puisse prendre part à toute compétition à laquelle les règlements sportifs lui donnent le droit de participer. Décision : Toute décision doit être prise dans les deux mois qui suivent la réception de l'appel correspondant. Audelà de ce délai, le dossier est transmis à l'instance de dernier appel qui devra statuer lors de sa prochaine séance. Contestation : Dans le cas d'un appel jugé par la CSR nationale (appel adressé à la FFA), un appel est possible auprès du Bureau Fédéral, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la lettre notifiant la décision. Cet appel devra être accompagné du droit d'appel correspondant.

Article 2.4 – Titre de Participation

2.4.1 PASS' RUNNING Le Pass' running est un Titre de Participation donnant accès pour des non-licenciés aux compétitions visées ci-dessous. Il se distingue de la Licence et répond aux caractéristiques suivantes : x il est délivré pour une durée d'un an, de date à date, et non pour la durée du 1er septembre au 31 août ; x il est délivré par la FFA. Premier Pass' running : La FFA, les Ligues, les Comités ou les organisateurs visés au second alinéa ne sont autorisés à établir un Pass' running qu'après acceptation de l'intéressé ou de son représentant légal, matérialisée par un formulaire signé de demande de délivrance d'un titre et accompagné du règlement. Renouvellement du Pass' running : La FFA, les Ligues, les Comités ou les organisateurs visés au second alinéa ne sont autorisés à renouveler un Pass' running qu'après acceptation de l'intéressé matérialisée par un formulaire signé de renouvellement de demande de délivrance d'un titre et accompagné du règlement. Les personnes qui demandent un Pass' Running devront, à réception de leur carte, valider le titre de participation en faisant signer leur carte par le médecin de leur choix après avoir satisfait au contrôle médical obligatoire. Le prix du Pass' running est fixé par le Comité Directeur.

2.4.2 TITULAIRE DU PASS' RUNNING Le Pass' running donne accès aux compétitions autorisées que sont les manifestations diverses de Cross-country, Courses sur route, Courses en montagne et Courses de nature (à l'exception de tous les Championnats). La participation à ces compétitions est également conditionnée au respect des dispositions du Règlement des Courses et Manifestations Hors stade. Le Pass' running est délivré à partir de 16 ans et les athlètes participent dans leur catégorie d'âge à la date de la compétition.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 13/22

Article 2.5 – Sport en Entreprise

2.5.1 CLUB D'ENTREPRISE Est considéré comme Club d'entreprise celui dont le titre comporte le nom d'une société, d'une entreprise ou d'une administration.

2.5.2 LICENCE ATHLE ENTREPRISE La Licence Athlé Entreprise peut être délivrée par un Club rattaché à une entreprise aux salariés et retraités de l'entreprise, à leurs conjoints et à leurs enfants. Dès lors que l'un de ces critères est rempli et sous réserve de justification, un licencié pourra être titulaire de la Licence Athlé Entreprise. La Licence Athlé Entreprise donne accès aux compétitions autorisées et aux Championnats du sport en entreprise. Par ailleurs,

rattachement sur le SI-FFA dans les conditions précisées dans la Circulaire Administrative. Ces dispositions s'appliquent aux salariés et retraités de l'entreprise, à leurs conjoints et à leurs enfants.

TITRE 3 - PRATIQUES ET COMPETITIONS

Article 3.1 – Types de pratiques La FFA a pour objet le développement et le contrôle de la pratique de l'Athlétisme sous toutes ses formes : x l'Athlétisme en stade (courses, sauts, lancers, épreuves combinées et marche athlétique) ; x l'Athlétisme hors stade (cross-country, courses et marche athlétique, marche nordique, courses à pied en nature dont les trails et la course en montagne sans utilisation de matériel ou technique alpine, sur itinéraire matérialisé) ; Elle organise également des épreuves d'animation notamment pour les jeunes catégories et des manifestations ouvertes aux non-licenciés.

Article 3.2 – Catégories de compétitions Chaque année, la FFA élabore un calendrier national de compétitions. Il existe deux catégories de compétitions inscrites à ce calendrier : les compétitions officielles et les compétitions autorisées.

3.2.1 COMPETITIONS OFFICIELLES Ces compétitions sont organisées à tous niveaux (international, national, interrégional, régional et départemental) pour toutes les épreuves de l'Athlétisme, selon les modalités ci-après. Elles se disputent individuellement ou par équipes.

3.2.1.1 Sont ouvertes aux seuls titulaires d'une Licence Athlé Compétition les compétitions suivantes : x Championnats, Critériums, Coupes de France et Challenges ; x Sélections aux fins de constitution d'équipes ; x Rencontres (ou matches) ; x Réunions, y compris celles organisées par les Clubs (ou meetings).

3.2.1.2 La marche nordique en compétition est ouverte aux seuls titulaires d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running, ou d'un Titre de participation.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 14/22

3.2.1.3 Les Championnats de sport en entreprise sont ouverts aux seuls titulaires d'une Licence Athlé Entreprise.

3.2.2 COMPETITIONS AUTORISEES Les compétitions autorisées sont ouvertes aux non-licenciés ainsi qu'aux titulaires : x D'une Licence Athlé Compétition, x D'une Licence Athlé Entreprise, x D'une Licence Athlé Running, x D'un Titre de participation.

3.2.3 EPREUVES D'ANIMATION Elles comprennent des manifestations diverses de l'athlétisme hors stade telles que définies à l'article 3.1 cidessus, hormis les compétitions de marche nordique. Les épreuves d'animations sont notamment ouvertes aux licenciés Athlé Découverte.

Article 3.3 – Modalités de participation aux compétitions

3.3.1 COMPETITIONS OFFICIELLES La participation des licenciés Compétitions à celles-ci est conditionnée par : Licences Athlé Compétition : La Licence doit être créée ou renouvelée au plus tard la veille du début de la compétition à laquelle il participe (pour les compétitions régionales, les Ligues fixeront la date limite) ; dans le cas d'un envoi postal de bordereaux, la date de référence retenue pour l'établissement de la Licence sera celle du «

sont fixés par le Règlement des Compétitions Nationales. Critères de nationalité : Les licenciés Athlé Compétition de nationalité étrangère ne peuvent prétendre aux titres et aux médailles de champion des épreuves individuelles ; une médaille commémorative peut leur être attribuée selon leur classement.

Un athlète étranger, titulaire d'une Licence délivrée par la FFA, ne sera pas considéré, pour les besoins du présent règlement, comme étranger sous réserve : x qu'il appartienne à la catégorie Junior ou plus jeune ; x qu'il n'ait jamais porté les couleurs d'une équipe nationale étrangère dépendant d'une Fédération affiliée à l'IAAF. Sa Licence devra toutefois porter la mention du pays étranger (code IAAF à trois lettres, par exemple GER pour l'Allemagne). Critères particuliers : x les athlètes Benjamins et Minimes, titulaires uniquement d'une Licence scolaire, peuvent participer aux compétitions individuelles, dans le cadre des conventions signées entre la FFA et les Fédérations Scolaires ; x les licenciés Athlé Découverte ne peuvent pas disputer de compétitions officielles ; x le Règlement Sportif et le Règlement des Compétitions Nationales précisent les conditions de participation d'athlètes mutés ou de catégories d'âge différentes ; Critères relatif aux compétitions par équipes : Le nombre d'athlètes mutés et étrangers admis aux compétitions par équipes est fixé dans le Règlement des Compétitions Nationales. Quelle que soit sa catégorie d'âge, un athlète est considéré comme étranger dès lors que sa Licence ne mentionne pas qu'il est titulaire de la nationalité française. Un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de douze mois à compter de la date d'obtention de sa mutation.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 15/22

Toutefois, il n'y aura aucune restriction de mutés pour les tours qualificatifs de septembre ou d'octobre qui se déroulent pendant la période de mutation.

3.3.2 COMPETITIONS AUTORISEES Elles sont ouvertes aux licenciés Athlé Compétition et Athlé Entreprise et Athlé Running, aux titulaires d'un Pass' Running et aux non-licenciés sous réserve de production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3.4 – Organisation des compétitions Les compétitions sont organisées par la FFA, les Ligues, les Comités et les Clubs affiliés. La FFA peut confier l'organisation des compétitions nationales et internationales à une Ligue, un Comité ou un Club, selon les dispositions d'un cahier des charges qu'elle établit, comportant notamment toutes dispositions marketing et financières. Dans tous les cas, la FFA reste l'autorité responsable de l'organisation et conserve tous les droits et prérogatives y afférents. Au niveau régional, l'autorisation d'organiser est donnée par les Ligues et sous leur responsabilité, notamment aux Clubs, après avis des Comités. L'homologation des règlements pour les Challenges mis en compétition est prononcée par les Ligues après avis des Commissions Régionales compétentes. Une compétition sera reconnue valable, si elle a mis en présence un minimum de deux Clubs et a comporté au moins trois épreuves (qui peuvent être la même discipline pour trois catégories d'âge différentes) avec un minimum de trois athlètes dans chaque épreuve, sauf pour les relais. Les résultats sont homologués par la CSO de la Ligue ou du Comité concerné après réception du rapport du juge-arbitre qu'ils ont désigné.

Article 3.5 – Dispositions communes à toutes les compétitions

3.5.1 CONTESTATIONS Toute contestation concernant la participation d'un athlète à une compétition ou le déroulement et les résultats d'une épreuve devra respecter la procédure d'appel définie aux Règlements de l'IAAF. Toute réclamation rejetée ou non tranchée sur place peut faire l'objet d'un appel formulé dans les deux jours ouvrables suivant la compétition, par lettre recommandée (la date de la poste faisant foi). Cet appel sera adressé : x à la Commission Nationale compétente (CSO, CNM ou CNCUS) pour tous les Championnats de France et

pourra faire appel de la décision de la Commission Nationale ou de la Ligue devant le Bureau Fédéral dans les mêmes conditions que ci-dessus. La décision du Bureau Fédéral sera sans appel.

3.5.2 PRIX, RECOMPENSES ET REMBOURSEMENT DES FRAIS Dans toutes les épreuves organisées par la FFA, les Ligues, les Comités ou les Clubs, les prix doivent être conformes aux Règlements de l'IAAF et du Ministère chargé des Sports. Tout organisateur qui manquera à cette règle se verra, par la suite, refuser l'autorisation d'organiser des réunions, sans préjuger des autres sanctions dont il serait passible.

3.5.3 PROTECTION DES COMPETITIONS OFFICIELLES Aucun athlète qualifié ou sélectionné pour une compétition officielle individuelle ne peut, le jour où se déroule cette compétition, disputer une autre épreuve, sauf s'il en a reçu l'autorisation : x du DTN, pour une épreuve de niveau interrégional ou national et international ;

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 16/22

x du CTS, pour une épreuve de niveau régional. Un athlète sélectionné en Équipe Nationale et renonçant à cette sélection peut se voir interdire, par le DTN, toute compétition pendant une période qui ne saurait excéder un mois avant et un mois après la date à laquelle il aurait dû faire partie de l'Équipe Nationale. Un athlète sélectionné en Équipe Régionale et renonçant à cette sélection peut se voir interdire toute compétition pendant une période fixée par le Comité Directeur de la Ligue et qui ne saurait excéder dix jours avant et dix jours après la date à laquelle il aurait dû faire partie de l'Équipe Régionale. Les athlètes des Clubs qualifiés pour une réunion officielle par équipes, ne peuvent, le jour où se déroule cette compétition, disputer une autre épreuve que si leur Club les a officiellement engagés pour cette dernière.

3.5.4 PUBLICATION DES RESULTATS ET DES CLASSEMENTS Les résultats et classements des compétitions officielles et des compétitions autorisées seront publiés sur le site internet de la FFA avec les données nominatives des participants. Ces résultats et classements pourront aussi être publiés sur les autres supports fédéraux.

Article 3.6 – Équipes de sélection

3.6.1 QUALIFICATION POUR UNE EQUIPE DE SELECTION En vue d'organiser des rencontres entre villes, départements, ligues, interrégions, la qualification des athlètes peut être étendue occasionnellement à des équipes représentatives dites équipes de sélection. Cette qualification n'est valable que pour la rencontre considérée.

3.6.2 MEMBRES D'UNE EQUIPE DE SELECTION Une équipe de sélection sera composée d'athlètes qualifiés pour un Club appartenant à la ville ou à l'organisme fédéral représenté. Une équipe d'interrégion, de ligue ou de département ne comprendra que des athlètes dûment qualifiés pour ces organismes au titre d'un Club.

3.6.3 AGREMENT PREALABLE Toute sélection de Ville doit avoir l'agrément du Comité. Toute sélection interrégionale doit avoir l'accord des Ligues intéressées pour ce qui concerne leurs ressortissants respectifs.

3.6.4 QUALITE DE SELECTIONNE Un athlète ayant participé à une rencontre dans une équipe de sélection au titre d'un Comité, d'une Ligue ou d'une interrégion a la qualité de sélectionné, titre qui doit être suivi du nom de la structure qu'il a représenté.

3.6.5 QUALITE D'INTERNATIONAL Tout athlète qui a eu l'honneur d'une sélection en Équipe Nationale (pour des rencontres dont la liste est arrêtée annuellement par le Comité Directeur de la FFA) et qui a effectivement participé à l'une de ces rencontres, a la qualité d'International. Une Carte délivrée dans des conditions définies par le Comité Directeur reconnaît cette qualité.

Article 3.7 – Participation des étrangers aux épreuves en France

faire conformément aux dispositions de la réglementation internationale (articles 12.3 à 12.6 des Règlements de l'IAAF).

3.7.2 REGLES DE CORRESPONDANCE Les organisateurs des épreuves inscrites aux calendriers de l'IAAF et de l'AEA (articles 12.1.e et 12.1.f des Règlements de l'IAAF) sont autorisés à adresser directement aux Fédérations Nationales les invitations relatives à leur épreuve. Celles-ci feront mention des conditions matérielles et financières précises et copies en seront adressées à la FFA ainsi qu'à la Ligue.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 17/22

Pour les autres épreuves ouvertes aux étrangers, seule la correspondance échangée par l'intermédiaire de la Ligue qui la transmettra à la Fédération Nationale concernée, sera tenue pour valable. Toute invitation sera envoyée en deux exemplaires au moins un mois à l'avance et mentionnera les conditions matérielles et financières précises.

3.7.3 REPONSES L'autorisation de participation sera considérée comme acquise si la Fédération Nationale n'a pas donné d'information contraire.

Article 3.8 – Participation des athlètes français à des épreuves à l'étranger

3.8.1 REGLES GENERALES Délégation aux Ligues : Sauf pour les athlètes visés à l'article 3.8.3 ci-après, la FFA donne délégation permanente à ses Ligues pour autoriser le déplacement d'athlètes, de Clubs ou de sélections à condition, d'une part, qu'il s'agisse de rencontres amicales disputées conformément aux règlements de l'IAAF et, d'autre part, que les dispositions des deux paragraphes ci-dessous soient respectées. Procédure :

La demande devra parvenir à la Ligue, en deux exemplaires, au moins quinze jours avant la date du départ; elle précisera : x le nom du responsable du déplacement ; x la date, le lieu et la nature de la (ou des) compétition(s) prévue(s) ; x la liste des athlètes participants. Réponse : Si la procédure précisée aux paragraphes ci-dessus a été respectée, l'autorisation de participation sera considérée comme acquise si la Ligue n'a pas formulé d'objection 8 jours avant le départ.

3.8.2 ÉQUIPES DE SELECTION Toute équipe représentative doit répondre aux conditions fixées aux articles 3.6.1 à 3.6.3. La demande de déplacement doit être adressée par l'organisme que cette Équipe doit représenter, sauf quand il s'agit d'une Ville. Dans ce dernier cas, la demande est établie par l'un des Clubs pour lesquels sont qualifiés les athlètes sélectionnés. Elle fera état de l'accord du Comité.

3.8.3 ATHLETES DE HAUT NIVEAU Lorsqu'un athlète, classé en catégories Nationale 1 ou Internationale ou sélectionné en Équipe Nationale pendant la saison précédente ou la saison en cours, souhaite participer à une compétition à l'étranger, l'autorisation devra être sollicitée auprès de la FFA au moins trois semaines avant la date de départ, sous couvert de la Ligue. L'autorisation de participation sera considérée comme acquise si la FFA n'a pas formulé d'objection 8 jours avant le départ.

Meetings nationaux où des athlètes étrangers peuvent prendre part. Toute publicité doit être conforme à la réglementation applicable en France. Par conséquent, la publicité sur le tabac et les boissons alcoolisées est interdite. Aucune publicité ne peut être exposée si la FFA la juge de mauvais goût, gênante, choquante, diffamatoire ou contraire à l'éthique.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 18/22

Article 4.2 – Partenaires des manifestations

4.2.1 PANNEAUX PUBLICITAIRES La publicité concernant les partenaires des manifestations peut apparaître sur plusieurs niveaux et doit se situer à au moins 30 cm du bord extérieur de la piste ; les panneaux devront être de 6 m de longueur et d'une hauteur constante de 1 m, et ne pas gêner les spectateurs. Les panneaux publicitaires ne devront pas entraver la conduite technique d'une compétition. Tous les panneaux doivent être fixés solidement mais les inscriptions publicitaires peuvent changer pendant le déroulement de la compétition si les supports le permettent. Ce changement de publicité ne pourra pas intervenir au moment d'un départ de course.

4.2.2 PODIUM Il peut être décoré sur la face avant et la face arrière avec le titre ou le logo officiel de la compétition (nom d'une collectivité locale : ville, département, région) et peut comprendre le nom d'un partenaire privé. La hauteur des caractères ne dépassera pas 30 cm. Pour les courses Hors stade les mêmes indications pourront apparaître sur une banderole ou sur un panneau installé derrière le podium.

4.2.3 CHEVALETS PLACES A L'INTERIEUR DE LA PISTE

Stades en plein air : x Chevalet comportant l'identification de la manifestation Il devra être situé à au moins 30 cm du bord de la piste, le long de la ligne droite d'arrivée, pourra mesurer au maximum 12 m x 0,5 m et être recto verso. x Autres chevalets Ils devront être situés à au moins 30 cm du bord de la piste, pourront mesurer au maximum 2,5 m x 0,5 m et être recto verso : x de part et d'autre de la ligne d'arrivée et de la ligne opposée. Ils sont limités au maximum à dix. x près des aires de lancer de poids, disque, marteau et javelot. Ils sont limités à trois par concours. x près des aires de saut en hauteur, perche, longueur et triple saut. Ils sont limités à trois par concours. Les chevalets placés près de la ligne d'arrivée ne devront pas gêner la conduite technique de la compétition.

Stades couverts x Chevalet comportant l'identification de la manifestation Il devra être situé à au moins 30 cm du bord de la piste, le long de la ligne droite d'arrivée, pourra mesurer au maximum 6 m x 0,4 m et être recto verso. x Autres chevalets Ils devront être situés à au moins 30 cm du bord de la piste, pourront mesurer au maximum 2 m x 0,4 m et être recto verso : x de part et d'autre de la ligne d'arrivée. Ils sont limités au maximum à dix. x près de l'aire de lancer de poids. Ils sont limités au maximum à deux. x près des aires de saut en hauteur, perche, longueur et triple saut. Ils sont limités au maximum à deux par concours Les chevalets placés près de la ligne d'arrivée ne devront pas gêner la conduite technique de la compétition.

4.2.4 PANNEAUX SITUES DERRIERE LA LIGNE DE DEPART DU 100 M OU DU 60 M Les panneaux peuvent avoir, au maximum, la largeur totale des couloirs et mesurer 2 m de hauteur. Ils pourront comporter au maximum 6 partenaires.

4.2.5 PANNEAUX SITUES AUTOUR D'UN ECRAN VIDEO ET/OU DU PANNEAU DES RESULTATS Les identifications de partenaires peuvent être fixées sur tout le périmètre de l'écran vidéo et/ou du panneau des résultats.

4.2.6 POSTES DE RAFRAICHISSEMENT DANS LA ZONE DE COMPETITION Dans un stade en plein air, il peut en être installé un maximum de 4 postes de rafraîchissement dans la zone de compétition. Dans un stade couvert ce nombre est limité à 2. Ils seront placés dans un secteur qui ne gênera pas le déroulement de la compétition. Chaque poste de rafraîchissement peut comporter deux identifications de la compagnie fournissant les boissons. Seules les boissons non alcoolisées peuvent être fournies aux postes de rafraîchissement

4.2.7 PARASOLS Lorsque les circonstances atmosphériques le nécessitent dans l'intérêt des athlètes, des parasols pourront être introduits dans un stade en plein air et comporter un maximum de 4 citations identiques. Les lettres ne pourront pas excéder 50 cm de long et 10 cm de haut.

4.2.8 PANIERS Les paniers réservés au transport des tenues des athlètes peuvent comporter sur chacun des 4 côtés le nom de la manifestation et d'un partenaire.

4.2.9 PROGRAMMES, TRACTS ET AFFICHES DE LA COMPETITION La publicité et l'affichage d'une nature promotionnelle seront autorisés dans toutes les épreuves visées à l'article 4.1.

4.2.10 ANNONCES SONORES Le nom des partenaires de la compétition peut être cité au micro et apparaître sur l'écran vidéo avant la première épreuve et après la dernière épreuve de chaque session. Pendant le déroulement de la compétition : x le nom de la société partenaire d'une épreuve pourra être cité lors de la présentation de la finale de cette épreuve. Le nom de ces mêmes partenaires sera cité lors de la remise des trophées qu'ils offriront aux athlètes ayant remporté l'épreuve parrainée par leur entreprise. Lors des Championnats, la remise de ces trophées suivra la cérémonie officielle de remise des médailles. x durant chaque demi-journée, 15 messages publicitaires d'une durée maximum de 10 secondes pourront être annoncés. Ces messages ne pourront concerner que les partenaires ou fournisseurs de la compétition. Ces citations et ces messages ne devront en aucun cas gêner le bon déroulement de la compétition.

Article 4.3 – Matériel technique Le matériel technique utilisé en compétition peut comporter le nom, l'étiquette ou la marque du fabricant, ou le nom ou logo du Club ou de la structure sous la juridiction duquel la compétition est organisée. Pas plus d'un nom de marque, d'une étiquette ou d'une autre identification ne peut apparaître sur toute pièce de matériel. Le nom ou la marque déposée du fabricant sur les poids, disques, javelots, bâtons de relais, perches, barres transversales, montants, cloches, blocs de départ ...etc. ne peut dépasser une hauteur maximale de 4 cm et n'apparaîtra qu'une seule fois sur chaque article. La marque déposée du fabricant sur les matelas de réception peut apparaître trois fois : une fois sur chaque côté et une fois à l'arrière, d'une hauteur maximale de 10 cm. Le matériel électronique affichant l'information (appareils de mesure, horloges, anémomètres, tableaux électroniques) peut porter la marque déposée d'un fabricant, d'une hauteur maximale de 10 cm, de chaque côté de l'information affichée. Un maximum de deux identifications de fabricants peut paraître sur tout autre matériel autorisé, sur les deux côtés, d'une hauteur maximale de 4 cm. Sur les haies et les barrières de steeple, le nom du fabricant du matériel peut apparaître avec le nom d'une collectivité locale, départementale ou régionale et, éventuellement, celui du partenaire principal de la manifestation. Ces inscriptions ne pourront figurer qu'une seule fois de chaque côté et en caractères d'une hauteur maximale de 5 cm.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 20/22

Article 4.4 – Marquage pelouse / Plateau central Un maximum de deux identifications peut apparaître dans une position fixe.

Article 4.5 – Tenue vestimentaire des athlètes

4.5.1 NOM DU CLUB ET DES PARTENAIRES Il sera laissé liberté aux Clubs quant à la nature des inscriptions sur les vêtements des athlètes, à savoir nom du Club, logo du fabricant, nom et/ou logo d'un ou plusieurs partenaires institutionnels ou privés.

4.5.2 MODALITES D'ENREGISTREMENT Avant le début de la saison, le Club doit déposer la maquette du ou des modèles de maillot auprès de sa Ligue. Cette opération sera renouvelée uniquement si le modèle change.

Article 4.6 – Vêtements des officiels de compétition Les vêtements et le matériel des Officiels de Compétition doivent suivre les mêmes règlements que ceux établis pour les vêtements de compétition des athlètes. Le titre de la compétition peut apparaître au dos du vêtement porté sur la partie supérieure du corps avec des lettres d'une hauteur maximale de 4 cm. Dans les compétitions où le titre ou le partenaire principal de la compétition sont autorisés, le titre complet doit apparaître selon le graphisme de la compagnie.

Article 4.7 – Dossards x Les dossards doivent être portés tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit. Dans les courses de longues distances, ces dossards peuvent être perforés pour aider à la circulation de l'air, mais les perforations ne doivent pas être faites dans les caractères ou dans les chiffres imprimés dessus. x Le dossard doit être porté de façon à être entièrement visible, il ne doit pas être rentré dans le short de l'athlète. x La dimension totale du dossard devra être de 24 cm (largeur) x 20 cm (hauteur). x La hauteur maximale de l'identification au-dessus du numéro ne devra pas dépasser 5 cm. x La hauteur des chiffres ne devra pas être inférieure à 6 cm ni supérieure à 10 cm ; les chiffres doivent être très visibles. x La hauteur maximale de l'identification au-dessous du numéro ne devra pas dépasser 3 cm. x Un dossard peut comporter le nom ou le logo de quatre partenaires maximum. Les noms ou les logos de ces partenaires peuvent être différents selon qu'il s'agit d'épreuves féminines ou masculines. x Le dossard doit comporter une zone sans aucune publicité, d'au moins 15 cm de largeur sur 12 cm de hauteur réservée au numéro du concurrent. x Les dossards seront les mêmes pour tous les concurrents qui participent à la compétition, sauf la distinction visée par les textes officiels de l'IAAF.

Article 4.8 – Publicité illicite x En accord avec les textes officiels de l'IAAF, aucune identification de partenaires d'athlète individuel n'est autorisée. Cela ne veut pas dire que les athlètes ne peuvent pas faire de publicité pour des produits, mais que la publicité sous la forme de "athlète X parrainé par la Compagnie B" ne sera pas autorisée sur ou autour du terrain de compétition. x La participation à une épreuve pourra être interdite à un athlète qui ne respecterait pas la présente réglementation. x Les résultats obtenus par un athlète pourront ne pas être homologués s'il est prouvé, a posteriori, qu'il n'a pas respecté la présente réglementation.

Règlements Généraux (Dernières modifications validées par le Comité Directeur du 27 juin 2015) 21/22

Article 4.9 – Contrats individuels x En application des textes officiels de l'IAAF, les athlètes peuvent signer des contrats individuels avec des partenaires. x Cette possibilité concerne toutes les catégories de parraineurs autres que celles exclues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et les règles de l'IAAF.

Article 4.10 – Logo de la FFA Nul ne peut utiliser le logo de la FFA sans autorisation écrite préalable. La demande écrite doit être adressée au département Communication et doit mentionner d'une manière très précise la date, le lieu et la nature de la manifestation concernée ainsi que le champ d'utilisation envisagée pour le logo de la FFA.

Article 4.11 – Label FFA x Le label FFA, bien que destiné à un emploi plus large que celui du logo de la FFA, peut être utilisé par les organisateurs des compétitions labellisées par la FFA (Meetings, Cross, Courses sur route, ... etc.) et figurant au calendrier fédéral. x Un label FFA pour les Clubs labellisés peut également être utilisé par les Clubs concernés. x Toute autre utilisation est subordonnée aux mêmes formalités que celles mentionnées à l'article

TITRE 5 - DES INFRACTIONS ET PENALITES

Article 5.1 – Responsabilité collective Une association affiliée à la FFA pourra être rendue solidairement responsable des fautes et infractions commises par ses dirigeants (y compris son personnel administratif) ou ses athlètes et, en conséquence, être passible des sanctions prévues par le Règlement Intérieur : x si, par la faute de ses dirigeants, des athlètes ont commis des infractions aux règles de qualification définies par l'IAAF ; x si des engagements pris par ses dirigeants vis-à-vis d'autres associations ou de la FFA n'ont pas été tenus ; les pénalités ne pourront alors être appliquées qu'après une mise en demeure restée sans effet ; x en cas de fraude caractérisée ou de manquements graves ou répétés à la réglementation des Licences, mutations et qualifications ; x si cette association a participé à des réunions interdites par la FFA ou n'a pas respecté ses décisions ou ses règlements. Les pénalités infligées à une association n'excluent pas celles que pourront encourir, à titre personnel, les auteurs de fraudes ou fautes.

Article 5.2 – Procédure La procédure sera conduite conformément aux dispositions du Règlement disciplinaire visé au Règlement Intérieur. Tout incident, litige ou contestation susceptible d'entraîner des sanctions, doit être signalé dans les deux jours par la Ligue concernée à la FFA, sous forme d'une courte note à l'attention du Secrétaire Général. Dans les deux semaines suivant cette information, la Ligue concernée doit adresser au Secrétaire Général, en vue de la saisine de la Commission Disciplinaire, un dossier contenant un exposé des faits, tous éléments d'informations et tous témoignages susceptibles de permettre à la Commission Disciplinaire d'avoir une pleine connaissance de l'incident, du litige ou de la contestation. Ce dossier ne peut, en aucun cas comporter d'appréciation ou de proposition de sanction.

ANNEXES 7 : CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2014/2015

[http://www.athle.fr/reglement/Circulaire Administrative 2014-15.pdf](http://www.athle.fr/reglement/Circulaire_Administrative_2014-15.pdf)

ANNEXES 8 : STATUTS FFA

[http://www.athle.fr/Reglement/Statuts 2016-04-30.pdf](http://www.athle.fr/Reglement/Statuts_2016-04-30.pdf)

ANNEXES 9 : GUIDE DES CLUBS

http://nouzillyathletisme.fr/docu_center/ffa/FFA-GUIDE-DES-CLUBS.pdf

ANNEXES 10 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS 2015

[http://www.lyon.fr/cs/Satellite?blobcol=urldata&blobheadername1=Content-
Disposition&blobheadername2=MDT-Type&blobheadername3=Content-
Type&blobheadervalue1=inline%3B+filename%3D%22import%2F20161835.pdf%22&blobheadervalue2
=abinary%3B+charset%3DUTF-
8&blobheadervalue3=application%2Fpdf&blobkey=id&blobtable=MungoBlobs&blobwhere=5000170527
960&ssbinary=true](http://www.lyon.fr/cs/Satellite?blobcol=urldata&blobheadername1=Content-Disposition&blobheadername2=MDT-Type&blobheadername3=Content-Type&blobheadervalue1=inline%3B+filename%3D%22import%2F20161835.pdf%22&blobheadervalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadervalue3=application%2Fpdf&blobkey=id&blobtable=MungoBlobs&blobwhere=5000170527960&ssbinary=true)

ANNEXES 11 : CONVENTION UTILISATION STADE DU RHONE.

Annexes 12 : ASSISES TECHNIQUES DES CLUBS samedi 6 décembre 2014

HALLE STÉPHANE DIAGANA

4 Rue Victor SCHOELCHER
69009 LYON

Nous vous invitons à participer à la 3eme édition des « Assises techniques des clubs » qui se déroulera à la Halle Stéphane Diagana. Nous vous rappelons que cette journée s'adresse aux dirigeants et aux entraîneurs. Nous comptons sur vous pour les en informer en interne.

Programme :

9h00 à 9h30 : Accueil

9h30 à 10h15 : Présentation de la politique générale de la LARA – Jérôme Villon
Présentation des actions techniques - Olivier Four

10h20 à 12h30 : 2 groupes

Compétition

10h20 – 12h30

Etat des lieux du suivi sportif de la LARA :
(DDTHN, Suivi jeunes, Suivi ETR, Pôles, RAEA)

Diagnostic et recensement de vos besoins

Santé Loisir

10h20 – 11h30

Présentation d'un plan de développement en R-A
Informations sur l'ensemble des actions menées par la LARA

11h30 – 12h30

Questions diverses

12h30 à 14h00 : Buffet

14h00 à 16h30 : 2 groupes au choix

Compétition

14h00 – 15h00 Julien Bernard
Godet
Lyon Athlétisme : Un exemple

Les clubs et l'emploi

14h00 – 14h30 Loubna Hasseine
Les formations professionnalisantes (CQP, DE, DES)

Aussi, merci de remplir le coupon-réponse ci-dessous, et de me le retourner au plus vite à collard.ph@wanadoo.fr, en précisant les ateliers auxquels vous souhaiteriez participer.
Merci d'avance.

Cordialement.

philippe collard

CETTE ACTION COMPTERA POUR LA PROROGATION DES QUALIFICATIONS DE DIRIGEANTS ET D'ENTRAÎNEURS

Coupon Réponse à retourner complété au plus vite à collard.ph@wanadoo.fr

NOM : NKODO SAMBA

PRÉNOM : Laurent

N° de LICENCE :

CLUB :

FONCTION DANS LE CLUB :

ADRESSE MAIL : nkodosamba@yahoo.fr

TÉLÉPHONE : 0624312416

Je participerai aux assises techniques des clubs (cocher la case)

Je m'inscris aux thèmes suivants (cocher les cases correspondant à votre choix) :

Le matin (10h15 -12h30) :

Compétition

Santé Loisir

L'après-midi (14h00 – 16h30) :

Compétition

Les clubs et l'emploi



Direction Sports

Tampon de la date d'arrivée

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DE LYON
COMITE SPORTIF DEPARTEMENTAL RHONE –METROPOLE DE LYON
(Saison 2016-2017)**

Date limite de réception du dossier complet : **au plus tard le 21 avril 2017**

Dossier à compléter et à remettre complet à la Direction des Sports de la Métropole de Lyon
20 rue du Lac – CS 33569 – 69505 Lyon Cedex 03

NOM DE LA STRUCTURE en toutes lettres et conforme à la déclaration officielle :

.....

Nature juridique :

Numéro d'enregistrement préfecture

N° SIRET :

Code NAF :

Siège social :

Adresse administrative :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Tél. :

Fax :

Mail :

Agrément :

Ministère de :

Reconnaissance d'intérêt public n :

en date du :

en date du :

en date du :

Contact (personne que la Métropole peut contacter aisément pour toute information relative à ce dossier) :

Nom : Prénom : Fonction :
Tél. : Courriel :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION

Adhérents :

Nombre détaillé d'adhérents par catégorie *	Montant unitaire de la cotisation annuelle correspondante
.....
.....
.....
.....
.....
Membres actifs bénévoles :	
Nombre de personnes présentes à la dernière assemblée générale :	

* Si vos cotisations sont différenciées en fonction de la situation de vos adhérents (ex : tranches d'âge), vous pouvez le faire ressortir en utilisant le tableau, sinon donnez le nombre global d'adhérents et le montant de la cotisation unique qui est demandé.

Objet social et activités de l'association :

.....

Composition du Conseil d'administration et du bureau :

Président	Nom :	Prénom :
	Tél. :	Courriel :
Trésorier	Nom :	Prénom :
	Tél. :	Courriel :
Secrétaire	Nom :	Prénom :
	Tél. :	Courriel :

Si nécessaire, vous pouvez nous joindre en annexe la composition détaillée du Conseil d'administration.

Fédération ou organisme auxquels l'association est affiliée (en toutes lettres) :

.....

.....

Partenaires (public, privé) :

.....

.....

DETAIL DES FRAIS DE PERSONNEL*

* Les associations qui le souhaitent peuvent fournir une copie de la Déclaration Annuelle des Données Sociales (D.A.D.S) plutôt que de remplir cette partie.

Personnel permanent :

Fonction et activité	Nature juridique du contrat	Date d'embauche	Durée de travail annuelle	Salaire net annuel	Salaire brut annuel	Financier du poste

Autres personnels (vacataires, stagiaires, intermittents, contrats aidés, service civil...) :

Fonction et activité	Nature juridique du contrat	Date d'embauche	Durée de travail annuelle	Salaire net annuel	Salaire brut annuel	Financier du poste

(Si l'imprimé est insuffisant, vous pouvez le remplacer par un document équivalent établi par vos soins et joint en annexe).

Bénévoles

Le bénévolat vous apporte une force de travail en lieu et place d'un travail salarié. Il est intéressant pour nous de quantifier cet apport technique et administratif.

Ne devra pas être pris en compte dans ce calcul, le temps relatif aux mandats électifs du conseil d'administration.

Il s'agit là d'une simple indication qui sera appréciée en fonction de la nature de l'activité mise en œuvre.

Fonctions/Activités	Durée de travail mensuelle

RÉFÉRENCES BANCAIRES

IMPORTANT :

Scotcher ou coller (ne pas simplement agraffer)

*sur cet emplacement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
libellé obligatoirement au nom de l'ASSOCIATION ou de la structure*

Je soussigné,, certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le dossier joint sont exacts et que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

Le Trésorier	Le Président ou le représentant légal de la personne morale
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
	Fonction :

A Le A Le

Signature :

Signature :

Informations spécifiques – Chiffres clés

Nom de votre conseiller technique départemental :

.....

Tél :

Courriel :

.....

Permanence :

Subventions perçues en 2016 (saison 2015-2016)

Fédération	Ligue	CNDS	Conseil général	Commune	Autres
..... € € € € € €

État de vos réserves financières
(information obligatoire)

..... €

Nombre de CLUBS affiliés à votre comité

Rhône*	Métropole
.....

Nombre de LICENCIÉS affiliés à votre comité

Rhône*	Métropole
.....

▪ Nombre de licenciés de votre fédération (indispensable) :
.....

Pouvez-vous préciser le nombre de licenciés de votre comité par catégories dans **la Métropole** (rectifier les appellations si nécessaire) :

Catégories	Homme		Femme	
	Compétition	Loisirs	Compétition	Loisirs
Sénior
Junior
Cadet
Minime

Benjamin
Poussin
Vétéran

* joindre la liste de vos clubs (noms et communes) ou votre annuaire.

- Quel est le montant de l'affiliation de vos clubs au comité (indispensable) ?

.....

- Nombre de cadres techniques titulaires du BEES ou BPJEPS en activité dans la Métropole de Lyon ?

.....

- Nombre de cadres techniques titulaires d'un diplôme fédéral en activité dans la Métropole de Lyon ?

.....

- Nombre de personnes en formation BEES ou BPJEPS pour 2016 :

.....

Coût de la formation : €

- Nombre de personnes en formation diplôme fédéral pour 2016 :

.....

Type de diplôme :

.....

Coût de la formation : €

- Nombre d'arbitres en activité :

- Coût de la licence de votre fédération :

- Sénior : €

- Junior : €

- Cadet : €

- Minime : €

- autres : €

- Nombre d'athlètes de haut niveau (répertoriés sur les listes du Ministère de la Jeunesse et des Sports) de votre comité dans la Métropole de Lyon :

.....

Votre comité fournit-il une aide à ces athlètes ? OUI NON

Sous quelle forme :

.....

▪ Avez-vous prévu des aides aux clubs ? OUI NON
Sous quelle forme :

.....

▪ Quelles sont **les 5 évènements sportifs majeurs concernant votre comité sportif** (type de manifestation, localisation géographique, nombre de participants ?

.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

Informations Collèges sportifs

- Votre comité est-il impliqué dans la mise en œuvre de sections sportives ou de sections à horaires aménagés dans des collèges de la Métropole de Lyon ?

OUI NON

Collèges concernés par une section sportive :

Collèges	Classes
.....
.....
.....
.....

Collèges concernés par une section à horaires aménagés :

Collèges	Classes
.....
.....
.....
.....

- Votre comité participe-t'il à la section des élèves ?
OUI NON

- Un cadre technique de votre comité intervient-il ?
 OUI NON

Comment ?

Où ?

Coût pour votre comité ?

- Des investissements sont-ils à la charge du comité ?
OUI NON

Type d'investissement :

Où ?

Coût ?

- Des frais de fonctionnement supplémentaires sont-ils à la charge du comité ?
 OUI NON

- Envisagez-vous de nouvelles actions pour les saisons sportives à venir ?

OUI NON

Si oui, lesquelles ?

Dans quel(s) collège(s) ?

.....

.....

Renseignements relatifs à la demande de subvention

1) **Objet principal de la demande :**

.....
.....
.....

Si votre demande de subvention doit se réaliser à travers plusieurs objectifs (ex : formation bénévole, action éducative ...) donnez une description de chacun d'eux, ci-dessous, en précisant le coût du projet et la participation financière espérée de la Métropole de Lyon :

▪ **Objectif 1 :**

- Descriptif :

.....
.....
.....

- Public concerné :
- Coût du projet :
- Subvention sollicitée :
.....

▪ **Objectif 2 :**

- Descriptif :

.....
.....
.....

- Public concerné :
- Coût du projet :
- Subvention sollicitée :
.....

▪ **Objectif 3 :**

- Descriptif :

.....
.....
.....

- Public concerné :
- Coût du projet :
- Subvention sollicitée :
.....

▪ **Autre(s) Objectif(s) (le cas échéant) :**
• Descriptif :
.....
.....
.....
• Public concerné :
• Coût du projet :
• Subvention sollicitée :
.....

2) Lieux d'implantation de vos activités (communes, quartiers, arrondissements ...) et rayonnement :

Local Métropolitain Départemental Régional National International

Précisez :

.....
.....
.....
.....

5) Montant total de la subvention sollicitée :

..... €

ANNEXES 14 : ENQUETES SUR LES FRAGILITES DES ASSOCIATIONS

<http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/trajecioresassociatives.pdf>

ANNEXES 15 : CIRCULAIRE FINANCIERE 2013

http://www.athle.fr/reglement/Circulaires_Financieres_2013.pdf

ANNEXES 16 : CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2015/2016

http://www.athle.fr/reglement/Circulaire_Administrative_2015-16.pdf

ANNEXES 17 : CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2014/2015

http://www.athle.fr/reglement/Circulaire_Administrative_2014-15.pdf

ANNEXES 18 : PV COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS octobre 2013

<http://www.athle.fr/fichiers/a3/2013/CSR20131004.pdf>

